22101880586

Med
K23905

Digitized by the Internet Archive
in 2016

https://archive.org/details/b28062498

TRAITÉ

D'HYGIÈNE

PUBLIQUE ET PRIVÉE

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

TRAVAUX D'HYGIÈNE

Essai sur l'**Hygiène internationale**, ses applications contre la peste, la fièvre jaune et le choléra asiatique, avec une carte indiquant la marche des épidémies de choléra par les routes de terre et la voie maritime. (Ouvrage couronné par l'Institut de France. — Prix Bréant. — Paris, 1873.)

Rapport adressé au Ministre du commerce sur une mission sanitaire en Russie et en Perse, avec deux cartes. — Paris, 1874.

Rapport fait au Comité consultatif d'hygiène publique de France sur le pèlerinage de la Mecque de 1874.

Rapport sur le pèlerinage de la Mecque de 1875.

Rapport sur le pèlerinage de la Mecque de 1876.

Rapport fait au Comité consultatif d'hygiène publique de France sur un programme d'instructions à donner à M. Durand Fardel, chargé d'une mission sanitaire à Shangaï par une commission composée de MM. Tardieu, Bergeron, Gavarret et Proust, *rapporteur*. — Paris, 1876.

Projet de création d'une ferme nourrice pour un certain nombre d'enfants. (En collaboration avec M. le Dr Chalvet). — Paris, 1870.

De la pneumoconiose anthracosique des mouleurs en cuivre, avec deux planches. — Paris, 1875.

Des Éruptions quiniques chez les ouvriers qui travaillent à la fabrication du sulfate de quinine et du sulfate de cinchonine. (En collaboration avec M. Bergeron, membre de l'Académie de médecine.) — Paris, 1876.

TRAVAUX DE PATHOLOGIE

Du Pneumothorax essentiel ou **Pneumothorax sans perforation.** — Paris, 1862.

Des différentes formes de Ramollissement du cerveau. — Paris, 1866.

De la paralysie labio-glosso-laryngée. — Paris, 1870.

De l'Aphasie. — Paris, 1872.

Typographie Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.

83557

TRAITÉ D'HYGIÈNE

PUBLIQUE ET PRIVÉE

ARMY MEDICAL

PAR

A. PROUST

Lauréat de l'Institut. Agrégé libre de la faculté de Médecine
Médecin de l'hôpital Lariboisière
Secrétaire-adjoint du Comité consultatif d'hygiène publique de France

SUPPLIED FOR THE PUBLIC SERVICE

PARIS
G. MASSON, ÉDITEUR
LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE
BOULEVARD SAINT-GERMAIN, EN FACE DE L'ÉCOLE DE MÉDECINE

M DCCC LXXVII

16746
1149-1114

WELLCOME INSTITUTE
LIBRARY
Coll. wellMOmec
Call
No. WA

PRÉFACE

Résumer en quelques lignes l'objet, les limites et la portée d'une science, est toujours une entreprise difficile, et, à mon sens, peu profitable, surtout quand il s'agit d'une étude aussi vaste et aussi complexe que celle de l'hygiène. On ne s'étonnera donc pas de ne point trouver ici l'énumération de toutes les définitions qui en ont été données jusqu'ici, et peut-être le lecteur nous saura-t-il gré de ne pas venir, à notre tour, lui en proposer une nouvelle.

L'hygiène, a-t-on dit, est l'art de conserver la santé; mais, au seuil même de la question, nous nous heurtons à une première difficulté, et qui en soulève toute une série d'autres. Qu'est-ce que la santé? qu'est-ce que la maladie? Où commence l'une? où finit l'autre? Éternelle et vide querelle de mots, dans laquelle nous nous garderons bien de nous stériliser.

Que penser aussi de ces divisions surannées en « sujet de l'hygiène, matière de l'hygiène, etc., » que l'on trouve dans presque tous les traités classiques, et qui donnent une allure pédante et scolastique à une science vivante et jeune entre toutes? Il est temps, ce nous semble, de renoncer définitivement à toutes ces subtilités.

D'une façon générale, l'hygiène peut être envisagée sous deux points de vue différents.

Pour les uns, se tenant strictement à l'acception étymologique (ὑγίεια, santé), elle se borne à l'étude des moyens dont nous disposons pour conserver la santé, c'est-à-dire pour éviter les ma-

ladies : l'hygiène ne serait donc, à proprement dire, que de la prophylaxie pure et simple.

Il est une autre manière de comprendre l'hygiène, plus haute et plus large. Avec elle le programme de cette science s'étend singulièrement ; il ne s'agit plus d'un but purement préventif et prophylactique, d'un rôle surtout défensif : tout ce qui peut conduire à l'amélioration de l'homme, à l'accroissement de son bien-être physique et moral, de son activité somatique et intellectuelle, devient du ressort direct et légitime de l'hygiène. Ainsi envisagée, elle franchit les limites étroites de la médecine ; et la biologie, l'anthropologie, la législation, l'histoire entière de l'humanité, se réunissent pour constituer le fonds et comme le domaine propre de cette science. Tout ce qui touche à l'homme appartient à l'hygiéniste ; il n'a le droit de se désintéresser de rien, et il peut s'appliquer la pensée du poëte : *Nil humani a me alienum puto.*

Vaste et séduisante entreprise, qui a tenté tous les philosophes, depuis Platon jusqu'à Fourier, et qui ne vise à rien moins qu'à formuler les lois générales que reconnaissent le progrès et la civilisation. Énoncer un tel programme, c'est indiquer du même coup combien il est difficile à réaliser, et tout en l'acceptant dans sa généralité, et comme résumant la tendance même de l'hygiène, il faut s'appliquer, selon nous, non pas à élargir un cadre déjà naturellement immense, mais au contraire à le restreindre en le précisant. Il nous convient de faire œuvre de médecin et de biologiste, et non de philosophe ou de réformateur ; et pour cela, abandonnant les horizons trop vastes, nous devons nous borner aux problèmes prochains et immédiats que soulève notre science. Ainsi réduite à des proportions plus modestes, la portée réelle de l'hygiène n'en est pas moins considérable, et bien faite pour effrayer les esprits même les plus robustes.

A tout prendre, l'hygiéniste ainsi que le philosophe poursuivent un seul et même but, qui est le bien, l'amélioration de l'espèce humaine ; mais si le but est commun, bien différents sont les moyens à l'aide desquels l'un et l'autre cherchent à le réali-

ser. L'erreur de la plupart a été précisément d'avoir pris les choses de trop haut et d'avoir cherché à appliquer aux problèmes sociaux une rigueur et une logique que leur nature même ne saurait comporter.

Où trouver, en effet, en dehors des lois qui régissent le monde matériel et dont l'essence même est d'être immuables, où trouver, disons-nous, des règles fixes, absolues, éternelles? Partout où l'homme intervient comme élément du problème, sa présence y introduit une donnée essentiellement variable qui s'oppose à la rigueur mathématique des conclusions. Le mot de Pascal : « Vérité au delà des Pyrénées, erreur en deçà, » n'est-il pas applicable même aux notions morales les plus simples? Il en est de même pour les règles de justice et de droit, et Montesquieu n'a pas eu de peine à montrer combien il est faux de chercher à les déduire d'axiomes inflexibles, combien elles varient avec les climats, les peuples et les époques. Loin d'accuser les vues de ces hommes illustres de scepticisme ou de découragement, il y faut voir l'appréciation cruelle parfois, mais vraie et juste, de la contingence et de l'instabilité des notions en apparence les plus solides et les plus fondamentales.

Y a-t-il lieu, du reste, de s'étonner de ces fluctuations dans les lois qui régissent les rapports des hommes entre eux et avec ce qui les environne, si l'on veut réfléchir un instant à la mutabilité même de cet être malléable et divers entre tous que l'on appelle l'homme? Sans envisager la question dans sa généralité, et pour nous en tenir au point de vue spécial de l'hygiène, quelles différences profondes, absolues, selon les temps, les lieux et les climats! A coup sûr, l'hygiène de l'Européen ne saurait être celle de l'habitant des tropiques; ici, la sobriété et la paresse; là, une alimentation généreuse et une incessante activité constituent les éléments nécessaires au maintien de la santé et de la vie. Les anciennes peuplades nomades et guerrières, avec d'autres besoins et d'autres instincts, reconnaissaient aussi une hygiène différente de celle de nos sociétés modernes, sédentaires et industrielles. Et même parmi nous, avec la division si accusée du travail qui

préside à notre organisation sociale, les professions n'établissent-elles pas, entre les divers individus, des différences qui nous paraîtraient inouïes, si elles ne nous étaient rendues familières par une observation de tous les instants? L'homme d'étude et de pensée vit, se nourrit, agit, souffre autrement que l'homme de peine et de travail manuel; l'hygiène du lettré n'est pas celle du paysan, qui n'est pas celle du matelot ni du soldat.

De là l'étrange complexité, de là aussi la difficulté de la plupart des grands problèmes que soulève notre science, et dont la solution dépend d'une multitude de données qui varient presque à l'infini.

Un coup d'œil jeté sur son évolution à travers les siècles nous montrera mieux encore les faces complexes sous lesquelles apparaît cette science, qui suit, étape par étape, dans toutes ses fluctuations, la marche et l'évolution même de l'humanité.

Au berceau même des sociétés, l'hygiène s'affirme, et il est aisé de lui reconnaître une première période, où elle s'inspire d'idées et de tendances sacerdotales chez certains peuples, civiles et législatives chez d'autres; c'est le règne des prêtres et des législateurs. Moïse d'une part, Lycurgue de l'autre, personnifient avec le plus de puissance cette première phase.

Là, comme à l'origine de toute discipline, les préceptes sont nets, francs, comme le but poursuivi. Quoi de plus ferme, de plus technique, de plus conforme aux temps et au climat que les règles hygiéniques et diététiques formulées par Moïse, règles empruntées du reste, en partie, à la vieille civilisation égyptienne? Les mêmes réflexions s'appliquent aux lois antiques de Sparte et de Rome.

En Orient, en Égypte, dans la Judée, c'est l'idée religieuse, sacerdotale; dans le monde hellénique et latin, c'est l'idée politique, civile, celle de la cité et de la patrie, qui président surtout aux institutions. Mais, de part et d'autre, même simplicité, même sûreté, même appropriation des moyens hygiéniques, même entraînement, en un mot, des individus et de la nation entière en vue du but final à réaliser. L'idée juive, sémitique, est celle de

l'unité et de la toute-puissance d'un seul Dieu, celle de l'excellence et de la prédestination d'une seule race. De là le puissant isolement de ce peuple dans sa sévère conception monothéiste; de là une organisation surtout défensive, peu de tendance aux entreprises de conquêtes ou au prosélytisme religieux. De là aussi une hygiène spéciale et rigoureuse, plus apte à développer la résistance et le maintien obstiné de la race et du dogme, que son expansion et sa diffusion.

Il en était tout autrement de l'idée spartiate et romaine, politique et patriotique avant tout, et qui devait nécessairement aboutir à une organisation et à une hygiène essentiellement militaires.

Une seconde période apparaît au moment où les sociétés, parvenues à un développement plus complet, éprouvent de nouveaux sentiments. Nous en trouvons le type dans cette admirable civilisation athénienne, si harmonieuse, si pure, si humaine. Au merveilleux épanouissement artistique et philosophique de cette époque correspond une hygiène spéciale, fine et exquise comme elle. Ce n'est plus le majestueux isolement de la vieille Égypte, ni l'ardente concentration sémitique; de nouveaux besoins, des aspirations nouvelles, se révèlent : poëtes, politiques, mathématiciens, artistes, philosophes, tous obéissent à une impulsion supérieure, la recherche du beau, de l'*idéal*, fruit magnifique de cette terre privilégiée de l'Attique. Si jamais notre espèce s'est résumée dans toute la splendeur de ses aptitudes et de ses qualités, c'est assurément chez ce peuple et à cette époque où la statuaire, dans ses chefs-d'œuvre, a définitivement fixé le type de la perfection humaine: la grâce dans la force intelligente. Ce résultat ne pouvait être obtenu que par un entraînement, par une hygiène appropriée, où tout était pondéré, équilibré; où les luttes du gymnase alternaient avec les discussions du portique et les harangues de la tribune; où l'homme exerçait son intelligence en même temps que ses muscles, en vue d'un développement complet et harmonieux. Merveilleuse république que cette cité d'Athènes, où chaque citoyen s'efforçait de mériter l'éloge su-

prême que, deux mille ans plus tard, Voltaire faisait d'un de ses compatriotes : l'âme d'un sage dans le corps d'un athlète.

Vint ensuite le christianisme dont l'avénement devait consacrer le triomphe définitif de l'idée spiritualiste. Mais de ce grand événement, si décisif pour la civilisation, date, pour l'hygiène proprement dite, une vraie période de décadence, qui s'accentue et se prolonge pendant tout le moyen âge. C'est le règne de l'ascétisme et du mysticisme ; partout on enseigne et l'on sanctifie le mépris du corps, le dédain de la vie actuelle, les joies mystérieuses de la vie future. La beauté physique, l'harmonie des formes, la plénitude et le libre jeu de la vie, qu'est-ce que cela au prix de l'irrémissible éternité ? Il y a mérite, il y a gloire à amoindrir la chair, à la macérer par le jeûne et par les souffrances, à lui imposer silence et à l'anéantir. Curieuse phase de l'esprit humain, alors tout entier à ces grands et terrifiants problèmes de la mort, de l'éternité ; mais, à coup sûr, époque désastreuse au point de vue spécial qui nous occupe.

Aussi, quel cri de soulagement et de délivrance pour le corps aussi bien que pour l'esprit humain, quel réveil et quelle protestation triomphante, quand apparaît la Renaissance ! Dénomination heureuse et charmante, qui exprime bien toute la jeunesse et toutes les espérances de ce renouvellement de l'humanité au berceau de la vie moderne. Ç'a été le fond de cette grande révolution de la Renaissance, de réagir contre le stérile mysticisme du moyen âge, de restituer à la vie réelle et aux choses terrestres leur importance et leur dignité. A l'idéal monastique et à la glorification du célibat, Luther substitue les grandeurs et les devoirs de la famille ; dans les arts, dans la littérature, aussi bien qu'en religion, la même pensée se fait jour ; c'est la même réhabilitation des aspirations et des besoins réels de l'humanité, si longtemps comprimés et faussés par la sombre discipline théocratique des siècles précédents. La satire achève l'entreprise des penseurs et des réformateurs ; l'œuvre de Luther et de Calvin se complète par celle d'Érasme, de Cervantes et de Rabelais. Quand le grand conteur espagnol oppose la maigre, ridicule et triste

figure du chevalier de la Manche au gros bon sens bien nourri de Sancho, c'est le coup de grâce qu'il donne aux rêveries et à l'idéal suranné du moyen âge. Et Rabelais, dans son plan de l'abbaye de Thélème, dans son récit de l'éducation de Pantagruel, trace tout un programme de pédagogie et d'entraînement, où les plus hautes questions d'hygiène sont abordées et résolues avec une singulière clairvoyance.

Au dix-huitième siècle correspond un progrès nouveau et décisif. La philosophie, quittant les hauteurs abstraites et sereines où se tenaient Pascal, Newton, Leibnitz, devient plus inquiète et plus militante ; elle s'enquiert de tout, s'intéresse et s'attaque à tout ce qui touche à l'homme. L'Encyclopédie, qui résume ce prodigieux mouvement, consacre à la fois et la nécessité de la division du travail, imposée par l'extension des connaissances humaines, et l'utilité à les réunir en faisceau en vue de l'amélioration et de la rénovation sociale. L'hygiène devait avoir sa part dans cette grande œuvre de revendication, et les plus grands parmi les philosophes puisent largement à cette source : Voltaire mettait autant de passion à répandre parmi nous l'inoculation qu'à proclamer la liberté de conscience ; il demandait aussi bien l'assainissement de Paris que la réforme judiciaire. Et son émule de gloire et d'influence, J. J. Rousseau, c'est au nom de l'hygiène surtout qu'il élève ses protestations éloquentes ; le chimérique retour à l'état de nature, qui fait le fond de son prestigieux système, c'est avec des arguments empruntés à l'hygiène et à la physiologie qu'il se plaît surtout à l'étayer.

Nous voici, par cette rapide esquisse, amené à l'époque contemporaine. Il nous faudrait maintenant, comme trait final, indiquer le rôle et la mission que revendique l'hygiène dans nos sociétés actuelles.

Nous ignorons le jugement que l'histoire prononcera sur notre siècle, mais dès à présent il est permis d'en proclamer la grandeur et de signaler l'étendue des progrès accomplis. Il est devenu banal de parler des merveilleuses applications de l'électricité et de la vapeur, mais il est constant qu'elles ont multiplié la

puissance de l'homme dans des proportions inouïes. Mieux armés dans la lutte contre la nature, plus forts, plus intelligents, plus instruits, nous sommes aussi plus nombreux, plus heureux, et nous vivons plus longtemps que nos devanciers. Le travail des machines, se substituant au travail musculaire, affranchit chaque jour une plus grande portion des humains du dur labeur manuel et lui crée des loisirs dont l'intelligence ainsi que l'hygiène font leur profit.

Déjà notre monde occidental est presque assuré contre la famine, naguère encore notre grande ennemie; et le temps, sans doute, n'est pas éloigné où ce fléau cessera aussi de peser sur l'Orient.

Au milieu de cet avancement général, les sciences médicales ne sont pas restées en retard, et tout naturellement leurs perfectionnements ont dû retentir sur l'hygiène proprement dite. Mieux renseignés sur la nature et les causes des maladies, nous savons aussi mieux les prévenir. La connaissance plus précise des conditions qui président aux affections virulentes et miasmatiques permet aussi de formuler avec plus de vigueur leur prophylaxie. C'est ainsi qu'en gagnant plus de compétence, la voix de l'hygiéniste a su du même coup acquérir plus d'autorité; il est permis d'espérer que bientôt elle sera prépondérante dans la société, et qu'au lieu de formuler des vœux elle pourra dicter des lois.

Enfin, c'est à notre époque que, pour la première fois, et grâce à l'initiative de notre pays, les gouvernements européens se sont coalisés contre les grandes épidémies. Des conférences se sont réunies à Paris, à Constantinople et à Vienne; et si les résultats obtenus ne sont pas encore décisifs, les bases d'une hygiène nouvelle, l'hygiène internationale, n'en demeurent pas moins définitivement établies.

A. Proust.

Mai 1877.

TRAITÉ

D'HYGIÈNE

PUBLIQUE ET PRIVÉE

PREMIÈRE PARTIE

ANTHROPOLOGIE. — DE L'HOMME CONSIDÉRÉ EN GÉNÉRAL

I

Anthropologie générale. — De l'ethnographie humaine.

Bibliographie. — Voltaire. Art. *Homme* in *Dict. phil.* — Blumenbach. *De generis humani varietate nativu. Gœttingue*, 1776. — Desmoulins. *Histoire naturelle des races humaines, du N. E. de l'Europe, du N. et de l'Orient de l'Asie et de l'Afrique centrale.* Paris, 1826. — Edwards Vill. *Mémoires sur les races humaines.* 1842. — Bory de Saint-Vincent. *L'homme, essai zoologique sur le genre humain.* Paris, 1836. — Prichard. *Natural history of Mankind.* London, 1842. — D'Omalius d'Halloy. *Des races humaines, ou éléments d'ethnographie.* Paris, 1845. — Hollard. *De l'homme et des races humaines.* Paris, 1853. — Agassiz. *Sketch of the Natural Provinces of the Animal World* (types of Mankind). — Boudin. *Essai de pathologie ethnique.* — Broca. *Recherches sur l'hybridité animale en général et sur l'hybridité humaine en particulier.* 1858-1860 (*Journal de physiologie*). — De Quatrefages. *Rapport sur les progrès de l'anthropologie en France*, et art. *Races* du *Dict. encyclopédique des sciences médicales.* — Dally. *L'ordre des primates et le transformisme.* 1868. Art. *Métis* du *Dict. encyclopédique.* — Boudin. *L'homme physique et moral.* 1851. — Topinard. *L'anthropologie*, 1876. — *Bulletins et mémoires de la Société d'anthropologie de Paris*, 1860-1875.

L'hygiène, dans la large et compréhensive acception du mot, comporte l'étude de toutes les conditions qui assurent la prospérité de l'individu et de l'espèce, qui les améliorent moralement et physiquement, en un mot, qui favorisent et activent leur évolution. Ainsi comprise, cette étude ne saurait être renfermée, comme plusieurs auteurs le pensent, dans les bornes étroites de la prophylaxie des maladies. Conserver la santé de l'individu, prévenir la maladie, et retarder l'instant de la mort, n'est qu'une partie de la tâche que doit se proposer

l'hygiéniste. Son but doit être plus élevé, et son programme doit se confondre avec celui qui résume toutes les aspirations de l'humanité, toutes ses tendances vers un perfectionnement continu et indéfini, et qui se formule par un seul mot : le progrès.

Telle est, à notre sens, la véritable portée de l'hygiène; tout ce qui intéresse l'histoire de l'humanité est de son ressort; elle doit puiser ses enseignements, non-seulement dans la connaissance des conditions physiques et physiologiques de l'existence : l'attention de l'hygiéniste ne doit pas se borner à l'homme contemporain et au compatriote; l'évolution de l'homme dans la succession des temps et dans la variété des milieux et des climats est un objet d'étude tout aussi instructif, et ce n'est que par l'étude des étapes successives parcourues par l'humanité qu'il est possible de dégager quelques-unes des lois qui ont présidé à son évolution et qui contribueront à l'assurer dans l'avenir.

D'où est venue l'humanité? comment se sont formées les diverses races qui la composent? comment se sont groupés les peuples actuels, et quelles sont les conditions qui expliquent la suprématie et la marche envahissante des uns, l'infériorité et le refoulement graduel des autres? Telles sont les graves questions qui se dressent au seuil de toute étude ayant l'homme pour objet. Problèmes redoutables entre tous, non-seulement par les obscurités inhérentes au sujet, mais surtout par les discussions de principe et les conflits ardents qu'ils soulèvent.

Cependant, de toutes parts, on s'est mis à la tâche avec une merveilleuse ardeur, et le problème des origines de l'homme a été abordé, de tous les côtés à la fois, par toutes les branches de nos connaissances. L'histoire écrite, la géologie, l'archéologie, la paléontologie, l'ethnologie, la linguistique, tout a été mis à contribution, et la science de l'homme ainsi comprise, quoique née d'hier, n'en constitue pas moins l'un des plus beaux titres de gloire de l'époque contemporaine. Bien des solutions manquent, une foule d'inconnues subsistent, mais les jalons sont posés, la voie est tracée, et telle est l'importance des données déjà établies, qu'il n'est plus permis, même dans un ouvrage de la nature de celui-ci, de passer sous silence les notions fondamentales désormais acquises à la science.

Dans toutes les cosmogonies, le problème des origines de l'homme est posé nettement, et nettement résolu par la création d'un couple humain primitif, et unique d'où dérivent tous les hommes ; elles ne diffèrent en cela que pour la date plus ou moins reculée assignée à cette création. Cette doctrine qui fait descendre tous les hommes, sans distinction de race, d'un seul et même couple, a été soutenue par toute

une école de naturalistes, notamment par Cuvier et par Flourens. Pour ces savants, l'homme constituerait non pas un genre, mais une *espèce* unique, dont les races ne seraient que des variétés, espèce immuable, dans ses caractères fondamentaux, et prouvant son unité spécifique par la fécondité illimitée du métissage entre les différentes races. L'action prolongée des milieux différents et l'adaptation de l'homme à ces milieux suffirait pour rendre compte des déviations qu'offrent les diverses branches de la famille humaine, et pour expliquer la formation et la conservation des races (de Quatrefages).

C'est là la doctrine *monogéniste* qui a si longtemps régné sans conteste, grâce au grand nom de son plus ardent défenseur, Cuvier. Elle se rattachait au dogme fondamental qu'il cherchait à faire prévaloir en biologie, celui de la permanence et de la fixité immuables des espèces.

Sans oser attaquer ce dogme, un certain nombre d'observateurs, se basant sur les différences profondes et radicales, qui existent entre les diverses races, admirent la pluralité spécifique de l'homme et la multiplicité originelle des divers groupes humains; ce sont là les *polygénistes*. En effet, le critérium décisif, constamment invoqué par les monogénistes, la fécondité illimitée des produits de métissage, ne peut s'appliquer à tous les croisements entre les races humaines, ainsi que cela ressort des recherches de MM. Broca et Périer, sur l'*hybridité*.

Du reste, monogénistes, aussi bien que polygénistes, admettent comme un axiome la notion de l'immutabilité de l'espèce, telle que la concevaient Buffon et Cuvier.

Mais toute une école a surgi, dont Lamark, I. Geoffroy-Saint-Hilaire et Darwin sont les plus illustres représentants, et dont les travaux ne tendent à rien moins qu'à renverser cette notion de l'espèce, base immuable de la biologie, comme la comprenait Cuvier. Lamark, le premier, a formulé le principe de la modification organique par la fonction, et a montré les conséquences incalculables qui en peuvent découler. Darwin alla plus loin, et chercha à établir que la conception de l'espèce, selon la formule de Cuvier, n'est qu'une vue de l'esprit; que l'espèce, loin d'avoir pour attributs la pérennité et l'immuabilité, est au contraire éminemment transitoire, qu'elle se fait et se défait par la reproduction sélective de la variété. Loin de proclamer la perpétuité et l'invariabilité de l'espèce, la science moderne en accepte au contraire la mutabilité morphologique indéfinie par des différentiations et des modifications d'abord insensibles, mais bientôt énormes, et dont les procédés ont été mis en lumière avec une grande netteté par Darwin.

Parmi ces procédés, le premier et le plus important est la *concur-*

rence pour la vie, lutte que se livrent tous les êtres placés dans les mêmes milieux, pour assurer leur existence, tant individuelle que spécifique. De là découle une première sélection, la *sélection naturelle*, qui assure la prédominance et le triomphe des individus et des races les mieux doués, et les mieux adaptés aux temps et aux milieux; les êtres inférieurs en étant réduits à céder la place ou à disparaître.

Outre cette première sélection, il en est une autre, la *sélection sexuelle*, comme l'appelle Darwin ; ici il s'agit du succès que les individus les mieux doués remportent sur les autres de même sexe, relativement à la propagation de l'espèce, c'est là un nouveau triage, qui rend le fait de la reproduction de l'individu un droit souvent acquis au prix de qualités qui se transmettent à la progéniture par le fait même de cette sélection. Par la répétition du triage, ces qualités s'accusent et s'exagèrent de plus en plus, au point de constituer des variétés qui s'écartent progressivement du type primitif, pour constituer définitivement un type nouveau.

L'étude de ce qui se passe encore actuellement sous nos yeux, chez les animaux, a permis de dégager ces lois qui, tout porte à le croire, s'appliquaient, dans le principe, à l'homme lui-même. C'est là, en substance, la fameuse théorie du *transformisme* qui, poussée à l'extrême, ne tendrait à rien moins qu'à faire dériver toutes les espèces actuellement vivantes, ainsi que toutes celles qui ont été détruites et que la géologie nous révèle, d'un organisme élémentaire primitif.

Ces spéculations, si hardies et si ingénieuses qu'elles soient, n'ont rien à voir avec notre sujet, non plus que l'opinion qui veut faire descendre l'espèce humaine de quelque être inférieur.

Mais sans accepter toutes ces déductions hâtives et prématurées, il faut bien reconnaître que la théorie du transformisme, et les lois de la sélection qu'elle proclame, sont une véritable conquête de la biologie, et que ces mêmes lois, dépouillées de ce qu'elles ont d'excessif, s'appliquent encore à l'histoire actuelle de l'humanité dont elles expliquent l'évolution graduelle, et dont elles consacrent, en quelque sorte, la tendance instinctive et irrésistible vers le progrès. Loin donc de constituer une doctrine humiliante, cette théorie affirme au contraire la supériorité et l'excellence de l'homme, en montrant par mille preuves qu'il n'est devenu ce qu'il est que par une lutte incessante, et que ce n'est qu'au prix de semblables combats, qu'il maintiendra et accroîtra l'héritage transmis par ses ancêtres. C'est là une vérité que l'étude de l'histoire de l'homme que nous allons maintenant esquisser mettra dans tout son jour.

L'espèce humaine a une existence beaucoup plus reculée que celle qu'on était convenu de lui assigner. Cuvier, grand partisan de l'origine récente de l'homme, ne la faisait pas remonter au delà de la période géologique actuelle ; mais la science contemporaine a pu exhumer des produits de l'industrie primitive et des ossements, qui reculent singulièrement cette chronologie originelle de l'homme. Notre espèce a déjà existé lors de la période quaternaire et elle a été contemporaine des grandes espèces fossiles aujourd'hui éteintes qui, à cette époque, couvraient la surface du globe. Cette humanité antérieure à l'humanité actuelle avait son industrie, primitive sans doute et grossière, mais qui, dans tous les pays et sur tous les continents, présente des caractères pour ainsi dire identiques, et a passé par les mêmes phases de perfectionnements graduels.

Ces vestiges sont aujourd'hui étudiés et classés avec le plus grand soin. Les premiers produits et les plus rudimentaires de cette industrie consistent en pierres taillées grossièrement en forme de hache, ou de couteau ; à cette période en succède une autre, où le travail se perfectionne, où la hache grossière des premiers âges s'aiguise et se polit. C'est l'âge de la pierre polie. En même temps, d'autres besoins et d'autres aptitudes se révèlent ; des tentatives de dessin, d'ornementation se font jour ; les parois des cavernes et les pierres portent des figures grossièrement ébauchées, mais qui accusent déjà des instincts et des aspirations artistiques. En même temps, le besoin de la collectivité et du groupement s'accentue de plus en plus. L'usage du feu devient général. Les habitations lacustres[1], dont on a récemment retrouvé des débris en Suisse, en France, en Lombardie et en Irlande, décèlent une véritable industrie ; les poteries existent à cette époque ; au fond de ces lacs on a trouvé des grains, des meules, preuves évidentes d'habitudes agricoles, du besoin de faire des provisions, de notions de prévoyance et d'économie. Nous sommes sur le seuil de la période historique.

La découverte du cuivre, bientôt suivie de celle du bronze, marque une grande révolution dans l'industrie primitive, qui put ainsi agir avec bien plus d'énergie, sur la nature extérieure. A partir de ce moment, l'homme est puissamment armé, et la prépondérance, à la surface du globe, lui est définitivement assurée. Les grandes agglomérations humaines se forment, de véritables sociétés se fondent, la répartition et la division du travail s'organisent, les découvertes se multiplient,

[1] Les habitations lacustres paraissent avoir été connues des historiens de l'antiquité. Hérodote semble décrire celles du lac Prasias, lib. V, cap. XVI.

des villes naissent, l'écriture fixe les notions acquises, et les transmet aux générations futures, la civilisation, en un mot, s'installe victorieuse et possède de nombreux foyers de rayonnement.

Un dernier progrès devait s'accomplir : le fer vient remplacer le bronze. « Quand le fer fut entré dans les usages de la vie, la force humaine fut immensément multipliée ; les Grecs devant Troie approchaient de l'âge de fer, de même que les Gaulois y arrivaient quand César les conquit ; il n'est pas besoin de dire combien fut grande la révolution que le fer, comme instrument et comme arme, produisit dans les affaires du monde. » (Littré.) Ce fut là la plus grande et la plus décisive des étapes accomplies par l'humanité.

Ce qui se dégage de cette vue d'ensemble, c'est la notion d'une marche progressive des hommes dans une voie déterminée, et l'immense durée d'une période de tâtonnements et d'essais devant aboutir à l'établissement final de sociétés civilisées. La modeste hache en silex est le premier témoin archéologique de ces luttes obscures, de ces premiers débuts, sur la terre, de l'activité et de l'industrie humaines. Les différentes étapes que nous avons esquissées n'ont pas été accomplies simultanément et ne sont pas synchrones partout; les races privilégiées et les peuplades d'élite ont devancé les autres, puis, dans leurs expansions ultérieures, les ont subjuguées ou détruites. L'Égypte, la plus anciennement civilisée des nations, était déjà couverte de somptueux édifices et le siége d'une culture très-avancée, alors que l'Europe en était encore à la période du silex ou du bronze. De nos jours encore, les Polynésiens et les Esquimaux vivent à peu près de la vie que menaient les Européens pendant l'âge de la pierre.

Pour la connaissance de la répartition actuelle des races, de leur filiation et de leurs migrations successives, un nouvel élément d'études a été introduit, élément très-instructif, grâce surtout aux beaux travaux des frères Grimm, de Max Müller, de Burnouf, etc.; nous voulons parler de la linguistique comparée, de ce que l'on a appelé, avec un certain bonheur, la paléontologie linguistique. Les mots, en effet, ou les racines élémentaires des mots sont comparables aux matériaux fossiles qui servent à déterminer les âges des générations, et c'est par la confrontation des documents fournis par l'archéologie, par la tradition, par la linguistique et par l'anatomie, que l'on a pu tenter, non-seulement la classification méthodique des différentes races humaines, mais encore, pour l'une d'entre elles du moins, la race blanche, l'histoire de ses origines et de ses principales migrations.

Actuellement l'espèce humaine se répartit en trois grands groupes

ou troncs principaux : le tronc blanc ou caucasique, le tronc jaune ou mongolique et le tronc nègre ou éthiopique. Comme le fait remarquer M. de Quatrefages, ces dénominations sont défectueuses; « il y a des blancs parfaitement noirs, et le type blanc n'est jamais sorti du Caucase. » Mais ces désignations sont reçues dans la science et il y aurait inconvénient à les remplacer. Nous n'insisterons pas ici sur les caractères distinctifs de ces grandes divisions humaines, caractères empruntés à l'apparence extérieure, à la configuration du squelette, du crâne surtout, à la coloration de la peau, au langage, aux aptitudes intellectuelles, à la perfectibilité, etc. Ces données sont connues de tout le monde, et il nous semble inutile de les rappeler ici ; nous nous contenterons de reproduire, sous forme d'un tableau dont les éléments ont été empruntés à l'article *race* de M. de Quatrefages, la distribution ethnographique et géographique actuelle des différentes races humaines.

I

RACES BLANCHES PURES OU REGARDÉES COMME TELLES

TRONC.	BRANCHES.	RAMEAUX.	FAMILLES.	GROUPES.	EXEMPLES.
Blanc ou caucasique.	Allophyle.	Sabmi.	. . . . .	. . . . .	Lapons.
		Tchoude.	Esthonienne.	. . . . .	Esthoniens.
			Votiaque.	. . . . .	Votiaks.
			Miao.	. . . . .	Miao Tsé.
			Aïno.	Boréal.	Aïnos.
				Méridional.	Kubus.
			Tchouktchi.	. . . . .	Tchouktchis.
			Goloutche.	. . . . .	Koluches.
		Caucasien.	Géorgienne.	. . . . .	Géorgiens.
			Circassienne.	. . . . .	Tcherkesses.
		Euscarien.	. . . . .	. . . . .	Basques.
	Sémitique.	Sémite.	Chaldéenne.	. . . . .	Hébreux.
			Arabique.	Himyarite.	Yéméniens.
				Arabe.	Arabes.
			Amara.	. . . . .	Abyssins.
		Libyen.	Amazyg.	Kabyle.	Kabyles.
				Imouchar.	Touaregs.
			Égyptienne.	. . . . .	Egyptiens.
	Aryâne.	Indo-iranien.	Indoue.	Mamogi.	Siapochs.
				Brahmanique.	Indous.
			Iranienne.	. . . . .	Tadjiks.
			Helléno-latine.	Hellène.	Grecs.
				Latin.	Romains.
		Slave.	. . . . .	. . . . .	Gorales.
		Germain.	. . . . .	Scandinave.	Suédois.
				Germ. du nord.	Hanovriens.
				Germ. du sud.	Bavarois.
		Celte.	. . . . .	Insulaire.	Irlandais.
				Continental.	Bas-Bretons.

II

RACES JAUNES PURES OU REGARDÉES COMME TELLES

TRONC.	BRANCHES.	RAMEAUX.	FAMILLES.	GROUPES.	EXEMPLES.
Jaune ou mongolique.	Mongole ou méridionale.	Sinique.	Chinoise.	. . . . .	Chinois.
			Indo-chinoise.	Annamite.	Cochinchinois.
				Thaï.	Siamois.
				Barman.	Birmans.
		Touranien.	Tibétaine.	Botiya.	Tibétains.
				Néwar.	Népaliens.
			Turque.	Turcoman.	Usbecks.
				Osmanli.	Osmanlis.
				Nogai.	Nogais.
				Yakoute.	Yakoutes.
			Mongole.	. . . . .	Kalmouks.
			Tongouse.	. . . . .	Mandchous.
	Ougrienne ou boréale.	Ougrien.	Samoyède.	Yarak.	Yaraks.
				Koïbal.	Soyots.
			Vogoule.	. . . . .	Ostiacs.

III

RACES NÈGRES PURES OU REGARDÉES COMME TELLES

TRONC.	BRANCHES.	RAMEAUX.	FAMILLES.	GROUPES.	EXEMPLES.
Nègre ou éthiopique.	Négrito.	Malais.	. . . . .	. . . . .	N. Malais.
		Mincopie.	. . . . .	. . . . .	Mincopies.
	Mélanésienne.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	Néo-Calédoniens.
	Africaine.	Tarnétan.	. . . . .	Tarnétan.	Tarnétans.
				Nyambane.	Nyambanes.
		Cafre.	Mozambique.	Mozambique.	Amakondés.
				Banyaï.	Banyaïs.
			Cafrienne.	Matébélé.	Zoulous.
				Béchuana.	Bassoutos.
				Congo.	Cougos.
		Guinéen.	Guinéens inférieurs.	Balantes.	Balantes.
				Suzé.	Suzés.
				Éboë.	Ibos.
			Guinéens proprement dits.	Mandingue.	Mandingues.
				Sulima.	Sulimas.
				Tymaney.	Tymaneys.
				Quoja.	Quojas.
				Foy.	Widahs.
				Pongwé.	Pongwés.
			Guinéens supérieurs.	Féloupe.	Féloupes.
				Aschanti.	Aschantis.
			Soudanienne.	. . . . .	Bornouéens.
			Nilotique.	. . . . .	Nubas.
	Saab.	. . . . .	. . . . .	Houzouana.	Boschismen.
				Quaqua.	Hottentots.

Une remarque générale et qui s'applique à tous ces tableaux, c'est que ces classifications sont loin d'être définitives, et que, comme dans toute classification, les formes de transition sont plus ou moins sacrifiées. Un peu partout, mais en Asie surtout, il existe des races mixtes, où les trois éléments blanc, jaune et noir sont souvent mélangés d'une façon inextricable. Telle est la race japonaise et surtout la race malaisienne, où les trois éléments essentiels ont été mêlés, fondus en toute proportion, croisés et recroisés entre eux, et avec des races dites métisses, si bien que l'anthropologiste éprouve les plus grandes difficultés lorsqu'il tente d'apprécier les rapports de ces populations entre elles et avec les types fondamentaux. (De Quatrefages.)

Cet embarras est encore plus grand quand on aborde les races américaines, qui n'ont pas trouvé place dans les tableaux précédents ; tout ce que l'on peut affirmer, c'est que ces races se rattachent plus ou moins intimement au type jaune, quoique quelques-unes d'entre elles présentent les attributs de la race blanche à laquelle elles se rattachent probablement (groupe boréal, Peaux-Rouges?) et que même le type nègre pur a été trouvé dans l'isthme de Darien, au moment de la conquête.

L'étude des races européennes nous intéresse particulièrement et c'est elle qui est la plus instructive, car elle dispose des documents les plus riches, tant paléontologiques qu'historiques, craniologiques et linguistiques ; on nous permettra à ce sujet l'exposé succinct des plus récentes découvertes.

Nous savons peu de chose touchant la configuration et la race probable des restes paléontologiques de notre Europe. Toutefois, d'après les quelques vestiges que nous possédons (crânes d'Engis, de Néanderthal, d'Eguisheim), l'homme contemporain du silex taillé et du mastodonte avait un crâne presque simien et se rapprochait, pour la configuration générale, des Polynésiens actuels les plus dégradés. Les populations lacustres et celles qui se servaient du silex poli présentent déjà des crânes mieux conformés, rappelant par ses proportions celui des Kalmouks actuels; cette race se rapprochait probablement de la famille touranienne.

Pendant que l'Europe avec sa population primitive était encore en plein âge de pierre et ne s'élevait pas au delà du degré de culture, que décèlent les habitations lacustres, le bassin méridional de la Méditerranée devenait le siége de la première véritable civilisation. Dans la vallée du Nil, une race blanche, les Couschites (Coptes actuels) fondèrent une société puissante, des villes opulentes ; ils avaient

une tradition, une écriture, des monuments, des institutions et des dynasties, alors que l'Europe luttait encore contre les grands mammifères et ignorait l'usage des métaux.

Une autre branche de la race blanche, la race sémitique, entra plus tard dans la civilisation, mais lui fit franchir une étape plus décisive. Ninive, Babylone égalèrent mais ne purent dépasser les merveilles architecturales entassées dans la vallée du Nil ; cependant les Phéniciens, en inventant l'écriture phonétique, enrichirent l'humanité d'un de ses plus puissants instruments de travail, et le rameau hébraïque de la famille sémitique, par ses aptitudes spéculatives, arriva à la notion de l'unité de la divinité et à un dogme religieux d'où le christianisme devait dériver directement.

Cependant c'était la plus jeune des races blanches asiatiques, la race aryenne, qu'attendaient les destinées les plus hautes. Elle était encore renfermée dans la vallée supérieure de l'Oxus, alors qu'au bord du Nil et de l'Euphrate s'élevaient déjà des sociétés puissantes. Mais déjà la race aryenne possédait les principaux attributs qui devaient lui assurer la suprématie et le premier rang dans la famille humaine. « C'est aux Aryens que l'Europe de nos jours se rattache directement. Elle leur doit ses mœurs, ses tendances, ses idiomes ; elle tient d'eux la hardiesse et la flexibilité, la vigueur et la grâce, la fécondité d'invention et l'idéalisme tempéré par un juste sentiment du réel, qui caractérisent son génie. » (Littré.)

Par des émigrations successives et en suivant différents courants, la race aryenne s'est répandue dans l'Europe. Les Hellènes, les Latins, les Celtes, les Germains, les Slaves forment les rameaux de cette souche privilégiée, qui, partie des plateaux de l'Imaüs, devait conquérir le monde.

C'est par l'étude des langues, mieux que par tous les autres caractères ethnographiques, que l'on a pu, de nos jours, suivre pour ainsi dire pas à pas et avec une rigueur presque mathématique cette filiation si curieuse. « Les langues aryennes, répandues aujourd'hui dans le monde entier, se rattachent toutes à l'ancien sanscrit et au zend, et par eux à la langue d'un petit peuple qui habitait, il y a six mille ans, les montagnes de l'Asie intérieure. » (Littré.) Du reste, cette langue, ainsi que les idiomes qui en découlent, *langues à flexion*, comme disent les linguistes, se prête particulièrement à traduire toutes les nuances et toutes les délicatesses de la pensée. Les langues sémitiques, plus raides, plus immuables, moins flexibles, étaient d'avance condamnées à une diffusion moindre. Quant aux *langues agglutinatives*

des races touraniennes et jaunes, elles répondent évidemment à un développement moins avancé de l'esprit humain.

C'est donc à la race blanche et au rameau aryen qu'appartient la suprématie définitive ; mieux douée que les autres, elle sort victorieuse de la lutte pour l'existence. Le Nouveau-Monde lui appartient tout entier ; l'Australie, le haut Orient, l'Afrique elle-même sont serrés de près et envahis de toutes parts. L'issue est facile à prévoir et ne saurait être douteuse. Mais la lutte n'a fait que se déplacer ; c'est entre les différents rameaux de la famille aryenne que le combat sévère pour l'existence (ou pour la prépondérance, car, au point de vue historique, c'est tout un) s'accuse de plus en plus ; et l'avenir seul décidera lequel de ces rameaux, latin, germanique ou slave, est le plus vigoureusement trempé pour le combat et saura s'assurer la victoire.

Ainsi envisagée dans sa lente et pénible évolution, l'histoire de l'homme est pleine d'enseignements ; elle nous montre la loi nécessaire, inéluctable du progrès, de la lutte et de la perfectibilité ; elle nous apprend que si certaines races, après avoir brillé d'un vif éclat, déclinent, s'effacent et finissent par disparaître, c'est qu'elles n'ont su, par le travail et l'exercice incessant, maintenir la suprématie primitivement acquise. Pour l'hygiéniste en particulier, ce tableau est instructif ; il y puise une conviction nouvelle de la nécessité d'exercer et de développer toutes les facultés humaines, de fortifier les corps et d'aiguiser les intelligences. La prospérité des individus et celle des sociétés sont à ce prix.

II

Ethnogénie de la France.

Bibliographie. — Pezron. *De l'antiquité de la nation et de la race des Celtes.* 1703. — Vivien de Saint-Martin. *Origine des Kymris et des Gaëls,* in *Bulletin de la Société ethnologique.* 1846. — Grimm (Jacob) und Pictet. *Ueber die Marcellinischen Formeln, Marcellus Burdigalensis, in Abhandlungen der Berliner Akademie.* 1855. — Broca. *Recherches sur l'ethnologie de la France.* 1859. — *Nouvelles recherches sur l'anthropologie de la France en général et de la basse Bretagne en particulier.* 1868. (*Mém. de la Société d'anthropologie.*) — *Qu'est-ce que les Celtes?* (*Bull. de la Soc. d'anthrop.*) 1864. — Périer. *Fragments ethnologiques sur les Gaëls et les Cymris.* Paris, 1857.—Lagneau. *Des Gaëls et des Celtes* (*Mém. de la Société d'anthropol.*). 1860. Et art. *Celtes* in *Dict. encyclop. des sciences médicales.* — G. Lagneau. *Notice questionnaire sur l'anthropologie de la France,* dans le *Bulletin de la Société d'anthropologie,* 1861, t. II, p. 327-417. — P. Broca. *Sur la prétendue dégénérescence de la population française.* 1867.

Il nous faut maintenant quitter le terrain des considérations générales, pour serrer la question de plus près et pour étudier sur un espace plus étroit les questions ethnographiques, dont nous n'avons envisagé jusqu'à présent que les côtés les plus élevés. Et s'il faut, sous ce rapport, donner la préférence à un pays sur les autres, notre choix ne saurait être douteux : c'est en France que nous écrivons, c'est sur la terre de France que nous voulons puiser les éléments de cette étude plus détaillée et qui jusqu'à présent n'avait jamais été abordée, à ce point de vue, par aucun des auteurs qui ont écrit sur l'hygiène.

Nous voulons examiner, sous le rapport de l'*hygiène privée et publique*, la composition ethnogénique de la population française, indiquer les caractères physiques, les aptitudes diverses, les conditions vitales de chacune de ses races considérées séparément, réunir dans un tableau d'ensemble le résultat de toutes ces analyses, et formuler enfin les conclusions pratiques qui en découlent, soit au point de vue de la législation, soit au point de vue de l'administration, soit au point de vue médical.

Depuis quelques années seulement cette science a été traitée avec précision en France, où elle a été, en quelque sorte, créée par la Société d'anthropologie[1], et déjà l'hygiène lui est redevable de considérations importantes.

[1] La Société d'anthropologie a été fondée en 1859; tout le monde sait la part décisive prise par M. Broca à sa création et à son développement.

Ainsi il a été remarqué que la population de la péninsule armoricaine ne comptait que peu de myopes et de phthisiques : ils sont en assez grand nombre dans l'ancienne Provence. Tandis que la scrofule est très-fréquente dans les six départements du Rhône, de la Loire, de la Haute-Loire, du Cantal, de la Lozère et de l'Aveyron, elle se rencontre à peine chez les habitants du littoral méditerranéen. Il est acquis que les Lorrains sont particulièrement sujets aux affections calculeuses. On a constaté aussi des inégalités considérables de mortalité dans des provinces voisines entre elles, mais dont les habitants émanent de races différentes. M. Bertillon se basant sur des calculs d'une période de dix ans trouve que la vie moyenne atteint trente ans en Bretagne et cinquante en Normandie ; la fécondité relative présente aussi de grandes variations selon l'origine ethnique des habitants des localités observées. Les peuples scandinaves et germains, qui colonisèrent en grand nombre notre pays, paraissent s'être fait remarquer par leur aptitude génératrice.

Peu de pays sont arrivés au caractère d'unité et d'homogénéité que présente aujourd'hui la France. Et cependant la nation française est issue des germes les plus divers. Parmi ces éléments ethniques multiples qui, isolément d'abord, réunis plus tard, ont concouru à constituer notre pays, tous les auteurs (César, Pline, Pomponius Mela, Ammien Marcellin) sont d'accord pour distinguer surtout, dans les habitants des Gaules, trois races distinctes, ayant une origine, une langue, des lois et des institutions différentes : la *race celtique*, qui s'étendait de la Garonne à la Seine et à la Marne, et de l'Océan aux Alpes ; les *Aquitains* ou *Ibères*, fixés entre les Pyrénées et la Garonne, et les *Belges* ou *Gaëls* occupant la région comprise entre la Seine, la Marne et l'Escaut. Pour retrouver aujourd'hui les caractères anthropologiques de ces races, et le type ethnique auquel elles semblent appartenir, nous avons à consulter tour à tour les éléments que nous fournissent les débris d'ossements humains, les documents historiques, enfin l'observation directe des populations actuelles.

Nous nous occuperons d'abord de la race celtique qui paraît avoir été dans notre pays la race primordiale. Parmi les ossements humains qui ont été recueillis dans les contrées occupées par les Celtes, des crânes dolichocéphales ont été trouvés à côté de brachycéphales. On a même constaté des mésaticéphales et des eurycéphales. Il n'a donc pas été possible de fonder sur ces recherches une caractéristique craniologique de la race celtique.

L'histoire est féconde en documents utiles : elle ne renferme cependant pas les éléments d'une démonstration absolue ; le nom de Celte, étant synonyme de Gaulois pour la plupart des auteurs anciens, qui confondent ainsi les Celtes et les Gaëls.

Cependant nous voyons les Celtes occupant l'Europe centrale et occidentale. Éphore les place au delà des pays connus, vers l'Occident: Hérodote nous apprend qu'ils habitent au delà des colonnes d'Hercule, c'est-à-dire par delà le détroit de Gibraltar, que traversaient les navires phéniciens se rendant dans le N. O. de l'Europe ; les Celtes paraissent avoir longtemps maintenu leur autonomie nationale entre la Seine, la Garonne, l'océan Atlantique et les Alpes, pays que tous les auteurs anciens s'accordent à désigner sous le nom de Celtique. Pline emploie la même dénomination et César remarque que les habitants de cette région, nommés *Galli* par les Romains, s'appelaient Celtes dans leur propre langue.

Enfin, et par-dessus tout, l'observation directe de la population actuelle et de ses caractères, rapprochée des descriptions anciennes et des types ethniques, auxquels elle semble se conformer, nous aide à reconstituer, partiellement du moins, le type anthropologique de la race celtique. Desmoulins et Bory de Saint-Vincent ont fait connaître les caractères principaux du type celte[1].

Lagneau, dans un excellent article du *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, donne aux *Celtes* les caractères anthropologiques suivants, qu'il oppose à ceux des *Gaëls* et des *Ibères :* crâne sous-brachycéphale ou mésaticéphale, à région antérieure large et saillante, tandis que le crâne ibère présente une prédominance occipitale, et que le crâne germanique septentrional est dolichocéphale, allongé d'arrière en avant ; cheveux lisses, plats, non bouclés, blonds ou châtain clair dans l'enfance, bruns ou d'un châtain plus ou moins foncé dans l'âge adulte, tandis que les cheveux de race ibère sont généralement plus ou moins raides, frisés et bouclés, de couleur foncée dès l'enfance, noirs à l'âge adulte, et que les cheveux de la race germanique, lisses, non bouclés, sont presque blancs dans l'enfance et blonds ou rouges dans l'âge adulte ; dépression naso-frontale considérable, yeux et iris gris clair, tandis que dans la race ibère les yeux grands, vifs, ont l'iris d'un brun foncé, et que dans la race germanique il est

[1] Desmoulins définit les Celtes « une race d'hommes à la barbe et aux cheveux épais, toujours bruns ou noirs, ainsi que les yeux; à la peau d'un blanc terne, sans presque d'incarnat aux joues, au nez joint au front par une légère dépression, au visage plus arrondi qu'ovale, aux membres et au corps si velus, qu'un véritable pelage couvre souvent leur dos, robuste et peu sensible aux intempéries de l'air. »

d'un bleu clair, face large et menton arrondi, tandis qu'il est ordinairement petit et étroit dans la race ibère, et que la face allongée se termine inférieurement par un menton assez long dans la race germanique septentrionale ; teint frais et coloré, mais non pas basané, ni d'une blancheur éclatante comme dans la race germanique ; cou assez court; épaules larges et horizontalement placées; poitrine large et développée; courbes rachidiennes, cervicales, dorsales et lombaires peu prononcées, tandis que, dans la race ibérienne, le cou est allongé, le thorax est bombé à sa partie antéro-supérieure, les épaules sont légèrement déclives et les incurvations rachidiennes, très-prononcées, donnent de la souplesse, de l'élégance à la démarche, tandis que, dans la race germanique, le cou est long, les épaules larges, le thorax développé surtout verticalement, aplati antérieurement, et les incurvations rachidiennes, peu prononcées, donnent à l'attitude une certaine raideur non dépourvue de noblesse ; membres bien musclés, formes du tronc et des membres un peu courtes et trapues, tandis que, dans la race ibère, avec un certain développement musculaire, les formes sont sveltes et les extrémités fines, tandis que dans la race germanique l'ossature est grande et massive, les membres sont volumineux, le tronc est long et élancé, les extrémités sont fortes et grosses ; taille petite, plus petite que la taille moyenne des populations de race ibérienne, mais surtout beaucoup plus petite que la taille très-élevée des populations de race germanique.

D'autres observations sont encore intéressantes au point de vue plus spécial de l'hygiène.

MM. Sistach, Boudin, Bertillon et Lagneau ont remarqué que les habitants des départements de la Bretagne différaient de ceux de la Normandie par leur petite taille, par une mortalité beaucoup plus considérable, par une moindre proportion d'exemptés pour myopie, hernie et mauvaise denture. Selon MM. Martin et Folley, les soldats originaires de la zone centrale de la France, c'est-à-dire de l'ancienne Celtique, seraient ceux qui, dans l'armée d'Afrique, fourniraient, relativement à l'effectif, le moins de malades, mais qui, une fois atteints par les maladies, présenteraient la plus forte mortalité proportionnelle.

Mais, après avoir reproduit les traits principaux qui paraissent caractériser la race celtique, une nouvelle question se présente.

D'où viennent les Celtes? Ont-ils une origine et une histoire antérieures à celle que nous avons esquissée? Ont-ils occupé exclusivement les régions que nous avons décrites? Y sont-ils autochthones ? Ou bien les Celtes ne seraient-ils que le rameau le plus anciennement sé-

paré des Aryas, peuple qui, dans la plus haute antiquité, aurait occupé les vastes régions de l'ancienne Bactriane, entre la mer Caspienne, à l'O. et la chaîne de l'Indo-Koush (Turkestan actuel)? Les travaux de Renard et de Pictet tendent à appuyer cette opinion.

Pictet a voulu exprimer graphiquement les rapports linguistiques existant entre les membres de la grande famille indo-européenne et les Celtes, leur rameau le plus occidental, et il a tracé l'ellipse allongée suivante, dont l'un des foyers figure le point de départ de la race aryenne, d'où auraient émigré les populations celtique, latine, grecque, germanique, lithuano-slave de l'Europe, indienne et iranienne de l'Asie.

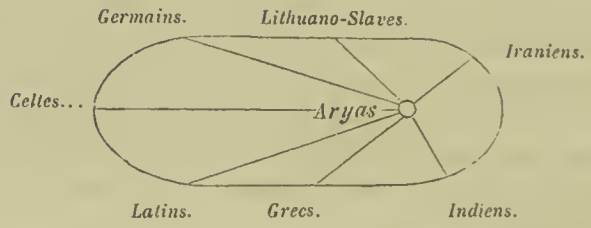

L'importation du bronze en Occident par les Celtes, et des haches de bronze, est invoquée à titre d'argument par les partisans de l'origine asiatique.

Cependant MM. d'Omalius d'Halloy, Périer et Lagneau, qui mettent en doute l'origine aryenne des Celtes, considèrent que la fabrication du bronze en Orient, son importation en Occident, ne peuvent établir une démonstration en faveur de l'origine orientale des Celtes ; que même, en rapprochant, avec les linguistes, le mot *coyremor* (cuivre, dans la langue celtique gaélique) de *kramala* en sanscrit[1], on peut remarquer qu'un peuple, qui reçoit d'un peuple étranger un produit nouveau, lui emprunte souvent, en le modifiant plus ou moins, l'expression qui sert à le désigner. Ils ont ajouté que puisque, d'après les linguistes, les Aryas primitifs connaissaient le fer avant que les Celtes eussent quitté les régions voisines de l'Indo-Koush, il est au moins étrange qu'en Europe le fer, d'une utilité bien supérieure à celle du bronze, soit resté inconnu durant la longue période archéologique du bronze, dont les Celtes auraient été les importateurs.

[1] D'après Pictet, les différences entre le celtique et le sanscrit sont exclusivement limitées à la permutation des consonnes initiales et à la composition des pronoms personnels avec des prépositions, et le fonds des racines celtiques est en grande partie identique à celui des radicaux sanscrits.

MM. d'Omalius d'Halloy, Périer et Lagneau ne retrouvent en Orient aucun vestige de l'origine asiatique des Celtes.

Il y a là un problème très-complexe dont nous avons voulu rassembler les éléments sans en formuler la solution[1].

La plupart de nos populations du S. O. qui occupent le pays au midi de la Garonne semblent devoir être rattachées aux *Ibères*, *Aquitains*, *Ligures*, aux cheveux noirs et aux yeux bruns. Ces peuples paraissent avoir parlé des langues voisines de l'euskuara, encore actuellement en usage parmi les Basques des Pyrénées. Les habitants de la basse Navare, du pays de Soule, dans le département des Basses-Pyrénées, sont regardés comme les descendants les moins mêlés de cette race ibérienne. Ils ont gardé longtemps, en France, leurs fueros.

Les Basques, et surtout leurs femmes, qui souvent mieux que les hommes conservent leurs caractères ethniques, se font remarquer par leurs yeux grands, vifs et expressifs, par leur bouche et leur menton finement dessinés, par leur visage un peu étroit inférieurement, par leur système musculaire bien développé, bien que leur stature soit moyenne, par leurs mains et leurs pieds petits et bien modelés, le cinquième doigt étant presque aussi long que le quatrième, enfin par la belle conformation du cou et des épaules, par suite de la voussure antéro-supérieure du thorax et des courbures rachidiennes alternatives, fortement prononcées dans les régions cervicales et dorsales, comme dans les régions lombaires et sacrées, courbures rachidiennes qui donnent une grande souplesse aux mouvements, une extrême agilité, une grande aptitude aux exercices d'adresse, une belle prestance, une certaine distinction à l'homme, beaucoup de grâce et une véritable élégance à la femme.

Ces divers caractères donnés par Lagneau sont basés sur les recherches de MM. de Quatrefages, Luneman, Élisée Reclus et Duchenne de Boulogne.

Diodore de Sicile représente les Ligures comme des individus maigres, petits, mais robustes par suite d'un constant exercice. Tite-Live, Tacite en parlent comme d'une race aguerrie, agile et habituée à la fatigue. Dans les Alpes-Maritimes, anciennement occupées par les Ligures, les habitants sont d'un tempérament nerveux ; ils sont secs et musculeux, leur physionomie est très-mobile ; les femmes sont en général réglées de très-bonne heure, mais vieillissent prématurément.

M. Lagneau détermine ainsi les caractères de la race ibérienne (Ligu-

[1] Cette question est traitée avec soin dans les *Bulletins de la Société d'anthropologie* et dans l'article de M. Lagneau.

res, Aquitains, Basques) : un crâne plus ou moins brachycéphale, à sutures simples, peu volumineux, arrondi, à diamètre vertical et bimastoïdien relativement considérable, à occiput large, sans protubérance occipitale, à apophyses mastoïdes peu développées, à arcades zygomatiques larges, à région frontale peu large, mais avec bosses frontales saillantes, séparées par une légère dépression des arcades sourcilières; une face large et peu haute, les orbites larges, les os malaires assez saillants, un maxillaire inférieur peu élevé, des dents extrêmement petites, des os généralement peu volumineux, la fosse olécrânienne de l'humérus fréquemment perforée, des cheveux noirs, bouclés, raides ; des yeux bruns, grands, vifs, expressifs ; un teint plus ou moins basané; un nez presque droit, faisant suite au front, suivant une ligne plutôt convexe que concave, une bouche bien dessinée ; un menton court, mais peu large ; un cou et des épaules bien développées ; une poitrine convexe dans sa partie antéro-supérieure.

Il résulte des recherches statistiques faites par MM. Boudin et Broca sur la proportion relative des exemptions du service militaire pour défaut de taille, et celles de Boudin sur la proportion relative des recrues de haute taille ($1^m,732$, taille des cuirassiers), que dans la plupart de nos départements du Midi, situés soit le long du littoral méditerranéen, anciennement occupés par les Ligures, soit au N. des Pyrénées, entre ces montagnes et la Garonne, que la population virile est d'une taille moyenne. M. Bertillon a signalé une mortalité proportionnelle considérable chez les enfants de un à cinq ans dans nos départements du Midi, surtout dans la partie occupée par les Ligures, et moindre dans la région habitée par les Aquitains.

M. Lagneau a insisté sur la fréquence relative de la myopie dans la plupart des départements situés au S. de la Durance, du Tarn et de la Garonne, région peuplée de Ligures et d'Aquitains de race ibérienne. Il paraît établi, d'après MM. Martin et Folley, que les individus de race ibérique doivent être préférés pour la colonisation de l'Algérie, ces individus présentant dans ce pays une faible mortalité. MM. Rouis et Laveran ont fait remarquer que les abcès du foie étaient deux fois moins fréquents en Algérie chez les Français du Midi que chez ceux du Nord ; la prospérité des colonies hispano-américaines vient encore établir l'aptitude à l'acclimatement de la race ibérienne dans les pays chauds. Cette observation paraît même être applicable aux climats froids, puisque en 1812 Larrey a constaté en Russie une plus grande mortalité chez les individus des contrées septentrionales que chez ceux des contrées méridionales.

L'origine africaine de la famille ibéro-ligure paraît probable. Toutefois Pruner Bey leur attribue une origine mongoloïde. Enfin, on considère aussi les Ibères comme de provenance atlantique, c'est-à-dire ayant eu pour point de départ ces îles Atlantides qui, submergées depuis, paraissent avoir été situées à l'ouest des Colonnes d'Hercule et de l'Europe actuelle, s'il est vrai qu'elles aient existé. Les habitants de ces îles, Atlantes ou Atarantes, mentionnés par Hérodote, Diodore de Sicile, Pomponius Mela, Platon, auraient environ 9000 ans avant Solon (c'est-à-dire 9600 avant Jésus-Christ) étendu leur domination en deçà du détroit, sur la Libye jusqu'à l'Egypte et sur l'Europe jusqu'à la Tyrrhénie, c'est-à-dire dans toute cette partie sud-ouest de l'Europe qui semble en effet avoir été surtout peuplée par la race ibéro-ligure. M. Lagneau ajoute que selon W. de Humboldt, Pruner Bey et divers autres linguistes, de grandes analogies existeraient entre les langues parlées par certaines peuplades d'Amérique, au delà de l'Atlantique, et l'euskuara (langue basque), considérée comme la dernière langue vivante de la famille ibérienne.

Les *Gaëls*, qui constituent la troisième race importante ayant servi à former la population française, présentent les caractères anthropologiques suivants : crâne dolichocéphale, volumineux, à diamètre antéro-postérieur considérable, au diamètre transversal vertical peu considérable; coronal large, droit, non globuleux, un peu fuyant supérieurement ; occipital saillant postérieurement, horizontal inférieurement ; arcades zygomatiques peu écartées ; face haute, longue, orthognathe, orbite haute, peu large ; os malaires peu saillants ; maxillaire supérieur haut ; mâchoire inférieure haute, large, massive ; os des membres longs et volumineux ; humérus à fosse olécrânienne non perforée ; fémur gros, long, peu courbé dans le sens antéro-postérieur ; cheveux d'un blond-blanc dans l'enfance, jaunes ou roux à l'âge adulte, à section ovale régulière ; yeux bleus, au regard franc, quelquefois dur et farouche ; teint remarquablement blanc, frais et vermeil ; nez long, saillant, courbé au niveau de l'extrémité des os carrés, la pointe descendant plus bas que les ailes assez relevées ; visage ovale, allongé ; épaules larges ; poitrine large et haute, mais peu saillante antérieurement, peu profonde antéro-postérieurement ; courbes rachidiennes peu prononcées, corps élancé ; membres longs, volumineux ; poignets gros ; mains fortes ; pieds grands ; stature très-élevée ; force considérable ; courage impétueux ; démarche raide, fière, altière.

La distinction ethnique des Gaëls, Γαλάται, et des Celtes avait déjà été remarquée par Diodore de Sicile. « On doit, dit-il, faire cette distinction : le nom de Celtes appartient aux peuples qui habitent au-

dessus de Marseille dans l'intérieur des terres, celui de Gaulois ou de Gaëls aux peuples qui sont établis au delà de la Celtique, soit dans les contrées inclinées vers le midi ou vers l'Océan, soit sur les monts Hercyniens, enfin, qui occupent tout ce vaste espace jusqu'à la Scythie. » Cette distinction est encore faite au quatrième siècle après Jésus-Christ par Julien l'Apostat, qui, dans ses récits, séparait les Celtes des Gaëls, et la Celtique de la Gaule.

Ces Gaëls, qui ont avec les Belges les rapports ethniques les plus intimes, ne semblent être que les Cimmériens les plus occidentaux et que les premiers émigrants vers l'Occident des populations cimmériennes. Ces Cimmériens (ou Cimbres), d'après Hérodote, Strabon, Pline, habitaient autrefois auprès du Pont-Euxin (mer Noire), près de la Méotide (mer d'Azof).

En résumé, la race germanique septentrionale comprenait les Germains, les Cimbres et les Belges ; les blonds Gaulois, les Gaëls, les Wallons ont successivement occupé les pays maritimes baignés par la Baltique, la mer du Nord et la Manche ; ils ont envahi en diverses migrations, poussés par leur humeur belliqueuse, notre pays.

De ces peuples de race germanique descendent les populations blondes de haute stature assez nombreuses dans le nord-est de la France.

D'après les documents statistiques recueillis par MM. Devot, Sistach, et Boudin, et les recherches ethnologiques de M. Broca, nos départements du nord-est correspondant à l'ancienne Gaule Belgique présentent très-peu d'exemptés pour défaut de taille, beaucoup moins que dans les départements du centre et de la Bretagne. Il faut remarquer que la croissance, dans la race germanique, se prolonge bien au delà de la vingtième année ; en Belgique, d'après M. Quételet, les habitants grandissent au delà de la vingt-septième année ; de $1^{m},675$ à vingt-cinq ans, la taille moyenne de l'homme s'élèverait à trente ans à $1^{m},684$. Dans le duché de Baden en 1840, selon M. Champouillon, les conscrits de 1838 exemptés pour défaut de taille, ayant de nouveau été mesurés, furent pour la plupart trouvés notablement grandis. En Autriche, M. Liharzik a également constaté l'accroissement progressif de la taille jusqu'à vingt-cinq ans.

En Alsace, la puberté est tardive ; il en est de même dans toute la race germanique. D'après les documents statistiques relatifs à l'âge moyen lors de la première menstruation, de 1941 jeunes filles blondes observées par M. Louis Mayer de Berlin, de 157 filles de Goëttingue observées par Osiander, de 3840 filles de Copenhague observées par

MM. Rawn et Leog, de 1249 Alsaciennes observées par MM. Stoltz et Lewy, cet âge moyen de la puberté féminine devrait être approximativement d'au moins seize ans.

Cette particularité explique pourquoi en Saxe la loi ne permet pas le mariage des filles avant dix-huit ans, et celui des hommes avant vingt et un.

Il résulte des observations de MM. Martin et Folley, que les Français de nos départements septentrionaux présentent en Algérie une mortalité plus considérable que les Français des départements méridionaux, la plupart d'origine ibérienne.

M. Bertillon a également insisté sur la grande mortalité et la minime natalité des immigrés allemands dans notre colonie d'Afrique : tandis que 1000 vivants d'origine espagnole présenteraient 46 naissances pour 30 décès, 1000 vivants d'origine allemande ne donneraient que 31 naissances pour 56 décès.

MM. Rouis et Laveran ont montré qu'en Algérie les Français du Nord étaient deux fois plus prédisposés que ceux du Midi aux abcès du foie; et M. de Sémallé a établi que nos soldats des départements du N. E. étaient beaucoup plus sujets aux accidents cérébraux déterminés par l'insolation que ceux des autres départements.

Si l'on tient compte de ces faits, dit M. Lagneau, si l'on se rappelle que, dans les Indes, les Anglais, en partie de race germanique, présentent une mortalité considérable, et ne parviennent pas à se reproduire au delà de deux générations, selon MM. Boudin, Wise, Bernard Davis, Broca, on est amené à reconnaître avec M. Beddoe que, de nos jours, comme au temps de Tacite et de Tite-Live, les descendants des Germains et des Gaulois sont gravement éprouvés par les grandes chaleurs, et, par suite, sont peu aptes à s'acclimater dans les pays chauds.

Les trois races que nous venons de passer en revue ont été les trois races fondamentales de la population française ; mais on se ferait une idée incomplète de l'ethnogénie de la France si l'on considérait qu'elles seules ont constitué notre nation.

Un grand nombre de peuples ont aidé à la former, et doivent, à des titres divers, être examinés à ce point de vue.

Du treizième au dixième siècle avant J. C., les *Phéniciens* ont établi des comptoirs sur les côtes de la Méditerranée. Nîmes leur doit sa fondation.

Du dixième au septième siècle avant J. C., les marins *hellènes* de Rhodes se sont substitués aux Phéniciens, et ont fondé Rhodonontia, à

l'embouchure du fleuve qui leur doit son nom et le conserve encore. Les habitants de certaines villes où se fixèrent des Grecs phocéens semblent encore révéler leur origine hellénique par la régularité de leurs traits.

Arles, Tarascon, Beaucaire, Saint-Remi, Orgon offrent encore en ce moment un type particulier, remarquable par la pureté des lignes du visage et du corps, et par la noblesse sans égale du geste.

A Arles, on retrouve à l'état de pureté non-seulement le type grec, mais les types romain et sarrasin, et de nos jours, les Arlésiennes que l'on distingue sous le nom de Hauturenques, de Placenquez et de Roquettières, paraissent encore offrir des caractères différentiels assez prononcés. Au lieu de la noble stature, de la régularité de traits, que présentent les premières, les femmes du faubourg de la Roquette, aux yeux petillants, aux formes gracieuses, se font remarquer par leur air riant et espiègle.

L'influence anthropologique des *Romains* est plus difficile à apprécier, peut-être à cause de la diversité de leurs éléments ethniques (Pélasges, Sicules, Étrusques, Ligures, Grecs, Volsques, Ambrons).

Cependant, dans une commune de l'ancienne Franche-Comté, il existe aujourd'hui des descendants de colons romains, se mêlant peu avec les habitants des localités voisines et se faisant remarquer par leurs noms propres; par exemple, celui de *Lentules*.

Les *Vandales*, les *Alains* et les *Suèves* ne firent guère que traverser la France pour se jeter sur l'Espagne. Cependant quelques colonies durent se fixer dans les Gaules; il est certain que les Alains occupèrent les campagnes désertes des environs de Valence, qui avoisinent le Rhône. C'est de la nation suève que descend en grande partie le peuple alsacien.

Aujourd'hui encore, sur nos côtes de l'Ouest et du Nord, les habitants de certaines localités se distinguent par des mœurs, des professions ou des caractères ethniques différents de la population qui les entoure; tels sont : dans le département de la Charente, certains individus étiolés et très-roux, la plupart potiers de terre ou d'étain; dans celui de la Loire-Inférieure, les grands et vigoureux paludiers des marais salants de Guérande, de Batz et de Saillé; et dans le Finistère, les marins-jardiniers de Roskoff; les paysans à la haute stature, à la figure longue, au teint basané, aux cheveux d'un blond brûlé, aux yeux d'un bleu foncé, qui habitent la presqu'île de Pontusval et de Plouneour-Trez; enfin, les insulaires de Batz et d'Ouessant, qui faisant partie d'un département où le nombre de conscrits exemptés pour dé-

faut de taille est très-considérable, présentent néanmoins le minimum d'exemptions (Broca). Doit-on les considérer comme des colons cambriens, saxons ou autres?

Dans l'antiquité, les *Carthaginois* ont établi sur diverses côtes, surtout dans l'île de Corse, des colonies de Libyens, de Gétules et de Numides, qui avaient plus d'un rapport ethnique avec quelques-unes de celles auxquelles on donna plus tard le nom de Sarrasins.

Les *Sarrasins*, en effet, ou Maures d'Espagne, étaient un peuple composé non-seulement d'Arabes musulmans, mais aussi de Berbères idolâtres auxquels s'étaient joints quelques Juifs. Dans la vallée des Bauges (entre le lac d'Annecy et Chambéry), vallée alpestre longtemps occupée par les Sarrasins, on retrouve encore de leurs descendants devenus chrétiens (Aubusson, dans le département de la Creuse, a aussi été peuplé en partie de Sarrasins).

Le peuple *juif* est très-inégalement dispersé dans nos départements; tandis que dans les départements du Lot et de la Mayenne il n'y en a pas un seul, les Juifs sont nombreux dans ceux de la Seine, de la Gironde, des Bouches-du-Rhône, dans l'ancienne Lorraine et surtout dans l'ancienne Alsace.

Le département du Bas-Rhin en comptait 20 935. Ils se font généralement remarquer par la couleur noire de leur chevelure, de leur barbe, de leurs longs cils, de leurs sourcils épais, saillants et bien arqués; par leurs yeux foncés, grands et vifs; par leur teint mat et par leur nez fortement aquilin et étroit à sa base; les os carrés étant excavés supérieurement et arqués inférieurement. Cependant on observe dans nos provinces de l'Est de nombreux israélites, blonds ou roux, qui offrent des caractères anthropologiques tout différents. On les désigne généralement sous le nom de Juifs allemands.

Ce type semble résulter du croisement des races germaines et slaves avec les anciens Juifs; d'autres ne paraissent être que des restes de ces races germaines et slaves ayant adopté le judaïsme vers le neuvième siècle. Il n'y a pas de blonds parmi les Juifs du Midi, dits aussi Juifs portugais. Toutefois il y avait déjà des blonds parmi les Juifs de l'ancienne Judée, et la tradition représente Jésus-Christ sous les traits d'un homme blond.

Les Juifs algériens fournissent une mortalité relative inférieure non-seulement à celle des Européens, mais encore à celle des Arabes et des Maures.

En Allemagne, on a remarqué également que la population juive

s'accroît beaucoup, et que cet accroissement ne dépend pas de la supériorité du chiffre des naissances, mais du peu de mortalité.

On rencontre en France, dans nos provinces du Midi, près de Nîmes et de Perpignan, un certain nombre de *Bohémiens*, appelés aussi *Gitanos*, *Zingares*, qui paraissent provenir de l'Inde, où ils auraient constitué une tribu de parias vivant sur les rives de l'Indus; ils sont assez nombreux dans l'arrondissement de Mauléon (Basses-Pyrénées).

Je n'insiste pas sur le rôle ethnogénique des *Anglais*, des *Espagnols*, des *Italiens*, dont j'ai implicitement déjà parlé en traitant des races qui ont servi à les constituer eux-mêmes.

Quant aux *Vaudois*, aux *Andorrans*, aux *Cagots*, ils ont trop peu d'importance pour nous arrêter plus longtemps.

Il est impossible de terminer un article sur l'ethnogénie de la France sans parler du peuple qui a donné son nom au pays que nous habitons.

Les *Francs* n'étaient pas un peuple unique, mais une confédération de plusieurs tribus (*Sicambres*, *Saliens*, *Bructères*, *Teuctères*, *Usipètes*, etc.). Ils présentaient les caractères ordinaires des races germaniques. Cependant, pour plus de précision, nous rappellerons ces caractères qui ont été découverts par l'exploration de divers tombeaux de l'époque mérovingienne.

Les Francs présentaient une tête allongée, sous-dolichocéphale, avec un indice de $\frac{76.86}{100}$ (Broca), la face longue et ovale, les cheveux blonds, généralement une très-haute stature.

En *Austrasie* les Francs se fixèrent en plus grand nombre ; aussi le type germanique y est-il plus prédominant qu'en *Neustrie*.

Cependant les Francs, relativement peu nombreux, ont exercé une immense influence par le fait même de la conquête, ils ont constitué par leurs descendants une fraction considérable de l'aristocratie militaire au moyen âge et leur type se retrouve chez un grand nombre de familles et même chez beaucoup de Français qui sont loin de porter un nom historique et qui n'élèvent aucune prétention à la noblesse de race.

Nous ajouterons un mot sur quelques populations autrefois étrangères à la France, mais qui lui sont rattachées depuis longtemps.

La *Corse* renferme une population très-ancienne, à peine modifiée par les colonies étrangères qui se sont implantées sur le littoral et dont

les caractères ethnologiques paraissent se rattacher aux races ligure et ibérienne.

L'*Algérie*, qui fait aujourd'hui partie intégrante de la France, contient un grand nombre de races diverses : les unes récemment implantées par la colonisation, les autres en possession du sol depuis de longs siècles.

Nous n'énumérerons ici que les races que l'on peut dire autochthones ou du moins antérieures à la conquête de 1830.

La race la plus ancienne est représentée par les *Berbères* comprenant les *Gétules*, les *Numides*, les *Maures*, etc. : c'est la population dont les descendants, comme étaient autrefois leurs ancêtres, sont sédentaires. Les *Arabes*, au contraire, immigrés surtout au moment de la conquête sarrasine, se font remarquer encore aujourd'hui par leur vie nomade.

Enfin nous citerons les *Nègres* (de diverses provenances), quelques *Turcs* et les *Coulouglis*, c'est-à-dire les descendants des Turcs et des femmes indigènes.

Aujourd'hui encore la population se divise en *Kabyles*, qui représentent la population berbère, et en *Arabes* d'origine sarrasine. Les *Maures* et les *Juifs* constituent surtout la population des villes.

Les Européens habitant notre colonie sont principalement des *Français*, des *Espagnols* et des *Maltais*.

Quant aux autres colonies, l'étude de leur population nous entraînerait fort au delà des limites que nous nous sommes imposées.

DEUXIÈME PARTIE

DÉMOGRAPHIE

I

Population statique.

Bibliographie. — *Statistique de la France. Résultats généraux du dénombrement de* 1872. — *Statistique de la France.* Nouvelle série. *Statistique annuelle,* tome I, 1871; tome II, 1872.

POPULATION STATIQUE DE LA FRANCE.

Le dernier dénombrement de la population de la France, effectué au mois de mai 1872, a donné un chiffre de 36 102 945 habitants; cette population est comprise dans quatre-vingt-six départements, en y ajoutant la circonscription de Belfort; on distingue la population *civile* de la population *militaire;* cette dernière, qui est représentée par l'armée de terre et de mer, est de 374 711. La population civile est distinguée en population *domiciliée* et en population *comptée à part* (hôpitaux, colléges, communautés religieuses, réfugiés, etc.).

La population comptée à part est de 415 265; la population domiciliée (normale ou municipale) comprend 35 312 945 individus. Elle se divise elle-même en population *agglomérée* et en population *éparse;* la population agglomérée renfermant 21 865 625 et la population éparse 13 447 320.

Population civile	Population domiciliée (normale ou municipale).	35,312,945	35,728,210
	Population comptée à part (hôpitaux, colléges, communautés religieuses, réfugiés, etc., etc.).	415,265	
Armée de terre et de mer			374,711
Total			36,102,921

La population domiciliée se subdivise en :

Population agglomérée	21,865,625	35,312,945
Population éparse	13,447,320	

Il résulte de ce dénombrement que les trois cinquièmes de la population domiciliée vivent à l'état d'agglomération, tandis que deux cinquièmes sont disséminés dans la campagne. Si l'on compare ce dénombrement à celui de 1866, on voit que la France a perdu 2 089 143 ou 5,47 p. 100. Cette diminution a pour cause les pertes provenant de l'annexion à l'Allemagne des territoires de l'Alsace-Lorraine, les désastres de la guerre, les cruelles épidémies varioliques qui ont sévi dans beaucoup de départements en 1870 et 1871, et, comme nous le verrons, le déficit des naissances qui a marqué les mêmes années par suite du ralentissement des mariages. Tandis que la population de la France entière a diminué, les villes de plus de 10 000 âmes, prises dans leur ensemble, ont acquis, au contraire, un accroissement marqué ; l'augmentation la plus considérable s'est fait sentir dans la population comptée à part.

La population agglomérée a peu augmenté, mais la population éparse s'est accrue dans une forte proportion. Les banlieues des villes, en effet, s'accroissent aux dépens de leur centre, un grand nombre de personnes allant chercher une vie moins coûteuse en dehors des limites de l'octroi.

POPULATION SPÉCIFIQUE.

Le nombre moyen des habitants de la France n'est plus que de 68,30 par kilomètre carré. Il était de 70,10 en 1866.

POPULATION URBAINE ET RURALE.

En statistique, on est convenu de considérer comme *urbaine* la population totale de toutes les communes qui ont plus de 2000 habitants agglomérés, distraction faite des populations flottantes ; on donne le nom de *rurale* à la population totale des autres communes ; d'après le recensement de 1872, la population urbaine est de 11 214 017 habitants, et la population rurale de 24 888 904. En dehors de l'augmentation produite par l'excédant des naissances sur les décès, la population urbaine peut s'accroître de deux manières :

1° Par l'émigration effective des populations rurales vers les villes ;

2° Par le passage dans la catégorie des villes d'un certain nombre de communes rurales dont la population s'est accrue.

Cette dernière cause de l'accroissement de l'élément urbain ne permet pas de distinguer très-nettement dans quelle mesure les agglomérations urbaines s'accroissent réellement aux dépens de l'élément

rural. Quoi qu'il en soit, la proportion de la population urbaine n'a cessé de grandir à chaque recensement ; nos récentes pertes territoriales n'ont point arrêté ce mouvement et les campagnes seules ont subi la dépopulation constatée entre les deux derniers dénombrements.

MÉNAGES, MAISONS.

Par *ménage*, on entend, en matière de recensement, non pas les familles, mais les individus mariés ou non, avec ou sans enfants, occupant un logement distinct. Le nombre des ménages ainsi définis était en 1872 de 9 525 717 ; ces ménages correspondent à la population domiciliée proprement dite, qui est, comme nous l'avons vu, de 35 512 945 individus. Un ménage comprend donc en moyenne 3,71 personnes. Malgré les restrictions qui viennent d'être apportées à la définition du mot ménage, il existe une si grande analogie entre les ménages et les familles, que le nombre d'individus par ménage est presque partout en rapport avec la fécondité des mariages. Aussi, c'est dans les départements où cette fécondité est faible, que le nombre des individus par ménage est le moins élevé. Exemple : la Seine, l'Eure, l'Aube, la Manche, le Calvados, le Lot-et-Garonne, Tarn-et-Garonne, qui donnent à la fois le moins d'enfants par mariage et le moins d'habitants par ménage. Au contraire, c'est en Bretagne, dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, et dans la plupart des pays du Centre, qu'on trouve à la fois les ménages les plus nombreux et les mariages les plus féconds. En général, chaque maison ne renferme guère qu'un ménage ou deux au plus. Il n'y a un grand nombre de ménages par maison que dans la Seine, le Rhône et quelques départements du Midi.

POPULATION SELON L'ORIGINE ET SELON LA NATIONALITÉ.

A ce double point de vue, la population de la France se subdivise ainsi qu'il suit :

Français.	Nés dans le département où ils ont été recensés.	30,676,945	35,362,253	97.97 p. 100
	Nés dans d'autres départements.	4,543,764		
	Alsaciens-Lorrains résidant en France, ayant opté pour la nationalité française.	126,243		
	Étrangers naturalisés français.	15,303		
Étrangers résidant en France			730,844	2.03
Total			36,093,097	100 p. 100

Non compris 9824 individus non recensés pour absence ou autre cause.

En 1851, la proportion des étrangers n'était que de 1,06 ; elle était de 1,33 en 1861 et enfin de 1,67 en 1866 ; elle est de 2,03 en 1872 ; toutefois on doit remarquer qu'on a considéré comme étrangers 64 808 Alsaciens-Lorrains qui n'avaient pas opté pour la France au moment du recensement. Dans ce dernier recensement (1872) il y a eu une forte diminution d'Allemands ; mais cette diminution a été compensée et au delà par l'augmentation du nombre des Belges, des Italiens et des Espagnols.

Sur 100 habitants, il y en a en moyenne 85 qui sont nés dans le département où on les a recensés, et 15 sont venus des départements voisins ou de l'étranger. Le département de la Seine est le seul qui renferme une population d'origine étrangère supérieure à la population indigène: pour 36 individus nés dans ce département, 64 viennent du dehors.

POPULATION SUIVANT LES CULTES.

En 1872, la répartition des cultes s'est opérée comme il suit. Nous la rapprochons de celle de 1866 :

DÉSIGNATION DES CULTES.	NOMBRE.	RAPPORT POUR 100.	
		1872	1866
Catholiques	35,387,703	98,02	97,48
Protestants. { Calvinistes, Luthériens, Autres cultes protestants	580,757	1,60	2,23
Israélites	49,439	0,14	0,23
Autres cultes non chrétiens	3,071	0,01	0,06
Individus qui ont déclaré ne suivre aucun culte, ou dont le culte n'a pu être constaté	81,951	0.23	
Totaux	36,102,921	100,00	

POPULATION CLASSÉE D'APRÈS LE DEGRÉ D'INSTRUCTION.

C'est en 1866 que la population de la France a été recensée pour la première fois au point de vue de l'instruction élémentaire. On a divisé la population en trois groupes correspondant à trois périodes de la vie :

1° Les enfants de moins de six ans, qui sont présumés ne savoir ni lire, ni écrire ;

2° Les enfants et les jeunes gens de six à vingt ans, période pendant laquelle on reçoit l'instruction à tous les degrés ;

3° Les personnes âgées de plus de vingt ans, qu'on peut considérer comme ayant achevé leur instruction.

Il résulte de ce recensement que les neuf dixièmes des enfants, plus du cinquième et moins du quart des jeunes gens au-dessous de vingt ans accomplis, et plus du tiers de la population majeure, ne savaient ni lire ni écrire.

Sur 100 mariés en France, en 1856, on comptait 39 illettrés, ne pouvant signer leur acte de mariage. En 1872, on n'en compte plus que 28, soit encore plus d'un quart.

Les enfants en bas âge étant mis de côté, on peut dire que les 30 centièmes de la population sont entièrement dénués d'instruction. Pour le sexe masculin, la proportion est de 27,41 ou de plus du quart, et pour le sexe féminin, de 33,47, c'est-à-dire environ le tiers.

POPULATION PAR SEXE ET PAR ÉTAT CIVIL.

Sous le rapport de la distinction des sexes, le recensement de 1872 a donné les résultats suivants :

Sexe masculin. . . .	17,982,511	36,102,921	49.81 p. 100
Sexe féminin.	18,120,410		50.19 p. 100

Ce qui correspond à un peu plus de 99 hommes pour 100 femmes (99,24).

Cette proportion des sexes a assez sensiblement varié depuis 1806 jusqu'au dernier dénombrement. C'est en 1821, c'est-à-dire peu après nos grandes guerres, que l'excédant du sexe féminin a atteint son maximum. Il n'a cessé depuis de décroître, et en 1866, le sexe masculin tendait à l'emporter. Les derniers événements ont ramené l'excédant du côté du sexe féminin.

ÉTAT CIVIL.	SEXE MASCULIN.	SEXE FÉMININ.	TOTAL.
Enfants.	5,875,089	4,807,427	10,682,516
Célibataires adultes.	3,755,367	4,037,341	7,792,708
Mariés.	7,344,519	7,316,730	14,661,249
Veufs.	1,007,536	1,958,912	2,966,448
Totaux.	17,982,511	18,120,410	36,102,921

Si l'on compare ces résultats à ceux de l'année 1866, on voit que relativement à la population générale, la proportion des enfants ainsi que celle des mariés s'est légèrement accrue ; mais l'accroissement

le plus important a porté sur les veufs, 0,24 pour le sexe masculin, et 0,54 pour le sexe féminin ; tous ces accroissements se sont produits aux dépens des célibataires adultes, dont la proportion est descendue de 22,51 à 21,58, en diminution de 0,93 sur l'année 1866.

POPULATION PAR AGES

PÉRIODE D'AGE.	NOMBRES ABSOLUS.			NOMBRES PROPORTIONNELS.		
	SEXE MASCULIN.	SEXE FÉMININ.	LES DEUX SEXES.	SEXE MASCULIN	SEXE FÉMININ.	LES DEUX SEXES.
De 0 à 5 ans.	1,696,951	1,655,066	3,352,017	4,704	4,588	9,292
De 5 à 10 ans.	1,658,568	1,609,343	3,267,911	4,598	4,461	9,059
De 10 à 15 ans.	1,597,799	1,543,018	3,140,817	4,429	4,277	8,706
De 15 à 20 ans.	1,580,096	1,517,526	3,047,622	4,241	4,207	8,448
De 20 à 25 ans.	1,509,327	1,663,254	3,172,581	4,184	4,610	8,794
De 25 à 30 ans.	1,291,412	1,313,309	2,604,721	3,580	3,640	7,220
De 30 à 35 ans.	1,276,806	1,265,252	2,542,058	3,539	3,508	7,047
De 35 à 40 ans.	1,248,510	1,236,748	2,485,258	3,461	3,428	6,889
De 40 à 45 ans.	1,169,302	1,159,886	2,329,188	3,241	3,215	6,456
De 45 à 50 ans.	1,097,496	1,098,511	2,196,007	3,042	3,045	6,087
De 50 à 55 ans.	983,480	990,904	1,974,384	2,726	2,746	5,472
De 55 à 60 ans.	889,568	896,778	1,786,346	2,466	2,485	4,951
De 60 à 65 ans.	747,694	755,459	1,503,153	2,073	2,094	4,167
De 65 à 70 ans.	533,578	567,792	1,101,370	1,479	1,574	3,053
De 70 à 75 ans.	406,677	430,680	837,357	1,127	1,194	2,321
De 75 à 80 ans.	217,545	250,734	468,279	603	695	1,298
De 80 à 85 ans.	81,535	108,695	190,230	226	301	527
De 85 à 90 ans.	25,316	36,555	61,871	70	101	171
De 90 à 95 ans.	5,205	7,722	12,927	14	22	36
Centenaires. . .	70	120	190	2	4	6
Totaux. . .	17,967,671	18,108,612	36,076,283	49,805	50,195	100,000

Nous avons déduit des chiffres ci-dessus l'âge moyen de la population française, en 1872, et, ainsi que l'indique le tableau suivant, cet âge s'accroît peu à peu à chaque recensement.

AGE MOYEN DE LA POPULATION FRANÇAISE.

DÉNOMBREMENTS.	SEXE MASCULIN.	SEXE FÉMININ.	LES DEUX SEXES RÉUNIS.
Dénombrement de 1851. . . .	30 ans 6 mois.	31 ans 5 mois.	30 ans 11 mois.
— de 1856. . . .	30 » 8 »	31 » 3 »	31 » » »
— de 1861. . . .	30 » 11 »	31 » 6 »	31 » 3 »
— de 1866. . . .	31 » 2 »	31 » 8 »	31 » 5 »
— de 1872. . . .	31 » 3 »	32 » » »	31 » 8 »

Si l'on compare la population par âge de 1872 à celle de 1866, on voit que les pertes les plus considérables ont porté sur les adultes (de 15 à 60 ans), puis sur les enfants (de 0 à 15 ans), tandis que le nombre des vieillards (60 ans et au-dessus) a à peine diminué. Dans les temps normaux, le nombre de ces derniers s'accroit sans cesse : la longévité est donc en progrès dans notre pays ; elle a pour effet d'élever l'âge moyen de notre population.

POPULATION SELON LES PROFESSIONS.

On a divisé les personnes exerçant une profession en quatre classes :

1° Celles qui gagnent directement leur vie sans recourir au salaire ;
2° Les employés ;
3° Les ouvriers ;
4° Les journaliers.

Ces trois dernières catégories forment la classe des salariés.

Plus de la moitié de la population vit de l'agriculture et des professions qui s'y rattachent. La population industrielle équivaut à peu près au quart de la population classée. Le commerce et les professions qui en dépendent représentent un huitième de cette même population ; les personnes vivant du revenu des chefs de famille, un seizième.

L'agriculture est la profession dans laquelle on compte le plus d'individus par famille ; la force publique est celle qui en a le moins. C'est le clergé qui, relativement à son effectif, emploie le plus de domestiques, puis viennent les personnes qui vivent exclusivement de leur revenu et celles qui s'adonnent aux professions libérales.

La première classe de la population, celle qui a un bien, un commerce, un art, une industrie à faire valoir, comprend plus des deux cinquièmes de la population générale. Les deux autres cinquièmes appartiennent aux classes salariées, dont plus de la moitié constitue la classe ouvrière proprement dite. Cette dernière, jointe à la classe des journaliers, forme un peu plus du tiers de la population.

Les diverses classes présentent au point de vue de la composition de la famille les différences les plus marquées. C'est dans la classe des non-salariés, dans la population aisée, que le chef de famille fait vivre le plus de personnes. C'est dans la classe ouvrière qu'il en fait vivre le

moins. Les différences ne sont pas moins sensibles en ce qui concerne les domestiques.

Dans la première classe, ces derniers forment près du dixième de la population; ils entrent encore pour près de 4 p. 100 dans celle des employés. Leur nombre est négligeable dans la classe des ouvriers et celle des journaliers.

Les tableaux du recensement permettent de se rendre compte du rôle de la femme dans les principales branches de l'activité nationale. Dans les classes aisées, la proportion des hommes qui exercent une profession est près de quatre fois plus élevée que celle des femmes ; tandis qu'elle ne l'est que deux fois dans les classes salariées. Dans la famille, au contraire, et quelque soit le groupe que l'on considère, la proportion du sexe féminin est deux fois plus élevée que celle de l'autre sexe. Parmi les domestiques, les femmes sont dans le rapport de 100 à 68.

Nous terminerons cette étude de la population statique de la France en indiquant la population des principaux États du globe.

TABLEAU DE LA POPULATION DES PRINCIPAUX ÉTATS DU GLOBE[1]

NOMS DES PAYS.	NOMBRE DES HABITANTS.	NOMBRE D'HABITANTS par kilomètre carré.
EUROPE		
France (1861) (89 départements)	37,382,228	69,0
— (1866)	38,017,094	70,0
— (1872) (86 départements et circonscription de Belfort)	36,102,921	68,30
Angleterre, Royaume-Uni et Malte (1871)	31,876,834	101,1
Irlande seule (1871)	5,412,377	64,0
Belgique (1873)	5,253,821	181,1
Hollande (1874)	3,767,265	114,1
Autriche (1869)	20,394,980	67,9
Hongrie	15,509,455	47,8
Prusse (1871)	24,643,698	71,0
Bavière (1871)	4,863,450	63,9
Saxe (1871)	2,556,244	170,4
Empire d'Allemagne (1871)	41,060,846	75,9

[1] Nous devons ces renseignements à l'obligeance de M. Deloche, directeur de la statistique au ministère du commerce.

NOMS DES PAYS.	NOMBRE DES HABITANTS.	NOMBRE D'HABITANTS par kilomètre carré.
Italie (1871)	26,801,154	90,5
Sicile seule	2,584,090	89,1
Suisse (1870)	2,669,147	65,1
Espagne (1870)	16,262,422	32,8
Portugal (1872)	4,011,908	45,0
Grèce (1870)	1,457,894	29,1
Russie d'Europe (Pologne comprise) (1870)	71,730,980	14,2
Grand-duché de Finlande (1872)	1,832,158	4,9
Caucase (1871)	4,895,332	10,9
Danemark (1874)	1,874,000	49,5
Islande (1874)	71,100	0,6
Suède (1874)	4,541,559	10,6
Norvége	1,765,000	5,5
Turquie d'Europe et Serbie	9,838,000	24,1
Moldavie et Valachie	4,500,000	37,1
ASIE		
Turquie d'Asie	13,171,000	6,8
Perse, Afghanistan, Béloutchistan	10,000.000	3,8
Hindoustan (empire anglais)	190,565,048	81,4
Etats protégés	48,267,910	34,0
Ceylan	2,405,287	38,1
Empire Birman, de Siam, d'Annam	20,250,000	11,2
Chine	404,946,514	100,6
Japon	33,110,825	82,1
Sibérie	5,428,867	0,2
Asie centrale	3,800,628	1,1
AFRIQUE		
Égypte	16,922,000	7,5
Egypte proprement dite	5,252,000	9,5
Algérie	2,414,218	3,6
Sénégal	210,339	68,0
Ile Bourbon	195,362	76,8
Ile Maurice	317 069	165,6
Colonie du Cap	496,385	0,9
Port-Natal	289,775	6,3
Madère	118,609	144,1

NOMS DES PAYS.	NOMBRE DES HABITANTS.	NOMBRE D'HABITANTS par kilomètre carré.
AMÉRIQUE		
États-Unis (1871)	38,558,371	5,0
Canada	3,718,745	0,4
Mexique	9,276,079	4,8
Jamaïque	506,154	46,0
La Martinique	156,799	158,8
La Guadeloupe	163,600	88,6
Cuba	1,400,000	11,7
Porto-Rico	625,000	66,9
Haïti	572,000	24,1
Amérique centrale	2,831,410	4,9
Pérou	2,500,000	1,6
Chili (1874)	2,068,447	6,0
Brésil	9,700,187	1,1

II

Mouvement de la population.

CHAPITRE PREMIER

MATRIMONIALITÉ

Bibliographie. — *Statistique de la France. — Mouvement de la population pendant la période de* 1861-65, *et les recensements de* 1856-1861-1866. — *Statistique de population des divers états de l'Europe. — Statistique internationale* (*population*) publiée par Quetelet et Heuschling. 1865. — Bertillon. Art. *Mariage* (*Dict. encyclopédique.*)

Le mariage intéresse l'hygiéniste par des côtés multiples. Après avoir fixé son degré de fréquence, l'état civil et l'âge des conjoints, nous aurons à faire ressortir l'influence exercée par le mariage sur la santé, la criminalité, l'aliénation mentale, le suicide et la mortalité.

FRÉQUENCE DU MARIAGE.

M. Bertillon a fait observer que les statistiques ayant, pour but de déterminer la proportion relative des mariages dans un pays, n'avaient de valeur qu'autant qu'elles portaient, non sur le nombre des mariages en rapport avec la population générale, mais seulement avec la population mariable (de 15 à 60 ans).

En effet, comment établir une base d'après l'ensemble d'une population, lorsque dans certains pays, comme par exemple la Prusse, la Hongrie, l'Espagne, il y a un nombre considérable d'enfants; que d'autres contrées, la France par exemple, présentent une proportion plus grande de vieillards?

Faisant donc subir aux statistiques d'ensemble ces éliminations nécessaires, M. Bertillon a pu déterminer les chiffres suivants :

En Angleterre, 14,76 mariages par 1000 habitants; l'élimination faite en outre de la population étant à l'état de mariage, le résultat

est de 64 mariages sur 1000 habitants mariables ; tel est le chiffre définitif indiquant l'aptitude matrimoniale de l'Angleterre.

La France est représentée par 57,2 ; le département de la Seine par 52,9 ; le Danemark 58,6 ; la Belgique 42,7 ; les Pays-Bas 52,3 ; et la Norvége 35,7 (voy. article *Mariage*, *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, premier tableau).

La moyenne annuelle des mariages en France pour chacune des sept périodes quinquennales de 1831 à 1865 est la suivante : 259,754 — 272,552 — 282 735, — 277 942, — 280 739, — 294 864, — 296 523. Il y a donc comme on le voit un accroissement évident, mais l'augmentation est beaucoup plus sensible dans d'autres pays ; l'Angleterre donne la moyenne suivante : 118 061, — 119 495, — 128 226, — 142 873, — 157 869, — 162 475, — 173 421.

M. Bertillon a montré d'une façon saisissante cette différence dans ce tableau :

ÉTATS.	PÉRIODES.						
	1830-1835	1835-1840	1840-1845	1845-1850	1850-1855	1855-1860	1860-1865
France. . .	1000	1049	1089	1070	1081	1132	1142
Angleterre.	1000	1015	1086	1210	1336	1376	1470

Il résulte de la *Statistique de la France* (nouvelle série) publiée par le ministère du commerce, qu'en 1869, le nombre des mariages, exclusion faite de l'Alsace-Lorraine, a dépassé celui des dix années précédentes. En 1870, ce nombre a subi une diminution considérable (1870, 223 705 ; 1869, 303 482) ; cette situation a pris fin avec la guerre, et, sans atteindre leur chiffre primitif, les mariages se sont accrus dans une assez forte proportion. On en compte en 1871, 262 476.

Le nombre des mariages contractés en 1872 s'est élevé à 352 754, soit 0,98 pour 100 habitants. C'est le chiffre le plus élevé qui ait été atteint dans notre pays, même aux époques les plus prospères, car jamais la proportion des mariages n'avait dépassé 0,82 pour 100, mais il ne faut pas oublier qu'en 1870 l'appel de tous les célibataires sous les drapeaux avait fait descendre ce rapport à 0,60, et qu'en 1871, année où s'est terminée la guerre, ce rapport ne s'est élevé qu'à 0,72. Beaucoup d'unions ont été alors retardées et se sont accomplies en 1872.

Dans le département de la Seine, l'insurrection de la Commune a suspendu la progression que l'on y observait depuis plusieurs années, et produit un mouvement rétrograde qui ne s'est arrêté qu'après la fin de 1871. Ainsi, en 1870, ce département, qui avait fourni 16 702 mariages, n'en a donné que 14 714 en 1871.

C'est le département de la Seine qui, à population égale, fournit le plus grand nombre de mariages (1872, 1,13 pour 100 habitants).

Mais cela tient uniquement à ce qu'on y compte relativement plus d'adultes, c'est-à-dire un plus grand nombre d'individus aptes à se marier. Dans le département de la Seine, la proportion est de 33 pour 100, tandis qu'elle n'est que de 23 en province. Si au contraire, on recherche l'aptitude au mariage de la population mariable, on trouve pour 100 mariables, 7,0 mariés dans le département de la Seine, et 8,1 mariés dans les autres départements.

Les chiffres mensuels de 1869, comparés à 1871, dénotent d'une façon évidente l'influence inverse de la guerre et de la paix au commencement et à la fin de 1871.

MOIS.	MARIAGES.	
	1869.	1871.
Janvier	1,094	259
Février	1,078	334
Mars	478	213
Avril	1,098	622
Mai	791	809
Juin	957	985
Juillet	767	963
Août	616	748
Septembre	788	904
Octobre	855	952
Novembre	1.033	1.233
Décembre	468	575
Moyenne par jour	852	719

Presque partout la probabilité du mariage est plus grande pour l'homme que pour la femme : en Hollande et en Angleterre, ce rapport est comme 52,8 : 61,9, soit comme 100 est à 117, c'est-à-dire que, dans ces deux pays, le même nombre de gens mariables, qui donne 100 mariages annuels si ce sont des femmes, en fournit 117 si ce sont des hommes. En France, ce rapport est annuellement comme 100 est à 103. M. Bertillon montre que cette différence tient à celle des

seconds mariages, trois ou quatre fois plus fréquents pour les hommes que pour les femmes.

La proportion des mariages de veufs est approximativement double de celle des mariages de veuves jusqu'à l'âge de 30 ans, et est triple de 30 à 60 ans. En 1872, les mariages des veufs de l'un et l'autre sexe ont été plus nombreux qu'en temps ordinaire, les événements de 1870-71 avaient accru considérablement le nombre des veufs et des veuves. En Autriche, en Angleterre, en Hollande, en Belgique, le contingent fourni par le second mariage est très-considérable et beaucoup plus important qu'en France ; les veuves se remarient rarement en Suède et en France, et plus souvent, d'après M. Bertillon, en Angleterre, en Hollande et surtout en Autriche.

La distribution mensuelle se répartit très-inégalement et subit l'influence des rites religieux (le carême), de certaines habitudes rurales, des usages locaux.

Les résultats de la statistique varient suivant la différence des cultes ; de 1859 à 1861, les chrétiens dits évangélistes donnaient 8,3 mariages par 1000 ; les juifs, 8 ; les catholiques, 7,8. En Allemagne, on a constaté la plus grande fréquence des mariages mixtes. Ainsi, en Bavière, de 1835 à 1840, on en comptait 2,7 pour 100 mariages. Le nombre en a triplé de 1860 à 1862.

On a longtemps cru que la proportion de la mortalité était en raison de la fréquence des mariages ; M. Bertillon a montré qu'il y avait là une erreur provenant de la confusion faite entre la *mortalité générale*, qui s'accroît évidemment par le plus grand nombre de naissances résultant du plus grand nombre de mariages, et la *mortalité à chaque âge*.

Les unions hâtives et largement fécondes sont, au contraire, le salut des nations à mortalité rapide, qui, sans ce renouvellement constant opposé à la décimation, seraient nécessairement condamnées à disparaître, danger qui menace actuellement la colonie islandaise.

Le tableau suivant qui indique le nombre des mariages par état civil de 1869, que l'on peut considérer comme l'année ordinaire la plus récente, donnera une idée de la proportion relative des mariages entre garçons et filles, garçons et veuves, veufs et filles, veufs et veuves, et montrera sur quelle base cette statistique est établie.

MARIAGES PAR ÉTAT CIVIL.

POPULATION.	MARIAGES					HOMMES.			FEMMES.		
						MARIAGES			MARIAGES		
	ENTRE GARÇONS ET FILLES.	ENTRE GARÇONS ET VEUVES.	ENTRE VEUFS ET FILLES.	ENTRE VEUFS ET VEUVES.	TOTAL.	DE GARÇONS.	DE VEUFS.	TOTAL.	DE FILLES.	DE VEUVES.	TOTAL.
Département de la Seine. . . .	17,901	12,258	1,788	823	21,770	19,159	2,611	21,770	19,689	2,081	21,770
Population urbaine.	60,221	3,544	6,061	2,917	72,743	63,765	8,978	2,743	66,282	6,461	72,743
Population rurale.	181,187	6,493	15,005	6,284	208,969	187,680	21,289	208.969	196,192	12,777	208,969
France entière.	259,309	11,295	22,854	10,024	303,482	270,604	32,878	303,482	282,163	21,319	303,482

MARIAGE CONSIDÉRÉ AU POINT DE VUE DE L'AGE DES CONJOINTS.

La plus grande fréquence du mariage se rencontre, pour la France, de 25 à 35 ans chez les hommes. Il en est de même pour l'Italie et la Belgique.

En Angleterre, c'est de 20 à 30 ans que cette période peut être fixée.

Les mariages parisiens offrent une particularité singulière, et qui semblerait invraisemblable si les chiffres ne venaient en démontrer la certitude.

C'est à la période où le mariage se produit le plus volontiers en France, c'est-à-dire de 25 à 30 ans, que le nombre des mariages parisiens est le plus restreint; il augmente avec l'âge, et c'est seulement au delà de 40 ans pour les hommes et de 35 ans pour les femmes que, la matrimonialité, atteignant son maximum, égale et surpasse celle de la France entière.

Nous remarquons que, en France, la différence d'âge entre les époux, sensible dans la jeunesse, va en décroissant, puis se nivelant avec les années ; enfin, la tendance est manifeste, chez l'homme ou la femme d'un âge avancé, de chercher en quelque sorte à compenser son âge par la jeunesse plus grande de son épouse ou de son époux.

Le fait est également observable chez l'homme et chez la femme ; la femme ayant plus de 30 à 35 ans prendra un mari moins âgé qu'elle ; le mari de 60 ans choisira une femme de 40. (Vr. Bertillon[1]).

Les recherches de Salder sur les pairs anglais donnent des indications intéressantes sur le rapport existant entre la fécondité des mariages et l'âge des époux. D'après lui, la fécondité moyenne, de 4,1 enfants par mariage, s'élève à 5,11, l'homme ayant dépassé 26 ans, puis redescend à 4,43 lorsqu'il a de 26 à 36 ans, et enfin à 2,84 si l'homme entre en ménage après sa 36e année. Le résultat d'ensemble est le même chez les femmes. Le chiffre est de 5,13 pour la femme qui se marie avant 26 ans ; 3,5 de 26 à 36 ans ; et 2,89 pour celles

[1] Lorsque le mari a de 23 à 25 ans, la femme a 7 ans de moins; à la période suivante, la différence n'est plus que de 2,4; puis il y a presque égalité d'âge moyen pour les garçons qui épousent des filles de 30 à 35 ans. Enfin, au delà, l'âge de la femme l'emporte de 2, puis de 4, puis de 7 à 8 ans sur celui de l'époux. Les femmes, se mariant à des hommes de 40 à 50 ans, n'ont que 31,6, c'est-à-dire ont déjà 12 ans de moins que leurs époux; mais si l'époux est âgé de plus de 60 ans, elles sont de 20 ans plus jeunes que lui.

Plus l'époux est âgé, plus l'épouse est relativement jeune ; à partir de 30 à 35 ans pour la femme, le mari est d'autant plus jeune que la femme est plus âgée. Cette tendance est beaucoup plus manifeste en France qu'en Angleterre. Ces mariages tardifs se font remarquer par leur peu de fécondité.

qui se marient après leur 36e année. Mais, trop jeune, la femme est moins féconde et ses enfants moins viables. En effet, la femme de moins de 16 ans accomplis donne 4,4 de naissances par mariage; ses enfants ont une mortalité de 28 pour 100. De 16 à 20 ans, on compte 4,63 enfants et 20 décès; de 20 à 24 ans, 5,21 enfants et 18,8 décès.

Il est donc certain que le mariage hâtif est préjudiciable, et à la fécondité de la mère et à la vitalité de l'enfant. Il serait d'ailleurs extrêmement difficile de chiffrer exactement le nombre moyen des enfants par mariage; il faudrait pouvoir s'aider, au préalable, d'une statistique qui indiquât le nombre des enfants nés d'un mariage, lors du décès de l'un des deux époux. Mais un tel document n'existe point, et on a recours à un artifice de calcul consistant à diviser les naissances par le nombre moyen annuel des mariages.

M. Bertillon évalue à 2 pour 100 pour l'Angleterre la proportion des erreurs résultant de cette numération. Ainsi, il porte à 4 le chiffre des enfants vivants, pour chaque couple, chiffre ordinairement évalué à 3,9. En France, chaque mariage pris séparément ne fournit que 3 naissances; et encore, à 20 ans, la proportion en est-elle réduite à 1,92. Notre population adulte ne se maintient et ne progresse quelque peu, quant au nombre, que par l'appoint que lui fournit la natalité illégitime.

Le tableau suivant donnera quelques indications sur la fécondité relative du mariage dans les différents pays.

TABLEAU INDIQUANT LE NOMBRE THÉORIQUE MOYEN D'ENFANTS PAR MARIAGE PENDANT LA PÉRIODE 1861-65 (HONGRIE ET BOHÊME EXCEPTÉES).

ÉTATS.	NOMBRE.	ÉTATS.	NOMBRE.
Hongrie[1] (1856-59)	5	Écosse	4,12
Russie	4,68	Hollande	4,08
Espagne	4,51	Autriche	4,015
Bohême (1856-59)	4,4	Belgique	3,96
Italie	4,35	Angleterre	3,91
Norvége	4,25	Saxe	3,855
Suède[2]	4,23	Danemark	3,75
Wurtemberg	4,22	Bavière	3,408
Prusse	4,14	France	3,08

[1] Pour la période de deux ans, 1861-63 qui seule m'est connue, la fécondité n'a été que de 4,31.
[2] En Suède, où l'on a des documents précis depuis plus d'un siècle, la moyenne générale est de 4 naissances vivantes par mariage. Pour certaines périodes quinquennales, elle est descendue à 3,5 ou 3,7; pour d'autres elle s'est élevée à 4,5. Des oscillations de cet ordre se retrouvent à peu près dans tous ces pays. (Bertillon.)

INFLUENCE DU MARIAGE SUR LA CRIMINALITÉ.

Après avoir envisagé le mariage en lui-même, sa fréquence, ses rapports avec l'accroissement de la population, nous nous occuperons de rechercher quelle influence il peut avoir sur la criminalité. M. Bertillon, pour atténuer les erreurs pouvant provenir de certaines coïncidences, a basé ses recherches sur deux périodes assez distantes, la première, de 1840 à 1845, l'autre de 1861 à 1868.

Cet auteur, qui paraît ici quelque peu pessimiste, n'évalue pas la criminalité d'après le chiffre des condamnations, mais considère que la majorité des accusés constitue des criminels qui n'ont été acquittés que grâce à l'insuffisance de preuves alléguées contre eux.

Dans tous les cas, il eût été intéressant de faire ces deux calculs différents et la conformité des conclusions, si elle eût existé, eût acquis plus d'importance.

Nous ne donnerons ici que les résultats de la dernière statistique, c'est-à-dire de 1861 à 1868, qui sont en concordance avec ceux de la première. La criminalité des célibataires étant rapportée à 100, celle des époux n'est que 49,25 pour les crimes contre les personnes; elle descend à 45, 50 s'il s'agit d'attentat contre la propriété. L'heureuse influence du mariage est surtout manifeste pour la femme ; ainsi le même nombre de vivants, capable de fournir annuellement 100 accusés hommes mariés, en donne 170 parmi les célibataires mâles, tandis que, pour le sexe féminin, le même nombre fournissant 100 accusées femmes mariées, en donne 240 chez les non mariées. Ce rapport, que M. Bertillon appelle le degré de préservation du crime par le fait du mariage, est donc de 1,7 pour les hommes, et s'élève à 2,45 pour les femmes.

Le veuvage réduit de 100 à 67 l'attentat contre la propriété, tandis qu'il accroît notablement la criminalité contre les personnes (surtout chez les femmes).

La paternité et la maternité apportent aussi une influence extrêmement salutaire.

INFLUENCE DU MARIAGE SUR L'ALIÉNATION MENTALE.

L'influence du mariage contre l'aliénation mentale est telle, qu'elle réduit le danger de près de moitié, et cependant, l'âge auquel apparaît

habituellement la folie correspond à l'âge probable du mariage. D'après Parchappe, en effet, le danger de l'aliénation présente son maximum entre 30 et 40 ans; or, sur 10 000 habitants, on trouve 3,68 chez les célibataires, 2,02 chez les époux, et 3,1 chez les veufs et veuves.

INFLUENCE DU MARIAGE SUR LE SUICIDE.

La préservation du suicide par le mariage paraît évidente ; le célibat et le veuvage constituent chez les deux sexes une cause active de suicide. Ainsi il résulte de la statistique judiciaire, que, sur 1 million d'hommes non mariés, il y a par an, 273 suicides, tandis que les veufs en donnent 628, et les époux seulement 246 ; en d'autres termes, le même nombre d'individus capables de fournir chaque année 100 suicides si ce sont des hommes mariés, en donnera 111,4 chez d'anciens célibataires, et 256 chez des veufs. Or, comme le fait remarquer M. Bertillon, la tendance au suicide s'augmentant avec les années, si l'influence de l'âge devait seule agir, le danger serait beaucoup plus grand pour les époux que pour les célibataires ; le rapport devrait être alors comme 100 : 55,5. Or, c'est le contraire qui s'observe, la fréquence du suicide chez les époux est inférieure à celle des célibataires dans le rapport de 100 à 111,4. Cette aggravation, qui résulte de l'âge, rend plus difficile à apprécier l'influence du veuvage sur le suicide. Toutefois M. Bertillon établit également que, chez l'homme comme chez la femme, l'action du veuvage s'ajoute à celle de l'âge et accroît ce danger dans l'un et l'autre sexe. Il est à remarquer que sur 1000 époux qui se suicident, il y en a 704 qui ont des enfants ; sur 1000 épouses se suicidant, 610 seulement sont mères.

INFLUENCE DU MARIAGE SUR LA MORTALITÉ.

Le mariage, à la condition de n'être pas prématuré, a chez les deux sexes une action salutaire sur la viabilité.

D'intéressantes recherches ont été faites en France par M. Legoyt, en Hollande par Baumhauer ; mais les conclusions les plus importantes sont à déduire des travaux de M. Bertillon, qui a basé ses calculs sur de longues périodes d'années. Sur 1000 hommes de 40 à 45 ans, il y a en France 9,55 décès d'hommes mariés, 16 chez les célibataires, et 18,89

chez les veufs. A Paris, 15,7 décès pour les hommes mariés ; 27 de célibataires et 32,1 de veufs.

En France, de 30 à 35 ans, la mortalité des mariés étant 100, celle des célibataires est de 169, et celle des veufs 281. A l'âge suivant, c'est-à-dire de 35 à 40, celle des célibataires est de 175, et celle des veufs 233 ; de 40 à 45 ans : célibataires 174, veufs 198 ; de 45 à 50, 171 et 194. En poursuivant cette énumération, on verrait que l'influence désastreuse du veuvage s'amende régulièrement avec l'âge, mais en persistant néanmoins[1].

Toutefois, conclu prématurément, le mariage devient à son tour une cause de danger, et au-dessous de 20 ans, la mortalité, de 14 chez l'homme, s'élève à 100 chez l'homme marié.

L'ensemble de ces résultats s'appuie non-seulement sur les statistiques de la France, mais sur celles de la Belgique et de la Hollande.

M. Bertillon considère que l'heureuse influence du mariage, importante de 25 à 24 ans, manifeste de 24 à 23, sensible de 23 à 22, cessant de 22 à 21, serait remplacée par une augmentation dans la mortalité de 21 à 20 ans.

Les mêmes observations sont applicables à la femme ; ainsi, de 40 à 45 ans, le chiffre de 100 décès pour les femmes mariées correspondrait à 131 pour des filles du même âge.

Cependant au-dessous de 25 ans, le mariage devient pour la femme une cause de mortalité.

En France la mortalité étant de 100 chez les filles de 20 à 25 ans, s'élève à 119 pour les femmes ; chiffre très-modéré relativement à la Belgique où il est de 157 ; à la Hollande, 173. Cette mortalité, plus intense que dans notre pays, persiste jusqu'à 40 ans, tandis qu'en France elle s'arrête à 25.

A 15 ou 20 ans en France la mortalité des jeunes filles étant 100, celle des jeunes femmes est de 158, idem en Belgique ; en Hollande, 208. M. Bertillon se demande si, en tenant compte de ces résultats déplorables, il n'y aurait pas lieu de modifier la loi française, qui autorise le mariage de la jeune fille à 15 ans et celui de l'homme à 18.

Le veuvage est plus préjudiciable à l'homme qu'à la femme ; ce

[1] En 1872, la mortalité est aussi plus faible dans le mariage que dans le célibat, dans les rapports de 0,78 pour 100 mariés à 1,10 pour 100 célibataires (de 20 à 30 ans), de 0,88 à 1,41 de 30 à 40 ans et de 1,09 à 1,78 de 40 à 50 ans ; il n'y a qu'une exception, elle concerne les personnes qui se sont mariées au-dessous de 20 ans, la mortalité des mariés de moins de 20 ans étant de 1,05, celle des célibataires de 0,65. Ces mariages prématurés offrent, pour les garçons surtout, les plus graves inconvénients.

résultat observable partout, est très-remarquable en Belgique et à Paris.

Par le veuvage, la probabilité de la mort double ou triple chez l'homme ; en Belgique, et en France, le danger persiste jusque vers 40 ans, étant d'autant plus grand que le veuf est plus jeune. Avant 25 ans il triple et quadruple le danger de la mort. Cette aggravation s'atténue en France, après la quarantième ou cinquantième année, mais elle persiste en Belgique et à Paris. Il en est de même pour les veuves jusqu'à 35 ou 40 ans. Au-dessus de cet âge, le mouvement inverse se produit, du moins en France [1].

Les tableaux suivants, extraits de la Statistique de la France, donnent des renseignements intéressants sur le degré d'instruction élémentaire, les mariages consanguins et les légitimations d'enfants, pendant l'année 1869.

DEGRÉ D'INSTRUCTION ÉLÉMENTAIRE

		DÉPARTEMENT DE LA SEINE.	POPULATION URBAINE.	POPULATION RURALE.	FRANCE ENTIÈRE.
Nombre des mariés du sexe masculin. . .	qui ont signé leur nom. .	20,905	58,023	150,227	229,155
	qui ont signé d'une croix ou déclaré ne pas savoir signer. . .	865	14,720	58,742	74,327
		21,770	72,743	208,969	303,482
Nombre des mariés du sexe féminin. . . .	qui ont signé leur nom.	19,250	48,137	124,961	192,348
	qui ont signé d'une croix ou déclaré ne pas savoir signer. . .	2,520	24,606	84,008	111,134
		21,770	72,743	208,969	303,482

[1] Sur 1000 couples existants il y a chaque année, en France, 40 célébrations de nouveaux mariages, tandis que 33 à 34 sont rompus; sur 1000 mariages rompus, il y en a 992,4 qui le sont par la mort, et 7,6 par la séparation de corps. L'Allemagne et principalement la Saxe se font remarquer par le nombre des séparations judiciaires 4 à 5 fois plus fréquentes qu'en France; mais la Belgique, la Hollande et la Suède en comptent moins que chez nous.

En France, sur 1000 demandes en séparation, de 1861 à 1868, 105,5 viennent du mari et 894,5 de la femme; 626 ménages ont des enfants et 374 sont sans enfants.

Sur 1000 demandes, 760 sont accueillies, 102 repoussées, 138 retirées, 94 fois par suite

MARIAGES CONSANGUINS

	DÉPARTEMENT DE LA SEINE.	POPULATION URBAINE.	POPULATION RURALE.	FRANCE ENTIÈRE.
NOMBRE DES MARIAGES :				
Entre neveux et tantes. . .	1	11	37	49
Entre oncles et nièces. . .	19	56	126	201
Entre beaux-frères et belles-sœurs.	55	270	713	1,038
Entre cousines et cousins germains.	275	656	2,516	3,447

LÉGITIMATIONS D'ENFANTS.

	DÉPARTEMENT DE LA SEINE.	POPULATION URBAINE.	POPULATION RURALE.	FRANCE ENTIÈRE.
Nombre des mariages par lesquels des enfants naturels ont été légitimés. .	2,403	4,654	7,257	14,294
Nombre des enfants ainsi légitimés.	3,422	6,257	8,512	18,191

Il résulte des chiffres que nous venons de rassembler, considérés dans leur ensemble, que le mariage n'est pas moins utile au point de vue individuel qu'au point de vue social. L'homme marié a des chances de longévité supérieure à celles des célibataires, et surtout à celles de l'homme veuf. Il est moins exposé au suicide et à l'aliénation mentale, il est enfin supérieur au point de vue de la moralité, ainsi que l'établit le chiffre des crimes et délits imputables soit aux hommes mariés, soit aux célibataires.

Chez les femmes le mariage est également heureux au point de vue de l'hygiène, malgré le danger tout spécial qui résulte des accouche-

de réconciliation. Le nombre des séparations de corps est partout en voie d'accroissement. En France, de 1840 à 1845, sur 10,000 couples existants, il y avait 1,54 demandes et vingt ans plus tard plus du double, 3,40. Cette progression existe également en Bavière, en Belgique, en Hollande; les séparations de bien sont en voie de décroissance. (BERTILLON.)

ments. Mais il est aussi prouvé que si le mariage contracté dans de bonnes conditions physiologiques est extrêmement favorable à la santé, il agit en sens inverse dans les unions prématurées. Au-dessous de 21 ans, le mariage est aussi nuisible qu'il est utile au-dessus de cet âge.

Au point de vue de la matrimonialité, on voit également que notre pays n'est pas l'un des moins favorisés, bien qu'il soit dépassé dans cette voie par l'Angleterre; mais les mariages sont en France assez tardifs, ce qui contribue évidemment à en limiter la fécondité. Il serait donc à désirer, au double point de vue de la moralité et de l'accroissement de la population, que nos mœurs fussent modifiées à cet égard.

CHAPITRE II

NATALITÉ

Bibliographie. — *Statistique de la France.* — Villermé. *De la distribution par mois des conceptions et des naissances de l'homme.* — Boudin. *De l'homme physique et moral dans ses rapports avec le double mouvement de la terre.* 1851. — Bertillon. Art. *Natalité. Dict. encyclop.*

On donne le nom de *natalité* au rapport qui existe entre le nombre des naissances et la population. Il s'obtient en divisant les naissances par le chiffre de la population N/P.

Mais, pour apprécier exactement la fécondité d'une population, on ne peut se contenter de chercher le rapport des naissances aux habitants de tous âges. Ce qu'il faut déterminer, c'est le rapport qui existe entre le nombre des naissances et le chiffre des individus de l'un et l'autre sexe, âgés de 15 à 50 ans, ce que M. Bertillon a exprimé en disant : « La vraie natalité est le rapport des naissances à la seule population adulte apte à la reproduction. »

LOIS DE LA NATALITÉ.

Dans un pays salubre, pour un même groupe ethnique et un même état mental, la natalité tend à se proportionner à la quantité de travail productif et facilement disponible ou accessible pour le type humain étudié.

La culture intellectuelle, en augmentant la facilité à découvrir le travail, augmente par conséquent la natalité.

C'est l'enseignement que nous apporte le Canada où notre race franco-normande, qui émigra entre 1663 et 1760 au nombre de 10,000, forme aujourd'hui, et malgré les persécutions, plus d'un million de Franco-Canadiens ; tandis que les Peaux-Rouges dont la chasse constitue la seule occupation, subissent un dépérissement continu, tant par l'accroissement de la mortalité que par la faiblesse toujours plus grande de la natalité. On sait d'ailleurs qu'il existe aux États-Unis presque autant de Canadiens français que dans le pays d'origine.

L'émigration favorise une natalité surabondante.

L'exemple en est saisissant en Angleterre. Dans le Wurtemberg, la Saxe, la Bavière, la Prusse, l'émigration seconde et provoque une natalité considérable, par les vides qu'elle laisse à combler ; son influence sous ce rapport s'exerce à peu près comme celle de la mortalité.

Si la première et salutaire influence de l'aisance provoque le mariage et par suite fournit un nouveau contingent à la natalité légitime, en revanche, la continuité et l'accroissement de l'aisance tendent à arrêter cette fécondité. L'influence en est manifeste en France, où les aspirations toujours augmentant vers un bien-être relatif, dans toutes les classes, tendent à exagérer les vieilles habitudes de prudence et à diminuer le chiffre des enfants dans les familles.

NATALITÉ DE LA FRANCE.

La natalité diminue en France depuis le commencement du siècle, et dans tous les départements, avec une régularité normale et constante.

On peut considérer comme contribuant à cette décroissance :

Le développement et la dissémination de la civilisation ;

L'émigration vers les grandes villes;

La diminution de la mortalité.

Selon M. Broca, l'appauvrissement de la natalité a pour cause l'augmentation de l'aisance générale ; on a également invoqué le nombre croissant des célibataires religieux qui, de 137,000 environ en 1856, s'est élevé en 1864 à 198,774.

D'après M. Broca, les mariages ont donné le chiffre suivant d'enfants légitimes :

De 1800 à 1805.	4,24 enfants.
De 1831 à 1835.	3,47 —
De 1856 à 1860.	3,16 —

De 1827 à 1868, le rapport du nombre des naissances au chiffre de la population est descendu, d'après la statistique officielle, de 3,11 à 2,66, chiffre auquel il s'est maintenu depuis plus de vingt ans. C'est là un fait très-remarquable dans le mouvement de la population française. Aucune nation ne présente au même degré une natalité aussi faible et en même temps aussi constante.

En 1871, il y a eu 122,405 naissances de moins qu'en 1869. La natalité a été en 1869, de 2,57 ; en 1870, de 2,55 ; en 1871, seulement de 2,26 ; en d'autres termes, il y a eu en 1869, 1 naissance pour 38,8 habitants ; en 1870, pour 39,4 ; en 1871, pour 44.2. La natalité a subi alors, comme le mariage, l'influence désastreuse des événements de 1870-1871.

En 1872, bien que le nombre des naissances se soit accru de 180,879, le rapport ne s'est élevé qu'à 2,675 pour 100, ne dépassant que de 1 1/2 pour 100 celui de la période 1861-1868. La situation de la France n'a donc pas changé à cet égard, et les naissances continuent à n'apporter qu'un contingent très-faible à l'accroissement de la population. Les habitudes de faible fécondité ont persévéré en 1873 et 1874. Dans cette dernière année les naissances ont atteint le chiffre de 953,652 : c'est seulement 7,288 de plus qu'en 1873. et c'est 12.000 de moins qu'en 1872.

Si l'on tient compte de la distinction très-importante des résultats, suivant qu'il s'agit du département de la Seine, de la population urbaine et de la population rurale, on voit qu'en 1869, année que l'on peut considérer comme moyenne, la natalité a été, pour le département de la Seine, de 3 ; pour la population urbaine, de 2,85 ; et pour la population rurale, de 2,45 ; en 1871, département de la Seine, 1,95 ; population urbaine, 2,46 ; population rurale, 2,22 ; on voit donc que,

dans les derniers événements, ce sont les populations urbaines, et principalement le département de la Seine, qui ont subi les plus rudes épreuves. La statistique (de 1853 à 1860 inclusivement) montre que l'on compte 1 naissance pour 38 habitants dans la France entière, et pour 31 habitants dans le département de la Seine.

En 1872, on obtient pour 100 habitants, dans le département de la Seine, 3,08 naissances ; dans la population urbaine, 2,84 ; dans la population rurale, 2,58 ; dans celle de la France entière, 2,675. Cette apparente augmentation pour les villes tient simplement à ce que les populations agglomérées comptent, à nombre égal, plus d'adultes et, par suite, de femmes aptes à produire. La population adulte est au contraire moins féconde dans les populations agglomérées, ainsi que l'attestent les rapports suivants : Pour 100 femmes de 15 à 45 ans, dans le département de la Seine, on n'a que 11,33 naissances, alors que dans les autres départements on en compte 11,89, et dans la France entière 11,84.

En outre, si on cherche le rapport des naissances à la population apte à la reproduction pour la France entière, la natalité du département de la Seine, loin d'être plus élevée, est égale ou même quelque peu inférieure à celle des habitants de la France entière, résultat qui est en rapport avec la moindre fécondité depuis longtemps reconnue des mariages dans le département de la Seine, et qui entraînerait même une natalité totale notablement plus faible, sans la proportion considérable des naissances illégitimes.

Il résulte de calculs établis par M. Lagneau que la natalité vraie ou le rapport des naissances aux adultes de 15 à 60 ans, est en France et dans le département de la Seine, de 1 naissance pour 23 adultes, et que la fécondité des mariages ou rapport des naissances légitimes aux mariages est de, pour 100 mariages, 313 naissances en France, et 241 seulement dans le département de la Seine.

Si à vingt années d'intervalle, de 1851 à 1872, la fécondité générale a augmenté, cet accroissement a porté exclusivement sur les enfants naturels, qui de 1,65 naissances sur 100 filles de 15 à 45 ans, se sont élevées à 1,82 naissances, la fécondité légitime étant descendue dans cet intervalle de 20,75 à 20,69.

Toutefois, comparativement à la période intermédiaire de 1861 à 1866, le fait inverse s'est produit en 1872, c'est-à-dire que la fécondité légitime s'est légèrement accrue, de 20,66 à 20,69, tandis qu'il y a une diminution correspondante dans la fécondité des femmes non mariées, de 1,85 à 1,82.

Cependant la fécondité légitime est plus faible dans le département de la Seine que dans le reste de la France. La fécondité naturelle y est, au contraire, 4 fois plus considérable. A égalité de naissances, le département de la Seine compte 2 fois plus d'enfants naturels que les villes de province réunies, et 6 fois plus que les campagnes.

Si, comme MM. Chevallier et Lagneau, on fait la comparaison des mariages aux naissances, aux dix-septième, dix-huitième et dix-neuvième siècles, dans la population parisienne, on voit que le rapport a décrû considérablement, de près de deux cinquièmes en deux siècles. Au dix-septième, pour 1 mariage on comptait presque exactement 5 naissances ; au dix-huitième, pour 1 mariage, un peu plus de 4 naissances, et actuellement on n'en a guère plus de 3.

En rapportant les naissances de chaque année au nombre total des femmes de 15 à 45 ans[1], on obtient pour la France entière les résultats suivants : sur 8,458,850 femmes de 15 à 45 ans, en 1869, 948,526 naissances annuelles ; en 1870, 945,515, et en 1871, 826,121. Le rapport est donc, en 1869, 11,21, en 1870, 11,15 ; en 1871, 9,77.

Ce calcul, appliqué au département de la Seine pour l'année 1871, donne le rapport 7,11. Jamais l'expression de la fécondité adulte n'était descendue plus bas ; mais on ne doit pas perdre de vue qu'en septembre 1870 et le mois précédent, un grand nombre de familles, et surtout de femmes, avait quitté le département.

La fécondité des adultes s'est élevée en 1872 ; pour 100 femmes de 15 à 45 ans, la natalité de 11,68 en 1861-1866, a été de 11,84.

L'influence de la guerre de 1870-71 sur la natalité a été également observable en Prusse ; déjà en 1866, lors de la guerre contre l'Autriche, le chiffre des mariages qui depuis 1857 s'était élevé à 18 pour 1000, était redescendu à 15,5, et la natalité, qui, ayant suivi la tendance progressive du mariage, avait oscillé entre 37 et 39, s'était trouvée réduite, en 1866 et 1867, à 36,8.

Un mouvement de compensation s'établissait dans les années 1868 et 1869, lorsque la guerre de 1870 fit rétrograder la matrimonialité jusqu'à 14,7, et 15,9 pour l'année 1871, année dans laquelle la totalité des naissances ne dépassa pas 33,8 p. 1000.

Enfin la paix fit atteindre à la natalité son summum d'élévation ; elle arriva en 1872, 73 et 74 jusqu'à 39,7 et 40, proportionnant cet

[1] M. Bertillon prend la limite de 15 à 50 ans au lieu de 15 à 45 ; les tableaux qu'il a bien voulu nous communiquer sont établis d'après cette base. W. Farr, de Londres, adopte la période trop étendue de 15 à 55 ans.

énorme accroissement à celui des mariages, qui, dans ces trois années, donnèrent les chiffres de 20,6 et 19,5, les plus élevés qui aient été observés en Europe.

NATALITÉ COMPARÉE DE LA FRANCE ET DES DIVERS PAYS DE L'EUROPE.

Le tableau suivant détermine la natalité comparée des diverses nations de l'Europe [1].

[1] La connaissance des signes abréviatifs suivants est nécessaire pour l'intelligence des tableaux que nous devons à M. Bertillon.

La majuscule en caractère ordinaire P signifie Population en général, sans distinction d'état civil, ou mieux nombre de vivants de toute catégorie, et N le nombre des Naissances qu'ils produisent dans l'unité de temps (l'année moyenne, si rien autre n'est spécifié).

La capitale $\overline{P}$ bâtarde se rapporte exclusivement aux célibataires adultes, et $\overline{N}$ aux naissances illégitimes qu'ils fournissent.

La capitale en caractère semi-gras ou égyptien **P** s'applique exclusivement à la population mariée, et **N** aux naissances légitimes qu'ils produisent.

Enfin la capitale en caractère gras **P̄** représente la population des veufs et des veuves. Mais les naissances illégitimes dues aux veuves n'ayant été jusqu'à ce jour presque jamais distinguées de celles des célibataires, les naissances illégitimes qui leur sont imputables sont incluses dans les $\overline{N}$ produites d'ailleurs en grande majorité par les célibataires filles. P $\overline{P}$ **P** et **P̄** s'appliquent à la population sans distinction de sexe ni d'âge; P′; $\overline{P}'$; **P**′; **P̄**′; etc., à la population mâle, et P″; $\overline{P}''$; **P**″; **P̄**″ à la population féminine des diverses catégories d'état civil; enfin pour spécifier qu'il s'agit des deux sexes réunis, $\overline{P}'''$; P'''; **P**‴; etc.

Les âges sont indiqués par de très-petits chiffres placés au pied des majuscules; ainsi $P_{0..15}$; $P_{15..50}$; $P_{50..\omega}$ (oméga, dernière lettre de l'alphabet grec) désignent les groupes de vivants dont l'âge est compris : entre la naissance (zéro âge) et le début de la 15e année; entre 15 et 50 ans; et de 50 jusqu'aux derniers âges (ω).

En outre, il y a à considérer deux catégories de nombres supputant les naissances : les uns qui comprennent toutes les naissances N, N′ N″, et leurs diverses spécifications $\overline{N}$, **N**, etc.; les autres qui ne comptent que les naissances vivantes, ou les survivants à l'accouchement; ils sont représentés par le signe S_0 (survivant à zéro âge). Quant aux naissances mort-nés, elles sont désignées plus généralement par **dn**, et par *dn* pour les mort-nés illégitimes.

TABLEAU POUR DÉTERMINER LA NATALITÉ COMPARÉE DES DIVERSES NATIONS ET SES RAPPORTS AVEC LA POPULATION FÉMININE.

		NATALITÉ SELON LES DIVERSES MÉTHODES DE LA MESURER : COMBIEN DE NAISSANCES ANNUELLES PAR 1,000 PERSONNES DE CHAQUE CATÉGORIE ?										POPULATION FÉMININE ET SES RAPPORTS AVEC LA POPULATION NUBILE DE 15 A 50 ANS.									
		NATALITÉ GÉNÉRALE				NATALITÉ SPÉCIALE (A UN AGE SPÉCIFIÉ)						PAR 1,000 HABITANTS COMBIEN :						PAR 1,000 FEM. DE 15 A 50 COMB.			
		DE TOUTE LA POPULATION.		DES ÉPOUSES.		DES FEMMES NUBILES.		DES SEULES ÉPOUSES.		DES NON MARIÉES.		D'ÉPOUSES DE TOUT AGE.		DE FEMMES DE 15 A 50 ANS. EN GÉNÉRAL.		DE FEMMES DE 15 A 50 ANS. D'ÉPOUSES.		D'ÉPOUSES DE 15 A 50 ANS.		D'ÉPOUSES DE TOUT AGE.	
		RAPPORT OU $\frac{N \text{ ou } S_0}{P}$. (1)	France comparée aux autres nations. (2)	RAPPORT OU $\frac{N \text{ ou } S_0}{P''}$. (3)	France comparée aux autres nations. (4)	RAPPORT OU $\frac{N \text{ ou } S_0}{P''_{15\cdot\cdot50}}$. (5)	France comparée aux autres nations. (6)	RAPPORT OU $\frac{N \text{ ou } S_0}{P''_{15\cdot\cdot50}}$. (7)	France comparée aux autres nations. (8)	RAPPORT OU $\frac{N \text{ ou } S_0}{P''_{15\cdot\cdot50}}$ (9)	France comparée aux autres nations. (10)	RAPPORT OU $\frac{P''}{P}$. (11)	France comparée aux autres nations. (12)	RAPPORT OU $\frac{P''_{15\cdot\cdot50}}{P}$. (13)	France comparée aux autres nations. (14)	RAPPORT OU $\frac{P''_{15\cdot\cdot50}}{P}$. (15)	France comparée aux autres nations. (16)	RAPPORT OU $\frac{P''_{15\cdot\cdot50}}{P''_{15\cdot\cdot50}}$. (17)	France comparée aux autres nations. (18)	RAPPORT OU $\frac{P}{P''_{15\cdot\cdot50}}$. (19)	France comparée aux autres nations. (20)
France, 1856-65.	avec mort-nés.	27,5	»	128,2	»	106,6	»	181	»	18,2	»	197,2	100	238	100	140	100	542,5	100	765	100
	sans mort-nés.	26,3	100	125,1	100	102	100	175,6	100	16,8	100										
Angleterre, 1861-70.	avec mort-nés.	»	»	x	»	x	»	x	»	x	»	174	88,2	257	99,6	155	95	518	95,4	677,5	85,7
	sans mort-nés.	34,7	132	190	154,4	156,6	154	248	142,8	17,2	102,3										
Bavière, 1861-70, 1871-74.	avec mort-nés.	39,4	»	192	»	152	»	269	165,5	55,6	»	165	82,6	256	99,3	116,5	83,1	455	84	657	85,5
		41,5	»	218	»	162	»	305	»	41,7	150										
		37,7	»	»	»	147	155	»	»	»	»										
	sans mort-nés.	40	152	»	»	156	»	»	»	»	»										
Belgique, 1855-66.	avec mort-nés.	35,2	»	197,1	»	135,1	»	290,5	»	17,37	»	155	78,6	249	96,5	105,7	75,5	425	78,4	624	81,6
	sans mort-nés.	31,6	121	188,4	154	127,7	125,2	278,5	160	16,36	97,4										
Danemark, 1860-70.	avec mort-nés.	32,24	»	165,5	»	155,6	»	250,6	»	30,7	»	173	87,7	241	95,5	124	88,6	515	96	718	95,8
	sans mort-nés.	31	117,8	159,3	129	128,3	125,8	221,5	127,5	29,25	174										
Écosse, 1861-70.	avec mort-nés.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	150,3	76,2	255	98,8	144,4	81,6	449	82,9	590	77,1
	sans mort-nés.	35	»	209,5	170	157	154,1	275	158,5	24,4	145,1										
Espagne, 1861-65.	avec mort-nés.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	183	92,8	267	105,5	»	»	»	»	685	89,6
	sans mort-nés.	38	145	195	158	141	158	»	»	»	»										
Hollande, 1859-69.	avec mort-nés.	37,1	»	218,2	»	148	»	318	»	10,35	»	161,5	82	251	97,3	112	80	446,4	82,5	611	81,2
	sans mort-nés.	35,3	134,5	210	170,5	140	157	302,5	174	9,62	57,2										
Irlande, 1868-72.	avec mort-nés.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	146,4	74,2	259	92,6	100,8	71,9	422	77,7	612,5	80,01
	sans mort-nés.	27,4	104	181	147	114,2	112	265	151,5	5,9	35,1										
Italie, 1868-72.	avec mort-nés.	38,5	»	192,5	»	145,5	»	251	»	21,15	»	178,4	90,5	255,5	99,5	156,6	95,4	540	99,5	705,5	92,45
	sans mort-nés.	36,75	140	187,4	152,2	141,5	158,5	214,5	141,2	20,4	121,5										
Norvége, 1861-70.	avec mort-nés.	31,7	»	179,5	»	128,1	»	249,5	»	20,1	»	161,5	81,8	246,5	95,6	146,1	85	171	87	655	85,75
	sans mort-nés	30,6	116,5	175,4	141	123,7	151,1	241	149	18,97	112,8										
Prusse, 1868-74.	avec mort-nés.	39,6	»	151,5	»	136,7	»	286	»	24,57	»	168	85,2	252,5	97,8	127,7	91,5	506	95,5	666	87,1
	sans mort-nés.	38	141,5	147,5	177	130,1	147,5	275	158	25,17	141										
Suède, 1861-70.	avec mort-nés.	35	»	181	»	127,5	»	252	»	22,8	»	164,7	85,5	258,5	108,1	118,1	81,5	457	84,5	657,5	85,5
	sans mort-nés.	34,92	121	175	142	125,4	121	244	140,5	21,8	129,5										

La natalité diminue en France ainsi que nous l'avons dit, avec une régularité constante ; l'examen des périodes décennales, depuis 1801, établit les chiffres de cette décroissance successive : 32,9, — 31,7, — 30,6, — 28,7, — 27,3, — 26,1, — 26,3.

Il y a là une contradiction avec le mouvement de la matrimonialité qui tend à s'accroître ; c'est qu'en réalité, la France ne suit pas un mouvement fatal d'affaiblissement, et la fécondité des ménages, volontairement limitée, arrête le mouvement de la natalité.

L'Angleterre suit une pente inverse, ainsi que l'attestent ces chiffres : 32,6, — 34,1, — 35; il en est de même de la Prusse : 37,7, — 37,6, — 38,1 ; — Hollande : 34,7, — 35, — 35,5.

Depuis un siècle, la Suède, après avoir décliné pendant 40 ans et être tombée de 36 à 32, a regagné pendant la période 1790-1800 le chiffre de 33,4. Durant les guerres de l'Empire, la natalité a rétrogradé jusqu'à 30,8 de 1810 à 1820, et de 1820 à 1830 a atteint 33,4, puis 34,7, et enfin s'est maintenue depuis oscillant entre 31,5 et 32,5.

La comparaison du nombre des naissances aux chiffres des décès conduit aux mêmes conclusions.

L'excès moyen annuel des naissances sur les décès est, en France, de 5,68 par 1000 habitants, de 1811 à 1820; c'est-à-dire que dans cette période on comptait annuellement par 1000 habitants, 31,75 naissances et 26,07 décès; c'est-à-dire que la natalité l'emporte sur la mortalité de 5,68. Ainsi, chaque année de cette décade, la population française s'est accrue de 0,00568, ou bien de 5 à 6 individus par 1000 habitants ; dans les décades suivantes, jusqu'en 1870 exclusivement, le même excès des naissances a été de 5,8 ; 4,1 ; 2,36 par 1000 ; et enfin de 3,16 pour 1861-1869.

Pendant cette même période 1861 à 1869, cet accroissement a été de 12,92 en Angleterre ; 8 en Autriche ; 9,8 en Bavière ; 8,2 en Belgique ; 10,8 en Danemark ; 13,4 en Écosse ; 8,8 en Espagne ; 8 en Italie ; 13 à 14 en Norvége ; 10 en Hollande ; 9 à 10 en Prusse ; 13,8 en Russie ; 9 à 10 en Saxe ; 11 en Suède, et 9,75 en Irlande.

Dans cette période notre accroissement n'est donc que le tiers ou le quart de celui des autres nations de l'Europe.

Si favorablement que puisse être interprété cet excédant des naissances sur la mortalité, il ne saurait faire préjuger d'une manière absolue de l'état d'une population.

En effet, l'Irlande suit une voie constante de dépérissement tout en conservant un excès de naissances annuel de 10 pour 1000 : résultat contradictoire que M. Bertillon explique par le fait d'une émigration formi-

dable ; cet auteur considère également que l'émigration, en enlevant à de grands pays, tels que l'Angleterre, la Prusse, l'Allemagne et surtout l'Écosse et la Norvége, une fraction importante de mortalité, élève par conséquent en apparence la proportion d'excédant des naissances. Si l'on tient compte de ces réserves importantes, le faible excédant de la France se trouve comparativement un peu relevé.

Enfin M. Bertillon rapprochant l'état de notre population et celui de la population de l'Allemagne, met en opposition leur tendance contraire ; la France, dit-il, amasse des capitaux ; la Prusse[1], plus pauvre, mais plus riche en population, capitalise des hommes, et après une série de calculs, qui ne sauraient trouver place ici, il arrive à la conclusion suivante : C'est un milliard un quart que capitalise la France au détriment de sa descendance, et c'est plus d'un milliard un tiers que l'Allemagne paye à sa multiplication.

Chez nous on compromet l'avenir en assurant le présent. La diminution de notre population proportionnellement à celle de l'ensemble des peuples civilisés nous fera perdre, si elle continue, une partie de notre prestige, de notre puissance, de l'autorité qu'ont nos lois, nos mœurs, notre langue.

L'émigration est une force qui enrichit un pays ; les émigrants sont les meilleurs missionnaires commerciaux. Dans la phase présente de l'histoire du monde, un peuple est d'autant plus riche qu'il a plus de débouchés au dehors, plus de commandes venant de l'étranger. Or cet accroissement de débouchés et de commandes est peu compatible avec une population relativement stationnaire.

M. de Candolle cherchant à calculer, d'après les différences dans la natalité, le nombre des hommes qui, dans cent ans, parleront l'anglais, l'allemand et le français, est arrivé au résultat suivant :

On compte aujourd'hui tant en Angleterre qu'en Amérique, au Canada ou en Australie 77 millions d'hommes parlant anglais. Dans cent ans, la population doublant en Angleterre et quadruplant aux États-Unis, au Canada ou en Australie, ce nombre sera de 860 millions d'habitants.

60 millions d'hommes dans les divers États allemands et 2 millions en Suisse doublant en 56 et 60 ans dans le Nord et en 167 ans

[1] Quand la Prusse donne 38 enfants nous en produisons 26.

En France (1874), l'excédant des naissances sur les décès s'est élevé à 171,945, ce qui est à peu près le même chiffre qu'en 1872. En Allemagne, le chiffre des naissances excède chaque année d'environ 450,000 celui des décès. Dans le Royaume-uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, l'excédant des naissances sur les décès a été en 1875 de 385,000.

dans le midi, donneront dans un siècle un total de 124 millions d'hommes parlant allemand.

Il n'existe au contraire que 36 millions et demi de Français, 2 millions de Belges et 500,000 Suisses, 1 million environ d'Algériens ou de colons parlant la langue française. Cette population, ne doublant qu'en 140 ans, s'élèvera dans un siècle au chiffre de 69 millions et demi.

Il résulterait de ces données que, si l'émigration continuait avec les mêmes caractères, et c'est là une question dont la solution est difficile à donner aujourd'hui, la langue anglaise tendrait de plus en plus à remplacer le français, l'univers devenant anglo-saxon.

Il est évident que ces calculs, malgré leur justesse au fond, sont empreints d'une certaine exagération. Notons d'abord qu'en Amérique, ou pour parler plus exactement aux États-Unis, l'énorme accroissement de la population est dû, en totalité, à l'immigration européenne. La race primitive, celle qui a proclamé l'indépendance il y a cent ans, se trouve dans des conditions presque identiques à celles de la France. La population véritablement américaine, les descendants de Washington, si l'on peut ainsi parler, tend à diminuer plutôt qu'à s'accroître, et dans certains États, le Massachusetts par exemple, cette diminution est un fait acquis.

D'autre part l'immigration se compose de quatre éléments principaux : l'élément anglais, l'élément écossais, l'élément irlandais et l'élément allemand. Ce dernier tend à devenir de plus en plus prépondérant, et beaucoup d'Allemands d'Europe ont déjà caressé le rêve d'une Allemagne américaine. (*Amerikanisches Deutschenthum*).

Il est certain, en tout cas, que les Allemands d'Amérique vivent ensemble, ont des opinions, des coutumes et des intérêts souvent opposés à ceux de la race anglo-saxonne, et qu'il existe aux États-Unis plus de quatre millions d'individus dont l'allemand et non l'anglais est la langue maternelle. Ce chiffre, loin de diminuer, tend à s'accroître tous les ans.

D'un autre côté, parmi les émigrants parlant anglais, il est évident que les Irlandais ne sauraient passer pour des Anglo-Saxons ; leur religion, à défaut d'autres caractères, suffirait pour les en distinguer. Or il existe plus de huit millions d'Irlandais et de descendants d'Irlandais catholiques aux États-Unis.

Les quatre millions de noirs que renferment les États du Sud ne peuvent guère passer non plus pour des Anglo-Saxons.

Enfin, il existe aux États-Unis près d'un million de Canadiens par-

lant français; et la langue française est parlée par plus d'un million d'individus au Canada.

Il y a donc une exagération visible dans le procédé qui consiste à prendre pour base le chiffre de la population dans chacun des pays où l'anglais est la langue prédominante, à le multiplier par le coefficient séculaire d'accroissement de la population, et à déduire de ce calcul le chiffre total des habitants du globe qui parleront anglais dans cent ans.

D'un autre côté, parler la même langue ne signifie pas toujours avoir les mêmes sentiments. Citons l'exemple de l'Irlande par rapport à l'Angleterre, et de l'Alsace par rapport à l'Allemagne.

Pour ce qui touche à la langue française, les évaluations de M. de Candolle nous paraissent un peu trop défavorables. En effet, si la population de langue française s'accroît lentement en France, il n'en est pas de même en Suisse et en Belgique. Et d'ailleurs l'un des éléments les plus importants du problème est le ralentissement forcé de l'accroissement d'une population, lorsque les limites de capacité de son territoire et de ses ressources sont à peu près atteintes. Voilà pourquoi l'Irlande qui comptait 7 millions et demi d'habitants en 1846 n'en compte plus guère que 5 millions aujourd'hui. Nous assisterons probablement à un développement considérable de l'émigration vers les États-Unis et l'Australie jusqu'au jour où, le territoire étant suffisamment peuplé, il n'y aura plus aucun avantage pour le prolétaire à quitter son pays d'origine.

Pour la France, au contraire, l'Algérie offre un champ de colonisation qui pourrait aisément nourrir de 8 à 10 millions d'Européens, avant que la population fût gênée par le manque de terrains cultivables.

Enfin, dans le calcul de l'importance relative des peuples de l'avenir, il ne faut point oublier le développement prodigieux qu'est appelée à prendre la population de la Russie, qui s'élève aujourd'hui à près de 90 millions et qui dans un siècle aura plus que doublé, car le terrain ne saurait ici manquer sous les pas des générations futures. Si l'on réfléchit en outre à l'attraction qu'exerce la Russie sur les races slaves, on voit qu'il existe à l'Orient un centre de population bien capable de contre-balancer l'influence de l'élément anglo-saxon et des races germaniques en général.

Concluons donc que s'il existe dans l'amoindrissement de la natalité en France un danger réel qui doit sérieusement nous préoccuper, il ne faut point exagérer le mal, ni s'abandonner à un découragement

qui, en nous ôtant tout espoir de succès, ne nous laisserait point la force de réagir. Ne soyons ni optimistes, ni pessimistes, contentons-nous d'être suffisamment éclairés pour comprendre la situation actuelle et pour agir en conséquence.

INFLUENCE DES MOIS SUR LA NATALITÉ.

Le maximum des conceptions se rencontre pour la France, l'Italie, la Belgique dans les mois de mai, puis juin, juillet et enfin avril, ce qui renvoie le maximum des naissances par conséquent aux mois de février d'abord, puis mars, avril et janvier.

En France, dans le mois de février, les naissances légitimes sont de 99 au-dessus de la moyenne (1000) que les illégitimes dépassent de 131.

Pour les enfants légitimes, ce sont ensuite les mois de mars et d'avril qui sont le plus riches en naissances, tandis que le plus grand nombre des enfants illégitimes, conçus en avril, viennent charger les naissances du mois de janvier.

L'influence saisonnière se manifeste plus profondément sur la conception dans les populations rurales que dans les populations urbaines, et plus encore dans ces dernières que dans le département de la Seine.

RAPPORT DES NAISSANCES DES DEUX SEXES.

Durant la première moitié de ce siècle, les naissances annuelles des garçons ont constamment dépassé celles des filles dans le rapport très-approximatif de 106 à 100. Pendant la période de 1861 à 1868, ce rapport est descendu à 105.

En 1869, il a été de 105,02 ; en 1870, de 104,79 ; en 1871, de 104,87. Il naît proportionnellement plus de garçons dans les campagnes que dans les villes.

Le tableau suivant donne les rapports de sexe des nouveau-nés dans les diverses nations de l'Europe.

RAPPORTS DES SEXES DES NOUVEAU-NÉS CHEZ LES DIVERSES NATIONS DE L'EUROPE.
POUR 100 NAISSANCES FÉMININES, COMBIEN DE NAISSANCES MASCULINES?

NATIONS.	POUR LES NÉS VIVANTS.			POUR LES MORT-NÉS.			POUR LES NAISSANCES AVEC MORT-NÉS.		
	LÉGITIMES.	ILLÉGITIMES.	ENSEMBLE.	LÉGITIMES.	ILLÉGITIMES.	ENSEMBLE.	LÉGITIMES.	ILLÉGITIMES.	ENSEMBLE.
France entière, 1856-66.	105,55	105,20	105,15	151	125,4	147	106,8	104,4	106,65
Départ de la Seine..	104,1	102,80	105,7	132,9	125	132	105,65	104,6	105,2
Villes.	104,65	105,15	104,5	140,7	120	136,2	106,25	101,4	105,6
Campagnes..	105,7	105,25	105,5	158,6	127	155,9	107,2	101,6	107,1
Angleterre, 1860-70..	104	104	104,5	»	»	»	»	»	»
Autriche, 1865-70.	106,5	104,6	106,4	155,2	115,1	150,1	107	101,9	106,6
Bade, 1852-65.	»	»	»	155	119	156	107	101,5	106,6
Bavière, 1850-59.	105,3	»	»	142,8	116,6	136	106,6	104,3	106,1
Belgique.	105,3	105	105,1	137	116,1	134,8	106,3	105,7	106,3
Danemark.	105,1	104,3	105	128,6	133,3	132,5	106	105,4	105,9
Espagne.	106,9	104,1	»	»	»	»	»	»	»
Hollande, 1860-69..	105,7	105,8	105,6	128,7	112,3	127,6	106,8	101,6	106,6
Hongrie, 1865.	»	»	»	»	»	»	106,3	102,3	106
Irlande, 1871-72.	105,3	107 [a]	105,4	»	»	»	»	»	»
Italie..	106,8	109,5 [b]	106,5	140,2	151,3	139,5	107,5	110,6	107,3
Norvége.	105,3	105,3	105,3	»	»	150,5	»	»	106,2
Prusse, 1868-74..	105,4	104,4	105,3	150,6	112,5	128,3	106,2	104,9	106,1
Russie..	105	105,1	105	»	»	»	»	»	»
Saxe, 1859-61..	106,4	105,3	105,8	»	»	»	»	»	»
Suède, 1861-70.	105	104,6	104,95	137,5	121,8	135,2	105,9	105,3	105,8
Suisse, 1867-74.	105,3	100,5	105	136,6	114,4	134,8	106,6	101,7	106,2

[a] Ce rapport des sexes pour les naissances illégales en Irlande qui accuse plus de garçons est fort exceptionnel; mais il ne repose que sur deux années : 1871, où il est de 107,5, et 1872, de 106,1. En outre, il est assez remarquable qu'en 1872 le rapport de sexualité est le même pour les légitimes et pour les illégitimes. Pour toute la période 1861-72 le rapport du sexe sans distinction d'état civil est 105,75 garçons pour 100 filles.

[b] Même exception apparente pour l'Italie, mais elle s'évanouit quand on ajoute aux 31,493 S_0 illégitimes annuels (16,464 garçons et 15,029 filles) 32,258 enfants dits « exposés » (16,036 garçons et 16,222 filles); alors le rapport des sexes devient 101 garçons pour 100 filles.

INFLUENCE DE L'AGE DES ÉPOUX, DE LA DURÉE DU MARIAGE, DE LA LÉGITIMITÉ ET DE L'ILLÉGITIMITÉ SUR LE SEXE DES NOUVEAU-NÉS.

D'après certaines observations de M. Broca, la probabilité du sexe masculin pour le premier-né est d'autant plus grande que sa conception suit plus immédiatement le mariage.

Le même fait ressort d'un tableau que nous devons à M. Bertillon. Les résultats en sont très-remarquables et viennent contredire en plusieurs points les conclusions d'enquêtes particulières, qui ont été

faites soit en Allemagne, par M. Hofacker, ou en Angleterre, par M. Salder, et qui jusqu'ici avaient fait loi.

Les deux époux étant chacun âgés de moins de 25 ans assurent la prédominance du sexe masculin qui, persistant chaque année, va néanmoins s'atténuant, et se nivelle à la 16e année.

(Moyenne, 120 garçons contre 100 filles).

1° Si l'épouse a de 25 à 35 ans, l'époux étant toujours au-dessous de 25, il naîtra 113 garçons contre 100 filles.

2° L'époux ayant de 25 à 35 ans et l'épouse moins de 25, il y a proportion un peu plus forte de garçons durant les 15 premières années ; puis ensuite prédominance de filles (94 garçons contre 100 filles).

Une tendance opposée se manifeste chez les époux de 35 à 50 ans ; la prédominance des filles est alors constante, quel que soit l'âge de l'épouse.

Des documents officiels publiés en Autriche et étudiés par M. Bertillon, ont montré que la masculinité l'emporte chez les aînés légitimes et chez les puînés illégitimes, et inversement.

C'est chez la jeune épouse primipare d'abord, puis chez la fille pluripare que les chances de donner des garçons sont au maximum, tandis qu'elle est au minimum chez la matrone déjà mère et chez la fille primipare.

ENFANTS NATURELS.

Après s'être rapidement accrue jusqu'en 1825, la proportion des enfants naturels s'est, à quelques variations près, maintenue depuis cette époque jusqu'en 1850, à 7,27 pour 100 naissances; de 1850 à 1861, à 7,40; de 1861 à 1868, à 7,58. En 1869, elle a été de 7,48 ; en 1870, de 7,46, et en 1871, de 7,15.

Il y a donc marche décroissante. Le nombre des enfants naturels n'est d'ailleurs élevé que dans les grandes villes et surtout à Paris. Ainsi, tandis que de 1825 à 1860, durant 36 ans, sur 1000 naissances, il n'y a annuellement que 73 naissances illégitimes pour la population de la France entière; que de 1853 à 1860 inclusivement, la population rurale n'en présente que 41; celle du département de la Seine, de 1853 à 1860, en compte annuellement 266. La population de ce département a donc proportionnellement plus de 3 fois autant d'enfants illégitimes que celle de la France entière, et 6 fois plus que celle des campagnes.

Ces enfants se font remarquer par une prépondérance masculine plus faible.

Il importe de distinguer les enfants naturels reconnus par leurs parents de ceux qui sont privés de toute filiation légale. Ces derniers, nés pour la plupart à l'hospice et abandonnés à la charité publique, étaient en 1872 au nombre de 42,743, dont 11,204 dans le département de la Seine, 17,351 dans les villes de province et 14,788 dans les communes rurales. Si élevés que soient ces chiffres, ils dénotent cependant un sensible progrès, quand on les rapproche de ceux des périodes antérieures. En comparant l'année 1872 avec la période 1861-1865, on voit que pour la France entière, la proportion d'enfants non reconnus a diminué de 5 pour 100, de 66 à 61 pour 100 enfants naturels. En dehors de la reconnaissance proprement dite, un certain nombre d'enfants sont légitimés par le mariage ultérieur de leurs parents. Ces mariages réparateurs se sont élevés en 1872 au nombre de 14,433, soit à 4 pour 100 du nombre total des mariages.

M. Bertillon propose avec raison de substituer au mode de dénombrement, qui consiste à apprécier la fécondité des femmes non mariées, par la comparaison des naissances hors mariage aux naissances générales, le procédé suivant :

Rapporter les naissances illégitimes aux femmes qui sont aptes à les produire, c'est-à-dire aux filles nubiles et aux veuves de 15 à 50 ans.

D'après le rapport S°/S°, servant de base ordinaire pour apprécier la natalité illégitime, l'Angleterre sur 1000 naissances vivantes n'en donnerait que 61 illégitimes, la Belgique 71, la France et la Prusse 75 à 76. Or, d'après le procédé de M. Bertillon, on trouve que sur 1000 femmes non mariées, capables de fournir des naissances illégitimes, la France n'en donne que 16,8 ; la Belgique 16,36 ; celles de l'Angleterre dépassent la France et la Belgique ; la Prusse en a 27,17.

En Bavière, comme d'ailleurs dans la plupart des pays allemands, elles sont 2 ou 3 fois plus nombreuses qu'en France. La natalité illégitime contribuait, en Bavière, au renouvellement de la population jusque près du quart (24 pour 100, 1860-69). Ce rapport, grâce à une législation nouvelle, est actuellement abaissé à 14 pour 100.

Le tableau suivant indique la fréquence relative des naissances illégitimes dans les divers pays de l'Europe.

FRÉQUENCE RELATIVE DES NAISSANCES ILLÉGITIMES

OU COMBIEN D'ILLÉGITIMES DE CHAQUE CATÉGORIE SUR 1000 NAISSANCES.

	VIVANTES. $1000 \frac{S_o}{S_o}$	MORT-NÉS. $1000 \frac{dn}{dn}$	GÉNÉRALES. $1000 \frac{N}{N}$
France entière, 1856-65	75,4	135,2	78
Dont : 1° Population urbaine (moins la Seine)	117	185	120,7
2° Population rurale	43,2	76,3	44,5
3° Département de la Seine	264,4	330	268
Angleterre 1861-70	61	»	»
Autriche 1856-59	108	»	»
Bavière { 1860-68	»	»	222
Bavière { 1870-73	»	»	150
Belgique 1856-65	72,8	105	75,5
Danemark 1860-70	110,2	136,6	111,2
Écosse	98	»	»
Espagne	55	»	»
Hollande 1860-69	38,1	65,6	39,5
Hongrie 1865	71,3	»	»
Irlande	30	»	»
Italie (illégitimes et exposés) 1868-72	66,1 [1]	92 [2]	67,3 [3]
Norvége 1851-70	81,2	127,5	86
Prusse 1868-74	76	110	77,5
Saxe 1861-65	150	191	152
Suède 1861-70	95,7	156,5	97,1
Suisse	53	72,9	54,8

α Mais en 1866-70 ce nombre devient 150 par suite de la substitution des vrais mort-nés.
[1] Dont 55,6 sont des enfants exposés ou abandonnés.
[2] Dont 29 sont exposés.
[3] Dont la moitié sont exposés.

NAISSANCES MULTIPLES.

Chaque année, on compte en France environ 10,500 accouchements ayant produit deux enfants, 120 en ayant donné 3, et, par exception, quelques accouchements quadruples ; ces naissances multiples produisent relativement beaucoup de filles. La proportion des mort-nés y est en moyenne de 17 pour 100 au lieu de 4,60.

Le tableau suivant indique la fréquence des grossesses gémellaires dans les différents pays de l'Europe.

FRÉQUENCE DES GROSSESSES GÉMELLAIRES.

PAYS.	PÉRIODES D'OBSERVATIONS.	PAR 1,000 GROSSESSES GÉNÉRALES DANS LES PÉRIODES INDIQUÉES COMBIEN DE GROSSESSES.		COMBIEN DE GROSSESSES DOUBLES POUR UNE GROSSESSE TRIPLE.	EN CHAQUE PAYS CI-DESSOUS NOMMÉ COMBIEN DE GROSSESSES DOUBLES EN CHAQUE ANNÉE CONSÉCUTIVE PAR 1,000 GROSSESSES GÉNÉRALES.				
		DOUBLES.	TRIPLES.		ANNÉES SUCCESSIVES.	FRANCE.	SUÈDE.	PRUSSE.	BELGIQUE.
France. . . .	1858-68	9,9	1,17	85,9	en 1862	9,9	14,7	12,1	9,94
Autriche. . .	1851-70	11,9	1,85	64,8	1863	10,16	14	12,5	9,2
Belgique. . .	1865-74	9,70	1	»	1864	10,3	13,6	13	9,3
Danemark. .	1860-69	14,20	1,6	90	1865	10,2	13,4	12,5	9,5
Id. légitime.		14,27	»	»	1866	9,8	13,9	12,1	9,4
Id. illégitime		13,6	»	»	1867	9,6	14,8	13	10,2
Gallicie (slave)	1851-59	12,5	1,94	64,7	1868	9,7	14,3	12	9,9
Hollande. . .	1865-73	13,1	»	»	1869	9,5	14,5	13	9,5
Hongrie. . .	1851-56	13	1,75	74,6	1870	8,4	14,9	13,1	9,4
Italie. . . .	1868-74	11,4	1,56	76,2	1871	9,1	14,4	12	9,6
Norvége. . .		12,5	1,6	74,7	1872	9,8	14,1	»	9,8
Prusse. . . .	1859-67	12,5	1,4	89,4	1873	»	14,7	12,8	9,9
Suède. . . .	1865-73	14,3	»	»	1874	»	»	12,2	9,7

CHAPITRE III

MORTALITÉ

Bibliographie. — Marc d'Espine. *Influence de l'aisance et de la misère sur la mortalité.* — *Annuaire de la mortalité genevoise.* 1844-1845. — Vacher. *Étude médicale et statistique sur la mortalité à Paris, à Londres, à Vienne et à New-York en* 1865. — Meding (Henri). *Deuxième congrès international de statistique sur le cadre nosologique des décès.* 1857. — Bertillon. *Statistique des causes de décès.* 1856. — *De la mortalité parisienne, croissante selon les morts, décroissante selon les ministres.* 1869. — Broeck et Matthyssens. *Statistique nosologique des décès dans la ville d'Anvers en* 1843. — Bordin. *Essai sur les lois pathologiques de la mortalité.* 1848. *Ann. d'hyg.* — *Lois pathologiques de la mortalité,* 2e mém. — *Influence de la densité des populations sur les états sanitaires.* 1848. *Ann. d'hyg.* — De Bouteville. *Choix des tables de mortalité pour les rentes viagères.* — Discussion à l'Académie de médecine sur la mortalité des enfants du premier âge. Discours de MM. Fauvel, Chauffard, Husson, Broca, Devilliers, etc.. 1869. — Marc d'Espine. *Loi de mortalité et de survivance dans le canton de Genève.* — Bertillon. Art. *Mortalité* in *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales.* — Congrès international de statistique à Budapest. 1re section : Théorie et population. 1876. — Congrès d'hygiène de Bruxelles, section d'hygiène médicale. 1876.

L'évaluation des chances de mort dans un espace de temps déterminé se trouve soumise à des difficultés et à des causes d'erreur considérables, et les résultats de la statistique acquièrent moins de valeur, par l'importance des chiffres sur lesquels ils s'étayent, que par la prise en considération de l'âge, des conditions d'aisance, des professions, du sexe, enfin de l'état civil des individus.

C'est aux deux extrémités de la vie, dans la première enfance et dans la dernière vieillesse, que les dangers de mort atteignent leur summum d'intensité ; ces chances subissent d'ailleurs, suivant les âges de la vie, d'énormes variations.

C'est pourquoi les résultats basés sur la mortalité générale, et qui s'obtiennent en divisant, sans distinction d'âge, les décès (D) par la population (P) ne peuvent avoir qu'une faible valeur au point de vue démographique. La mortalité suppose toujours une comparaison exprimée ou sous-entendue, elle doit être le résultat de cette comparaison.

Ainsi donc, pour que la mortalité générale pût servir de mesure relative permettant d'apprécier les conditions respectives de vie et de mort qui pèsent sur deux pays, il faudrait que, dans ces pays comparés, les nombres respectifs des vivants de chaque groupe d'âge fussent dans les mêmes rapports ; or, il est loin d'en être ainsi.

Pour M. Bertillon, la mortalité est le rapport entre le nombre des décès et celui des vivants, qui les ont fournis dans l'unité de temps, ordinairement l'année, soit D/P.

C'est ce qu'il nomme avec W. Farr, rapport de mortalité, rapport qu'il distingue (pour la première enfance) de la probabilité mathématique ou dîme mortuaire (représentée par la formule D/N).

Le chiffre du rapport de mortalité (D/P) sera toujours plus élevé.

Les mortalités vont graduellement en s'atténuant depuis le commencement de ce siècle.

En France, de 28,6 décès par 1000 habitants, dans la première période de 1801 à 1810, la mortalité est tombée par une diminution continue à 2,83 dans la période de 1861 à 1869.

DE 1800 A 1810, 2,77 DÉCÈS PAR 100 HABITANTS

De 1810 à 1820	2,60
De 1821 à 1830	2,50
De 1831 à 1840	2,48
De 1841 à 1850	2,33
De 1851 à 1860	2,39
De 1861 à 1868	2,30
En 1869	2,34
En 1870	2,83
En 1871	3,48
En 1872	2,19

En 1869, année que l'on peut considérer comme moyenne, la mortalité de la France a été de 864,320 individus, ce qui représente 2,34 de la mortalité pour 100 habitants ; en 1870, 2,83, et en 1871, 3,48.

La mortalité de 1870 est supérieure à celle des années 1815, 1832 et 1854 pendant lesquelles ont sévi successivement et même simultanément la guerre et le choléra. Quant à celle de 1871, elle dépasse tout ce que nous savons des périodes les plus désastreuses de l'histoire.

Débarrassée des organisations débiles qui n'ont pu résister aux fatigues de la guerre, aux privations qu'elle entraîne et aux maladies de tout genre dont nos populations ont été atteintes, la France compte 477,946 décès de moins en 1872 que dans l'année précédente, et 71,256 de moins qu'en 1869, année qu'on pouvait, à bon droit, considérer comme normale. Le nombre des décès n'a été en 1874 que de 781,709; en 1873 il s'était élevé à 844,588.

Le département de la Seine a vu en 1872 sa mortalité diminuer juste de moitié, de 4,43 (1871) à 2,22 décès par 100 habitants. Les différences, quoique encore considérables, ont été sensiblement moindres pour la population des villes de province prises dans leur ensemble de 4,06 à 2,49, et surtout pour la population rurale, de 3,19 à 2,09.

Depuis le commencement du siècle, la mortalité n'était jamais descendue aussi bas.

Ces chiffres démontrent une longévité croissante. Toutefois, si l'on tient compte qu'au commencement de ce siècle, pour 100 habitants il y avait annuellement 3,19 naissances, alors qu'actuellement il n'y en a que 2,67, on reconnaît que la diminution de près d'un sixième des nouveau-nés qui toujours présentent une mortalité bien plus considérable que celle des adultes, peut expliquer en partie cette décroissance de la mortalité générale de plus d'un cinquième.

Sur 950,000 décès annuels, on en compte en France plus de 500,000 avant la quarante-cinquième année d'âge; les enfants de zéro à un an fournissent une énorme proportion de ces décès, or chaque année 40,000 à 50,000 de ces enfants pourraient être conservés.

La statistique, en nous faisant connaître de tels résultats, est pour nous d'un enseignement précieux. Nous ne craindrons pas d'aborder, si aride qu'il puisse sembler d'abord, le détail scrupuleux des chiffres, et nous ferons remarquer, avec MM. Broca et Bertillon, que toute tentative de réforme doit être nécessairement précédée d'une bonne statistique, qui, portant sur le nombre comparé des vivants et des morts, fera connaître et précisera les causes différentes de la mortalité.

MORTALITÉ PAR AGE.

La mortalité par âge doit, pour être exactement appréciée :
1° Être relevée par année d'âge;
2° Il est nécessaire de connaître le nombre des vivants par âge.

MORTALITÉ DE LA PREMIÈRE ENFANCE.

La mortalité absolue et relative du début de la vie est considérable; elle peut dépasser 900 pour mille [1].

La mortalité des enfants trouvés, avant 1789, était représentée par le rapport de 900 pour 1000 ; c'est encore pour les mêmes enfants (zéro à un an) celle qui est signalée par Husson dans la Loire-Inférieure ; elle est encore de nos jours de 700 dans la Nièvre.

Il résulte de l'examen de la statistique officielle que, en France, de 1857 à 1866, sur une population de 1000 enfants de zéro à un an, la mortalité a atteint 204,2, chiffre qui, pour M. Bertillon, représente une augmentation notable sur la période décennale de 1840 à 1849, les relevés de cette époque ne donnant que 182, soit 18,2 pour 100.

D'après le même auteur, cette progression se serait poursuivie de 1859 à 1868, puisque, pour cette dernière période, l'on arrive au chiffre de 217, soit 21,7 pour 100. Au contraire, le professeur Broca considère que depuis le commencement du siècle, la mortalité effroyable qui sévit toujours sur les enfants de zéro à un an, accuse cependant une tendance décroissante, et il s'étaye des résultats suivants: 1806-1809, 22,27 pour 100. — 1835-1839, 20,26 pour 100. — 1860-1864, seulement 17,63 pour 100.

Quoi qu'il en soit de la totalité des décès, elle est loin de s'équilibrer dans les différentes régions de la France. Une des cartes de la démographie figurée de la France [2], par M. Bertillon, dans laquelle les départements sont classés par ordre de mortalité, fait bien apprécier l'énorme irrégularité de cette dissémination [3]. (V. la carte I indiquant la mortalité de zéro à un an, les deux sexes réunis pendant la période 1857-1866.)

[1] Elle peut même atteindre 1000 sur 1000, ou la totalité des enfants de 0 à 5 ans, comme il arrive aux Européens, en Égypte, au Sénégal, etc.

[2] *Démographie figurée de la France*, ou Étude statistique de la population française, avec tableaux graphiques traduisant les principales conclusions.

[3] Les nombres qui expriment la mortalité sont représentés sur cette carte par des

Le département de la Creuse avec le chiffre de 131 pour 1000, soit moyenne de décès 13,1 pour 100, y représente le plus faible degré de la mortalité.

A côté, se placent dans la région du Centre et de l'Ouest, avec une mortalité de 14,8 pour 100, le département des Deux-Sèvres, l'Indre avec 15,2 pour 100.

Deux centres de forte mortalité où le chiffre total s'élève de 27,1 pour 100 à 37 pour 100, dus uniquement à l'émigration des enfants et à l'industrie nourricière, sont représentés par deux agglomérations de départements à teintes noires ou très-sombres : l'une, la plus frappante et la plus étendue, comprend une large zone de quatorze départements rangés autour de Paris; l'autre se compose de dix départements appartenant au bassin du Rhône et à la région subalpine entre Lyon et Marseille[1].

Ce sont, au Nord et dans le rayon de Paris, les deux départements normands de l'Eure et de la Seine-Inférieure, pays manufacturiers, où s'ajoutent aux effets de l'industrie nourricière et de l'allaitement artificiel au petit pot, des habitudes d'ivrognerie qui se répandent parmi les femmes, puis la Marne, Seine-et-Marne, l'Oise, l'Yonne, le Loiret et Eure-et-Loir, pays d'industrie nourricière et d'allaitement artificiel[2].

Le signe X placé sur les départements de la Seine et du Rhône indique que le coefficient de la mortalité infantile y est inconnu.

Cette ignorance provient des lacunes que présente encore notre statistique officielle. En effet, des enfants nés à Paris ou à Lyon vont en

teintes graduées, au nombre de 9, qui vont du blanc jusqu'au noir absolu. Les teintes les plus foncées y sont représentatives des mortalités les plus intenses, et les plus claires des moindres mortalités. Les départements que nous venons de citer sont donc absolument blancs. La neuvième ou dernière série est au contraire tout à fait noire.

[1] M. Bertillon a déclaré devant la commission de l'Assemblée nationale (projet de loi de M. Th. Roussel sur la protection des enfants du premier âge), que si l'on parvenait à réduire la mortalité de 20 départements noirs à ce qu'elle est dans les départements gris ou à mortalité moyenne, on conserverait chaque année environ 16,000 enfants qui succombent dans la première année de leur vie. Or toute la population du premier âge de l'un des deux départements de notre Alsace perdue n'atteint pas ce chiffre.

[2] On trouve dans le rapport de M. Roussel une communication intéressante du docteur Monod, qui a pour lieu d'observation le Morvan (Nièvre). Pour les nouveau-nés qui viennent de Paris (petits Paris), abandonnés au trafic des meneuses et des nourrices mercenaires, la mortalité (dîme) s'élève à 710 pour 1000; pour les enfants assistés du département de la Seine sous le contrôle des agents de l'administration, et recevant les visites trimestrielles des inspecteurs, elle descend à 240; pour les nourrissons attentivement surveillés par le personnel de la Société protectrice de l'enfance, elle descend encore et oscille entre 120 et 90. Enfin, là où les filles mères ont reçu des secours suffisants et ont pu soigner leur enfant, d'après le docteur Monod, la mortalité a été abaissée au chiffre de 70 pour 1000.

nombre inconnu mourir en nourrice dans les départements circonvoisins, sans que le rapport en soit fait sur le registre mortuaire de ces villes. La mortalité ne peut donc y être déterminée, même approximativement.

M. Bertillon voudrait que les décès des nouveau-nés fussent enregistrés par jour quant au premier mois, par semaine de sept jours quant au premier trimestre, et par mois pour le reste de l'année. Or la France les recense par semaine de sept et de huit jours pour les deux premières semaines, par quinzaine pour le premier mois, puis par deux mois, par trimestre, enfin par semestre; la Belgique, le duché de Baden procèdent par mois; la Hollande, par mois durant les six premiers mois; l'Angleterre, l'Écosse, l'Italie, relèvent ces décès par trimestre; la Suède, par année.

Le manque d'uniformité des éléments de recensement joint au mode vicieux d'inscription des mort-nés rend difficile la comparaison de la mortalité infantile de la France avec celle des autres pays.

MORT-NÉS.

Sous la dénomination de mort-nés, la statistique officielle entend non-seulement les mort-nés proprement dits, c'est-à-dire ceux qui sont morts avant ou pendant l'accouchement, mais encore tous les enfants décédés avant que leur naissance ait été déclarée à l'officier de l'état civil[1].

La proportion entre ce nombre et celui des conceptions (total des nés vivants et des mort-nés) a été pour 100 conceptions, de 1851 à 1855, 3,91; de 1856 à 1860, 4,30; de 1861 à 1865, 4,36; de 1866 à 1868, 4,48; en 1869, 4,56; en 1870, 4,57, et en 1871, 4,65.

Si l'on compare les chiffres des mort-nés dans le département de la Seine, dans la population urbaine et dans la population rurale, on voit qu'en 1869, qui peut être considéré comme année moyenne, ce chiffre a été pour le département de la Seine, 7,30, la population urbaine 5,15, la population rurale 4,04; et en 1871, de 8,4 pour le département de la Seine, population urbaine 5,38, population rurale 4,06.

[1] M. Bertillon propose que sur le registre destiné aux mort-nés, on établisse au moins trois catégories : 1° les enfants évidemment morts avant l'accouchement; 2° les enfants morts pendant l'accouchement; 3° les enfants ayant respiré ou crié. Les deux premières catégories pourraient être réunies sous la rubrique de mort-nés. La troisième comprendrait les enfants qui, ayant respiré, seraient morts avant leur inscription sur le registre des vivants.

C'est dans la catégorie des enfants naturels que les mort-nés sont relativement le plus nombreux. Leur proportion dépasse du double celle des enfants légitimes; ce résultat constant établit l'influence nuisible des unions illégitimes sur le développement de la population. Le nombre considérable des mort-nés constatés dans le département de la Seine en 1871 explique le chiffre relativement minime des enfants naturels pour cette année.

Le rapport des naissances de garçons et de filles est habituellement de 105 pour 100; pour les mort-nés il s'élève à 144. Cette différence de mortalité se continue dans l'enfance; il en résulte que, quoiqu'il naisse plus de garçons que de filles, la proportion des deux sexes s'équilibre vers l'âge adulte; plus tard, grâce à une moindre mortalité, c'est le sexe féminin qui l'emporte. On s'explique ainsi son excédant dans tous les dénombrements de la population.

Pour MM. Broca et Bertillon, le chiffre des mort-nés n'est pas en voie d'accroissement, comme on le dit généralement. Cette opinion ne leur paraît pas établie sur une juste appréciation des documents officiels. En effet, l'enregistrement des mort-nés est une institution relativement nouvelle, et bien postérieure à l'établissement de l'état civil. Il n'a commencé qu'en 1840, et la période de 1840 à 1845 doit être considérée comme une période de mise en train et d'apprentissage de cette enquête, période pendant laquelle la population s'est peu à peu habituée à l'idée de faire enregistrer à part un mort-né. Il est probable que dans les campagnes on les enfouit sans déclaration, ainsi que les avortons.

Quoi qu'il en soit, après une période d'accroissement rapide et continu des mort-nés, de 32 par 1000 naissances générales en 1840, à 41 vers 1857, ce mouvement se ralentit, et il n'y en a que 43 dans la période de 1856 à 1860, et 44 dans la période suivante de 1861 à 1865; enfin, à peine 45 dans les trois années de 1866 à 1868.

Même mouvement dans les villes.

En 1872, la proportion des mort-nés aux conceptions a été de 4,35, celle des mort-nés légitimes étant de 4,03, celle des mort-nés illégitimes de 8,02. Pour un même nombre de conceptions, la proportion des mort-nés hors mariage reste deux fois plus considérable que celle des enfants légitimes. Les accouchements simples donnent lieu à trois fois moins de mort-nés que les accouchements doubles et cinq à six fois moins que les accouchements triples.

Il résulte de ces remarques, que l'accroissement absolu du rapport des mort-nés aux naissances est moins marqué et même moins certain

qu'on ne l'a prétendu et qu'il doit en partie être imputé aux progrès de l'enquête et de l'enregistrement des mort-nés dans les villes.

En Angleterre, l'enregistrement des mort-nés n'est pas obligatoire.

La loi, qui en France prescrit sous trois jours l'inscription des nouveau-nés, accorde dans ce pays un délai de cinq jours, qui souvent même est dépassé. Une proportion notable des décès survenus dans le cours des premières semaines échappe ainsi à l'inscription.

Au contraire, le mode de dénombrement qui, en Bavière et dans le grand-duché de Baden, fait considérer comme mort-né l'enfant seul qui n'a pas respiré, charge considérablement la mortalité de la première enfance[1].

Les résultats suivants extraits d'un mémoire lu à l'Académie des sciences morales et politiques, par M. Antony Rouilliet, donne des indications sur les mort-nés dans les divers pays de l'Europe.

Ces résultats sont classés dans un ordre décroissant :

NAISSANCES POUR UN MORT-NÉ.		DÉCÈS POUR UN MORT-NÉ.		HABITANTS POUR UN MORT-NÉ.	
ÉTATS.	NOMBRES.	ÉTATS.	NOMBRES.	ÉTATS.	NOMBRES.
Espagne	75	Russie	289	Grèce	17,998
Russie	35	Norvége	7,3	Russie	8,217
Baden	32	Pays-Bas	7,1	Espagne	2,496
Bavière	29	Belgique	6,1	Autriche	1,085
Wurtemberg	26	Saxe	6,0	Suède	1,040
Danemark	25	Danemark	5,4	Italie	1,010
Norvége	24	Prusse	5,2	Norvége	0,935
Suède	24	Wurtemberg	5,2	Danemark	0,916
Empire d'Allemagne	24	Empire d'Allemagne	5,2	France	0,821
Autriche	24	Suède	4,8	Bade	0,774
Saxe	23	Baden	4,5	Bavière	0,728
Suisse	23	Suisse	4,0	Empire d'Allemagne	0,623
France	22	Italie	3,5	Suisse	0,613
Belgique	22	Bavière	3,5	Prusse	0,608
Italie	21	France	3,4	Saxe	0,582
Prusse	19	Autriche - Hongrie	3,1	Wurtemberg	0,570
Pays-Bas	19	Espagne	1	Pays-Bas	0,502
				Belgique	0,341

[1] En France, la mortalité des enfants mâles de 0 à 1 an, de 222 par 1000, d'après les documents officiels, atteint 236, si l'on ajoute aux décès déclarés ceux indûment portés aux mort-nés (et calculés sur les documents belges) ; cette correction élève, pour les filles, le chiffre des décès de 187 à 197.

A CHAQUE AGE OU CHAQUE GROUPE D'AGE EN F

L'intensité de la mortalité est représentée par la hauteur des colonnes (à raiso
masculin, les colonnes étroites et claires au sexe féminin ; les nombres du somm

(Les nombres en chiffres maigres et entre pare

Nota. La figure 2 est la reproduction quintuplée de l
65 ans, afin de rendre plus appréciables les différen
entre ces âges dans la figure 1.

Errata. De 5 à 10 ans (garçons), on restituera dan
inscrits figure 1 ; de même pour les hommes de 4
figure 1.

Fig. 2

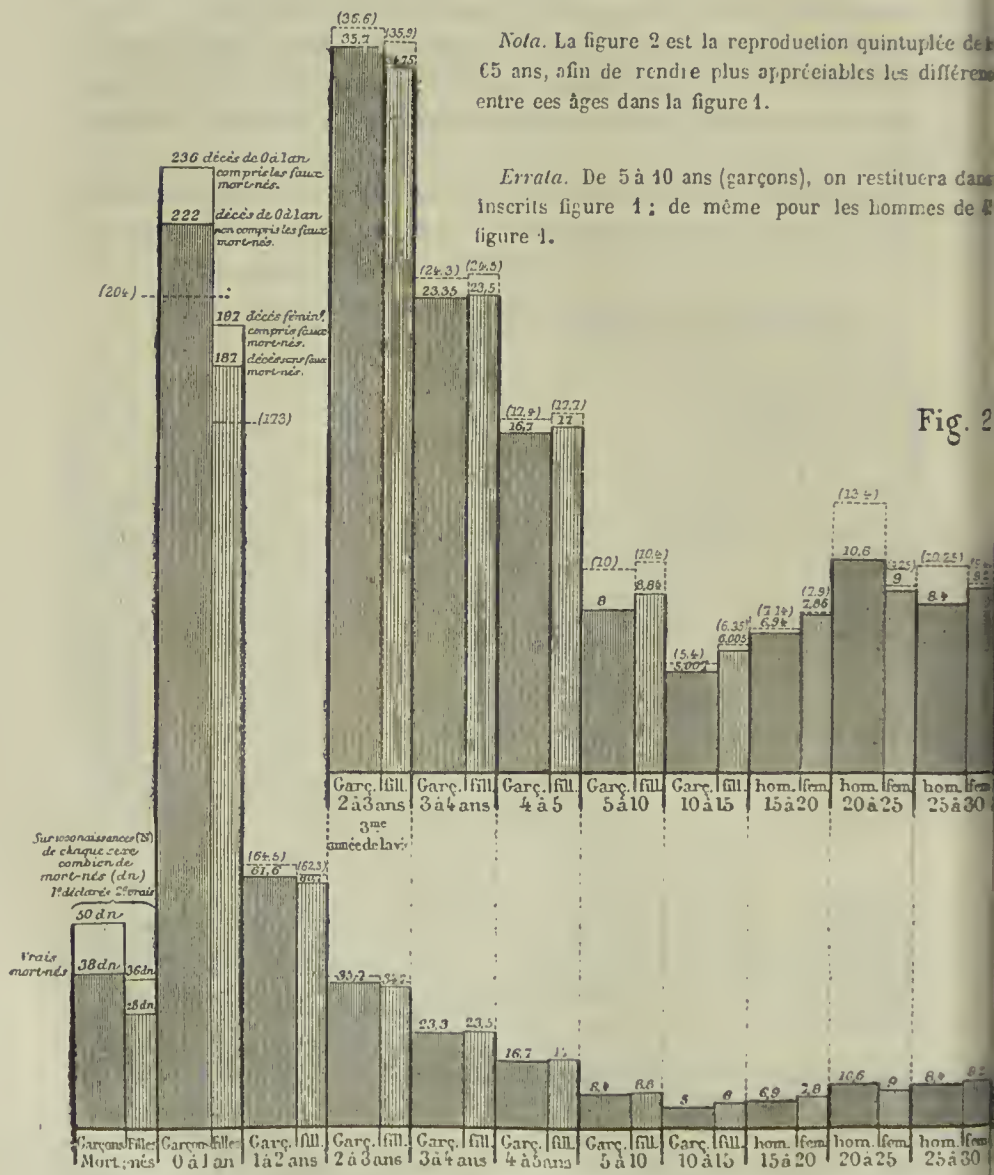

ÉRIODE DÉCENNALE 1856-67 (ET 1840-59).

llimètre pour la fig. 1); les colonnes larges et sombres s'appliquent au sexe
t combien de décès *annuels* par 1 000 individus de chaque groupe d'âge.
mêmes valeurs pour la période 1840-59.)

ges compris entre 2 et
mortalité peu sensibles

décès annuels qui sont
13,4 comme dans la

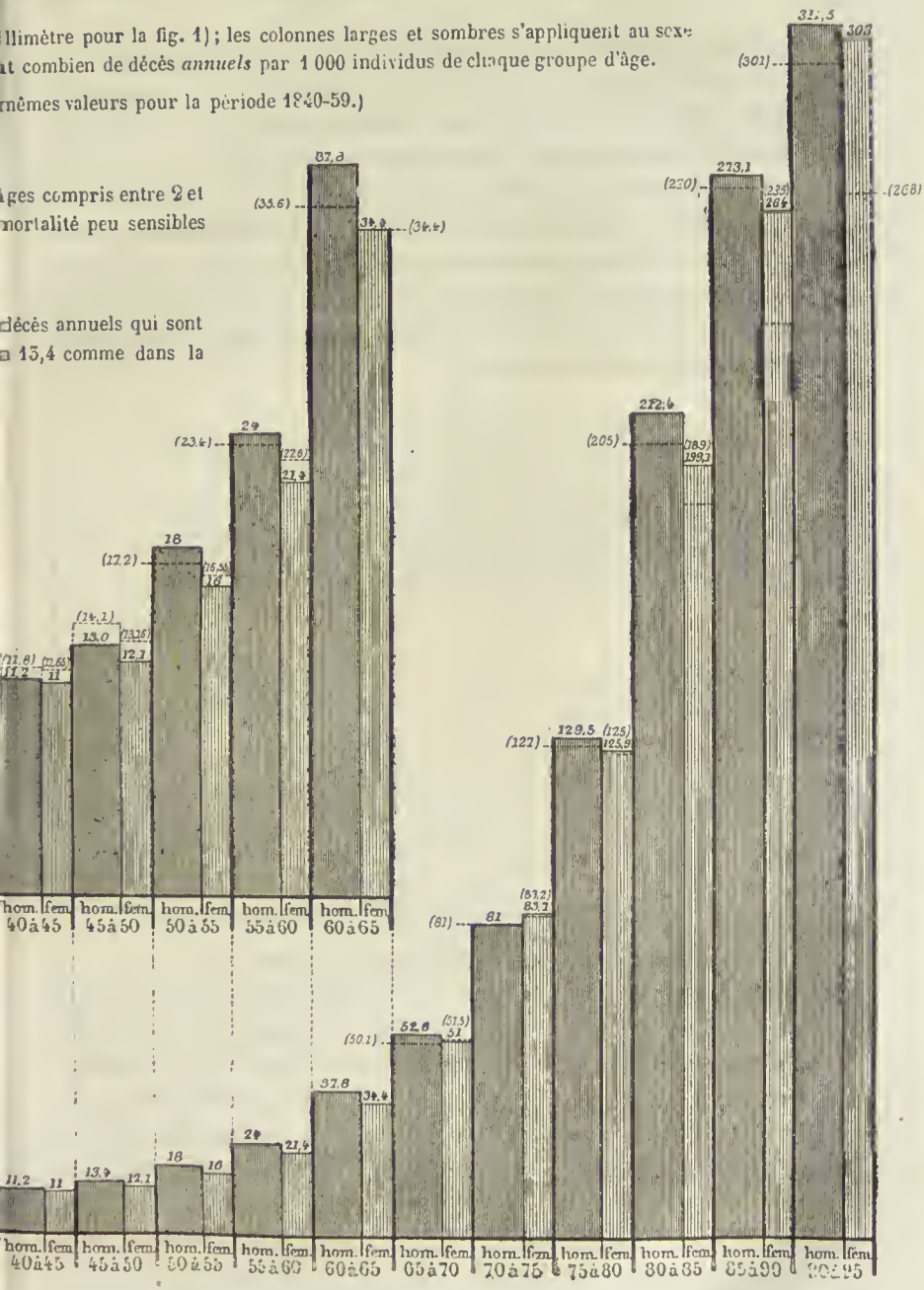

MORTALITÉ DES ENFANTS DE 0 A 1 AN.

On a donné le tableau suivant sur les coefficients de mortalité de la première enfance dans les différents pays. La Suède, la Norvége, le Danemark ont une mortalité infantile, inférieure à la nôtre : la Prusse perd plus d'enfants que nous. En Bavière, en Autriche, en Italie et en Espagne les chiffres sont encore plus élevés.

La comparaison d'ailleurs est difficile entre les divers pays ; aussi nous ne pouvons qu'applaudir à la création proposée par le Congrès d'hygiène de Bruxelles, d'une commission internationale, chargée d'indiquer une base uniforme d'une statistique de la mortalité du premier âge chez les différentes nations.

MORTALITÉ DE LA PREMIÈRE ANNÉE DE LA VIE.

PAR 1000 ENFANTS, VIVANTS DE 0 A 12 MOIS,
COMBIEN DE DÉCÈS ANNUELS?

ÉTATS.	NOMBRES.
Suède (1860-66)[1]	146
Angleterre (1851-60)	174 (?)
Belgique (1851-60)	189
France (1857-66)	205
Italie (1863-65-66)	263
Hongrie (1865)?	250
Autriche (1856-59 environ)	300
Bavière (1850-59)	310
Bade (1852-63)	324

Les chances de mort dans la première année pèsent sur le sexe masculin, dans la proportion de 116 à 117 décès (garçons) contre 100 (filles). Le fait se reproduit dans presque tous les pays.

Dans une collectivité, en un pays salubre, à climat froid ou tempéré, toute mortalité infantile qui dépasse 95 à 100 décès annuels par 1000 enfants de 0 à 1 an, renferme des causes contingentes de mort que peuvent supprimer ou atténuer les mesures d'hygiène actuellement

[1] Les documents statistiques sont relevés en Suède avec une exactitude exceptionnelle. Les mort-nés y sont déclarés tels d'après le sens médico-légal ; les âges y sont relevés par jour pour le premier mois de la vie, et par mois pour la première année. Or, les statistiques de la France et de la Suède comparées donnent une différence considérable en faveur de la Suède, comme 205 (France) est à 146 (Suède).

en notre pouvoir ; cette limite minima provisoire doit descendre encore pour les classes aisées. (Bertillon.)

MORTALITÉ COMPARÉE DES ENFANTS LÉGITIMES ET ILLÉGITIMES.

Dès la première semaine de la vie, la mortalité des enfants légitimes étant prise pour 100, celle des enfants illégitimes donne 193 pour les villes, 215 pour les campagnes. Dans la seconde semaine, la mortalité des villes atteint 289 et 309 dans les campagnes. Les deux milieux présentent donc un accroissement proportionnel ; mais durant les deux semaines suivantes, le mouvement se modifie et la mortalité urbaine décroît, tandis que l'aggravation de la mortalité rurale se poursuit.

De 1836 à 1865, en France, les décès des enfants légitimes et illégitimes ont été dans le rapport de 100 à 195.

Le nombre des enfants trouvés s'élève en France à 76,000, de 0 à 12 ans, âge auquel ils cessent de recevoir des secours. De 1843 à 1855, le chiffre de la mortalité parmi eux s'est élevé annuellement à 100 pour 1000, tandis que la population générale de cet âge présente une mortalité de 35 pour 1000, 3 fois moins considérable par conséquent.

INFLUENCE DES SAISONS SUR LA MORTALITÉ DE LA PREMIÈRE ENFANCE.

En représentant par 100 la mortalité du mois moyen de la première année d'âge, abstraction faite du premier mois de la vie, que l'auteur écarte de son calcul, M. Bertillon trouve que la période de mortalité maxima pour cette première enfance, commençant en juillet, 115,4, offre son apogée en août, 178, se poursuit, tout en s'atténuant, en septembre, 153, puis prend fin en octobre, 108,6. Deux minima sont manifestes : l'un commence en mars, 92, continue en avril, 79,5, s'accentue en mai, 68,5, et est encore sensible en juin, 73,7. Le second minimum prend naissance en novembre, 72, et se prononce en décembre, 60,5.

Ces résultats généraux (1857 à 1866) s'appliquent expressément à la population rurale. La population infantile des villes (Paris excepté) accuse la nocuité de l'été par une mortalité encore plus marquée. Tandis que la moyenne des décès mensuels est de 100, on en compte durant le mois d'août 191.

Cependant, si nous considérons l'influence de la saison limitée aux premières semaines de la vie, nous assistons durant cette période à des

résultats opposés. Les chaleurs qui terminent l'été ne constituent plus le moment redoutable, et c'est en hiver, lors des froids rigoureux, que se trouve le summum du danger. Ce fait, établi pour l'Autriche par le docteur Lombard de Genève, a été également observé en Hollande, en Italie et en Suisse. M. Marmisse, à Bordeaux, M. Maher (*Statistique médicale de Rochefort*, 1874) sont arrivés à la même conclusion.

INFLUENCE DES MOIS SUR LA MORTALITÉ DE 1 A 5 ANS.

S'il s'agit de la mortalité de 1 à 5 ans, on retrouve l'influence saisonnière qui s'est manifestée durant les dix premiers mois de la vie. C'est encore août et septembre, puis octobre, qui sont le plus chargés de décès.

Un peu plus prématuré dans les villes, le maximum s'y trouve aussi plus intense. Toutefois, dans le département de la Seine, la mortalité se répartit différemment à la fin de l'été. Le mois d'août n'offre qu'un léger excès de décès; le maximum est reporté vers la fin de l'hiver et le commencement du printemps.

La mortalité des petits enfants est généralement moindre à la campagne qu'à la ville. Ce fait, évident en Suède, ne se produit en France qu'après le troisième mois pour les enfants légitimes. Quant aux illégitimes, leur mortalité, en France, demeure bien plus considérable à la campagne qu'à la ville.

M. Bertillon proteste contre certaines institutions qui semblent intéressées à la perte des enfants. Il cite les *mutualités dites d'enterrement* qui existent en Angleterre. Là, les familles reçoivent une prime à la mort de l'un de leurs enfants, afin de pourvoir aux frais de sépulture. Si la prime dépasse les frais, il y a un excédant, un profit pécuniaire à chaque décès; or, d'après le président du Congrès international tenu en 1874 à Glasgow, la statistique a montré que la mortalité des enfants de ces mutualités est très-supérieure à la mortalité habituelle des enfants des mêmes classes.

Le tableau des pages 72 et 73 de M. Bertillon indique d'une façon saisissante le degré de la mortalité à chaque âge.

INFLUENCE DES SEXES SUR LA MORTALITÉ.

Le tribut payé à la mortalité par le sexe masculin durant la première enfance dépasse beaucoup et dans tous les pays, comme nous

l'avons vu, celui du sexe féminin. Mais cette loi générale ne paraît applicable qu'au premier âge de la vie. En Angleterre, la mortalité des femmes est supérieure à celle des hommes, tandis que nous assistons à des phénomènes inverses en Suède, où la mortalité masculine l'emporte à tous les âges et particulièrement dans les villes. C'est donc un sujet qu'il faut étudier pays par pays.

C'est toujours de 10 à 15 ans que le danger de mourir dans l'année est à son minimum ; une accélération subite se manifeste de 15 à 20 ans pour les femmes, de 20 à 25 ans pour les hommes, et ce brusque accroissement est surtout marqué en France chez ces derniers.

En 1872, comme toujours, c'est dans le sexe féminin que se produit la plus faible mortalité, 2,11 décès de filles ou femmes, au lieu de, 2,28 garçons ou hommes.

INFLUENCE DE L'HABITATION A LA VILLE OU A LA CAMPAGNE.

La prédominance de la population urbaine dans la mortalité générale a été en France, non compris le département de la Seine, pour la période 1861-1865, dans le rapport de 100 à 121,4 ; l'excédant pesant surtout sur les hommes, dont le rapport est de 100 à 122 ; pour les femmes, 100 à 118. .

A Paris la mortalité paraît inférieure à celle des autres villes de France ; ce fait s'explique par les migrations, qui, en changeant l'effectif numérique des âges dont la mortalité est le moindre, modifient par cela même la mortalité générale.

Ainsi la population parisienne s'enrichit d'une immigration incessante des âges adultes, qui sont aussi les âges de faible mortalité, tandis qu'il y a une émigration importante d'enfants et de vieillards, dont la mortalité est beaucoup plus élevée et cependant, comme nous l'avons vu, la mortalité de Paris reste proportionnellement plus considérable que celle de la province.

La plus grande mortalité des villes est manifeste en Suède, où l'accroissement est dans la proportion de 100 à 134,8.

La statistique établit également combien l'aggravation à chaque âge y est plus marquée pour le sexe masculin.

De 30 à 50 ans chez les hommes, les chances de mort sont plus que doublées ; c'est de 20 à 25 ans, malgré les dangers de parturition qui pèsent alors sur le sexe féminin, que la mortalité des hommes domine dans la proportion la plus importante ; l'inégalité est plus grande à la ville qu'à la campagne.

INFLUENCE DE LA SÉQUESTRATION.

En tenant compte des éléments très-insuffisants que nous possédons, dit M. Bertillon, il ressort qu'un groupe de vivants, ayant la même composition d'âge que celle des maisons centrales, aurait pour mortalité générale et normale 15 décès annuels par 1000 vivants hommes, et 14,04 par 1000 femmes. Or, la mortalité des maisons centrales est de 44, avec oscillation de 54,37 pour les hommes comme pour les femmes, c'est-à-dire 3 fois plus élevée que la mortalité commune[1].

La population des établissements d'éducation correctionnelle dont l'âge est compris entre 7 et 21 ans, donne une mortalité qui, relativement à la mortalité commune, est plus que doublée pour les garçons, triplée et presque quadruplée pour les filles.

INFLUENCE DE L'AISANCE.

A Mulhouse, Villermé ayant relevé à part les mortuaires des manufacturiers et des ouvriers tisserands (1825-1834), a trouvé que la moitié des décès survenait avant 28 ans chez les patrons, avant 10 ans chez les ouvriers les mieux rétribués ; enfin, les plus pauvrement salariés de ceux-ci n'atteignaient que la moyenne de 1,5.

Mais si l'on ne considérait les décès qu'à partir de la deuxième année, l'âge probable devenait 45 chez les patrons, et 15 chez les ouvriers.

La population très-agglomérée, mais composée pour la plupart de négociants relativement aisés, qui habite le IIe arrondissement de Paris (Bourse), fournit un chiffre de décès de 13 à 16 par an et par 1000 habitants, tandis qu'il atteint 25 à 31 par 1000 dans le XIXe arrondissement (Buttes-Chaumont), peuplé de pauvres. Le Dr Marmisse, à Bordeaux, est arrivé à des résultats analogues[2].

[1] D'après le même auteur, la mortalité dans les mutualités ouvrières, population dont l'âge est compris entre 16 et 60 ans, et même 75 ans, a oscillé (1852-1864) entre 15.6 et 11,6 par 1000 (moyenne 13); tandis que la population française de même âge et de même composition fournirait une mortalité de 16,55.

[2] La mortalité de l'ensemble des enfants anglais de 0 à 5 ans (qui se rapproche fort de la nôtre) est à la mortalité des enfants de l'aristocratie comme 8 est à 5.

INFLUENCE DE LA PROFESSION.

Il est difficile, pour ne pas dire impossible, d'apprécier, avec une rigueur absolue, l'influence que les professions exercent sur la durée moyenne de la vie. Cependant, d'après les statistiques généralement acceptées, on est arrivé aux résultats suivants :

De 35 à 45 ans, pour 1000 individus de chaque profession, il succombe annuellement 6 ministres du culte ou magistrats, tandis que la mortalité atteint 9,10 à 12 pour les ouvriers des divers métiers, près de 13 pour les mineurs, 13 à 14 pour les médecins, 19 pour les aubergistes et marchands de spiritueux.

Si les lords et hauts rentiers offrent une mortalité infantile et sénile des plus restreintes, aux âges de force et de virilité (35 à 45 ans) leur mortalité égale ou dépasse celle des professions ouvrières les moins favorisées. Il faut tenir compte, dans cette enquête, non-seulement de la profession, mais des âges différents qui composent chaque collectivité professionnelle. (Bertillon, art. Grande-Bretagne, *Dict. encycl.*)

Le Congrès de Bruxelles vient de discuter (1876) la question de la *statistique mortuaire des professions*. A cette réunion, j'ai essayé d'établir que la classification des professions, envisagée au point de vue de la mortalité, devait reposer sur une base unique, à savoir, leur groupement suivant les troubles morbides qu'elles provoquent dans l'organisme.

La question de la mortalité militaire mérite de nous arrêter plus longuement.

La sélection due à la sévère révision[1] des hommes qui s'engagent a pour résultat de diminuer de moitié environ leur mortalité pendant la durée des cinq ou six premières années. (Bertillon.)

Et cependant, malgré la révision, la première année de service est la plus chargée de décès ; la mortalité y dépasse 12 par 1000; puis, restant à peu près stationnaire pendant les deuxième et troisième années de service, elle s'abaisse entre 10 et 11 pendant les quatrième et cin-

[1] Sur 1000 hommes du contingent, 280 sont exemptés annuellement pour prédisposition ou état morbides, 60 sont réformés pour défaut de taille; en outre, quelques-uns sont réformés pendant qu'ils font partie de l'effectif (7 pour 1000 et par an).

La radiation des contrôles par sorties définitives pour cause de maladie s'élève pour 1872 au nombre considérable de 6483. Les chiffres de la période 1862-1869 sont 2594 pour 370,014 d'effectif moyen, soit 7,02 pour 1000. Cette année (1872), on a la proportion de 15,08, plus du double. Une partie de cette différence doit être attribuée aux blessures de guerre, mais une autre ne s'explique que par une sévérité plus grande dans la revue de départ.

quième, se maintient entre 9 et 7 dans les cinq et même les dix années suivantes, pour ne remonter au-dessus de 9 qu'après quatorze ans de service.

De 20 à 25 ans, le militaire a donc une mortalité moindre que la mortalité générale; mais la première période quinquennale écoulée, il perd le profit de la sélection, sa mortalité va dépassant de plus en plus la mortalité civile, et de 40 à 50 ans, la mortalité de tous atteint à peine les deux tiers de la sienne ; ce fait est également vrai pour l'armée anglaise.

Cette régression de la mortalité mâle de 20 à 28 ans n'est d'ailleurs pas spéciale aux miliciens, le même mouvement, quoique moins précoce et moins prononcé, se fait sentir dans la population civile.

La mortalité de l'armée dans la période (1862-1869) a été, à l'intérieur, de 10,1 pour 1000 hommes d'effectif; pour l'Algérie, 17,16; et pour la garnison entretenue sur le territoire italien, de 15,51.

Le nombre des décès survenus en 1872 dans l'effectif des corps de troupes est de 4079, ce qui donne la proportion 9,49 pour 1000 hommes d'effectif. Par région on obtient les chiffres suivants :

A l'intérieur	3173 =	8,97 pour 1000
En Algérie	906 =	11,98 —

M. Bertillon élève davantage le chiffre de la mortalité militaire sur le sol français. Il le fixe à 13 ou 14 pour 1000, au lieu de 9,6, chiffre que donne la population civile du même âge.

Le tableau suivant (Bertillon) fait connaître les chiffres de la mortalité et des réformés des armées des principaux pays de l'Europe et des États-Unis d'Amérique.

Armée française (1860-68).	10,1 décès et.		7	réformés par an et par 1,000 effectif.
— anglaise[1] (1864-68).	9,52	—	33,8	—
— Prusse (1846-50).	13	—	5,1	—
— — (1851-59).	9,8	—	7	—
— — (1860-65).	6,4	—	15,5	—
— — (1867-69).	6,5[2]	—	25 à 30	—
— belge (période épidémique (1868-69).	12,88	—	8,5	—
— austro-hongroise (1869).	11,78[3]	—	20,8	—
— portugaise (1864-1867).	12,7[4]	—	17	—
— russe (1858-68) officiers supér. . .	14,65	compris les	x	sur un effectif
— — — troupe.	16,45	pertes de guerre.	x	moyen de 840,000.
— États-Unis, troupe blanche (1859). .	13[5] décès avec. . . .		25	réformés.
— — troupe de couleur. . .	18[6]	—	x	—

[1] L'armée anglaise a un effectif d'environ 76 à 80,000 hommes; il n'est question ici que « des soldats et bas officiers ».

[2] Dont 0,652 par suicide et 0,47 par accident.

[3] Mais pour les officiers, mortalité de 5 par 1,000 officiers seulement; parmi ces 11,58 décès, il y en a 0,85 par suicide, 0,4 par accident.

[4] Dont 3,2 par tuberculisation pulmonaire ou mésentérique; 0,85 par fièvre typhoïde.

[5] Dont 3 par traumatisme.

[6] Dont 5 par traumatisme.

En Angleterre, où l'enquête statistique est généralement faite avec un grand soin, mais particulièrement la statistique militaire, on donne la mortalité de l'armée, âge par âge ; en comparant cette mortalité avec la mortalité civile correspondante, on obtient les rapprochements ci-dessous :

	17 A 19 ANS.	20-24.	25-29.	30-34.	35-39.	40-44.
Mortalité civile.	7,41	8,43	9,21	10,23	11,63	13,35
Mortalité militaire (1859-66).	3,13	5,73	8,01	12,26	16,55	19,52
La mortalité civile étant. . .	100	100	100	100	100	100
La mortalité militaire devient.	42,25	68	87	120	140,5	144,3

Les résultats les plus intéressants de la statistique anglaise sont dus aux colonies : à Gibraltar, mortalité de 7,27 ; à Malte, 10 décès pour 1000 hommes de l'effectif moyen ; à Bermude, 12,06 ; aux Indes occidentales, 15,60 (les noirs, 10,97) ; à la Jamaïque, 36,81 ; à Bahamas, 24,75 ; à Sainte-Hélène et au cap de Bonne-Espérance, 13,94 ; à Maurice, 16,54 ; à Ceylan, 16,87 ; dans l'Australie, 8,21 ; dans la Chine du Sud et le Japon, 16,24 ; dans l'Inde, 10,86 ; sur les vaisseaux, 12,37.

CHAPITRE IV

RAPPORT DE LA NATALITÉ ET DE LA MORTALITÉ

Bibliographie. — Chevallier et G. Lagneau. *Quelques remarques sur le mouvement de la population de Paris à un et deux siècles d'intervalle.* 1873. — G. Lagneau. *Étude de statistique anthropologique sur la population parisienne.* 1869. — Villermé. *Mémoire sur la taille de l'homme en France.* — Aubrion. *Étude démographique du mouvement de la population dans la commune du Gault depuis deux cents ans.* 1876. *Ann. d'hyg.*

La prospérité d'une nation au point de vue anthropologique résulte de l'excès de la natalité sur la mortalité.

D'après M. Broca, le chiffre de la population s'est élevé en France, depuis le commencement du siècle, dans la proportion suivante :

1801.	27,349,003
1831.	32,569,223
1866.	37,390,057

(non compris la Savoie et Nice).

Il y a donc eu durant cette période un accroissement de 10 millions, et cependant le chiffre de la natalité a baissé. D'après M. Gué-

rin, l'immigration pourrait expliquer l'accroissement de la population ; M. Broca, par des appréciations qui paraissent plus fondées, l'attribue à la prolongation de la vie humaine.

L'accroissement n'a pas été constamment progressif; depuis quelques années, il s'est même produit un mouvement relativement rétrograde, ainsi que l'indique ce tableau :

POPULATION.			ACCROISSEMENT ANNUEL.	POUR 100 HABITANTS.	PÉRIODE DE DOUBLEMENT.
En 1801 . . .	27,349,003	De 1801 à 1841	198,336	0,66	132
En 1841 . . .	34,250,178				
En 1846 . . .	35,400,486	De 1846 à 1866	128,646	0,36	221
En 1866 . . .	39,392,737				

Les chiffres suivants établissent le rapport des naissances aux décès pour ces deux périodes :

EXCÉDANT ANNUEL DES NAISSANCES.		RAPPORT POUR 100 AVEC LA POPULATION INITIALE.	PÉRIODE DE DOUBLEMENT.
De 1801 à 1841	178,653	0,37	124
De 1846 à 1866	108,252	0,29	249

Pendant une période de 25 ans, l'accroissement moyen annuel de la population en France a été de 161,738.

La France est de presque tous les pays de l'Europe celui qui, à naissances égales, compte le plus de survivants à chaque âge, qui a la plus longue vie moyenne après la Norvége, et une des moindres mortalités.

SURVIVANTS A 5 ANS (calculs mathématiques).

	SUR 1000 NÉS VIVANTS.
Fin du dix-huitième siècle (Duvillard)	585
1817-1831 (Demonferrand)	719
1840-1859 (Bertillon).	723

SURVIVANTS A 20 ANS (calculs mathématiques).

	SUR 1000 NÉS VIVANTS.
Fin du dix-huitième siècle (Duvillard)	502
1817-1831 (Demonferrand)	658
1840-1859 (Bertillon)	645

En revanche, notre natalité est très-inférieure: les Anglais, les Russes, les Allemands, ont 5 enfants, nous n'en avons que 3.

En 1869, l'excédant des naissances est supérieur à celui qu'on avait constaté en 1868, et, quoique assez faible, 80,206, ou 0,23 d'accroissement pour 100 habitants, il restait dans les conditions ordinaires. On sait, en effet, que depuis longtemps la population de la France ne s'accroît qu'avec une grande lenteur.

En 1870 cet accroissement fait place à une diminution de 0,28 pour 100. En 1871, la situation s'est aggravée encore ; l'année 1872 au contraire donne les résultats suivants : naissances, 967,000 ; décès, 793,064 ; excédant de naissances, 172,936, ou 0,48 pour 100 habitants.

L'excédant exceptionnel des naissances (0,48 pour 100) de 1872, le plus considérable qui ait été signalé en France depuis 1830, est cependant de beaucoup plus faible que l'excédant ordinairement observé dans la plupart des États européens, plus de deux fois et demi inférieur à celui de l'Angleterre en particulier. Conséquence presque forcée des désastres précédents, cet accroissement de la natalité n'a pas été assez général pour faire disparaître dans plusieurs de nos départements de la Normandie l'excédant inverse de la mortalité. Le Calvados, l'Eure, la Manche et l'Orne ont encore présenté en 1872 un excédant de 3298 décès ; cette persistance de la mortalité dans une année d'accroissement exceptionnel ne laisse pas d'être inquiétante. En 1874 l'excédant des décès sur les naissances n'est considérable que dans un seul département, le Calvados. Les décès y dépassent de 2053 les naissances.

Le tableau suivant de la Statistique de la France de 1853 à 1864 montre que le plus grand nombre de survivants à 20 ans et la plus longue vie moyenne appartiennent aux départements qui ont la moindre fécondité :

NOMBRE DES DÉPARTEMENTS.	LIMITES DES VARIATIONS DES RAPPORTS DES SURVIVANTS AUX NAISSANCES.	RAPPORT MOYEN DES SURVIVANTS.	VIE MOYENNE.	FÉCONDITÉ.
6	De 53 à 56,5.	54,8	26,1	3,83
13	De 57,1 à 59,7.	58,1	31	3,22
11	De 60,1 à 61,8.	61,2	32	3,13
12	De 62 à 62,9.	62,5	33,1	3,02
9	De 63,2 à 63,9.	63,7	33,2	3,01
12	De 64 à 65,8.	64,9	34,4	2,90
9	De 66 à 67,7.	66,7	36,8	2,72
7	De 68,8 à 69,8.	69,4	38,4	2,60
6	De 70,3 à 76,6.	72,2	41,7	2,40
85				

En France, la durée de la vie moyenne qui était, avant la Révolution, de 29 ans (Duvillard), est aujourd'hui de 37 ans, ce qui donne une augmentation de 8 ans.

D'après M. Bertillon, la *vie moyenne* pour chaque individu doit être déterminée d'après les chances de vie et de mort qui pèsent annuellement sur chacun des âges qui lui restent à parcourir.

Elle ne peut être calculée que pour chaque période d'âge.

C'est en tenant compte de ces observations que cet auteur a trouvé 40,15 ans pour la vie moyenne en France, d'après les éléments de la mortalité à chaque âge pour la période qui s'étend de 1840 à 1859.

M. Legoyt calcule l'*âge moyen* des décès établi d'après les listes mortuaires. Il obtient ainsi un résultat complexe, influencé par une foule de circonstances.

Le tableau suivant, emprunté à M. Broca, indique trois procédés de calculs de la vie moyenne en France. Quelle que soit la base de ces calculs, ils établissent tous un accroissement important de la vitalité :

VIE MOYENNE EN FRANCE

1° D'APRÈS LA FORMULE DE PRICE ET CH. DUPIN : $V_o^m = \frac{2P}{S_o + D}$.		2° AGE MOYEN DES DÉCÉDÉS (Legoyt).		3° VIE MOYENNE VRAIE OU ESPÉRANCE MATHÉMATIQUE (la population étant ramenée par le calcul à un état stationnaire).	
	Ans.		Ans.		Ans.
1771-1775. .	28,30	1806-1809. .	31,08	Fin du dix-huitième siècle (Duvillard).	29,00
1776-1780. .	28,37	1810-1814. .	32,28		
1781-1786. .	27,43	1815-1819. .	31,83		
An IX à XIII		1820-1824. .	31,41		
		1825-1830. .	31,66		
1806-1810. .	32,43	1831-1834. .	33.58	1817-1831 (Demonferrand).	39,50
1811-1815. .	34,95	1835-1839. .	34,91		
1816-1820. .	34,95	1840-1844. .	33,58		
1821-1825. .	37,27	1845-1849. .	36,00	1840-1859 (Bertillon).	40,15
1826-1830. .	37,15	1850-1855. .	36,66		
1831-1835. .	38,15	1860-1864. .	37,83		
1836-1840. .	38,75				
1841-1845. .	40,00				
1846-1850. .	39,39				

La *vie probable* est un âge médian auquel les chances de mort agissant d'âge en âge réduiraient à la moitié le nombre des naissances d'où l'on est parti. C'est une mesure qui n'a égard qu'au nombre des survivants et non aux années vécues.

Le critérium le plus évident pour apprécier la rapidité d'accroisse-

ment d'une population est la durée de temps qu'il lui faut pour arriver à la période de doublement; ce calcul donne à la France une infériorité marquée sur les principaux États de l'Europe[1] :

ÉTATS.	ACCROISSEMENT POUR 100.	PÉRIODE DE DOUBLEMENT.
Saxe	1,53	45
Angleterre	1,43	49
Prusse	1,30	54
Russie	1,24	56
Suède	1,10	63
Écosse	0,91	76
Suisse	0,61	114
Italie	0,51	136
Espagne	0,41	169
Bavière	0,36	193
France	0,35	198
Autriche	0,26	267

ACCROISSEMENT ANNUEL DE LA POPULATION EN FRANCE

PÉRIODES.	ACCROISSEMENT ANNUEL.
1801-1811	174,373
1812-1821	136,914
1822-1831	210,734
1832-1836	194,337
1837-1841	137,853
1842-1846	254,061
1847-1851	76,537
1852-1856	51,239
1857-1861	135,578
1862-1866	132,759

La population de la France de 1836 - 1861 a présenté un accroissement annuel de 35 pour 10,000. En poursuivant une aussi faible progression, il lui faudrait 198 années pour arriver à la période de doublement.

La population rurale a un accroissement plus que double de la population urbaine; cette dernière s'enrichit principalement par l'immigration[2].

[1] Il est nécessaire, dit Quételet, de connaître non-seulement de combien d'individus une nation se compose, mais encore de quelle manière chaque individu parvient à pourvoir à ses moyens d'existence : témoin l'Irlande qui s'accroît annuellement de 2,45 et n'exigerait que 28 ans six mois pour doubler sa population. Un seul individu de telle nation consomme autant que trois individus dans telle autre. La qualité de l'accroissement mérite donc d'être considérée autant que la quantité. S'il est dû à une exubérance de naissances coïncidant avec une forte mortalité des adultes, il n'a aucune valeur.

[2] En effet de 1861 à 1865, pour donner 100 naissances, correspondant à 83,22 décès, il fallait 3880 habitants de la population rurale, présentant par conséquent un accroisse-

M. Lagneau a appuyé l'opinion de MM. Dubois d'Amiens, Boudin, Gratiolet et de Quatrefages, relativement à l'extinction rapide des familles parisiennes, et prenant pour exemple l'année 1860, il a établi que l'on ne saurait considérer la population du département de la Seine comme étant en voie prospère sous le rapport anthropologique. Il explique ainsi les résultats en apparence contradictoires de la statistique de 1860 (0,45, département de la Seine; 0,07 population urbaine, et 0,27 population rurale).

Sans doute l'excédant des naissances dans une population fixe impliquerait forcément un accroissement physiologique. Mais le département de la Seine s'enrichit par deux mouvements opposés : en diminuant par l'émigration le chiffre de sa population à forte mortalité, en augmentant par l'immigration la proportion de sa population à mortalité relativement minime; c'est-à-dire que le plus grand nombre des nouveaux-nés de la Seine vont mourir dans les départements voisins, où ils ont été envoyés en nourrice, tandis que le département de la Seine reçoit des différentes régions de la France une énorme émigration d'adultes de 15 à 45 ans qui, se trouvant à une époque de la vie à mortalité relativement faible, viennent encore décharger la mortalité générale.

Il faudrait pouvoir séparer les décès des individus nés vivants dans le département de la Seine des décès de ceux qui n'y sont qu'immigrés, distinction que ne donne pas le rapport des décédés aux vivants d'un certain âge, qui exprime seulement la mortalité de cet âge.

Les nouveaux-nés, en raison de l'énorme mortalité qui pèse sur eux, doivent être l'objet d'un dénombrement particulier. Il faut rechercher la différence existant entre le nombre des naissances (mort-nés non compris), c'est-à-dire des enfants nés vivants, à celui des enfants survivants à 5 ans, âge auquel les petits Parisiens envoyés en nourrice semblent être rentrés dans leur famille, ainsi que l'atteste la cessation de l'accroissement progressif du nombre des enfants de 0 à 4 ans, recensés dans ce département.

M. Lagneau a comparé le nombre des enfants nés vivants en 1856 avec celui des survivants âgés de 4 à 5 ans lors du recensement de 1861 ; il a trouvé les résultats suivants :

Pour la France entière, les enfants nés en 1856 sont réduits de

ment annuel physiologique de 16,78 individus, soit 43 pour 10,000, tandis que pour donner 100 naissances, correspondant à 92,73 décès, il fallait 3,570 habitants de la population urbaine, présentant donc un accroissement annuel physiologique de 7,27 individus, soit 20 pour 10,000 (t. XIII de *la Statistique de France*).

29,65 pour 100, chiffre de peu inférieur à la mortalité de 32,19 calculée d'après le rapport des décès aux vivants de 0 à 5 ans durant les années 1858, 59 et 60.

Mais, dans le département de la Seine, la réduction est en 1861 de 51,03 pour 100, c'est-à-dire de plus d'un quart supérieure au chiffre de 36,83 exprimant la mortalité de 0 à 5 ans (années 1858, 59, 60), d'après le rapport des décès aux vivants.

L'énorme différence que présentent ces nombres proportionnels (51,03 et 36,83) s'explique lorsque l'on sait que l'émigration des nouveaux-nés de Paris seulement s'élève au moins à 20 000 annuellement, et que la réimmigration des enfants survivants de 0 à 4 ans parait être de moins d'un tiers de ce nombre. Il faut tenir compte, en outre, de la proportion des naissances illégitimes, trois fois plus grande dans ce département que dans la France entière ; or on sait que l'illégitimité des conceptions double presque la mortalité des produits. Prenant donc comme expression de la mortalité durant les cinq premières années d'existence soit en France en général, soit dans le département de la Seine en particulier, les proportions de 29,65 et de 51,03 pour 100 qui résultent de la comparaison des naissances d'une année avec les enfants survivants cinq ans plus tard, on trouve que, dans la population de la France entière, sur 10 000 enfants nés vivants, il reste environ 7035 à la fin de la cinquième année, tandis que, dans la population du département de la Seine, sur 10 000 enfants nés vivants, il ne reste plus que 4897 enfants à la fin de cette cinquième année.

Donc, durant les cinq premières années de l'existence, la France perd plus d'un quart de ses enfants, et le département de la Seine plus de la moitié.

Pendant la période quinquennale, de 5 à 10 ans, d'après le recensement de 1861, par suite de l'équivalence des mouvements migratoires inverses, la population du département de la Seine se comporte à peu près comme celle de la France entière, c'est-à-dire, subit une certaine diminution attribuable à la mortalité. Cependant durant cette période la mortalité proportionnelle est notablement moindre dans le département de la Seine. Il y a là un fait presque exceptionnel observable seulement de 5 à 15 ans, et de 80 à 90 ans. Le mouvement contraire se produit à tous les autres âges.

De 10 à 15 ans commence vers Paris l'immigration qui, de 25 à 30 ans, accroît de plus des trois quarts la population de cet âge.

Après la quinzième année, sur 10,000 enfants, il reste 6392 adoles-

cents en France, et seulement 4561 dans le département de la Seine; à la fin de la vingtième année, sur 10,000 enfants nés vivants, la population de la France compte 6111 survivants, celle du département de la Seine 4313; la France conserve encore près de la moitié du nombre initial, 4880 sur 10,000 à 40 ans, tandis que le département de la Seine est réduit à moins d'un tiers, 2918 sur 10,000.

Après 60 ans, lorsque la France compte 3353 survivants, le département de la Seine n'en a plus que 1588, soit moins de 1 tiers. Enfin, après la 80e année, lorsqu'il reste en France 714 survivants sur 10,000, c'est-à-dire $\frac{1}{14}$ du nombre initial, la Seine n'en offre plus que 246.

On a remarqué depuis longtemps que l'âge moyen des décédés du département de la Seine est notablement inférieur à celui des décédés de la France entière. Pour les années 1858, 1859 et 1860, cette infériorité est en moyenne de plus de $\frac{1}{7}$.

Tandis qu'en France cet âge s'élève jusqu'à 35 ans 10 mois et 9 jours, dans le département de la Seine il n'atteint que 30 ans 3 mois et 14 jours.

Encore y est-il élevé par le fait des mouvements migratoires. Tenant compte en effet, d'une part de la grande mortalité des nouveaux-nés envoyés en nourrice, de l'autre de la présence des immigrés qui constituent près des 2 tiers de la population de la Seine, et chez lesquels la mortalité n'est que de 1 à 2 pour 100, M. Lagneau abaisse pour les natifs du département de la Seine l'âge moyen à 24 ans 3 mois 11 jours. La vie moyenne des natifs du département de la Seine est donc près de 1 tiers plus courte que celle des Français en général.

M. Lagneau a cherché aussi à évaluer approximativement la rapidité d'extinction des familles nées dans le département de la Seine. Il montre que 10,000 natifs de ce département ne donnent approximativement que 5996 descendants à la deuxième génération, 3595 à la troisième, 2155 à la quatrième, 1292 à la cinquième; puis, 774, 464, 278, 166, 100, 59, 35, 21, 12, 7, 4, 2, et enfin 1 seul descendant à la dix-huitième génération.

La descendance des natifs du département de la Seine diminuerait donc des 2 cinquièmes à chaque génération successive; il suffirait d'une trentaine de générations pour voir s'éteindre la population parisienne. Mais cette population est formée d'un peu plus de 1 tiers de natifs pour près des 2 tiers d'immigrés. Cela suffit pour expliquer la rareté des familles parisiennes remontant au delà de la troisième ou de la quatrième génération. En effet, dès ce moment, les descendants

de ces natifs ne constitueraient guère plus de la neuvième ou de la quatorzième partie de la population totale.

D'ailleurs, par le fait des unions incessantes, contractées entre natifs et immigrés, on conçoit que les familles parisiennes remontant à plusieurs générations, sans mélange de sang immigré, doivent être regardées comme très-exceptionnelles. Si l'on considère l'ensemble des résultats numériques obtenus, on est forcément amené à reconnaître que les grandes agglomérations humaines, quoique favorables au développement scientifique, artistique et industriel d'une nation, sont extrêmement préjudiciables à l'accroissement de la population. En terminant cette étude statistique sur la population parisienne, M. Lagneau a repris cette phrase de Jean-Jacques Rousseau : «Les villes sont le gouffre de l'espèce humaine ». Il a voulu mesurer la profondeur de ce gouffre.

D'un autre côté, MM. Lagneau et Chevallier ont recherché le rapport des naissances aux décès, à Paris, aux dix-septième, dix-huitième et dix-neuvième siècles. Au dix-septième siècle, de 1670 à 1675, les naissances n'excèdent annuellement les décès que de $\frac{67}{10,000}$. Pour 10,000 naissances, il y a eu 9933 décès.

Au dix-huitième siècle, de 1764 à 1775, les naissances excèdent annuellement les décès de $\frac{147}{10,000}$, proportion plus que double de celle de la période séculaire précédente. Pour 10,000 naissances, il y a 9853 décès.

Enfin, au dix-neuvième siècle, de 1864 à 1869, les naissances excèdent les décès de $\frac{1437}{10,000}$, proportion de 10 fois plus forte que la période du dix-huitième siècle, et plus de 21 fois que la période du dix-septième siècle. Pour 10,000 naissances, il n'y a que 8573 décès. Le nombre des naissances surpasse de $\frac{1}{7}$ celui des décès.

L'accroissement remarquable de cet excédant des naissances sur les décès[1] ne peut être attribué qu'à une moindre mortalité, car on a vu précédemment que la fécondité de la population parisienne, loin de s'accroître, semble diminuer considérablement.

On a prétendu, tant en France qu'à l'étranger, que la dégénéres-

[1] Il résulte d'un travail récent de M. Vallin* que :

1° les Français en Algérie, même dans la période néfaste de 1867-1872, ont réellement couvert leurs décès, 34,6, par leur naissances, 37,7.

2° En 1872 l'excédant des naissances, 37,5 pour 33 décès, a été un peu supérieur à ce qu'il est en France en temps normal.

3° Les Européens en Algérie ont eu, en 1872, un excédant considérable de naissances, 38,5 pour 31,8 décès; à ce compte, ils doubleraient leur population en 104 ans, alors que la France ne double la sienne qu'en 198 ans.

* Du mouvement de la population européenne en Algérie. Vallin, *Ann. d'hyg.* 1876.

cence de la population française était accusée non-seulement par le défaut d'accroissement, mais par d'autres signes encore. On s'est surtout appesanti sur la diminution de la taille qui constitue pour notre race une infériorité évidente, par rapport à d'autres nations. On peut, en effet, se demander pourquoi la taille élevée des Gaulois ne se retrouve guère chez les Français d'aujourd'hui, qui sont en moyenne plus petits que tous leurs voisins. On ne tient pas assez compte, selon nous, de la différence fondamentale entre les Gaulois et les Celtes, indiquée cependant de la façon la plus nette par tous les historiens de l'antiquité. Les Gaulois étaient de haute stature; les Celtes, quoique vigoureux, étaient de petite taille. Ces deux races se sont mélangées, pour former la masse de la population française sous la domination de Francs. Il est donc probable que, par la suite des siècles, le type celtique a fini par l'emporter, soit parce qu'il était plus nombreux, soit comme conséquence d'une fécondité supérieure, soit par un de ces effets d'atavisme qui font si souvent prédominer un type sur les autres.

Ce qui nous confirme dans cette manière de voir, c'est que les descendants incontestés et incontestables des Gaulois, les Montagnards d'Écosse (Gaëls) et les Irlandais de l'Ouest, sont encore aujourd'hui des hommes d'une taille fort élevée et présentent tous les caractères physiques et moraux que l'on attribue à leurs ancêtres.

En résumé, la diminution de la taille ne paraît nullement correspondre à une décroissance de la vigueur physique et de la vitalité.

D'un autre côté, si l'accroissement de la population a subi en France un arrêt remarquable, il ne faut pas oublier qu'en même temps la longévité moyenne et les chances de vie de chaque individu se sont très-notablement accrues depuis le siècle dernier. Il semblerait donc que la tendance actuelle de la société française serait celle d'un État où le nombre des naissances est peu considérable, mais où chaque individu, entré dans la vie, jouit d'une sécurité plus grande et présente des chances plus sérieuses pour atteindre une longévité élevée. Il est incontestable que ces résultats sont dus au développement de l'aisance dans toutes les classes de la population et aux progrès de l'hygiène qui en sont la conséquence nécessaire.

En terminant ce chapitre, sur le rapport de la natalité et de la mortalité, nous donnons le nouveau *Bulletin hebdomadaire de statistique*, adopté par le Congrès international de statistique de Pesth, 1876 (section de la statistique des grandes villes). M. Janssens, qui dirige avec tant de distinction le bureau de statistique de Bruxelles, était le rapporteur de la commission.

ANNÉE 187.

N° de la semaine

00

BULLETIN HEBDOMADAIRE DE STATISTIQUE DÉMOGRAPHIQUE

DU DIMANCHE 00 AU SAMEDI 00

Population calculée : 00; habitants, 00, militaires inclus. — Décès, 00; masc., 00; fémin., 00. — Taux de natalité annuelle sur mille : 00.00

Naissances : 00; masc., 00; fémin., 00. — Taux de natalité annuelle sur mille : 00.00.

AGE DES DÉCÉDÉS.	0 A 1 AN	2 A 5 ANS	6 A 20 ANS	21 A 30 ANS	31 A 40 ANS	41 A 60 ANS	61 A 80 ANS	81 ET AU DELA	DÉCÈS PAR QUARTIERS.					DÉCÈS DANS LES HÔPITAUX NON COMPRIS DANS LES COLONNES PRÉCÉDENTES.
									I	II	III	IV	V	
Légitimes.														
Illégitimes.														

CAUSES DE DÉCÈS.

MALADIES ZYMOTIQUES.										AUTRES MALADIES PRINCIPALES.								
VARIOLE.	ROUGEOLE.	SCARLATINE.	DIPHTHÉRIE OU CROUP.	COQUELUCHE.	ILEO-TYPHUS. FIÈVRE TYPHOÏDE.	TYPHUS FEVER.	CHOLÉRA ASIATIQUE.	FIÈVRE PUERPÉRALE.	AUTRES AFFECTIONS ZYMOTIQUE.	PHTHISIE PULMONAIRE.	DIARRHÉE ET ENTÉRITE.	PLEURO-PNEUMONIE ET BRONCHITE.	CHOLÉRA NOSTRAS.	ACCIDENT.	SUICIDE.	HOMICIDE.	AUTRES CAUSES DE DÉCÈS IMPORTANTES.

CHAPITRE V

ARMÉE. — RECRUTEMENT. — DURÉE DU SERVICE, ETC.

BIBLIOGRAPHIE. — BOUDIN. *Études sur le recrutement de l'armée.* 1849. *Ann. d'hygiène. Études ethnographiques sur la taille et le poids de l'homme chez les divers peuples. Rec. mém. méd. chir. mil.* — PERIER et BOSC. *Guide complet du recrutement.* Paris, 1861. — SISTACH. *Études statistiques sur les infirmités et le défaut de taille, considérés comme cause d'exemption du service militaire. Rec. mém. méd. chir. mil.* 1861. — ELY. *L'armée et la population. Études démographiques. Rec. mém. méd. chir. mil.* 1871. — CHASSELOUP-LAUBAT. *Rapport de la commission de l'Assemblée nationale.* 1872. — CHARETON. *Rapport de la commission de l'Assemblée nationale.* 1873. — PARKES. *A manual of practical hygiene.* 1873. — MORACHE. Art. *Hygiène militaire* in *Dictionn. encyclopédique.* — A. PROUST. *Revue critique sur l'hygiène militaire en Angleterre, en France et en Allemagne. Archiv. gén. de méd.* 1874. — G. LAGNEAU. *Considérations médicales et anthropologiques sur la réorganisation de l'armée en France.* 1871. — BOUDIN. *Études ethnologiques sur la taille et le poids de l'homme chez les divers peuples et sur l'accroissement de la taille et de l'aptitude militaire en France.* 1863. — G. LAGNEAU. *De quelques recherches anthropologiques sur les conscrits et les soldats.* 1870. — REY. *Dégénération de l'espèce humaine et sa régénération.* 1863. — *Appendice au compte rendu sur le service du recrutement de l'armée.* — *Statistique médicale de l'armée pendant l'année* 1872 *et pendant l'année* 1873.

La loi militaire française du 27 juillet 1872 permet de disposer pour l'organisation de l'armée de campagne, déduction faite des non-valeurs, d'un effectif réel de plus de 1 million d'hommes après avoir pourvu à tous les services de l'intérieur. Les deux tableaux suivants indiquent, le premier, l'état de l'armée française sur le pied de paix, et le second, l'état des ressources mises à la disposition de l'armée en temps de guerre.

ARMÉE FRANÇAISE SUR LE PIED DE PAIX

CONTINGENT. — Première année : 150,000 hommes réduits de 15,000 par les volontaires d'un an.	135,000 h.
Deuxième année : 75,000 hommes maintenus par ordre de numéros de tirage, réduits par une perte de 4 pour 100, décès, réformes, etc.	72,000
Troisième année : Les 72,000 hommes de la deuxième année, réduits par une perte de 3 pour 100, décès, réformes, etc.	69,840
Quatrième année : Les 69,840 hommes de la troisième année, réduits par une perte de 2 pour 100, décès, réformes, etc.	68,440
	345,280 h.
PARTIE PERMANENTE. — Non recrutée par les appels (officiers, gendarmes, corps étrangers, etc.)	120,000
Total partiel	465,280 h.
Volontaires d'un an, équipés et entretenus à leurs frais, environ	15,000
Total général	480,280 h.

RESSOURCES MISES A LA DISPOSITION DE L'ARMÉE EN TEMPS DE GUERRE PAR LA LOI DU 27 JUILLET 1872

A. FORCES ACTIVES

Armée active, 5 classes.	704,115 h.	
Réserve de l'armée active, 4 classes. . .	510,294	
Dispensés rappelables.	141,412	
Partie permanente ne se recrutant pas par les appels.	120,000	
Total.	1,476,420 h.	1,476,420 h.

B. ARMÉE TERRITORIALE

5 classes organisées	582,523	
6 classes (réserves).	526,633	
Total.	1,208,156 h.	1,208,156 h.
Total général.		2,684,567 h.

M. Morache a recherché le rapport de l'armée à la population, ainsi qu'à la superficie du territoire ; il a basé ses calculs sur les chiffres de recensement de la population française de 1872.

RAPPORT DE L'ARMÉE A LA POPULATION

Population de la France en 1872.		36,469,856
Effectif de paix, 400,000, rapport.		$\frac{12}{1000}$
Effectif de guerre.	Armée active, 1,476,420.. . Rapport. . . .	$\frac{\quad}{1000}$
	Armée territoriale, 1,208,156. . . Rapport.	$\frac{53}{1000}$
	Ensemble des deux armées, 2,684,567. Rapport.	$\frac{73}{1000}$

RAPPORT DE L'ARMÉE AU TERRITOIRE

Superficie de la France (moins les départements des Haut et Bas-Rhin et celui de la Moselle)			528,574 kil. c.
Population par kilomètre carré en 1872.			69 —
Nombre de soldats par kilomètre carré.	Pied de paix.		08
	Pied de guerre.	Armée active. .	2,7
		Armée territoriale.	2,2
		Ensemble des 2 armées . . .	4,9

Dans la loi du 10 mars 1818 (loi Gouvion Saint-Cyr), l'effectif de l'armée avait été fixé à 240,000 hommes recrutés par des appels annuels de 40,000 servant pendant 6 années.

La loi du 21 mars 1832, basée sur les mêmes principes, exigeait 7 années de service, admettait le remplacement, la substitution, l'exemption, les dispenses en déduction du contingent. Les appels déterminés par une loi ont été d'abord de 80,000 hommes, puis de 100,000 et 140,000 en 1854, 55 et 58 (guerres de Crimée et d'Italie). Mais la loi du 26 avril 1855, qui créa la dotation de l'armée et le remplacement par voie administrative, modifia les règlements en vigueur ; les rengagements se produisirent en nombre si considérable que sur les 32,000 sous-officiers, 23,000 étaient rengagés avec prime, tandis qu'avant 1855, le nombre des sous-officiers rengagés ne dépassait pas 4000.

Aujourd'hui que les conditions sont rendues toutes différentes par le fait de la diminution de la durée du service, par le volontariat d'un an, que le nombre des individus devant passer sous les drapeaux est beaucoup plus considérable, il est plus important que jamais de rechercher quelles doivent être, au point de vue de l'anthropologie, les bases d'une armée nationale ; nous examinerons successivement les questions d'âge, de taille, d'infirmité, ainsi que la durée du service pour le jeune soldat. Ces recherches nous amèneront à déterminer d'une façon scientifique l'aptitude militaire de la France.

Les instructions générales pour les recherches et observations anthropologiques, rédigées par M. Broca, renferment des indications précieuses sur le caractère ethnique de notre population. Nous commencerons notre étude en examinant quelles sont les conditions d'âge que doit présenter le soldat.

AGE.

Vaidy, dans son article du *Dictionnaire des sciences médicales*, sur l'hygiène militaire (1818), fait l'observation suivante : « Dans la campagne d'hiver de 1805, l'armée partie des côtes de l'Océan avait fait une marche continue d'environ 400 lieues pour arriver sur les champs d'Austerlitz, et elle n'avait presque pas laissé de malades sur la route ; c'est que les plus jeunes soldats étaient âgés de 22 ans et avaient 2 ans de service. Dans la campagne d'été de 1809, l'armée cantonnée dans les diverses provinces du Nord et de l'Ouest de l'Allemagne avait une distance beaucoup moins grande à parcourir, et cependant, avant d'arriver à Vienne, elle avait rempli tous les hôpitaux de ses

malades, indépendamment des blessés de Ratisbonne et de Landshutt; c'est que plus de la moitié des soldats étaient des jeunes gens ayant à peine 20 ans, levés prématurément. »

On se rappelle Napoléon écrivant à l'archichancelier Cambacérès en 1813 : « Je demande une levée de 300,000 hommes, mais je veux des hommes faits ; les enfants que l'on m'envoie ne servent qu'à encombrer les hôpitaux. » Lord Raglan exprimait la même idée (guerre de Crimée), lorsqu'il écrivait au duc de Newcastle qui l'informait qu'il avait 2000 recrues à lui envoyer : « Je préfère attendre. Ceux que j'ai reçus étaient si jeunes et si peu développés qu'ils ont été saisis par les maladies ; ils ont été fauchés comme des épis. »

Nous sommes loin, comme on le voit, des conseils de Végèce à l'empereur Valentinien lorsqu'il conseillait de lever les jeunes gens dès qu'ils ont atteint l'âge de la puberté. Les événements de ces dernières années ne sont guère favorables aux préceptes de Végèce.

En remarquant, en effet, que la croissance de beaucoup de nos jeunes hommes se prolonge de plusieurs années au delà de 20 ans accomplis, il est nécessaire de fixer à un âge supérieur l'appel des hommes qui vont entrer en campagne. Le médecin et l'hygiéniste doivent proclamer que pour avoir des soldats présentant le maximum d'aptitude à supporter les fatigues de la guerre, il faut attendre l'âge auquel ils ont acquis leur plus complet développement physique. Cependant, lorsqu'il s'agit, comme dans le cas des volontaires d'un an, de prendre les jeunes gens pour leur donner l'instruction qui doit plus tard les mettre à même de défendre leur pays, l'âge d'appel peut être fixé au-dessous même de 20 ans. A ce moment, en effet, le jeune homme est naturellement actif; il est dans le rapide accroissement de ses facultés physiques ; il est donc très-apte alors aux exercices militaires. L'appel à cette époque l'éloigne encore du mariage ; or nous avons déjà vu que le mariage, loin d'avoir l'influence heureuse qu'il aura plus tard, augmente d'une façon désastreuse la mortalité, lorsqu'il est conclu au-dessous de 20 ans.

TAILLE.

Des diverses conditions de l'aptitude physique au service militaire, la taille est celle qui a peut-être le plus occupé les législateurs. Après Sadowa, le gouvernement français, voulant augmenter le nombre de ses soldats, présenta au Corps législatif la loi de 1867. A ce moment, la question du minimum de la taille exigée pour chaque soldat fut discu-

tée. L'influence de Quételet et de Villermé prévalait encore ; la force, la puissance, l'aptitude militaires d'une nation étaient considérées comme étant en rapport avec la taille de ses soldats. On se rappelle les discussions qui eurent lieu dans les sociétés savantes, à l'Académie de médecine, à la Société d'anthropologie, et les travaux de Boudin et de M. Broca montrèrent que la taille est surtout une question de race, et qu'on ne doit établir aucun rapport entre les exemptions pour défaut de taille et les exemptions pour infirmités.

Les départements de l'Ardèche, du Tarn, des Côtes-du-Nord, du Lot, du Finistère, qui offrent le plus de petites tailles, ont au contraire les numéros les plus faibles dans l'échelle de proportion des exemptions pour infirmités ; le Jura, la Côte-d'Or, les Ardennes, l'Aube, la Somme, l'Oise, départements à hommes de haute stature, présentent des conditions inverses. M. Broca a même montré que, si l'on divise la France en deux parties par une ligne oblique du N. O. au S. E., partant du département de la Manche et passant au nord de la Sarthe, du Loir-et-Cher, du Loiret et de la Nièvre, pour se terminer au département de l'Ain, l'ensemble des départements où la taille est moins élevée est au sud de cette ligne, tandis que la taille est supérieure dans les départements placés au nord. Or l'étude ethnogénique de la France nous a montré que les premiers départements sont ceux où la race celtique est en grande majorité, tandis que les autres départements sont, au contraire, ceux où s'est fixée la race kimrique fortement germanisée qui envahit la Gaule à l'époque des grandes migrations.

Au voisinage de la ligne de démarcation, existent des départements intermédiaires; ce sont les départements kimro-celtiques où les deux races se sont plus ou moins mélangées.

La taille est donc d'abord une question de race ; mais si nous avons affaire à des individus de même race, la différence de taille devra alors être prise en considération. Lorsque, par exemple, dans un même département, deux cantons voisins composés d'une race commune présentent une grande proportion d'exemptions chez l'un, un nombre très-faible chez l'autre, il faut bien admettre l'influence, sur la taille, du sol et du milieu. M. Bertrand, dans le département de l'Indre, a signalé le canton de Levroux, fertile, salubre, aisé, donnant 50 exemptions pour défaut de taille sur 1000 examinés, tandis que celui de Mézières, situé au milieu des marais, à sol improductif, à population misérable, a donné 145 défauts de taille sur 1000 ; des faits analogues ont été cités dans l'Aude, la Vendée et la Haute-Loire.

Cependant, si les législateurs du 27 juillet 1872 ont été obligés d'a-

baisser le minimum de la taille à 1m,54, lorsqu'en 1691 ce minimum était à 1m,70, cela ne veut pas dire que la France ait perdu son aptitude au service militaire.

La fixation d'une taille minima pour le service militaire a au contraire le grand inconvénient d'amener inévitablement une répartition inégale des exemptés, et l'on sait que partout où se trouvent les races germaniques on peut exiger du soldat un minimum de taille élevé.

Il n'en est pas de même dans les pays à races mixtes ou dans les pays à race latine ; mais si dans ces dernières races la taille est moins élevée, la proportion des exemptions pour infirmités est moins considérable que dans les races germaniques. Il résulte, en effet, de divers documents, que le nombre des exemptions pour infirmités est, en France, de 28,80 ; en Autriche, de 36,20 ; en Prusse, 38 ; dans le Wurtemberg, 41,50.

Si donc, sur les 300,000 inscrits obtenus par notre loi militaire, nous n'avons que 150,000 soldats, il ne faut pas s'effrayer de ce chiffre de 50 pour 100 de non-valeurs ; la France est à cet égard, aussi bien, sinon mieux partagée que la plupart des États de l'Europe.

Le minimum de la taille peut être abaissé également pour la cavalerie. On réservait autrefois les hommes de haute stature, non-seulement aux régiments de cuirassiers, mais encore à ceux de dragons. A ce moment, on donnait à la cavalerie un rôle presque exclusif ; on voulait la faire agir par le choc et le désordre qu'elle pouvait imprimer à des masses d'infanterie ; l'introduction des armes à longue portée et à tir rapide rendant à peu près impossible l'accès de toute infanterie encore intacte, va modifier complétement le rôle de la cavalerie dans les opérations de guerre ; elle devra servir presque exclusivement à éclairer au loin la marche de l'armée ; comme sa qualité principale sera la vitesse, la rapidité à se transporter d'un point à un autre, il sera peu important que le cavalier soit grand ; il suffira qu'il soit agile, et un cavalier de petite taille aura même, à cet égard, l'avantage de moins fatiguer sa monture.

MINIMUMS DE TAILLE EXIGÉE DANS LES ARMÉES ROMAINES

Taille minimum du temps de Marius	1m,721
— prescrite par la loi valentinienne du 25 avril 367.	1m,705
— du temps de Végèce, en 390	1m,646

MINIMUMS DE TAILLE EXIGÉS DANS L'ARMÉE FRANÇAISE DEPUIS 1691

2 décembre 1691, minimum de l'infanterie.	temps de paix . .	1m,705
	temps de guerre.	1m,678
27 novembre 1765, minimum des milices		1m,624
25 mars 1776, minimum de l'infanterie		1m,651
22 juillet 1792		1m,624
8 fructidor an VIII.		1m,544
1813.		1m,520
11 mars 1818.		1m,570
11 décembre 1830.		1m,540
11 mars 1832		1m,560
1er février 1868..		1m,550
27 juillet 1872		1m,540

RÉPARTITION DE LA TAILLE EN FRANCE SUIVANT LES RACES

Moyenne générale des exemptions pour défaut de taille dans les 86 départements, 76,9 sur 1000 conscrits.

I. Le groupe des 15 départements kimriques les plus purs.	57,4	Moyenne de la zone kimrique. . . . 42,8
II. Le groupe des 6 départements kimriques germanisés (Alsace-Lorraine).	56,1	
III. Le groupe des 5 départements kimro-celtiques germanisés (Normandie)..	56,9	Moyenne de la zone kimro-celtique. . 56,5
IV. Les autres départements kimro-celtiques.	56,8	
V. Départements celtiques modifiés par le croisement :		
Moyenne de ces 3 groupes, 67,4. — *a.* Groupe de la Basse-Loire.	68,2	Moyenne de toute la zone celtique . . 89.8
b. Groupe de l'Aquitaine . .	71,1	
c. Groupe de l'ancienne province romaine.	61,0	
VI. Départements celtiques les plus purs :		
a. Groupe alpestre.	99,5	
b. Groupe de la Bretagne. .	100,6	
c. Groupe des 20 départemts du centre. .	111,1	
VII. Département de la Seine.	85,0	
VIII. Département de la Corse.	87,0	

TAILLE MINIMA DANS LES PRINCIPALES ARMÉES[1]

Races germaniques.	Prusse, 5′2″		1m,621
	ou 5′ exceptionnellement		1m,569
	Amérique du Nord	5′3″	1m,600
	Angleterre	5′3″	1m,600
	Suède	5′2″	1m,608
	Bade	5′2″ 1/2.	1m,570
Races celtiques mélangées	France		1m,540
	Italie		1m,560
	Belgique		1m,570
	Espagne		1m,560
Races germano-slaves	Autriche	5′9″	1m,553

La taille varie avec l'âge. En Belgique, Quételet, mesurant 300 hommes de 19 ans, 300 de 25 et 300 de 30 ans, avait trouvé les derniers un peu plus grands que les seconds, et les seconds notablement plus grands que les premiers. En Autriche, M. Liharzik a observé l'accroissement progressif de la taille jusqu'à 25 ans. M. Dunant, faisant le relevé de la taille des jeunes militaires génevois, a aussi reconnu que la taille moyenne, qui à 20 ans était de 1m,674, atteignait 1m,688 de 26 à 35 ans. M. Champouillon a fait en France les mêmes observations, en comparant la proportion des exemptés pour défaut de taille en 1864, 1865 et 1866, avec celle de ces mêmes hommes appelés devant le conseil de révision en 1868. Il a ajouté que la durée de la croissance varie en France suivant l'origine des races : lente chez les Celtiques, elle est rapide chez les Romano-Celtiques et les Kimriques, plus encore chez les premiers que chez les seconds. En général, l'évolution de la taille est achevée, dans les provinces romano-celtiques, vers l'âge de 23 ans ; elle se continue jusqu'à 25 ans chez la population kimrique, et jusqu'à 26 chez les Kymro-Celtiques. La race celtique pure grandit jusqu'à 27 ou 28 ans.

Il serait important que, pour ces recherches statistiques, relatives à la répartition des divers caractères anthropologiques, comme l'ont demandé MM. Bergeron et Larrey, les documents fussent publiés par canton et non pas seulement par département ; c'est sur cette division cantonale que se sont appuyés MM. Broca et Guibert de Saint-Brieuc dans leurs études de statistique ethnologique sur la Bretagne. Cette étude compa-

[1] Ces détails, comme les précédents, sont empruntés à l'excellent article de M. Morache, sur l'hygiène militaire.

rative des cantons et même des communes est d'autant plus nécessaire dans notre pays, que les descendants d'une population circonscrite occupent un seul canton, parfois même une étendue beaucoup moindre. En outre, il faudrait que tous les jeunes hommes de 20 ans fussent réellement examinés ; M. Larrey demande avec raison que la visite des conscrits soit obligatoire pour tous.

Si les recherches anthropologiques dont nous venons de parler, jointes aux statistiques sur les infirmités dont nous allons nous occuper tout à l'heure, étaient faites, durant un nombre suffisant d'années, dans tous les cantons de notre pays, on aurait là des éléments précieux pour constituer pour la France entière une géographie anthropologique, qui, non-seulement mettrait en lumière les caractères physiques et les prédispositions morbides des différentes races ayant concouru à la formation de notre nation, mais encore permettrait d'apprécier les influences climatologiques, topographiques, mésologiques, sur ces divers éléments ethniques. On pourrait tirer de ces bases quelques données pratiques, imiter l'antique Rome, qui composait certains régiments d'hommes, géographiquement et ethnologiquement distincts. Il y a longtemps déjà que Périer a demandé, pour diminuer la mortalité des soldats en Algérie, que le corps d'armée destiné à ce nouveau département fût composé d'hommes recrutés dans des régions spéciales de nos populations méridionales.

Enfin, il serait désirable que, dans les comptes rendus du recrutement de l'armée, le poids du corps des individus fût exactement pris[1] ; que la taille des exemptés fût indiquée d'une façon aussi précise que celle des hommes ayant plus de $1^{m},55$, taille réglementaire actuelle. Il n'y aurait là aucun surcroît de travail, puisque, ainsi que le remarque M. Broca, les hommes passent sous la toise; et ce serait un moyen précieux, le seul possible, de connaître la taille moyenne des Français. De tels examens pourraient permettre également d'étudier les rapports de la taille, du poids et du développement du thorax et de vérifier les conclusions des travaux de MM. Hirtz et Woillez.

Ces auteurs considèrent qu'on trouve toujours une coïncidence entre le rétrécissement de la cage pectorale et une diminution de la capacité vitale du fonctionnement du poumon. On sait aussi que M. Larrey, qui depuis longtemps a insisté sur l'importance du développement thoracique relativement à l'aptitude au service militaire, dit avoir souvent remar-

[1] V. un travail intéressant de M. Vallin sur la mensuration du thorax et sur le poids du corps des Français de 21 ans (Rec. des mém. de méd. et de chirurg. milit., t. XXXII, p. 401).

qué que la poitrine était proportionnellement moins développée chez des hommes de grande taille que chez des hommes de moindre stature.

Ainsi modifié, le conseil de révision pourrait devenir une source précieuse de recherches intéressantes des éléments de statistique pour apprécier une foule de questions ethnologiques qui ne se peuvent trancher que par un grand nombre de cas particuliers ; déjà nous avons été précédés dans cette voie par les Anglais et les Américains.

INFIRMITÉS.

La fréquence relative des exemptions pour infirmités a rarement été considérée au point de vue ethnologique. M. Vincent a cependant remarqué que dans le département de la Creuse, la carie dentaire était plus fréquente chez les rares individus de race blonde que chez les nombreux habitants de race brune ; cette remarque, assez en rapport avec les résultats obtenus par Boudin et M. Sistach, semble aussi trouver en partie sa confirmation dans les recherches ethnologiques et statistiques de M. Magitot sur les altérations du système dentaire.

M. Lagneau, se basant sur les statistiques publiées par Boudin, MM. Devot et Sistach, sur la répartition des exemptions pour infirmités en général et pour myopie, mauvaise denture, hernie, varice et varicocèle en particulier, a été amené à reconnaître que les populations des départements de la Bretagne et du centre de la France, anciennement habités par les Celtes, se distinguent de celles de la plupart des autres départements, non-seulement par la proportion considérable d'exemptés pour défaut de taille, mais aussi par la proportion minime des exemptés pour infirmités. Les départements de la région envahie au dixième siècle par les Normands, quoique dans des conditions climatologiques analogues à celles de la Bretagne, se font remarquer par la proportion très-considérable de jeunes gens exemptés pour mauvaise denture, hernie, varice et varicocèle.

M. Fouquet a constaté dans le département du Morbihan que, de 1852 à 1873, sur 63,377 jeunes gens de 20 à 21 ans soumis à l'examen des conseils de révision, 14,079 ont été exemptés du service militaire, auquel ils ont été jugés impropres. Ces nombres donnent une proportion de 23,32 exemptés sur 100 visités, c'est-à-dire de près du quart des sujets pour tout le département. Mais si on étudie séparément la proportion des exemptions dans chaque arrondissement, on trouve des

écarts considérables. Tandis que dans les huit cantons essentiellement maritimes, la proportion des exemptés a été seulement de 15 pour 100, elle s'est élevée dans six cantons semi-maritimes à 20,70 pour 100, et à 26,83 pour 100 dans les vingt-trois cantons de l'intérieur.

Mais, contrairement à M. Lagneau, qui rapporte à l'hérédité ethnique ces caractères et ces dispositions, M. Fouquet les attribue à une action de milieu.

Pour lui, si les cantons maritimes l'emportent incontestablement sur ceux de l'intérieur, sous le rapport de l'aptitude militaire, ou, en d'autres termes, de la vitalité, ils le doivent peut-être un peu à l'influence de l'atmosphère maritime, mais surtout à ce que les conditions générales d'hygiène y sont de beaucoup préférables. Une nourriture détestable, l'influence funeste de logements où ne pénètrent ni l'air ni la lumière, et où la saleté proverbiale des habitants entretient un méphitisme dangereux, enfin l'influence non moins délétère de l'alcoolisme dont les progrès ont toujours été croissants depuis vingt-cinq ans, expliquent pourquoi les cantons de l'intérieur, où s'accumulent tant de déplorables conditions d'hygiène, fournissent un contingent d'hommes valides de beaucoup inférieur à celui des cantons maritimes, où tout concourt à entretetenir, sinon une population d'élite, au moins des hommes robustes, puisque la plupart d'entre eux supportent sans faiblir les rudes épreuves de la vie de marin.

Le degré d'instruction paraît avoir marché de pair avec le plus ou moins d'entente des lois de l'hygiène. Dans l'arrondissement de Pontivy, qui avait fourni près de 30 pour 100 d'exemptés pour infirmités, le nombre des conscrits ne sachant pas lire a été, de 1852 à 1873, de 71,64, tandis qu'il n'a atteint que 47,05 pour 100 dans l'arrondissement de Vannes, qui n'avait fourni que 21 pour 100 d'exemptions.

Les exemptions pour infirmités, si inégalement réparties dans nos départements, sont beaucoup trop considérables d'après l'opinion de M. Broca : « Il n'y a plus de raison, dit-il, pour maintenir le pied plat au nombre des exemptions, car la plupart des individus atteints de pied plat peuvent très-bien supporter une marche de cinq à six lieues par jour : ils peuvent d'ailleurs faire d'excellents cavaliers ; même remarque relativement aux varicocèles et aux varices ; beaucoup d'individus qui en sont atteints se livrent à des travaux au moins aussi pénibles que ceux du soldat. Le nombre des exemptions pour cause de varicocèle ou de varice pourrait être réduit de plus des trois quarts ; la mauvaise denture exempte chaque année plus de deux mille individus qui pourraient faire d'excellents soldats, il n'est pas nécessaire

d'avoir de bonnes dents pour charger les nouveaux fusils. Presque tous les bègues peuvent crier : « Qui vive ! » et la plupart des bègues feraient de très-bons soldats ; un homme, atteint de bec-de-lièvre simple, manie un fusil aussi bien qu'un autre ; on exempte les individus atteints d'alopécie, de calvitio, la force ne réside pas dans les cheveux ; on refuse les borgnes : les Romains durent un jour leur salut à un illustre borgne, Horatius Coclès. »

M. Bergeron pense aussi que parmi les causes d'exemptions on pourrait supprimer la teigne.

Le grand nombre des exemptions a l'inconvénient de diminuer considérablement, au moment du danger, le nombre des défenseurs du pays ; mais il est surtout funeste en ce qu'il porte gravement atteinte à la prospérité anthropologique de la nation ; lorsque, dans un pays, le recrutement de l'armée enlève à la procréation les hommes grands et bien conformés, et laisse les infirmes, les hommes de petite taille ou de faible constitution, il porte un grand préjudice à l'ensemble de la population ; car, de même que la taille, bon nombre d'états morbides et de vices de conformation sont transmissibles par hérédité. « La guerre, et surtout les longues guerres, écrivait Tenon en 1785, font baisser la taille commune par la consommation des hommes les plus hauts. »

M. Broca a remarqué que le plus grand abaissement de la taille moyenne de la population masculine de 20 à 21 ans, en France, $1^{m},642$ en 1836 et 1837, portait sur les jeunes gens nés de 1815 à 1816, époque désastreuse pendant laquelle la guerre décima la plus belle population de la France. Les recherches de Boudin permettent aussi de reconnaître que les jeunes gens examinés de 1836 à 1848, conçus avant 1825, présentaient une moyenne de 385 exemptés pour défaut de taille et infirmité, tandis que les jeunes gens examinés de 1850 à 1860 inclusivement, conçus de 1829 à 1839, alors que la France était en paix depuis plusieurs années, ne présentaient que 329 exemptés, proportion moindre d'un septième.

M. Lagneau a fait observer que si on n'exemptait pas pour défaut de taille, et si on restreignait d'un tiers au moins les exemptions pour infirmité et pour dispense légale, la population française, qui ne peut donner en ce moment que 150 à 160,000 hommes par an, pourrait fournir à l'armée de 230 à 250,000 soldats.

Il résulte des travaux de Benoiston de Châteauneuf, de MM. Laveran et Vallin, que le militaire en temps de paix présente à peu près une mortalité double de celle du civil.

Imposé durant de longues années, comme dans nos anciennes armées, le service militaire est donc éminemment préjudiciable à la prospérité de la nation. Comme le remarque M. Léon Le Fort, dans un article de la *Revue des Deux Mondes* de 1867, « Sur le mouvement de la population en France », une fois libérés du service, les campagnards, qui ont perdu l'habitude du travail des champs, vont se fixer à la ville ; au grand dommage de l'agriculture, dit l'agronome ; au grand préjudice de la population, peut dire avec raison l'anthropologiste.

La longue durée du service impose le célibat aux hommes les plus valides, pendant la période d'années à laquelle ils sont le plus aptes à procréer.

Pour se convaincre de l'influence nuisible du célibat militaire sur le développement de la population, il suffit de comparer le nombre des mariages, celui des naissances et celui de la population générale avant et durant la guerre de Crimée, pendant laquelle le contingent, précédemment de 80,000 hommes, fut porté à 140,000. La diminution moyenne annuelle durant la guerre fut de 3440 mariages ; il y a eu également une diminution moyenne annuelle de 10,073 conceptions durant les trois années de guerre. Le même fait a été observé pendant la guerre d'Italie; il a été beaucoup plus évident, comme nous l'avons déjà vu, pendant la guerre franco-prussienne.

La longue durée du service a le grand inconvénient d'habituer le soldat au célibat ; de plus, la natalité illégitime, si funeste pour les enfants procréés, reçoit un accroissement important. Le nombre des naissances naturelles, dit M. Legoyt, s'accroît en raison directe des effectifs militaires.

Aucune loi ne peut contraindre l'homme à se marier, dit M. Broca, mais il est permis de demander à la loi qu'elle fasse disparaître les causes qui entravent le mariage.

Il est donc regrettable, en nous plaçant au point de vue anthropologique, que le législateur n'ait pas limité à trois ans le principe du service qui a été fixé à cinq. Toutefois la loi de 1872, qui abolit le remplacement et proclame le service obligatoire, est bien supérieure à ses devancières. Les conditions de durée de service, dont l'influence sur le développement de la nation nous paraît fâcheuse, sont facilement modifiables. Le Gouvernement, demeurant seul juge du chiffre d'hommes à conserver sous les drapeaux, peut évidemment les y garder presque tous et alléger son budget en envoyant en disponibilité les classes qui auront fait trois ans. (Morache.)

TROISIÈME PARTIE

DE L'HOMME CONSIDÉRÉ COMME INDIVIDU

I

De l'homme considéré suivant les âges.

Bibliographie. — Buffon. *De l'homme, de l'enfance, de la puberté, de l'âge viril, de la vieillesse, de la mort.* (Œuvres complètes.) — Hallé. *Encyclopédie méthodique*, art. *Ages.* — Barthez (H.). *Considérations physico-médicales sur les quatre âges de la vie.* Thèses de Montpellier, an XII. — Gendrin. *De l'influence des âges sur les maladies* Thèse de concours. Paris, 1840. — Lorain. Art. *Ages. Nouveau dictionnaire de médecine pratique.* — Beaugrand. Art. *Ages. Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales.*

Les médecins et les hygiénistes ont, de tout temps, senti la nécessité d'envisager les individus selon leur âge, et de se rendre compte des particularités tant physiologiques que morbides qui en découlent. De nombreuses divisions ont été établies à cet égard, toutes tant soit peu artificielles, mais dont quelques-unes cependant sont commodes et méritent d'être maintenues.

L'être humain, envisagé au point de vue de son évolution et surtout de son histoire pathologique, passe par diverses étapes dont les principales sont les suivantes : 1° vie fœtale ou intra-utérine; 2° première enfance, comprenant l'époque qui s'écoule depuis la naissance jusqu'au moment du sevrage et l'apparition des premières dents; 3° l'enfance, qui s'étend de l'âge de 2 ans à l'âge de 7 ans, et pendant laquelle s'effectue la première dentition; 4° l'adolescence, qui comprend l'époque comprise entre 7 et 14 ans, pendant laquelle a lieu le travail de la deuxième dentition; 5° la puberté, de 14 à 20 ans, où naissent de nouvelles aptitudes et de nouvelles fonctions, les fonctions

génitales; 6° l'âge adulte, qui s'étend de 20 à 30 ans; 7° l'âge de la maturité, de 30 à 45 ans; 8° l'âge de retour, de 45 à 60 ans; enfin la vieillesse, qui va de 60 ans jusqu'à la mort.

Nous le répétons, il faut se dispenser d'attacher à ces divisions une signification qu'elles ne justifient point, ni surtout attribuer aux limites dans lesquelles elles oscillent une rigueur et une précision exagérées. C'est ici surtout qu'interviennent les variations individuelles, celles du sexe, de la race, du climat, des professions, etc. Pour l'habitant des villes, la puberté est plus précoce que pour celui des campagnes, plus précoce aussi pour l'homme du Midi que pour l'habitant des pays froids et tempérés. De même, la vieillesse est bien plus prématurée et plus accusée chez les sujets astreints aux rudes labeurs, aux fatigues physiques ou morales, aux privations et à la lutte, que chez ceux qui mènent une existence facile et heureuse. Ce sont là des notions presque banales et sur lesquelles il est inutile d'insister.

De même, notre but ici n'est pas de répéter, après tant d'autres, les attributs physiologiques qui caractérisent ces différentes phases de la vie, tableaux que l'on trouve partout et auxquels les poëtes se sont exercés aussi bien que les hygiénistes. Notre but est simplement d'aborder le côté rigoureusement scientifique de la question et d'envisager surtout les conditions d'opportunité pathologique que crée l'âge chez les différents individus, ainsi que les moyens prophylactiques qu'il importe d'y opposer.

La période intra-utérine a son hygiène propre comme elle a ses maladies particulières; aussi cette hygiène ne s'applique à l'enfant qu'indirectement et se confond avec l'hygiène des femmes enceintes (voy. Hygiène de la grossesse). Il suffit de réfléchir un instant à la solidarité étroite qui existe entre la mère et le fœtus, pour comprendre que toutes les conditions défavorables auxquelles est soumise la première peuvent retentir d'une façon fâcheuse sur son fruit. Cette question capitale de la transmission morbide de la mère au fœtus, qui soulève tous les nombreux et délicats problèmes de l'hérédité, ne saurait être abordée ici sous toutes ses faces. On sait que la mère peut communiquer au fœtus le germe d'affections, ou du moins la *disposition* à des affections particulières qui peuvent rester silencieuses pendant de longues années et n'éclater qu'au moment de l'âge adulte, comme cela se voit pour la tuberculose, et même à une période plus avancée, ainsi que cela s'observe pour le cancer. Ce point a trait à la transmission des diathèses, que nous n'avons pas à traiter ici.

Le paragraphe consacré à la syphilis montrera également les conditions

qui président à la transmission de cette maladie de la mère au fœtus (voy. Syphilis héréditaire et congénitale). D'une façon plus générale, le médecin doit ne pas ignorer que, en dehors de ces faits qui sont proprement du domaine de l'hérédité et où la transmission paraît s'effectuer par l'ovule primitivement contaminé, des maladies accidentelles subies par la mère peuvent atteindre directement le fœtus, ou du moins agir sur lui d'une manière défectueuse. Un grand nombre d'affections aiguës, une pneumonie, une pleurésie, par exemple, frappant une femme enceinte, peuvent déterminer l'avortement, soit en provoquant d'une façon prématurée les contractions réflexes de l'utérus et le travail de l'accouchement, soit encore en entravant la circulation placentaire et en tuant le fœtus avant même son expulsion (avortement interne, comme l'a appelé le professeur Stoltz).

La scarlatine, la rougeole, la variole, à coup sûr peuvent être transmises de la mère au fœtus; on n'en est plus à compter, dans la science, les faits de varioles intra-utérines; on sait qu'il n'est pas très-exceptionnel de voir venir au monde des enfants en pleine éruption variolique ou présentant des cicatrices de variole ancienne, soit que la mère eût subi elle-même la petite vérole, soit qu'elle ait simplement été placée dans un foyer contagieux; en un mot, sans contracter elle-même la maladie, elle peut la communiquer à son enfant (Mauriceau, Depaul, Stoltz). Il est probable qu'un certain nombre d'immunités natives vis-à-vis de la variole et de la vaccine ne tiennent à autre chose qu'au fait d'une variole subie pendant la vie intra-utérine.

La connaissance de ces faits est importante au point de vue prophylactique : les fièvres éruptives doivent être redoutées chez les femmes grosses et il faut redoubler de soins pour les mettre à l'abri de la contagion : 1° parce que ces maladies affectent généralement une marche plus sévère et comportent un pronostic plus grave chez la femme à l'état gravide; 2° parce que le fœtus peut être atteint à travers l'organisme maternel, d'où peut résulter sa mort intra-utérine (avortement interne) ou son expulsion prématurée.

On a aussi beaucoup insisté, surtout les anciens auteurs, sur l'influence exercée par les émotions maternelles, la frayeur, le saisissement, etc., sur les arrêts de développement, les vices de conformation, les déviations et le strabisme que présente le produit de la conception. Ces données sont plus que problématiques et ne doivent pas nous arrêter.

Pour ce qui touche aux détails relatifs à l'*hygiène du nourrisson et de la première enfance*, ils mériteront de nous y arrêter plus longtemps.

Nous avons vu combien est terrible le chiffre de la mortalité à cet âge de la vie, et nous connaissons les déplorables conditions sociales qui, dans les grandes villes surtout, entrent comme facteurs principaux dans cette funeste mortalité. Néanmoins, un autre élément intervient, c'est la débilité extrême et la grande vulnérabilité de ces petits organismes, côté purement physiologique de la question, sur lequel il y a peut-être utilité à revenir rapidement.

Quand l'enfant est mis au monde, ce passage de la vie intra-utérine à une vie toute nouvelle constitue assurément une des secousses les plus brusques et les plus radicales qui se puissent imaginer. Tant que le fœtus est renfermé dans le sein de sa mère, il jouit de tous les bénéfices de cette longue et tutélaire incubation intra-utérine; il n'a, dans toute l'acception du terme, « qu'à se laisser vivre », l'organisme maternel digérant, absorbant, respirant et circulant pour lui. Au moment de la naissance, c'est une révolution complète et profonde : la vie individuelle, autonome, commence pour le nouveau-né, brusquement, sans transition ; et cet être, si bien protégé encore quelques instants auparavant, se trouve tout à coup exposé, sans préparation comme sans défense, à un changement tel de milieu et de mode de vivre, qu'il constitue une métamorphose véritable plutôt qu'une simple adaptation. Et à peine soustrait à la température uniforme et à la présence protectrice des eaux de l'amnios, le nouveau-né est plongé dans une atmosphère variable et parfois rigoureuse; la respiration placentaire, supprimée brutalement, exige le jeu immédiat d'un organe jusque-là endormi, le poumon, et cette modification fondamentale entraîne à sa suite un changement tout aussi profond, non-seulement dans le fonctionnement, mais même dans la disposition anatomique de l'appareil circulatoire. Le tube digestif, à peu près inoccupé jusque-là, est obligé d'entrer en action à son tour pour élaborer et absorber les aliments. Il serait facile d'ajouter d'autres traits encore à ce tableau, plus que suffisant cependant, pour montrer combien ces conditions sont éminemment aptes à créer des aptitudes morbides chez le nouveau-né et le nourrisson.

HYGIÈNE DE LA PREMIÈRE ENFANCE.

L'hygiène de la première enfance consiste presque exclusivement dans l'éducation physique du nouvel être, et il est d'autant plus important d'apporter à cette éducation tous les soins, que la meilleure partie des années qui vont suivre doit être employée à l'éducation pro-

prement dite, c'est-à-dire au développement des facultés intellectuelles. Dans la première enfance, l'ensemble des modificateurs dits hygiéniques, ou la matière de l'hygiène, ne s'adresse guère qu'aux fonctions de nutrition, car celles de relation ne sont qu'ébauchées et les fonctions de reproduction sommeillent et sommeilleront longtemps encore[1].

Des soins à donner aux nouveau-né. — Nous admettons avec M. Béclard que l'expression de nouveau-né est synonyme en ce moment d'enfant naissant, soit spontanément, soit par le secours de l'art. Mais nous tenons à établir, que l'expulsion ou la naissance n'émancipe pas immédiatement le nouvel être, suivant l'expression de notre regretté camarade Chalvet.

Il tient encore à la mère par le cordon ombilical et le placenta, et, ainsi qu'il résulte des travaux récents inspirés par M. Tarnier, il reste encore dans les annexes une assez grande quantité de sang tout préparé qui appartient à l'organisme fœtal. En effet, d'après M. Budin, pratiquer la ligature et la section du cordon ombilical immédiatement après la naissance, c'est empêcher l'enfant de puiser dans le placenta 92 grammes de sang environ ; c'est donc le priver d'une quantité de sang telle que chez l'adulte elle équivaudrait à une saignée de plus de 1,700 grammes. Aussi, acceptons-nous la conclusion de M. Budin, modifiée par M. Pinard : On ne doit pratiquer la ligature et la section du cordon ombilical qu'au moment où la veine ombilicale est complétement affaissée et vide de sang.

Quant à l'objection suivante qu'on pourrait adresser à cette manière de faire, à savoir : que le sang qui arrive dans le corps de l'enfant par l'intermédiaire de la veine ombilicale peut sortir de l'organisme fœtal en égale quantité pour retourner au placenta par les artères ombilicales, cette objection tombe et disparaît devant l'observation. En effet, dès que l'enfant est né, en étudiant la tige funiculaire, on voit que le sang s'arrête et stagne bien vite au niveau des artères en s'épaississant, tandis qu'au niveau de la veine ombilicale, le sang reste parfaitement liquide jusqu'au moment de la dernière pulsation rétrograde. Les résultats de cette méthode sont frappants ; du reste, et ainsi qu'il résulte des observations de M. Pinard, on peut, quelques jours après la naissance, rien qu'en regardant les enfants, reconnaître ceux qui ont reçu tout leur sang, des autres à qui on a lié ou coupé le cordon immédiatement après l'accouchement. Les premiers ont la peau *for-*

[1] Béclard. *Hygiene de la première enfance*. Paris, 1852.

tement colorée, elle est d'un beau rose vif; tandis que les derniers présentent tous plus ou moins la teinte ictérique, dite jusqu'à présent physiologique. De même, dans les premiers, la résistance vitale paraît plus accusée et l'accroissement plus rapide.

Dès que le cordon est lié et coupé, selon les règles de l'art; dès qu'on s'est assuré de la conformation des membres, de l'état des ouvertures naturelles, on doit procéder à la première toilette.

Il faut enlever l'enduit sébacé, quelquefois très-épais et répandu sur toute la surface du corps, mais surtout au niveau du pli de l'aine, de l'aisselle, etc. Pour cela, on emploie des corps gras ou de préférence un jaune d'œuf qui s'émulsionne avec l'enduit. Après avoir essuyé l'enfant doucement, avec un linge fin, on le plonge dans un bain tiède et on le lave à grande eau. Cette immersion ne doit pas excéder quelques minutes. Aussitôt après, l'enfant est placé dans des serviettes chaudes qui enlèvent à la peau toute son humidité et s'opposent ainsi au froid que produirait l'évaporation. Puis le pansement du cordon est effectué et on procède à l'habillement.

On sait que le cordon tombe généralement du troisième au septième jour, d'autant plus rapidement, d'après la remarque de M. Depaul, que l'enfant est plus vigoureux.

Des soins de propreté. — Des bains. — Une exquise propreté constitue une des conditions essentielles de bien-être et de prospérité pour le nouveau-né. Chaque fois que l'enfant a souillé son linge, on doit le changer. L'enfant doit être, non pas seulement essuyé, mais lavé avec de l'eau tiède. De cette façon, on maintiendra dans toute son intégrité le fonctionnement de la peau et d'autre part on préviendra les excoriations, l'intertrigo, l'érythème, si fréquents à cette époque.

Sans aller aussi loin que Tissot et Fourcroy, qui voulaient que chaque jour l'enfant fût lavé à l'eau froide des pieds à la tête, sans avoir égard à la constitution, ni à la saison; sans même adopter les conseils de Hufeland, qui voulait qu'on habituât les enfants, par degrés, aux lavages généraux à l'eau froide, nous pensons que l'enfant doit être baigné tous les jours. La température de l'eau variera entre 25° et 30°, et la durée du bain ne doit pas excéder cinq minutes.

La toilette de la tête du jeune enfant exige une attention spéciale. Il est utile, non-seulement de la laver comme le reste du corps, mais de la frictionner de temps à autre avec un linge ou avec une brosse très-douce, pour enlever la crasse, les pellicules et les croûtes qui s'accumulent facilement sur cette partie et à l'apparition desquelles bien des personnes encore applaudissent (Béclard).

Il est bien entendu que tous ces soins doivent être donnés dans un lieu dont la température sera en moyenne de 20°; car, depuis longtemps, nous savons que la perspiration cutanée et pulmonaire (qui dissipe une grande quantité de chaleur) est plus considérable, eu égard au poids général des individus, chez les enfants que chez les adultes ; et d'autre part, les expériences d'Edwards ont établi, d'une façon péremptoire, que le pouvoir de résister aux abaissements de température est à son minimum à l'époque de la naissance.

Des vêtements et de l'habillement. — L'usage barbare du maillot, contre lequel s'élevait déjà Rabelais, tend enfin à disparaître chaque jour. On a compris qu'il fallait habiller les enfants pour les garantir de l'influence des agents extérieurs et en particulier du froid, et non pas pour apporter une entrave à la liberté de leurs mouvements. On emploie maintenant le maillot français modifié ou le maillot anglais.

Le maillot français modifié, préférable dans les premiers mois de la vie, se compose généralement d'une chemise et d'une camisole ou brassière ouverte par derrière et munie de rubans (on ne doit pas employer d'épingles), de langes de toile et de laine, puis d'un bonnet de toile.

Le maillot anglais est ainsi composé : chemise de flanelle longue avec corsage fendu en avant dans toute la longueur et noué en arrière dans sa moitié supérieure; robe de dessus ouverte en avant seulement et nouée avec rubans et ceinture, sans manches; deux couches en culotte triangulaire, une de toile, une de laine et des chaussons de laine.

Quelle que soit, du reste, la manière d'habiller les enfants, ils ne doivent en aucune façon être gênés dans leurs mouvements ; la poitrine doit pouvoir se dilater avec facilité, les jambes s'étendre et se fléchir à volonté. Quant à la tête, elle ne doit être que légèrement couverte, et de bonne heure il faut habituer les enfants à rester tête nue.

De l'alimentation. — Les résultats fournis par l'anatomie, la physiologie et la pathologie expérimentale établissent d'une façon irréfutable que le lait est la première nourriture de l'enfant et la seule qui doive faire la base de son alimentation pendant toute la durée du premier âge.

On alimente prématurément toutes les fois qu'avant l'éruption complète des huit premières dents, on fait absorber toute autre substance alimentaire que du lait *non mélangé*, non bouilli et d'une richesse caséeuse proportionnée à l'âge du nouveau-né (Chalvet)[1].

[1] Chalvet, *Des moyens pratiques d'obvier à la mortalité des enfants nouveau-nés*. Paris, 1870. — Chalvet et Proust, *Projet de création d'une ferme nourrice*, 1870.

A la naissance, excepté deux appareils (l'appareil respiratoire et l'appareil complexe que constitue le tégument externe), tous les autres, y compris l'appareil digestif, sont à l'état d'évolution.

La bouche ne peut exercer convenablement ni mouvement de préhension, ni de mastication. La langue n'exécute avec précision que des mouvements de succion. L'enfant ne peut donc que *teter* et non pas *boire*.

Ajoutons à cela l'absence de dents, l'état rudimentaire des glandes salivaires, et nous aurons la preuve anatomique que chez le nouveau-né la préhension, la mastication et l'insalivation ne peuvent régulièrement s'accomplir.

Du côté de l'estomac et des intestins, nous constatons le même état rudimentaire, la faiblesse des membranes contractiles et l'évolution incomplète des organes sécréteurs.

Avec Chalvet, nous pensons que la première sécrétion des mamelles, le colostrum, composé de matières grasses, sucrées, et de sels minéraux, est indispensable au nouveau-né, non pas parce qu'il purge, mais parce que c'est un chyle fourni par la mère, parce que c'est un aliment plastique et de calorification, parce qu'aucune autre émulsion artificielle ne peut le remplacer et parce qu'enfin cette émulsion naturelle n'exige pour ainsi dire qu'une ébauche de digestion pour être absorbée.

Chalvet, répétant les expériences de M. J. Guérin, dans le but d'étudier l'influence de l'alimentation prématurée sur les jeunes mammifères, put reproduire expérimentalement, chez de jeunes chiens, la série d'accidents que présente la grande majorité des enfants au retour de chez de mauvaises nourrices : gros ventre, gonflement des jointures, amaigrissement général, etc., etc.

Le lait destiné au nouveau-né est fourni par la femme ou par un animal domestique, d'où quatre variétés d'allaitement :

1° Allaitement maternel;
2° Allaitement par une nourrice autre que la mère;
3° Allaitement direct par un animal (chèvre);
4° Allaitement au biberon.

Allaitement maternel. — En insistant aujourd'hui sur les avantages que retire l'enfant de l'allaitement maternel, nous ne serions que le plagiaire de l'opinion publique. Mais nous tenons à démontrer que les avantages ne sont pas moins grands pour la mère. Le travail physiologique de la gestation ne comprend pas seulement l'évolution de l'œuf et l'hypertrophie de l'utérus; il s'opère en même temps des mo-

difications dans les phénomènes nutritifs de tout l'organisme de la mère. Ces modifications consistent surtout dans des changements de la crase du sang et dans l'accumulation dans les organes de matériaux nécessaires à l'accomplissement d'une fonction temporaire, la lactation.

On peut soutenir physiologiquement que la lactation est une sorte de crise qui préside à l'involution progressive de cet état transitoire, que non-seulement elle favorise l'élimination régulière de ces produits accumulés et emmagasinés dans les tissus et en particulier dans le foie, mais encore qu'elle hâte l'atrophie de l'utérus. Bien qu'on ait prétendu que l'involution utérine est plus rapide chez les femmes qui n'allaitent pas que chez celles qui allaitent, les faits bien observés viennent tous les jours démontrer le contraire.

D'autre part, ainsi que le dit M. Vériet-Litandière[1], chez la femme qui allaite, l'activité génésique, l'action irritative du nouvel être, abandonnant l'utérus, s'élève vers les mamelles qui déjà sont le siége d'un mouvement organique excité par la fécondation. Celles-ci, dès lors, vont devenir le centre de la puerpéralité et le siége d'une activité fonctionnelle incomparable. Elles vont neutraliser à leur profit la diathèse plastique qu'avait fait naître la présence du fœtus dans la cavité utérine. Elles vont élaborer, transformer les matériaux graisseux que nous savons être, depuis les travaux de M. Tarnier[2] et de M. de Sinety[3], emmagasinés principalement dans le foie. Puis quand, vers le neuvième mois, un peu plus tôt, un peu plus tard, la fonction génitale redescend vers l'utérus, quand l'ovaire se réveille et qu'une nouvelle ovulation a lieu, cette ovulation s'accomplit physiologiquement, car les parois de l'utérus, la muqueuse, *ont accompli silencieusement mais complétement leur évolution rétrograde.*

Chez la femme qui n'allaite pas, l'ovulation est trop hâtive, l'utérus est en état de suractivité fonctionelle et la congestion qui accompagne l'ovulation devient la source de bon nombre de métrites hémorrhagiques, catarrhales, parenchymateuses, etc.

Lorsque la mère allaite, l'enfant doit être mis au sein quelques heures après sa naissance. Il faut absolument se garder de lui faire prendre de l'eau sucrée ou de l'eau de fleurs d'oranger, que l'enfant rejette du reste presque toujours.

Il est bien difficile de donner des règles précises quant au nombre

[1] Vériet-Litandière, *Étude sur les avantages matériels de l'allaitement maternel.*
[2] Tarnier, Thèse inaugurale, 1860.
[3] De Sinety, Thèse de Paris, 1873.

et à la durée de chaque tetée ; cela dépendra de l'état de l'enfant, de la quantité de lait, etc. Seulement l'allaitement devra être régulier. Toute nourrice devra avoir six heures de repos pendant la nuit. Ainsi que l'ont fait remarquer MM. Bouchut, Odier et Chalvet, il faudra dans la journée laisser au nouveau-né le temps de bien digérer chaque repas, car rien n'est plus pernicieux que cet allaitement presque continuel que s'imposent les mères par un excès de zèle mal raisonné.

Allaitement par une nourrice. — La nourrice, qui ne doit pas être accouchée depuis trop longtemps, devra en tous points suivre les règles ci-dessus indiquées. Il faut veiller surtout dans les premiers jours, et quand l'enfant n'est pas vigoureux, à ce que les tetées soient assez espacées et pas trop abondantes. Du reste, l'examen des couches et surtout les pesées quotidiennes démontreront si la nourriture est insuffisante ou trop abondante.

Allaitement dit artificiel. — Allaitement direct par un animal et allaitement au biberon. — Malheureusement la question de l'allaitement maternel ne dépend pas toujours d'un simple caprice de la mère ou de conseils étrangers, et souvent aussi l'allaitement par une nourrice devient absolument impossible par une raison de force majeure.

Dans ce cas, rejetant la cuiller, le petit-pot, il faudra faire usage du biberon, car, nous le répétons, l'enfant doit teter et non boire.

Le lait de vache ou de chèvre doit être vivant, c'est-à-dire non bouilli.

Par son âge il doit correspondre autant que possible à l'âge du nourrisson.

Quant à la quantité de lait et au nombre de repas, il faudra se guider sur le tableau que nous avons dressé à propos de l'allaitement maternel.

Les bouillies, panades, farines lactées, doivent être sévèrement proscrites. C'est en agissant ainsi que l'allaitement au biberon pourra seulement devenir moins meurtrier.

On peut souvent remplacer une nourrice par une femelle en voie de lactation, et de toutes les femelles d'animaux, la chèvre est celle qui se prête le mieux à cette manière d'élever les jeunes enfants. La chèvre est une nourrice qui réunit presque toutes les qualités qu'on exige d'une femme. On doit donner la préférence aux espèces sans cornes, dont le lait n'a pas une odeur aussi forte.

Quantité de lait nécessaire au nourrisson pour s'accroître pendant les neuf premiers mois. — Le premier jour, l'enfant n'avale guère plus de 3 grammes de colostrum par repas, par suite de la difficulté de la succion et du peu d'abondance du colostrum.

Le deuxième jour, il en avale 15 grammes par repas.

Le troisième jour, davantage, mais pas plus de 40 grammes.

Le quatrième jour, 50 grammes.

Comme il y a, en général, 10 tetées dans les vingt-quatre heures, cela ne fait guère que :

30	grammes	pour le	1er jour.
150	id.	id.	2e jour.
400	id.	id.	3e jour.
550	id.	id.	4e jour.

Le premier mois, la tetée est de 70 grammes à chaque repas, ce qui fait par 9 tetées en vingt-quatre heures, environ 650 grammes de lait.

A deux mois, la tetée est de 100 grammes à chaque repas, soit pour 7 tetées dans les vingt-quatre heures, 700 grammes.

A trois mois, la tetée est de 120 grammes, soit pour 7 tetées dans les vingt-quatre heures, 850 grammes.

A quatre mois, la tetée est de 150 grammes à chaque repas, soit pour 6 tetées dans les vingt-quatre heures, 950 grammes.

Cette quantité persiste jusqu'à neuf mois, et diminue à mesure que l'enfant prend davantage d'aliments qui plus tard devront lui suffire seuls.

	10 TETÉES.				9 tetées.	6 A 7 TETÉES.							
	1er jour.	2e jour.	3e jour.	4e jour.	1er mois.	2e mois.	3e mois.	4e mois.	5e mois.	6e mois.	7e mois.	8e mois.	9e mois.
	GR.	GR.	GR.	GR.	GR.	GR.	GR.	GR.	GR.	GR.	GR.	GR.	GR.
Poids de la tetée.	3	15	40	55	70	100	120	150	150	150	150	150	150
Quantité de lait dans les 24 heures.	30	150	400	550	650	700	850	850	950	950	950	950	950

Des pesées régulières comme moyen de constater la loi d'accroissement des nouveau-nés. — « Le seul et unique moyen de s'assurer d'une manière certaine de la prospérité d'un nouveau-né, est de le peser régulièrement tous les jours, afin de voir s'il y a augmentation de son poids initial [1]. » Aujourd'hui, on peut l'affirmer, l'utilité de ce système est universellement reconnue. Chaussier est, d'après Quételet,

[1] Odier, Thèse de Paris, 1868.

le premier auteur qui ait pesé les nouveau-nés et constaté qu'ils perdaient de leur poids initial pendant les quelques jours qui suivaient leur naissance. Quételet[1], d'après cent dix-neuf observations, arrive aux conclusions suivantes :

1° Dès la naissance, il existe une inégalité pour le poids entre les enfants des deux sexes.

Le poids moyen des garçons est de 3 kilos 20 grammes.

Le poids moyen des filles est de 2 kilos 9 grammes.

2° Le poids moyen de l'enfant diminue un peu jusque vers le deuxième jour après la naissance, et il ne commence à croître sensiblement qu'après la première semaine.

Mon regretté maître Natalis Guillot[2] faisait peser journellement les enfants de son service, avant et après chaque tetée, afin de déterminer la quantité de lait nécessaire à un enfant, et il terminait ainsi une de ses leçons : « Les observations que je possède me conduisent déjà à affirmer que parmi les moyens d'appréciation de l'état de santé ou de maladie de l'enfant, de la valeur de la nourrice, de la quantité de lait fournie, des pertes ou de l'accroissement de l'individu, nul n'est aussi strictement exact que celui que je vous soumets. »

En 1864, M. Bouchaud expose le développement des enfants pendant la première année de leur existence, et détermine d'une façon précise, à l'aide de pesées régulières, la loi d'accroissement de l'enfant et la quantité de lait qui lui est nécessaire pendant la première année (*voy.* Tableaux, p. 118 et 119).

Enfin, un travail de MM. Blache et Odier, 1866, établit que la pesée régulière et *préventive* est le seul moyen d'obtenir une surveillance vraie des nourrices auxquelles on a confié des nourrissons.

En effet, il arrive souvent que des enfants bien portants en apparence sont déjà gravement atteints. Il n'y a pour ainsi dire pas de symptôme externe, et si la nourrice ou la garde (ce qui arrive souvent) dissimule les traces qui pourraient mettre sur la voie, l'enfant succombera parce qu'on interviendra trop tard. M. le professeur Parrot, dans ses remarquables leçons sur l'athrepsie, a parfaitement démontré qu'à un moment donné l'assimilation n'était plus possible. L'enfant se jette encore avec avidité sur le biberon, mais pour le quitter bientôt, et la petite quantité de lait absorbée, ou bien est rejetée immédiatement, ou traverse le tube digestif sans être digérée.

[1] Quételet, *Essais sur l'homme et sur le développement de ses facultés.*
[2] Natalis Guillot, *Mémoires inédits* et *Union médicale.* 1852.

Le véritable réactif du nouveau-né au point de vue hygiénique, c'est la balance.

D'après les travaux qui ont été publiés sur ce sujet, on peut dire d'une façon générale que le nouveau-né perd de son poids pendant les deux premiers jours. Cette perte peut être évaluée de 0 à 150 grammes, d'après M. Pinard, chiffres plus considérables que ceux indiqués par M. Bouchaud.

Les enfants qui ne perdent pas sont ceux qui presque toujours ont rendu leur méconium au moment de la naissance ou même avant.

Le nombre des enfants qui ne perdent pas est de $\frac{1}{15}$ à $\frac{1}{10}$.

Du quatrième au sixième jour, les enfants ont repris et dépassé leur poids de naissance. Dès le début, les enfants rendent peu d'urine; ce n'est que lorsque l'alimentation est bien établie que la quantité d'urine rendue devient relativement énorme. Le nouveau-né urine quatre fois plus qu'un adulte par kilogramme de son poids [1].

On doit non-seulement examiner les fèces avec le plus grand soin, mais aussi les urines. En effet, disent MM. Parrot et Robin, cette étude permet quelquefois de prévoir l'apparition prochaine d'accidents déterminés, tels que l'œdème des nouveau-nés, l'athrepsie. Une lésion de la nutrition précède évidemment l'apparition des signes extérieurs de ces affections, et l'enfant est déjà malade alors qu'aucun symptôme ne révèle au dehors cet état de souffrance dont les altérations de l'urine donnent la mesure.

Manière dont doivent s'effectuer les pesées. — La balance doit être sensible à 5 grammes près.

L'enfant sera pesé nu, ce qui indique que la température des lieux où se fait le pesage doit être assez élevée. Les pesées seront quotidiennes pendant les six premiers mois. Après cette époque, on peut ne peser l'enfant que toutes les semaines.

Loi d'accroissement du nouveau-né pendant la première année. — L'enfant qui vient de naître présente, pendant les deux premiers jours, une diminution d'environ 100 grammes du poids de sa naissance, ce qui correspond à l'excrétion du méconium et aux déchets produits par la désassimilation. A partir du troisième jour, l'enfant gagne de nouveau ce qu'il a perdu ; en sorte que du quatrième au septième jour, il a repris son poids de naissance. A dater de ce moment, l'enfant doit augmenter de 20 à 25 grammes par jour pendant les cinq premiers mois, et de 10 à 15 grammes les sept mois suivants. En sorte qu'un

[1] Parrot et Robin, Note lue à l'Acad. des sciences. 1875.

enfant pesant 3 kilos 250 grammes à sa naissance doit peser 9 kilos à un an. Comme l'indique le tableau suivant, l'augmentation de poids pendant les douze premiers mois peut être représentée par une progression arithmétique croissante, dont le premier terme est 750, le dernier 200, et la raison 50 grammes.

	Naissance.	1er mois.	2e mois.	3e mois.	4e mois.	5e mois.	6e mois.	7e mois.	8e mois.	9e mois.	10e mois.	11e mois.	12e mois.
Augmentation.	»	750	700	650	600	550	500	450	400	350	300	250	200
Poids moyen.	3250	4000	4700	5350	5950	6500	7000	7450	9650	8200	8500	8750	8950

En divisant par 30 l'augmentation de chaque mois, on aura pour l'augmentation quotidienne :

1er mois.	2e mois.	3e mois.	4e mois.	5e mois.	6e mois.	7e mois.	8e mois.	9e mois.	10e mois.	11e mois.	12e mois.
GR.	GR.	GR.	GR.	GR.	GR.	GR.	GR.	GR.	GR.	GR.	GR.
25	23	22	20	18	17	15	13	12	10	8	6

M. Odier a fait remarquer que les résultats obtenus par d'autres auteurs et par lui-même, n'étaient pas semblables à ceux de M. Bouchaud. Les chiffres d'accroissement donnés par ce dernier sont beaucoup trop faibles, et il n'est pas rare de trouver des enfants qui augmentent de 30 ou de 40 grammes par jour pendant les cinq premiers mois, de 20 grammes jusqu'au huitième mois, et de 10 grammes jusqu'au douzième mois.

Les faits ont été bien vus par M. Bouchaud, mais il observait à l'hôpital de la Maternité, et l'on sait combien les jeunes enfants, et les nouveau-nés en particulier, sont peu aptes à supporter les effets désastreux de l'influence nosocomiale. En ville, et surtout à la campagne, la moyenne devra donc être un peu plus élevée, et nous considérons avec M. Odier les chiffres de 25 grammes et de 15 grammes comme des *minima* au-dessous desquels il est imprudent de descendre sans compromettre le développement de l'enfant.

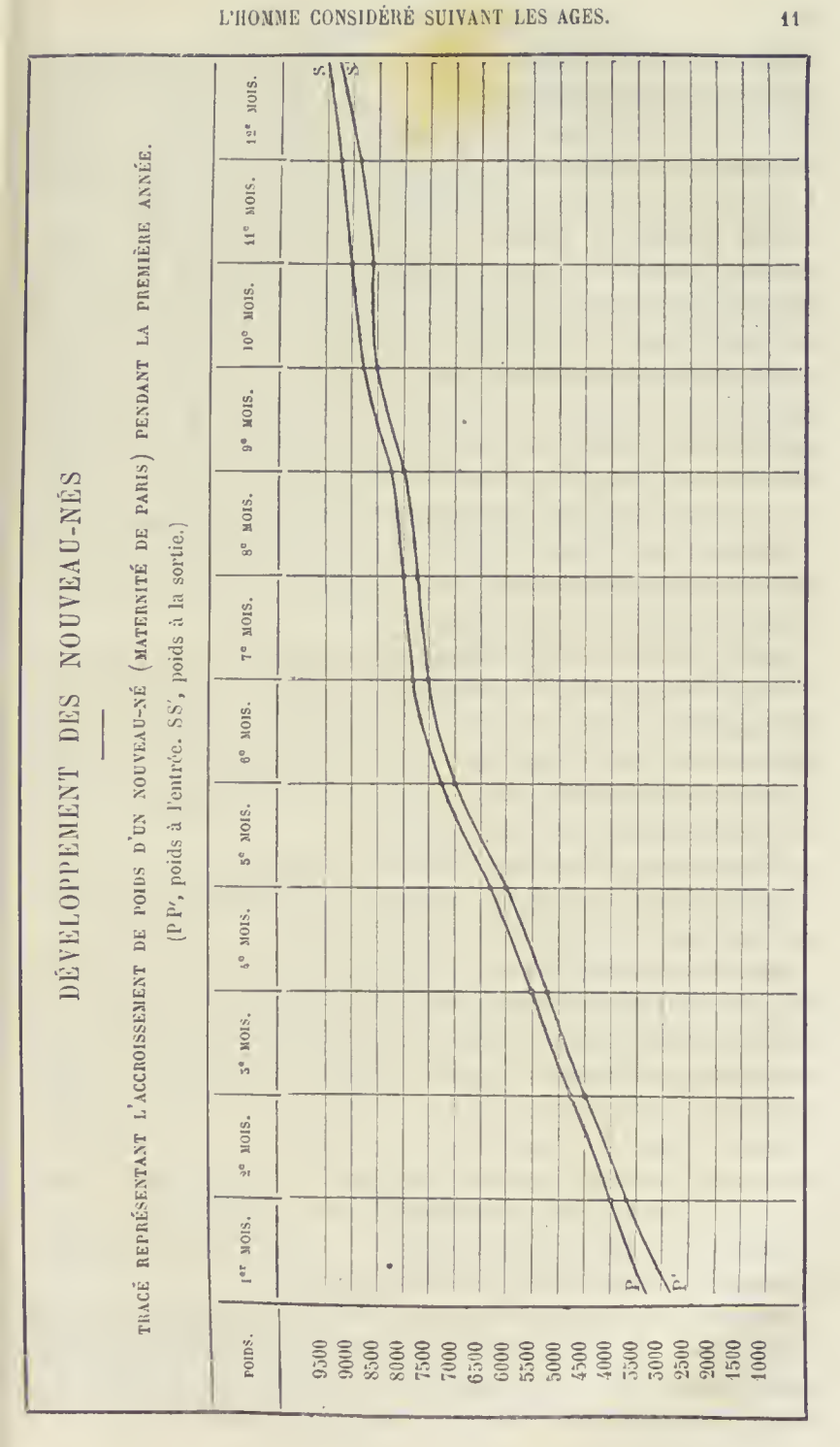
DÉVELOPPEMENT DES NOUVEAU-NÉS
TRACÉ REPRÉSENTANT L'ACCROISSEMENT DE POIDS D'UN NOUVEAU-NÉ (MATERNITÉ DE PARIS) PENDANT LA PREMIÈRE ANNÉE.
(P P', poids à l'entrée. SS', poids à la sortie.)
POIDS.
9500
9000
8500
8000
7500
7000
6500
6000
5500
5000
4500
4000
3500
3000
2500
2000
1500
1000
1er MOIS.
2e MOIS.
3e MOIS.
4e MOIS.
5e MOIS.
6e MOIS.
7e MOIS.
8e MOIS.
9e MOIS.
10e MOIS.
11e MOIS.
12e MOIS.
S.
S'
P
P'

De l'allaitement mixte et du sevrage. — Nous avons établi qu'on ne doit donner à l'enfant pendant les huit premiers mois que du lait, il nous reste à examiner les questions suivantes : A quelle époque est-il nécessaire d'ajouter à la nourriture de l'enfant d'autres aliments ? A quelle époque l'allaitement doit-il cesser d'une façon définitive ?

Pour résoudre le premier point, nous devons envisager nécessairement l'état de la nourrice naturelle ou mercenaire, et l'état de l'enfant. Il est des femmes qui peuvent, sans aucun inconvénient pour leur santé, fournir exclusivement pendant un an et même dix-huit mois la nourriture d'un enfant. Il en est d'autres, au contraire, qui ont besoin d'être aidées plus tôt, en raison de la fatigue, de la dépression qu'éprouve leur organisme par le fait de l'allaitement. Dans ce dernier cas, du lait de vache ou de chèvre sera donné pur dans la journée ; le sein ne sera offert que cinq ou six fois dans les vingt-quatre heures.

Quelle que soit la petite quantité de lait fournie par l'appareil mammaire, il faut la conserver, car c'est une ressource qui devient très-précieuse en cas de maladie de l'enfant.

Règle générale, on peut commencer à donner à l'enfant quelques aliments après la première année. Mais encore le lait, le pain, les œufs devront-ils former la base de cette alimentation. La viande ne constitue une nourriture convenable que vers la deuxième année. Quant au vin, toujours mélangé d'eau, il doit être donné avec la plus grande parcimonie pendant les premières années.

L'époque qui doit marquer la fin de l'allaitement n'a rien à faire, ainsi que bien des personnes le croient, avec le calendrier, mais elle sera subordonnée à l'état des facteurs en cause.

Du côté de la mère, on voit la sécrétion lactée diminuer progressivement ; du côté de l'enfant, les dents apparaissent : telles sont les véritables causes qui doivent amener la séparation véritable et définitive de la mère et de l'enfant ; séparation que la section du cordon ombilical n'avait rendue qu'incomplète. L'allaitement, en résumé, doit se terminer d'une façon graduelle, et la transition entre l'allaitement et le régime nouveau sera bien ménagée. Il est bon aussi, quand on le peut, de ne sevrer les enfants que dans l'intervalle qui sépare l'évolution de deux groupes dentaires, mais il n'est pas nécessaire d'attendre l'apparition des dernières molaires.

Sommeil. — Veille. — Exercice. — Dans les premiers temps de son existence, le sommeil de la nuit ne suffit pas à l'enfant ; il doit encore dormir pendant la journée : on peut même dire qu'alors il ne ait que teter et dormir (Béclard). L'enfant doit avoir sa couche à

(berceau ou lit) ; il ne doit pas être placé aux côtés de sa mère, de sa nourrice ou d'autres enfants. Les matériaux sur lesquels il repose doivent être entretenus avec la plus grande propreté ; de plus, ils doivent être disposés de telle façon que l'enfant, qui est en ce moment presque entièrement passif, ne puisse tomber.

Nous préférons un petit lit privé de rideaux, au berceau, car ce dernier, quoique plus coquet, et par cela même préféré par les mères, et presque exclusivement employé, offre de nombreux inconvénients. Les rideaux surtout empêchent l'air de circuler librement ; de plus, le berceau expose l'enfant à des chutes plus ou moins malheureuses. Quant au berceau parachute que nous avons vu à l'Exposition d'hygiène de Bruxelles, nous ne l'admettons qu'avec la plus grande réserve, car l'enfant se trouve placé dans un milieu par trop confiné. L'usage de bercer les enfants, qui remonte bien haut, puisque, dit M. Béclard, Martial, dans ses Épigrammes, fait allusion à un certain Charydème qui était son berceur, a le grand inconvénient de faire contracter à l'enfant une habitude qu'il devient difficile plus tard de détruire. Au fur et à mesure que l'enfant grandit et se développe, le sommeil du jour devient moins nécessaire, et à l'âge de deux ans, il peut, sans porter préjudice à la santé de l'enfant, être supprimé tout à fait. Quant à l'exercice, on peut formuler le précepte suivant : Depuis le moment de sa naissance, l'enfant doit posséder la pleine et entière liberté de ses mouvements. Porté dans les bras de sa mère ou de sa nourrice jusqu'à l'âge de cinq ou six mois, il doit être, à cette époque, placé sur un tapis, couverture, etc., et laissé en liberté. Il commence alors à exécuter certains mouvements, il exerce son appareil musculaire. On le voit se retourner d'abord, puis, après bien des efforts, tôt ou tard couronnés de succès, parvenir à s'asseoir, et enfin, après une période d'équilibre instable, se tenir debout, quitter tout point d'appui et marcher seul : fait qui se produit généralement de un an à dix-huit mois.

PATHOLOGIE DU NOUVEAU-NÉ ET DE L'ENFANT.

C'est par le trouble apporté aux fonctions respiratoire d'une part, digestive de l'autre, doubles fonctions nouvelles et auxquelles le petit enfant ne fait, en quelque sorte, que s'essayer, que tient la formidable mortalité que l'on constate à cet âge. La moindre bronchite, le plus léger coryza, peut être mortel pour le nouveau-né, en entravant l'hé-

matose, en produisant l'asphyxie lente, le refroidissement graduel et la mort. De même, un lait altéré ou insuffisant, l'usage du biberon, déterminent des diarrhées et des vomissements incessants, l'amaigrissement progressif, l'acidité des premières voies, le développement du muguet, enfin cet état de cachexie et d'inanition graduelle dont M. Parrot a retracé de main de maître, sous le nom collectif d'*athrepsie*, le tableau à la fois clinique et anatomo-pathologique[1].

En un mot, si l'on voulait caractériser d'un trait unique la physionomie de cette pathologie du nouveau-né et de la première enfance, on pourrait dire qu'elle frappe surtout par le peu de résistance des sujets, qui fait que la moindre atteinte, portée à l'économie et surtout aux fonctions respiratoire et digestive, peut être rapidement fatale; toute bronchite peut promptement mener à l'asphyxie; toute indigestion, toute alimentation défectueuse peut entraîner une diarrhée colliquative, et la déchéance rapide et finale qui constitue l'athrepsie.

Cette vulnérabilité, ce défaut de résistance, se retrouve encore dans l'histoire pathologique de l'enfance proprement dite; la peau délicate, les muqueuses sensibles à l'extrême présentent volontiers des éruptions, des inflammations catarrhales interminables, avec tendance aux récidives et à la chronicité. Ces lésions de surface retentissent, comme toujours, sur l'appareil ganglionnaire, qui, irrité chroniquement, s'engorge, devient le siége d'inflammations caséeuses ou suppuratives. A tous ces traits, on a reconnu la maladie scrofuleuse, qui, en réalité, consiste surtout dans la vulnérabilité excessive des surfaces cutanées et muqueuses, et des appareils lymphatiques qui en dépendent. La tuberculose, dont les liens avec la scrofulose sont si étroits, frappe aussi cruellement cet âge, et dans ses formes les plus graves, les plus généralisées, et les plus rapidement destructives.

L'enfance est aussi singulièrement prédisposée aux affections du système nerveux, surtout aux inflammations aiguës du cerveau et de ses enveloppes (méningite simple ou tuberculeuse, encéphalite, etc.). On a expliqué cette fréquence par le rapide développement que subit l'appareil céphalo-rachidien après la naissance (il double de volume de un an à deux ans, Ch. West), et par la prédominance que tend de plus en plus à acquérir la vie de relation sur l'existence jusque-là purement végétative de l'enfant. Même quand les centres nerveux ne sont pas directement atteints dans les maladies infantiles, ils souffrent presque toujours, par voie sympathique ou réflexe, et traduisent leur

[1] Voyez Parrot, *Leçons sur l'athrepsie* (*Progrès médical*, 1874).

souffrance par un symptôme capital, les *convulsions*. Dans une pneumonie, dans une pleurésie, dans l'affection la plus simple et la plus franche, dans une angine, là où l'adulte frissonne à peine, la maladie s'annonce chez l'enfant par des convulsions d'une violence souvent extrême. Ces convulsions naissent quelquefois à la suite du simple réflexe développé par le travail sourd de la dentition ou par la présence de vers dans l'intestin. De sorte que l'on peut dire que ce n'est pas seulement le délire, mais le simple frisson fébrile de l'adulte, qui, chez l'enfant, est remplacé par des convulsions ; preuve de l'activité extrême du pouvoir excito-moteur de la moelle et aussi des centres moteurs cervicaux, à cet âge de la vie.

Tous les auteurs s'accordent à répéter que l'enfance est particulièrement prédisposée aux maladies contagieuses, aux fièvres éruptives notamment ; ainsi formulée, la proposition n'est peut-être pas vraie absolument ; si les enfants payent surtout leur tribut à ces maladies, cela tient peut-être moins à une prédisposition spéciale qu'à ce fait que les adultes, ayant déjà subi la maladie dans leur enfance, ont ainsi acquis l'immunité vis-à-vis une nouvelle atteinte. L'histoire des épidémies de rougeole observées aux îles Feroë par Panum est bien instructive à cet égard.

L'*hygiène scolaire* sera étudiée dans les paragraphes consacrés à la *gymnastique*, aux *maladies professionnelles*, aux *édifices publics*, etc.

AGE ADULTE. — VIEILLESSE.

C'est l'être humain arrivé à l'*âge adulte* et à la période de maturité que les physiologistes aussi bien que les médecins ont surtout envisagé dans leurs études et dans leurs descriptions ; c'est aussi particulièrement au point de vue de l'homme fait que l'hygiéniste se place ; nous n'avons donc pas à insister ici sur cette époque définitive de la vie, pendant laquelle l'homme jouit de la plénitude de ses activités et où sa pathologie est la pathologie courante et classique.

La *vieillesse* constitue une période d'involution et qui touche de si près, sinon à la maladie, du moins à l'imminence morbide, que rien n'est juste comme l'antique dicton : *Senectus ipsa morbus*. Si l'enfance est surtout remarquable par l'extrême mollesse et l'impressionnabilité excessive des tissus et des organes, la vieillesse présente les caractères diamétralement opposés. Tout est excitant pour l'enfant, disait

Bichat excellemment, tout s'émousse chez le vieillard ; et un coup d'œil jeté sur les modifications éprouvées par l'économie à cette période de la vie en rend compte aisément.

La peau du vieillard est sèche et flétrie ; les sécrétions des muqueuses se tarissent ; le tissu musculaire et le cœur ne font pas exception, participant de l'affaiblissement général ; le cerveau et la moelle perdent leur activité et leur énergie ; les fonctions digestives, quoique plus longtemps épargnées, languissent à leur tour, compromises qu'elles sont par la perte des dents et par la diminution des sécrétions gastriques et intestinales. De là un amoindrissement parallèle des fonctions hématopoiétiques et une anémie véritable. En même temps que la masse du sang s'altère, sa distribution à son tour devient défectueuse ; les artères perdent leur élasticité par la transformation graisseuse ou calcaire de leur tunique moyenne. En un mot, l'organisme tout entier subit une déchéance lente et progressive dont le dernier terme est le marasme sénile. La pathologie sénile en découle tout naturellement et trouve, pour ainsi dire, ses voies toutes préparées sur un tel terrain. Le système nerveux, le cerveau surtout, est souvent frappé chez le vieillard, mais non pas, comme chez l'enfant, de maladies protopathiques, inflammatoires, mais d'altérations consécutives aux lésions vasculaires que celles-ci engendrent, la rupture et l'hémorrhagie (dégénérescence graisseuse, anévrysmes miliaires), ou bien, au contraire, la mort locale par ischémie, le ramollissement, par suite du rétrécissement atheromateux ou calcaire de ces mêmes vaisseaux. L'asthme et l'emphysème, pour ce qui est du poumon ; les anévrysmes de l'aorte, les dégénérescences cardiaques, pour ce qui est des organes de la circulation ; les lésions carcinomateuses de l'estomac, du foie, des organes génito-urinaires constituent des affections fréquentes chez le vieillard.

D'un autre côté la vieillesse crée certaines immunités pathologiques. « Les fièvres éruptives, la fièvre typhoïde, la phthisie sont peu communes à cet âge ; cependant il ne faut pas s'exagérer l'importance de ces immunités, qui sont loin d'être absolues, ainsi que Rayer l'a montré pour la fièvre typhoïde, Murchison pour le typhus et d'autres auteurs pour diverses maladies. Qui ne sait, d'ailleurs, que Louis XV est mort de la variole à l'âge de 65 ans[1] ? »

Même quand les vieillards sont frappés d'une maladie ordinaire, commune, d'une pneumonie par exemple, cette affection chez eux évolue d'une façon différente de celle qu'on observe chez l'adulte. L'âge

[1] Charcot, *Leçons cliniques sur les maladies des vieillards*. Paris, 1866, p. 15.

sénile se caractérise par le défaut de réaction, et selon l'expression heureuse de M. Charcot, les organes chez eux semblent souffrir isolément; de là la fréquence, chez le vieillard, des maladies que les anciens appelaient latentes, voulant alléguer par là, non pas qu'elles passent absolument inaperçues, mais qu'elles se dissimulent, en quelque sorte, et qu'il faut savoir les chercher pour les découvrir. La pneumonie lobaire, si solennelle, si franche dans son début et dans sa marche chez l'adulte, procède tout autrement chez le vieillard; là, pas de frisson initial, pas de point de côté, pas de dyspnée apparente, pas d'expectoration, à peine un peu de malaise, de la sécheresse de la langue et de la perte d'appétit; les malades vont et viennent quelques heures avant de succomber; et le médecin, peu au fait de ces allures insolites du mal, est alors étonné de trouver, à l'autopsie, une énorme pneumonie en pleine suppuration grise.

D'autres exemples encore sont cités par M. Charcot : la lithiase biliaire, si fréquente chez le vieillard, au lieu de se traduire par le tableau formidable de la colique hépatique, ne s'accuse chez lui, le plus souvent, que par un peu d'endolorissement du foie, quelques vomissements, une teinte subictérique, quelquefois par un mouvement fébrile intermittent, plutôt fait pour donner le change que pour mettre sur la voie du diagnostic. Le cancer de l'estomac, du foie, sont également souvent latents chez le vieillard, sans douleurs violentes, sans vomissements (Gillette); le diabète sucré peut exister sans polyurie, sans soif exagérée (Bence Jones, Charcot). Le mouvement fébrile lui-même, alors même qu'il existe, ne présente pas cette turgescence de la peau, cette accélération de la circulation, cette soif vive, cette sueur intense qui le caractérisent normalement, pour ainsi dire; et c'est chez le vieillard surtout, comme le fait encore observer M. Charcot, à la description magistrale duquel nous empruntons ces principaux détails, qu'il importe de recourir à l'exploration thermométrique, pratiquée autant que possible dans les cavités centrales, pour s'assurer de l'existence et de l'intensité du mouvement fébrile.

Ainsi, ce qui caractérise surtout la pathologie sénile et qui découle directement de la physiologie propre à cet âge, c'est la faiblesse, l'atonie de la réaction, en un mot, la torpeur générale de l'économie.

II

De l'individu envisagé suivant le sexe.

Bibliographie. — Plutarque. *Propos de table*, l. III, quest. 5. — Roussel. *Système physique et moral de la femme*. Paris, 1755. — Moreau (de la Sarthe). *Histoire naturelle de la femme*. Paris, 1803. — Menville. *Histoire médicale et philosophique de la femme*. Paris, 1858.

Notre but ici n'est pas de répéter le banal parallèle entre les deux sexes et les différences qui les séparent, non-seulement au point de vue des organes sexuels eux-mêmes, mais aussi à celui de la taille, du développement du système osseux, musculaire, de l'activité des fonctions digestive, respiratoire et aussi intellectuelle, etc., notions qui appartiennent à la physiologie courante et que nous devons supposer connues.

Ce que nous tenons surtout à esquisser rapidement, ce sont les aptitudes et les particularités morbides qui découlent de ces conditions physiologiques chez les individus de sexe différent.

Jusqu'à l'époque de la puberté, les deux sexes se confondent, pour ainsi dire, au point de vue pathologique aussi bien que physiologique; mais, au moment de la puberté, brusquement, les différences s'installent et s'accusent.

Pour la femme, la *puberté* est une période délicate et périlleuse; son organisme subit à ce moment une révolution plus profonde. La vie végétative et les fonctions hématopoiétiques éprouvent souvent une atteinte grave qui se traduit par une diminution dans le nombre des globules rouges telle qu'on ne la retrouve dans aucune autre maladie, par une langueur et une paresse musculaire et intellectuelle extrêmes, par un découragement profond et de véritables troubles psychiques, par l'absence ou la dépravation de l'appétit; en un mot, par l'ensemble des symptômes qui caractérisent cette maladie d'évolution que l'on appelle la *chlorose* et qui se rattache elle-même étroitement aux divers troubles hystériques si fréquents à cette même période de l'existence.

A partir de ce moment, jusqu'à l'époque de la ménopause, l'his-

toire pathologique aussi bien que physiologique de la femme est surtout caractérisée par la prédominance extrême de l'influence génitale ; la ponte ovulaire périodique, la menstruation, la gestation, l'allaitement, constituent pour la femme une manière d'être toute spéciale et surtout une hygiène toute spéciale.

L'hygiène de la femme grosse doit particulièrement nous arrêter.

L'imprégnation imprime à l'organisme maternel des modifications qui intéressent, pour ainsi dire, tous les organes et toutes les fonctions. Quelques-unes de ces modifications ne dépassent jamais les limites physiologiques ; il y a suractivité fonctionnelle et voilà tout; mais d'autres vont au delà du but et empiètent sur le domaine pathologique. Nous nous occuperons particulièrement de ces dernières.

Du côté de l'appareil de la circulation, nous avons à examiner le cœur et le sang.

Quand le cœur est sain, le ventricule gauche est le siége d'une hypertrophie en rapport avec la fonction plus intense de l'organe. Cette hypertrophie de circonstance n'est que passagère, et on n'a jamais observé, croyons-nous, des symptômes morbides résultant de cet état. Lorsque le cœur est malade avant l'imprégnation, l'on sait, depuis les travaux de MM. Peter[1], Durosier[2], Berthier[3], Marty[4], combien la femme peut être exposée à de graves accidents. Mais ces faits relèvent de la pathologie. Relativement aux qualités du sang, les auteurs sont encore loin d'être d'accord. Autrefois, la femme enceinte était réputée pléthorique par tous les accoucheurs ; aussi, ces derniers pratiquaient-ils de larges et de nombreuses saignées pendant toute la durée de la gestation. Mais après les recherches de MM. Gavarret et Andral, Becquerel et Rodier, la femme enceinte fut considérée comme anémique, ou plutôt comme présentant une diminution de la densité du sang, des globules, de l'albumine et une augmentation de fibrine, surtout dans les derniers mois. Naturellement la thérapeutique ne fut plus la même, on renversa la médication, et au lieu de pratiquer des saignées, on administra aux femmes enceintes des toniques et en particulier du fer. Aujourd'hui, une nouvelle réaction commence à se produire, et on tend à admettre que, pendant la grossesse, il y a augmentation de la masse totale du sang, mais avec hypoglobulie. Aussi, sans revenir encore à la saignée, a-t-on des tendances à moins administrer le fer.

[1] Peter, *Leçons cliniques*.
[2] Durosier, *Archives de tocologie*, 1875.
[3] Berthier, Thèse inaugurale. 1876.
[4] Marty, Thèse inaugurale, 1876.

Parmi les modifications de l'urine, il en est qui doivent nous arrêter spécialement. Souvent, ainsi que l'a démontré le premier Rayer, et depuis MM. Blot et Imbert-Goubeyre, les urines des femmes enceintes, et en particulier des primipares, renferment de l'albumine. Le mécanisme suivant lequel cette albuminurie se produit n'est pas encore connu. Ce que l'on sait, c'est que ce symptôme est grave, puisque chez les femmes albuminuriques, une sur cinq devient éclamptique. Aussi doit-on, chez toute femme enceinte, examiner les urines pendant tout le cours de sa grossesse. Si l'analyse décèle la présence de l'albumine, il faudra employer le traitement préconisé par M. Tarnier : la diète lactée[1].

Du côté de l'appareil digestif, les troubles sont plus ou moins nombreux, variés et intenses. En dehors du pyrosis, on observe souvent des vomissements, les uns pour ainsi dire physiologiques, les autres pathologiques. Les premiers, essentiellement sympathiques, apparaissent surtout dans la première période de la grossesse, et, en dehors d'une fatigue plus ou moins accusée, ne retentissent guère sur l'état général. Il en est de même de ceux qu'on observe quelquefois dans la dernière période de la grossesse, et qui sont dus à la pression que subit l'estomac entre le fond de l'utérus et le diaphragme. Quant aux vomissements dits incoercibles ou opiniâtres, ce n'est point ici le lieu de faire leur histoire.

Quoi qu'il en soit, la femme enceinte ne doit pas changer de régime. La perversion de l'appétit est une chose si commune et si compatible avec un bon état de santé, qu'on ne peut formuler aucune règle à ce sujet.

On observe souvent chez les femmes enceintes de l'odontalgie; suivant un dicton populaire très-accrédité, chaque enfant coûte une dent. D'après M. M. Pinard[2], la gingivite serait très-fréquente pendant la gestion (1 sur 2 environ). Dans quelques cas, le ramollissement des gencives serait tel que toutes les dents seraient ébranlées. Le badigeonnage des gencives avec une solution de chloral au $\frac{1}{10}$ a suffi à ces auteurs pour enrayer et faire disparaître cette affection.

Les vêtements de la femme enceinte ne doivent pas être serrés; l'usage du corset sera proscrit. Les varices des membres inférieurs, et en particulier du membre inférieur droit, doivent être protégées avec le plus grand soin, car, outre la phlébite, on doit craindre l'ouverture d'une de ces veines, qui amène toujours une hémorrhagie extrêmement grave et quelquefois mortelle.

[1] Tarnier, le *Progrès médical*, 1876.

[2] *De la gingivite des femmes enceintes et de son traitement* (*Bulletin de thérapeutique*, 1876).

L'usage des bains est excellent, surtout dans la dernière moitié de la grossesse. Quant à l'exercice, si les secousses de la voiture et la trépidation du chemin de fer prédisposent à l'avortement ou à l'accouchement prématuré, la marche modérée doit être conseillée.

Enfin, en dehors même de la grossesse, on peut dire d'une façon générale, que pendant la période sexuelle, la pathologie féminime est autre que celle de l'homme. Elle est caractérisée surtout par la prédominance du système nerveux, se manifestant soit par des névroses proprement dites (hystérie, hystéro-épilepsie, chorée, etc.), soit par l'intensité des phénomènes nerveux, même dans les affections communes. Un autre facteur, qu'il ne faut jamais perdre de vue, c'est la fréquence des états chloro-anémiques, qui sont en quelque sorte l'apanage du sexe féminin. Ainsi, nervosisme et chloro-anémie, tels sont les deux grands caractères de la pathologie féminine, états qui, du reste, sont étroitement liés l'un à l'autre, qui s'engendrent et s'influencent réciproquement. Il n'est pas douteux que le genre de vie propre aux femmes, les conditions sociales qui leur sont faites, n'entrent pour une bonne part dans cette fréquence, chez elles, des états nerveux et anémique.

Au moment de la ménopause, commence pour la femme une époque plus ou moins longue, plus ou moins orageuse, et qu'à juste titre on a appelée la période *critique*. De même qu'au moment de son initiation à la vie sexuelle, la femme éprouve des troubles nombreux et variés, de même, alors que cette activité se ralentit et s'éteint, d'autres phénomènes morbides surgissent (troubles nerveux, congestions vers la tête, éruptions cutanées, etc.). C'est au moment aussi de l'involution des organes génitaux que ceux-ci sont le plus volontiers frappés de lésions organiques graves, surtout des lésions carcinomateuses (cancer de l'utérus, du sein).

Une fois la ménopause terminée, l'hygiène aussi bien que la pathologie des deux sexes se confondent de nouveau sensiblement; mais il subsiste toujours, pour les femmes, une vulnérabilité plus grande, résultant de la délicatesse et de la gracilité native de ses organes, et cependant, chose curieuse mais incontestable, la femme est, en règle générale, *plus résistante* que l'homme, elle supporte mieux que lui les souffrances, les privations, les hémorrhagies ; et cette résistance plus grande se traduit, statistiquement surtout, par une mortalité moindre et une plus grande longévité.

III

L'homme considéré au point de vue des professions. Hygiène professionnelle et industrielle.

Bibliographie. — Benardini Ramazzini. *De morbis artificum diatriba*. Padoue. 1713. — De Fourcroy. *Essai sur les maladies des artisans*, traduit de Ramazzini (avec des notes et additions). Paris, 1777. — Bertrand. *Essai sur les professions*. Paris, an XII. — Gosse. *Des maladies causées par l'exercice des professions*. Paris, 1816. — Merat. *Maladies des artisans*. Paris, 1818. — Patissier. *Traité des maladies des artisans et de celles qui résultent des diverses professions*. Paris, 1822. — Parent-Duchatelet. *Recherches sur la véritable cause des ulcères qui affectent fréquemment les extrémités inférieures d'un grand nombre d'artisans*. Paris, 1830. — Benoiston de Chateauneuf. *De l'influence de certaines professions sur le développement de la phthisie pulmonaire*. Paris, 1831. — Thackrach (Turner). *The effects of the principal arts, trades and professions* on *the health and longevity*. London, 1832. — Lombard. *De l'influence des professions sur la phthisie pulmonaire*. Paris, 1834. — *De l'influence des professions sur la durée de la vie*. Paris, 1855. — Villermé. *Sur la population de la Grande-Bretagne, considérée principalement dans les districts agricoles et manufacturiers et dans les grandes villes*. Paris, 1834. — Trébuchet. *Recherches sur la mortalité des ouvriers à Paris*. 1853-1858. — Vernois. *Traité d'hygiène industrielle et administrative*. Paris, 1860 ; *De la main des ouvriers et des artisans au point de vue de l'hygiène et de la médecine légale*. 1862. — Tardieu. *Dictionnaire d'hygiène publique et de salubrité*. 1862. — Hannover. *Maladies des artisans*, traduit par Beaugrand. 1862. — Mahé. *Manuel pratique d'hygiène navale*. Paris, 1874. — Layet. *Hygiène des professions et des industries* Paris, 1875. — Ch. de Freycinet. *Traité d'assainissement industriel*. Paris, 1870. — Hirt. *Krankheiten der Arbeiter*. Breslau, 1871 ; Leipsig, 1875. — Becquerel. *Traité élémentaire d'hygiène*. Appendice (*Hygiène appliquée*). Paris, 1876. — Bunel. *Établissements insalubres, incommodes et dangereux*, 1876.

Parmi les causes les plus importantes qui peuvent modifier la santé de l'homme, il faut ranger les *professions*. Par les conditions générales d'existence qu'elles déterminent, ainsi que par une multitude de causes locales qui en résultent, elles donnent naissance non-seulement à un *habitus corporis* tout spécial, mais encore à des maladies particulières connues et décrites depuis longtemps sous le nom de *maladies des artisans*.

Nous ne parlerons pas ici de l'hygiène professionnelle envisagée au point de vue le plus général. Cette question, pour être étudiée comme elle le mérite, exigerait des développements qui seraient incompatibles avec le plan de cet ouvrage. Nous nous proposons seulement de signaler quelques-uns des inconvénients les plus habituels des principales

industries au point de vue de la santé des ouvriers qui les exercent et d'indiquer en même temps les moyens les plus pratiques de les combattre.

Dans l'exposé des phénomènes pathologiques si nombreux provoqués par les professions, nous suivrons l'ordre suivant :

1. Éruptions professionnelles de cause externe. — Professions provoquant des colorations anormales et des altérations de la peau.
2. Éruptions professionnelles d'origine interne. — Professions provoquant des éruptions cutanées par absorption.
3. Déformations et attitudes professionnelles. — Professions qui les provoquent.
4. Troubles professionnels du côté des muscles, des aponévroses, des gaînes tendineuses, des articulations, des os, et professions qui provoquent ces troubles.
5. Accidents professionnels du côté de l'appareil respiratoire, et professions qui les provoquent.

A. Accidents succédant à l'inhalation de poussières.

B. Accidents succédant à l'inhalation de gaz et de vapeurs irritants.

6. Troubles professionnels du côté des appareils circulatoire, digestif, nerveux, génito-urinaire, et professions qui les provoquent.
7. Troubles du côté de l'organe de la vision, et professions qui les provoquent.
8. Accidents professionnels dus à une intoxication, et professions qui les provoquent.
9. Accidents professionnels ne rentrant dans aucune des classes précédentes.

CHAPITRE PREMIER

ÉRUPTIONS PROFESSIONNELLES DE CAUSE EXTERNE
PROFESSIONS PROVOQUANT DES COLORATIONS ANORMALES ET DES ALTÉRATIONS DE LA PEAU

Les *déchireurs de bateaux*, qui ont pour métier de déchirer les bateaux descendus de certaines rivières qu'ils ne doivent pas remonter; les *ravageurs*, ouvriers qui vont à la recherche des objets utiles ou précieux que les eaux, les neiges et boues de Paris entraînent dans la

Seine; les *débardeurs*, ouvriers qui extraient le bois des trains arrivés à destination (Tardieu), sont sujets à une affection du derme qu'ils nomment *grenouille*.

Parent Duchâtelet l'a parfaitement décrite. Les grenouilles, dit-il, constituent une altération du derme caractérisée par un ramollissement, des gerçures, et souvent une usure, une véritable destruction des parties qui sont en contact avec l'eau. On les remarque sur les extrémités supérieures comme sur les inférieures, mais plus souvent sur ces dernières, et ici elles siégent de préférence entre les orteils, où elles déterminent de vastes fentes et crevasses dont la profondeur est quelquefois de plusieurs lignes. Il n'est pas rare de les observer sur les talons, et alors, tantôt la peau est fendue, gercée, crevassée en différents sens, tantôt comme mâchée, et chez quelques-uns, elle s'en allait par lambeaux, laissant à vif un fond rouge, pulpeux, d'une sensibilité extrême.

Cette affection, qui paraît n'être que le résultat d'une macération du derme, détermine dans son état d'acuité une douleur et une cuisson des plus vives, mais seulement quand les parties étant hors de l'eau commencent à sécher. Cette maladie n'a par elle-même aucune gravité, elle se guérit par le seul repos et par la cessation de la cause; mais il est des ouvriers qui, dans le cours des campagnes, sont obligés d'interrompre cinq ou six fois leur travail pour se reposer pendant quelques jours.

Les mains des *blanchisseurs* et des *blanchisseuses* offrent, dans un grand nombre de cas, un aspect caractéristique; elles sont rouges, gonflées, déformées; l'épiderme, macéré par l'eau froide, attaqué par l'âcreté des lessives alcalines, par le savon, l'eau de javelle, par les alcalis et les acides, perd ses propriétés normales. Ridé, gonflé et ramolli au moment du travail, il devient ensuite dur, sec, cassant; de là des gerçures douloureuses, des callosités qui entravent le libre exercice des doigts, et parfois une véritable rétraction qui les tient dans un état de flexion forcée et permanente. En outre, on constate à la face cubitale de chaque avant-bras des callosités (une à gauche, deux à droite).

M. Armieux a signalé, chez les *mégissiers d'Annonay* en particulier, deux maladies des doigts : le *choléra des doigts* et le *rossignol*.

La première affection consiste en une ecchymose qui envahit la partie interne des doigts, là où l'épiderme est très-mince; cette ecchymose, noirâtre, persiste quelquefois assez longtemps sans provoquer de douleur; mais, lorsqu'il y a ulcération, les souffrances sont atroces. La seconde affection (*rossignol*) consiste en un petit trou qui se forme à l'extrémité de la pulpe des doigts; il est dû à l'amincissement de la

peau corrodée par la chaux. Cette affection est très-douloureuse. M. Armieux a conseillé contre ces deux accidents les gants huilés.

En outre, ces ouvriers, comme tous ceux qui manient journellement les peaux ou les poils des animaux, comme les *tanneurs*, *criniers*, *pelletiers*, *marchands de peaux de lapins*, peuvent offrir souvent des éruptions pustuleuses et ecthymatiques à la surface des doigts; ils sont en outre exposés à contracter une affection redoutable, la pustule maligne.

Chez les ouvriers des *filatures de laine*, ou du moins chez ceux qui sont préposés au triage, *cardeurs* travaillant le lin et la soie, etc., des furoncles, des érysipèles, enfin toutes les formes de la dermite peuvent résulter du contact de poussières irritantes et malpropres sur la peau.

Les ouvriers employés au peignage ont à la main gauche des durillons, souvent d'une épaisseur considérable, situés à la partie externe du doigt indicateur; et qui résultent de la forte pression qu'ils exercent sur la laine placée entre ce doigt et le pouce correspondant.

Le travail des *brunisseuses* imprime à leurs mains des altérations particulières; la main droite, qui tient le brunissoir, est calleuse, noirâtre à sa face palmaire; la main gauche sert à fixer l'ouvrage, qui, placé entre le pouce et l'index, est fortement appliqué contre la table; aussi les faces correspondantes de ces deux doigts, ainsi que la face palmaire du pouce, sont-elles dures et semées de callosités.

Des lésions épidermiques siégent à la main gauche du *marbrier :* c'est la main qui tient le ciseau. Elles existent sur les deux points dans lesquels la pression et le frottement sont le plus énergiques, c'est-à-dire à la partie postérieure et externe du petit doigt et à la partie interne du pouce, près de leur racine. Sur le petit doigt, du côté de l'espace interdigital, c'est une tumeur ovalaire, dure, saillante, d'un volume parfois considérable, mobile avec les téguments qu'elle entraîne avec elle, d'une indolence complète ; au pouce, et dans l'endroit indiqué, existe une tumeur généralement plus petite et offrant les mêmes caractères; une série de callosités plus ou moins prononcées s'étend de l'une à l'autre, le long des têtes des métacarpiens. Ces durillons commencent à apparaître dans le cours de la première année de travail, et croissent ensuite avec lenteur.

La main droite du *maréchal ferrant*, main qui tient le marteau, est hérissée à sa face palmaire de durillons disposés suivant une ligne transversale; le plus large et le plus épais occupe l'éminence hypothenar; un autre, moins prononcé, est situé à la racine du pouce. A la main gauche, qui tient les tenailles, on trouve une callosité, large,

diffuse, au niveau de l'espace interdigital du pouce et de l'index, vers la face palmaire; toute la région est d'ailleurs inégale, rugueuse, épaissie par les rudes contacts auxquels elle est incessamment soumise.

Les *mineurs*, les *houilleurs*, étant obligés de marcher pieds nus, sur un sol inégal, des fragments de charbon, de pierre se glissent entre les orteils et y provoquent des irritations parfois très-douloureuses; des pustules, des ampoules se forment sur différentes parties du corps.

On observe sur les mains des *garçons épiciers*, particulièrement à la face dorsale, une éruption papulo-squammeuse qu'en raison de sa fréquence et de sa forme on a désignée en Angleterre sous le nom de *gale des épiciers*. Cette éruption, mélange de lichen et d'eczéma, est due à l'action des alcalis et autres matières irritantes. La peau est rougeâtre et sillonnée par des gerçures sèches et douloureuses, qui correspondent surtout aux plis articulaires.

Les *cuisiniers* et les *cuisinières* sont exposés, par le fait de leur profession, à des lésions cutanées, dont le siége spécial est à la face dorsale des mains, aux poignets, aux avant-bras et parfois à la face; le plus souvent c'est un eczéma qui ouvre la scène, mais un eczéma d'une nature particulière : les vésicules sont épaisses, disséminées sans ordre sur une surface rouge érythémateuse. Le derme ne tarde pas à s'altérer dans sa texture. A l'état aigu succède un état chronique; les surfaces sont sèches, rudes, recouvertes de squammes minces, adhérentes; la coloration générale est rougeâtre; l'épiderme est cassant, fendillé; la membrane papillaire devient épaisse et se hérisse d'éminences papuleuses et de plaques lichénoïdes. Cette affection a pour cause principale la manipulation de substances irritantes et malpropres, et l'exposition des mains à la chaleur des fourneaux.

Les *ébénistes*, les *graveurs*, les *maçons*, sont également exposés à des affections vésiculeuses et papulo-squammeuses déterminées par le contact irritant des substances : chaux, vernis, ciment romain.

Chez les *foulons* occupés à dégraisser les draps, chez les ouvriers employés au *blanchiment des tissus* au moyen de la vapeur de soufre, l'état des mains est caractéristique. La peau est ramollie par le contact de l'acide sulfurique qui imprègne les étoffes; l'épiderme est blanchi, ridé, ratatiné, soulevé et détruit par places, surtout aux faces correspondantes du pouce et de l'index, ces deux doigts saisissant et tendant les pièces au fur et à mesure qu'elles se déroulent.

Les *forgerons*, les *verriers*, les *pâtissiers*, que les besoins de leur travail obligent à s'exposer constamment à une chaleur intense, sont

fréquemment atteints de lésions cutanées sur les mains et la face. Au début, il y a de l'érythème sous l'influence de la vascularisation exagérée de la peau; plus tard, la sécrétion épidermique augmente; les surfaces deviennent sèches, farineuses; des gerçures se forment; les bords des crevasses sont durs; le fond en est saignant, surtout pendant la saison froide.

Chez les *boulangers*, vient se joindre à l'influence d'une température élevée l'action des contacts multipliés et intimes de la pâte fermentée avec les mains qui la pétrissent; cette affection, qui siége surtout à la face dorsale, a reçu le nom de *psoriasis des boulangers*.

Les parcelles calcaires qui s'échappent incessamment de la meule ou de la pierre qu'on brise peuvent agir sur la peau des *meuliers* et des *caillouteurs;* de là des lésions cutanées diverses; de là encore des conjonctivites douloureuses et très-opiniâtres.

Il en est de même chez les ouvriers en *nacre de perle*. La poussière si ténue, si abondante, qui s'échappe de la coquille que l'on scie ou que l'on travaille au tour, irrite la peau des mains, y détermine des gerçures et provoque des conjonctivites que la continuité de la cause tend à perpétuer.

Les ouvriers *qui apprêtent la toile* destinée à la fabrication de feuilles artificielles, à l'aide des verts arsenicaux, ont les ongles colorés en jaune. Cela tient à ce qu'ils donnent d'abord une teinte jaune à l'étoffe en la plongeant dans une dissolution d'acide picrique dans l'alcool pur.

Le *dévidage des cocons* plongés dans une bassine remplie d'eau bouillante provoque chez les ouvriers, dans les premiers temps surtout, un gonflement, un ramollissement et souvent même des crevasses et des abcès de l'extrémité des doigts.

M. le docteur Potton, de Lyon, a décrit une éruption vésico-pustuleuse qui survient chez les fileuses de cocon de vers à soie. Cette éruption a été désignée sous le nom de *mal de ver* ou *mal de bassine*[1]. Pour se rendre compte de la cause, du mode de développement de la maladie, il faut savoir que les ouvrières sont assises auprès d'une bassine pleine d'eau chaude, et qu'elles déroulent et réunissent les fils provenant de cocons détrempés et ramollis qui surnagent sur le liquide.

M. Potton distingue des accidents de deux espèces : les uns sont légers et n'offrent rien de spécial; on les observe indistinctement dans toutes les filatures; ils sont dus uniquement au contact incessant de

[1] *Recherches sur le mal de ver ou mal de bassine*, éruption vésico-pustuleuse qui attaque exclusivement les fileuses de cocons de vers à soie, par le docteur Potton, de Lyon. (*Bulletin de l'Acad. de méd.*, t. XVII, p. 808.)

l'eau chaude sur l'extrémité des doigts, dont l'épiderme, ramolli et comme macéré, se gonfle, s'épaissit, se soulève en phlyctènes; des fissures, des crevasses se forment; de petits abcès se développent autour de l'ongle dans les cas les plus graves; ces diverses lésions guérissent assez facilement.

Les autres accidents constituent le *mal de ver* proprement dit. Ils ne sévissent guère que dans les grandes filatures, entretenus par des cocons anciens. Une cause spéciale préside à leur développement, et cette cause, M. Potton l'a trouvée dans le cocon lui-même, ou mieux, dans le ver qu'il renferme. C'est après huit jours à peu près d'un travail non interrompu que débute le mal de ver. La main droite est surtout affectée; on voit d'abord à la racine des doigts et dans les espaces interdigitaux se dessiner une rougeur érythémateuse accompagnée de démangeaison et de gonflement, et sur cette rougeur ne tardent pas à s'élever des vésicules arrondies, variables en volume et en nombre. La douleur devient cuisante et s'exaspère au moindre contact. Deux choses alors peuvent arriver : ou bien les vésicules crèvent, la rougeur s'éteint et tout rentre dans l'ordre; ou bien le mal progresse, les vésicules deviennent purulentes, des pustules volumineuses se forment d'emblée dans leurs intervalles et parfois même se répandent sur toute la surface de la main, la douleur est aiguë, les mouvements souvent impossibles, surtout dans le sens de la flexion; l'éruption est à son apogée vers le troisième ou sixième jour et les vésico-pustules, arrivées à leur terme, laissent en se rompant des surfaces ulcérées et tuméfiées; cependant toute douleur cesse brusquement, et les fileuses peuvent, dès lors, reprendre sans inconvénient leur travail interrompu. Tous ces phénomènes se sont passés dans l'espace de quinze ou dix-huit jours [1].

M. Potton a vu le mal de ver revêtir des formes plus graves. L'inflammation avait envahi la peau dans toute son épaisseur et jusqu'au tissu cellulaire sous-cutané. Le gonflement était devenu énorme. Il y avait des traînées de lymphangite le long du bras; les ganglions axillaires étaient pris; de petits phlegmons circonscrits s'étaient formés; et cependant, malgré cet aspect plus sérieux, dès que la

[1] Melchiori, qui a observé en Italie, a trouvé les proportions suivantes dans la manifestation des symptômes : inflammation superficielle avec ou sans sécrétion séreuse, 80 fois sur 100; excoriations, même proportion; pustules et grosses bulles, 5 pour 100; abcès sous-cutanés, 8 pour 100; inflammation et abcès profonds, 1 pour 100 et peut-être moins. 20 fois sur 100 on constate une congestion irritative et permanente du derme, un état subinflammatoire indolent, n'incommodant les femmes que par un certain degré de chaleur qui s'élève un peu pendant le travail.

peau érodée a donné issue au pus, tout l'érèthisme est tombé, et après dix-huit ou vingt jours la guérison était parfaite.

M. Potton a remarqué que l'ouvrière, une fois atteinte, peut espérer n'avoir plus à redouter, sinon la maladie, du moins ses accidents les plus graves; il y aurait là presque un acclimatement. M. Potton attribue l'affection à la présence du ver, à sa décomposition, à une altération qui s'est faite lentement dans l'intérieur du cocon. D'après Melchiori et Duffours, le mal de bassine peut être engendré par toute espèce de cocons, n'étant pas attribuable à la décomposition, mais à l'enduit gommeux et âcre que renferment tous les cocons.

Une des éruptions professionnelles les plus importantes est l'éruption à laquelle sont sujets les ouvriers qui *manient les verts arsenicaux*. Les médecins qui se sont le plus occupés de cette question sont MM. Blandet[1], Chevallier[2], Follin[3], Imbert-Gourbeyre[4], Beaugrand, Vernois[5]. M. Bazin a consacré un article important à cette question dans son ouvrage sur les affections cutanées artificielles.

M. Bazin a établi expérimentalement que les composés arsenicaux, employés en friction, exercent sur la peau une action irritante spéciale, en vertu de laquelle se produisent de l'érythème, des vésicules suivies d'ulcérations. L'érythème paraît constituer le premier degré de la dermite arsenicale; il existe quelquefois à l'état de lésion simple, mais le plus souvent d'autres éléments viennent s'y ajouter[6].

Ces ulcères ont un autre mode de formation. Ils succèdent aux piqûres que se font au doigt les ouvriers employés au séchage des étoffes. L'inoculation du sel arsenical s'ensuit; la peau s'irrite et rougit; une vésicule, puis une large pustule recouvrent la piqûre et subissent, *in situ*, toutes les transformations qui produisent la suppuration et

[1] *De l'empoisonnement externe produit par le vert de Schweinfurt*, ou de l'œdème, de l'éruption professionnels des ouvriers en papiers peints.

[2] *Essai sur les maladies qui attaquent les ouvriers qui préparent le vert arsenical et les ouvriers sur papiers peints qui emploient dans la préparation de ces papiers le vert de Schweinfurt;* moyens de les prévenir. (*Annales d'hyg.*, t. XXXVII, p. 96, ann. 1847.)

[3] *Arch. gén. de méd.*, 1857.

[4] *Moniteur des hôpitaux*, décembre 1857.

[5] *Ann. d'hyg.*, ann. 1859, p. 419.

[6] Sur la surface érythémateuse s'élèvent soit des papules qui s'élargissent et s'étendent, en se recouvrant de squammes minces et d'une teinte sale et verdâtre, soit des vésicules fines et transparentes, soit enfin de véritables pustules; ces pustules forment des saillies coniques, rouges à la base, rapidement purulentes à leur sommet; elles ne tardent pas à se recouvrir de croûtes d'un jaune verdâtre, opaques, assez minces. Deux choses alors peuvent arriver. Si l'ouvrier cesse aussitôt son travail, la pustule, abandonnée à elle-même, s'affaisse et se guérit sous la croûte; dans le cas contraire, et sous l'influence de la continuité de la cause, elle devient parfois, mais non toujours, le point de départ d'une ulcération qui, au contact du sel arsenical, s'étend en surface et en profondeur.

souvent la gangrène. Au-dessous d'elles se développe une ulcération profonde et douloureuse, d'autant plus lente à se cicatriser que l'inoculation se renouvelle chaque jour. La forme de cette ulcération est arrondie et souvent d'une régularité parfaite; ses bords sont taillés à pic, non décollés, et mesurent parfois plus d'un centimètre de hauteur; le fond est grisâtre et rougeâtre, légèrement humide. Cet ulcère ne provoque autour de lui aucune réaction inflammatoire et semble taillé comme à l'emporte-pièce, au milieu de tissus parfaitement sains; quelquefois il s'indure dans ses bords et dans son fond, et donne aux doigts qui le saisissent la sensation d'un disque solide interposé. C'est alors qu'il a pu être confondu avec le chancre spécifique.

Les accidents produits par les verts arsenicaux se manifestent de préférence sur les parties découvertes, partout, dit M. Vernois, où l'agent peut se déposer directement ou indirectement par les doigts. Là se retrouve presque fatalement son empreinte et jamais ailleurs. On le rencontre aux extrémités des doigts et à leur racine, dans les espaces interdigitaux des mains et des pieds, aux plis des coudes, aux avant-bras, au pourtour des lèvres et des ailes du nez, au front, derrière les oreilles et sur la région cervicale.

Le scrotum et la partie interne des cuisses sont presque toujours atteints chez les hommes, ce qui explique le besoin de la miction; c'est là surtout que la lésion se montre sous forme de larges papules humides et suintantes, ressemblant à des plaques muqueuses. Le siége de prédilection des ulcères est aux doigts, quelquefois à leurs extrémités (séchage des étoffes), le plus souvent à leurs racines; l'eczéma est fréquent aux lèvres, aux ailes du nez et au sillon naso-labial, aux plis des coudes et derrière les oreilles.

L'aspect de la main chez les *apprêteurs d'étoffes* est caractéristique. M. Vernois donne la description suivante :

A la teinte d'un vert jaunâtre de presque toute la peau et surtout de la face palmaire des mains, à la croûte verdâtre qui remplit la cavité sous-ongéale, se joint la coloration jaune des ongles, due à l'acide picrique; ajoutez un érythème vaguement déterminé, puis une série de points noirs et de pustules enflammées, quelquefois un panaris, etc.

Les *peintres*, les *teinturiers*, les *apprêteurs de couleur* se servent de plomb, d'arsenic, de cuivre, de fer, de mercure, substances qui, pour la plupart, fournissant des matières colorantes pour la peinture, ont une action locale irritante et produisent des éruptions multiples, des érythèmes, des vésicules, des pustules, des squammes. Les *barbouilleurs* et les *broyeurs de couleur* sont ceux qui sont le plus

fréquemment atteints; les *teinturiers* sont également très-exposés aux affections cutanées; les éruptions siégent surtout aux mains et aux avant-bras; les mains sont habituellement rouges, gonflées, fendillées et les gerçures sont imprégnées de matières colorantes que ne peut enlever le lavage.

Les ouvriers employés à l'*étamage des glaces* ne semblent point exposés aux éruptions par cause locale, quoiqu'ils soient en contact permanent avec le mercure. Cependant les *doreurs au mercure* ayant leurs mains en contact incessant avec divers acides, avec le nitrate acide de mercure et avec le mercure métallique, offrent sur la face dorsale des mains et dans les espaces interdigitaux des éruptions eczémateuses remarquables par leur ténacité, entretenues qu'elles sont par une cause dont l'action est incessamment renouvelée.

CHAPITRE II

ÉRUPTIONS PROFESSIONNELLES D'ORIGINE INTERNE. — PROFESSIONS PROVOQUANT DES ÉRUPTIONS PAR ABSORPTION

Nous avons examiné les altérations de la peau provoquées par une cause irritante locale; nous étudierons maintenant les éruptions qui succèdent à la pénétration dans l'économie d'un principe quelconque, en remarquant, néanmoins, qu'une action locale directe vient souvent s'ajouter aux effets de l'absorption.

On a décrit une affection cutanée fort curieuse, causée par la *moisissure de certains roseaux* qui croissent particulièrement dans le midi de la France. Ces roseaux sont par eux-mêmes complétement inoffensifs, et n'acquièrent leurs propriétés irritantes et toxiques que par le développement à leur surface d'une poussière blanche dont M. Maurin a donné la description suivante dans un travail intitulé : *Dermatose des vanniers dits cannisiers* (*Revue thérapeutique du Midi*, 1860) :

La poussière blanche des roseaux, dit M. Maurin, est onctueuse au toucher. Sa saveur est désagréable, corrosive ; elle brûle la partie de la langue qu'elle touche ; son odeur est analogue à celle de la moisissure et provoque l'éternument; elle a l'aspect du salpêtre, mais au microscope c'est une moisissure pédiculée.

M. Miquel, qui avait décrit en 1845, dans le *Bulletin de thérapeutique*, cette maladie (communiquée à l'homme par la canne de Provence), avait comparé cette poussière à l'ergot de seigle.

Antérieurement (en 1840), avait paru dans la *Gazette médicale* un article intitulé : « Observations sur la vertu malfaisante de la moisissure des roseaux. »

Les accidents produits par cette poussière irritante qui recouvre les roseaux sont, les uns des affections cutanées, les autres des accidents généraux. Il y a au début un malaise général, de la rougeur des paupières, et de vives démangeaisons sur tout le corps. Vingt-quatre ou quarante-huit heures après, on observe une rougeur intense de la peau avec fièvre, et sur ce fond érythémateux, on voit bientôt apparaître des vésico-pustules disséminées, remplies d'un liquide lactescent ; la face est énormément tuméfiée ; le scrotum surtout est rutilant, excorié, et laisse suinter un liquide séro-sanguin ou séro-purulent. Les ulcérations se recouvrent de croûtes. Le contact de la moisissure développe du côté des diverses muqueuses des accidents du même genre ; on observe une conjonctivite et un coryza intense, et comme les muqueuses buccale, pharyngienne et celles des voies aériennes peuvent être prises, on peut observer de la dysphagie, de l'oppression, de la toux et des altérations de la voix; enfin on a noté des nausées, des vomissements, des coliques, de la diarrhée, de la dysurie, et même la suppression complète des urines. Ces phénomènes multiples ont habituellement disparu vers le huitième ou le neuvième jour.

L'expérience ayant montré que les roseaux mouillés par la pluie n'offrent plus aucun danger pour ceux qui les touchent ou les dépouillent, il suffira, pour éviter tout accident, de mouiller les roseaux. En agissant ainsi, on fixera et on rendra adhérente la poussière blanche qui se dégage au moindre contact, et qui est la cause des divers accidents que nous venons d'énumérer.

On a également décrit des accidents locaux et généraux chez les ouvrières occupées à *peler des oranges amères* (vulgairement appelées *chinois*). Ces ouvrières commencent par inciser les oranges à l'aide d'un couteau, et le jus qui s'écoule se répand sur les mains, qui à leur tour peuvent le transporter sur d'autres parties du corps. Ce jus a une action irritante, provoque sur la peau des érythèmes douloureux avec tuméfaction, et des éruptions vésiculeuses et pustuleuses avec cuisson et démangeaison intense.

En outre, l'essence qui se dégage des chinois vicie l'atmosphère des

chambres et devient la cause de nombreux phénomènes morbides (céphalalgie, vertige, névralgies, convulsions, crampes, etc.).

Cette affection a été décrite par M. Imbert-Gourbeyre, qui l'a observée à Clermont-Ferrand, où se fait la moitié des trois ou quatre millions d'orangettes fabriquées en France[1].

Il existe un certain nombre de produits chimiques et pharmaceutiques qui peuvent déterminer chez les ouvriers qui les préparent diverses éruptions. La préparation de l'*extrait de douce-amère*, par exemple, provoque parfois des affections cutanées à la face, aux membres et aux parties génitales. C'est de la rougeur, de la tuméfaction, etc. Nous citerons comme ayant des propriétés analogues la plupart des plantes de la famille des euphorbiacées, le *Croton tiglium* et l'*Euphorbia latyris*; enfin, une observation publiée dans la *Gazette hebdomadaire* le 8 novembre 1861 montre que la *Ruta graveolens* est douée de propriétés analogues. On a cité aussi le *Rhus radicans* et le *Rhus toxicodendrum*.

Mais parmi ces éruptions, l'une des plus curieuses est certainement celle à laquelle sont sujets les *ouvriers qui fabriquent le sulfate de quinine*[2].

Il y a peu de temps que l'attention des observateurs a été dirigée sur ces éruptions. Elles dépendent, ainsi que nous le prouverons tout à l'heure, de l'absorption du sulfate de quinine et sont absolument indépendantes des procédés de fabrication, qu'il nous paraît, par conséquent, inutile de décrire.

Le début de l'éruption est habituellement brusque; on l'observe plus généralement aux avant-bras, à la face interne des cuisses et aux parties génitales; on peut constater de nombreuses vésicules très-confluentes et exulcérées dans certains points; dans d'autres parties, la sérosité des vésicules s'est desséchée et a donné lieu à des croûtes. Les lésions sont variables suivant la sécheresse ou l'humidité de la peau.

Quelquefois ce ne sont que des vésicules isolées; mais le plus ordinairement, plusieurs se réunissent ensemble, quelques-unes simulent

[1] Imbert-Gourbeyre, *Recherches sur l'huile essentielle d'amandes amères* (*Moniteur des hôpitaux*, 1854, p. 78 à 100).

[2] Chevallier. *Annales d'hyg. et de méd. lég.*, 1re série, t. XLVIII. — Briquet. *Traité thérapeutique du quinquina et de ses préparations*. Paris, 1855, p. 234 et 235. — Bazin. *Leçons sur les affections cutanées artificielles*. — Hirt. *Krankheiten der Arbeiter*. — Delioux de Savignac. *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales* (art. *Quinine*). — Jeudi de Grissac. *Des éruptions quiniques* (Thèses de Paris, 1876). — J. Bergeron et A. Proust. *Des éruptions quiniques* (*Annales d'hygiène*, 1876). Ce paragraphe est extrait en partie du travail que nous venons d'indiquer en dernier lieu et qui repose sur un certain nombre d'observations, dues presque toutes à M. Bergeron.

de véritables bulles de pemphigus. On rencontre quelquefois de vastes surfaces rouges privées d'épiderme.

A la face, au milieu d'une peau rouge, tuméfiée, couverte de plaques d'eczéma, on voit quelquefois les paupières œdématiées, les yeux larmoyants et injectés.

Cette expression symptomatique d'un aspect presque effrayant ne persiste que quelques jours, elle disparaît rapidement après l'emploi de quelques émollients.

Tels sont les accidents cutanés. Ils sont absolument indépendants du mode de fabrication, et ce qui le prouve, c'est que l'on peut assister au développement de cette éruption chez des individus ne fabriquant pas le sulfate de quinine, mais qui ont fait un usage interne de ce médicament.

Plusieurs observations de MM. Bergeron, Garraway, Revilliod, Odier, Prevost, Wyss, Dumas, Rapin offrent des exemples d'exanthèmes nés dans ces conditions.

Ainsi donc, le sulfate de quinine, administré intérieurement, peut manifester son influence par une action sur la peau.

De plus, le sulfate de quinine administré intérieurement à un individu susceptible, ayant antérieurement souffert d'éruptions à la suite de la fabrication du sulfate de quinine, donne lieu à une nouvelle attaque. Nous citerons comme exemple le fait d'un ouvrier qui, employé à la fabrique de sulfate de quinine de New-York, était en pleine éruption au moment où il fit usage du médicament quinique; on l'avait envoyé à l'hôpital ; comme il avait une fièvre assez vive, le médecin crut devoir lui donner du sulfate de quinine. A mesure qu'il en fit usage, l'éruption alla croissant; il sortit de l'hôpital, fut traité par les émollients et guéri en quelques jours. Mais nous avons affaire ici à une recrudescence et non à une production directe de la maladie.

Dans un autre cas, dû à Revilliod, l'éruption apparut à la suite de l'administration de 0,75 de sulfate de quinine, chez un individu qui avait été employé dans une fabrique de sulfate de quinine des environs de Paris, et qui, ayant été pris d'accident cutané pendant la fabrication, avait été obligé de renoncer à son travail.

On peut s'étonner que le nombre des individus atteints dans le travail des fabriques dépasse de beaucoup celui des sujets qui éprouvent les mêmes phénomènes pour avoir pris du sulfate de quinine.

Mais il faut remarquer que la comparaison ne peut être que relative, puisque les ouvriers vivant complétement dans l'atmosphère de la fabrique sont pour ainsi dire saturés d'émanations quiniques et absor-

bent une proportion d'alcaloïde beaucoup plus considérable que n'en renferment les préparations de quinquina employées dans la thérapeutique.

Les mêmes faits s'observent à la suite de la fabrication du sulfate de cinchonine. Il est d'ailleurs presque impossible de séparer les effets du sulfate de cinchonine de ceux du sulfate de quinine. Le sulfate de cinchonine n'est obtenu qu'au moyen des eaux mères provenant du lavage du sulfate de quinine ; les eaux mères sont traitées de nouveau par de l'acide sulfurique, et l'on cristallise par le même procédé employé pour le sulfate de quinine. Pendant toutes les premières opérations, le quinine et la cinchonine sont unis ; leur influence sur l'ouvrier est donc commune, et ce ne serait que durant le dernier temps de la fabrication de la cinchonine que ses effets pourraient être distingués.

Il reste à savoir si dans ces différents cas l'éruption produite est la même.

Chez les ouvriers, quels qu'eussent été leurs emplois et qu'ils eussent traité le sulfate de quinine ou de cinchonine, elle est apparue chaque fois identique. Il s'agissait toujours d'un eczéma plus ou moins intense.

Mais les éruptions dont le développement a succédé à l'administration interne du sulfate de quinine paraissent plutôt avoir affecté la forme érythémateuse.

Nous arrivons donc à cette conclusion que l'affection cutanée produite par les préparations de quinquina est une éruption polymorphe, tour à tour eczémateuse chez les ouvriers qui ont subi l'influence des émanations quiniques, érythémateuse chez les malades auxquels on a administré des préparations de quinquina.

Dans un fait observé par M. Potain, l'éruption couvrait le visage, s'arrêtant sur le front, à une ligne déterminée, correspondant exactement au point où posait la casquette, qui paraissait avoir agi comme moyen de protection.

Il n'est donc pas non plus impossible que les ouvriers subissent l'influence irritante du milieu ; et tandis que les malades traités par le sulfate de quinine éprouveraient seulement les effets de l'absorption ; chez les ouvriers, il faudrait y joindre une cause externe d'irritation. La même cause agissant dans l'un et l'autre cas, acquerrait ainsi une plus grande puissance dans la fabrication.

La facilité de la récidive est un des caractères frappants de l'affection cutanée quinique. Le fait de l'immunité qui serait acquise par une première atteinte est extrêmement rare. Un tel résultat paraît

être une exception. L'on s'expose ordinairement à des accidents plus graves en persévérant malgré le mal.

On a prétendu que chez la plupart des malades il se produisait ordinairement une fièvre plus ou moins intense, dont la durée, d'après Hirt, est de douze ou quatorze jours. Nos observations sont contre l'existence de la fièvre.

Les femmes qui travaillent au sulfate de quinine ont quelquefois des métrorrhagies. Le fait nous a été affirmé dans les fabriques de Nogent et de Grenelle[1]. Toutefois nous avons vu, malgré la récidive d'une éruption très-intense, une grossesse se terminer heureusement.

M. le docteur Delthil, médecin à Nogent, a observé dans plusieurs cas de l'albuminurie : cela n'a rien de surprenant, l'élimination se faisant alors par les reins comme par la peau et les membranes muqueuses.

Les accidents cutanés apparaissent le plus ordinairement après un mois de travail, se montrant surtout fréquents dans le travail des cuves.

Hirt admet que parmi soixante ouvriers employés dans une de ces fabriques, huit ou dix individus ont été atteints chaque année ; mais les éléments de sa statistique sont fort discutables. La statistique est d'ailleurs, en général, fort incertaine sur ce point ; à la fabrique de Nogent, il n'a jamais été tenu compte des malades sur les registres.

On a remarqué que les éruptions quiniques, très-rares chez les ouvriers secs, nerveux, frappaient de préférence les individus lymphatiques, et on a voulu ériger cette observation en principe, en en déduisant (Hirt) que les ouvriers bruns sont à l'abri de l'éruption, qui n'atteint que les individus blonds. Nous n'avons pas besoin de faire remarquer l'exagération de cette proposition.

On pourrait attribuer l'éruption qui succède à l'administration interne, à l'élimination par la peau du médicament sous forme de sulfate de quinine ou de sulfate de quinidine ; cette hypothèse peut être discutable ; néanmoins, M. Briquet n'a jamais pu trouver dans la sueur de sulfate de quinine, que d'autres auteurs disent y avoir rencontré.

Quoi qu'il en soit, en admettant même le fait de l'élimination sous une forme quelconque, il resterait à établir pourquoi, inoffensive chez la plupart des individus, elle provoque chez quelques autres un érythème ou un eczéma.

[1] Nous n'avons en France que trois fabriques de sulfate de quinine : à Nogent-sur-Marne, à Grenelle et à Argenteuil.

Sans pénétrer plus profondément dans cette discussion physiologique, nous nous bornons à cette conclusion que l'éruption quinique est le résultat d'une idiosyncrasie et d'une susceptibilité particulière et tout individuelle ; elle ne constitue pas, par conséquent, une éruption professionnelle.

Les faits que nous allons citer viendront à l'appui de notre appréciation.

Trois frères, d'origine savoisienne, entrent à la fabrique de Nogent; le plus jeune y travaille depuis deux ans. Le second y avait séjourné quinze ans, sans que jamais ils eussent ni l'un ni l'autre ressenti le plus léger inconvénient de leur travail. Seul, le troisième a dû quitter la fabrique après quelques semaines ; et depuis, le hasard l'ayant amené chez un revendeur qui avait acheté des loques provenant de la fabrique, il a été immédiatement repris d'éruption au visage.

Un autre ouvrier présenta un exemple de susceptibilité bien curieux ; il avait été obligé de renoncer à la fabrication, et s'était fait terrassier. Or, pour se rendre au champ où il travaillait, il ne pouvait passer sur la voie qui borde la Marne, près de la fabrique, sans s'exposer de nouveau à voir reparaître l'eczéma.

Un ouvrier que les accidents de la fabrique de quinine avaient amené à la fabrique de bleu, qui, à Nogent, est à côté de la fabrique de quinine, y fut parfaitement bien portant ; l'éruption reparut après qu'il eut été chargé de briser un tonneau qui avait contenu des résidus de quinquina.

Chez un autre individu passé dans les mêmes conditions à la fabrique de bleu, la récidive fut provoquée par la plaisanterie d'un camarade qui avait substitué à ses chaussures celles d'un ouvrier travaillant au sulfate de quinine.

Nous n'avons jamais vu qu'un ouvrier venu directement à la fabrique de bleu, sans avoir préalablement séjourné à celle de quinine, fût exposé aux accidents éruptifs pour avoir manié des outils ou instruments quelconques ayant été en contact avec le sulfate de quinine ; il faut que l'ouvrier ait été pendant un temps quelconque soumis à l'influence du sulfate de quinine, pour être doué d'une pareille susceptibilité ; chez quelques-uns de ceux-ci elle est développée au point qu'il faut parfois leur interdire le séjour de la fabrique de bleu.

M. le docteur Lequesne a cité le fait, observé par lui à Nogent, d'enfants nouveau-nés qui avaient été atteints de l'éruption caractéristique sous l'influence des émanations que rapportaient au domicile de leurs nourrices les maris de celles-ci, employés à la fabrique de quinine.

Dans ces cas, d'ailleurs très-rares, M. Lequesne a dû conseiller aux parents de reprendre leurs enfants.

D'après le même auteur, l'éruption a pu, il y a quelques années, reparaître chez des individus anciennement éprouvés durant la fabrication quinique et passés à la fabrique de bleu, parce que, dans la cour de ce dernier établissement, ils se sont trouvés exposés à la fumée de chiffons ayant servi à la fabrication du sulfate de quinine et qu'on brûlait avec d'autres.

En citant ces faits, qui prouvent à quel degré la susceptibilité individuelle se trouve accrue et développée par un séjour, même temporaire, dans la fabrique de sulfate de quinine, nous avons observé néanmoins quelques exemples d'acclimatement. Mais de tels faits ne sont que des phénomènes isolés, et ne peuvent infirmer ce principe que la susceptibilité qui prédispose certains sujets à l'éruption est devenue plus intense encore lorsque l'individu a subi une première atteinte de cette affection.

En résumé, on observe chez les ouvriers employés à la fabrication du sulfate de quinine et du sulfate de cinchonine une éruption qui présente les caractères de l'eczéma. Les mêmes accidents peuvent succéder à l'administration interne du médicament, mais ils paraissent plutôt affecter la forme érythémateuse [1].

CHAPITRE III

DÉFORMATIONS ET ATTITUDES VICIEUSES PROFESSIONNELLES. — PROFESSIONS QUI LES PROVOQUENT

M. Tardieu [2] a considéré divers signes professionnels comme des caractères importants d'identité, et les a classés en trois catégories.

Dans la première il range tous les signes qu'il appelle incertains, et qui consistent dans une simple modification de la sécrétion épider-

[1] Voyez pour les éruptions professionnelles les leçons du professeur Hardy, à l'hôpital Saint-Louis, et ses articles *Eczéma*, *Lichen*, etc. (*Nouveau dictionnaire de médecine et de chirurgie pratique.*)

[2] *Mémoire sur les modifications physiques et chimiques que détermine l'exercice des diverses professions, pour servir à la recherche médico-légale de l'identité*, in *Ann. d'hyg.*, t. XLII.

mique ou de la coloration, et disparaissent plus ou moins rapidement sous l'influence de la cessation momentanée ou définitive du travail.

La seconde catégorie comprend des signes durables, mais qui n'offrent point un caractère suffisant de spécialité professionnelle; ce sont des signes certains, mais inconstants (callosités, altérations de la paume de la main).

Dans la troisième enfin se trouvent toutes les altérations qui sont permanentes et restent comme un stigmate de la profession dont elles sont la conséquence, telles sont les déformations des doigts par rétraction musculaire ou aponévrotique, les bourses séreuses accidentelles, les hypertrophies musculaires locales, les déviations du tronc ou des membres, etc., tous signes qui sont assez constants pour faire connaître à la fois la cause qui a produit l'altération, le travail dont elle est la conséquence, l'outil que manie l'artisan et l'attitude qui lui est propre.

M. Tardieu a décrit avec une grande précision la forme que présentent les doigts et les membres inférieurs chez les *tourneurs*.

On observe chez eux un durillon sur le bord cubital de l'index; un calus très-gros, dur et saillant sur le pouce, au niveau de l'articulation métacarpo-phalangienne; un autre calus sur le bord cubital de la main, et enfin un sur le petit doigt de la main gauche; tous les doigts de cette main sont fortement serrés.

Le côté droit du thorax est porté en avant par le rétrécissement des côtes, qui proéminent fortement et sont comme renversées en avant, de même que tout ce côté du squelette.

Les pieds sont tous deux très-larges à leur extrémité phalangienne, le gauche plus que le droit.

M. Tardieu a également étudié avec soin les déformations qui se montrent dans les deux mains du *cordonnier*.

Du matin au soir, le corps courbé en deux, il pratique dans le cuir, et avec effort, des coutures forcées; aussi, à la main droite, le pouce et l'index, qui tirent le fil pour l'enduire de poix, ont la pulpe aplatie; celle du pouce est un peu déjetée vers l'index; le pli qui sépare la deuxième de la troisième phalange de l'index est coupé par le fil et présente une crevasse profonde à bords durs et calleux.

A la main gauche, la pulpe du pouce déjetée, comme à droite, vers l'index, a la forme d'une spatule très-allongée et l'ongle du même doigt est considérablement épaissi, dur; son bord libre est dentelé, éraillé, rayé et parfois profondément sillonné par les coups d'échappement de l'alène. L'une des cuisses présente un aplatissement de la peau et

notamment des follicules pileux, qui sont oblitérés, de manière que cette place est souvent tout à fait glabre.

Chez les cordonniers, la pression de la forme sur la poitrine détermine un enfoncement du thorax immédiatement au-dessus de l'appendice xyphoïde ; le sternum offre dans ce point un creux profond, régulier, circulaire, très-nettement circonscrit, et sans déformation générale du thorax.

On constate chez les *tailleurs*, assis les jambes croisées, et le corps constamment penché en avant, plusieurs bourses séreuses enflammées ; une sur les malléoles externes, une autre moins grosse sur le bord externe du pied, au niveau de l'extrémité tarsienne du cinquième métatarsien, une dernière sous forme de callosité rougeâtre sur le cinquième orteil.

Les tailleurs présentent également à la partie inférieure du thorax une dépression considérable causée par la voussure de la poitrine.

L'attitude que prennent les tailleurs pendant leur travail produit au niveau des saillies osseuses sur lesquelles porte surtout le poids du corps, des altérations remarquables du tissu de la peau.

Dans les premiers temps, cette membrane rougit et devient douloureuse, puis, peu à peu, elle paraît s'habituer à l'irritation lente qui agit sur elle ; mais on trouve alors qu'elle a modifié et augmenté, pour mieux résister, son moyen naturel de défense, la lame épidermique ; des callosités se sont formées sur les malléoles externes, au niveau de l'extrémité tarsienne du cinquième métatarsien et sur le cinquième orteil.

La position du corps chez les *aiguiseurs* produit des ulcères aux jambes et une déformation du corps (Chevallier).

La mauvaise position que prennent les jeunes sujets dans les opérations du *dévidage* et du *bobinage* détermine à la longue la déviation des membres inférieurs.

M. Masson a fait une étude intéressante *sur les conditions hygiéniques des ouvriers cloutiers et ferronniers dans l'Ardenne française.* Il a constaté que la jambe gauche est plus élevée que la droite. Le tronc est penché de ce côté et le poids du corps s'inclinant dans ce sens courbe la jambe correspondante. Ces ouvriers boitent donc presque toujours. Les mains sont déformées, la droite surtout est disposée de telle manière que les doigts sont déviés en dedans, de façon à former un angle avec le métacarpe et à ne pas permettre d'opposer l'un à l'autre l'indicateur et le pouce ; on observe aussi habituellement une contraction des doigts et même de la main qui ne permet ni de les étendre ni de les ouvrir.

Chez les *tourneuses* qui font marcher à bras les dévidoirs *de cocons*, on a noté des incurvations plus ou moins prononcées de la colonne vertébrale; les bras sont excessivement développés, tandis que les jambes sont atrophiées et comme cagneuses.

Chez les *cantonniers*, les *tailleurs de pierre*, les attitudes vicieuses entraînent à la longue des courbures et des déviations du tronc, et occasionnent souvent des douleurs dans les articulations de l'épaule et du poignet. Par la pression des genoux contre les pierres, il se forme des callosités et une inflammation souvent assez vive au-dessous de la peau de la région prérotulienne.

Les genoux des *tonneliers*, par le frottement des barils, deviennent le siége d'un hygroma. En outre, ces ouvriers ont fréquemment des panaris, des plaies aux doigts et à la main.

L'hygroma du genou s'observe également chez les *matelassiers*, provoqué par le frottement constant du genou sur le sol.

Dans les ateliers de *poulierie*, de *charronnage*, *d'ébénisterie*, le travail des tours donne lieu à des déformations nombreuses et persistantes. L'habitude de faire aller la meule avec le pied droit amène la saillie de la hanche gauche, sur laquelle appuie le poids du corps, et un abaissement de l'épaule du même côté. Chez tous ces ouvriers *tourneurs en bois*, la main gauche présente des callosités et des durillons au niveau des plis de flexion métacarpo-phalangiens. Quelquefois il y a de la contracture des doigts plus ou moins prononcée.

L'attitude courbée qu'exige l'emploi de l'*herminette*, de même que la manœuvre de la scie verticale, entraînent à la longue une voussure prononcée de la colonne vertébrale.

Enfin, l'attitude professionnelle exerce sur les ouvriers *houilleurs* les conséquences les plus déplorables. Ceux qui tirent le charbon de terre de la mine deviennent tout contrefaits à cause de la position qu'ils sont obligés de prendre dans leur travail (Nicolas Skragge, 1777). Boens-Boisseau signale chez les houilleurs de la Belgique la cambrure des jambes, la pointe des pieds en dedans et les mollets en dehors; la déformation du bassin avec courbure exagérée des vertèbres lombaires et projection de l'angle sacro-vertébral vers le pubis. Un grand nombre d'ouvriers houilleurs sont boiteux.

CHAPITRE IV

TROUBLES PROFESSIONNELS DU CÔTÉ DES MUSCLES, DES APONÉVROSES DES GAINES TENDINEUSES, DES ARTICULATIONS, DES OS. — PROFESSIONS QUI PROVOQUENT CES TROUBLES

Le mouvement professionnel peut, dans certains cas, devenir une cause d'inflammation des gaînes synoviales tendineuses. C'est généralement aux tendons des muscles extenseurs que cette affection se montre, provoquée par la répétition bien plus que par la violence de leurs mouvements.

La plupart des professions, dites *manouvrières*, déterminent au poignet l'affection qui porte le nom d'*ay;* plus rarement comme chez les *facteurs ruraux* et les *briquetiers qui mâchent la pâte*, on rencontre une inflammation des gaînes tendineuses et des muscles du pied.

M. Gayet, de Lyon, a observé chez les *teinturiers*, chargés du *tordage des soies*, des accidents inflammatoires aux articulations radio-carpienne et huméro-cubitale du membre supérieur droit, avec douleur souvent assez vive pour obliger l'ouvrier à suspendre momentanément ses occupations.

Chez les *briquetiers* employés au *moulage*, travail qui consiste à pétrir l'argile et à la fouler dans les moules avec les mains, on observe une crépitation des gaînes tendineuses des extenseurs et des fléchisseurs au niveau du carpe. Cette répétition, accompagnée souvent d'une légère douleur, se montre quand, après le chômage d'hiver, les ouvriers reprennent leur travail. Au bout de quelques heures cette synovite disparaît.

La *rétraction* de l'*aponévrose palmaire* s'observe chez les manouvriers qui sont exposés à des pressions fréquentes, à des chocs brusques des mains; chez les *cochers*, qui tiennent constamment leur fouet serré; chez les *maîtres d'armes*, par le maniement régulier du fleuret; chez les ouvriers tenant le *brunissoir*, etc.

Le massage, la gymnastique des doigts, sont utiles pour combattre préventivement la rétraction.

La contraction exagérée du muscle peut provoquer des accidents, des ruptures de tendons ou de fibres musculaires. Pâtissier cite l'exemple de rupture de fibres des muscles du mollet chez les *danseurs de corde*.

Wildbore et Willard Parke ont tous deux vu la fracture de la clavicule se produire chez des cochers, au moment où ils donnaient un coup de fouet.

Il faut encore signaler cet accident particulier qui consiste dans une espèce de tremblement convulsif, qui, chez les écrivains, atteint le pouce seul ou les trois premiers doigts de la main droite, les empêchant de tenir la plume. Nommée *crampe des écrivains*, parce que c'est chez eux qu'elle a d'abord été observée, cette affection peut être la conséquence de la continuité d'une foule de mouvements professionnels analogues.

C'est ainsi que l'on peut la rencontrer chez les *menuisiers*, par l'usage du tampon (vernissage) ; ces ouvriers sont en outre exposés à la rétraction des doigts ; on la voit également chez les *graveurs*, les *pianistes*, les *compositeurs d'imprimerie*.

Chez les *rouleuses de cigares*, la crampe atteint la main et l'avant-bras droit. La peau des doigts est insensible, et l'affection se termine, après une série de récidives, par de la raideur et de la déformation.

Cette affection, nommée *spasme fonctionnel* par Duchenne de Boulogne, a été décrite par Benedik sous le nom de *névrose coordinatrice des professions*.

CHAPITRE V

ACCIDENTS PROFESSIONNELS DU CÔTÉ DE L'APPAREIL RESPIRATOIRE, ET PROFESSIONS QUI LES PROVOQUENT

Avec Patissier[1], nous admettons toute une grande classe de maladies causées par l'inspiration de corpuscules qui, se mêlant à l'atmosphère sous forme de vapeurs ou de poussière, pénètrent dans les organes pulmonaires et en troublent les fonctions.

Nous étudierons dans deux chapitres distincts l'action différente des poussières et celle des gaz et vapeurs ; nous nous occuperons d'abord de l'inhalation des poussières.

[1] *Traité des maladies des artisans*. Paris, 1822.

A. — ACCIDENTS PULMONAIRES SUCCÉDANT A L'INHALATION DES POUSSIÈRES

M. Vernois a donné des différentes professions, suivant les poussières auxquelles elles exposent, la classification suivante :

1° POUSSIÈRES ANIMALES.

Batteurs de tapis (laine), mixte.
Batteurs et cardeurs de soie et filoselle.
Batteurs, cardeurs et déballeurs de crin.
Bonnetiers en gros et en fabrique (maniement de laine).
Brossiers.
Cardeurs de laine.
Chapelier (travail des feutres, battage).
Couverturiers (laine).
Éjarrage des poils de lapin et autres poils (mixte).
Fourreurs (garde et entretien des tapis de laine et des fourrures).
Matelassiers.
Plumassiers.
Peigneurs en grand de la laine et de la soie.
Tourneurs en ivoire et en corne.
Tisseurs en laine.

2° POUSSIÈRES VÉGÉTALES.

Balayeurs publics (mixte).
Batteurs en grange.
Boulangers.
Batteurs à la baguette, cardeurs, débourreurs de coton.
Charbonniers (tous ceux qui travaillent le charbon, metteurs en sac dans les brûleries, déchargeurs de bateaux).
Droguistes (pulvérisation de diverses substances, noix vomique, jusquiame, aconit), mixte.
Fariniers.
Féculiers.
Fileurs de lin.
Fumistes.
Houille (tous ceux qui y travaillent, employés des chemins de fer, chauffeurs).
Meuniers.
Mouleurs en bronze (au charbon ou à la fécule).
Peigneurs en grand du chanvre (cardage, pilage, filage).
Ramoneurs.
Tabac (ouvriers employés à la fabrication du), transvasement des cases du tabac chauffé, séchage, tamisage de la poudre fine.
Tan (ouvriers travaillant le).
Scieurs de long (dans les scieries à bras ou à la mécanique).
Tourneurs en bois.

3° POUSSIÈRES MINÉRALES.

Aiguilles de montre (fabricants d').
Aiguiseurs (à sec) d'armes et de coutellerie.
Batteurs de *laine chaulée* à la main, mixte (substances minérales diverses).
Brosseurs de cartes de visite (blanc de zinc, carbonate de plomb).
Cérusiers.
Casseurs de pierres, cailloux, ardoises.
Étameurs de glaces (mercure).
Droguistes (poussières minérales diverses), cobalt.
Fondeurs (poussière dans l'atelier), mixte.
Lustreurs de peaux (battage de tambours

pour enlever l'excès de matières colorantes desséchées à leur surface).
Maçons.
Mouleurs en bronze (au *boghead*, résidu bien brûlé des houilles qui servent à la préparation du gaz portatif) et au *ponsif*.
Ouvriers en étoffes et gazes chargées de substances minérales desséchées et en poussières (arsénite de cuivre).
Plâtriers (chaux).
Polisseurs d'acier.
Polisseurs à l'émeri.
Porcelainiers (silice).
Poudre de guerre et autres (fabricants de), mixte.
Salpêtriers.
Satineurs de papiers peints (sels d'arsenic).
Sécrèteurs de poils de lapin (sels de mercure), mixte.
Tourneurs en cuivre, en fer, en zinc.
Tamiseurs de vert de Schweinfurth pour papiers peints.

Les affections respiratoires que peut provoquer l'inhalation des poussières sont : le catarrhe des voies aériennes, l'emphysème pulmonaire, la dilatation bronchique, diverses variétés de pneumonie, enfin des formes particulières de phthisie.

Le catarrhe peut envahir successivement le larynx, la trachée, les bronches jusqu'à leurs dernières ramifications. Il est aigu ou chronique. Le catarrhe chronique est beaucoup plus fréquent que le catarrhe aigu, observable surtout chez les ouvriers qui débutent dans leur profession.

L'emphysème succède habituellement à la bronchite chronique ; sur dix ouvriers atteints de bronchite chronique, un au moins deviendra emphysémateux dans la seconde moitié de sa vie. L'emphysème est le résultat de la respiration supplémentaire dans les parties du poumon qui ne sont point altérées ; c'est donc un emphysème par compensation, dit aussi emphysème vicariant. La dilatation bronchique, comme l'emphysème, est une conséquence de la bronchite chronique. Les poussières dont les éléments fins, irréguliers, sont le plus difficilement éliminés, prédisposent surtout à cette affection.

Diverses formes de pneumonie chronique peuvent apparaître à la suite d'inhalation de poussière. D'après Hirt, la pneumonie aiguë serait également provoquée dans certaines circonstances. Il cite le cas d'un jeune homme, fileur de coton, chez lequel une pneumonie aiguë se serait déclarée quatre fois, à quatre reprises différentes de son travail.

Sans s'étayer d'un plus grand nombre d'observations, ou nous faire connaître les statistiques sur lesquelles il appuie l'existence même de la pneumonie aiguë par inhalation de poussière, l'auteur établit le diagnostic différentiel de la pneumonie aiguë commune et de la pneumonie aiguë *produite* par l'inhalation des poussières, remarquant que, dans

POUSSIÈRES MÉTALLIQUES.		POUSSIÈRES MINÉRALES.		POUSSIÈRES VÉGÉTALES.		POUSSIÈRES ANIMALES.		MÉLANGE DE POUSSIÈRES.		ABSENCE DE POUSSIÈRE.	
SUR 100 MALADES	SOUFFRENT DE PHTHISIE.	SUR 100 MALADES	SOUFFRENT DE PHTHISIE.	SUR 100 MALADES	SOUFFRENT DE PHTHISIE.	SUR 100 MALADES	SOUFFRENT DE PHTHISIE.	SUR 100 MALADES	SOUFFRENT DE PHTHISIE.	SUR 100 MALADES	SOUFFRENT DE PHTHISIE.
Aiguiseurs d'aiguilles.	69,6	Tailleurs de silex. . .	80								
Tailleurs de limes.. .	62,9										
Lithographes.	48,5										
Fabric. de passoires.	42,1										
Rémouleurs.	40,4	Tailleurs de meules. .	40	Ouvriers en cigares. .	36,9	Brossiers.	19,1				
Mouleurs.	36,9										
Horlogers.	36,5	Tailleurs de pierre. .	36,4								
Fond. en caractères.	34,9			Tisserands.	25	Coiffeurs.	32,1				
Graveurs.	26,5					Tapissiers..	25,9	Fabricants de vitres. .	35		
Teinturiers.	25			Cordiers..	18,9						
Vernisseurs.	25	Plâtriers.	19	Menuisiers.	14,6	Pelletiers.	23,2				
Peintres	21,5	Ouv. en porcelaine. .	16	Carrossiers.	12,5	Tourneurs..	16,2				
Imprimeurs.	21,6										
Ceinturiers.	19,7	Potiers.	14,7	Pâtissiers.	11,6	Fabricants de harnais.	12,8	Vitriers..	17,8	Cordonniers.	18,7
Ferblantiers.	14,1			Meuniers.	10,9	Boutonniers..	15	Journaliers.	15,1	Brasseurs.	11,2
Épingliers.	12,5	Charpentiers.	14,4	Boulangers.	7	Chapeliers..	13,5			Tonneliers.	10.1
Couteliers, cloutiers..	12,2	Maçons.	12,9	Ramoneurs.	6,5	Fabricants de draps. .	10			Fabricants de gants. .	10
Serruriers..	11,5	Ouvriers en diamants.	9,0	Charbonniers.	2					Tanneurs.	9,2
Maréchaux ferrants. .	10,7	Ouvriers en ciment .	8,10	Mineurs..	0,8						
Fondeurs en cuivre. .	9,4									Bouchers.	7,9
Ouvriers en laiton.. .	6,0										

ce dernier cas, le sommet du poumon est plus souvent atteint. Dans un ouvrage où il y a un grand nombre de chiffres, cette statistique n'eût cependant point été superflue.

Une des altérations les plus intéressantes qui succèdent à l'absorption des poussières consiste dans la présence même du corps étranger dont les molécules pénètrent le tissu du poumon, en écartant les divers éléments anatomiques qui le constituent. Ce sont là les *pneumoconioses* (πνεύμων, poumon, et κόνις, poussière.)

Nous aurons, chemin faisant, l'occasion d'étudier les diverses pneumoconioses, anthracosis, siderosis, chalicosis et byssinosis. Ces pneumoconioses chroniques offrent comme caractère commun l'élément inflammatoire, et, comme phénomène différentiel, la variété de la substance inhalée.

L'inhalation de poussières peut aussi évidemment jouer un rôle dans la production de la tuberculisation pulmonaire, surtout en tenant compte des mauvaises conditions hygiéniques auxquelles sont soumis les ouvriers dans les ateliers; mais, jusqu'ici, on a trop souvent confondu la tuberculisation pulmonaire avec les pneumonies chroniques succédant à l'inhalation poussiéreuse, et l'on a réuni sous la dénomination commune de phthisie des lésions anatomiques multiples, parmi lesquelles les pneumoconioses acquerront un rôle toujours plus important, à mesure que les études deviendront plus complètes.

Le tableau de Hirt (p. 154), qui a pour titre : *La fréquence relative de la phthisie chez les ouvriers à poussière*, doit indiquer, avec les réserves que nous venons d'exposer, la présence, non pas de la phthisie commune, mais des affections pulmonaires chroniques. En tenant compte de ces restrictions, ce tableau est intéressant.

Nous allons aborder l'étude des diverses professions à poussières, en nous adressant tout d'abord aux poussières végétales, parce que nous y rencontrerons les poussières de charbon, qui donnent lieu aux affections les mieux connues et les plus intéressantes; nous étudierons d'une façon toute spéciale la pneumoconiose anthracosique des mouleurs en cuivre, qui servira ainsi de base à notre travail. Toutes les conclusions que nous aurons tirées pourront être appliquées également aux autres formes de pneumoconiose anthracosique.

I. — AFFECTIONS PULMONAIRES SUCCÉDANT A L'INHALATION DE POUSSIÈRES VÉGÉTALES.

1° *Affections pulmonaires succédant à l'inhalation de la poussière de charbon. Anthracosis. — Pneumoconiose anthracosique.*

Bibliographie. — Pearson. *On the colouring matter of the Black Bronchial Glands, and of the Black Spots of the Lungs.* In *Philos. transact. of the Roy. Soc.*, t. CIII, p. 159. 1813. — Rilliet. *Mém. sur le pseudomélanose du poumon. Arch. gén. de méd.* 3e série, t. II, p. 163. 1838. — Quévenne. *Charbon retiré du poumon d'un charbonnier.* In *Journal des conn. méd. prat.*, t. VIII, p. 311. 1841. — Melsens. *Recherches chimiques sur les matières des mélanoses* (*Comptes rendus de l'Académie des sciences*), 1844, t. XIX, p. 1292. — Cruveilhier. *Bronchite mélanique des charbonniers, ou phthisie noire,* In *Annal. de thérapeut.*, t. V, p. 289. 1847. — Béhier, *Obs. de pseudomélanose chez un charbonnier.* In Laennec, *Traité d'auscult.*, éd. Andral, t. III, p. 365. — Tardieu. *Étude hygiénique sur la profession de mouleur en cuivre* (*Ann. d'hyg. et de méd. légale*). 2e série, t. II. 1854. — Hillairet. *Observation de pneumonie double chez un ancien charbonnier; diffluence noirâtre des deux lobes inférieurs; taches noires nombreuses dans les replis du péritoine.* (*Société de biologie*, p. 189. 1858.). — Vernois. *De l'action des poussières sur la santé des ouvriers charbonniers et mouleurs en bronze.* In *Annal. d'hyg.*, 2e série, t. IX, p. 344. 1858. — Bouillaud. *Cas de pseudo-mélanose chez un mouleur.* In *Bull. de l'Acad. de méd.*, t. XXVI, p. 372. 1860-1861. — Traube. *On the effects of Inhalation of Carbonaceous Matter into the lungs.* In *Med. Times and Gaz.* 1861, t. I, p. 427. — Voillez. *Hypertrophie mélanique des ganglions bronchiques.* In *Rapport sur un Mémoire de Fonssagrives* (*Bullet. de la Soc. de méd. des hôp.*). 1861. — Riembault. *Hyg. des ouvriers mineurs dans les exploitations houillères.* Paris, 1861. — Robert. *De la phthisie charbonneuse, et de quelques considérations sur la pénétration des corps pulvérulents.* Th. de Paris, 1862. — Villaret. *Cas rare d'anthracosis* Th. de Paris, 1862. — Perroud. *De l'état charbonneux des poumons, à propos de quelques faits graves d'anthracosis.* Saint-Étienne, 1862, in-8. — Hervieux. *Action nuisible des poussières sur l'économie.* In *Bullet. de la Soc. des hôp. de Paris.* 1863. — Ruais. *De l'anthracosis.* Thèse de Paris, 1865. — F. A. Zenker. *Ueber Staubinhalations Krankheiten der Lungen.* In *Deutsches Archiv für Klinische Medicin.* Zweiter Band, 1867. — Heuyer. *Essai sur les mélanoses des poumons.* Thèse de Strasbourg, 1869. — Pick. *Case of colliers-lungs* (*the Lancet*, 1870). — Greenhow. *Black lungs from a case of colliers phthisis* (*Transact of the Pathol. Soc.* 1870), avec étude historique brève sur la *phthisis melanotica. Acid. silicique.* — A. Proust. *De la pneumoconiose anthracosique des mouleurs en cuivre* (*Mém. de l'Acad. de méd.* 1874) (*Rapport de M. Tardieu sur ce travail.* 1875).

A. — HISTOIRE PROFESSIONNELLE. — Le mémoire de M. Tardieu a donné sur les professions des mouleurs et fondeurs en cuivre les indications les plus précises; il n'y aurait rien à ajouter à cette importante étude, si, sous son influence même, les conditions du travail n'eussent été modifiées. J'ai donc cru utile de visiter quelques fabriques, pour me rendre un compte exact de l'état actuel des ateliers.

L'industrie du *fondeur* consiste, d'une manière générale, dans la con-

fection des moules, ou le moulage sur les modèles, et dans la fonte de l'alliage à base de cuivre qui doit être coulé dans les moules.

Le *moulage* est en *cuivre* ou en *bronze;* le moulage en *fonte* peut également présenter un certain intérêt dans la question qui nous occupe. Enfin l'industrie française produit depuis quelques années, sous le nom de *bronze composition*, une imitation de bronze ayant le zinc pour base, et qui tend à se répandre chaque jour davantage, tant à cause de son bon marché relatif que du degré de perfection qu'on est parvenu à apporter dans l'exécution. Le zinc, préalablement liquéfié, est seulement coulé dans les moules. Il n'entre dans cette préparation ni charbon, ni poussière, et je ne m'y serais pas arrêté si le mot de bronze, qui dans le commerce sert à couvrir tous ces produits (objets moulés en cuivre, en bronze, en fonte, bronze composition), ne pouvait occasionner, au point de vue de l'hygiène professionnelle, des erreurs regrettables. Nous n'aurons donc à nous occuper que des mouleurs en cuivre et en fonte.

Le moulage en cuivre comprend trois sortes d'opérations :

1° La facture du moule ;
2° Le moule est séché ;
3° Le coulage du bronze.

Aujourd'hui, grâce à l'usage de la fécule, qui a remplacé celui du poussier de charbon, on respire librement dans l'atelier ; l'air n'y est plus obscurci. Cette réforme n'est pas le résultat d'un règlement administratif; elle a été imposée par les ouvriers aux fabricants eux-mêmes. A la suite de grèves nombreuses, de véritables coalitions, les ouvriers ont mis en interdit tout patron voulant réintroduire la poussière de charbon. Un fabricant ayant essayé de se servir de charbon blanchi, a dû céder en présence d'une nouvelle coalition.

Le moule est donc saupoudré de fécule, puis ensuite de talc, dont l'usage est nécessaire pour le relever, boucher les petites cavités, et produire sur l'objet moulé des surfaces exemptes d'aspérités. Sans cette précaution, le bronze piquerait.

Le moule est *passé à l'étuve* avant de recevoir le métal en fusion; cette partie de l'opération ne m'a paru donner lieu à aucun accident.

Le *coulage* du bronze est un travail extrêmement fatigant ; il est fait par des ouvriers spéciaux. Il répand une fumée extrêmement désagréable, qui noircit toutes les parties environnantes. Le fourneau qui reçoit les creusets où les alliages sont fondus devrait être isolé de l'atelier

ou recouvert par une hotte suffisamment étendue, mais ce desideratum n'est rempli dans aucun des ateliers que j'ai visités.

L'industrie des mouleurs en fonte a pour nous un intérêt spécial, puisque l'usage du poussier de charbon y subsiste toujours. D'ailleurs les procédés de fabrication sont à peu près les mêmes; la différence porte sur la nature du produit.

Nous avons assisté dans l'atelier au travail complet :

1° Le *moule* est fait avec un mélange de sable de Versailles et de vieux sable; ce sable est préparé par un noyauteur. L'opération est extrêmement dangereuse.

Le moule étant ainsi préparé, un ouvrier saisit de la main droite un sac en toile de coton noué à la partie supérieure, et qui renferme la poussière de charbon; il pince l'un des coins inférieurs avec deux doigts de la main gauche, et l'agite par mouvements saccadés qui font tamiser la poussière à travers le tissu. La poussière se montre partout; elle est très-légère, et il reste pendant un certain temps un nuage de poussière tel, que la figure et les mains des ouvriers sont à peu près noirs. Une nouvelle cause d'obscurcissement de l'atmosphère est l'emploi du soufflet dont se sert l'ouvrier pour enlever l'excès de poussière qui a été déposé sur le moule.

J'ai vu deux sortes d'ouvriers tamisant la poussière de charbon, les uns à terre, les autres sur une table; d'après l'observation du contremaître, ces derniers étaient beaucoup plus exposés aux affections pulmonaires; et il m'a fait remarquer que les ouvriers étaient tous jeunes; il n'en restait aucun ancien.

L'ouvrier projette quelquefois avec la bouche soit de l'huile, soit de l'eau ou de l'eau sucrée, pour humecter le moule ou faire adhérer la poussière.

2° Le *séchage* du moule ne donne lieu à aucune considération particulière.

3° *Coulage* de la fonte. La fonte a été portée à 1800 degrés environ. Elle coule dans des cuves, d'où elle est transportée pour être versée sur les moules : opération fatigante, pénible, faite par des hommes spéciaux. Parfois il y a projection d'une certaine quantité de fonte en fusion, ce qui peut occasionner des accidents, mais ne cause aucun trouble thoracique.

4° Le *flambage* provoque une fumée suffocante; cependant, quand l'espace est suffisamment vaste, le flambage ne donne pas lieu à des inconvénients sérieux.

Enfin, avant de quitter l'atelier, l'objet moulé en fonte est saupoudré

de poussière de charbon par le procédé que nous avons décrit pour le moule.

Si maintenant on compare ces deux industries (moulage en cuivre et en fonte), on voit qu'elles offrent dans les procédés, et même dans les conditions du travail, de grands rapports; mais la différence qui les sépare est capitale au point de vue qui nous occupe. Tandis que le moulage en cuivre a pu devenir, grâce à l'emploi de la fécule, exempt de tout inconvénient pour la santé de l'ouvrier, l'usage persistant du poussier de charbon peut être chez les mouleurs en fonte une source d'altérations et de lésions. C'est donc sur ce point que doit se porter la sollicitude de l'hygiéniste.

On doit chercher, s'il est possible, d'arriver, par des réformes du même genre, à donner aux mouleurs en fonte l'immunité que possèdent aujourd'hui les mouleurs en cuivre. Il faudrait trouver une substance dont on pût conseiller la substitution à la poussière de charbon.

B. — ÉTUDE CLINIQUE. — Parent-Duchâtelet disait : « Nos charbonniers ne sont pas plus sensibles à la poussière de charbon assez dure pour polir les métaux, que nos mineurs à celle de la houille. » Sans avoir le même optimisme, nous remarquerons que les phénomènes symptomatiques ne paraissent pas, surtout au début, être en concordance directe avec les altérations des poumons.

Les troubles se manifestent d'une manière lente et graduelle, provoqués plus encore par la persistance que par l'énergie de la cause. M. Tardieu fait remarquer que c'est en général après plus de dix années que les ouvriers mouleurs éprouvent les fâcheux effets de leur profession.

Les accidents peuvent apparaître, pour la première fois, à la suite d'une cause fortuite (refroidissement, bronchite, fluxion de poitrine). Dans ce cas, le phénomène est semblable à celui que l'on observe chez certains rachitiques, dont la respiration peut être suffisante jusqu'à ce qu'une bronchite ou une congestion pulmonaire vienne révéler l'existence de lésions antérieures.

Nous n'avons d'ailleurs rien à ajouter aux descriptions cliniques qui ont été données, et surtout à celle de M. Tardieu. Nous noterons seulement, d'après un fait que nous avons observé, la disparition vers la fin de la vie de l'expectoration noire. Ce phénomène s'est expliqué par l'examen nécroscopique; les bronches ne communiquaient pas avec les cavernes remplies de matière noire.

Les symptômes de l'anthracosis peuvent, comme le dit M. Tardieu, et malgré les objections de Hirt, être divisés en trois périodes.

La première consiste d'abord en une sensation de fatigue dispropor-

tionnée à la dépense de forces musculaires de l'individu, fatigue qui se manifeste surtout dans la seconde moitié de la journée, s'accompagnant alors d'une dyspnée qui augmente graduellement jusqu'à la fin du travail, se prolonge dans la soirée, hors de l'atelier, et nécessite l'ajournement du repas ou l'usage exclusif d'aliments liquides.

Cette dyspnée devient bientôt habituelle; la toux s'y ajoute et se produit par des quintes, *le poussier s'est attaché à l'homme*. L'ouvrier supporte le travail en se reposant par intervalles.

La percussion montre dans toute l'étendue de la poitrine, mais surtout du côté des sommets, une diminution de la sonorité et des points presque mats inégalement disséminés. Le murmure vésiculaire a perdu de son intensité, et n'existe plus dans les points où il y a de la matité. Quelques râles de bronchite sont quelquefois perçus.

Ces phénomènes morbides correspondent aux deux premiers degrés que nous allons observer dans l'étude anatomopathologique; les molécules charbonneuses ont *franchi* la légère barrière des cellules pavimenteuses, et de la membrane mince qui les supporte; elles ont dépassé les parois des alvéoles et des canalicules respiratoires, et occupent le tissu interstitiel en supprimant la cavité de l'alvéole. Ces noyaux disséminés vont se réunir et donner lieu aux gros noyaux que nous aurons plus tard à décrire. Nous trouvons là l'explication des phénomènes stéthoscopiques que nous avons signalés.

Dans le deuxième degré, les signes sont à la fois plus tranchés et plus caractéristiques ; les traits sont altérés, le teint est pâle et plombé, la démarche lente et pénible. Il y a de l'oppression et de l'anhélation presque continuelles. La respiration, courte et suspirieuse, entraîne à la longue une voussure plus ou moins générale de la poitrine.

Les malades se plaignent de constriction à la base du thorax; ils toussent parfois sans discontinuer, d'autres fois par quintes extrêmement pénibles, s'accompagnant fréquemment de crachements de sang, et, dans tous les cas, de mucosités épaisses, visqueuses, au milieu desquelles sont expulsées des masses de matière noire pulvérulente plus ou moins agglomérée.

A une période plus avancée, les symptômes s'aggravent encore: l'amaigrissement est plus considérable; il y a le plus souvent complication d'affections consécutives du cœur (dilatation, hypertrophie), avec troubles mécaniques dans la circulation veineuse du foie et des organes digestifs, de la diarrhée et de l'œdème.

Les ouvriers arrivés à cette période sont à peine capables de travailler; quelques-uns peuvent encore, pendant la belle saison, occuper

quelques fractions de journée, mais, suivant leur langage, il leur est impossible *d'arracher une journée* tout entière.

Dans la dernière phase, la voix devient brève, la parole entrecoupée, la face livide, et les malades meurent d'asphyxie dans le marasme.

Le fait de l'expectoration noire, que nous avons observé dans certaines conditions déterminées chez les mouleurs en cuivre et chez les fondeurs, est pour ainsi dire le seul signe pathognomonique de la maladie; l'expectoration noire a été examinée avec soin, et à plusieurs reprises, chez divers ouvriers exposés aux poussières de charbon (Friedreich, Traube, Sonders, Mannkopfs).

Traube (1861) a observé des particules noires ressemblant aux cellules et aux canalicules du *Pinus sylvestris*, qu'il localise, contrairement à Mannkopfs, dans les cellules épithéliales.

Les deux cas sont admissibles, et, dans notre examen, nous avons trouvé des molécules charbonneuses résidant à l'intérieur aussi bien qu'en dehors des cellules épithéliales.

Le professeur Robin a donné les caractères suivants, qui distinguent les crachats anthracosiques des crachats à pigment mélanique. Les crachats anthracosiques sont noircis par les particules de charbon ordinaire ou de noir de fumée retenues par le mucus, les épithéliums, et les leucocytes bronchiques, et rejetées avec lui. Les crachats à pigment mélanique renferment presque toujours soit des globules sanguins, soit même des granules d'hématosine.

C. — PHYSIOLOGIE-PATHOLOGIQUE. — En comparant les lésions de l'anthracosis à d'autres de même étendue produites par la tuberculose ou la pneumonie caséeuse, on est frappé de leur bénignité relative.

Si l'étiologie nous donne, dans une certaine mesure, la raison de ces différences, l'anatomie pathologique vient à son tour nous expliquer pourquoi ces altérations n'entraînent pas des conséquences aussi graves, ou du moins aussi rapidement mortelles que les autres affections dont nous venons de parler.

Les auteurs qui ont décrit l'anthracosis l'ont divisée en trois périodes :

La première, dans laquelle on ne rencontre que des granulations disséminées; la seconde, où l'on trouve des noyaux; la troisième, caractérisée par des cavernes.

Au premier degré, le poumon est parsemé dans toute son étendue de dépôts de charbon inégalement distribués; telle est l'origine de ces

lignes noires qu'on aperçoit sous la plèvre, chez tous les sujets adultes et qui sont d'autant plus prononcés que l'individu est plus avancé en âge. Il n'y a, sous ce rapport, qu'une différence de degré entre les poumons des mouleurs en cuivre et ceux des sujets qui se trouvent dans les conditions ordinaires.

Cependant, lorsque la poussière de charbon commence à s'accumuler en plus grande quantité dans le tissu pulmonaire, on constate d'abord qu'elle est fort inégalement répartie dans les lobules de l'organe; à côté d'un lobule complétement imprégné, on en rencontre un autre qui est resté sain dans toute son étendue.

Les petites cavités qu'on observe et qui représentent la section des alvéoles pulmonaires (canalicules respiratoires) ont acquis un diamètre trois ou quatre fois plus grand qu'à l'état normal, tandis que leur nombre a sensiblement diminué; on voit par là qu'à mesure qu'il se produisait des oblitérations sur certains points, les alvéoles restées saines se dilataient par compensation.

A la période que nous étudions, le poumon a conservé sa souplesse naturelle, surtout dans les points complétement noircis, et les bronches, suivies aussi loin que possible, ne présentent aucune trace de dépôts charbonneux, soit à la surface, soit dans la profondeur de la muqueuse qui les tapisse. Il semble donc avéré que c'est bien dans les alvéoles, et nulle autre part, que se dépose, en premier lieu, la poussière de charbon.

A la seconde période, l'élément étranger s'étant frayé un chemin à travers la mince paroi qui le circonscrivait au début, s'épanche dans le tissu conjonctif pour y former ces noyaux plus volumineux que tous les auteurs ont décrits. Les altérations histologiques sont ici fort différentes de ce qu'elles étaient au début.

A la place des minces cloisons du tissu lamineux interposé aux lobules et aux alvéoles (canalicules respiratoires), on trouve de larges travées de ce même tissu parsemées de granulations noires. Il est facile de suivre le développement progressif de ces cloisons. Sur les préparations dues à M. Cadiat, on voit en un point la paroi de l'alvéole avec son épaisseur normale, semée seulement de quelques points noirs qui viennent se ranger le long des vaisseaux. Un peu plus loin, cette paroi a doublé, triplé, quadruplé d'épaisseur. Enfin, sur certains points, on trouve de larges espaces comblés par le tissu conjonctif, pleins de poussières charbonneuses, qui représentent le premier degré des noyaux durs de l'anthracosis.

Dans ces masses en voie de formation, on peut remarquer un fait

important : c'est la présence des vaisseaux qui serviront longtemps à la nutrition des parties intéressées.

Les bronches qui leur correspondent sont oblitérées par des dépôts d'épithélium prismatique, identique à celui qui tapisse la membrane muqueuse, mais elles restent exemptes de tout dépôt charbonneux.

Sur les points les plus profondément altérés, au milieu de noyaux complètement noirs, on retrouvait encore la coupe de la bronche, avec ses diverses couches parfaitement transparentes. Dans les bronches oblitérées elles-mêmes, les dépôts d'épithélium qui les remplissaient ne renfermaient, dans aucune cellule, de trace de charbon.

Par contre, les parois alvéolaires sont toujours imprégnées; nous l'avons constaté, soit à l'œil nu, soit à l'aide du microscope, dans toutes les parties que nous avons examinées. C'est donc bien sur ce point que se déposent les poussières qui se trouvent d'abord dans les cellules pavimenteuses, et plus tard dans la profondeur du tissu.

En résumé, les poussières de charbon traversent toute l'étendue des bronches sans s'y arrêter; arrivées à leur extrémité, elles séjournent dans les alvéoles pulmonaires et finissent par les traverser; une fois que le charbon s'est ouvert un passage, les nouvelles poussières pénètrent de plus en plus dans le parenchyme pulmonaire, c'est-à-dire dans le tissu pulmonaire; elles ne s'arrêtent dans leur marche envahissante qu'autour des vaisseaux dont la paroi élastique et musculaire leur oppose une résistance considérable.

A mesure que les dépôts viennent s'y former, le tissu conjonctif s'hypertrophie, et ainsi, peu à peu, se constituent, à la place des éléments normaux, ces noyaux indurés, et les cicatrices qui les accompagnent. L'oblitération consécutive des bronches est un fait presque constant, et qui, comme nous allons le voir, joue un rôle important dans la physiologie pathologique de l'anthracosis.

Nous arrivons maintenant à la troisième période. Dès que les noyaux ont atteint un certain volume, ils se creusent des cavités par un travail lent de résorption. Il se produit alors des cavernes dans lesquelles on trouve un liquide offrant en suspension des molécules de charbon; elles ne renferment point de pus, ni aucun des éléments pathologiques que l'on trouve habituellement dans les cavernes des tuberculeux; elles sont traversées de distance en distance par des sortes de colonnettes plus ou moins épaisses, formées par les bronches et les vaisseaux · elles ne communiquent point habituellement avec les bronches. Leur paroi est tapissée par des dépôts irréguliers de cellules pavimenteuses comme

celles des alvéoles. La caverne ainsi constituée peut persister longtemps sans subir de grandes modifications, puisqu'elle est isolée du reste de l'organe.

S'il en était autrement, si les bronches ne s'oblitéraient pas, ces cavernes se trouveraient bien vite en communication avec l'air, et provoqueraient, pendant la vie tout au moins, les phénomènes qui accompagnent les dilatations bronchiques.

Mais ici, le tissu du poumon n'est pas détruit par un travail d'ulcération, il est simplement refoulé; les parties saines sont aplaties, repoussées par les parties malades. On s'explique ainsi que des lésions si étendues puissent exister si longtemps sans déterminer des troubles plus considérables, et on comprend, d'après la disposition de ces cavernes, d'après la façon dont elles se produisent, que la maladie puisse, chez certains individus, revêtir une forme presque latente; et c'est précisément ce qui est arrivé chez un malade dont nous avons rapporté l'histoire.

Notons enfin la présence de dépôts dans la plèvre costale et diaphragmatique; les vaisseaux lymphatiques sont oblitérés soit par des molécules de charbon placées à leur intérieur, soit par la compression de molécules situées dans leur voisinage.

Cette obstruction explique la rapide agglomération des molécules de charbon. Quant à l'imprégnation des ganglions bronchiques, le phénomène est le même que celui qui se passe dans les ganglions axillaires, qui, chez les individus tatoués, se chargent des matières colorantes que l'on a incrustées dans le derme.

Ainsi donc, les molécules charbonneuses sont transportées dans les alvéoles par l'air inspiré et pénètrent les cloisons interalvéolaires. Si cette opinion a été difficile à faire accepter, c'est que, à l'état presque physiologique, les poumons des vieillards et même des adultes présentent sous la plèvre, au niveau des cloisons interalvéolaires et interlobulaires, des dépôts charbonneux considérés par beaucoup d'auteurs comme du pigment, et qui ne sont, en réalité, comme l'ont montré les analyses de Melsens, que le premier degré de notre anthracosis.

L'existence de ces dépôts, sur presque tous les cadavres d'individus qui n'étaient ni mineurs, ni houilleurs, ni mouleurs en cuivre ou en fonte, était un argument puissant en faveur des médecins qui niaient l'origine extérieure de la matière charbonneuse. Pour les convaincre, il fallait pouvoir démontrer la pénétration d'un corps qui n'existe pas à l'état habituel dans le poumon.

Des observations récentes de *siderosis* pulmonaire viennent de donner cette dernière preuve et trancher la question d'une manière saisissante.

Les observations de Zenker, qui établissent le mode de pénétration des poussières d'une manière irrécusable, montrent de plus que les molécules de poussière les plus fines peuvent, sans être anguleuses, ni pointues, pénétrer non-seulement dans les cellules épithéliales, mais aussi plus profondément dans le tissu conjonctif du poumon, puisque dans le cas de siderosis pulmonaire dont nous venons de parler, il s'agit de molécules rondes, très-fines, qui ne peuvent léser par effraction : il n'y a plus alors un véritable traumatisme, mais un de ces actes de pénétration sur lesquels insiste le professeur Robin.

Que nous observions l'anthracose chez les mouleurs en cuivre, chez les houilleurs ou chez les mineurs, les phénomènes seront toujours semblables.

Quant à discuter le plus ou moins de nocuité des poussières charbonneuses, suivant leurs variétés, la question est encore peu avancée. Toutefois, on a dit que le charbon de terre offrant, comme le noir de fumée, surtout des molécules rondes, était moins dangereux que le charbon de bois, qui présente des molécules plus anguleuses.

Ainsi donc, chez les mouleurs en cuivre, chez les fondeurs, on doit admettre, en dehors de la phthisie tuberculeuse, une phthisie d'une nature particulière qui mérite le nom de *phthisie charbonneuse*. L'affection produite au début par l'accumulation de la poussière de charbon, ne doit recevoir le nom de phthisie qu'à sa dernière période, lorsque le poumon se creuse de cavités, et qu'on voit apparaître les phénomènes de dépérissement et de marasme. A ce moment l'anthracose ressemble aux cas de corps étrangers introduits dans les voies aériennes, donnant lieu aux phénomènes symptomatiques de la phthisie (hémoptysie, fièvre, sueurs nocturnes, amaigrissement) et pouvant guérir si le corps étranger est expulsé[1].

Ce qui rapproche toutes ces lésions, ce sont les ulcérations pulmo-

[1] Consultez : Laborde. Corps étranger dans les voies aériennes : phénomènes morbides simulant la phthisie pulmonaire lente; cessation des accidents et guérison complète à la suite d'une vomique, et rejet du corps étranger (*Gaz. méd.*, 1868).

Wertheimer. Obs. analogue. Os de lièvre. Guérison après neuf mois et demi. Hémoptysies multiples, sueurs nocturnes, fièvre forte. Après la dernière hémoptysie, rejet du pus et de l'os. (Vert. caudale), *Aerztliches intelligences Blatt*, 1868.

Paulier. Obs. d'abcès pulmonaire dû à l'introduction d'un corps étranger dans les voies aériennes (grain d'orge). *Lyon méd.*, 1870.

naires qui leur succèdent et la phthisie pulmonaire qui en est l'expression symptomatique. On a généralement confondu sous le nom de phthisies professionnelles toutes les maladies de cette espèce ; il nous paraît préférable, pour les raisons que nous avons déjà données, de leur réserver le nom de pneumoconioses ; dans le cas particulier qui nous occupe, il s'agirait d'une pneumoconiose anthracosique, maladie des poumons produite par le poussier de charbon ; il y aurait la pneumoconiose anthracosique des mouleurs en cuivre et celle des houilleurs ; dans les deux cas la cause est la même, la poussière inhalée est également semblable; la profession seule diffère[1].

2° *Affections pulmonaires succédant à l'inhalation de poussières de tabac. Tabacosis.*

Bibliographie. — Ramazzini. — Harles. *Die Tabak- und Essigfabrikation, zwei wichtige Gegenstände der Sanitätspolizei*, Nürnberg, 1812. — Cadet-Gassicourt. *Mémoire sur les maladies de professions exercées dans la ville de Paris.* — Pointe. *Observations sur les maladies des ouvriers employés dans la manufacture royale de tabac.* Lyon, 1828. — Tourtel. *Éléments d'hygiène*, t. II, p. 410. — Thackrah. *The effects on the principal arts, trades and professions on health and longevity.* London, 1831. — Boudet. *Recherches sur la guérison naturelle de la phthisie pulmonaire.* Thèse de 1843. — Siméon. *Ann. d'hyg. publ.* Octobre 1843. — Halfort. *Die Krankheiten der Künstler und Gewerbetreibenden*, S. 440. Berlin, 1845. — Berutti. *De l'usage du tabac, et de la santé des ouvriers employés dans les fabriques de ce produit.* Paris, 1846 — Behrend. *Bericht der Polizeibezirkärzte von Berlin über die Beschäftigung der Kinder Henke's Zeitschr. für Staatsarzneikunde*, Bd 63, S. 339, 354. Erlangen, 1852. — Tardieu. *Dict. d'hyg. publ. et de salubrité* (article *Tabac*), t. III Paris, 1862. — Fermond *Monographie du tabac.* 1857. — Jolly. *Études hygiéniques et médicales sur le tabac*, Paris, 1865. — Merkel. *Reizung der Bronchial und Darmschleimhaut durch Tabak (Americ. Journ.*, CI, p. 94. Jan. 1866). — Merat. *Dictionnaire des sciences médicales* (article *Tabac*). — Ygonin. *Observations sur les maladies des ouvriers employés dans la manufacture impériale de la ville de Lyon.* Lyon, 1866. — Schwabe. *Der Tabak vom sanitätspolizeilichen Standpunkte aus* (Vierteljs., für *Gaz. med.*, N. F. VI). 1867. — Dieudonné. *Note sur les ouvriers qui travaillent le tabac en Belgique;* extrait d'un rapport fait par la commission de salubrité de Bruxelles au ministre, suivi d'un aperçu des recherches de la Société de médecine d'Anvers (*Ann. d'hyg. publ.*, t. XXXIV). — Ruef. *De l'influence de la fabrication du tabac sur la santé des ouvriers* (*Gaz. méd. de Strasbourg*, 1845). — Kostial. *Statistich medicinische Studien über die Sanitätsverhältnisse der weiblichen Bevölkerung der k. k. Cigarrenfabrik in Iglau.* — *Wochenblatt der k. k. Gesellschaft der Aerzte in Wien.* 1868, p. 34-38. — Lion. *Handbuch der Medicinal- und Sanitätspolizei*, Band II, p. 184. Berlin, 1869. — Pappenheim. *Handbuch*, etc., Band. II, p. 665 ff. Berlin, 1870. — Hirt. *Die Krankheiten der Arbeiter*, ch. II : *Die der Einwerkung des Tabakstaubes ausgesetzten Arbeiter und ihre Gesundheit's verhältnisse.*

Les opinions les plus divergentes règnent dans la science à propos de l'action du tabac. Absolument inoffensive pour Parent-Duchâ-

[1] Les accidents pulmonaires observés chez les ouvriers travaillant à la fabrication des agglomérés de houille et de brai et décrits par M. Manouvriez (1876), sont tout à fait comparables aux phénomènes de la pneumoconiose anthracosique. Cette affection pourrait être dénommée pneumoconiose brutiosique (de *brutia* brai). L'auteur que nous venons de citer l'appelle *brutiose* pulmonaire.

telet[1], cette fabrication est, d'après Ramazzini et Pâtissier, une des plus dangereuses.

La poussière de tabac est constituée par des corpuscules très-fins, anguleux et pointus, de forme très-différente; il ne s'en rencontre pas deux de semblables; les substances qui la composent sont en partie de nature organique. On trouve en outre, dans quelques espèces de tabac, des parties inorganiques, de la poussière de silice, de petits grains de sable et beaucoup d'autres substances.

Le tabac est préparé dans les manufactures sous forme de poudre ou tabac à priser, scaferlati ou tabac à fumer, qui sert à faire les cigares, carottes, etc....

La poussière se développe dans beaucoup de manipulations, pendant l'amortissement des feuilles, pendant que l'on coupe les cigares, principalement pendant que l'on moud le tabac.

Nous suivrons d'ailleurs pas à pas les différentes phases de la fabrication.

Les boucarets, ou ballots de tabac venus des lieux de production, sont ouverts et divisés en fragments cylindriques, puis soumis à l'*écabochage*, opération qui consiste à couper les caboches ou extrémités formées de grosses côtes.

L'*époulardage*, qui a pour but de séparer le sable des poussières, ainsi que le *triage*, donne lieu à une production abondante de poussière.

Le *mouillage* consiste à arroser les feuilles avec une dissolution au dixième de sel de cuisine.

L'*écôtage* est exécuté par des femmes : elles prennent d'une main l'extrémité des feuilles, séparent de l'autre main la grande côte, la rejettent, pour la brûler avec les grosses nervures et les caboches.

Les cigarières roulent entre leurs doigts des débris longitudinaux de feuilles, les serrent et les revêtent d'une *robe* mouillée, c'est-à-dire d'une feuille convenablement taillée, ne présentant aucune déchirure. Les cigares sont ensuite desséchés à une température qui ne dépasse pas 30 degrés.

La préparation des *rôles* ou tabacs à mâcher ou à chiquer comporte : 1° le *filage*, qui se fait au rouet; le fileur saisit des mains d'un enfant les feuilles de tabac tendues en écheveau, et reçoit d'autre part les robes toutes préparées. Il les dispose autour des feuilles, et les

[1] Parent-Duchâtelet et d'Arcet. Influence du tabac sur la santé des ouvriers. *Ann. d'hyg. publique*, 1829, t. I.

appuyant sur le rouet qu'un troisième enfant fait mouvoir, il les tord, et en enfile un boudin d'un mètre environ ; ce boudin est enroulé sur le cylindre.

2° Le *rôlage* a pour objet de prendre les rouets des fileurs quand ils sont pleins, à dévider les boudins, à les enrouler sur des bobines.

3° Le *pressage*. Les rôles sont introduits dans les moules, puis disposés sur un chariot. Une presse hydraulique étant mise en mouvement, les rôles sont fortement aplatis, une partie de leur jus est expulsé : ils sont soumis au *ficelage*, puis exposés pendant quelques jours à l'étuve chauffée à 40 degrés.

Les feuilles de tabac destinées à faire le scaferlati ou tabac à fumer subissent le *hachage*, opération qui se fait aujourd'hui à la vapeur, au moyen d'une espèce de couteau à coulisse; puis ce tabac à fumer est soumis à une dessiccation ou torréfaction qui lui enlève dans une proportion déterminée l'humidité qu'il avait reçue au mouillage. Les manufactures les plus importantes se servent pour cette dessiccation du torréfacteur mécanique de Roland, qui a remplacé le procédé de Gay-Lussac.

La préparation du tabac à priser repose en grande partie sur la fermentation.

Le tabac est, après le hachage, entassé, dans des magasins que l'on a soin de tenir fermés, en énormes masses qui n'ont pas moins de 600 à 700 mètres cubes, pesant de 300,000 à 400,000 kilogrammes. Il ne tarde pas à s'échauffer, et à éprouver par la réaction de ses principes un travail intérieur qui lui fait acquérir de nouvelles qualités. La température s'élève et va jusqu'à 80 degrés. Il y a un dégagement considérable de gaz, qui donne à l'atmosphère des qualités irritantes, et une âcreté difficile à supporter.

Lorsqu'après cinq ou six mois, la fermentation est jugée suffisante, on procède à la démolition des masses, une vapeur épaisse et fumante se dégage et rend l'opération des plus pénibles. Le *râpage* aujourd'hui consiste en une véritable mouture exécutée au moyen d'une série de moulins que la vapeur met en mouvement, et d'où le tabac sort présentant des molécules de plus en plus fines. Ainsi moulé, le tabac subit une deuxième fermentation, qui s'opère dans des espèces de chambres ou cellules, construites en tous sens avec de fortes planches bien exactement jointes, où le tabac pressé et foulé est autant que possible à l'abri du contact de l'air. Les chambres portent le nom de cases. Le tabac est extrait d'une case pour être transporté dans une

autre. L'ouvrier obligé, une pelle à la main, d'agiter la poudre encore brûlante, en remplit des hottes ou des sacs; il est alors soumis à une atmosphère âcre et infecte, qui pique les yeux, irrite la gorge, et provoque des suffocations.

A la fermentation en cases succède le *tamisage*, qui aujourd'hui est exécuté à la vapeur; malgré ce perfectionnement, on respire le tabac qui voltige en poussière fine.

Les ouvriers des manufactures de tabac sont donc, si la ventilation n'est pas parfaite, exposés à l'absorption d'une énorme quantité de poussière, ce qui, chez certains d'entre eux, provoque le catarrhe pulmonaire et même la phthisie.

Zenker a décrit, sous le nom de *tabacosis*, une pneumoconiose qui lui paraît pouvoir être produite de cette manière. Ayant fait l'autopsie de deux ouvriers d'une manufacture de tabac, il trouva les deux poumons très-atrophiés, parsemés de petites tâches brunâtres, qui se montraient surtout dans les points où l'atrophie était le plus marquée.

« Je n'oserais décider, dit Zenker, en me basant sur cette observation, s'il faut considérer le dépôt de poussière comme la cause de l'état atrophique que favorise ce dépôt; et je ne puis attribuer jusqu'ici qu'une valeur relative à ces faits[1]. »

D'autre part, un ancien directeur général de l'administration des tabacs, le vicomte Siméon, va jusqu'à attribuer au tabac une influence salutaire. Mélier, chargé par l'Académie de visiter la manufacture de Paris[2], a constaté que la première impression ressentie par les ouvriers est toujours pénible. Tous éprouvent une difficulté plus ou moins grande à s'habituer au travail. Plusieurs même se voient forcés d'y renoncer. Les phénomènes qu'on observe consistent en une céphalalgie plus ou moins intense avec nausées et vomissements. En même temps les ouvriers perdent le sommeil, et souvent il survient de la diarrhée.

Au bout d'un certain temps (huit ou quinze jours), ces accidents disparaissent, et ces individus subissent un véritable acclimatement. Mais plus tard ils semblent éprouver des effets plus profonds.

[1] Les autopsies que j'ai pratiquées à l'hôpital Saint-Antoine me portent à résoudre négativement cette question.

[2] De la santé des ouvriers employés dans les manufactures de tabac, *Bulletin de l'Acad. royale de médecine*, t. X, 1845.

D'après M. Heurtaux, médecin de la manufacture de Paris, le sang présenterait une diminution de la fibrine, et il ajoute que les ouvriers employés au tabac sont fréquemment atteints de congestion ayant un caractère passif. Toutefois une analyse du sang faite par M. Boudet n'a pas démontré de caractères particuliers.

MM. Heurtaux, Boudet, Schneider, ont retrouvé la nicotine dans les urines. D'après Kostial, le lait, chez les ouvrières nourrices, a une odeur de tabac très-prononcée, quoique la présence de la nicotine n'y ait point été chimiquement démontrée.

Suivant cet auteur encore, les avortements par suite de la mort du fœtus ne seraient point rares chez les femmes employées aux fabriques de cigares; et les recherches antérieures de Ruef, qui a constaté la présence de la nicotine dans les eaux de l'amnios, viennent à l'appui de cette opinion, Mais l'influence de l'alcaloïde serait poussée plus loin encore : Kostial[1] a remarqué la mort fréquente des nourrissons par suite de maladies du cerveau, et l'autopsie aurait démontré de la congestion cérébro-spinale, de l'hypérémie des méninges et de l'œdème cérébral.

D'après Kostial, sur 100 confectionneuses de cigares, de douze à seize ans, nouvellement entrées dans la fabrique, 72 tombent malades dans les premiers six mois. La maladie dure une ou plusieurs semaines; suivant M. Ygonin[2], elle ne se montrerait que dans la minorité des cas.

Diverses expériences faites sur des animaux qui ont été soumis pendant trois mois à une atmosphère de poussière de tabac, ont donné des résultats négatifs. On peut en déduire que le dépôt des poussières de tabac, dans le poumon, ne peut s'observer qu'après une inhalation prolongée.

Melier a également insisté sur certains accidents observés chez les ouvriers qui défont les masses, et qui, indépendamment d'un travail pénible, sont exposés directement à l'inspiration des produits de la fermentation de ces masses.

Ces accidents consistent dans des diarrhées séreuses, abondantes; de l'insomnie, de l'agitation, de l'inappétence, des nausées, de l'amaigrissement et un teint gris caractéristique.

En résumé, on ne saurait considérer la fabrication du tabac comme étant absolument indifférente; et, si les effets qu'elle produit peuvent

[1] *Les ouvriers de la fabrique de cigares d'Iglau, Wocàemblatt de; k. k. Gesellchaft der Aerste in Wien.*

[2] Ygonin. *Maladies des ouvriers employés dans les manufactures de tabac.* Lyon, 1860.

être diversement appréciés, le fait de son influence fâcheuse sur les ouvriers ne saurait être contesté [1].

5° *Affections pulmonaires succédant à l'inhalation des poussières de coton, Byssinosis* [2].

Bibliographie. — Guérard. *Sur la ventilation des filatures* (*Ann. d'hyg. publ.*, t. XXX, 112. Juillet 1843). — Lévy (M.). *Traité d'hygiène publique et privée*, t. II, p. 892. Paris, 1869. — Hirt. *Die Krankheiten der Arbeiter*, drittes Capitel : *Die der Einwirkung des Baumwollenstaubes ausgesetzten Arbeiter und ihre Gesundsheitverhältnisse*. Breslau, 1871. — Villermé. *De la santé des ouvriers employés dans les fabriques de soie, de coton et de laine* (*Ann. d'hyg.*, 1859, t. XXI, p. 338. — Thouvenin. *De l'influence que l'industrie exerce sur la santé des populations dans les grands centres manufacturiers* (*Ann. d'hyg.*, 1846, t. XXXVI, p. 20.

L'industrie cotonnière occupe en France plus d'un million d'individus parmi lesquels on compte plus de 150,000 enfants. Elle s'exerce dans de grandes manufactures ou filatures ; les ateliers y sont habituellement vastes, bien aérés et présentent presque toujours une somme d'air de 20 mètres cubes environ pour chaque individu. C'est à Villermé et au docteur Thouvenin de Lille que nous devons la plupart de ces renseignements[3].

Trois opérations se succèdent dans le travail : le *battage*, le *cardage* et le *filage*.

Apporté à l'état brut dans les manufactures, le coton est soumis d'abord au *battage*. On obtient ainsi l'élimination d'une grande quantité de poussières et la désagrégation des filaments. Le battage se fait à la mécanique ou à la main. Le battage à la main est extrêmement fati-

[1] Il résulte des expériences faites par M. Boudet, que des intoxications plombiques peuvent se produire chez les consommateurs de tabac, par suite de l'usage qu'ont adopté un grand nombre de débitants de livrer le tabac contenu dans des sacs de plomb en feuilles. Il se forme en effet du sous-acétate de plomb en petites plaques très-friables, se détachant facilement du métal et se mêlant au tabac.

Dès 1831, M. Chevallier avait signalé ces inconvénients, et c'est d'après ses conseils qu'en 1836, l'administration des tabacs substitua aux feuilles de plomb des feuilles d'étain.

Garrod a cité également une observation d'accidents saturnins graves, provoqués par l'usage du tabac à priser (ce tabac était contenu dans des boîtes faites entièrement de lames de plomb de 15 millimètres d'épaisseur.) Une traduction de cette observation a paru dans *la Gaz. des hôp.*, 1872, n° 108.

On a retrouvé aussi dans le tabac, de l'orpiment, du cinabre destiné comme le minium à colorer diverses espèces. Enfin M. Chevallier a eu à examiner des tabacs de contrebande qui étaient fabriqués avec des feuilles ramassées dans des jardins publics, et qui contenaient des immondices de toute nature.

[2] De Βύσσος, coton. C'est à tort que Hirt (p. 57, loc. cit.) écrit *lyssinosis*. Par une singulière inadvertance l'auteur allemand confond λύσσα, *rage* avec Βύσσος, coton.

[3] V. aussi Lhoste, Grénu et Ligeotte. Rapport fait au conseil de salubrité de Troyes, sur les accidents auxquels sont exposés les ouvriers employés dans les filatures de laine et de coton, *Ann. d'hyg. publ.*, 1834.

gant. Le coton posé sur des claies, maintenu sur des tréteaux, est frappé continuellement et à tour de bras, avec des baguettes d'osier, et laisse échapper dans l'atelier des nuages de poussière irritante et de duvet cotonneux qui pénètrent dans la bouche, les narines, la gorge, les bronches ; on les voit également sur les vêtements, le visage, les cheveux des ouvriers. Pour remédier à ce danger, on a essayé des ventilateurs mécaniques qui ne développent qu'une petite quantité de duvet où de poussière et dont l'usage n'est pas encore assez répandu.

La deuxième opération, le *cardage*, a pour objet d'introduire graduellement et successivement dans plusieurs métiers une portion de coton qui s'allonge et s'amincit jusqu'à devenir propre au filage. Les salles de la carderie sont les plus malsaines et les machines à carder celles qui donnent le plus de poussière. Les accidents éclatent soit immédiatement, soit dès le troisième ou quatrième jour ; celui qui a traversé impunément les huit premiers jours est susceptible d'un acclimatement qui est au contraire impossible chez l'individu qui, jusqu'à l'âge de 24 à 30 ans, a été accoutumé au travail en plein air. Certaines fabriques ont établi, dans la salle de carderie, des ventilateurs qui rendent un service incontestable.

Villermé signale deux catégories d'ouvriers plus gravement exposés ; ce sont les *débourreurs* et les *aiguiseurs de cardes*.

Les premiers sont chargés d'enlever les planches des tambours à carder et de les remplacer après en avoir nettoyé la carde intérieure. Ils aspirent et avalent une quantité considérable de poussière à laquelle viennent s'ajouter, pour les aiguiseurs, les parcelles métalliques (poudre d'émeri) que ces ouvriers projettent dans l'air. Ils rentrent ainsi dans la classe des polisseurs d'acier, sur lesquels nous aurons à revenir.

Le coton étant cardé, on le porte dans les ateliers de *filage*, où prend place la troisième opération. Les fileurs surveillent le métier, lui donnent l'impulsion nécessaire ; des ouvriers appelés *rattacheurs* s'occupent à rattacher les fils de coton qui se brisent. Le filage exige l'absence de tout courant d'air et une température de 15 à 25 degrés, à défaut de laquelle les fils se briseraient à chaque instant.

La température doit être d'autant plus élevée qu'on fabrique des fils plus fins ; dans certains ateliers, elle s'élève jusqu'à 34, 37 et même 40 degrés. Villermé a insisté sur les dangers d'une chaleur aussi intense qui expose les ouvriers à des refroidissements subits, danger d'autant plus grand que ces ouvriers, bras, jambes et pieds nus, à

peine vêtus, sont constamment dans un état d'abondante transpiration.

Enfin une grande quantité de déchets, connus sous le nom de plocs de coton, déchets, imbibés d'huile ou d'un corps gras, sont réunis dans un espace souvent très-restreint et soumis au battage après le séchage plus ou moins parfait à l'air.

Les accidents produits sont ici les mêmes que chez les batteurs de coton. Mais l'affection la plus redoutable est celle qui naît de l'influence des poussières sur la respiration. Le catarrhe bronchique, qui persiste chez l'ouvrier pendant les premières années de son métier, s'aggrave plus tard de symptômes plus inquiétants; la toux devient fréquente ; les crachats épais renferment des fibres de coton; le malade tombe dans l'anémie et meurt dans un état de marasme. Cette affection particulière des poumons, qui a été considérée comme une pneumoconiose, est décrite sous le nom de *byssinosis*. Coetsem, qui s'est occupé de cette maladie, l'appelle pneumonie cotonneuse et lui reconnaît trois périodes.

1° Période prodromique, caractérisée par un catarrhe chronique des bronches.

2° Période inflammatoire avec signes de pneumonie, mais avec crachats spéciaux contenant de petits corps floconneux visibles à la loupe.

3° Période terminale. Le malade tombe dans le marasme et finit par succomber. La durée de la maladie serait de 16 à 22 mois. A l'autopsie, les poumons sont ratatinés, en partie fibreux, en partie réduits à l'état de bouillie gris-blanchâtre, résultat de la fonte du tissu.

Ces altérations se rencontrent dans les lobes supérieurs, plus souvent dans le poumon gauche. Hirt avoue qu'il n'a pas encore été donné de démontrer chimiquement la présence du coton dans le poumon. Or c'est cette seule démonstration qui permettrait d'accepter ce qu'il appelle la pneumoconiose byssinosique. Cependant le fait clinique existe. La pneumonie ou la phthisie cotonneuse ont été observées.

M. Picard[1] dit à ce sujet : « Les affections pulmonaires chroniques, que nous sommes appelés à traiter, ont toutes les apparences de la phthisie tuberculeuse ; mais nous croyons que, dans la grande majorité des cas, ce ne sont pas des tubercules; ce sont des inflammations et ulcérations de la muqueuse bronchique et des vésicules. Cette phthisie serait analogue à celle des tailleurs de pierre, des aiguiseurs, etc.

Les autopsies nous manquent pour démontrer notre proposition, et

[1] *De l'hygiène des ouvriers employés dans les filatures.*

au début le diagnostic est bien difficile; mais ce qui confirme notre opinion, c'est que nous avons vu bien souvent des individus présentant les symptômes de la phthisie pulmonaire, se rétablir complétement après avoir quitté la filature, et retomber malades quand ils reprenaient leurs travaux. »

En effet, la plupart des ouvriers batteurs à la main quittent ce genre de travail dès qu'ils trouvent de l'ouvrage ailleurs. Il est rare qu'on les garde plus de deux ou trois ans; généralement cette besogne est accomplie successivement et à tour de rôle par tous les ouvriers de la fabrique.

La *ouate* est formée par du coton réduit en poil à l'aide du battage et du détirage. On le carde en le faisant passer sous le rouleau d'une machine à bras qui lui donne la forme d'une large galette carrée. L'une des surfaces est enduite à la brosse d'une solution de colle de Flandre. On unit les deux galettes par le côté poilu et on forme ainsi une pièce de ouate. Ces pièces sont mises à sécher dans des étuves. On teint la ouate en noir, en bleu et en rose par les procédés ordinaires de la teinture.

L'*effilochage* et l'*écabochage* de la ouate dégagent des poussières d'autant plus incommodes que l'on opère fréquemment sur des cotons teints. Cette fabrication engendre une poussière très-ténue qui oblige bientôt les ouvriers à interrompre leurs travaux. Presque tous souffrent de la poitrine.

4° *Des accidents pulmonaires succédant à l'inhalation des poussières de lin et de chanvre. — Rouissage.*

Bibliographie — *Dissertation sur les avantages et l'emploi de la broie mécanique rurale de M. Laforêt pour teiller les chanvres et les lins sans rouissage préalable, et sur la confection du papier avec la chenevotte du chanvre et du lin non roui sans addition d'aucune autre substance.* Paris, 1824. — Marc. *Consultation sur les questions de salubrité relatives au rouissage près de Gatteville.* Paris, 1828. — Robicquet. *Rapport à l'Académie de médecine sur les inconvénients que pourrait avoir le rouissage du chanvre dans l'eau qui alimente les fontaines de la ville du Mans.* — Barruel. *Observation sur le rapport précédent.* — Parent-Duchatelet. *Le rouissage du chanvre.* Paris, 1852. — Giraudet. *Recherches sur l'influence que peut avoir sur la santé publique l'opération du rouissage du chanvre.*

De même que l'industrie du coton, le travail du chanvre et du lin a pour objet la transformation de la matière première en fil capable d'être tissé. Ces plantes doivent au préalable être soumises au *rouissage*, opération qui constitue une question d'hygiène très-importante et dont, pour ne pas scinder notre étude, nous nous occuperons ici, quoiqu'elle appartienne bien plutôt à la partie de l'hygiène publique qui a trait à l'altération et à la corruption des eaux.

Le rouissage a pour objet de détruire la matière résineuse et gommeuse qui se trouve naturellement dans l'écorce du chanvre. On obtient ce résultat par la fermentation putride au moyen de divers procédés qui presque tous donnent lieu à des émanations gazeuses désagréables, souvent nuisibles et susceptibles de se répandre au loin dans l'atmosphère.

Trois procédés sont surtout usités :

I. *Le rouissage par l'exposition du chanvre étendu en couche mince sur le sol*, et soumis aux influences atmosphériques pendant une durée de quinze à dix-huit jours ; ce procédé, très-inférieur, au point de vue industriel, à celui de l'immersion, a sur lui l'avantage de ne causer aucune infection, les émanations qui se produisent se perdant immédiatement et au fur et à mesure dans la masse atmosphérique.

II. *Le rouissage à l'eau stagnante.* Le chanvre, lié en javelles, est placé dans le routoir, puis recouvert par l'eau jusqu'à son entière submersion. Lorsque la fermentation, qui ne tarde pas à s'établir, a produit son effet, le rouissage est achevé ; on répand l'eau sur le sol ou dans les eaux environnantes s'il existe une pente d'écoulement, et le chanvre est enlevé du routoir pour sécher à l'air. Ultérieurement, on extrait la vase ainsi que les dépôts produits par le rouissage.

Chacune de ces phases donne lieu à des dégagements gazeux très-fétides : souvent aussi il arrive que le routoir n'ayant pas d'écoulement naturel, les eaux infectées y séjournent indéfiniment.

III. *Le rouissage à l'eau courante dans un routoir isolé.* Le chanvre est placé dans le routoir, alimenté par un courant d'eau continu, ordinairement dérivé d'un cours voisin. Une partie de l'eau est renouvelée par le courant, une partie est stagnante. Le rouissage se fait plus lentement que dans l'eau stagnante, et d'autant plus lentement que la portion d'eau renouvelée par le courant est plus considerable.

Ce procédé est incontestablement le plus avantageux au point de vue industriel, en raison de la qualité des produits ; mais il est incontestablement aussi le plus nuisible au point de vue de l'hygiène publique. Il infecte l'air autant ou presque autant que le deuxième procédé ; la sortie du routoir, la dessiccation à l'air, l'extraction de la vase, ont tous les inconvénients signalés ci-dessus, et de plus, tant que le chanvre reste dans le routoir, l'eau qui en sort infectée est déversée dans un cours d'eau principal, qui répand en aval, sur tout son parcours, l'odeur caractéristique et ses influences malfaisantes. Ajoutons que tout ce qu'il y de fretin dans ces cours d'eau est détruit inévitablement et

meurt asphyxié, par suite du manque d'oxygène nécessaire à sa respiration, et qui a été détruit par le mélange à l'eau de matières organiques.

C'est à tort qu'on a nié l'influence du rouissage sur la santé publique, et particulièrement sur la production des fièvres intermittentes. Mais des améliorations sont possibles; elles consisteraient dans l'établissement de bassins étanches, dont le fond se trouverait d'au moins 1 mètre supérieur à la surface du cours d'eau destiné à son alimentation, laquelle s'effectuerait à l'aide d'un barrage ou, à défaut, au moyen d'une machine élévatoire. L'eau qui servirait à la macération des plantes textiles contenues dans le bassin y arriverait par sa partie supérieure, par arrosage de la masse, et s'écoulerait par le bas, de manière à former un courant plutôt intermittent que continu. L'eau contaminée par la fermentation émergerait dans une citerne contiguë, où elle serait traitée et désinfectée par du lait de chaux. Après quelque temps de repos, cette eau, s'étant éclaircie plus ou moins complétement, serait employée à l'irrigation des prairies environnantes, ou rendue au cours dont elle provient, en lui faisant parcourir un trajet d'une certaine longueur, à l'aide d'une rigole creusée dans le terrain, où elle achèverait de se purifier.

Les dépôts du routoir et ceux du bassin d'épuration mélangés, formeraient un très-bon engrais d'un emploi facile, peu coûteux et presque inoffensif pour ceux qui seraient chargés de l'enlever.

Les routoirs, pendant l'opération, devraient être couverts par des panneaux mobiles bien adaptés, afin non-seulement d'empêcher l'exhalaison et la dispersion des vapeurs infectes et méphitiques provenant de la fermentation, mais encore de s'opposer à la diminution de la température du routoir, qu'il serait bon, pour le même motif, d'encastrer dans des murs de terre; car il est de principe que l'opération marche avec d'autant plus de rapidité que la chaleur est plus élevée.

IV. Plusieurs moyens de *rouissage par les machines*, ont été proposés et même appliqués sur une grande échelle, sans que ces essais aient paru en amoindrir suffisamment l'insalubrité[1]. MM. Léonce et Coblentz ont même essayé de supprimer complétement le rouissage; le chanvre, saisi en nature, est transformé immédiatement en filasse. Ces procédés coûteux semblent aujourd'hui abandonnés par les industriels, qui préfèrent acheter les lins et les chanvres tout rouis et teillés d'après

[1] Payen. Rapport adressé au ministre du commerce, inséré au *Moniteur* du 4 octobre 1860.

les anciens procédés agricoles, qui donnent des produits de meilleure nature.

Après que la plante a été exposée au rouissage, la tige textile doit être débarrassée de ses parties ligneuses ; pour cela elle est soumise au *teillage*, c'est-à-dire à une succession de broyages et battages mécaniques, qui donnent lieu à un dégagement considérable de poussières nuisibles.

Le *peignage*, celui du chanvre en particulier, est extrêmement dangereux, en raison de la quantité considérable de particules siliceuses qui s'échappent avec les filaments textiles.

Enfin, nous ne ferons que mentionner la dernière opération du *filage*, qui s'effectue pour le chanvre et le lin, dans les mêmes conditions et avec les mêmes inconvénients que pour le coton et la laine.

Ajoutons cependant que l'action nuisible de la température élevée des ateliers de filage s'accroit, dans l'industrie linière, d'une surabondance de vapeur et d'une aspersion d'eau continuelles.

Nous signalerons encore une singulière affection que M. Toulmouche[1], de Rennes, a décrite le premier chez les fileurs de chanvre. Elle consiste en une inflammation spéciale de la bouche, et surtout de la langue. Cette affection aurait pour cause une mauvaise coutume des fileuses, qui, se servant de leur salive pour mouiller et façonner le fil, provoquent ainsi un contact incessant de la langue avec les doigts ou avec la filasse même, chargés de matières âcres et irritantes.

3° *Affections pulmonaires succédant à l'inhalation de la poussière de bois. — de bois colorants de campêche, de santal. — de chicorée. — de garance. — de blé. — de farine. — (Scieurs de bois. — Menuisiers. — Ébénistes. — Tourneurs. — Tonneliers. — Charpentiers. — Batteurs en grange. — Vanneurs. — Boulangers.)*

La poussière provenant de bois durs est plus fine que celle du bois mou ; elle est constituée par de petits éléments, la plupart aigus et acérés ; les ouvriers particulièrement exposés à l'inhalation de ces poussières sont les *scieurs de bois*, *les menuisiers*[2], *ébénistes*, *tourneurs*, *tonneliers* et *charpentiers*.

L'influence de la poussière chez les scieurs de bois est généralement plus nuisible pour l'ouvrier qui se trouve placé en bas.

[1] Toulmouche. Mémoire sur les maladies occasionnées par le chanvre, et sur une affection morbide nouvelle de la bouche chez les fileurs de chanvre, *Gaz. méd.* 1852.
[2] Marc Borchard. *Hygiène des professions, Maladies des menuisiers et des ébénistes ;* d'après le docteur Koblank, 1859

Chez les charpentiers[1], il faut noter les plaies produites par les scies mécaniques et par l'emploi de l'herminette[2].

Quant aux tonneliers, les statistiques ont montré que la durée de la vie chez eux est au-dessous de la moyenne (Hannover). C'est que, par-dessus tout, et en dehors de toute influence de milieu, ces ouvriers sont essentiellement des hommes de peine.

On a remarqué aussi que la fabrication des *crayons* développait une quantité assez importante de poussière.

Le tableau suivant, emprunté à Hirt, indique l'influence de quelques professions sur la production de certaines maladies.

SUR 100 MALADES.	SOUFFRENT DE									
	PHTHISIE.	CATARRHE BRONCHIQUE.	EMPHYSÈME.	PNEUMONIE.	MALADIES AIGUËS.	MALADIES DIGESTIVES.	RHUMATISME.	MALADIES DE CŒUR.	DURÉE MOYENNE DE LA VIE.	MORTALITÉ P. 100.
									ans.	
Menuisiers. . . .	14,6	10,1	3,9	6,0	34,0	18,4	10,4	2,9	49,8	1,89
Charpentiers. . .	14,4	6,5	6,9	6,9	29,2	14,4	17,4	4,3	55,7	—
Charrons et fabricants de voitures	12,5	9,2	1,3	5,2	41,6	18,7	9,2	4,3	»	»

Ceux qui séparent la farine d'avec le son, dit Ramazzini, ceux qui secouent et portent les sacs, ne peuvent s'empêcher d'avaler, avec l'air qu'ils respirent, les particules de farine qui voltigent.

La plupart des graminées, seigle, froment, avoine et orge, produisent, en effet, particulièrement pendant le battage du grain, un mélange assez considérable de poussière. Chez les *batteurs en granges*, où cependant des courants d'air éloignent une certaine proportion de poussière, il se développe des bronchites et des emphysèmes; le seigle et le

[1] Rit. Quelques considérations sur les plaies produites par les scies circulaires mues par la vapeur. *Thèse de Montpellier*, 1870.

A. Layet. Hygiène et pathologie professionnelle des ouvriers employés à l'arsenal maritime de Toulon, *Arch. de médecine navale*, 1875.

[2] Sorte de hache dont la lame est horizontale et recourbée au lieu d'être verticale. L'ouvrier saisit d'une main l'extrémité du manche, de l'autre relève et abaisse alternativement l'instrument qui vient frapper la pièce de bois sur le sol au devant de ses jambes. Une déviation quelconque de l'outil, amène des blessures soit au pied ou à la jambe de l'ouvrier.

froment paraissent être surtout dangereux. Le battage se fait, soit au fléau, par les batteurs en grange, soit à l'aide de batteries mécaniques.

Le premier est un travail rude, nuisible à la santé, et Ramazzini signalait déjà, chez les batteurs en grange, tous les accidents qui résultent de l'inspiration d'une grande quantité de poussières irritantes. Il faut donc encourager de préférence les batteries mécaniques.

Le *vannage* s'opère le plus souvent à bras, au moyen d'un *van*, espèce de grand panier plat, à l'aide duquel on agite le grain en le projetant à une certaine hauteur.

Les enveloppes de grain et les matières légères sont entraînées par les courants d'air et laissent retomber le grain plus pesant. Quant au ventilateur mécanique, il répand encore plus de poussière.

Pour se soustraire à cette action délétère, M. Tardieu conseille aux vanneurs et aux batteurs de grain, employés aux machines nouvelles, de se couvrir le visage d'un voile pareil à celui dont font déjà usage les scieurs de long.

Le *meunier* est également exposé à respirer une grande quantité de poussière, surtout durant le travail dans la *bluterie*.

Le blutoir est une sorte de crible ou machine qui sert à isoler le bon grain du mauvais et à le séparer des ordures et de la poussière qui s'y trouvent mêlées après qu'il a préalablement subi sur l'aire de la grange la première épuration du son. Il y a donc le blutoir à blé et le blutoir à farine qui isole les diverses qualités de farines entre elles.

La poussière du son est surtout nuisible; elle est formée, en effet, de toutes les impuretés, glumelles, barbes, etc. La poussière de la farine, au contraire, constituée par de petits corpuscules arrondis, est beaucoup moins dangereuse. Elle donne lieu, cependant, à un accident particulier décrit par M. Chevallier[1], et qui se produit dans les circonstances suivantes :

Tandis que les vastes cylindres qui composent la bluterie, retiennent le son en laissant traverser la fleur de farine, cette dernière, passant à travers un tamis, tombe en neige dans la chambre à farine. Mais, en voyageant de la bluterie dans cette chambre, une partie s'accumule sur les solives ou traverses du plancher de séparation, et sur les moindres saillies des cloisons, jusqu'à ce qu'à un moment donné ces petits amas de farine venant à tomber dans la chambre, il se forme un véritable nuage en suspension dans l'air. Si, en ce moment, on pénètre dans la

[1] A. Chevallier. *Des accidents qui peuvent être observés dans les minoteries*, in *Ann. d'hyg. publ.*, 1806.

chambre avec une lampe allumée, la farine en suspension peut s'enflammer et faire explosion. Il est donc indispensable d'avoir une lampe de sûreté pour pénétrer dans les bluteries et les chambres à farine, et il ne faut jamais tenir un corps enflammé dans le voisinage des blutoirs pendant leur fonctionnement.

Le *rhabillage* des meules soumet encore le meunier à l'absorption de particules siliceuses par les voies respiratoires.

Les *boulangers*[1] sont beaucoup moins exposés que les meuniers. Néanmoins il y a inhalation de poussière de farine aussi bien pour l'ouvrier qui pétrit, nommé *geindre*, que pour celui qui est chargé de la cuisson (là, cependant, la poussière est plus atténuée). De plus, ces ouvriers travaillent de nuit et à une température très-élevée. C'est sans doute à ces deux dernières influences que l'on doit attribuer la pâleur anémique qui caractérise les garçons boulangers. Les mouvements violents et les efforts répétés auxquels sont obligés les pétrisseurs les prédisposent aux maladies du cœur. Les affections rhumatismales et les phlegmasies aiguës sont, ainsi que l'avait noté Ramazzini, celles qui atteignent le plus fréquemment les boulangers.

Enfin, nous devons remarquer le peu de résistance qu'opposent les individus occupés à la boulangerie à l'invasion d'une épidémie. Ce fait a reçu, durant la peste de Marseille, une terrible démonstration : les boulangers furent décimés à ce point, que ceux des villes voisines furent appelés pour subvenir aux besoins du peuple.

Clot-Bey, en Orient pour la peste ; puis Audouard, pour la fièvre jaune ; M. Blondel, pour le choléra, ont renouvelé ces observations. Suivant Mayer, enfin, les boulangers fournissent le plus de victimes au typhus.

Hirt considère comme très-nuisible la poussière qui provient des moisissures se développant pendant la préparation des deux champignons, *Boletus ignarius* et *fomentarius*. Cette poussière aurait une action spéciale sur les muqueuses, d'où des épistaxis, du coryza, de l'ozène, des ophthalmies, des inflammations éczémateuses de la peau et du scrotum. Elle paraît même un emménagogue assez puissant. Les ouvriers doivent donc se protéger la bouche et le nez avec une bandelette, et on a conseillé aussi, lorsqu'ils ont terminé leur travail, des fomentations d'infusion de camomille et des lotions d'infusion de ciguë.

Hirt signale également l'influence fâcheuse de l'inhalation des poussières des bois colorants de *campêche* et de *santal* ; tandis que celles de *chicorée* et de *garance* sont, dit-il, absolument inoffensives.

[1] Beaugrand. *Dict. encyclop. des sciences méd.*, art. « Boulangers ».

II. — AFFECTIONS PULMONAIRES SUCCÉDANT A L'INHALATION DE POUSSIÈRES ANIMALES

1° *Affections pulmonaires succédant à l'inhalation des poussières de laine.*

La laine est constituée par les poils de certaines espèces animales : la surface de ces poils est recouverte de petites écailles. Les fibres sont très-flexibles. La laine est soumise à plusieurs opérations successives.

Il s'agit dans la première, appelée *triage* (ou désuintage), de débarrasser la laine brute du corps gras appelé suint, dont elle est revêtue. Chaque toison est déroulée sur des claies de bois ; l'ouvrier doit alors extraire avec la main les adhérences graisseuses de chaque poil ou les mèches feutrées qui s'y rencontrent. Des furoncles, des érysipèles, des éruptions diverses, sont la conséquence fréquente de cette besogne.

Le *lavage*, qui se fait dans des cuves remplies d'eau de savon, est suivi du *séchage*, puis du *dégraissage*, au moyen de l'urine en putréfaction ou d'un alcali dissous dans l'eau chaude. La laine est alors séchée une deuxième fois, puis portée à la teinture.

Exécutées en plein air, ces diverses phases du travail n'offrent d'autre cause d'insalubrité que l'humidité, et l'action des liquides caustiques sur la peau.

Le *battage* se fait également en plein air; le développement de poussières y est très-faible, et cette partie du travail, si dangereuse chez les ouvriers cotonniers, est ici relativement inoffensive.

Le *peignage* s'exécute au moyen de peignes d'acier. Dans beaucoup d'ateliers, les fourneaux de charbon sur lesquels on chauffe ces peignes sont situés au milieu des salles de travail, sans cheminée d'appel communiquant à l'extérieur. Le dégagement d'oxyde de carbone qui se produit, peut, lorsque les fenêtres sont fermées, amener les accidents d'asphyxie les plus graves.

Contrairement à ce qui se passe pour le coton, et grâce à l'huile dont la laine est imbibée avant de passer dans les métiers, le cardage de la laine, qui a lieu dans la filature, ne développe qu'une faible quantité de poussière. La laine cardée sert à la fabrication du drap ; la laine peignée ou longue est soumise à dix ou douze métiers.

Les ateliers des filatures de laine sont aussi plus vastes, mieux aérés, moins poussiéreux que ceux des filatures de coton. La chaleur y est

moins nécessaire au travail, et les fenêtres peuvent y rester ouvertes.

L'industrie lainière occupe en France plus de 500,000 ouvriers répartis dans un grand nombre de départements. La fabrication des draps constitue la branche la plus intéressante de cette industrie.

La laine, lavée, peignée, puis filée, est alors tissée pour former le drap, qui est à son tour plongé dans des liquides alcalins, puis battu par des marteaux-foulons.

Les individus qui se livrent à ce *foulage* souffrent d'une affection vésiculeuse. Le *peignage* se fait à l'aide d'un chardon à foulon.

L'invention des machines à cylindre évite aujourd'hui l'affection qui s'observait autrefois à la paume de la main chez les *tondeurs*. Le drap subit finalement le *décatissage*, le *brossage* et le *pressage*[1].

Hirt évalue à 5 pour 100 la mortalité des ouvriers des manufactures de drap ; la durée de la vie est, dit-il, chez eux, de 57 à 59 ans. Il fait observer que la fabrication des velours de laine est plus dangereuse.

Quant au moyen érigé aujourd'hui en industrie dans le département du Nord, de *battes mécaniques* pour les fils et le lin, ces établissements entraînent des inconvénients de bruit, de poussière considérable, et ont été rangés par le préfet du département du Nord, sur l'avis du conseil de salubrité, dans la deuxième classe des établissements dangereux et insalubres.

2° *Affections pulmonaires succédant à l'inhalation de la soie.*

Bibliographie. — Thouvenin. *De l'influence que l'industrie exerce sur la santé des populations dans les grands centres manufacturiers.* — *De l'industrie de la soie* (*Journal de médecine de Bordeaux*, 1846. — Gubian. *Sur l'hygiène de l'ouvrier en soie* (*Journ. de méd. de Lyon*, t. X, 1846). — Duffours. *Recherches sur quelques maladies des fileuses de soie.* Montpellier, 1853. — Chatin. *De la phthisie des tisseurs et des dévideuses à l'hôpital de la Croix-Rousse, à Lyon.* 1867. — Fonteret. *De la phthisie des tisseuses et des dévideuses* (*Lyon médical*, 1848).

L'industrie de la soie occupe en France plus de 500,000 ouvriers, et il est à remarquer qu'on y rencontre peu d'individus vigoureux.

On sait que le ver à soie produit un tissu filamenteux, dont il s'enveloppe comme d'une coque pour y subir sa métamorphose, et qui, pour cela, reçoit le nom de *cocon*.

Pour extraire la soie de ce cocon, il faut la débourrer, c'est-à-dire

[1] *Réflexions sur les ouvriers employés dans les manufactures de drap*, par M. Toulmonde, de Sedan, Paris, 1848.

débarrasser sa surface de la bourre ou *frison* qui la garnit. C'est cette bourre qui, une fois cardée, produit la filosèle.

Lorsque le débourrage a laissé ainsi à découvert le *fil grége*, le cocon est plongé dans une bassine d'eau bouillante, pour être rendu apte au dévidage.

C'est chez les ouvrières qui sont chargées de tirer et de réunir les fils détrempés et désagrégés par l'eau chaude, que l'on voit se développer cette éruption dont nous avons eu occasion de parler antérieurement, et que M. Potton a décrite sous le nom de *mal de ver* ou *de bassine*.

Outre ces accidents particuliers, le dévidage présente, comme toutes les autres préparations de la soie, les inconvénients d'un travail accompli dans une atmosphère chaude et humide, le plus souvent même dans un sous-sol. Ces conditions hygiéniques déplorables s'aggravent, dans le cardage des frisons, que nous avons mentionné au début, d'un développement de poussières malsaines, d'attitudes vicieuses du corps. Ce travail est surtout concentré dans les maisons de détention du Midi, et notamment dans les prisons de Nîmes et de Montpellier. M. Boileau de Castelnau apprécie ainsi son influence, dans un rapport adressé au ministre de l'intérieur : « Position constamment assise ou debout, pour les presseurs exercice forcé ou continuel des extrémités supérieures, obligation d'élever les mains à la hauteur de la tête, respiration continuelle de vapeurs ou molécules animales[1]. » Ce médecin a reconnu que les cardeurs ont fourni plus d'entrées à l'infirmerie que toutes les professions réunies, et que, si l'on y compte moins de morts, c'est qu'avant de mourir le cardeur a changé de profession.

Les auteurs de la *Topographie de Nîmes*[2] font observer que les cardeurs de filosèle sont exposés à l'affaiblissement et à l'œdème des membres inférieurs. Le plus grand nombre est menacé de toux longues et fatigantes, d'asthme, de crachements de sang et de phthisie.

M. Tardieu, tout en admettant les influences pathogéniques fâcheuses sous lesquelles vivent en général les ouvriers en soie, qui se trouvent ainsi plus exposés à la phthisie, croit cependant que les conséquences spéciales de la poussière que soulève le battage de la bourre et l'action des baguettes sur la claie ont été très-exagérées. Hirt va même jusqu'à dire que l'influence de cette poussière se fait peu sentir, et que les maladies des organes respiratoires ne sont pas plus fréquentes

[1] Boileau de Castelnau. *De l'influence du cardage de la soie dans les prisons sur la santé des détenus de la maison centrale de Nîmes*, 1840.

[2] Vincent de Beaume. Topographie de Nîmes, 1802.

chez les ouvriers en soieries que chez ceux non soumis à l'inhalation des poussières.

3° *Affections pulmonaires succédant à l'inhalation des poussières de cheveux, poils, plumes, os, nacre.*

La poussière des *cheveux* et des *poils* exerce sur l'économie une double action, provoquée, par les fragments de poils et de cheveux qu'elle introduit dans l'organisme d'une part, et de l'autre, par la plus grande proportion de matières étrangères qui se trouve mêlée à cette poussière.

Elle développe cette forme particulière de pneumoconiose que nous étudierons bientôt sous le nom de *chalicosis*. Les autopsies faites en pareil cas n'ont pas permis de constater la présence de fragments de poils ou de cheveux. On a observé des ulcérations des bronches. Les *brossiers*, *coiffeurs*, *selliers*, *tapissiers*, *pelletiers*, *chapeliers*, sont surtout soumis à ces inhalations; ces derniers sont en outre exposés à l'absorption de molécules mercurielles.

Le tableau suivant emprunté à Hirt, permet de comparer la fréquence relative des affections de poitrine dans ces diverses professions.

SUR 100 MALADES.	SOUFFRENT DE									
	PHTHISIE.	BRONCHITE.	EMPHYSÈME.	PNEUMONIE.	MALADIES AIGUËS.	MALADIES DU TUBE DIGESTIF.	RHUMATISME.	MALADIES DU COEUR.	DURÉE MOYENNE DE LA VIE.	MORTALITÉ P. 100.
									ans.	
Brossiers.	49,1	28,0	—	7,0	12,2	3,7	—	—	?	1,605
Coiffeurs.	32,1	47,8	3,4	10,0	25,4	14,6	—	—	57,9	
Selliers	12,8	7,5	2,5	5,0	40,1	22,6	7,6	1,9	53,5	2,390
Tapissiers	25,9	11,7	2,5	10,3	24,9	20,7	4,0	—	—	
Pelletiers	23,2	10,7	2,7	8,0	23,3	10,9	12,6	2,5	50,5	
Chapeliers. . . .	13,5	6,7	4,7	5,6	53,3	28,7	5,5	—	51,6	2,921

L'épuration des *plumes* et *duvets* (épuration en grand) se fait, soit par la voie sèche, c'est-à-dire par une sorte de battage et de cardage, source de poussière, qui a motivé le classement de cette industrie dans la deuxième catégorie des établissements insalubres, soit par la voie humide, qui entraine une buée odorante, et justifie la place qu'elle occupe dans la troisième classe.

Les femmes occupées à assortir les plumes sont également exposées aux inhalations de poussière; les maladies des yeux ainsi que la phthisie sont fréquentes chez ces ouvrières.

M. Thibaut a fait remarquer que la nouvelle industrie de la *teinture des plumes* peut donner lieu à des accidents; cette teinture se fait avec la murexide (urate ou purpurate d'ammoniaque extrait du guano), procédé qui exige l'emploi d'un mordant à l'acétate de plomb ou au sublimé corrosif. Les ouvriers qui plongent les plumes dans le bain, ainsi que les femmes qui les travaillent ensuite, sont exposés à des coryzas, de la salivation, et des ulcérations aux mains.

Les *os*, extraits de la graisse, de la gélatine, peuvent être distillés et transformés en noir animal. Les nombreux usages auxquels on emploie aujourd'hui les os sont un des moyens les plus précieux d'assainissement pour les voieries et les équarrissages. Toutefois le voisinage de telles fabriques est essentiellement désagréable, bien plutôt en raison des émanations de matière animale, que par les dangers qu'il pourrait entraîner.

Les poussières de *corne* paraissent agir d'une façon presque inoffensive. Cependant, quelquefois le sang, ou des poils qui en sont chargés, adhérents à la corne, ont donné lieu à des cas de contagion de charbon, ou de morve et de farcin. De la poudre mélangée au sang desséché pourrait, dans certains cas, produire, par le contact sur les doigts ou sur les muqueuses des voies respiratoires, un effet semblable. Ces accidents sont très-peu fréquents.

L'industrie de la *nacre de perle* est très-répandue en Angleterre, en Allemagne, en Hollande, et dans quelques départements de la France, en particulier dans l'Oise. MM. Chevallier et Mahier en ont fait une étude très-complète[1].

Des divers travaux qu'elle exige, l'*émeulage*, le *sciage* et le *travail au tour* sont surtout et à juste titre redoutés des ouvriers. Inspiration incessante des poussières provenant de la coquille, obligation de se tenir constamment debout, mouvements pénibles du bras ou du pied: tels en sont les principaux inconvénients.

Le travail du *tour en l'air* est surtout extrêmement fatigant. L'ouvrier penchant fortement le corps en avant, met ainsi sa bouche au niveau d'un nuage épais de poussière de nacre.

La poussière, d'un blanc-jaunâtre, très-abondante, constituée par des grains extrêmement ténus, dégage, en outre, une légère odeur de sub-

[1] Chevallier et Mahier. Mémoire sur les ouvriers qui travaillent les coquilles de nacre de perle, *Ann. d'hyg.*, ann. 1852, p. 241.

s'anee animale. C'est ce qui explique pourquoi l'eau dans laquelle baignent les menles devient si promptement infecte. M. Chevallier signale chez les ouvriers la bronchite chronique, l'emphysème pulmonaire, les hémoptysies, les ophthalmies et les gerçures aux mains[1].

III. — AFFECTIONS PULMONAIRES SUCCÉDANT A L'INHALATION DE POUSSIÈRES MINÉRALES ET MÉTALLIQUES

1° *Affections pulmonaires succédant à l'inhalation de la poussière de fer. Siderosis.*

De ces poussières, les unes formées de molécules aiguës, pointues, d'une excessive ténuité, sont particulièrement redoutables et capables de léser par effraction ; chez les autres, des molécules d'un plus gros volume, arrondis ou mousses, engendrent beaucoup moins d'accidents.

Une même substance peut présenter ces deux variétés : chez les *tailleurs de lime*, par exemple, molécules pointues ; chez les ouvriers se servant de *rouge anglais* (oxyde de fer), molécules mousses.

La *poussière de fer* est rarement inspirée pure ; le plus ordinairement elle se trouve, dans les travaux professionnels où son développement est le plus important, mélangée à diverses poussières.

Nous étudierons d'abord les cas dans lesquels nous pourrons observer l'action isolée de cette poussière.

La présence du fer dans le poumon donne lieu à une variété de pneumoconiose qui a été décrite par Zenker sous le nom de *siderosis*.

Zenker a examiné les poumons d'une jeune fille morte à 31 ans (1864), à l'hôpital de Nuremberg.

« J'ai rarement observé, dit-il, un phénomène plus curieux. La surface des poumons est d'une coloration rouge-brique intense ; çà et là seulement quelques lignes noires disposées le long des interstices des lobules. La plèvre pulmonaire était recouverte également de plaques rouges de grandes dimensions. La surface de section des poumons présentait une coloration rouge-brique si vive que les autres teintes étaient complétement effacées. On eût dit que les organes avaient été enduits de rouge.

« Je pensai d'abord à la présence du minium ou du cinabre, mais l'analyse chimique faite par Gorup Besanez démontra l'accumulation d'oxyde de fer dans les poumons en quantité prodigieuse[2]. »

[1] D'après certains médecins de Vienne (Autriche) où l'industrie de la nacre est assez répandue, les ouvriers nacriers seraient exposés à une forme particulière d'ostéite. Consultez : English, *Wiener med. Wochenschr.*, 1870, et Gussenbauer, *Arch. f. klin. Chirurg.*, vol. XVIII, 1875.

[2] La quantité de fer dans le poumon était énorme, puisque 57 gr. de poumon renfer-

La malade avait été employée, pendant plusieurs années, dans une fabrique de Nuremberg, à préparer le papier qui sert à couvrir l'or fin.

Son travail consistait à appliquer sur une feuille de papier transparent de la poudre rouge, sèche, très-fine, jusqu'à ce que le papier fût absolument imbibé et pénétré.

Le local était petit, la ventilation insuffisante, l'air obscurci par une poussière rouge intense. Si les fenêtres étaient fermées, les meubles étaient bientôt recouverts de poussière rouge. La salive des ouvrières était rouge.

L'analyse de la poudre rouge employée par la malade apprit que cette poudre n'était autre chose qu'une variété d'*oxyde de fer*, préparée sous le nom de *rouge anglais*. Elle offre les mêmes caractères, le même volume et la même structure que celle qui a été retrouvée dans les poumons.

Zenker cite également l'observation d'un ouvrier miroitier travaillant avec du rouge anglais. Depuis cette époque, Merkel a observé également à Nuremberg d'autres faits de siderosis pulmonaire.

Non-seulement les observations de Zenker établissent le mode de pénétration des poussières d'une manière irrécusable; elles montrent de plus que les molécules de poussière les plus fines peuvent, sans être anguleuses ni pointues, pénétrer non-seulement dans les cellules épithéliales, mais aussi plus profondément dans le tissu conjonctif du poumon, puisque dans le cas de siderosis pulmonaire dont nous venons de parler, il s'agit de molécules rondes, très-fines, qui ne peuvent léser par effraction : il n'y a plus alors un véritable traumatisme, mais un de ces actes de pénétration sur lesquels insiste le professeur Robin.

En 1871, Merkel a trouvé dans les poumons le fer à l'état d'*oxyde*

maient 0 gr. 828, d'oxyde de fer. Le poumon droit entier donna un poids de 780 gr., les deux réunis 1500. Les deux poumons renfermaient, en oxyde de fer, au moins 21 ou 22 gr.

Le liquide trouble qui suintait des alvéoles, présentait comme partie essentielle une masse considérable de grains de 10, jusqu'à 25 millièmes de millimètres, les plus petits presque toujours sphériques, les plus gros ovales. Les grains qui constituaient ces éléments paraissaient rouges vus directement, et par transparence on les voyait bruns. Des molécules très-fines de fer se trouvaient dans les voies aériennes, mais surtout dans le tissu inter-alvéolaire et dans la plèvre.

Il n'y avait pas de tubercules récents.

Les parois des grosses artères des veines, ne présentaient aucune coloration anormale. Les grosses bronches qui semblaient colorées en rouge n'offraient aucune molécule rouge, ni à leur surface, ni dans l'épaisseur de leurs parois; mais il paraissait en exister dans les plus fines bronches et leur paroi interne était tachée de matière rouge, tandis que la partie externe n'en renfermait pas.

Les ganglions bronchiques, noirs au centre, étaient teintés de rouge à la périphérie. Dans les parties noires on voyait aussi quelques points rouges.

magnétique. Un seul cas de cette nature a pu être observé. Il s'agit d'un individu atteint de pneumoconiose siderosique. Il avait été occupé à nettoyer avec du sable des plaques de tôle qui s'étaient recouvertes d'oxyde d'oxydule de fer.

L'expectoration de cet homme était d'un gris-noirâtre; l'analyse chimique y démontra la présence de petits granules noirâtres d'oxyde de fer, à l'état d'oxyde magnétique. La mort eut lieu au bout de deux mois.

L'autopsie permit de constater sur chaque poumon des amas gris-noir. Les poumons étaient indurés et offraient les caractères d'une phlegmasie chronique. Le sommet droit présentait une caverne communiquant avec une grosse bronche. Les ganglions bronchiques, peu altérés, offraient cependant à l'intérieur une teinte noire. Sur 100 grammes de poumon desséché, il y avait 0,885 de fer. Cette observation a eu pour résultat de faire modifier le procédé de nettoyage des plaques de tôle.

Parmi les ouvriers employés exclusivement à la confection des ouvrages en fer, les *forgerons*, les *ferronniers*, les *forgeurs de rivets*, les *serruriers*, les *cloutiers*, offrent différentes déformations, provoquées par des attitudes vicieuses, que nous avons déjà mentionnées. Quelques-uns de ces ouvriers sont, en outre, exposés à l'action continue de températures extrêmement élevées[1] et à l'absorption de poussière fine composée d'oxyde de fer et de charbon, qui produisent sur leurs voies respiratoires une irritation continue; les forgerons souffrent en grand nombre d'un lumbago poussé à un degré de violence excessive.

L'hypertrophie du cœur et l'emphysème pulmonaire sont fréquents chez ces ouvriers.

Tôliers et chaudronniers. — Les individus attachés à ce genre de travail ne subissent aucune influence pathogénique bien caractérisée, si ce n'est cependant l'action exercée sur l'organe de l'ouïe par le bruit assourdissant qui remplit incessamment leur atelier. Une cinquantaine d'ouvriers, frappant à coups redoublés de marteau la paroi métallique de vases creux et sonores, produisent un tapage vraiment infernal que l'habitude la plus prolongée peut seule permettre de tolérer (Maisonneuve).

[1] Les ouvriers des hauts fourneaux qui servent à la fabrication du fer et de l'acier, ont à se livrer à un déploiement de force excessif en présence d'un foyer de chaleur intolérable. J'ai assisté, dans l'usine de *Terre-Noire*, à la fonte de l'acier par une température de 2,000 degrés. Il y a là pour l'ouvrier danger d'accidents, de brûlures et de transpirations abondantes, suivies de froid et de frisson. De plus, il peut se produire certaines influences nocives spéciales résultant des gaz ou des vapeurs que développe la matière en fusion.

2° *Affections pulmonaires succédant à l'inhalation des poussières de fer et de silice. Siderosis et chalicosis*[1].

Bibliographie. — Johnston. *On a new species of phthisis peculiar to persons occupied in pointing needles* (*Mem. of the London medic. Society*, vol. V). — Alp. Chevallier. *Des accidents auxquels sont exposés les couteliers, émouleurs et aiguiseurs* (*Annales d'hygiène publique*, 1836). — Favell. *De l'asthme des rémouleurs.* — Morin. *Dangers auxquels l'emploi des meules de grès expose les ouvriers dans les fabriques d'armes.* — Quentin. *Fabrication de meules artificielles.* — J. C. Hall. *Maladies des aiguiseurs de Sheffield.* Peacock. — *De la phthisie des tailleurs de pierre meulière.* — Putégnat (de Lunéville). *Quelques mots sur les maladies des verriers et des tailleurs de cristal*, ou *Une promenade médicale à la cristallerie de Baccarat.* — Jordan. *Maladies des ouvriers dans les fabriques d'acier.* — Desavre. *Études sur les maladies des ouvriers de la manufacture d'armes de Châtellerault.* — Feltz. *Maladie des tailleurs de pierre.*

Tandis que, dès le dix-septième siècle, la maladie des tailleurs de pierre était l'objet de recherches et de travaux considérables, la maladie de même origine, mais d'une gravité bien plus grande, qui atteint les aiguiseurs, est mentionnée seulement à la fin du siècle dernier.

En effet, dès 1649, Diemerbroek reconnaît la présence de poussières pierreuses dans les poumons des tailleurs de pierre; Wepfer (1678) constate la présence de la phthisie chez les ouvriers qui, à Waldshut, préparent les pierres à meules; et, dans le courant du dix-huitième siècle, cette étiologie des affections organiques du poumon est tellement monnaie courante, que Sauvage décrit un *asthma pulverulentorum*, lequel, dit-il, dégénère souvent en phthisie.

Ces idées sont confirmées par Leblanc (1773), Will (1785), et cependant personne, pas même Ramazzini (1700), ni Fourcroy (1777), ne parlent des maladies de poitrine chez les aiguiseurs. Il faut arriver jusqu'en 1796 pour voir Johnston s'occuper d'une espèce de phthisie qu'il a observée chez les empointeurs d'aiguilles. Enfin, en 1830, Knight aborde la question des émouleurs, et nous apprend que la maladie spéciale dont ils sont affectés *est de date récente.* « Autrefois, dit-il, les ouvriers travaillaient isolément hors des villes, dans des campagnes salubres, le long des cours d'eau qu'ils utilisaient comme force motrice. Leurs ateliers, dans lesquels ils n'étaient jamais qu'en très-petit nombre, étaient largement aérés; ils aiguisaient rarement par la voie sèche. Les variations, en plus ou moins, survenues dans ces cours d'eau, et les gelées de l'hiver, interrompaient fréquemment leurs travaux, et les obligeaient de se livrer à d'autres occupations. »

L'adaptation des machines à vapeur à l'aiguisage amena, vers 1786,

[1] De χάλιξ, silex, pierre à fusil.

une révolution complète et bien fâcheuse dans cette industrie, qui des campagnes fut amenée dans les villes. Les ouvriers furent enfermés, au nombre de douze ou quinze, dans des pièces peu spacieuses, exactement closes, surtout pendant l'hiver ; ils travaillèrent là, pendant toute l'année, dix à douze heures par jour, et six jours par semaine. L'avilissement des salaires amena l'usage plus fréquent de la voie sèche, beaucoup plus expéditive. Enfin, les aiguiseurs vinrent demeurer en ville, et leur genre de vie se modifia du tout au tout.

Depuis Knight, nous avons à enregistrer les belles recherches de Holland, celles de Favell, de Hall, en Angleterre, et celles de M. Desayvre en France. Une des professions où la vie de l'ouvrier est le plus en danger, la fabrication des armes, a été surtout l'objet des études de M. Desayvre. Là encore, les ouvriers aiguiseurs sont les plus exposés.

On ressent habituellement dans ces usines, dit M. Desayvre, et quelle que soit la température de l'air extérieur, un certain froid, qui dépend :

1° De la vapeur d'eau froide répandue dans l'usine et résultant de l'aiguisement par la voie humide, qui est en vigueur à la manufacture; 2° de l'eau qui mouille le pavé de l'usine et coule même dans les endroits les plus déclives ; 3° enfin du courant d'air qui s'établit entre les fenêtres nord et sud, quand elles sont ouvertes simultanément. Il résulte de ces conditions physiques que les aiguiseurs, échauffés, et souvent mouillés de sueur par un travail pénible, respirent un air froid et saturé d'humidité ; ce qui, joint à leurs imprudences, explique la fréquence des bronchites parmi eux, indépendamment de l'action de la poussière sur l'appareil respiratoire.

On se sert de préférence, pour l'aiguisement, de meules *naturelles*, ainsi nommées parce qu'on les taille dans les carrières ; elles sont faites avec le grès dit *bigarré*, et composées de *silex* uni par un *ciment calcaire*. Elles sont d'une grande dureté et n'éclatent presque jamais.

Pour l'*aiguisement* des armes, il est nécessaire de creuser à la circonférence de la meule des cannelures ; c'est à cette opération que l'on donne le nom de *riflage*. Lorsque l'ouvrier rille la meule, il se dégage une grande quantité de poussière ; celle-ci prend deux directions : une partie s'élève un peu et vient tomber sur la planche placée auprès de la meule ; une autre partie, beaucoup plus considérable, tombe comme une masse épaisse, et s'élève ensuite en poussière fine pour remplir toute l'usine d'un nuage pulvérulent tellement épais, qu'on a peine à voir à quelques pas devant soi.

Une réforme radicale a été introduite dans l'hygiène de la profession

des aiguiseurs, et a apporté à leur sort une amélioration considérable ; c'est l'introduction du *ventilateur*, ou plutôt de l'appareil ventilateur, qui a pour base essentielle une roue à aubes courbes placée en dehors de l'usine.

Tous les aiguiseurs ne sont pas dans les mêmes conditions pendant leur travail. L'aiguisement de la cuirasse est très-fatigant, principalement à cause du poids considérable de cette armure, que l'ouvrier doit supporter pendant tout le temps de l'opération.

L'aiguisement en travers, qui s'applique à la baïonnette et aux autres armes, moins la cuirasse, mérite aussi une mention spéciale ; cet aiguisement se fait, ou plutôt se faisait, sur une meule d'environ cinq centimètres de diamètre. L'ouvrier travaillait assis, appuyait la lame sur ses genoux, et se courbait très-fort pour voir son travail, d'où résultait d'abord une très-grande fatigue ; ensuite, il travaillait à sec et était obligé de retailler à chaque instant la meule, ce qui l'exposait à aspirer énormément de poussière. M. le colonel Ancelin, frappé de tous ces inconvénients, a fait établir un nouveau système de meules, qui offrent le double avantage de permettre l'aiguisement par la voie humide et de donner à l'ouvrier pendant son travail une attitude droite. Les ouvriers ont apprécié les effets bienfaisants de ces meules.

La cause spéciale qui fait naître parmi les aiguiseurs une maladie particulière et véritablement professionnelle, consiste dans l'aspiration des poussières siliceuses que lancent les meules, et des particules métalliques qui s'échappent des instruments qu'on émoud. Les mêmes inconvénients se retrouvent pour toutes les catégories d'aiguiseurs, quelle que soit la matière aiguisée ; le degré du danger varie toutefois considérablement, suivant que l'aiguisage est fait à sec ou par la voie humide ; ce dernier étant beaucoup moins funeste, et n'attaquant pas directement la vie.

Les fourchettes, les aiguilles, réclament l'aiguisage à sec ; les rasoirs, ciseaux, couteaux de table, sont soumis à l'aiguisage mixte, c'est-à-dire que, façonnés d'abord sur la meule sèche, ils sont ensuite aiguisés sur une meule humide.

Enfin, la fabrication des scies et des faux demeure, grâce à l'aiguisage humide, une des moins nuisibles.

C'est à Sheffield que Holland a recueilli la plupart de ses observations. Cette ville est, comme on le sait, le siége principal des grandes manufactures de coutellerie et de quincaillerie de l'Angleterre.

Les *aiguiseurs de fourchettes*, travaillant à sec, paraissent, entre tous, les plus frappés par la maladie, et ceux qui succombent le plus

vite. Plus l'aiguiseur est jeune et plus il se montre sensible à cette influence. La poussière, incessamment produite par la rotation rapide de la meule, est si déliée, dit Holland, qu'elle peut pénétrer dans les ouvertures les plus étroites; elle remplit tout l'atelier, et se dépose sur tous les objets qui s'y trouvent renfermés. L'atmosphère est chargée d'un nuage de ces particules, en grande partie siliceuses.

Les *polisseurs d'acier*, qui emploient l'émeri et le rouge d'Angleterre, se rapprochent des aiguiseurs par les poussières nuisibles qu'engendre leur travail. Il s'exécute également au moyen d'une meule dont la circonférence est garnie d'une couche d'émeri destinée à rendre le frottement plus rude.

Il faut encore ranger parmi les ouvriers chez lesquels la phthisie professionnelle sévit de la façon la plus redoutable, les *aiguilleurs* (fabricants d'aiguilles), et, parmi eux surtout, l'ouvrier *empointeur*.

L'empointage se fait à la meule sèche; des particules métalliques jaillissent sans cesse en étincelles brûlantes, en même temps que l'ouvrier respire un air chargé de poussière de grès. La gravité de la maladie des empointeurs et l'urgence des moyens préservatifs ont été tour à tour signalées par Johnston, Knight, Villermé, Desayvre.

La maladie des aiguiseurs consiste en un engorgement du tissu pulmonaire, quelquefois avec excavation, entretenue et aggravée par la présence de corps étrangers, lesquels ne peuvent être expulsés ni résorbés.

La première période correspond à la présence seule des corps étrangers dans les poumons; la deuxième, à l'altération du tissu pulmonaire (engouement et induration); la troisième, à l'existence de cavernes.

Dans la première période, caractérisée par la présence des corps étrangers dans les poumons sans altération du tissu de ces organes, nous trouvons de la toux sèche, ou plus souvent suivie d'une expectoration blanchâtre, filante, peu abondante, excepté le matin. Point d'hémoptysie. Le malade vomit souvent à son réveil des matières bilieuses, glairenses; la respiration est vésiculaire, mais moins moelleuse qu'à l'état normal, et l'on perçoit à l'auscultation de très-légers craquements. La sonorité est bonne. Du reste, point de diminution des forces.

Dans la seconde période, qui correspond à l'engorgement du tissu pulmonaire, le malade tousse, il expectore des crachats blancs ou blancs-verdâtres, quelquefois même rougeâtres, et éprouve assez souvent de petites hémoptysies. Il ressent de la dyspnée par le moindre exercice;

la sonorité de la poitrine est beaucoup diminuée, et la respiration est sourde, dure. Des râles se font entendre, ils dépendent de la bronchite qui coexiste presque toujours. Du reste, point de fièvre ; l'appétit, les forces sont en assez bon état.

Dans la troisième période, des cavernes existent dans les poumons ; l'aiguiseur est forcé, bon gré, mal gré, de s'arrêter ; jusqu'alors, en dépit de l'induration partielle de leurs poumons, beaucoup d'entre eux n'ont pas interrompu leur travail. La toux est très-fréquente, l'expectoration très-abondante ; il se manifeste de temps en temps des hémoptysies, effrayantes par la quantité de sang rejeté. A l'auscultation, on n'entend presque plus la respiration vésiculaire, mais à sa place des râles ronflants et sibilants généralisés, et, dans certains points, des râles caverneux. A la percussion, on ne trouve presque partout que matité. L'état général est en rapport avec l'état local ; fièvre continue avec exacerbation le soir, sueurs, insomnie, amaigrissement, dyspnée, vomissement ; la mort arrive enfin.

Cette maladie se développe lentement et insensiblement. On la voit se poursuivre dix-huit mois, deux ans, trois ans, quatre ans même.

Il résulte d'une analyse faite par M. Malapert, que les grains noirs, trouvés dans le poumon, renferment une énorme quantité de silice, du fer et du phosphate de chaux, mais en quantité moins considérable. Ces corps étrangers se présentent sous la forme d'une tache noire très-petite, puis sous celle de points noirs très-petits également. Quelques-uns sont blancs-jaunâtres ; d'autres, tout à fait blancs, ont l'aspect du silex brut.

Les plus petits sont très-mous, sans résistance sous la pression du doigt, qui en change la forme comme il le ferait de la cire molle. La plupart se laissent couper par l'ongle, toutefois avec une certaine difficulté. Les grains blancs, siliceux, à aspérités, se trouvent surtout dans le tissu pulmonaire très-induré, à la périphérie des cavernes dans le développement desquelles ils semblent jouer un grand rôle.

La silice est donc la base de la matière pulvérulente.

Le poumon *induré* n'est pas crépitant à la pression ; il est dur au toucher ; à la coupe, il a un aspect marbré et semblable à la truffe. Le tissu qui environne les cavernes est toujours atteint d'induration.

Les crachats d'un aiguiseur qui travaillait à sec renfermaient, outre les cellules d'épithélium provenant de la bouche et du pharynx, des globules de sang, des globules de pus et de mucus, et enfin des particules d'acier et des fragments de grès, dont la quantité était d'autant

plus abondante qu'il s'était écoulé un temps moins long depuis la cessation du travail[1].

Ainsi donc, les poussières inspirées ont été la silice et le fer, c'est-à-dire qu'il y a eu à la fois *chalicosis* et *siderosis*. Cette forme de pneumoconiose est très-grave. Un caractère important, l'absence d'hérédité, la distingue de la phthisie tuberculeuse, avec laquelle elle offre certaines analogies[2].

Le tableau suivant donne le chiffre de la vie probable chez ces différents groupes d'ouvriers.

VIE PROBABLE

AGE ACTUEL	DES AIGUISEURS					DE LA POPULATION.	
	A SEC.	A SEC ET HUMIDE.			HUMIDE.		
	Fourchettes.	Canifs.	Rasoirs.	Ciseaux.	Scies.	En Angleterre et pays de Galles.	Dans les contrées agricoles
20	28,75	32,75	31,88	38,25	48,68	54,97	57
25	32,85	36,22	34,84	40,39	49,55	57,62	59,71
30	36,01	39,67	38,09	42,82	50,50	60,66	62,28
35	39,21	43,88	41,53	45,55	51,97	62,55	64,66
40	42,44	46,45	45,21	48,55	55,77	64,90	66,76
45	45,71	49,79	48.75	51,80	55,88	67,16	68,68
50	»	53,09	55,25	55,56	58,50	69,56	70,45
55	»	56 34	57,60	59,20	61,04	71,60	72.25
60	»	»	62,19	63,51	64,09	74,96	74,29
65	»	»	»	»	67,46	76,49	76,58
70	»	»	»	»	»	79,62	79,24

Le tableau suivant nous renseigne sur la durée de la vie chez les empointeurs d'aiguilles comparée à celle de la population de toute l'Angleterre et de quelques districts agricoles :

[1] Dans une autopsie faite par le docteur Hall, les parties altérées des poumons renfermaient çà et là des particules de grès, mais il n'est pas parvenu à y démontrer l'existence de particules métalliques.

[2] Comme chez les individus atteints de phthisie tuberculeuse, les *cavernes* des aiguiseurs sont situées au sommet des poumons : tantôt la caverne est unique, tantôt il y en a plusieurs de dimensions variables; les unes, très-petites, sont ce qu'on peut appeler des *cavernules;* d'autres ont des dimensions telles qu'elles pourraient loger le poing d'un adulte. (Desnyvre.)

AGE.	AIGUILLEURS.	POPULATION TOTALE.	DISTRICTS AGRICOLES.
20	51,17	54,97	57
25	53,87	57,52	59,71
30	56,77	60,06	62,28
35	59,90	62,55	64,66
40	43,25	64,90	66,76
45	46,82	67,16	68,68
50	»	69,86	70,45

5° Affections pulmonaires succédant à l'inhalation des poussières de silice. Chalicosis.

Les altérations anatomiques que nous venons de décrire nous ont montré la présence du fer et de la silice dans les poumons. Les cas dans lesquels le *silex* est absorbé pur sont en moins grand nombre.

Le *chalicosis*, ou pneumoconiose produite par la poussière de silex, a surtout pu être observé chez les tailleurs de pierre. La grande mortalité qui sévit chez ces ouvriers a été remarquée d'abord en Angleterre par Wepfer.

Peacok signale le danger qu'entraîne la taille de la pierre meulière ou silex molaire, qui, de nature extrêmement dure, est travaillée à sec au ciseau et au marteau, et charge l'atmosphère d'un nuage de poussière siliceuse très-fine.

L'âge moyen de ces ouvriers n'est, d'après lui, que de vingt-quatre ans; celui des tailleurs de pierre en général ne dépasse guère trente-six ans.

La poussière de *marbre* expose les ouvriers qui l'inhalent aux mêmes maladies que les précédentes. Il en est de même du *granit*, du *basalte*, du *gneiss* et du *mica;* le polissage de l'*agate* est également nuisible; mais la poussière développée pendant cette opération est peu considérable.

Un certain nombre de ces ouvriers, les *cantonniers* entre autres, sont, en outre, exposés aux lésions que peuvent occasionner des fragments de silex jaillissant sous l'instrument qui les broie.

C'est encore la poussière siliceuse qui fait le danger de l'empointage des aiguilles, opération que nous avons dû ranger dans les professions à poussières ferro-siliceuses, mais où la poussière inspirée

est presque exclusivement siliceuse, la pointe de l'aiguille se faisant à l'aide de meules de grès quartzeux.

Comme la phthisie silico-métallique, la phthisie siliceuse, que l'on a nommée aussi phthisie calculeuse, présente les symptômes de la phthisie pulmonaire. On a trouvé les lésions de la pneumonie chronique[1] et des masses dures, que l'analyse chimique a démontré être formées surtout de silice. Meynel, qui a donné à l'affection le nom de chalicosis, a trouvé que dès l'apparition des petites masses grisâtres, la richesse du tissu pulmonaire en silice augmentait proportionnellement à leur nombre. Il y avait, en outre, des adhérences et des épaississements de la plèvre[2].

Dès 1765, Clozier s'exprimait en ces termes sur cette maladie :

« Quelque forts et robustes que soient ces ouvriers, les uns plus tôt, les autres plus tard, mais ordinairement avant quarante ans, sont attaqués, d'abord d'une toux sèche et presque sans crachats pendant quelques mois. Cette toux devenant ensuite plus grasse, ils crachent beaucoup ; d'abord les crachats sont blancs, savonneux et fouettés ; ces crachats s'épaississent par la suite, deviennent sanguinolents, puis purulents. Les uns (les malades) sont beaucoup oppressés, les autres presque point. Ils ont très-peu de douleur aux poumons, mais beaucoup plus d'ardeur et de feu à la trachée-artère ; leur voix devient rauque ; la fièvre est presque continuelle, mais faible. Ils se plaignent assez ordinairement de pesanteur à la région du foie, que j'ai toujours trouvée dure. J'ai aussi remarqué, que dans la plupart le ventre était considérablement tendu dès les commencements du mal, sans que les jambes ni les mains le fussent alors, ce qui arrive par la suite, sur la fin de la maladie ; cependant, parmi ces ouvriers, il y en a qui vivent aussi longtemps que les autres hommes, et qui ont soixante et soixante-dix ans ; entre autres, un filleul de ma mère, qui travaille à ce métier depuis l'âge de douze ans, sans interruption, et qui, à soixante-sept ou soixante huit ans qu'il a actuellement, est aussi fort, aussi robuste et aussi vigoureux qu'à trente. Mais ce sont de ces élus peu communs

[1] Voir la thèse d'agrégation du professeur Charcot (*De la pneumonie chronique*).

[2] Pour empêcher la pénétration des particules siliceuses, Beltz père a proposé un petit masque très-léger, composé d'une mince tranche d'éponge fixée à une voilette métallique qui la maintient au devant de la bouche et des narines.

Eulenberg, de Cologne, rejetant l'éponge mouillée, préfère un grillage métallique en forme de masque, recouvert d'une gaze à claire voie ; la quantité de poussière qui s'amasse dans les mailles de la gaze fait comprendre l'influence nuisible qu'elle aurait exercée si elle avait pénétré dans les bronches.

L. Beltz. *Recherches sur les causes de la mortalité des tailleurs de pierre et sur les moyens de les prévenir* (Thèse de Strasbourg, 1862, n° 600).

qui ont des grâces particulières. Ces malades conservent assez longtemps leur appétit et ne le perdent que quelques mois avant de mourir, c'est-à-dire lorsque la diarrhée leur survient; pour lors, ils maigrissent horriblement et deviennent comme des spectres; les jambes et les pieds leur enflent un peu, ainsi que les mains, et ils périssent peu après que l'enflure de ces parties paraît. Ils ne crachent presque plus lorsqu'ils sont atteints de dévoiement. Ils perdent leurs cheveux dans ce temps, et la plupart des poils de tout le corps : pour lors, il n'y a plus de sommeil la nuit, et s'ils en attrapent quelque peu, ils sont tourmentés de fortes sueurs.

« Enfin cette cruelle maladie a beaucoup d'affinité, et les symptômes sont presque les mêmes que dans la pulmonie ou phthisie ordinaire. Il périt beaucoup de ces gens de la maladie chronique ci-dessus détaillée, qui les tient languissants pendant six mois, un an et même plusieurs années [1]. »

IV. — AFFECTIONS PULMONAIRES SUCCÉDANT A L'INHALATION D'UN MÉLANGE DE POUSSIÈRES ORGANIQUES ET INORGANIQUES

1° *Affections pulmonaires succédant à l'inhalation de la poussière de verre et de cristal.*

La silice, à l'état de cristal de roche, est mêlée à des fondants (oxydes métalliques), puis ramollie au feu pour former enfin une pâte fusible nommée *verre*.

Dans le verre ordinaire français qui produit les vitres, les glaces, la verrerie commune, la silice a pour fondants la soude et la chaux. Le cristal est un silicate double de potasse et de plomb, préparé par la fusion de 3 parties de sable pur avec 2 parties de minium et 1 partie de carbonate de potasse.

Le *broyage* et le *blutage* de ces matières premières, la *pulvérisation* et le *tamisage* de l'émeri employé pour polir les glaces, le *polissage*, enfin le travail consistant à composer, à l'aide de la batte, les mélanges nécessaires, exposent l'ouvrier verrier à une absorption considérable de poussières, parmi lesquelles les poussières siliceuses sont prédominantes.

L'opération pénible du *soufflage* a l'emphysème pulmonaire pour conséquence fréquente. Trois ouvriers doivent souffler tour à tour,

[1] Sur la formation et l'endurcissement du grès, avec la description de la maladie singulière qui attaque les ouvriers qui piquent ou taillent cette sorte de pierre. Leblanc, *L. in Précis d'op. de chir.*, t. I, p. 561. Paris, 1775, in-8°.

sans qu'il y ait d'interruption, et de toute leur force, dans une longue canne, ou tube de fer; cette opération, outre la fatigue et l'épuisement qu'elle provoque, amène souvent des blessures et des lésions aux lèvres. Il n'est pas rare de voir la syphilis se transmettre ainsi.

Un médecin de Lyon, M. Chassagny, a imaginé de donner à chaque souffleur un embout destiné à son usage exclusif, qui s'adapte facilement et rapidement à l'extrémité de la canne, laquelle, ne recevant plus l'application directe des lèvres, cesse d'être un agent médiat de contagion. Les ouvriers verriers ont bien vite renoncé à l'emploi de cet instrument, et ils ont résolu la question d'une façon plus simple. Ils se sont imposé spontanément l'obligation de la visite médicale. Avertis du danger, les ouvriers se surveillent, et exercent les uns sur les autres une inquisition permanente qui permet difficilement aux malades de dissimuler leur état. De plus, ils vont à jour fixe réclamer du médecin de l'usine une visite corporelle minutieuse. Ces remarques de M. Bouchard sont confirmées en partie par M. Diday, qui a cependant vu encore récemment plusieurs exemples de *syphilis verrière*, et qui proteste avec raison contre le laisser aller des ouvriers, l'indifférence de certains patrons et de quelques administrations locales.

Les ouvriers qui *taillent le verre* sont surtout exposés aux poussières. Les particules de cristal sont absorbées par l'ouvrier, qui subit ainsi le double danger des affections des organes respiratoires, en même temps que celui des accidents saturnins, sur lesquels nous aurons à revenir.

Le verre nommé *verre mousseline* est le plus souvent orné de dessins produits par un émail qui renferme une quantité considérable de plomb; il y a là encore une source d'accidents très-importants, dont nous nous réservons également l'étude avec celle des autres accidents saturnins.

La fréquence des affections thoraciques chez les verriers est dans la proportion de 80 p. 100. Ils sont souvent obligés de suspendre leurs travaux, qu'ils interrompent d'ailleurs régulièrement, par suite des relais, de six en six heures.

Sur cent *polisseurs*, on compte trente-cinq phthisiques, ou plutôt 35 individus atteints de pneumonie chronique. La vie moyenne chez eux ne dépasse pas quarante-deux ans.

La phthisie professionnelle qui sévit chez les polisseurs de glace et les tailleurs de cristal peut être rapprochée de la phthisie des aiguiseurs.

2° Affections pulmonaires succédant à l'inhalation de poussières chez les carriers et les ouvriers employés aux fours à chaux.

Les accidents pulmonaires sévissent chez les *plâtriers*, engendrés surtout par la poussière irritante qui se développe durant le broyage à sec de la pierre calcaire et le tamisage du plâtre.

Chez les *carriers*, les inconvénients de la poussière sont atténués en partie par l'humidité de l'atmosphère qui empêche la suspension dans l'air de molécules pulvérulentes, et, d'après M. Tardieu[1], les accidents résultant de blocs qui se détachent, d'éboulements, font plus de ravages chez eux que les affections pulmonaires et la phthisie.

Les ouvriers des *fours à chaux* sont également soumis à ces influences, que M. Chevallier a résumées ainsi :

1° Odeur désagréable et incommode de la fumée de charbon de terre, odeur qui varie selon la nature des charbons employés ;

2° Production d'une certaine quantité d'acide sulfureux, résultant de la combustion des sulfures qui existent dans les houilles ;

3° Dégagement d'une très-grande quantité de vapeur d'eau, qui entraîne avec elle les produits de la décomposition des matières organiques qui se trouvent en petite quantité dans le carbonate calcaire destiné à la fabrication de la chaux vive ;

4° Dégagement d'une grande quantité d'acide carbonique ;

5° Enfin, continuité obligée du travail qui aggrave toutes ces mauvaises conditions.

3° Affections pulmonaires succédant à l'inhalation de la poussière d'argile.

La poussière d'*argile* a été rapprochée de la poussière du plâtre et de la craie, bien qu'étant, en raison de la forme mousse de ses éléments, beaucoup moins dangereuse.

Nous pouvons observer ses effets chez le *maçon* et le *charpentier* qui paraissent tous deux vivre dans des conditions d'hygiène et de longévité à peu près identiques ; chez les *briquetiers*, les *tuiliers*, etc.

Enfin, nous avons surtout à étudier l'argile comme agent de la fabrication de la *porcelaine* et de la *faïence*, dont elle constitue un des éléments les plus importants.

Les argiles sont composées de silicate d'alumine hydraté ; quelques-

[1] Tardieu. Des lésions produites par les éboulements accidentels, *Ann. d'hyg. publ.*, t. XXXVI, 2e série, 1871.

unes renferment, en outre, du sable, de la chaux et de l'oxyde de fer. C'est ce corps qui leur donne la couleur rouge qu'on remarque dans les tuiles ou les briques.

Les préparations de l'argile dans les travaux de *briqueterie* et de *tuilerie* entraînent des efforts musculairss et exposent l'ouvrier aux refroidissements. Mais il n'y a développement de poussière que dans certaines briqueteries où la terre employée est très-sèche et se pulvérise à la batte. Les accidents engendrés sont ici encore les irritations des voies respiratoires et les blépharites.

L'*argile plastique* appelée aussi *terre glaise* ou *terre à potier*, mélangée à l'eau, prend *du liant* et donne une pâte malléable, susceptible d'être taillée, et qui, solidifiée par l'addition de substances dégraissantes, avant d'être durcie au feu, devient la base de la poterie et de la faïence.

Ces argiles ne doivent pas contenir de carbonate de chaux; ce sel, au feu, deviendrait de la chaux pure, qui, par son avidité pour l'eau, détruirait le vase pour peu que l'atmosphère fût humide.

Les poteries grossières se font avec des argiles communes et terres glaises que l'on cuit à petit feu; comme ces poteries sont poreuses, il faut, pour qu'elles ne laissent pas filtrer les liquides, les recouvrir d'un vernis métallique que l'on applique par la fusion. Il a ordinairement pour base l'oxyde de plomb. On laisse quelquefois sans vernis certaines poteries rouges que l'on fabrique avec des argiles ferrugineuses, et auxquelles on donne la forme d'anciens vases étrusques.

La faïence fine est formée d'une argile blanche qui ne contient pas d'oxyde de fer; le vernis dont on la recouvre a pour base l'oxyde de plomb ou d'étain.

Le *kaolin* ou terre à porcelaine est une des argiles les plus réfractaires, mais qui fait difficilement pâte avec l'eau. Il est formé de silicate d'alumine hydraté, à peu près pur.

Mélangé au pétunzé ou feldspath fusible, le kaolin fait, avec le pétunzé qui lui sert de fondant, la base de la pâte de porcelaine. Les vases travaillés avec cette pâte sont en outre recouverts d'un vernis, sorte d'émail blanc produit par le pétunzé seul.

La pâte ordinaire de Sèvres est formée de: kaolin, 64; sable quartzeux, 20; sable feldspathique, 10; craie, 6.

Cette pâte est abandonnée pendant plusieurs années dans des caves humides où elle subit une sorte de putréfaction qui dégage des gaz et notamment de l'acide sulfhydrique, ce qui donne plus d'homogénéité au mélange.

On la travaille ensuite par trois procédés : le tournage, le moulage ou le coulage ; puis on lui fait subir deux cuissons[1].

La fabrication de la poterie et de la porcelaine entraîne, pour les ouvriers, les conditions hygiéniques généralement déplorables d'ateliers mal aérés, mal ventilés, peu spacieux : l'humidité résultant du lavage de l'argile et du kaolin, et, par-dessus tout, l'action funeste des poussières minérales produites durant le broyage des matières premières. Les ouvriers appelés *useurs de grain*, et qui doivent, lorsqu'une pièce est sortie du four, gratter les particules siliceuses qui résident à sa surface, sont particulièrement exposés à l'inhalation poussiéreuse.

Le service des étuves expose l'ouvrier au rayonnement d'une chaleur excessive, et amène des déperditions sudorales continues, provoquant un affaiblissement considérable, des maladies aiguës des poumons et du tube gastro-intestinal.

M. Duperet-Moret signale ces inconvénients et insiste surtout sur cette influence désastreuse des poussières fines, nombreuses, qui, régnant en permanence dans les ateliers et recouvrant les murs, cloisons, planchers, appareils et instruments de travail, d'une couche épaisse que la moindre impulsion dissémine dans l'atmosphère, pénètrent dans l'organisme, et souvent même sont introduites dans le tube digestif par le fait des repas pris dans l'atelier.

Les ouvriers porcelainiers sont sujets à la toux, à la dyspnée, à la fréquente récidive des bronchites, des laryngites, des pneumonies qui aboutissent par une pente plus ou moins rapide, mais presque fatale, à la phthisie.

4° *Affections pulmonaires succédant à l'inhalation de différentes poussières (bleu d'outre-mer, bichromates).*

Pour obtenir le bleu, dit *bleu d'outre-mer*, on emploie la soude caustique liquide saturée de silice, à laquelle on ajoute de l'alumine en gelée.

Le produit est pulvérisé, puis projeté dans du sulfure de sodium fondu au feu. On chauffe pendant une heure et demie et on refroidit.

[1] Le vieux Sèvres fabriqué avant la découverte des gisements de kaolin n'avait pas pour base l'argile. La composition de la pâte était :

Sable de Fontainebleau	60,0
Nitre	22,0
Sel marin	7,2
Alun	3,6
Soude d'Alicante	3,6
Gypse de Montmartre	3,6

La masse pulvérisée est traitée par l'eau bouillante pour enlever le sulfure de sodium ; on lave avec la soude le résidu qui est déjà bleu. On chauffe cette poudre bleue dans un creuset pour lui enlever un excès de soufre qu'elle contient ; on la broie enfin avec de l'eau et on la soumet à la dilution et à la décantation pour l'obtenir de la plus grande finesse et de la plus belle couleur possible.

Cette fabrication développe une assez grande quantité de poussière bleue très-fine. Elle varie de composition et de forme suivant la préparation. Aussi les ouvriers sont-ils exposés aux bronchites et aux pneumonies chroniques. Hirt fait observer que les amas de poussière trouvés dans les poumons n'ont pas de couleur bleue[1].

Les fabriques d'outre-mer sont rangées dans la première classe des établissements insalubres, en raison de l'odeur fétide qu'elles développent.

Le *sulfate de baryte*, la *withérite*, la *pierre ponce* et l'*hématite* exercent également, en raison de la finesse et de la dureté de leurs molécules pulvérulentes, une action très-nuisible sur les poumons. Quant à la poussière formée par la pierre composée d'*oxyde de fer* et de *chrome*, elle produit plus rarement d'accidents du côté des voies aériennes, mais elle provoque le catarrhe des fosses nasales et la perforation de la cloison chez les ouvriers. Ce fait a été établi par MM. Delpech et Hillairet, qui ont démontré, en outre, que tous les ouvriers *chromateurs* étaient exposés aux mêmes accidents et présentaient des ulcérations de la gorge, des céphalalgies fréquentes, de l'amaigrissement[2].

MM. Chevallier et Bécourt avaient déjà remarqué que lorsqu'on transforme, par le moyen d'un acide et par l'ébullition, le chromate neutre de potasse en bichromate, la vapeur entraîne avec elle une infinité de molécules pulvérulentes de ce produit, qui se répandent dans l'atelier. Ces molécules aspirées en abondance par les ouvriers donnent au palais une saveur métallique très-désagréable, mais elles n'agissent pas d'une manière fâcheuse sur la bouche. Il n'en est pas de même pour la muqueuse du nez. Il se développe un coryza très-intense suivi de la destruction de la cloison cartilagineuse.

[1] Cependant Merkel cite une autopsie ayant démontré le dépôt de bleu d'outre-mer dans les poumons qui étaient d'une teinte bleu-noirâtre. L'individu avait été occupé à la préparation de l'outre-mer. Il avait succombé à une pneumonie chronique.

[2] Voyez pour plus de détails l'important mémoire de MM. Delpech et Hillairet, *Accidents auxquels sont soumis les ouvriers employés à la fabrication des chromates* (*Ann. d'hyg.*, t. XXXI et XLV). Ces savants hygiénistes insistent surtout sur l'action irritante toute locale des chromates, et ils notent cette particularité intéressante de la conservation de l'odorat et même de sa finesse plus grande chez certains ouvriers qui étaient affectés de perforation de la cloison cartilagineuse des fosses nasales.

On a remarqué que les priseurs de tabac étaient indemnes. Les excoriations en rapport avec le bichromate deviennent le siége d'une véritable cautérisation très-douloureuse pénétrant quelquefois jusqu'à l'os. Les parties découvertes peuvent devenir le siége d'éruptions pustulo-ulcéreuses; il faudrait obtenir un isolement complet des parties de peau ulcérée, et, au moyen d'un appareil d'interception, empêcher l'action sur les fosses nasales.

De toutes les poussières minérales auxquelles sont exposés les ouvriers, c'est la poussière de *graphite* qui paraît être la plus inoffensive; les ouvriers travaillent des années sans ressentir aucun trouble du côté des organes de la respiration.

5° *Affections pulmonaires succédant à l'inhalation des poussières de plomb.*

Nous réservons pour l'article de l'*intoxication saturnine* l'action des poussières de plomb. Nous remarquerons ici toutefois qu'elles produisent sur les poumons une irritation mécanique semblable à celle des autres molécules pulvérulentes. Les altérations engendrées sont les mêmes, et nous avons affaire à une véritable pneumoconiose métallique.

6° *Affections pulmonaires succédant à l'inhalation des poussières de cuivre.*

L'action du cuivre sur l'économie sera traitée au chapitre des professions agissant par *intoxication*, et nous ne nous occuperons que des poussières provenant de ce métal.

Que l'on se transporte, dit M. Bailly, dans un atelier de *polisseurs* et de *limeurs de cuivre;* pour peu qu'un rayon de soleil vienne filtrer à travers l'ouverture et traverser l'atmosphère chargée de poussière, on voit dans cette traînée lumineuse les particules cuivreuses briller et reluire, et déceler ainsi, par leur miroitage, leur présence dans l'air; ces particules métalliques voltigent sans cesse et pénètrent dans la bouche des ouvriers.

Ces poussières peuvent agir sur les poumons; le danger varie suivant le volume de leurs particules. Les poussières les plus nuisibles sont celles qui proviennent du limage du *laiton*. Les ouvriers qui sont surtout atteints sont les chaudronniers, les tourneurs et surtout les ouvriers qui fabriquent les *couleurs de bronze*, industrie dans laquelle il se développe une poussière cuivreuse formée par du laiton, poussière qui est d'une extrême ténuité.

7° Affections pulmonaires succédant à l'inhalation des poussières d'engrais et à l'inhalation des poussières chez les chiffonniers.

Benoiston de Châteauneuf a rangé la profession de *chiffonnier* parmi celles qui exposent les poumons à l'action d'un air chargé de molécules mixtes, et disposent à la phthisie.

Cette influence paraît avoir été exagérée ; la saleté dans laquelle croupissent les chiffonniers, leurs habitudes abjectes, leurs excès de toute nature doivent surtout être considérés comme nuisibles.

Les chiffons qu'ils manient peuvent, dans certains cas, servir de moyen de transmission de maladies contagieuses.

La préparation des chiffons, comme opération préliminaire à la fabrication des papiers, expose les ouvriers à une certaine absorption de poussière.

Hirt signale encore comme engendrant une grande quantité de poussière, l'industrie, nuisible par conséquent, qui consiste à déchirer les chiffons de laine pour les refiler ensuite. Si la durée du séjour dans les ateliers est prolongée, on voit se développer les pneumonies aiguës et chroniques. Il ajoute que, sous ce rapport, la situation n'est pas aussi mauvaise en Allemagne qu'en Angleterre, tant à cause d'une ventilation énergique qu'en raison de la grande quantité des matières grasses adhérentes aux chiffons, par suite des habitudes malpropres de la population. Quant à l'influence, de la poussière provenant d'*engrais*, de *fumier* ou des *routes*, sur la santé des ouvriers, elle est très-atténuée par le travail au grand air. En revanche, ils sont beaucoup plus exposés aux maladies provoquées par le froid, la pluie et les changements de température.

B. — ACCIDENTS PULMONAIRES SUCCÉDANT A L'INHALATION DE VAPEURS OU DE GAZ IRRITANTS, ET PROFESSIONS QUI LES PROVOQUENT

L'influence des gaz et des vapeurs se distingue de l'action des poussières par ce fait caractéristique que les symptômes les plus graves peuvent éclater dès le début.

L'appareil respiratoire subit une action irritante, par exemple celle du chlore, de vapeurs nitreuses, sulfureuses et chlorhydriques.

D'autre part, certains gaz peuvent attaquer l'économie tout entière, et provoquer des symptômes d'empoisonnement. Nous suivrons ces accidents généraux immédiatement graves, quelquefois brusquement

mortels, au chapitre des *intoxications:* et nous rechercherons seulement à présent quels sont les gaz et les vapeurs qui, agissant comme les poussières, provoquent des accidents locaux.

Les vapeurs acides, les buées, les fumées, donnent lieu, dans certains cas, par leur absorption brusque, à des suffocations qui sont suivies de crachements de sang. Il est alors nécessaire de soustraire immédiatement l'ouvrier au milieu nuisible.

Le catarrhe pulmonaire, aigu ou chronique, est très-fréquent; l'emphysème lui succède souvent. On peut assister également à l'évolution de la pneumonie sous l'influence du chlore, de l'acide chlorhydrique, des vapeurs de chaux et d'ammoniaque. La phthisie se développe quelquefois à la suite de l'absorption du chlore, de la térébenthine, de la chaux, et des vapeurs nitreuses et sulfureuses.

Il s'est produit dans quelques cas de la gangrène pulmonaire. Ce fait a été signalé lors de la catastrophe qui a eu lieu, chez Fontaine, à la suite de l'explosion du picrate de potasse (Jaccoud).

1° *Vapeurs sulfureuses.* (*Fabricants de chapeaux de paille. — Ouvriers blanchisseurs de soies, de laines et de plumes. — Ouvriers des chambres de plomb. — Tonneliers, etc. — Fabricants d'allumettes. — Affinage.*)

On observe chez les *fabricants de chapeaux de paille*, soumis au dégagement de *vapeurs sulfureuses*, des accidents du côté des organes respiratoires. En outre, en brossant les chapeaux avec du chlorure de chaux et de la céruse, ils inhalent une poussière dont l'effet est également très-nuisible.

Les ouvriers qui *blanchissent* les *soies*, les *laines* et les *plumes;* les ouvriers des *chambres de plomb*, subissent des influences de même nature.

Les accidents dus à l'inspiration de vapeurs sulfureuses s'observent également chez les *fabricants de mèches soufrées*, chez les *tonneliers;* enfin chez les fabricants d'allumettes, dont la profession exige quelques détails.

Le *soufrage* ou *trempage au soufre* favorise surtout l'inhalation poussiéreuse. Les presses, garnies et montées, sont apportées dans l'atelier et remises d'abord au trempeur au soufre; celui-ci prend le châssis à deux mains et plonge les extrémités des tiges dans une chandière de fer carrée, peu profonde, où se trouve le soufre maintenu en fusion à 125 ou 130 degrés.

En entrant dans l'atelier des trempeurs et dans les salles qu'occupent

les démonteuses de presses et les ouvrières mettant les allumettes en paquets ou en boîtes, on est frappé des émanations âcres ou irritantes qui s'en exhalent. Dès les premiers temps de leur arrivée dans la fabrique, les ouvriers dits ouvriers *chimiqueurs*, et surtout les femmes, éprouvent une perte plus ou moins complète de l'appétit, des maux d'estomac et de ventre. En même temps, on observe des céphalalgies, des étouffements et une toux fatigante qui revient par quinte. Les malaises, qui marquent le début du séjour dans la fabrique d'allumettes, sont quelquefois passagers et cèdent en grande partie à l'habitude. Cependant il n'est pas rare de voir persister une disposition très-pénible à la toux, aux maux de gorge et d'estomac, aux coliques, disposition qui augmente pendant l'hiver, alors que le froid oblige à tenir les fenêtres fermées. M. Tardieu cite le fait du chef d'une de ces fabriques qui a dû quitter son appartement, le voisinage des magasins ayant provoqué chez sa femme de violents maux de gorge.

D'après Hirt, l'atmosphère ne renfermant que 1 à 4 p. 100 d'acide sulfureux ne peut déterminer de phénomènes morbides que chez des individus très-susceptibles. Ces phénomènes consisteraient alors en toux, éternument et salivation. L'air contenant 5 à 7 p. 100 de ce gaz semblerait attaquer surtout les organes digestifs; il y aurait de l'anorexie, de la constipation; mais la proportion d'acide sulfureux s'élevant à 15 p. 100, tous les symptômes s'aggravent; on verrait survenir les catarrhes chroniques des bronches, les pneumonies, les conjonctivites.

Le mot d'*affinage*, ou d'affinage des métaux précieux, est plus particulièrement réservé à un art qui a pour objet la préparation de l'or et de l'argent. Cette opération se fait en traitant l'alliage, dans des chaudières de platine, par l'acide sulfurique concentré à 66 degrés, et bouillant. Elle donne lieu à un dégagement considérable de gaz acide sulfureux, et à la formation de vapeurs d'acide sulfurique, dont la diffusion dans l'atmosphère présenterait de grands dangers.

L'administration a imposé aux affineurs la condition expresse d'empêcher cette diffusion. Grâce à l'application de l'appareil de Darcet, les établissements d'affinage, qu'une ordonnance du 14 janvier 1815 avait placés dans la première classe, ont pu être rangés dans la deuxième classe des établissements insalubres.

2° *Vapeurs nitreuses.* (*Joailliers. — Orfèvres. — Ouvriers des fabriques de nitrobenzine. — Dorure au trempé et dorure au mercure. — Décapage.*)

Les *joailliers*, et surtout les *orfèvres*[1], sont exposés à l'action des vapeurs *hypoazotiques*. Il en est de même des ouvriers des fabriques de *nitro-benzine*.

Les ouvriers qui préparent la *dorure au trempé* et la *dorure au mercure* sont soumis à l'inspiration des vapeurs hypoazotiques[2].

Dans le *décapage*[3], le *dérochage* ou le *ravivage*, qui ont pour but de donner aux objets en cuivre, tels que bijoux, etc., que l'on prépare pour la dorure, un poli et une couleur plus claire, on passe le cuivre à l'acide nitrique; de là un dégagement considérable de vapeurs nitreuses.

Pour obvier aux accidents résultant des émanations nitreuses, le conseil de salubrité a prescrit de tenir constamment à la disposition des ouvriers un flacon d'ammoniaque (Hillairet); de tenir en réserve dans l'atelier une certaine quantité de carbonate de chaux, afin de pouvoir saturer immédiatement les eaux acides qui pourraient être déversées sur le sol.

Hirt fait observer que les divers milieux où se développent les vapeurs d'acide hypoazotique en contiennent rarement plus de 1 à 2 pour 100. A ce degré, on observe du coryza et du catarrhe chez les individus susceptibles. Si la proportion de gaz s'élève, il se développe des bronchites, de l'emphysème; des accès de suffocation se produisent. La pneumonie aiguë serait rarement observable comme conséquence de l'inhalation des vapeurs hypoazotiques; au contraire, la pneumonie chronique et la phthisie seraient fréquentes. On n'observe aucun trouble de l'appareil digestif.

[1] Quatre cinquièmes des orfèvres sont phthisiques. La vie moyenne ne dépasse pas chez eux quarante-quatre ans.

[2] Il y a quatre procédés de dorure : la dorure galvanique, la dorure sur bois, la dorure au mercure et la dorure au trempé. Les dorures au mercure et au trempé exposent à l'inhalation de vapeurs hypoazotiques. La dorure au mercure est, en outre, une cause d'intoxication mercurielle. Dans la dorure galvanique, les ouvriers sont exposés à l'action du cyanure de potassium nécessaire à la formation de bains alcalins dans lesquels les sels d'or doivent se dissoudre; quant à la dorure sur bois, elle peut être une cause d'intoxication saturnine. Les doreurs sur bois, en effet, avant d'appliquer la feuille d'or, donnent des couches d'un vernis composé de céruse et de litharge.

[3] Chez les étameurs, le décapage produit également un dégagement de vapeurs nitreuses.

3° *Ammoniaque.*

La fabrication de l'*ammoniaque*, lorsqu'elle s'opère en grand avec les sels ammoniacaux, est rangée dans la troisième classe des établissements insalubres.

En effet, une odeur irritante se produit à l'instant où la chaux est mise en contact avec le sulfate ou le chlorhydrate d'ammoniaque. Du gaz ammoniaque se dégage par les fentes, quand les appareils sont mal lutés.

L'ammoniaque est également engendrée par la putréfaction des matières organiques [1].

Les ouvriers qui préparent l'ammoniaque et le carbonate d'ammoniaque sont également exposés aux inhalations de ce gaz.

Les animaux ne peuvent supporter l'ammoniaque pure ; on peut arriver à leur faire respirer sans danger le mélange de 10 pour 100 d'ammoniaque et d'air, à la condition, toutefois, que l'oxygène s'y trouve en quantité suffisante.

Hirt cite un cas d'empoisonnement aigu par le gaz ammoniaque, observé par Castan chez un individu qui avait inspiré pendant près de dix minutes le gaz s'échappant d'un appareil Carré.

Les principaux symptômes consistèrent en des phénomènes d'asphyxie avec serrement de la poitrine, sentiment de brûlure dans la gorge, spasme et contracture de la glotte, vomissements de matières séreuses, dépression, pâleur de la face, sueur à odeur ammoniacale, pouls petit et fréquent, transpiration normale, bouche et larynx rouges. Le malade guérit après quelques jours; le huitième jour, il eut encore un accès de suffocation et répandait une légère odeur d'ammoniaque.

4° *Chlore.* (*Ouvriers qui fabriquent le bichlorure de chaux. — Blanchisseurs de coton.*)

Les ouvriers exposés à inspirer le *chlore* sont ceux qui fabriquent le *chlorure de chaux*, et les *blanchisseurs de coton*.

Ces derniers ont, en outre, à subir l'influence de vapeurs alcalines ; l'humidité et la fumée qui se développent lors du flambage des tissus sont également nuisibles.

[1] C'est la cause de la *mitte* que l'on observe sur les yeux des vidangeurs.

La durée moyenne de la vie chez les blanchisseurs de coton est de 56 à 58 ans.

Quant aux ouvriers qui fabriquent le *chlorure de chaux*, ils sont soumis à l'inspiration nocive du chlore, en même temps qu'aux effets des poussières calcaires et d'autres poussières diverses.

Si l'air ne contient que 1/2 pour 100 de chlore, l'action sera à peu près nulle; mais les expériences sur des animaux ont démontré que 20 pour 100 de ce gaz répandu dans l'atmosphère provoquent des laryngites, des bronchites, des pneumonies. Il se produit de la toux, des hémoptysies, des accès de suffocation, et la mort arrive rapidement.

5° *Acide chlorhydrique. (Ouvriers qui fabriquent la soude et le sulfate de soude.)*

Ce gaz se développe pendant la fabrication de la soude et du sulfate de soude. Il est rarement inspiré pur, à moins de fuites des tuyaux de dégagement. Une légère proportion de ce gaz peut d'ailleurs être supportée facilement.

6° *Prophylaxie. — Méthodes de fumivorité.*

La production de gaz odorants, infects, dans certaines industries insalubres, comme les papeteries, les potasseries, les fabriques de corps gras, de noir animal, de révivification de soude, d'incinération des lessives alcalines, etc., est quelquefois assez prononcée pour agir, même à de grandes distances, sur les organes respiratoires, et déterminer un sentiment de suffocation. Aussi est-il très-important d'arriver à les détruire complétement[1].

Mais la destruction de la fumée dans les usines a été jusqu'ici à peine praticable, excepté dans les petits foyers, où au moyen d'un appareil bien conduit le chauffeur peut obtenir un effet à peu près constant.

Aussi les règlements de police sanitaire, imposant à toute usine l'obligation de brûler la fumée de ses machines, sont pour ainsi dire tombés en désuétude à la suite des mécomptes constatés avec tous les appareils.

Le nombre des appareils fumivores expérimentés, tant en Angleterre qu'en France et en Allemagne, est considérable : en Angleterre, on n'en comptait pas moins de 150 il y a quelques années.

[1] Voy. Rabot, *Conseil d'hygiène et de salubrité du département de Seine-et-Oise.* 1872-1873. On reconnaîtra facilement les emprunts faits à ce travail.

Mais la plupart n'étaient que des inventions irrationnelles plus propres à retarder la solution du problème qu'à la faire trouver. Les inventeurs, peu versés dans les connaissances chimiques, paraissaient pour la plupart ignorer que, pour obtenir la fumivorité, il suffit d'enlever au gaz des fourneaux l'excès des matières charbonneuses qu'ils contiennent.

Ces excès tenant uniquement à une combustion incomplète, tous les appareils fumivores, si variés qu'ils soient dans leur construction et leurs applications, doivent satisfaire à cette condition unique de donner une combustion complète.

Or, pour réaliser cette condition, les dispositions les plus simples seront les meilleures, pourvu que les gaz provenant du foyer soient mis en présence *d'une quantité d'air suffisante et à une température convenable, ne variant que dans des limites étroites.*

Ces conditions ont été réalisées, pour trois types de grandes usines, par des appareils dont les dispositions étaient commandées par la nature des opérations à effectuer. Ces appareils sont :

1° Les fours *Siémens*, dans lesquels la fumivorité est obtenue au moyen d'un artifice consistant à distiller le combustible pour chauffer au moyen des gaz qui, dans le foyer, au contact de l'air, sont transformés complétement en oxyde de carbone et hydrogène carboné.

A mesure que la température s'élève, l'oxyde de carbone et l'hydrogène carboné sont eux-mêmes brûlés, et les gaz rejetés par la cheminée sont absolument incolores.

2° Les fours à puddler de Johnson, dans lesquels les gaz sont ramenés sous la chaudière d'où un tuyau commun les amène dans une cheminée d'appel.

Une prise d'air, de dimension calculée, existe à un demi-mètre du four sur le tuyau de sortie, et un registre, placé à l'entrée de la chambre ménagée sous la chaudière, permet de régler à volonté le tirage et la combustion des gaz.

3° Les fours à poteries de Doulton, dans lesquels l'air arrive à travers une cloison en briques réfractaires placée sur la voûte de chaque foyer.

L'air est ainsi porté à une haute température avant de rencontrer les gaz de la houille, avec lesquels il se mélange et qu'il brûle complétement.

Mais ces constructions, spéciales pour chaque genre d'industrie, ne sont pas applicables dans d'autres conditions.

Dans les foyers des machines fixes, où l'on peut modifier à volonté

l'arrangement du fourneau, on a bien vite reconnu qu'aucun type n'est exclusivement fumivore, mais que la destruction de la fumée dépend de l'observation des principes suivants :

1° Avoir sur la grille une épaisseur de charbon de 10 à 15 centimètres au plus.

2° Éviter tout ce qui peut abaisser la température du foyer et pourrait favoriser la brusque formation d'une trop grande quantité de gaz froids.

3° Introduire de l'air supplémentaire dans la zone de combustion.

Ces conditions semblent faciles à remplir, et cependant elles donnent lieu dans l'industrie à des tâtonnements, à des recherches continuelles, et rencontrent des difficultés qu'on ne peut souvent vaincre d'une manière complète.

Lorsqu'on n'a que des traces de matière charbonneuse, venant directement du foyer, à faire disparaître, on peut se contenter et l'on se contente en effet d'un à peu près, c'est-à-dire qu'au lieu de fumée noire couvrant tout le voisinage de flocons fuligineux, on aura une fumée brune plus ou moins transparente.

Mais si les gaz produits ne viennent pas du foyer; s'ils sont le résultat du traitement de matières organiques ; s'ils sont odorants, désagréables, il y a nécessité d'arriver à leur destruction complète ; alors la difficulté est plus grande, et jusqu'ici tous les moyens employés donnaient des résultats peu favorables.

Ces conditions d'insalubrité ne sont inhérentes généralement qu'à de grandes usines. M. Rabot a trouvé, pour les cas difficiles, une nouvelle méthode qui, expérimentée à la papeterie d'Essonnes, a donné les résultats les plus satisfaisants.

Les expériences que M. Rabot avait faites sur les produits de la combustion des matières organiques lui avaient fait voir que les gaz les plus odorants et les plus désagréables ne peuvent être absorbés par condensation dans l'eau. L'eau n'absorbe en effet que les gaz ou vapeurs condensables, et qui en général se condenseraient par refroidissement : ce sont surtout les composés à types moléculaires fixes et bien définis : tels sont les acides, l'ammoniaque et quelques-uns de ses dérivés, amylamine, méthylamine, etc.

Chaque fois que la combustion donne lieu à des hydrocarbures à molécule plus condensée, hydrogènes carbonés, hydrures de carbone (du type $C^2{}_n H^2{}_{n+n}$), dans la composition desquels le phosphore, le soufre, le sélénium, peuvent intervenir, on a des dégagements très-odorants, infects, tout à fait incoercibles par les condensateurs qui, dans

ce cas, retiennent seulement des traces de goudrons et de matières bitumineuses.

L'analyse des gaz nuisibles, dégagés par les usines et répandus dans l'atmosphère, est donc indispensable, si l'on veut arriver à leur destruction : cela revient à dire que pour réagir sur une matière il faut commencer par l'étudier.

C'est ce qu'a fait M. Rabot, afin d'appliquer aux uns les moyens bien connus de condensation et de chercher le moyen de brûler les autres. Or, il a reconnu que les gaz qui doivent être brûlés sont de deux sortes : les uns sont combustibles par eux-mêmes, et il suffit, pour les faire disparaître, de les faire arriver dans le foyer avant de les rejeter dans la cheminée d'appel; les autres, non combustibles par eux-mêmes, ne peuvent être brûlés par leur simple passage dans un foyer, à quelque température que ce soit. Pour les détruire, ou les transformer en composés inoffensifs et exempts d'odeur désagréable, il faut les mélanger aussi intimement que possible avec de l'oxygène en excès, c'est-à-dire avec de l'air. Ils doivent donc, dans le parcours qu'ils auront à faire avant d'arriver à la chambre de combustion, rencontrer des prises d'air agissant, autant que possible, de manière à briser le courant de gaz pour s'y mélanger complètement.

C'est sur ces données, et en tenant compte de la quantité approximative de gaz produite dans un temps donné, de la composition de ces gaz, ainsi que de la vitesse de leur courant, que M. Rabot a fait construire, à la papeterie d'Essonnes, un appareil que l'espace dont nous disposons ne nous permet pas de décrire, mais qui a marché dès le début, et continue à marcher maintenant avec le succès le plus complet.

La combustion des gaz, pour laquelle la température rouge est indispensable, se produit ainsi *sans aucune dépense de combustible* auxiliaire par le seul fait du mélange interne des gaz et de l'air, *en proportion voulue*, dans un milieu qui n'abaisse pas leur température et ne peut que la régulariser.

Ces dispositions ont pour effet de détruire la fumée en même temps que l'odeur désagréable et insalubre qui se dégage de la cheminée de fours Porion ordinaires et autres.

Elles peuvent s'appliquer à toutes les industries qui, par l'action du feu sur les matières organiques, produisent des masses de gaz insalubres.

La destruction des gaz dans la chambre de combustion est due bien moins à la température des gaz eux-mêmes qu'à celle qui se produit par leur combinaison avec l'oxygène de l'air.

CHAPITRE VI

TROUBLES PROFESSIONNELS DU CÔTÉ DES APPAREILS CIRCULATOIRE, DIGESTIF, NERVEUX, GÉNITO-URINAIRE, ET PROFESSIONS QUI LES PROVOQUENT

La plupart des accidents provoqués du côté de ces appareils par un travail professionnel quelconque seront étudiés dans le chapitre consacré aux *professions qui agissent par intoxication*. On ne saurait en effet, sans danger, dissocier les divers symptômes d'un empoisonnement et fractionner ainsi une étude d'ensemble.

Nous remarquerons toutefois, au point de vue des atteintes que peut recevoir l'appareil *circulatoire*, que les professions exigeant un déploiement de forces considérable, entraînant un effort répété, provoquent souvent des affections du cœur. Ce fait a été signalé chez les *boulangers*, les *batteurs de métaux* (Shann, Hallfort).

La station verticale a été considérée comme pouvant devenir la cause de varices.

Les professions *sédentaires* occasionnent un ralentissement de la circulation abdominale : de là des congestions du côté du foie, de l'estomac et des intestins, et, par suite, des troubles digestifs, de la dyspepsie, de la constipation, des hémorrhoïdes.

La plupart des accidents de l'appareil *nerveux* sont la conséquence des phénomènes d'intoxication. Quelquefois, cependant, ils résultent d'une action en quelque sorte mécanique.

Ainsi chez les ouvriers des *hauts fourneaux*, les *forgerons* et les *verriers*, l'inflammation de l'encéphale et de ses enveloppes a pu être rapportée à l'action intense du calorique. Une telle action continue peut devenir, par le passage brusque d'une chaleur très-vive au froid, la cause de néphrites et d'albumineries aiguës.

Melchiori a observé les fâcheuses conséquences de l'attitude sur la grossesse chez les *dévideuses de cocons*. Gubian avait déjà remarqué que des obliquités du bassin pouvaient résulter de telles attitudes contractées dès le jeune âge. Melchiori a observé également des troubles de la menstruation, soit qu'elle fût trop abondante, ou que les époques en fussent trop rapprochées. Il a signalé également des avortements et des accouchements prématurés. Nous verrons, au chapitre des intoxications, l'influence désastreuse de certains agents sur le produit de la conception (plomb, mercure).

Kostial a constaté chez les femmes employées aux *fabriques de cigares* des avortements; d'après lui, le lait de ces ouvrières nourrices a une odeur de tabac très-prononcée.

CHAPITRE VII

TROUBLES PROFESSIONNELS DU CÔTÉ DE L'ORGANE DE LA VISION, ET PROFESSIONS QUI LES PROVOQUENT. INFLUENCE DE L'ÉCOLE SUR LA VUE.

Bibliographie. — *Myopie acquise. Traités classiques des maladies des yeux.* — H. Cohn. *Examen dioptrique des yeux de dix mille écoliers*, in *Congrès ophthalm. d'Heidelberg*, 1865. — Giraud-Teulon. *Du mécanisme, de la production et du développement du staphylôme postérieur*, etc., in *Annales d'oeul.*, 1866. — Erisman. *Recherches sur les yeux de 4,558 écoliers*, in *Archivs für Ophthalm.*, 1871. — Macklakoff. *Traité confirmatif du précédent*, in *Mémoires de la Société de physique médicale de Moscou*, 1871. — M. R. Liebreich. *L'école et son influence sur la vue*, in *Revue scientifique* (février 1873). — Giraud-Teulon. Art. *Myopie*, in *Dict. encycl.*, 1876. — F. Arlt. *Ueber die Ursachen und die Entstehung der Kurzsichtigkeit.* Vienne, 1876. — Abadie. *Etude sur la myopie progressive.* Thèse de Paris, 1870, et art. *Myopie*, in *Traité des maladies des yeux.* t. II, 1877. — *Cataractes professionnelles.* Classiques. — *Amblyopie par intoxication alcoolique et nicotinique.* J. Hutchinson. *Clinic. data respecting amaurosis more especially that form of supposed to be indured by tobacco*, in *the Lancet*, 1863. — Sichel. *De l'amaurose et de l'influence du tabac sur sa production*, in *Union médicale*, 1863. — Art. *Amaurose* in *Dict. encycl. et pratique.* — *Amblyopie par intoxication saturnine.* Deplay. *De l'amaurose, suite de la colique de plomb*, in *Arch. gén. de méd.*, 1854. — Hutchinson. *On lead poisoning as a caus of optic. neuritis. Ophthalm. Hosp. Reports*, 1871. — Renaut. Thèse d'agrégation, 1875. — *Héméralopie.* Voy. *Dict. pratique.* Abadie. Art. *Héméralopie* (bibliographie). — *Daltonisme.* Voy. *Dict. encycl.* Warlomont. Art. *Chromato-pseudopsie* (bibliographie). — Favre. Congrès de l'assoc. franç. pour l'avancement des sciences. Lyon, 1873.

Un certain nombre de travaux, de professions ou de conditions d'existence, peuvent exercer sur les yeux une influence nuisible. Les désordres qu'ils produisent sont de deux sortes : les uns résultent d'une modification survenue dans l'ensemble de l'organisme et doivent être considérés comme des manifestations de l'état général mauvais dans lequel sa manière de vivre place le malade. Les autres, au contraire, sont isolés ou du moins primitifs; ils proviennent directement du travail exagéré auquel est soumis l'appareil visuel et des mauvaises conditions dans lesquelles cet appareil fonctionne.

Cette distinction, moins rigoureuse qu'elle n'en a l'air au premier abord, mais cependant naturelle, sera observée, autant que possible, dans ce chapitre.

Nous devons nous excuser d'avance, auprès de nos lecteurs, de l'étendue assez considérable que nous avons cru devoir accorder à ce sujet. Son importance pratique, son application directe à un grand nombre de questions qui sont à l'ordre du jour, enfin les nombreux travaux dont il a été récemment l'objet, nous ont engagé à dépasser, dans une certaine mesure, les limites que nous nous prescrivons habituellement. Il ne s'agit pas, en effet, comme dans les chapitres précédents, d'une simple question d'hygiène professionnelle : les dispositions qu'il convient de prendre dans les *écoles*, dans l'intérêt de la santé de nos enfants, y sont également discutées. C'est là, ce nous semble, une justification suffisante.

I. — Étudions d'abord les lésions oculaires qui résultent directement des conditions dans lesquelles s'exerce la vision : ce sont de beaucoup les plus importantes parmi celles dont nous avons à nous occuper ici. Loin de n'intéresser, en effet, qu'un petit nombre d'ouvriers spéciaux, comme la plupart des maladies professionnelles, elles menacent des classes d'individus extrêmement nombreuses. Pour s'en convaincre, il suffit de savoir qu'elles peuvent être amenées par toutes les occupations qui, exigeant le concours de la vision de près, nécessitent des efforts longtemps soutenus d'accommodation.

On sait que dans un œil bien conformé, c'est-à-dire *emmétrope*, les rayons lumineux émanés d'objets éloignés, arrivant vers la cornée dans une direction sensiblement parallèle, tendent, par suite de la réfringence des milieux de l'œil, à converger naturellement sur la rétine où ils forment une image tout à fait nette. Au contraire, si l'œil est dirigé vers un objet placé à peu de distance, les rayons lumineux qui en émanent tombent sur la cornée dans une direction divergente ; si rien n'est changé aux conditions de réfringence, ils iront donc former leur foyer au delà de la rétine, et ne donneront sur cette membrane qu'une image confuse et brouillée. Pour que les objets rapprochés soient vus nettement, il faut que les conditions dioptriques de l'œil soient modifiées, et elles ne le sont qu'au prix d'un effort d'autant plus considérable, que le point à voir se rapproche davantage. Aussi, tandis que la vision de loin, si prolongée qu'elle soit, n'a jamais sur l'œil aucune influence fâcheuse, la vision de près entraîne, à la longue, une fatigue, puis certaines altérations particulières, que nous allons préciser.

Myopie. — On a remarqué, depuis longtemps, que la *myopie* est très-fréquente chez les individus qui se livrent à des travaux assidus et sédentaires ; qu'elle se développe surtout pendant *le temps d'école*, et qu'elle n'est nulle part plus fréquente que dans les écoles supérieures

du gouvernement, et en particulier l'*École polytechnique*, l'*École des Chartes*, etc.; on sait également qu'elle est beaucoup plus commune dans les villes, où tout le monde lit plus ou moins, qu'à la campagne, où, même dans les régions les plus favorisées, la lecture n'est jamais qu'une occupation exceptionnelle et de courte durée.

Cet ensemble de faits d'observation courante et vulgaire serait certes déjà suffisant pour indiquer dans quel sens agissent sur l'œil les efforts prolongés d'accommodation. Cependant, on pourrait se demander s'il n'y a pas là certaines coïncidences dont on ne se rend pas bien compte au premier abord. Au point de vue de l'apparition de la myopie, pendant le temps d'école en particulier, on pourrait supposer que dans d'autres conditions les mêmes lésions se produiraient peut-être sous la seule influence de l'âge et du développement. Mais des enquêtes ont été faites qui ne laissent subsister aucun doute.

Il a été démontré jusqu'à l'évidence que c'est bien à *la vie d'école* qu'il faut attribuer le développement de la myopie chez les enfants. Nous nous contenterons de rapporter ici le résultat des intéressantes recherches de F. Erisman, de Saint-Pétersbourg[1]. Ce sont, croyons-nous, les plus importantes qui aient été faites sur ce sujet.

Elles portent sur le nombre considérable de 4358 enfants, pris dans sept écoles russes diverses, et quatre écoles allemandes. Dans les premières, l'âge variait de 10 à 21 ans; il était de 8 à 20 ans dans les secondes. La détermination de la réfraction était faite par le procédé ordinaire, au moyen des tables de Snellen; pour chacun des sujets on notait l'âge, le nombre d'années d'étude, l'éclairage employé et le nombre total d'heures de travail.

Voici les principaux résultats obtenus :

Sur un total de 4358 sujets, il y avait :

Myopes.	1547 soit	50,2	p. 100.
Emmétropes.	1122 —	26	—
Hypermétropes.	1889 —	45,5	—
Amblyopes.	20 —	0,5	—

Sur 3266 garçons, on trouva :

Myopes.	1017 soit	51,1	p. 100.
Emmétropes.	867 —	26,5	—
Hypermétropes.	1369 —	42	—
Amblyopes.	13 —	0,4	—

[1] *Recherches sur les yeux de 4358 écoliers*, in *Arch. für Ophthalm.* et *Annal d'ocul.*, 1871.

Sur 1092 filles :

Myopes.	300 soit 27,5	p. 100.
Emmétropes.	265 — 24,2	—
Hypermétropes	520 — 47,7	—
Amblyopes.	7 — 0,6	—

Sur 2554 élèves russes, il y avait :

Myopes.	866 soit 34,2	p. 100.
Emmétropes.	654 — 25,8	—
Hypermétropes.	1003 — 39,5	—
Amblyopes.	13 — 0,5	—

Sur 1824 élèves allemands, il y avait :

Myopes.	451 soit 24,7	p. 100.
Emmétropes.	478 — 26,2	—
Hypermétropes.	886 — 48,6	—
Amblyopes.	9 — 0,5	—

Ainsi les garçons, généralement soumis à des travaux plus assidus et plus sérieux, donnaient une proportion de 31,1 myopes pour 100, tandis que les filles ne donnaient que 27,5 pour 100. De plus, la différence entre les écoles russes, avec 34,2 pour 100 de myopes, et les écoles allemandes, avec 24,7 pour 100 seulement, était très-marquée, ce qui doit être attribué à ce que les premières renfermaient exclusivement des pensionnaires, et les autres exclusivement des externes. En effet, ces derniers sont soustraits, dans une certaine mesure, à l'influence de l'école ; ils sont d'habitude moins surchargés de travail, et se trouvent placés dans de meilleures conditions hygiéniques générales ; enfin, et surtout, ils passent chaque jour un certain nombre d'heures en plein air, et peuvent alors relâcher complètement leur accommodation, tandis que les pensionnaires, toujours enfermés dans des salles d'étude, ou dans des cours plus ou moins étroites, ne fixent jamais les yeux que sur des objets rapprochés, et ne peuvent, à aucun moment, détendre tout à fait leur muscle ciliaire.

L'influence fâcheuse de l'internat a, du reste, été établie directement. Dans une même école, sur 397 pensionnaires, on trouva 167 myopes, c'est-à-dire 42,1 pour 100, tandis que sur 918 externes on n'en trouva que 325, c'est-à-dire 35,4 pour 100.

Le docteur Erisman ne s'est pas arrêté à ces résultats généraux : divisant les sujets par classe et par âge, il a constaté que dans les classes inférieures, chez les enfants de 6 à 7 ans, le nombre des hypermétropes allait jusqu'à 76 à 78 pour 100. L'hypermétropie est donc l'état normal et physiologique à cet âge ; un enfant de 6 à 7 ans, placé à vingt

pieds du tableau de Snellen, et lisant couramment le n° 20 de ce tableau, doit pouvoir le lire encore malgré l'interposition de verres convexes faibles. L'emmétropie et la myopie sont, au contraire, l'exception. Bientôt les proportions changent, quelques-uns restent hypermétropes, la plupart deviennent emmétropes pour rester en cet état ou devenir myopes un peu plus tard. A mesure qu'on s'élève dans les classes supérieures, on voit en effet la myopie devenir plus fréquente et atteindre un plus fort degré ; nous savons qu'elle est extrêmement répandue dans les écoles d'enseignement supérieur, auxquelles on ne parvient que par un travail excessif et un véritable surmenage de la vue. M. Giraud-Teulon cite une promotion de l'École polytechnique qui contenait 35 myopes sur 100 conscrits.

Le docteur Erisman a complété ses intéressantes recherches en déterminant d'une manière systématique l'acuité visuelle chez les myopes examinés. Il l'a trouvée en moyenne plus faible que chez les hypermétropes et les emmétropes de même âge. La différence, inappréciable dans les faibles degrés de myopie, devient frappante à mesure qu'on arrive aux degrés élevés, au delà de 1/12e par exemple. Il en est de même des lésions du fond de l'œil ; à partir du même degré il y a toujours un peu d'atrophie choroïdienne de la partie externe de la papille, et ce staphylôme augmente rapidement à mesure que la myopie devient plus forte.

Les relevés antérieurs du docteur Hermann Cohn de Breslau avaient déjà donné les mêmes résultats. Sur 10 060 étudiants et élèves de toutes catégories, cet auteur a trouvé 1004 myopes. Toutes les écoles dans lesquelles il a fait ses recherches en renfermaient ; mais dans les écoles de villages la proportion était de 1,4 myopes pour 100 élèves, tandis qu'elle était de 11,4 pour 100 dans celles des villes. Dans ces dernières la proportion s'élevait en raison du degré d'instruction.

Écoles primaires.	6,7	myopes	p. 100
Écoles moyennes.	10,5	—	—
Écoles normales.	19,7	—	—
Gymnases.	26,2	—	—

Dans les gymnases, plus de la moitié des élèves de la première classe sont myopes.

M. Cohn a constaté, de plus, que le degré de myopie s'élève assez régulièrement de deux en deux ans dans les diverses écoles ; il n'a pas trouvé de myopes parmi les élèves qui n'avaient pas un demi-semestre révolu de scolarité.

Il est donc bien démontré aujourd'hui que ce sont surtout les tra-

vaux de lecture et d'écriture qui amènent à la longue le développement de la myopie.

D'autre part, il est certain que la myopie est héréditaire ; les enfants de parents myopes sont prédisposés au développement de cette affection par la structure même de leurs yeux ; ils deviendront donc certainement myopes, s'ils se trouvent placés dans des conditions suffisamment mauvaises pour faire naître la myopie dans des yeux naturellement emmétropes. Nous sommes ainsi menacés d'un accroissement illimité du nombre de myopes, si des mesures sérieuses ne sont prises pour diminuer, autant que possible, l'influence nuisible de l'école sur la vue.

Mais avant de nous occuper de ces mesures qui sont en parfait accord, comme on le verra, avec ce que prescrit l'hygiène générale de l'enfant et de l'écolier, nous devons exposer rapidement le mécanisme par lequel les efforts répétés d'accommodation amènent le résultat fâcheux que nous révèle la statistique. Se contenter de l'énoncé du fait serait insuffisant dans une question aussi importante.

On sait que les efforts continus d'accommodation, exigés par la vision de près, ne se font qu'au prix de la contraction énergique et prolongée du muscle ciliaire. Or les expériences de Donders et Grünhagen ont établi que la contraction de ce muscle, placé horizontalement autour de l'équateur du cristallin, fait augmenter la tension intra-oculaire. Donders a vu diminuer le calibre des veines de la papille d'un chien quand il lui faisait fixer des objets rapprochés ; Grünhagen excitant directement les filets nerveux qui se rendent au muscle ciliaire sur un œil, dans lequel on avait introduit la branche libre d'un manomètre, a mesuré l'excès de tension ainsi produit et l'a trouvé assez considérable. Ce phénomène est dû à la disposition anatomique des artères destinées aux parties antérieures de l'œil ; ces rameaux traversent presque tous le muscle ciliaire et se trouvent par suite comprimés lorsqu'il se contracte, d'où l'accumulation du sang en arrière et l'augmentation de la tension intra-oculaire.

Cette cause de distension est sans doute bien légère, mais, comme elle se reproduit sans cesse, elle doit finir par vaincre la résistance des enveloppes de l'œil, alors surtout que la sclérotique incomplétement développée n'a pas encore acquis la rigidité qu'elle aura plus tard. De plus le globe oculaire, étant soutenu latéralement par les muscles droits, ne cède pas dans toutes les directions, mais seulement dans le point le plus faible, c'est-à-dire en arrière : d'où l'allongement de son axe antéro-postérieur et par suite la production de la myopie.

Si telle est la situation pour les individus dont l'œil est bien con-

formé, elle est beaucoup plus grave encore pour les myopes de naissance. Chez eux, en effet, par suite d'un vice de développement particulier, étudié par Iwanoff, le muscle ciliaire, au lieu de comprendre des fibres circulaires et des fibres radiées comme dans l'œil normal, est presque exclusivement composé de ces dernières ; or leur contraction produit bien plutôt le tiraillement de la choroïde que la détente de la zonule de Zinn, et le changement de courbure du cristallin.

Le myope qui semblerait au premier abord être favorisé par la vision de près, puisqu'il voit nettement, sans effort, des objets rapprochés que l'emmétrope ne distingue qu'avec le secours de l'accommodation, est en réalité fort mal partagé. La structure défectueuse de son muscle ciliaire l'oblige à faire des efforts considérables et à exercer sur sa choroïde des tiraillements qui se font sentir jusqu'à l'insertion de cette membrane autour du nerf optique. Ces tiraillements ne sont pas sans influence sur le développement du staphylôme postérieur en ce point. On a, du reste, démontré qu'il se produisent réellement, en implantant des aiguilles dans des yeux fraîchement énucléés, un peu en arrière de l'insertion du muscle ciliaire sur la choroïde, et en excitant ensuite les nerfs ciliaires. Aussitôt que le muscle ciliaire se contractait, on voyait l'extrémité libre de l'aiguille se déplacer en arrière, preuve manifeste que la pointe, attirée par le déplacement de la choroïde, se portait en avant.

Cette nouvelle cause de détérioration de l'œil vient donc s'ajouter, dans une certaine mesure, même chez les emmétropes, aux effets de l'augmentation de la tension intra-oculaire amenée par l'acte de l'accommodation.

Ce n'est pas tout. Lorsque nous regardons un objet éloigné avec les deux yeux, les rayons lumineux arrivant dans une direction sensiblement parallèle, les deux axes optiques restent aussi parallèles, et les muscles extrinsèques n'ont d'autre tâche que de diriger les yeux vers l'objet à examiner. Au contraire, quand nous regardons de près, il faut que nous fassions converger les deux axes optiques de façon qu'ils se croisent précisément sur le point que nous voulons voir. Le premier effet des efforts de convergence longtemps prolongés est d'augmenter la pression normalement exercée par les muscles droits et par les muscles obliques sur le globe oculaire ; il en résulte encore une augmentation correspondante de la tension intra-oculaire. Elle vient s'ajouter à celle que produisait déjà la contraction du muscle ciliaire, et contribue avec elle à produire l'allongement de l'axe antéro-postérieur de l'œil.

De plus la cornée étant dirigée en dedans, l'extrémité postérieure de l'œil se trouve forcément portée en dehors, et il en résulte un tiraillement assez violent sur le côté temporal du nerf optique dont l'extensibilité est très-limitée. Par suite de cette traction la gaîne externe de ce nerf tend à se détacher de sa gaîne interne; la sclérotique est entraînée avec elle et l'œil se trouve de plus en plus affaibli vers son pôle postérieur. Cet affaiblissement a son importance, car c'est précisément au point où il se produit que se manifeste de préférence l'atrophie choroïdienne dans la myopie avancée; souvent même le staphylôme a exactement la même étendue que le décollement sclérotical.

Toutes ces causes réunies nous expliquent facilement comment la vision de près longtemps prolongée peut amener la myopie chez les enfants hypermétropes ou emmétropes, et augmenter progressivement les lésions déjà existantes chez les myopes de naissance.

Il y a donc là un danger considérable sur lequel l'attention doit être appelée. Mais comment combattre le mal? La statistique, la théorie et l'expérience démontrent que la véritable cause de la myopie est dans le travail forcé auquel sont soumis les enfants dans les écoles; cependant il est impossible de supprimer ce travail; loin de songer à le restreindre on l'augmente incessamment et on l'impose chaque jour à un nombre d'enfants plus considérable. Tâchons donc au moins qu'il se fasse dans les conditions les moins désavantageuses.

Les inconvénients du travail de près sont en effet singulièrement augmentés par l'insuffisance et la mauvaise distribution de l'*éclairage*, ainsi que par la mauvaise disposition des *pupitres* et des *bancs* dont se servent les écoliers.

Examinons d'abord les conditions d'*éclairage*.

En premier lieu, les classes et les salles d'étude devront être très-bien éclairées le jour et surtout le soir. Il est évident, en effet, qu'un éclairage médiocre ou mal disposé nous oblige à diminuer la distance entre l'œil et le livre pour lire et écrire; or nous ne pouvons voir distinctement de près qu'au prix d'efforts considérables d'accommodation et de convergence dont nous connaissons tous les mauvais effets.

La lumière arrivera latéralement et du côté gauche. La lumière venant de face est mauvaise, parce qu'elle est éblouissante. Les enfants, en cherchant instinctivement à l'éviter, inclinent la tête aussi bas que possible pour abriter leurs yeux à l'ombre de leurs arcades sourcilières, ou bien se tournent de côté et se placent dans une position fatigante et vicieuse.

La lumière arrivant par derrière est complètement insuffisante, puisqu'elle est masquée par l'ombre portée de la tête et de la partie supérieure du corps. Enfin celle qui vient de droite ne vaut pas celle qui vient de gauche, parce que l'ombre de la main qui écrit cache le point que l'on doit regarder.

La disposition la plus favorable consiste donc à avoir des salles d'école pourvues de larges et hautes fenêtres placées sur un des côtés longs, et d'y disposer les tables perpendiculairement à ce côté, de façon que la lumière tombe sur le côté gauche des élèves [1].

On a ainsi plusieurs rangs de tables parallèles, mais la surveillance n'en est pas plus difficile pour cela, si l'on a la précaution, soit d'élever un peu les bancs les uns au-dessus des autres en gradins, soit d'exhausser d'une façon suffisante la place du surveillant.

Nous avons dit que les fenêtres doivent être non-seulement larges, mais très-hautes. En effet, la lumière qui vient de haut est toujours la meilleure ; c'est celle dont la distribution est le plus uniforme, quel que soit le côté d'où elle vient. Si l'on ne pouvait adopter la disposition indiquée, on compenserait, dans une certaine mesure, la position défectueuse des fenêtres par leur élévation.

Cependant, nous devons signaler ici un autre danger : la lumière venant directement d'en haut, comme celle que donne un plafond vitré, n'est bonne en aucun cas. Elle porte à placer le livre horizontalement pour qu'il reçoive le plus de lumière possible, et nous verrons plus loin que cette disposition entraîne une attitude funeste, non-seulement à la vue, mais encore à la santé générale; de plus, les rayons lumineux, réfléchis par la surface blanche du livre, sont directement renvoyés vers l'œil : d'où la même sensation d'éblouissement que quand la lumière vient d'en face et les mêmes inconvénients que dans ce cas.

Le soir, les lampes doivent être, autant que possible, disposées de façon à produire un éclairage semblable à celui dont nous venons d'indiquer les conditions. On ne doit pas employer les becs de gaz à feu nu qui ne donnent qu'une lumière vacillante, mais les entourer d'un cylindre de verre qui rend la flamme plus fixe et plus brillante; des réflecteurs amélioreront encore l'éclairage sans augmenter la dépense de combustible. On les disposera de façon à ce que la lumière arrive en abondance sur les tables, mais ne frappe pas directement les yeux.

Enfin, si l'on a le choix, on préférera toujours la flamme riche en rayons jaunes de la lampe à huile à la flamme trop blanche du gaz;

[1] Voy. E. Trélat, *Sur la nécessité d'éclairer les salles d'école par un jour unilatéral.*

la lumière qu'elle donne est aussi éclairante sans être aussi éblouissante.

Le verre dépoli qu'on pourrait être tenté d'employer serait très-mauvais. La remarquable propriété qu'il possède de diffuser la lumière peut être utilisée pour l'éclairage général d'une chambre, mais pour le travail il ne donne qu'un éclairage insuffisant. Il est même nuisible, s'il est placé directement devant les yeux, parce qu'il forme une surface d'un blanc éblouissant dont la vue est insupportable. Aussi ne faut-il jamais s'en servir, comme on le fait quelquefois, pour empêcher les écoliers de regarder au dehors par les parties inférieures des fenêtres. Il vaut mieux fermer ces parties, d'ailleurs peu utiles au point de vue de l'éclairage, avec un écran tout à fait opaque. Le verre dépoli doit être réservé pour les plafonds, dans les salles de dessin, par exemple, et pour les parties les plus élevées des fenêtres lorsqu'on veut faire parvenir la lumière dans des points mal éclairés directement.

Les tables horizontales ou peu inclinées, dont on se sert le plus souvent, favorisent le développement de la myopie en exigeant pour la lecture ou l'écriture une forte inclinaison de la tête en avant. Cette position amène bientôt, par l'effet de la pesanteur, une congestion passive de toute la tête et de l'œil ; il en résulte une augmentation de la tension intra-oculaire, dont les effets insensibles en apparence deviennent très-marqués par suite de son action incessante. D'autre part l'enfant, prenant l'habitude de se tenir constamment penché en avant, approche plus qu'il ne devrait ses yeux du livre et est obligé, par suite, à des efforts exagérés d'accommodation, de sorte que la position vicieuse entraîne l'apparition de la myopie et que celle-ci aggrave les déformations causées par celle-là.

Il y a là une sorte de cercle vicieux qui nous force à élargir la question. Nous ne pouvons, dans la recherche de la meilleure forme à donner au *mobilier scolaire*, nous borner à ce qui intéresse les yeux ; l'enchaînement des faits nous oblige à examiner, au moins rapidement, la question tout entière.

La multiplicité des recherches, faites à ce sujet dans les pays où l'on apporte le plus de soin à l'aménagement et au développement des écoles, est une preuve de l'importance de la question qui nous occupe. L'unanimité des conclusions, quant aux causes du mal et aux moyens d'y remédier, est une garantie de leur exactitude.

Les principaux inconvénients du mobilier ordinaire sont :

1° L'absence de dossiers ;

2° L'écartement exagéré du siége et du pupitre ;

3° Le défaut de proportion entre la hauteur du siége et celle du pupitre ;

4° La mauvaise forme et la mauvaise inclinaison du pupitre.

Le *dossier* est nécessaire pour soulager les muscles sous-lombaires, qui ne peuvent maintenir le tronc dans la position verticale pendant les classes de deux ou même trois heures de durée. Quand il manque, le corps finit forcément par se pencher en avant en comprimant les viscères et les poumons, dont le libre jeu se trouve entravé.

Si l'enfant est obligé de placer son livre sur une table trop éloignée du banc où il est assis, il est amené à se mettre tout au bord de son siége et à faire porter tout le poids de son corps sur les coudes, d'où une projection des épaules en avant encore augmentée par la disproportion existant souvent entre la hauteur du banc et celle du pupitre. Bientôt cette position devient intolérable, la tête s'incline en avant et vient s'appuyer, soit sur une des mains placée sur la joue, soit sur les deux mains soutenant les tempes, ou bien c'est le menton qui vient prendre son point d'appui sur les deux bras croisés et placés sur la table. Dans ces différentes postures familières à ceux qui se rappellent la fatigue des longues heures d'étude, le livre ne se trouve qu'à dix ou quinze centimètres des deux yeux, ou bien il est placé de côté et par conséquent à une distance différente de chacun d'eux.

Si l'on veut écrire, les inconvénients ne sont pas moindres. Le bras droit seul s'appuie solidement sur la table; le bord du papier, au lieu d'être parallèle à celui de la table, devient oblique ou même perpendiculaire, et la partie supérieure du corps se plaçant toujours directement en face du papier, tandis que la partie inférieure est fixée par le banc, il en résulte une inclinaison et une distorsion croissantes de la colonne vertébrale. Cette position maintenue chaque jour pendant plusieurs heures de suite au moment du développement finit par amener des déformations définitives. En Suisse, 20 pour 100 des écoliers, 40 pour 100 des écolières, ont une épaule plus haute que l'autre.

Enfin l'inclinaison à donner aux *pupitres* a la plus grande importance. On sait que le système musculaire des deux yeux n'est indépendant qu'au point de vue anatomique. Les muscles des deux côtés se contractent toujours synergiquement, et de plus ils ne peuvent produire qu'un certain nombre de mouvements déterminés d'avance; par exemple, il nous est impossible de contracter isolément les deux droits externes de façon à faire diverger les deux axes optiques; au contraire, nous contractons instinctivement les deux droits internes pour faire converger les yeux sur un objet rapproché. Mais parmi les combi-

naisons possibles il faut encore distinguer : les unes sont durables et peuvent être maintenues longtemps sans fatigue, tandis que les autres ne peuvent exister que pendant un temps plus ou moins court. Ainsi nous ne pouvons examiner qu'avec effort un objet rapproché, s'il est un peu au-dessus de l'œil, tandis que nous le regardons sans peine s'il est en face et surtout s'il est un peu au-dessous. Chacun sait qu'il est très-difficile de regarder longtemps un plafond peint et que, dans une galerie de peinture, les tableaux les plus élevés sont de beaucoup les plus fatigants à voir.

C'est pour la même raison qu'il est très-mauvais de lire couché sur le dos. Outre la faiblesse de la vue, l'asthénopie, que produit l'habitude de lire au lit, elle prédispose à la myopie, parce qu'elle nous oblige à maintenir longtemps les yeux dans une position instable. En effet, les muscles de l'œil fatigués se contractent bientôt tétaniquement, comme il arrive toujours en pareil cas, et le muscle ciliaire participant à l'état de tension violente où se trouvent toutes les forces motrices de l'œil se contracture à son tour, d'où l'augmentation de la pression intra-oculaire et la distension des enveloppes de l'œil.

Il est donc nécessaire, si nous voulons regarder longtemps et avec le moins de fatigue possible une surface plane comme celle d'un livre, de placer celui-ci directement en face des deux yeux et un peu en bas, de façon que les axes optiques soient inclinés de 45 degrés environ au-dessous de l'horizontale. Telle est la véritable raison qui rend indispensable l'usage des tables inclinées.

En résumé, les bancs doivent être pourvus de dossiers droits, consistant en une pièce de bois de 10 cent. de large environ, fixée juste à la hauteur des reins au-dessus des hanches. De cette façon les enfants les moins forts pourront se tenir tout à fait droits ; ils seront soutenus même en lisant et en écrivant, sans cependant être tentés de se renverser en arrière, comme dans un fauteuil. Le siège doit être assez large pour supporter presque toute la longueur de la cuisse, et sa hauteur doit être calculée de façon que la plante du pied se place naturellement sur une planche destinée à la recevoir. Le rebord inférieur du pupitre doit se terminer juste au niveau du bord antérieur du banc, sa hauteur doit correspondre à celle du coude, de façon que l'avant-bras s'y pose sans effort. Trop bas ou trop éloigné du banc, il oblige le corps à se voûter en se penchant en avant ; trop élevé, il repousse le coude et l'épaule en haut.

Enfin, il faut que le pupitre soit incliné pour lire d'au moins 40 à 45 degrés au-dessus de l'horizontale. Au point de vue optique, la même

inclinaison serait excellente pour écrire ; mais comme elle rendrait les mouvements de la main et de la plume très-difficiles, on sera obligé de se contenter d'un angle de 20 degrés environ.

Ces conditions paraîtront peut-être difficiles à réaliser rigoureusement dans des écoles qui contiennent souvent des enfants d'âge et de taille différents. C'est là une grave difficulté pratique. Le système américain dans lequel chaque enfant a son siége et son pupitre, faits à sa mesure, ou le système suisse qui admet un mobilier de sept grandeurs différentes, pour suffire à toutes les conditions de taille, sont et seront encore longtemps inapplicables en France. Il serait tout à fait inutile de les recommander. Mais en partant des données que nous avons indiquées, il serait facile d'améliorer les aménagements existants.

L'adjonction des dossiers, l'élargissement et la rectification de la hauteur des bancs, l'inclinaison à donner aux pupitres, n'entraîneraient pas de dépenses exagérées. On pourrait fixer la pente des tables à

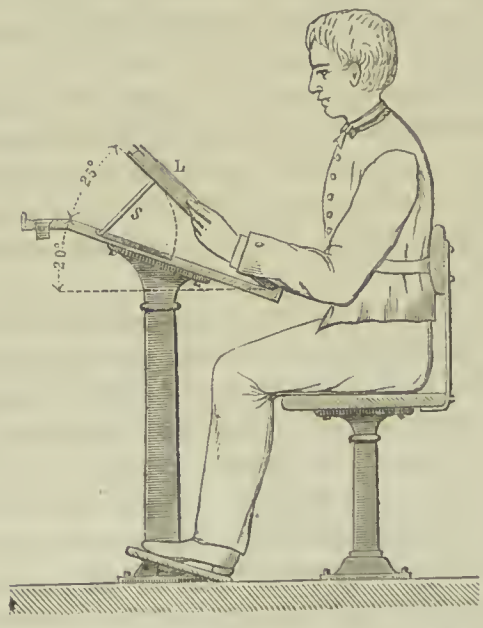

Cette figure représente un type de disposition à donner au matériel scolaire. Le support S est mobile, il se relève pour soutenir le livre dans la lecture, et s'abaisse quand l'élève veut écrire.

20 degrés et munir chaque place d'un support destiné à maintenir le livre à 40 ou 45 degrés pendant la lecture. Les siéges pourraient s'élever ou s'abaisser à volonté, au moyen d'une vis, le dossier pourrait être avancé ou reculé en proportion. Si ces derniers perfectionnements

semblaient trop compliqués ou trop coûteux, on arriverait encore à obtenir des résultats très-satisfaisants en tenant compte de la taille moyenne des enfants destinés à séjourner dans chaque salle.

Quand l'éclairage et le mobilier scolaire seront aussi bien établis que possible, il faudra encore s'occuper de quelques points accessoires qui ont bien aussi leur importance.

On ne devra placer entre les mains des enfants que des livres imprimés en caractères assez gros et parfaitement nets; les caractères trop fins, ou indistincts, par suite de la mauvaise qualité de l'encre et du papier, ou encore de leurs formes trop grêles, ne peuvent être distingués qu'en approchant le livre des yeux, et entraînent ainsi des efforts exagérés d'accommodation. D'importantes réformes seraient nécessaires à ce point de vue, dans l'impression des livres classiques, trop souvent mauvaise, parce qu'elle est abandonnée à l'intérêt ou à la fantaisie des éditeurs.

Il sera avantageux d'habituer les enfants à placer perpendiculairement au bord de la table le papier sur lequel ils écrivent. On se privera peut-être ainsi des élégances de l'écriture dite anglaise, mais la position du corps sera meilleure et l'on aura ces lettres droites, vigoureuses et facilement lisibles de la vieille écriture française.

La longueur des classes et des études ne sera pas exagérée, et l'on séparera chaque heure de travail assidu par des intervalles de repos d'un quart-d'heure; le travail intellectuel n'y perdra rien, bien au contraire.

On renoncera aussi aux punitions consistant à priver les enfants de récréation ou de promenade au dehors, punitions bien plus corporelles en réalité que les coups mêmes, puisqu'elles contribuent à entraver le développement du corps et à le déformer pour toujours, au lieu de ne lui infliger comme celles-ci qu'une douleur passagère et vite oubliée.

Enfin, les promenades au dehors et autant que possible dans la campagne devront être multipliées. Rappelons-nous, en effet, ce que nous avons dit de la fréquence plus grande de la myopie chez les pensionnaires toujours enfermés et de sa rareté relative chez les externes, qui, se trouvant en plein air un certain nombre d'heures par jour, peuvent de temps en temps relâcher complétement leur accommodation.

L'hygiène particulière de la vue, loin d'être en désaccord avec l'hygiène générale de l'enfance, ne donne aucun conseil que celle-ci ne doive hautement approuver. Tout est donc d'accord pour nous faire désirer que ces considérations si bien étudiées dans certains pays

tiennent une place de plus en plus large dans l'organisation de nos écoles.

Dans tout ce qui précède, nous nous sommes toujours placés au point de vue spécial du jeune âge. Il n'en est pas moins vrai que si après 22 ou 23 ans un œil emmétrope ne risque plus guère de devenir myope, parce que ses enveloppes ont acquis une résistance suffisante pour résister aux effets des efforts prolongés d'accommodation, la myopie n'en continuera pas moins à se développer sous l'influence des causes qui l'ont produite. Il faudra donc continuer à prendre, hors de l'école, les mesures protectrices que nous avons signalées. Les ateliers, en particulier, dans lesquels les ouvriers ont à se livrer à des travaux minutieux et assidus, devront être aussi bien éclairés et aussi bien disposés que possible pour éviter une fatigue exagérée de la vue.

Quoi qu'il en soit, les précautions les plus rigoureuses n'empêcheront jamais tout à fait la production de la myopie, et celle-ci existant, qu'elle soit d'ailleurs congénitale ou acquise, une question importante autant que délicate s'impose : celle de la prescription et du choix des verres correcteurs.

Erisman remarque que, parmi les myopes examinés par lui, ceux qui portaient des lunettes depuis plus ou moins longtemps avaient, en général, une acuité visuelle moindre, un degré de myopie plus élevé et des lésions plus marquées des membranes profondes. Il en conclut que l'usage des verres correcteurs est pernicieux chez les myopes. C'est beaucoup dire : doit-on sur un simple renseignement statistique porter une condamnation aussi générale ? Nous ne le croyons pas. N'est-il pas évident qu'on pourrait aussi bien retourner la proposition et dire que les personnes dont la myopie est la plus forte sont celles qui portent des lunettes, puisqu'étant les plus gênées par leur infirmité, elles doivent ainsi recourir plutôt que les autres aux palliatifs. Du reste, suivant la remarque de Cohn, pour que l'expérience fût démonstrative, il faudrait prendre une série de malades dans des conditions à peu près identiques, donner des lunettes à un certain nombre, en priver les autres : l'examen des deux genres de malades au bout d'un certain temps permettrait de formuler une conclusion plus positive. Aussi la question nous semble-t-elle devoir être posée autrement.

Si l'on veut déterminer exactement les cas dans lesquels l'usage des verres est indiqué ou contre-indiqué chez les myopes, il faut tenir compte des divers éléments qui influent sur leur vision : la puissance d'accommodation, l'état des muscles droits internes, la présence ou l'absence de lésions choroïdiennes.

Ceux qui n'ont pas de lésions notables du fond de l'œil, dont le muscle ciliaire et, par suite, l'accommodation, fonctionnent bien, qui, enfin, ont un bon système musculaire extrinsèque, n'ont rien à craindre. Les verres concaves les ramènent aux conditions dioptriques où se trouvent les emmétropes, et si on les leur prescrit dès un âge peu avancé, ils resteront toujours dans cette situation.

Il n'en est plus de même quand on a attendu un certain nombre d'années. L'œil a pris l'habitude de voir de près sans le secours de l'accommodation, le muscle ciliaire n'a pas fonctionné régulièrement et s'est atrophié en partie. Si on prescrit alors des verres neutralisant complétement la myopie, le sujet sera tout à coup obligé, pour voir de près, à faire des efforts considérables d'accommodation ; il ne pourra soutenir cette fatigue inusitée, et éprouvera les symptômes de l'asthénopie accommodative. Dans ce cas, on prescrira, pour voir de loin, un pince-nez corrigeant totalement la myopie, ce qui n'a jamais aucun inconvénient. Pour voir de près, on donnera un numéro beaucoup plus faible ; on se contentera des verres qui permettent la lecture, sans fatigue, à la distance ordinaire. Si le muscle ciliaire est encore beaucoup plus faible, les autres conditions restant les mêmes, on prescrira des verres d'un numéro encore plus éloigné du degré de la myopie, et on devra les supprimer complétement, si la moindre sensation de gêne apparaît.

Si le muscle ciliaire est bien constitué et l'accommodation puissante, mais que les muscles droits internes soient insuffisants pour maintenir longtemps le degré de convergence nécessaire des axes optiques, il faudra encore prescrire des verres correcteurs. Ceux-ci, en permettant d'éloigner de l'œil les objets à examiner, diminueront le degré de convergence nécessaire, et par suite soulageront les droits internes.

Enfin, si l'on a affaire à des yeux atteints de staphylôme postérieur étendu, de scléro-choroïdite, etc., il faudra redoubler de prudence. Quand les altérations seront assez légères, on pourra permettre la lecture et les travaux assidus ; mais on exigera que le malade prenne de temps en temps quelques minutes de repos ; qu'il travaille toujours sur un pupitre élevé et sans incliner la tête ; qu'il évite de lire le soir à la lumière. Si l'état du muscle ciliaire et des droits internes l'exige, on prescrira par tâtonnement des verres correcteurs qui permettront la lecture à la distance ordinaire de 25 à 30 centimètres, mais ne devront jamais causer aucune fatigue.

Si les lésions sont très-accusées, s'il existe une atrophie progressive de la choroïde, le seul moyen d'éviter la perte totale de l'œil, amenée

d'ordinaire par la production d'un décollement rétinien, sera de le placer dans un repos absolu.

Telles sont les conditions qui régleront l'emploi des verres correcteurs chez les myopes. Elles sont complexes, et l'on sera toujours obligé de laisser une certaine latitude au malade, seul juge de la fatigue qu'il éprouve.

Cependant, de ce qui précède nous retiendrons un point important : l'influence heureuse exercée par les verres lorsqu'ils sont employés de bonne heure. Dès qu'on aura reconnu la myopie, même d'un faible degré, on devra prescrire des verres appropriés. L'utile gymnastique, à laquelle se trouve ainsi soumis le muscle ciliaire, conserve toute son étendue à l'accommodation et maintient l'œil dans le meilleur état anatomique.

Les efforts longtemps prolongés d'accommodation n'amènent d'autres lésions graves de l'œil que celles de la myopie, mais dans certaines circonstances ils peuvent produire différents troubles fonctionnels que nous devons signaler.

Il arrive quelquefois de voir apparaître, à la suite de travaux depuis longtemps soutenus ou de journées passées à lire et à écrire, un véritable *spasme du muscle ciliaire*. Ce muscle, surexcité pour ainsi dire par l'effort continu qu'on lui impose, se contracte tétaniquement, détend la zonule et imprime au cristallin une courbure exagérée. Le malade éprouve une douleur sourde, un sentiment de tension très-douloureux du globe oculaire. Il ne voit les objets éloignés que d'une façon brouillée et confuse, et ne distingue nettement que ceux qui sont très-rapprochés de l'œil. Cette crampe accommodative, qui disparaît au bout de quelques heures de repos, pour reparaître bientôt, si l'on se remet au travail, est immédiatement dissipée par l'usage des verres concaves. Elle offre donc tous les caractères d'une myopie passagère, mais il est rare de la voir survenir chez les hypermétropes ou les emmétropes; elle est surtout fréquente chez les myopes. Le spasme du muscle ciliaire vient alors surajouter ses effets à ceux de la conformation vicieuse de l'œil, et la myopie se trouve ainsi augmentée dans une forte proportion.

C'est ce qui explique comment on a cru guérir cette affection par des instillations systématiques de sulfate d'atropine. On sait que cette substance paralyse non-seulement les fibres circulaires de l'iris, mais encore le muscle ciliaire. Elle en fait donc cesser la contracture et peut ainsi diminuer d'autant la myopie chez certains individus; mais elle

ne change rien à la structure défectueuse de l'œil, ni aux lésions acquises. Un pareil traitement pouvait être essayé quand des observateurs distingués, comme Jæger, voyaient, dans le spasme du muscle ciliaire et l'excès de courbure du cristallin qu'il entraîne, la cause essentielle de la myopie; mais les travaux de Donders et de Helmholtz ont démontré que cette théorie n'est pas admissible.

Ce trouble fonctionnel tout passager n'a réellement aucune gravité; quelques ménagements suffisent pour l'empêcher de reparaître; néanmoins on comprend qu'il puisse rendre très-pénible et même très-difficile l'exercice de certaines professions.

Les effets des efforts prolongés d'accommodation sont loin d'être toujours les mêmes. Les ouvriers que leur état oblige à fixer continuellement des objets très-petits; les personnes qui abusent de la lecture, surtout la nuit; les malades obligés, pour se distraire, de passer leurs journées à lire au lit, dans une position défavorable, éprouvent souvent des troubles tout différents de ceux que nous venons de décrire.

Le muscle ciliaire surchargé de travail ne se contracte plus que d'une façon imparfaite, il devient douloureux et finit par cesser d'agir. Les malades éprouvent alors tous les symptômes de l'*asthénopie accommodative*. Ils continuent à distinguer nettement les objets éloignés et pendant les premières heures de leur travail ils n'éprouvent aucune gêne; mais bientôt la fixation des objets rapprochés devient douloureuse, la tête est pesante, la vue se brouille et tout travail minutieux devient impossible. Ces accidents se renouvelant tous les jours dans les mêmes circonstances inspirent la plus vive inquiétude au malade, obligé de suspendre ses occupations habituelles.

Heureusement il est facile de les combattre. On prescrira l'usage de verres convexes pendant le travail; ils suppléeront au défaut d'action du muscle ciliaire en augmentant la convergence des rayons lumineux, et rendront à la vision de près toute son acuité. On écartera toute cause de fatigue en évitant autant que possible toutes les occupations qui mettent l'accommodation en jeu; enfin, des applications de courants électriques continus, le pôle positif étant placé sur la tempe et le pôle négatif promené sur les paupières fermées, pourront contribuer à rendre au muscle ciliaire son énergie primitive.

L'asthénopie accommodative uniquement causée par une fatigue exagérée ne doit pas être confondue avec celle qui est symptomatique de l'hypermétropie. Celle-ci apparaît soit chez les enfants lorsqu'ils commencent à aller à l'école, soit chez les personnes, ayant jusque-là

joui d'une vue excellente, qui arrivent à l'âge de quarante ou quarante-cinq ans. Dans le premier cas, elle indique simplement un état pathologique de l'œil qui jusque-là n'avait causé aucune gêne parce que le sujet n'avait pas eu occasion de se livrer à des travaux assidus. Dans le second, elle est causée par la presbytie, seule ou surajoutée à l'hypermétropie déjà existante, pour la rendre manifeste de latente qu'elle était. Il est du reste facile de la distinguer du trouble fonctionnel qui nous occupe; la gêne de la vue existe en tout temps, et non pas seulement après plusieurs heures de travail; de plus, l'examen direct des milieux de l'œil révèle directement l'existence de l'hypermétropie.

En indiquant les diverses conditions sous l'influence desquelles se développent des troubles de l'accommodation, nous avons signalé, sans les énumérer, toutes les professions exigeant des travaux minutieux et assidus. Une importante restriction doit cependant être faite à ce point de vue. Les *horlogers*, les *bijoutiers*, les *graveurs*, etc., se livrent à des travaux extrêmement minutieux, mais ils le font avec le secours de la loupe et ne se servent que d'un seul œil qu'ils placent de façon que l'image agrandie du point à examiner se peigne exactement sur la rétine, ils n'ont donc nullement à se servir de l'accommodation, ni de la vision binoculaire : aussi ne sont-ils exposés ni au spasme du muscle ciliaire, ni à sa parésie, ni à la myopie acquise.

II. — Les professions ou les habitudes qui, en modifiant l'état général de l'organisme, entraînent l'apparition de troubles oculaires, ne sont susceptibles d'aucune classification rationnelle : aussi nous bornerons-nous à étudier ces troubles successivement, sans adopter aucun ordre particulier.

Cataractes des verriers, des ouvriers des forges, etc. — On a remarqué depuis longtemps que la cataracte est fréquente chez les ouvriers obligés de rester près des fours où le verre est en fusion, chez les ouvriers qui travaillent le fer incandescent, et généralement chez tous ceux qui sont exposés à l'action de foyers ardents. On pourrait être tenté d'expliquer cette prédisposition par l'influence directe de la lumière vive qui frappe leurs yeux, mais cette interprétation serait insuffisante. Si on comprend, en effet, que les rayons émanés d'un feu ardent puissent agir sur la sensibilité spéciale de la rétine, on ne voit pas comment ils modifieraient la nutrition du cristallin. Il faut, croyons-nous, chercher une explication dans une voie toute différente.

La cataracte est une lésion de tissu à laquelle contribuent le plus souvent les altérations séniles des fibres cristalliniennes, mais qui est

loin d'en dépendre uniquement. Elle se développe souvent sous l'influence de lésions intra-oculaires préexistantes, ce qui n'a rien d'étonnant, si l'on songe que le cristallin, dépourvu qu'il est de vaisseaux, ne se nourrit qu'à l'aide des milieux qui l'entourent et l'imbibent.

Souvent aussi la cataracte dépend d'un état général pathologique de l'organisme. Les modifications morbides du sérum sanguin entraînent des modifications parallèles dans la composition des milieux de l'œil, et par suite dans celle du cristallin. Bowmann a montré que du carbonate de lithine ingéré par un malade, peu de jours avant l'opération de la cataracte, se retrouve dans le cristallin extrait. De même, si pour une raison quelconque la densité du sérum sanguin s'élève, celle de l'humeur aqueuse et du corps vitré s'élèvera aussi, et en vertu d'une loi physique bien connue, le mouvement endosmotique, en vertu duquel se nourrit le cristallin, se ralentira, tandis que le mouvement exosmotique correspondant deviendra plus actif. Cet organe perdra ainsi une certaine quantité de son eau au profit des milieux environnants, et il en résultera l'apparition d'opacités.

L'expérience démontre que les choses se passent réellement ainsi. Kunde a produit la cataracte chez des animaux dans les veines desquels il injectait des solutions salines de manière à élever la densité du sang ; il est arrivé au même résultat en plaçant des grenouilles dans une étuve. Quand elles avaient perdu par évaporation une grande quantité d'eau, les opacités apparaissaient ; elles disparaissaient bientôt quand l'animal était replongé dans l'eau.

Les mêmes causes, introduction de substances étrangères dans le sérum sanguin, grandes déperditions d'eau, ne se retrouvent-elles pas dans le diabète sucré, le diabète insipide et la polyurie, affections souvent compliquées de cataracte ? Ne faut-il pas leur attribuer aussi les cataractes dont nous avons à nous occuper ? Tous les ouvriers qui travaillent devant un feu très-vif sont constamment couverts de sueur ; ils évaporent par la surface cutanée des quantités considérables de liquide, qu'ils ne remplacent qu'imparfaitement par les boissons : d'où l'élévation de la densité du sang, et une prédisposition marquée aux opacités cristalliniennes.

Peut-être pourrait-on expliquer par la même raison la fréquence relative de la cataracte à la campagne. Les travaux agricoles, et en particulier la moisson, se font pendant les plus chaudes journées ; rien ne protége le paysan contre les rayons d'un soleil ardent ; il est donc soumis à des sueurs profuses et à des causes d'évaporation cutanée à l'abri desquelles se trouve l'ouvrier des villes. Il y aurait lieu de re-

chercher si la fréquence de la cataracte dans certains pays ne peut être rattachée à une cause analogue.

Les opacités développées dans ces conditions ne présentent du reste rien de particulier; leurs caractères sont ceux de la cataracte sénile ordinaire : aussi leur étude rentre-t-elle dans le domaine de la pathologie. Il en est de même du traitement curatif, qui ne peut être que chirurgical. Quant au traitement préventif, il relève sans doute de l'hygiène, et l'on voit bien ce qu'il pourrait être, mais il est bien difficile de le formuler. Écarter la cause possible de la cataracte, c'est exiger que les ouvriers soient soustraits à une chaleur trop élevée, ce qui est malheureusement impossible, à moins de rendre l'exercice de leur profession impraticable.

Amblyopie par abus de l'alcool et du tabac. — Nous venons de voir que certaines modifications des humeurs entraînait souvent des altérations du cristallin ; de même l'introduction dans le sang de certaines substances toxiques peut provoquer du côté de l'œil des troubles fonctionnels graves. Ces troubles ne s'accompagnent de lésions matérielles sérieuses qu'au bout d'un certain temps ; ils sont désignés sous le nom assez vague d'amblyopie.

Au premier rang des substances qui les provoquent se placent l'alcool et le tabac. Les malades éprouvent tous les symptômes d'une atrophie commençante des nerfs optiques. Peu à peu la vision des objets de faible volume perd de sa netteté; leurs contours semblent confus et indistincts ; bientôt ils ne distinguent plus qu'avec peine les gros caractères; la lecture et l'écriture deviennent rapidement impossibles. Cependant l'ophthalmoscope ne montre rien ou presque rien d'anormal au fond de l'œil; tout au plus y a-t-il un degré de vascularisation un peu exagéré de la papille, rarement une congestion véritable.

Dans ces conditions, il faut s'enquérir avec soin des habitudes du malade. En général, la recherche est facilitée par le facies particulier, l'aspect général et surtout l'odeur alcoolique qu'exhale le sujet. Il est à remarquer, en effet, que ces accidents ne surviennent guère que chez les individus qui ont subi une véritable imprégnation alcoolique. On découvrira ainsi que le malade se livre depuis longtemps à l'abus du vin ou des liqueurs; de plus, qu'il est grand fumeur et se sert d'une pipe à tuyau très-court, de sorte que le jus de tabac mélangé à la salive arrive facilement dans la bouche. Une fois qu'on aura obtenu ces aveux, la question sera jugée. Il faudra avertir le malade que, s'il ne change pas ses habitudes, il perdra la vue, et, en effet, à l'amblyopie succède souvent une atrophie véritable et progressive des nerfs opti-

ques. Au contraire, s'il s'abstient complétement de fumer, s'il ne boit de vin que modérément et pendant les repas seuls, on verra l'amblyopie disparaître rapidement. L'acuité visuelle remontera de jour en jour, et sera en peu de temps revenue au chiffre normal. On aura ainsi la preuve directe de l'influence des causes que nous avons invoquées.

L'introduction dans l'économie de diverses autres substances, telles que l'*opium*, la *belladone*, la *quinine*, l'*urée*, a quelquefois amené des troubles visuels analogues à ceux que provoquent l'alcool et le tabac; toutefois ces manifestations sont trop rares et encore trop imparfaitement étudiées pour que nous puissions y insister.

On a également accusé le *plomb :* il est certain que dans l'intoxication saturnine il y a quelquefois des lésions oculaires appréciables à l'ophthalmoscope; on a signalé notamment, dans un certain nombre de cas, l'existence de la *névrite optique*. Il est probable qu'il y avait là plus qu'une simple coïncidence; mais, en tout cas, cette affection est bien rare eu égard au grand nombre des saturnins.

Héméralopie essentielle. — Sous l'influence de travaux excessifs, d'une nourriture insuffisante, de la misère, de l'encombrement, de toutes les causes, en un mot, qui amènent l'affaiblissement général des forces, et produisent les maladies de surmenage, on voit apparaître une affection singulière. Sans qu'il existe au fond de l'œil aucune lésion appréciable à l'ophthalmoscope, la vision, normale tant qu'il fait grand jour, baisse brusquement au crépuscule au point que les malades peuvent à peine se conduire. L'héméralopie, tel est le nom qu'on donne à ce trouble particulier, se produit quelquefois isolément ; le plus souvent elle affecte la forme épidémique et frappe des individus réunis en grand nombre et soumis aux mêmes conditions hygiéniques défavorables. On l'a signalée surtout dans les *casernes*, les *navires de l'État*, les *prisons*, les *orphelinats*, les *pensions*. D'après quelques auteurs, elle serait plus commune dans les pays froids; Grosz la dit fréquente en Hongrie et en Roumanie, ce qui tient peut-être à la pauvreté des populations. Suivant de Wecker, elle ne se produit jamais chez les peuples à teint basané, ce qui ferait croire que la présence d'un pigment abondant exerce sur elle une certaine influence. En tout cas, sa coïncidence avec le scorbut, signalée plusieurs fois, indique d'une façon suffisamment significative l'importance des conditions hygiéniques générales sur son développement.

La vision des individus atteints d'héméralopie baisse subitement, non-seulement au crépuscule, mais encore dès que, pour une cause

quelconque, ils se trouvent dans un lieu faiblement éclairé. Elle reprend toute sa netteté aussitôt qu'ils passent au grand jour. Il est facile de le constater en ouvrant et en fermant alternativement les volets d'une chambre; on peut se convaincre ainsi que ce trouble ne doit pas être considéré comme périodique et rattaché à l'influence paludéenne, comme l'ont voulu quelques auteurs.

Les pupilles sont plus dilatées que d'habitude, surtout au crépuscule; jamais pourtant leur élargissement n'atteint celui que produisent les instillations d'atropine. L'amplitude de l'accommodation est diminuée, les malades ont peine à voir de près, leur vue est brouillée comme s'ils étaient devenus hypermétropes.

Les mêmes troubles se produisent dans la paralysie de l'accommodation, mais la perte presque complète de la vision aussitôt que le jour baisse distinguera toujours facilement l'héméralopie de cette dernière affection.

Il est vrai que ce dernier phénomène se produit dans quelques affections oculaires de nature toute différente, telles que la rétinite pigmentaire et certaines formes d'atrophie simple des nerfs optiques. Mais alors la marche particulière de la maladie, et surtout l'examen ophthalmoscopique, établiront nettement la valeur toute symptomatique de l'héméralopie et empêcheront une erreur de diagnostic.

Quant à la simulation, dont il faudra toujours se défier quand on sera en présence d'une épidémie, elle ne pourra produire la dilatation de la pupille qu'en recourant à l'atropine; mais alors elle dépassera le but, en produisant une dilatation exagérée; de plus, en employant le stéréoscope, dont on ouvrira plus ou moins la fenêtre de façon à donner un éclairage variable, on finira toujours par obtenir des réponses contradictoires qui dévoileront la fraude.

L'héméralopie essentielle est donc facile à reconnaître, mais elle peut se développer sous l'influence de causes bien différentes de celles que nous avons signalées au début.

L'action prolongée d'une *vive lumière* réfléchie par une surface brillante peut en amener la production. C'est ainsi qu'elle a été observée chez les *voyageurs* qui avaient parcouru de vastes étendues couvertes de neiges d'une blancheur éclatante, et chez certains ouvriers obligés, comme les *maçons*, les *plâtriers*, les *peintres en bâtiment*, à regarder presque continuellement des surfaces blanches.

Dans ce cas, l'héméralopie ne peut être attribuée à une dépression générale des forces; elle est toute locale, et pourrait, à ce titre, se ranger dans les maladies professionnelles primitives des yeux. On doit

rattacher son apparition à l'excitation exagérée subie par la rétine. Cette excitation peut produire d'abord l'hypéresthésie, signalée quelquefois dans les mêmes circonstances, et l'on a alors une photophobie plus ou moins intense; mais bientôt, l'excitabilité nerveuse s'épuisant, survient une torpeur tout à fait comparable aux paralysies passagères qui suivent les irritations nerveuses trop fortes. Chacun sait qu'en électrisant modérément un nerf moteur on obtient des mouvements, tandis que rien ne se produit plus, si l'excitation dépasse une certaine mesure; c'est là une notion physiologique acceptée de tout le monde. L'épuisement nerveux dépend ici d'une cause toute locale, au lieu d'être une conséquence de l'affaiblissement général; mais en somme on peut supposer qu'il est de même nature dans les deux cas.

Le traitement de cette dernière variété d'héméralopie essentielle découle naturellement de ce que nous venons de dire de ses causes. Le malade devra, au moins momentanément, quitter sa profession; on le placera à l'abri de toute excitation rétinienne exagérée, en lui prescrivant le séjour dans une chambre obscure. Ces moyens, recommandés par MM. Warton, Bouillhon, Netter, réussissent le plus souvent à faire disparaître l'héméralopie de cause optique. Ils sont employés également contre celle qui résulte des mauvaises conditions hygiéniques et du surmenage; mais alors les toniques, un régime réparateur, le fer, le vin de quinquina, les amers, l'huile de foie de morue, doivent avoir le premier pas; l'air vif et l'exercice étant des adjuvants utiles de ce traitement, on laissera sortir les malades, mais à la condition que leurs yeux soient protégés par de larges lunettes à verres fumés.

Gardner a eu des succès par la strychinne et l'opium à faibles doses; M. Galezowski a publié un cas de guérison par les instillations d'un collyre à l'ésérine. Si efficaces que soient ces moyens, ils ne dispenseront jamais du traitement général.

L'héméralopie est, du reste, une maladie bénigne. Elle n'entraîne aucune altération sérieuse et définitive de l'œil, mais elle est quelquefois d'une durée fort longue, et les sujets qui en ont été une fois atteints sont très-exposés aux récidives.

L'un des effets les plus singuliers que produit sur la vision la fatigue cérébrale est l'*amaurose passagère*, qu'a signalée M. Dianoux. Le sujet, presque sans prodromes, éprouve un affaiblissement, puis une suppression complète de la vue. Cette amaurose passagère n'est jamais de longue durée. Cet accident, arrivé en chemin de fer, il y a quelques années, à un homme politique célèbre, a fait courir le bruit menson-

ger qu'il avait été frappé d'une attaque d'apoplexie. Un de nos amis, quelques instants après avoir terminé une leçon publique, éprouva le même accident. Il eut quelque difficulté à se rendre chez lui, et l'altération de la vue persista pendant quelques jours[1].

Nous citerons seulement, pour être complet, les *professions à poussière*, qui peuvent causer et entretenir des conjonctivites chroniques, chez les individus prédisposés, mais ne les produisent jamais de toutes pièces.

Enfin, c'est probablement dans l'alimentation qu'il faudrait rechercher la cause de la fréquence relative du *cysticerque de l'œil*. En Allemagne, 1 sur 1000 des malades qui se présentaient à la clinique de de Graefe étaient affectés de ce parasite, qu'il est tout à fait exceptionnel de rencontrer en France.

Telles sont les affections oculaires qui se développent sous l'influence des conditions particulières d'existence où se trouvent placées certaines classes d'individus. Les autres ne sont plus de notre domaine. Cependant nous devons dire au moins un mot d'une question intéressante qui se rattache directement à l'hygiène professionnelle des yeux.

On désigne, sous le nom de *daltonisme*, l'impossibilité où sont certains individus de distinguer le rouge, et la confusion qu'ils font de cette couleur avec le vert. D'une manière générale l'impossibilité de distinguer une ou plusieurs couleurs quelconques se nomme chromatopseudopsie ou dyschromatopsie. Cette lacune, plus commune qu'on ne le croit, n'a pas dans la vie ordinaire une grande importance, et peut passer longtemps inaperçue ; mais, dans certaines circonstances particulières, elle prend tout à coup une importance exceptionnelle.

On comprend aisément qu'un daltonien ne puisse être ni *peintre*, ni *tapissier*, ni exercer aucune profession qui exige la connaissance des couleurs, sans s'exposer à de ridicules méprises ; mais ce n'est là, en somme, qu'un inconvénient accessoire, si on le compare aux dangers que nous allons signaler.

Les *employés de chemins de fer* se servent jour et nuit de signaux rouges et verts dont la signification est fort différente, car les premiers indiquent l'arrêt immédiat, et les autres le ralentissement de la marche des trains. Il est donc essentiel que ces deux couleurs soient toujours distinguées facilement par tous les employés, et il est impossible, sans encourir la plus grave responsabilité, de permettre, à un individu

[1] *Scotome scintillant*. Thèse de Paris, 1874.

qui ne les reconnaît pas l'une de l'autre, de garder un emploi sur la voie.

Les médecins des compagnies doivent porter sur ce point toute leur attention, et il serait même à désirer que l'examen pour les couleurs fût prescrit pour tous les candidats aux emplois actifs dans les chemins de fer. En Angleterre il se pratique depuis longtemps. Le docteur Favre l'a institué depuis plusieurs années en France, sur la ligne de Paris à Lyon et à la Méditerranée, et l'administration des chemins de fer belges vient de la décréter à son tour[1].

C'est au même point de vue que l'on a critiqué avec raison les couleurs choisies pour les signaux ; les couleurs rouge et verte sont de beaucoup celles qui sont le plus souvent confondues par les daltoniens, et, de plus, ce sont des couleurs complémentaires, ce qui fait que, dans certaines conditions, leur réunion peut donner la sensation de la lumière blanche. L'expérience suivante le démontre[2]. Tyndall ayant placé au bout d'un tunnel d'une certaine longueur deux lanternes ordinaires, l'une rouge et l'autre verte, presque constamment un employé placé à l'autre extrémité du tunnel a dit apercevoir une lumière blanche signifiant que la voie est libre.

Ne vaudrait-il pas mieux adopter, par exemple, le jaune et le bleu, dont la réunion ne donnera jamais la sensation d'une lumière blanche, et qui, de plus, sont presque toujours distingués par les personnes chez lesquelles la perception des couleurs est la plus imparfaite? On éviterait ainsi la plus grande partie des dangers causés par la dyschromatopsie.

Enfin, dans la *marine*, l'emploi de pavillons et de feux de différentes couleurs rend également très-considérables les inconvénients du daltonisme. Pendant le jour, les erreurs sur les pavillons des différentes nations doivent être très-fréquentes, mais, comme une grande partie de l'équipage est toujours sur le pont, elles sont faciles à rectifier. Dans

[1] Sur une série de 1050 candidats à des emplois dans les chemins de fer, le Dr Favre a trouvé 98 daltoniens qui se sont trompés sur une ou plusieurs couleurs; 37 ont rectifié leur erreur après hésitation, il restait donc encore 61 daltoniens, c'est-à-dire 1 sur 17,2 incapables de reconnaître certaines couleurs; sur ce nombre, 11 ne pouvaient reconnaître le rouge.

L. Krohn a passé dernièrement une inspection du personnel du chemin de fer de Finlande, à ce même point de vue. Il a constaté que 43 individus n'étaient pas en état de distinguer le rouge du vert, et parmi eux un inspecteur de station, et un aiguilleur employé depuis huit ans à la gare de Saint-Pétersbourg.

Des inspections de ce genre ont été passées en Suède et en Hongrie. Sur une des lignes de Suède, on a constaté que 10 pour 100 des employés étaient atteints de cette infirmité au point de ne pouvoir distinguer entre eux le rouge, le blanc et le vert. En Hongrie, sur 400 employés visités, un seul individu était atteint d'incapacité totale; et 3 pour 100 d'incapacité partielle.

[2] Warlomont. Art. Chromatopseudopsie, *Dict. encycl.*

la marine de l'État, la présence d'un grand nombre d'hommes et d'officiers rend également les erreurs beaucoup plus rares pendant la nuit, mais, dans la marine marchande, les équipages ne comprenant guère qu'une vingtaine de personnes, les inconvénients du daltonisme sont beaucoup plus sérieux.

La visite des marins pour les couleurs est donc aussi indispensable que celle des employés de chemins de fer, et les signaux colorés étant rouges et verts, la connaissance de ces couleurs devra être exigée des hommes qui naviguent[1].

CHAPITRE VIII

ACCIDENTS PROFESSIONNELS SUCCÉDANT A UNE INTOXICATION, ET PROFESSIONS QUI LES PROVOQUENT.

1° Le saturnisme professionnel.

Bibliographie. — Mérat. *Traité de la colique métallique.* Paris, 1812. — Palais. *Traité pratique de la colique métallique.* Paris, 1825. — Tanquerel-Desplanches. *Traité des maladies saturnines.* 1839. — Grisolle. *Essai sur la colique de plomb.* 1835. — A. Chevallier. *Recherches sur les causes de la maladie dite colique de plomb chez les ouvriers qui préparent la céruse* (*Ann. d'hyg. publ.*, 1836). — Notes statistiques sur les ouvriers atteints de la colique de plomb dans les hôpitaux de Paris. 1840. — Adelon et Chevallier. *Rapport sur les maladies que contractent les ouvriers qui travaillent dans les fabriques de céruse* (*Ann. d'hyg. publ.*, 1838). — Bracket. *Traité pratique de la colique de plomb.* Lyon, 1850. In-8. — Tardieu. *Dict. d'hyg.* Art. *Plomb.* — J. Renaut. *De l'intoxication saturnine chronique.* 1875.

Il serait presque impossible d'énumérer toutes les causes pouvant amener le développement de l'intoxication saturnine. On la voit apparaître, en effet, dans les milieux les plus opposés, sous l'influence des travaux les plus différents, et favorisée par les circonstances les plus diverses.

Les causes déjà connues de l'intoxication saturnine peuvent être ramenées à trois chefs principaux : 1° le travail dans les mines de

[1] Il résulte d'un ouvrage de M. Féris : *Du daltonisme dans ses rapports avec la navigation*, que sur 2408 collisions maritimes de 1859 à 1866, 559 sinistres peuvent être imputés à une interprétation inexacte des couleurs des feux de nuit, par suite de daltonisme chez le capitaine ou l'officier de quart. M. Féris cite un certain nombre de faits dans lesquels la dyschromatopsie semble avoir été la cause principale de la catastrophe (naufrage du *Japhet*, de *la Vesta*, du vapeur anglais *Malvina*).

Sur 502 marins examinés par M. Féris, 47, soit 9,4 pour 100, étaient daltoniens : sur ce nombre, 24 ne connaissaient pas le rouge et le vert, couleurs principalement employées dans la marine pour les signaux.

plomb ; 2° la fabrication de certaines préparations de plomb ; 3° enfin les travaux professionnels dans lesquels le plomb est employé pur ou sous forme de préparations diverses.

I

MINES DE PLOMB

Le docteur Francisco José Bages a habité pendant de longues années au voisinage de la Sierra de Gador, où se trouve, entre autres produits minéraux, la *galène* ou *sulfure de plomb*, exploitée par une population de 12 000 individus environ. On y compte chaque année 400 à 500 coliques de plomb (*emplomados*).

Bages remarque que le plus grand nombre d'accidents s'observe l'été ; ce qui s'explique par ce fait que, tandis que l'hiver est employé à l'extraction du minerai, les mois de juillet, d'août et de septembre sont réservés pour le boeardage de la mine, qui se fait à sec ; c'est donc à cette époque que les ouvriers sont exposés à un nuage de poussière continu[1].

Les ouvriers employés au *triage* du minerai souffrent de deux causes d'insalubrité : le mauvais air des fosses et la privation de la lumière. Ceux qui opèrent le *grillage* sont surtout exposés aux inhalations des molécules de plomb. Hirt remarque qu'en Saxe sur 1000 individus travaillant à l'extraction du plomb, il y en a 870 atteints d'affections saturnines. L'âge moyen de ces ouvriers est de 42 ans ; leur mortalité est de 18 pour 100 par an.

Ces accidents paraissent moins communs en France ; sur 85 ouvriers employés aux fonderies de Poullaouen (Bretagne), M. Testard, en 1836, en notait seulement 10 atteints en deux ans. Je n'en ai moi-même constaté qu'un très-petit nombre dans l'usine de plomb argentifère de Pont-Gibaud (Auvergne). On sait que les ouvriers qui extraient l'argent des différents minerais riches en plomb sont soumis également à l'influence du saturnisme.

II

OUVRIERS FABRIQUANT LES DIVERSES PRÉPARATIONS DE PLOMB

Nous rangerons parmi ces ouvriers ceux qui fabriquent le *blanc de céruse*, le *minium*, la *mine orange*, la *litharge*, le *chromate de plomb*.

[1] *De l'intoxication saturnine observée chez les mineurs de la Sierra de Gador comparée à celle qu'on observe chez les fabricants des diverses préparations de plomb*, par le docteur D. Francisco José Bages. *Gaceta med. de Madrid*, 1861.

La *fabrication de la céruse* a été considérée comme la principale cause de l'intoxication saturnine. Aussi a-t-elle été l'objet de toutes les plaintes et de tous les essais de perfectionnement.

Une Commission, composée de membres des *Comités des arts et manufactures* et *d'hygiène publique*, fut chargée d'étudier la question de la suppression de la fabrication et de l'emploi du blanc de plomb. Cette commission, dont M. Tardieu était le rapporteur, conclut qu'il n'y avait pas lieu d'interdire la fabrication de la céruse, ni son emploi dans les travaux de la peinture; mais qu'il importait d'assurer, à tous les ouvriers que la fabrication emploie, les bienfaits des perfectionnements déjà réalisés; et, dans ce but, le ministre prescrivit de préparer un règlement général applicable à toutes les fabriques, ainsi qu'une instruction sur l'emploi de cette substance. Il est à regretter que cette étude ait été abandonnée.

Dans un rapport lu à l'Académie des sciences le 19 décembre 1849, une commission composée de MM. Pelouze, Rayer et Combes, rapporteur, a conseillé les précautions suivantes :

La substitution des procédés mécaniques au travail manuel, dans les opérations où les hommes sont obligés de toucher ou de manier la céruse;

L'intervention de l'eau dans la séparation des écailles et résidus de plomb, la pulvérisation de ces écailles et le criblage qui le suit;

La substitution du moulage en prismes ou en briques à l'empotage de la céruse broyée à l'eau;

Le broyage à l'huile dans la fabrique même, à l'aide d'appareils convenables, de la céruse qui subit cette manipulation avant d'être mise en œuvre;

La clôture, dans des chambres isolées des ateliers, de tous les mécanismes servant à la pulvérisation, au tamisage, au blutage à sec de la céruse, lorsque ces opérations sont indispensables.

On préviendrait l'issue de la poussière par les ouvertures nécessaires à l'introduction des matières et au passage des arbres de transmission du mouvement, par des courants d'air dirigés vers l'intérieur des chambres, qui seraient, à cet effet, surmontées d'un tuyau, en forme de cheminée, s'élevant au-dessus du toit, et en faisant tourner les arbres de transmission dans des anneaux de matière élastique ou des bourrelets constamment humectés et fixés aux parois. Enfin, on complétera ces mesures par une ventilation très-active des ateliers et des précautions hygiéniques d'une observation facile aux ouvriers.

Ceux-ci doivent avoir des vêtements spécialement consacrés aux heures de travail, restant à l'atelier, ainsi que des gants qu'ils mettront toutes les fois que cela sera possible.

Il faut défendre à l'ouvrier de quitter l'atelier sans s'être livré à des ablutions dans lesquelles il entrera une solution d'acide sulfurique, et sans avoir fait usage d'une brosse à dents. Enfin on a conseillé que ceux qui manient le blanc de plomb desséché fussent munis d'un respirateur.

L'alimentation ainsi que le séjour des aliments dans l'atelier doivent être interdits.

Sans nous arrêter aux autres préparations, nous nous occuperons de la fabrication du *chromate de plomb*. M. Thibaut, qui a observé un cas de mort à l'hôpital Saint-Louis, chez un de ces ouvriers, nous donne les renseignements suivants sur les procédés de travail usités.

1° La céruse est mise en proportion convenable avec la solution de chromate de potasse, puis tamisée.

2° Il se répand dans l'atmosphère une plus ou moins grande quantité de poussière de céruse.

3° L'ouvrier délaye la céruse avec les mains de manière à la réduire en bouillie très-claire. Les mains baignent ainsi durant une demi-heure dans ce liquide, dont l'absorption par la peau devient alors facile.

4° Cette bouillie est versée dans une chaudière contenant une solution de chromate de potasse. On fait bouillir le mélange pendant une heure environ, en ayant soin d'agiter avec un bâton.

5° La double décomposition opérée, on décante le chromate de plomb qui s'est précipité, on l'étend sur des planches de plâtre destinées à lui enlever une grande partie de l'eau qu'il retient ; puis on le met à l'étuve, étendu sur des feuilles de papier, pour achever la dessiccation.

Les fabricants croient nécessaire, en outre, de *tamiser* le chromate pour fournir un plus beau produit. Ce travail, qui se fait dans un tamis ouvert au milieu d'un cabinet attenant à l'étuve, donne lieu à une volatilisation très-abondante du chromate. C'est là une nouvelle source d'absorption de poussière nuisible.

III

TRAVAUX PROFESSIONNELS DANS LESQUELS LE PLOMB EST EMPLOYÉ EN NATURE OU SOUS FORME DE PRÉPARATIONS DIVERSES

Ouvriers des fabriques de plomb de chasse.
Étameurs.
Fondeurs de caractères.
Imprimeurs.
Lapidaires.
Tailleurs et polisseurs de cristaux.
Ouvriers des manufactures de glaces.
Potiers de terre.
Faïenciers.
Porcelainiers.
Verriers.
Vitriers.
Fabricants de potées d'étain.
— d'émaux de toute nature.
Ouvriers travaillant à la contre-oxydation du fer.
Fabricants de verre mousseline.
Doreurs sur bois et sur laque.
Teinturiers employant le sucre de plomb.
Ouvriers préparant certains vernis (noir d'imprimerie).
Peintres en bâtiments.
— en voitures.
— de décors, lettres et attributs.
— sur porcelaine.
Peintres et vernisseurs sur métaux.
Broyeurs de couleurs.
Fabricants de papiers peints.
— de cartes d'Allemagne.
Fabricants de cartes glacées.
Dessinateurs en broderie.
Ouvrières en dentelles.
— en soie.
Couturières.
Ouvriers travaillant l'alpaga anglais.
— — aux boîtes de conserves de la marine.
Chauffeurs et mécaniciens.
Ouvriers travaillant aux métiers à la Jacquart.
Fabricants de bâches.
Cardeurs de crin.
Tisseuses de coton.
Dévideuses de laine colorée en orange.
Pharmaciens.
Gantiers.
Parfumeurs.
Fabricants de cosmétiques.
Ceinturonniers.
Affineurs.
Marteleurs de plomb
Fondeurs de plomb.
Fabricants de soldats de lomb
Fondeurs de cuivre.
Fondeurs de bronze.
Ferblantiers.
Bijoutiers, joailliers, orfèvres.

Quelques-unes seulement de ces professions nous arrêteront.

Pour la *fabrication du plomb de chasse*, on allie de 0,5 à 0,8 pour 100 d'arsenic. Cette addition donne au plomb la propriété de former des gouttelettes parfaitement sphériques. L'alliage fondu est versé dans une sorte de cuiller percée de trous et tapissée de crasse de plomb. Il filtre à travers la crasse et tombe par gouttes, d'une très-grande hauteur. Ces gouttes se solidifient dans leur chute.

Le fourneau de la chaudière destinée à la formation de l'alliage doit être établi sous une voûte de maçonnerie, de façon que les vapeurs arsenicales ne puissent se répandre dans le local.

Il faut aussi garnir d'une porte de tôle la bouche de la partie du fourneau où a posé la chaudière, de façon à pouvoir la fermer aussitôt après la projection de la matière servant d'alliage au plomb.

L'*étamage* a pour objet de recouvrir un métal facilement oxydable, comme le fer, d'une couche d'un autre métal non oxydable, plomb, zinc et étain, et de préserver ainsi le premier métal de l'oxydation qu'il éprouverait à l'air humide.

L'étamage proprement dit, ou le trempage du fer dans le bain de plomb destiné à le recouvrir, peut donner lieu à des phénomènes d'intoxication saturnine. Quant au trempage dans un bain de zinc, nous verrons plus tard comment il faut en interpréter les accidents. Préalablement, les ouvriers ont été exposés aux inconvénients du décapage ou nettoyage du fer, qui se fait dans des bains d'acide sulfurique ou chlorhydrique plus ou moins étendu d'eau. Il en résulte, comme nous l'avons déjà vu, d'une part, l'influence des vapeurs acides sur les voies respiratoires, et de l'autre, l'action des liquides sur les mains et les bras des ouvriers qui donnent et mesurent le degré d'acidité du bain.

Les *fondeurs de caractères* se tiennent debout autour des creusets, leur moule d'une main, une petite cuiller de fer de l'autre ; ils prennent le métal en fusion dans leur cuiller, le jettent dans le moule, donnent une petite secousse, jettent la lettre formée, referment le moule, le remplissent, le vident de nouveau. Ces mouvements se succèdent avec une rapidité telle, qu'un bon ouvrier peut faire 18000 lettres dans une semaine, ce qui implique, 3000 fois par jour, les mouvements que nous venons de décrire. Des ouvriers habiles et très-laborieux arrivent même à 5000 lettres par dix heures. L'exagération du mouvement professionnel vient donc s'ajouter à l'influence nuisible des émanations.

L'habitude que présentent les *imprimeurs* de mettre dans leur bouche ces caractères, composés de 67 parties de plomb sur 100 (antimoine 25, étain 5 et cuivre 3), ainsi que l'absorption de la poussière métallique qui se trouve dans la division des casses et qui s'attache souvent aux lettres qui y ont séjourné, explique suffisamment les accidents d'intoxication qu'on observe quelquefois chez ces ouvriers. Il faut remarquer que les imprimeurs sont beaucoup moins exposés que les compositeurs.

La cause des accidents saturnins que l'on observe chez les *lapidaires*, dit Requin, réside dans la roue en plomb recouverte d'émeri dont on se sert pour la taille de certaines pierres précieuses. Cette roue, s'usant rapidement, est remplacée à peu près tous les mois. Il se

fait là ainsi, sans cesse, une imperceptible mais réelle dissémination du plomb en une infinité de subtiles particules qui s'attachent aux mains et s'introduisent dans les poumons et les voies digestives.

Les *fabricants de vieux meubles*, pour donner la teinte au bois, se servent d'*enduits plombiques* (contenant, en proportion moyenne, 45 pour 100 de plomb); et c'est à cet enduit, dont la poussière de bois est imprégnée, que sont dus les accidents qui se développent chez les ouvriers *polisseurs* et *ponceurs de meubles*.

Le *polissage des glaces* et la *taille des verres et des cristaux* provoquent également des dégagements de poussière toxique. Le cristal es ainsi composé :

Sable très-fin.	300 parties
Minium	200
Potasse	100
Groisil ou débris de cristal	300 à 500

La pièce est dégrossie avec du sable, sur la meule ou roue en fer ,qui reçoit d'un vase supérieur un léger filet d'eau. Elle est ensuite doucie sur une meule en grès, puis sur une meule en bois, d'abord avec les boues de sable ayant déjà servi, ensuite avec de l'émeri de plus en plus fin. Ces meules sont mues le plus souvent par le pied de l'ouvrier. Enfin, on la polit avec une roue en bois et de la potée d'étain ; on termine le travail sur une roue en liége ou garnie de laine, et avec du colcotar (peroxyde de fer) très-finement pulvérisé.

Le polissage des glaces se fait au moyen d'une glace plus petite servant de molette et de sable quartzeux grenu ; l'on emploie ensuite du sable très-fin ; la pièce étant ainsi dégrossie, on donne le douci avec de l'émeri de plus en plus fin. Ce travail, long et pénible, nommé savonnage, a surtout pour objet d'enlever les piqûres, les aspérités laissées par le sable. Il ne peut être fait qu'à la main. Dans une journée de onze heures, l'ouvrier fait à peine $1^{m},50$ de chaque côté.

Enfin, le polissage parfait s'opère avec du colcotar aussi ténu que possible et des brosses garnies de feutre. Cette dernière opération s'exécute à l'aide de machines, dans de grands établissements.

Garrod a constaté, chez les polisseurs de glaces anglais, des accidents goutteux qu'il attribue à l'intoxication saturnine.

Les ouvriers qui, dans les cristalleries de Saint-Louis et de Baccarat, préparent le minium, sont des hommes venant de la campagne, et qui après leur travail ont à faire un trajet de quelques kilomètres. Ils

s'alternent chaque semaine et travaillent en plein air durant cet intervalle. Grâce à ces mesures prophylactiques, les coliques saturnines ont été évitées parmi eux.

L'*émaillage* a pour but de recouvrir la surface d'un corps quelconque d'une couche vitreuse qui le rend inaltérable. Tous les émaux contiennent du plomb. Dans l'émail blanc, il entre 50 parties d'oxyde de plomb pour 40 de silice; dans l'émail jaune, 59 de plomb pour 32 de silice; dans l'émail bleu, 46 de plomb, 32 de silice. La poudre de cristal elle-même est un émail constitué par 40 parties de plomb et 60 de silice.

Les ouvriers *potiers*, *faïenciers*, *porcelainiers*, sont également exposés à l'intoxication saturnine dans le *vernissage* et l'*émaillage* des poteries. En effet, l'émail brun que l'on place à l'extérieur de certaines poteries est ainsi composé :

Minium.	52 parties
Manganèse.	7
Poudre de brique fusible.	41

Ces émaux sont broyés, réduits en poudre très-fine, puis suspendus dans l'eau où l'on trempe les pièces destinées à être émaillées Souvent, afin de rendre plus épaisse la couche d'émail qui les recouvre, les pièces ayant subi la trempe sont, à l'aide d'un tamis, saupoudrées d'un émail pulvérisé. Quelquefois c'est le minium qui constitue cette sorte de poussière. Enfin l'émail qui se trouve sous le pied des pièces est chassé au moyen d'une brosse.

Dans un rapport lu au *Comité d'hygiène publique*, M. Würtz[1] a fait connaître un nouveau procédé de vernissage trouvé par M. Constantin, pharmacien à Brest. Ce procédé, consistant dans la vitrification complète de l'oxyde de plomb au moyen du silicate de soude, a donné des résultats prophylactiques importants. Le vernis plombifère ainsi obtenu, sorte de cristal étalé en couche mince à la surface des poteries, est inattaquable aux acides faibles, et ne cède aucune trace appréciable de plomb aux liquides au milieu desquels on fait digérer ou cuire les aliments.

Enfin, un perfectionnement absolu a été obtenu par la substitution de la chaux à l'oxyde de plomb. Après avoir recouvert les poteries com-

[1] *Rapport sur les derniers perfectionnements apportés dans le vernissage des poteries communes*, 27 juillet 1874.

mmes d'un vernis semblable au cristal, M. Constantin les enduit aujourd'hui d'un vernis analogue au verre ordinaire. Voici la formule d'un vernis incolore à base de chaux et de soude :

Silicate de soude alcalin à 50°	100 parties
Quartz en poudre (silice)	15
Craie de Meudon	15

Un vernis coloré en brun et très-brillant a été obtenu par la substitution du peroxyde de manganèse au minium. Le dosage est le suivant :

Silicate de soude alcalin à 50°	100 parties
Quartz en poudre	15
Peroxyde de manganèse cristallisé	15

La *contre-oxydation du fer* a pour but de recouvrir la surface de ce métal d'une couche vitreuse qui le rend inaltérable, et, en raison de sa propriété isolante, permet de fabriquer des crochets suspenseurs des fils télégraphiques, qui s'opposent à la perte du fluide électrique.

Le travail s'exécute ainsi. On prépare des blocs d'un cristal particulier constitué par des débris de verre, de sable, de manganèse, quelques fondants et une forte proportion de minium. Ce cristal est réduit en poussière très-fine, dans des mortiers dont un cheval fait mouvoir les pilons.

C'est la première opération, durant laquelle il se produit de la poussière; un seul homme suffit à la conduire.

La poudre ainsi préparée passe aux mains de femmes qui recouvrent sa surface métallique d'une solution de gomme, puis agitent, à 1 ou 2 centimètres au-dessus de la pièce, un tamis chargé de poussière, dont la partie la plus ténue tombe sur la gomme qui n'est pas encore sèche et y adhère.

Les pièces sont cuites au four; après quoi le cristal, mis en fusion et refroidi, adhère fortement au fer.

Pour les crochets télégraphiques, on donne généralement trois couches; toutes sont appliquées par le même procédé.

La quantité de poussière que laissent tamiser constamment dix ou douze ouvrières est énorme. Ces femmes vivent donc dans une atmosphère chargée de poudre de silicate de plomb, qui se dépose en couche très-apparente sur toutes les parties du corps, les cheveux, la face, le cou, les avant-bras. La main gauche, qui tient l'objet tandis que la droite agite le tamis, est surtout atteinte par la poussière; la déglutition la répand aussi dans les voies digestives.

On a essayé de combattre ces causes d'accidents en plaçant les ouvrières en contact avec l'air extérieur. Le mur contre lequel sont installés les établis a été perforé vis-à-vis la place occupée par chaque ouvrière, et dans cette ouverture est fixé un tuyau de fer-blanc dont l'extrémité extérieure communique librement avec l'air venu du dehors. A l'extrémité intérieure est adapté un large tube de caoutchouc qui va se réunir avec l'ouverture buccale d'un masque garni d'une double soupape[1].

Beaugrand a cité des accidents analogues observés chez les ouvriers qui travaillent à la *vitrification des étiquettes en émail* appliquées sur les flacons, bocaux, etc.... usités dans la chimie.

La même nature de travail et le même ordre d'accidents par conséquent se trouvent dans la *fabrication du verre mousseline.*

Du verre ordinaire, de deuxième ou troisième qualité, est orné de dessins variés qui se détachent sur un fond tantôt mat, tantôt transparent. Un émail renfermant une proportion considérable de plomb, et par conséquent beaucoup plus fusible que le verre, produit ces dessins, qui doivent imiter ceux de la mousseline brodée.

MM. Poggiale et Joulie ont trouvé dans l'émail blanc le plomb dans la proportion de 53 pour 100, et de 59 pour 100 dans l'émail jaune-paille et dans l'émail brun; l'émail bleu renfermait 46 pour 100 de plomb.

Deux procédés sont en usage pour la fabrication du verre mousseline. Dans le premier, l'émail est délayé dans l'eau, qui, mêlée à une petite quantité de gomme, forme un liquide épais. Des lames de verre sont soigneusement recouvertes, à l'aide d'une brosse, d'une couche uniforme de ce vernis blanc. L'enduit étant sec, l'ouvrier place sur la lame de verre une feuille de cuivre découpée à l'emporte-pièce; puis, avec une brosse très-rude, il frotte de manière à enlever l'émail qui correspond aux découpures de la feuille de cuivre, dont le dessin se trouve ainsi reproduit. Il se débarrasse ensuite de l'émail détaché, à l'aide d'une brosse ou simplement en soufflant sur la lame de verre. Durant le travail, l'émail détaché par les frottements de la brosse se répand en poussière très-fine au-dessus de la table. Les feuilles de verre ainsi préparées sont portées au four, où l'émail se trouve vitrifié.

Dans le second mode de fabrication, l'émail est appliqué sur le verre à l'état pulvérulent, les feuilles ayant été préalablement enduites d'une substance visqueuse qui peut être une solution de gomme ou de

[1] *Intoxication saturnine par le poussier de cristal chez des ouvrières travaillant à la contre-oxydation du fer*, par Archambault. Paris, 1861. Voy. aussi un travail intéressant de M. Ladreit de la Charrière, sur cette même question.

dextrine, ou de l'essence de térébenthine. On se borne quelquefois à les passer à l'étuve humide. L'appareil dont on se sert pour laisser pleuvoir la poudre sur le verre se désigne sous les noms de *tambour*, *caisse*, *chambre* ou *machine*. La poudre d'émail est mise en mouvement, et ne tarde pas à former une espèce de nuage qui remplit la machine; on arrête alors l'action du soufflet. La poussière d'émail tombe peu à peu sur les châssis, traverse les parties du tissu qui ne sont pas ornées de dessin. Les ouvriers sont exposés à les absorber lorsqu'ils ouvrent la porte et le tiroir de la machine au moment où ils enlèvent les châssis, et lorsqu'ils les brossent. M. Hillairet a cherché à déterminer, d'après ses expériences, la quantité d'émail qu'un ouvrier peut absorber par heure : la proportion en paraît être considérable chez les ouvriers qui brossent le verre, ainsi que chez ceux qui sont employés au travail de la machine, ou qui brossent les châssis de mousseline. Il a vu plusieurs ouvriers atteints d'intoxication saturnine[1].

Les *doreurs sur bois* appliquent, avant la feuille d'or, une couche d'un vernis composé de blanc de céruse et de litharge, détrempé dans l'essence de térébenthine.

Chez les peintres, le broyage, le tamisage, pour ceux qui préparent les couleurs fines; le délayage de la couleur[2], le grattage, surtout des vieilles couches de peinture, chez les peintres en bâtiments, provoquent un dégagement de poussière toxique.

La *fabrication des papiers peints* à fond blanc, rouge ou jaune, peut engendrer des accidents saturnins. Le fond blanc, en effet, est obtenu à l'aide du blanc de plomb ou céruse; dans les couleurs rouges, on ajoute souvent à la laque et au carmin du minium. Enfin les couleurs jaunes sont presque toutes dues à l'oxyde, à l'oxychlorure, à l'iodure et au chromate de plomb.

Cette fabrication comporte des opérations successives : *préparation*

[1] Voy. sur cette question : Hillairet. *Intoxication saturnine des ouvriers en verre mousseline* (communications à l'Académie de médecine). — Demessil. *Étude sur l'hygiène des ouvriers employés à la fabrication du verre mousseline.* — Gallard. *De la fabrication du verre mousseline; dangers auxquels sont exposés les ouvriers qui y sont employés, mesures à prendre* — *Fabrication du verre mousseline* (rapport fait au conseil de salubrité par une commission composée de MM. Combes, Bouchardat et Poggiale, rapporteur.

[2] Les coloristes, en ayant la mauvaise habitude de mettre des pinceaux dans la bouche, s'exposent à des accidents d'intoxication saturnine (Voyez une observation de M. Charles Bernard, *Union médicale*, 17 déc. 1855).

de la couleur ; fonçage du papier ; étendage, satinage et découpage, qui, toutes, exposent l'ouvrier à l'absorption des couleurs ; mais le *satinage des rouleaux*, alors qu'ils sont très-secs, est le plus dangereux de ces travaux ; il se détache, grâce au frottement de la brosse, un grand nombre de molécules pulvérulentes plombiques.

Le *veloutage* est aussi particulièrement redoutable. L'ouvrier, en effet, doit tamiser du drap réduit en poudre fine, coloré par du minium, sur des surfaces enduites d'une colle d'empois ou de gomme.

Les procédés sont les mêmes chez les *fabricants de cartes*, dites *de porcelaine*, préparées au blanc de plomb, etc. ; il y a le fonçage, le satinage ; et le *polissage au laminoir* oblige souvent l'ouvrier à rester penché sur son établi, absorbant ainsi la poussière toxique qui se dégage.

Pour obtenir sur *les tissus* des *dessins de broderie*, l'on procède par le décalquage.

1° Le dessin est tracé sur une feuille de papier, puis piqué ;

2° Il est appliqué, poncé sur l'étoffe ; puis on les maintient l'un et l'autre au contact, à l'aide de poids placés sur différents points de leur surface.

3° On fait ensuite pénétrer avec une ponce, à travers tous les trous du papier, une poudre résineuse de couleur différente de celle de l'étoffe ; on obtient ainsi la reproduction exacte des contours du dessin piqué.

4° On fixe la poudre en appliquant ou passant un fer chaud sur le tissu.

Lorsqu'il s'agit de reproduire le dessin sur une étoffe noire, soie, drap ou velours, on emploie une poudre blanche, mêlée dans des proportions à peu près égales à une matière résineuse ; cette poudre est la céruse ou blanc de plomb. Pour poncer convenablement un dessin, on est forcé d'avoir recours à une grande quantité de poudre, qui, sans cesse agitée par la ponce, se dissémine incessamment dans l'atmosphère.

Le dessinateur est en outre presque toujours courbé sur son travail, de telle sorte que chaque inspiration introduit une grande quantité de poussière dans la poitrine. La nature de l'étoffe joue également un rôle dans le développement des accidents, suivant qu'elle exige une quantité de poudre plus ou moins grande ou un temps plus ou moins long. Le tulle qui doit être *brodé jardinière*, dont les mailles sont larges, demande beaucoup plus de blanc et un temps quelquefois énorme pour

que ce blanc se fixe sur le fil si mince qui en forme le réseau; il en est de même de certains cachemires imitation de l'Inde, sur lesquels il faut tracer des dessins extrêmement riches[1].

Les fleurs, qui constituent plus particulièrement ce qu'on appelle les *applications de Bruxelles*[2], exigent un travail long et minutieux, pendant lequel le fil employé à les fabriquer perd une partie de sa blancheur. Il en résulte que ces fleurs sortant de l'atelier présentent une couleur jaunâtre, et doivent être blanchies avant d'être appliquées sur le fond blanc auquel on les destine. Cette opération de blanchiment se fait de la façon suivante. On place entre deux feuilles de papier de grande dimension plusieurs couches d'*application de Bruxelles* et de blanc de céruse, que l'on superpose régulièrement; puis on réunit les bords des feuilles de papier, de manière à empêcher autant que possible toute issue au blanc de plomb. Après quoi, le tout est placé sur un plan résistant pour être soumis à l'action d'un rouleau de bois, à l'aide duquel on frappe sur le papier. Cette opération, dont la durée varie suivant la quantité de fleurs que l'on veut blanchir, force la poudre à s'incruster dans l'émail du réseau et à se fixer sur chacun des fils qui le forment.

La céruse préparée à Bruxelles est employée de préférence, ayant sur celle de Paris l'avantage d'être plus grasse au toucher, d'un blanc plus éclatant, et d'adhérer plus facilement à la dentelle.

Les jeunes ouvrières chargées de ce travail observent rarement les précautions nécessaires pour empêcher la dissémination de la céruse. Quelques fabricants font opérer dans une cave, l'humidité donnant plus de poids à la poudre, et diminuant ainsi sa tendance à se répandre dans l'atmosphère. D'autres ont recours à l'usage d'une espèce de boîte fermant hermétiquement. Toutefois les ouvrières absorbent de la poussière. Le danger s'accroît lorsque l'on fixe les applications sur le fond de la dentelle. L'ouvrière, courbée sur le carreau, aspire une grande quantité de céruse, avec laquelle, en outre, ses doigts sont continuellement en contact.

Plusieurs *couturières*, après s'être servies de *soie*, ont présenté des

[1] Thibaut. *Note sur le développement des affections saturnines chez les dessinateurs en broderie sur étoffes, les ouvrières en dentelles*, etc. Paris, 1856.

[2] *Sur l'emploi du carbonate de plomb dans la préparation des dentelles dites de Bruxelles, et sur les inconvénients de ce procédé*, par M. Chevallier (*Ann. d'hyg.*, 1847). — *Maladies des ouvriers employés au blanchiment des dentelles*, communication de M. Blanchet à l'Académie des sciences (6 déc. 1847). — *Note sur quelques accidents éprouvés par les dentelières en application* (*Gaz. des hôpitaux*, 7 oct. 1852).

accidents d'intoxication saturnine; l'une d'elles ayant remarqué que chaque fois qu'elle mouillait ses doigts ou qu'elle passait le fil de soie dans sa bouche pour resserrer les brins, elle éprouvait une saveur légèrement sucrée. M. Chevallier fit acheter de la soie dans un grand nombre de fabriques; cinquante échantillons, tous trempés séparément dans une petite quantité d'eau, abandonnèrent une forte partie de leur poids. La matière pesante fut reconnue pour de l'acétate de plomb; 20 pour 100 de ce poison étaient mêlés à la soie. On avait pris un brevet d'invention pour ce mélange.

Eulenberg, ayant fait l'analyse d'une soie noire ainsi chargée, a trouvé 17gr,71 de plomb dans 100 grammes de soie.

Les accidents saturnins, résultant de l'usage de telles soies, sont rendus plus fréquents encore chez les couturières, par l'habitude qu'elles ont d'amincir l'extrémité du fil en le passant dans leur bouche. En outre, elles cassent la plupart du temps ce fil avec leurs dents et gardent quelquefois la partie rompue dans leur bouche.

Réveil a cité un cas d'intoxication saturnine chez un tailleur occupé depuis plusieurs jours à tailler des *alpagas anglais*. Ces étoffes, en effet, peuvent contenir du sulfure de plomb ou de cuivre, ayant été trempées dans un bain renfermant un sel de plomb ou de cuivre; on les place ensuite dans une solution d'hydrogène sulfuré.

Certains *cordiers*, en faisant des *câbles avec du fil de fer galvanisé*, c'est-à-dire revêtu d'une couche de zinc, dans laquelle il entre une certaine quantité de plomb, destiné à le rendre plus liant, plus adhérent au fer, sont exposés à l'intoxication saturnine[1].

M. Quesnel a signalé un cas de saturnisme chez un ouvrier employé à la *fabrication des boîtes de conserves* de la marine[2].

Les *chauffeurs* et *mécaniciens* manient et respirent très-largement la céruse et le minium sous toutes les formes.

Des accidents saturnins, résultant de l'emploi des *fuseaux de plomb des métiers à la Jacquart*, ont été observés à Berlin. Les métiers, en mauvais état, se trouvaient placés sur un sol inégal, mal carrelé, quelquefois même sur la terre, où venaient se déposer des couches de plomb qui, se répandant dans l'atmosphère, devenaient une cause d'intoxication. On a conseillé, pour éviter cet inconvénient, le vernissage des cylindres de plomb, et l'introduction, sous chaque métier, d'un dessous

[1] Voy. une observation du docteur Rouxeau (*Journal de médecine de l'Ouest*, 1876, (1er trimestre).

[2] *Gazette des hôpitaux*, 15 déc. 1860.

mobile, par exemple une couverture de laine, qui serait facilement enlevée et nettoyée chaque semaine[1].

Pour rendre les *bâches* inaltérables, on se sert, dans certains ateliers, d'une préparation dans laquelle il entre du sulfate de cuivre et de plomb.

Le *crin* étant quelquefois *coloré avec le sulfure de plomb*, les cardeurs de crin peuvent se trouver quelquefois exposés à l'intoxication saturnine[2].

Certains accidents plombiques se sont produits chez les *tisseuses de coton*, par l'addition de la céruse aux apprêts, pour augmenter le poids du tissu. Ces faits sont rares aujourd'hui, la fraude s'exécutant au moyen du sulfate de baryte.

M. Chenet a publié plusieurs cas d'intoxication saturnine suivis dans mon service à l'hôpital Saint-Antoine, sur des *passementiers qui préparent les mèches à briquet*. Le coton employé, de qualité très-inférieure, est trempé d'abord dans une solution de sel de plomb, puis dans une lessive de chromate de potasse, et livré ensuite au fabricant.

Les écheveaux bruts subissent un premier travail de *dévidage* pour former les *âmes* des *mèches*, c'est-à-dire leur partie centrale. Ce travail se fait au moyen d'une bobine mue à la main.

L'ouvrier, qui de la main droite fait tourner la manivelle et de la gauche présente le cordon au dévidoir, se trouve placé de façon à absorber une grande partie des poussières, son visage étant au-dessus du métier. Cette partie du travail est sans contredit la plus malsaine.

D'autres opérations (dévidage, tissage) se font à la vapeur et déterminent peu de poussière.

J'ai observé plusieurs accidents de cette nature chez ces ouvriers préparant les mèches de *laine orange*, colorée par le chromate de plomb. M. Sée a cité une observation analogue. Tous ces cas étaient relativement sans gravité. Toutefois, postérieurement à la publication du travail de M. Chenet, un cas de mort s'est produit dans mon service. Il est donc nécessaire de modifier la nature du corps qui imprègne ce coton, en substituant au chromate de plomb un agent qui, comme le nitrate de potasse, présente à peu près les mêmes avantages, mais qui soit exempt du danger que provoquent les substances toxiques.

[1] *Gazette des hôpitaux*, décembre 1856.
[2] *Studien über Blei Vergiftung*, von Edouard Hitzig. Berlin, 1868.

VOIES D'ABSORPTION DU PLOMB. — Le plomb peut pénétrer dans l'organisme par quatre voies :

1° Le tube digestif;
2° Les voies aériennes;
3° La peau;
4° Les muqueuses.

Mayencon et Bergeret, Hitzig, ont constaté qu'après un certain temps d'absorption plombique par les *voies digestives*, il se fait une accumulation considérable de ce corps dans le foie et dans la rate. Ce mode d'absorption, n'ayant jamais été contesté, ne nous arrêtera pas plus longtemps.

On a beaucoup discuté la pénétration par les *voies aériennes*, que les expériences établissent cependant d'une façon évidente. Tanquerel des Planches a produit l'intoxication saturnine : 1° chez des chiens trachéotomisés, en introduisant des sels plombiques par la canule; 2° chez un chien enfermé dans une chambre récemment peinte à la céruse, et dont il ne pouvait lécher les murs. Enfin ce même auteur a rapporté l'histoire d'un peintre qui, après avoir exercé seize ans sa profession sans avoir ressenti un trouble quelconque, entra dans l'usine de Clichy pour y tamiser la céruse, et fut, au bout de huit jours, atteint de colique de plomb.

L'intoxication saturnine par l'*absorption cutanée* est une question très-intéressante et encore très-controversée. Canuet paraît être arrivé à empoisonner des animaux en les plongeant dans des bains d'acétate de plomb (1825).

Plusieurs expériences tentées par Tanquerel étaient restées négatives; mais des faits récents, dus à M. Manouvriez, ou réunis par lui, paraissent établir l'absorption locale et directe par la peau. Les accidents saturnins siégeaient seulement ou prédominaient aux points le plus en contact avec les préparations de plomb, aux avant-bras chez les peintres, à droite chez les droitiers, à gauche chez les gauchers. Un homme qui piétinait la céruse était surtout atteint aux membres inférieurs.

Dans deux observations publiées dernièrement par cet auteur, il s'agissait de deux plombeurs de poterie de terre vernissée, dont le travail consiste à saupoudrer les pièces humides avec de l'alquifoux ou sulfure de plomb en poudre.

Dans ce cas, des troubles de sensibilité se montraient seulement à la main qui agitait le tamis. La main, sur la panne de laquelle repose la pièce à saupoudrer, était protégée par cette pièce même contre les par-

ticules plombiques. Ces deux plombeurs ne se plaignaient d'aucun malaise. Ils avaient un liséré gingival.

Nous avons observé récemment, à l'hôpital Saint-Antoine (1876), un peintre qui avait eu l'habitude de garder dans la bouche, du côté droit, de petits copeaux récemment peints. La langue et la face interne des joues présentaient des troubles de sensibilité générale dans cette même partie. Le sens du goût était également altéré de ce côté. Tout le côté gauche était indemne. Ce fait me semble établir, et l'absorption locale, et l'absorption par les *muqueuses*.

Nous ne traiterons pas ici dans son ensemble l'étude *symptomatique* et *anatomo-pathologique* de l'intoxication ; nous envisagerons seulement quelques points d'un intérêt plus particulier.

Il se produit rapidement une hypoglobulie, cause puissante d'anémie. Les globules rouges du sang, modifiés dans leur nombre, le sont aussi dans leur forme, et deviennent moins volumineux, moins souples et moins ductiles. De 4 500 000, chiffre normal des globules rouges par millimètre cube à l'état de santé chez l'homme, il tombe, chez les saturnins, de 3 700 000 à 2 700 000 (Malassez).

Le volume du cœur s'est accru, et M. Durosiez a signalé des endocardites et de la dégénérescence graisseuse du myocarde. Le tracé sphygmographique présente un plateau sur lequel existe deux ressauts ou grandes ondulations. La ligne de descente est finement tremblée.

Le liséré saturnin, considéré par les uns comme le résultat du dépôt de quelques molécules saturnines à leur passage dans la bouche, est le produit, d'après les autres, de l'élimination du poison par les glandes buccales.

M. Gubler a décrit chez les saturnins, sur la muqueuse des lèvres et des joues, des plaques ardoisées ou noirâtres, auxquelles il donne le nom de tatouage des lèvres et des joues. Elles sont passibles des mêmes interprétations que le liséré.

Il est superflu de décrire la colique saturnine et la dyspepsie.

Je signalerai seulement une rétraction du foie, qui devient permanente lorsque l'individu empoisonné est arrivé à la période cachectique. Cette rétraction, décrite par M. Potain, n'est en rapport ni avec l'intensité des douleurs abdominales, ni avec la gravité des autres symptômes.

D'après Günther, Gurlt et Herturig, l'examen anatomique de chevaux employés dans les fabriques de céruse, et qui fréquemment meurent saturnins, montrerait chez plusieurs le nerf recurrent atrophié et les crico-aryténoïdiens postérieurs en dégénérescence graisseuse.

Chez l'homme, on a observé une cirrhose du poumon qui doit être rangée à côté des variétés de pneumoconiose que nous avons déjà décrites. D'après Lewy, dans les cas d'asthme saturnin, le poumon est toujours chargé de plomb; on a décrit deux variétés d'asthme : l'un aigu, qui, par son expression symptomatique, doit être rapproché de la maladie de foin, et un autre, chronique, qui trouverait son explication dans les lésions que nous venons de signaler.

On a constaté la présence du plomb dans le cerveau (Devergie, Personne, Empis, Robinet, Vulpian, Natalis Guillot, Melsens).

Mais le dépôt de plomb se fait-il dans l'encéphale, dans la substance nerveuse proprement dite, ou bien dans les tuniques artérielles? La question n'est pas encore résolue. Dans un cas d'encéphalopathie observé à l'hôpital Beaujon en 1870 (service de M. Moutard-Martin), M. Malassez eut soin d'enlever toutes les méninges et d'essuyer le cerveau pour en faire disparaître le sang. Le pharmacien en chef de l'hôpital ne put, malgré toutes ses recherches, rencontrer aucune trace de plomb dans la substance cérébrale.

Ce qui paraît démontrer que l'encéphale est bien réellement atteint, c'est que l'hémi-anesthésie a été souvent observée.

Quant à la moelle épinière, elle paraît aussi subir l'influence de l'empoisonnement saturnin. Dans le service de M. Vulpian, M. Raymond a suivi des phénomènes ataxiques chez deux saturnins. Dans un cas, ils ont disparu au bout de quelques mois. Il y avait dans l'autre une véritable sclérose de la moelle, mais ce n'était peut-être qu'une coïncidence. On a noté également chez les saturnins un retard dans la transmission des impressions sensitives.

Dans la paralysie saturnine, la perte de la contractilité électrique précède celle de la contractilité volontaire. On sait que cette paralysie porte sur les extenseurs. Quelques cas de paralysie à forme hémiplégique ont été cités.

Les lésions des muscles dans ces sortes de paralysies n'ont pas été discutées. Il y a ordinairement atrophie simple d'une part, et, de l'autre, des phénomènes particuliers de végétation des éléments cellulaires. Westphal a décrit dans les tubes nerveux des radiaux une série de modifications qui dénoteraient, pour lui, l'existence d'une affection primitive.

Un examen fait par M. Raymond, sous la direction du professeur Vulpian, a montré les nerfs musculaires parfaitement sains ainsi que les racines antérieures. Les cornes antérieures de la moelle présentaient dans leur région externe un certain nombre de cellules atrophiées,

ratatinées, dépourvues de noyaux et de prolongements, parfois creusées de vacuoles.

On a observé aussi de la contracture permanente, du tremblement, de l'arthralgie, des lésions des systèmes osseux et fibreux.

De Haën a décrit une tumeur dorsale de la main qui peut se montrer, comme le fait remarquer M. Gubler, chez tous les sujets atteints de paralysie des extenseurs, quelle qu'en soit la cause. Elle est caractérisée par un gonflement indolent, rarement accompagné de rougeur, donnant le plus souvent au doigt explorateur la sensation de l'épaississement des tendons extenseurs, pouvant varier de volume dans une même journée; parfois elle est accompagnée de ténosite crépitante au niveau de l'avant-bras. Elle est constituée anatomiquement par un état fongueux des tendons et de leur gaîne synoviale qui est ordinairement affectée. Elle apparaît peu après la paralysie, marche parallèlement avec elle, pour disparaître lorsque les mouvements reviennent. M. Charcot en fait une lésion trophique consécutive aux altérations nerveuses.

Dans l'empoisonnement aigu par le plomb, l'albuminurie se produit régulièrement, et on observe aussi dans quelques cas la cirrhose du rein ou néphrite interstitielle atrophique, rein contracté, rein goutteux, rein de Todd. Il y aurait là une raison pour expliquer la possibilité de la production d'une forme urémique de l'encéphalopathie saturnine.

D'après Heubel, outre le foie, les reins et le système nerveux, le plomb envahirait surtout la substance osseuse.

En 1854, Garrod a formulé, comme une loi, la tendance que présentent les ouvriers anglais saturnins à contracter la goutte. 50 pour 100 de la population goutteuse de l'hôpital, dit-il, ont subi l'influence du plomb; ils n'avaient pas d'habitudes intempérantes plus que les autres malades.

M. Charcot a remarqué, au contraire, que la goutte est peu fréquente chez les ouvriers saturnins de Paris. Toutefois, il a observé, dans le service de M. Pidoux, un cas de goutte dans lequel on ne trouvait d'autre cause appréciable que l'intoxication saturnine[1].

La paralysie générale, décrite par M. Devouges sous le nom de paralysie générale progressive saturnine, ne présente aucune particularité différentielle remarquable.

L'antagonisme entre le saturnisme et la phthisie se trouve contredit par les statistiques de Hirt, qui prétend que la phthisie pulmonaire est plus fréquente chez les ouvriers vivant au milieu des poussières plombiques que chez ceux qui subissent de la même façon l'action du

[1] V. Etude clinique sur deux cas de goutte saturnine. Robert-Halma Grand, 1876.

fer et du cuivre. Ces derniers ne donneraient que 12 phthisiques pour 100; on en trouverait 21 chez les ouvriers travaillant le plomb.

PROFESSIONS.	PHTHISIE.	CATARRHE CHRONIQUE DES BRONCHES.	EMPHYSÈME.	PNEUMONIE.	MALADIES CHRONIQUES ABDOMINALES.	RHUMATISMES.	MALADIES DU CŒUR.	MALADIES AIGUËS.	MORTALITÉ.	DURÉE DE LA VIE.
Sur 100 malades										
Vitriers. . . .	17,8	19,3	1,8	3,6	14,9	10,5	4,1	28,0	2,078	57,3
Broyeurs de couleurs . .	25,0	9,3	»	6,2	15,6	12,8	9,3	21,8	2,512	63,7
Peintres . . .	24,5	20,7	2,8	2,8	15,0	10,5	4,9	18,8	1,558	57,5
Vernisseurs. .	25,0	4,4	7,3	»	35,2	5,4	5,1	17,6	1,88	45,0
Imprimeurs .	21,6	15,6	2,0	5,2	14,1	78,	3,0	29,8	»	54,3

M. Constantin Paul a constaté que les ouvrières qui manient les composés plombiques ont de fréquentes métrorrhagies qu'il considère comme cause des avortements. Cette influence de l'intoxication saturnine sur la mère est très-remarquable. Une femme bien constituée, ayant eu plusieurs enfants bien portants, commence à manier le plomb; elle avorte une première fois, puis une seconde, ou ses enfants sont chétifs et meurent dans le premier âge. Si dans cette situation elle quitte sa profession, elle se rétablit, ses grossesses peuvent se mener à bien et ses enfants naître viables. Retourne-t-elle à son travail, les avortements recommenceront[1].

L'influence du père, quoique moins importante, est évidente. Les auteurs anglais avaient observé ce fait déjà signalé dans l'état sanitaire des potiers de Straffordshire.

En outre, M. Roque, dans une série d'observations puisées à la *Sal-*

[1] D'après M. Constantin Paul, l'intoxication saturnine a provoqué les résultats suivants : *Intoxication saturnine.* A. *Des mères.* — Sur 27 grossesses, survenues chez 5 femmes : 22 avortements, 4 enfants morts, 1 seul vivant. — Sur 43 grossesses après intoxication : 32 fausses couches, 3 mort-nés, 2 vivants, mais chétifs.

Une femme qui avait fait 5 fausses couches quitta sa profession et eut un bel enfant. Selon que les femmes quittaient ou reprenaient alternativement leur état, les enfants vivaient ou mouraient.

B. *Des pères.* — Sur 141 grossesses par pères saturnins : 82 avortements, 4 avant terme, 5 mort-nés. — Sur les 50 vivants : 20 morts de un jour à un an, 15 de un an à trois ans.

14 vivaient, mais 4 seulement avaient passé trois ans, époque à laquelle les enfants peuvent être regardés comme ayant échappé à cette cause de mort.

pétrière et à *Bicêtre*, a constaté des cas nombreux d'idiotie, d'imbécillité, d'épilepsie des enfants nés de parents saturnins non alcooliques. Ces parents ayant changé d'état et s'étant guéris de leur intoxication plombique, ont eu plus tard, d'après cet auteur, des enfants sains et bien portants.

Le rôle que joue l'intoxication saturnine parmi les maladies des ouvriers est tellement important, que nous avons cru devoir nous arrêter sur la partie symptomatique; toutefois, nous n'en avons abordé que quelques côtés, et nous renvoyons, pour plus de détails, aux traités de pathologie et à la thèse d'agrégation de M. Renant, où cette question est très-complétement traitée, et à laquelle nous avons fréquemment eu recours.

2. Accidents professionnels provoqués par le cuivre.

Bibliographie. — Chevallier. *Note sur les ouvriers qui travaillent le vert-de-gris* (*Ann. d'hyg.*, 1847). — Chevallier. *Note sur les ouvriers qui travaillent le cuivre dans le département du Tarn.* — Blandet. *Mémoire sur la colique de cuivre.* Paris, 1845. — Tanquerel-Desplanches. *De la colique de cuivre* (*Traité des maladies saturnines*, t. I, pp. 262 à 266. — Corrigan. *Observations d'empoisonnement lent et chronique par le cuivre*, avec des remarques. Dublin, *Hospital Gazette*, n° 15 (sept. 1854). — S. Escolar. *Observations de coliques de cuivre traitées avec succès par le chloroforme éthérisé* (*Union*, 6 mai 1854). — Chevallier et Boys de Loury. *Mémoire sur les ouvriers qui travaillent le cuivre et ses alliages.* Paris, 1850. — Perron. *Du cuivre et de l'absorption des molécules cuivreuses chez les horlogers* (*Bulletin de la Société de médecine de Besançon*, 1860).

En nous occupant de la santé des ouvriers en cuivre, nous n'avons pas en vue les ouvriers qui extraient le cuivre de la terre (mineurs), mais bien ceux qui mettent ce métal en œuvre. M. Chevallier a résumé les renseignements qui lui ont été transmis sur certaines localités où l'on travaille le cuivre, et en particulier sur l'état de santé des ouvriers de *Villedieu-les-Poêles*, petit pays du département de la Manche, situé à cinq myriamètres de la mer, dans une vallée. Les vents qui y règnent, de l'O. et du S. O., portent les émanations vers les parties les plus élevées de la vallée; les arbres y sont revêtus d'une couche verdâtre de cuivre, et les bois brûlent avec une flamme bleue et verte. Dans les temps chauds, par un air calme, quand une petite pluie vient humecter la terre, on sent une odeur cuivreuse, résultat des vidanges et des eaux de fabrique répandues dans le voisinage.

Le nombre des ouvriers en cuivre y était alors de 480 :

1° *Chaudronniers.* — Cuivre rouge (bassinoires, bassins, casseroles). . .	320
2° *Fondeurs.* — Cuivre uni au zinc (flambeaux, robinets, poids, etc.) . .	100
3° *Potiers.* — Cuivre jaune (chaudrons).	60

L'apprentissage commence dans les deux premières branches à 8 ou 9 ans; dans la troisième à 15 ans. Les coliques métalliques, rares dans les deux premières catégories, sont plus communes dans la troisième; les caractères en sont identiques à ceux de la colique de plomb. Les récidives peuvent amener à la longue la paralysie des extenseurs de la main, jamais la mort.

La profession de *chaudronnier* n'entraîne aucun inconvénient[1]; la manière dont elle est exercée exige des attitudes variées qui favorisent le jeu des organes.

Il n'en est pas de même pour les *poêliers*, qui ne travaillent qu'au cuivre jaune (chaudrons, grandes bassines); leur genre de travail amène de notables changements dans l'habitude extérieure. Deux ouvriers sont simultanément employés à la fabrication des poêles, et se relèvent alternativement dans leurs fonctions. L'un d'eux, le *batteur*, tient sur une enclume un morceau de cuivre jaune qu'il dirige convenablement sous les coups du marteau. L'autre, le *trousseur*, debout en face de son compagnon, a les jambes écartées et tient à deux mains un marteau dont le poids varie de cinq à six kilogrammes. Il frappe à coups redoublés sur le métal. La première position, celle du *batteur*, entraîne les genoux en dedans, courbe l'échine dorsale et donne lieu à une inclinaison de la tête sur le côté gauche. La deuxième, celle du *trousseur*, détermine un ballottement continuel du ventre, que M. Chevallier considère comme la cause la plus efficace des coliques.

C'est par les vapeurs qui se dégagent au moment de sa fusion que le cuivre est absorbé par l'*ouvrier fondeur*. En outre, il se répand dans un atelier peu aéré une assez grande quantité de fumée.

Les ouvriers *ébarbeurs* doivent débarrasser des barbes ou aspérités qui les recouvrent, les objets fondus qui sortent des moules. Ce travail se fait à la main; l'ouvrier, penché sur son établi, absorbe les poussières métalliques qui se dégagent sous l'action de la lime, du frottoir ou de la brosse. Il subit ainsi l'influence spéciale tenant à la composition même de ces poussières, et qui, dans l'ébarbage des objets de bronze et de laiton, n'est autre que l'action des sels de cuivre qui les recouvrent.

Le cuivre joue également un rôle dans le *bronzage* : art qui a pour

[1] Cependant d'après Thackrah, les chaudronniers sont gravement affectés par les molécules provenant du métal imparfaitement volatilisé, ou par le zinc ou la soudure du cuivre. Ces ouvriers, dit-il, ont généralement une mauvaise santé et souffrent d'accidents analogues à ceux des fondeurs.

but de donner à des objets de bois et de plâtre l'apparence du bronze; la pièce est recouverte d'une couche de colle et de vernis; puis saupoudrée, à l'aide d'un petit sachet, de poudre à bronzer, qui, en général, est composée par du cuivre en poudre, obtenu par précipitation de la limaille de laiton, ou de l'or massif.

Les *horlogers* sont particulièrement exposés à l'absorption des particules cuivreuses, soit par les poumons ou les voies digestives. M. Perron, dans son travail sur les horlogers de Besançon, remarque que ces ouvriers ont le pouls fréquent, la peau chaude, la gorge sèche, et sont généralement très-altérés. Bon nombre d'entre eux se plaignent de douleurs à l'épigastre, aux reins, à la tête; beaucoup sont sujets aux indigestions, aux entérites, à la diarrhée; quelques-uns seulement ressentent des picotements et de la constriction au pharynx. C'est là un véritable empoisonnement professionnel.

D'après quelques auteurs, on observe chez les *bijoutiers* la colique de cuivre; néanmoins Beaugrand, qui a été médecin de la Société des ouvriers de l'orfévrerie Christofle, l'a considérée comme très-rare; encore ne se montrerait-elle que chez les nouveaux ouvriers.

M. Desayvre a montré que les *limeurs des garnitures* de cuivre étaient quelquefois atteints de coliques de cuivre.

Malgré les différents faits que nous venons de citer, l'action du cuivre sur l'organisme n'est pas acceptée par tous les auteurs, et comme nous allons le voir cette question est très controversée. Nous citerons d'abord Ramazzini parlant des chaudronniers de Venise : « En frappant le cuivre à coups de marteau, il s'en élève des miasmes qui pénètrent dans leur estomac et leurs poumons, comme ils le disent eux-mêmes; ils éprouvent la vertu rongeante et excitative des médicaments préparés avec ce métal, dont les parcelles s'introduisent dans le poumon avec l'air inspiré.... Si l'ouvrier est sujet aux maux de poitrine, il n'a point d'autre remède que de quitter son métier. »

Desbois de Rochefort, dans une dissertation demeurée célèbre, sur *les ouvriers de Villedieu-les-Poêles*[1], a tracé de leur situation le tableau le plus exagéré. « Regnant ibi luctus communis, publicus dolor, squalor universus, habitus corporis macie livida torridus; ibi vultus et capilli sera crinita metiuntur; ibi vertigo, cæcitas, surditas, omnium sensuum hebetudo; colli, spinæ, artuumque distortiones. Totius corporis tremor et imbecillitas, juvenem, adolescentem, puerum quemque

[1] Thèse de Paris, 1751.

immaturo senio conficiunt; vix et illa discernitur ætas. Quid causa est? Metallica de cælo ducitur anima, sedatur stanneo potu sitis, æreo pane vivitur; nec mirum, locum cum incolunt ærarii mille Pyracmones, qui fabrica sua veneno, Jovem, Cererem et Bacchum indesinenter inficiunt. » Cette offrayante description fut reproduite avec fidélité par Combalusier dans ses observations sur la colique de Poitou. Cependant les habitants de Villedieu-les-Poêles protestèrent. M. Gilbert, notable de la localité, réfuta ces assertions, et par le dépouillement des registres de la paroisse de Notre-Dame de Villedieu, fit voir que la longévité était loin d'être chose rare, et que les septuagénaires et octogénaires s'y montraient aussi nombreux que partout ailleurs. Ces détails furent confirmés par le docteur Letellier, médecin de Villedieu; les coliques métalliques, dit-il, y sont extrêmement rares, à peine 15 ou 20 par an sur 4 à 500 individus employés au travail du cuivre. Le savant et spirituel Bordeu s'est vivement attaché à refuter les fantastiques accusations de Desbois, et il a cité divers exemples, notamment celui de Baygorri, près de Saint-Jean-Pied-de-Port, où l'on exploite une mine de cuivre, sans que les habitants attachés à ce travail, eux, et leurs familles, en éprouvent le moindre inconvénient.

Il est aisé de reconnaître partout, dit Briende[1], ces ouvriers en cuivre; ils ont, en général, le visage pâle et cadavéreux; leurs cheveux sont luisants, huileux et verdâtres; la toux chronique, l'asthme sec et tuberculeux, la phthisie de même espèce, la colique métallique, sont les effets ordinaires des miasmes cuivreux qu'ils respirent continuellement, et qui acquièrent toute la causticité dont ils sont susceptibles, dès qu'ils ont été humectés dans le corps humain.

Mérat admet les coliques métalliques provenant de la manutention de différents métaux, mais il se demande si ces accidents ne tiendraient pas à des particules de plomb ou de cuivre mêlées à d'autres corps[2].

Aujourd'hui, le plus grand désaccord règne parmi les hygiénistes, au point de vue de l'intoxication cuprique. On peut diviser en trois classes les opinions différentes exprimées sur cette question.

A. Les uns contestent absolument au cuivre toute influence pernicieuse. Dans une Note publiée sur la santé des ouvriers qui préparent le vert-de-gris[3], M. Chevallier admet la parfaite salubrité de cette

[1] Briende, *Soc. de méd.*, 1782-83, p. 327.
[2] Pâtissier distingue la colique de plomb de la colique de cuivre : pour lui, cette dernière ne réclame que l'emploi des émollients.
[3] *Ann. d'hyg.*, 1847.

industrie. Il arrive au même résultat, dans son travail publié en collaboration avec M. Boys de Loury, sur la santé des ouvriers qui préparent le cuivre et ses alliages, en exceptant, toutefois, les fondeurs fondant[1]. Cependant plusieurs fabricants interrogés par MM. Chevallier et Boys de Loury sur ces données, ont conclu à l'existence de la colique de cuivre, de malaises, et surtout d'accès fébriles. D'autres en ont à peine observé quelques exemples.

Quant aux symptômes décrits par Combalusier, M. Chevallier fait remarquer qu'ils paraissent se rapporter plutôt à la colique saturnine; ce n'est pas la peinture verte faite avec du vert-de-gris sur des barreaux de bois qui provoqua la mort ou de graves maladies chez sept personnes; les accidents eurent lieu parce qu'elles avaient employé l'oxyde de plomb qui est très-utile pour donner de la solidité à toute peinture.

Pour M. Galippe, il paraît parfaitement démontré aujourd'hui que, non-seulement les ouvriers qui travaillent le cuivre et ses alliages, mais encore ceux qui préparent le verdet, n'en éprouvent aucun inconvénient, et la poussière fine qui s'élève lorsqu'on expose le verdet au soleil ne fait que provoquer une légère irritation à la gorge, comme le ferait toute autre substance pulvérisée[2].

En outre pour M. Galippe, sauf peut-être dans le cas de suicide, l'empoisonnement aigu lui-même par les composés de cuivre ne doit pas être réalisable, tant en raison de la saveur horrible de ses composés que de leur propriété émétique énergique, qui suffisent à faire évacuer le toxique. Quant à la possibilité de l'empoisonnement lent, il n'y croit pas; car il déduit de ses expériences et de celles de M. Bourneville cette conclusion, qu'à petites doses la tolérance s'établit sans influence fâcheuse sur la santé[3].

Le docteur Toussaint, qui a fait des expériences à Kœnigsberg, divise ainsi les maladies des ouvriers qui travaillent le cuivre :

1° Des maladies causées par le froid;

2° Des maladies d'intestin, à la suite d'irritations mécaniques qui se présentent également chez les ouvriers des autres professions;

3° Des symptômes morbides, causés par les métaux qui sont souvent mêlés au cuivre, comme le plomb, le zinc, l'arsenic. Mais le cuivre n'est pas un poison.

[1] *Ann. d'hyg.*, t. 43 et 44.
[2] *Étude toxicologique sur le cuivre et ses composés*. Paris, 1875.
[3] D'après MM. Tardieu et Roussin, le sulfate de cuivre peut produire des accidents

B. Cependant il est d'autres auteurs, en dehors de ceux que nous avons déjà cités, qui considèrent le cuivre comme toxique. M. Perron, admet des phénomènes d'intoxication et Corrigan croit que le carbonate de cuivre est susceptible d'agir comme un poison lent; de produire de l'amaigrissement, la perte des forces, des coliques et un aspect cachectique.

C. Enfin, un certain nombre de médecins nient le caractère toxique du cuivre, tout en admettant qu'il exerce sur l'économie une influence nuisible.

Dans les usines d'Imphy, il a été constaté :

1° Que, dans les ateliers où la fonte du cuivre se fait en grand, il n'y a jamais eu d'ouvriers malades;

2° Que, dans le local où l'on s'occupe des alliages de cuivre et de zinc, de cuivre, de plomb et d'étain, des individus ont été incommodés par de violents maux de tête, par de la fièvre;

3° Que, sur ceux qui travaillent à froid le cuivre de toute espèce, on a constaté de temps à autre quelques petites coliques; jamais de maladies à proprement parler.

D'après MM. Pecholier et Saint-Pierre[1], les ouvrières en verdet absorbent du cuivre et cependant leur santé est excellente, et elles ne ressentent jamais de coliques. Les poussières de verdet peuvent irriter, chez des personnes non accoutumées, les muqueuses des yeux et des voies respiratoires, et amener de légères ophthalmies, des angines sans gravité, de la toux. Afin d'éviter ces accidents, on devra engager les ouvrières à tamiser l'air qu'elles respirent, en plaçant au devant des ouvertures des voies respiratoires un simple mouchoir attaché à la manière d'un cache-nez. Mais pour ces auteurs, au point de vue de l'hygiène publique, la fabrication du verdet est absolument sans inconvénient[2].

M. Maisonneuve, de Rochefort, qui a étudié l'influence exercée par les émanations cuivreuses sur les ouvriers des arsenaux maritimes, a constaté que dans quelques circonstances elle pouvait être delétère; il a conclu :

d'empoisonnement à la dose de 0,40, 0,50, 0,60. Au contraire, d'après Werber (*Traité de toxicologie pratique*. Erlangen, 1869), la plus petite dose de sulfate de cuivre nécessaire pour empoisonner un adulte est de 28 grammes.

[1] *Étude sur l'hygiène des ouvriers employés à la fabrication du verdet.*

[2] MM. Pecholier et Saint-Pierre injectèrent, à l'aide d'une sonde œsophagienne, deux grammes de verdet à une chienne : vomissements, diarrhée, affaissement. Trois jours après, la chienne étant complétement rétablie, on lui injecta en deux fois 6 grammes de verdet : la mort survint au bout de trois quarts d'heure. Le foie renfermait une grande quantité de cuivre.

1° Le travail et la manipulation du cuivre à froid sont inoffensifs : mais dans les ateliers où les molécules d'oxyde ou de sel de cuivre voltigent dans l'air en grande abondance, leur pénétration dans les voies aériennes détermine de l'oppression et une dyspnée très-intense, avec spasmes bronchique et laryngien.

2° La colique de cuivre, niée par quelques auteurs, existe ; elle est de courte durée et très-peu grave.

M. Bailly, médecin d'une grande usine où plus de 500 ouvriers travaillent le cuivre, a communiqué à la Société des Hôpitaux (1873) un travail duquel il résulte que l'imprégnation lente de l'organisme par le cuivre est fréquente chez les individus qui manient ce métal. Le signe caractéristique de cette imprégnation est un liséré gingival bleu-verdâtre, d'autant plus foncé qu'il est plus ancien, très-marqué au niveau des incisives, manquant souvent au niveau des molaires, très-adhérent et composé d'un acide organique et d'oxyde de cuivre. La présence du cuivre dans ce liséré est facilement décelée par le cyano-ferrure de potassium, qui en présence des sels de cuivre produit un précipité brun-rougeâtre caractéristique. Le liséré cuprique apparaît après deux ou trois mois de travail, quelquefois en moins de temps. M. Bailly le constate chez un ouvrier huit jours après son entrée dans l'usine. Sa disparition est très-lente. Il persistait encore chez des individus qui avaient cessé le travail du cuivre depuis trois mois[1].

Dans les ateliers de polisseurs, où l'air est chargé d'une abondante poussière de cuivre, le métal se dépose sur les dents et y produit facilement le liséré ; et dans les ateliers où l'on place et où l'on compte les pièces, là où il n'y a pas de poussière, on voit aussi survenir ce liséré. Les femmes, les enfants des ouvriers de cette usine, le présentent également[2].

M. Bailly croit qu'il n'y a pas là un simple dépôt du cuivre sur les gencives, mais que le liséré résulte d'une absorption du métal par les voies respiratoire, digestive ou cutanée.

M. Milon décrit ainsi les caractères de la maladie professionnelle :

« Saveur âcre, styptique, enivreuse ; sécheresse de la langue, sentiment de constriction à la gorge avec grande irritation ; rapports acides et crachotement, puis nausées et vomissements tantôt abondants, tantôt avec beaucoup d'efforts ; tiraillements d'estomac, douleurs fixes dans cet

[1] M. Bailly l'a vu survenir sur une cuisinière après le nettoyage de sa batterie de cuisine, et chez un soldat du génie qui astiquait avec le pouce les boutons de sa tunique.

[2] Corrigan avait déjà décrit un signe particulier à la suite de l'absorption du carbonate de cuivre, consistant dans la rétraction des gencives, avec un liséré d'un rouge-pourpre.

organe; coliques violentes qui laissent après elles une impression douloureuse; déjections alvines souvent sanguinolentes, mêlées de mucosités blanchâtres; quelquefois ballonnement de l'abdomen, qui est douloureux à la pression; la peau est sèche; le pouls quelquefois serré, fréquent, ordinairement dur; la chaleur tantôt naturelle, tantôt élevée; soif ardente, anxiété précordiale, urines rares, abattement général, douleurs dans les membres, crampes nerveuses. »

Quant à la colique de cuivre, elle est caractérisée, pour M. Blandet, par des accès de douleurs abdominales qui s'accompagnent d'une prostration extrême. Le ventre n'est pas toujours indolent, et on observe tantôt de la constipation, tantôt, au contraire, de la diarrhée.

Toutefois, la colique de cuivre a été niée par beaucoup de médecins qui ont été à même d'observer les ouvriers en cuivre.

Requin, Sandras, Vasseur (médecin d'une Société d'ouvriers fondeurs), Noiret (médecin de l'Association des bronziers), la regardent sinon comme imaginaire, du moins comme excessivement rare. Leurs observations n'ont pas porté chez les ouvriers travaillant à la fonte. Elles ont trait à ceux qui sont exposés aux particules cuivreuses seules (tourneurs, ciseleurs, ajusteurs [1]).

Les accidents (malaises et vomissements) frappent surtout les individus occupés dans de petits établissements où l'on prépare des alliages de cuivre, dans lesquels ce métal est mêlé à une trop forte proportion de zinc; les ouvriers y subissent, en outre, l'influence fâcheuse d'ateliers encombrés, d'alimentation et de logements insalubres.

En résumé, si, au milieu de ces divergences, que nous avons voulu rendre saisissantes pour le lecteur en donnant d'aussi nombreuses citations, la réalité de l'intoxication cuprique peut être contestée, il n'en est pas de même de l'influence nuisible de ses émanations. Sans admettre le sombre tableau tracé par Desbois de Rochefort, nous ne pouvons non plus conclure, avec MM. Chevallier et Boys de Loury, à la négation absolue de la colique de cuivre.

Quant à l'absorption du cuivre, on ne saurait la nier; l'urine contient du cuivre; les cheveux, les fragments d'os, en renferment également; et M. Tardieu a reconnu la présence de ce métal dans des lames assez épaisses d'épiderme, faciles à enlever sur les mains calleuses

[1] On comprend sous le nom d'ajustage les travaux qui consistent à raboter, percer, limer, tourner, buriner, finir, en un mot, les outils en métal et diverses pièces des machines. L'ajustage se fait à la main ou à la machine; l'ajustage à la main se divise lui-même, suivant qu'il est fait à l'étau ou avec des tours.

de ces ouvriers, et en particulier chez un chaudronnier qui n'avait pas travaillé depuis quarante jours. La chevelure s'imprègne aussi de molécules cuivreuses qui finissent par y pénétrer, grâce à une véritable combinaison. L'analyse chimique a fait reconnaître que les cheveux contenaient souvent de l'acétate de cuivre en assez grande quantité. M. Chevallier lui-même a reconnu la présence du cuivre dans l'urine; on en a également trouvé dans les os. Il y en avait aussi dans le foie et dans les reins, mais la quantité que ces organes en renfermaient n'a point été dosée.

3. Accidents professionnels provoqués par le zinc.

Bibliographie. — Bouchut, *Mémoire sur l'industrie et l'hygiène de la peinture au blanc de zinc* (*Ann. d'hyg. publ.*, 1852). — Bouvier. *Observation d'un cas de colique observé chez un ouvrier employé dans une fabrique de blanc de zinc* (Comptes rendus de l'Académie des sciences, 1850. — Landouzy et Maumené. *De l'intoxication zincale observée chez les ouvriers tordeurs de fils galvanisés* (Comptes rendus de l'Académie des sciences, 1850). — Brousmiche. *Rapport au directeur du service de santé de la marine, à Brest, sur l'hygiène des ouvriers employés dans l'atelier de zingage*, 1861. — Maisonneuve. *Hygiène et pathologie des ouvriers de l'arsenal maritime de Rochefort* (*Archives de médecine navale*, t. II, 1864). — A. Layet. *Hygiène et pathologie des ouvriers de l'arsenal maritime de Toulon* (*Archives de médecine navale*, t. XX, 1873, art. *Atelier de zingage*).

Le zinc a rendu à l'industrie un très-grand service, en permettant de substituer, pour la peinture, le blanc de zinc au blanc de plomb, et en supprimant ainsi une cause fréquente d'intoxication saturnine.

Mais le zinc est-il lui-même inoffensif? ne peut-il être à son tour cause d'aucun accident?

Nous rencontrons ici des avis différents.

L'exploitation métallurgique du zinc ne paraît pas être insalubre. Hirt constate que l'influence de l'oxyde de zinc sur les voies respiratoires est si faible que la statistique est à peu près muette à cet égard.

M. Bouchut a observé chez les ouvriers occupés à l'*embarillage* du blanc de zinc, diverses éruptions, l'inflammation de la gorge et des bronches, affections qui paraissent être le résultat de l'action irritante des molécules poussiéreuses.

M. Bouvier a signalé des coliques chez un ouvrier employé dans une fabrique de blanc de zinc. Landouzy et Maumené de Reims ont cité quelques accidents chez les *tordeurs de fils galvanisés* destinés au ficelage des vins de Champagne. Ces fils avaient été fabriqués sans tous les soins nécessaires. Ils étaient recouverts d'une couche d'oxyde et de carbonate de zinc qui se répandaient dans l'atmosphère et qui étaient inhalés par les ouvriers pendant la *manutention des couronnes*, le *tordage des fils* et surtout le *battage des paquets*. Ces symptômes

consistaient en angine, avec ulcération des amygdales, stomatite caractérisée par des pellicules blanchâtres sur les gencives, de la salivation, de la fétidité de l'haleine. Il y avait en outre des coliques et de la diarrhée.

M. Layet a signalé des accidents du même genre chez les *tonneliers* qui se servent de *fils* et de *bandes de fer galvanisés*. Il fait observer toutefois que l'emploi du blanc de zinc est le plus souvent inoffensif, et il fait intervenir, comme cause morbide, l'action de l'arsenic qui se rencontre trop souvent dans le métal impur. Mais les accidents s'observent surtout lorsque le zinc est absorbé avec les vapeurs qui s'élèvent des creusets où ce métal est fondu, transformé en oxyde sous l'influence d'une haute température. Il en est de même chez les ouvriers qui plongent les plaques dans un bain de zinc fondu ; ces phénomènes, décrits par M. Brousmiche à Brest et par M. Maisonneuve de Rochefort, ont été relatés par M. Blandet, chez des fondeurs en cuivre, sous le nom d'ivresse zincique.

« Les accidents débutent seulement le soir, après des journées de travail accablant, et deux heures environ après la sortie de l'atelier : fatigue de tout le système musculaire, engourdissement général, sensation de resserrement à la base de la poitrine, dyspnée, oppression, enchifrènement, râles sibilants, chaleur fébrile, tremblement dans les membres, crampes dans les extrémités inférieures, douleurs articulaires, vomissements, pas de céphalagie, pas de coliques ni de constipation ; terminaison vers le matin par une forte transpiration et par une expectoration abondante, épaisse, de crachats de couleur noirâtre et d'un goût douceâtre. » (Maisonneuve.)

M. Layet donne à ces phénomènes morbides une interprétation toute différente. Il fait remarquer que le bain de zinc fondu est recouvert à sa surface d'une légère couche de sel ammoniac. Pendant toute la durée du travail, on continue à projeter à la surface du bain, et sur la plaque de tôle, de petites quantités de ce sel. D'épaisses vapeurs blanches s'élèvent au-dessus du bain, quelquefois si abondantes qu'elles remplissent tout l'atelier. Ces vapeurs sont composées d'acide chlorhydrique, de chlorhydrate d'ammoniaque, et doivent contenir, une très-minime quantité de chlorure de zinc.

Ainsi que les ouvriers eux-mêmes, M. Layet pense que les troubles pathologiques sont occasionnés par l'action sur les muqueuses des vapeurs d'acide chlorhydrique et de chlorhydrate d'ammoniaque, à laquelle vient s'ajouter un autre ordre de causes tout aussi actives;

ce sont : la chaleur continuelle à laquelle sont exposés les ouvriers ; les transpirations abondantes qui en résultent ; la fatigue musculaire, conséquence d'un travail prolongé, et le passage du chaud au froid.

D'après M. Layet, les *ferblantiers* aussi éprouvent des accidents de ce genre lors de l'immersion des feuilles de tôle dans les bains d'étain fondu.

Botkin a cité un cas d'empoisonnement chronique par le zinc. Il y eut un amaigrissement continu, de l'affaiblissement, du catarrhe gastro-intestinal, enfin des troubles paralytiques portant sur le mouvement et la sensibilité. L'examen des urines y fit reconnaître la présence du zinc. Cependant le malade a guéri.

4. L'hydrargyrisme professionnel.

Bibliographie. — Th. Roussel. *Lettre médicale sur l'Espagne* (*Union médicale*, 1848-1849). — Vicente de Arevaca. *Étude sur les mines d'Almaden* (*Boletino de medicina*). Madrid. — Tardieu. *Dict. d'hyg.*, art. *Mercure*. — Beaugrand. *Hyg. professionnelle du mercure* (*Dict. encyclop.*).

Les ouvriers qui extraient le mercure des mines[1] sous la forme de cinabre (sulfure de mercure), présentent beaucoup moins d'accidents que ceux qui font la distillation. Ce fait a été constaté à Almaden, et le docteur Goerbez l'a signalé pour Idria.

La distillation a pour but d'isoler le mercure des substances étrangères auxquelles il est mêlé et avec lesquelles il est combiné. Le minerai est chauffé dans des fours ; les vapeurs de soufre et de mercure sont entraînées. Le mercure, après avoir traversé des canaux dans lesquels il se refroidit de plus en plus, arrive dans des chambres de condensation.

Les accidents s'observent surtout chez les ouvriers qui remplissent les fours de mercure, chez ceux qui vident les cuves et les nettoient, enfin chez ceux qui recueillent le mercure déposé dans des chambres de condensation[2]. Dans les mines d'Almaden, ils sont d'une telle gravité, que, sur une population de 4000 individus environ, on compte une cinquantaine de *calambristes*, dont la moitié meurt dans l'année, et l'autre partie reste impropre au travail des mines.

[1] Le mercure est principalement extrait des mines d'Almaden, en Espagne. Le mercure se présente dans la nature sous quatre états : à l'état natif ; sous forme d'amalgame avec l'argent ; combiné avec le chlore ; sous forme de sulfure.

[2] Autrefois, on réservait aux galériens la tâche la plus rude et la plus malsaine ; mais comme ils firent peu de travail et qu'on les accusa d'incendies, on renonça à les employer depuis 1801.

Une des causes qui facilitent l'intoxication mercurielle consiste dans ce fait que le mercure se volatilise à la température ordinaire [1]; à cet état, il est respiré par les ouvriers, et il fait corps avec leurs vêtements.

Les vapeurs mercurielles paraissent généralement n'agir que sur les ouvriers exposés à leur action; en effet, elles ne peuvent, en raison de leur poids, être entraînées à une grande distance. Cependant les recherches faites à *Idria* et à *Almaden*, sur l'influence que peut exercer le voisinage de ces mines, ont donné des résultats contradictoires.

Jussieu et M. Théophile Roussel, qui ont visité les mines d'Almadon, le premier en 1717, le second en 1848, ont constaté que les habitants et les animaux du village d'Almaden, village placé près des fourneaux, sont en bonne santé. La végétation n'est point altérée, et les sources qui jaillissent au bas de la montagne d'Almaden donnent une eau parfaitement pure et limpide.

Les mines d'Idria viennent, pour l'importance, immédiatement après celles d'Almaden; et d'après Hermann, de Vienne, tous les habitants d'Idria éprouvent l'influence mercurielle, moins sans doute que ceux qui travaillent aux mines; il attribue cette action aux rapports avec les ouvriers, dont les habits sont imprégnés de molécules mercurielles. Il ajoute même que les vaches, qui paissent dans le voisinage des fourneaux et sous le vent qui en vient, sont également infectées. Elles ont de la salivation.

On doit veiller sans cesse à la ventilation et à l'assainissement des mines, prescrire aux ouvriers les changements de vêtements, les soins hygiéniques; il serait utile aussi de varier leurs occupations, et de combattre, par un travail régulier dans les champs, les causes d'insalubrité auxquelles ils sont exposés dans les mines.

Les *étameurs de glaces* présentent des accidents mercuriels qui ont été décrits par Keller [2]. Divers moyens prophylactiques ont été conseillés. Dans les ateliers d'étamage de *Saint-Gobain*, de *Cirey* et de *Chauny*, on a tenté, sans succès, de pratiquer une aspiration au-dessus

[1] Faraday et Colson ayant placé une lame d'or ou de cuivre au-dessus d'une couche de mercure, virent bientôt un amalgame se former. Le fait de la volatilisation du mercure à la température ordinaire a été démontré par les accidents qui se sont produits, en 1810, sur le vaisseau anglais *The Triumph*. Le mercure s'échappa de vessies et de barils chargés sur le navire. Dans l'espace de trois semaines, 900 hommes furent affectés de stomatite, etc. Les effets se firent également sentir sur les animaux que l'on avait à bord.

[2] Keller. *Maladies des ouvriers employés dans les fabriques de glaces de Friedrichal, Neuhurkental et Plisenthal* (*Wiener med. Wochenschrift*, 1860, n° 58, et *Gazette hebdomadaire de médecine*, 28 déc. 1860).

des tables. Depuis quelque temps plusieurs améliorations ont été apportées; les ouvriers ne sont plus occupés à l'étamage que peu de temps, de six heures du matin à midi, et cela seulement deux ou trois fois par semaine. On maintient les fenêtres de l'atelier ouvertes, et les tampons de flanelle dont l'ouvrier se sert pour étendre le mercure sur des feuilles d'étain sont placés à l'extrémité d'un bâton de 1m,20 de longueur[1]. Enfin, M. Meyer a obtenu des résultats heureux à Saint-Gobain par l'emploi de l'ammoniaque. « Il suffit de répandre tous les soirs, après la fin du travail, un demi-litre d'ammoniaque liquide du commerce sur le sol de l'atelier.... L'odeur pénétrante du gaz rend l'atmosphère de l'atelier d'étamage moins fade, moins suffocante et moins pénible pour les ouvriers. Depuis 1868, je n'ai pas vu un seul ouvrier nouveau atteint d'accidents mercuriels; tandis qu'avant cette époque, l'influence du poison se faisait sentir chez des ouvriers qui ne travaillaient à l'étamage des glaces que depuis six mois. Quant aux ouvriers anciens, qui avaient été pris antérieurement de tremblement mercuriel, les accès, malgré la continuation du travail, sont devenus peu fréqnents et sans gravité. Il convient de répandre l'ammoniaque dans l'atelier plutôt le soir que le matin; l'action préservatrice est alors plus efficace; le gaz ammoniac libre se répand d'une manière uniforme dans toute l'étendue des ateliers, pendant l'interruption du travail. »

Plusieurs opérations sont dangereuses dans la *dorure au mercure*[2], la préparation de l'amalgame d'or, la préparation des pièces et l'application de la dorure. Des vapeurs mercurielles s'élèvent en effet des bains de dissolution, ou des molécules mercurielles se volatilisent au moment de l'application de la dorure. On a signalé aussi l'absorption cutanée par le contact des mains avec l'amalgame d'or. Il y a encore une cause d'intoxication mercurielle dans la préparation des pièces avant l'application de l'amalgame; elles sont imprégnées d'une dissolution de nitrate acide de mercure, que l'on obtient en faisant chauffer un mélange d'acide nitrique et de mercure.

Quelquefois, les *figurines de plâtre* sont argentées par le procédé suivant : leur surface est frottée avec un amalgame dans lequel il entre parties égales de mercure, de bismuth et d'étain; puis elle est recouverte d'une couche de vernis.

[1] On a récemment essayé la suppression du mercure dans l'étamage des glaces, en lui substituant l'argent précipité, pour donner à la surface des glaces et des miroirs la propriété réfléchissante qui leur est nécessaire.

[2] D'après Benoiston de Châteauneuf, les doreurs présenteraient une proportion de 8 phthisiques sur 100 malades.

Les *fleuristes*, en employant quelquefois les rouges de mercure, c'est-à-dire le sulfure, le bi-iodure et le chromate de mercure, sont exposées à l'intoxication mercurielle.

Chez certains *empailleurs*, l'emploi du sublimé corrosif occasionne aussi des accidents.

Les *photographes* y sont également exposés en maniant le bichlorure de mercure.

La *préparation du fulminate de mercure* présente peu d'inconvénients au point de vue de l'intoxication mercurielle, mais elle offre un très-grand danger à cause de la nature toxique des produits qui se dégagent pendant la fabrication.

Dans certains ateliers de *bijouterie* et d'*orfévrerie*, on réunit les balayures, puis on les grille, on les lave, et les cendres ainsi retenues sont amalgamées. Le mercure est ensuite distillé.

Le sublimé est employé pour *l'imprimerie des draps*, dans *la préparation de l'aniline*, pour *damasser les canons de fusils* et comme moyen de *conservation des bois* (poteaux télégraphiques).

L'industrie de la *chapellerie* nous occupera plus longtemps.

Les matières premières employées dans la fabrication des chapeaux de feutre varient suivant la qualité du produit auquel elles sont destinées. Les poils du castor, du lièvre, du rat musqué, du cachemire et du veau sont employés pour les feutres de première qualité.

On se sert, pour les autres, d'âne, d'agneau ou de chameau. Il faut que ces poils arrivent à s'accrocher si bien les uns dans les autres, que, d'une certaine pression à laquelle on les soumet, il résulte un tissu appelé *feutre*, qu'on ne peut plus séparer qu'en le déchirant.

On commence par l'opération du *ségallage*, qui a pour objet de nettoyer les toisons, au moyen d'une carde fine, et de les battre pour en enlever la poussière; l'*ébarbage* et l'*éjarrage* consistent à couper ou à arracher de longs poils, appelés *jarres*, qui ne peuvent pas se feutrer. Ces travaux préliminaires ne peuvent être nuisibles que par le fait de la poussière qu'ils répandent[1]. Enfin, les peaux sont

[1] Pour prévenir l'effet nuisible des poussières, Gosse, de Genève (1783-1784), proposa l'emploi d'un masque. On conseille aussi des appareils clos, des cages vitrées entourant la table de travail; enfin l'on a émis l'idée, pour l'éjarrage des poils, de coupeuses mécaniques. M. de Freycinet a vu à Francfort une de ces coupeuses: la peau, poussée par l'ouvrier, s'engage entre des cylindres qui, en même temps qu'ils la découpent en fines lanières, ont un mouvement de rotation assez rapide pour entraîner tous les poils, toutes les poussières et les précipiter, du côté opposé à l'ouvrier, dans une caisse hermétiquement close.

frottées avec une brosse trempée dans une solution de nitrate de mercure : c'est le *sécrétage* qui doit préparer les poils au *feutrage*; ce travail amenant fréquemment des phénomènes d'intoxication, on a essayé, sans succès, de remplacer le mercure par un mélange de soufre d'Alicante et de chaux vive.

MM. Hillairet et Bergeron ont proposé, pour empêcher l'intoxication mercurielle, d'enduire les peaux, du côté du poil, avec de la mélasse, puis de laver avec une solution étendue d'acide nitrique; celle-ci se décomposant, il se fait une production d'acide nitreux qui amène la séparation facile des poils; l'acide, au contact de l'air, passe à l'état hyponitreux. Le dégagement est beaucoup moins considérable que dans l'ancien procédé, et, surtout, l'on a évité le danger que provoque l'existence des vapeurs mercurielles.

Les poils, placés en tas sur une claie d'osier, sont traversés par la corde de l'arçon (arc), qui, mis en vibration, les agite et les mélange intimement; les *arçonneurs* sont exposés à la formation d'un nuage de poils et de poussière imprégné de sels mercuriels et d'acide arsénieux, dont la nocuité se manifeste sur les yeux, les orifices des muqueuses, des bronches, etc.

Les masses nuageuses qui forment le tissu sont roulées et comprimées entre des pièces de linge et des feuilles épaisses de papier, pour être *feutrées*. Le travail terminé, les pièces de *feutre* sont portées à la *foule*, où, après avoir été trempées dans un bain de lie de vin ou d'eau aiguisée d'acide sulfurique, elles sont foulées pendant plusieurs heures. Enfin le feutre est *dressé* sur une forme (*dressage*), plongé dans une matière colorante végétale ou saline (*teinture*), et finalement revêtu d'un enduit qui lui donne un certain degré de fermeté moelleuse (*apprêt*).

Malgré les assertions de Parent-Duchatelet en faveur de l'innocuité de cette profession, il résulte de la statistique de Lombard de Genève que le chiffre des décès par phthisie chez les chapeliers est, à celui des décès par autre cause, de 23,6 pour 100, le rapport moyen général pour tous autres états étant 11,4 pour 100. D'après Benoiston de Châteauneuf, la proportion des entrées par phthisie dans les hôpitaux est, pour les chapeliers, 4,78 pour 100, le rapport moyen étant 2,85 pour 100.

Les chapelleries sont d'ailleurs rangées dans la deuxième classe des établissements insalubres ou incommodes, et les Conseils de salubrité ne tolèrent pas l'existence des *foules* dans une rue très-fréquentée. En outre, une ordonnance de police du 12 juillet 1818

prescrit qu'à Paris elles soient placées au rez-de-chaussée ou dans le fond des cours. Les buées provenant de l'atelier de chapellerie doivent être recueillies dans une grande cheminée qui les porte au-dessus du toit des maisons les plus élevées des alentours. Quant aux inconvénients résultant de l'écoulement des eaux et de la préparation du vernis, il est facile d'y remédier par l'application des règlements auxquels sont soumis les teinturiers, fabricants de vernis, etc. Le vernis est particulièrement employé pour l'application de la soie sur les feutres; c'est un vernis de gomme-laque; les ateliers qui servent pour sa préparation sont souvent fort exigus, et là où cette fabrication s'opère sans précaution et sans aucune des conditions voulues, elle est réellement une chose fâcheuse.

Symptômes. — L'intoxication mercurielle a, pour symptômes principaux, des stomatites avec salivation plus ou moins intense, des tremblements et divers accidents nerveux. On a noté, dans quelques cas, des phénomènes paralytiques, portant plus particulièrement sur les extenseurs; des troubles intellectuels, caractérisés surtout par la dépression, ont également été signalés.

Il résulte des recherches de M. Roussel, recherches qu'il a entreprises en Espagne, à Almaden, en 1848, que l'intoxication mercurielle se présente sous la forme aiguë ainsi que sous la forme chronique.

La stomatite aiguë, qui se déclare habituellement chez les nouveau-venus dans la mine et chez ceux qui se livrent d'emblée aux travaux les plus malsains, est quelquefois d'une violence extrême.

La muqueuse du pharynx et de la bouche s'enflamme et s'ulcère dans toute son étendue. Toutes les glandes salivaires s'engorgent. La langue ne peut plus être contenue dans les arcades dentaires, et les malades, ne pouvant plus ni avaler ni dormir, succombent au milieu d'affreuses douleurs.

Dans les différentes formes que peut revêtir la stomatite chronique, les gencives sont fongueuses, détachées du collet; les dents se déchaussent, s'ébranlent, s'altèrent, et les malades finissent par les perdre l'une après l'autre. J'ai vu, à l'hôpital Saint-Antoine (1876), un étameur de glaces encore jeune, auquel la perte de toutes ses dents donnait une physionomie singulière.

La phthisie est fréquente.

Les phénomènes nerveux se présentent sous trois formes distinctes :

1° Le tremblement mercuriel proprement dit;

2° Le tremblement mercuriel avec convulsions et douleurs. C'est cet

ensemble de troubles, phénomènes convulsifs, douleurs plus ou moins vives ou plus ou moins fréquentes, qui constitue un des caractères principaux de l'état que l'on appelle, en Espagne, *calambres*.

3° Enfin la paralysie mercurielle avec altération de l'intelligence.

En Espagne, on a remarqué que les mouvements convulsifs augmentent sous l'influence du vent d'est, qui, à Almaden, est appelé *salano*. C'est d'ailleurs dans ses mines que les accidents nerveux graves ont surtout été observés.

D'une manière générale, l'hydrargyrisme atteint plus les femmes que les hommes. Sur 100 ouvriers, 80 souffrent d'accidents, et on remarque que les jeunes femmes sont emportées en plus grand nombre que les jeunes gens.

L'intoxication mercurielle, comme l'intoxication saturnine, exerce une influence fâcheuse sur le produit de la conception.

Goëtz relate le fait d'un enfant atteint d'un tremblement congénital. Il est né lorsque sa mère était affectée de ce tremblement.

Aldinger a cité des cas qui montrent que plusieurs membres d'une famille, tous dans de bonnes conditions de santé, unis à des femmes également bien portantes, ont mis au monde des enfants sains et vigoureux; tandis que les autres membres de cette famille, ayant épousé des sujets mercurialisés, ont procréé des enfants malingres et chétifs. En outre, des enfants de naissance antérieure à ce travail des parents étaient bien portants, et ceux qui étaient nés depuis le travail au mercure étaient dans de mauvaises conditions.

Il résulte des recherches de M. Lizé du Mans[1] que l'influence du mercure, transmise par le père à l'enfant, est tout aussi réelle que lorsque c'est la mère qui a été exposée à ces émanations.

En outre, l'influence est encore plus fatale aux produits quand le père et la mère ont éprouvé simultanément l'influence du mercure.

Kussmaul et Keller ont constaté des avortements chez les femmes maniant le mercure, et leurs enfants, frappés de faiblesse congénitale, souvent atteints de rachitisme, succombaient très-promptement[2].

L'influence heureuse des professions mercurielles sur les individus atteints de syphilis est loin d'être établie[3].

[1] M. Lizé du Mans prétend avoir observé, chez des ouvrières employées au *sécrétage*, des avortements, des accouchements prématurés ou de morts-nés. Enfin, les enfants mourraient en bas âge. Il considère ces faits comme le résultat de l'influence mercurielle.

[2] D'après Hermann, les vaches qui paissent dans le voisinage des fourneaux d'Idria et sous le vent qui en vient avortent, et les veaux venus à terme périssent bientôt.

[3] Le mercure arrive dans l'organisme par les muqueuses digestive et pulmonaire. La peau le laisse également pénétrer (frictions). Les globules du sang sont altérés : ils

5. L'arsenicisme professionnel.

Bibliographie. — Delpech. *Note sur une cause encore non signalée de l'intoxication arsenicale chronique* (*Ann. d'hyg.*, 1870). — Lorinser. *Empoisonnement chronique par l'arsenic et par le cuivre, à la suite d'un séjour prolongé dans des chambres peintes avec les verts de Scheele* (*Wien med. Wochschrift*, et *Journ. de ch. méd.*). — Paillon. *Note sur les papiers peints en vert de Scheele.* — Cazeaux. *Note sur les effets délétères du vert de Scheele.* — Frémy. *Du danger de porter certains bracelets vendus par le commerce de Paris sous le nom de brocelets odoriférants de graines d'Amérique*, 1852. — Dulignon-Desgranges. *Emploi du papier arsenical pour allumer les cigares.* — Bley-Berbourg. *Du danger que présentent quelques étoffes vertes.* — Imbert-Gourbeyre. *Histoire des éruptions arsenicales* (*Moniteur des hôpitaux*, nov. 1857). — Brockmann. *Des accidents causés par l'arsenic chez les ouvriers qui travaillent ce métal dans les mines du Hartz*, Extrait traduit par Beaugrand (*Monit. des hôpit.*, 1858). — Beaugrand. Art. *Arsenic* (Hygiène publique) (*Dict. encycl. des sciences médic.*). — Rathery. *Note sur le diagnostic des éruptions arsenicales et des éruptions syphilitiques* (*Union médicale*, févr. 1874).

L'empoisonnement par l'arsenic[1] peut se produire sous la forme aiguë et sous la forme chronique. Toutefois, la première est extrêmement rare. Le malade éprouve alors une sensation de chaleur très-âcre à la gorge, une soif ardente ; il y a des vomissements incessants, variables suivant l'état de l'estomac et le moment de la digestion, et que la plus petite quantité de boisson rappelle à chaque instant. On observe également une douleur épigastrique, qui s'exaspère à la pression ; il y a de la tendance à la syncope, une faiblesse générale ; les traits sont très-altérés ; le pouls est petit, filiforme. Ces accidents ont été très-exceptionnellement observés, au moment de la sublimation de l'oxyde, lorsque, la chaudière venant à se trouer, l'acide arsénieux tombe dans le foyer et se volatilise dans l'atelier sous forme de vapeur toxique[2].

La forme chronique est caractérisée par de l'inappétence, de la céphalalgie, des nausées; quelquefois des vomissements, des selles diarrhéiques, parfois sanguinolentes ; des douleurs erratiques, de l'affaiblissement, de la pâleur ; la fièvre s'allume et ces symptômes peuvent acquérir une gravité réelle si la cause n'est éloignée sans retard.

ont perdu leur forme arrondie, et ne peuvent la recouvrer. Leur couleur est aussi modifiée. La secrétion biliaire est augmentée : il en est de même de la sécrétion rénale (Saikowsky). Oppolzer a trouvé du mercure dans le foie et le cerveau.

[1] L'hydrogène arsénié, qui se forme dans certaines préparations chimiques ou pharmaceutiques, est extrêmement toxique. Il modifie les propriétés du sang. La matière colorante se sépare des globules et se dissout dans le plasma. Les mêmes observations sont applicables à l'hydrogène phosphoré, qui cependant est moins toxique que l'hydrogène arsénié.

[2] Les empoisonnements arsenicaux aigus professionnels observés jusqu'ici, caractérisés par une gastro-entérite extrêmement intense et des accidents cérébraux, ont toujours présenté un pronostic fort grave. L'examen nécroscopique a permis de constater une dégénérescence graisseuse du cœur et des glandes de l'intestin.

Souvent aussi il se produit des irritations des yeux ; les fosses nasales sont habituellement altérées ; elles sont le siége d'hémorrhagies ; les orifices des narines présentent des excoriations croûteuses, et la perforation de la cloison a été constatée. Quelquefois aussi les bronches sont irritées, il y a de l'enrouement et une toux sèche. Enfin on a observé des vertiges, des douleurs généralisées, une paralysie incomplète du mouvement affectant surtout la forme paraplégique[1], une teinte terreuse de la peau, et de l'amaigrissement.

Nous n'avons pas à revenir ici sur les éruptions arsenicales[2]. Nous ferons remarquer toutefois qu'elles sont de deux sortes : les unes résultent de l'action locale de l'arsenic sur la peau, et se traduisent par les vésicules, les pustules, les ulcérations ; les autres peuvent être considérées comme l'effet de l'absorption de la substance toxique. Pour MM. Lolliot et Rathery, ces dernières consisteraient exclusivement dans de l'érythème, de l'eczéma, très-rarement des squames, et le plus souvent des taches brunes indélébiles, que M. Devergie considère comme spéciales à l'intoxication arsenicale.

Professions qui produisent l'intoxication arsenicale. — Extraction du minerai. — usines. — Les ouvriers qui extraient le minerai arsénifère dans les galeries souterraines, n'éprouvent d'autre inconvénient que quelques accidents locaux. Il n'en est pas ainsi dans le *bocardage* ou *broyage*, surtout quand l'opération se fait à la main et à sec.

Le *grillage*, la *sublimation* de l'oxyde formé et le *raclage* de l'acide arsénieux déposé dans les chambres de condensation, sont plus particulièrement nuisibles. Brockmann a observé ces phénomènes morbides chez les mineurs du Hartz. Suivant Heintze, médecin des mines de Reichenstein en Silésie, les ouvriers qui extraient le métal sont atteints de fièvre intermittente, comme le reste de la population, tandis que les *bocardeurs* et ceux qui grillent le minerai en sont tout à fait exempts[3]. D'après Paris, avant l'établissement d'une usine arsénifère en Cornouailles, les marais du voisinage occasionnaient des fièvres intermittentes ; elles ont disparu depuis.

Cependant certaines mesures devront être conseillées pour éviter les

[1] M. Scolosuloff, dans une Note lue à la Société de biologie (17 juillet 1875) sur la paralysie arsenicale et la distribution de l'arsenic dans les divers organes, a établi que, dans l'empoisonnement par l'emploi prolongé de fortes doses, il y a trente fois plus d'arsenic dans le cerveau et la moelle que dans les muscles ; il y aurait donc accumulation de l'arsenic dans les centres nerveux, ce qui expliquerait la paralysie arsenicale.

[2] Voy. le chapitre consacré aux *Professions provoquant des éruptions* et, pour plus de détails, le *Traité pratique des maladies de la peau* de M. Devergie.

[3] La moyenne de la vie des ouvriers de Reichenstein est de 47 ans.

effets toxiques de l'arsenic, il y aura quelques précautions à prendre de la part de l'administration et de la part des ouvriers.

Les chambres destinées à la condensation des vapeurs arsenicales devront être en nombre suffisant, bien closes, et disposées de manière à ne pas permettre la dissémination de ces vapeurs dans les ateliers. On établira une ventilation énergique; les cheminées d'appel s'élevant à une grande hauteur sont nécessaires quand le grillage des minerais n'a pas pour but de recueillir l'acide arsénieux formé. Il faudra avoir en permanence une quantité de peroxyde de fer hydraté. Les ouvriers éviteront avec le plus grand soin l'inspiration de vapeurs arsenicales. au moyen d'appareils d'interception. Ils feront usage de vêtements d'atelier exactement fermés au col, aux manches, autour des malléoles. Ils laveront soigneusement et fréquemment les parties exposées, et devront prendre leurs repas en dehors des lieux où il pourrait y avoir des causes d'intoxication. Les usines dans lesquelles on prépare les arsenicaux et les fabriques dans lesquelles on emploie ces produits chimiques ont quelquefois une influence nocive sur le voisinage[1].

Mais le danger résulte moins, du fait des vapeurs ou des poussières qui, s'échappant de l'usine, peuvent se répandre dans l'air libre environnant, que de l'altération que subissent les eaux par le mélange, soit de ces vapeurs ou poussières, soit plutôt des eaux de lavage ou résidus liquides jetés sur la terre, ou encore des pluies ou neiges qui, tombant sur les minérais arsenifères, se sont chargées, en les traversant, des composés solubles arsenicaux.

Des faits d'intoxication par l'ingestion de l'eau de pluie empoisonnée par ce procédé ont été observés à Bâle et à Nancy. Aussi les ateliers dans lesquels on met en œuvre les substances arsenicales doivent être munies d'un sol parfaitement imperméable; on emploiera des carreaux posés sur un lit de ciment. Le dépôt de l'acide arsénieux aura lieu sur un sol dallé et cimenté. Les eaux de lavage contenant de l'arsenic, de même que les autres détritus arsenicaux liquides ne seront pas emportés dans des vaisseaux, ni entraînés par des conduits, mais traités par la chaux, pour obtenir une combinaison avec l'acide arsénieux, puis évaporés; l'évaporation avec ébullition aura lieu sous des cheminées munies d'un long tirage.

Quant à empêcher l'action nuisible par l'atmosphère des vapeurs ou poussières, il suffira d'exiger la condensation, dans des appareils spéciaux, des produits volatils formés, et la dispersion dans les couches

[1] Paris a signalé l'état de maladie des chevaux et des bestiaux dans le voisinage de l'usine de Cornouailles; les vaches même y auraient perdu leur lait.

élevées de l'atmosphère, à l'aide d'une très-haute cheminée, de tout ce qui aurait pu échapper à la condensation.

Les *verts arsenicaux* connus en France sont : 1° le *vert de Scheele* ou *arsénite de cuivre*, que l'on prépare en précipitant un sel de cuivre par un arsénite alcalin; 2° le *vert de Schweinfurt*, sel double d'arsénite et d'acétate de cuivre.

Les verts arsenicaux sont employés dans les compositions suivantes :

1° Dans la *préparation des papiers peints en vert*, certains ouvriers foncent le papier, d'autres l'impriment avec le vert de Schweinfurt; les premiers sont plus exposés que les seconds ; il y en a aussi qui satinent le papier coloré avec le vert arsenical.

Des opérations auxquelles se livrent ces ouvriers, une de celles qui les expose le plus, est le *satinage* des rouleaux, alors qu'ils sont très-secs [1]. Il y a là, pendant le travail, par le frottement de la brosse, un dégagement d'une infinité de particules toxiques; mais l'opération plus particulièrement dangereuse est le *veloutage;* les surfaces sont enduites d'une colle d'empois ou de gomme, et saupoudrées avec du drap réduit en poudre fine, colorée par les verts arsenicaux [2].

Des faits, tendant à établir la possibilité de l'intoxication arsenicale à la suite de l'habitation dans des appartements tendus avec des papiers colorés par le *vert de Scheele* ou de *Schweinfurt*, existaient depuis longtemps : Gmelin (1839), Basedow (1846), Carlson et Malmsten (1851), en Allemagne et en Suède; Hinds, Halley, Whitehead, en Angleterre.

Cependant l'intoxication par ce procédé a été contestée ; mais des chimistes : Kletsinsky, de Vienne, et Fabian, d'Augsbourg, ont trouvé de l'arsenic dans l'urine de malades ayant offert des phénomènes d'intoxication dans les conditions indiquées.

Les partisans de l'intoxication l'expliquent de deux façons, ou bien par des gaz (hydrogène arsénié), ou bien les accidents seraient le résultat de l'introduction dans les voies digestive et respiratoire des poussières détachées des peintures ou du papier [3].

[1] Certains papiers colorés en rouge contiennent du realgar. On ajoute souvent de l'arsenic à la laque et au carmin pour donner à la couleur rouge plus d'éclat et de durée.

[2] On ajoute quelquefois aux verts arsenicaux des arséniates rouges d'alumine.

[3] Le professeur de chimie du collége des chirurgiens d'Irlande vient de rapporter un fait qui montre que des préparations arsenicales peuvent être dissimulées dans des papiers où les couleurs vertes ou rouges sont très-atténuées, et même dans des papiers d'une autre couleur.

Une famille anglaise ressentit tous les effets d'une intoxication arsénicale peu de temps

Beaugrand, qui a fait de cette question une étude très-complète, admet cette seconde opinion, et cela d'autant plus que, dans les pays où les accidents ont été signalés, les peintures se font ordinairement à la colle, et que, sur les papiers, la couleur est étendue en couches tellement épaisses qu'elle y offre l'aspect velouté.

2° Certains ouvriers se livrent exclusivement à la *préparation d'herbes naturelles* qui servent à parer les chapeaux de dames; leur travail consiste en quatre opérations successives :

A Le *trempage* des tiges (ce sont des graminées sèches et munies de leurs graines) dans une solution arsenicale, ce qui donne lieu à de nombreuses éclaboussures;

B Le *séchage;* les herbes sont fixées sur une corde;

C Le *montage* des bouquets, qui constitue un des principaux dangers. La matière colorante se détache sous forme de poussière fine qui se répand dans l'air et sur tous les objets environnants.

D Le *poudrage;* on saupoudre les bouquets avec la poussière arsenicale.

3° Les *apprêteurs de toile destinée à la fabrication des feuilles artificielles* à l'aide des verts arsenicaux sont les ouvriers les plus exposés : comme nous l'avons déjà vu, ils donnent d'abord une teinte jaune à l'étoffe en la plongeant dans une dissolution d'acide picrique dans l'alcool pur; c'est ce qui colore en jaune les ongles de l'ouvrier. Le plus souvent il incorpore l'acide picrique broyé au *vert de Schweinfurt*, et, pendant ce travail, les doigts, les avant-bras sont couverts de la solution arsenicale, puis l'ouvrier prend avec ses doigts, à même le pot, un peu de la pâte et en asperge la toile, puis la bat entre ses mains ou la tord, ou bien, ce qui est préférable, en fait le *battage* à travers un torchon épais.

Vient ensuite le *séchage*, qui consiste à fixer, les pièces imprégnées de vert arsenical, sur de grands cadres garnis de pointes aiguës très-nombreuses, dans lesquelles on enfonce les bords de la toile; c'est pen-

après avoir pris possession d'une maison. Tous les papiers de tenture de la maison furent examinés, et sur sept échantillons, six furent reconnus contenir de l'arsenic. Les voici :

1° Un papier vert olive avec fleurs d'un vert foncé et des rayures dorées (quantité énorme d'arsenic dans le papier, les fleurs et les rayures);

2° Un papier lavande (beaucoup d'arsenic);

3° Un papier blanc avec fleurs vertes (également beaucoup d'arsenic);

4° Un papier nuancé à fleurs rouges et à fleurs vertes sur fond gris (également beaucoup d'arsenic);

5° Un papier noir olive avec dorure (peu d'arsenic);

6° Un papier vert et blanc (beaucoup moins d'arsenic que dans le papier lavande).

Les symptômes d'intoxication, que l'auteur ne décrit pas, disparurent dès que la famille eut quitté la maison. (*The med. Press. and Circular*, 1er ser. 1875.)

dant cette opération qu'a lieu le principal accident; les ouvriers se piquent les doigts, les mains, et, comme ils recommencent ensuite à faire le trempage et le battage, ils s'inoculent sur les points dénudés la solution ou la poudre; enfin lorsque la toile est séchée on la plie, et, de toutes les lignes où elle se trouve brisée, tombe une poussière fine qui se répand dans l'air et sur le sol. Au sortir des mains de l'apprêteur, les pièces de toile sont ordinairement remises aux fabricants de feuilles artificielles, qui se chargent de les découper à l'emporte-pièce, de les dédoubler (elles ont été accolées en certain nombre sous les chocs de l'emporte-pièce), de les gaufrer, de les armer d'un fil de fer et de les monter avec les fleurs. Or toutes ces manipulations sont susceptibles de développer de la poussière arsenicale, et dans toute la série de transformations subies par l'étoffe, depuis l'apprêteur jusqu'à la modiste, nous trouvons même production de poussière, même action sur la peau et les muqueuses, seulement dans une proportion décroissante (Vernois). Ce médecin a constaté que le nombre des ouvriers employés à la fabrication des fleurs artificielles dépasse à Paris le nombre de 15 000.

Les ouvriers employés au *trempage* paraissent exempts des accidents d'intoxication, mais on les observe sur les individus employés au *séchage* et sur les ouvrières fleuristes qui font le *dédoublage*, le *gaufrage* et le *montage*, opérations qui les enveloppent d'une sorte d'atmosphère arsenicale.

Les *peintres* se servent également de vert de Scheele (arsénite de cuivre).

Les *apprêteurs d'étoffe* emploient aussi des verts arsenicaux pour la teinture en vert.

Les *fabriques de vert arsenical* ont donné lieu quelquefois à des accidents surtout locaux. M. Chevallier a indiqué quelques précautions, telles que : ateliers vastes, soins de propreté, etc. En outre, il a demandé que, lors de la dissolution de l'acide arsénieux dans l'eau, l'ouvrier, qui se sert de la spatule pour agiter le mélange, soit forcé de mettre des gants assez épais pour que les vapeurs qui s'élèvent de la chaudière ne soient pas en contact immédiat avec les mains.

Pour le *bronzage vert*, on applique sur les pièces décapées, au moyen d'une brosse, à chaud ou à froid, des mélanges dont la base est composée de sel ammoniac, et dont la coloration peut être due à l'arsenic.

Pour le *bronzage noir*, on emploie le sulfure d'arsenic (foie d'arsenic).

Chez les *peaussiers* on se sert pour *l'ébourrage des peaux* d'une pâte composée de chaux et d'orpiment (sulfure d'arsenic). Le sulfure d'arsenic se transforme par son contact avec la chaux en sulfure de calcium et en acide arsénieux.

Les *corroyeurs* emploient l'orpiment pour la teinture des cuirs en jaune. Ces cuirs laissent facilement, quand ils sont secs, dégager la poussière arsenicale au moindre frottement.

Nous verrons plus tard que, dans les *fabriques de fuchsine*, les ouvriers sont également exposés aux intoxications arsenicales.

Les *empailleurs* se servent du savon arsenical de Bécœur. Le séjour dans un atelier où des animaux empaillés se trouvent réunis en grand nombre est donc nuisible ; la matière préservatrice, devenue sèche et pulvérulente par l'action du temps, se détache et se répand à l'état de poussière fine, se mêlant à l'air respiré, provoque à la *longue* des symptômes d'intoxication arsenicale chronique.

On a observé des symptômes également chez des ouvrières occupées à confectionner des *vêtements en tarlatane verte ;* par le froissement répété, il se dégage, de ces gazes légères préparées et teintes avec une solution gommeuse d'arsénite de cuivre, une poussière toxique.

Les ouvrières sont également exposées à l'intoxication arsenicale en travaillant des *étoffes colorées par le vert d'aniline picrique et arsenical.*

Enfin il y a encore certaines étoffes de laine mélangées et colorées par un autre *vert arsenical* (*arséniate de chrome*).

6. Le phosphorisme professionnel.

Bibliographie. — Lorinser (de Vienne). *De la nécrose des os maxillaires, par suite de l'action des vapeurs de phosphore.* Extrait (*Jahrbuch*, Marz 1845).— Heyfelder. *Sur la nécrose des os maxillaires observée dans les fabriques d'allumettes chimiques* (*Arch. de méd.*, octobre 1845). — Strohl. *Sur la même nécrose* (*Gaz. méd. de Strasbourg*, novembre 1845). — Geist (de Nuremberg). *Sur la maladie des os maxillaires par les vapeurs de phosphore* (*Bayer. corresp. Blatt*, nos 13-17, 1846). — Neumann. *De la nécrose des os maxillaires chez les personnes qui travaillent aux allumettes phosphoriques.* Extr. *Preuss. ver. Zeitung*, nos 28-31, 1846. — Th. Roussel. *Recherches sur les maladies des ouvriers à la fabrique des allumettes chimiques* (Compte rendu de l'Académie des sciences, octobre 1846). — Sédillot. *Nécrose des os de la face, produite par les vapeurs de phosphore* (Compte rendu de l'Académie des sciences, mars 1846). — Hervieux. *De la nécrose des mâchoires, produite sous l'influence des vapeurs de phosphore, dans la fabrication des allumettes chimiques* (*Union médicale*, avril et mai 1848). — Gendrin, *Sur une bronchite particulière dont seraient atteints les ouvriers des fabriques d'allumettes* (Journ. *l'Époque*, octobre 1845). — Rognetta. *Sur cette même bronchite* (*Ann. de thérap.*, 1846). — Boys de Loury, Chevallier et Bricheteau. *Mémoire concernant l'action des vapeurs phosphorées sur les ouvriers qui y sont soumis* (Compte rendu de l'Académie des sciences, 1847). — Dupasquier. *Mémoire relatif aux effets des émana-*

tions phosphorées sur les ouvriers employés dans les fabriques de phosphore et les ateliers où l'on prépare les allumettes chimiques (Compte rendu de l'Académie des sciences). — Baur. *De la production de la nécrose dans les fabriques d'allumettes chimiques* (*Gaz. méd.*, août 1850). — F. E. von Bibra et L. Geist. *Maladies des ouvriers employés à la fabrication des allumettes chimiques, et en particulier des maladies de la mâchoire produites par les vapeurs de phosphore.* Extr. (*Union médicale*). — Poggiale. *Rapport sur la fabrication des allumettes chimiques et discussion sur ce sujet* (Acad. de médecine). — Bouvier. *Rapport sur le travail de MM. Bibra et Geist, relatif aux maladies des ouvriers employés à la fabrication des allumettes chimiques.* — Elysée Trélat. *De la nécrose causée par le phosphore* (Thèse de concours pour l'agrégation, section de chirurgie. Paris, 1857). — S. Caussé et Chevallier fils. *Considérations générales sur l'empoisonnement par le phosphore, les pâtes phosphorées et les allumettes chimiques* (*Ann. d'hyg. publ.*, 1855). — A. Chevallier. *Rapport à l'Académie sur la substitution du phosphore amorphe au phosphore ordinaire*, 1855. — Chevallier. *Notice sur l'innocuité du phosphore rouge*, 1856. — *Mémoire sur les allumettes chimiques préparées avec le phosphore ordinaire, et sur les dangers qu'elles présentent sous le rapport de la santé des ouvriers, de l'empoisonnement et de l'industrie* (*Ann. d'hyg. publ.*, 1861. — Tardieu. *Étude hygiénique et médico-légale sur la fabrication et l'emploi des allumettes chimiques.* Rapport au comité d'hygiène, 1856. — Tardieu. Art. *Allumettes chimiques*, in *Dict. d'hygiène publ.*, 1864. — Gaultier de Claubry. *Des allumettes chimiques, avec ou sans phosphore* (*Ann. d'hyg. publ.*, 1859. — Chevallier père et Poirier. *Sur la nécessité d'interdire la fabrication des allumettes chimiques avec le phosphore ordinaire* (*Journal de chimie médicale*, 1858). — Nélaton. *Nécrose des os maxillaires par le phosphore* (*Monit. des hôpitaux*, 1855). — Chevallier. *Rapport sur un mémoire de M. Séverin*, relatif aux empoisonnements par les allumettes chimiques (*Bull. Acad.*, 1854). — Chevallier fils. *Considérations sur les allumettes chimiques* (*Monit. des hôpit.*, 1855). — *Le phosphore rouge et les allumettes chimiques* (*l'Ami des sciences*, 3 juin 1855). — Faraday. *Moyen propre à prévenir le développement des maladies des ouvriers qui se livrent à la fabrication des allumettes chimiques* (Acad. des sciences, 1856). — Orfila et Rigoux. *Note sur l'action que le phosphore rouge exerce sur l'économie animale, et sur l'empoisonnement par le phosphore ordinaire* (Acad. des sciences, 1856). — Beaugrand. Art. *Allumettes* (*Dict. encyclop.*).

L'intoxication par le phosphore s'observe chez les individus qui travaillent à la fabrication des allumettes phosphoriques[1].

On prépare d'abord le mastic inflammable ; un second temps est constitué par la mise en presse et le trempage des allumettes ; un troisième par le dépôt à l'étuve ou séchoir ; enfin, les presses sont démontées et les allumettes mises en boîte ou en paquet.

Le *mastic inflammable* se préparait autrefois à l'aide d'un mélange de chlorate de potasse et de phosphore, qui pouvait produire des explosions violentes et amener des brûlures graves. Par la substitution du nitrate au chlorate, le danger de déflagration a été très-atténué. Toutefois, et malgré les prescriptions les plus formelles de l'autorité, un certain nombre de fabricants se servent encore de chlorate de potasse. On ajoute au mastic un corps pulvérulent (verre pilé, poudre de lyco-

[1] C'est un Français, nommé Savaresse, qui trouva le procédé d'une allumette renfermant en elle-même tous les principes d'une inflammation rapide. Il le vendit à des Anglais et à des Allemands, et, après quelques années, ces allumettes nous revinrent sous la dénomination d'*allumettes chimiques allemandes*.

pode, tan) qui divise le phosphore, et une matière colorante rouge (minium) ou bleue (bleu de Prusse). La composition de cette pâte est celle qui est employée à froid. Si on doit s'en servir à chaud, elle est simplement formée de phosphore, de colle et de verre pilé.

La seconde opération, ou *trempage* des allumettes, a pour but d'appliquer du mastic sur les allumettes réunies ensemble dans des cadres ou presses spéciales. Il y a là encore une cause d'explosion, mais moins grande que dans le premier temps. On peut l'empêcher d'ailleurs en se servant de cuvettes de cuivre à fond plat, d'un centimètre ou deux de profondeur et qu'on lave soigneusement chaque fois qu'on les empl ie.

L'intoxication phosphorique se présente très-rarement sous la forme aiguë; le plus souvent elle affecte la forme chronique; elle consiste en douleurs d'estomac, phénomènes dyspeptiques ou coliques, en irritation des voies respiratoires, de l'étouffement, troubles auxquels se joignent des maux de tête, de l'engourdissement des membres et des symptômes dépressifs du côté du cerveau.

L'imprégnation de l'économie par le phosphore est tellement marquée au bout de quelque temps, que, dans l'obscurité, la plupart de ces ouvriers exhalent par la bouche des vapeurs lumineuses.

On a constaté une prédisposition à l'avortement.

Enfin on observe une teinte jaune de la peau, de l'amaigrissement et un mauvais état de santé; mais il faut ajouter qu'il résulte de l'enquête sur l'industrie parisienne, que, dans les fabriques d'allumettes comme dans les fabriques de céruse, on ne rencontre guère que le rebut des classes les plus infimes ou de pauvres ouvriers, que le chômage d'une autre industrie force à chercher là une occupation temporaire. Ces individus sont d'une extrême malpropreté, se nourrissent mal et sont livrés de la manière la plus funeste aux excès alcooliques. (Tardieu.)

Mais l'accident vraiment professionnel, auquel sont exposés les ouvriers employés à la fabrication des allumettes chimiques au phosphore blanc, consiste dans la nécrose des mâchoires, à laquelle ils donnent le nom de *mal chimique*, et que les chirurgiens ont appelée *nécrose phosphorée*.

En Allemagne, où les femmes sont en très-grande majorité, c'est parmi elles qu'on observe le plus grand nombre de cas. Ainsi, de Bibra et Geist, sur 53 cas qu'ils ont rassemblés et empruntés aux auteurs allemands, ont trouvé 48 femmes, et seulement 5 hommes; tandis que

M. Trélat réunissant 71 cas, presque tous observés en France, moins 13, est arrivé à des rapports presque égaux entre les deux sexes, 36 femmes et 35 hommes.

Depuis quelques années, les nécroses sont beaucoup moins fréquentes qu'elles ne l'étaient il y a trente ans, au moment où Lorinser et Strohl appelèrent, les premiers, l'attention sur cette affection. Tout en tenant compte de la substitution du phosphore rouge au phosphore blanc, il faut attribuer en grande partie l'immunité des ouvriers aux conditions particulières au milieu desquelles ils vivent. Les ateliers sont immenses ; la ventilation est convenable ; les hottes sont bien disposées. Ces conditions excellentes d'hygiène contrastent avec celles auxquelles étaient autrefois soumis les petits industriels se livrant à la fabrication des allumettes dans les tristes réduits où ils vivaient.

Sans entrer dans la description de la nécrose phosphorée qui est une question de pathologie chirurgicale, nous ferons remarquer que les historiens de cette affection se sont divisés en deux camps pour expliquer sa pathogénie.

Les uns la considèrent comme la manifestation élective d'une intoxication générale ; les autres, comme le résultat d'une action toute locale des vapeurs phosphorées.

C'est à cette dernière opinion que le plus grand nombre des pathologistes s'est rallié. Mais, pour les uns, c'est par l'intermédiaire des gencives, physiologiquement disposées à subir spécialement l'influence du phosphore en vapeur, que les nécroses se produisent ; tandis que pour les autres les vapeurs de phosphore s'introduisent dans les excavations des dents cariées, pénètrent ainsi jusque sur la pulpe dentaire et agissent sur le périoste alvéolaire. Les faits interrogés ne confirment d'une manière absolue ni l'une ni l'autre de ces deux opinions. A peine, en effet, M. Th. Roussel avait-il écrit, dans ses *Recherches sur les maladies des ouvriers employés à la fabrication des allumettes chimiques* (publiées en 1846), que tous les malades soumis à son observation avaient les dents cariées, et que la carie dentaire était la voie d'introduction des vapeurs de phosphore que Strohl, Blandin et J. B. Harrison et d'autres observateurs (Gubler et Lallier) publiaient à leur tour des cas de nécrose phosphorique, où toutes les dents étaient exemptes de carie et parfaitement saines.

M. Magitot considère surtout, comme cause prédisposante, une variété de carie, qu'il appelle carie pénétrante. Pour lui, c'est la porte d'entrée invariable et exclusive ; il a cité des cas nombreux de carie du maxillaire chez des ouvriers atteints préalablement de carie dentaire

pénétrante, et, inversement, de nombreux cas d'indemnité du maxillaire, chez les sujets travaillant depuis longtemps le phosphore, mais dont les dents étaient saines.

M. Legouest dit qu'il convient de mettre en regard d'affirmations aussi positives des observations qui ne le sont pas moins[1]. Non-seulement des chirurgiens dont l'attention, sur l'état des dents, était éveillée par l'opinion de M. Roussel, ont rapporté des cas de nécrose phosphorique sans carie dentaire, mais encore des séquestres ont été enlevés, portant avec eux des dents d'une intégrité complète.

Cependant, presque toujours, l'examen de la bouche révèle au début de la nécrose l'existence de dents cariées à diverses périodes.

Il sera donc utile d'inviter les fabricants d'allumettes chimiques au phosphore blanc, de faire examiner la bouche des ouvriers, qui, par la nature de leur travail, sont exposés aux émanations phosphorées, et à faire répéter cet examen une ou deux fois par an[2].

Dans toute cette discussion nous avons considéré la cause des accidents dus au travail du phosphore blanc comme le résultat de l'absorption des vapeurs de phosphore. Mais on connaît peu ces vapeurs, on en ignore le degré de tension et on ne sait pas la température ordinaire des ateliers.

Aussi M. Wurtz admet-il plutôt l'effet nuisible du phosphore en nature. Les ouvriers, dit-il, peuvent, après avoir manié le phosphore, se toucher la bouche ; de plus, en mangeant, ils ne prennent pas toujours les soins de propreté indispensables. Il ajoute que, dans les fabriques de phosphore, il devrait y avoir autant de vapeurs que dans les fabriques d'allumettes, et cependant on n'y observe pas la nécrose phosphorée. Quoi qu'il en soit, la véritable cause des accidents est le phosphore, quel que soit son mode d'action, et nous ne nous arrêterons pas à répondre aux arguments de ceux qui, à l'exemple de Dupasquier, attribuaient la maladie à la présence accidentelle de l'arsenic dans la pâte inflammable.

Nous ne saurions mieux faire, pour indiquer les règles prophylactiques de l'intoxication par le phosphore, que de donner ici textuellement les conclusions auxquelles est arrivée la section d'hygiène publique du congrès de Bruxlles, 1875.

[1] Voy. Legouest, *Rapport au comité consultatif d'hygiène publique.*

[2] Il résulte des relevés de M. Trélat que l'on perd presque un malade sur deux atteints de nécrose phosphorée. Et encore il faut noter que, chez les individus donnés comme guéris, il persistait des difformités de la face et des troubles dans les fonctions de la mastication ; il y avait là une cause de troubles digestifs qui altéraient la nutrition et compromettaient l'existence.

1° La section émet le vœu que l'emploi du phosphore rouge amorphe[1] soit substitué à celui du phosphore ordinaire dans toutes les fabriques d'allumettes.

2° En attendant l'adoption universelle de cette mesure radicale, elle recommande, dans la condition actuelle de fabrication, les mesures suivantes, qui sont destinées à préserver des accidents toxiques généraux, et plus spécialement de la nécrose du maxillaire : installation de la fabrication dans des locaux suffisamment spacieux ; ventilation puissante exercée au moyen de tuyaux d'appel établis dans le sol, et aboutissant à une cheminée d'aspiration ; soins constants de propreté.

A côté de ces moyens physiques de préservation vient se placer l'emploi comme antidote chimique de l'essence de térébenthine dans les ateliers.

3° Les accidents locaux pourront être conjurés par des gargarismes astringents, et surtout par l'obligation imposée aux fabricants de ne point admettre dans leurs ateliers les ouvriers chez lesquels un examen préalable de la bouche a permis de constater que l'appareil dentaire est affecté de carie pénétrante ou de toute autre affection de nature à favoriser l'action nocive des vapeurs phosphoriques.

4° Les enfants ne peuvent être employés dans les ateliers où se manipule le phosphore.

5° Lorsque les autorités permettent l'établissement de fabriques où l'on travaille cette substance, elles doivent imposer ces conditions, et tenir la main à leur exécution, aussi bien dans l'intérêt des ouvriers que dans celui des fabricants, qui sont civilement responsables des accidents dus à leur incurie ou à leur négligence.

[1] Cet état isomérique du phosphore a été découvert en 1848 par M. Schrötter. Ce produit, d'un rouge foncé, dur, sec, cassant, ne prend feu qu'à 180 degrés et brûle sans répandre de vapeurs ; il n'est fusible qu'à 280 degrés. Il est devenu insoluble dans les huiles, les alcalis, le sulfure de carbone, et même dans le suc gastrique. Il n'est donc pas vénéneux. Cela résulte des expériences de M. Bussy (1850), de MM. Raynal et Chevallier, et de MM. Orfila et Rigout.

Cette transformation a été utilisée au point de vue de l'industrie, et l'on a substitué le phosphore blanc au phosphore rouge dans la fabrication des allumettes.

Mais, comme il y avait encore à redouter les explosions, un industriel suédois, M. Landstrom, a eu l'ingénieuse idée de séparer ces deux corps, en appliquant le chlorate à la tige de bois et le phosphore sur un frottoir, de sorte que l'allumette ne pouvait prendre feu que sur ce frottoir spécial.

La substitution du phosphore rouge au phosphore blanc est donc un très-grand progrès. Malheureusement l'industrie, pour satisfaire aux exigences du public et peut-être à une plus grande facilité de fabrication, emploie le phosphore blanc en quantité beaucoup plus considérable que le phosphore rouge.

7. — Accidents professionnels provoqués par la benzine, la nitro-benzine, la fuchsine, l'aniline.

Bibliographie. — Charvet. *Étude sur une épidémie qui a sévi parmi les ouvriers employés à la fabrication de l'aniline* (Thèses de Paris, 1863). — G. Bergeron et Ollivier. *Mémoire sur l'aniline* (*Journ. de physiol. de Brown-Séquard*, 1863). — J. Bergeron. *Résumé d'un mémoire sur la fabrication et l'emploi des couleurs d'aniline* (*Bull. de l'Acad. de médec.*, t. XXX, 1864-1865). — *Emploi des couleurs d'aniline pour la coloration des vins* (*Recueil des travaux du Comité d'Hygiène*, 1874). — A. Chevallier. *De la benzine, de la nitrobenzine et de l'aniline. Dangers et inconvénients qu'elles présentent dans la fabrication et pour la santé des ouvriers* (*Ann. d'hyg. publ.*, 1865). — *De la fuchsine, de sa préparation, des accidents qui peuvent en résulter relativement aux ouvriers, et des dangers graves pour les habitants des localités près desquelles sont situées les fabriques* (*Ann. d'hyg.*, 1866). — Ferrand. *Rapport sur l'influence sur la santé publique de la fabrication de l'aniline et des produits qui en dérivent* (*Gaz. méde. de Lyon*, 1866). — Beaugrand. Art. *Aniline* du *Nouv. Dictionn. encyclop. des sciences médic.* — Sonnenkalb. *Anilin und Anilinfarben in toxicologischer und in medicinal polizeilischer Beziehung.* Leipzig, 1864. In-8.

La *benzine* s'obtient dans les laboratoires en distillant à une chaleur douce l'acide benzoïque avec trois fois son poids de chaux vive. On lave le produit liquide avec de la potasse, puis avec de l'eau, et on fait sécher sur du chlorure de calcium. Ainsi préparée, la benzine est très-fine, mais d'un prix élevé. Dans l'industrie on l'obtient par la distillation de l'huile de goudron; elle est alors rarement pure, et exhale ordinairement une forte odeur de goudron. La benzine, soit pure, soit mélangée à l'huile de goudron, est aujourd'hui très-répandue et d'un usage fréquent; elle ne saurait être considérée comme une substance toxique. On ne remarque pas de troubles sérieux chez les ouvriers exposés à absorber des vapeurs de benzine[1].

M. Perrin a signalé cependant certains malaises spéciaux provenant de l'usage de la benzine chez les *dégraisseurs* qui emploient cette substance en quantité considérable.

Dans les teintureries, dit M. Perrin, on dégraisse les étoffes en les plongeant dans de grands baquets remplis de benzine pure; après quoi on les sèche en les étalant sur une essoreuse à laquelle on imprime mécaniquement un mouvement rapide de rotation. C'est surtout dans cette dernière opération que la volatilisation de la benzine a lieu et que l'ouvrier est exposé à ces émanations qui ont pour résultat de produire une véritable ébriété. Outre cette action générale sur les

[1] Il en est de même, a-t-on dit, pour les ouvriers soumis à l'inhalation des vapeurs de pétrole. Cependant, ces dernières sont capables d'agir comme poison énergique. Weinberger a cité deux cas d'empoisonnement aigu.

centres nerveux, la benzine produit encore sur les mains, sur les bras, un effet local qui a pour résultat de déterminer un léger tremblement de ces organes, avec sensation pénible de fourmillement et d'engourdissement. C'est à cette influence particulière que les ouvriers font allusion quand ils disent que la benzine attaque les nerfs.

En combinant la benzine avec l'acide nitrique, on obtient la *nitro-benzine*, liquide jaunâtre, transparent, qui présente la propriété remarquable de se transformer en *aniline* sous l'influence d'actions réductrices.

La nitro-benzine exhale une odeur de cannelle et d'amandes amères assez pénétrante pour amener dans les ateliers où elle est fabriquée un picotement au gosier et même de la toux. Elle est très-employée dans la parfumerie ainsi que dans l'art culinaire, où l'on s'en sert à titre de condiment. En Angleterre son usage est assez général, sans qu'il paraisse en résulter d'accidents fâcheux [1].

Toutefois il résulte des recherches de M. J. Bergeron que les vapeurs de nitro-benzine peuvent causer des vertiges suivis d'un état comateux. Enfin Schumacher et Spaengler relatent le fait d'un empoisonnement par le *nitro-benzol* [2].

Les substances employées dans la fabrication de l'*aniline* sont très-variées, et les composés auxquels la réaction de ces différents corps donne naissance produisent sur l'organisme des accidents très-dissemblables.

Ici se dégagent des vapeurs de gaz hypo-azotique, gaz qui tantôt irrite la muqueuse bronchique, et, dans d'autres cas, détermine rapidement une véritable asphyxie.

[1] MM. Charvet et Bertolus ont fait, sur les animaux, des expériences avec la nitro-benzine; les seuls effets de l'ingestion d'une quantité considérable de cette substance ont été, chez un chien, un spasme violent de la glotte, qui a causé une asphyxie incomplète, et de plus une anesthésie, incomplète aussi, avec faiblesse des membres postérieurs. Les expérimentateurs ont respiré, pendant plusieurs heures, des vapeurs très-denses de nitro-benzine, sans ressentir aucun mauvais effet.

[2] Il s'agit d'un enfant de sept ans, qui absorba une quantité indéterminée de nitro-benzol. Presque aussitôt il fut pris de vomissements abondants et répétés, et tomba bientôt dans un état comateux qui dura jusqu'à la mort. Les matières vomies exhalaient une odeur très-forte d'amandes amères, et, à l'autopsie, les viscères répandaient la même odeur. Le sang était très diffluent et d'un rouge sombre; mais, au contact de l'air, il redevint promptement rutilant. Le cœur droit, les veines, l'encéphale et les poumons étaient gorgés de sang. Il y avait de nombreuses ecchymoses sous la plèvre, sous les muqueuses de l'estomac et de l'intestin grêle (*Wiener medicinische Wosch.*, 1875, n° 12, et *Revue des sciences médicales*, t. VI, p. 501).

Là, ce sont des vapeurs de nitro-benzine amenant les vertiges, auxquels succède un état comateux.

Dans un autre atelier, l'ouvrier n'est soumis qu'à l'influence assez bénigne de l'acide acétique, tandis que d'autres ont à redouter l'action des vapeurs d'aniline sur les centres nerveux.

Enfin, un nouvel agent, l'arsenic, sera manié en quantité assez considérable par une série d'ouvriers, quand il s'agira de transformer l'aniline en rosaniline.

C'est faute d'avoir suivi les phases successives de la fabrication qu'on a pu songer à grouper dans une description d'ensemble et à rattacher à une origine commune des phénomènes complétement différents.

On doit à M. J. Bergeron d'avoir fait cesser cette confusion, en ramenant chaque sorte d'accident à sa cause véritable, et en établissant les distinctions que nous venons de faire connaître.

La préparation de l'aniline, par le procédé Béchamp, se fait de la façon suivante. On introduit dans une cornue : acide acétique concentré, 50 grammes; nitro-benzine, 50 grammes, et limaille de fer, 51 grammes.

Au bout de quelques instants, une vive effervescence se produit, et, lorsqu'on découvre les mortiers de fonte où elle s'effectue, il se dégage un véritable nuage de vapeurs âcres et pénétrantes formé de vapeur d'eau, d'acide acétique et de nitro-benzine, entraînant aussi de l'aniline vers la fin de l'opération.

Pendant la distillation, toute trace de nitro-benzine a disparu, et si quelques vapeurs acétiques se répandent dans les ateliers, elles sont mélangées à des quantités bien plus considérables encore de vapeurs d'aniline.

L'aniline est un liquide incolore, d'une odeur vineuse agréable et d'une saveur brûlante; elle est peu soluble dans l'eau, soluble en toutes proportions dans l'éther et dans l'alcool.

Pour transformer l'aniline en *rosaniline*[1], on se sert d'un corps oxydant (acide arsénique, chlorure de zinc, nitrate de mercure). L'acide arsénique est l'oxydant le plus fréquemment employé.

L'aniline et l'acide arsénique mélangés sont soumis à une température élevée dans un bain-marie d'huile de Palme. Ce mélange, que les ouvriers nomment *matière brute*, est, lorsqu'on le retire des cornues, formé d'un arséniate de rosaniline vert bronzé, qui, s'il est dis-

[1] La rosaniline est la base des produits tinctoriaux si répandus aujourd'hui.

sous dans l'eau ou mieux dans l'alcool, prend une couleur d'un beau pourpre.

Pour M. Charvet, qui a fait ses observations à la fabrique de *Pierre Bénite*, le danger de cette opération réside exclusivement dans les préparations arsenicales.

M. J. Bergeron, au contraire, considère le dégagement des vapeurs d'aniline comme la véritable cause des accidents généraux[1]. Pour lui, l'arsenic agit uniquement sur la peau, où il fait naître des pustules et des ulcérations. On les observe surtout aux mains et aux pieds, très-rarement aux cuisses et au scrotum, contrairement à ce qui se produit chez les ouvriers en papiers peints; sans doute parce que les ouvriers des fabriques de couleur d'aniline manient l'arsenic sous forme liquide seulement, tandis que les derniers sont exposés à des poussières d'arsénite de cuivre qui pénètrent sous les vêtements.

Pour débarrasser la matière brute, arséniate de rosaniline, de la quantité d'arsenic qu'elle renferme, on la traite par l'acide chlorhydrique, qui remplace l'acide arsénique. Le produit obtenu est un chlorhydrate de rosaniline, c'est-à-dire cette couleur si répandue que l'on connaît sous le nom de *fuchsine*[2].

[1] Wöhler et Frerichs n'accordaient point de caractère vénéneux à l'aniline. Hoffmann a vu un demi-gramme, administré à un lapin, déterminer des convulsions cloniques violentes. Rungé a fait périr des sangsues en les plongeant dans une solution d'aniline. Schuchardt a aussi démontré, en 1860, les propriétés toxiques de l'aniline.

D'après M. Charvet, l'aniline peut être toxique à haute dose; mais, s'appuyant sur ses observations et sur celles de Turnbull et d'autres médecins anglais qui ont administré l'aniline à l'intérieur, il nie la possibilité de l'empoisonnement lent par l'aniline à faibles doses.

D'après M. J. Bergeron, si la dose du toxique est très-considérable, on assiste à de violentes attaques d'éclampsie, avec renversement de la tête en arrière, et la mort arrive promptement. Ayant essayé comparativement l'inhalation et l'ingestion par les voies digestives, il a constaté que les effets ont été, dans le premier cas, plus lents et moins nettement accusés. Cependant, il a observé des troubles fonctionnels analogues, suivant la substance employée : d'excitation par l'aniline qui semble porter son action plutôt sur la moelle épinière et sur le système musculaire; de stupeur par la nitro-benzine qui paraît agir plutôt sur l'encéphale. En somme, l'aniline, malgré l'appareil effrayant de symptômes aniliques qu'elle détermine, a des conséquences moins graves et plus passagères que celles de la nitro-benzine.

Hirt conclut de ses expériences que l'aniline est un poison paralysant du système nerveux de la vie animale; pour cet auteur, il a de plus une action remarquable sur la respiration et la circulation. L'aniline agit d'abord comme excitant du centre respiratoire, puis comme paralysant; elle a de plus une action sur les terminaisons du nerf vague. Quand à la circulation, il y a d'abord (grenouilles) une accélération des mouvements du cœur, puis plus tard une paralysie du muscle cardiaque. La pression sanguine n'est pas augmentée; les muscles mis au contact de l'aniline perdent toute contractilité.

[2] On prépare, par une série d'opérations semblables, cette gamme de couleurs qui varie du rose tendre au violet foncé, en passant par le bleu, et qui sont connues sous le nom de *rouge de fuchsine*, *solferino*, *azaléine*, *magenta* ; de *bleus d'aniline* et de *Paris*, de *violets d'aniline*, d'*indisine* et d'*harmaline*, de *purpurin*, de *brun-havane*, etc.

Pendant la fabrication du *bleu*, que l'on obtient en ajoutant à la fuchsine une nouvelle proportion d'aniline et en soumettant le mélange à l'action d'une haute température, on voit reparaître les vapeurs d'aniline mélangées avec des vapeurs ammoniacales.

M. J. Bergeron distingue deux formes de phénomènes symptomatiques chez les ouvriers travaillant à la fabrication de l'aniline : une forme aiguë et une forme chronique, et il décrit ainsi la première :

« Les ouvriers qui débutent dans la fabrication de la nitro-benzine et de l'aniline accusent, dès le premier ou le deuxième jour, une céphalalgie orbitaire, gravative, compliquée parfois de nausées et de vomissements. Cet état de malaise, si pénible pour quelques-uns qu'ils abandonnent la fabrique, se dissipe, en général, après une ou deux semaines d'apprentissage, pour ne plus se reproduire qu'accidentellement, soit à l'occasion d'un travail forcé, soit pendant les chaleurs de l'été. La plupart éprouvent aussi pendant leur noviciat des vertiges qui disparaissent facilement au grand air. Dans d'autres cas, au vertige succède la perte de connaissance, qui cède plus ou moins promptement à l'action de l'air frais et laisse quelquefois une sorte d'hébétude, laquelle se dissipe par degrés et laisse une grande pesanteur de tête. D'autres fois, l'ouvrier est pris d'un sentiment de torpeur, sa face se congestionne, il vacille, chancelle et tombe, comme un homme ivre, dans un état semi-comateux; ses yeux sont entr'ouverts; il bégaye quelques paroles incohérentes et fait à peine quelques mouvements automatiques; la respiration est pénible, irrégulière. Au bout d'une heure et quelquefois plus, l'intelligence se réveille, l'individu sort de cette crise, conservant seulement un sentiment de fatigue générale avec un irrésistible besoin de sommeil. Chez d'autres, il survient de véritables convulsions épileptiformes des membres, des spasmes tétaniques de la région cervicale postérieure, alternant avec des accès de délire et un tremblement général. Les mouvements respiratoires sont irréguliers; la peau est froide, insensible; le visage pâlit; les lèvres, la langue, les extrémités, prennent une teinte bleuâtre; les pupilles sont dilatées; les battements du cœur fréquents, et surtout d'une violence extrême, se ralentissent et deviennent irréguliers; cet état alarmant peut durer plus d'une heure, et l'ouvrier en sort brisé de fatigue et avec de violentes douleurs de tête. »

Quant à la forme chronique, elle est caractérisée par un certain degré d'anesthésie et surtout d'analgésie aux membres supérieurs. Il n'y a

pas de véritable paralysie musculaire. Les fonctions génitales, sans être spécialement atteintes, participent de l'état de langueur qui envahit tout l'organisme.

On observe chez les ouvriers, à une époque plus ou moins rapprochée de leur entrée dans les ateliers, un ensemble de troubles gastro-intestinaux dont un vomitif, plus ordinairement un purgatif, et un régime un peu sévère, ont facilement raison.

M. J. Bergeron a décrit, en outre, comme un effet très-rapide et constant des vapeurs de nitro-benzine et d'aniline sur les ouvriers qui y sont exposés d'une manière continue, une décoloration de la peau et des muqueuses, avec légère nuance lilas des lèvres, décoloration qui imprime un cachet particulier à la physionomie de tous les ouvriers et leur donne un aspect anémique très-caractérisé. Or, ce n'est là, le plus souvent, qu'une fausse anémie; la rapidité avec laquelle ces signes extérieurs se produisent, la rapidité non moins grande avec laquelle ils disparaissent, suffirait à le prouver, si l'absence de souffles liquidiens au cœur et dans les vaisseaux, et enfin le maintien des forces, ne le démontraient d'une manière plus décisive encore. Il suffit, en effet, que les ouvriers aient séjourné sept ou huit jours dans des ateliers mal ventilés pour que la décoloration et la teinte lilas des lèvres se reproduisent[1]; et il suffit, d'autre part, qu'ils passent cinq ou six jours hors de l'usine pour que la coloration normale reparaisse. Pour M. Bergeron, dans ce cas, il ne s'agit pas d'une aglobulie, mais simplement d'une décoloration des globules rouges par raréfaction de l'oxygène, auquel se substituent, dans les hématies, les gaz carburés dont est chargée l'atmosphère des ateliers. A cette anémie fausse succède, chez quelques ouvriers qui subissent longtemps l'action des vapeurs d'aniline ou de nitro-benzine, une anémie vraie, ou aglobulie, qui se traduit par les

[1] M. Laboulbène a montré à la Société des hôpitaux (24 mars 1876) un malade dont les cheveux, les mains et les pieds étaient colorés en rouge violet par le violet d'aniline, qu'il était appelé à manier chaque jour. J'ai en ce moment dans mon service à l'hôpital Lariboisière (janvier 1877) un malade offrant une coloration analogue, due dans les mêmes conditions. Depuis quinze jours que cet homme est dans ma salle la teinte a très-notablement diminué. La barbe, les cheveux, les ongles des mains et des pieds, repoussent avec leur couleur habituelle.

On a prétendu que des *objets teints par des couleurs aniliques*, gilets, chaussettes, auraient produit des éruptions sur la peau. Ces substances ne peuvent devenir toxiques que mélangées à un agent vénéneux, comme l'arsenic, le plomb ou le mercure. La coloration des bonbons, liqueurs, glaces, pâtisseries, par les couleurs d'aniline, est également sans danger. Sonnenkalb a conclu à la parfaite innocuité de la teinture de fuchsine employée dans la confiserie. Il désirerait que l'enveloppe recouvrant le produit portât une suscription indiquant que cette couleur est garantie exempte de tout mélange toxique.

Cependant l'emploi de la fuchsine pour la *coloration des vins* a pris dans ces derniers temps une importance exceptionnelle. Cette question a vivement occupé l'opinion et a

symptômes ordinaires, et qui, dans les cas les plus prononcés, peut se compliquer d'un peu d'œdème des bourses et des malléolles[1].

Pour empêcher la manifestation de ces accidents, quelquefois très-graves, il faut opérer une ventilation énergique des ateliers de manière à entraîner rapidement au dehors les vapeurs nuisibles. Les ouvriers devront mettre devant leur bouche un mouchoir ou une éponge imbibée d'une solution alcaline légère.

L'ouvrier atteint d'accidents doit quitter immédiatement son travail, et, si les désordres se renouvellent, changer de profession.

En outre, les fabriques d'aniline étant très-exposées aux incendies, on devra avoir en permanence une masse de sable, plus utile que l'eau, pour l'extinction des liquides hydrocarbonés entrant en combustion[2].

Ces usines sont rangées dans la première classe des établissements insalubres.

8. Accidents professionnels provoqués par le sulfure de carbone.

L'intoxication par le sulfure de carbone a été étudiée très-complétement par M. Delpech (1856); M. Huguin, dans une thèse soutenue en 1874 à la faculté de Paris, nous a fourni aussi sur ce sujet quelques détails intéressants.

Le sulfure de carbone, liquide incolore, très-mobile, d'une odeur désagréable, d'une densité de 1,271 à 15 degrés, est un agent sulfurant très-énergique; mais sa propriété la plus importante réside dans

fixé l'attention des pouvoirs publics. Il est évident que les résidus dont se servent quelques fabricants, résidus qui renferment toujours de l'arsenic, doivent être sévèrement proscrits. La question est plus controversée, s'il s'agit de fuchsine *pure*, non arséniquée. D'un côté MM. Bergeron et Clouet admettent l'innocuité absolue des mélanges colorants à base de fuchsine pure; d'un autre côté MM. Ritter et Feltz concluent que la fuchsine même pure et non arsenicale détermine de l'albuminurie, du prurit de la bouche et de la diarrhée. Quoi qu'il en soit de ces opinions divergentes, on peut dire que, eu égard à la petite quantité de matière colorante employée, les vins, colorés par la fuchsine non arséniquée, ne peuvent être considérés comme ayant une action toxique *immédiate*. Mais, comme le dit le professeur Bouchardat, la question ne doit pas être posée ainsi; ce qu'il faut déterminer, c'est si l'usage *continu* du vin coloré par cette substance n'est pas inoffensif. Et nous répondons avec le savant hygiéniste : Non, cet usage répété n'est pas sans danger. — V. Bouchardat — *Bulletin général de thérapeutique*.

[1] Ces faits d'anémie s'observent surtout chez les ouvriers nomades, qui vont de fabrique en fabrique et vivent dans les plus déplorables conditions d'hygiène.

[2] M. Chevallier a, en outre, donné des indications sur la construction des bâtiments. Le comble doit être en fer, sans autre support que les murs, ou des colonnes en fer ou en fonte, à l'exclusion du bois; la couverture doit être en tôle galvanisée. Il a également indiqué quelques précautions pour que les vapeurs ne deviennent pas nuisibles pour les voisins, en les dirigeant par des tuyaux jusqu'à une cheminée d'une hauteur de trente mètres.

son action dissolvante, c'est à ce titre qu'il est employé dans la préparation du phosphore amorphe, pour éliminer les traces de phosphore non transformé, et dans le traitement des grès bitumineux.

Parmi les différentes applications industrielles qui lui sont données, la plus importante, au point de vue qui nous occupe, a pour objet la sulfuration ou *vulcanisation* du caoutchouc.

La combinaison du soufre avec le caoutchouc enlève à ce dernier corps deux propriétés fâcheuses, l'adhérence de ses surfaces dès qu'elles sont mises en contact, et l'amollissement que subit le caoutchouc à une température de 30 à 50 degrés, tandis qu'à 0 degré et au-dessous, il devient dur et perd son élasticité. Sans entrer dans l'exposé des différents modes de vulcanisation, nous dirons qu'en 1846 Parks de Birmingham trouva le moyen de *vulcaniser* le caoutchouc à froid, en se servant du *sulfure de carbone* et en faisant intervenir un second agent de sulfuration, le chlorure de soufre ; la vulcanisation à froid est surtout très-usitée dans les fabriques de caoutchouc soufflé.

L'ouvrier prend une feuille de caoutchouc de deux millimètres d'épaisseur environ, la découpe de certaines façons différentes ; il procède ensuite à la soudure de chaque pièce, qui se fait en rapprochant les bords découpés et en les frappant à petits coups avec un marteau sur une enclume, puis suivent les opérations de vulcanisation, de teinture et de vernissage ; la vulcanisation est la seule dangereuse ; l'ouvrier chargé de ce travail est muni d'une fourchette à cinq ou six branches recourbées, sur lesquelles il place autant de petits ballons, les plonge quelques secondes dans le mélange vulcanisant, les retire ensuite et, après les avoir saupoudrés de poussière de talc, pour les empêcher d'adhérer, il les jette sur une claie pour y sécher.

Le sulfure de carbone n'est pas seulement employé dans les fabriques ; un très-grand nombre d'ouvriers en chambre s'en servent et passent ainsi, en grande partie, le jour et la nuit, dans une demeure qui se trouve remplie de vapeurs délétères.

Dans les fabriques où les appareils mieux lutés sont souvent établis sous des hangars, les vapeurs ne se répandant qu'en petite quantité, les accidents, plus rares, sont sans gravité et se bornent à des vertiges, de la céphalalgie, de l'anorexie, des vomissements, un sentiment de vague dans les idées, un peu de propension au sommeil ; ces symptômes disparaissent, lorsque l'ouvrier quitte son atelier et retourne au grand air. Il n'en est plus de même, si les ouvriers travaillent dans des ateliers petits, bas, mal aérés.

Chez les individus qui sont exposés à l'évaporation de grandes cuves

de dissolution de caoutchouc ou de quantités considérables de pâte, enfin, chez ceux qui étendent ces dissolutions sur de larges surfaces d'étoffe, offrant une bien plus grande facilité à l'évaporation, dans ces cas, les accidents sont beaucoup plus graves, et M. le docteur Delpech qui, le premier, a fait connaître ces faits, les a décrits d'une façon très-complète.

La maladie peut débuter brusquement et offrir les caractères d'un empoisonnement. Le malade est pris, au milieu de son travail, d'une céphalalgie violente, avec troubles de la vue, bourdonnements d'oreilles et vertige. Il a une faiblesse générale, des vomissements fréquents. Ces accidents arrivent quelquefois, pour ainsi dire, sans cause appréciable, quelquefois à la suite de fatigues, d'abus alcooliques, de travail excessif, ou bien succèdent à un emploi plus considérable de sulfure de carbone.

Dans l'intoxication lente, les accidents n'apparaissent qu'à la longue, après plusieurs mois ou même plusieurs années.

M. Delpech admet deux périodes, une première d'excitation, et une seconde de dépression. La première est caractérisée par de la céphalalgie, des vertiges, des douleurs musculaires, des fourmillements et de l'hyperesthésie cutanée ; il y a de l'agitation, de la loquacité, des rires et des larmes sans raison, de la mobilité d'esprit, des rêves pénibles, de l'irritabilité, des colères et des violences inexpliquées, quelquefois même des phénomènes d'aliénation mentale[1]. On observe des troubles des sens, des crampes, de la raideur musculaire ; l'appétit est exagéré ; il y a des nausées, des vomissements, de la toux, de l'oppression, des accès fébriles et des palpitations. La seconde période est caractérisée par l'affaissement des fonctions intellectuelles, la tristesse, le découragement, l'indifférence, l'affaiblissement de la mémoire, la difficulté de trouver les mots, la persistance de la céphalalgie gravative, l'anesthésie, l'analgésie, les troubles de la vue, l'amaurose, la surdité, l'impuissance, la frigidité, l'atrophie ou l'arrêt de développement des glandes séminales, la stérilité, l'avortement, la faiblesse musculaire générale, la raideur, la paraplégie, l'anorexie profonde, le bruit de souffle vasculaire, le dépérissement et la cachexie.

Cette dernière, qui peut, dans les cas graves, offrir la persistance de tous les accidents de la période de collapsus portés au plus haut degré, est surtout caractérisée, dans les cas les plus simples, par une anémie

[1] J'ai observé à l'hôpital Saint-Antoine (mai 1876) un malade intoxiqué par le sulfure de carbone, qui présentait du délire de persécution et des hallucinations de l'ouïe.

qui peut aller jusqu'à l'extrême, la perte de la mémoire, l'affaiblissement du système musculaire, surtout sous la forme paraplégique, et l'impuissance[1].

Les précautions à prescrire aux ouvriers sont ici encore l'absence d'excès, les vêtements spéciaux au travail, la défense d'alimentation dans l'atelier; ils ne devront jamais coucher dans le lieu du travail. Les ateliers seront aérés et ventilés; les mêmes ouvriers ne seront pas employés longtemps au trempage et devront être souvent remplacés; en outre, comme la vapeur de sulfure de carbone est plus dense que l'air, on pourrait disposer à claire-voie le plancher de l'atelier, le placer au milieu d'une cour, au-dessus du sol, de façon à ce que l'air et le vent la balayant de tous côtés, les jambes des ouvriers ne fussent plus baignées par cette vapeur.

En 1858, M. Masson a conseillé le dépôt, dans les ateliers où l'on vulcanise le caoutchouc, de solution caustique qui absorberait les vapeurs nuisibles. Il insiste surtout sur l'utilité de la claire-voie[2].

9. Accidents professionnels provoqués par l'oxyde de carbone.

L'intoxication par l'oxyde de carbone donne lieu aux phénomènes morbides suivants : pesanteur de tête; céphalalgie avec sentiment de compression vers les tempes; vertiges; bourdonnements d'oreilles; propension au sommeil. Si l'individu cherche à marcher, il a l'air d'un homme ivre et peut tomber sur le parquet; son intelligence reste nette; bientôt la vue se trouble, les mouvements du cœur sont désordonnés, la respiration s'embarrasse, l'anxiété augmente, le pouls s'accélère et s'affaiblit; quelquefois il y a des vomissements; enfin arrivent le coma, et la mort, précédée quelquefois de convulsions violentes[3].

[1] M. Laboulbène a cité (1876), à la Société de médecine des hôpitaux, un fait de coloration pigmentaire très-prononcée chez un individu travaillant le sulfure de carbone.

[2] Un industriel de Grenelle a imaginé le moyen suivant : le travail doit se faire dans un compartiment séparé de l'atelier par une cloison en bois, percée de trous assez larges pour y passer les avant-bras; un manchon en caoutchouc, inséré d'un côté au pourtour des ouvertures, serrant de l'autre les poignets de l'ouvrier, et laissant les mains libres, empêche le passage de toute émanation. Du côté de l'atelier, un vitrage oblique, à hauteur d'homme, permet de suivre le travail des mains. M. Huguin a vu fonctionner, à Romainville, un appareil de ce genre qui ne prévient pas les accidents. Il y trouve cet inconvénient de placer les ouvriers dans une petite chambre fermée de tous côtés. En effet, la cloison qui les sépare du sulfure liquide peut, à un certain moment, laisser passer le sulfure; aussi, tout en conservant l'idée très-ingénieuse de cet appareil, on pourrait empêcher cet accident en faisant travailler les ouvriers en plein air, au lieu de les placer dans un endroit complètement clos.

[3] Un individu, nommé Béal, qui s'est asphyxié par le charbon, a voulu laisser une description des observations qu'il a faites sur lui-même :

« J'ai pensé, dit-il, qu'il serait utile, dans l'intérêt de la science, de savoir quel était

Les êtres empoisonnés par l'oxyde de carbone présentent une rutilance du sang qui s'observe non-seulement dans les artères, mais encore dans les veines[1]. Le sang a perdu en grande partie la propriété d'absorber l'oxygène de l'air et d'exhaler l'acide carbonique qu'il contient.

C'est dans les globules que se trouve la modification produite par l'oxyde de carbone. Les globules saturés d'oxygène et mis en contact avec l'oxyde de carbone laissent dégager le premier de ces gaz pour absorber le second, volume par volume. Au contraire, l'oxygène ne peut plus chasser l'oxyde de carbone combiné au globule.

Ainsi donc, comme l'a démontré M. Claude Bernard, les corpuscules sanguins ont pour l'oxyde de carbone une affinité bien supérieure à celle qu'ils ont pour l'oxygène.

Le sang d'un individu empoisonné par l'oxyde de carbone présente au spectroscope les caractères de l'hémoglobine oxygénée. Ce spectre est le spectre du sang artériel que les agents réducteurs, tels que le sulfhydrate d'ammoniaque, ne peuvent transformer en spectre du sang veineux.

L'oxyde de carbone est rarement inspiré pur dans les travaux professionnels.

Divers accidents et des symptômes d'anesthésie ont été observés chez les ouvriers travaillant aux *hauts fourneaux*. L'oxyde de carbone s'y dégage durant le *nettoyage des fourneaux*, ordinairement mêlé à de l'hydrogène sulfuré et arsénié, et à du sulfure de carbone.

On a noté plusieurs cas d'asphyxie pendant le *nettoyage des chaudières*. Les uns ont attribué la mort à l'oxyde de carbone, qui, provenant des fourneaux, aurait pénétré dans la chaudière par les parois ;

l'effet du charbon sur l'homme. Je place sur une table une lampe, une chandelle et une montre, et je commence la cérémonie. — Il est 10 h. 15 m. ; je viens d'allumer mes fourneaux ; le charbon brûle difficilement. — 10 h. 20 m. ; le pouls est calme et ne bat pas plus vite qu'à l'ordinaire. — 10 h. 30 m. ; une vapeur épaisse se répand peu à peu dans ma chambre ; ma chandelle paraît près de s'éteindre ; je commence à avoir un violent mal de tête ; mes yeux se remplissent de larmes, je ressens un malaise général ; le pouls est agité. — 10 h. 40 m. ; ma chandelle s'est éteinte, ma lampe brûle encore ; les tempes me battent comme si les veines voulaient se rompre ; j'ai essayé de dormir, je souffre horriblement de l'estomac ; le pouls donne 80 pulsations. — 10 h. 50 m. ; j'étouffe, des idées étranges se présentent à mon esprit et je puis à peine respirer ; je n'irai pas loin, j'ai des symptômes de folie. — 10 h. 60 ; je ne puis presque plus écrire, ma vue se trouble, ma lampe s'éteint ; je ne croyais pas qu'on dût autant souffrir pour mourir. — 10 h. 62 m.... » Ici, quelques caractères illisibles.

[1] Leblanc a démontré que deux à trois millièmes d'oxyde de carbone dans l'air suffisent pour tuer un chien ; il ne faut qu'un millième pour asphyxier un oiseau.

d'autres à l'acide sulfhydrique, par suite de la décomposition de l'eau.

Barruel a vu des ouvriers, intoxiqués pendant leur sommeil, par de l'oxyde de carbone qui avait passé par les *crevasses* des fourneaux. On a prétendu récemment que le même fait pouvait s'observer par l'usage des *poêles de fonte*.

Les *chauffeurs de locomotives* peuvent, parmi les gaz auxquels ils sont exposés, absorber de l'oxyde de carbone. L'absorption de l'oxyde de carbone dans la préparation du *charbon de bois* est sans importance, le travail se faisant en plein air.

Cette influence ne paraît pas plus nuisible chez les ouvriers se livrant à la fabrication du *coke* et à la distillation de la *houille*.

Nous citerons encore, parmi les professions qui peuvent donner lieu à des dégagements d'oxyde de carbone, les *cuisiniers*, *pâtissiers*, *ouvriers fabriquant le gaz d'éclairage*.

10. Accidents professionnels provoqués par l'acide carbonique.

Si l'acide carbonique est réellement vénéneux, ses propriétés toxiques sont faibles et difficiles à démontrer. Sans doute, il est irrespirable et peut donner la mort par asphyxie, ainsi qu'on le voit dans les puits où il se rassemble naturellement, et dans les caves où fermente une liqueur sucrée; mais, dans ce cas, il agit mécaniquement en troublant par sa solubilité l'équilibre endosmotique du sang ou en se substituant totalement à l'oxygène.

Mélangé à l'oxygène ou à l'air atmosphérique, dans quelles proportions l'acide carbonique peut-il être toléré et à quel moment devient-il absolument nuisible, et quelle est son influence sur l'économie?

Dans les expériences de Séguin, l'air contenant cinq centièmes d'acide carbonique ne produisit pas d'effets sensibles; à la proportion de un dixième, l'expérimentateur éprouva dans la poitrine un sentiment de picotement et de constriction. Enfin, à la dose d'un cinquième ou un quart, il sentit de l'asphyxie; son pouls s'était élevé de 73 à 137 pulsations.

Les effets sur l'économie varient suivant les sujets. Ils consistent dans la rougeur de la face, la proéminence des yeux, une sensation de chaleur à l'épigastre et dans la poitrine; le besoin instinctif de respirer et l'accélération des mouvements respiratoires; l'élévation du pouls, qui, en même temps, devient moins fort et moins plein. Dans aucune expérience, on ne put constater d'anesthésie appréciable.

Ce gaz donne au sang une coloration noire.

A l'analyse spectrale, les raies dues à l'oxy-hémoglobine ne disparaissent, pour faire place aux raies de réduction, que si l'on fait encore passer dans le sang un courant de gaz. Si l'on agite ensuite ce sang avec de l'air, il reprend de l'oxygène et les deux raies réapparaissent.

On observe rarement de phénomènes d'intoxication chez les ouvriers que leur profession soumet à l'influence de l'acide carbonique. Les accidents se produisent surtout si une proportion considérable de ce gaz a pu s'accumuler dans un lieu peu aéré.

Chez les *brasseurs*, par exemple, la fermentation de la bière dégage de l'acide carbonique qui, dans une cave basse et mal ventilée, forme au-dessus du sol une couche plus ou moins épaisse de gaz. Il y a là un danger pour l'ouvrier qui pénètre dans la cave pour venir surveiller les tonneaux.

A l'époque des vendanges, les *vignerons* qui pénètrent dans les cuves vinaires peuvent être également victimes d'accidents asphyxiques.

Dans l'atelier de fermentation de la colle, chez les *fabricants de papier*, les ouvrières sont assez souvent atteintes de céphalalgie et de troubles des sens dus au gaz acide carbonique qui se dégage en assez grande quantité.

Parmi les ouvriers exposés à absorber de l'acide carbonique, nous trouvons encore les *raffineurs*, *distillateurs*, *tonneliers*, *fabricants de levûre*, *fabricants de vin de Champagne*.

Les individus qui, par leur travail, sont exposés à l'action d'un air comprimé, respirent un air vicié par l'acide carbonique. On voit les individus qui *forent* ou *réparent les puits* être quelquefois foudroyés, à leur arrivée au fond du puits, par un mélange gazeux dans lequel il y a de l'acide carbonique.

Il résulte des travaux de M. Pellieux que les gaz qui se dégagent des *fosses*, *tombes* ou *caveaux*, sont surtout composés d'acide carbonique. Il y a, en outre, de l'ammoniaque, et du sulfhydrate d'ammoniaque.

M. Tardieu a formulé les précautions qui doivent accompagner l'*exhumation des cadavres*. Il faut distinguer avec Orfila le cas où il s'agit simplement d'extraire un cadavre d'une fosse particulière, de celui qui a pour objet l'évacuation des cimetières et des caves sépulcrales ou l'extraction d'un cadavre d'une fosse commune. Si la saison est chaude, l'opération se fera de préférence le matin.

On a d'ailleurs exagéré les dangers qui pouvaient résulter de ces tra-

vaux[1]. Les exhumations du cimetière et de l'église des Saints-Innocents durèrent plus de six mois; 15 à 20 000 cadavres, appartenant à toutes les époques, furent exhumés avec leur bière. On remarquait, dit Thouret, toutes les nuances de la destruction, toutes les métamorphoses de la mort rassemblées, depuis le corps qui se dissout et se putréfie jusqu'à ceux qui se changent en momies sèches et fibreuses; et cependant aucun accident n'est résulté ni parmi les ouvriers ni dans le voisinage. Les fossoyeurs ont eux-mêmes observé qu'ils n'étaient exposés à un véritable danger que dans la première période de la décomposition des corps, c'est-à-dire quelques jours après leur inhumation.

11. Accidents professionnels provoqués par l'hydrogène sulfuré et par un mélange d'hydrogène sulfuré et d'acide carbonique.

L'hydrogène sulfuré associé à l'acide carbonique constitue un mélange gazeux très-toxique. Ce mélange peut se produire dans les tanneries; mais une disposition convenable des ateliers peut éviter les accidents, et les *tanneurs* ont en général une bonne santé. Toutefois ils peuvent s'inoculer certaines maladies charbonneuses, si les peaux qu'ils travaillent ont appartenu à des animaux atteints de ces maladies. Il en est de même des *corroyeurs* et des *chamoiseurs*.

L'hydrogène sulfuré existe dans les fosses d'aisance, associé au sulfhydrate d'ammoniaque et à l'azote, et peut y produire les effets les plus redoutables. Il s'y joint, en outre, diverses émanations gazeuses résultant des produits organiques; cependant, grâce aux modifications introduites dans la profession de *vidangeur*, aux procédés de canalisation souterraine, et surtout depuis le système des fosses mobiles, cette profession a perdu ce qu'elle offrait d'insalubrité et de danger permanent; mais les accidents aigus et subits, le fait d'un ouvrier foudroyé par un échappement subit de ces gaz, peuvent encore se produire, surtout si la fosse est une fosse couverte.

Dans certains cas, et suivant la source du gaz plus ou moins délétère qu'ils ont respiré, les ouvriers restent quelque temps privés de connaissance. Ils donnent au malaise qu'ils ressentent alors le nom de *plomb*, faisant sans doute allusion au sentiment de compression excessive qu'ils éprouvent.

[1] Parent-Duchâtelet faisait déjà remarquer qu'on pratique tous les ans, à Paris, au cimetière du Père-Lachaise, près de deux cents exhumations; elles ont lieu à toutes les époques de l'année, deux, trois ou quatre mois après la mort; la putréfaction est alors dans toute son activité, et cependant on n'a point observé d'accidents chez les fossoyeurs chargés de ces travaux.

Lors même qu'une fosse est vidée, ses parois peuvent rester imprégnées par les gaz délétères. Tout essai de travaux ou de réparations commencé avant un intervalle de quinze jours peut amener des accidents[1]. Pour M. Chevallier, c'est en été et en automne que ces émanations sont le plus à craindre.

La profession d'*égoutier* offre beaucoup d'analogie avec celle des vidangeurs. A l'hydrogène sulfuré qui se dégage des égouts en quantité énorme s'ajoutent le sulfhydrate d'ammoniaque, l'acide carbonique, l'acide nitreux et quelquefois de l'hydrogène phosphoré et autres émanations gazeuses. Le curage des vieux égouts est surtout dangereux[2].

12. Accidents professionnels provoqués par le gaz d'éclairage.

Le gaz d'éclairage absorbé par les ouvriers qui travaillent dans les usines à gaz se compose : d'hydrogène protocarboné mêlé d'une quantité variable d'hydrogène bicarboné, d'hydrogène, d'oxyde de carbone, d'acide carbonique, d'azote, de matières huileuses plus ou moins faciles à condenser, de produits ammoniacaux et sulfurés et de substances goudronneuses. Malgré la présence de plusieurs de ces gaz, qui ont sur l'économie un effet nuisible, les accidents sont rarement observés chez ces ouvriers. Ils sont beaucoup plus fréquents dans le cas de *fuite de gaz* dans les appartements. Si le gaz, s'échappant d'une fissure ou d'un robinet ouvert, vient s'accumuler dans une chambre close, il peut en résulter la mort par asphyxie chez des individus surpris dans leur sommeil. Dans ce cas, l'oxyde de carbone et l'hydrogène sulfuré sont surtout redoutables.

13. Accidents professionnels provoqués par les vapeurs alcooliques et par l'alcool dénaturé par le méthylène impur.

Nous n'avons pas l'intention d'écrire un chapitre sur toutes les manifestations morbides que peut provoquer l'emploi de l'alcool dans l'industrie. Ce sujet qui mérite une attention spéciale nous entraînerait trop loin. Nous nous contenterons de faire observer que les ouvriers qui travaillent dans des caves où sont renfermés en grande quantité des *esprits* et des *vins capiteux* sont sujets aux accidents que pro-

[1] Labarraque relate le fait d'un ouvrier ayant été asphyxié en remuant des plâtres qui provenaient d'une fosse d'aisance autrefois démolie.
[2] Voy. Parent-Duchâtelet. *Rapport sur le curage de l'égout Amelot.*

voque l'alcoolisme chronique. Chez les individus employés aux *docks de Londres* dans des caves où s'amassent d'immenses quantités d'eaux-de-vie, de spiritueux de toute espèce et de vins d'Espagne, de Portugal et d'Italie, très-riches en alcool, on voit se développer toute une série de symptômes qui commence par le tremblement et se termine quelquefois par le *delirium tremens* et la mort.

On peut rapprocher de ces phénomènes les accidents éprouvés par les *dégustateurs de Bercy* qui hument pour ainsi dire les alcools et les vins, sans jamais en avaler. Ces experts ne boivent que de l'eau. La conservation de cette finesse du goût, qui leur est si indispensable, n'est qu'à ce prix.

Mais, si l'alcool ordinaire est un agent toxique quand ses vapeurs sont respirées, il devient beaucoup plus nuisible quand il est mélangé avec d'autres *esprits*. On a constaté depuis longtemps que l'alcoolisme se développe plus promptement et avec plus d'intensité chez les *buveurs d'eau-de-vie de grain* que chez ceux qui font usage de l'alcool ordinaire. La même observation s'applique à l'inhalation des vapeurs qui proviennent de ces liquides.

Depuis quelques années les lois fiscales votées par l'Assemblée nationale ont engagé plusieurs fabricants à *dénaturer* l'alcool dont ils font usage dans leur profession.

A Lyon, les ouvriers employés à deux industries, l'*apprêt des chapeaux de feutre*, et l'*apprêt des étoffes de soie*[1], et qui se servaient d'alcool dénaturé par le *methylène* ou *esprit de bois*[2], ont présenté

[1] Parmi les industries si diverses auxquelles la ville de Lyon doit sa prospérité, il en est deux, celle de l'*apprêt des chapeaux de feutre* et celle de l'*apprêt des étoffes de soie*, qui ne peuvent se passer d'alcool et en font une consommation considérable.

Pour la première, cette consommation est d'un hectolitre par jour, et voici comment on l'emploie. Le feutre mou est imprégné d'une solution alcoolique de gomme laque; la solution pénètre le tissu par l'action de presses mues à main d'homme. Les chapeaux sont portés ensuite dans une étuve où ils restent jusqu'à dessiccation; puis ils sont remis à d'autres ouvriers qui les lavent dans l'alcool, afin d'enlever la couche la plus superficielle de l'apprêt auquel le feutre doit son imperméabilité, et de le débarrasser des poils, double opération nécessaire avant la teinture du chapeau. La dessiccation a lieu dans une étuve où les ouvriers ne séjournent que le temps indispensable pour apporter et emporter les chapeaux; mais toutes les autres manipulations : dissolution de la gomme laque, imbibition du feutre, pression et lavage après dessiccation, ont lieu dans un atelier vaste et largement ventilé.

Dans la seconde industrie, celle de l'apprêt d'étoffes de soie, on a imaginé, pour donner de la cohésion aux tissus qui tendent à se désagréger par suite de la quantité de teinture dont ils sont chargés, un nouveau procédé qui consiste à tremper l'étoffe dans une solution *alcoolique* de *stéarate d'ammoniaque*, puis à la faire sécher, en la faisant passer autour d'un cylindre de cuivre chauffé intérieurement par la vapeur.

[2] La *dénaturation* s'opère en ajoutant à un hectolitre d'alcool 11 litres de méthylène et 5 litres d'essence de térébenthine ou d'essence minérale. Or, tandis que l'alcool de betteraves pur paye, à Lyon, par exemple, 210 francs de droits par hectolitre, il ne paye

plusieurs phénomènes morbides, qui ont été considérés comme les effets de ce corps sur l'économie. M. Bergeron, dans un rapport au *Comité d'hygiène*, rapport auquel nous empruntons les détails qui vont suivre, a établi que le méthylène n'est nuisible que lorsqu'il est de qualité inférieure.

Les symptômes ont été observés d'abord sur les muqueuses exposées aux émanations, puis sur le système nerveux.

D'après M. le docteur Dron, qui a suivi les malades, la muqueuse oculaire est la première et la plus sérieusement atteinte : elle devient rouge, injectée. Les ouvriers accusent d'abord une sensation de gravier dans les yeux; la sécrétion lacrymale est activée, les larmes coulent sur les joues[1]. Les picotements du début de la journée sont peu à peu remplacés par de véritables douleurs ; enfin les ouvriers ne peuvent supporter la lumière et sont obligés d'interrompre leur travail. « Quand ils sortent de l'atmosphère chaude de l'atelier, l'air plus vif de la rue, dit M. Dron, augmente encore la cuisson et les force à se cacher les yeux. » Dans de pareilles conditions, le travail à la lumière artificielle est impossible.

La muqueuse nasale n'est pas moins irritée que la conjonctive par les vapeurs de méthylène; tous les ouvriers, en effet, sont atteints d'un coryza intense. Chez quelques-uns, les bronches elles-mêmes ont été touchées; enfin plusieurs ont déclaré qu'ils éprouvaient de l'anorexie, des nausées et des vomissements.

Tous accusent une céphalalgie violente. Dans la moitié des cas, la douleur était limitée à la région frontale; mais dans d'autres, la céphalalgie s'étendait aux régions temporale et occipitale, et se compliquait en outre d'une sensation de pesanteur et d'étourdissement, phénomènes généralement plus marqués le soir et pendant la nuit.

Un fait qui prouverait mieux encore l'action du méthylène sur le système nerveux, c'est que trois ouvriers ont affirmé à M. Dron qu'ils éprouvaient une faiblesse musculaire inusitée; l'un d'eux a avoué une

plus, lorsqu'il a été dénaturé, que 45 francs; en d'autres termes, il est exonéré des quatre cinquièmes de l'impôt, et se prête suffisamment d'ailleurs aux diverses opérations industrielles dans lesquelles on avait employé, jusqu'en 1872, les alcools purs de tout mélange.

[1] Jusqu'au mois de juillet 1875, c'est-à-dire jusqu'à l'époque où la dénaturation de l'alcool par le méthylène est devenue obligatoire, les ouvriers de ces fabriques, employés pour la plupart depuis plusieurs années, n'avaient éprouvé d'autre incommodité dans leur travail qu'une légère obnubilation alcoolique que le grand air suffisait pour dissiper et qui cessait même de se produire après quelques semaines d'apprentissage. Mais, dès l'apparition des alcools dénaturés par l'esprit de bois, les ateliers ont complètement changé d'aspect.

frigidité génésique; un autre était en proie à une agitation qui le privait de sommeil et le forçait à se lever la nuit.

Enfin quelques ouvriers ont prétendu que leur vue avait faibli, et cela indépendamment de la conjonctivite, puisque, après deux jours de repos, pendant lesquels les accidents inflammatoires des paupières s'étaient amendés, ils n'avaient pu lire facilement une impression en caractères assez fins, qu'ils lisaient sans peine quelques mois auparavant[1].

Ces faits en ont rappelé d'autres du même genre qui avaient passé inaperçus ou qu'on avait perdus de vue, entre autres celui-ci qu'un pharmacien de Lyon a communiqué à M. Dron : des fabricants de vernis pour la peinture avaient, il y a quelques années, remplacé dans leurs opérations l'alcool ordinaire par le méthylène, parce que cette substitution leur permettait de réaliser une économie considérable. La première application de leurs produits eut lieu dans une loge, où quatre peintres travaillèrent la nuit, portes closes et poêle allumé. Dans ce milieu, les ouvriers furent bientôt pris de cuisson, puis de douleurs aux yeux; leurs conjonctives s'injectèrent, se tuméfièrent, et le coryza ainsi que la céphalalgie apparurent; bref, il fallut interrompre les travaux, et dès qu'il fit jour, les quatre peintres se présentèrent à l'Hôtel-Dieu, d'où ils ne sortirent guéris qu'au bout de huit jours.

Cependant, en étudiant la *fabrication* même du méthylène, M. Bergeron n'a pas observé chez les ouvriers les accidents précités. Il s'est rendu dans l'une des plus importantes fabriques du département de la Seine, et là, après avoir suivi toutes les opérations et examiné tous les ouvriers, il a acquis la certitude que personne dans cette usine n'était atteint d'ophthalmie, de coryza, ni de céphalée. La seule opération qui, *à priori*, lui avait semblé de nature à provoquer des accidents est celle qui a pour but de saturer par un réactif alcalin les liquides provenant de la première distillation du bois. Pour opérer cette saturation, un homme ajoute le réactif au méthylène impur que renferme une vaste cuve en bois, momentanément débarrassée de son couvercle, puis il agite le mélange à l'aide d'un bâton, et il est certain qu'à ce moment il se dégage de la cuve des vapeurs âcres et pénétrantes, mais qui ont paru d'ailleurs moins propres à irriter les muqueuses qu'à agir sur le cerveau à la manière de l'alcool. En fait, celui qui est chargé de

[1] Achille Dron, chirurgien en chef de l'Antiquaille : *Des dangers de l'emploi de l'alcool méthylique dans l'industrie*, in *Lyon médical*, février 1874, page 152.

cette opération, et qui l'exécute deux ou trois fois par jour depuis bien des années, n'en éprouve aucun malaise, non plus que de la dernière rectification du méthylène, qui rentre également dans ses attributions.

M. Bergeron a observé la même immunité chez les *ouvriers des fabriques de couleurs d'aniline*, qui manient cependant des quantités considérables d'alcool méthylique pur, et chez ceux qui *font le commerce* des *esprits* et des *essences*. Soit qu'ils opèrent la dénaturation des trois-six pour le compte des industriels, soit qu'ils vendent le méthylène pur en détail, ils le transvasent à tout instant et sont, par conséquent, presque incessamment exposés à ses émanations. Et cependant, lorsqu'on les interroge au sujet des sensations que peuvent leur causer les vapeurs méthyliques, ils se bornent à dire qu'elles les incommodent en général plus que celles des trois-six, en ce sens qu'elles ont une odeur plus désagréable ; qu'elles leur donnent un peu de lourdeur de tête, parfois même une certaine oppression ; mais qu'en définitive, les malaises qu'ils ont ressentis ne les ont jamais obligés, non plus qu'aucun de leurs employés, d'abandonner la besogne. Si l'on précise davantage les questions, quelques-uns reconnaissent qu'ils ont *parfois* éprouvé de la cuisson aux yeux, ce qui tenait, pensent-ils, à la mauvaise qualité du méthylène.

Il résulte de l'investigation à laquelle s'est livré M. Bergeron, chez les *gaziers*, les *ébénistes* et les *fabricants de pianos*, que dans une même fabrication, tantôt le méthylène est inoffensif et tantôt incommode ou dangereux, ce qui implique nécessairement une différence dans la composition des esprits de bois livrés à l'industrie, cela donne à penser, dit-il, que les accidents observés chez les ouvriers lyonnais pourraient bien être dus simplement à la mauvaise qualité des méthylènes employés par leurs patrons.

Mais avant de conclure dans ce sens, M. Bergeron a voulu poursuivre la contre-enquête jusque dans les ateliers où la *manipulation*, soit du méthylène pur, soit des trois-six dénaturés, se rapprochait autant que possible des conditions dans lesquelles ces produits avaient été employés à Lyon. Il a fait des recherches dans des *fabriques de feutres*, dont une, entre autres, emploie l'alcool dénaturé dans les mêmes conditions que la fabrique lyonnaise[1].

[1] Dans cette fabrique, où le poil de lapin entre à l'état de duvet pour n'en sortir que sous la forme d'un chapeau complètement achevé, on se sert aussi d'une solution alcoolique de gomme laque pour rendre les feutres imperméables, mais on ne l'emploie pas tout à fait de la même manière. En effet, tandis qu'à Lyon on trempe les feutres dans la solution pour les soumettre ensuite à l'action de presses mécaniques, ici les ouvriers passent, soit sur le feutre tout entier, soit sur quelques parties seulement, suivant la na-

De son étude M. Bergeron conclut : 1° que l'apprêt des feutres imperméables est inoffensif pour les ouvriers, ou, au contraire, détermine chez eux des accidents, suivant qu'on met entre leurs mains des alcools dénaturés par telle ou telle qualité de méthylène; 2° que la dénaturation des trois-six par l'alcool méthylique rectifié à 95° et légèrement étendu d'eau n'expose à aucun danger les ouvriers qui les manipulent, même pendant des journées entières; 3° que, dans ces conditions, l'apprêt des feutres constitue encore une industrie prospère; 4° enfin, que la dénaturation des trois-six n'est pas partout l'objet d'une surveillance assez rigoureuse, puisque le commerce des esprits peut livrer à l'industrie des alcools dénaturés dont les effets attestent, par leur diversité même, des différences marquées dans leur degré de pureté[1].

ture des commandes, une éponge trempée dans la préparation de gomme laque, puis avec les mains ils pressent fortement le feutre, maintenu tantôt par une forme en creux, tantôt par une forme en relief, afin de l'imprégner complètement de l'apprêt. Ce travail est long et semble assez fatigant; il se fait dans un très-petit atelier qui n'est aéré que par l'ouverture fréquente des portes; il expose donc du matin au soir les ouvriers aux vapeurs alcooliques, et cependant aucun d'eux ne présentait la plus légère rougeur aux yeux lorsque M. Bergeron a visité l'établissement, et aucun d'eux ne s'est plaint d'avoir éprouvé des symptômes d'irritation du côté des muqueuses, si ce n'est dans deux circonstances que nous signalerons plus loin.

Mais avant nous devons faire connaître la différence notable qui existe, dans les phases ultérieures de la fabrication, entre le procédé lyonnais et celui de Paris. Nous avons vu plus haut qu'à Lyon les feutres, lorsqu'ils sortent des presses, sont soumis à la dessiccation dans une étuve, puis lavés de nouveau dans l'alcool dénaturé; ici rien de semblable : les feutres sont simplement lavés dans un liquide composé dont la potasse fait la base, puis desséchés dans l'étuve, pour être ensuite livrés au ponçage et à un certain nombre d'autres manipulations. Il faut donc reconnaître que les ouvriers de Paris, en n'opérant pas le lavage dans l'alcool dénaturé, échappent à l'une des opérations les plus compromettantes de la fabrication lyonnaise. Mais nous savons, par le mémoire de M. Dron, qu'à Lyon, les ouvriers qui trempent les feutres dans l'apprêt, pour n'être pas aussi sérieusement atteints que ceux qui opèrent le lavage dans l'alcool, n'en éprouvent pas moins aux yeux et au nez des cuissons si vives qu'ils ont dû, eux aussi, abréger la durée de leur travail, parfois même le suspendre complètement. Nous devons donc chercher ailleurs que dans la différence des procédés industriels l'explication de la différence des effets produits sur les ouvriers des deux usines.

Depuis que les trois-six ont été grevés de nouvelles taxes, on leur a substitué dans la fabrique dont nous venons de parler, comme dans toutes celles du même genre d'ailleurs, les alcools dénaturés. Dans les premiers temps, le fabricant, désireux de réaliser le plus d'économies possibles, et ne se croyant pas tenu de faire opérer chez lui la dénaturation des trois-six, avait acheté de toutes mains des alcools dénaturés, en donnant la préférence, en général, aux fournisseurs qui demandaient le prix le moins élevé. Par qui, avec quelle qualité de méthylène et dans quelle proportion la dénaturation avait-elle été faite? Il ne l'a jamais su. A deux reprises, et à quelques mois d'intervalle, l'alcool qu'on avait livré au fabricant a provoqué chez les ouvriers apprêteurs des ophthalmies et des coryzas, c'est-à-dire les plus saillants des accidents observés à Lyon; mais ces accidents n'ont jamais eu la moindre gravité, parce que, dès qu'ils ont été constatés, le chef de l'établissement a fait jeter le liquide qui les avait déterminés; puis, pour éviter désormais qu'ils se reproduisissent, il a pris le parti, après leur seconde apparition, de se fournir exclusivement chez un seul négociant, d'exiger de lui des alcools dénaturés toujours de même qualité et complètement inoffensifs pour les ouvriers; et, depuis cette époque on n'a vu reparaître dans l'atelier d'apprêt, ni ophthalmie, ni coryza.

[1] L'expérience ayant démontré l'insuffisance du titre alcoométrique pour indiquer

14. — Accidents professionnels provoqués par la dégustation du thé.

Il existe à Londres d'habiles *dégustateurs* qui sont chargés de comparer et d'apprécier les diverses variétés de thé qui sont livrées à la consommation. Il s'agit bien entendu des qualités supérieures, douées d'un arôme spécial et qui seules méritent une appréciation soignée. Or, les dégustateurs qui se livrent pendant toute la journée à cet exercice ne tardent pas à éprouver des accidents dont les uns paraissent se lier à l'irritation directe de la muqueuse gastrique, tandis que les autres semblent se rattacher à une véritable intoxication du système nerveux. En effet ils deviennent dyspeptiques et finissent, après quelques années, par ne plus pouvoir supporter aucune nourriture. En même temps ils sont affectés de tremblements nerveux qui vont toujours en croissant et finissent par prendre une intensité inquiétante. En somme la profession de dégustateur de thé est assez malsaine pour qu'il ne soit guère possible de l'exercer plus de sept à huit ans.

CHAPITRE IX

ACCIDENTS PROFESSIONNELS ET PROFESSIONS NE RENTRANT DANS AUCUNE DES CLASSES PRÉCÉDENTES.

GAZ HYDROGÈNE ET AZOTE. — MINES.

L'inhalation d'un air chargé d'*hydrogène* a paru donner lieu à certains inconvénients. Les ouvriers de la *Compagnie oxyhydrique* de New-York se plaignent de ne pas respirer librement et de se fatiguer plus vite. Le fait s'explique par la diminution relative de l'oxygène.

sûrement la pureté relative du méthylène, même à des degrés assez élevés de rectification, tels que 90° et 92°, n'est-il pas à désirer que des indications précises soient données aux employés des contributions indirectes sur les moyens les plus simples de constater les faits? Il est permis de penser, en effet, que si cette constatation devenait facile et si elle était toujours opérée avec un soin scrupuleux, la régie pourrait, dans bien des cas, accepter, pour la dénaturation, des méthylènes rectifiés seulement à 92°, peut-être même à 90°, mais rendus inoffensifs par l'élimination des produits empyreumatiques auxquels sont dus les accidents observés, à plusieurs reprises, chez des ouvriers qui avaient employé des alcools dénaturés avec de l'esprit de bois impur. (Bergeron.)

Hirt attribue certains troubles respiratoires chez les *mineurs* à l'excès d'*azote* que renferme l'air qu'ils respirent; l'oxygène tendant à disparaître sous l'influence de la respiration des individus et de sa combustion par les flammes des lampes. Cette distinction nous paraît quelque peu subtile. Comment isoler les effets de la diminution de l'oxygène, de l'augmentation relative de l'azote et des gaz délétères qui se développent dans les mines, acide carbonique, oxyde de carbone, hydrogène sulfuré, hydrogène carboné, etc. Les mineurs désignent ces gaz sous les noms de : feu *brisou* ou *grisou*, *ballon* et *moffette*. On a remarqué que, en général, leur production était rapide, surtout dans les saisons chaudes et humides; parfois ils apparaissent brusquement, au moment où les ouvriers pénètrent avec leurs outils dans des cavités closes ou lorsqu'ils arrivent à communiquer avec les anciens puisards contenant des eaux stagnantes.

Les conséquences du dégagement de ce mélange gazeux et de son expansion dans l'atmosphère de la mine ne sont pas toujours les mêmes. Le plus souvent, il en résulte une combustion instantanée accompagnée d'une déflagration. Dans des cas beaucoup plus rares, il n'y a pas de combustion, mais le dégagement du gaz est assez considérable pour produire l'asphyxie.

La lampe de sûreté de *Davy* a été imaginée pour permettre aux ouvriers de parvenir dans les mines sans avoir à craindre l'explosion du gaz. Toutefois la sécurité qu'elle offre dans les galeries sujettes au grisou n'est pas absolue. Un air trop agité, un courant de gaz hydrogène animé d'une certaine vitesse (comme le courant appelé *soufflard*), peuvent anéantir momentanément l'efficacité de l'enveloppe protectrice. La lampe de *Mueseler*, qui repose sur le principe de la lampe Davy, est aujourd'hui la plus répandue dans les nombreuses houillères de la Belgique. La lampe *Dubrulle* est une combinaison de la lampe Davy à toile métallique avec un système de vis qui fait descendre et éteint la mèche, lorsqu'on ouvre la lampe pendant qu'elle brûle.

La lampe *Chuard* repose sur un principe tout différent de la lampe Davy. L'absence de toile métallique rend la lumière environ huit fois plus vive. L'air arrive à cette lampe par un orifice ouvert latéralement qui communique avec quatre tuyaux concentriques où l'air circule, et dont la dimension ainsi que l'échauffement activent le tirage. A une faible distance de la double mèche se trouve le piston d'une petite soupape retenue seulement par un cheveu : si l'air arrive mélangé de gaz inflammable et prend feu au contact de la mèche, le cheveu est instantanément brûlé, et la soupape, en tombant, ferme tout accès à

l'air. Une autre lampe, qui sert de sauvegarde quand la première s'éteint, est alimentée par l'oxygène provenant de la décomposition de nitrate d'ammoniaque enfermé dans une sorte de petite cornue au-dessus du foyer de cette lampe chimique.

Dans quelques mines d'Angleterre, l'humidité est telle, qu'elle mouille en quelques minutes les ouvriers jusqu'à la peau. Dans d'autres, l'air est si chaud, que le houilleur y travaille à demi nu. Enfin, certaines galeries sont si étroites que les ouvriers y sont recherchés en raison de l'exiguité de leur taille. Aussi rencontre-t-on un grand nombre d'enfants dans certaines mines.

Les houilleurs sont presque tous voûtés ; les courbures et les maladies de l'épine dorsale sont très-fréquentes parmi eux.

L'enfant des mines étant obligé de courir continuellement sur un sol inégal, sans bas et sans souliers, il se glisse entre les orteils des fragments de charbon et de pierre qui occasionnent des phénomènes d'irritation locale, et vont même jusqu'à le rendre boiteux. La peau des talons et des genoux s'épaissit et devient calleuse.

L'état d'étiolement qui sévit sur ces ouvriers a été appelé *anémie des mineurs*. Hallé décrit sous ce nom l'épidémie des mineurs d'Anzin (de 1803), qui, pour M. Tardieu, ne paraît être autre chose que le scorbut. L'invasion du mal était marquée par des coliques violentes, des douleurs dans les articulations, de la gêne de la respiration, des palpitations, la prostration des forces, le ballonnement du ventre et des évacuations alvines noires et verdâtres. Cet état durait dix à douze jours et plus. Alors les douleurs abdominales cessaient. Le pouls restait faible, concentré et accéléré ; la peau prenait une teinte jaunâtre, et devenait pâle et décolorée ; la marche difficile était accompagnée d'une extrême fatigue ; on voyait bientôt survenir des palpitations fréquentes. Le visage était bouffi. Ces accidents, après avoir duré une année entière, étaient aggravés par le retour des premiers symptômes, et la mort terminait cette scène.

Dans un récent travail, M. Manouvriez a étudié avec soin les conditions hygiéniques auxquelles sont soumis les ouvriers d'Anzin. Pour lui, la maladie de 1803 n'a pas été une épidémie presque unique ; il considère, au contraire, cette affection comme ayant constamment régné depuis lors, apparaissant à l'état tantôt sporadique, quelquefois épidémique dans différentes fosses ; aujourd'hui les cas observables sont circonscrits à une seule.

De 1803 à 1830 prédominèrent des formes abdominales, d'abord aiguës et à invasion brusque, puis chroniques et à début insidieux ; de-

puis 1850, l'affection revêt une forme cachectique, chronique d'emblée, caractérisée par des symptômes d'anémie, avec peu ou pas de troubles digestifs. Cette bénignité relative paraît en rapport avec les améliorations apportées aux travaux d'exploitation.

L'anémie des mineurs n'est pas spéciale aux mines de houille de la compagnie d'Anzin ; elle a également sévi dans un assez grand nombre de houillères du même bassin du nord, en France et en Belgique, et dans d'autres bassins français. Partout, depuis son apparition, elle a revêtu successivement des formes toujours moins graves.

La maladie qui, d'après Hoflinger, sévit épidémiquement, de 1777 à 1778, et de 1785 à 1792, parmi les ouvriers des mines de plomb et d'argent aurifère, à Schemnitz (Hongrie), et que Ozanam, en 1855, crut pouvoir rapprocher de l'épidémie d'Anzin et grouper sous le titre d'anémie des mineurs, était, en réalité, due à une intoxication saturnine chronique avec anémie cachectique consécutive. En effet, dit M. Manouvriez, cette cachexie anémique observée chez les mineurs de certains métaux (argent, cuivre, étain, plomb et mercure) ne dépend pas des conditions générales auxquelles sont soumis tous les mineurs, mais elle résulte d'une intoxication par les métaux qu'ils exploitent, puisqu'on ne la retrouve pas chez les ouvriers travaillant aux mines de métaux ou de substances non toxiques (fer et sel gemme).

Enfin, pour cet auteur, l'anémie des mineurs travaillant dans des mines de houille doit être plus justement nommée *anémie des houilleurs*. Il considère cette maladie comme une intoxication produite par l'absorption des vapeurs de divers dérivés de la houille (amylène, hexylène, benzine, phénol, aniline, etc.), parmi lesquels les hydrocarbures les plus volatils (amylène, hexylène, etc.) et l'aniline paraissent jouer le rôle principal.

Schirmer, dans son travail sur les mines de Grunberg, a insisté sur la fréquence des affections rhumatismales chez les mineurs.

D'après un relevé de Moll, dans les mines de la haute Silésie, pendant la période de 1862-1867, il y a eu 45 malades sur 100 ouvriers. Les affections internes sont dans le rapport de 26, les affections externes de 17 pour 100. Les maladies internes les plus fréquentes furent : les rhumatismes, 29 pour 100 ; les affections catarrhales, 16 pour 100.

Il faut encore signaler chez les mineurs la scrofule et la phthisie, maladies qui sont dues à un séjour dans un endroit souterrain, entraînant la privation de soleil et d'un air suffisamment renouvelé.

M. Simon, chef du service sanitaire anglais, établit que les 500 000

mineurs du Royaume-Uni succombent généralement de bonne heure à des bronchites et des pneumonies occasionnées par l'atmosphère impure, qu'ils respirent. Mais il signale une exception très-importante à la règle. Les mineurs des comtés de Durham et de Northumberland, où les mines jouissent d'une ventilation excellente, ne sont pas atteints d'affections pulmonaires dans une proportion supérieure à celle des autres classes de la population[1].

On ne saurait donc trop insister sur la nécessité de bien ventiler les mines[2], d'y pratiquer des percements larges et assez nombreux, de faire mastiquer les fissures qui laissent échapper les vapeurs, de multiplier les puits d'aérage et les communications entre les galeries; enfin de s'opposer, par tous les moyens, à la stagnation de l'air et de l'eau.

Le mauvais air produit par la destruction lente des bois qui servent à étançonner, et les accidents qui résultent des éboulements, devraient aussi imposer l'obligation de n'étançonner qu'avec la pierre même du minerai, lorsque sa consistance le permet, et d'y suppléer dans les terrains mobiles par des colonnes de fonte.

D'après Hirt, les émanations provenant des *mines de sel gemme* sont sans influence nuisible pour la santé. Les maladies des poumons sont très-rares chez ces ouvriers. Les affections qu'on observe sont dues à la position pénible du corps, à la dépense considérable de forces, à l'humidité; les ouvriers des salines, occupés, les uns dans les bâtiments de graduation, les autres à épurer le sel par l'évaporation, se trouvent aussi dans de très-bonnes conditions. Les uns atteignent en moyenne soixante-quatorze ans, les seconds soixante-sept ans.

[1] *Fourth report of the medical officer of the privy council.* 1862, p. 15.

[2] Le système actuel de ventilation ascensionnelle des houillères, dit M. Manouvriez, préconisé par la science contre le grisou et d'autres gaz plus légers que l'air, reste impuissant, dans les fosses infectées d'anémie, à remonter au jour, par le puits d'appel, la totalité des vapeurs des dérivés de la houille, qui, beaucoup plus lourdes que l'air, tendent à s'accumuler et à stagner dans les bas-fonds. Il appartient aux ingénieurs de trouver un système de ventilation approprié, qui satisfasse aux indications spéciales tirées de cette nouvelle notion.

Quoi qu'il en soit, la ventilation devra être d'autant plus active que l'extraction de la houille sera plus considérable en un temps donné; enfin, il faudra éviter que le courant d'air en retour des tailles en exploitation remonte par le puits servant à la descente et à l'ascension des ouvriers.

D'une manière générale, on préférera l'aérage par aspiration à celui par refoulement, et, en particulier, l'aspiration par des ventilateurs et non par des foyers.

Dès l'apparition des premiers symptômes, on interdira au mineur le travail du fond dans la fosse où il aura contracté sa maladie, pour l'employer au jour, et désormais il ne devra descendre que dans les fosses où l'anémie ne règne pas.

ÉMANATIONS PROVENANT DE MATIÈRES ANIMALES.

Les professions exposant aux émanations provenant de matières animales font respirer aux travailleurs certains acides, acide sulfhydrique, acide volatil propionique, butyrique, etc. Malgré l'odeur extrêmement repoussante de ces gaz, ces professions paraissent être généralement salubres.

Parent-Duchâtelet et Warren ont adopté cette conclusion.

Dans les épidémies de fièvre jaune de Boston et de Philadelphie, qui dépeuplèrent presque ces cités, les *bouchers*, bien que placés au centre des quartiers infectés, n'eurent qu'un seul cas dans la première de ces villes, et trois dans la seconde.

Les *matelots* qui forment l'équipage des *navires baleiniers* sont d'une santé plus vigoureuse que les marins des autres bâtiments, et cependant leurs bateaux sont toujours imprégnés d'émanations de poussières animales d'une fétidité repoussante.

La colle, désignée sous le nom de *colle forte*, se prépare avec les matières animales plus ou moins riches en gélatine, telles que membranes, peaux, aponévroses, tendons, cartilages, os. On emploie les râclures de peau des mégissiers, les peaux d'emballage et les rognures de peau venant du Brésil, les résidus de fabrication des buffles, les gros tendons de bœuf, les rognures de parcheminerie, les oreilles de mouton, les pieds de veau, les queues rejetées par les tanneurs, etc.

Cette fabrication donne lieu à une odeur infecte, qui empêche d'établir de semblables usines dans les lieux habités; cependant les ouvriers qui y travaillent ne sont sujets à aucune maladie.

Sous le nom de *boyauderies*, on comprend : la fabrication, à l'aide des intestins de bœuf, de mouton et de cheval, de divers produits employés dans les arts. On fait d'abord subir aux boyaux une putréfaction assez avancée. D'après Parent Duchâtelet, il n'en résulterait pour les travailleurs aucun inconvénient; mais M. Chevallier et Guérard ont remarqué que les ouvriers, au début de leur travail dans ces établissements, ont souvent de la fièvre et quelques troubles digestifs.

Les *savonniers*, malgré l'état de putréfaction avancée dans lequel se trouve la graisse dont ils se servent, jouissent d'une santé parfaite, et ne sont sujets ni aux fièvres, ni aux affections épidémiques. (Bancroft). Cependant on a classé leurs établissements comme insalubres, en rai-

son de l'odeur et de la fumée désagréables qu'ils répandent. On peut éviter la dissémination de ces vapeurs épaisses et nauséabondes par la combustion des gaz, ou par leur expulsion au moyen de cheminées d'appel très-élevées.

En outre, la nature des résidus solides et liquides qui en proviennent, et qui sont facilement décomposables, pourraient, si on les abandonnait sur la voie publique, donner lieu à un dégagement considérable de vapeurs infectes et d'hydrogène sulfuré. Dans le but d'obvier à cet inconvénient, on devra placer provisoirement sous des hangars les résidus solides provenant de la saponification, afin que les eaux fluviales ne puissent les délayer et les répandre sur la voie publique. Les résidus liquides devront être recueillis avec soin dans une fosse ou dans un récipient parfaitement étanche, pour être enlevés ultérieurement avec les résidus solides.

D'après Bancroft, les *chandeliers* ont une bonne santé, malgré l'odeur fétide et nauséabonde qu'entraîne leur profession.

La *fabrication des bougies* avec la *cire* et le *blanc de baleine* est exempte d'inconvénients. Il n'en est pas de même de la fabrication avec l'*acide stéarique*.

La graisse est soumise d'abord à l'action de la chaux vive, qui transforme en acides gras les deux principaux éléments, la stéarine et l'oléine; puis on décompose, à l'aide de l'acide chlorhydrique ou de l'acide sulfhydrique, le stéarate et l'oléate de chaux formés.

Le principal danger réside dans le maniement de ces acides.

Autrefois, pour rendre les graisses plus combustibles on y ajoutait de l'acide arsénieux qui, en se volatilisant au moment de la combustion, pouvait occasionner des accidents chez les personnes qui se servaient de ces bougies.

L'odeur repoussante que produisent la *putréfaction*, la *cuisson*, la *calcination* à l'air des *os*, n'est pas malsaine. Les ouvriers des *fabriques de phosphate de chaux* sont exposés à inhaler des vapeurs sulfureuses, qui offrent peu d'inconvénients.

La distillation des matières animales pour la *préparation de l'ammoniaque* répand aussi une odeur infecte, mais n'est pas dangereuse. Il en est de même de la *préparation du ferro-cyanure de potassium*, à l'aide de matières azotées (cornes, sang, vieux cuir, etc.), que l'on traite par la potasse et le fer. Les accidents, que l'on peut redouter dans cette opération et dans les mélanges subséquents, consistent dans

des détonations et dans le dégagement d'une grande quantité d'hydrogène sulfuré. Darcet a indiqué, comme moyen prophylactique, la construction de cheminées partielles destinées à chaque chaudière, et venant aboutir à la cheminée centrale.

Bien que le *broiement des graines oléagineuses* dégage des vapeurs d'huile grasse ou essentielle désagréables, et malgré les fréquents changements de températures, ces ouvriers jouissent d'une santé relativement très-bonne. On n'observe chez eux que 3 pour 100 de phthisiques. Il y a également un dégagement de poussière, mais il est combattu, ainsi que la production des vapeurs, par une ventilation énergique.

Volkmann vient de signaler la fréquence du cancer chez les ouvriers en *paraffine* (1875).

MATIÈRES RÉSINEUSES. — TÉRÉBENTHINE.

Le *travail en grand des matières résineuses*, soit pour la fonte et l'épuration de ces matières, soit pour l'extraction de la térébenthine, a été rangé dans la première classe des établissements insalubres à cause de la mauvaise odeur et du danger d'incendie.

Un certain nombre d'ouvriers sont exposés à inhaler des vapeurs de térébenthine. Ce sont les *fabricants de vernis*, les *vernisseurs*, les *peintres* et les *teinturiers*.

Hirt fait remarquer que ces individus, inspirant souvent de petites quantités de vapeur de térébenthine, sont exposés à certains troubles du côté des poumons, de l'estomac et de l'intestin. Il croit même que quelques-uns de ces ouvriers peuvent être atteints de phthisie, et d'autres être pris de coliques, de vomissements, et être sujets à la constipation. Ce sont là des accidents vulgaires que l'on rencontre dans bien des cas, et rien ne démontre d'une façon évidente la relation de cause à effet. Sans doute les expériences sur les animaux ont pu établir que des vapeurs d'essence de térébenthine, inspirées en trop grande proportion, avaient causé la mort. Mais la situation n'est pas la même dans le cas qui nous occupe. Nous ne pouvons donc accepter qu'avec réserve l'opinion exprimée par Hirt.

POUDRE ET AMORCES FULMINANTES.

Les *fulminates* sont des composés éminemment explosifs, dont un seul, le fulminate de mercure, est aujourd'hui employé et sert à la fabrication des poudres et capsules fulminantes (Tardieu). Cette indus-

trie a pris une extension considérable qui s'explique par les perfectionnements qui ont eu lieu, dans ces derniers temps, dans les armes de guerre. Le fulminate de mercure est une combinaison de protoxyde de mercure avec l'acide fulminique formé lui-même de cyanogène et d'oxygène.

Les conditions d'explosibilité du fulminate de mercure sont très-importantes à étudier au point de vue des questions de salubrité. Aussi il faut remarquer que l'explosion est d'autant plus facile sous l'influence du choc, que les corps choqués présentent plus de dureté. Le choc du bois contre du bois, ou même du fer contre du bois, n'amène pas l'explosion ; elle ne se produit que très-rarement entre le fer et le plomb ; plus souvent, quoique cependant avec difficulté, entre le verre et le verre, le marbre et le marbre ; elle se détermine toujours entre le fer et le fer, un peu moins facilement entre le fer et le bronze, le fer et le cuivre. Par le frottement, au contraire, on la provoque aisément entre deux plaques de bois ; plus difficilement entre deux plaques de marbre ou de fer, ou entre le fer et le marbre ou le bois. M. Tardieu, auquel nous empruntons ces détails, fait observer que toutes ces circonstances doivent être bien connues des fabricants, des contre-maîtres, et, s'il se peut, des ouvriers, parce qu'elles fournissent des enseignements pour diminuer les dangers de la fabrication des poudres fulminantes.

Le fulminate de mercure présente dans sa préparation le double danger des *émanations nuisibles* et des *explosions*. En effet, lorsqu'on ajoute l'alcool à la solution de nitrate acide de mercure, il se produit dans la masse liquide une forte agitation qui s'accompagne d'un dégagement abondant de vapeurs d'éther nitreux. Ce sont ces vapeurs qui, d'une part, en raison de leur inflammabilité extrême, ont donné lieu plusieurs fois à des incendies terribles, et, de l'autre, exercent sur ceux qui s'y exposent une action des plus funestes, caractérisée par un mal de tête subit et violent, des vertiges, la perte de connaissance, un engourdissement des membres et un sentiment pénible de constriction à la poitrine, avec cyanose de la face.

M. Roussel fait observer que les accidents provenant de l'action des vapeurs sont devenus de plus en plus rares à mesure que la préparation du fulminate de mercure s'est perfectionnée. M. Chandelon (de Liége) a imaginé un appareil spécial destiné à empêcher la diffusion de ces vapeurs délétères.

M. Tardieu conseille, comme moyen de prévenir les accidents, en premier lieu, une bonne disposition des ateliers, qui doivent être com-

plétement isolés, construits en matériaux très-légers, tels que des toiles et des planches, de manière à éviter, en cas d'explosion, la projection de masses très-lourdes; et, enfin, chauffés par une circulation d'eau chaude. Il est bon que l'endroit où l'on fabrique le fulminate de mercure soit séparé des autres ateliers, mais il ne faudrait pas que ce corps fût transporté, après dessiccation, à grande distance, à moins de précautions toutes spéciales. M. Tardieu insiste sur l'attention extrême qu'exigent les procédés de conservation de la poudre, et signale dans la dernière opération, qui a pour but la charge des capsules, l'importance qu'il y a à préserver les ouvriers qui manœuvrent les *mains* à l'aide d'un bouclier de tôle qui les protége contre les explosions.

Les fabriques de fulminate de mercure, amorces fulminantes et autres matières, dans la préparation desquelles entre le fulminate de mercure, ont été, par ordonnances des 25 juin 1823 et 30 octobre 1836, rangés dans la première classe des établissements insalubres, en raison des dangers d'explosion et d'incendie qu'elles présentent.

Mécaniciens. — Chauffeurs. — Forgerons. — Chez les *mécaniciens* et *chauffeurs de locomotives*, il faut noter surtout le mouvement continu du corps, l'attention soutenue de la vue, de l'ouïe, les courants d'air, la position debout, les changements de température : aussi les affections les plus fréquentes, chez eux, sont-elles les maladies produites par le froid, comme le rhumatisme. Sur la ligne de Fribourg-Breslau, la durée de leur vie n'est que de trente-cinq ans (Hirt).

D'après Läbstorff, la durée moyenne de la vie des mécaniciens et des chauffeurs des *bateaux à vapeur* serait de cinquante-sept ans. Ils sont donc, d'après cette statistique, dans des conditions beaucoup plus favorables que les chauffeurs des locomotives.

M. Frank Smith vient de signaler chez les *forgerons* une paralysie liée à une altération des centres nerveux. Elle a toujours affecté la forme hémiplégique et s'est montrée du côté exposé à une fatigue exagérée par l'action professionnelle. Elle a été souvent compliquée d'aphasie, de ptosis, d'atrophie, de paralysie faciale et de surdité. L'auteur que nous venons de citer refuse de considérer cette affection comme une hémiplégie d'origine vulgaire, car, dit-il, dans la plupart des cas (son travail ne repose que sur dix observations), ni l'âge, ni les habitudes, ni une syphilis antérieure, ni une prédisposition héréditaire ne pouvaient confirmer cette manière de voir. Nous n'avons pas besoin de dire que

de nouveaux faits sont nécessaires pour permettre d'accepter l'opinion de Frank Smith[1].

ACCIDENTS AUXQUELS SONT EXPOSÉS LES OUVRIERS RAFFINEURS.

Ces accidents consistent en affections cutanées, produites par l'action irritante du sucre, de la mélasse, action à laquelle s'ajoutent les effets d'une température élevée. Les ouvriers sont, en outre, exposés aux affections catarrhales par suite des brusques variations de température auxquelles ils sont soumis. La clarification est également une source d'accidents. On se sert à ce moment de noir animal réduit en poudre fine et d'une matière albumineuse coagulable par la chaleur, telle que le sang de bœuf. Ce sang est battu avec des verges, au moment de la saignée de l'animal, pour en séparer la fibrine. On le conserve dans des tonneaux préalablement soufrés, et contenant, pour 100 litres, un décilitre d'acide sulfureux ou de sulfate de chaux. La putréfaction de ce sang répand une odeur infecte dans le voisinage des raffineries. Il se développe, dans ce travail, une grande quantité d'hydrogène carboné, d'acide carbonique, d'ammoniaque et une petite quantité d'hydrogène sulfuré. En outre, le sol s'imprègne de matières organiques en décomposition. Dans certaines localités, l'écoulement des eaux provenant des raffineries peut avoir des inconvénients réels. On doit donc exiger, indépendamment des précautions usitées quant aux chaudières, aux buées et à la fumée, que les eaux aient un écoulement souterrain jusqu'à l'égout le plus voisin. En outre, il faut défendre de se livrer, sans autorisation, à la révivification du noir animal.

Nous noterons, en terminant, un fait qui a été signalé récemment au congrès de Bruxelles par le docteur Kuborn. Pendant l'épidémie de choléra qui a ravagé la Bohême, il y a deux ans, les ouvriers des sucreries n'auraient présenté aucun cas de cette maladie. Ce fait est trop difficilement explicable pour n'avoir pas besoin de confirmation ultérieure.

ACCIDENTS CAUSÉS PAR LES MACHINES.

Nous n'avons pas à parler ici de ces accidents qui ressortissent surtout à la chirurgie. Nous ferons remarquer cependant, au point de vue de l'hygiène, que l'âge trop peu avancé des ouvriers rend les accidents plus fréquents.

[1] Brit. med. Assoc. — Brit. med. Journ., p. 274, 26 août 1876.

Ce fait s'explique lorsque l'on sait que, par la nature de leurs travaux, les enfants sont souvent en rapport avec les parties dangereuses des appareils.

La proportion des accidents au-dessous de 13 ans est de 41,0; de 15 à 25 ans, de 36,4; de 25 à 40 ans, de 13,1; de 40 à 60 ans, de 9,13.

Les membres supérieurs sont souvent atteints (87,1); les lésions des membres sont représentés par le chiffre 7,4; et celles de la tête, du tronc, par le chiffre 5,4.

Pour combattre de pareils accidents, il est impérieusement nécessaire d'entourer d'étuis de bois ou de grillages les parties dangereuses des appareils avec lesquelles les ouvriers n'ont pas à faire.

On doit prescrire d'une façon absolue de placer des courroies pendant la marche des machines, ou bien ne les placer qu'à l'aide d'un long bâton armé d'un crochet. Il faut également prescrire des vêtements particuliers, courts, collants sur le corps, de façon à donner le moins de prise possible aux roues des machines.

ÉTABLISSEMENTS INSALUBRES.

Les exigences de l'hygiène publique obligent l'autorité à surveiller et à éloigner des habitations particulières certains établissements industriels. Ces mesures ne sont pas exclusivement dictées par des considérations hygiéniques; elles peuvent être également appliquées à des industries que l'on juge incommodes et dangereuses. Il est évident que les établissements autrefois autorisés peuvent acquérir cette dernière qualité. On se rappelle l'épouvantable explosion, produite chez un fabricant célèbre de produits chimiques par une masse peu considérable de picrate de potasse, qui coûta la vie à un grand nombre de personnes, et faillit détruire plusieurs maisons du quartier de la Sorbonne. Il est donc évident qu'une industrie autrefois jugée inoffensive peut, à un moment donné, devenir dangereuse et forcer l'autorité à prendre des mesures de précaution.

Les *établissements dangereux, insalubres* ou *incommodes* ont été divisés en trois classes; ceux de *première classe* doivent être éloignés des habitations particulières, mais il n'est pas absolument nécessaire qu'ils soient à une grande distance de l'enceinte des villes. C'est à l'autorité qu'il appartient d'examiner si l'isolement est suffisant, eu égard aux circonstances. La demande en autorisation doit être affichée pendant un mois dans toutes les communes, à cinq kilomètres de rayon. Enfin, une enquête de *commodo* et *incommodo* doit être

faite auprès des plus proches voisins. L'autorisation une fois obtenue peut être annulée en cas de besoin.

Les *établissements de seconde classe* sont ceux dont l'éloignement n'est pas rigoureusement nécessaire, mais qui ne doivent fonctionner que lorsque les opérations qu'on y pratique sont exécutées de manière à ne plus incommoder le voisinage.

Quant aux *établissements de troisième classe*, ils peuvent rester sans inconvénients auprès des maisons, mais ils doivent être constamment soumis à la surveillance de la police.

Les *appareils qui sont mus par des machines à vapeur* font rentrer les établissements qui les emploient dans la deuxième classe. La police est appelée à surveiller la pression maximum de la vapeur, la force des machines et les autres conditions du fonctionnement.

On comprend sans peine toute l'utilité de ces précautions sanitaires et l'immense intérêt qui s'attache à une bonne exécution des règlements.

HYGIÈNE MILITAIRE. — HYGIÈNE NAVALE. — HYGIÈNE DES PROFESSIONS LIBÉRALES.

Nous venons d'exposer avec quelques détails l'histoire des principales *maladies des artisans*. Ce travail devait être nécessairement présenté sous une forme succincte, mais je me propose de revenir sur ce sujet dans un ouvrage spécial. On comprend, en effet, que le développement incessant de l'industrie a créé et crée encore tous les jours un grand nombre de maladies professionnelles absolument inconnues à nos prédécesseurs, et l'importance toujours croissante de la question justifie le projet que nous avons conçu.

Il nous resterait à parler de l'*hygiène militaire* et *navale*, ainsi que des *professions libérales*. Mais il est à peine besoin de le faire observer, l'*hygiène militaire* est une question tellement spéciale et qui nous offre des horizons tellement étendus, qu'il faudrait écrire un traité à part pour lui rendre pleinement justice. Aussi préférons-nous renvoyer à l'excellent ouvrage de M. le docteur Morache, où cette étude a reçu son développement complet. D'ailleurs nous avons eu l'occasion d'y toucher à propos de l'*armée*, du *recrutement* et de quelques autres points qui se rattachent à la santé des militaires (alimentation, boissons, vêtements, bains, gymnastique, etc.).

Quant à l'*hygiène navale*, les problèmes qu'elle comporte se rapportent surtout à la *climatologie*, à laquelle nous avons consacré un chapitre spécial. Pour toutes les autres questions, nous renvoyons à

l'article publié par M. le professeur Foussagrives, dans le *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, ainsi qu'au *Traité* de M. Mahé.

Les *professions* dites *libérales* ont incontestablement des caractères qui, au point de vue de l'hygiène, en font une famille dans laquelle on peut distinguer des espèces et des variétés, mais qui possèdent un fonds commun devant lequel toutes les différences s'effacent. Un illustre homme d'État disait autrefois que l'amour des belles-lettres était la franc-maçonnerie de tous les gens bien élevés. S'il existe un lien commun, une sorte de franc-maçonnerie entre les gens de bon ton, quel que soit le parti, quelle que soit la profession à laquelle ils appartiennent, il existe évidemment un lien non moins solide, une ressemblance tout aussi générale entre tous ceux qui, de près ou de loin, ont touché à l'exercice des professions libérales.

Remarquons d'abord que, dès le principe, il s'établit une sorte de sélection naturelle, un triage préparatoire qui sépare les hommes doués d'une intelligence un peu supérieure à celle de leurs pareils, des autres hommes destinés à former les industriels, les commerçants et les producteurs.

Nous sommes loin de prétendre que l'intelligence littéraire ou scientifique soit absolument supérieure à celle que développe un grand industriel, un habile financier ou un commerçant heureux, mais il est incontestable que ce genre d'intelligence suppose des prédispositions spéciales, des penchants innés, et surtout une persévérance dans l'étude qui ne se rencontre point en dehors des professions libérales.

Une fois entrés dans la carrière, les avocats, les médecins, les professeurs, les lettrés de toute espèce, contractent nécessairement des habitudes qui diffèrent, dans une certaine mesure, de celles de la population qui les entoure. Le travail de la journée n'est point suivi d'une période de repos, l'esprit reste constamment tendu, et l'exercice perpétuel des facultés cérébrales fait acquérir aux centres intellectuels une activité toute spéciale et, en même temps, une susceptibilité particulière.

Il en résulte non-seulement un accroissement incontestable des forces vives de l'esprit, mais aussi une diminution sensible de la vie végétative et de la force musculaire. De même que l'ouvrier ou le paysan, par un travail manuel de tous les jours, développe et fortifie son système musculaire, de même le lettré développe son intelligence aux dépens de ses muscles.

Presque toujours les grandes fonctions de la vie végétative, la digestion, la respiration, les sécrétions, s'accomplissent avec moins de vigueur que chez l'homme vivant d'une existence moins cérébrale. Aussi la plupart des lettrés sont-ils dyspeptiques ; aussi plusieurs d'entre eux sont-ils atteints d'affections des voies urinaires et des autres infirmités qu'entraîne l'abus de la vie sédentaire. Il est d'ailleurs certain que l'exercice des professions libérales prédispose d'une façon toute particulière aux maladies organiques des centres nerveux et à l'aliénation mentale. Les hémorrhagies, les ramollissements, les lésions de la moëlle épinière, sont proportionnellement beaucoup plus fréquents chez les hommes de cette classe que chez les autres. Il en est de même de la folie proprement dite, ainsi que de la paralysie générale, qui frappe si souvent des cerveaux surmenés au moment même de leur plus beau développement intellectuel. Mais, il faut en convenir, à tous ces inconvénients il est des compensations. La vie intellectuelle convient à certaines natures, et l'on a vu d'illustres savants, après une laborieuse existence, atteindre les limites extrêmes de la vieillesse. On peut citer les noms d'Arago, de Biot, de Thénard, etc., et parmi les vivants, nous en trouverions de brillants exemples parmi les Thiers, les Chevreul, les Bouillaud, et d'autres célébrités qui ont conservé, malgré les années, une vigueur d'esprit peu commune. C'est qu'en effet, parmi les avantages d'une vie consacrée à la culture de l'intelligence, il faut placer, en première ligne, la *longévité intellectuelle ;* car il est incontestable que les savants, lorsqu'ils survivent aux inconvénients de la carrière qu'ils ont adoptée, ne subissent point cet affaissement moral qui marque l'existence de la plupart des hommes, lorsqu'ils ont dépassé la cinquantaine, et que, vivant sur un fonds d'idées acquises, incapables d'accepter ou même de comprendre des idées nouvelles, ils ne se guident que par la routine et deviennent des obstacles au progrès.

Toutefois, il faut bien le reconnaître, il existe à cet égard une profonde différence entre les habitudes et la vie d'hommes à la fois intelligents et instruits qui exercent des professions, en apparence, identiques. Un ingénieur qui descend dans les mines, qui circule sur les voies ferrées, qui s'occupe des travaux d'art, mène une vie essentiellement différente de celle d'un savant professeur dont la carrière sera couronnée par un siège à l'Institut. Un praticien de campagne, qui emploie sa journée à se fatiguer les jambes, n'est point placé dans les mêmes conditions, ne jouit point des mêmes immunités, n'est point exposé aux mêmes maladies que le médecin scientifique, dont le

temps est surtout consacré à l'étude et chez qui l'esprit supporte une charge bien plus lourde que le corps.

Ces principes une fois établis, il faut se rendre à l'évidence et reconnaître que l'exercice habituel prépondérant, excessif, de l'intelligence, abrége la vie chez la plupart de ceux qui s'y livrent avec persévérance. Quelques chiffres peuvent être invoqués à l'appui de ces propositions. L'*Ecole polytechnique* est formée de jeunes gens nommés au concours et qui présentent, en vertu des traditions de l'école, une ressemblance des plus remarquables au point de vue de l'esprit. Sur ce nombre, il en est quelques-uns qui embrassent les carrières civiles, d'autres qui entrent dans l'armée. Les civils sont infiniment moins nombreux que les militaires. La proportion est d'environ 1 à 4. Et cependant la mort frappe un nombre à peu près égal de têtes dans ces deux divisions, ainsi que le prouve la statistique suivante :

Promotion de 1837 : 130 élèves. — Morts en 1877 : 49. — Dont 26 civils, 23 militaires.

Promotion de 1838 : 130 élèves. — Morts en 1877 : 40. — Dont 19 civils, 21 militaires.

Promotion de 1854 : 169 élèves. — Morts en 1877 : 47. — Dont 16 civils et 31 militaires.

Il faut remarquer que, dans cette année 1854, il n'y avait que 30 civils sur 169 élèves, ce qui établit une proportion de 2 sur 11[1].

Ainsi, malgré les chances défavorables de la guerre, la mortalité qui règne sur les civils paraît être quatre fois plus forte que celle des militaires. On ne peut guère invoquer ici la différence de constitution, le point de départ étant le même pour tous. Il semble donc naturel d'attribuer la différence aux conditions spéciales qui caractérisent les carrières qu'ils avaient embrassées.

Nous pourrions en dire autant pour les médecins chez qui la moyenne de la vie est sensiblement inférieure, et cette infériorité s'accuse surtout chez les médecins scientifiques, les professeurs et les agrégés des facultés, les médecins des hôpitaux civils et tous ceux en général qui, victimes de concours prolongés, se sont laissé surmener par suite d'un entraînement fatal. Tous ceux en effet qui ont suivi cette carrière à Paris ont conservé le souvenir de ceux qui, à peine arrivés, succombaient aux fatigues qui avaient débilité leur constitution.

[1] Je dois la communication de ces chiffres à l'obligeance de M. Cadiat.

et de ceux qui, avant de toucher le but, sont tombés épuisés sur la route[1].

Il nous paraît inutile de poursuivre plus loin cette démonstration. Contentons-nous d'indiquer d'une façon sommaire les précautions qu'il convient de prendre pour éviter les dangers que peut avoir l'abus des forces intellectuelles.

Il est absolument nécessaire pour ceux que la nature n'a point doués d'une vigueur à toute épreuve de maintenir un certain équilibre entre les diverses fonctions de l'organisme.

Il faut donc autant que possible corriger les abus intellectuels par des exercices corporels sagement distribués. On ne saurait assez louer l'usage adopté dans toutes les universités anglaises de mêler les exercices physiques aux travaux de l'esprit.

La natation, la gymnastique, les jeux athlétiques, sont d'excellentes et utiles diversions qui empêchent le cerveau fatigué d'attirer à lui

[1] Cette supériorité de la mortalité des médecins ressort des chiffres suivants, dus à M. Bertillon. La mortalité *moyenne* de tous les hommes réunis étant, pour 1000 vivants, pour chaque groupe d'âges, de :

20 à 25 ans	25 à 35 ans.	35 à 45 ans.	45 à 55 ans.	55 à 65 ans.	65 à 75 ans.	75 ans et au-dessus
8,69	9,85	13	18,5	32	66,7	165,8
Celle des médecins (physicians et surgeons) est de :						
11,17	12,87	14,74	20,47	30,46	62,87	184,1

Ces chiffres proviennent de dénombrements anglais qui sont faits avec un très-grand soin. On a comparé à chaque période les vivants de chaque groupe d'âge et de profession aux décès qu'ils ont fournis dans l'année (les relevés des décès se font selon les mêmes groupes d'âges et de professions que les vivants).

La mortalité moyenne d'autres professions libérales a été la suivante :

PROFESSIONS.	20 à 25 ans.	25 à 35 ans.	35 à 45 ans.	45 à 55 ans.	55 à 65 ans.	65 à 75 ans.	75 ans et au-dessus
Clergyman.	0,44	0,47	0,65	15,24	22,7	52,1	150
Ministres protestants. .	9,9	5,8	7,3	9.3	24,6	56,3	164
Prêtres catholiques. . .	8,5	7,66	9.25	9,6	49	95	222
Sollicitor, attorney. . .	8,7	8.9	13,5	19,3	30,6	7[illegible],2	166,7
Chimiste, droguiste. . .	11,26	11.8	17	18	33,6	84	144
Maître d'école, professeur	9,6	8,9	11.17	14,95	36,3	84,65	215

toutes les forces de la vie. Des excursions champêtres, des voyages à pied, peuvent dans une certaine mesure les remplacer, et cette salutaire habitude, depuis si longtemps adoptée en Suisse, tend aujourd'hui à se naturaliser parmi nous. Mais il ne suffit pas de fournir à l'enfant, à l'écolier qui grandit, un exercice utile au développement de ses forces, il faut aussi que l'adulte fatigué par un travail incessant trouve également le moyen de se dégourdir les muscles et de stimuler la vie physique trop souvent languissante chez lui. Les voyages, la chasse, l'équitation, sont pour tous ceux qui peuvent en faire usage d'excellents moyens hygiéniques. L'escrime peut rendre de grands services à ceux qui se trouvent dans l'impossibilité de quitter le centre de leurs affaires. Enfin, la gymnastique dans toutes ses formes et même la marche à pied sont des dérivatifs utiles pour ceux qui ne peuvent s'en procurer d'autres.

Notons à ce sujet que si l'écolier a besoin de vacances, elles ne sont pas moins nécessaires à l'adulte qui travaille et surtout à l'homme qui vit d'un travail intellectuel. Sous ce rapport, les vacances des tribunaux sont admirablement comprises pour permettre aux magistrats, aux avocats et à tous ceux dont la vie se déroule aux pieds des tribunaux, de prendre un repos nécessaire. La plupart de nos savants, de nos professeurs, jouissent du même privilége et lui doivent en grande partie la conservation de leur santé et la prolongation de leur vie. Seul, le médecin entouré d'exigences impitoyables et pouvant d'autant moins se reposer qu'il est plus fatigué, se voit refuser le privilége que s'attribuent avec raison les autres professions libérales ; aussi, combien de nos maîtres n'ont-ils pas succombé aux fatigues vraiment excessives qu'ils avaient cru devoir accepter ! On paraît aujourd'hui comprendre mieux les choses en Angleterre et les vacances des médecins sont généralement acceptées par le public. Il serait à désirer qu'une certaine analogie vînt à prévaloir en France et que les hommes chargés de veiller à la santé publique ne fussent point placés par la nature même de leur fonction dans l'impossibilité de veiller à leur santé personnelle.

Il arrive souvent que des cerveaux fatigués par un travail trop assidu, par une production trop abondante, demandent à des stimulants artificiels une vigueur qui leur échappe. Le thé, le café, le vin, l'alcool, l'opium même, sont employés tour à tour pour donner aux organes de l'intelligence une vigueur factice et leur permettre de supporter une charge au-dessus de leurs forces. Il est à peine nécessaire de montrer combien de telles pratiques sont funestes, non-seulement

à la santé générale, mais à l'intelligence elle-même, et s'il est des hommes qui, par une grâce d'état, semblent pouvoir braver impunément toutes les règles de l'hygiène cérébrale, il n'en est pas moins vrai que la plupart d'entre eux finissent tôt ou tard par porter la peine de leur imprudence.

On sait enfin que souvent le travail forcé de l'esprit développe une ardeur génésique qui ne peut être regardée que comme un signe de l'excitation des centres nerveux. Les abus vénériens sont, en pareil cas, un soulagement trompeur qui aboutit à un affaiblissement inévitable.

En résumé, l'hygiène des professions libérales pourrait se résumer en un seul mot, la sobriété, sobriété de travail, sobriété d'alimentation, sobriété à tous les points de vue. Est-il possible de réaliser cette condition? Non sans doute. Beaucoup d'entre nous sont condamnés par la force des choses à une vie qui détruit leur santé, et c'est une amère dérision de leur montrer le chemin qu'ils devraient suivre, lorsque tout conspire à les en éloigner. Pour nous hygiénistes, nous croyons avoir fait notre devoir en indiquant le but vers lequel il faut tendre et les moyens d'y parvenir.

QUATRIÈME PARTIE

DE L'AIR

Bibliographie. — Hippocrate. *Traité des airs, des eaux et des lieux.* — Boyle (Rob.). *An essay upon the great effects of Even, Languid, and Unheeded Motion ; with an appendix, and an Experimental Discourse on the insalubrity and salubrity of the Air, and its Effects.* London, 1685. — Barthez. *Dissertatio de aeris natura et influxu in generationem morborum.* Montpellier, 1767. — Priestley (Jos.). *Experiments and Observations on Différent kinds of Air.* Londres, 1774-1777. — Ingenhousz (J.). *Experiments and vegetables, discovering their great Power of Purifying the Common Air in Sunshine, but injuring in the Shade or Night.* Londres, 1779. — De la Métherie. *Essai analytique sur l'air pur et les différentes espèces d'air.* Paris, 1785-1788. — Andral et Gavarret. *Recherches sur la quantité d'acide carbonique exhalé par le poumon dans l'espèce humaine*, in *Ann. de chim. et de phys.* 1843. — Arago. *Nombreuses communications à l'Académie des sciences*, passim. — Boussingault. *Recherches sur la composition de l'atmosphère.* 1834. — Chevreul. *Mémoire sur plusieurs réactions chimiques qui intéressent l'hygiène publique des cités populeuses.* Compte rendu des séances de l'Académie des sciences. 1846. — De Saussure. *Voyage dans les Alpes.* — De Humboldt. *Mélanges de géologie et de physique générale.* 1853. *Cosmos*, passim. — Dumas et Boussingault. *Recherches sur la véritable composition de l'air atmosphérique.* Compte rendu de l'Académie des sciences. 1848. — Leblanc (Félix). *Recherches sur la composition de l'air confiné. Ann. de chim. et de phys.* 1827. — Martin et Bravais. *Analyse comparative de l'air à Paris, à Berne et sur le Faulhorn.* Compte rendu des séances de l'Académie des sciences. 1841. — Pouchet. *Hétérogénie.* Paris. 1860. — Gavarret (J.). *Dict. encycl. des sciences médicales.* Art. *atmosphère.* — A. Parkes. *A Manual of practical hygiene.* 1873. — Gautier. *Chimie appliquée à la physiologie.* 1874.

Si le père de la physiologie moderne a défini la vie : une lutte perpétuelle contre les milieux qui nous entourent, nous ne saurions accepter aujourd'hui ce point de vue essentiellement erroné. Non, les milieux dans lesquels nous sommes plongés ne sont pas des adversaires contre lesquels nous luttons, ainsi que le voulait Bichat ; ce sont, au contraire, les soutiens indispensables de la vie, sans lesquels nous ne pourrions exister une minute.

C'est surtout de l'*air atmosphérique* qu'il est juste de dire qu'il est le *pabulum vitæ*, le premier, le plus indispensable de tous les ali-

ments. Et cela est vrai, non-seulement de l'oxygène qu'il renferme, mais de tous les éléments qui le composent à l'état normal. Toute variation, tout changement dans sa composition, lorsqu'ils dépassent certaines limites, deviennent une cause de mort. L'oxygène en excès devient lui-même un poison, comme l'ont si bien démontré les travaux remarquables de M. P. Bert.

Nous allons nous occuper de cette question, l'une des plus importantes en hygiène, en étudiant d'abord la composition normale de l'air, et les conditions dans lesquelles il convient à l'entretien de la santé; nous étudierons ensuite les perturbations qu'il peut subir, et, chemin faisant, nous jetterons un coup d'œil rapide sur les états pathologiques qui peuvent en être la conséquence.

On sait que l'air est un mélange d'oxygène et d'azote dans les proportions de 21 volumes du premier pour 79 du second. Il est impossible de donner une approximation plus exacte sans entrer dans quelques détails. Le tableau suivant, que nous empruntons à M. V. Regnault[1], indique la quantité exacte d'oxygène que renferme l'air puisé dans divers milieux.

TENEUR EN OXYGÈNE POUR 100 VOLUMES D'AIR

	MINIMUM.	MAXIMUM.
100 échantillons d'air de Paris ou des environs. . .	20.915	20,999
9 — d'air de Montpellier, Lyon, Normandie	20,918	20,996
30 — d'air de Berlin.	20,908	20,998
10 — d'air de Madrid.	20,916	20,982
25 — d'air de Genève et de Chamounix. .	20,909	20,995
50 — d'air des bords de la Méditerranée (France).	20,912	20,982
9 — d'air pris sur mer (voyage de Liverpool à Vera Cruz).	20,918	20,965
2 — d'air de l'Équateur (Amérique du sud).	»	20,096
2 — d'air du sommet de Pichincha. . .	20,949	20,988
Air des mers arctiques recueilli par le capitaine Ross.	20,86	20,94

On voit que la composition de l'air atmosphérique ne peut pas être considérée comme constante. Nous ajouterons que la proportion d'oxygène peut varier dans des limites assez étendues. D'après Morren, l'air recueilli à la surface des flaques d'eau recouvertes d'une végétation

[1] *Ann. chim. phys.* (3), t. XXXVI, p. 385.

abondante peut contenir 23,67 d'oxygène pour 100. Cette énorme augmentation est évidemment due à la décomposition de l'acide carbonique par les végétaux. D'autre part, les recherches de Moyle et de Leblanc ont démontré que l'air des mines peut souvent contenir une quantité d'oxygène très-inférieure à la moyenne, sans que la production d'un excès d'acide carbonique puisse rendre compte de ce phénomène. Moyle a vu la proportion d'oxygène tomber à 14,53, et Leblanc à 9.6 pour 100; ce dernier observateur attribue cette altération de l'air à l'absorption de l'oxygène par les pyrites. D'après Théodore de Saussure, l'air des montagnes contient un peu plus d'acide carbonique que celui de la plaine. Enfin, les recherches si intéressantes de Lewy ont montré que la composition de l'air subit de notables variations, suivant les localités, l'altitude et l'humidité plus ou moins grande de l'atmosphère.

L'air contient aussi de la vapeur d'eau, 5 à 16 millièmes, et de l'acide carbonique de 3 à 6 dix-millièmes. Il renferme, en outre, de l'ammoniaque, de l'acide nitrique, des nitrites et des nitrates, des poussières inorganiques, des sels, des traces d'iode, de l'ozone, enfin, des corps organiques et même des êtres organisés, qui jouent un très-grand rôle au point de vue de l'hygiène, et qui sont probablement la source principale de l'hydrogène carboné qu'on trouve en très-petite quantité dans l'atmosphère.

L'une des premières questions qui s'imposent à l'attention de l'hygiéniste est celle de la quantité d'air nécessaire pour l'entretien de la vie chez un adulte en bonne santé. On admet généralement qu'un homme adulte absorbe par heure de 19 à 25 litres d'oxygène et qu'il exhale de 15 à 20 litres d'acide carbonique. Il fait pénétrer dans ses poumons 10,000 litres d'air par jour, soit, par conséquent, 417 litres par heure. Il faut donc qu'une chambre, dans laquelle l'air n'est point renouvelé pendant la nuit, c'est-à-dire environ huit heures, ait un cubage d'au moins 30 mètres par tête. Il n'est pas impossible de vivre dans des conditions inférieures; mais il y a toujours là un danger pour la santé, car il est démontré que l'acide carbonique à la dose d'un sept millième produit déjà des effets toxiques appréciables. Au reste, la ventilation, l'aération et les autres moyens de renouveler l'air atténuent dans une certaine mesure les inconvénients des appartements trop étroits. Nous reviendrons d'ailleurs sur ce point en parlant des modifications qui peuvent survenir dans la composition normale de l'air.

Il ne faut point d'ailleurs l'oublier ; pour n'être pas foudroyants, les effets de l'air confiné n'en sont pas moins nuisibles ; la santé de l'homme et des animaux s'altère promptement sous cette influence, et des faits nombreux nous en fournissent la preuve.

La cavalerie française, avant 1856, subissait une mortalité énorme. D'après Rossignol les pertes annuelles s'élevaient à la proportion d'un cinquième environ (de 180 à 197 pour 1000). L'agrandissement des écuries réduisit cette énorme mortalité à 68 pour 1000.

Pendant la guerre d'Italie, en 1859, M. Moulin, vétérinaire en chef, garda 10,000 chevaux pendant plusieurs mois dans des campements ouverts. Il n'y eut chez ces animaux presque aucun cas de maladie [1].

On sait, au contraire, combien est déplorable la santé des vaches confinées dans des étables où elles succombent presque toujours à la tuberculisation. Et si le cheval est infiniment moins prédisposé à la phthisie, cela tient sans doute à la différence de ses habitudes.

On ne sera donc pas étonné de voir la phthisie pulmonaire exercer ses ravages surtout chez les individus qui habitent des locaux trop étroits, chez les soldats casernés dans des baraquements insuffisants, chez des ouvriers qui travaillent dans de petits ateliers, chez les classes pauvres, enfin, dont les habitations n'offrent qu'un espace très-insuffisant.

Voyons maintenant quelles sont les modifications que peut subir la composition normale de l'air, soit au point de vue des impuretés qu'il peut renfermer, soit par rapport aux éléments normaux dont la proportion peut varier.

1. IMPURETÉS DE L'AIR

L'atmosphère peut être viciée par des matières suspendues, par des gaz, par des produits organiques. Commençons par nous occuper des poussières qui flottent librement dans ce milieu.

Parlons d'abord de l'air extérieur.

A. On y trouve souvent des poussières inorganiques qui peuvent être transportées à de grandes distances. Elles se composent surtout de silice, de silicate d'alumine, de sels calcaires et de peroxyde de fer. La poussière de carbone y joue souvent un rôle important. Il se produit quelquefois dans diverses parties du monde des tempêtes de poussière et de sable. Ehrenberg a étudié au microscope la composition de ces

[1] *Traité d'hygiène militaire.*

poussières. Il y a trouvé des particules de sable et de fer, mais surtout un grand nombre d'infusoires, des débris de plantes, des fragments d'insectes.

Les volcans vomissent dans l'air des quantités considérables de carbone, de sable et de boue, qui peuvent être transportées par les vents à des centaines de lieues. Au reste, il a été démontré que les poussières atmosphériques peuvent être lancées à des distances incroyables. On a trouvé dans l'atmosphère de Berlin des produits organiques arrachés aux régions tropicales, et les voiles des navires, à 200 ou 300 lieues de la côte d'Afrique, sont quelquefois rougies par le sable que le vent enlève au désert.

On s'est demandé si les orages de poussière qui traversent si souvent notre atmosphère ne seraient point quelquefois d'origine cosmique, et si l'espace qui nous environne ne fournit pas à notre terre des nuages de poussière aussi bien que des aérolithes. Cette question est pleine d'intérêt. Mais il nous paraît impossible de la résoudre avec les éléments que nous possédons aujourd'hui.

Mais ce ne sont pas seulement les orages qui remplissent l'air de poussière minérale ; des particules de silice, d'argile, de craie, flottent constamment dans l'air, surtout par les temps secs ; la pluie, en effet, paraît avoir le don de les précipiter. Dans le voisinage des usines, des chemins de fer, on rencontre de la brique ou de la pierre pulvérisée ou des fragments de métaux dans l'atmosphère. Sidebotham a trouvé dans la poussière d'un wagon, près de Birmingham, d'innombrables particules de fer, pouvant être attirées par un aimant.

Nous nous arrêtons ici pour aborder un point qui offre une importance encore plus grande au point de vue de l'hygiéniste : il s'agit des matières organiques et des organismes vivants, qu'on peut rencontrer dans l'atmosphère, c'est-à-dire à l'air ouvert.

Des fragments de plantes, du pollen, des fibres végétales, des semences ailées, de petits fragments de bois ou de charbon, des fibres textiles, enfin, une grande quantité de granules d'amidon, se rencontrent dans l'air, surtout au voisinage des habitations. Ponchet a trouvé des grains d'amidon dans l'air au sommet des Pyramides. Dans les villes, traversées par un grand nombre de voitures, le fumier de cheval, écrasé par les roues, abandonne à l'air pendant la sécheresse une poussière organique souvent fort abondante, ce qui suffit pour montrer combien il est utile d'arroser les rues, surtout pendant l'été. Tichborne a trouvé d'énormes quantités de cette matière dans la poussière des rues de Dublin.

Mais, indépendamment de ces substances organiques, il existe des organismes vivants qui sont soulevés en l'air par les vents ou qui peut-être flottent constamment dans l'atmosphère. Ehremberg y a découvert plus de 200 espèces de rhizopodes, de tardigrades et de vibrions qui peuvent rester desséchés pendant des mois ou des années entières et reprendre leur vitalité dès qu'ils sont humectés.

Angus Smith a essayé d'en calculer le nombre d'après la quantité d'ammoniaque que renferme l'atmosphère. Il arrive à déduire de ses calculs le chiffre prodigieux de 529,560 germes dans un pied cubique d'air puisé dans les rues d'une ville. Mais il est évident que ce sont là des données purement hypothétiques.

On trouve aussi dans l'air de petites cellules ovoïdes, tantôt isolées, tantôt réunies sous forme de chapelet. Lemaire[1] en a observé d'immenses quantités dans l'air des prisons. On les rencontre cependant à l'extérieur; on leur donne généralement le nom de microzymas, qui a été appliqué, par extension, à d'autres corpuscules organisés. Leur nombre est prodigieux.

On rencontre enfin des spornles de champignons en quantité considérable, surtout au mois de juillet et d'août; des cellules de *protococcus pluvialis*, et d'autres espèces voisines s'y trouvent aussi, mais en moins grande quantité.

Ajoutons, en dernier lieu, que c'est probablement par le transport de particules organiques dans l'air que la dissémination du choléra et de certaines maladies épidémiques a lieu le plus souvent. Toutefois, il ne paraît pas que le mode de propagation puisse s'étendre à des distances considérables. C'est ainsi que la variole, la rougeole, la scarlatine, ne semblent marcher que de pas à pas et de maison en maison. Le choléra lui-même, comme on l'a depuis longtemps fait observer, chemine assez lentement et semble s'attacher aux pas d'un voyageur.

B. Les impuretés que renferme l'air confiné des appartements ou des espaces clos sont encore plus nombreux que celles qui flottent librement à l'extérieur et présentent, au point de vue de l'hygiéniste, une importance encore plus grande.

Dans tous les appartements habités, il existe au sein de l'air des cellules épithéliales, des fibres textiles (coton, lin, laine, etc.), des fragments de bois, de charbon, des poils et d'autres impuretés, qui résultent nécessairement de la présence de l'homme et des animaux.

[1] Compte rendu de l'Académie des sciences. 1867.

Les meubles qui remplissent un appartement, les papiers qui en tapissent les murs, peuvent aussi fournir certains éléments à l'atmosphère. Nous avons déjà signalé l'influence nuisible des papiers colorés par le vert de Scheele ou de Schweinfurt.

Pleck a démontré que l'acide arsénieux contenu dans ces couleurs, lorsqu'il est en contact avec des matières organiques humides, donne de l'hydrogène arsénié, qui, pour certains auteurs, est l'agent toxique auquel il faut attribuer la plupart des accidents que produisent les papiers verts.

Dans les ateliers, on trouve des fragments de diverses substances qui se rapportent à l'industrie qu'on y exerce. Sigerson a démontré que dans l'air d'une imprimerie il existait de l'antimoine en quantité appréciable. Le même observateur a trouvé, dans un amphithéâtre de dissection, des fibres musculaires et nerveuses, des cellules de diverses espèces, et des débris de tissu provenant des cadavres. ce qui explique les cas d'empoisonnement qui se produisent si souvent chez les anatomistes (en dehors de toute piqûre), ainsi que la diarrhée dont ils sont si souvent atteints.

Les chambres de malades, les hôpitaux, les casernes, enfin les étables d'animaux atteints d'affections contagieuses, renferment des produits qu'on peut à bon droit considérer comme spécifiques. Chalvet a démontré que la poussière recueillie dans une salle de l'hôpital Saint-Louis contenait une forte proportion de matières organiques (de 36 à 46 pour 100). M. Gailleton prétend que l'air des salles où sont traitées des affections cutanées est rempli de sporules de trichophyton. Cette assertion est confirmée par Tilbury Fox, qui a trouvé les sporules et le mycelium de ce parasite dans une salle d'hôpital où l'on traitait des enfants atteints de teigne tonsurante. On rencontre également l'achorion dans le voisinage des malades atteints de favus.

Mais les affections cutanées ne sont pas les seules qui fournissent à l'atmosphère des éléments de ce genre. Sigerson a démontré qu'à l'air libre, comme dans l'air des appartements, on trouve des globules de mucus qui proviennent évidemment des voies aériennes de l'homme et des animaux. C'est ainsi que peut s'expliquer la contagiosité de plusieurs maladies; la pleuro-pneumonie chez le bétail, et peut-être la phthisie tuberculeuse chez l'homme.

Watson a trouvé dans l'air d'une salle de phthisiques non-seulement des corpuscules purulents, mais encore des corps arrondis qui n'existaient point dans l'air extérieur et dans les appartements ordinaires, et qui ressemblaient beaucoup aux éléments anatomiques des tubercules.

Etaient-ce des fragments de matière tuberculeuse? Nous n'oserions l'affirmer, mais le fait nous a paru intéressant à signaler. Bakewell et d'autres auteurs ont trouvé des fragments de croûtes desséchées de la petite vérole dans l'air des salles de varioleux. Des observations analogues ont été faites par rapport à la scarlatine, à la conjonctivite granuleuse, et à d'autres affections également contagieuses.

Plusieurs observateurs, parmi lesquels nous citerons Brittan et Swayne, ont signalé la présence de champignons d'une espèce particulière dans l'air des salles de cholériques. D'autres médecins y ont trouvé des vibrions et des débris épithéliaux en assez grand nombre. Sans établir un rapport de cause à effet entre la propagation du choléra et la présence de ces petits organismes dans l'air, il est permis de croire que ces deux faits ne sont pas absolument étrangers l'un à l'autre.

Enfin, en dehors de toute contamination *spécifique*, l'air des chambres de malades contient un excès sensible de matières organiques. L'odeur spéciale des hôpitaux et des casernes semble en fournir la preuve. On prétend que la réaction de l'ozone ne se rencontre pas dans l'air ainsi contaminé.

Il n'est pas sans intérêt de remarquer que les impuretés organiques qu'on trouve dans la chambre d'un malade ne sont pas également répandues dans l'air, et qu'elles séjournent surtout au voisinage du foyer morbide; c'est ce que démontrent des analyses d'air pris dans diverses parties de la même chambre. Il en résulte : 1° que le danger de la contagion est plus grand lorsqu'on approche du malade, et surtout lorsqu'on partage son lit, que lorsqu'on habite seulement la même chambre; 2° qu'il est difficile de chasser les émanations contagieuses par la ventilation, en raison même de cette torpeur, si l'on peut ainsi parler, qui les rend peu mobiles et les fait séjourner sur place. Il en est tout autrement quand l'air est contaminé par des substances gazeuses, l'acide carbonique, par exemple. Il suffit alors d'ouvrir les fenêtres pendant quelques instants pour renouveler l'air et rentrer dans les conditions normales, d'après Lassaigne, Pettenkoffer, et d'autres observateurs.

Il nous reste à étudier les altérations que subit l'air respirable, par le seul fait de la réunion de plusieurs individus dans un espace fermé et dans lequel l'air ne se renouvelle pas. De toutes les modifications qui se produisent en pareil cas, la première, et la plus importante, est la présence en excès de l'acide carbonique. D'après Andral et Gavarret, l'exhalation pulmonaire fournit, par heure, 9 litres d'acide carbonique chez l'enfant de 8 ans; 12 litres chez la femme adulte, et 20 litres

chez l'homme. En même temps, il est démontré que la peau exhale une quantité encore mal déterminée de ce gaz.

On comprend donc que la respiration empoisonne rapidement l'atmosphère, et fait augmenter le chiffre d'acide carbonique dans une proportion fort considérable. Nous citons, d'après Parkes, le tableau suivant, qui résume les expériences d'un médecin militaire anglais, le docteur de Chaumont.

QUANTITÉ D'ACIDE CARBONIQUE ANHYDRE DANS 1000 VOLUMES D'AIR

	CO^2 dans L'AIR EXTÉRIEUR.	CO^2 A L'INTÉRIEUR	
		MAXIMUM.	MOYENNE.
Casernes neuves à Gosport	0,45	1,846	0,645
— à Anglesey	0,595	1,971	1,404
— à Aldershot	0,44	1,408	0,49
— à Chelsea	0,47	1,175	0,718
Tour de Londres	0,42	1,751	1,558
Casemates au fort Elson	0,425	1,874	1,209
— au fort Brockhurst	0,422	1.027	0,858
Hôpital militaire de Portsmouth	0,506	2,057	0,976
— civil de Portsmouth	0,522	1,509	0,928
Hôpital Herbert	0,424	0,750	0,472
Hôpital Hilsea	0,405	0,741	0,578
Cellules dans la prison militaire de Aldershot	0,469	5,484	1,651
— dans la prison militaire de Gosport	0,555	2,544	1,555
— dans la prison civile de Chatham	0,452	5,097	1,691
— dans la prison civile de Pentonville (système Jebb)	non indiqué.	1,926	0,989

On trouve souvent une quantité beaucoup plus considérable d'acide carbonique dans des établissements privés. Weaver a rencontré à Leicester, dans une chambre occupée par 6 personnes, éclairée par 3 becs de gaz, et où il n'existait que 5 mètres et demi d'espace cubique par tête, une proportion de 5,28 pour 1000, tandis que Pettenkoffer, dans une école de filles, en a trouvé 7,25 pour 1000. Une quantité aussi considérable de ce gaz doit nécessairement avoir des effets nuisibles sur la santé de ceux qui respirent un air ainsi vicié.

Mais l'acide carbonique n'est pas le seul élément que dégage la res-

piration, ainsi que la transpiration cutanée. Un adulte bien portant fournit, par ces deux émonctoires, dans les 24 heures, une quantité d'eau qu'on peut évaluer de 750 à 1200 grammes. En même temps, une dose plus ou moins considérable de matières organiques s'échappe dans l'air. Elles se composent principalement de débris épidermiques et de graisse, ainsi que d'une substance particulière qui s'échappe des poumons et de la bouche.

Cette matière noircit l'acide sulfurique, décolore le permanganate de potasse, et, lorsqu'elle est dissoute dans l'eau, lui communique une odeur très-fétide. Elle présente une réaction alcaline et dégage de l'ammoniaque. L'odeur pénétrante et fétide de cette substance est ce qui constitue surtout l'*odeur de renfermé;* elle devient perceptible lorsque la proportion d'acide carbonique s'élève à 0,7 pour 1000, et devient très-forte lorsque cette proportion s'élève à un millième[1].

M. Lemaire a étudié au microscope l'air renfermé dans une chambre de caserne, occupée par 20 militaires, où le thermomètre centigrade marquait 18 degrés, et dont l'atmosphère avait une odeur très-désagréable. A l'aide de son appareil réfrigérant, il condensa environ 6 grammes de vapeur d'eau, qui, examinée au microscope deux heures plus tard, lui présenta un nombre considérable de petits corps diaphanes, sphériques et cylindriques, c'est-à-dire des microphytes et des microzoaires en voie de développement. Quatre heures plus tard ces corpuscules avaient encore augmenté de nombre. On y reconnaissait des bacteries, des vibrions et des monades. Vingt-quatre heures plus tard, tout avait disparu. M. Lemaire a retrouvé ces productions en abondance dans les dépôts de la cavité buccale et dans les couches crasseuses de la peau[2].

L'importance de l'air pur pour la conservation de la santé, qui n'est assurément contestée par personne, a été peut-être exagérée, dans certains cas, par les médecins anglais, dont les Américains ont suivi l'exemple. Il convient d'après eux de laisser toutes grandes ouvertes, et par n'importe quel temps, les fenêtres des dortoirs, des casernes et des chambres à coucher, pendant la nuit. Ce précepte, presque universellement suivi dans les pays que nous venons d'indiquer, présente, à notre avis, de grands inconvénients. A moins de prétendre que le froid n'a aucune part à la production des maladies, il est absurde de s'y exposer

[1] La proportion de l'acide carbonique et celle des matières organiques augmentent presque toujours parallèlement, de telle sorte qu'en pratique on peut mesurer l'impureté de l'air au point de vue des produits organiques par sa richesse en acide carbonique.

[2] Lemaire. *Application du microscope à l'étude de l'air confiné.*

au moment même où la résistance vitale est moins grande. Au reste, l'instinct des animaux pourrait, à cet égard, nous servir de guide. L'oiseau pour dormir met la tête sous son aile, le lapin se blottit dans son terrier, d'autres animaux se roulent en boule. Dans toutes ces conditions, la respiration est compromise ; mais qui ne sait que pendant le sommeil cette fonction perd beaucoup de son activité ?

Il faut, croyons-nous, suivre une ligne moyenne entre les deux extrêmes. Les dortoirs, les chambres à coucher, ne doivent pas être habités pendant le jour. Ces pièces doivent offrir un cubage en rapport avec le nombre des personnes qui doivent y passer la nuit. Enfin, pendant la journée, il faut y renouveler fréquemment l'air en ouvrant les fenêtres. Ces précautions une fois prises, on pourra les fermer sans scrupule après le coucher du soleil.

2. SUBSTANCES GAZEUSES.

A. A l'air libre, l'acide carbonique, l'oxyde de carbone, l'hydrogène carboné, et d'autres substances analogues, sont jetés dans l'air par les volcans, par les usines, par les égouts, et par la respiration de l'homme et des animaux. Des substances, plus directement irritantes, sont fournies soit par les usines de produits chimiques, soit par des causes naturelles de plusieurs espèces ; tels sont l'acide sulfureux, l'acide sulfurique, le sulfhydrate d'ammoniaque, le sulfure de carbone, l'acide chlorhydrique, les vapeurs nitreuses, l'ammoniaque et ses divers composés, l'hydrogène phosphoré ; enfin, des vapeurs organiques plus ou moins fétides dont la composition est extrêmement variable. Il nous suffira d'avoir signalé ces causes d'infection de l'air ; nous en avons déjà parlé avec assez de détails pour ne pas y revenir ici.

Indépendamment des causes que nous venons d'énumérer, il en est d'autres qui méritent de fixer notre attention.

Dans le voisinage des marais, l'air renferme toujours un excès d'acide carbonique (0,6 à 0,8 pour 1000). On y trouve aussi une grande quantité de vapeur d'eau, de l'hydrogène sulfuré, de l'hydrogène carboné, de l'hydrogène phosphoré et de l'ammoniaque. Il paraîtrait que, lorsqu'il existe une végétation aquatique puissante, on trouve quelquefois un excès d'oxygène dans l'air recueilli immédiatement à la surface de l'eau. Certains observateurs ont prétendu que l'air des marais ne donne pas la réaction de l'ozone, mais nous ne possédons que des documents contradictoires à cet égard.

Il est incontestable qu'une quantité considérable de matières orga-

niques se trouve ici répandue dans l'atmosphère. Vauquelin en a, le premier, signalé l'existence en 1810. Les observations concordantes d'un grand nombre d'expérimentateurs sont venues depuis confirmer cette découverte, mais on n'est pas encore entièrement d'accord sur la nature de cette matière organique, ni surtout sur le rôle qu'elle joue dans la production des fièvres intermittentes.

L'air des villes est vicié par une multitude de causes diverses, qui ont pour résultat général de diminuer la quantité d'oxygène et d'augmenter la quantité d'acide carbonique. Dans les villes bien construites, ces modifications sont à peine perceptibles, mais dans celles qui laissent à désirer sous ce rapport, Madrid, Munich, Glasgow, la quantité d'acide carbonique peut s'élever à $\frac{15}{10,000}$, tandis que le chiffre de l'oxygène diminue en proportion.

On trouve aussi dans l'atmosphère des grandes villes de l'ammoniaque et des matières organiques en quantités très-variables. On comprend, dès lors, l'immense importance des vents régnants dans une localité, au point de vue de la salubrité de l'atmosphère. Partout où l'air d'une ville est battu et renouvelé, il sera plus favorable à la santé que dans les endroits où l'atmosphère est stagnante.

Il est important de remarquer que le voisinage des cadavres développe dans l'air des cités une quantité considérable d'acide carbonique, ainsi que de l'ammoniaque et des émanations quelquefois très-fétides. D'après Ramon de Luna, l'air recueilli dans les cimetières, à la surface du sol, contiendrait de 0,7 à 0,9 pour 1000 d'acide carbonique, et une quantité très-appréciable de matières organiques. Il est donc évident que les cimetières placés au milieu d'une cité populeuse ont une influence délétère sur la santé, et le Conseil municipal de Paris a sagement agi en décrétant la création d'une nécropole placée à une certaine distance de cette ville.

Nous allons maintenant nous occuper des substances gazeuses qui peuvent altérer la composition de l'air dans certains espaces clos, tels que les fosses d'aisances, les égouts, les caveaux funéraires, etc.

B. L'air des fosses d'aisances, et surtout des fosses fermées, qui ne reçoivent presque rien que des excréments solides et liquides, est extrêmement impur. Michel Lévy cite un cas dans lequel la composition centésimale de l'air était la suivante :

Oxygène	2
Azote	94
Acide carbonique	4

On trouve, en général, dans cette atmosphère, une quantité plus ou

moins considérable d'hydrogène sulfuré, de sulfhydrate d'ammoniaque et d'hydrogène carboné, ainsi qu'une énorme quantité de matières organiques fétides. Dans l'une des expériences d'Angus Smith, 62 pieds cubes de l'air d'une fosse d'aisance ont réduit autant de permanganate de potasse que 176 000 pieds cubes de l'air extérieur.

Il ne faut point se faire illusion sur le danger que présente un semblable état de choses pour les habitants d'une maison ou d'une ville. Il est démontré que les gaz d'une fosse d'aisances peuvent traverser les murs qui les entourent, et se frayer un passage soit à l'extérieur, soit, ce qui est plus grave encore, à l'intérieur des maisons.

Dans les égouts, les produits de la décomposition sont extrêmement variables, en raison même de l'immense diversité des matières qui y sont versées. En général, les gaz qu'on y rencontre sont les mêmes que dans les fosses d'aisances, mais dans des proportions différentes. L'acide carbonique et l'azote prédominent, et, lorsque la ventilation est imparfaite, on y constate de l'hydrogène carboné ; de temps en temps de l'hydrogène sulfuré et du sulfhydrate d'ammoniaque se dégagent : enfin les matières organiques qui flottent dans l'air paraissent se rapprocher par leur composition chimique des ammoniaques composées. Dans les égouts où la ventilation laisse à désirer, on rencontre souvent des quantités considérables de gaz des marais, surtout lorsqu'on a fait usage de l'acide phénique comme désinfectant. En 1866, les égouttiers de Londres ont quelquefois mis le feu aux égouts lorsqu'ils y descendaient avec des chandelles allumées.

Lorsqu'un égout est obturé, la privation d'air fait naturellement diminuer l'oxygène ; lorsque, au contraire, la ventilation est bonne, la quantité d'oxygène est presque égale à celle de l'air atmosphérique.

Parent-Duchâtelet, dans un égout de Paris, a trouvé 3 pour 100 d'hydrogène sulfuré, et seulement 15,79 d'oxygène dans l'air. Ce fait est absolument exceptionnel. Aujourd'hui, dans les égouts bien aérés de Paris et de Londres, la composition de l'atmosphère est presque normale.

Au reste, le meilleur réactif à cet égard est la santé des ouvriers qui travaillent dans ces conduits souterrains. En thèse générale, la santé de ces hommes ne laisse pas beaucoup à désirer ; la profession qu'ils exercent ne passe pas parmi eux pour être insalubre, et, à l'exception de l'ophthalmie et de quelques affections rhumatismales, ils ne paraissent pas souffrir de l'atmosphère qu'ils respirent. Il faut cependant établir en principe que certains ouvriers, dès le début, sont incapables de travailler dans les égouts, et se voient obligés de quitter le métier. Ceux

qui résistent à cette période de probation, si l'on peut ainsi parler, continuent indéfiniment leur travail sans en éprouver d'inconvénient notable. Il est bien évident d'ailleurs qu'une bonne ventilation est une condition indispensable pour que le métier puisse être exercé sans danger.

Lorsque les émanations d'un égout[1] ou d'une fosse d'aisances pénètrent dans une maison habitée, les conséquences peuvent être bien autrement fâcheuses. On voit se développer alors les affections diarrhéiques, la dysenterie et peut-être la fièvre typhoïde. Dans un cas fort remarquable, à Clapham, faubourg de Londres, on vit éclater une épidémie à la suite du curage d'une fosse d'aisances. Vingt-trois enfants furent pris de vomissements, de diarrhée, de céphalalgie, de prostration générale et d'accidents convulsifs; deux d'entre eux moururent dans les vingt-quatre heures. On sait aussi que les ouvriers qui nettoient un égout fermé depuis quelque temps sont exposés à des phénomènes d'empoisonnement plus ou moins caractérisé. Herbert Barker a fait quelques expériences sur les animaux pour apprécier les effets de l'air des égouts. Trois chiens furent enfermés dans une boîte mise en communication avec l'air d'une fosse d'aisances. Ils furent pris tous les trois de fièvre, de diarrhée et de vomissement; une souris, placée dans les mêmes conditions, mourut au bout de cinq jours.

On attribue en Angleterre une grande importance aux émanations des matières fécales, au point de vue du développement de la fièvre typhoïde. Deux opinions sont en présence: celle de Budd, qui soutient l'existence d'un virus particulier à la fièvre typhoïde qui serait expulsé par les selles et rendrait infects les lieux habités par les malades; l'autre, qui paraît plus généralement adoptée, et qui rattache cette maladie aux émanations des fosses d'aisances en général. Il est certain que des faits très-remarquables paraissent démontrer que la pénétration d'un air impur dans des maisons habitées a été souvent le point de départ d'une épidémie typhoïde. On a établi que des modifications apportées au régime des fosses d'aisances ont fait disparaître cette maladie dans des endroits où elle régnait à l'état endémique depuis de longues années. Mais il est certain que dans des villages où tous les inconvénients possibles se trouvaient réunis, aucun

[1] Il faut distinguer, à ce point de vue, les égouts suivant qu'ils reçoivent ou non les matières des fosses d'aisances. A Londres, à Bruxelles, à Francfort, les fosses à vidange sont supprimées et les déjections sont jetées directement à l'égout, auquel vient aboutir le tuyau de chute des latrines de chaque maison. Il n'en est généralement pas de même à Paris. On conçoit facilement que les émanations, dans ces deux systèmes d'égouts, produisent des effets différents.

cas de fièvre typhoïde ne s'était développé pendant de longues années : l'arrivée d'un seul malade a suffi pour provoquer une épidémie qui a décimé la population. Parkes se rattache à l'opinion de Budd, tout en faisant observer qu'elle soulève encore de nombreuses objections, et que certains faits ne peuvent que difficilement se concilier avec cette théorie. Après avoir lu le résumé très-sage et très-impartial de tous les faits connus que nous trouvons dans cet auteur, il est difficile de ne pas admettre que les deux causes dont il s'agit ont chacune leur part de responsabilité.

Les caveaux funéraires renferment une atmosphère extrêmement viciée, et qui contient de fortes proportions d'acide carbonique, de carbonate d'ammoniaque, d'azote, d'hydrogène sulfuré, de sulfhydrate d'ammoniaque et de matières organiques. Waller Lewis a constaté que le gaz qui s'échappe d'un caveau qu'on vient d'ouvrir éteint les bougies allumées. On y trouve une quantité considérable de sporules de champignons et de germes d'animalcules. Il paraît démontré que les principes morbides de certaines affections peuvent s'y conserver pendant longtemps, et l'on cite des cas où l'ouverture d'une tombe a donné lieu à l'explosion d'une épidémie.

Il nous reste à parler maintenant des gaz qui sont lancés dans l'air par la combustion. Ces émanations se répandent quelquefois dans l'atmosphère (usines, fabriques, cheminées), d'autres fois elles séjournent dans l'intérieur des appartements. Nous nous contenterons de signaler les produits développés par les principaux combustibles qui sont en usage.

Le charbon de terre produit de la poussière de carbone en suspension dans la proportion d'environ 1 pour 100 de son poids; de l'acide carbonique, de l'oxyde de carbone en quantité d'autant plus grande que la combustion est moins complète, de l'eau, enfin de l'ammoniaque et des produits sulfurés (acide sulfureux, acide sulfurique, hydrogène sulfuré, sulfure de carbone, sulfhydrate d'ammoniaque). La quantité de soufre que renferme la houille est extrêmement variable (de 0,5 à 7 pour 100). Le bois produit une grande quantité d'acide carbonique et d'oxyde de carbone, ainsi que de l'eau, mais ne fournit point de composé sulfuré. Le charbon de bois fournit par la combustion les mêmes éléments, sauf l'eau, mais la quantité d'acide carbonique est naturellement beaucoup plus considérable, le charbon étant réduit à l'état de carbone presque pur.

Le gaz d'éclairage, dont l'usage se répand de plus en plus, a le grand inconvénient de laisser dégager dans l'air d'un appartement les pro-

duits qui résultent de sa combustion, ce qui n'a pas lieu pour la plupart des autres substances qu'on brûle dans des cheminées ou des poêles, et dont la fumée doit s'échapper à l'extérieur, du moins en théorie. On sait que le gaz lui-même, avant d'être brûlé, est absolument irrespirable, et renferme une forte proportion de gaz toxiques. Nous empruntons à Parkes le tableau suivant, qui indique la composition moyenne du gaz ordinaire :

Hydrogène	de 40 à 45 1/2	p. 100
Gaz des marais (hyd. carboné)	de 35 à 40	—
Oxyde de carbone	de 3 à 6,6	—
Gaz oléfiant (éthylène)	de 3 à 4	—
Acétylène	de 2 à 3	—
Hydrogène sulfuré	de 0,5 à 1	—
Azote	de 2 à 2 1/2	—
Acide carbonique	de 3 à 3,75	—
Acide sulfureux, ammoniaque, sulfhydrate d'ammoniaque, sulfure de carbone. Ensemble	de 0,5 à 1	—

Pendant la combustion, l'hydrogène pur et l'hydrogène carboné sont presque entièrement détruits. Il se dégage de l'azote, de l'eau, de l'acide carbonique et de l'oxyde de carbone avec un peu d'acide sulfureux et d'ammoniaque. Or, ces produits lancés dans l'atmosphère d'un appartement, d'un atelier ou d'un bâtiment public, ont une influence directe et délétère sur la santé. Dans un atelier de Paris, où 400 ouvriers travaillaient à la lumière de 400 becs de gaz, la santé des hommes était déplorable. Le général Morin, en modifiant les conditions de la ventilation, diminua des deux tiers le nombre des malades.

On sait que beaucoup de personnes qui travaillent au gaz éprouvent assez promptement de la céphalalgie et de la dyspnée ; ce sont là, sans aucun doute, des symptômes légers d'empoisonnement. La bronchite, si fréquente chez les ouvriers qui travaillent au gaz, est assez souvent attribuée aux refroidissements qu'ils prennent en passant d'une chambre chaude dans l'air extérieur, mais il est probable que l'irritation directe produite par les substances délétères que nous venons d'énumérer n'est pas étrangère à la production de ces accidents inflammatoires.

La combustion de l'huile dans une bonne lampe Carcel ne produit guère que de l'acide carbonique ; c'est seulement quand la lampe *file* qu'il se développe de l'acroléine et de la fumée charbonneuse. Il est donc évident qu'au point de vue hygiénique l'éclairage à l'huile est infiniment supérieur à l'éclairage au gaz, du moins à l'intérieur des appartements.

La combustion du tabac donne lieu à la formation d'une grande

quantité d'acide carbonique et d'ammoniaque. On trouve aussi dans la fumée de l'acide butyrique et des sels de nicotine.

La conclusion de ce qui précède est qu'une bonne ventilation est indispensable pour combattre les effets nuisibles du chauffage et de l'éclairage, quelle que soit d'ailleurs la nature du combustible employé. L'air dilue et dissipe presque immédiatement les gaz qui résultent de la combustion, au point de les rendre inoffensifs. Mais il n'en est pas de même pour les produits solides qui en résultent : nous voulons parler surtout de la poussière de charbon qui est suspendue en si grande quantité dans le voisinage des grandes usines. On admet que les particules de charbon qui flottent dans l'atmosphère ne s'élèvent pas au-dessus de 200 mètres. Elles ont, au contraire, une tendance manifeste à s'accumuler dans les couches inférieures de l'atmosphère, précisément à la hauteur où nous respirons. Or, il n'est guère possible de considérer l'introduction de cette poussière charbonneuse dans les voies respiratoires comme absolument indifférente à la santé.

CINQUIÈME PARTIE

DES ALIMENTS ET DE L'ALIMENTATION

Bibliographie. — Lorry. *Essai sur les aliments, pour servir de commentaire aux livres diététiques d'Hippocrate.* Paris, 1754. — Plenk. *Bromatologia seu doctrina de esculentis et potulentis.* Vienne, 1784 — Hallé, Art. *Aliments* in *Encycl. méth.* 1787. — Rumfort. *Troisième essai sur les aliments et particulièrement sur la nourriture des pauvres.* Genève, 1799. — Magendie. *Mém. sur les propriétés nutritives des substances qui ne contiennent pas d'azote.* Paris, 1816. — Percy et Vauquelin. *Rapport à la Faculté de méd. sur les qualités nutritives des aliments comparés entre eux.* 1818. — Benoiston de Chateauneuf. *Recherches sur les consommations en tout genre de la ville de Paris en* 1817, *comparées à ce qu'elles étaient en* 1789. Paris, 1821. — Cloquet (Hipp.). *Faune des médecins ou histoire des animaux et de leurs produits, considérés sous le rapport de la bromatologie et de l'hygiène en général.* Paris, 1822-25. — Londe. *Note sur les aliments*, in *Arch. gén. de méd.* 1826. — Rostan. Art. *Aliments* in *Dict.* en 30 vol. 1835. — Trousseau. *Des principaux aliments envisagés sous le point de vue de leur digestibilité et de leur puissance nutritive.* Thèse de concours. Paris, 1838. — Boussingault. *Analyse comparée des aliments consommés et des produits rendus par une vache laitière.* 1839. — Dumas. *Leçons sur la statique chimique des êtres organisés*, Paris, 1841. — Liebig. *Chimie organique appliquée à la physiologie animale et à la pathologie*, traduit par Gerhardt. Paris, 1842. — Payen. *Composition chimique de plusieurs espèces alimentaires.* 1849. *Précis théorique et pratique des substances alimentaires.* 1865. — Poggiale. *Recherches sur la composition chimique des équivalents nutritifs des aliments de l'homme.* 1856. — Dumas, Chevreul, Payen, etc. *Un certain nombre de communications faites à l'Académie des sciences sur les différentes sortes d'aliments pendant le siège de Paris.* — Spallanzani, Leuret et Lassaigne, Tiedman et Gmelin, Beaumont, Blondlot, Cl. Bernard, Bouchardat et Sandras. *Traités et ouvrages spéciaux de la digestion.* — Gautier. *Chimie appliquée à la physiologie*, chap. III, *Aliments.* — Coulier. Art. *Aliments* in *Dict. encyclopéd.* — A. Parkes. *A Manual of practical hygiene.*

CHAPITRE PREMIER

DES ALIMENTS EN GÉNÉRAL. — CARACTÈRES D'UN ALIMENT

Semblable à tous les êtres vivants, l'homme ne peut subsister que par une série d'échanges perpétuels avec le milieu dans lequel il est plongé. A chaque instant il subit des pertes, à chaque instant il puise,

à l'extérieur, des matériaux destinés à les réparer, et le mouvement organique qui résulte de ce va-et-vient perpétuel est la condition même de la vie. On pourrait, en se plaçant à ce point de vue, considérer l'air que nous respirons, ou plutôt l'oxygène qu'il renferme, comme le premier et le plus indispensable de tous les aliments ; mais il est d'usage de n'accorder ce nom qu'aux substances introduites dans le tube digestif, et qui, transformées par le travail physiologique dont il est chargé, sont absorbées, éliminées ou assimilées à nos tissus. Il nous paraît inutile de rappeler ici les définitions classiques qui ont été formulées, à cet égard, par divers auteurs.

Pour nous, l'*aliment* sera toute substance qui, introduite dans le tube digestif, peut servir, d'une manière quelconque, à réparer les pertes de l'économie.

Mais, s'il est une vérité bien démontrée par la physiologie moderne, c'est que, pour être complète, l'alimentation doit être *variée*. Mis directement en présence des éléments chimiques qui constituent ses tissus, l'organisme ne saurait en tirer parti ; mais c'est après un travail préalable que ces substances, dissoutes, modifiées et dissociées par la digestion, se trouvent réduites à l'état où elles peuvent servir utilement à la nutrition. « La cellule vitale, dit M. Claude Bernard, n'est pas condamnée à faire la synthèse nutritive au moyen des principes immédiats qui lui viennent du dehors, mais au moyen des principes élémentaires. »

Toutefois, pour réparer les pertes de nos tissus, des produits d'origine et de composition diverses sont nécessaires, et plusieurs substances différentes doivent concourir à ce but. Nous ne voulons point rappeler les expériences célèbres, aujourd'hui tombées dans le domaine public, qui ont démontré l'inefficacité nutritive, non-seulement des corps ternaires, mais encore des composés quaternaires, pris isolément (la gélatine, par exemple). Il est de notion vulgaire aujourd'hui que, si la viande et le lait sont des aliments complets, c'est en raison même de la multiplicité et de la diversité des éléments que renferment ces deux substances[1].

On a cru pouvoir diviser les aliments, suivant leur composition chimique et d'après certaines théories physiologiques aujourd'hui pres-

[1] Certaines terres, dites *comestibles*, ne sont alimentaires qu'en raison des nombreux débris organiques qu'elles renferment (Biott, Schott, Ehrenberg). Il est évident que les animaux géophages (lombrics terrestres, certains vers marins, etc.) se nourrissent non pas de terre, mais qu'ils absorbent les parties organiques que la terre leur cède, comme elle les donne aux radicules des plantes.

que complétement abandonnées, en aliments *plastiques*, destinés à réparer les pertes de nos tissus, et en aliments *respiratoires*, destinés à servir aux combustions d'où proviendrait la chaleur animale. Les progrès de la science moderne ne nous permettent plus de nous placer à ce point de vue. Sans doute, les origines de la chaleur animale sont encore enveloppées d'une obscurité profonde; sans doute, les autorités les plus respectables sont loin de professer les mêmes opinions à cet égard; mais, ce qui n'est plus contestable aujourd'hui, c'est qu'il serait impossible d'attribuer la production du calorique dans l'organisme vivant à l'oxydation des matériaux que renferment les aliments, les liquides de l'organisme ou les tissus qui le composent[1]. Sans avoir la prétention de nous ranger à l'avis de l'un ou de l'autre parti, nous croyons devoir ne pas prendre, pour base de nos divisions, la vieille distinction entre les aliments plastiques et les aliments respiratoires, et nous ne classerons les matières alimentaires que d'après leur composition chimique, d'une part, et leur origine, de l'autre.

CHAPITRE II

PRINCIPES ALIMENTAIRES

A. Matières quaternaires ou azotées. — Les matières azotées sont, en général, des corps complexes, fixes, incristallisables, fort altérables par les réactifs; les uns insolubles, les autres solubles. Ces derniers deviennent insolubles en se coagulant dans l'eau par l'action de la chaleur ou des acides; très-variables de propriétés, ils ont cependant une composition à peu près semblable. Elle se rapproche de la formule suivante :

Carbone	52 à 54
Hydrogène	6 à 7
Oxygène	22 à 23
Azote	15 à 16
Soufre et phosphore	quantité variable et peu considérable.

Les dédoublements des matières azotées produisent de nouveaux corps, qui sont cristallisables. Ainsi l'albumine, traitée par l'acide sul-

[1] Voir, à la fin de l'article *Aliments*, l'appendice sur la nutrition et la chaleur animale.

furique concentré ou un autre acide énergique, donne de la glycollamine et de la leucine.

Les premières de ces substances azotées, celles qui sont amorphes, se fixent dans l'organisme. Nous les rangerons sous le titre de : *Matières azotées assimilables*. D'autres matières azotées, dérivées des premières, ne possèdent pas cette propriété au même degré ; elles sont beaucoup moins assimilables. Nous aurons donc à étudier successivement : les *matières azotées assimilables* ou *protéiques*, et les *matières azotées dérivées* ou *non protéiques*.

1. *Matières azotées assimilables* ou *protéiques*. — Les principales sont : 1° L'*albumine* des œufs d'oiseaux ou de poissons, la *sérine* du sérum du sang, la *globuline* et l'*hémoglobine*, la *vitelline* du jaune d'œuf.

2° La *caséine*, ou *albumine du lait*, ainsi que l'*albumine végétale*. Elles ne sont point coagulables par la chaleur, mais sont précipitables par l'acide acétique.

3° L'*albumine* modifiée : *syntonine*.

4° La *fibrine*, *la myosine*, insolubles dans l'eau, mais solubles dans les solutions acides étendues et très-faibles.

5° La *gluténine*, substance végétale, soluble dans l'alcool.

La quantité de soufre et de phosphore est très-variable. C'est le blanc d'œuf qui contient le plus de soufre; c'est l'albumine des légumineuses, ou *légumine*, qui en contient le moins et, réciproquement, qui renferme le plus de phosphore. La *caséine* et la *vitelline* sont absolument privées de ce dernier élément.

A ces matières il convient d'ajouter l'*osséine* des os, qui, par l'action de l'eau au-dessus de 100°, donne la *gélatine* : le tissu cartilagineux donne de la *chondrine*. Le pouvoir nutritif de la gélatine, élevé par d'Arcet à la hauteur d'une importante question d'hygiène publique, a soulevé, pendant plusieurs années, de vives discussions, et a subi de nombreuses vicissitudes.

Gélatine ($C^6H^{10}Az^2O^2$). — Denis Papin proposa le premier, en 1681, l'emploi de la partie organique des os, qu'il séparait avec son digesteur. Proust revint sur cette question en 1791 : Cadet de Vaux fit paraître un Mémoire sur la gélatine des os, en 1802, mais la préparation de cette substance ne se fit réellement dans de bonnes conditions qu'en 1810, alors que d'Arcet étudia l'action de l'acide chlorhydrique sur les os.

En 1814, une commission, composée de MM. Leroux, Dubois, Pelletan, Duméril et Vauquelin, formula son avis en disant que, « mêlée

à du bouillon dans lequel on n'avait fait entrer que le quart de la viande employée ordinairement, les trois autres quarts étant remplacés par de la gélatine, les malades, les convalescents et les gens de service ont été aussi abondamment nourris qu'avec celui qu'on leur donnait précédemment ».

Ce résultat concordait avec les conclusions énoncées par la commission de l'Académie des sciences en 1803 (Fourcroy, Berthollet, Portal, Desessartz, Deyeux et Hallé).

En 1841, nous voyons paraître le rapport de la commission dite de la gélatine (Thénard, d'Arcet, Dumas, Flourens, Serres, Breschet et Magendie), dont nous résumerons les conclusions :

« On ne peut, par aucun procédé connu, extraire des os un aliment qui, seul ou mêlé à d'autres substances, puisse tenir lieu de la viande elle-même.

« La gélatine, l'albumine, la fibrine, prises isolément, n'alimentent les animaux que pour un temps très-limité et d'une manière fort incomplète. En général, ces substances excitent bientôt un dégoût insurmontable, au point que les animaux préfèrent se laisser mourir que d'y toucher.

« Ces mêmes principes immédiats, artificiellement réunis et rendus d'une agréable sapidité par l'assaisonnement, sont acceptés avec plus de résignation et plus longtemps que s'ils étaient isolés ; mais, en définitive, ils n'ont pas de meilleure influence sur la nutrition, car les animaux qui en mangent, même à des doses considérables, finissent par mourir, avec tous les signes d'une inanition complète.

« La chair musculaire, où les principes sont réunis selon les lois de la nature organique, suffit, même en petite quantité, à une nutrition complète et prolongée. Les os crus ont le même avantage, mais à dose plus élevée.

« Toute préparation (décoction dans l'eau, action de l'acide chlorhydrique) diminue les qualités nutritives des os ou les fait entièrement disparaître. »

La commission ajoutait, en terminant, qu'elle ne se prononçait pas sur l'emploi de la gélatine associée aux autres aliments dans la nourriture de l'homme. Les expériences de cette dernière commission ont été décisives, et les opinions qu'elle a formulées sont aujourd'hui généralement acceptées.

2. *Matières azotées dérivées* ou *non protéiques*. — Les principales sont : la *créatine*, la *créatinine*, la *xanthine*, l'*acide urique*, la *leucine*, la *tyrosine*. On peut y joindre certains principes fournis par le

règne végétal, tels que la *caféine* et la *théine*, par exemple. Elles passent simplement à un degré d'oxydation ou d'hydratation supérieures, sans fixer leur azote.

B. Matières ternaires. — Les *matières ternaires* sont les corps organiques formés de carbone, d'hydrogène et d'oxygène. Elles comprennent les *corps gras* et les *corps hydrocarbonés*.

1° *Corps gras.* — On donne le nom de *corps gras* à un ensemble de principes naturels présentant des caractères communs : ils sont liquides ou facilement fusibles, et plus légers que l'eau, dans laquelle ils sont insolubles. Ce sont des éthers de la glycérine, alcool triatomique dans lequel différents radicaux monoatomiques d'acides remplacent 1, 2 ou 3 atomes d'hydrogène. Les principaux sont :

La *stéarine*.	$C^3H^5\{C^{18}H^{35}O\}^3O^3$.
La *margarine*.	$C^3H^5\{C^{17}H^{33}O\}^3O^3$.
L'*oléine*.	$C^3H^5\{C^{18}H^{33}O\}^3O^3$.

Il existe dans l'œuf, le sang, le cerveau, la laitance, des graisses phosphorées nommées *lécithines*, formées par l'association des corps suivants : 1° *glycérine*, 2° *acides gras*, 3° *acide phosphorique*, 4° *névrine* ($C^5H^{15}AzO^2$).

2° *Corps hydrocarbonés.* — Les principaux sont les *sucres*, les *gommes*, l'*amidon*, etc., qui semblent résulter de l'union du carbone avec un certain nombre de molécules d'eau. Il faut en rapprocher les *alcools*, qui, sans être des hydrates de carbone, sont formés par l'union des éléments de l'eau à un hydrogène carboné, et constituent, par conséquent, un groupe extrêmement voisin du précédent.

C. Matières minérales. — Les corps que nous venons d'étudier ne sont jamais d'une pureté absolue, car, si l'on brûle dans un creuset ou une capsule une de ces substances, elle laisse généralement une cendre légère, composée d'éléments inorganiques. Ainsi les aliments, outre les matières quaternaires et ternaires, renferment encore des substances minérales. Ce sont ordinairement les corps suivants : chlorure de sodium, carbonate de chaux, phosphate de potasse, de soude et de chaux, ainsi qu'une petite quantité de magnésie, de fer et de manganèse, de soufre, d'iode, de phosphore, etc.

L'eau nous apportera du chlorure de sodium, du carbonate de chaux et de la silice ; les substances azotées nous fourniront le soufre et le phosphore ; les autres aliments nous donneront le fer, le fluor, etc. Le fer, si nécessaire à l'organisme, existe dans les composés azotés comme dans les légumes (pois, haricots, lentilles).

Règle générale : Les aliments suffiront pour nous donner les substances minérales qui s'éliminent en petite quantité. Quant à celles dont nous perdons chaque jour un poids notable, elles devront être ajoutées à notre alimentation ; nous citerons comme exemple le chlorure de sodium.

CHAPITRE III

ALIMENTS CLASSÉS D'APRÈS LEUR ORIGINE

A. Aliments d'origine minérale. — On a voulu refuser aux substances minérales le nom d'aliments, parce qu'elles se fixent dans l'organisme sans modification notable, comme les matières protéiques, et qu'elles ne sont point oxydées comme les substances ternaires.

Elles jouent cependant un rôle capital, différent, sans doute, de celui des autres aliments, mais toutefois facile à constater. Nourrissez, en effet, des pigeons ou des chiens avec de la viande complétement privée, par le lavage, de sels solubles : la mort arrive dans un délai de vingt à trente jours.

Les principaux éléments minéraux ont déjà été indiqués.

B. Aliments d'origine végétale. — Les végétaux contiennent de l'*azote*, mais presque toujours en petite quantité ; il est cependant des plantes qui sont assez riches en matière protéique. Nous citerons comme exemple le blé et les autres céréales. Remarquons, en passant, que les substances azotées d'origine végétale introduisent dans le sang deux fois moins d'azote que celles qui proviennent des animaux, tout en ayant été absorbées en même quantité (F. Hofmann), ce qui prouve que la valeur nutritive d'un aliment ne peut pas être déterminée uniquement d'après sa composition chimique élémentaire. Mais ce qu'on recherche surtout, dans les aliments d'origine végétale, ce sont les corps ternaires, l'*amidon*, les *corps gras* (huiles, etc.), le *sucre* et ses dérivés ; enfin quelques autres principes d'une importance secondaire.

Les *matières azotées* se rencontrent généralement à l'état de dissolution dans les sucs des végétaux (légumine) ; souvent aussi on en rencontre une certaine quantité dans les graisses.

Le tableau suivant indique la proportion de matières azotées que renferment quelques-unes des céréales les plus importantes :

Riz	7,00 p. 100
Blé	12 à 25
Seigle	12,50
Avoine	14,39

L'*amidon* se rencontre surtout dans les graines ; ce sont, comme on le sait, les céréales qui en renferment la plus forte proportion. On en trouve aussi en grande quantité dans les graines de plusieurs légumineuses (fèves, haricots, pois, lentilles, etc.) et de certaines autres plantes. La fécule peut exister aussi dans les racines; c'est ce qui a lieu pour la pomme de terre, la patate, etc. Enfin, l'on trouve de l'amidon dans d'autres parties des végétaux, mais généralement en faible quantité.

Les *corps gras* sont répandus dans presque tout le règne végétal, mais en quantité très-variable. C'est surtout dans les cotylédons qu'ils sont accumulés en abondance ; certains fruits en renferment dans leur péricarpe (olive).

Le tableau suivant indique la richesse en huile de quelques-unes des graines ou des fruits qui en fournissent :

Olive	20 à 24
Colza	50 à 41
Pavot	54 à 65
Noisette	60
Noix	5,62
Amande douce	24 à 28
Avoine	5,50
Blé	2,50
Champignon	0,25

Le *sucre* se rencontre surtout dans les fruits, et plus spécialement dans ceux qui sont faiblement acides. Il existe aussi dans les fruits acides ou féculents, mais en moins grande quantité. Enfin le sucre cristallisable existe en abondance dans les tiges et les racines de certains végétaux (sorgho, canne à sucre, betterave, carotte, navet, etc.).

Toutes les parties des végétaux peuvent, suivant les circonstances, servir à l'alimentation : on utilise surtout les graines et les fruits, mais on se nourrit aussi de leurs feuilles, de leurs racines avec leurs appendices, de leurs tiges, de leurs fleurs, etc. Pour introduire un peu d'ordre dans la description des aliments de ce genre, on les divise généralement en *céréales* et en *fruits*. Cette division n'offre aucun caractère

scientifique, et c'est uniquement pour nous conformer à l'usage que nous consentons à la suivre ici.

Céréales. — Les principales sont : le *blé*, le *seigle*, l'*orge*, l'*avoine*, le *riz* et le *maïs*, dont on fait un si grand usage aux États-Unis. On peut y joindre le *sarrasin*.

Le tableau suivant que nous empruntons à l'ouvrage de M. Gautier, rend compte sommairement de la composition de ces différents grains.

TABLEAU DE LA COMPOSITION MOYENNE DES CÉRÉALES.

ESPÈCES.	AMIDON.	SUBSTANCES PROTÉIQUES.	DEXTRINE ET GLUCOSE.	GRAISSES.	CELLULOSE ET CONGÉNÈRES.	MATIÈRES MINÉRALES.	EAU.	AUTEURS.
Blé (en moyenne).	59,7	14,6	7,2	1,2	1,7	1,6	14,00	Boussingault.
Blé dur d'Afrique.	52,67	19,50	7,6	2,12	3,00	2,71	12.4	Payen.
Blé demi-dur de Brie. . . .	56,75	15,25	7.00	1.95	3.00	2,75	13,05	Id.
Blé blanc de Tuzell.	60.51	12,65	6,05	1,87	2,8	2,12	16,00	Id.
Seigle.	57,5	9.00	10,00	2,00	3,00	1,9	16,6	Boussingault.
Avoine.	53,6	11,9	7,9	5,5	4,1	3,00	14,00	Id.
Riz (en moyenne).	77,75	6,43	0,60	0.43	0,5	0.68	14,4	Id.
Maïs.	58,4	12.80	1,5	7,00	1,5	1,1	17.7	Id.
Sarrasin.	44.7	6,84	»	1.51	0.2	1,75	18,00	Id.
Orge d'hiver.	54,9	13,4	8.70	2,8	2,6	4,5	13.00	Id.

Comme on le voit, ces aliments contiennent plus de moitié de matière amylacée et une quantité considérable de matière protéique, surtout du gluten.

Les cendres renferment des sels à base de potasse et une grande quantité d'acide phosphorique.

Légumes. — Le mot *légume* n'a aucune valeur scientifique : il sert à désigner, dans le langage usuel, des plantes ou parties de plantes diverses qui peuvent servir à l'alimentation. On utilise quelquefois le végétal tout entier (champignons) ; mais, le plus souvent, c'est une partie de la plante qui sert à cet usage, les racines, les feuilles, les fleurs, les fruits, les tubercules, les turions (asperges), etc.

On peut diviser les légumes en *légumes féculents*, comprenant les graines et les racines, et en *légumes herbacés*.

Les légumes féculents ou farineux sont : les haricots, les fèves, les pois, les lentilles, les vesces, enfin les racines féculentes. Ils sont généralement riches en légumine.

Le tableau suivant, d'après M. Payen, permet de se rendre compte de la valeur alimentaire des principales graines des légumineuses :

COMPOSITION MOYENNE DES PRINCIPALES SEMENCES DE LÉGUMINEUSES.

SUBSTANCES.	LÉGUMINE ET GONGÉNÈRES EN FAIBLE QUANTITÉ.	AMIDON, SUCRE, DEXTRINE.	GRAISSES.	CELLULOSE.	MATIÈRES MINÉRALES.	EAU.
Fèves vertes, desséchées à l'air après décortication. . . .	29,05	55,85	2,0	1,05	2,65	8,40
Féveroles.	30,8	48,5	1,9	3,0	3,5	12,5
Haricots blancs ordinaires. .	25,5	55,7	2,8	2,9	3,2	9,9
Pois verts communs, cassés et desséchés à l'air	25,4	58,5	2,0	1,9	2,5	9,7
Pois entiers, jaunes-grisâtres. secs.	23,8	58,7	2,40	3,50	2,10	9,8
Lentilles.	25,2	56,0	2,6	2,4	2,3	11,5
Vesces.	27,3	48,9	2,7	3,5	3,0	14,6

Les pois, les haricots, les lentilles, contiennent deux fois plus de fer qu'un même poids de viande (Gautier).

Les racines des légumes ou leurs appendices sont souvent très-riches en fécule et jouent un rôle immense dans l'alimentation de bien des peuples. Pour ne signaler que celles qui sont d'un usage commun en Europe, nous indiquerons : la *pomme de terre*, le *navet*, la *rave*, la *betterave*, le *salsifis*, la *scorsonaire*, la *carotte*, le *topinambour*. On cultive avec succès l'*igname* en Algérie. Nous donnons, d'après M. Payen, la composition de la pomme de terre :

Fécule	20,00
Matière protéique	1,60
Dextrine, glucose	1,09
Matière grasse	0,11
Cellulose.	1,64
Sels	1,56
Eau	74,00
	100,00

On peut reprocher à ces aliments leur peu de matières azotées.

Légumes herbacés. — On les a divisés en deux grandes classes : 1° les *légumes azotés* ; 2° les *légumes acides et salins*.

Les légumes azotés sont : les *champignons*, qui, secs, renferment de 5 à 7,50 pour 100 d'azote ; les *truffes*, riches en principes savon-

reux et excitants ; les *choux*, qui présentent de nombreuses variétés ; les *aubergines*, les *asperges*, la *laitue*, etc.

Les légumes acides et salins sont surtout l'*oseille*, la *tomate*, la *rhubarbe* (tige), la *poirée*, la *chicorée*, etc.

Les sels que l'on rencontre le plus habituellement dans les légumes sont : les oxalates, les malates, les citrates de potasse, de soude et de chaux. On y voit aussi des chlorures alcalins, des traces de manganèse.

Les tomates sont riches en malates et en citrates ; l'oseille contient de l'oxalate acide de potasse : aussi croit-on devoir défendre ces légumes aux goutteux et aux sujets atteints de gravelle oxalique.

Enfin il est toute une classe de composés sulfurés qui donnent une saveur particulière à l'ail, à l'oignon, au raifort, au radis.

Il est fort important de connaître les légumes qui ne renferment point d'amidon et qui peuvent utilement figurer dans le régime de certaines maladies (diabète, obésité, etc.). Ce sont, d'après M. Payen, la laitue, les chicorées, l'oseille, les épinards, les asperges, les artichauts, les poireaux ; l'oignon blanc, les choux-fleurs et les choux n'en contiennent que des traces légères.

Une bonne alimentation comporte nécessairement un usage modéré des légumes. Associés à la viande et au pain, ils en facilitent la digestion par leurs sucs acides ; ils agissent comme excitants par les composés sulfureux et les autres matières sapides qu'ils renferment. Enfin, par leur richesse en eau, par la masse de leur résidu fixe en cellulose, ils forment un bol alimentaire volumineux, condition utile à deux points de vue, d'abord parce qu'elle combat la constipation en distendant l'intestin, qui se contracte d'autant mieux que son calibre est plus rempli ; et ensuite en calmant, par le fait même du volume, la sensation de la faim chez les sujets vigoureux habitués au travail au grand air et à la vie rustique.

D'un autre côté, une alimentation exclusivement basée sur ces végétaux est affaiblissante dans une certaine mesure, en raison de la résistance plus grande qu'ils opposent à la digestion, et ne peut convenir qu'aux individus doués d'une vigoureuse santé et de longue date habitués à une nourriture grossière.

On sait, depuis longtemps, que le scorbut, qui décimait autrefois les équipages des navires destinés à de longues traversées, a presque complétement disparu depuis l'addition des légumes herbacés à l'alimentation, trop exclusivement composée de viande salée, que les règlements d'autrefois avaient mise en vigueur.

Fruits. — Ce mot, comme celui de légumes, appartient à la langue usuelle. Les fruits des céréales et des légumineuses ne sont point compris dans ce terme.

On peut diviser les *fruits* en cinq classes :

1° *Huileux* (exemple : noix, amandes, olives) ;
2° *Sucrés* (ex. : poires, pommes, oranges) ;
3° *Acides* (ex. : citron) ;
4° *Astringents* (ex. : nèfles, coings) ;
5° *Féculents* (ex. : châtaignes, marrons d'Inde).

1. Les fruits huileux sont des aliments auxquels on peut reprocher leur manque à peu près complet d'amidon. Ils sont d'une digestion difficile.

2. Les fruits sucrés présentent de grandes différences, selon leur maturité plus ou moins avancée. Le fruit mûr doit son goût agréable à l'augmentation du sucre et à la disparition d'une matière analogue au tannin, qui existe dans le fruit vert (Buignet).

3. Dans les fruits acides, ce sont les acides citrique, tartrique ou malique qui dominent, soit isolés, soit réunis.

4. Les fruits astringents ne peuvent être employés qu'après avoir subi une maturation excessive. Exemple : les nèfles. Dans cette série se rangent aussi les coings.

5. Les fruits féculents constituent un aliment très-important pour certaines populations. Il est des pays, en France, où le paysan se nourrit presque exclusivement de châtaignes. On connaît toute l'importance de l'arbre à pain dans les régions tropicales.

Les fruits sont encore moins aptes que les légumes à former isolément la base d'une bonne alimentation ; mais, par leurs principes acides et sucrés, par leur saveur aromatique souvent très-agréable, ils sont excitants de la digestion, calment la soif et peuvent produire des effets laxatifs.

C. Aliments d'origine animale. — Les aliments tirés du règne animal sont très-riches en azote et en matériaux plastiques. Aussi sont-ils considérés comme la base principale d'une alimentation substantielle. Ils contiennent aussi une quantité de graisse fort variable, suivant les espèces, et souvent très-considérable. On y trouve enfin des matières extractives et des produits aromatiques qui donnent à la chair de chaque espèce une saveur toute spéciale.

La chair des mammifères et des oiseaux nous fournit ce qu'on ap-

pelle la *viande*[1]. On distingue des viandes rouges, blanches et noires. Ces dénominations correspondent à quelques différences sous le rapport de la composition chimique; nous allons les indiquer sommairement.

Les *viandes rouges* sont celles des mammifères adultes et plus spécialement des herbivores, vivant à l'état de domesticité. Ce sont surtout le *bœuf*, le *mouton*, le *porc*, qui servent à la consommation en Europe. Toutefois la viande de *cheval*, d'*âne* et de *mulet*, tend à entrer, pour une part de plus en plus grande, dans l'alimentation. L'expérience a démontré qu'elle est parfaitement saine et d'un goût fort agréable, quand l'animal se trouve dans de bonnes conditions.

Il est incontestable que la chair de certains animaux carnivores pourrait être parfaitement utilisée, et nous savons que le chien figure en Chine parmi les animaux de boucherie.

Les viandes rouges contiennent une grande quantité de musculine, d'albumine et d'autres principes analogues. Elles sont moins riches en gélatine que les viandes blanches, dont nous allons maintenant parler.

Les *viandes blanches* représentent la chair des jeunes mammifères appartenant aux espèces que nous venons d'énumérer, et de la plupart des oiseaux domestiques (*poulet*, *dinde*, *pigeon*, etc.).

Elles diffèrent surtout des viandes rouges par la grande quantité de gélatine qu'elles renferment. Ainsi, d'après Moleschott, le bœuf contiendrait 3,21 pour 100 de gélatine, tandis que le veau en présenterait 5 pour 100. Ces viandes passent pour être plus faciles à digérer, quoique un peu moins nutritives que les précédentes; aussi les prescrit-on, de préférence, aux malades et aux convalescents. Il faut en excepter la chair de certains oiseaux domestiques, qui présente une quantité excessive de graisse, ce qui la rend indigeste (*oie*, *canard*, etc.).

Les *viandes noires* proviennent des mammifères vivant à l'état sauvage (*lièvre*, *sanglier*, *chevreuil*, *cerf*, *daim*), et des oiseaux aquatiques (*canard sauvage*, *bécasse*, *poule d'eau*). Elles offrent une couleur, une saveur et une odeur beaucoup plus prononcées que les précédentes, et toutes ces propriétés subissent une notable augmentation par l'habitude, assez généralement répandue, de ne les consommer

[1] Le mot *viande*, qui primitivement signifiait aliment (*vivande*), était autrefois employé dans un sens beaucoup plus large qu'aujourd'hui. Il s'appliquait alors à toute espèce de mets. Il représente aujourd'hui l'aliment par excellence, la chair musculaire des animaux les plus rapprochés de notre espèce.

que lorsqu'elles ont déjà subi un commencement de décomposition. Elles renferment moins de graisse et de gélatine, mais beaucoup plus de matières extractives et d'inosates de potasse. Elles doivent, sans doute, à cette composition spéciale les propriétés excitantes qui leur sont universellement reconnues.

Sang. — Ce liquide est assez employé dans l'alimentation. On l'emprunte surtout au *porc*, ainsi qu'à la volaille de basse-cour. Le sang de bœuf fait partie de quelques aliments populaires et joue un rôle dans la panification chez certains peuples du Nord. Dans l'Amérique du Sud, on boit du sang de cheval à l'état de nature.

Le sang ressemble, par sa composition chimique, à la viande ; mais les matières albuminoïdes qu'il renferme sont principalement de l'hémoglobine et de la globuline. Aussi est-il d'une digestion toujours difficile. Le sang contient également de la fibrine, de l'albumine, des matières grasses, du chlorure de sodium et du fer (environ 0,05 pour 1000 parties de sang).

Tendons, *aponévroses*, etc. — Les parties tendineuses, la peau, les extrémités des mammifères, sont riches en gélatine et peuvent servir, dans une certaine mesure, à l'alimentation.

Viscères. — Le *cœur*, le *foie*, la *rate*, se rapprochent beaucoup, par leur composition chimique, des tissus musculaires, mais contiennent beaucoup plus de graisse. Le foie gras, où les éléments graisseux ont été artificiellement hypertrophiés, renferme 13 à 14 pour 100 de matières azotées et 50 à 55 pour 100 de matières grasses (Gautier).

Le *cerveau* contient une forte proportion d'eau, 72 pour 100, et renferme de la *lécithine*, de la *caséine* et de la *cholesterine*. C'est un aliment qui se rapproche beaucoup, par sa composition, des graisses.

Les *graisses* d'origine animale sont d'un usage journalier en cuisine, mais ne sont pas habituellement employées isolément. Cette proposition, d'ailleurs, n'est vraie que pour l'Europe occidentale ; car, en Allemagne, en Russie et en Turquie, on fait une énorme consommation de graisse de mouton. On sait que, dans les pays hyperboréens, les indigènes absorbent de très-grandes quantités de graisse de baleine et d'autres cétacés.

Poissons, *crustacés*, *reptiles*. — La chair de poisson contient moins de *musculine*, mais plus d'*albumine* et de *tissus collagènes* que les viandes précédentes. Elle est quelquefois très-riche en graisse (*anguille*, *thon*) ; elle contient une plus grande quantité de phosphore, de taurine et de créatine que la chair des mammifères et des oiseaux. Le

poisson frais passe pour être d'une digestion facile ; le poisson salé est, au contraire, fort indigeste.

La *chair de grenouille* a beaucoup d'analogie avec celle du poulet ; la *chair de tortue* rappelle le veau, mais elle est plus gélatineuse. Elle fournit un bouillon très-apprécié surtout en Angleterre.

Parmi les *mollusques*, les *huîtres*, les *moules*, les *escargots* sont les plus estimés : leur chair musculaire est fort analogue, par sa composition, à celle des mammifères, mais plus riche en eau. Elle ne contient pas de phosphore.

Les *crustacés* sont surtout représentés sur nos tables par le *homard*, l'*écrevisse*, la *crevette*. Leur chair est peu digestible, mais très-savoureuse et très-nourrissante. Sa composition est presque identique à celle de la viande.

Les deux tableaux suivants, empruntés à M. Gautier, donnent la composition de différentes viandes.

100 PARTIES DE MAIGRE DES VIANDES SUIVANTES, PRIVÉES DE PORTIONS TENDINEUSES, CONTIENNENT :

NOM DES VIANDES.	ALBUMINES SOLUBLES, ET HÉMATINE.	MUSCULINE ET ANALOGUES.	MATIÈRES GÉLATINISANT PAR LA COCTION.	GRAISSES.	EXTRACTIF.	CRÉATINE.	CENDRES.	EAU.	AUTEURS.
Bœuf. . .	2,20	15,80	1,90	2,93				77,50	Berzélius.
Bœuf. . .	2,25	15,21	3,21	2,87	1,39	0,07	1,60	75,59	Moleschott,
Veau. . .	2,27	17,36	5,01	2,56	1,27	»	0,77	75,75	Id.
Chevreuil.	2,10	16,98	0,50	1,90	2,52	»	1,12	75,17	Id.
Cochon. .	1,65	15,50	4,08	5,75	1,29	»	1,11	70,66	Id.

COMPOSITION DE DIVERSES VIANDES USUELLES.

NOMS DES VIANDES.	ALBUMINE SOLUBLE.	MUSCULINE ET ANALOGUES.	TISSU CONNECTIF ET ANALOGUES.	MATIÈRES EXTRACTIVES.	CRÉATINE.	CORPS GRAS.	CENDRES.	EAU.	AUTEURS.
Viande de mammifère (moyenne .	2,17	15,25	3,16	1,60	0,09	3,72	1,14	72,87	Moleschott.
— de poulet.	3.03	16,69		0,94	0,32	1,42	1,57	76,22	Id.
Idem.	3,00	16,5	?	2,6		?	?	77,30	V. Bibra.
Grenouille	1,86	11,77	2,48	3,46		0,10	?	80,55	Id.
Saumon.	4,34	10,96		1,78	»	4,79	1,26	7 687	Moleschott.
Idem.	19,45					4,85	1,28	75,70	Payen.
Carpe.	2,93	10,21	2,02	1,45	»	2,84	2,00	78,54	Moleschott.
Idem.	21,94 contenant : Azote=3,498					1,09	1,55	79,97	Payen.
Sole.	13,61 contenant : Azote=1,911					0,248	1,25	86,14	Id.
Maquereau.	24,967 contenant : Azote=3,747					6,76	1,85	68,27	Id.
Goujon.	20,435 contenant : Azote=2,78					2,676	3,44	76,89	Id.
Anguille.	14,065 contenant : Azote=2,00					25,86	0,775	62,07	Id.

CHAPITRE IV

ALIMENTS USUELS

ALIMENTS SOLIDES.

Farine. — La farine peut être fabriquée avec toutes les graines de céréales dont nous avons parlé, mais nous nous occuperons seulement de la farine de froment[1].

Toute farine est, en général, un mélange d'amidon, de gluten, de dextrine, de sucre, de graisse et de matières minérales fixes.

On sait que, dans la préparation de la farine de première qualité, le son est presque complétement éliminé. Certains auteurs se sont demandé s'il n'y avait point là, sous le rapport nutritif, une perte à subir. Le son contient, en effet, 10 à 15 pour 100 de matières azotées, 3 à 4 pour 100 de matières grasses, 5 à 6 pour 100 de sels minéraux. Il est certain, toutefois, que le pain fabriqué avec de la farine très-pure est d'une digestion plus facile ; d'un autre côté, le pain *de son* est un remède utile et agréable contre la constipation, en raison même des détritus dont il encombre le tube intestinal.

Les qualités physiques d'une bonne farine sont : une couleur blanche ou légèrement jaunâtre, l'absence complète de grumeaux, la faculté de former une pâte filante lorsqu'elle est mélangée à l'eau ; enfin, la farine ne doit offrir aucune odeur et ne doit pas présenter une saveur acide.

Il n'est pas sans intérêt de signaler les principales maladies de la farine. Ce sont surtout des parasites, animaux et végétaux. Parmi les parasites animaux nous signalerons : l'*acarus farinæ*, les vibrions et certaines larves d'insectes. Les acarus et les vibrions, qui sont facilement découverts par le microscope, sont presque toujours un indice de la décomposition du gluten et, par conséquent, de l'altération de la farine. Quant aux parasites végétaux, ce sont surtout des champignons d'espèces diverses qui passent pour développer des symptômes d'irritation gastro-intestinale chez les personnes qui mangent le pain fabriqué avec la farine qui en renferme.

[1] Les blés sont de trois espèces : blés tendres, blés durs, blés demi-durs. Les blés durs contiennent 10 à 12 p. 100 de matières azotées, les blés durs de 17 à 20 p. 100. Ces derniers donnent peu de son, mais présentent de la richesse en gluten

L'ergot est bien plus facile à reconnaître sur les grains de blé intacts que dans la farine qui sort du moulin. Il est fâcheux qu'il n'existe aucun procédé chimique facile et sûr pour reconnaître la présence de cette substance éminemment vénéneuse et qui donne lieu à de si graves accidents.

La farine est souvent falsifiée par l'addition de l'amidon qui provient des autres céréales, orge, avoine, seigle, riz; par la fécule de pommes de terre, de haricots, de pois, quelquefois même de plantes vénéneuses telles que le *lolium temulentum* (ivraie). La présence de ces féeules étrangères sera facilement reconnue par le microscope.

La graine de lin, le sarrasin, le maïs, entrent aussi quelquefois dans la composition des mauvaises farines.

Les matières minérales qu'on ajoute au froment sont surtout de l'alun, du plâtre, de la craie ou de la poudre de silice. C'est aux procédés de l'analyse chimique qu'il faut recourir ici pour reconnaître la fraude.

Pain. — Le produit de la cuisson de la farine des céréales, après mélange d'eau et addition de sel et de levain, constitue le *pain*.

Pendant la cuisson, il y a dégagement d'acide carbonique ; si la farine employée contient assez de gluten, le dégagement se fait en soulevant la masse et donne un pain bien levé et d'une digestion facile.

Toutes les farines ne seront donc point aptes à donner un pain de bonne qualité : la farine de riz, par exemple, contient trop peu de gluten pour subir les fermentations nécessaires à la panification.

Le pain de munition était autrefois confectionné avec de la farine de blé dont on avait extrait, par blutage, 15 pour 100 de son. La croûte inférieure de ce pain était toute incrustée de son ou fleurage. Aujourd'hui le pain de munition est plus blanc, comparable, pour la nuance, au pain de seconde qualité de la boulangerie civile. On le prépare avec une farine dont on extrait, par le blutage, 20 pour 100 de son au lieu de 15.

La proportion moyenne d'eau que renferme le pain est la suivante :

Mie.	40 à 48
Croûte	17 à 27
Pain entier	30 à 41 (Rivot).

La fermentation est nécessaire dans la préparation du pain ; aussi ajoute-t-on au mélange de farine et d'eau, à la pâte, du *levain*. Le mélange doit se faire dans un endroit où la température soit de 20° à 25°. Dans la campagne, le levain n'est qu'une pâte fermentée provenant

d'une opération précédente ; mais on obtient généralement ainsi une fermentation trop active, et le pain brunit. On peut ajouter de la levûre de bière à la farine. Les boulangers de Paris prennent de la pâte d'un précédent pétrissage, la mêlent à la farine et la maintiennent à 35° environ ; puis ils mêlent de nouveau ce levain avec de la farine et de l'eau, en répétant trois fois cette opération.

Le levain, faisant corps avec la pâte, réagit sur l'amidon et le sucre, qu'il transforme en acide carbonique qui tend à se dégager ; le gluten de la farine le retient, et les produits gazeux, soulevant la pâte, y forment de petites bulles. Cette action porte aussi sur les matières protéiques et cause la perte d'un élément nutritif important. On a cherché à obvier à cet inconvénient, et nous citerons à ce sujet la méthode suivie à Londres, qui consiste à faire la pâte avec de l'eau chargée d'acide carbonique.

On enfourne les pains de façon à les porter brusquement à une température de 260° environ. La croûte se produit à une température de 210°, tandis que la mie n'atteint guère que 100°.

Le *pain rassis* diffère peu du *pain tendre ;* dans les conditions ordinaires, le pain perd de son poids et durcit ; mais cette perte, du reste minime, n'est point la cause qui fait durcir le pain, car le même phénomène se produit dans une atmosphère humide. Du reste, en chauffant du pain dur, on le ramène à un état analogue à celui du pain tendre, mais pour quelques instants seulement. On admet qu'il y a là une modification moléculaire.

La coloration du *pain bis*, qu'on avait attribuée à la présence du son, ne se rattache à celui-ci qu'autant qu'il introduit dans la farine la *céréaline*, ferment énergique. Laissée en assez grande quantité dans la farine et mélangée à l'amidon, la céréaline en détermine rapidement la saccharification, amène la fermentation acide et la fait prédominer sur la fermentation alcoolique ; dès lors, le gluten est altéré : il se produit de l'ammoniaque, une matière brune analogue à l'*ulmine*, et un produit azoté. C'est cette matière brune qui donne au pain bis sa coloration spéciale.

Étudiant cette action de la céréaline sur l'amidon, d'une part, et sur le gluten, de l'autre, M. Mége-Mouriès a pu établir un nouveau moyen de panification qui permet, tout en employant des farines mêlées de son, d'obtenir du pain blanc. On parvient ainsi à paralyser l'action de la céréaline au milieu de la pâte où elle est engagée, ce qui lui fait obtenir un rendement en pain blanc plus considérable, et aussi plus avantageux au point de vue de la qualité nutritive que le pain dit *noir*.

Nous devons à M. Poggiale le classement suivant des différents pains de munition, au point de vue de la quantité d'azote :

	AZOTE contenu dans 100 parties de pain desséché à 120°.
Pain de la Manutention de Paris.	2,26
— de Bade.	2,24
— du Piémont	2,19
— de Belgique	2,08
— d'Autriche.	1,58
— d'Espagne	1,57
— de Prusse	1.12

Nous ne pouvons point étudier ici toutes les différentes espèces de pain. Nous citerons cependant les principales.

Les *pains de gruau* sont fabriqués avec des farines dites *de gruau blanc;* plus blancs que les pains ordinaires, ils contiennent plus de gluten, mais moins de phosphates et de substances azotées non extensibles.

Les *pains viennois* résultent de la substitution de 1 partie de lait et de 4 parties d'eau à l'eau de pétrissage.

Les *petits pains au lait* sont faits avec du lait presque pur.

Les *croissants* contiennent 1 ou 2 œufs par kilogramme de farine.

Le *pain de gluten* s'obtient par addition de gluten qu'on dissémine dans la pâte au moment du pétrissage.

Le *biscuit de mer* est préparé avec de la farine de blé et 1 dixième d'eau; cette sorte de pain est en tablettes percées de trous, espacés de cinq à six centimètres, laissant échapper une partie du gaz pendant la cuisson. Il perd ainsi la faculté de lever.

Altérations du pain. — De toutes les altérations, la plus grave est celle que peut éprouver le gluten.

Quelquefois le pain se recouvre de champignons (*Oïdium aurantiacum*) dont on empêchera l'apparition en diminuant l'eau de panification, en ne faisant que des pains au-dessous de cinq kilogrammes, en cuisant bien la pâte et en évitant d'entasser les pains au sortir du four.

Lorsque le pain est préparé avec du bicarbonate de soude et de l'acide chlorhydrique, il peut contenir de l'arsenic, que l'acide renferme quelquefois.

S'il contient du seigle ergoté, il présente des taches ou une teinte violette, et une saveur de pourri.

Viande. — La *viande* est surtout formée par la chair musculaire des

ruminants, et sous le nom de viande de boucherie on comprend généralement le bœuf et le mouton. On peut ajouter que la chair du cheval et de l'âne renferment à peu près les mêmes éléments et présentent très-sensiblement le même goût. Quant à la viande de porc, elle peut donner lieu à quelques considérations spéciales.

La chair musculaire, que nous mangeons, est un aliment complexe contenant : 1° de la myosine coagulée ou musculine, substance principale; 2° de l'albumine soluble et des matières qui en dérivent; 3° de la graisse; 4° des sels[1].

La musculine ou syntonine est soluble dans l'acide chlorhydrique, ce qui explique pourquoi elle se digère facilement. C'est donc une erreur, mais une erreur des plus tenaces, que celle qui consiste à croire que le jus de la viande, obtenu soit par cuisson, soit par expression, en représente toute la partie alimentaire. C'est la chair musculaire, c'est la partie solide, insoluble dans l'eau, mais soluble dans les sucs de l'estomac, qu'il faut manger et digérer pour tirer un profit complet de la viande.

Considérée comme aliment, la viande présente des avantages tellement considérables qu'on doit la regarder comme la plus substantielle de toutes les espèces de nourriture. Elle renferme une énorme proportion de matières azotées. Elle contient une grande quantité de graisse et de sels d'une évidente utilité pour l'économie : le chlorure, le phosphate et le carbonate de potassium, et des sels de fer. En outre, elle se prête facilement à toutes les opérations culinaires. Elle est plus facile à digérer que les aliments végétaux et renferme, sous un moindre volume, plus de principes alimentaires. Son principal inconvénient est de ne pas contenir d'amidon ; mais il est généralement admis que

[1] La viande crue est composée de musculine, d'albumine soluble, de créatine $C^4H^9Az^3O^2.H^2O$, de créatinine, $C^4H^7Az^3O$, d'acide inosique, de graisse et de sels, etc. Les fibres formant la base des muscles constituent la syntonine ou musculine, qui se distingue de la fibrine par sa solubilité dans l'acide chlorhydrique à 1 millième. Ces fibres sont imprégnées d'un liquide (plasma) contenant une matière spontanément coagulable, la myosine. Les matières privées d'azote qui y existent sont : l'inosite, la dextrine, le glycogène, l'acide sarcolactique; il y a aussi des traces d'acides formique, acétique et butyrique. Les cendres de viande ont la composition suivante :

Acide phosphorique	37
Potasse	40
Terre et oxyde de fer	6
Acide sulfurique	3
Chlorure de potassium	14
	100

On doit remarquer que la viande est surtout riche en sels de potasse.

l'usage de la viande, comme aliment, développe à la fois les forces physiques et la vigueur intellectuelle, et, dans la série animale, on ne saurait méconnaître, à ce double point de vue, la supériorité des carnivores sur les ruminants. Les mangeurs, en effet, sont incontestablement supérieurs aux mangés, sous le rapport physique aussi bien que sous le rapport moral.

Pour s'assurer que la viande présente les qualités nécessaires à une bonne alimentation, on doit examiner : 1° le bétail sur pied; 2° la viande débitée par le boucher.

1° *Inspection du bétail.* — Elle doit avoir lieu vingt-quatre heures avant l'abatage ; dans les pays chauds, quelques heures seulement avant la mort de l'animal.

Le bétail doit avoir atteint l'âge adulte : la chair des jeunes animaux est beaucoup moins riche en graisse, en sels et en syntonine; d'ailleurs elle perd une grande quantité de son poids, de 40 à 70 pour 100, par la cuisson. Elle ne joue donc qu'un rôle très secondaire à côté de celle des animaux adultes.

Le poids de la bête est aussi un point important à vérifier. En France, le bœuf doit offrir un minimum de 250 kilogrammes. Le poids moyen est de 350 kilogr. La vache offre un poids moyen de 230 kilogr.; le minimum fixé par les règlements est de 160 kilogr. Un mouton adulte pèse de 30 à 40 kilogr., suivant l'espèce. Le poids du cochon est, en général, de 50 à 100 kilogr. Le bœuf et le mouton fournissent environ 60 pour 100 de viande ; le porc, de 70 à 80 pour 100.

On doit rejeter les animaux dont le poil est hérissé, rude, les yeux éteints, les narines sèches ou couvertes d'écume, la respiration difficile, les mouvements languissants, ou qui sont atteints de diarrhée ou d'hématurie. Quand la langue pend en dehors de la bouche, c'est un signe fâcheux.

2° *Caractères d'une viande saine.* — Pour être saine, toute viande doit présenter, d'après M. Mauchère, certaines qualités qui seraient caractéristiques : « Les chairs doivent être, dans leur ensemble, d'une coloration vive et vermeille. Le simple toucher doit donner une sensation de fermeté unie à une légère souplesse ou élasticité. La pression doit faire ressortir un caractère de densité, une sorte de résistance de traction ; aucun suintement de suc musculaire ne doit se produire ni faire sentir à la main une impression de froid, d'onctuosité et d'humidité. La palpation des couvertures doit être sonore ; celle des viandes séparées en quartiers doit être rude. La fluidité, l'aspect

glaireux de la graisse, sont des caractères qui doivent faire refuser la viande. »

D'après M. Letheby, une viande saine, séchée à 104°, perd 69 à 74 pour 100 d'eau ; malsaine, la perte est de 75 à 80 pour 100.

Maladies du bétail. — Ce sont surtout la pleuro-pneumonie épidémique, la maladie aphtheuse, la peste bovine, le charbon, la pustule maligne[1]; les maladies des voies respiratoires, bronchite, pneumonie simple et phthisie; les maladies du cœur et des reins, produisant l'hydropisie, la clavelée chez les moutons; enfin les maladies parasitaires.

Parmi les plus importantes nous citerons : le tænia, le cysticerque du bœuf et du porc, les hydatides du cerveau, qu'on rencontre surtout chez les moutons ; la phthisie spéciale qui est produite par *le strongylus filaria;* enfin la trichine.

En thèse générale, il est dangereux de consommer la viande des animaux frappés d'affection parasitaire. On a cependant prétendu que, par une coction prolongée à une haute température, on pouvait détruire la vitalité des parasites et manger sans inconvénient la viande qui en renferme. Nous préférons laisser cette pratique aux Allemands, qui l'ont recommandée.

Il faut en effet remarquer, avec M. Vallin, que si la température extérieure des viandes rôties dépasse toujours et nécessairement 100° (autrement les viandes ne seraient pas rôties) et que, si elle atteint d'ordinaire 120° à 130°, il n'en est plus de même des parties les plus reculées et les plus abritées. Les chiffres suivants donnent la température la plus basse lue, à chaque opération, sur de nombreux thermomètres de très-petit volume, introduits au centre de la pièce pendant la cuisson : bœuf : + 49°5, 54°, 52°, 51°, 55°, 56°, 54°; mouton : + 50°, 46°, 51°, 56°, 48°, 53°; porc : + 62°, 68°.

Si l'on se rappelle que la température de 60° ne tue pas constamment les trichines, il est important que nos marchés ne laissent pas passer du bétail atteint de maladies parasitaires[2].

Des divers moyens de préparer la viande. — Bien que la chair crue soit un aliment facile à digérer et parfaitement sain (lorsqu'elle

[1] On s'est demandé s'il était possible de consommer sans inconvénient la viande des animaux morts du charbon, de la peste bovine, etc. Cette question a été diversement résolue; mais quelle que soit l'opinion des savants, nous croyons que la prudence la plus élémentaire conseille de s'abstenir.

[2] Küchenmeister a vu qu'après une demi-heure de cuisson, lorsque les parties superficielles d'une pièce de viande atteignent 60°, l'intérieur n'était arrivé qu'à 55° ; au bout de trois quarts d'heure, ces mêmes parties ayant atteint de 77 à 80°, l'intérieur était à 65°; enfin au bout d'une heure la température extérieure donnant 90°, l'intérieur n'était qu'à 75°.

provient d'animaux sains eux-mêmes), presque tous les peuples font cuire leur viande avant de la manger. Après avoir subi cette opération culinaire, la viande offre un goût plus agréable et devient plus facile à diviser par la mastication. On peut cuire la viande devant le feu (*rôtie*), dans l'eau bouillante (*bouillie*) ou par la vapeur (*à l'étuvée*). Quand la viande est *rôtie* ou *grillée*, les parties extérieures sont brusquement exposées à une haute température qui coagule les matières albuminoïdes et durcit la chair ; enfermées dans cette carapace, les parties internes n'atteignent qu'une température d'environ 60° et conservent tous leurs éléments nutritifs. Aussi est-il très-important que le rôti ne soit pas *brûlé*.

D'après Playfair, la composition de la viande est fort peu modifiée par ce mode de cuisson.

	BŒUF CRU.	BŒUF RÔTI.
Carbone	51,85	52,59
Hydrogène	7,57	7,89
Azote	15,00	15,21
Oxygène et sels	25,60	24,31

La viande rôtie est donc un aliment sain, agréable et nourrissant. Les matières empyreumatiques développées à la surface lui donnent un goût très-agréable et une odeur très-appétissante.

La cuisson doit se faire lentement ; pour arriver à la perfection, il faut saisir la viande par une chaleur très-intense et continuer ensuite l'opération d'une manière beaucoup plus lente. La *distillation sèche* donne naissance à des produits aromatiques qui sont partiellement volatilisés, tandis que la graisse, partiellement fondue, s'écoule en entraînant beaucoup de gélatine et des matières extractives d'un goût très-agréable ; c'est le *jus* de la viande.

La perte de la substance varie de 20 à 35 pour 100 ; elle porte principalement sur l'eau.

La viande *cuite au four* offre une saveur un peu moins franche que celle du rôti, et la cuisson atteint d'une manière beaucoup plus complète les parties profondes. C'est donc un moyen de préparation inférieur à la cuisson à l'air libre.

Le *bouilli* est très-inférieur au rôti, comme matière alimentaire. La viande, en effet, est profondément modifiée par le contact prolongé de l'eau bouillante, qui dissout toutes les parties solubles et coagule partiellement l'albumine. C'est la réunion de ces diverses substances dissoutes dans l'eau qui donne le *bouillon*, dont nous parlerons tout à l'heure. La viande qui reste est plus ou moins fade ou coriace, mais elle contient la presque totalité de la musculine, c'est-à-dire la portion

essentiellement nutritive. Le bouilli est donc un aliment suffisant pour des estomacs vigoureux, mais il est toujours d'une digestion plus difficile que la viande rôtie.

On peut cependant préparer de la viande bouillie agréable et sapide, mais il faut alors sacrifier le bouillon ; on atteint ce résultat, comme pour le rôti, en soumettant immédiatement la viande à une très-haute température, c'est-à-dire en la plongeant subitement dans l'eau bouillante, pour coaguler, à la surface, les matières albuminoïdes, ce qui empêche la dissolution, dans l'eau, des éléments sapides et nutritifs de la viande.

La perte de substance, pour la viande bouillie, varie de 20 à 40 pour 100. Cette différence s'explique par la préparation, plus ou moins soignée, du bouillon. Il faut, en effet, se dire qu'il est absolument impossible d'avoir à la fois un bon consommé et un bouilli mangeable ; il faut, de toute nécessité, sacrifier l'un à l'autre.

Comme le fait très-justement observer Parkes, le grand principe, en pareille matière, est de graduer la température ; il conseille, à cet effet, d'employer le thermomètre ; mais ce degré de précision scientifique nous paraît difficile à obtenir dans la pratique.

Dans la *cuisson à la vapeur*, la viande se trouve à une température de 100°, et les principes solubles ne se perdent pas dans l'eau. C'est donc un excellent procédé.

Bouillon. — La décoction aqueuse de la viande prend le nom de *bouillon ;* mais, en pratique, le bouillon n'est jamais composé exclusivement de cette manière. On y ajoute des légumes, du sel, quelquefois du beurre et d'autres condiments. Lorsqu'il s'agit d'un bouillon formé exclusivement par les matières solubles de la viande, on trouve que, pour 1 kilogramme de viande fraîche, le bouillon contient environ 21 grammes de matière solide ; on y trouve une quantité variable de matières albuminoïdes transformées, de la gélatine, de la graisse, des sels (phosphate, sulfate et chlorure de potassium, phosphate bibasique de chaux et de magnésie, des traces de sels de fer), enfin les matières extractives de la viande.

La proportion des sels représente un peu plus de la moitié des principes solides (11^{gr},50 sur 21 grammes). D'après M. Chevreul, un litre de bouillon bien préparé pèse 1015^{gr},60 ; sa composition est la suivante :

Eau	985,600
Substance organique soluble	16,917
Chlorure, phosphate, sulfate de potasse et de soude	11,083
Phosphate de chaux et de magnésie	0,559

D'après Parkes, le bouillon de mouton renferme plus de principes nutritifs que celui de bœuf. Le bouillon de poulet serait le plus nourrissant de tous.

Les substances dissoutes dans le bouillon n'appartiennent pas au groupe des matières plastiques, sauf une très-faible partie de leur poids qui consiste en matières albuminoïdes solubles. Le bouillon n'est donc pas un aliment, mais un excitant des organes digestifs : il favorise la sécrétion des glandules à pepsine, et forme une préface très-convenable à un repas sérieux. D'un autre côté, il peut fournir à un homme fatigué une réparation instantanée et très-utile, bien que son effet soit passager. En somme, on peut dire, avec M. le professeur Bouchardat, que le bouillon n'est réellement utile que lorsqu'il est très-agréable.

La substance nutritive par excellence de la viande est insoluble dans l'eau, mais soluble dans l'eau contenant un ou deux millièmes d'acide chlorhydrique. (Bouchardat.) Liebig a depuis conseillé de faire le bouillon à froid, en prenant 250 grammes de viande hachée et autant d'eau additionnée de quelques gouttes d'acide chlorhydrique. Au bout d'une heure, on ajoute 250 grammes d'eau, et on soumet le résidu à l'expression. On obtient, de cette manière, une plus grande quantité d'albuminose, mais cette quantité est encore très-faible, et les qualités utiles du bouillon ainsi préparé sont au moins contestables.

Thé de bœuf. — Le thé de bœuf se prépare en mettant de la viande, coupée en morceaux, dans de l'eau froide dont on élève la température graduellement, sans jamais atteindre l'ébullition. On peut y ajouter des condiments divers, poivre, sel, épices, etc., au gré du consommateur[1].

Extraits de viande. — On a cru pouvoir utiliser les viandes qui se perdent en si grande quantité, faute de moyens de transport, dans les régions peu habitées du globe, en en préparant des *extraits*. On présente au public ces extraits comme un aliment utile, pouvant presque remplacer la viande en nature; mais, il faut bien le savoir, ils ne représentent que du bouillon concentré, privé de gélatine et de corps gras. Ces principes, qui altèrent rapidement le bouillon, ne permettraient pas de conserver les extraits de viande, s'ils en renfermaient.

Un chimiste des plus célèbres, le baron Liebig, n'a pas craint de

[1] Voici une formule que nous empruntons à un ouvrage anglais : « Mettez une livre « de viande de bœuf dans une pinte et demie (environ un litre) d'eau froide. Faites « chauffer doucement pendant une heure : ajoutez une cuillerée à café de sel, et un « peu de poivre et d'épices. »

lancer cette entreprise industrielle, en abusant de sa réputation pour lui donner de la vogue. S'il fallait en croire les prospectus revêtus de cette illustre signature, le professeur aurait pris la peine d'analyser, lui-même, les produits offerts au commerce. Il est mort aujourd'hui, mais la vogue malheureuse que le charlatanisme a donnée à l'*extrait de viande Liebig* est loin d'être épuisée. Il est bon de prévenir le public que non-seulement les extraits de viande ne sont pas des aliments, mais que, pris à dose un peu forte, ils constituent un véritable poison.

La thèse de M. Muller (Paris, 1870) renferme, à cet égard, quelques données intéressantes. Un chien pesant 6500 grammes reçoit, tous les jours, 200 grammes de pain, 200 grammes d'eau, 20 grammes de graisse et 20 grammes d'extrait. Au bout de six jours, il est pris de diarrhée; le neuvième jour, il meurt. Des expériences répétées sur d'autres animaux ont conduit aux mêmes résultats; mais l'extrait de viande *seul*, donné sans addition d'aucun autre aliment, tue les animaux bien plus rapidement que la privation de toute espèce de nourriture (Kemmerich).

Ces effets sont dus, selon toute apparence, à la quantité considérable de chlorure de potassium et d'autres sels de potasse que renferme l'extrait Liebig. On sait, d'après les expériences de MM. Bouchardat et Stuart Cooper, et de plusieurs autres observateurs, que le chlorure de potassium, injecté dans les veines, est toxique à la dose de 1 gramme.

On voit, par conséquent, que les extraits de viande, et surtout celui de Liebig, n'ont pas la valeur qu'on leur a attribuée, soit comme aliment, soit comme condiment, et qu'ils ont surtout rendu service aux industriels qui les ont exploités.

Œufs. — Nous ne parlerons ici que de l'œuf de poule; nos remarques s'appliqueront également aux autres œufs, les œufs de tous les oiseaux ayant, en effet, une composition analogue.

Un œuf comprend la coquille, les membranes, le blanc et le jaune.

La coquille, formée de carbonate de chaux et d'une petite quantité de carbonate de magnésie et de phosphate de chaux, contient une matière albuminoïde.

La membrane interne est de nature albumineuse.

Le blanc est formé de cellules lâches, contenant un liquide albumineux avec des traces de carbonate de soude, de glucose et d'urée.

Le jaune contient : de la vitelline, de la margarine, de l'oléine, de la lécithine, une matière visqueuse, de la cholestérine ($C^{26}H^{44}O + H^2O$), deux matières colorantes, des traces d'acide lactique ($C^3H^6O^3$), des sels, des granules à structure semblable à l'amidon et colorables en bleu par l'iode.

Le poids moyen du blanc d'œuf est de 24 grammes ; celui du jaune, de 15 grammes.

Les œufs, pour constituer un aliment sain, doivent être consommés lorsqu'ils sont frais. Le moyen de constater la fraîcheur d'un œuf est le suivant. On prend de l'eau contenant 10 pour 100 de sel, et on y laisse tomber l'œuf. Comme la densité de l'œuf est à peu près la même que celle de ce liquide, s'il est frais, il ira au fond du vase ; lorsqu'il ne l'est plus, il surnage. La cause de ce phénomène réside dans la perte d'eau que l'œuf éprouve, et qui s'élève à 3 ou 4 centigrammes chaque jour. En même temps il se développe dans l'œuf des vibrions et des bactéries, cause de l'altération.

Le moyen de conserver un œuf est de le recouvrir d'un vernis imperméable ; bien des procédés ont été employés pour obtenir ce résultat ; le plus simple est de le plonger dans de l'eau de chaux saturée. D'après Parkes, ce procédé donne aux œufs un goût particulier et rend l'albumine plus liquide.

Peu cuit, l'œuf est d'une digestion facile : c'est un bon aliment, car il contient beaucoup d'albumine et de graisse, mais il manque d'hydrate de carbone. En y ajoutant du pain, on obtient un aliment complet.

ALIMENTS LIQUIDES.

Eau. — L'eau mérite une étude approfondie. Nous traiterons cette question dans un chapitre spécial ; nous ferons simplement remarquer ici que les composés ternaires et quaternaires sont loin de fournir à l'organisme une quantité de produits minéraux égale à la quantité qui est éliminée. L'eau doit maintenir cet équilibre, en fournissant chaque jour un certain poids de sels de chaux, de magnésie, etc.

Lait. — Le lait peut être considéré comme une émulsion d'un corps gras (*beurre*) dans un milieu légèrement alcalin.

La solution contient une matière sucrée, la *lactose* ou *lactine*, et des matières albumineuses : la *caséine* et l'*albumine*. Alcalin au premier moment, il devient facilement acide. Il y a formation d'*acide lactique* d'abord, puis d'*acide acétique*.

C'est, comme nous l'avons vu déjà, un aliment complet et d'une digestion facile.

Comme dans toute émulsion, la matière grasse a tendance à se séparer ; le beurre vient donc, au bout de quelque temps, former une couche appelée *crème*. La couche intérieure, *sérum*, est une solution de sucre, d'albumine, de caséine et de sels.

La densité du sérum est plus grande que celle du lait.

Les altérations et les falsifications du lait constituent un danger réel pour le consommateur, surtout pour l'enfant. Nous étudierons exactement la composition du lait et nous donnerons les moyens d'en constater les falsifications.

Le lait possède une *odeur* faible, qui varie avec l'animal qui le fournit; la saveur est douce et légèrement sucrée.

C'est un liquide de *densité* supérieure à celle de l'eau : le lait de femme a une densité moyenne de 1030 à 1034; celui de vache, de 1028 à 1033. Le lait de buffle passe pour être le plus riche de tous en principes solides. La densité se détermine avec un aréomètre spécial, appelé *lactodensimètre*. Les sels en solution dans le lait augmentent sa densité ; la crème (beurre) la diminue. Il y a donc, pour le falsificateur, deux moyens d'amener au chiffre normal un lait qui ne le marque pas : 1° si la densité est trop faible, enlever le beurre, c'est-à-dire l'écrémer ; 2° si elle est trop forte, ajouter de l'eau. En écrémant un lait, on augmente sa densité ; l'eau qu'on ajoute ensuite le ramène à la densité normale. La densité seule n'est donc pas un caractère suffisant pour apprécier la valeur d'un lait.

La présure, les acides minéraux et l'acide acétique coagulent le lait, dont ils précipitent la caséine. Certains sels neutres donnent le même résultat ; tel est le sulfate de magnésie. L'acide lactique, qui se forme dans le lait, agit de la même façon, mais il en faut une certaine quantité pour obtenir ce résultat. On dit alors que le lait est *tourné*.

L'analyse chimique du lait doit porter sur les substances suivantes : 1° le beurre ; 2° les matières albuminoïdes ; 3° le sucre de lait (lactose, lactine); 4° les sels.

1. *Beurre.* — La matière grasse est à l'état de globules dont les dimensions, variables, ne dépassent guère 2 centièmes de millimètre ; réunis en masse par le battage, ils donnent le beurre, fusible à 26°. Le beurre offre la composition chimique suivante :

Margarine.	68
Butyroléine	30
Butyrine, caproïne et caprine.	2

On peut le doser avec :

I. Le crémomètre Quevenne ;
II. Le lactoscope de Donné ;
III. Le lacto-butyromètre de Marchand.

I. *Crémomètre de Quevenne.* — Il consiste simplement en une

éprouvette graduée contenant 2 décilitres de lait. On la remplit jusqu'au zéro. Abandonné au repos pendant vingt-quatre heures, à 12° ou 15°, le lait se recouvre peu à peu de crème ; on mesure ensuite le nombre de divisions que remplit la crème. Un bon lait de vache doit donner, dans ces conditions, un dixième de son volume de crème. Le temps nécessaire pour obtenir ce résultat est un reproche grave à faire à ce procédé.

II. *Lactoscope de Donné.* — Il n'exige que quelques centimètres cubes de lait.

Le principe est le suivant : Le lait doit son opacité aux globules en suspension. L'épaisseur de la couche de lait comprise entre deux lames de verre parallèles est d'autant plus riche en globules qu'elle empêche de distinguer un objet lumineux sous une moindre épaisseur.

Une graduation expérimentale permet de déterminer la quantité de beurre. Ce procédé est rapide, permet d'opérer avec peu de liquide, mais le lactoscope de Donné est difficile à se procurer.

III. *Lacto-butyromètre de Marchand.* — Ce dernier procédé est d'une exécution rapide et facile ; c'est celui qu'on devra employer de préférence. Le principe de la méthode repose : 1° sur ce qu'une petite quantité d'alcali libre est sans action sur le beurre ; 2° sur la solubilité du beurre dans l'éther sulfurique pur en présence de traces d'alcali libre ; 3° sur la propriété que possède l'alcool, ajouté en proportion notable, d'amener la séparation d'une couche butyro-éthérée renfermant une fraction calculable de la masse totale du beurre.

L'instrument est un tube de verre fermé à une de ses extrémités. Il est divisé en trois parties, chacune de 10 centimètres cubes. On verse d'abord le lait jusqu'en L, puis une goutte de lessive de soude (rarement deux) ; ensuite l'éther jusqu'en E. On agite ; quand le mélange est parfait, on ajoute de l'alcool jusqu'en A. On agite de nouveau et l'on introduit le tube bien bouché dans de l'eau à 40° environ.

Une couche oléagineuse monte en A ; quand elle cesse d'augmenter de volume, au bout de quelques minutes, on lit le nombre de divisions occupées par la matière grasse. Ces divisions sont marquées sur le tube dans le voisinage de A, elles répondent à des $\frac{1}{10}$ de centimètre cube. Chaque division = 2 gr 55

de beurre par litre. L'alcool et l'éther conservent en solution $12^{gr}60$ de beurre par litre. Si donc nous avons une couche de beurre occupant n divisions, un litre de lait contiendra $P = 12^{gr}60 + n \times 2.33$.

La quantité de beurre contenue dans certains laits est la suivante :

Lait de. . . .	Anesse	1,50 p. 100.	Doyère.
	Vache.	3,20 —	
	Femme.	3,8 —	
	Chèvre	4,4 —	
	Brebis	7,5 —	

Lait de femme. .	Chiffre moyen. .	2,66	Vernois et Becquerel.
	— . .	2,42	Quevenne.
	Maximum. . . .	5,64	

Lait de vache, chiffre moyen. { 3,5 p. 100. On admet commercialement 3 p. 100 comme minim.

La fin de la traite de vache est généralement plus riche en beurre.

2° *Substances albuminoïdes.* — Les matières albuminoïdes du lait sont la caséine, l'albumine et la lacto-protéine.

La caséine est la plus abondante ; elle n'est point coagulable par la chaleur, mais se coagule quand on la chauffe en présence de quelques gouttes d'acide ou de présure. Un certain nombre de métaux agissent de même, soit en vertu de l'acidité de leurs sels, soit par la formation d'un albuminate insoluble.

On peut précipiter la caséine du lait en ajoutant un peu d'acide acétique et en chauffant : vers 40°, la caséine se coagule. On filtre, et dans le liquide filtré on constate l'albumine, qui précipite par l'ébullition ou par l'acide azotique. Quant à la lacto-protéine, on en démontrera la présence avec le nitrate acide de mercure, qui seul la précipite.

Les doses moyennes de caséine sont :

Femme.	1,5 à 2,8 p. 100.
Vache.	3,6 à 7 —
Anesse	1.7 à 1,8 —
Lacto-protéine.	$1^{gr},50$ à 3^{gr} par kilog.

3° *Sucre de lait* (*lactine*, *lactose*) $C^{12}H^{24}O^{12}$. — La *lactose* existe dans le lait à l'état de dissolution ; le sucre de lait cristallise en prismes rhomboïdaux droits. En solution dans l'eau, il dévie à droite le plan de la lumière polarisée, et réduit la liqueur cupro-potassique. Sa fermentation en présence de la caséine donne de l'acide lactique. Si la liqueur devient très-acide, le phénomène change. La lactose donne

naissance à de la mannite et subit partiellement la fermentation alcoolique. On isole cette lactine en séparant d'abord la matière grasse, en coagulant la caséine et l'albumine, et en concentrant au bain-marie : au bout de quelques jours les cristaux se forment.

Pour la doser, on emploie deux procédés : 1° On se sert de la liqueur cupro-potassique (Fehling, Barreswil) ;

2° On a recours à l'emploi du saccharimètre.

1° *Liqueur cupro-potassique.* — On suit le procédé ordinaire de dosage de la glycose ; la seule différence consiste dans ce fait, que la quantité de liqueur qui est décolorée par 0 gr 10 de glycose exige 0 gr 134 de lactose pour devenir incolore.

2° *Emploi du saccharimètre.* — On coagule le lait avec l'acide sulfurique à 40 à 50°. On filtre ; on ajoute quelques gouttes de sous-acétate de plomb, qui déterminent un précipité abondant. On obtient ainsi par filtration une liqueur incolore et parfaitement transparente.

Chaque degré de déviation au saccharimètre avec un tube de 20 centimètres de longueur répond à 2 gr 019 de lactose par litre.

4° *Sels.* — L'évaporation donne la quantité d'eau et le poids de matières solides. Le chiffre moyen de matières solides est, pour la femme, 12,127 p. 0/0 ; la vache, 13,215 p. 0/0.

La destruction de la matière organique laisse le poids des sels.

Les sels fixes sont les chlorures de potassium et de sodium ; les phosphates de soude, de chaux, de magnésie et de fer; le carbonate de soude, provenant d'un peu de lactate. Le lait est surtout riche en phosphate de chaux et en chlorure de potassium. 1000 parties de lait de femme donnent 4 gr 41 de sels fixes, et 1000 parties de lait de vache donnent 3 gr 697 (Pfaff et Schwartz).

Le tableau suivant donne la quantité de sels que renferment le lait de femme et le lait de vache :

LAIT DE FEMME 1000 PARTIES.		LAIT DE VACHE 1000 PARTIES.	
Soude	0,50	Soude	0,115
Chlorure de potassium	0,70	Chlorure de potassium	1,550
Phosphate de soude	0,40	Phosphate de soude	0,225
— magnésie	0,50	— magnésie	0,170
— chaux	2,50	— chaux	1,805
— fer	0,01	— fer	0,052
	4,41		3,697

Essai du lait. — L'analyse du lait est facile, mais il importe d'opérer rapidement, et une analyse complète demande du temps On a cherché à combiner entre eux certains procédés. Il suffit : 1° de prendre

la densité ; 2° de doser l'un des éléments en solution ou en suspension.

La densité est prise avec le densimètre de Quevenne. 1/10 d'eau ajouté à du lait pur fait tomber le chiffre à 3°. Si le lait est écrémé, le chiffre tombe à 3°,14. L'instrument indique donc immédiatement la quantité d'eau ajoutée.

On pourrait doser rapidement le sucre : mais le falsificateur peut se mettre à l'abri en ajoutant une substance qui agisse soit optiquement, soit chimiquement sur la liqueur de Fehling.

Il n'en est pas de même du beurre ; son dosage par le procédé Marchand tranche la question.

Ces deux données suffisent ; mais si l'on tenait à être complet, il faudrait déterminer le poids des sels fixes.

Falsifications du lait. — Les principales falsifications sont : 1° l'addition d'eau ; 2° l'écrémage ; 3° l'addition de sucre, de gomme, de caramel, de gélatine, d'amidon, de bicarbonate de soude, etc. Les détails déjà donnés suffisent pour mettre à l'abri de chacune de ces fraudes.

On ajoute quelquefois de la cervelle de cheval pilée au lait pour simuler la crème qu'on lui a dérobée. Cette falsification se reconnaît en laissant *monter la crème* et en la conservant pendant quelques heures. Elle ne tarde pas à se putréfier et à donner une odeur caractéristique entièrement différente de l'odeur acide de la crème altérée.

Altérations du lait. — Le lait est un liquide éminemment mobile. Il s'altère plus promptement en été qu'en hiver, en temps d'orage qu'en temps ordinaire.

La conservation du lait est un problème qui a été résolu de bien des manières différentes. On sait que l'un des premiers phénomènes qui caractérisent la décomposition de ce liquide est la transformation du sucre de lait en acide lactique. La présence d'un peu d'acide accélère singulièrement ce travail ; en d'autres termes, les premières portions d'acide lactique se forment beaucoup plus lentement que les autres. Il est donc de la plus haute importance de neutraliser l'acide dès qu'il est formé ; voilà pourquoi le bicarbonate de soude en faible quantité est l'un des meilleurs préservatifs connus. Parkes recommande d'y ajouter du sucre.

On peut aussi se servir de sulfite de soude, ou faire passer un courant d'acide sulfureux à travers le liquide ; ce procédé doit lui communiquer une saveur désagréable, et nous sommes loin de le conseiller.

Le lait bouilli ne subit pas la transformation dont nous venons de parler : l'ébullition est donc un excellent moyen de conservation. On y

joint souvent la privation d'air (procédé Appert) ; enfin, il est bon de sucrer légèrement le lait bouilli pour le conserver.

D'après Parkes, du lait chauffé en vase clos, à une température de 120° centigrades, peut se conserver presque indéfiniment ; mais le beurre se sépare habituellement, à la longue, de la partie aqueuse.

Enfin, on peut conserver le lait par un procédé tout opposé, c'est-à-dire en le maintenant à une température basse (7 à 8°). Mais il ne faudrait pas compter en pareil cas sur une conservation indéfinie. Dans les régions polaires, en Sibérie, etc., le lait est souvent gelé en hiver ; il se conserve alors indéfiniment et peut se transporter en morceaux d'un endroit à l'autre.

On additionne quelquefois le lait qu'on veut conserver d'une petite quantité de jaune d'œuf, pour empêcher le beurre de se séparer et maintenir la graisse en émulsion.

Qualités du lait, suivant les circonstances physiologiques et pathologiques. — On donne dans la plupart des ouvrages classiques des tableaux comparatifs indiquant la richesse du lait de divers animaux en beurre, en sucre, en caséine, etc., et nous nous sommes conformés à cet usage. Mais il ne faut point oublier qu'il existe une différence, qui cependant a été exagérée, entre les diverses races qui constituent la même espèce, et que la même femelle donnera du lait de qualité très-différente selon son âge, selon le nombre des parturitions, selon l'âge du petit, enfin selon la nourriture qu'elle reçoit et le climat qu'elle habite. Pour ne parler que de la vache, on sait que les vaches de Bretagne ont un lait très-riche en crème et par conséquent en beurre. On cite les vaches d'Aurigny (îles anglaises de la Manche) comme offrant le type d'un lait riche en matières grasses, tandis que d'autres races, celles surtout qui ont les cornes très-développées, ont un lait où la caséine surabonde. On sait aussi que le premier lait qui suit la parturition (*colostrum*) ne contient presque pas de sucre de lait et renferme plus d'albumine que de caséine ; il est d'ailleurs beaucoup plus aqueux. A mesure que le veau avance en âge, le lait devient plus nourrissant. On sait enfin qu'une vache qui a vêlé plusieurs fois donne plus de lait et un lait meilleur qu'une génisse primipare.

Quant à l'influence de la nourriture, elle est incontestable. Les animaux nourris avec des carottes ou des betteraves fournissent beaucoup plus de sucre par la sécrétion lactée que ceux qui mangent du foin. On a pu introduire dans l'alimentation des bestiaux des médicaments, tels que le mercure, l'iode et l'arsenic, qui se sont retrouvés en grande partie dans le lait. Le lait des vaches qui paissent en liberté est très-

différent de celui des animaux qui passent leur vie dans une étable. Enfin, l'influence des climats n'est pas douteuse ; elle peut, indépendamment des qualités de race, expliquer la grande différence qui existe entre les vaches laitières de divers pays. On nous permettra d'en citer un exemple frappant.

La Compagnie génevoise de colonisation en Algérie a cherché pendant longtemps à introduire dans ses domaines à Sétif les procédés de culture européens. Entre autres essais, on y a transporté des vaches excellentes laitières, pour remplacer les vaches arabes, extrêmement inférieures sous ce rapport ; mais au bout de peu de temps, malgré les soins et la nourriture qu'elles recevaient, les vaches suisses sont tombées au même degré d'infériorité que le bétail indigène.

L'état de santé des animaux exerce sur le lait une influence qu'il est difficile d'apprécier chimiquement, mais qui se révèle par les effets produits sur les consommateurs.

Le lait purulent (abcès de la mamelle, inflammation du pis, etc.) passe pour donner des aphthes aux adultes et de la stomatite aux enfants. Quand les animaux sont atteints d'éczéma épizootique, leur lait produit des effets qui ont été diversement appréciés. Il est certain que le porc contracte la maladie de la vache en buvant son lait. Chez l'homme le fait n'est pas encore démontré, mais, d'après d'assez nombreuses observations, la chose serait au moins probable.

Le lait peut-il servir de véhicule aux germes de la fièvre typhoïde, de la scarlatine, et d'autres maladies contagieuses ? Le fait n'est point douteux, d'après les observations recueillies en Angleterre, cependant, jusqu'ici, dans tous les cas on a pu constater que ce liquide avait été étendu d'eau contaminée par les déjections typhoïdes : c'était donc l'eau et non le lait qui avait servi de véhicule au poison. Quant à la scarlatine, il a été prouvé que, dans certains cas au moins, le lait avait été contaminé par des personnes convalescentes de cette maladie, et qui avaient été employées dans la laiterie à la période de desquamation. Le lait a donc pu être infecté soit par la salive, soit par les pellicules épidermiques de ces sujets encore malades.

Fromages. — Les fromages sont ordinairement un mélange de caséine coagulée et de beurre soumis à l'action de la présure.

L'odeur des fromages est due aux acides butyrique et valérianique et à leurs sels. Le beurre produisant l'acide butyrique, les fromages gras en donneront davantage.

Les fromages peuvent être divisés en fromages cuits et en fromages non cuits.

Les fromages non cuits se subdivisent en fromages frais et en fromages fermentés.

Fromages	cuits . . .	Gruyère. .	. . . . .	Réaction acide.
		Hollande .		
		Chester . .		
	non cuits.	frais . . .	Fromage blanc.	
			Neufchâtel.	
		fermentés.	Brie . . .	Réaction alcaline.
			Marolles. .	
			Roquefort.	

Le fromage est un aliment très-nutritif : il contient, en effet, une quantité de matières azotées variant de 15 à 35 pour 100, et de 21 à 28 pour 100 de matières grasses.

Les fromages non cuits (frais) ne sont que nourrissants, tandis que les fromages fermentés ou cuits sont stimulants et réveillent l'estomac.

On a trouvé parfois des fromages mélangés avec de la fécule, avec de la mie de pain, pour y développer des moisissures. On les lave quelquefois avec une eau arsenicale ou une solution de sulfate de cuivre, dans le but de les soustraire à l'attaque des vers; mais toutes ces pratiques coupables sont faciles à constater, car l'eau iodée rend compte des deux premières falsifications, et les méthodes de recherche du cuivre et de l'arsenic permettent de découvrir ces corps facilement.

Boissons fermentées. — L'*alcool* (C^2H^6O) fait la base de toute boisson fermentée. Ce liquide est un hydrate de carbure qui se forme dans la fermentation du glycose. Il se produit dans des liqueurs bien différentes, dont on ne le sépare jamais complétement pur.

Le liquide qui distille ne présente ni le même goût ni la même odeur, quand il provient de l'amidon, des grains ou du raisin.

Les corps odorants ajoutent leur action à celle de l'alcool pour en modifier complétement les effets. Ces corps sont constitués par des huiles essentielles, dont l'odeur peut être très-désagréable, comme dans l'esprit de bois; quelquefois, au contraire, fort agréable, comme dans le kirsch. Ce sont ces huiles essentielles qui sont surtout toxiques. Les alcools employés pour la préparation de la chartreuse, du curaçao, de l'absinthe, du kummel, etc., sont généralement des alcools de pommes de terre, de betteraves, de grains; ils renferment une grande quantité d'huiles essentielles. Nous ferons remarquer que les alcools qui contiennent beaucoup de ces huiles précipitent souvent par l'addition d'un peu d'eau.

L'alcool pénètre dans l'organisme avec une très-grande facilité ; il y est introduit en nature ; mais que devient-il lorsqu'il a été absorbé?

On était unanime, avec Liebig, pour en faire le type de l'aliment respiratoire, c'est-à-dire de l'aliment servant uniquement à la production de la chaleur, mais non à la réparation des tissus. Cette opinion fut partagée par MM. Bouchardat et Sandras, Duchek, etc., jusqu'en 1860, époque à laquelle MM. Lallemand, Perrin et Duroy firent paraître, sur le rôle de l'alcool dans l'organisme, un ouvrage qui eut un grand retentissement. A la suite de l'administration de l'alcool à des animaux, ces auteurs retrouvèrent l'alcool en nature dans les principaux liquides et solides de l'organisme. Ils ne purent retrouver aucun des produits d'oxydation de l'alcool.

L'alcool était éliminé en nature : ce n'était donc pas un aliment. Mais les recherches d'Anstie et de quelques autres observateurs, faites avec une rigueur véritablement scientifique, paraissent établir que l'alcool est brûlé, au moins en partie, à l'intérieur du corps. Il fallut donc abandonner l'idée acceptée jusque-là, et considérer l'alcool comme un aliment. Pour MM. Albertoni et Lussana, une certaine quantité d'alcool s'incorpore dans les tissus et concourt à la formation de la graisse et de quelques autres substances de l'organisme.

D'après Schulinus, l'alcool se retrouve également dans tous les tissus et ne s'accumule pas, comme on l'avait supposé, dans le foie et les centres nerveux.

En résumé, l'alcool, pris à dose modérée, est détruit pour la plus grande part, éliminé pour la plus faible, et sert, par conséquent, d'aliment dans une assez grande mesure.

Arrivé dans l'estomac, il s'hydrate rapidement et son degré s'abaisse jusque vers 12° C. (F. Hœck). A ce degré et aux degrés voisins, il active la circulation dans les parois stomacales et augmente modérément la sécrétion du suc gastrique. Plus concentré, il congestionne vivement l'estomac et peut même produire des ecchymoses et une irritation fort vive, surtout si l'absorption de l'alcool ne s'accompagne pas de l'ingestion d'aliments. En outre, pris à un degré élevé de concentration et avec une trop faible quantité d'aliments, il diminue la sécrétion du suc gastrique.

A dose modérée, il produit de l'excitation cérébrale et musculaire, une disparition ou une diminution notable de la fatigue, tandis qu'à haute dose on a de la résolution musculaire et une anesthésie généralisée (Cl. Bernard).

A dose élevée, il paraît donner lieu à un certain degré d'acidité de l'urine.

A dose alimentaire, il modifie à peine la température, et l'acide carbonique exhalé diminue, ce qui tient à ce que l'alcool contient relati-

vement moins de carbone que les autres produits ternaires. Certains auteurs ont prétendu qu'il élevait la température quand on le prenait à dose faible; mais M. Marvaud affirme un abaissement, quelle que soit la dose. M. Perrin attribue cet abaissement au ralentissement ou à l'arrêt des oxydations des humeurs et des tissus; M. G. Sée, à l'accélération de la circulation et de la respiration et à l'évaporation pulmonaire de l'alcool. Pour M. Marvaud, la cause serait la consommation de chaleur nécessitée par l'excitation du système nerveux.

Administré à des malades atteints de fièvre (pneumonie), il diminue leur température, et cependant, dans quelques cas, il paraît réchauffer des individus tombés dans le collapsus. Dans l'Inde, une bouteille de brandy a pu, à la suite de morsure de serpent, relever une température qui s'était abaissée de plusieurs degrés. C'est en tenant compte de ces différents effets de l'alcool, suivant les cas et suivant les doses, que M. Joffroy le considère comme un régulateur de la chaleur animale, à la condition que la quantité administrée varie selon les circonstances.

Nous empruntons à Parkes la table suivante, qui indique la composition de quelques-unes des liqueurs fortes les plus usitées :

	ALCOOL.	SOLIDES.	CENDRES.	ACIDES.	SUCRE.	POIDS SPÉCIFIQUE.
	p. 100					
Eau de vie (*brandy*).	50 à 60	1,2	0,5 à 0,2	0,05	traces.	0.929 à 0,934
Genièvre. .	49 à 60	0,2	0,1	0,01	1	0,930 à 0,944
Whisky . .	50 à 60	0,6	traces.	0,01	0	0,915 à 0,920
Rhum. . .	60 à 77	1,0	0,1	0,025	0	0.874 à 0.926

Il est d'une grande importance, au point de vue hygiénique, de savoir si l'homme en état de santé doit user de boissons fermentées, et quelle est la dose d'alcool qu'il convient de ne point dépasser.

Il est incontestable que l'alcool, sous une forme ou sous une autre, est entré depuis des siècles dans l'alimentation de l'espèce humaine. Une expérience pratiquée sur une aussi vaste échelle paraît démontrer que, pris à dose modérée, l'alcool ne trouble pas le jeu des organes et n'abrége pas sensiblement la durée de la vie. Il est certain, d'un autre côté, que dans tous les pays il existe des individus qui se privent complétement de liqueurs fermentées et qui jouissent d'une santé parfaitement égale, sinon supérieure, à celle des consommateurs d'alcool. On

pourrait même ajouter que les tables de mortalité rédigées par les Compagnies d'assurances anglaises paraissent accorder une vie beaucoup plus longue aux individus qui s'abstiennent totalement de boissons alcooliques.

Il sera peut-être plus utile de discuter l'emploi de l'alcool dans les diverses circonstances où son usage a été recommandé.

Le *froid* est-il combattu par les boissons alcooliques? Sur ce point, la réponse de tous les auteurs est absolument négative. Les voyageurs qui ont abordé les régions circumpolaires sont tous d'accord pour déclarer que l'alcool, le vin et la bière, ont une action nettement défavorable par les grands froids, et que l'excitation passagère qu'ils procurent est promptement suivie par une dépression très-marquée. D'après Knüll, l'armée russe ne fait pas usage d'alcooliques en temps de marche par les grands froids. Les guides, dans les Alpes suisses et à Chamonix, se prononcent à l'unanimité contre l'emploi des liqueurs fortes pour leurs courses d'hiver ; ils se bornent à prendre un peu de vin. Enfin les baigneurs de Dieppe, qui ont à passer de longues heures dans l'eau, ont également constaté que l'alcool leur est très-nuisible.

La *chaleur* peut-elle, au contraire, être utilement combattue par les liqueurs fortes? Le contraire est presque universellement admis, et l'expérience des chirurgiens anglais dans les Indes établit que le soldat européen marche et travaille d'autant mieux, par les grandes chaleurs, qu'il a moins fait usage de liqueurs fortes.

Le *travail physique* est-il facilité par l'alcool? Il est difficile de répondre, lorsqu'il s'agit de faibles quantités; mais il est certain qu'à dose élevée l'alcool diminue la force musculaire. Parkes a pratiqué une série d'expériences d'où il résulte que 120 grammes d'eau-de-vie ne produisaient, chez un homme vigoureux, aucune modification appréciable de la force musculaire; que 120 grammes de plus, donnés quatre heures plus tard, diminuaient notablement la capacité de travail, et qu'une troisième dose de 120 grammes, prise un peu plus tard, mettait l'individu dans l'impossibilité absolue de travailler.

En thèse générale, les ouvriers qui sont appelés à développer beaucoup de force musculaire constatent qu'il est préférable de s'abstenir de liqueurs fermentées. Les pugilistes anglais, pendant l'entraînement, s'en privent complétement.

Cependant il paraît démontré qu'une faible quantité d'alcool, environ 30 grammes, relève les forces chez un homme fatigué, surtout lorsqu'on y ajoute un peu de nourriture solide.

Le *travail intellectuel* est-il facilité par les alcooliques? Cette ques-

tion est difficile à résoudre. On peut dire, d'une manière générale, que l'alcool stimule l'imagination et semble augmenter la rapidité de la pensée. On peut ajouter que, après une grande fatigue cérébrale, cet agent semble relever les forces intellectuelles. Mais il est certain que, lorsqu'il s'agit de calcul, de logique ou de jugement, l'abstinence est ici préférable à l'usage.

Enfin l'on s'est demandé si, dans les cas d'alimentation insuffisante, l'alcool pouvait remplacer une nourriture substantielle. On a supposé qu'il s'opposait à la destruction trop rapide des tissus, à la dénutrition, en un mot, et l'on sait que les buveurs manquent presque toujours d'appétit. Mais il y a là plutôt une sorte d'anesthésie stomacale qu'une véritable substitution. Quoi qu'il en soit, l'alcool est un aliment, et il vaut évidemment mieux prendre un aliment quelconque que d'être complétement privé de nourriture.

On peut ajouter que l'alcool paraît réussir à certains tempéraments nerveux, délicats, fatigués par la vie agitée et le travail excessif que nous impose la civilisation.

Mais il est incontestable que, dans l'immense majorité des cas, c'est l'abus et non la privation de boissons fermentées qui est à craindre. Quelle est donc la limite à laquelle il convient de s'arrêter lorsqu'il s'agit, bien entendu, d'un homme vigoureux, bien portant, et dont toutes les fonctions sont en pleine activité? D'après les expériences d'Anstie, confirmées par celles de Parkes et de Wollowicz, il suffit de 42 centimètres cubes pour faire paraître des traces d'alcool dans les urines. On peut en déduire qu'à ce moment l'économie en est saturée et cherche à l'éliminer. La dose utile ne doit donc pas dépasser 50 centimètres cubes dans les vingt-quatre heures. Au delà de ce point, on constate de la somnolence, une diminution de l'appétit et une accélération du cœur, signes évidents d'une action nuisible au début.

Il est à peine nécessaire d'ajouter que nous n'indiquons ici qu'une moyenne : les auteurs que nous venons de citer reconnaissent qu'il existe à cet égard de grandes différences individuelles, et que les femmes et les enfants doivent user des boissons fermentées avec plus de prudence encore que les adultes du sexe masculin. Remarquons en outre que l'alcool est mieux supporté pendant le travail physique que pendant le repos et même le travail intellectuel. Les hommes astreints à des occupations sédentaires s'intoxiquent en effet facilement avec peu d'alcool, tandis que les soldats, les laboureurs, les terrassiers, peuvent en supporter une plus grande quantité sans accident.

En résumé, il est incontestable qu'à l'époque actuelle et dans la partie du monde que nous habitons, l'alcool est la source d'un grand nombre de maladies, qu'il affaiblit l'esprit et le corps chez la plupart de ceux qui en font abus, et que, s'il n'existait pas, ce serait un grand bienfait pour l'humanité. Il n'en est pas moins vrai que nous avons là, sous la main, un agent d'une grande puissance, et que l'abus qu'on en fait habituellement ne doit pas nous en interdire l'usage.

Vin. — Le *vin* est le jus fermenté du raisin. Il contient de l'alcool, de la glycérine, des acides libres (racémique, tartrique, acétique, malique, tannique, glucique, succinique, lactique, carbonique, butyrique, propionique), du sucre, du tannin, des tartrates alcalins, des matières colorantes, des chlorures, sulfates et phosphates, certains éthers dont l'ensemble forme le bouquet.

On peut grouper les vins d'après le classement suivant, dû à M. le professeur Bouchardat.

I. — Vins dans lesquels dominent les principes du vin

A. Alcooliques	Vins secs : Madère	alcool	25 p. 100.
	— Marsala	—	23 —
	Vins sucrés : Malaga	—	16 —
	— Lunel	—	14 —
	Vins de paille : Ermitage	—	11 —
B. Astringents	avec bouquet : Ermitage. sans bouquet : Cahors	—	11 p. 100.
C. Acides	avec bouquet : Joannisberg. sans bouquet : Argenteuil.	—	16 p. 100.
D. Mousseux	Champagne. Saint-Peray.	—	11,60 p. 100.

II. — Vins mixtes ou complets

A. Avec bouquet	Bourgogne : Clos-Vougeot. Médoc : Sauterne	—	15 p. 100.
	Midi : Saint-Georges	—	15 —
B. Sans bouquet	Bordeaux et Bourgogne. Ordinaire.		

Les vins sont ou rouges ou blancs. La matière colorante existe d'abord à l'état insoluble dans l'enveloppe des grains, puis passe en solution dans l'alcool ; si on soutire de suite le liquide, on aura du vin blanc.

Le vin comme l'alcool excite le tube digestif et les centres nerveux ; par ses sels (4 à 5 grammes par litre), il contribue à réparer les pertes de l'organisme.

Une certaine quantité d'alcool est nécessaire pour qu'un vin puisse

se conserver, sinon il s'altère, par suite de réactions secondaires. On les évite par deux procédés : le coupage et le vinage.

Le *coupage* est l'opération qui consiste à mélanger différentes sortes de vins destinés à se compléter les uns par les autres. Évidemment un pareil mélange, avec quelque habileté qu'il ait été préparé, ne vaut jamais un bon vin naturel. Cependant, lorsqu'ils résultent de l'association de vins purs, les coupages peuvent fournir des boissons d'usage ordinaire agréables, suffisamment saines, et d'un prix abordable. Ils sont une fraude, au contraire, lorsqu'ils ont pour objet d'imiter des vins naturels tels que Bordeaux, Beaujolais, Bourgogne, etc. (Bergeron).

Le second procédé est le *vinage*. C'est l'addition d'une certaine quantité d'alcool au vin.

L'alcool peut être ajouté au moment de consommer le vin : cette pratique est évidemment dangereuse ; elle n'est point faite pour conserver le vin, mais uniquement afin de rendre possible l'addition d'eau et le mélange avec un vin fort en couleur. On ajoute encore l'alcool soit après avoir retiré le vin de la cuve, soit à la cuve : « De l'avis de tous les hommes compétents, le vinage à la cuve est celui qui réussit le mieux, surtout quand il est pratiqué pendant que le vin conserve encore un reste de fermentation. Cette fermentation nous paraît avoir l'avantage d'associer à l'alcool qu'elle a produit et aux autres éléments des moûts l'eau-de-vie ajoutée pour le vinage » (Bergeron).

Le vinage pratiqué en dehors de la cuve est mauvais, l'action du vin ainsi viné étant la même que celle de l'alcool ordinaire dilué à 12° ou 15° ; mais fait à la cuve, il rend possible l'emploi de certains vins qui ne se conserveraient pas.

Dans quelques pays, l'Hérault, par exemple, on *plâtre* le vin dans le but d'en aviver la couleur et d'en empêcher les altérations. Le *plâtrage* se fait soit à la cuve, soit au tonneau. Le plâtre précipite l'acide tartrique du tartrate de potasse du vin, d'où résulte du sulfate acide de potasse ($SO.^4$, K. H.) en solution. Comme il y a substitution d'un sel actif, le sulfate acide de potasse, à un autre, le tartrate, cette pratique a été condamnée.

M. Poggiale ayant constaté qu'un vin naturel contenait au maximum 4 grammes de sulfate de potasse par litre, tout vin en renfermant une quantité supérieure devra être considéré comme plâtré, et à ce titre écarté de l'alimentation.

On a généralement l'habitude en France de boire du vin mêlé d'eau : c'est là, sans doute, une boisson saine et agréable, mais à la condition

que le mélange se fasse au moment même du repas. En effet, l'eau et le vin, mêlés longtemps d'avance, donnent un breuvage insipide et plat et qui ne conserve de toutes les qualités du vin qu'une saveur légèrement aigrelette. C'est l'*abondance* qu'on prodigue dans nos colléges. On comprend que dans ces conditions l'oxygène dissous dans l'eau se porte sur les éléments sapides et aromatiques du vin et les détruit ou les modifie profondément, comme l'a démontré M. Berthelot. Le vin n'est plus alors une boisson excitante et tonique ; on pourrait presque le remplacer par de l'eau pure.

Les *falsifications du vin* sont trop nombreuses pour être étudiées ici ; certaines d'entre elles, comme l'addition d'eau, sont à peu près inoffensives ; d'autres, au contraire, sont éminemment nuisibles à la santé et méritent d'attirer l'attention. Nous signalerons surtout l'addition d'alun, de sels de cuivre et de plomb ; ces substances étrangères seront reconnues par des procédés chimiques dont nous n'avons pas à nous occuper ici[1].

On cherche souvent à colorer le vin, soit pour dissimuler l'addition d'eau, soit pour le dénaturer et lui donner l'apparence d'un vin de toute autre provenance.

Les substances organiques employées à cet effet, bois de campêche, fruits et feuilles rouges, etc., n'offrent pas en général beaucoup d'intérêt pour l'hygiéniste ; leur emploi est une fraude à peu près inoffensive par rapport à la santé. Il n'en est pas de même de la *fuchsine*, substance nouvellement employée et qui paraît, comme nous l'avons vu, exercer une action fâcheuse sur l'économie.

Bière. — La *bière* est une liqueur alcoolique produite par l'action d'un ferment spécial (levûre de bière) sur la décoction d'orge germée.

Lorsqu'on fait germer de l'orge, un ferment particulier, la diastase, transforme l'amidon du grain en dextrine et en glucose, qui se transforment, à leur tour, en acide carbonique et en alcool.

L'addition de houblon a pour but d'augmenter la sapidité de la bière et d'en faciliter la conservation.

La bière est donc une liqueur extrêmement complexe contenant de

[1] Une pratique dangereuse consiste à rincer les bouteilles avec des grains de plomb. M. Fordos a établi qu'une petite quantité de carbonate de plomb se forme dans ce cas et s'attache aux parois de la bouteille pour se dissoudre plus tard dans le vin que l'on y introduit. Il serait facile d'éviter cet inconvénient en substituant au plomb, selon le conseil de M. Fordos, des grenailles de fer, que l'industrie pourrait livrer à très-bas prix. Il faut également proscrire l'usage des vases en étain plombifère pour la mesure et la distribution du vin.

l'eau, de l'alcool, des matières extractives, des matières grasses et amères, des principes aromatiques, de l'acide lactique, acétique, et des sels.

L'analyse de la bière de Strasbourg a donné les chiffres suivants :

Eau	911,00
Alcool	40,00
Dextrine et analogues	41,40
Substances azotées	5,26
Sels	1,84

Les sels sont surtout des phosphates à base de potasse, quelques silicates (et une faible quantité de chlorures et de sulfates à base de chaux, de magnésie et de soude).

Les différentes bières contiennent une quantité d'alcool variant entre 2,5 et 8 p. 100. La bière agira donc par son alcool ; mais, de plus, les principes amers et aromatiques qu'elle contient ont une action tonique marquée, et les 40 à 50 grammes de substances diverses renfermées dans un litre de ce liquide constituent un aliment réel.

Altérations. — La bière peut subir à l'air la fermentation acétique. Le goût permet de constater immédiatement cette altération qui doit la faire rejeter, mais, en outre, on peut constater qu'elle rougit très-fortement le tournesol, et que la proportion d'extrait y est bien supérieure à celle de l'alcool, tandis que dans une bonne bière elles sont à peu près égales.

Falsifications. — On a falsifié la bière avec de la noix vomique, de la salicine, du buis, de la coque du Levant, de la gentiane et de l'acide picrique, etc.

On recherche la *noix vomique* en appliquant la méthode générale pour la séparation des alcaloïdes ou certaines méthodes spéciales. Quelques gouttes de liquide contenant alors toute la strychnine, on en constate la présence avec de l'acide sulfurique ou du bichromate de potasse, qui donneront une coloration violette caractéristique. Par cette réaction, 0 gr.,00005 de strychnine peuvent être décelés.

La *picrotoxine*, substance toxique de la coque du Levant, sera séparée en évaporant la bière à consistance sirupeuse, en y ajoutant de l'alcool, et en filtrant. Puis on évapore et on acidule. Le liquide est alors traité par l'alcool amylique, et on retire la picrotoxine avec l'éther.

L'addition d'*acide picrique* sera reconnue en faisant bouillir pendant 10 minutes de la laine blanche dans la bière. Si elle contient de l'acide picrique, la laine sort teinte en jaune.

Cidre. — Dans certains pays, en Picardie, en Normandie, par exemple, la population boit à peu près uniquement une liqueur fermentée faite avec des pommes ou des poires : les pommes donnent le *cidre* et les poires le *poiré*. Le cidre contient de 5 à 8 °/° d'alcool et le poiré de 6 à 9 p. 100. Ces boissons sont donc moins riches en alcool que le vin ; comme, de plus, elles renferment moins de tannin, elles se conservent difficilement et sont d'une digestion difficile. D'après certains auteurs[1], le cidre aurait l'inconvénient de prédisposer à la goutte.

Il est à peu près impossible de donner des règles simples pour constater l'adultération du cidre et du poiré.

Koumys. — Le *koumys* est le produit de la fermentation alcoolique du lait de jument. Il se prépare surtout dans les steppes des Kirghises. On a vanté ses effets heureux chez les phthisiques.

Nous donnons ici une liste des principales boissons spiritueuses usitées dans diverses régions du globe.

Les Indous boivent de l'*arrack* préparé avec le riz ou la noix d'arec, et du *toddy* préparé avec la noix de coco. Les Chinois et les Japonais boivent du vin de riz que les premiers appellent *samchon* et les seconds *sacie*. Les habitants de la Grèce et de la Turquie boivent du *raki*, liqueur préparée avec le riz. Les Mexicains ont pour boisson nationale le *pulqué*, qui se prépare avec l'*agave americana*. Les Américains du Sud ont le *chica*, qu'on tire du maïs. Les Russes et les Polonais boivent de l'eau-de-vie de pommes de terre qu'on appelle *vodki*. Les habitants de l'Abyssinie ont une liqueur fermentée qu'ils tirent du millet. Les habitants des îles du Pacifique ont une liqueur qu'ils appellent *kaona*. Dans l'intérieur de l'Afrique, on fait grand usage d'une sorte de bière que les indigènes appellent *pombé*.

Thé, café. — Le *thé* et le *café* présentent de grandes analogies et ils peuvent se classer dans la série des aliments d'épargne.

M. Marvaud considère le thé comme agissant à trois titres dans l'économie : 1° comme excitant du système nerveux ou comme agent dynamique ; 2° comme ralentissant la dénutrition, ou comme agent antidéperditeur ; 3° comme fournissant une certaine quantité d'aliments azotés assimilables. Cet auteur arrive, pour le café, aux mêmes conclusions. On trouve dans les feuilles de thé les principes immédiats suivants : Théine, tannin, huile essentielle, matière grasse, etc. La *théine* varie de 0,4 à 4 p. 100 et elle s'élève quelquefois jusqu'à 6 p. 100. L'arome du thé est dû à son huile essentielle.

Le café contient une substance, la *caféine*, $C^8H^{10}Az^4O^2$, qui a la

[1] Charcot, *Maladies des vieillards*.

même formule que la théine. L'arome du café se développe pendant la torréfaction ; MM. Boutron et Frémy lui ont donné le nom de *caféone* ; mais cette torréfaction détruit une grande quantité de caféine et engendre de la *méthylamine* (CH^3Az).

La caféine à petite dose produit une stimulation circulatoire favorable à l'exercice des fonctions animales et surtout des fonctions intellectuelles. A dose plus élevée, elle amène des palpitations, des troubles de la vue et de l'ouïe, et même du délire (Regnauld). Le café et le thé pris à dose élevée donnent quelquefois des tremblements nerveux.

Quant à l'action diurétique de ces deux infusions, elle a été très-diversement appréciée. D'après Lehman, elle diminue la quantité d'urée et d'acide phosphorique. Hope et M. Marvaud appuient cette opinion qui est combattue par MM. Voit et Squarey.

Il n'est pas sans intérêt de savoir quelle quantité de caféine et de théine se trouve dans une tasse de thé ou de café préparée d'une manière ordinaire.

D'après M. Aubert, dans une tasse de café préparée avec 16 gr. 66 de café moulu, il y a de 0 gr., 1 à 0 gr., 12 de caféine ; dans une tasse de thé préparée avec 5 à 6 grammes de feuilles, on trouve à peu près la même quantité d'alcaloïde.

Maté (*yerba del Paraguay*). — Dans toute l'Amérique du Sud, on fait usage de l'infusion bouillante des feuilles de l'*Ilex Paraguayensis*, qui renferme un alcaloïde qu'on dit être identique à la théine et fournit une boisson stimulante d'un goût agréable, dont les effets sont analogues à ceux du café.

Chocolat. — Le *chocolat* s'obtient en broyant la graine de *cacao* avec du sucre.

La graine de cacao, *Theobroma cacao* (Malvacées Byttnériacées), renferme des matières azotées (albumine, 20 pour 100 ; théobromine, 2 pour 100), des matières grasses (beurre de cacao, 52 pour 100), de l'amidon (10 pour 100), de la cellulose (2 pour 100), des sels minéraux, et de l'eau (10 pour 100). Les cendres contiennent beaucoup de phosphate de potasse (Parkes).

La théobromine, alcaloïde du cacao, se rapproche beaucoup de la caféine.

Le cacao est donc un aliment presque complet ; une seule substance, la matière sucrée, fait défaut, et on l'y ajoute dans la fabrication du chocolat. Cet aliment se prépare en torréfiant les graines et en les privant de leurs enveloppes et de leurs germes. On les réduit ensuite en une pâte à laquelle il faut ajouter les aromates et le sucre.

La torréfaction transforme l'amidon en dextrine et développe une substance aromatique d'origine empyreumatique.

Le chocolat est un aliment agréable et substantiel, mais d'une digestion difficile, d'autant plus qu'il est soumis à des falsifications nombreuses. Quelques fabricants de Paris y ajoutent une certaine quantité de saindoux, ce qui explique peut-être la répugnance qu'inspire le chocolat à certains estomacs délicats. On y ajoute aussi de la fécule, de la brique pilée, du peroxyde de fer et des terres colorantes d'une nuance plus ou moins foncée.

Condiments. — A la suite du thé et du café se placent certaines substances qui, tout en n'étant point des aliments liquides ni des aliments d'épargne, ont cependant un rôle analogue par l'excitation locale qu'elles produisent. Les principaux sont le poivre, la muscade, les épices et les condiments aromatiques en général ; les condiments gras : graisses et huiles ; les condiments acides : le vinaigre. Leur effet est d'augmenter les produits de sécrétion des glandes de l'estomac et de l'intestin. Ils seront donc utiles pour faciliter les digestions laborieuses.

L'usage de ces condiments est loin d'être sans inconvénient, si on les emploie à haute dose et d'une façon constante.

La falsification s'exerçant sur ces substances plus facilement que sur beaucoup d'autres, il y aurait là, si l'on n'y prenait garde, un danger pour la santé.

CHAPITRE V

PRÉPARATION ET CONSERVATION DES ALIMENTS

Un grand nombre de substances peuvent servir immédiatement à l'alimentation. Tels sont, par exemple, la plupart des fruits, certains légumes, le lait et les laitages (beurre, fromage, etc.), enfin certains produits animaux (huîtres, etc.).

En thèse générale, on fait subir aux matières alimentaires, avant de les consommer, une préparation culinaire qui varie suivant les circonstances, mais qui consiste surtout dans l'application de la chaleur. Nous avons vu plus haut les divers procédés employés pour la préparation de la viande ; nous avons parlé de la panification, et nous ne croyons pas devoir revenir sur les détails déjà donnés à ce sujet. Nous

nous étendrons davantage sur les procédés de conservation des aliments dont l'utilité n'a pas besoin d'être démontrée.

Il est généralement admis, depuis les recherches de M. Pasteur, que la putréfaction ne s'opère qu'en présence de germes spéciaux qui jouent le rôle de ferments. On peut déduire de ce principe deux modes de conservation des aliments : le premier consiste à détruire les germes que peut renfermer la substance à conserver ; le second, à la placer dans des conditions telles que l'évolution des germes qu'elle renferme devienne impossible.

Pour tuer les germes, on emploie le *procédé Appert*, le *fumage* ou les *antiseptiques*. Pour les empêcher de se développer, on a surtout recours à la *dessiccation* ou au *refroidissement*. Nous allons jeter un coup d'œil rapide sur ces divers procédés.

La méthode Appert consiste à enfermer les substances alimentaires dans des vases clos et à les porter, au bain-marie, à une température de 100°. Ce procédé a l'avantage de tuer les germes ; mais, comme on a constaté que certains d'entre eux (Davaine) ne sont détruits qu'à une température supérieure à 100°, on a modifié ce procédé en portant le bain-marie à une température de 110°. On y parvient en additionnant le liquide du bain de chlorure de calcium ou de sodium, et, comme le liquide contenu dans les boîtes de conserve est ainsi porté à l'ébullition, on laisse échapper la vapeur par une petite ouverture que l'on ferme ensuite au moyen d'une goutte de soudure. Ce procédé est applicable non-seulement à la viande, mais encore aux légumes et aux œufs.

Le procédé de Martin de Lignac, qui n'est qu'une modification de la méthode Appert, consiste à introduire 10 kilogr. de viande dans chaque boîte, en remplissant les intervalles de bouillon concentré. On ferme et on soude, puis on chauffe à 108°. On laisse refroidir et, pendant que la température intérieure est encore supérieure à 100° et que la tension de la vapeur fait bomber le couvercle, on pratique une ouverture par laquelle s'échappe la vapeur ; on la ferme immédiatement, et les viandes ainsi préparées peuvent se conserver fort longtemps.

On applique cette méthode à la conservation du lait. On le chauffe au bain-marie, à 110°, dans des bouteilles de verre terminées par une douille d'étain. On serre alors le corps de la douille sur la bouteille, on le coupe, et on ferme hermétiquement. Pour faciliter la conservation, on ajoute quelquefois au lait un peu de sucre et de bicarbonate de soude.

L'*enrobement*, qui se rattache également aux procédés que nous venons de décrire, consiste à envelopper la substance alimentaire, après l'avoir chauffée, d'une couche préservatrice qui s'oppose à la pénétration de l'air. On peut enrober les viandes avec de la gélatine, ou de l'albumine coagulée, mais on obtient de meilleurs résultats en les enrobant dans leur propre graisse. La viande ayant été d'abord chauffée à 100° dans de l'eau légèrement salée et avec une trace de nitrate de soude, pour lui conserver sa couleur, on verse dessus de la graisse fondue, préalablement séparée de la viande elle-même.

Un autre procédé consiste à plonger la viande dans de la cassonade fondue qu'on laisse sécher à l'air.

Les œufs peuvent être conservés par le vernissage avec de la cire ou de la graisse. On peut aussi les garder dans de l'eau de chaux ou dans un lait de chaux additionné de crème de tartre.

Le *fumage* se rapproche des procédés de conservation qui consistent dans l'emploi des antiseptiques. Cependant il a l'avantage de tuer immédiatement les germes que peut déjà contenir la viande. Le *procédé de Hambourg* consiste à faire arriver dans une chambre, où l'on a placé les viandes, de la fumée froide de copeaux de chêne, de hêtre, de bouleau ou de sapin. L'opération est facilitée par l'emploi préalable du sel.

La *créosote*, principe actif de la fumée, est un antiseptique puissant; on doit rapprocher du fumage les autres moyens antiseptiques qui ont été employés pour la conservation des viandes, et dont le plus usité est la *salaison*.

Les procédés employés pour saler la viande ou le poisson varient considérablement suivant la substance qu'il s'agit de conserver. Nous ne croyons pas devoir les décrire ici.

Il est cependant démontré que la saumure acquiert quelquefois des propriétés septiques dans des conditions qui sont encore mal définies. La viande salée est donc une conserve inférieure à la viande fumée, dont le goût, d'ailleurs, est plus agréable.

On peut également conserver les viandes par le sucre, et ce moyen est souvent employé en Amérique à la conservation des jambons.

Les *gaz antiseptiques : acide sulfureux*, *bioxyde d'azote*, *oxyde de carbone*, ont été indiqués parmi les moyens qui peuvent servir à la conservation des viandes; mais ces procédés n'ont pas donné, jusqu'à présent, de résultats satisfaisants.

Nous arrivons maintenant au mode de conservation qui consiste surtout à empêcher l'évolution des germes sans chercher à les tuer d'avance.

La *dessiccation* est incontestablement le moyen le plus pratique et le moins dispendieux d'arriver à ce but.

On sait parfaitement que des infusoires desséchés peuvent conserver le principe de la vie et renaître aussitôt qu'on les remet dans l'eau. Mais la privation d'eau les réduit, provisoirement du moins, à l'état de poussière inerte. C'est sur ce principe qu'est fondée la conservation des viandes et des légumes par le dessèchement.

Dans les pays chauds, il suffit de découper la viande en lanières et de l'exposer au soleil; c'est ce qui se pratique sur une grande échelle au Caucase, en Perse, dans le Sahara, où l'on donne le nom de *kelea* au bœuf ainsi préparé. Les Cafres de l'Afrique méridionale exposent au soleil de grands morceaux de bœuf qui se dessèchent et sont préservés de la putréfaction pendant fort longtemps. Cet aliment reçoit le nom de *beltong*.

En Égypte on dessèche la viande en l'exposant au soleil et au vent du nord. Dans l'Amérique du Sud on prépare deux espèces de viande sèche : celle qu'on appelle *tasajo* se compose de viande coupée en lanières minces, trempées dans la saumure et séchées au soleil; le *charqui* se compose de petits morceaux de viande privés de leur graisse, séchés rapidement au soleil et saupoudrés de farine de maïs.

On dessèche également au soleil un grand nombre de fruits sucrés qu'on désire conserver (figues, raisins, etc.).

En Europe, on dessèche la viande dans des étuves à courant d'air sec à une température de 35° à 55°.

Un autre procédé consiste à comprimer fortement la viande à la presse hydraulique. On la prive ainsi d'une grande partie de son suc, ce qui paraît lui permettre de se conserver indéfiniment. Le jus qui s'écoule de la viande est lui-même desséché dans le vide et fournit un aliment utile.

Il existe un grand nombre de préparations diverses de viandes sèches, dans lesquelles différentes substances d'origine végétale ou animale sont ajoutées à la chair musculaire, pour constituer un aliment plus complet. Le *pemmican*, employé dans les régions arctiques, se compose de viande desséchée, pulvérisée et saturée de graisse. La *farine de viande de Hassall* se compose de viande desséchée à une basse température, après avoir été privée de graisse : elle est réduite mécaniquement en poudre impalpable, et mélangée avec 8 pour 100 d'arrow-root, 2 1/2 pour 100 de sucre et 3 pour 100 de sel, de poivre et d'autres condiments. Cette conserve de viande est fort nutritive, mais paraît insuffisante pour entretenir le corps en état de santé, à

moins qu'on n'y ajoute une certaine quantité de nourriture végétale.

On a fabriqué également des biscuits de viande qui donnent facilement de la soupe par une ébullition de 15 à 20 minutes.

Les Allemands, dans la campagne de 1870, ont employé une conserve alimentaire, l'*Erbswurst*, ou saucisson de pois. Cet aliment était enveloppé dans du parchemin végétal (c'est-à-dire du papier traité par l'acide sulfurique) et collé d'après la formule du docteur Jacobson, avec un mélange de gélatine et de chromate de potasse exposé à la lumière. La valeur alimentaire de ce saucisson a été déterminée par M. Ritter. Il y a deux qualités; la composition est la suivante pour 1000 grammes :

OFFICIERS, 1re QUALITÉ.		SOLDATS, 2me QUALITÉ.	
Matières albuminoïdes. .	163,15	Matières albuminoïdes. .	157,55
Amidon	116,26	Amidon	122,60
Graisse	297,00	Graisse	297,00
Sels.	142,00	Sels.	121,72

Il existe dans la 1re qualité 67gr,89 de chlorure de sodium, et dans la deuxième 65gr,40.

On peut faire cuire cette saucisse, ou la transformer en soupe par l'addition d'eau. Les soldats consommaient cette nourriture avec appétit pendant quelques jours; mais ils finissaient par être atteints de diarrhée.

Les Prussiens ont également employé un mélange de farine de froment et de viande de porc, ainsi qu'un autre mélange composé de farine de maïs et de viande de bœuf, qui paraissent avoir fourni une bonne nourriture aux troupes.

La dessiccation ne s'applique pas seulement aux viandes, mais aussi aux légumes et aux graines. On emploie divers procédés pour dessécher le pain, qui se conserve alors indéfiniment (pain biscuité de l'armée française).

On dessèche également les pommes de terre, les pois, les choux-fleurs, les carottes, enfin les œufs et le lait.

On conserve en grand les céréales, en les maintenant à l'abri de l'air et de l'humidité; on peut abandonner pendant longtemps du blé dans un grenier parfaitement sec. L'*ensilage rationnel* de Doyère suffit pour préserver les grains de toute altération. Ce procédé consiste à sécher d'abord les blés et à les enfermer ensuite dans des silos souterrains, inaccessibles à l'air et à l'humidité. Les anciens n'ignoraient point ce mode de conservation; ils enfermaient leurs grains dans de grandes citernes pavées et soigneusement fermées. C'est par le même procédé que les Égyptiens, sans le vouloir, nous ont conservé des échantillons

des blés qu'ils cultivaient il y a quatre ou cinq mille ans. On sait, en effet, qu'on a trouvé, dans des momies fort anciennes, des grains de froment qui ont été semés et qui ont parfaitement réussi.

Il est aussi des liquides conservateurs qui, sans tuer toujours les germes, s'opposent du moins à la fermentation : tels sont l'alcool, le vinaigre, l'eau salée; mais on ne les emploie guère que pour la conservation des fruits. La glycérine pourrait peut-être s'appliquer à la conservation des viandes.

Enfin, la *réfrigération* est peut-être le moyen le plus parfait de conserver les substances animales ; il est largement employé dans les régions circumpolaires. On sait que, dans l'une des expéditions de Pallas, on trouva le cadavre gelé d'un mammouth dont les marins russes mangèrent la viande après l'avoir cuite. Cette conserve datait des temps antédiluviens.

On cherche depuis quelque temps à faire entrer la réfrigération dans la pratique pour transporter en Europe les viandes provenant de l'Amérique et de l'Australie. Il est fort à souhaiter que ces intelligentes tentatives soient couronnées de succès.

CHAPITRE VI

RÈGLES GÉNÉRALES D'ALIMENTATION.

Les principes physiologiques sur lesquels doivent être basées les règles d'une alimentation rationnelle ont été exposés plus haut. Nous ne croyons pas devoir y revenir ici. Contentons-nous de rappeler que, pour l'homme du moins, une alimentation saine et suffisante doit contenir : 1° des substances azotées; 2° des substances ternaires; 3° du sucre; 4° des sels minéraux; 5° de l'eau.

Voyons maintenant quelle est la quantité de nourriture qui est nécessaire pour l'entretien de la santé chez les individus placés dans des conditions ordinaires.

On distingue depuis longtemps la *ration de travail* de la *ration d'entretien*. On entend par ration de travail cette partie de l'alimentation qui doit servir à représenter l'excès de dépense occasionné par le déploiement de la force musculaire et des actions organiques qui l'accompagnent, tandis que la ration d'entretien est uniquement desti-

uée à maintenir le poids constant et à entretenir l'animal en état de santé.

Il est incontestable que l'influence des racos, des climats, des habitudes, doit être prise en sérieuse considération. Les habitants des pays froids consomment beaucoup plus de nourriture que les habitants des pays chauds, et d'une manière générale les Européens vivent beaucoup plus largement que les Asiatiques. D'ailleurs les personnes qui jouissent d'une certaine aisance s'accoutument facilement à une nourriture très-abondante et très-substantielle, et résistent beaucoup moins à l'influence des privations que les individus habitués à une vie plus dure. Les enfants dont la croissance est rapide mangent beaucoup plus que ceux dont le développement est lent, et on constate, chez presque tous les individus bien portants, qu'il est une période de la vie, entre quinze et vingt-cinq ans, où l'appétit est beaucoup plus développé qu'il ne le sera plus tard.

Les chiffres que nous allons donner n'ont, par conséquent, qu'une valeur approximative : ils sont tirés des principaux auteurs qui ont étudié la question.

D'après M. Gautier, on pourrait résumer de la manière suivante la quantité d'aliments nécessaire à un homme qui travaille :

	PAIN.	VIANDE.	GRAISSE.	CONTENANT	
				CARBONE.	AZOTE.
	gr.	gr.	gr.	gr.	gr.
Ration ordinaire . . .	829	239	60	280	20,00
Ration de travail . . .	361	175	35	170	8,74
Ration totale d'un bon ouvrier	1190	414	95	450	28,74

D'après M. Gasparin, la Compagnie du chemin de fer de Rouen, après divers essais, a obtenu un rendement maximum de travail de ses ouvriers en les soumettant au régime suivant :

Viande.	660	grammes.
Pain blanc.	550	—
Pommes de terre	1000	—
Bière.	1000	—

D'après Moleschott, la nourriture qui convient à un Européen adulte du sexe masculin, d'une taille de 5 pieds 6 pouces à 5 pieds 10 pouces,

pesant de 66 kilogr. à 72^{kil},500 et travaillant modérément, serait la suivante :

Matières albuminoïdes.	150 grammes.
— grasses.	84 —
Hydrocarbures.	404 —
Sels minéraux.	50 —
Total de nourriture sèche . . .	648 grammes.

Ainsi le corps tout entier recevrait, dans les vingt-quatre heures, environ 1 pour 100 de son poids de nourriture ; mais il faut y ajouter au moins 1 demi pour 100 d'eau.

Cette quantité est inférieure à celle que consomment la plupart des individus, et ne représente en définitive qu'un minimum. Parkes donne les chiffres suivants pour représenter la quantité de nourriture d'un militaire en campagne :

Matières albuminoïdes.	6 à 7 onces anglaises env. (180 à 210 grammes).
Graisse.	3 1/2 à 4 1/2 onces anglaises.
Hydrocarbure.	16 à 18 onces —
Sels.	1 1/5 à 1 1/2 once —
Total. . . .	26 3/4 à 31 onces anglaises.

Playfair indique pour un pugiliste, soumis à l'entraînement, les proportions suivantes :

Matières albuminoïdes.	9 onces 8
Graisse	3 — 1
Amidon et sucre	3 — 27

On voit, par ces diverses tables, que la ration d'un adulte moyen peut varier considérablement suivant les circonstances.

D'après Wilson, dans les prisons où l'on soumet les condamnés au travail forcé, ceux qui ont un travail léger reçoivent 224 grains[1] d'azote et 4651 grains de carbone. Ceux qui font des travaux plus fatigants reçoivent 255 grains d'azote et 5289 grains de carbone ; cette nourriture est insuffisante : ils perdent de leur poids et sont obligés de changer de travail pour épargner leurs forces.

Le tableau suivant, que nous empruntons à l'ouvrage de M. Gautier, indique l'alimentation habituelle de plusieurs catégories diverses de travailleurs.

	CARBONE.	AZOTE.
Ouvriers agriculteurs des fermes de Vaucluse (d'après Gasparin) .	502^{gr}	22^{gr},15
— — de la Corrèze	710	24 16
— — de la Lombardie.	694	27 60
anglais du Nord	420	20 00
Ouvriers anglais et français (au chemin de fer de Rouen . . .	484	51 9
Ouvriers anglais tisserands et couturières (d'après E. Smith).	267	11 00
Soldats français (d'après Lévy)	277	21 5
Marins français.	455	22 5
Ouvriers irlandais.	670	18 5

[1] Le *grain* anglais représente 0^{gr},067.

Nous avons vu plus haut qu'une nourriture variée est indispensable à la santé; nous ferons observer ici que les effets d'un régime animalisé ou principalement composé de végétaux sont assez différents pour déterminer des conséquences marquées au point de vue du caractère, de la force et des aptitudes, sans exercer une influence nuisible sur la santé.

L'alimentation *animalisée* augmente la puissance musculaire, accroît le nombre des globules sanguins, accélère les battements du cœur et diminue l'excrétion d'acide carbonique. On admet en même temps qu'elle développe les instincts brutaux et produit, au moins chez les animaux, une humeur sauvage qui les rend dangereux.

L'alimentation *végétale*, au contraire, diminue la force musculaire, et, poussée trop loin, peut engendrer le lymphatisme et l'anémie. Il convient de mêler dans de justes proportions ces deux éléments principaux de toute alimentation pour arriver à un juste équilibre.

L'alimentation *insuffisante* est celle qui fournit à un adulte, au repos, d'un poids moyen de 65 kilogrammes, une quantité inférieure à 11 grammes d'azote et 220 à 230 grammes de carbone par jour.

On sait que chez les individus soumis à une alimentation insuffisante les forces diminuent et la température s'abaisse, l'énergie de la volonté disparaît, les ganglions lymphatiques s'engorgent, des infiltrations se produisent dans le tissu cellulaire, une diarrhée plus ou moins prononcée se déclare; enfin, l'individu succombe avec une prodigieuse facilité à la première maladie intercurrente qui vient le saisir. Ces phénomènes se rencontrent souvent chez des sujets dont les organes digestifs sont frappés d'impuissance, et qui, au sein de l'abondance, éprouvent tous les accidents de l'inanition.

Quant à l'*inanition* proprement dite, dont les expériences justement célèbres de Chossat nous ont indiqué les caractères essentiels, on sait qu'elle a pour résultat de faire perdre à l'animal les 4/10 de son poids, limite au-dessous de laquelle la vie n'est plus possible. La perte de substance porte principalement sur la graisse (9/10) et sur le système musculaire (50 à 60 pour 100). La quantité d'urée, d'acide urique et d'acide carbonique excrétés, diminue notablement. La température s'abaisse rapidement et la mort survient généralement quand elle atteint le niveau de 24 à 26 degrés.

Deux points sont intéressants à noter : d'abord, quand l'animal a perdu un tiers de son poids, quoiqu'il vive encore, il est impossible de le rappeler à la santé. La nourriture, pour employer une expression

familière, ne lui profite plus. Voilà pourquoi sans doute on voit si souvent mourir des convalescents arrivés au terme d'une longue maladie qui ne leur a pas laissé les forces nécessaires pour revenir à la santé : c'est ce que nous voyons quelquefois chez les malades guéris d'une fièvre typhoïde.

Le second point qui mérite de fixer l'attention, c'est que dans cet état intermédiaire entre la vie et la mort une excitation quelconque suffit pour tuer brusquement l'animal. Une tourterelle vivante, mais en pleine inanition, mourait subitement quand on lui pinçait la patte. Voilà pourquoi sans doute on voit si souvent mourir des malades affaiblis, sous l'influence des causes occasionnelles les plus légères. Il suffit pour cela de vouloir changer leur position.

CHAPITRE VII

DIGESTIBILITÉ DES ALIMENTS

La digestibilité des aliments dépend en partie de la nature même de la substance, et en partie de la préparation culinaire à laquelle elle a été soumise. On peut dire, avec Parkes, que la préparation de nos aliments est d'une telle importance, au point de vue de la santé, qu'elle échappe au domaine de la gastronomie pour tomber dans celui de la physiologie et de l'hygiène.

Les expériences de Beaumont, pratiquées sur l'homme, celles de Blondlot et des autres observateurs qui ont produit chez les animaux des fistules gastriques, semblent indiquer que la rapidité avec laquelle les divers aliments sont digérés les classe dans l'ordre suivant : 1° le riz; 2° les tripes; 3° les œufs cuits; 4° le sagou; 5° le tapioca; 6° l'orge; 7° le lait bouilli; 8e les œufs crus; 9° la viande d'agneau; 10° les pommes de terre; 11° le poulet fricassé.

Le riz disparaissait au bout d'une heure, le poulet au bout de deux heures trois quarts. Le bœuf, le porc, le mouton, les huîtres, le pain et le beurre, le veau, le poulet rôti ou bouilli, sont un peu plus longs à digérer (de 3 à 4 heures), la viande salée résiste encore plus longtemps au travail de la digestion.

Les substances animales sont plus rapidement digérées que les substances farineuses; mais, comme nous venons de l'indiquer, il n'y a point de règle absolue à cet égard.

Le mélange de plusieurs substances différentes facilite le travail de

l'estomac. La viande se digère mieux lorsqu'on y ajoute un peu de graisse.

Il est à peine nécessaire de rappeler que les idiosyncrasies particulières exercent à cet égard une influence capitale. Mais il est une règle qui s'applique à l'homme, sous tous les climats et dans toutes les conditions possibles, c'est qu'il est utile et même nécessaire de varier souvent la nourriture pour entretenir en bon état les fonctions digestives. Des estomacs rustiques peuvent s'accommoder pendant longtemps d'un aliment presque toujours le même : le lait, les laitages dans les montagnes de Suisse ; les châtaignes dans certains départements français ; les pommes de terre en Irlande ; le poisson dans certaines localités. Mais il est certain que les populations qui subsistent de cette manière sont loin de développer toutes les qualités physiques et morales qu'elles seraient susceptibles d'acquérir dans des conditions hygiéniques plus favorables.

En résumé, pour satisfaire à toutes les exigences de l'hygiène, au point de vue des aliments, il faut remplir des conditions aussi nombreuses que variées. Il ne suffit pas, en effet, d'accorder à l'individu une ration suffisante pour entretenir la vie, il ne suffit pas de lui fournir, dans des proportions définies, les éléments organiques et minéraux qui font partie de ses tissus, il faut encore ajouter à ses aliments tout ce qui peut en rendre la saveur agréable et faciliter la digestion en stimulant l'appétit. Il faut aussi ne pas se borner au strict nécessaire et savoir faire en quelque sorte la part du superflu. Il faut enfin tenir compte de l'état de santé, du travail et des habitudes de l'individu, car ce qui représente pour les uns une nourriture saine et abondante, sera pour les autres le dernier degré de la misère. C'est ce qu'ont bien vu les ouvriers français transportés à Téhéran.

APPENDICE A LA CINQUIÈME PARTIE

NUTRITION. — CHALEUR ANIMALE[1]

Jusqu'ici nous avons simplement mentionné les principales substances qui entrent dans l'alimentation humaine, ainsi que leurs caractères essentiels. Ces notions seraient tout à fait stériles si nous négligions d'étudier la façon dont l'économie emploie ces matériaux, comment elle les utilise le mieux, pour atteindre le but final de l'alimentation, qui est le maintien de l'intégrité anatomique et des activités fonctionnelles de l'organisme.

Depuis Cuvier, on compare volontiers la vie à un tourbillon, comparaison heureuse si l'on envisage la rapidité des mutations dont l'organisme est incessamment le siége; mais il ne faut pas perdre de vue que le but principal de ce mouvement et de ces transformations si actives est précisément d'assurer, autant que possible, le maintien et la conservation de l'être dans son *statu quo* physiologique, en dépit de toutes les causes multiples de déperdition et d'usure auxquelles il est soumis. A cet égard, quand on parle du *budget* ou du *bilan* de l'organisme, la métaphore, pour être moins poétique que celle de Cuvier, est plus juste, selon nous, en ce sens qu'elle indique que l'économie animale, elle aussi, exige pour vivre et fonctionner normalement un équilibre rigoureux entre la dépense et la recette. A cela se borne, en dernière analyse, en hygiène aussi bien qu'en physiologie, le problème si complexe de l'alimentation.

Il serait presque puéril d'insister sur l'importance que mérite, au point de vue de l'hygiène, tout ce qui touche à l'alimentation ; cette grande question domine, en quelque sorte, notre science, comme elle

[1] Voyez, pour plus de détails, M. Gavarret, article sur *la Chaleur animale*, dans le *Diction. encyclop.*, et M. Claude Bernard, *Leçons sur la chaleur animale, les effets de la chaleur et la fièvre*, 1876.

se retrouve, plus ou moins déguisée, il est vrai, mais palpitante et impérieuse, derrière la plupart des manifestations de l'activité et des luttes humaines. C'est assez dire la portée pratique et sociale de tout ce qui a trait à l'alimentation ; mais celle-ci elle-même ne saurait être étudiée avec fruit, ni comprise sous toutes ses faces, sans la notion rigoureusement scientifique de l'ensemble des actes qui constituent la *nutrition*.

Il y aurait peu d'intérêt, au point de vue de l'historique de la question, de remonter au delà de Lavoisier ; il ouvrit une ère nouvelle quand, par un admirable effort de génie, il appliqua aux phénomènes respiratoires et calorifiques des animaux son immortelle conception de la combustion, et, du même coup, il jeta sur une base inébranlable les fondements de la chimie des corps vivants. Sans doute, en plaçant dans le poumon le siége des combustions organiques, Lavoisier commit une erreur que ses successeurs n'eurent pas de peine à redresser ; mais l'impulsion était donnée, magistrale et puissante, et désormais non-seulement les phénomènes du monde inanimé, mais les actes proprement vitaux devinrent justiciables de la balance et des lois physico-chimiques.

En assimilant l'économie animale (et cette assimilation, dans son sens général, est toujours demeurée juste), à un foyer qui produit et dégage de la chaleur, on fut amené aussitôt à calculer et à comparer, d'une part, les pertes subies par l'organisme, et, d'autre part, les moyens de réparation qui lui arrivent sous la forme des divers aliments. Les progrès rapides de la chimie organique permirent bientôt d'établir une distinction capitale parmi ces aliments ; les uns, dans la composition desquels entrent trois corps simples, le carbone, l'hydrogène et l'oxygène (graisses, sucres, hydrocarbures) ou substances ternaires ; les autres, plus complexes, où intervient un élément nouveau, l'azote, et qui forment la classe des substances quaternaires ou azotées (albumine, caséine, fibrine, gélatine, etc.).

Liebig ne se contenta point de cette division purement chimique et parfaitement légitime ; il voulut aller plus loin et en déduire une dichotomie physiologique pour le rôle et la destinée ultérieure des aliments. Pour lui, les substances azotées étaient des aliments appelés à réparer directement les pertes subies par l'usure des tissus (*aliments plastiques*) ; les matières ternaires, au contraire, étaient destinées à être brûlées dans le sang et à maintenir ainsi la chaleur animale (*aliments respiratoires*).

Telle est, en substance, la célèbre théorie de Liebig, qui a été

admise par la généralité des physiologistes et des chimistes, et qui, pendant longtemps, a régné sans conteste. Elle est devenue classique en hygiène, et la plupart des prescriptions de bromatologie scientifique s'appuient sur cette donnée fondamentale ; et cependant, un grand nombre de faits physiologiques de premier ordre, accumulés depuis une vingtaine d'années environ, ont définitivement montré que cette distinction était artificielle et beaucoup trop absolue, et qu'en réalité, les échanges organiques sont loin d'obéir à cette dichotomie rigoureuse formulée par Liebig, et que les travaux de M. Cl. Bernard, de Seyler, de Voït et Pettenkoffer, etc., ont définitivement condamnée ; vu l'importance de la question, on nous permettra de nous y arrêter un instant.

C'est par l'étude du mode de formation de la graisse dans l'économie (Boussingault) qu'il est particulièrement aisé de se convaincre de ce que la théorie de Liebig présente d'absolu et d'erroné. Les corps gras, en effet, peuvent prendre naissance dans l'économie, non-seulement de substances ternaires, mais aussi de principes albuminoïdes. C'est ce que prouve, même en dehors de la vie, la formation d'adipocire ou de gras de cadavre dans les tissus albuminoïdes en macération; la maturation du fromage constitue un phénomène du même ordre, caractérisé par la transformation d'une certaine quantité de caséine en graisse.

Le foie est l'une des parties du corps qui est le siége des échanges organiques les plus actifs (aussi le sang qui quitte le foie est-il le plus chaud de toute l'économie, Cl. Bernard); c'est aussi, de tous les organes, celui où les différentes conditions qui président à ces échanges ont été étudiées avec le plus de fruit. La fameuse découverte de la fonction glycogénique du foie, fonction indépendante, dans une certaine mesure, de la *qualité* des aliments et se faisant aux dépens des matières albuminoïdes aussi bien que des substances amylacées ou graisseuses, cette découverte porta un premier coup, déjà décisif, à la distinction des aliments en plastiques ou respiratoires. L'absorption, par les voies digestives, de grandes quantités de sucre ou d'hydrocarbures amène une production excessive de glycogène et de graisse dans le foie; il se passe donc, dans ce cas, dans le parenchyme du foie, non pas un phénomène d'oxydation, mais, au contraire, de réduction qui transforme les hydrocarbures en graisse.

Liebig pense que les matériaux de désassimilation azoté, tels que l'urée, l'acide urique, la créatine, etc., sont produits principalement pendant le travail musculaire et résultent de l'usure subie par ces orga-

nes par le fait de la contraction. Mais il résulte des recherches d'un grand nombre d'expérimentateurs que ce qui augmente, pendant le travail musculaire, c'est surtout la production d'acide carbonique (Ranke, Voït); il n'y a pas, à proprement dire, d'augmentation d'urée pendant l'activité musculaire (Voït). Les expériences de Fick et de Wislicénius sont surtout significatives à cet égard. Ces observateurs firent l'ascension du Faulhorn, dans les Alpes, pendant laquelle ils eurent soin de ne se nourrir que d'aliments gras et hydrocarburés (lard, amidon, sucre). En calculant la quantité de substances albuminoïdes usées pendant le travail de l'ascension, d'après l'excrétion d'urée et des matières azotées contenues dans l'urine, ces auteurs constatèrent que la chaleur de combustion ainsi produite était loin de correspondre au travail mécanique nécessité pour l'ascension. Plus des deux tiers de ce travail avait dû s'effectuer aux dépens de substances non azotées. Ce sont donc particulièrement les matières non azotées qui, contrairement à l'opinion de Liebig, sont consommées pendant la contraction musculaire (M. Traube).

Ainsi donc, un premier fait incontestable, c'est que les substances albuminoïdes ne sont pas particulièrement usées pendant le travail musculaire, et que, par conséquent, ce n'est pas à la réparation de cette prétendue usure que sont surtout employés les aliments quarternaires. Il résulte de longues séries de recherches, exécutées par Voït et Pettenkofer, qu'il existe en circulation dans le sang une notable quantité d'albumine, qui sert non pas à la réparation des tissus, mais à subvenir, en partie du moins, aux combustions organiques et à la production de chaleur (albumine de circulation). C'est ainsi que dans une alimentation exclusive de viande, tout l'azote ainsi absorbé reparaît dans les excrétions, tandis qu'il en est autrement du carbone, qui reste en partie dans l'organisme, probablement sous forme de graisse (Voït et Pettenkofer). Ainsi s'explique la possibilité de l'engraissement par un régime presque exclusivement azoté.

Il importe donc, de par tous ces faits, de renoncer aux vues étroitement dichotomiques de Liebig, et de cesser de vouloir préjuger, d'après la constitution chimique d'un aliment, du rôle ultérieur qui lui sera dévolu dans l'économie. C'est encore à M. Cl. Bernard que l'on doit d'avoir, dans ces derniers temps, mis en lumière avec le plus de force et de netteté cette manière nouvelle d'envisager les phénomènes intimes de la nutrition. En réalité, ainsi qu'il le fait observer judicieusement, nous ne savons rien sur la nature véritable des transmutations chimiques et des échanges moléculaires qui se passent dans l'intérieur

des éléments histologiques ; sans doute, l'oxydation y joue un rôle important, mais non pas unique, et, à ce point de vue, il faut renoncer à comparer les phénomènes histochimiques du corps vivant au simple fait de l'oxydation qui se passe dans un foyer. Il s'agit là de dédoublements et de mutations moléculaires bien autrement complexes, dont la glycogénie, par exemple, avec ses phases si diverses et ses étapes successives, nous offre un spécimen relativement des plus simples et des plus faciles à étudier.

Certains physiologistes contemporains, renonçant à comparer, avec Lavoisier, l'organisme animal à une lampe ou à un foyer qui brûle, l'ont assimilé aux machines qu'utilise l'industrie, et, appliquant aux phénomènes des corps vivants les lois de la mécanique, ils ont su en tirer des considérations aussi ingénieuses qu'élevées. Il est certain que ces lois immuables de la matière, connues sous le nom de loi de la conservation et de transformation des forces, s'appliquent aux corps vivants aussi rigoureusement que les lois de la pesanteur, par exemple. Envisagée sous cet aspect, l'histoire de la nutrition et de la chaleur animale prend aussitôt une signification et une portée philosophique inattendues. Le corps de l'homme peut, en dernière analyse, être considéré « comme une agglomération de molécules, dont les parties constitutives mettent, par leur oxydation, des forces en liberté, c'est-à-dire, transforment des *forces de tension* en *forces vives*. » (L. Hermann). Chaleur, électricité, travail mécanique, travail chimique ou sécrétoire, sensations et élaborations nerveuses, toutes ces modalités de la matière vivante ne sont, à tout prendre, que l'expression de ces transformations incessantes de la force. L'activité vitale se manifeste donc surtout par le dégagement de ses forces vives, sous les formes diverses de chaleur, de travail musculaire, cérébral, etc., et le rôle de l'alimentation est précisément de fournir à l'économie, par l'intermédiaire du sang, des matériaux capables de lui restituer, sous la forme de *forces de tension*, les forces vives qu'elle a ainsi dégagées. C'est là une autre manière, la plus scientifique et la plus large de toutes, de formuler l'idée de *bilan* ou de *budget* organique dont nous avons parlé plus haut.

Mais, hâtons-nous de le dire, ces données, si intéressantes qu'elles soient au point de vue de la biologie générale, sont beaucoup trop spéculatives pour trouver leur emploi dans l'application, et surtout il serait prématuré de vouloir y puiser une source directe d'enseignements et de préceptes d'hygiène bromatologique. Cependant, nous devions les mentionner, ne fût-ce que pour donner une idée à la fois plus vraie

et plus compréhensive du processus intime de la nutrition, et pour montrer l'erreur, si longtemps accréditée, à laquelle avaient conduit les vues chimiques étroites et trop courtes de Liebig et de ses successeurs.

Il ne faudrait pas cependant être trop exclusif à cet égard, ni surtout en conclure à la suppléance possible de tous les modes d'alimentation. S'il est avéré que, pendant le travail musculaire, les produits de désassimilation non azotés sont augmentés dans une proportion plus considérable que les produits azotés ; si par conséquent, pendant cet acte musculaire, ce sont surtout les graisses et les hydrocarbures qui sont comburés, il est certain aussi qu'une partie des corps albuminoïdes est constamment détruite et éliminée sous forme d'urée ; or, cette perte ne peut être réparée que par des aliments quaternaires.

Une nourriture composée exclusivement de graisse ou d'hydrocarbures, sans addition de substance azotée, ne tarde pas à entraîner la mort. Une alimentation exclusivement azotée peut, au contraire, être supportée très-longtemps, plus longtemps par les carnassiers que par les herbivores. Voit et Pettenkofer ont pu maintenir un chien dans son équilibre de nutrition pendant quarante-neuf jours, en lui donnant par jour 1500 grammes de viande dégraissée.

Mais on comprend combien une pareille alimentation, même en se plaçant au point de vue strict des dépenses et des recettes, est peu rationnelle et défectueuse. En effet, le sujet ainsi nourri est obligé de puiser dans les aliments albuminoïdes, non-seulement les matériaux nécessaires à la reconstitution de ses tissus, mais encore ceux destinés à fournir à la chaleur animale, au travail musculaire, en un mot, aux phénomènes respiratoires proprement dits, lesquels s'accomplissent bien plus facilement et à moins de frais à l'aide des graisses et des autres substances ternaires. Il en résulte qu'un individu exclusivement nourri de viande est obligé d'en ingérer des quantités bien plus considérables que celles qui sont réellement nécessaires au maintien de la composition du corps, la transformation des matières albuminoïdes en urée étant loin, par exemple, de produire la même quantité de chaleur, et par conséquent, le même effet utile, que la transformation d'un poids équivalent de graisse ou de sucre en eau et en acide carbonique. De là, chez les carnassiers, aussi bien que chez les herbivores, la nécessité absolue d'un régime mixte, c'est-à-dire composé d'albuminoïdes et de substances ternaires ; les carnassiers trouvent ces dernières, non dans les végétaux, mais dans la graisse et dans le sucre de la viande qu'ils ingèrent.

Voit et Pettenkofer ont surtout déterminé avec précision, dans ces derniers temps, les avantages d'une alimentation mixte comparée à une alimentation exclusive, par les albuminoïdes par exemple. Si l'on donne à un carnivore (chien) une alimentation exclusivement azotée, il en faut une quantité considérable et jusqu'au vingtième du poids de l'animal pour qu'il maintienne son équilibre de nutrition ; il en faut une quantité plus grande encore pour qu'il engraisse. Mais si l'on ajoute de la graisse ou du sucre aux aliments, on peut obtenir les mêmes résultats avec trois ou quatre fois moins d'albuminoïdes.

Aussi la suppression de la graisse et des hydrocarbures dans l'alimentation, malgré l'usage presqu'illimité des viandes, est-elle suivie d'un amaigrissement rapide et considérable, que l'on utilise en thérapeutique (cure de Banting) [1].

Il va de soi qu'outre les substances azotées et ternaires, l'alimentation doit encore comprendre, en quantité suffisante, de l'eau et des sels minéraux (chlorure de sodium, sels calcaires, phosphates, etc.). Les sels minéraux sont surtout indispensables et doivent être ingérés en plus grande proportion chez l'enfant, pour subvenir aux besoins du travail de l'ossification ; l'insuffisance de l'apport de ces sels et surtout du plus important d'entre eux, du phosphate de chaux, est un des agents principaux de la dystrophie connue sous le nom de rachitisme.

Il est un certain nombre de substances alimentaires, telles que le thé, le café, la coca, l'alcool, la gélatine, qui paraissent agir, moins par leurs qualités proprement nutritives, que comme modérateurs et régulateurs de la combustion animale. Leur ingestion permet d'accomplir, avec des doses relativement faibles d'aliments, un travail musculaire ou nerveux bien plus considérable que celui que pourrait effectuer le même sujet, en l'absence de ces précieux adjuvants. Le mode d'action de cette classe spéciale d'aliments est encore mal connu ; on a supposé qu'ils ralentissaient le mouvement de dénutrition ; de là, le nom d'*aliments d'épargne* qui leur a été donné. Mais, en réalité, c'est là une manière ingénieuse de formuler leurs effets, et non une interprétation de leur action sur la nutrition.

Pour nous résumer, il est permis de considérer la vie en général, quant à ses manifestations immédiates, comme s'exprimant par une

[1] On est si souvent porté à attribuer aux étrangers ce qui revient en réalité à des auteurs français, qu'il ne nous semble pas inutile de rappeler que les préceptes de la cure de Banting avaient été formulés avec autant de précision que d'esprit par Brillat-Savarin, il y a plus d'un demi siècle.

transformation continue de forces de tension en forces vives (Helmholz). Les forces de tension sont représentées, d'une part, par les aliments ingérés, d'autre part, par l'oxygène apporté par la respiration. Les forces vives résultent de la combinaison de ces matières, et dérivent par conséquent surtout, selon la conception impérissable de Lavoisier, d'un acte d'oxydation. Cependant, d'autres procédés chimiques, des dédoublements, des réductions mêmes peuvent s'effectuer dans l'économie et s'accompagner également de dégagement de forces vives (Berthelot, Cl. Bernard). Ces forces vives s'accusent par toutes les activités vitales, par le développement de chaleur, de travail mécanique, par l'action nerveuse (idéation, pensée, volonté), par les sécrétions, etc. En même temps, les produits qui résultent de la combinaison de ces matières mises en conflit, et dont l'affinité est satisfaite, constituent de véritables déchets et sont rejetés constamment sous forme d'urée, d'acide urique, d'acide carbonique, d'eau, etc. Le but de l'alimentation est précisément de remplacer ces matières usées et désormais inutiles, d'introduire dans l'économie des forces de tension nouvelles, capables à leur tour de passer par les mêmes transformations, et d'entretenir cette dépense continuelle de forces vives qui est, nous le répétons, non pas la cause ni l'essence, mais l'expression à la fois la plus vraie et la plus compréhensive des activités vitales.

C'est à l'hygiène qu'il appartient d'étudier et de formuler quelles sont les conditions que doit remplir, chez les divers individus, l'alimentation pour subvenir le plus complétement et le plus facilement aux frais de ce renouvellement incessant de la matière et pour assurer le maintien de l'individu dans la plénitude de toutes ses activités.

SIXIÈME PARTIE

DE L'EAU

Bibliographie. — Hippocrate. *Des airs, des eaux et des lieux.* — Hallé. *Procès-verbal de la visite faite le long des deux rives de la rivière de Seine, depuis le Pont-Neuf jusqu'à la Rapée et à la Gare.* 1790. — Parent-Duchatelet et Pavet de Courteille. *Recherches et considérations sur la rivière de Bièvre et des Gobelins, et sur les moyens d'améliorer son cours.* Paris, 1822. — Mille. *Rapport sur le mode d'assainissement des villes en Angleterre et en Écosse.* 1854. — *Rapport de la commission d'enquête sur la dérivation des eaux de la Dhuis.* 1861. — Grimaud de Caux. *Des rivières et de leurs rapports avec l'industrie et l'hygiène des populations.* 1864. — Gérardin. *Travaux d'assainissement des rivières.* 1869. — A. Parkes. *A Manual of practical hygiene.* 1875. — Gautier. *Chimie appliquée à la physiologie.* 1874. — Durand-Claye. *Rapport sur l'assainissement de la Seine.* 1874. — Mille. *Note sur l'assainissement de Berlin.* 1876. — V. Duchataux. *De l'épuration des eaux d'égoût et de leur emploi au profit de l'agriculture.* Reims. 1875. — Boudet. *Rapport sur l'altération des eaux de la Seine par les égouts collecteurs d'Asnières et du Nord et sur son assainissement.* 1874. — *Assainissement de la Seine. Enquête. Annexes. Documents administratisfs.* 1876. — *Les eaux d'Erfurth.* 1876. — *Plan über die gewinnung und Vertheilung das Wassers in der Stadt Düsseldorf.* — *Canalisation de Francfort-sur-le-Mein.* 1876. — *Aqueduc, canalisation et champs irrigués de Dantzig.* 1876. — *Das öffentliche Waser.* — *Versogungwesen im Konigreich Württemberg.* 1876.

De l'Eau en général.

L'eau est un liquide qui passe facilement à l'état de vapeur; mêlée à l'air, sous cette nouvelle forme, elle nous pénètre de toutes parts. L'eau est transparente et incolore lorsqu'elle est vue sous une faible épaisseur, mais, en masse considérable, elle est bleuâtre par réflexion, et rouge par transmission.

Cavendish fut le premier à l'étudier au point de vue chimique, et Lavoisier, en 1785, en fit l'analyse et la synthèse. Carlisle et Nicholson la décomposèrent avec la pile : elle est composée de 11,111 d'hydrogène et de 88,889 d'oxygène.

Jamais on ne la rencontre à l'état de pureté absolue; elle contient en dissolution des gaz, des sels et des matières organiques; parfois il y existe des corps organisés. On constate facilement la présence des gaz en la chauffant dans un ballon et celle des sels en l'évaporant. Enfin, en

la calcinant, les matières organiques laisseront, après évaporation, un résidu qui devient noirâtre.

L'eau passe à l'état de vapeur lorsqu'on élève la température au-dessus de 100 degrés. La densité de la vapeur est de 0,622. L'atmosphère en contient presque toujours une quantité plus ou moins grande. La proportion que l'air peut en renfermer dépend de la température. Il existe un maximum hygrométrique pour chaque degré de chaleur. Lorsque ce maximum est atteint, on dit que l'air est saturé. L'état hygrométrique de l'air est l'un des éléments les plus importants d'un climat. C'est ainsi qu'au bord de la mer l'air est toujours saturé; il est au contraire très-sec dans les pays chauds et arides, et ces conditions, qui peuvent varier à l'infini, ont une immense influence sur la vie et la santé des plantes, des animaux et de l'homme.

L'eau est l'intermédiaire obligé entre la cellule ou l'être vivant et la plupart des éléments qui doivent être fixés dans l'organisme. Un grand nombre de corps simples sont en effet solubles dans l'eau, il en est de même de la majorité des sels et des corps organiques. Dissous dans l'eau, ces corps se présentent dans un état qui semble le plus propre à l'absorption.

Il est de la plus haute importance, au point de vue hygiénique, d'assurer le service des eaux partout où les hommes sont réunis en grand nombre. Les camps, les cités, les habitations particulières doivent toujours avoir à leur portée une quantité d'eau suffisante pour les besoins journaliers, et dont la composition chimique ne s'écarte pas d'un type déterminé. Au reste, depuis quelques années, l'importance hygiénique de cette question a pris un développement inattendu. Nous savons, à n'en pas douter, ce que nos prédécesseurs ne soupçonnaient guère, c'est que les germes d'un grand nombre de maladies épidémiques ou contagieuses sont transportés par l'eau et viennent infecter directement des populations entières.

Nous nous proposons d'examiner ici les points suivants :

1° Composition des eaux potables;

2° Quantité d'eau nécessaire pour l'usage journalier dans les diverses conditions de la vie;

3° Moyens pratiques de recueillir, de conserver et de distribuer les eaux;

4° Étude des eaux impures ou malsaines (eaux d'égout, eaux industrielles, eaux de marais, etc.);

5° Effets pathologiques déterminés par l'usage des eaux malsaines.

CHAPITRE PREMIER

COMPOSITION DES EAUX POTABLES

Classification des eaux. — Toutes les eaux peuvent être classées dans l'une des divisions suivantes :

1° Eaux douces { courantes. / stagnantes.
2° Eau de mer.
3° Eaux minérales.

Eaux douces. — La pluie tombant sur le sol est l'origine de différentes espèces d'eaux dont l'ensemble peut être réuni sous la désignation d'*eaux douces* ou d'*eaux potables*. Ce sont les seules dont nous aurons à nous occuper. L'*eau de mer* n'est pas une eau potable. Quant aux *eaux minérales*, leur étude n'est pas de notre ressort ; elle appartient de plein droit à la thérapeutique, dont les sources thermales constituent l'un des agents les plus précieux. Nous allons étudier les eaux potables en commençant par les *eaux courantes*.

EAUX COURANTES

Eaux de sources. — Les eaux de pluie peuvent couler à la surface du sol ou pénétrer profondément à l'endroit même où elles sont tombées. Si le sol est perméable elles s'y infiltrent peu à peu jusqu'à une profondeur plus ou moins grande. Mais, à un niveau variable, elles rencontrent une couche infranchissable sur laquelle elles s'étendent, obéissant ainsi aux lois d'équilibre des liquides. Si cette couche imperméable existe sur un vaste espace, il se forme une espèce de lac souterrain.

Pendant son trajet, l'eau se charge de principes minéraux divers. Aussi les eaux de sources sont-elles de composition variable. Les eaux qui traversent les terrains secondaires sont les meilleures. Les sources proviennent souvent d'une eau qui a traversé des terrains calcaires et siliceux. Elles contiennent alors une certaine quantité de carbonate de chaux en solution, grâce à de l'acide carbonique libre, un peu de silice et des chlorures de sodium et de magnésium, ainsi qu'une petite quantité de sulfates. Ces eaux peuvent être bonnes. Cependant, avant de pénétrer dans le sol, l'eau se charge quelquefois d'une grande quantité de matières organiques et d'acide carbonique ; l'eau de la source contient alors trop de bicarbonate de chaux ; quant aux matières organiques en présence des sulfates, elles donnent naissance,

par réduction, à des sulfures qui à leur tour peuvent dégager de l'hydrogène sulfuré. Ces eaux sont évidemment mauvaises.

Les eaux de source ont ordinairement l'avantage d'être toujours limpides et d'offrir une température constante. Certaines d'entre elles présentent même une température fort élevée. C'est ce qui a lieu, surtout pour les puits artésiens. On pourrait évidemment les utiliser dans l'industrie.

Si l'excès d'acide carbonique qui maintient le carbonate de chaux en solution se dégage, le sel se précipite. Cependant, lorsque les eaux sont captées à la source même, les dépôts se produisent moins facilement qu'à l'air libre. Ce n'est d'ailleurs qu'un simple retard, car l'incrustation se faisant peu à peu, les conduits finiront par être obstrués, comme on l'a vu, en moins de vingt ans, à Grenoble et à Lyon. D'ailleurs, en s'éloignant de son lieu d'origine, l'eau acquiert des propriétés physiques et chimiques de plus en plus différentes. Voilà pourquoi, sans doute, des rivières qui, près de leur source, paraissent impropres aux usages alimentaires, peuvent fournir, au contraire, à la population des villes qu'elles traversent après un long parcours, une boisson aussi saine qu'abondante. C'est ainsi que l'Isère, à Grenoble, le Rhône, à Lyon, donnent aux habitants une eau parfaitement salubre, tandis que ces mêmes rivières, à leur origine, traversent des vallées où règne le goître endémique, dont la provenance est attribuée à la composition chimique de leurs eaux.

Il ne faudrait pourtant point supposer que les eaux de source ont toujours des propriétés nuisibles à la santé. En donnant la préférence aux sources dont la composition chimique ne laisse rien à désirer, on obtient une boisson qui, sous bien des rapports, est préférable aux eaux de rivières, presque toujours empoisonnées par des matières organiques dans un état de décomposition plus ou moins avancée.

Il est donc généralement admis que les villes, les établissements publics et les simples particuliers peuvent user sans scrupule des eaux de sources qui se trouvent à leur portée, à la condition que celles-ci ne présentent pas une richesse trop grande en matières minérales. Une bonne eau de source ne doit pas marquer plus de 20° à l'hydrotimètre ; elle ne doit pas renfermer une proportion trop forte de sels calcaires et magnésiens, ni surtout de sulfate de chaux. Lorsque la température est trop élevée, il suffira de la laisser refroidir pour en faire usage sans inconvénient. Nous ne parlons pas, bien entendu, des sources qui présentent des propriétés actives au point de vue médical, et qui doivent être classées parmi les eaux minérales. On sait que la composition chi-

mique des eaux n'est pas à cet égard leur seul titre de noblesse ; il faut donc s'en rapporter dans une certaine mesure à l'expérience et à la tradition pour juger la valeur d'une eau de source au point de vue de l'alimentation.

Puits artésiens. — Les puits artésiens sont des sources artificielles d'où l'eau s'élève à une certaine hauteur au-dessus du sol. On peut donc leur appliquer tout ce qui vient d'être dit au sujet des sources. Les puits artésiens paraissent avoir été déjà connus des anciens. Olympiodore, qui vivait à Alexandrie vers le milieu du sixième siècle, rapporte qu'on avait creusé des puits à 200, à 300 et quelquefois à 400 aunes de profondeur, qu'ils lançaient par leur orifice des rivières d'eaux dont les agriculteurs profitaient pour arroser les campagnes. Le plus ancien puits artésien de l'Artois remonte, dit-on, à 1126 ; il existe à Lillers, dans un ancien couvent de Chartreux.

Les puits artésiens, qui fournissent un appoint très-utile aux eaux d'une ville, ne peuvent cependant pas servir de base à la distribution des eaux. En effet, leur débit est variable, et les conduits qui amènent l'eau à la surface sont sujets à des obstructions fréquentes. En outre, des commotions souterraines et d'autres causes inconnues peuvent faire varier la quantité d'eau qu'ils fournissent. C'est ainsi qu'à Tours, 11 puits artésiens ayant été forés de 1830 à 1837, l'un d'eux a complétement cessé de fournir de l'eau ; les autres ont vu successivement abaisser leur débit. Sur 17 puits artésiens creusés à Venise, 9 sont taris, et le débit des autres a notablement diminué.

Les puits artésiens peuvent cependant rendre de grands services. A Paris, le puits de Grenelle donne une eau très-salubre contenant $0^{gr},142$ de substances salines par litre. Le principal reproche à lui faire est que l'eau qui en est chassée dégage un mélange gazeux contenant 22 pour 100 d'acide carbonique et 78 pour 100 d'azote. Cette eau, arrivée au réservoir du Panthéon, n'est utilisée qu'après avoir été mélangée avec les autres eaux qui servent à l'alimentation de Paris. Le puits de Passy est d'un débit très-variable ; il a donné 8600 mètres cubes par 24 heures ; cette quantité est descendue à 7000 mètres. En élevant l'eau au niveau nécessaire pour atteindre le réservoir de Passy, on réduit le débit à 5900 mètres. Le degré hydrotimétrique de cette eau est de $12^{\circ},5$.

L'eau de ces puits, lorsqu'elle est captée profondément, offre toujours une température élevée. Le puits artésien de Rochefort, foré à $856^{m},78$, donne de l'eau à la température de $40^{\circ},6$. On pourrait l'utiliser pour des bains.

Eaux de montagnes. — Les glaces et les neiges des montagnes, dit M. Gautier, ne sont pas constituées par de l'eau pure. Elles contiennent une petite quantité de matières minérales où dominent les sulfates et les chlorures, matières qui augmentent à mesure que les eaux se transforment en torrents. Elles sont bien loin d'être dénuées de corps organiques, et les milliers de puces des glaciers que l'on rencontre sur les glaces ne peuvent se nourrir qu'aux dépens des détritus d'animaux et de plantes qu'elles y trouvent. Chaque année, tous ces débris s'accumulent et forment de nouvelles couches, tandis que la partie inférieure du glacier, fondant par sa base, donne naissance à des torrents bourbeux de couleur grise ou bleuâtre, selon la nature des roches sur lesquelles repose le glacier, qui sans cesse les broie sous son poids énorme. Les torrents des montagnes charrient donc, avec une petite quantité de chlorures et de sulfates dissous, du silicate de potasse, de soude, de chaux, de magnésie, de la matière organique et une petite proportion de gaz atmosphérique.

Nous empruntons à l'ouvrage que nous venons de citer le tableau suivant, qui donne l'analyse de quelques eaux de montagnes :

	EAU prise au glacier de Glezzin (Isère), à 2,250 mètres d'altitude. (Grange.)	MÊME EAU ayant coulé sur des terrains talqueux, prise à 678 mètres d'altitude. (Grange.)	EAU du lac Léman. (Tingry.)	
	gr.	gr.		gr.
Chlorure de magnésium. .	0,0043	0,0118		
— de sodium. . . .	0,0037	0,0059		
Sulfates alcalins.	0,0055		Chlorures et sulfates de chaux et de magnésie.	
— de chaux	0,0018	0,0163		0,066
— de magnésie. . .	»			
Carbonate de chaux. . . .	0,0047			0,072
— de magnésie . .	0,0001	0,0515		
— de fer.	»			
Acide silicique et alumine.	0,0020	0,0090	Autres sels .	0,014
Résidu fixe pour 1 litre. .	0,0201	0,0755		0,152

Les eaux de montagnes sont mauvaises près de leur source ; on leur attribue certaines maladies endémiques dans les localités où les habitants en font usage (goître, crétinisme), mais l'eau des lacs

formés par les torrents est en général minéralisée dans des proportions qui en font une excellente boisson, surtout quant il se trouve un déversoir naturel qui permet au trop plein des eaux de s'échapper. Il n'en est pas de même lorsqu'il n'existe point d'écoulement. Dans les grands lacs de l'Asie centrale, de l'Afrique et des pays chauds, on trouve des eaux chargées de sels alcalins, au point d'être éminemment dangereuses: la mer Morte en offre l'exemple le plus célèbre. On sait que pendant l'expédition d'Ibrahim-Pacha en Syrie, les troupes égyptiennes qui, après de longues marches dans le désert, arrivèrent sur les bords de ce lac, aux eaux fortement minéralisées, furent frappées des accidents les plus graves pour avoir voulu s'y désaltérer. Un grand nombre de soldats y trouvèrent la mort.

Eaux de rivières et de fleuves. — Les rivières et les fleuves ont pour origine les eaux de sources, qui gagnent directement leur lit sans pénétrer le sol, et les eaux qui proviennent de la fonte des neiges et des sources des montagnes.

Les rivières sont donc formées à leur origine par de l'eau de source, mais elles subissent de nombreuses modifications pendant leur cours. La proportion des gaz que l'eau tient en dissolution n'est plus la même; l'acide carbonique se dégage, tandis qu'une quantité plus considérable d'air atmosphérique se trouve dissoute. Les eaux de rivières sont donc plus oxygénées et moins carbonatées que celles des sources qui leur ont donné naissance. Mais ce n'est pas tout; les terrains qu'elles traversent, la végétation qu'elles renferment, et surtout les impuretés sans nombre que les villes y déversent altèrent très-sérieusement leur composition.

Le résidu solide que donne un litre d'eau de la Tamise varie de 0,26 à 0,28 par litre; la Garonne 0,3; le Rhône 0,18; le Doubs 0,23; la Seine 0,25; la Marne 0,511, ce qui donne une moyenne de 0,24 par litre (Fonssagrives).

Mais ces chiffres ne sauraient indiquer, même approximativement, le degré de pollution auquel arrivent les rivières qui traversent les grandes villes. C'est surtout par l'abondance des matières organiques et par leur nature éminemment suspecte que ces eaux se distinguent des sources pures qui présentent, sous ce rapport du moins, une immense supériorité comme boisson. Parkes a représenté dans son ouvrage les éléments microscopiques du sédiment des eaux de la Tamise. On y trouve des conferves, des diatomées, des paramécies, des vorticelles, des leucophrys, des anguillules, etc., en un mot, tout un monde animé qui indique un immense travail de fermentation putride. Mais,

ce qui est encore plus grave, c'est la présence d'éléments visiblement tirés de l'organisme humain ou des vêtements à l'usage de l'homme. On y voit des poils, des cellules d'épithélium pavimenteux, des filaments de laine, de lin, de coton, et l'on comprend sans peine comment des ferments pathogéniques peuvent être charriés et répandus par cette voie.

D'ailleurs, les usines qui versent leurs résidus dans les fleuves peuvent les empoisonner au point de les rendre impropres à tout usage. L'eau de la Bièvre, à Paris, qui dégage pendant les chaleurs de l'été des gaz d'une odeur intolérable, renfermant 6 pour 100 d'hydrogène sulfuré, est tellement altérée, qu'à partir d'Antony, les herbes vertes, abondantes jusqu'alors, disparaissent complétement au-dessous de cette localité. Ce n'est là d'ailleurs qu'un faible échantillon de l'impureté à laquelle peuvent atteindre les rivières empoisonnées par l'industrie : les grandes villes manufacturières de l'Angleterre, Leeds, Sehefield, Halifax, en offrent des exemples bien plus marqués. Il est d'ailleurs évident que le degré de pollution varie non-seulement avec la quantité de débris organiques jetés dans la rivière, mais aussi avec le volume de ses eaux.

Au point de vue chimique, ces modifications se traduisent surtout par la présence d'une grande quantité de sels ammoniacaux et par la disparition de l'oxygène. Mais il est évident que pour l'hygiéniste, les matières organiques ou organisées peuvent avoir une importance bien plus grande encore.

Lorsque la masse d'eau que débite une rivière est très-considérable, malgré les impuretés qu'elle reçoit, cette eau peut encore rendre de grands services. Il se produit d'ailleurs des changements qui permettent d'en faire usage quelque temps après l'avoir recueillie. Les marins anglais, prêts à partir pour un long voyage, remplissent volontiers leurs tonneaux avec de l'eau de la Tamise puisée au-dessous de Londres. Cette eau, très-impure, subit une sorte de fermentation, laisse échapper des gaz et dépose un sédiment. Au bout de quelques jours elle est clarifiée et paraît pouvoir être employée sans danger.

Enfin, l'on reproche à l'eau de rivière ses fréquents changements de température ; chaude l'été, froide l'hiver, elle offre un contraste désagréable avec l'eau des sources, qui se maintient habituellement à une température constante.

Mais si l'eau des rivières subit, comme on le voit, des causes d'infection très-nombreuses, il n'en est pas moins vrai que ces causes sont au nombre de celles qu'une administration bien inspirée peut le plus

facilement combattre. Nous étudierons plus loin les précautions qu'il convient de prendre à cet égard.

Les grandes villes ne pouvant point se suffire avec les eaux de sources devront donc employer aussi les eaux de rivières en les filtrant.

Quelques mots seulement des *eaux de canaux*. Ils sont remplis par l'eau de rivière; l'écoulement y est moins rapide, et la pureté sera généralement moindre; quant à l'*eau des drains*, qui est une eau courante, elle ne doit pas être utilisée dans l'alimentation.

EAUX STAGNANTES

Eau de citernes. — Les citernes sont des réservoirs destinés à conserver les eaux pluviales. Dans certaines localités, mal partagées sous le rapport des eaux, comme Venise, les citernes fournissent exclusivement à l'alimentation des habitants. Il est incontestable que, faute de mieux, on peut boire l'eau pluviale, mais il ne faut point en exagérer la valeur.

Remarquons d'abord qu'elle est loin de représenter de l'eau pure : elle contient des gaz. Les gaz de l'air, oxygène et azote, l'ont nécessairement saturée pendant sa chute.

Un litre d'eau de pluie contient en moyenne :

$$23^{cc} \text{ de gaz} \begin{cases} 2^{cc}\ 4\ CO^2 \\ 20^{cc}\ 6\ Az \text{ et } O \end{cases} \begin{cases} \text{Azote} \quad 68 \text{ pour } 100. \\ \text{Oxygène } 32 \text{ pour } 100. \end{cases} \quad \text{(Péligot.)}$$

La quantité d'acide carbonique est nécessairement variable selon l'endroit où l'eau tombe. Elle en contient plus dans les villes qu'à la campagne. Quant aux matières minérales en solution, elles sont représentées par les chlorures de sodium, de calcium et de magnésium : il y a aussi des traces de sulfates et de phosphates, de l'iode (d'après M. Chatin) et de l'azotate d'ammoniaque.

Le chiffre moyen des substances fixes contenues dans un litre d'eau de pluie est $0^{gr},0328$ (Barral). Le poids et la nature des substances entraînées varient.

Les traces d'acide phosphorique $0^{mgr},05$ à $0^{mgr},09$ proviennent, d'après le même auteur, du phosphate de chaux entraîné par le vent. Remarquons, du reste, que l'eau de pluie recueillie à environ 60 mètres au-dessus du sol n'en contient pas.

On voit par là que la minéralisation de l'eau de citerne est très-inférieure en moyenne à celle des sources et des rivières. C'est là un inconvénient au point de vue hygiénique, mais il en est un plus grave

encore, c'est que la pluie, en tombant sur les toits et en coulant dans les gouttières, peut entraîner des substances métalliques, et, en particulier, du plomb. Enfin, les matières organiques que la pluie rencontre soit dans l'atmosphère, soit surtout à la surface des toits, et qui peuvent s'élever à la proportion de 0,1 à 0,5 par litre, en altèrent la composition ; lorsqu'elle est alors captée dans des réservoirs, on voit s'y développer un commencement d'odeur putride, et ces eaux donnent même quelquefois naissance à certaines maladies.

Pour conserver l'eau de pluie, le moyen le plus simple consiste à la tamiser dans une couche de sable, avant son arrivée au réservoir. On l'emmagasinera dans des citernes, qui doivent être placées à l'ombre pour éviter les variations de température et l'action de la lumière. On choisira un fond imperméable en évitant les angles et en employant des pierres meulières, de la chaux hydraulique ou du béton. La voûte doit avoir au moins l'épaisseur d'un mur ordinaire.

Quelles que soient les objections qui s'élèvent contre l'usage de l'eau de pluie, au point de vue alimentaire, rien ne s'oppose à ce qu'elle soit largement employée pour le nettoyage des rues et l'assainissement des égouts. M. Fonssagrives évalue à cinq millions de mètres cubes la quantité d'eau que pourrait fournir annuellement la pluie dans la seule ville de Paris. On comprend qu'il y a là une ressource qu'il serait important de ne pas négliger.

Puits. — Lorsqu'on creuse le sol à une certaine profondeur, on rencontre nécessairement une nappe d'eau ; si, lorsqu'elle obéit aux lois de l'équilibre, cette eau se maintient au-dessous du sol, on a un puits. Généralement la couche d'eau souterraine qui alimente le puits est stagnante. Parfois elle se renouvelle très-lentement. Enfin, l'eau des puits peut s'écouler sur un plan incliné, s'y renouveler d'une façon constante et rapide : ce dernier cas spécial est tout à fait comparable à celui d'une source.

La pluie, en tombant sur le sol, traverse les terres voisines des puits et vient se mêler à l'eau qu'ils renferment. Elle y arrivera saturée de toutes les substances qu'elle aura rencontrées sur son passage. A la campagne, elle sera pure et bienfaisante ; mais dans les villes, où le sol est imprégné de matières organiques et pénétré par les eaux industrielles, qui charrient souvent des matières toxiques, il est loin d'en être ainsi.

En somme, à la campagne, les puits pourront généralement donner une eau potable ; mais à la ville, ils seront saturés de toutes les impuretés des terres voisines.

L'eau de puits peut servir aux usages alimentaires aussi longtemps que les substances minérales ne dépasseront pas $0^{gr},40$ par litre et les matières organiques $0^{gr},02$. Mais il est démontré que certaines infiltrations sont excessivement dangereuses : une eau contaminée par de très-faibles proportions de matières fécales peut communiquer la fièvre typhoïde et le choléra. On incrimine surtout les puits absorbants, dans lesquels on écoule des liquides putrescibles de toute espèce. Le voisinage de ces réservoirs d'impureté est des plus menaçants pour l'eau des puits voisins. Les matières organiques arrivent jusqu'à la première nappe souterraine (celle qui alimente les puits) et en corrompent les eaux.

On accuse également les étables, les écuries et les usines de vicier, par leur voisinage, les puits environnants. Le propriétaire d'une vacherie, dont les puits étaient souillés par les liquides qui s'infiltraient de ses propres étables, accusait un sien voisin d'être la cause de l'altération de cette eau. Celle-ci avait une odeur de vacherie, et on put en extraire de l'urée.

Il est donc évident, qu'en thèse générale, l'eau des puits vaut encore moins que l'eau de citerne. On ne doit en faire usage que dans les cas d'absolue nécessité.

« L'hygiène municipale doit donc se proposer pour objectif d'amener dans les villes une telle quantité d'eau que la distribution puisse s'en faire dans toutes les maisons. Ce résultat obtenu, les puits disparaîtraient d'eux-mêmes. C'est ce qui arrive à Paris, qui a environ 30,000 puits, dont le plus grand nombre est en dehors de la consommation. » (Fonssagrives.)

Nous renvoyons le lecteur au chapitre sur *les eaux impures*, pour tout ce qui concerne les *étangs*, les *marais*, etc.

Nous allons maintenant nous occuper des caractères que doit présenter une bonne eau potable.

CARACTÈRES DES EAUX POTABLES.

On ne saurait attacher trop d'importance à la composition et aux qualités physiques des eaux qui servent à l'alimentation. Hippocrate avait depuis longtemps signalé l'immense importance des eaux sur la santé, et tous les observateurs, qui se sont occupés de ces questions, sont d'accord pour reconnaître que l'eau que l'on ingère exerce une

influence des plus sérieuses sur l'état des fonctions digestives, sur la composition des tissus et sur la santé générale.

Une bonne *eau potable* diffère sensiblement de l'eau pure ou distillée; en effet, les gaz dissous dans l'eau, et surtout les principes minéraux dont elle est chargée lui donnent une saveur agréable et jouent un rôle des plus importants dans la nutrition. Aussi M. Fonssagrives a-t-il conseillé d'emporter sur les navires qui se préparent à faire de longues traversées des paquets préparés à l'avance et destinés à minéraliser l'eau distillée qui sert si souvent aux besoins de l'équipage.

Nous dirons, avec M. Gautier, qu'une bonne eau potable doit être limpide, incolore, sans odeur, fraîche, d'une saveur légère et agréable, aérée, le plus possible exempte de substances organiques. Elle doit tenir en dissolution une petite quantité de matières salines, spécialement du bicarbonate de chaux, un peu de silice et de sel marin, en proportion telle que cette eau ne soit ni saumâtre, ni salée, ni douceâtre, et qu'elle permette la cuisson parfaite des aliments.

L'eau est un aliment; elle fait partie de tous nos organes, et comme le dit Bordeu, « nous ne sommes qu'un amas, une espèce de brouillard épais renfermé dans quelques vessies. » On sait, d'ailleurs, que le corps des sujets brûlés se rapetisse dans des proportions ridicules, et Chaussier a démontré qu'un cadavre, complétement desséché, se réduit au poids de quelques livres.

Mais ce n'est pas seulement à titre de liquide que l'eau vient apporter à nos tissus un élément indispensable : elle est le véhicule de matières minérales absolument nécessaires à l'organisme, et qui ne se rencontrent pas toujours en quantité suffisante dans nos aliments solides.

Non-seulement le squelette réclame des sels calcaires, mais les autres tissus ont besoin de chlorure de sodium, de silice, etc. L'introduction de ces substances dans l'alimentation est d'une nécessité journalière, car nous excrétons par les urines et par les matières fécales une quantité notable de chaux, de silice et de chlorure de sodium, qui ne se retrouvent pas en quantité équivalente dans nos aliments azotés et farineux.

Nous empruntons à M. Gautier les chiffres suivants, qui donnent la démonstration mathématique de l'intervention des eaux dans la réparation des tissus.

Un adulte ordinaire en bonne santé excrète, en vingt-quatre heures,

par les urines et les matières fécales, $2^{gr},014$ de chaux et $0^{gr},169$ de silice.

La ration ordinaire d'entretien, fixée à 850 grammes de pain blanc et 240 grammes de viande fraîche, ne renferme que $0^{gr},777$ de chaux et $0^{gr},0975$ de silice.

Il faut donc, pour maintenir l'équilibre, que le vin, les légumes et l'eau fournissent au moins $1^{gr},247$ de chaux et $0^{gr},061$ de silice. Or, c'est incontestablement à l'eau que revient ici le rôle principal, les légumes et le vin n'étant pas d'un usage constant, ni en proportion toujours égale.

Au reste, il est démontré que l'usage de l'eau distillée entrave les progrès de l'ossification chez les jeunes animaux, et les régions peu favorisées dans lesquelles les habitants font usage d'eau presque pure sont sujettes à des maladies endémiques, caractérisées surtout par l'arrêt du développement.

Nous avons démontré l'utilité des sels minéraux ; quant aux gaz dissous dans l'eau, ils servent à lui donner une saveur agréable et à en faciliter la digestion. Il est à peine nécessaire de rappeler que l'excès des principes minéraux deviendrait un inconvénient plus grand encore que leur absence complète.

Voyons maintenant à l'aide de quels procédés on s'assure qu'une eau présente les caractères *négatifs* et *positifs* qui lui permettront de jouer un rôle utile dans l'alimentation.

Caractères tirés de l'inspection des eaux. — L'analyse chimique ne nous révèle pas d'une manière absolue la véritable composition des eaux. Rappelons-nous tout d'abord que lorsqu'on trouve, dans une solution aqueuse, du chlore, de l'acide carbonique, du sodium, du potassium, du calcium et d'autres éléments, on ne sait pas, d'une manière certaine, comment ces éléments sont combinés. C'est par hypothèse qu'on parle de la présence du chlorure de sodium et de potassium, du bicarbonate de soude et de chaux, ou plutôt, ce sont des façons de parler auxquelles nous sommes tellement accoutumés qu'il nous est difficile de nous en déshabituer.

D'un autre côté, l'eau renferme des éléments dont la chimie ne peut pas facilement nous rendre compte ; elle contient des matières organiques extrêmement mobiles, des organismes vivants et d'autres causes d'impuretés, il faut donc tenir compte non-seulement de la composition chimique des eaux, mais aussi de leurs caractères physiques, ainsi que des plantes et des animaux qu'elles renferment.

Dès que les eaux s'altèrent, dit M. Gérardin[1], les poissons qui peuplent les cours d'eau éprouvent un malaise évident ; ils remontent à la surface, s'engourdissent, et si l'altération persiste, ils ne tardent pas à périr.... La distinction entre les eaux saines et les eaux infectées ne peut reposer ni sur la couleur, ni sur l'odeur, ni sur la saveur, ni sur l'analyse chimique.... Une eau est saine lorsque les animaux et les végétaux doués d'une organisation supérieure peuvent y vivre. Au contraire, une eau est infectée lorsqu'elle fait périr les animaux et les végétaux doués d'une organisation supérieure, et qu'elle ne peut nourrir que des infusoires ou des cryptogames..... Toutes les herbes vertes ne sont pas également sensibles à l'action de l'eau ; le cresson de fontaine semble la plus délicate des plantes aquatiques, sa présence caractérise les eaux excellentes ; les épis d'eau et les véroniques ne poussent que dans les eaux de bonne qualité ; les roseaux, les patiences, les ciguës, les menthes, les sulcaires, les scirpes, les joncs, les nénuphars, s'accordent des eaux médiocres ; les carets vivent dans les eaux très-médiocres ; enfin l'*arundo phragmites* est la plus robuste des plantes aquatiques, elle survit la dernière, et continue à croître et à se développer dans les eaux les plus infectes.

Parmi les mollusques : la *physa fontinalis* ne vit que dans des eaux très-pures, la *valvata piscinalis* dans les eaux saines ; la *limnea ovata* et *stagnalis*, le *planorbis margitatus* dans les eaux ordinaires ; la *cyclas cornea*, la *bythinia impura* et le *planorbis corneus* dans des eaux médiocres. Aucun mollusque ne vit dans les eaux infectées, ou du moins, jamais ils n'ont été observés vivants dans les eaux complétement corrompues.... On voit, par ce qui précède, que les végétaux phanérogames et les mollusques esquissent à grands traits les caractères des différentes eaux....

En d'autres termes, le meilleur réactif de l'eau, c'est l'être vivant.

Lorsqu'on veut examiner une eau sous le rapport de sa composition, il est absolument nécessaire de s'en procurer deux litres au moins ; les qualités physiques et organoleptiques devront être étudiées avant d'aller plus loin. Quelle est la couleur, quels sont l'odeur, le goût, la transparence de ce liquide ? Abandonnée à elle-même, forme-t-elle un dépôt ?

Pour apprécier l'*odeur* d'une eau, il faut la chauffer, quelquefois même la distiller. On peut ainsi reconnaître des traces à peine perceptibles de matières fécales. Il est quelquefois utile d'exposer l'eau

[1] *Annales d'hygiène publique*, janvier 1875.

qu'on examine, dans une bouteille à moitié remplie et soigneusement bouchée, aux rayons lumineux. Au bout de quelques jours, en ouvrant la bouteille, l'odorat révèle un commencement de putréfaction, lorsqu'il existe des traces de matière organique dans le liquide. Quelquefois on y reconnaît la présence d'acide butyrique.

Quant au *goût*, il ne peut donner aucun renseignement certain sur la composition des eaux ; mais l'on peut dire, en thèse générale, que toute eau qui présente un goût amer, putride ou désagréable, doit être absolument rejetée.

La *couleur*, la *transparence*, la *turbidité* de l'eau nous fournissent également des indications précieuses. Il convient, pour bien étudier ce point, de verser le liquide dans une grande éprouvette en verre blanc, placée sur du papier blanc, à une hauteur d'environ 50 ou 60 centimètres. On met à côté une éprouvette remplie d'eau distillée, pour servir de terme de comparaison.

En regardant de haut en bas, si l'eau est pure, on voit distinctement le fond du vase ; la couleur du liquide est bleuâtre. Quand l'eau est trouble, il devient de plus en plus difficile de voir le fond de l'éprouvette. Il suffit quelquefois de quelques centimètres de liquide pour masquer complétement le fond du vase.

On peut déduire, avec un certain degré de précision, la nature des impuretés suspendues dans l'eau par ce procédé : le sable ou l'argile, maintenus en suspension, donnent au liquide une couleur jaune ou d'un blanc jaunâtre ; les matières végétales, la tourbe, etc., donnent une couleur noirâtre ; les matières fécales, une couleur généralement brune. Enfin, par ce mode d'inspection, on constate aisément la présence d'animalcules d'un fort volume. Pour avoir des renseignements plus précis, il faut recourir au microscope.

Examen microscopique des eaux destinées à l'alimentation. — Il convient, pour faire une analyse complète, d'employer de forts grossissements (de 1000 à 1200 diamètres). Il faut examiner à la fois une goutte du liquide prise à la surface et, s'il est possible, une partie du dépôt qu'il abandonne. Quand ce dépôt est très-peu abondant, il faut verser l'eau dans une éprouvette à fond conique, et la couvrir avec une feuille de papier, puis la laisser reposer pendant plusieurs heures. On décante alors le liquide à l'aide d'un siphon, et pour peu qu'il ait abandonné un sédiment quelconque, on le trouve au fond du verre.

Le microscope fait aisément reconnaître les produits minéraux qui peuvent se trouver en suspension dans l'eau ; le sable se présente sous forme de masses anguleuses d'un assez fort volume ; l'argile, sous

forme de globules sphéroïdaux, qui ne se dissolvent pas dans l'acide chlorhydrique; la craie, sous forme de particules arrondies, quelquefois brillantes, qui se dissolvent avec effervescence dans les acides.

On rencontre aussi des fragments de végétaux, des fibres de bois, des morceaux de feuilles, des produits textiles, lin, coton, etc.; des filaments tordus en spirale; des granules d'amidon, enfin, quand la matière végétale a subi un commencement de décomposition, on ne voit plus qu'une masse opaque et amorphe. Il n'est pas sans importance de constater la présence de ces débris; elle démontre en général que l'eau est contaminée par des eaux ménagères.

Quant aux produits animaux, ils se composent surtout de fragments de laines, de poils, d'ailes et de pattes d'insectes, de pellicules provenant d'animaux aquatiques, enfin d'épithélium humain. Parkes, auquel nous empruntons ces détails, a constaté que les cellules épidermiques se dissolvent très-lentement dans l'eau. Il en a trouvé dans un échantillon d'eau de la Tamise qu'il a conservé pendant cinq mois dans une bouteille. Après cet espace de temps, l'examen microscopique montrait de la façon la plus évidente les cellules et les noyaux.

Les matières fécales se rencontrent sous forme de petites masses globuleuses ayant une couleur ocreuse et parfaitement distincte des masses opaques fournies par la décomposition végétale. Hassall en a rencontré un grand nombre dans l'eau potable de Londres, il y a vingt-cinq ans.

Les animalcules vivants que peut renfermer l'eau appartiennent à un si grand nombre d'espèces, qu'il est impossible d'en dresser un catalogue complet. Nous citerons d'abord les bactéries, dont la présence dans l'eau exige, d'après Lex, quatre conditions chimiques : 1° de l'oxygène; 2° une matière carbonée organique; 3° une matière azotée; 4° des phosphates.

En thèse générale, ces animalcules indiquent par leur présence un certain degré d'impureté; mais il faut qu'ils se trouvent en grand nombre, car l'eau distillée elle-même, ainsi que la neige fondue, en contiennent presque toujours. A côté des bactéries, on rencontre presque toujours d'autres organisations inférieures, des monades, etc.

L'eau impure renferme un grand nombre d'infusoires et surtout des paramécies. Hassall avait remarqué, en 1850, que l'eau de la Tamise à Brentford, point où la rivière était contaminée par des égouts, était pleine d'infusoires; elle en était presque complétement libre à Kew, point où l'eau de la rivière était relativement beaucoup plus pure.

Les eaux qui contiennent des substances azotées, du sucre et des

phosphates, donnent rapidement naissance à des champignons microscopiques dont les sporules viennent évidemment de l'atmosphère. Leur présence est toujours un indice défavorable.

Le microscope montre aussi des œufs d'entozoaires (bothriocéphale, lombric, filaire, etc.). De petits animaux beaucoup plus volumineux que des infusoires peuvent s'y rencontrer aussi, surtout dans les pays chauds. Aux Indes, on voit beaucoup de filaires; en Afrique les eaux courantes ou stagnantes contiennent souvent de très-petites sangsues; nous ne croyons pas devoir insister sur cette partie du sujet. Ajoutons enfin que des algues, des diatomées, et d'autres végétaux inférieurs, se rencontrent presque constamment dans les eaux de source et de rivière, sans que leur présence puisse faire supposer que ces eaux sont insalubres.

Analyse chimique. — Nous avons étudié les divers procédés qui servent pour ainsi dire à l'examen préliminaire des eaux. Il s'agit maintenant d'aborder la partie du sujet qui a trait à l'analyse chimique des eaux destinées à l'alimentation.

1° *Dosage de l'oxygène.* — Une des propriétés les plus intéressantes de l'hydrosulfite de soude est la rapidité avec laquelle il absorbe l'oxygène ; aussi peut-on l'employer avec avantage pour absorber l'oxygène d'un mélange gazeux. La solution absorbante s'obtient facilement en remplissant de bisulfite de soude à 20° de l'aréomètre de Baumé un flacon de 10 grammes environ contenant des copeaux de zinc, et en laissant réagir à l'abri de l'air pendant vingt ou vingt-cinq minutes. Il est inutile de purifier l'hydrosulfite en le purifiant par l'alcool.

L'hydrosulfite de soude ne diffère du sulfite acide que par un atôme d'oxygène. En présence de l'oxygène libre, il absorbe ce corps instantanément et se change en sulfite acide.

D'un autre côté, il existe des matières colorantes, telles que le bleu d'aniline soluble (bleu Coupier) qui sont instantanément décolorées par l'hydrosulfite de soude et qui résistent à l'action du sulfite acide.

Ceci posé, si à un volume déterminé d'eau, un litre d'eau par exemple, bien purgé d'air et légèrement teinté au moyen du bleu Coupier, on ajoute, en évitant l'accès de l'air, de l'hydrosulfite de soude étendu, on observe que quelques gouttes suffisent pour amener la décoloration. Si au contraire l'eau est aérée, la décoloration ne se produit que lorsqu'on a ajouté assez d'hydrosulfite pour absorber l'oxygène dissous. Le volume de réactif nécessaire est proportionnel à la quantité d'oxygène dissous dans l'eau, et il suffit, pour rendre le procédé sensible, d'employer un hydrosulfite assez étendu pour que

10 centimètres cubes, par exemple, correspondent à 1 centimètre cube d'oxygène.

Tel est le procédé de MM. Girardin et Schutzemberger, qui permet de doser très-rapidement la quantité d'oxygène dissous dans les eaux de toute nature.

2° *Dosage de l'acide carbonique et de l'azote.* — On recueille ces gaz sur la cuve à mercure, dans un tube gradué, après les avoir chassés de l'eau qui les contient par l'ébullition. On absorbe l'acide carbonique par une solution de potasse, ce qui permet d'en doser le volume; il reste dans le tube de l'oxygène et de l'azote : on absorbe l'oxygène par le pyrogallate de potasse : il ne reste plus alors que de l'azote dont il est facile de déterminer le volume (Parkes).

3° *Dosage des matières minérales.* — Il existe un procédé expéditif et suffisamment précis pour doser les substances minérales. Il est dû à MM. Boutron et Boudet.

Cette méthode est connue sous le nom de *Méthode hydrotimétrique.* On peut, avec elle, déterminer d'une façon approximative le poids des éléments les plus importants contenus dans une eau. Le principe sur lequel elle repose est le suivant : Une solution hydro-alcoolique de savon versée dans de l'eau ne produit une mousse persistante par agitation qu'après que la totalité des bases terreuses a été combinée aux acides gras du savon.

Pour faire ces déterminations, il faut préparer une liqueur normale de savon avec :

Savon blanc de Marseille.	50 grammes
Alcool à 90°	800 —

On fait dissoudre, on filtre et on ajoute :

Eau distillée	500 grammes

Cette liqueur est titrée avec une dissolution de 0^{gr}, 25 de chlorure de calcium pur et fondu dans un litre d'eau, ou avec un poids équivalent de chlorure de baryum. On introduit 40^{cc} de la solution de chlorure dans un flacon gradué de 10 en 10^{cc}. On y verse la dissolution de savon avec une burette spéciale dite burette hydrotimétrique.

On la remplit de liqueur de savon, que l'on fait couler dans le flacon jusqu'à ce que l'agitation donne une mousse persistante. Si alors le niveau du liquide dans la burette correspond au chiffre 22, la liqueur de savon est bien faite. Si on en a employé moins, on ajoute de l'eau pour ramener au titre.

Tous les sels de chaux et de magnésie agissent de la même façon

sur la liqueur hydrotimétrique. On opère de même avec l'eau à essayer, et on note le nombre de divisions employées. Le chiffre marqué sur la burette, au moment où le mélange de 40cc d'eau et de liqueur savonneuse donne une mousse persistante, est le degré hydrotimétrique de cette eau. On peut même, à l'aide de quelques manipulations simples, arriver à doser séparément l'acide carbonique libre ou combiné à la chaux et à la magnésie, ainsi que les autres sels.

Cette méthode donne en quelques instants de bons résultats dont l'industrie peut tirer parti ; elle est commode, mais l'hygiéniste n'a point le droit de s'y fier d'une façon absolue.

Une eau marquant à l'hydrotimètre de 18 à 20° ne donnera dans les conduits que des dépôts insensibles ; si le degré est 21, le dépôt sera assez marqué.

Les degrés hydrotimétriques des principales eaux de Paris sont les suivants :

Puits de Grenelle	9° à 11°
Puits de Passy	12°,50
Eau de Seine	17° à 20°
Eau de l'Ourcq	31°

Une bonne eau ne doit donc pas marquer plus de 20 à 21 degrés hydrotimétriques ; et lorsqu'une ville dérivera l'eau d'une source, elle ne devra choisir que de l'eau marquant 20° au plus.

Il faut néanmoins savoir que le degré hydrotimétrique est loin d'être un caractère de valeur absolue ; ainsi le degré hydrotimétrique de la Seine est en moyenne 18° ; celui de l'eau de la Dhuis est 24° et cependant cette dernière eau, bien moins sulfatée, est préférable.

4° *Analyse immédiate.* — Dans les cas où l'on tiendrait à faire une analyse complète, on peut adopter la méthode suivante :

1° On évapore environ 250 grammes d'eau en présence de carbonate de potasse ou de soude anhydre et pur. On sèche vers 115 à 120°. En retranchant le carbonate alcalin du poids total, on a le poids *des sels et de la matière organique.*

2° On chauffe au rouge. S'il y a beaucoup de matière organique, la masse noircit. Quand elle est redevenue blanche, on la repèse et on a par différence la *matière organique.*

3° On maintient le liquide longtemps bouillant. Il se forme un dépôt cristallin qu'on sépare et qu'on pèse ; on a alors le *carbonate de chaux et de magnésie.*

4° On évapore à $\frac{1}{10}$ environ, on ajoute de l'alcool fort ; il se forme un précipité de *sulfate de chaux et de magnésie.*

5° L'addition de carbonate d'ammoniaque dans ce liquide alcoolique précipitera le *chlorure de calcium et de magnésium.*

6° Le liquide filtré, évaporé à siccité, puis calciné, laissera les *sels alcalins.*

Cette méthode donne des résultats précieux, mais qu'il faut compléter encore en faisant quelques recherches spéciales que nous allons indiquer.

Il existe en effet parfois, dans l'eau, certaines substances nuisibles ou utiles qui peuvent échapper à des examens aussi simples. Il sera donc bon de faire les recherches suivantes :

I. Dans l'eau elle-même. — A. *L'ammoniaque.* — On pourra le constater avec le réactif de Nessler, s'il n'y en a que des traces. Si la quantité dépasse 1 milligramme, on le fera dégager avec de la chaux et on dosera volumétriquement dans une liqueur acide titrée.

B. *Les matières organiques.* — A la calcination déjà indiquée, et qui est insuffisante, il faut ajouter l'emploi du chlorure d'or, du permanganate de potasse et le dosage de l'oxygène dissous.

II. Dans les sédiments provenant de l'évaporation de l'eau. — A. *Les nitrates.* — 1° Le résidu d'évaporation, traité par quelques gouttes d'eau et mêlé avec de l'acide sulfurique concentré, rougit par addition de sulfate de fer. 2° On pourra recourir aussi au sulfate d'aniline; s'il y a du nitrate, il se produit un beau rouge.

B. L'*iode* devra être recherché aussi dans les produits d'évaporation en présence d'alcali.

III. Dans les couches terreuses voisines. — La composition de ces couches pouvant faire soupçonner les corps dont il n'existe que des traces dans l'eau, il sera bon d'en connaître d'abord la composition. On appliquera ensuite des méthodes spéciales pour rechercher dans l'eau les corps dont on doit soupçonner des traces. Ces corps seront ou des métaux toxiques, ou des métaux dont la présence à l'état de traces est la cause de l'efficacité de certaines eaux minérales.

TABLEAU DES EAUX ORDINAIRES

Eaux	I douces ou potables	contenant peu de matières étrangères en solution; propres aux usages domestiques; dégageant de 20 à 50 centimètres cubes d'air très-oxygéné. Degré hydrotimétrique : 18 à 22.
	II incrustantes, crues ou dures	contenant beaucoup de bicarbonate de calcium; déposant par ébullition CO^3Ca''; contenant au delà de 5 à 6 décigr. de sels calcaires par litre; dégageant de l'air riche en acide carbonique. Degré hydrotimétrique élevé.
	III séléniteuses	fortement chargées de sulfate de chaux $SO^4Ca''.2H^2O$; ne se troublant pas par ébullition.

ESSAI DES EAUX

Le bois de campêche, en prenant une coloration violette, indiquera les.	*bicarbonates*
Évaporation et calcination : donnent.	*poids total de sels*
Ébullition prolongée, dépôt de	*carbonate de calcium* $CO^3.Ca''$
Concentration et addition d'alcool, précipité de.	*sulfate* $SO^4.Ca''$
Méthode hydrotimétrique, bonne eau.	18° à 22°
Le sédiment avec sulfate de fer et acide sulfurique donne une coloration rouge. Avec le sulfate d'aniline, coloration rouge	*nitrates*
L'eau réduit le permanganate de potasse et le chlorure d'or. Il y a peu ou pas d'oxygène dans l'eau. Traitée par la chaux vers 40°, l'eau dégage de l'ammoniaque que l'on peut condenser dans un acide étendu.	*matières organiques*

CHAPITRE II

QUANTITÉ D'EAU NÉCESSAIRE POUR L'USAGE JOURNALIER DANS LES DIVERSES CONDITIONS DE LA VIE

Il est évident que la quantité d'eau indispensable pour l'usage journalier ne peut pas être appréciée avec une rigueur mathématique. L'eau, en effet, n'est pas seulement nécessaire comme boisson, mais elle sert à divers usages, et joue un rôle capital au point de vue de la propreté, dont on ne saurait exagérer l'importance en hygiène. S'il existe quelque incertitude à l'égard du chiffre qu'il convient d'établir, on doit certainement interpréter ce doute dans le sens le plus libéral. Dans les grandes villes, et plus encore dans les campagnes, la partie pauvre de la population ne se sert d'eau que pour boire. Des habitudes de malpropreté héréditaires, qui se transmettent de génération en génération, réduisent notablement la quantité d'eau nécessaire à chaque famille. Mais il importe, au point de vue hygiénique, de réagir le plus possible contre ces tendances fâcheuses. Il faut largement interpréter les données de l'expérience à cet égard ; et pour nous servir du mot si juste de M. Foucher de Careil : « Il faut qu'il y ait trop d'eau pour qu'on en ait assez. »

Nous indiquons, d'après Parkes, la quantité d'eau que reçoivent journellement, par tête d'habitant, les principaux quartiers de Londres, ainsi que quelques-unes des plus grandes villes du Royaume-Uni. Ces renseignements sont principalement puisés dans le rapport

du comité spécial de la Chambre des communes en 1867. Il faut se rappeler que la ville de Londres est alimentée par des eaux appartenant à diverses compagnies.

Londres, Compagnie de New River (1866). . .	23 gallons[1]	par tête
— Compagnie de l'Est de Londres. . . .	22	—
Chelsea	33,8	—
West Middlesex.	30	—
Grand Junction.	34	—
Southwark and Vauxhall.	21	—
Lambeth.	34	—
Southampton.	35	—
Glasgow.	50	—
Derby	14	—
Nottingham	17	—
Norwich.	12	—
Edimburgh	35	—
Liverpool	30	—
Sheffield.	20	—

On voit par là que le chiffre qui représente la quantité d'eau fournie aux diverses localités anglaises, par tête d'habitant, varie considérablement; les appréciations des auteurs ne sont pas moins différentes. Le professeur Rankine adopte le chiffre de 45 litres et demi par tête pour les usages personnels, 45 autres litres pour les usages publics et industriels, enfin les villes manufacturières réclameraient 45 litres de plus, ce qui ferait en tout 137 litres par habitant. Parkes arrive au chiffre de 156 litres, ainsi décomposés : service domestique, 54 litres ; bains, 13; cabinets, 27; pertes, 13. Total, 112 litres. Service municipal, 22 litres; eau supplémentaire pour les villes manufacturières, 22.

M. Darcy adopte pour Paris le chiffre total de 150 litres par jour et par habitant. C'est, comme on voit, à peu de choses près, le chiffre indiqué par Parkes.

Avant 1870, les habitants de Paris recevaient déjà 123 litres par tête et par jour. Plusieurs villes d'Europe et même de France sont beaucoup plus favorisées. Rome donne à chacun de ses habitants 1100 litres par jour, ce qui s'explique par les énormes travaux exécutés par les anciens pour une ville qui contenait peut-être 4 millions d'habitants et qui n'en compte pas 300 000 aujourd'hui. En France, c'est Marseille, avec 470 litres d'eau par tête et par jour, qui est la ville la mieux partagée.

Il va sans dire que les malades doivent consommer une quantité d'eau plus considérable que les hommes en état de santé. Parkes, se

[1] Le gallon représente environ 4 litres et demi.

plaçant au point de vue de l'hygiène militaire, estime la quantité nécessaire aux hôpitaux à 40 ou 50 gallons par tête et par jour (de 180 à 225 litres).

Il n'est pas sans intérêt de constater la quantité d'eau nécessaire pour les animaux domestiques qui accompagnent le plus souvent l'homme dans ses expéditions ou dans ses travaux. Le ministère de la guerre, en Angleterre (*War Office*), estime la ration des chevaux de cavalerie à 8 gallons (36 litres), et des chevaux d'artillerie à 10 gallons (45 litres).

Il est évident, d'ailleurs, que pour le cheval, comme pour l'homme, les besoins dépendent en grande partie de la température, du travail et de la nourriture. Un bœuf boit moins d'eau dans un pâturage humide qu'il n'en absorbe dans une étable ; dans ce dernier cas la ration ordinaire est de 27 à 35 litres.

Pour un mouton ou un porc, il faut compter de 2 à 5 litres.

Dans l'expédition d'Abyssinie, les animaux embarqués ont reçu les rations suivantes :

Éléphant	25 gallons
Chameau	10 —
Grands bœufs	6 —
Petits bœufs	5 —
Chevaux	6 —
Mulets et ponies	5 —

On avait embarqué 50 000 gallons d'eau (225 000 litres) pour 20 éléphants et 100 hommes, pendant un voyage dont la durée était estimée à 60 jours.

Les progrès que réalisent les villes au point de vue de l'arrosage des rues et des places, de l'aménagement des égouts et de la propreté générale, tendent évidemment à augmenter de jour en jour la quantité d'eau dont elles font usage. Au reste, dans les pays chauds, la quantité requise est certainement beaucoup plus grande que dans les pays tempérés ou froids, d'autant plus qu'une partie de cette eau sert uniquement à rafraîchir l'atmosphère.

CHAPITRE III

MOYENS PRATIQUES DE CONSERVER ET DE DISTRIBUER LES EAUX

Une quantité d'eau suffisante pour les besoins d'une localité ayant été trouvée, il est indispensable d'en faire provision, pour parer aux inconvénients qu'entraînent les inégalités, les variations que peut offrir le volume des sources. Il s'agit non-seulement de la conserver dans des conditions qui ne l'altèrent point, mais encore, s'il est possible, d'en corriger les défauts.

Il est des eaux qui se conservent aisément, d'autres qui se corrompent plus ou moins rapidement. C'est la présence des germes, d'animalcules ou de plantes, qui expose les eaux à ce commencement de putréfaction.

Pour éviter le développement des germes, le réservoir devra, autant que possible, être soustrait à l'action de la lumière et placé à l'abri de l'air. Les réservoirs doivent être plus profonds qu'ils ne sont étendus en surface. Cette précaution s'oppose à l'évaporation et donne à l'eau une plus grande fraîcheur.

Les meilleurs réservoirs sont construits en pierre de taille ou en béton recouvert de ciment hydraulique. Pour des réservoirs plus petits, on peut employer l'argile, la brique, l'ardoise, enfin le fer, qui, pour éviter l'oxydation, doit être vitrifié. Ces réservoirs en fer sont fort communs en Angleterre et aux Indes. Mais il est nécessaire de les protéger contre les rayons solaires, et, autant que possible, de les entourer d'une couche épaisse de matériaux non conducteurs du calorique.

Il va sans dire que les réservoirs doivent être nettoyés à des époques plus ou moins rapprochées, pour les assainir et détruire la végétation qui se développe presque toujours en présence de grandes masses d'eau. Cependant il est des plantes inférieures (*protococcus*, *chara*, etc.), qui émettent une quantité considérable d'oxygène, agissant ainsi comme des agents naturels de purification, et brûlant les matières organiques qui peuvent se trouver en suspension dans l'eau. Chevers nous apprend que dans certains réservoirs qui, par ordre du général Napier, furent débarrassés des plantes aquatiques qu'ils renfermaient, la qualité de l'eau se trouva notablement détériorée.

A bord des navires, on a conseillé des procédés fort divers. On peut

conserver l'eau dans des fûts goudronnés ou carbonisés intérieurement. Sur les grands vaisseaux de l'État, on emploie la tôle galvanisée. On dit que le zinc n'exerce aucune influence fâcheuse sur la santé des marins (Gaulier). Cependant ce métal est attaqué par l'eau, et l'on a constaté, en Angleterre, des cas nombreux d'empoisonnement chez des personnes qui avaient fait usage d'eau conservée dans des vases en zinc ou qui avait traversé des tuyaux formés de ce métal. Mais le zinc était-il bien pur?

La *purification des eaux* se fait par *épuration* et *filtration*.

Chez les Romains, il y avait, au commencement et à la fin des aqueducs, une *piscina limaria* destinée à opérer une décantation.

L'*épuration* de l'eau par le repos a été appliquée à Marseille. Les eaux de la Durance étant toujours limoneuses, on a dû, pour remédier à cet inconvenient, disposer sur le parcours du canal quatre grands bassins d'épuration, où, la pente étant insignifiante, l'eau s'écoule lentement et se débarrasse de la majeure partie du limon[1].

Ce procédé a le grave défaut d'exiger une superficie considérable et de ne point toujours réussir, car MM. Maurin et Roussin ajoutent que, « pendant les jours d'orage, de pluie et de tempête, moment où la décantation est surtout utile, l'eau n'abandonne pas dans les bassins d'épuration les matières qu'elle tient en suspension. » De plus, si les eaux restent trop longtemps stagnantes, elles peuvent s'altérer.

Ce premier procédé n'étant point applicable partout, ne réussissant pas toujours, on a recours à la *filtration*, soit naturelle, soit artificielle. Les filtres naturels peuvent donner des masses d'eau destinées à toute une ville, mais une configuration spéciale du sol est encore nécessaire. On établit des tranchées au contre-bas de l'étiage, et l'eau s'y rend en traversant un terrain sablonneux perméable. Exemples : Toulouse, Lyon, Glasgow.

L'eau qui est distribuée aux particuliers doit subir une seconde épuration plus complète. Telle est l'utilité des filtres de ménage. Il en existe de différentes espèces. Ils doivent essentiellement se composer de plusieurs compartiments mobiles formés par des couches de laine, de charbon et de sable; dans quelques appareils, l'eau est reçue sur une éponge qui la laisse tomber goutte à goutte sur les compartiments inférieurs. Enfin, il est des filtres de charbon qui sont destinés surtout à débarrasser le liquide des éléments putrides qu'il peut renfermer. Mais il est important de remarquer que, d'après M. Davaine, le char-

[1] *Eaux potables de Marseille.* — Maurin et Roussin.

bon favorise le développement des vibrions en absorbant les gaz putrides.

Dans les ménages parisiens, on emploie volontiers un filtre à pierre poreuse; mais cet appareil, qui n'arrête qu'imparfaitement les matières organiques, doit être très-souvent nettoyé pour rendre véritablement des services. Au reste tous les filtres, quelle que soit leur disposition, doivent être souvent visités, si l'on veut qu'ils fonctionnent d'une manière satisfaisante.

Quand les eaux sont très-impures, la filtration ne suffit pas pour les assainir; le mieux serait de n'en point faire usage. Lorsqu'on est obligé de s'en servir, il faut les distiller, ou tout au moins les faire bouillir pour détruire les organismes inférieurs dont elles sont infestées.

Si l'eau est *séléniteuse*, il faut l'additionner d'un peu de carbonate de soude; il se produit ainsi du sulfate de soude qui, s'il est en grande quantité, lui communique des propriétés laxatives qui n'ont aucun inconvénient pour la santé. Il ne faudrait point s'aviser d'employer dans ce but le carbonate de potasse; le sulfate de potasse est, en effet, un sel vénéneux, à dose même peu considérable.

Si l'eau est *incrustante*, il faut y ajouter une faible quantité de chaux caustique. dont la proportion sera déterminée empiriquement.

DISTRIBUTION DES EAUX

Rassembler les eaux sur un point central d'où elles puissent se répandre dans les réservoirs qui alimentent les habitations privées et sur tous les points où leur présence est nécessaire, tel est le problème qui se présente aux administrateurs chargés de distribuer l'eau dans une ville. La solution a varié suivant les lieux, suivant les époques et suivant les procédés en vigueur.

Les anciens, et par ce mot il faut surtout entendre les Romains, dont les travaux à cet égard ont dépassé de beaucoup tout ce qui s'était fait avant eux, les anciens employaient de préférence des aqueducs pour transporter dans les villes les eaux des sources lointaines. On a supposé que ces travaux dispendieux reposaient sur l'ignorance des lois de l'hydrostatique. Cependant les fouilles de Pompéi, en nous révélant l'aménagement intérieur des maisons antiques, et en particulier le service des bains, ont démontré que les anciens connaissaient parfaitement le principe en vertu duquel l'eau remonte, dans un tube fermé, jusqu'au niveau de son point de départ. Il faut donc supposer que

c'était dans le but d'obtenir des eaux mieux aérées, plus fraîches et plus salubres, qu'ils s'abstenaient de les faire couler dans des canaux souterrains. Au reste, à cette époque, le travail de l'homme était loin d'avoir la même valeur qu'aujourd'hui.

Les modernes ont construit quelquefois des aqueducs sur le plan des anciens; tel est, par exemple, l'aqueduc de Roquefavour, qui amène à Marseille l'eau puisée dans la Durance; celui de Montpellier, qui transporte dans cette ville les sources de Saint-Clément et du Lez; et la dérivation de la rivière Croton, pour l'alimentation de New-York. Rappelons enfin les travaux si considérables qui sont venus compléter le système des eaux de Paris.

Lorsqu'il est possible d'établir une prise d'eau à une hauteur telle qu'elle puisse couler naturellement jusqu'à l'un des points culminants de la ville qu'elle doit alimenter, la question se trouve notablement simplifiée. Mais il n'en est pas toujours ainsi : souvent il faut recourir à d'autres moyens pour amener les eaux sur les points où l'on veut les utiliser. Aujourd'hui, l'usage des tuyaux de fonte permet de faire franchir les vallées en siphon, et les machines élévatoires permettent aux villes d'employer des eaux qui coulent à un niveau plus bas que le leur. Arrivées à leur destination, les eaux sont concentrées dans des réservoirs ou châteaux d'eau.

Il faut que l'eau atteigne par sa hauteur le niveau des maisons les plus élevées, afin qu'elle puisse être distribuée à tous les étages, à moins qu'on ne préfère suppléer à cette condition par le travail des pompes. Le procédé le plus imparfait est celui des porteurs d'eau qui fonctionne dans une grande partie de Paris. C'est un système destiné à disparaître devant les progrès de l'administration municipale.

Nous ne voulons point discuter ici les divers systèmes de distribution des eaux qui ont prévalu dans diverses localités. Nous ferons seulement remarquer que les deux principales méthodes consistent dans un service intermittent avec réservoirs locaux pour accumuler l'eau pendant un espace de deux à trois jours, et un service constant par lequel l'eau est fournie d'une manière continue, de telle sorte qu'on peut toujours se procurer de l'eau par l'ouverture des robinets.

Les avantages d'un service constant sont manifestes au point de vue hygiénique; la stagnation de l'eau dans les réservoirs particuliers peut en amener l'altération à un très-haut degré, surtout dans les ménages pauvres, où règne une certaine insouciance à l'égard de tout ce qui concerne la propreté. Quant au système du service constant, il présente

des inconvénients au point de vue économique, qui ne doivent pas nous occuper ici.

Mais l'un des points qui intéressent le plus directement l'hygiéniste est celui de l'action des eaux sur les conduits qui servent à les transporter. Jusqu'à ces derniers temps, ce sont des tuyaux en plomb qui ont presque exclusivement rempli cet office. Mais il est aujourd'hui démontré que l'eau dissout ce métal en quantités appréciables, et cela avec d'autant plus d'énergie qu'elle est plus pure et plus oxygénée; on attribue aussi une certaine action aux matières organiques, aux azotates, aux azotites et aux chlorures que peut renfermer l'eau. Par contre, les eaux riches en acide carbonique, en carbonate et en sulfate de chaux, et surtout en phosphate de chaux (Frankland), paraissent agir beaucoup moins sur les tuyaux de plomb. Les observations de Graham, de Hofman et de Miller attribuent une action protectrice très-considérable à l'acide carbonique dissous; il se forme, en effet, en présence de ce gaz, du carbonate de plomb, sel éminemment insoluble. Il paraît aussi que le plomb, au contact d'un autre métal, fer, zinc, étain, se dissout beaucoup plus rapidement en présence de l'eau; dans ces conditions, en effet, il se forme un courant galvanique. Voilà pourquoi les tuyaux en zinc, qu'on a cherché quelquefois à substituer aux tuyaux en plomb, abandonnent une quantité considérable de ce dernier métal aux eaux qui les traversent, car le zinc employé pour les travaux de ce genre renferme presque toujours une proportion plus ou moins forte de plomb.

La proportion de ce métal qui suffit pour déterminer des accidents toxiques a été diversement estimée, mais il est certain qu'elle est très-faible. Angus Smith a rapporté des cas de paralysie saturnine occasionnée par l'usage d'une eau qui ne renfermait qu'un centième de grain de plomb par gallon, soit environ 1 milligramme par litre. Adams rapporte aussi des cas analogues. Dans le cas célèbre de la famille de Louis-Philippe à Claremont, la quantité de plomb trouvée dans les eaux dont se servait la famille s'élevait à 7 dixièmes de grain par gallon. Cette quantité de plomb produisit des accidents chez un tiers des personnes qui faisaient usage de ces eaux insalubres.

Mais la question reste moins simple en ce qui concerne l'emploi des tuyaux de plomb pour la conduite des eaux potables. Car à peine l'action chimique a-t-elle commencé qu'une légère couche de carbonate de chaux et de carbonate de plomb se dépose à l'intérieur des tuyaux, et le métal, n'étant plus en contact direct avec l'eau, peut servir pendant longtemps à la conduire, sans aucun inconvénient pour

la santé, surtout lorsqu'on a soin de n'employer pour les usages alimentaires que de l'eau préalablement filtrée (Würtz). Il en serait autrement si l'on faisait usage d'une eau trouble, qui pourrait contenir en suspension du carbonate de plomb.

Pour combattre ces inconvénients, deux procédés sont surtout en usage. Souvent on protége l'intérieur des conduites en plomb en les recouvrant d'étain, de sulfate de plomb, et de vernis divers. Aucun de ces moyens ne paraît mettre complétement à l'abri du danger. L'autre procédé consiste à employer des tubes dans lesquels le plomb est complétement éliminé. On se sert, à cet effet, de tubes en fonte ou en fer forgé, dont l'intérieur peut être recouvert d'un enduit vitreux; de tubes d'étain ou de cuivre étamé, qui sont excellents au point de vue hygiénique, mais trop dispendieux pour être généralement employés; de tubes en zinc, qui sont bientôt recouverts d'un enduit insoluble, lorsque les eaux contiennent du carbonate de chaux; enfin, de tubes en pierre, en carton-pâte, en gutta-percha, en papier bitumé. Dans certains pays, l'eau traverse des conduites en bois (Genève), mais elle contracte invariablement une saveur désagréable due à la présence de matières organiques en décomposition. En somme, le procédé le plus irréprochable paraît consister à employer des tubes en fonte ou en fer revêtus intérieurement d'un enduit protecteur.

CHAPITRE IV

ÉTUDE DES EAUX IMPURES OU MALSAINES. — EAUX D'ÉGOUT. — EAUX INDUSTRIELLES. EAUX DE MARAIS

Eaux d'égout. — Nous allons étudier successivement l'origine des eaux d'égout; leur composition; l'encombrement du lit du fleuve, l'altération de leurs eaux; enfin les divers procédés d'épuration et d'utilisation de ces eaux impures, ainsi que les principaux procédés d'application.

Origine. — Les eaux qui traversent les égouts sont dérivées d'une multitude de sources diverses et qui sont loin d'être les mêmes dans les différentes localités qui sont pourvues d'un réseau plus ou moins régulier de canaux souterrains.

Les égouts reçoivent la pluie qui vient inonder les rues en temps

d'orage, les eaux ménagères provenant des habitations privées, les résidus des opérations industrielles, enfin, dans la plupart des cas, les excréments solides et liquides de la population. Dans quelques villes les matières fécales solides ne sont pas rejetées dans les égouts, mais partout ou presque partout les déjections liquides finissent par y arriver. On comprend donc que la composition chimique de ces courants souterrains est extrêmement variable et ne présente rien de constant.

Quelquefois en effet l'eau des égouts est visiblement impure, dans d'autres cas elle est à peine trouble et pourrait à la rigueur passer pour l'eau d'une rivière ordinaire. Elle contient non-seulement des matières en solution, mais surtout une quantité énorme de corps flottants : l'eau des égouts de Paris se fait remarquer par l'énorme quantité de bouchons qu'elle charrie.

Il n'est pas sans intérêt de donner à cet égard quelques renseignements positifs :

Composition. — D'après Letheby, l'eau des égouts de Londres présente la composition indiquée dans le tableau suivant :

GRAINS PAR GALLONS

	JOUR.	NUIT.	ORAGES.
A. Matières solubles	55,74	65,09	70,26
— organiques	15,08	7,42	14,75
Azote	5,44	5,19	7,26
Substances minérales	40,66	57,67	55,71
Acide phosphorique	0,85	0,69	1,05
Potasse	1,21	1,15	1,61
B. Matières suspendues	38,15	15,99	31,88
— organiques	16,11	7,48	17,55
Azote	0,78	0,29	0,67
Substances minérales	22,04	6,51	14,33
Acide phosphorique	0,89	0,64	0,98
Potasse	8,08	0,64	0,16

Nous mettons en regard de la composition des eaux d'égout de Londres celle des égouts de Paris.

COMPOSITION CHIMIQUE DES EAUX D'ÉGOUT DE PARIS.
RÉSUMÉ DES ANALYSES.

Le réseau des égouts de Paris se résume dans les collecteurs principaux, représentés sur la carte de Gennevilliers, que nous donnons dans cet ouvrage :

Le grand collecteur de rive droite : ABC;

Le grand collecteur de rive gauche : DBC;

[Ces deux collecteurs ont un tronc commun BC et peuvent être dérivés, à l'aide de machines, en I, dans la plaine de Gennevilliers.]

Le collecteur départemental, ou de Saint-Denis : EFG.

Ce collecteur reçoit en K les eaux-vannes sortant de la voirie de Bondy. De F en H existe une dérivation qui l'amène (eaux de la partie supérieure) dans la plaine de Gennevilliers.

Ceci posé, le tableau ci-joint donne :

Sous le n° 1, l'eau du collecteur d'Asnières, prise au débouché, en C;

Sous le n° 2, cette même eau, filtrée mécaniquement au laboratoire, et réduite par conséquent à ses parties dissoutes;

Sous le n° 3, l'eau du collecteur de Saint-Denis, prise en F, telle qu'elle arrive, par conséquent, dans la plaine de Gennevilliers;

Sous le n° 4, cette eau, prise en G, lorsque la voirie de Bondy ne fonctionne pas;

Sous le n° 5, cette eau, prise en G, lorsque la voirie de Bondy fonctionne.

ENVASEMENT D

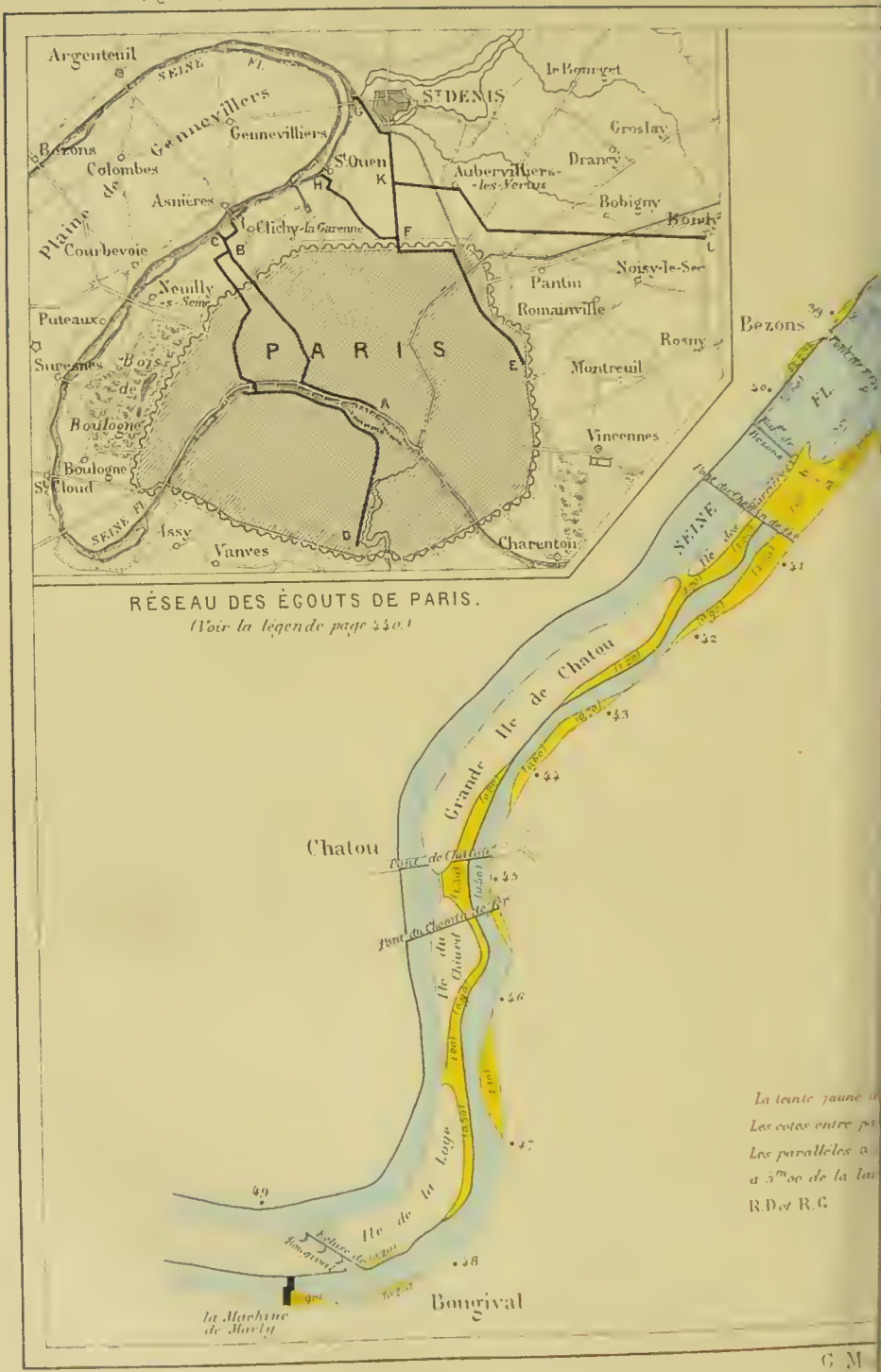

RÉSEAU DES ÉGOUTS DE PARIS.

(Voir la légende page 440.)

Gravé par E. Morieu

G. M

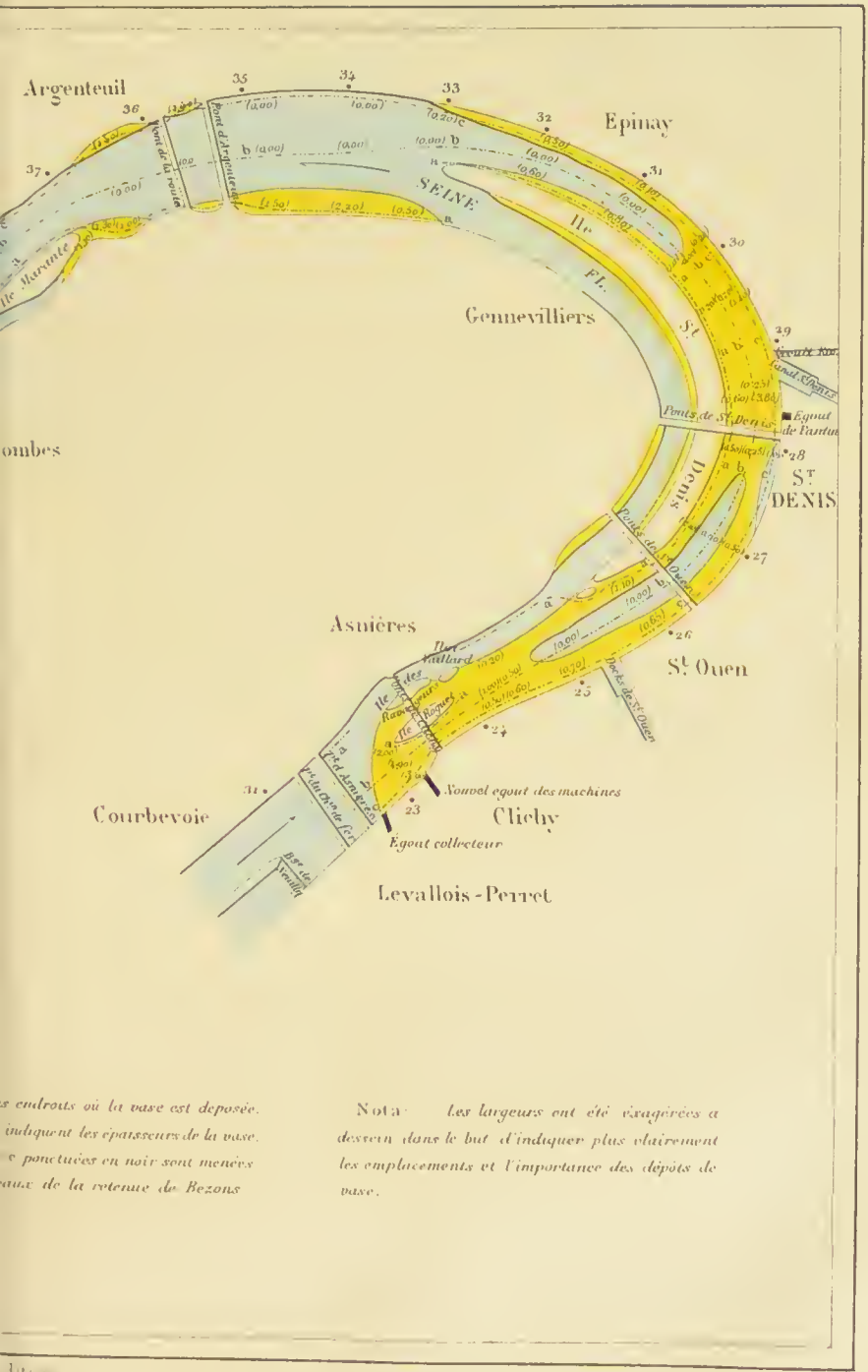

s endroits où la vase est deposée.
indiquent les épaisseurs de la vase.
e ponctuées en noir sont menées
aux de la retenue de Bezons

Nota. Les largeurs ont été exagérées a dessein dans le but d'indiquer plus clairement les emplacements et l'importance des dépôts de vase.

Paris. lith. Becquet

MATIÈRES CONTENUES DANS UN MÈTRE CUBE D'EAU D'ÉGOUT

COMPOSITION DES EAUX DU COLLECTEUR D'ASNIÈRES ET DES EAUX DU COLLECTEUR DÉPARTEMENTAL DE SAINT-DENIS

INDICATION DES ANNÉES.	MATIÈRES VOLATILES OU COMBUSTIBLES (organiques).			MATIÈRES MINÉRALES.								TOTAL GÉNÉRAL.	OBSERVATIONS.
	Azote.	Autres matières organiques.	Total partiel.	Acide phosphorique.	Potasse.	Soude.	Chaux.	Magnésie.	Résidu insoluble dans les acides.	Divers.	Total partiel.		
1° Collecteur d'Asnières. (Eaux de Paris. — Matières suspendues et dissoutes.)													
	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.		
1867	0,052	»	»	0,014	0,029	»	0,435	0,016	0,912	0,526	»	»	Analyses incomplètes.
1868	0,040	0,729	0,769	0,016	0,051	0,071	0,479	0,044	0,785	0,555	1,981	2,750	
1869	0,045	0,690	0,735	0,017	0,055	0,071	0,405	0,021	0,652	0,595	1,594	2,327	
1870	0,045	0,704	0,719	0,017	0,056	0,094	0,355	0,028	0,456	0,584	1,570	2,119	Moyenne de 6 mois.
1871	0,051	0,691	0,742	0,017	0,040	0,104	0,299	0,020	0,587	0,578	1,245	1,988	Moyenne de 6 mois.
1872	0,036	0,561	0,597	0,014	0,051	»	0,521	»	0,445	0,401	1,212	1,809	
1873	0,040	0,649	0,689	0,018	0,045	»	0,571	»	0,584	0,529	1,547	2,236	
1874	0,045	0,862	0,907	0,025	0,047	»	0,546	»	1,117	0,624	2,357	3,264	
1875	0,055	1,056	1,089	0,022	0,048	»	0,479	»	0,984	0,542	2,075	3,164	
1876	0,054	0,989	1,043	0,024	0,050	»	0,485	»	1,014	0,452	2,055	3,096	Moyenne de 6 mois.
Moyennes[1].	0,045	0,769	0,814	0,019	0,040	0,085	0,445	0,028	0,717	0,475	1,777	2,591	[1] Moyenne de 9 années.
2° Collecteur d'Asnières. (Eau filtrée au papier. — Matières dissoutes seules.)													
1875	0,028	0,318	0,346	0,005	0,054	»	0,179	»	0,125	0,404	0,763	1,109	Moyenne de 8 mois.
1876	0,021	0,227	0,248	0,002	0,057	»	0,165	»	0,149	0,305	0,658	0,906	Moyenne de 4 mois.
Moyennes. .	0,024	0,272	0,297	0,002	0,045	»	0,172	»	0,136	0,354	0,709	1,002	
3° Collecteur de Saint-Denis et dérivation de Saint-Ouen (amenant les eaux à Gennevilliers). (Eaux à la sortie de Paris. — Matières suspendues et dissoutes.)													
1873	0,056	0,600	0,659	0,024	0,049	»	0,404	»	0,564	0,614	1,655	2,291	Moyenne de 5 mois.
1874	0,055	0,925	0,958	0,024	0,050	»	0,415	»	0,757	0,416	1,620	2,578	Moyenne de 5 mois.
1876	0,067	0,864	0,931	0,014	0,054	»	0,581	»	0,654	0,516	1,599	2,530	Moyenne de 1 mois.
Moyennes .	0,046	0,862	0,948	0,021	0,058	»	0,599	»	0,652	0,515	1,625	2,573	
4° Collecteur de Saint-Denis (sans Bondy). (Eaux de Paris et de Saint-Denis. — Matières suspendues et dissoutes.)													
1875	0,091	0,684	0,775	0,020	0,107	»	0,411	»	0,195	0,954	1,665	2,440	(Obs. faite le 10 juillet.)
5° Collecteur de Saint-Denis (avec Bondy). Eaux de Paris, de Bondy et de Saint-Denis. — Matières suspendues et dissoutes.													
1868-69	0,440	1,378	1,518	0,040	0,089	0,214	0,484	0,065	0,221	0,850	1,945	3,461	

Ces deux exemples, empruntés aux deux plus grandes villes de l'Europe, nous paraissent suffisants pour donner une idée générale de la composition que présentent ces eaux.

Comme on le voit, elles renferment une énorme quantité de matières utilisables au point de vue de l'agriculture et de l'industrie, mais en même temps des éléments puissants d'infection pour les rivières.

Examinées au microscope, les eaux d'égout renferment une forte proportion de matières organiques en état de décomposition putride, ainsi qu'une quantité prodigieuse de bactéries et de corps améboïdes, et quelques infusoires inférieurs, principalement des paramécies. On y rencontre aussi quelques sporules de fongus, mais fort peu de diatomées et encore moins des infusoires supérieurs, tels que les rotifères.

D'après M. Cadiat, qui, à notre prière, a examiné les eaux d'égout de Paris avant et après l'irrigation, les conditions qu'elles présentent seraient encore moins favorables au développement de la vie. En effet, examinées avant l'irrigation, elles se caractérisent par l'absence complète d'organismes inférieurs, animaux ou végétaux, et cela grâce aux quantités considérables d'ammoniaque et d'hydrogène sulfuré qu'elles renferment. On y rencontre, à la vérité, des débris organiques assez abondants, mais point d'êtres vivants. Examinées après l'irrigation, elles ne renferment pas davantage des animalcules ou des plantes. En effet, elles se sont clarifiées en se débarrassant du sable et des matières calcaires qu'elles contenaient, mais leur composition chimique n'a pas encore complétement changé. Il faut, pour cela, une oxydation lente et qui ne peut pas s'opérer immédiatement.

Les eaux d'égout sont donc évidemment impropres à entretenir la vie dans les organismes les plus élevés, aussi voit-on leur présence faire rapidement disparaître la vie animale et végétale, ou du moins les poissons, les mollusques et les plantes aquatiques, dans les cours d'eau dont elles sont tributaires.

Encombrement du lit des fleuves. — Altération de leurs eaux. — Depuis longtemps on s'est préoccupé de l'altération des eaux de la Tamise, empoisonnées par les déjections de la plus grande capitale du monde. Nous nous contenterons d'étudier ici l'infection de la Seine qui, quoique moins considérable, a pris depuis quelques années des proportions inquiétantes.

En amont de Paris, dit M. Durand-Claye, dans la traversée de la capitale, ainsi qu'entre les fortifications et Asnières, la Seine présente un aspect satisfaisant, au moins à la simple inspection superficielle.... En un certain nombre de points répartis sur les deux rives, des filets

d'eaux impures sortent de divers établissements industriels ou des égouts de la banlieue et même des égouts de Paris non encore réunis au collecteur; mais ces filets d'eaux impures sont rapidement noyés dans la masse du fleuve. Les poissons vivent dans toute la largeur de la rivière, des végétaux d'ordre élevé poussent sur les berges, le fond de la Seine est formé de sable blanc.... En aval du pont d'Asnières la situation change brusquement. Sur la rive droite de la Seine se trouve le débouché du grand collecteur de Clichy. Un courant considérable d'eau noirâtre sort de ce collecteur et s'épanouit en Seine, en formant une courbe parabolique. Cette courbe occupe une étendue variable dans le courant. En temps ordinaire, elle tient environ la moitié de la largeur du fleuve. En temps d'orage, elle se rapproche de la rive gauche. Cette eau est chargée de débris organiques de toute sorte : légumes, bouchons, poils, cheveux, cadavres d'animaux, etc. Elle est ordinairement recouverte d'une couche de matières graisseuses qui, suivant la direction du vent, vient s'accumuler sur une rive ou sur l'autre. Une vase grise, mélangée de débris organiques, s'accumule le long de la rive droite et forme des bancs d'atterrissement qui, à certaines périodes de l'année, présentent des saillies considérables hors de l'eau, et ne disparaissent que grâce à de coûteux dragages.... Cette vase est le siége d'une fermentation active qui se traduit par des bulles innombrables de gaz venant crever à la surface de l'eau : pendant une grande partie de l'année, et spécialement au moment des fortes chaleurs, ces bulles atteignent des proportions considérables : 1 mètre à $1^{m},50$ de diamètre. Elles entraînent la vase en s'en dégageant et amènent à la surface des matières noires et infectes, qui cheminent ensuite à découvert avec le courant. Le passage d'un bateau soulève des flots d'écume et crée une véritable ébullition qui dure quelques minutes dans le sillage. Tous ces phénomènes se produisaient, en 1870, sur la seule rive droite du fleuve et l'infection ne se manifestait d'une manière évidente que sur le premier des trois bras que la Seine forme à Clichy.

Aujourd'hui le second bras est complétement envahi et l'altération se montre sur la rive droite du dernier bras. Aucun être vivant, aucun poisson, aucune herbe verte ne se rencontre dans le bras droit; dans le bras central le poisson recommence à apparaître et se retrouve dans le bras gauche. Les jours de grande pluie d'orage, lorsque le courant des eaux d'égout a envahi la totalité de la largeur de la Seine, les poissons peuvent être accidentellement détruits, même dans les parages qu'ils fréquentent habituellement, par suite de l'infection générale et temporaire du fleuve.... Au delà des îles de Clichy, et jusqu'à l'île

Saint-Denis, l'élévation continue en s'accusant un peu moins fortement à la surface.... A Saint-Ouen commence l'île Saint-Denis qui sépare le fleuve en deux bras distincts, le bras gauche, alimenté par la partie la moins altérée du fleuve et ne recevant du reste aucun nouvel afflluent d'eau infecte, présente des eaux qui semblent d'une pureté très-suffisante; le bras droit, au contraire, alimenté par le courant même du collecteur de Clichy qui a suivi spécialement la rive droite, conserve devant Saint-Ouen et au delà les caractères d'infection constatés à Clichy, ceux-ci vont cependant en diminuant d'intensité apparente jusqu'au pont suspendu de Saint-Denis.... Aux premières maisons de Saint-Denis des usines commencent à amener une recrudescence d'infection par un assez grand nombre de déjections industrielles, mais leur action est peu de chose à côté de celle du collecteur départemental qui débouche à quelques mètres en aval du pont suspendu. Cet égout vomit une eau absolument noire et fétide dont l'odeur ammoniacale est des plus prononcées. Cette eau envahit bientôt la largeur complète du bras. Des écumes flottent sur toute la surface. Des bulles de gaz se dégagent de tous côtés; cet état se continue avec une intensité presque constante jusqu'en face le village d'Épinay. Le fond du fleuve est dans tout ce parcours garni d'une vase noire, fétide, gluante, peuplée de vers rougeâtres qui ne se trouvent que dans les eaux de vidanges les plus infectes. Périodiquement cette vase émerge au voisinage de la bouche du collecteur, et doit être extraite par dragage. Notons que la rivière du Croult, qui débouche en Seine entre Saint-Denis et Épinay, vient ajouter un assez notable contingent d'eaux industrielles à l'afflux infect du collecteur.

D'Épinay à Argenteuil une amélioration apparente se manifeste.... D'Argenteuil au barrage de Bezons, la Seine présente un aspect acceptable, mais au niveau du barrage une odeur très-marquée se fait de nouveau sentir, les eaux impures semblent rejetées par le barrage sur la rive gauche. La vase noirâtre réapparaît sur toute la largeur du bras avec une épaisseur de $0^{m},70$ environ. Bientôt l'odeur disparaît. Une végétation des plus abondantes garnit les deux rives.... A Marly, les bajoyers de l'écluse sont couverts d'un dépôt noir et fétide, des écumes se voient le long du barrage et des appareils annexes. L'eau conserve toujours une teinte foncée qu'elle manifeste également dans le bras droit qui passe devant Chatou. L'intensité de coloration du fleuve diminue graduellement : l'eau est encore trouble et d'un goût peu agréable à Saint-Germain et à Maison-Laffite. Au delà, vers La Frette et Conflans et spécialement après le confluent de l'Oise, la Seine

a repris une apparence, un état sensiblement analogue à celui qu'elle offrait en amont des collecteurs. A Meulan, toute trace extérieure d'infection a disparu[1].

L'analyse chimique vient confirmer les données que fournit l'inspection extérieure en montrant que les eaux impures qui se déversent en Seine jettent dans ce fleuve deux ordres de produits entièrement différents. Les matières minérales encombrent le cours du fleuve et altèrent sa composition par simple mélange, les matières organiques subissent une multitude de transformations en absorbant de l'oxygène et donnent naissance à de l'acide carbonique, de l'eau, des carbures d'hydrogène, de l'ammoniaque, de l'hydrogène sulfuré et des sels divers.

Tant que les matières organiques azotées sont abondantes, l'eau est absolument impure ; lorsque la fermentation est achevée, les eaux présentent à la fois une diminution dans l'oxygène dissous et une disparition des matières organiques azotées, remplacées par des composés divers et en particulier par l'ammoniaque ; enfin, lorsque, par suite du mouvement et de l'aération, elles ont redissous une quantité normale d'oxygène, elles redeviennent réellement potables, c'est ce qui a lieu pour la Seine au niveau de Meulan.

Quelques caractères chimiques de cette eau permettent d'en juger la valeur :

		Azote organique	Azote total y compris les sels ammoniacaux	Oxygène dissous par litre, en cent. cub.
Par mètre cube	Pont d'Asnières, amont du collecteur	0gr,85	1gr,5	5,34
	Clichy, aval du collecteur, bras droit	1gr,51	4gr.0	4,60
	Saint-Ouen, bras droit.	1gr,16	2gr,0	4,07
	Débouché du collecteur départemental	»	98gr,0	»

On trouve, si l'on prend la composition de l'eau :

	Az. org.	Az. tot.	Oxyg. dissous.
Du côté de Mantes.	»	1,4	8,96
— Vernon.	»	»	10,40
— Rouen	»	»	10,42

En somme, entre Clichy et l'extrémité de l'île Saint-Denis, en amont d'Argenteuil, l'eau de la Seine, dans le bras qui reçoit les collecteurs, est absolument impropre à un usage domestique quelconque; elle renferme des éléments fermentescibles prêts à entrer en décomposition et à répandre l'infection. Entre Argenteuil et Marly, l'eau est moins impure chimiquement ; elle n'est de bonne qualité qu'à Meulan.

[1] Voy. la carte représentant l'envasement de la Seine, et indiquant les points où débouchent les différents collecteurs.

En étudiant les gaz contenus dans l'eau précisément là où se produit l'absorption d'oxygène, les ingénieurs du service municipal ont trouvé :

Hydrogène protocarboné	72,88	pour 100
Acide carbonique	12,50	—
Oxyde de carbone	2,54	—
Acide sulfhydrique	6,70	—
Divers	4,58	—

On comprendra sans peine l'épouvantable infection dont nous venons de tracer le tableau d'après M. Durand-Claye, en se rappelant que le réseau des égouts de Paris qui, en 1856, ne comptait que 160 kilomètres, présente aujourd'hui, avec ses annexes, 771 kilomètres.

« Ce vaste réseau réunit les eaux de pluie, les eaux ménagères, les eaux vannes, les tinettes filtres et des urinoirs publics, une partie des balayures des rues, etc. Les deux bouches de Clichy et de Saint-Denis versent en Seine un cube journalier moyen d'environ 260 000 mètres cubes, dont les 4/5 à Clichy et 1/5 à Saint-Denis. C'est par an un cube total de 95 millions de mètres cubes d'eaux impures versées en Seine. Ce chiffre atteindra prochainement 100 millions après l'achèvement des eaux de la Vanne. »

Le collecteur départemental de Saint-Denis, beaucoup plus riche en matières infectantes, représente, malgré le volume relativement faible de ses eaux, plus du tiers des effets nuisibles, au point de vue de la pollution de la rivière. Enfin, n'oublions pas que le débit total du fleuve, en aval de Paris, ne représente guère que quinze fois le débit des collecteurs.

Il faut ajouter encore à ces grandes causes d'infection les causes secondaires ; ce sont les petits égouts et surtout les eaux industrielles, si nombreuses dans le département de la Seine.

Un pareil état de choses, qui tend à s'aggraver tous les jours, devait évidemment attirer l'attention de l'administration.

A Londres comme à Paris, comme dans plusieurs autres grandes villes, on a cherché à assainir les rivières ou, tout au moins, à remédier, dans une certaine mesure, à leur infection. Nous allons maintenant passer en revue les principaux procédés qui ont été employés dans ce but.

ÉPURATION ET UTILISATION DES EAUX D'ÉGOUT. — On a cherché à épurer les eaux d'égout par des procédés mécaniques, par des procédés chimiques et par des procédés agricoles.

Les *procédés mécaniques* sont surtout le *barrage*, la *filtration* et la

décantation. En établissant des barrages ou de grands réservoirs pour la réception des eaux d'égout, on arrive, par le repos, à faire précipiter toutes les matières suspendues dans l'eau, ce qui permet alors de laisser écouler le liquide clarifié. On débarrasse ainsi les eaux de la silice et des autres matières minérales solides qu'elles charrient, ainsi que d'une portion considérable des matières organiques qui ne sont point à l'état de solution ; mais ce procédé présente un double inconvénient.

D'abord le liquide qui s'écoule des bassins collecteurs est encore chargé de matières organiques fermentescibles et putrides en dissolution. Si donc on le verse dans les rivières, il y deviendra une source d'infection très-considérable, bien que moins intense que l'eau d'égout elle-même. D'un autre côté, la formation de bassins aussi considérables que ceux que nécessiterait l'épuration d'une rivière infectée par une grande capitale donnerait lieu à un foyer de maladies épidémiques qui pourrait exercer l'influence la plus fâcheuse sur la santé de la population environnante. Il est un troisième inconvénient que nous ne mentionnons que pour mémoire, c'est qu'au point de vue économique ce procédé entraînerait des frais considérables d'installation et de fonctionnement.

Toutefois, cette méthode a été employée avec succès dans de petites localités, ou plutôt lorsqu'il s'agit d'épurer les eaux d'une seule maison ou d'un simple village. Dans ce cas, l'eau qui s'écoule est immédiatement employée pour l'irrigation et ne va pas empoisonner une rivière.

Quant à la *filtration*, elle ne peut évidemment être employée, comme la méthode précédente, que pour des volumes d'eau peu considérables.

Les procédés *chimiques* sont extrêmement nombreux ; ils ont pour but de précipiter les matières organiques dissoutes, ce qui permet alors de laisser écouler les eaux sur la voie publique, tandis que le précipité recueilli au fond des bassins est employé comme engrais.

Un chimiste français, de Boissieu, avait proposé, en 1762, de purifier les eaux d'égout par un mélange d'acétate de plomb et de sulfate de fer ; telle est la première application du système qui nous occupe en ce moment. Les principaux réactifs chimiques qu'on emploie aujourd'hui sont : le sulfate d'alumine plus ou moins impur, la chaux vive, l'hypochlorite de chaux, le phosphate de chaux, les sels de magnésie, le charbon sous une multitude de formes (charbon de bois, tourbe, charbon d'algues marines, lignite, fragments de coke, etc.). Enfin,

l'un des procédés les plus usités en Angleterre est celui qu'on connaît sous le nom de méthode *a*, *b*, *c*, qui consiste à employer un mélange d'alun, de sang, de charbon et d'argile (en anglais *alum*, *blood*, *charcoal*, *clay*).

Ces divers procédés chimiques, auxquels on pourrait en ajouter d'autres, ont pour effet de précipiter très-rapidement les matières organiques que renferment les eaux d'égout. Le liquide à purifier est versé dans des réservoirs où il reçoit les mélanges chimiques qui doivent agir sur lui ; le tout est agité à l'aide d'une turbine ; enfin on laisse reposer, et le précipité s'étant formé, on laisse écouler les eaux clarifiées et on recueille le précipité, qui peut servir d'engrais. Il est à remarquer que les eaux qui s'échappent, après avoir été soumises à ces diverses méthodes d'épuration, contiennent toujours une quantité considérable de matières organiques ; en d'autres termes, l'épuration est incomplète.

Le meilleur de tous les réactifs jusqu'ici connus paraît être le sulfate d'alumine, qui se décompose en présence de l'alcalinité des eaux d'égout, et abandonne de l'alumine à l'état gélatineux : il en résulte une sorte de collage : les matières solides sont entraînées au fond du bassin, mais les matières dissoutes restent dans l'eau ; c'est donc bien moins un procédé d'épuration qu'un moyen de clarification ; c'est ce que démontrent les analyses faites par les commissions de la ville de Paris. Elles ont établi que l'eau épurée contient les 2/3 de l'azote total de l'eau d'égout et le 1/3 des matières volatiles et combustibles, lesquelles sont en grande partie organiques. Au reste, les reproches qu'on peut faire au sulfate d'alumine s'adressent avec bien plus de force encore aux autres réactifs. Le docteur Frankland, chargé d'une enquête à ce sujet par le gouvernement anglais, a constaté qu'il ne faisait disparaître qu'un tiers des produits nuisibles renfermés dans l'eau d'égout, laissant subsister les deux autres tiers qui vont empoisonner les rivières.

Il est donc évident que ce n'est point encore là qu'il faut chercher la solution du problème ; on croit l'avoir trouvée dans l'action combinée du sol et de la végétation ; nous allons examiner ce dernier point.

Purification des eaux d'égout par l'action du sol et de la végétation. — Il est aujourd'hui démontré que les eaux d'égout, distribuées par l'irrigation sur un sol perméable et suffisamment cultivé, abandonnent leurs principes fermentescibles aux couches qu'elles traversent et deviennent ainsi l'un des engrais les plus puissants. Les eaux

qui s'écoulent, après avoir traversé les terrains cultivés, présentent un état de pureté comparable à celui des bonnes eaux potables.

Lorsque des eaux impures, chargées à la fois de matières suspendues et de matières dissoutes, sont distribuées à la surface d'un terrain perméable, la couche superficielle joue le rôle de filtre et sépare du liquide toutes les matières qui s'y trouvent suspendues. Une expérience fort simple, dont j'ai été témoin au bureau du service municipal à Clichy, suffit pour le démontrer. On remplit une grande caisse de 2 mètres de hauteur, ou même un simple vase en terre de 0,50, de terre et de sable caillouteux empruntés à la plaine de Gennevilliers ; on y verse des eaux d'égout extrêmement chargées, et l'on constate que la filtration à travers ce sol artificiel suffit pour les clarifier pendant des mois entiers. Des phénomènes analogues se passent en grand sur certains terrains bien connus des géologues.

Une fois débarrassées de leurs impuretés flottantes, les eaux pénètrent dans les couches moins superficielles du sol, où elles rencontrent les radicelles des plantes qui absorbent les parties fertilisantes que l'eau retenait encore à l'état de dissolution[1]. M. Durand-Claye estime à 15,000 mètres cubes la quantité d'eau d'égout nécessaire, par hectare, pour fournir à certaines plantes les éléments essentiels à un bon rendement. Si donc, on veut obtenir trois récoltes par année, il faudrait consommer annuellement 45 000 mètres cubes d'eau d'égout. D'après M. Ville ce dernier chiffre serait exagéré : 10 000 mètres cubes d'eau par hectare donnent le maximum de bénéfice et une excellente épuration. Avec 20,000 mètres cubes il y a plus de rendement, mais les bénéfices ne sont pas en rapport avec l'accroissement des dépenses qu'entraîne l'irrigation ; cependant l'épuration des eaux est encore satisfaisante. Si l'on arrive à 40 000 mètres, le bénéfice est tout à fait nul. Le chiffre de 20 000 mètres cubes ne doit donc pas être dépassé pour les prairies, et pour la culture maraîchère il faut être

[1] On s'est demandé si, à la longue, l'accumulation d'un excès de matières organiques ne pouvait pas occasionner l'encrassement du sol, et n'épuisait pas son pouvoir épurateur. M. Schlœsing, se fondant sur des expériences récentes qui confirment celles de M. Boussingault, pense que l'humus résultant de l'oxydation des matières organiques constitue l'épurateur le plus parfait : un sol riche en humus épure infiniment mieux les eaux vannes qu'un sol seulement sablonneux et caillouteux. Il a même montré (*Acad. des sciences*, 2 février 1877) que la transformation de l'azote en nitrates ne se produit que si les couches filtrantes sont riches en matières organiques, et renferment des êtres doués de vie, sans doute des ferments. Si donc la perméabilité du sol est assurée par le drainage, la matière organique continue indéfiniment à s'oxyder, et si une partie de l'azote peut se dégager dans l'atmosphère, la plus grande partie se transforme en nitrates que l'eau entraîne ou que fixent les végétaux.

bien plus réservé. On ne doit pas, en général, d'après M. Ville, dépasser le chiffre de 5 à 6000 mètres cubes par hectare, 10000 au maximum. Si l'on n'observe pas cette règle, dit-il, le sol est infecté et la nappe d'eau sous-jacente elle-même est contaminée. D'ailleurs, la culture maraîchère entraîne toujours, après un temps déterminé, du colmatage et un dégagement de gaz putrides. Pour cet auteur, la culture des prairies est donc infiniment supérieure au point de vue de la salubrité [1].

On le voit, tout le monde est d'accord sur le principe, et les divergences d'opinion ne portent que sur un point secondaire, c'est-à-dire sur l'étendue des capacités absorbantes du sol et sur les proportions qu'il convient de donner à l'irrigation. Au reste, les éléments nuisibles de l'eau d'égout qui ne sont point absorbés par la végétation sont retenus et oxydés par le sol lui-même. On constate, en effet, que, dans les couches superficielles, le carbonate d'ammoniaque, le carbonate de potasse et la plupart des composés nitrogénés, se trouvent retenus, tandis que, dans le sous-sol, les matières organiques passent à l'état d'azotates ou d'azotites et ne constituent plus un danger pour la santé publique. C'est dans ces conditions que l'eau d'égout va retrouver la nappe souterraine qu'elle ne peut plus alors contaminer.

Les Anglais nous ont précédés depuis longtemps dans l'étude de ces questions. A Londres, jusqu'en 1852, le système des égouts était tel qu'à marée haute, l'eau chargée d'immondices remontait jusque dans les rues et venait quelquefois inonder les caves des maisons. C'est en présence d'une inondation de ce genre, que le Parlement fut un jour obligé de suspendre ses séances. Forster conçut alors un plan d'assainissement dans lequel l'eau pure arrivant à la ville, les immondices étaient entraînées à travers des égouts subdivisés à l'infini jusqu'au collecteur, qui les rejette dans la Tamise, à 30 milles au dessous de Londres, environ 40,000 kilomètres. Mais si ce système donnait des résultats satisfaisants au point de vue de la salubrité, il était évidemment critiquable au point de vue économique. On s'est donc occupé de la fertilisation des terrains par les eaux d'égouts. Des expériences très-concluantes eurent lieu sur plusieurs points différents : à Édimbourg, des prairies établies sur un terrain sablonneux et ne rapportant que 50 francs par an, ont atteint, par ce régime, une valeur

[1] Cependant Frankland a pu, dans certains terrains sablonneux, épurer complètement 198 000 mètres cubes d'eau d'égout par hectare et par an, pour une couche filtrante inférieure à 2 mètres (1,85). C'est là évidemment une mesure excessive, et dans des circonstances tout à fait exceptionnelles.

locative de 1 500 francs. Des résultats analogues ont été obtenus à Croydon, Rugby et dans divers autres endroits.

L'une des expériences les plus célèbres et les plus complètes est celle qui a été tentée, dans l'établissement connu sous le nom de *Lodge farm*, par la Compagnie concessionnaire des eaux d'égout de la rive nord de Londres. Puisées au dépotoir de *Burking Creek*, où débouchent les collecteurs, ces eaux sont conduites, par un aqueduc de 60 kilomètres, sur les relais de Maplin, pour transformer ceux-ci en prairies. L'établissement de *Lodge farm*, qui comprend 80 hectares, est formé, pour la plus grande partie, de terrains extrêmement pauvres, à sous-sol de graviers, perméable sur une profondeur de 3 à 4 mètres, et pour une petite partie d'un sol argileux de meilleure qualité, mais peu profond, reposant également sur du gravier. Les cultures se composent principalement de ray-grass d'Italie, de betteraves, de luzernes, de lin, de choux, de céréales, enfin de fraises qui ont remporté des prix au concours horticole de Londres, et dont une grande partie a été expédiée en France pour la consommation de Paris. Les résultats ont été excellents au point de vue agricole, et plus satisfaisants encore au point de vue de la salubrité, car ces eaux, qui dans leurs réservoirs exhalaient une forte odeur d'hydrogène sulfuré, devenaient complétement inodores après avoir été répandues sur les champs.

Pour nous rapprocher de Paris, nous citerons les expériences si concluantes qui ont été pratiquées dans la plaine de Gennevilliers [1]. C'est en 1869 que ces travaux ont commencé ; interrompus pendant les années 1870 et 1871, ils ont recommencé en 1872, et en 1874 ils ont absorbé plus de 8 millions de mètres cubes d'eau d'égout.

Les terrains de la plaine de Gennevilliers sont formés d'une vaste couche d'alluvion de 7 à 10 mètres d'épaisseur contournés par la Seine. Cet alluvion est composé de sable et de cailloux recouverts d'une mince couche de terre végétale. C'est au-dessous de cette masse perméable que se développe une vaste nappe souterraine descendant des hauteurs du Mont-Valérien et de Buzenval vers la Seine, et qui règne à une profondeur de 2 à 4 mètres au-dessous de la surface du sol. La plaine de Gennevilliers constitue donc, comme le dit M. Durand-Claye dans son remarquable rapport, un immense filtre naturel éminemment propre à absorber et à purifier les eaux impures. L'eau des puits ou des drains qui provient de la nappe souterraine *est plus pure que celle de la Seine en amont des collecteurs*.

[1] Consulter le plan.

Il est donc évident que l'épuration a été aussi satisfaisante que possible. Quant aux résultats donnés par la culture, on reconnaît à l'unanimité qu'ils sont excellents. M. Mille a pu exposer au congrès de Bruxelles des produits de l'industrie maraîchère de Gennevilliers qui ont excité l'admiration générale.

Quant aux plaintes qui se sont élevées au sujet de cette grande opération, elles nous paraissent peu fondées, et d'ailleurs, le principe étant démontré, tout se réduit à une question de proportion. Il est évident qu'un terrain quelconque, surtout s'il n'est pas drainé, ne peut absorber et détruire, dans un temps donné, qu'une quantité donnée de matières organiques. Déjà l'on songe à étendre à la forêt de Saint-Germain les travaux entrepris à Gennevilliers, et, pour peu qu'une sage administration préside au développement de ces travaux, les terrains qui environnent Paris pourront servir à désinfecter la Seine, au grand profit de l'agriculture[1].

Au reste, les tentatives de ce genre se multiplient autour de toutes les grandes villes, à Bruxelles, à Dantzick, à Berlin, des domaines étendus et stériles ont été soumis à l'action fertilisante des eaux d'égout, et partout les résultats ont répondu à l'attente de l'administration qui a entrepris ces travaux.

En Chine, de temps immémorial, l'agriculture fait usage d'engrais humain; le long des routes, ainsi que dans le voisinage des maisons, des récipients, destinés à recevoir les déjections de ce genre, sont placés de distance en distance. On en recueille le contenu, qu'on mélange avec de la terre pour en faire des gâteaux qu'on dessèche au soleil, et qui sont transportés, dans des charrettes à bras ou des bateaux, pour

[1] Une commission récente, dont M. Bouley était le président et M. Schlœsing le rapporteur, vient d'approuver complétement les expériences faites à Gennevilliers et l'extension de l'irrigation à la partie la plus septentrionale de la forêt de Saint-Germain. La commission a pensé : que la condition *sine qua non* de l'irrigation devait être le drainage, que ce drainage devait être suffisant pour évacuer la totalité des eaux épurées. En outre, les terrains irrigués seront mis en culture. L'administration règlera les intermittences et les doses des arrosages, de telle sorte que l'eau reste dans le sol filtrant tout le temps nécessaire pour être complétement épurée. Ces conditions posées, la commission admet que, avec une épaisseur de sol actif de deux mètres, 1 hectare puisse épurer 50 000 mètres cubes par an : mais c'est là une limite extrême qu'on devra essayer de diminuer.

Dans son intéressant rapport, M. Schlœsing a établi la distinction entre deux opérations parfaitement distinctes : l'*utilisation* et l'*épuration* des eaux d'égout. Jusqu'ici on ne s'est occupé à Gennevilliers que d'*épurer*. Mais si l'on voulait *utiliser*, il faudrait se rappeler que les collecteurs versent par an 5 millions et demi de kilogrammes d'azote, valant de 13 à 14 millions de francs, et équivalant à 1200 millions de kilogrammes du meilleur fumier de ferme ; avec une telle quantité d'engrais, on pourrait facilement fumer 40 à 60 000 hectares de terre. Mais avant de songer à faire une opération productive en *utilisant* les eaux d'égout, la ville de Paris doit d'abord s'efforcer, en les *épurant*, de combattre la routine, les idées préconçues et intéressées.

être vendus aux fermiers. L'engrais ainsi préparé est répandu à la surface du sol, et l'on s'en rapporte à l'action des pluies pour le détremper et le mélanger à la terre [1].

Si l'agriculture se trouve bien de ce système, il est peu probable que ces effets soient favorables à la santé publique ; il est certain du moins que cette habitude favorise notablement la propagation des entozoaires ; aussi les Chinois de toutes classes ont-ils l'habitude de mélanger à leur nourriture des semences de courge qui passent pour vermifuges.

Au Japon, le système est un peu différent. L'engrais humain, recueilli dans de petits tonneaux, est transporté par des chevaux dans la campagne, où les agriculteurs lancent sur le terrain, à l'aide d'un procédé particulier, ces matières qui n'ont subi aucune préparation.

Dans l'un et l'autre cas, les matières fécales sont mises directement en contact avec le sol, et, par conséquent, avec les plantes qui le recouvrent. Il est incontestable que ce procédé est très-favorable à la végétation, mais en même temps des parcelles de matières fécales doivent rester accolées aux tiges et pénétrer ainsi, d'une manière presque directe, dans les produits destinés à l'alimentation [2].

Il serait difficile de concilier ces habitudes avec nos préjugés européens. Ce n'est qu'avec une certaine difficulté que nous pouvons nous résigner à l'usage de cet engrais particulier, et nous ne pouvons guère admettre qu'il soit utilisé directement et en nature sans avoir subi aucune espèce de préparation. Il faut reconnaître cependant que les procédés de culture employés dans certaines parties de la Suisse, et principalement à Genève, offrent une assez grande analogie avec le procédé japonais. Mais aussi on signale dans ces pays la fréquence extraordinaire des entozoaires. Quand il n'existerait que ce seul inconvénient, ce serait assez, pensons-nous, pour justifier l'emploi des méthodes qui tendent à transformer le produit avant de l'utiliser.

En résumé, les détritus des grandes villes, riches en matières fertilisantes de toutes sortes, empoisonnent rapidement les cours d'eau, et ne doivent point y être versées. Il faut éviter d'abord l'insalubrité qui résulte de la pollution perpétuelle des eaux potables. Il faut ensuite tenir compte de la valeur matérielle de ces engrais qui, lorsqu'ils ne servent pas à contaminer les rivières, sont jetés en pure perte dans la mer.

En sa qualité de principal consommateur, l'homme absorbe les élé-

[1] Consulter à cet égard l'ouvrage de Williams, *le Royaume du Milieu* (*the middle Kingdom*), vol. II, p. 104. 4e édition. New York, 1861.

[2] Rutherford Alcock, *the Capital of the Tycoon*, t. Ier, p. 120. London, 1863.

ments qui, dans le sol, concourent à stimuler la végétation. S'il les rejette au loin sans les utiliser, il finira certainement par appauvrir la terre qui le nourrit; aussi, dans un État bien organisé, doit-on s'efforcer de satisfaire à la double indication que nous avons signalée. Nous croyons que les tentatives entreprises à Gennevilliers, à Lodge Farm et dans d'autres localités ne sont que le prélude d'un système plus général qui est appelé à rendre les plus grands services.

Eaux industrielles. — Le développement énorme que l'industrie a pris dans ces derniers temps est l'une des causes les plus actives de l'altération des eaux. Les résidus du travail des grandes usines doivent être évacués. Il faut s'en débarasser à tout prix. Rien de plus simple en apparence que de les précipiter dans les cours d'eaux voisins. C'est cette méthode appliquée sans mesure et sans discernement qui a fini par infecter presque tous les cours d'eau du département de la Seine, qui au commencement du siècle étaient presque partout d'une pureté remarquable. Le mal est bien plus grand encore aux environs des grands centres industriels et de plusieurs des villes les plus importantes de l'Angleterre. On conçoit aisément la gravité d'un pareil état de choses qui loin de s'améliorer tend au contraire à empirer de jour en jour en raison même du développement de la richesse et de l'activité de la population.

Notons, en outre, que les *eaux industrielles* ne se prêtent pas directement comme les eaux d'égout à l'amendement des terrains cultivés. Les eaux d'égout sont fertilisantes, les eaux industrielles sont très-souvent au contraire ennemies de toute végétation. Il est donc très-important d'étudier les moyens de combattre les sources d'infection permanente, et c'est là très-incontestablement l'un des problèmes les plus intéressants qui puissent attirer l'attention de l'hygiéniste.

On comprend que dans un traité didactique il serait absolument impossible d'approfondir un aussi vaste sujet; tout au plus est-il possible de l'effleurer. Nous nous contenterons donc d'indiquer les conséquences de certaines industries au point de vue de l'altération des eaux, en choisissant surtout nos exemples parmi les faits qui nous entourent immédiatement, c'est-à-dire dans les établissements industriels du département de la Seine.

Parmi les industries suburbaines qui donnent les plus fâcheux résultats à ce point de vue, il faut accorder l'une des premières places aux *féculeries:* les matières organiques en décomposition qu'entraînent les eaux de ces fabriques empoisonnent complétement les petits cours

d'eau dans lesquels on les déverse. Aussi a-ton cru utile d'astreindre les usines à établir de grands bassins de décantation, dont le fond garni de corps rugueux, tels que le mâchefer, retiendrait les flocons albumineux qu'entraînent les eaux d'expression, tandis que cette eau, découlant dans un autre bassin par des orifices placés à une hauteur convenable, serait traitée par une solution de sous-sulfate d'alumine qui précipiterait la plus grande partie des matières organiques.

Ces procédés sont incontestablement utiles, mais ils ne sauraient s'appliquer au travail des grandes usines. Il convient d'employer pour celles-ci un moyen plus pratique qui consiste à les répandre sur le sol. Ce procédé a été employé par M. Dailly, à Trappes (Seine-et-Oise), et l'espace ne manquant pas, ces eaux ont paru agir à la manière d'un excellent engrais, mais il n'en est plus de même quand l'espace fait défaut. Dans une féculerie située à Colombes (Seine), dit M. Gérardin, les eaux sont dirigées vers une prairie où elles s'infiltrent dans un sol essentiellement sableux. Dès qu'elles arrivent sur le gazon, les herbes périssent et deviennent noires comme si le feu les avait carbonisées. Par mégarde on les laissa atteindre des massifs d'arbres, les arbres périrent aussitôt. A Louvres (Seine-et-Oise), des effets semblables se sont produits; les eaux d'une féculerie ont été dirigées vers une carrière abandonnée où elles se perdaient au hasard. Pendant deux campagnes tout alla bien, mais à la troisième année, les eaux dans un état de corruption complète firent leur apparition dans des galeries occupées par des champignonnières; tous les champignons périrent et on dût renoncer à leur culture.

M. Gérardin propose donc d'ajouter au procédé de M. Dailly le drainage qu'il a expérimenté depuis 1868, et qui donne d'excellents résultats, en permettant de diriger l'écoulement des eaux où l'on veut et d'en débarasser le sol qui se trouve ainsi mis en état de renouveler sans cesse son action oxydante sur les eaux qui le traversent. C'est par ce procédé que M. Gérardin est arrivé à désinfecter la rivière du Croult dont l'altération était principalement causée par la féculerie de Gonesse. La formule de M. Gérardin est la suivante : *Répandre les eaux très-divisées sur un terrain préalablement drainé*[1].

Comme moyen pratique, pour apprécier les résultats de cette mé-

[1] A la sortie de l'usine, avant toute fermentation, dit M. Gérardin, les eaux de féculerie sont inodores et complètement inoffensives pour les végétaux sur lesquels on les répand. Si, au contraire, on les conserve dans des fosses de décantation, elles deviennent très-odorantes et font périr tous les végétaux. Ces deux états, si profondément tranchés, se succèdent l'un à l'autre dans un intervalle de quelques heures. A mon avis, les féculiers doivent mettre tous leurs soins à ne jamais laisser leurs eaux à l'état de stagnation.

thode, M. Gérardin a installé des cressonnières sur divers points de la rivière du Croult. On sait, en effet, que le cresson de fontaine ne peut pas vivre dans les eaux impures. Aussi longtemps que cette plante prospère, on laisse marcher les choses; dès que le cresson jaunit et paraît souffrir, on arrête le travail de la féculerie et on redouble de précaution jusqu'à ce que la végétation ait repris son aspect primitif.

M. Gérardin ajoute qu'il est indispensable de diviser l'eau, de la faire tomber goutte à goutte sur tout le terrain et d'éviter de former des ruisseaux. Il faut, en effet, que les matières organiques soient complétement oxydées, ce qui ne peut s'obtenir que par l'extrême division.

A côté des féculeries on peut placer les *cartonneries* qui infectent par des procédés très-analogues l'eau des rivières. On a constaté qu'en répandant ces eaux dans des rigoles alternant avec des drains, on voit ceux-ci s'obstruer, après un certain temps, par un dépôt de pâte de carton; chose singulière, cette pâte filtre à l'état de dissolution à travers les terrains et ne se précipite que dans les drains. Cette circonstance s'explique par la présence d'une quantité considérable de colle qui maintient la cellulose en dissolution. Mais lorsqu'une fois ces matières gélatineuses sont détruites par l'action oxydante des drains, la pâte se précipite et forme les dépôts dont on vient de parler. Il est donc nécessaire de traiter ces eaux par de la chaux délayée dans l'eau qui détruit la colle et laisse au fond du bassin dans lequel l'opération s'est faite un dépôt abondant qui renferme environ 7 pour 100 de matières premières pouvant être utilisées de nouveau. L'eau qui provient des bassins soumis à cette opération est très-propre à la fertilisation des terrains. Ces procédés, mis en usage par M. Gérardin à la cartonnerie d'Aubervilliers, ont donné d'excellents résultats.

Une source d'infection bien ordinaire, ce sont les *blanchisseries*.

« Il arrive souvent que des villes importantes sont dépourvues d'un cours d'eau qui puisse suffire au nettoyage du linge d'une grande population. Il en résulte que les personnes qui se livrent à cette industrie, voulant éviter les frais de transport que nécessiterait leur établissement à une trop grande distance, créent aux portes mêmes de la ville

Ils doivent s'appliquer à les rendre parfaitement courantes sous une faible épaisseur. Cette précaution a pour effets de faciliter le dépôt de la fécule et de déterminer l'oxydation par l'air. On reconnaît que les eaux sont bien aménagées quand elles se colorent rapidement par l'action oxydante de l'air. Elles se purifient d'autant mieux en s'infiltrant dans le sol, que leur couleur est d'un brun plus intense. Les eaux qui se putréfient sont blanchâtres, opalines, et ne s'améliorent guère en traversant la terre.

des lavoirs qui consistent, pour la plupart, en de simples trous creusés dans le sol, alimentés par l'eau d'un puits et n'ayant aucun écoulement. On conçoit tout ce qui peut y avoir de dangereux pour la population à faire usage du linge lavé dans de pareilles conditions. Quant aux eaux du lavage qui ne peuvent se renouveler d'elles-mêmes, elles croupissent dans ces trous, et lorsque, une fois ou deux par semaine, on se décide à les enlever à l'aide de pelles ou de seaux, ce n'est que pour les déverser sur le sol environnant, où elles achèvent de se corrompre en répandant des miasmes délétères, à moins que tombant sur un terrain perméable, elles ne retournent promptement à la nappe souterraine, et alors ces eaux qui n'ont pas pu se purifier par un long parcours dans la terre, vont de nouveau servir à l'alimentation des habitants et à l'approvisionnement des lavoirs. » On comprend tous les inconvénients qui résultent d'un pareil état de choses.

On peut rapprocher des inconvénients produits par le blanchissage ceux que provoque la *fabrication de la soude artificielle*. Les résidus de cette industrie sont transportés le long des cours d'eau pour remblayer les bas-fonds. Il résulte de ce voisinage que les eaux pluviales, traversant la couche de terre qu'on superpose aux charrées, dissolvent les sulfures en quantité notable dans ces résidus et les entraînent avec elles à la rivière où ils rencontrent des bicarbonates alcalins terreux et se décomposent en donnant lieu à un abondant dégagement d'acide sulfhydrique. Tant que le débit de la rivière est considérable, l'odeur se fait peu sentir, mais en été la rivière devient un véritable foyer d'infection, les peintures des maisons voisines sont noircies, ainsi que les objets de cuivre ou d'argent, et le séjour des habitations devient insupportable.

Le remède est d'interdire absolument tout dépôt, en remblai, de charrées de soude sur des terrains riverains des cours d'eau ou de marais communiquant avec eux, au moyen de fossés ou de rigoles de desséchement ou d'écoulement.

Un autre inconvénient qui résulte de cette fabrication a été signalé par M. Blondlot. A l'occasion d'une demande d'autorisation pour établir une fabrique de soude, ce savant, après avoir décrit les différentes opérations que nécessitera cette fabrication, et démontré qu'avec certaines précautions on peut les rendre inoffensives, s'est préoccupé de l'influence que pourrait exercer sur la pureté du Sânon et conséquemment de la Meurthe, le déversement dans ces cours d'eau des résidus de la fabrique consistant en chlorures de calcium et de sodium. « Sans doute, dit M. Blondlot, ces chlorures ne sont vénéneux ni l'un ni

l'autre, lorsqu'ils sont convenablement étendus; toutefois si leur proportion venait à augmenter dans une certaine mesure, les qualités de l'eau de la Meurthe employée comme boisson, pourraient finir par s'en ressentir.... Il est donc convenable, dans cette prévision, d'assujétir le nouvel établissement projeté à certaines mesures de précautions », et l'auteur termine son rapport en donnant un avis favorable à la demande, mais à la condition : 1° que les eaux vannes provenant de la fabrication de la soude ne pourront être rejetées à la rivière de Meurthe soit directement, soit par l'intermédiaire du Sânon, que par un écoulement régulier et continu ; 2° que, dans le cas où la ville de Nancy établirait une prise d'eau, dans la Meurthe, en amont de la ville, pour l'alimentation de ses fontaines, la compagnie pourra être tenue de mener ses eaux jusqu'à un point en aval de ladite prise d'eau ; 3° que toutes les cheminées auront, au moins, vingt mètres d'élévation.

La *fabrication des engrais artificiels* donne lieu à des inconvénients de tout genre, mais qui varient suivant la nature des matériaux employés. On pratique en grand l'utilisation des débris de boucheries, parmi lesquels figurent *les têtes de mouton*. Les eaux qui proviennent de ces établissements renferment de la chaux, du sang, du suint et le débouillage des têtes de mouton. Ces eaux, qui sont un poison pour les rivières, constituent un magnifique engrais liquide. On doit le distribuer par des rigoles parallèles aux drains établis sur le terrain, de manière à ce que les eaux ne touchent jamais les feuilles et ne fassent que baigner les racines des plantes. On obtient, de cette manière, des résultats vraiment remarquables au point de vue agricole.

Une industrie qui touche, par certains côtés, à celle dont nous venons de parler, consiste à laver et à dégraisser les *laines en suint* et les *peaux de mouton*. A Bordeaux, une quantité énorme de ces matières premières est importée de l'Amérique du Sud. Ces laines arrivent à destination dans un état de malpropreté repoussant, et l'industrie, qui a pour objet de les préparer, emploie, dans ce but, d'énormes quantités d'eau dont on ne peut se débarrasser qu'en les laissant couler dans le cours d'eau qui les a fournies. Or les peaux et les laines arrivent chargées de graisse et de toutes les impuretés qui s'attachent d'ordinaire aux toisons ; pour les débarrasser de ces matières, on les fait macérer quelque temps dans une solution alcaline ; au sortir des cuves de macération, les laines sont fortement exprimées, et il est certain que cette première opération présenterait de sérieux inconvénients, si toutes les eaux qu'elle salit étaient déversées dans le cours d'eau voisin.

La commission chargée d'étudier la question a donc pensé qu'on pourrait éviter cette altération en recueillant toutes les eaux de lavage dans une citerne étanche, d'où on pourrait les extraire pour les livrer à l'agriculture, soit comme engrais liquide, soit comme engrais solide, après les avoir mélangées avec de la tourbe. Quant aux eaux de rinçage, la commission a pensé qu'il suffirait de les conduire, par des canaux, jusque dans le biez en amont d'un moulin, afin qu'en tombant sous la roue, elles puissent être divisées et mélangées, sans inconvénient cette fois, à la masse de l'eau courante. Des grilles à peignes destinées à retenir ces débris de laine et les autres impuretés devraient être placées à l'extrémité inférieure des canaux.

Parmi les matières organiques qui peuvent infecter les eaux, nous signalerons encore les *résidus de marcs d'olive*, qui sont traités dans des usines spéciales d'olives pour leur enlever les dernières parties oléagineuses qui ont échappé à la première et à la deuxième pression.

Ces marcs, après avoir subi une nouvelle trituration, sont jetés dans un récipient laveur, où le mouvement de l'eau, produit par un agitateur mécanique, amène la séparation des parties oléagineuses et de la partie ligneuse. Celle-ci est rejetée au dehors à l'aide d'un conduit, tandis que les parties oléagineuses qui surnagent sont amenées, par une rigole de surverse, dans une série de fosses disposées en cascades, où des hommes les recueillent pour les porter dans un chaudron, les mettre à l'ébullition et de là les passer à la presse dans des cabas particuliers. L'huile obtenue après ces opérations est dite huile de ressence ; la partie solide formant résidu, après pression, est connue sous le nom de pulpe. Elle est livrée à des industriels qui la traitent par le sulfure de carbone et en retirent encore 10 à 15 pour 100 d'huile, suivant la richesse variable de la matière première.

L'eau des fosses, dépouillée des matières oléagineuses, est rejetée au dehors. Quel que soit le soin que mettent les ouvriers à amener à la surface les matières grasses et pulpeuses, l'eau n'arrive jamais à être complétement débarrassée des matières organiques dont elle se charge dans les diverses opérations ci-dessus relatées. Les matières organiques putrescibles sont la cause de l'insalubrité des usines à ressence. Quelques usiniers font passer les eaux de service, avant de les rejeter hors de l'usine, par une série de fosses peu profondes, où, par le repos, les matières organiques se déposent et forment, en séchant, une couche assez solide qu'on emploie comme combustible. Les eaux de

service ainsi épurées par décantation peuvent être impunément déversées dans les cours d'eau, pourvu que ceux-ci aient un courant continu et un volume d'eau un peu important. Mais il ne faudrait pas tolérer le rejet de ces eaux dans un ruisseau ou une rivière fournissant de l'eau potable, parce que ce mélange en altérerait le goût et la qualité ; il faut même veiller à ce que les usiniers, qui absorbent leurs eaux de service dans leurs propriétés, ne puissent pas nuire aux puits du voisinage.

Une cause d'altération des eaux, qui est assurément rare, est signalée par le compte rendu des travaux du Conseil d'hygiène du département de l'Oise.

En mars 1874, plusieurs habitants de Beauvais, de la rue des Jacobins, se plaignirent au préfet que des *infiltrations souterraines d'huile de pétrole* parvenaient jusque dans les puits de leur habitation. Une commission constata que le puits de la rue Jeanne-Hachette était en effet infecté par des infiltrations de pétrole ; que les terres qui se trouvaient entre le magasin de pétrole et le puits étaient tout imprégnées de cette substance minérale, et que malgré la longue durée des travaux prescrits pour l'enlèvement de ces terres et leur remplacement par d'autres, malgré la ventilation pratiquée pendant ces travaux, des émanations encore assez fortes se répandaient dans le voisinage. La commission conclut en demandant que l'entrepositaire qui avait causé le mal fût tenu d'établir dans son magasin une ventilation active, de le tenir constamment fermé à clef, d'en faire daller le sol de manière à le rendre complétement étanche, et à lui donner la forme d'une cuvette suffisante pour retenir la totalité des liquides emmagasinés, en cas d'accident ; de faire percer dans la partie la plus déclive de la cuvette un trou par lequel les liquides répandus accidentellement puissent s'écouler dans un récipient métallique[1].

Une cause d'infection très-puissante, et dont nous avons parlé ailleurs, est le *rouissage du chanvre*, qui développe un degré fort avancé de putréfaction végétale.

On nous pardonnera, je l'espère, d'avoir signalé avec tous ces détails quelques-unes des industries qui concourent à infecter les eaux potables. Il eût été facile de se borner, comme la plupart des auteurs qui ont traité cette matière, à quelques considérations générales. Nous avons préféré entrer dans le vif du sujet et montrer, par une analyse

[1] Nous avons emprunté, pour cet article sur les *eaux industrielles*, de nombreux passages des remarquables rapports faits au *Comité consultatif d'hygiène*, par M. Bergeron.

plus détaillée, toute l'importance de la question. Peut-être ces études pourront-elles tenter un autre hygiéniste : on y trouverait facilement la matière d'un ouvrage spécial.

Eaux d'étangs et de marais. — La pluie qui tombe sur des sols argileux plus ou moins complétement imperméables, s'accumule naturellement dans les parties déclives et constitue ainsi des *étangs* ou des *marais*. Une végétation abondante ne tarde pas à s'y développer, et des animalcules nombreux s'y reproduisent avec une grande activité. Il en résulte des conditions toutes spéciales qui font souvent des marais une cause d'insalubrité des plus actives et qui, en tout cas, ne permettent guère d'employer leurs eaux pour les usages alimentaires. D'après M. Marchand, si les eaux sont exposées à la lumière, elles se recouvrent bientôt de végétaux d'un ordre inférieur, qui ne tardent pas à en occuper toute la surface et au-dessous desquels se développent des animalcules, en grand nombre, qui encombrent de leurs cadavres le fond des marais, et se, reproduisant sans cesse, accumulent dans la vase qui règne au fond des eaux une énorme quantité de matières organiques en putréfaction. Dans ces conditions, l'odeur du marais devient infecte.

Lorsqu'il existe des plantes aquatiques d'un ordre supérieur, les mêmes phénomènes se reproduisent, et l'on voit se développer, au-dessous des feuilles, des mucédinées, des conferves, des vibrions, des palmelles, etc. Mais la présence des végétaux empêche l'odeur putride de se développer. Il n'en est pas moins vrai que la composition de ces eaux est fortement altérée, leur goût fade et marécageux, et leur action nuisible à la santé. Un fait important à noter, c'est que, malgré les phénomènes de fermentation dont elles sont le théâtre, ces eaux continuent à renfermer une forte proportion d'oxygène. Enfin, comme conséquence naturelle des réactions chimiques qui s'opèrent dans leur sein, les marais développent des gaz dont une partie se dissout dans l'eau, tandis que le reste se répand dans l'atmosphère. Ce sont surtout l'hydrogène carboné ou gaz des marais, l'acide sulfhydrique, l'hydrogène phosphoré et l'oxyde de carbone.

Lorsqu'on dessèche ces marais ou lorsque les eaux qu'ils renferment se sont vaporisées sous l'action du soleil, l'air atmosphérique se trouve en contact avec une vase imprégnée de matières putrescibles qui deviennent une source d'infection et donnent souvent lieu à des maladies graves. L'eau qui séjourne au fond de ces marais presque complétement desséchés est encore plus infecte et plus nuisible qu'elle ne l'était auparavant.

Tous les phénomènes que nous venons d'indiquer se reproduisent avec plus d'intensité dans les petites mares qui représentent, sous une forme concentrée, toutes les conditions que nous venons d'étudier dans les marais.

Il est donc évidemment dangereux d'utiliser les eaux stagnantes pour les usages alimentaires. C'est là pourtant ce qui arrive dans un grand nombre de pays et même dans le nôtre. Non-seulement les habitants de plusieurs petites localités rustiques font usage de l'eau des étangs qu'ils ont à leur portée, mais à Versailles, aux portes même de Paris, une partie de la population boit les eaux des étangs, destinés par Louis XIV à fournir aux jardins du palais.

Lorsqu'on est réduit par la nécessité à faire usage des eaux stagnantes, il sera bon d'imiter l'exemple des Chinois et de s'en servir pour préparer des infusions de thé ou de café ou de plantes aromatiques. En portant le liquide à l'ébullition, on détruit les infusoires microscopiques qu'il renferme. En masquant sa saveur désagréable, on le rend plus facile à consommer.

On se fera une idée de l'importance des marais, dans le système général du globe, lorsqu'on saura qu'en France, ils couvrent une surface de plus de 400000 hectares. Ce chiffre est insignifiant lorsqu'on le compare à l'immense étendue qu'occupent les marais de l'Asie et de l'Afrique centrale.

Il est bien entendu qu'on ne doit jamais confondre un marais, quelle que soit son étendue, avec un lac. Ce dernier, traversé par un ou plusieurs fleuves, n'est point composé d'eaux absolument stagnantes.

CHAPITRE V

EFFETS PATHOLOGIQUES DÉTERMINÉS PAR L'USAGE DES EAUX MALSAINES

Les eaux potables, lorsqu'elles sont impures, peuvent devenir l'origine d'un grand nombre de maladies. On comprend sans peine l'immense influence de l'eau que boit une population, sur la santé générale. Un liquide qui joue un si grand rôle dans l'alimentation doit nécessairement, à la longue, imprégner l'économie et en modifier la vitalité de la manière la plus puissante.

Aussi les eaux minéralisées par certaines substances ont-elles tou-

jours été considérées comme l'une des causes les plus puissantes d'un grand nombre d'affections diverses. Non-seulement la dyspepsie, la diarrhée, le goître, les calculs urinaires, la verruga[1] et d'autres maladies encore sont produites par la présence d'éléments déterminés ; mais aussi il est extrêmement probable que l'influence des eaux qui possèdent une minéralisation trop forte, exerce dans beaucoup de cas une influence plus occulte, mais non moins délétère sur la santé. Comme le dit très-justement Simon, nous ne pouvons pas toujours supposer que les effets d'une eau impure seront toujours immédiats et se produiront sous une forme violente. Il arrive bien souvent que les effets ne se manifestent que graduellement, qu'ils échappent aux observateurs superficiels, et cependant leur influence sur la santé des populations est incontestable.

Mais si la minéralisation excessive des eaux potables peut avoir de fâcheuses conséquences, il n'est pas douteux que les matières organiques exercent à cet égard une influence bien plus délétère encore.

Selon toute probabilité les germes de plusieurs maladies sont directement transportés par les eaux qui reçoivent les déjections des malades et fournissent un véhicule des plus commodes pour la transmission de la semence pathologique.

Rien n'est plus grave, en effet, que la présence de matières excrémentitielles dans les eaux qui servent à la boisson. Par leur décomposition, même en les supposant normales, les déjections donnent naissance à une foule de produits putrides dont l'action toxique ne saurait être contestée. C'est ainsi probablement que s'expliquent les cas de diarrhée si souvent observés chez les individus qui boivent des eaux contaminées par le voisinage des fosses d'aisances. Mais on a été plus loin, et l'on a prétendu que pour beaucoup de maladies, il existait un

[1] Dans l'Amérique méridionale, les eaux de certaines rivières renferment une proportion d'acide sulfurique assez forte pour communiquer une acidité très-appréciable à leurs eaux, et c'est de là que vient le nom de *rio vinagre*, qui est donné à certaines d'entre elles.

Il existe dans les hautes régions du Pérou une maladie singulière, connue des indigènes sous le nom de *verruga* (verrue), et qui est caractérisée par l'apparition d'un grand nombre de tumeurs végétantes et vasculaires sur diverses parties du corps. Ces tumeurs s'ulcèrent et donnent lieu à d'abondantes hémorrhagies qui finissent presque toujours par causer la mort des malades.

On a donné diverses explications de l'origine de cette maladie, qui affecte les animaux aussi bien que l'homme ; mais l'une des plus plausibles, bien qu'elle ne soit pas universellement admise, consiste à l'attribuer à l'acide sulfurique que renferment les eaux dont les habitants font usage.

Quoi qu'il en soit, il est incontestable que l'usage de ces eaux fortement acidulées doit porter, à la longue, un sérieux préjudice à la santé.

élément spécifique qui pouvait se transmettre directement par l'usage d'une eau contaminée.

Ce principe n'est guère contestable pour ce qui touche à la dissémination de certains entozoaires; leurs œufs peuvent être ainsi portés dans le canal alimentaire ou bien absorbés par des animaux de boucherie, qui deviennent à leur tour une source d'infection.

Mais il est probable que des affections d'une nature plus directement toxique peuvent être transmises de cette façon. Le fait semble démontré pour le choléra; il est probable pour la dysenterie; il est en pleine discussion pour ce qui touche à la fièvre typhoïde.

Mais si dans les centres de population qui réunissent de nombreuses agglomérations d'êtres humains, l'infection par les matières animales est celle qu'on doit le plus redouter; il en est tout autrement dans les pays peu peuplés, où l'homme se trouve en présence d'une vie végétale quelquefois surabondante, et toujours nuisible.

L'infection de l'eau par les plantes qu'elle renferme peut donner naissance, dit-on, chez ceux qui en font usage, à la fièvre intermittente. Telle était l'opinion des anciens. Si de notre temps on attribue une influence bien plus grande aux émanations des marais, qui se répandent dans l'atmosphère, on a peut-être tort de négliger complétement l'infection par les eaux alimentaires. Dans les pays marécageux, dans l'Inde, en Asie et dans certaines parties de l'Europe, l'expérience des indigènes semble établir que l'usage des eaux malsaines rend les individus qui en ont pris l'habitude tributaires des fièvres intermittentes, et que ceux qui sont assez habiles ou assez heureux pour se procurer de l'eau pure, jouissent, à cet égard, d'une immunité relative.

En tout cas, il est probable que les engorgements de la rate et d'autres affections abdominales peuvent résulter de l'usage de ces eaux impures. C'était l'opinion d'Hippocrate, et quelques-uns de nos observateurs modernes ont cru pouvoir se ranger à cette idée.

C'est ainsi que dans les Landes, où la nappe d'eau souterraine est imprégnée des débris organiques d'une végétation inférieure, l'eau qui sert aux usages de la population présente une odeur marécageuse et donne naissance, d'après Fauré, à des fièvres intermittentes et à des engorgements abdominaux.

Nous ne croyons pas devoir insister plus longuement sur cette question. Ce sujet nous paraît digne de fixer l'attention des hygiénistes : il mériterait, en tout cas, de devenir l'objet de recherches plus nombreuses et, en même temps, d'études plus sévères que toutes celles dont nous avons connaissance aujourd'hui.

SEPTIÈME PARTIE

DES VÊTEMENTS

Bibliographie. — Winslow. *Réflexions anatomiques sur les incommodités, infirmités, etc., qui arrivent au corps humain à l'occasion de certaines attitudes et de certains habillements*, in *Mém. de l'Acad. des sciences*, 1740. — Poisonnier-Desperrières. *Mém. sur l'habillement des troupes*. 1774. — Leroy. *Recherches sur les habillements des femmes et des enfants*. 1772. — Clairian. *Considérations médicales sur les vêtements des hommes*. Thèse de Paris, an XI. — Deglande. *Dissertation médicale sur les vêtements qui sont en rapport avec la peau*. Thèse de Paris, 1817. — Pettenkofer. *Vortrag über die Bekleidung*. 1855. (*Canstatt's Jahresbericht*, t. VII, p. 43.) — Fiévée. *Étude sur l'action de la flanelle en contact direct avec la peau, et de son influence physiologique*. Paris, 1855. — Collier. *Expériences sur les étoffes qui servent à confectionner les vêtements militaires, considérées comme agents protecteurs contre la chaleur et le froid*. 1858 In *Journ. de physiologie* de Brown-Sequard. —Dictionnaires et ouvrages d'hygiène, articles : *Vêtements*.

L'homme vient au monde tout nu ; la nature ne l'arme ni ne l'habille. Pour se défendre contre ses ennemis, pour saisir sa proie, il faut qu'il taille la pierre et qu'il frappe le fer. Pour se garantir des morsures du froid et du chaud, il faut qu'il dépouille l'animal de sa toison ou la plante de son écorce. Malgré cet état de faiblesse relative, l'homme, comme s'il voulait porter un défi à la nature, et se prouver à lui-même les ressources presque illimitées de son intelligence, n'a cessé de multiplier ses besoins et d'en varier la satisfaction. Les soins de son corps ont progressé avec le développement de sa raison. Sa nourriture est plus saine ; son vêtement, tant pour la forme que pour sa matière, est mieux adapté aux conditions générales de l'existence, qu'à certaines périodes des temps modernes et aux époques les plus éloignées de l'histoire. Si nos habits, les habits masculins surtout, ont perdu en élégance, ils ont au moins gagné sous le rapport de l'hygiène, de la commodité et surtout du bon marché. C'est de ceux-ci que nous voulons surtout nous occuper dans ce chapitre, tout en mettant sous les

yeux du lecteur un tableau abrégé de ce que furent les vêtements dans les siècles passés, et de ce qu'ils sont encore chez les divers peuples de notre globe.

Nous ne pouvons à peu près rien conjecturer sur le mode de se vêtir de l'homme préhistorique, qui, comme nous l'avons déjà vu, daterait de plusieurs milliers de siècles. Le troglodyte ignorait très-probablement l'art de tisser la laine et lin, et tout au plus peut-on supposer qu'il s'enveloppait sommairement dans la dépouille des animaux. D'après la Bible, nos premiers parents, en se couvrant de feuilles de figuier, ne firent qu'obéir à un instinct subit de pudeur. On nous représente toujours Hercule vêtu d'une peau de lion. Cette époque héroïco-fabuleuse, qu'on pourrait appeler l'époque des fourrures, a laissé peu de trace dans l'histoire et dans l'art.

On attribue aux Phéniciens les premiers procédés de tissage et de teinture. Chez les Grecs et les Romains, les femmes, même celles des plus hautes classes, fabriquaient dans le gynécée les vêtements de famille. Lucrèce et la femme forte peinte par l'Écriture filaient et tissaient la laine au milieu de leurs familles. La simplicité du vêtement antique se prêtait d'ailleurs aux méthodes toutes primitives de cette industrie domestique. On ne s'ingéniait pas, comme de nos jours, à inventer de nouvelles modes et des coupes savantes. La tunique, la toge et le manteau de forme invariable, et pour ainsi dire traditionnelle, étaient les pièces indispensables et à peu près uniques du vêtement viril. Pour les femmes, c'étaient toujours la tunique flottante ou serrée à la taille par une cordelière, et la jupe traînante. Ces costumes, qui nous ont été transmis par la statuaire et par les peintures murales, outre qu'ils laissaient au corps son libre développement, favorisaient la majesté de la marche, la solennité des attitudes et l'éloquence du geste. On conviendra qu'aujourd'hui les mouvements impétueux de Démosthène et l'harmonie des périodes cicéroniennes jureraient avec nos vêtements étriqués, et qu'une frise où figurerait une panathénée de femmes parisiennes avec leurs volants et leur système compliqué de retroussis n'aurait rien de séduisant pour les yeux de l'artiste et du connaisseur. Ces vêtements faisaient en quelque sorte partie de la tradition nationale. A part la finesse de l'étoffe et la richesse des couleurs, la toge de Caton l'Ancien, ne différait guère de celle de Néron, de Marc-Aurèle et de Théodose. Les sophistes de la décadence athénienne portaient le manteau de Socrate et chaussaient les sandales de Périclès.

Nous passerons sous silence les costumes orientaux, sur lesquels on

n'a que des données incertaines, et qui ont dû être, d'après ce que nous révèlent les inscriptions hiéroglyphiques et les bas-reliefs assyriens, à peu près ce qu'ils sont maintenant. Tout le monde connaît le costume des Orientaux d'aujourd'hui, lequel, spécialement pour les femmes, est d'une richesse et d'une élégance que nous admirons sans les imiter autrement que par des contrefaçons parfois grotesques.

Nous ne savons que peu de chose aussi sur la manière de se vêtir de nos premiers ancêtres en Gaule. Il est cependant constaté qu'ils portaient déjà la braie et le sayon qu'on retrouve dans certaines contrées de la Basse-Bretagne.

Depuis la chute de l'empire romain, le costume a beaucoup varié parmi les nations européennes. Pendant tout le cours du moyen âge, il affecta dans toutes les classes une forme presque monacale. Les chevaliers, dans leurs châteaux, portaient la robe longue et la cape de velours ou de fourrure. C'est alors qu'on vit les coiffures monumentales, les robes à traîne indéfinie et les souliers à poulaine.

En cette matière comme en beaucoup d'autres, la Renaissance opéra une révolution presque radicale. Ce fut la belle et grande époque du costume français, des étoffes chatoyantes, du velours, du satin, du drap d'or, des pourpoints et des hauts-de-chausses à crevés, et des chausses collantes assez semblables à nos maillots d'aujourd'hui. Enfin, par des dégénérescences successives, pourpoints, collets, manteau, sont devenus l'habit encore drapé de Louis XIV, l'habit à la française de Louis XV et de la Révolution, enfin la redingote, le paletot sac et le frac d'aujourd'hui. Le haut-de-chausses s'est transformé en culotte, et la culotte a fait place au pantalon, qui, il faut le croire, ne sera plus désormais supplanté.

Le vêtement ne peut pas être considéré au point de vue exclusif de l'hygiène. Sa *forme* et la *matière* dont il est fait ont bien souvent été pure question de mode et d'ornement. Il en est de nous comme des animaux. Sous les tropiques, le plumage chatoyant de l'oiseau lui est encore plus une parure qu'un abri ; dans les contrées du Nord, le sentiment du beau semble n'entrer pour rien dans la formation du terne et imperméable duvet qui le recouvre. La grande masse des habitants de l'Europe n'a jamais admis que transitoirement, et par une inconséquence climatérique, les couleurs trop vives et trop tranchées. La lumière douce de nos climats tempérés offre un contraste trop violent avec la crudité de tons qui n'a rien d'offensant pour les yeux des Asiatiques et des Africains de la zone torride. Chez nous, le soleil l'éteint et l'assombrit; chez eux, elle l'allume et l'adoucit pour ainsi dire. Nous

revenons à notre nature quand nous adoptons pour nos vêtements les couleurs tendres, mortes, et en quelque sorte attiédies. En tout nous aimons le demi-jour.

Pour les hommes, les vêtements de couleur sombre sont devenus dans nos pays d'un usage à peu près général. On peut dire que le sérieux des esprits, dans notre société démocratique, a déteint sur l'étoffe de nos costumes. Leur forme aussi se ressent de nos mœurs égalitaires. Sauf la finesse de l'étoffe et du linge, le millionnaire, vêtu pour une cérémonie, ne se distingue pas de l'ouvrier endimanché. Tous deux sont sanglés dans le même fourreau noir et étranglés par la même cravate blanche, qui se réduit à un simple nœud ou à un étroit ruban. Même coiffure aussi, même chaussure. L'enterrement, la noce, le bal, la cérémonie officielle imposent à tous le même uniforme funèbre. Le costume de ville, le négligé du chez soi, pour lesquels le goût de chacun peut se donner libre carrière, selon la fortune et la situation sociale, ont échappé à cette tyrannie d'une étiquette contre laquelle chacun proteste en s'y soumettant.

Nous n'en finirions pas, s'il nous plaisait d'insister sur ces considérations accessoires et de pur agrément. N'oublions pas qu'il s'agit ici d'hygiène, et établissons, à cet unique point de vue, quelques règles générales.

Nous admettons parfaitement que dans la question de se vêtir, chacun, et la femme surtout, tienne compte du besoin impérieux de se plaire à soi-même et de ne pas choquer le regard des autres ; mais il importe aussi beaucoup de ne pas sacrifier à ce besoin très-légitime l'obligation pour tous de se bien porter et de ne pas contrarier les lois de la nature. Tout d'abord, la propreté dans les vêtements est un devoir qu'il est très-dangereux de négliger.

Et qu'on n'aille pas dire que c'est là une recommandation oiseuse. Les soins de propreté sont d'origine toute moderne. Le linge de corps, devenu de nos jours aussi nécessaire que le pain, n'a figuré pendant bien longtemps que dans le superflu des classes aisées. Il n'est pas rare de voir encore aujourd'hui beaucoup de personnes, très-soigneuses par ailleurs quand il s'agit des vêtements apparents, pratiquer pour les précautions de propreté intime un relâchement funeste à la santé. Il faut donc, autant qu'on le peut et afin de favoriser les fonctions de la peau, changer de linge, de flanelle et de caleçon, et ne pas porter constamment les mêmes habits. C'est là une règle d'hygiène obligatoire au premier chef. On ne soupçonne pas combien l'habitude de garder sur soi jusqu'à la dernière extrémité les mêmes

vêtements engendre de maladies et favorise toute espèce de contagion.

En second lieu, les vêtements, dans nos climats surtout, ne doivent jamais être ni trop amples ni trop adhérents. Trop flottant, l'habit n'offre qu'une protection insuffisante contre les influences extérieures; trop étroit, outre qu'il paralyse le jeu des organes, ôte leur souplesse aux membres, ralentit la circulation du sang, et rompt l'équilibre de la température, il est nuisible en ce qu'il supprime entre le corps et le vêtement une couche d'air qui, par sa faible conductibilité, arrête le rayonnement de la chaleur naturelle.

Les raisons d'âge, de sexe et de profession entrent aussi pour beaucoup dans la forme et la matière du vêtement. L'enfant ne doit pas être vêtu comme le jeune homme, ni celui-ci comme l'homme mûr et le vieillard. A l'enfant surtout, tout en le protégeant contre les variations de température qui lui sont si funestes, il faut laisser une grande liberté de mouvement. De même que l'usage barbare d'emmaillotter les nouveau-nés est à peu près tombé en désuétude, on a compris que l'enfant, capable de marcher, ne doit pas être emprisonné dans un vêtement trop lourd ou trop gênant pour ses membres délicats.

Nous n'avons pas besoin de dire que les changements de saisons et les variations de températures sont d'une importance capitale dans la question du vêtement. A ce propos, il est bon de rappeler le vieil adage populaire, que ce qui défend du froid défend aussi du chaud. En aucun temps il n'est sain de trop se découvrir. Le printemps est perfide, l'automne est capricieux. Il y a plus de risque à chercher ses aises quand le soleil darde toutes ses flèches, qu'à se tenir sur une défensive parfois très-gênante.

L'Arabe du désert s'enveloppe des pieds à la tête dans des flots de laine blanche, et en toute saison le paysan espagnol se drape dans les plis de son manteau couleur tabac. Dans notre climat de France, le soleil n'est jamais assez meurtrier pour que le proverbe cité plus haut devienne une règle absolue. Pendant tout l'été et une bonne partie du printemps, le vêtement d'hiver peut être totalement proscrit; mais de même que la transition d'une saison à une autre n'est jamais ou à peu près jamais trop brusque, nous avons toute une série de nuances à observer dans la manière de nous vêtir. C'est à ce besoin d'échapper aux inconvénients des températures neutres que nous devons les étoffes appelées de demi-saison.

La *laine*, le *lin*, le *chanvre*, le *coton* et la *soie* sont à peu près les seules matières qui servent à la texture du vêtement humain. On peut y ajouter le *caoutchouc*, qu'on emploie surtout pour la fabrication des

étoffes imperméables. La *peau* de certains animaux, préalablement *tannée*, nous fournit la chaussure.

Parmi les substances textiles, la *laine* occupe sans contredit le premier rang. C'est le mouton qui nous la donne et l'usage en remonte à la plus haute antiquité. Par sa souplesse, par sa propriété feutrante, par son affinité pour les couleurs, nulle autre matière ne se prête autant qu'elle aux perfectionnements de l'industrie. On en est arrivé de nos jours, grâce aux procédés d'un mécanisme aussi savant qu'ingénieux, à la transformer en étoffes d'une légèreté et d'une richesse inouïes. Elle nous fournit les draps épais et presque inusables qui servent à nos vêtements d'hiver, les étoffes de fantaisie qui ont détrôné le coton, les cachemires de l'Inde, la flanelle, les mérinos soyeux, et une foule d'autres tissus que pour la légèreté et la transparence on confondrait, à la vue, avec les tulles, les mousselines et les gazes les plus aériennes. On peut dire, en un mot, qu'aujourd'hui la laine se prête à toutes les exigences de la mode et du goût le plus raffiné.

Nous ne mentionnons qu'en passant, et uniquement pour être complet, les *fourrures*, indispensables dans les régions froides, et qu'on porte en dedans, tandis que chez nous, où on les porte en dehors, elles ne sont guère que la marque du luxe et de l'ostentation.

Le chanvre et le lin sont les deux plantes textiles de nos pays. Le *chanvre* sert à confectionner les toiles et les cordages. L'étoupe, qui est la partie grossière des filaments du chanvre quand ils ont subi l'opération du cardage, est utilisée pour le calfatage des navires et pour le nettoyage des machines. La toile de chanvre, même à son plus haut degré de finesse, n'égale jamais celle du lin pour la finesse, mais elle la surpasse en durée.

Le *lin* est une plante dont l'usage remonte aux temps les plus éloignés. Bien des siècles avant Rhamsès le Grand, les Egyptiens fabriquaient des tissus de lin dont la renommée était universelle. Nous pouvons juger de leur qualité par les bandelettes, souvent très-fines, qui enveloppent les momies préparées avec soin; elles nous présentent un tissu blanc, souple et solide, dont on pourrait faire même aujourd'hui d'excellents vêtements, bien que la trame en ait été tissée cinq ou six mille ans avant notre époque.

Au temps de César, les Gaulois s'habillaient déjà de lin, et les Romains vantent la finesse de ce tissu, dont nos ancêtres savaient parfaitement utiliser les propriétés. Le lin joue encore aujourd'hui un grand rôle dans le vêtement; celui qu'on cultive dans le nord de la France est remarquable par sa finesse et doit être considéré comme très-supé-

rieur à la fibre grossière que la Russie fournit en si grande abondance et qui alimente surtout les manufactures anglaises.

Le *coton*, dont l'usage est indiqué dans les *Vedas*, ce qui lui constitue une noblesse presque aussi ancienne que celle du lin, tend à remplacer de plus en plus ce textile. Il fournit ce que nous pourrions appeler la toile des pauvres, le calicot, le madapolam, la cretonne, les indiennes, les piqués, et cette immense variété de tissus coloriés dont l'Angleterre inonde les quatre continents. Le bas prix de ces tissus les met à la portée de toutes les bourses. Notons d'ailleurs que par sa propriété plus grande d'absorption, et par son peu de conductibilité qui le rapproche de la laine, le coton, sous beaucoup de rapports, est préférable au lin et au chanvre.

La *soie*, originaire de la Chine, est sans égale pour la souplesse, la force et le brillant des étoffes qui portent son nom. Qu'il s'agisse du satin, du brocard, du velours, du taffetas, du foulard, du damas, de la faille, du gros de Naples, etc., ces étoffes sont partout adoptées pour les riches tentures, les meubles somptueux, les ornements d'église, et surtout pour la robe et le manteau de la femme.

Mais pour en revenir aux exigences de l'hygiène, et en nous plaçant à ce point de vue exclusif, à quelle étoffe devons-nous donner la préférence? La physique nous apprend que moins une étoffe est conductrice de la chaleur, du froid et de l'électricité, mieux elle nous protége contre les intempéries de l'atmosphère, l'humidité et les refroidissements occasionnés par le brusque passage du chaud au froid.

Formulons la loi générale basée sur des expériences certaines.

Le refroidissement d'un corps dépend, au moins, autant de la nature de sa surface que de la composition même du corps. Il suit nécessairement de ce principe que le vêtement agira sur la quantité de calorique que ce corps perdra. D'un autre côté, le corps qui émet le mieux certains rayons calorifiques, c'est-à-dire celui dont le pouvoir émissif est le plus grand, est aussi celui qui absorbe le mieux ces mêmes rayons. Il y aura donc une relation forcée entre la température d'un corps et la nature de la substance qui le recouvrira. C'est énoncer le principe de l'égalité des *pouvoirs absorbant* et *émissif*.

Au point de vue de l'hygiène, il fallait déterminer approximativement la valeur de ces pouvoirs pour différentes étoffes. Ces fixations ont été faites par M. Coulier, et nous exposerons les résultats auxquels il est arrivé.

Pour déterminer le pouvoir émissif, M. Coulier prend un vase de

laiton mince, cylindrique, de 500cc, le remplit d'eau à plus de 50 degrés, et le suspend par des cordons de soie dans un air tranquille. Un thermomètre fixé au bouchon permet de constater les moindres variations de température. On attend que le thermomètre marque 40 degrés, et on note exactement le temps nécessaire, en minutes et en secondes, pour avoir un abaissement de 5 degrés. On recommence de nouveau, après avoir couvert le vase avec des chemises de différentes étoffes, et on note de même le temps nécessaire pour avoir un abaissement de 5 degrés entre les deux mêmes limites. On trouve des périodes variables.

Vase non recouvert		18′12″
Vase recouvert avec	A. Toile de coton pour chemises	11′59″
	B. — pour doublure	11′15″
	C. Toile de chanvre pour doublure	11′25″
	D. Drap bleu foncé pour soldats	14′45″
	E. — garance pour soldats	14′50″
	F. — bleu pour capotes	15′ 5″

Le vase nu se refroidit moins vite que revêtu d'une enveloppe : cela tient au faible pouvoir émissif du laiton. Le drap bleu est celui qui protége le mieux.

Pour déterminer le pouvoir absorbant, M. Coulier prend un certain nombre de tubes de verre, les garnit de différentes enveloppes, puis les expose à l'action solaire. Les tissus blancs de coton sont ceux qui s'échauffent le moins; ceux de drap bleu s'élèvent à une température beaucoup plus élevée. Le thermomètre marquant 36 degrés au soleil, la différence de température entre le tube recouvert d'un tissu de coton blanc et le tube recouvert de drap bleu foncé se traduit par 7°,9 en plus pour ce dernier.

D'où il résulte, d'une part, que la laine jouit d'un pouvoir émissif beaucoup moindre que le coton ou la toile, ce qui la rend mauvaise conductrice de la chaleur; que, d'un autre côté, elle absorbe les rayons calorifiques solaires bien plus facilement que la toile ou le coton. Il y a là un fait qui semble contraire au principe de l'égalité des pouvoirs émissif et absorbant; mais il suffit de réfléchir un instant, et de se rappeler que cette égalité existe seulement dans le cas où le corps absorbe ou émet des radiations calorifiques de même nature. Dans les cas contraires, on se trouve en présence de rayons calorifiques différents; ainsi les *rayons calorifiques obscurs* émis par l'eau chauffée à 45 ou 50 degrés ne sont point absorbés ou émis comme les *rayons de chaleur lumineuse*. Ces observations permettent de comprendre et d'interpréter les résultats précédents.

Il y a à tenir compte aussi de la *couleur*. Les corps présentent la couleur qui résulte du mélange des différentes radiations simples qu'ils diffusent. Or un corps absorbant une radiation ou une partie d'une radiation lumineuse en absorbe la chaleur ou une fraction de la chaleur égale à la fraction de radiation lumineuse absorbée. Les rayons les plus chauds sont du côté du rouge ; les corps jaunes et rouges sont donc ceux qui doivent s'échauffer le moins, car ils réfléchissent et diffusent les rayons les plus chauds. Les corps noirs absorbant la totalité des radiations lumineuses doivent absorber la totalité des radiations calorifiques qui les accompagnent. Les tableaux de Franklin, de H. Davy, concordent avec ces données théoriques.

On peut ranger le pouvoir absorbant des couleurs d'après la série suivante :

1. Noir. Pouvoir absorbant maximum.
2. Bleu.
3. Vert.
4. Rouge,
5. Jaune.
6. Blanc. Pouvoir absorbant minimum.

Le blanc résultant de la réflexion de toutes les couleurs, doit donc occuper la dernière place dans cette liste. A l'ombre, la couleur semble être à peu près sans action (Coulier et Bache).

Dans nos contrées, où le froid est plus à craindre que la chaleur, il faut donc choisir un vêtement de laine, qui conservera le mieux notre chaleur ; il devra, en même temps, être de teinte foncée, de façon à absorber la chaleur solaire.

L'étoffe étant choisie en tenant compte de ces principes, il reste encore une condition importante à remplir ; elle doit mettre à l'abri de l'*humidité*.

La question est double. Il y a ici, par rapport aux vêtements, humidité extérieure : c'est l'eau contenue dans l'air ; et humidité intérieure : c'est l'eau qui provient de l'enveloppe cutanée par la sueur.

Toute étoffe fixera forcément de l'eau ; mais cette eau y sera sous deux états très-différents : à l'état d'eau hygrométrique, non constatable à la main, mais à la balance, ou à l'état d'eau d'interposition. Cette dernière change complétement les propriétés physiques d'une étoffe.

Le coton absorbe le moins d'eau hygrométrique ; la laine, au contraire, en absorbe le plus. C'est elle aussi qui conserve le plus facile-

ment et en plus grande quantité l'eau d'interposition : de là sa supériorité dans les exercices violents. Elle absorbe la sueur ; elle se sature d'eau qui, ne passant pas immédiatement à l'état de vapeur, ne prend pas au corps de calorique, et par conséquent abaisse moins la température. La vaporisation étant lente et graduée, il n'y a point à craindre un refroidissement brusque.

Peu à peu les vêtements, si l'on n'a le soin de les changer et de les laver fréquemment, s'imprègnent de sueur et deviennent la cause d'irritations de la peau.

Les vêtements imperméables ont un inconvénient très-grave : s'ils arrêtent l'eau extérieure, ils conservent aussi la vapeur d'eau produite intérieurement par la transpiration. On se trouve alors plongé dans un bain de vapeur, et le corps est maintenu en permanence dans un milieu saturé d'humidité. C'est là le reproche grave à faire aux vêtements de caoutchouc.

Nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons dit de l'ampleur des vêtements, qui doit être plus ou moins grande, selon l'âge et le climat. Insistons seulement sur ce point, que toute compression excessive, en gênant la circulation capillaire, produit sur les parties du corps où elle s'exerce des congestions dangereuses et des déformations souvent incurables. Il ne faut pas que la *ceinture* ou le *corset* porte jusqu'à l'exagération la finesse de la taille. Il y a une perversion de goût et, disons-le, un coupable attentat contre soi-même, dans cette application de certaines femmes, et même de certains hommes, à réduire à un étranglement ridicule et choquant la partie moyenne du corps. La femme mince est loin d'être la femme svelte. Le corset trop serré, trop raidi par des lames de baleine, détruit la gracieuse ondulation des lignes, rend la marche saccadée, plaque le visage de rougeurs malsaines, et surtout, en contrariant le libre jeu des organes respiratoires, paraît être, pour certains auteurs, une cause de phthisie. Loin de nous cependant la pensée de faire au corset un procès trop sévère. Il est indispensable pour assurer le développement régulier des formes, maintenir les jeunes personnes dans l'habitude de se tenir droites et de ne pas s'abandonner à une liberté d'allures très-nuisible à la beauté. Le corset sert encore à corriger le trop grand relief et l'élasticité disgracieuse des poitrines débordantes. Au reste, depuis assez longtemps la fabrication des corsets est entrée dans une voie que nous pouvons appeler sanitaire. La femme a compris que l'élégance et la grâce ne sont pas le résultat d'une maigreur simulée. Bien souvent

on a peine à distinguer entre celle qui porte un corset et celle qui se borne à enfermer sa poitrine dans une simple brassière de toile.

Les *bretelles* aussi sont en progrès. Tout en maintenant le pantalon à la hauteur voulue, elles n'exercent plus cette action désastreuse qui, à la longue, forçait l'homme à marcher le dos courbé et la tête portée en avant. Nous devons au caoutchouc cet heureux perfectionnement.

Nous en dirons autant de la *jarretière*. Beaucoup de femmes l'ont supprimée, en lui substituant des tirettes de caoutchouc qui s'attachent en dedans à la ceinture de la jupe. C'est aussi une louable habitude, quand on en use, de la boucler au-dessus du jarret. Nous n'avons pas à nous en occuper pour les hommes, à qui le pantalon et le caleçon ont permis de changer le bas pour la chaussette.

La *coiffure*, dont nous avons déjà touché un mot, est une pièce importante du vêtement. Elle varie aussi suivant l'âge, le pays, le sexe et le tempérament. Il est donc impossible, à ce propos, d'établir une règle absolue. La tête de l'enfant, dont l'ossature est incomplète, a surtout besoin d'être protégée contre les influences de l'air et contre le choc des objets extérieurs ; mais on doit éviter les doubles et triples béguins dont la sollicitude maternelle, souvent peu éclairée, couvre le crâne des nouveau-nés. La coiffure des enfants plus âgés doit toujours être légère en toute saison, et les défendre suffisamment du froid et du chaud qui les exposent aux coryzas et aux méningites. Autant que possible, dans l'intérieur des maisons, les jeunes gens et les hommes mûrs doivent rester nu-tête. L'habitude de se couvrir en toute occasion amène les calvities précoces et dispose aux catarrhes et autres inflammations des muqueuses.

Le chapeau à haute forme est certainement, au point de vue de l'aération, préférable au chapeau mou; mais celui-ci est plus commodément adapté à la forme de la tête, et défend mieux contre la pluie et les ardeurs du soleil.

Les coiffures de nuit ont beaucoup d'inconvénients, en ce qu'elles déterminent une transpiration plus abondante. Cependant nous ne nous permettons pas de les proscrire, à condition qu'elles seront toujours légères et ne seront pas maintenues sur les tempes par le ruban-feu dont nos pères ceignaient et ornaient leur serre-tête.

Quant à la coiffure des femmes, on ne peut rien décider de précis. Elle est tantôt un abri et tantôt un ornement ; le plus souvent un prétexte à ornementation. Nous sommes loin aujourd'hui des échafaudages du dernier siècle, où les femmes portaient sur la tête tout un

édifice de fleurs, de rubans et même de fruits. Le chapeau cabriolet a aussi fait son temps. Aujourd'hui, les cheveux constituent la partie capitale de la coiffure féminine.

Le chapeau, dont le modèle varie du soir au lendemain, ne sert plus que d'attache aux plumes et aux guirlandes de fleurs. Que conseiller quand à chaque instant la mode vient dérouter l'expérience de l'hygiéniste? Tout ce que nous pouvons dire aux femmes, c'est de se conserver la tête fraîche et d'être le moins ridicules possible.

La coiffure la plus naturelle du soldat est le casque ancien. Il a cependant le défaut d'être trop lourd et de fatiguer la tête. Le képi est léger, élégant, martial; c'est tout ce qu'on peut en dire, d'autant plus qu'il remplace avantageusement les gigantesques bonnets à poils des vieux grenadiers et le shako monumental des fantassins du premier Empire.

Il serait bon pour tout le monde, autant que possible, d'avoir toujours le cou nu ou du moins dégagé. C'est là surtout que la compression offre des dangers réels. Les *cravates* étoffées d'autrefois; les cols carcans, imposés surtout aux militaires, en pressant sur les carotides et les jugulaires, déterminaient souvent des coups de sang et des oppressions. Heureusement la cravate n'existe presque plus que pour mémoire. La cravate n'est qu'un nœud ou un plastron, et nous ne croyons pas qu'on revienne jamais à la méthode de strangulation ou d'étouffement adoptée par les incroyables du Directoire, les beaux de l'Empire et les dandys de la Restauration et du romantisme.

Le cou de la femme est fait pour les chaînes d'or, les médaillons, les colliers de perles et les rivières de diamants. Dans les temps froids, et au sortir du bal ou du théâtre, la cravate, même avec surcroît de palatine et de burnous, ne serait pas hors de saison.

La poitrine doit être protégée, mais non calfeutrée. Ceci nous ramène au *maillot* des enfants, qui se conserve encore dans nos contrées malgré les protestations des médecins et des philosophes. N'est-ce pas, comme nous l'avons déjà dit, outrager la nature que d'imposer à de pauvres petits êtres qui ne peuvent se plaindre la torture de cette enveloppe à momie? Dès qu'il ouvre les yeux à la lumière, l'enfant est poussé, par un instinct irrésistible, à se mouvoir et à se mettre en contact avec tous les objets dont il ne perçoit encore qu'une vague image; et c'est alors que, pour ajouter au tourment de cette impuissance, on emprisonne l'enfant dans un fourreau de plusieurs couches maintenues par des lisières. Le maillot produit des résultats tout contraires à ceux qu'on en attend. Au lieu de fortifier les enfants et de les

préserver de toute déformation, on les affaiblit, souvent on les contrefait, et toujours on les rend hargneux et pleureurs.

La *flanelle* sur la peau est devenue d'un usage à peu près universel. La seule recommandation à faire, c'est de s'en passer quand on peut, et de la changer souvent si on se trouve astreint à la porter par une susceptibilité extrême du corps aux refroidissements. La laine trop longtemps en contact immédiat avec la peau finit par s'imprégner de sueur et d'autres substances âcres, qui souvent sont l'origine d'affections cutanées, sinon dangereuses, au moins fort désagréables.

L'usage régulier des ablutions froides, en aguerrissant la peau contre les variations trop brusques de la température, exemptent ceux qui ont le courage de les pratiquer, des gilets de flanelle et des inconvénients qu'ils entraînent.

La *chemise* de toile, quand la toile est fine, est préférable à la chemise de coton. Elle est meilleure conductrice du calorique ; aussi se refroidit-elle plus rapidement. La chemise de coton est plus douce, plus chaude, absorbe mieux la transpiration : c'est la chemise d'à peu près tout le monde aujourd'hui. Qu'elle soit de toile ou de coton, l'important est d'en changer le plus souvent possible, et surtout de ne jamais garder pour la nuit la chemise qu'on a portée pendant le jour.

Nous n'avons que peu de chose à dire, au point de vue de l'hygiène, des différentes formes de vêtements adoptées par les hommes et les femmes de notre temps. Généralement on vise, aujourd'hui, autant à la commodité qu'à l'élégance. Pour leurs *robes*, les femmes ne s'attachent plus, comme il y a peu de temps, à des formes ridiculement évasées ou rétrécies. La beauté ne perd rien à ce goût judicieux, et la santé y gagne beaucoup. Pourquoi dirions-nous aux femmes de ne jamais se décolleter ? Le conseil ne serait pas entendu. La femme en grande évidence, au théâtre, aux dîners de cérémonie et au bal, surtout si elle a de belles épaules, ces épaules qu'elle cache chez elle, elle tiendra à les montrer, à les étaler aux regards des personnes qu'elle n'a jamais vues et auxquelles elle ne tient nullement à plaire. La mode le veut, et cette mode est de celles qui ne passent pas. Bornons-nous donc à recommander aux jeunes femmes de se décolleter le moins bas possible, et de songer que lorsqu'elles exposent à l'admiration publique le satin de leur peau, l'angine, les pneumonies, les bronchites, les pleurésies, sont là, à la porte, au dehors, même tout près, qui guettent leur proie. Un faible courant d'air, le passage d'une pièce à une autre, une station trop prolongée dans une embrasure de fenêtre, sul-

fisent bien souvent, au milieu de l'excitation d'un bal, pour amener des refroidissements, bien souvent mortels....

Nos vêtements d'hommes sont aujourd'hui à peu près rationnels. Le *pantalon*, le *gilet*, la *redingote*, le *frac*, le *pardessus*, ont à peu près conquis l'inamovibilité. On les modifie de temps à autre, dans la coupe, dans l'ampleur; on ne cherche plus à les remplacer. L'hygiène les approuve, puisqu'elle n'a pas à se préoccuper, en ce qui concerne le vêtement humain, de ce qui est le plus conforme aux lois de l'élégance et du bon goût. Quelle que soit son enveloppe, l'homme sera toujours beau, s'il est bien portant.

La *chaussure* est, de toutes les parties du vêtement, celle dont l'homme primitif se passe le plus volontiers. Les Égyptiens n'en faisaient point usage, et dans tout l'Orient, l'habitude constante de se découvrir les pieds en signe de respect a presque habitué les populations à marcher nu-pieds. Le nègre de l'Afrique centrale, le maori de la Nouvelle-Zélande supportent difficilement l'usage de cette boîte qui blesse et comprime le pied, et les habitants les plus rustiques de nos campagnes semblent partager la même opinion. D'ailleurs, cette partie du vêtement, depuis les sandales et les cothurnes des anciens, a subi bien des changements. Nous ne pourrions plus nous faire aujourd'hui à ce système compliqué de courroies qui étreignaient le pied nu, passaient entre les doigts de pied, pour assujettir une semelle épaisse; notre délicatesse a de bien plus grandes exigences. La chaussure n'est plus une protection contre les aspérités du sol, elle est un vêtement. Elle doit couvrir complétement le pied sans en altérer la forme essentielle. Le plus souvent la chaussure est faite de peau de bœuf, de veau, de chèvre et de chevreau. La peau de bœuf ou de vache n'est guère employée que pour les fortes chaussures des gens de la campagne. Le sabot, chaussure en bois très-usitée dans certaines provinces, serait plus sain que les autres chaussures, s'il n'avait l'inconvénient de rendre la marche très-difficile et de laisser le pied trop découvert, et par conséquent trop exposé à recevoir la pluie et la neige.

La bottine a à peu près supplanté dans les villes toutes les autres chaussures. Elle est légère, s'adapte parfaitement à la forme du pied, et fait corps avec le bas de la jambe. Les bottes, qui, outre qu'elles étaient lourdes, tenaient toujours le pied dans une sorte de bain de vapeur, ne sont plus portées qu'en temps de bones, par les personnes obligées à de longues courses. Ajoutons cependant que la botte est la chaussure par excellence du militaire en campagne. Elle lui permet de marcher dans des terrains détrempés et de franchir à gué les cours

d'eau. D'ailleurs, pour les hommes qui y sont habitués, elle est beaucoup moins fatigante que les chaussures légères lorsqu'il s'agit de marches prolongées. L'exemple des Prussiens dans la dernière guerre doit nous instruire à cet égard. Le soulier lacé, ou à oreilles, n'a plus de partisans qu'à la campagne, parmi les chasseurs, les rouliers et les facteurs ruraux.

Les conditions hygiéniques de toute chaussure, c'est qu'elle soit souple, ni trop forte, ni trop mince, ni trop large, ni trop étroite. Une chaussure à semelle étroite déforme le pied et amène les cors ; si elle est trop large, le frottement finit par produire absolument le même résultat. Il faut surtout que la chaussure ne soit jamais humide, et on préviendra cet inconvénient en en changeant le plus souvent qu'on pourra.

Le *gant*, excellente protection contre les engelures, les crevasses et l'endurcissement de la peau, ne doit jamais être trop étroit. Dans le but de se faire la main plus fine que nature, beaucoup de personnes passent la moitié de leur temps à se ganter et à se déganter, ce qui n'est, certes, ni gracieux, ni trop divertissant.

Le *lit* où nous passons plus du tiers de notre existence, est un meuble qui nous paraît être du domaine exclusif de l'hygiène. Il s'en faut cependant beaucoup encore que l'homme, dans certaines classes et dans certains pays, ait réalisé toutes les conditions nécessaires pour rendre son sommeil suffisamment réparateur. On peut dire qu'en Orient le lit n'existe pas. L'Arabe s'étend par terre, tout habillé, sur une peau et s'endort. Les sauvages n'ont qu'un lit de feuilles sèches dans leurs cahutes construites de boue et de branches entrelacées. Dans les pays froids, où l'on supposerait volontiers la literie plus étudiée et plus complète que partout ailleurs, il s'en faut de beaucoup que sous ce rapport on soit aussi avancé que chez nous. Le Français hors de sa frontière se trouve presque partout mal couché. En Allemagne, le lit n'a presque jamais la longueur nécessaire, et les draps sont d'une exiguïté qui laisse la plupart du temps les pieds à nu. En Russie, le matelas n'est qu'une mince et dure galette reposant immédiatement sur des planches ou sur un système de bandes de fer croisées. Le paysan n'a pas de lit ; et dans les grandes villes, lorsque le thermomètre descend à plus de 25 degrés au-dessous de zéro, les concierges et les domestiques couchent sur la dure, sur des banquettes, et trop souvent sur la neige. En Suède, dans les hôtels les plus confortables, on couche sur un canapé qu'on a revêtu pour la nuit d'un simple drap et d'une

couverture. Personne n'ignore combien en Angleterre, ce pays du confortable, les lits laissent à désirer. L'habitude de cylindrer les draps les rends froids, supprime en partie la production de cette douce moiteur qui est un des bienfaits du repos nocturne. En France, on exagère peut-être, au point de vue de la mollesse, ce luxe du coucher. Trop de plumes, trop d'édredon et de courtes-pointes. Coucher sur la plume, comme cela se pratique chez les paysans mêmes, en Bretagne et en Normandie, est on ne peut plus malsain. Cet usage produit des sueurs trop abondantes, et par suite un grand affaiblissement.

Le lit ne doit pas être ni trop mou ni trop dur. C'est le lieu du repos, et il faut qu'on s'y repose sans souffrir des meurtrissures et sans éprouver cet engourdissement fiévreux qui résulte d'une trop grande concentration de chaleur. L'invention du sommier, qu'on substitue partout à la paillasse, qui, s'affaissant sous le poids du corps, formait un creux, a prévenu ce double inconvénient. Autant que possible et tous les jours même, il est bon que les garnitures du lit soient aérées et séchées. Les draps doivent être changés fréquemment, et ceux de toile sont préférables à ceux de coton, qui exercent sur la peau une action excitante qui énerve et rend trop souvent le sommeil agité.

Que dirons-nous de plus, sinon que le sommeil trop prolongé fatigue au lieu de rafraîchir le sang, engourdit l'activité morale et intellectuelle. Sans pousser le soin de sa santé jusqu'à coucher sur une planche ou sur une botte de paille comme certains moines, il est indispensable, en général, d'éviter tout ce qui, dans le coucher, peut rendre le sommeil par trop facile et par trop attrayant.

Nous terminons ici tout ce que nous avions à dire, au point de vue de l'hygiène, sur la question du vêtement. La science et l'observation nous permettraient encore une foule de recommandations, mais nous laissons à toutes les personnes qui nous liront, et qui ont le soin de leur santé, de les déduire des principes généraux que nous nous sommes surtout appliqué à bien établir.

HUITIÈME PARTIE

DES BAINS

Bibliographie. — Auteurs anciens : Oribase, in *Coll. med.*, lib. X, etc. — Maret. *Sur la manière d'agir des bains d'eau douce et d'eau de mer, et sur leur usage.* Paris, 1769. — Claude. *Dissertation sur l'usage des bains considérés sous le rapport de l'hygiène.* Thèse de Strasbourg, an XI. — Delaberge. *Essai sur les bains d'eau douce.* Thèse de Strasbourg, 1819. — Darcet. *Description d'une salle de bains présentant l'application des perfectionnements et des accessoires convenables à ce genre de construction.* Paris, 1827. — Rostan. Art. *Bains*, in *Dict. de méd.* en 30 vol. Paris, 1833. — V. Gerdy. *Recherches expérimentales relatives à l'influence des bains sur l'organisme*, in *Arch. gén. de méd.* 1838. — Corbel-Lagneau. *Traité complet des bains considérés sous le rapport de l'hygiène et de la médecine.* Paris, 1845. — Oré. Art. *Bains*, in *Dict. de méd. prat.* 1866. — Tartivel. Art. *Bains*, in *Dict. encyclop.* 1868.

Pour les bains froids, les bains de mer, les bains chauds, etc., Voy. Becquerel, *Traité d'hygiène* (bibliographie).

Pour l'hydrothérapie, Voy. Beni-Barde, *Traité d'hydrothérapie.*

Le nom de *bain* s'applique généralement au séjour plus ou moins prolongé du corps ou d'une partie du corps dans un milieu liquide, solide, vaporeux ou gazeux.

Les bains peuvent donc naturellement se classer en *bains liquides*, *bains d'air chaud*, *bains de vapeur*, *bains de gaz*, et *bains solides* et *demi-solides*, comme les bains de marc et de boue.

Le corps étant nu dans le bain, c'est directement sur la peau qu'agit la première et principale impression du bain.

Il faut, pour se rendre compte du mode d'action des divers agents extérieurs, considérer la peau à la fois comme un lieu d'élection de certains échanges chimiques, comme un organe de sécrétion, comme une expansion du système circulatoire, pouvant se prêter, au besoin, à des accumulations sanguines détournant le liquide des organes internes, enfin, comme un organe tactile.

La peau, étant également un organe d'inhalation et de sécrétion, contribue pour une large part au maintien de la chaleur propre dans

les limites de la santé. Currie disait de la peau qu'elle était la soupape de sûreté de la machine animale. En outre, les expériences de Spallanzani et de W. Edwards ont démontré que la peau exhalait de la vapeur d'eau et de l'acide carbonique; et comme il est bien établi qu'elle absorbe de l'oxygène, il s'ensuit qu'elle est un organe de respiration. L'utilité de la peau, au point de vue physiologique, étant reconnue pour l'équilibre de la chaleur propre et de la santé dans la machine animale, on comprendra sans peine l'action que peut avoir sur l'économie le milieu dans lequel le corps se trouve plongé.

Bains liquides. — Le premier effet d'un bain liquide est d'isoler le corps de l'air atmosphérique, et de supprimer par conséquent, momentanément, ou tout au moins de modifier les fonctions de la peau. La suppression absolue de ces fonctions, d'après les expériences de Balbiani et de Henle sur les animaux, a pour résultat de diminuer la température animale. Un bain très-prolongé, en supprimant les fonctions de la peau, pourrait-il produire le même résultat? L'expérience ne l'a pas encore démontré.

Y a-t-il absorption cutanée dans le bain? Bien des expériences diverses et contradictoires ont été faites dans le but d'éclaircir ce point de physiologie. Depuis Haller, qui a reconnu que la surface cutanée absorbait l'eau contenue dans l'air humide, la question a été agitée sous toutes ses faces. Des observations faites par différents physiologistes, comme Maret, Madden, Kœthler, Séguin, etc., il résulte que, pour les uns, l'exhalation et l'absorption se compensent, de sorte que, dans le bain, le corps ne perd ni ne gagne rien; pour d'autres, il y a perte de poids, de sorte que l'exhalation l'emporterait sur l'absorption; pour d'autres enfin, le contraire aurait lieu, et il y aurait augmentation de poids.

On sait aujourd'hui, ainsi que l'a démontré M. Kuhn de Niederbronn, que la température est le grand modificateur de l'action des bains. Le bain frais sollicite l'absorption; il provoque l'exhalation quand il est chaud. « La température indifférente constitue la limite où l'absorption cesse et où l'exhalation commence. » Le tempérament, le milieu ambiant, et diverses conditions, peuvent faire varier le degré auquel le corps immergé n'accuse aucune sensation de chaud ni de froid; c'est entre 32° et 34° qu'on place ce qu'on appelle la *ligne neutre* ou le *degré isotherme*.

Cependant les travaux remarquables de M. Villemin, concluant à l'absorption; les discussions dans le sein de la Société d'Hydrologie; divers travaux et diverses thèses publiés récemment; les recherches pour-

suivies à Néris par M. Jamin, montrent, par la divergence absolue de leurs conclusions, que la question est loin encore d'être résolue dans un sens ou dans l'autre.

Les bains liquides peuvent se prendre à diverses températures, et il est important de s'entendre sur les expressions chaud et froid, qui n'ont qu'une valeur relative, variant avec chaque individu. Il y a donc nécessité d'adopter, pour chacune des désignations usuelles, un terme correspondant aux indications de l'échelle thermométrique; c'est ainsi que l'on appelle :

Très-froide, l'eau de	5° à 12°
Froide	12° à 16°
Fraîche	16° à 20°
Tempérée	20° à 26°
Tiède	26° à 30°
Chaude	30° à 40°
Très-chaude	au-dessus de 40°

Sans nous arrêter à cette division, qui n'est que théorique et artificielle, nous dirons que les bains froids ou frais abaissent la température animale, diminuent la fréquence du pouls, activent la combustion respiratoire, bien que ralentissant les mouvements de la respiration; ceux-ci seulement sont plus amples et la respiration est plus profonde.

Les bains de 25° à 30° sont sans influence sur la température animale, sur la fréquence du pouls et sur la respiration.

Les bains de 30° à 40° et au-dessus élèvent la température animale, accélèrent le pouls et diminuent les combustions respiratoires.

Bains froids. — Le plus souvent c'est dans les rivières qu'ils se prennent, et leur température varie suivant les saisons et les climats. L'eau froide soustrait au corps du calorique, et, lorsqu'elle est courante, le mouvement de l'eau renouvelant constamment le contact, il en résulte un refroidissement plus considérable, ce qui fait qu'en été, lorsque la température des rivières ne s'éloigne pas sensiblement de celle de l'atmosphère, le bain semble toujours frais. En outre, le bain paraît d'autant plus froid qu'on y reste plus immobile. L'impression du froid sur la peau provoque dans tout l'organisme une succession de phénomènes.

Le premier effet qui se manifeste est une sensation de refoulement des liquides à l'intérieur du corps, accompagnée de suffocation et de gêne de la respiration. La peau se décolore, et il survient de la chair de poule, du frisson, du tremblement. Les mamelons se dressent et les

testicules remontent vers l'anneau inguinal. En même temps, le pouls devient dur et serré.

A cette sorte d'excitation générale succède bientôt une période de calme; la coloration de la peau revient, et les battements du cœur augmentent de fréquence.

Si l'action du froid est prolongée, on voit de nouveau apparaître un frissonnement général, désigné habituellement sous le nom de second frisson. Ce second frisson doit être évité; il indique que le corps est resté trop longtemps exposé au froid, et que ce dernier prend le dessus dans la lutte qui a lieu entre lui et les forces organiques.

Lorsque l'on se retire du bain froid avant ce moment, on éprouve une série de phénomènes à laquelle on a donné le nom de réaction. Une sensation de chaleur commence à parcourir les membres, une vive rougeur se manifeste à la peau. La respiration devient large et facile, la circulation s'accélère, les muscles acquièrent de la force, on ressent dans tous les organes plus de souplesse et d'énergie qu'avant le bain. La réaction est favorisée par un exercice modéré et par l'élévation de la température du milieu dans lequel elle se fait.

Ces deux conditions sont également utiles avant le bain ; mais il est nécessaire que l'exercice n'ait pas été poussé jusqu'à la fatigue; l'économie n'aurait plus la force suffisante pour produire la réaction. C'est, pour rappeler un fait historique, ce qui est probablement arrivé à Alexandre lorsqu'il se baigna dans le Cydnus. Son corps était couvert de sueur, mais cette transpiration était en grande partie due à une grande fatigue. Il est bien reconnu à présent qu'il n'y a aucun danger à se plonger dans l'eau froide lorsque l'on a chaud et que l'on est en sueur. L'usage journalier des bains russes et des bains turcs en est une preuve suffisante. Ce n'est pas l'état de chaleur et de transpiration du corps qui est à craindre, mais sa trop grande fatigue.

L'immersion, dans ces conditions, a, au contraire, l'avantage de mettre fin à cette transpiration, en rafraîchissant le corps et en rendant à la peau relâchée par la chaleur toute sa tonicité.

Il est contraire aux principes de l'hygiène d'attendre, le corps à peu près nu, avant de se mettre à l'eau, que la sueur ait disparu ; car on se refroidit, et l'organisme est, par suite, moins bien disposé pour que la réaction spontanée se fasse convenablement.

En résumé, un exercice modéré, une température un peu élevée, sont les meilleurs moyens de se préparer à l'immersion dans l'eau froide.

Bains tièdes. — Les bains qui varient de 25° à 30° sont sans action sur la température animale et l'accélération du pouls. Ils calment

l'excitation nerveuse, et produisent un bien-être général en délassant le corps des fatigues qu'il a pu endurer. Ils portent au sommeil, et, lorsqu'ils sont prolongés et souvent répétés, peuvent amener une certaine débilité.

Leur principal effet est de laver la peau, de la débarrasser des résidus de sécrétion qui la recouvrent. Ils lui restituent sa souplesse et son élasticité; en un mot, ils la rendent plus apte à son fonctionnement, si nécessaire au maintien de la santé. Ils contituent donc pour l'hygiène une précieuse ressource. Ajoutons que, lorsque le corps est fatigué, c'est à eux qu'il faut avoir recours, de préférence aux bains froids, pour lui donner de la souplesse et de l'agilité, en un mot, pour lui procurer un délassement salutaire.

Bains chauds. — Les bains chauds sont ceux dont la température est de plus de 35°. Ils accélèrent les battements du cœur et la vitesse du pouls. Trop prolongés et trop chauds, ils peuvent causer la syncope et l'évanouissement; ils peuvent également provoquer des congestions des organes internes. Les bains trop chauds amènent habituellement, au bout de dix à quinze minutes, la pesanteur de tête, la somnolence, l'étourdissement, le vertige, etc. Lorsque leur température se rapproche de celle de la chaleur propre, ils diminuent l'excitabilité nerveuse et exercent une action sédative, mais à condition d'être de courte durée.

L'usage des bains chauds trop fréquents et trop prolongés exerce une influence débilitante sur l'organisme. Au point de vue hygiénique, ils doivent donc être proscrits. Ils sont plutôt des agents thérapeutiques, et nous n'insisterons pas davantage sur leurs effets. Le bain dit de propreté ne doit pas dépasser 20 minutes.

Des étuves, bains russes, bains turcs, maures, etc. — Les étuves sont des salles dans lesquelles les malades sont soumis au contact de vapeurs sèches ou humides.

L'*étuve humide*, ou le *bain de vapeur*, est un agent puissant de sudation. La transpiration produite fait subir au corps une perte qui peut atteindre jusqu'à 400, 600 et tout à fait exceptionnellement 800 grammes.

Les bains de vapeur souvent répétés exposent donc l'organisme à des causes d'épuisement. Aussi a-t-on imaginé, pour mettre l'organisme à même de réagir contre l'état d'épuisement amené par le bain de vapeur, de faire suivre l'application chaude d'une douche froide ou d'un bain froid. C'est cette pratique à laquelle on a donné le nom de *bain russe*.

Les *étuves sèches* sont des salles dont la température est à un degré plus ou moins élevé, et qui peut être poussé jusqu'à 100°. Ces étuves provoquent la transpiration, activent le pouls, échauffent la peau, mais n'agissent pas sensiblement sur la respiration. Ce procédé de balnéation employé négligemment n'est pas exempt de danger.

L'étuve sèche produit chez les personnes nerveuses une grande surexcitation. Elle favorise les congestions utérines; elle peut, en produisant une certaine excitation cérébrale, provoquer des vertiges ou une syncope.

Comme pour l'étuve humide, il est utile de soumettre le corps, au sortir de l'étuve sèche, à une application froide, et c'est là la base des *bains turcs* et des *bains maures*.

Les résultats heureux produits par ces bains ont été fort exagérés. Ils nous semblent, lorsqu'ils sont pris trop fréquemment, d'un effet énervant et débilitant. L'altération de la santé générale, la diminution des forces et l'amaigrissement, nous paraissent être le résultat le plus généralement obtenu; et nous croyons que leur succès est plutôt dû aux pratiques accessoires, qui satisfont la sensualité du baigneur oriental, qu'aux effets salutaires qu'on peut en retirer.

Nous donnons donc, pour la plupart des cas, notre préférence aux bains de vapeur suivis d'une application froide de courte durée, chaque fois que l'on veut provoquer à la peau un appel du liquide sanguin. Chez les peuples du Nord, ils constituent une pratique très-hygiénique, en rappelant à la périphérie le sang que le froid avait accumulé dans les vaisseaux et les viscères internes.

Le bain de vapeur ainsi compris rend l'organisme moins impressionnable aux variations atmosphériques, en habituant le corps aux changements brusques de température. Plus que toute espèce de bains, il tend à conserver à la peau son fonctionnement régulier.

Hydrothérapie. — Douches, ablutions, etc. — L'hydrothérapie et ses diverses pratiques sont regardées comme des agents hygiéniques de premier ordre, et adoptées de plus en plus par tous ceux qui ont souci de leur hygiène et de leur santé. C'est que ces pratiques sont faciles et rapidement faites. Elles n'ont pas les inconvénients des divers systèmes de balnéation, de fatiguer quelquefois et de prendre un temps assez long.

Administrée sous forme de douche, d'ablution, d'immersion, l'eau froide, pourvu que son application soit de courte durée, donne de la tonicité et de la souplesse aux muscles, et active les diverses fonctions de l'économie.

En été, l'eau froide est d'un précieux secours pour corriger les mauvais effets de la trop grande chaleur; en hiver, elle maintient la chaleur propre en équilibre, en activant les combustions intérieures. Un des grands avantages, en outre, des applications froides quotidiennes, c'est d'habituer le corps à supporter les brusques variations de température.

Il y a, pour toute application hydrothérapique, des règles générales dont on ne doit pas se départir. Il faut, en général, avoir chaud, que l'application soit de courte durée, et se faire frictionner ensuite vigoureusement. Si l'on a recours à l'immersion, on doit se plonger rapidement dans l'eau; si l'on se sert de la douche, ou, si l'on fait des ablutions, il faut se faire mouiller rapidement toutes les parties du corps. Après les applications froides, il est bon de faire une promenade.

Lorsque le corps est en sueur, il n'y a pas contre-indication à l'emploi des applications froides, ainsi que nous l'avons dit plus haut en parlant des bains froids. Mais il faut qu'il n'y ait pas trop grande fatigue musculaire, ce qui amène toujours un abaissement de la chaleur propre. Aussi trouvons-nous fâcheuse d'une manière générale, tout en acceptant son application pour quelques sujets vigoureux, la méthode employée dans plusieurs établissements de gymnastique, où l'on fait suivre les exercices d'une douche froide. Des applications tièdes ou tempérées auraient moins d'inconvénients, en ne provoquant pas de violentes réactions, et l'on serait à l'abri de tout accident fâcheux.

Chez les jeunes enfants, les applications très-froides doivent être rejetées, car ils se réchauffent avec difficulté. Une eau fraîche est préférable. Quant aux enfants à la mamelle, nous croyons que pour eux l'eau froide doit être absolument proscrite, en raison de la violence avec laquelle le froid les impressionne, et de la facilité avec laquelle ils contractent des rhumes et des phlegmasies. On doit uniquement, dans ce cas, avoir recours à l'eau tiède.

Chez les enfants de sept à huit ans, les ablutions journalières modérément froides, mais très-courtes, sont d'une habitude très-salutaire; elles aguerrissent les jeunes gens contre le froid, font fonctionner la peau et évitent les engelures. Avec la gymnastique sage, raisonnée et bien appropriée, elles constituent une pratique très-avantageuse pour développer le système musculaire, et empêcher le lymphatisme, ainsi que certaines névroses.

Chez les adolescents, il serait à désirer que, comme la gymnastique, l'hydrothérapie contribuât à l'éducation physique; elle ai-

derait au développement des facultés viriles et de la force musculaire.

Chez les adultes, les pratiques hydrothérapiques doivent être subordonnées à chaque constitution. Chez les personnes sanguines, les bains tièdes, renouvelés tous les huit jours, ou les affusions tièdes quotidiennes, nous semblent être la pratique la plus avantageuse. Pour les tempéraments lymphatiques, il faut, au contraire, avoir recours aux bains froids, aux douches ou aux ablutions froides quotidiennes; en un mot, il faut employer les moyens les plus excitants et les plus toniques. C'est pour cette raison que, dans ce cas, les bains de mer sont d'une grande utilité.

Quant aux sujets nerveux, il faut craindre pour eux les moyens trop excitants, et souvent ils se trouvent mieux d'affusions tièdes que de douches froides. C'est ainsi qu'on devra, en général, leur défendre les bains de mer, dont la composition et la température produisent des effets contraires à ceux que l'on cherche pour ces sortes de tempéraments.

Les personnes prédisposées au rhumatisme ou à la goutte feront bien de s'habituer de bonne heure aux sudations et à l'usage de l'eau froide. Les sujets faibles, délicats, ceux que leur profession condamne à l'immobilité, doivent, pour entretenir le bon fonctionnement de la peau, faire chaque jour des ablutions froides. Il en est de même de ceux qui se livrent à un travail fatigant. Dans ce cas, l'eau modérément froide est préférable. Il est certaines professions dans lesquelles les ouvriers devraient se soumettre formellement, après le travail surtout, à des ablutions, ou prendre des bains; sans parler des professions fatigantes pour le système musculaire, nous citerons les professions dans lesquelles les ouvriers sont exposés continuellement à l'influence de poussières métalliques ou autres. Les poussières s'attachent à la surface de la peau et gênent son fonctionnement. Un lavage journalier serait nécessaire pour débarrasser l'épiderme de ces corps étrangers. Il serait donc à désirer que, dans chaque usine, il y eût à la disposition des ouvriers une installation balnéaire qui leur permît de se laver le corps chaque jour au sortir du travail.

Quant aux femmes, leur vie sédentaire et l'absence d'exercice musculaire trouveraient, pour leur hygiène, une compensation heureuse dans des applications journalières d'eau froide ou fraîche à la surface du corps. Si, chez elles, le système nerveux est prépondérant, cela tient à ce que l'absence d'exercice ne maintient pas dans l'économie l'équilibre nécessaire au bon fonctionnement de tous les organes;

ajoutons aussi que la fonction catanéniale, la grossesse et l'allaitement contribuent également à bouleverser cet équilibre. L'hydrothérapie pratiquée avec discernement peut donc, chez elles, aider à maintenir une harmonie convenable dans les fonctions.

A l'époque des règles, il est bon, quand il n'y a pas d'indication précise, de suspendre toute pratique balnéaire, bien qu'il ne puisse y avoir aucun inconvénient, même aux applications froides, lorsque la femme y est habituée. Mais il y a dans le monde un préjugé à cet égard qui sera difficile à dissiper, que l'on peut respecter tant qu'il n'y a pas urgence, mais qui ne devrait pas arrêter le médecin dans certains cas. Nous nous abstiendrons d'insister, pour ne pas entrer dans le domaine de la thérapeutique.

Chez les femmes enceintes, les ablutions tièdes sont préférables aux applications froides. Ces dernières, employées imprudemment, pourraient provoquer des accidents qui ne sont pas à craindre avec des applications tièdes.

Quant aux nourrices, nous croyons devoir leur conseiller de s'abstenir de l'emploi de l'eau froide, car, appliquée inconsidérément, elle risque de ramener les règles; phénomène que l'on doit chercher à éviter. Chez elles, il faut donc se contenter de lotions ou de bains tièdes.

DES BAINS PUBLICS

Il est évident que c'est aux bains naturels que l'on dut, tout à l'origine, avoir recours, c'est-à-dire aux bains pris dans les rivières ou dans la mer. Chez les Grecs, les bains chauds étaient tout d'abord consacrés à Hercule, et leur usage était lié à celui de la gymnastique. Les bains se réduisaient alors, si l'on s'en rapporte au récit qu'en fait Homère, à des ablutions d'eau tiède. Plus tard, les bains cessèrent d'être réservés uniquement aux athlètes, et furent ouverts au public. Aucun document grec ne parle de bains pris dans des baignoires; il ne s'agit jamais que d'étuves et d'affusions.

Chez les Romains, les bains semblent n'avoir été connus que vers les derniers temps de la république. Ils acquirent sous les empereurs un degré de perfection très-grand, et leurs constructions, qui prirent le nom de *thermes*, contribuaient beaucoup à la popularité des souverains.

Les thermes se composaient d'un *apodyterium* ou *spoliatorium*, ou pièce d'entrée où l'on se débarrassait de ses vêtements. Le *laconicum* ou *sudatio* était une étuve sèche chauffée par un fourneau par-

ticulier, fermé par une soupape, qui laissait par intervalle passer la flamme et la chaleur, qui se répandaient dans cette salle. Quand, au lieu d'air sec et chaud, on voulait de la vapeur, on faisait vaporiser de l'eau dans de vastes chaudières. L'étuve prenait alors le nom de *vaporarium*.

Dans le *caldarium*, qui venait après, on pratiquait des lotions ou des affusions d'eau tiède, ou l'on prenait un bain soit dans une baignoire, soit dans une piscine tiède. Au sortir du *caldarium*, on passait dans le *frigidarium*, où l'on se plongeait dans une piscine d'eau froide. Le *tepidarium* était une salle d'une température modérée où l'on pratiquait des massages, des frictions, etc., et l'on enduisait le corps de graisses et d'huiles parfumées.

L'usage des bains était devenu une véritable fureur chez les Romains. La plupart se baignaient tous les jours; quelques-uns même plusieurs fois par jour, ce que permettait la grande modicité du prix. Sous l'influence de ce régime la peau devenait souple, élastique et brillante, et l'on reconnaissait immédiatement à son aspect extérieur un homme habitué à l'usage très-fréquent des bains.

La chute de l'empire romain et l'invasion des Barbares détruisirent la plupart des établissements balnéaires dans lesquels il s'était introduit, du reste, le plus effroyable et le plus honteux désordre, grâce à la promiscuité des sexes qu'on avait laissé s'y établir.

C'est la nécessité qui contribua à les relever. En Italie, le pape Adrien Ier avait ordonné à son clergé d'aller processionnellement se baigner, les jeudis de chaque semaine, en chantant des psaumes. De petits établissements particuliers se fondèrent, qui prirent le nom d'*étuves* (stuphæ). En France, des établissements de ce genre se créèrent également, et ce goût des bains semble surtout avoir été rapporté d'Orient par les croisés qui s'y étaient habitués; mais ces établissements étaient, selon toute probabilité, regardés principalement comme des lieux de plaisir, plutôt que comme établissements d'hygiène, car des prescriptions ordonnaient de les fermer pendant les épidémies graves.

Les étuviers ou propriétaires de bains donnaient aussi quelques soins de toilette, ce qui amena une fusion entre eux et les barbiers.

La réunion de ces deux corps de métiers fut déterminée par le privilége que Charles V établit en faveur de son premier barbier. De ce privilége, et par conséquent de l'absence de concurrence, résulta une grande augmentation dans le prix des bains, et ils furent de plus en plus désertés.

En Allemagne, où les bains n'ont jamais disparu, les étuviers et les barbiers, loin d'être l'objet d'un privilége, étaient au contraire dans un état d'abjection et de mépris, où ils restèrent jusqu'à la fin du dix-septième siècle.

En Espagne, les Arabes, après les Romains, avaient introduit l'usage des bains. Les désordres qui s'y produisirent les firent fermer, et, d'après un médecin espagnol, Monlau, cette proscription a porté ses fruits, les bains ont disparu des habitudes de la nation; il n'est pas rare de rencontrer des vieillards qui ne se sont jamais baignés.

C'est à la fin du siècle dernier seulement que l'initiative individuelle put créer des établissements de bains, par suite de la proclamation de la liberté industrielle par la Révolution française. Depuis cette époque, le nombre des bains ne fit que s'accroître, et la préfecture de police, ainsi que le comité d'hygiène et de salubrité, créèrent une réglementation qui varie selon la nature des bains.

Dans les bains chauds, les cabinets doivent être pourvus de thermomètres, les garçons et femmes de service doivent s'assurer, pendant la durée des bains, que les baigneurs n'éprouvent aucune défaillance. Les cabinets doivent avoir au moins pour dimensions 1^{m},50 de largeur et 2 mètres en profondeur. Une sonnette d'appel doit être placée à portée de la main; les portes doivent pouvoir s'ouvrir facilement du dedans et du dehors; un vasistas doit être établi de façon à pouvoir ventiler le cabinet.

Les étuves ne doivent pas être en bois. Celui-ci s'échauffe et amène la raréfaction de l'air. Elles ne doivent pas avoir une capacité moindre de 10 mètres cubes, être très-éclairées et prendre le jour par en haut, afin que l'on puisse surveiller le malade. A la voûte doit exister un vasistas de 40 centimètres de diamètre, et, dans l'intérieur de l'étuve, un robinet à eau froide. Une machine à vapeur doit être exclusivement consacrée au service des bains de vapeur, afin de ne jamais faire arriver dans l'étuve qu'une vapeur douce et graduée, et non sujette aux variations déterminées par un service commun. Un garçon spécial doit être attaché au service des bains de vapeur; le baigneur ne sera jamais abandonné, l'eau froide sera à sa disposition, mais jamais le robinet de vapeur[1].

Les bains froids de rivière ont été soumis à une réglementation spéciale. Des ordonnances de police rappellent tous les ans les endroits où il est dangereux et défendu de se baigner.

Les bains ou écoles de natation doivent être entourés de planches

[1] Tardieu, *Dict. d'hygiène publique*, art. Bains.

et fermés depuis le fond de la rivière jusqu'à son niveau par des grilles qui empêchent les baigneurs de passer sous les bateaux. Les bains ne sont ouverts au public qu'après avoir été visités par l'inspecteur général de la navigation, assisté d'un charpentier de bateau, etc.

Le nombre des établissements de bains s'accroît de jour en jour. En 1789, il y avait à Paris 300 baignoires. En 1850, le nombre de bains donnés était de 2 116 320. Le prix de chaque bain diminue également. Aujourd'hui, le prix est de 60 ou même de 50 centimes; il est à désirer qu'il puisse être encore abaissé, pour mettre les familles les plus pauvres à même d'en profiter. Comme la grande difficulté pour résoudre cette question réside dans les moyens de se procurer de l'eau à bon marché, il serait possible d'y arriver en réunissant les bains publics aux lavoirs, ainsi qu'il se fait en Angleterre. C'est à Liverpool que s'est fondée, en 1842, la première institution des bains-lavoirs. Depuis, cet exemple a été suivi par plusieurs villes d'Angleterre.

Dans ces établissements, il est accordé 227 litres par bain. Ces bains sont donnés chauds et froids, à volonté, et partagés en deux classes. Dans la première, les prix des bains chauds varient de 40 à 60 centimes; froids, de 20 à 30 centimes. Dans la seconde classe, les bains chauds coûtent 20 centimes, les froids, 10 centimes. En outre, dans certains établissements, il y a des piscines où l'on peut nager.

Le système pratiqué en Angleterre réalise un grand progrès. Nous espérons que l'on trouvera le moyen de multiplier encore les établissements de bains, en utilisant certaines sources de chaleur perdue, comme au voisinage, par exemple, des grandes usines. Et d'abord, il serait à souhaiter que les grands industriels utilisassent l'eau de condensation des machines, qui a une température de 38° en moyenne, à l'alimentation de bains; ces bains ne dussent-ils servir qu'aux ouvriers de l'usine.

En un mot, ce que nous désirons, c'est que l'on multiplie, autant que possible, ce grand auxiliaire de l'hygiène publique et privée, que l'on appelle les établissements de bains[1]. « En favorisant l'hygiène publique, et en améliorant le plus possible le bien-être des individus, on diminue la masse de l'impôt que prélève l'indigence; et, comme tout s'enchaîne dans l'ordre moral, en inspirant des habitudes de propreté à l'ouvrier, on développe en lui le sentiment du respect de lui-même, et l'accomplissement de ce premier devoir le prépare aux autres et les lui rend plus faciles. »

[1] Pinède, Rapp., etc., in *Coll. sur les bains et lavoirs.*

NEUVIÈME PARTIE

DE LA GYMNASTIQUE[1]

Bibliographie. — Budé. *Annotations sur les Pandectes*. 1508. — Hieronymi Mercuralis. *De arte gymnastica libri sex, in quibus exercitationum corporis omnium.... explicatur*. Venise, 1601. (La première édition est de 1569.) — Du Choul. *Discours des bains et antiques exercitations grecques et romaines*. Lyon, 1567 (travail commandé par Henri II). — Laurent Joubert, premier docteur Regent. *De gymnasticis et generibus exercitationum apud antiquos celebrium*. Lyon, 1582. — Faber San Jorianus. *Agonisticon*, ou *De l'athlétique et des jeux du gymnase, de la musique et du cirque chez les anciens*. 1590. — Archange Tuccaro. *De l'exercice de sauter et de voltiger*, etc., trois dialogues. Les deux premiers traitent de l'exercice des anciens. « Au troisième est fort amplement discouru des exercices que l'homme peut faire, tantost plus, tantost moins, selon sa nature et complexion; et comme, pour se maintenir en santé, il doit user d'un exercice qui est la vraye medecine pour rendre le corps agile, gaillard, vigoureux et sain. » Paris, 1599. — Joseph Duchasne. *Pourtrait de la santé*, etc. Paris, 1606. — P. J. Burette. *Gymnastique des anciens*, in *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*. 1717. — Stahl. *De l'usage médical du mouvement volontaire*. Halle, 1708. — F. Hoffmann. *Du mouvement, de la diète et de l'eau froide, la plus simple des médecines*. Halle, 1706. — Nicolas Andry. *Sur la valeur de l'exercice hygiénique*. Thèses préparées par lui-même et qu'il fit soutenir par plusieurs élèves, 1741. — F. Fuller. *Medicine gymnastice, a treatise concerning power of exercise*, etc. Londres, 1741. — J. H. Krause. *Die Gymnastik und Agonistik der Hellenen*. Leipzig, 1841. — Pierre de Saint-Jorre. *Agonisticon, sive de re athletica ludisque veterum gymnicis*, etc. Lugduni, 1595. — Pestalozzi, Gutsmuths, Salzmann, créèrent, de 1760 à 1800, un certain nombre de gymnases d'où la gymnastique se répandit par toute l'Allemagne. C'est à Gutsmuths que l'on doit le premier traité de gymnastique. Nachtigall institua un gymnase public à Copenhague, sous les auspices du gouvernement danois. — En 1814, Ling fonda à Stockholm un gymnase médical. — Clias. *Gymnastique élémentaire*. Paris, 1819. *Somascétique naturelle*. Besançon, 1842. *Celles-thénie ou somascétique naturelle*. Besançon, 1843. — Londe. *Gymnastique médicale, ou l'exercice appliqué aux organes de l'homme d'après les lois de la physiologie*, etc. Paris, 1821. — A. C. Neumann. *Die Heil Gymnastik oder die Kunst der Leibesübungen*. Berlin, 1852. *Lehrbuch der Leibesübungen der Menschen*. Berlin, 1856. *Die Athmungkunst des Menschen* (de l'art de respirer), etc. Berlin, 1859. — Hg. Rottesbein. *Die Gymnastik nach dem System des schweideschen-gymnasiarchen Ling*. Berlin, 1847-1850. — Georgii. *Kinésithérapie ou traitement des maladies par le mouvement, selon la méthode de Ling*. Paris, 1847. Excellent résumé du sujet. — Nycander. *Gymnastique rationnelle suédoise, sans l'emploi d'appareils*. Bruxelles, 1874. — N. Dally. *De la régénération physique de l'espèce humaine par la gymnastique rationnelle*. Paris, 1848. — N. Dally.

[1] Je me suis servi, pour la rédaction de cet article, de notes manuscrites qu'a bien voulu me communiquer M. le docteur Dally.

Cinésiologie ou science du mouvement dans ses rapports avec l'éducation, l'hygiène et la thérapie. Paris, 1857. — F. Lallemand. *Éducation publique* (2e partie : *l'Éducation physique*). — N. Laisné. *Gymnastique pratique.* Paris, 1850. — Hillairet. *Rapport sur l'enseignement de la gymnastique dans les lycées.* 1869. — Bouchardat. *Le travail, son influence sur la santé.* Paris. 1863. — E. Dally. *Plan d'une thérapeutique par le mouvement.* Thèse inaugurale. Paris, 1859. — E. Dally. *De la nécessité de l'éducation physique et de l'organisation des gymnases municipaux hydrothérapiques.* Paris, 1871.

La *gymnastique* est cette partie de l'hygiène qui régularise le développement et l'entretien des fonctions de l'appareil locomoteur par l'exercice artificiel. Nous disons *artificiel*, par opposition à l'exercice *naturel*, c'est-à-dire à ces mouvements de la vie ordinaire qui tiennent aux nécessités, aux habitudes et aux instincts spontanés.

Il existe en effet un art d'exécuter les mouvements, et cet art peut en développer l'aptitude, en corriger les défauts et même réagir heureusement contre les tendances vicieuses des articulations ou des muscles. La gymnastique est, à proprement parler, l'éducation, la culture des fonctions de locomotion et de la vie animale, de même que l'éducation intellectuelle est une sorte de culture cérébrale, à l'aide de laquelle on obtient dans l'ordre des fonctions supérieures une puissance que l'on ne saurait attendre des cerveaux abandonnés aux hasards de la croissance et des milieux accidentels que traverse un enfant dans son évolution.

La gymnastique doit donc figurer à la base de toute éducation collective et privée. Mais son rôle ne se limite pas à favoriser et à régulariser le développement; il s'étend à l'entretien de la santé jusqu'à l'âge le plus reculé. C'est ainsi que l'ont compris les nations chez lesquelles la culture de la vie animale a été le plus en honneur, et qui, par ces pratiques régulières, étaient arrivées à une perfection de forme, à une vigueur, à une énergie qui n'ont jamais été atteintes de nos jours.

Pour établir la place que doit tenir la gymnastique dans l'hygiène, il importe d'expliquer en quelques lignes en quoi consistent les exercices artificiels du corps; puis nous en indiquerons les effets généraux et spéciaux, et enfin nous en répartirons les applications selon les âges, les sexes, les milieux, les professions.

Les mouvements *gymnastiques* diffèrent des mouvements *habituels* en ce qu'ils sont pratiqués selon certaines règles déduites de la physiologie et de l'expérience. Ainsi dans l'habitude de la vie nous nous servons de préférence, pour exécuter les mouvements, de certains muscles et de certaines jointures, au lieu de répartir le mouvement sur toutes les parties qui sont aptes à y contribuer. De là de très-fréquentes roideurs articulaires sur certains points, associées à des excès

de mouvements sur d'autres. Si l'on commande à dix personnes prises au hasard de se baisser pour toucher le sol avec la main, on remarquera que ces personnes emploient des procédés fort divers pour arriver au but. Que si, au contraire, ce mouvement devient un exercice artificiel, il devra être accompli d'une façon uniforme par les dix personnes et de telle sorte que tous les fléchisseurs du tronc et toutes les articulations vertébrales soient proportionnellement mis en jeu en même temps que les extenseurs du membre inférieur fournissent au tronc un solide point d'appui. Il est donc convenu que les mouvements gymnastiques sont des mouvements physiologiques, c'est-à-dire qu'ils doivent être exécutés par les muscles les plus propres, dans l'état normal, à les exécuter. Or, le plus simple de tous les mouvements est la station debout. Eh bien, dans l'état actuel de l'éducation musculaire, bien peu de personnes mettent en jeu, pour se tenir debout, les muscles et les jointures affectés à une attitude normale. Tantôt le dos est voûté et la tête trop renversée en arrière, tantôt l'un des pieds repose sur son bord interne, tantôt les genoux sont légèrement fléchis, etc. Nous ne nous tenons pas bien *naturellement;* la gymnastique enseigne et apprend à conserver une attitude normale, celle qui, avec la moindre somme de fatigue, laisse aux viscères la plus grande liberté et conserve la régularité des formes.

L'*attitude* est donc le premier élément de la gymnastique. Or, on peut multiplier à l'infini les attitudes et prendre des types, soit dans les usages habituels des membres, soit dans la statuaire. Conserver une attitude pendant un certain temps est un exercice très-efficace. D'une manière générale, si l'on veut faire de la gymnastique hygiénique, il faut d'ailleurs faire conserver pendant un temps variable les *attitudes initiales* et *terminales* d'un exercice artificiel.

Par exemple, si l'on veut partir de la station debout, les talons réunis, les épaules en dehors, le dos (et non les lombes) en extension, la paume des mains en supination, le menton serré au cou, c'est-à-dire la colonne cervicale étendue (*position initiale*), et exécuter lentement une élévation des mains au-dessus de la tête, les bras bien tendus, la poitrine légèrement penchée en avant, on fait conserver cette position *terminale* pendant vingt ou trente secondes, on commande une profonde inspiration par le nez, et une expiration par la bouche, puis les bras s'abaissant lentement, on revient à la position initiale. Cet exercice très-simple, répété un certain nombre de fois, en tendant les membres, c'est-à-dire en allongeant les muscles qui n'exécutent pas le mouvement à l'aide de ceux qui se contractent, produit, par sa répétition, des effets importants que nous examinerons plus loin.

Flexions du tronc, extensions latérales, torsions vertébrales, flexions, torsions et extensions des membres, voilà une série considérable de mouvements qui peuvent s'exécuter dans les mêmes conditions que le précédent et qui constituent la *gymnastique élémentaire*, sans appareils. Il est essentiel d'y joindre des exercices méthodiques de la respiration, car tous les mouvements viennent aboutir à une augmentation de l'hématose pulmonaire.

Le rhythme du mouvement est ici d'une importance capitale. Si, en effet, le rhythme peut être brusque et saccadé à la manière des exercices militaires, il peut être aussi très-lent et sans interruptions franches, régulièrement croissant ou décroissant. D'une manière générale, il faut blâmer les mouvements saccadés dont le mode est imité des exercices militaires. Il se peut cependant qu'il y ait quelquefois intérêt à adopter un rhythme croissant, mais ce doit être là un fait exceptionnel.

Le but de la gymnastique élémentaire est de favoriser le développement des organes ; exécutez donc des tensions complètes, des inspirations complètes, et le cœur n'étant pas assailli par une masse sanguine qui ne peut pas être oxygénée assez rapidement ne précipite pas ses mouvements pour accomplir sa fonction. En résumé, il faut autant que possible éviter l'essoufflement qui est souvent un mal nécessaire dans la pratique de la gymnastique d'entraînement, mais qui est toujours un mal.

La multiplicité indéfinie des exercices élémentaires rend inutile la description précise des mouvements que l'on trouvera dans les traités pratiques. Toutefois, on conçoit que l'expérience a déterminé ceux des mouvements qui s'adaptent le mieux à une leçon collective.

La *course*, le *saut* en hauteur et en longueur, sont des exercices très-recommandables ; mais il faut dire ici ce que nous disions plus haut de la marche ; nous ne savons pas courir avec méthode. Si, dès l'enfance, on entraînait graduellement les enfants à cet exercice, on leur rendrait et l'on rendrait à l'État, au point de vue militaire, un service considérable. Il faut apprendre à courir *en respirant* par le nez et proportionner l'effort de la course à la quantité d'air que les poumons et la peau sont en mesure de purifier.

Enfin il ne faut pas hésiter à admettre la *lutte* parmi les exercices sans appareils. Certaines formes de luttes avec les mains ou les bras, ou les luttes de traction collective dans lesquelles un certain nombre d'enfants sont à une extrémité d'une corde et le même nombre à une autre, sont aussi d'une application facile. On reproche à ces exercices des dangers imaginaires et une forme quelque peu désordonnée. Il

faut y voir, tout au contraire, une occasion d'appliquer la discipline morale et d'apprendre, dès le jeune âge, à exécuter selon les règles et non pas selon les fantaisies individuelles certains devoirs sociaux ou particuliers auxquels ils seront plus tard astreints.

Nous devons maintenant parler des *appareils* à l'aide desquels on augmente la somme des efforts à accomplir, soit à l'aide de poids (haltères et massues), soit en donnant au corps son propre poids à soulever dans diverses directions à l'aide de trapèzes, d'anneaux, de barres et de cordages variés. Disons tout de suite que cette catégorie d'exercices, auxquels le public donne exclusivement le nom de gymnastique, n'en fait point essentiellement partie. Ils ne figuraient même pas dans la gymnastique des anciens. Néanmoins, nous devons considérer comme un progrès l'adjonction des exercices dits *de voltige* aux exercices de pied ferme.

Les principaux appareils sont, on le sait, les barres parallèles, les anneaux, les trapèzes, les cordages fixes et suspendus librement, les portiques, les échelles, les planches d'assaut et nombre d'autres pour la description desquels nous renverrons aux traités spéciaux.

Ayant ainsi sommairement énuméré les éléments de la gymnastique, nous avons maintenant à nous occuper de leur mise en œuvre, c'est-à-dire des *gymnases* qui ressortissent en partie à l'hygiène publique, car il n'est pas douteux que, grâce aux efforts soutenus d'un grand nombre de médecins, de gymnastes et d'administrateurs, l'éducation physique de la nation finira par se propager jusqu'aux plus humbles hameaux.

Le gymnase doit être clos, couvert et même chauffé au besoin. Comme la première condition pour que la gymnastique porte tous ses fruits est la régularité quotidienne des exercices, il s'ensuit que le gymnase en plein air, qui n'est protégé ni contre le soleil, ni contre le froid, ni contre la pluie, est une sorte d'anomalie qu'il faut reléguer au chapitre de distractions facultatives. Six ou huit mètres d'élévation suffisent aux besoins de l'exercice. Quant à la superficie, elle dépend du nombre des sujets à exercer. La température doit être réglée de façon à osciller entre 10 et 15°. La couverture ne doit être que partiellement vitrée pour éviter l'excès des chaleurs de l'été.

Le mobilier gymnastique doit occuper une place assez restreinte, de façon à laisser l'espace libre pour les mouvements d'ensemble. Les haltères, les barres à sphères, les massues, les perches, doivent être rangées le long des murs, sur des gradins construits à cet effet. On aura soin de couvrir le sol de sciure de bois dans un tiers de sa surface

et dans les deux autres tiers de plancher de sapin du nord assez épais. Au-dessus du sol en sciure de bois s'élève le portique muni des agrès nécessaires aux exercices d'ascension et de voltige. Sa hauteur ne doit jamais dépasser 3 ou 4 mètres. Encore ce portique n'est-il point indispensable, les agrès pouvant s'attacher à des crochets disposés aux poutres de la couverture et les diverses échelles se fixer le long des murs.

Le gymnase sera pourvu d'un vestiaire; s'il se peut, des lavabos et même des douches froides lui seront annexés. Le costume, en effet, ne doit pas être le même que celui de la vie ordinaire; un maillot en tricot de coton ou, de préférence, de laine, un pantalon de toile écrue et, s'il se peut, des bottines sans talon en cuir souple, une ceinture en serge (sans boucle et sans anneau), seraient de la plus grande utilité. En tous cas, si les exercices doivent être exécutés avec le costume habituel, les bretelles, les boutons de col, les jarretières, seront sévèrement proscrits.

Il serait fort désirable que tous les établissements d'instruction publique de quelque importance fussent pourvus d'un gymnase. Dans les communes, le gymnase doit être à la fois communal et scolaire, c'est-à-dire que, en dehors de toute scolarité, les jeunes gens de la commune devraient y continuer leur éducation physique. Lors du siége de Paris, en 1870, nous avons vu arriver la garde mobile de la province dans un singulier état d'ignorance des moindres mouvements du corps, marchant mal, se tenant mal, très-rebelle aux mouvements d'ensemble, dépourvue, en un mot, de toute culture musculaire; c'est cet état de choses qu'il ne faut plus voir se renouveler et c'est au sein du village qu'il faut porter le remède.

Ayant ainsi sommairement décrit les conditions matérielles de la pratique des exercices corporels, il nous reste à en montrer les applications. Tout d'abord, nous devons parler des effets généraux de la gymnastique sur l'ensemble de l'économie et sur les appareils organiques. Nous étudierons ensuite les exercices les plus importants et nous terminerons par l'examen des gymnases et des méthodes qui se disputent la faveur des gymnastes, des médecins et du public.

Effets généraux des exercices. — Tout mouvement spontané implique une contraction musculaire. Cette contraction est accompagnée ou suivie de certains phénomènes mécaniques, physiques et chimiques, qui se traduisent finalement en actes biologiques de la plus haute importance. A vrai dire, la propriété de contractilité est la condition dominante à l'accomplissement de la plupart des fonctions organiques

soit par voie directe, soit par voie secondaire. Il faut donc étudier avec soin les conséquences qui résultent de son activité.

La contraction d'un muscle, au surplus, s'accompagne toujours ou presque toujours de l'élongation d'un antagoniste. Ainsi, dans le mouvement de flexion de l'avant-bras sur le bras, il y a non-seulement raccourcissement des fibres du biceps, mais élongation de son antagoniste, le triceps, qui, maintenu par la tonicité musculaire dans un état d'équilibre avec le biceps, oppose une certaine résistance à la contraction du fléchisseur. Cette résistance s'accroît d'ailleurs de l'élasticité du myolemme. Mais il y a plus : si, tandis que le sujet en observation s'efforce de fléchir l'avant-bras, une résistance vient favoriser l'action du triceps, il s'établira une lutte entre les antagonistes qui, tous les deux, seront en état de *contraction*; à mesure que l'un des deux cède, l'autre se raccourcit, mais que l'un des deux s'allonge et que l'autre se raccourcisse, ils restent tous deux en état de contraction. La contraction n'implique donc pas nécessairement le raccourcissement et, quand les muscles sont soumis à une série d'efforts gymnastiques, l'effet de la contraction se répartit uniformément dans le membre actif.

On sait en outre qu'un muscle qui s'est contracté développe un courant électrique qui se dirige du centre du muscle vers les tendons et qui paraît être lié, de même que la production du calorique, à l'intensité des actions chimiques. C'est donc finalement dans les actions chimiques qu'il faut rechercher les effets physiologiques de la contraction musculaire, et ces phénomènes sont d'autant plus importants que le tissu musculaire constitue en poids les neuf dixièmes de l'organisme. On sait depuis longtemps qu'après les contractions musculaires le sang est plus noir, ou, en d'autres termes, qu'il s'est chargé d'acide carbonique, résultant du travail auquel il a été soumis; la respiration musculaire survient immédiatement après qui répare les pertes des tissus et leur permet, après avoir été impressionnés par la fibre nerveuse, de réagir à leur tour sur l'innervation. Il y a donc dans le fait de l'exercice musculaire une double série d'actions et de réactions d'ou résulte une nutrition plus active, si la dépense mécanique n'a pas dépassé la mesure de la réparation. Mais il arrive dans les exercices gymnastiques précipités une véritable asphyxie. La masse de sang veineux chargé des déchets organiques sous forme d'acide carbonique ne trouve pas à s'oxyder assez rapidement. De là, l'essoufflement qui correspond à la précipitation des phénomènes respiratoires par insuffisance d'oxydation du sang. Or, il a été démontré que la puissance mécanique des animaux est réglée par l'intensité des

phénomènes chimiques dont ils sont le siége; chez les hommes, ces phénomènes ont pour limite les conditions premières de la respiration pulmonaire, très-insuffisante chez les individus qui n'ont pas été accoutumés à la respiration méthodique, ou dont les tissus surchargés de matières hydro-carburées fournissent au moindre effort une masse énorme de carbone à la combustion respiratoire.

L'homme tient le milieu, au point de vue de l'activité de la respiration, entre les oiseaux et les insectes, qui, pour un poids donné de matière organique, absorbent le plus d'oxygène et qui sont capables des efforts les plus inouïs[1], et, d'autre part, les reptiles et les poissons, dont l'activité musculaire est bien moins considérable.

La contraction musculaire est donc, en raison de l'importance des phénomènes biologiques qu'elle provoque dans l'intimité du tissu le plus général, la fonction animale la plus importante de l'économie, celle qui est en quelque mesure la régulatrice de la respiration et de la circulation. En effet, bien que subordonnées dans leurs forces propres aux incitations du système nerveux, ces deux grandes fonctions dépendent quant à leur intensité et à leur régularité du travail qu'elles ont à accomplir, et ce travail, c'est la contraction musculaire qui leur en fournit les éléments.

Tout individu convenablement exercé doit pouvoir régler la consommation du poumon et le travail du cœur, et ce *règlement* s'exécute spontanément quand l'encombrement des tissus utiles par les détritus ne vient pas ajouter à la déperdition organique un excédant intolérable.

Mais au cœur et aux poumons ne se limitent pas les effets de l'exercice. Les fonctions de la peau provoquées par ses propres mouvements non moins que par le calorique dégagé suscitent une perspiration sensible ou insensible qui vient heureusement suppléer les poumons et les reins.

Tels sont les effets physiologiques que l'on doit attendre de la mise en pratique régulière des exercices corporels. Il faut bien reconnaître que jusqu'à ce jour on n'est pas entré dans l'analyse rigoureuse de ces effets et que l'instinct comme l'expérience ont plus fait pour leur propagation que la science de l'hygiéniste.

C'est en faisant sortir la théorie de la gymnastique du vague dans lequel elle s'est tenue jusqu'à présent que l'on en hâtera le progrès.

Des exercices fonctionnels spontanés. — Quoique, en définitive,

[1] M. Plateau a calculé qu'un lion devrait faire des bonds d'un kilomètre, s'il déployait une force égale à celle des grillons, des sauterelles et des puces (*Force musculaire des insectes*, *Revue des Deux Mondes*, 1866).

toute gymnastique fasse appel à l'innervation et à la contration musculaire, il importe dans la pratique de distinguer l'exercice particulier de certains appareils pour distribuer le sujet avec quelque méthode.

Gymnastique respiratoire. — On sait qu'à l'état normal la moyenne des inspirations chez l'homme adulte est de dix-huit par minute, et que chez les personnes non exercées ce chiffre peut être rapidement quintuplé; or, l'habitude des exercices respiratoires doit permettre d'exécuter les plus grands efforts sans dépasser quarante inspirations par minute. Tout exercice qui entraîne plus de cinquante inspirations par minute n'est pas en proportion avec les forces de l'individu qui l'exécute. Tels sont les préceptes généraux relatifs à l'exercice de la respiration. Il faut recommander aux gymnastes d'y apporter le plus grand soin et d'en faire l'objet d'instructions spéciales, et cela d'autant plus qu'ils ne figurent sur aucun des nombreux programmes qui ont été publiés par les gymnastes et adoptés pour l'instruction publique.

Le *chant*, la *lecture à haute voix* (vociférations des anciens), doivent être considérés comme d'importants exercices pulmonaires; mais nous ne sommes pas partisan du vieux système, encore en usage dans les écoles primaires, de l'association du chant aux autres exercices. Il ne faut pas dérober l'attention qui doit se porter sur le mouvement que l'on exécute, d'une part; d'autre part l'exercice suffit à la consommation de tout l'air inspiré, et il est dangereux d'y joindre une cause d'essoufflement aussi intense que le chant. L'exercice du chant et de la lecture à haute voix doit s'associer aux préceptes que nous venons de développer sur la *gymnastique respiratoire.*

De la marche, de la course et du saut. — Nous ne parlons pas ici de la *marche*, bien qu'à vrai dire elle constitue un important exercice. Mais elle rentre trop dans les usages de la vie quotidienne pour qu'il soit nécessaire d'en étudier les applications gymnastiques. Disons toutefois que l'attitude du corps et des pieds doit être l'objet d'un véritable enseignement, car les enfants et les jeunes gens prennent fréquemment des habitudes vicieuses qui engendrent des déformations souvent définitives. Ainsi le pied se pose trop sur l'un de ses bords: les pointes sont trop en dehors ou trop en dedans, et ces défauts d'éducation de la marche sont graves; outre qu'ils ne permettent pas de supporter la fatigue, ils engendrent à la longue de véritables pieds-bots. L'habitude de renverser le corps en arrière favorise la formation des *reins creux* (ensellure lombaire) et l'obésité. Un homme adulte en bonne santé doit pouvoir aisément parcourir 90 mètres par minute, et soutenir cette marche pendant huit heures. Le pas dit

accéléré de l'infanterie est, d'après Michel Lévy, de 110 par minute mesurant 71 mètres. Le pas maximum est de 153 pas, soit 6 kilomètres à l'heure, avec une charge de 70 kilog. Ces chiffres sont bons à donner aux personnes indolentes qu'effraie la moindre marche.

La course est un véritable exercice gymnastique, trop abandonné en France. A lire les traités modernes de gymnastique, il semblerait qu'il n'en est plus question ; et cependant cet exercice est en quelque sorte fondamental. On sait qu'il jouait un rôle important dans la palestrique des anciens, et qu'il constituait l'épreuve suprême des jeux olympiques.

Physiologiquement, la course modérée, celle qui permet de parcourir 200 mètres par minute, est l'un des moyens les plus propres à développer les organes thoraciques, et à permettre aux poumons de fournir sans fatigue tout leur travail utile. Il est évident que ce n'est que par un entraînement pratiqué pendant la jeunesse que l'on peut arriver à acquérir les qualités du coureur, et encore faut-il les entretenir de temps à autre par un exercice progressif. Les coureurs anglais, que nous ne donnons pas comme modèles d'hygiène, sont parvenus à parcourir 30 lieues en 15 heures et à répéter cette *performance* après une nuit de repos. En 1858, Hospool a parcouru 1 mille (1609 mètres) en 4 minutes 23 secondes. 10 milles ont été courus par Levelt en 53 minutes, soit plus de 4 lieues en 1 heure. Les coureurs arabes, les Rekas, qui sont maintenant disparus, couraient 20 heures par jour plusieurs jours de suite. Les *Sais* actuels du Caire courent devant les voitures aussi longtemps que les chevaux eux-mêmes et sans fatigue.

Ces faits prouvent que la course n'est pas une allure aussi étrangère à l'homme que l'on pourrait le supposer d'après nos lourdes habitudes. Il serait du plus haut intérêt d'habituer nos jeunes gens à des exercices de ce genre, et de faire tenir une place dans l'éducation physique à des excursions gymnastiques qui seraient plus intéressantes et plus utiles que les monotones promenades de leur collége. Pour celui qui sait courir, la marche n'est qu'un jeu, et il est d'ailleurs à noter que la course au milieu d'une marche, c'est-à-dire un changement d'allures, repose le marcheur et lui permet de reprendre aisément un pas accéléré.

Mais il importe d'enseigner l'art de courir, et pour cela il faudrait que les gymnastes fussent eux-mêmes de bons coureurs ; il faudrait qu'ils pussent suivre les élèves et les corriger quand ils prennent de mauvaises attitudes. On veillera à ne jamais dépasser certaines limites au début de l'entraînement, à ne pas lever les genoux trop haut, à raser le sol sans y poser le talon, à allonger la jambe active, à tenir

les coudes au corps, à pencher légèrement le tronc en avant et à ne pas trop renverser la tête en arrière.

Dans la gymnastique pédagogique, c'est chaque jour que la course devrait être pratiquée en variant fréquemment l'allure, la durée, la distance. C'est aux médecins à réagir contre la tendance qu'ont de nos jours les gymnastes à remplacer exclusivement cet important exercice par les mouvements dits de pied ferme.

Nous avons peu de chose à dire du *saut* et de ses nombreuses variétés. Indépendamment de ses avantages musculaires, le saut développe à un haut degré le coup d'œil, l'adresse, le sang-froid; il habitue à la mesure des distances et à proportionner exactement l'effort au but à atteindre.

De différents autres exercices. — Ce n'est pas notre intention de décrire ici en détail les exercices de suspension, de grimper, de voltige, qui offrent à divers points de vue de grands avantages, mais qui ne constituent qu'une partie accessoire de la gymnastique. Il en est de même des haltères et des massues, qui ne servent qu'à augmenter par l'action de ces appareils à poids variables l'action fondamentale des divers mouvements libres. Nous en reparlerons à l'occasion des méthodes de gymnastique anciennes et modernes.

Des gymnases. — Les anciens avaient divisé la gymnastique en quatre branches : 1° la *palestrique*, se composant des exercices dits *naturels*, la course, les sauts, la natation, le ceste, la lutte, etc.; 2° l'*hoplomachie* ou gymnastique militaire, comprenant le mouvement des armes; 3° l'*orchestrique*, qui comprenait les danses religieuses, et 4° la *gymnastique médicale*, l'une des sources principales de la médecine grecque (Littré, *Introd. à Hippocrate*, I, p. 5). Athènes comptait un grand nombre de gymnases; l'Académie, le Lycée, le Canope, le Cynosarge, étaient les plus célèbres; le dernier était réservé aux gens de basse condition; en outre, il existait dans la ville même des palestres où s'entraînaient plus spécialement les athlètes et les concurrents des jeux olympiques.

Les gymnases étaient pourvus d'appareils balnéatoires de tout genre, sauf des douches que les Grecs ne paraissent pas avoir connues. A Rome, l'organisation de la gymnastique était moins complète; elle prit rapidement un caractère exclusivement militaire, et c'était au Champ-de-Mars que s'exerçaient les citoyens de tout rang; les thermes servaient aussi de gymnases, mais bientôt le cirque absorba toutes les préoccupations des maîtres de l'Occident. L'abandon de la gymnastique générale coïncida avec la décadence de l'empire romain.

Quelque ambitieux que puisse paraître un tel projet, il nous paraît

nécessaire de restaurer de nos jours une organisation comparable à celle des Grecs en adaptant plus spécialement les exercices à notre civilisation, au génie de la guerre moderne et à l'hygiène publique.

L'initiative privée a beaucoup fait. Elle a trouvé des méthodes et des appareils excellents, elle a saisi l'opinion publique qui commence à prendre un intérêt actif à l'éducation musculaire de l'enfance. Les progrès depuis une quarantaine d'années ont été incessants, mais il est facile de s'apercevoir maintenant que, si l'État, et les municipalités n'interviennent pas, le but à atteindre, c'est-à-dire le projet de faire passer toute la population par un cours régulier d'exercices corporels, pendant de longues années et d'une façon assidue, ne sera pas rempli; nous resterions en deçà des limites du perfectionnement qu'il est possible de réaliser.

Laissons de côté les établissements d'instruction publics ou privés auxquels il suffit d'imposer l'obligation d'avoir un gymnase ; il faudrait en créer un pour les écoles primaires et pour le public dans chaque arrondissement de Paris, dans les casernes et jusque dans les communes de quelques milliers d'habitants. En province, les édifices inutiles ne manquent pas qui pourraient être affectés à cet usage.

Une salle, aussi grande que possible, de 10 mètres d'élévation, munie d'un plancher en madriers dans les deux tiers de sa longueur et, s'il se peut, d'un appareil hydrothérapique très-simple, la douche en jet, suffit, avec un réservoir placé à 10 mètres de hauteur : tel est le gymnase-type. Quant aux appareils, ils ne sont pas indispensables; cependant quelques escabeaux pour les sauts en profondeur, quelques cordes lisses, des échelles horizontales et verticales, des barres parallèles, des chevaux de voltige, puis des barres à sphères ou des bâtons ferrés (*xylofers* de Laisné) et des haltères de poids variés, rendraient les plus grands services.

Il va de soi que, faute de gymnases de 80 mètres, des salles de 10 mètres pourraient parfaitement servir à un groupe restreint. Quant à l'adjonction de l'hydrothérapie à la gymnastique, elle peut être utile. En tenant compte des observations que nous avons présentées à l'article *Bains*, on n'aura jamais d'accidents et l'on aura réalisé pour l'éducation physique un progrès sérieux.

Des méthodes de gymnastique. — Considérée au point de vue de l'hygiène publique, la gymnastique est une éducation, un *entraînement* corporel qui permet à l'organisme de fournir la plus grande somme d'activité musculaire avec la plus grande constance possible et prémunit contre les maladies qui résultent de l'inaction,

des intempéries et du développement excessif du système nerveux.

Il faut donc éloigner l'idée que la gymnastique est une distraction, un « art d'agrément » ou même un moyen amusant d'entretenir sa santé. C'est une rude et sévère discipline qu'il faut imposer à la jeunesse comme un devoir et pour laquelle il faut avoir la même rigueur, les mêmes exigences que pour l'*entraînement cérébral* que l'on pratique dans nos lycées. A cette condition seulement on peut attendre de la gymnastique des résultats sérieux et vraiment pratiques, surtout à une époque où, malgré les progrès de la civilisation, il est établi que le sort des nations dépend plus que jamais des batailles. A d'autres points de vue, la gymnastique est le plus sûr préservatif, pour la jeunesse, de la débauche précoce, des passions affectives, des ambitions effrénées, de l'alcoolisme dont les victimes encombrent les asiles et les hôpitaux. Enfin, en fortifiant l'individu, on a lieu de croire que la maladie l'atteindra moins sévèrement, et que les dépenses de l'assistance hospitalière seront réduites en proportion du développement de la santé publique.

S'il est une science dans laquelle l'éclectisme soit en quelque sorte imposé, c'est à coup sûr la gymnastique. On peut assurément admettre que tous les exercices sont utiles, sous toutes leurs formes, sauf les dislocations des clowns qui devraient être interdites. Mais les exercices fondamentaux sont ceux qui contribuent au développement des fonctions habituelles du corps.

Les exercices dits de voltige qui, il y a une trentaine d'années, constituaient toute la gymnastique, ne doivent pas être négligés. Ce qu'il faut proscrire, ce sont les *tours de force* autour des barres, des trapèzes ou des anneaux. Et c'est malheureusement cette partie acrobatique brillante que l'on cherche à développer dans les fêtes et dans la plupart des gymnases. Les *sauts* doivent être très-cultivés. Les exercices de force, l'enlèvement des poids, ont aussi une grande importance. Enfin, ce que l'on néglige absolument dans les gymnases, c'est la *continuité* dans le travail. La gymnastique ne comporte pas seulement une série de leçons d'exercices variés, elle comporte une succession d'entraînements. C'est ainsi que l'on pourrait dans les écoles ou dans les sociétés particulières de gymnastique pratiquer la course ou le saut pendant un mois, l'escrime pendant un autre mois, les haltères pesantes, le grimper, etc., et successivement acquérir dans chaque genre un certain degré de perfection.

On voit que pour arriver à des résultats importants, il faudrait consacrer non deux heures par semaine, comme on le fait dans nos lycées;

mais deux heures par jour aux exercices de corps. En Angleterre, certaines écoles y donnent la moitié de la journée. Il est admis depuis longtemps que l'on pourrait obtenir avec moins d'assiduité apparente aux études plus de résultats qu'avec dix heures de classe, si le gaspillage du temps, produit de l'ennui et de la fatigue mentale, ne chassait l'attention. Quel est l'adulte qui pourrait travailler utilement de tête huit ou dix heures par jour? D'ailleurs quelques écoles françaises, et notamment l'école Monge, sont entrées dans cette voie, et les élèves y prennent en dehors des récréations une heure au moins d'exercices corporels chaque jour.

De la gymnastique au point de vue de la thérapeutique médicale. — Il est incontestable que le travail musculaire régularisé est un excellent moyen de traitement dans plusieurs maladies. Non-seulement on peut développer les forces, combattre l'anémie ou le diabète (Bouchardat) et diminuer l'obésité, mais encore on parvient à régulariser les fonctions digestives, à développer l'appétit et même à imprimer une plus grande activité à la circulation générale. Tous les médecins recommandent à certains malades et surtout aux convalescents de *prendre de l'exercice;* mais il serait bon de *doser l'exercice* comme les médicaments et la nourriture. Les Américains ont préconisé un système de traitement qui consiste à soulever des poids à l'aide d'un appareil assez compliqué, et qui permet de graduer l'effort et de le mettre en proportion avec l'effet que l'on veut obtenir. On assure que d'excellents résultats sont obtenus dans le traitement de diverses maladies par ce moyen thérapeutique, qui n'est pas encore d'un usage bien répandu en France.

Parmi les exercices qu'il convient de recommander, soit aux convalescents, soit à certains malades, nous citerons plus particulièrement l'*escrime*, qui développe très-rapidement certains groupes de muscles et donne une grande activité aux mouvements respiratoires; l'*équitation*, qui, d'après les médecins anglais, aurait une action favorable dans les maladies de l'appareil pulmonaire; enfin la *natation*, qui met en mouvement d'une façon simultanée tous les muscles du corps. Il est probable que cet excellent exercice peut revendiquer une partie des guérisons qui sont attribuées à l'influence, d'ailleurs si salutaire, des bains de mer. Citons enfin la *gymnastique dite suédoise*, qui constitue à elle seule une méthode toute spéciale et pour laquelle nous renvoyons aux traités spéciaux.

DIXIÈME PARTIE

HABITATIONS PRIVÉES. — ÉDIFICES PUBLICS HOPITAUX ET MATERNITÉS

Bibliographie. — Vitruve. *De architectura*, libri X, trad. franç. par Perrault. Paris, 1678. — Avicenne. *Canon*, lib. I. — Marc. Art. *Habitations*, in *Dict. des scien. méd.* 1817. — Raige-Delorme. Art. *Habitations*, in *Dict. de méd.* en 30 vol. 1836. — Piorry. *Diss. sur les habitations privées*. Thèse de concours. 1837. — Villermé. *Rapp. sur les cités ouvrières*, in *Ann. d'hyg.* 1850. — Dumesnil. *Habitations ouvrières*, in *Ann. d'hyg.* 1867. — Fonssagrives. *Hygiène et assainissement des villes*. Paris, 1874. — Gautier. *Chimie appliquée à la physiologie*. 1874. — Michel-Lévy, Fleury, Motard, Becquerel. Art. *Habitations*. — *Dict. de méd.*, Art. *Habitations*.

L'homme a cherché de tout temps un abri contre les intempéries des divers climats qu'il habite et un refuge contre ses adversaires. A l'époque la plus reculée où il nous est possible de retrouver des vestiges de l'humanité, aux temps préhistoriques, les rudes chasseurs qui combattaient les animaux féroces avec des pierres à peine aiguisées cherchaient à se loger dans les anfractuosités du sol, abri primitif fourni par la nature elle-même et que les travaux les plus grossiers pouvaient convertir en une demeure relativement assurée.

L'habitude de se loger dans les cavernes et les creux des rochers n'est pas aujourd'hui perdue, et l'on sait que récemment encore Beau décrivait le rhumatisme qui affecte spécialement ceux qu'il appelle les *troglodytes* de Chantilly. En Géorgie et dans la partie méridionale de la Russie, les habitants vivent au milieu de la steppe dans des habitations souterraines où ils se trouvent à l'abri du froid. Cette coutume paraît avoir existé de tout temps en Arménie, et Xénophon, dans la retraite des Dix Mille, rapporte comment les Grecs, transis de froid au milieu des neiges qui couvraient la plaine, furent heureux de recevoir l'hospitalité dans ces vastes souterrains où les familles s'entassaient

pêle-mêle avec leurs bestiaux[1]. Dans d'autres circonstances, des conditions climatologiques et sociales différentes ont amené de tout autres habitudes. En Suisse, en France, en Lombardie, et dans presque tous les pays de l'Europe, on a vu des populations entières se réfugier au sein des eaux et se construire des habitations lacustres dont le type n'est pas encore entièrement perdu. On peut en rapprocher ces nombreuses populations de la Chine et de la Malaisie dont la vie tout entière se passe dans des bateaux, à tel point que dans certaines localités les habitants, d'ailleurs bien développés du tronc et des épaules, ont les extrémités inférieures atrophiées par défaut d'exercice.

Dans les grandes plaines de l'Asie, les populations nomades ont contracté l'habitude de vivre sous la tente, et ces mœurs qui persistent encore aujourd'hui sont devenues le point de départ de l'architecture de l'extrême Orient; car la maison chinoise et japonaise procède évidemment de la tente comme type et comme modèle primitif. Au reste, dans le dernier de ces deux pays, la fréquence extrême des tremblements de terre oblige les habitants à se construire des maisons extrêmement légères, véritables cases de bois et de papier, dont le principal inconvénient consiste à prendre feu avec une déplorable facilité.

Dans les régions arctiques, on voit les Esquimaux se construire des maisons de glace. Ce sont des cabanes peu élevées, en forme de dôme, dans lesquelles on entre en rampant par une étroite ouverture. Des morceaux de glace peu épais servent de vitre et répandent dans l'intérieur une lumière douce, semblable à celle qui filtre à travers le verre dépoli. Un banc de glace, recouvert de peaux de phoque, règne à l'intérieur de l'habitation. C'est le siége, c'est le lit, c'est presque le seul meuble des habitants. A l'intérieur de ces maisons où l'on fait la cuisine dans des os de baleine, en brûlant de la graisse de phoque, la principale préoccupation des indigènes est d'empêcher la température de s'élever au-dessus de zéro; car, à ce point, l'habitation commence à s'écrouler. La ville d'Uppernawik, la plus septentrionale des stations danoises en Amérique, est entièrement composée de maisons de ce genre, à l'exception de trois bâtiments en bois dont le principal est l'habitation du gouverneur.

On le voit : dans tous les pays, l'homme s'adaptant aux conditions climatologiques, aux exigences sociales et aux matériaux qu'il avait sous

[1] En Angleterre, les domestiques habitent le sous-sol, de telle sorte que l'habitation est, en réalité, souterraine pour une partie de ceux qui résident sous son toit. Il y a fort peu de temps encore, la population ouvrière de Lille s'entassait dans des sous-sols que les dernières améliorations ont fait disparaître.

la main, a construit des habitations des types les plus divers, et nous voyons encore aujourd'hui qu'en Suisse et en Norvége les habitations sont presque entièrement construites en bois, tandis qu'en Angleterre on use principalement de la brique que fournit en si grande abondance l'argile du sol, tandis que dans les pays semés de rochers granitiques les monuments et les habitations sont presque entièrement construits en pierre.

Au milieu de ces conditions si diverses, l'hygiène ne perd pas ses droits ; il existe des règles générales applicables à toutes les constructions et qui prescrivent d'établir une ventilation suffisante, d'observer certaines règles sous le rapport des proportions, de fournir à chaque instant une quantité suffisante de lumière, d'y distribuer également le calorique, et ce sont là les points qui, dans un traité d'hygiène générale, doivent attirer l'attention du médecin. Nous allons donc nous occuper de l'hygiène des habitations publiques et privées, en nous plaçant surtout au point de vue des pays que nous habitons.

1° *Cubage d'air.* On doit admettre que l'air contenu dans une pièce doit suffire aux besoins de ses habitants, sans être renouvelé, pendant la plus longue période de séjour qu'ils pourront y faire. Or, il est admis qu'une pièce habitée par un adulte doit renfermer de 20 à 60 mètres cubes d'air par tête ; dans ces conditions qui sont loin d'être remplies dans les quartiers populeux, ces chambres pourront être habitées sans inconvénient.

On admet en général qu'un adulte absorbe de 20 à 25 litres d'oxygène par heure et qu'il exhale dans le même espace de temps de 15 à 20 litres d'acide carbonique. Ainsi donc, au bout de 8 heures, un adulte confiné dans une chambre de 30 mètres cubes de capacité aura lancé environ 200 litres d'acide carbonique dans une atmosphère de 30 000 litres. L'air de cette chambre contiendra alors environ 7 millièmes d'acide carbonique. L'air expiré par les poumons en contient environ 7 fois plus (40 à 50 pour 1000).

On éprouve déjà un sentiment de malaise dans une atmosphère qui contient de 7 à 8 millièmes d'acide carbonique. Il faut donc éviter de dépasser ce chiffre, et le meilleur moyen d'y parvenir, c'est la ventilation que nous étudions plus loin.

2° *Chauffage.* Il ne suffit pas de respirer, il faut encore lutter contre la température extérieure. Le problème se présente dans des conditions absolument inverses dans les pays chauds et dans les pays froids. Ici, l'on recherche, là, on évite la chaleur. Les habitations mauresques du nord de l'Afrique, avec leur absence de fenêtres donnant accès aux

rayons du soleil, et leurs cours intérieures rafraîchies par des fontaines sur lesquelles s'ouvrent toutes les pièces de la maison, sont un type de ce qui convient aux pays chauds, et l'on doit regretter qu'en Algérie l'architecture européenne, moins appropriée au climat, se soit substituée à l'architecture indigène.

Dans les pays froids, au contraire, il faut se chauffer, et c'est à quoi l'on parvient par mille moyens divers. Le meilleur de tous les systèmes est celui qu'on adopte en Russie : les murs doubles, renfermant entre eux un espace dans lequel on fait du feu. Mais dans l'Europe occidentale on a recours à des moyens moins absolus. Nous étudierons plus loin les divers procédés de chauffage applicables à nos climats. Bornons-nous à faire observer qu'il y a une sorte d'antagonisme entre ces deux indications à remplir, la ventilation et le chauffage des bâtiments. Voilà pourquoi, dans les habitations de la classe ouvrière, tout étant subordonné à la crainte du froid, l'atmosphère est si souvent viciée. Le contraire a lieu trop souvent dans les bâtiments publics où de vastes salles bien aérées sont à peine réjouies par un rayon de chaleur.

3° *Éclairage.* — Il est évident que l'éclairage est encore une cause d'altération de l'air, non-seulement par la consommation d'oxygène qu'il nécessite, mais aussi par les gaz qui résultent de la combustion et qu'il lance dans l'atmosphère. « Une bougie consumant 10 grammes d'acide stéarique par heure, dit M. Gautier, ou bien 10 grammes d'huile qui brûlent dans une lampe, produisent, dans ce laps de temps, environ 15 litres d'acide carbonique, et dépensent 100 litres d'air à 15°. C'est à peu près la consommation d'oxygène d'un homme ordinaire. A Paris, un bec d'éclairage brûle de 130 à 150 litres de gaz par heure et enlève à l'air 190 à 220 litres d'oxygène. Il correspond par conséquent à la consommation de 9 à 10 adultes. » Quant à l'éclairage au pétrole, il est encore plus nuisible et doit être complétement abandonné.

4° *Matériaux de construction et fondations des édifices.* — Au point de vue théorique, les matériaux à employer dans la construction d'un édifice devraient être solides et légers, réfractaires à l'humidité, mauvais conducteurs du calorique et inattaquables aux divers agents extérieurs ou intérieurs qui peuvent exercer sur eux une action destructive. Mais, en pratique, on est souvent forcé de se contenter des matières que la nature du sol a mises à notre portée, et, d'ailleurs, la destination des bâtiments impose souvent au constructeur un choix plus ou moins limité.

Commençons par établir les fondations de l'édifice. On choisit autant que possible un terrain sec, résistant, incompressible. Lorsqu'il

fait défaut, on enfonce dans le terrain à une profondeur variable des pilotis ou des colonnes de maçonnerie faites avec du béton et du ciment hydraulique. Plusieurs des villes les plus importantes de l'Europe, Venise, Amsterdam et Saint-Pétersbourg, reposent sur des fondations de ce genre, qui paraissent offrir plus de solidité qu'on ne le supposerait au premier abord.

En France où les matériaux abondent, les constructions présentent en général un grand caractère de solidité. Le granit, les calcaires, la pierre meulière, le grès, la craie, sont les principales variétés de pierre employées dans les constructions de notre pays. On fait aussi, dans certains départements, un usage considérable de la brique. Enfin, le bois, qui participe à toutes les constructions, n'est presque jamais appelé à les constituer en entier, sauf dans les vallées de montagnes et dans d'autres localités sauvages et peu fréquentées.

Il est un genre de construction fort usité dans certains pays et qui présente un certain degré de solidité aussi longtemps qu'il est maintenu à l'abri de l'humidité, c'est le *pisé ;* mais les maisons ainsi construites fondent immédiatement sous l'action de l'eau, ainsi qu'on l'a vu dans les désastreuses inondations de Lyon, en 1858.

On a préconisé en Angleterre, où les incendies sont très-fréquents, des constructions en fer et en verre (Palais de cristal) ; mais ces édifices très-convenables au point de vue de la chaleur, de la lumière et de la ventilation, ne sont pas plus à l'abri du feu que les autres. L'incendie du Palais de cristal l'a bien prouvé. C'est qu'en effet, dans un incendie, ce ne sont point les murs qui brûlent, mais les meubles ou les matériaux entassés dans les appartements ou les magasins. Des expériences récentes ont prouvé que de fortes travées de bois soutiennent bien mieux l'action du feu que des barres de fer d'une solidité équivalente au point de vue de la résistance des matériaux. Le bois, en effet, se carbonise à sa surface et ne se laisse pas entamer facilement par ses couches profondes ; le fer, au contraire, s'allonge, se tord, se déforme, et finit par ployer.

Pour les habitations privées, on peut employer à peu près indifféremment la brique ou la pierre. On doit apporter de grands soins dans le choix des matériaux, dans leur juxtaposition et leur consolidation. Certaines pierres, très-dures en apparence, ne résistent pas aux gelées et se fendent en tous sens (pierres gélives) ; il convient, dit-on, de les exposer quelques semaines à l'air après leur extraction, pour éviter cet inconvénient si grave. Il ne suffit pas de bien choisir les pierres, il faut les cimenter avec des mortiers de bonne qualité. Les joints des construc-

tions ayant très-peu d'épaisseur exigent un ciment préparé avec du sable très-fin.

Dans les endroits où l'eau peut avoir accès, tels que les piles des ponts, les murs des quais, etc., il est indispensable d'employer de la chaux hydraulique.

Pour combattre l'humidité, Kuhlmann a imaginé d'arroser et d'imprégner la pierre de silicate de potasse. Par ce procédé la surface des constructions, étant vitrifiée, résiste presque indéfiniment à l'action des éléments. A l'intérieur des maisons, on fait usage de plâtre pour garnir les plafonds et les murs. A l'aide de procédés chimiques qu'il ne convient point de décrire ici, on transforme le plâtre en stuc et on lui communique ainsi l'éclat et le poli du marbre.

Nous n'entrerons pas à ce sujet dans des détails qui intéressent plutôt le constructeur que l'hygiéniste. Nous dirons seulement que pour les édifices publics, témoignage permanent de la magnificence des grandes civilisations, des matériaux plus riches, plus recherchés et plus solides, seront généralement employés. Pour les habitations plus modestes, on utilisera presque toujours les matériaux que fournit le pays : et cependant les constructions monumentales de Ninive et de Babylone, bâties avec des briques de terre glaise desséchées au soleil, offraient à peu près la même composition que les modestes maisons de nos plus pauvres paysans. C'est que la solidité d'un édifice ne dépend pas seulement de la nature des matériaux : elle dépend aussi des soins apportés à la mise en œuvre, et surtout des influences si différentes du climat.

Dimension des bâtiments. — Il est évident que les proportions des bâtiments doivent varier suivant un grand nombre de circonstances, et plus spécialement suivant les usages du pays et le but que l'on se propose de remplir. Il faut donc distinguer ici les habitations privées des édifices publics.

HABITATIONS PRIVÉES.

Nous avons vu plus haut que, dans le principe, l'homme s'est logé comme il a pu. Nous ne chercherons pas ici à décrire les maisons construites dans divers pays; nous voulons seulement indiquer les habitudes de Paris et les modifications qu'il serait utile de leur imprimer au point de vue de la santé publique.

Il existe un rapport nécessaire entre la hauteur d'une maison et celle des bâtiments voisins. S'il s'agissait d'une tour dans une steppe, rien

ne s'opposerait à l'élévation de l'édifice, si ce n'est la résistance des matériaux. Mais dans une ville la maison n'existe pas seule, d'autres habitations viennent se grouper autour d'elle : il y a donc une proportion à établir entre la largeur des rues et l'élévation des murailles qui les bordent, c'est-à-dire des façades qui ont vue sur elle. Dans les pays chauds, on craint le soleil, on cherche l'ombre, et les maisons sont considérées comme un abri derrière lequel on évite les ardeurs du soleil.

En Europe, et surtout en France, les préoccupations sont autres, on recherche la lumière et surtout la libre circulation de l'air : il y a donc un intérêt social à rendre la hauteur des maisons proportionnelle à la largeur des rues. La loi de 1869 a fixé pour Paris les chiffres suivants :

	Hauteur des maisons.
Rues ayant moins de 7m,80 de largeur	11m,70
— — 9m,75 —	14m,75
— plus de 9m,75 —	17m,55
Rues ayant 20 mètres ou plus	20m

Les villes anglaises, dont les rues sont très-larges et les maisons infiniment moins hautes, sont mieux partagées sous le rapport de la distribution de l'air et de la lumière. Toutefois, il faut se rappeler que le climat brumeux de l'Angleterre a, sous ce rapport, des exigences supérieures aux nôtres, et que, si dans nos rues étroites on y voit peu, dans les rues étroites de Londres on n'y voit point.

Disposition des maisons. — Dans la plupart des villes de l'Europe continentale, les appartements sont distribués par étage, ce qui imprime aux maisons un cachet particulier. Toutes les pièces habitées par une même famille sont situées sur le même plan, ce qui constitue un grand avantage pour les facilités du service, mais en réduisant considérablement l'espace dont on peut disposer. En même temps, la superposition des étages diminue considérablement la proportion d'air et de lumière qui revient à chacun.

On est donc obligé de construire des cours intérieures, véritables puits, recevant l'air par en haut, qui, par leur étroitesse, deviennent des réservoirs de froid et d'humidité. Au point de vue de l'hygiène, les cours devraient être larges et spacieuses, dallées ou bituminées, pour éviter les interstices du pavage qui favorisent l'infiltration des eaux ménagères. Elles doivent être pourvues en même temps de moyens d'écoulement qui favoriseront le débit des eaux malpropres et de toutes les immondices qui s'accumulent à l'intérieur d'une grande maison.

Un point très-important dans la disposition des appartements situés

sur un seul plan est la situation de la *cuisine*; dans les maisons bien construites, elle est placée de manière à ne point incommoder les habitants par l'odeur des aliments, et à ne point les asphyxier par l'acide carbonique et l'oxyde de carbone que développe l'action du fourneau. On doit, en outre, pourvoir les cuisines de moyens de ventilation puissants, dans l'intérêt des personnes qui doivent y travailler. Ces conditions sont absolument négligées dans la plupart des maisons d'ordre inférieur à Paris. Pour beaucoup d'ouvriers, l'appartement se compose d'une chambre dans laquelle on habite, on dort, on travaille, dans laquelle les enfants s'entassent pendant la journée, et où toute la famille dort pêle-mêle pendant la nuit, et d'une cuisine située immédiatement à côté, le tout dans les conditions les plus défavorables au point de vue de l'aménagement, de l'espace et de la ventilation; souvent enfin l'ouvrier et la famille ne possèdent qu'une seule pièce, qui sert à la fois d'habitation et de cuisine; et l'on peut se demander alors si l'habitation d'un homme civilisé est bien supérieure, sous le rapport de l'hygiène, à la cabane du sauvage.

Dans les quartiers les plus riches de Paris, il existe, au-dessus des appartements les plus somptueux, des mansardes situées sous les toits et qui rappellent les fameuses prisons du conseil des Dix. On semble, en construisant ces réduits, n'avoir pensé aux règles de l'hygiène que pour les violer. Le peu d'épaisseur des murs, le voisinage immédiat des toits, la disposition intérieure de ces pièces, en font des réservoirs de chaleur pendant l'été, et pendant l'hiver des glacières, d'autant plus difficiles à réchauffer, qu'on a négligé d'y construire des cheminées.

En Angleterre, en Hollande, en Belgique, les maisons sont généralement affectées à une seule famille : l'espace dont on dispose alors est plus considérable et l'on peut joindre aux habitations des jardins qui font presque complétement défaut à Paris. Il ne faut point supposer cependant que les ouvriers soient beaucoup mieux partagés en Angleterre qu'en France, et, lorsque nous parlerons des logements insalubres, nous invoquerons à ce sujet les témoignages des Anglais eux-mêmes.

L'un des points les plus importants, au point de vue de la salubrité des maisons particulières, est l'aménagement des *lieux d'aisance*. Les procédés employés sont trop nombreux pour être décrits en détail ici; nous les réunirons dans un article spécial où seront traitées en même temps les questions relatives à la ventilation, au chauffage et à l'éclairage des bâtiments publics et privés. Nous nous contenterons de donner en ce moment le *règlement* du préfet de police et l'*instruction*

du conseil de salubrité sur les *moyens d'assurer la salubrité des logements.*

Art. 1er. — Les maisons doivent être tenues, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, dans un état constant de propreté.

Art. 2. — Les maisons devront être pourvues de tuyaux et cuvettes en nombre suffisant pour l'écoulement et la conduite des eaux ménagères. Ces tuyaux et cuvettes seront constamment en bon état; ils seront lavés et nettoyés assez fréquemment pour ne jamais donner d'odeur.

Art. 3. — Les eaux ménagères devront avoir un écoulement constant et facile jusqu'à la voie publique, de manière qu'elles ne puissent séjourner ni dans les cours ni dans les allées; les gargouilles, caniveaux, ruisseaux destinés à l'écoulement de ces eaux, seront lavés plusieurs fois par jour et entretenus avec soin.

Dans le cas où la disposition du terrain ne permettrait pas de donner un écoulement aux eaux sur la rue, ou dans un égout, elles seront reçues dans les puisards, pour la construction desquels on se conformera aux dispositions de l'ordonnance de police du 20 juillet 1858.

Art. 4. — Les cabinets d'aisance seront disposés et ventilés de manière à ne pas donner d'odeur. Le sol devra être imperméable et tenu dans un état constant de propreté. Les tuyaux de chute seront maintenus en bon état et ne devront donner lieu à aucune fuite.

Art. 5. — Il est défendu de jeter ou de déposer dans les cours, allées et passages, aucune matière pouvant entretenir l'humidité ou donner de mauvaises odeurs.

Partout où les fumiers pourront être conservés dans des trous couverts ou sur des points où ils ne compromettraient pas la salubrité, l'enlèvement en sera opéré chaque jour avec les précautions prescrites par les règlements.

Le sol des écuries devra être rendu imperméable dans la partie qui reçoit les urines; les écuries devront être tenues avec la plus grande propreté; les ruisseaux destinés à l'écoulement des urines seront lavés plusieurs fois par jour.

Art. 6. — Indépendamment des dispositions prescrites par les articles qui précèdent, il en sera pris à l'égard des habitations, *et notamment de celles qui sont louées en garni*, telles autres spéciales qui seraient jugées nécessaires dans l'intérêt de la salubrité et de la santé publiques.

Il est, d'ailleurs, expressément recommandé de se conformer à l'instruction du Conseil de salubrité annexée à la présente ordonnance.

Le Préfet de police,
PIÉTRI.

CONSEIL D'HYGIÈNE ET DE SALUBRITÉ DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

Moyens d'assurer la salubrité des logements.

Aération. — L'air d'un logement doit être renouvelé tous les jours, le matin, les lits étant ouverts. Ce n'est pas seulement par l'ouverture des portes et des fenêtres que l'on peut opérer le renouvellement de l'air d'un logement : les cheminées y contribuent efficacement aussi; les cheminées sont même indispensables dans les maisons simples en profondeur et qui n'ont qu'un seul côté; les chambres où l'on couche devraient toutes en être pourvues : *on ne saurait donc trop proscrire la mauvaise habitude de boucher les cheminées, afin de conserver plus de chaleur dans les chambres.*

Le nombre des lits doit être, autant que possible, proportionné à l'espace du local, de sorte que, dans chaque chambre, il y ait au moins quatorze mètres cubes d'air par individu, indépendamment de la ventilation.

Mode de chauffage. — Les combustibles destinés au chauffage et à la cuisson des aliments ne doivent être brûlés que dans des cheminées, poêles et fourneaux qui ont une communication *directe avec l'air extérieur*, même lorsque le combustible ne donne pas de fumée. Le coke, la braise et les diverses sortes de charbon qui se trouvent dans ce dernier cas, sont considérés à tort par beaucoup de personnes comme pouvant être impunément brûlés à découvert dans une chambre habitée. C'est là un des préjugés les plus

fâcheux : il donne lieu, tous les jours, aux accidents les plus graves; quelquefois même il devient cause de mort.

Aussi doit-on proscrire l'usage des *braseros*, des poêles et calorifères portatifs de tout genre qui n'ont pas de tuyaux d'échappement au dehors. Les gaz qui sont produits pendant la combustion de ces moyens de chauffage, et qui se répandent dans l'appartement, sont beaucoup plus nuisibles que la fumée de bois.

On ne saurait trop s'élever aussi contre la pratique dangereuse de fermer complétement la clef d'un poêle ou la trappe intérieure d'une cheminée qui contient encore de la braise allumée; c'est là une des causes d'asphyxie les plus communes. On conserve, il est vrai, la chaleur dans les chambres, mais c'est aux dépens de la santé et quelquefois de la vie.

Soins de propreté. — Il ne faut jamais laisser séjourner longtemps les urines, les eaux de vaisselle et les eaux ménagères dans un logement. Il faut balayer fréquemment les pièces habitées, laver une fois par semaine les pièces carrelées et qui ne sont pas frottées, les essuyer aussitôt pour en enlever l'humidité. Le lavage qui entraîne à sa suite un état permanent d'humidité est plus nuisible qu'avantageux; il ne doit donc pas être opéré trop souvent.

Lorsque les murs d'une chambre sont peints à l'huile, il faut les laver de temps en temps, pour en enlever les couches de matières organiques qui s'y déposent et qui s'y accumulent à la longue.

Dans le cas de peinture à la chaux, il convient d'en opérer tous les ans le grattage et d'appliquer une nouvelle couche de peinture.

Tout papier de tenture que l'on renouvelle doit être arraché complétement; le mur doit être gratté et les trous rebouchés avant de coller de nouveau papier.

Les cabinets particuliers d'aisance doivent être particulièrement ventilés, et, autant que possible, à fermeture au moyen de soupapes hydrauliques.

Moyens d'assurer la salubrité des maisons.

Indépendamment du mode de construction d'une maison, quel que soit l'espace qu'elle occupe, et quelle que soit la dimension des cours et des logements, cette maison peut devenir insalubre :

1° Par l'existence de lieux d'aisance communs mal tenus;

2° Par le défaut d'écoulement des eaux ménagères, le défaut d'enlèvement d'immondices et de fumiers, le mauvais état des ruisseaux ou caniveaux;

3° Par la malpropreté ou la mauvaise tenue du bâtiment.

Cabinets d'aisance communs. — Il n'est guère de cause plus grave d'insalubrité; un seul cabinet d'aisance mal ventilé ou tenu malproprement suffit pour infecter une maison tout entière. On évite, autant qu'il est possible, cet inconvénient en pratiquant à l'un des murs du cabinet une fenêtre suffisamment large pour opérer une ventilation et pour éclairer, en tenant, en outre, les dalles et le siège dans un état constant de propreté à l'aide de lavages fréquents. On doit renouveler souvent aussi le lavage du sol et celui des murs, qui doivent être peints à l'huile et au blanc de zinc; chacun de ces cabinets doit être clos au moyen d'une porte; enfin il faut, autant que possible, éviter les angles dans la construction desdits cabinets.

Eaux ménagères. — Les cuvettes destinées au déversement des eaux ménagères doivent être garnies de *hausses* ou disposées de telle sorte que les eaux projetées à l'intérieur ne puissent jaillir au dehors. Il faut bien se garder de refouler à travers les ouvertures de la grille qui se trouve au fond des cuvettes les fragments solides dont l'accumulation ne tarderait pas à produire l'engorgement des tuyaux.

On doit placer une grille à la jonction du tuyau avec la cuvette, afin d'empêcher l'obstruction par les matières solides.

Il ne faut jamais vider d'eaux ménagères dans les tuyaux de descente pendant les gelées. Lorsque l'orifice d'un de ces tuyaux aboutit à une pierre d'évier placée dans une chambre ou dans une cuisine, on doit le tenir parfaitement fermé au moyen d'un tampon ou d'un siphon.

Il y a toujours avantage à diriger les eaux pluviales dans les tuyaux de descente, de manière à les laver.

Lorsque ces tuyaux exhalent une mauvaise odeur, il faut les laver avec de l'eau contenant au moins 1 pour 100 d'eau de javelle.

Une des pratiques les plus fâcheuses dans les usages domestiques, et contre laquelle on ne saurait trop s'élever, c'est celle de déverser les urines dans les plombs d'écoulement des eaux ménagères.

Les ruisseaux des cours et les caniveaux destinés au passage des eaux ménagères doivent être exécutés en pavés, en pierre ou en fonte ; les joints doivent être faits avec soin, et les pentes régulières, de manière à empêcher toute stagnation d'eaux et à rendre facile le lavage de ces ruisseaux et caniveaux.

Les immondices des cours doivent être enlevées tous les jours; les fumiers ne doivent pas être conservés plus de huit jours en hiver et de quatre jours en été.

Propreté du batiment. — Balayage. — Il faut balayer fréquemment les escaliers, les corridors, cours et passages; gratter les dépôts de terre ou d'immondices qui résistent à l'action du balai.

Il est utile de peindre à l'huile les murs des maisons, façades, couloirs, escaliers; cette peinture empêche les murs de se pénétrer de matières organiques, mais il faut avoir soin d'en opérer le lavage une fois par an.

Lavage du sol. — Les parties carrelées, pavées ou dallées, doivent être lavées souvent quand il s'agit d'escaliers ou de sol de corridors; il faut les ressuyer aussitôt après le lavage, pour éviter un excès d'humidité toujours nuisible.

L'eau suffit le plus ordinairement à ces lavages, mais, dans les cas d'infection et de malpropreté de date ancienne, il faut ajouter à l'eau 1 pour 100 d'eau de javelle ou de chlorure d'oxyde de sodium. L'emploi du chlorure de chaux (hypochlorite) aurait l'inconvénient de laisser, à la longue, un sel hygroscopique (chlorure de calcium) qui entretiendrait une humidité permanente, contraire à la salubrité.

C'est en pratiquant ces soins si simples, d'une exécution si facile et si peu dispendieuse, que l'on tend à la conservation de la santé, en même temps que l'on s'oppose aux progrès des épidémies qui peuvent frapper, d'un moment à l'autre, toute une population.

ÉDIFICES PUBLICS.

L'hygiène ne peut intervenir dans la disposition des édifices publics que pour exiger que les conditions nécessaires au point de vue de la santé soient mises en rapport avec le but primitif que la société s'est proposé. Les actes publics, les cérémonies religieuses, l'instruction, la sécurité, la défense militaire, les plaisirs d'une grande ville, exigent des bâtiments construits et aménagés en vue d'un objet spécial. Il s'agit pour l'hygiéniste de faire coïncider avec les règles de l'hygiène les dispositions exigées par la destination de l'édifice.

Édifices religieux. — Les magnifiques constructions monumentales qui de tout temps ont excité l'admiration des artistes, les *cathédrales* et les grandes *églises du moyen âge*, sont aussi mal construites que possible pour répondre aux besoins de l'hygiène dans nos climats froids et humides. L'immensité du vaisseau, l'absence de compartiments, le dallage en pierre, la forme en croix latine qui est généralement adoptée, tout en imprimant à l'ensemble un cachet de grandeur qui parle à l'esprit et qui satisfait les yeux, sont des obstacles absolument insurmontables aux règles prosaïques du chauffage et de la ventilation. Comment échauffer l'énorme étendue d'une construction

pareille ? Comment empêcher des torrents d'air froid de tomber des voûtes sur les épaules des fidèles ?

Ce n'est pas tout encore. On enterrait autrefois sous les dalles de l'église les corps de ses bienfaiteurs, et les vivants venaient aux heures des offices respirer les émanations de la mort. Cet usage est aujourd'hui complétement abandonné, du moins en France, mais on continue à décorer par des vitraux magnifiques les fenêtres qui devraient servir à renouveler l'air, à donner de la lumière, et qui restent éternellement fermées, manquant ainsi à leur but primitif et à leur destination rationnelle. Aussi, nul endroit n'est plus propice au développement de certaines maladies, et il paraît à peu près impossible de concilier avec les exigences du confortable moderne les règles architecturales qui ont présidé à la construction de ces grands monuments de l'art et de la foi de nos ancêtres.

Sans doute on retrouve des dispositions analogues dans les temples antiques et plus spécialement dans ceux de l'Égypte, qui dépassent par leurs proportions colossales tout ce que la civilisation a pu enfanter depuis : de vastes espaces destinés à recevoir des foules immenses et qu'il est impossible d'amener artificiellement à une température égale. Mais les conditions climatologiques étant absolument opposées, ce qui constitue chez nous un défaut devient au contraire ici un immense avantage. On cherchait en Égypte à fuir ce soleil dévorant qui brûlait la plaine, on cherchait avant tout l'ombre, l'espace et la fraîcheur. Ces conditions se trouvaient admirablement réunies dans ces temples majestueux où des forêts de piliers massifs abritaient sous leur ombre le troupeau des fidèles. Quant aux temples souterrains, destinés sans doute à des cérémonies mystérieuses, ils échappaient évidemment aux regards des profanes et ne s'ouvraient selon toute apparence qu'aux seuls initiés. On le voit, ces vénérables prédécesseurs des civilisations modernes avaient admirablement concilié les règles du plus grand art avec les exigences hygiéniques de leur climat, et ce ne sera pas leur moins grand titre de gloire que d'avoir su entretenir dans d'excellentes conditions de santé, suivant le témoignage unanime des historiens, une population de plus de vingt millions, dans un pays qui en nourrit à peine aujourd'hui trois millions dans les plus misérables conditions de l'existence.

Théâtres. — Dans nos *théâtres* modernes la disposition de la salle permet beaucoup mieux de remplir les conditions voulues ; mais il faut l'avouer, on semble bien souvent n'avoir qu'une préoccupation unique, trouver dans un espace déterminé le plus de places possible. Il est évi-

dent qu'aucun artifice de construction ne peut prévaloir contre une disposition semblable. Néanmoins, pour opérer une ventilation convenable, il est des procédés qui sont connus depuis longtemps et qui sont appliqués partout avec plus ou moins de bonheur. Nous étudierons plus loin les moyens qu'il convient d'employer dans ce but.

Écoles et lycées. — Dans ces établissements, il faut pour réunir les meilleures conditions de salubrité pourvoir largement au renouvellement de l'air et à l'arrivée de la lumière. Les salles d'études et les classes devront offrir un espace en rapport avec le nombre d'élèves qu'on y rassemble, condition, pour le dire en passant, qui n'est presque jamais observée.

La même remarque s'applique aux dortoirs. L'infirmerie doit spécialement attirer l'attention. Elle doit être située dans un corps de bâtiment séparé, pour éviter la propagation de certaines épidémies qui se développent avec tant de facilité pendant les premières années de la vie. Il n'est pas moins important de veiller à ce qu'une température convenable règne partout dans l'établissement. Les enfants, comme on le sait, sont particulièrement sensibles à l'influence du froid. Nous ne saurions donc approuver le précepte des médecins anglais qui conseille d'ouvrir les fenêtres des dortoirs pendant la nuit. Au reste, des cours et des jardins devront être annexés à l'établissement, toutes les fois que les circonstances le permettront, pour servir aux jeux, aux exercices et aux promenades des élèves.

Casernes. — Les principes que nous venons d'exposer s'appliquent plus rigoureusement encore aux casernes. La ventilation, l'air et la lumière y font presque toujours défaut par un motif fort simple, c'est que l'économie a présidé à toutes les dispositions adoptées. On cherche à utiliser de vieux bâtiments, transformés avec le moins de frais possible. On achète des terrains mal placés, mais d'une faible valeur ; enfin, la caserne une fois établie, on y entasse une population beaucoup trop nombreuse. Aussi peut-on dire avec M. Morache, qu'en règle générale, une caserne sera d'autant plus salubre qu'elle renfermera moins de soldats. Cette règle élémentaire, qui, sous une forme naïve, exprime une vérité très-importante, devrait être scrupuleusement observée quand les besoins du service public ne s'y opposent pas formellement. Mais il serait possible, étant donné un certain espace, de l'utiliser plus avantageusement qu'on ne le fait. En France les chambrées sont trop vastes, elles contiennent de quarante à cinquante lits. En Prusse on ne réunit que huit à dix hommes, ce qui est préférable à tous les égards. En tout cas il est regrettable de voir la même pièce servir de dortoir, de

réfectoire et d'habitation. C'est là, près de son lit, que le soldat réunit tout ce qu'il possède, et l'on comprend que dans ces vastes pièces dont la ventilation est toujours imparfaite les murs et les planchers ne tardent pas à devenir des sources d'infection permanente.

Il faut exercer une surveillance spéciale sur la *salle de police*, qui est habituellement moins bien tenue que les dortoirs, et surtout sur les latrines qui peuvent facilement devenir un foyer d'infection par défaut de soins. Quel que soit le système employé, rien ne peut remplacer une propreté rigoureuse, et pour dire le mot, disciplinaire.

Prisons. — L'hygiène de ces établissements laisse beaucoup à désirer. On comprend d'ailleurs qu'un bâtiment construit au point de vue de la sûreté publique et destiné surtout à empêcher les évasions ne peut pas remplir les conditions qu'on exige habituellement dans les habitations privées. Les portes, les fenêtres destinées à livrer largement passage à l'air et à la lumière, sont nécessairement bloquées et rétrécies, quand il s'agit de prisonniers. Il n'est pas jusqu'aux latrines elles-mêmes qui n'exigent des dispositions spéciales. Moreau Christophe a dit : « Tout ce qu'on peut, tout ce qu'on doit exiger d'une prison, c'est qu'elle ne tue point. » On doit cependant chercher autant que possible à concilier les exigences de police avec la santé des prisonniers. En général les prisons sont construites d'après un plan rayonnant ; placé au centre, le surveillant doit pouvoir plonger ses regards dans toutes les galeries qui correspondent à des secteurs.

Le préau, dans lequel les prisonniers prennent quelques instants d'exercice, offre une grande importance au point de vue de la santé. Il faut y répandre autant que possible l'air et la lumière, à la condition de ne point favoriser les tentatives d'évasion qui se produisent continuellement. Le système cellulaire, adopté dans divers établissements et plus encore à l'étranger qu'en France, a pour but d'isoler aussi complètement que possible le condamné. Dans certaines prisons, surtout en Amérique, les dispositions sont si habilement prises, que pendant toute la durée de sa détention le condamné ne voit pas une figure humaine. Il porte des chaussons de lisière pour étouffer le bruit de ses pas, et lorsqu'il se rend à la chapelle, la disposition des bancs lui permet de voir le prédicateur, mais en lui cachant ses codétenus.

Les effets de ce système sont très-remarquables au point de vue hygiénique. Presque toujours ils se traduisent par une dépression générale au point de vue physique aussi bien que sous le rapport intellectuel. Les facultés du prisonnier s'émoussent, il devient moins intelligent, moins actif, moins entreprenant et surtout, dit-on, il perd le

sens de l'ouïe. Certains détenus finissent par être atteints d'aliénation mentale. Ce résultat pourrait se rattacher peut-être aux habitudes vicieuses qu'une solitude absolue développe et favorise chez des natures primitivement grossières et pour la plupart privées de toute culture intellectuelle. Le régime cellulaire est généralement abandonné, du moins en Europe, et, dans les établissements où on le conserve, on a mitigé la rigueur absolue du principe.

Les *hôpitaux* et les *maternités* ont pour le médecin une telle importance, que nous croyons devoir entrer à leur sujet dans de beaucoup plus grands développements.

HÔPITAUX.

Historique. — Les hôpitaux, dans le sens que nous attachons à ce mot, n'existaient point chez les peuples de l'antiquité.

Les Indiens, d'après les recherches de la Société de Calcutta sur les antiquités indiennes, possédaient des hôpitaux pour les chats, les chiens, les lions, mais n'en avaient point pour les hommes. Les Juifs, comme les Égyptiens, les Chaldéens, exposaient les malades dans les carrefours, sous les portiques à l'entrée des temples, pour recevoir de la pitié ou de l'expérience des passants des conseils plus ou moins salutaires[1]. Les Grecs[2] ignorèrent jusqu'au nom des hôpitaux. *Nosocomium* fut formé par les Latins de Νοσοκομειον, mot si nouveau qu'on ne le trouve chez aucun ancien auteur grec. Les Prytanées que Vitruve[3] appelle *Gerusiæ* étaient des établissements dans lesquels les vieillards qui avaient rendu des services éminents à la patrie étaient entretenus aux frais du public. On ne trouve, chez les Grecs et les Romains, jusqu'à l'époque du christianisme, d'établissements publics ayant avec nos hôpitaux quelque analogie que les temples d'Esculape. Remarquons toutefois que tous ces temples étaient ordinairement situés dans des bocages pittoresques, non-seulement qui empêchaient l'approche des vents insalubres, mais dont les exhalaisons douces et agréables purifiaient l'air. Dans les lieux dépourvus de bois, on formait des jardins autour de ces édifices sacrés, et l'on re-

[1] Percy et Villaume. Mémoire couronné par la Société des sciences, belles-lettres et arts de Mâcon, 1812.
[2] Mongey. *Dissertation sur l'antiquité des hôpitaux*. 1780.
[3] Vitruve. *Architectura*. liv. II, chap. VIII.

cherchait aussi avec soin le voisinage des eaux minérales et thermales.

Tout homme malade se présentait librement dans ces temples, et il recevait d'une main hospitalière tous les remèdes que la nature et l'expérience pouvaient faire juger alors utiles à ses maux.

Aussi, les malades, après leur guérison, faisaient faire, dit Sprengel, en or, en argent, en ivoire, ou autre chose précieuse, le modèle de la partie du corps où ils avaient souffert, et cette offrande, à laquelle on donnait le nom de ἀναθήματα, était conservée dans le temple avec soin. Dans d'autres endroits, on avait coutume de graver sur des tablettes de métal ou sur des colonnes les noms des malades, le genre de maladie, et les médicaments qui leur avaient procuré la guérison[1].

Les Asiatiques eurent les premiers des espèces d'hôpitaux qui portaient le nom de *marastins*. Rhazès était à la tête de celui de Bagdad. Mais ces hôpitaux, quoique très-remarquables pour le temps, étaient loin de ressembler à ceux du nôtre. C'étaient des sortes de caravansérails dans lesquels, excepté quelques voyageurs et indigents, les malades n'étaient admis qu'en payant. La ville fournissait l'édifice, qui alors, comme de nos jours encore, était un palais et que l'on continue d'appeler en Perse le palais de la santé et quelquefois, à cause de l'infidélité et de l'avarice des administrateurs, le *Palais de la mort*[2].

Ère chrétienne. — C'est à cette époque que remonte véritablement la fondation des hôpitaux proprement dits, ainsi que des autres maisons de charité; et on conçoit combien de tels établissements étaient devenus nécessaires à cette foule de prosélytes et de catéchumènes qui, ayant renoncé aux biens périssables d'un monde auquel ils ne voulaient plus appartenir, non-seulement dédaignaient tout moyen d'acquérir des richesses, mais encore négligeaient de pourvoir à leur subsistance et à celle de leurs familles, se reposant de ce soin sur les secours des fidèles et sur les abondantes aumônes des souverains devenus chrétiens, et des grands de la terre convertis à la foi[3].

En 330, l'empereur Constantin fit construire un hospice à Byzance. L'empereur Justinien construisit à Jérusalem en 550, le fameux hôpital de Saint-Jean. Cet exemple fut suivi avec tant d'émulation par ses successeurs, qu'on voyait à Constantinople, selon M. Ducange, dans son

[1] Murat. *De l'origine des hôpitaux.*
[2] Percy et Willaume, *loc. cit.*
[3] Percy et Willaume, *loc. cit.*

commentaire sur l'histoire byzantine, jusqu'à trente-cinq établissements de charité. Aucune espèce d'hospice ou d'hôpital n'avait été oubliée[1] : les malades, les pauvres, les vieillards sains ou infirmes, les étrangers, tout âge, en un mot, et tout sexe, y trouvaient des soulagements et des remèdes.

Julien, neveu de Constantin, fit non-seulement reconstruire les deux magnifiques hôpitaux fondés par Sampron et Eubule, et qui avaient été brûlés, mais encore il en fit bâtir deux autres. Il consulta, disent Percy et Willaume, sur le projet et sur la distribution de ces deux pieux édifices, Oribase, son médecin qui, l'ayant accompagné à Lutèce, était retourné avec lui en Asie, s'en rapportant bien plus aux lumières de ce savant qu'aux talents de l'architecte, pour tout ce qui concernait la salubrité : en quoi il montra, sur les siècles futurs, une grande supériorité de raison et de sagesse.

L'an 380 ou 381 vit en Occident le premier hôpital proprement dit[2]. D'après saint Jérôme, Fabiola, dame romaine, construisit, *prima omnium*, un hôpital (maison de campagne destinée à rassembler les malades et les infirmes qui étaient étendus auparavant sur les places publiques et à leur fournir tous les secours et aliments nécessaires). Cet établissement fut élevé hors de la ville et dans un air pur.

En France, les hôpitaux apparaissent vers le sixième siècle à Lyon, Autun, Paris, Reims. Dès lors ils se multiplient à l'infini. Les épidémies régnantes alors, puis bientôt les croisades, les rendent de plus en plus nécessaires.

C'est après son premier voyage en terre sainte que Louis IX agrandit l'Hôtel-Dieu de Paris fondé par saint Landry, et qu'il ouvrit l'hospice des Quinze-Vingts à trois cents de ses guerriers, devenus aveugles. Nous devons faire remarquer que si, dans l'antiquité, on trouvait quelques salles, garnies de lits, contiguës aux temples d'Esculape, on voit les premiers hôpitaux s'élever autour des églises.

En 1862, on comptait en France 1405 établissements hospitaliers[3]. Aujourd'hui, le nombre des maisons dépendant de l'ad-

[1] *Nosocomium*. Receptaculum ægrotorum.
Xenodochium, xenon, hobotrophium. Peregrinorum et exetorum receptaculum.
Ptochium, ptochodochium, ptochotrophium. Pauperum et mendicantium hospitium.
Orphano trophium. Locus orphanis sacer.
Brephrotrophium. Locus infantium pauperum educatione dicatus.
Gerocomium, gerontocomium. Locus in quo senes tum valetudine tum senio confecti aluntur.
Pandochæum. Diversorium gratuitum, nunc caravanserais.
Merotrophium. Amentium et nepotum receptaculum.
[2] Mongey, *loc. cit.*
[3] Brochin. *Assistance, Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales.*

ministration de l'Assistance publique est de 17, dont 8 hôpitaux généraux destinés au traitement des affections aiguës, et 9 hôpitaux spéciaux où sont traitées les maladies d'une nature particulière[1].

HÔPITAUX GÉNÉRAUX

1°	Hôtel-Dieu[2]	550 lits	et 52 berceaux
2°	Hôpital de la Pitié	709 —	» »
3°	— de la Charité	504 —	» »
4°	— Saint-Antoine	594 —	» »
5°	— Necker	440 —	» »
6°	— Cochin	197 —	» »
7°	— Beaujon	416 —	» »
8°	— Lariboisière	634 —	» »

HÔPITAUX SPÉCIAUX

1°	Hôpital Saint-Louis	823 lits.	Maladies de la peau.
2°	— du Midi	236 —	Maladies vénériennes (hommes).
3°	— de Lourcine	269 —	Maladies vénériennes (femmes).
4°	— des Enfants	618 —	Enfants malades des deux sexes, de 2 à 15 ans.
5°	— Sainte-Eugénie	345 —	
6°	— de Berck-sur-Mer	584 —	Enfants scrofuleux.
7°	— de Forges-les-Bains	100 —	
8°	— de la Maternité	300 —	Femmes enceintes.
9°	— des Cliniques	152 —	Clinique de chirurgie et d'accouchement.

Des influences nosocomiales. — S'il est démontré qu'une agglomération d'individus sains engendre le miasme de l'encombrement (miasme physiologique de M. Bouchardat, miasme zoohémique de M. Fonssagrives), la réunion d'individus malades doit donner naissance à des miasmes plus intenses et bien autrement délétères. C'est ce milieu particulier, milieu nosocomial, que nous nous proposons d'étudier au point de vue moral et physique, en examinant successivement les modifications imprimées à ce « climat pathologique »[3] par la destination particulière des divers hôpitaux.

Influences morales. — Si les malades dans ces établissements sont à même de constater à chaque instant le bon vouloir et le dévouement du personnel médical et autre, s'ils sont entourés d'un confortable qu'ils ne pourraient trouver chez eux, s'ils reçoivent des consultations intelligentes, il n'en est pas moins vrai que la vue de certains ob-

[1] Lecour. *Manuel d'assistance.* Paris, 1876.

[2] Sur le point d'être remplacé par de nouvelles constructions qui viennent d'être terminées.

[3] Billiet et Barthez.

jets, l'image permanente de la souffrance, les cris, les plaintes et les gémissements des voisins et surtout le passage du brancard recouvert du noir cylindre qui sert à enlever les cadavres, produisent de fâcheux résultats.

Gardons-nous de croire, dit Axenfeld[1], que dans le nombre des malades il n'y en ait pas que la nostalgie, la tristesse, la terreur même, assiègent dans ce séjour nouveau, peuplé d'infortunes et où les affections de famille ne pénètrent qu'à des intervalles réglés; gardons nous également de nier que cet état de la sensibilité morale et de l'imagination puisse avoir sa part d'influence sur l'issue de la maladie.

Quant à l'action réciproque des malades les uns sur les autres, et notamment aux faits d'imitation, les inconvénients qui en résultent sont beaucoup moins considérables qu'on ne croit. La création d'asiles spéciaux pour les épileptiques a rendu les cas de contagion de cette névrose extrêmement rares dans les hôpitaux; et s'il arrive souvent qu'un accès d'hystérie en provoque d'autres chez les femmes qui en sont témoins, il n'y a pas là un dommage fort sérieux.

D'après M. Jules Falret, l'influence des asiles serait bienfaisante relativement à une classe de malades où les phénomènes de l'ordre intellectuel et moral jouent un rôle si dominant, c'est-à-dire, la folie. Un des effets les plus remarquables serait de *monotoniser* les délires. On défend aux malades de penser, on pense, on règle tout pour eux, et sous cette influence l'intelligence s'affaiblit faute d'activité spontanée. Ceux-là mêmes qui semblent raisonnables et presque guéris dans l'asile, si on les laisse sortir, paraissent très-faibles et très-bizarres dans le monde, parce que, accoutumés à une tutelle, leur esprit est désorienté quand il est mis en demeure d'agir par lui-même.

Mais, dit avec raison Axenfeld, le médecin doit se demander si ce résultat ne le prive pas en même temps des éléments énergiques de réaction, à l'aide desquels il pourrait lutter contre la ténacité des préoccupations et des tendances maladives, et si la chronicité n'est pas plus à craindre.

Influences d'ordre physique. — Parmi les facteurs dont l'influence est la moins contestable et la plus puissante, l'*air* occupe le premier rang. Nous allons d'abord étudier l'*air* vicié par *insuffisance*.

De l'air vicié par insuffisance. — Lorsqu'on dit que l'air manque

[1] Axenfeld. *Des influences nosocomiales*. Paris, 1857.

dans une salle d'hôpital, on énonce une proposition presque toujours fausse en physique, tristement vraie quelquefois en physiologie; car, s'il est extrêmement rare que le volume d'air et la proportion d'oxygène alloués à chaque malade soient insuffisants, il arrive dans maintes circonstances que cet air altéré par la présence d'éléments nouveaux est impropre à l'entretien des fonctions. Ce sont là deux questions bien distinctes, et que l'on a eu le tort de vouloir confondre[1].

En effet, au point de vue physico-chimique, il est extrêmement rare de rencontrer dans les hôpitaux, surtout à l'époque actuelle, les conditions de l'asphyxie par air confiné.

Lavoisier avait annoncé que l'air des salles d'hôpitaux renferme de 1 1/2 à 3 pour 100 d'acide carbonique : des analyses plus récentes ont fait découvrir à la Pitié 3 millièmes d'acide carbonique; à la Salpetrière, de 6 à 8 millièmes; c'est là une condition fort peu hygiénique, nous le reconnaissons, mais enfin ce n'est pas une cause d'asphyxie. On est même frappé en lisant les travaux de Leblanc, de Poumet, de Boudin, de voir combien peu une atmosphère méphitique diffère par sa composition de l'air le plus salubre.

D'après la moyenne la plus élevée fournie par les physiologistes, un homme a besoin de respirer 13 mètres cubes d'air pur dans les vingt-quatre heures. Si on mettait à la disposition d'un homme, dit Bérard, cette quantité, et si cette quantité lui était fournie par fractions d'un tiers de litre chacune et si l'air expiré n'était point admis à se mélanger avec la portion qui n'a pas encore été respirée, il est clair qu'on aurait réalisé, à peu de chose près, les excellentes conditions de la respiration à l'air libre. Mais si l'homme est renfermé avec ses 13 mètres dans un lieu parfaitement clos, en raison des matières excrétées à chaque expiration (acide carbonique, vapeur d'eau, matières animales), la masse totale sera aussi altérée que celle que l'expiration chasse de la poitrine de l'homme.

Pour qu'un homme ou une réunion d'hommes, ajoute le même physiologiste, puisse séjourner sans inconvénient pendant un certain temps dans un espace limité, il faut qu'il y ait ou bien un bon système de ventilation, et alors il n'est pas de rigueur que l'espace ait des dimensions considérables, ou bien que l'espace soit relativement très-vaste, et alors la ventilation n'en est pas indispensable. Guérard[2] a établi que, si pour des espaces fermés, destinés à recevoir des individus sains, il

[1] Axenfeld, *loc. cit.*
[2] Guérard. *Annales d'hygiène publique*, 1845.

suffit que la ventilation fournisse 6 mètres cubes d'air neuf par personne et par heure, il n'en est plus de même pour les hôpitaux, qui renferment des malades dont les émanations plus abondantes et plus viciées sont reçues par des organismes moins aptes à réagir contre leur influence. Dans ces conditions, les 20 mètres cubes indiqués par Poumet[1] ne sont pas suffisants. Boudin[2] s'est assuré au moyen de l'anémomètre de Combes que certaines salles de l'hôpital Beaujon, qui reçoivent jusqu'à 47 mètres cubes d'air par heure et par malade, ont encore de l'odeur, et il n'a trouvé parfaitement exemptes d'odeur que celles qui reçoivent 67 mètres cubes d'air pur par malade et par heure[3].

Quant à l'ozone, si les expériences de Scoutetten en ont démontré l'absence totale dans les hôpitaux, le même observateur a pu constater le même fait dans les lieux réputés les plus salubres : aussi sommes-nous tout disposés à nier à ce corps toute valeur pathogénique.

Du milieu nosocomial infectieux. — Si l'homme sain, condamné à « *ruminer* »[4] l'air d'un espace trop resserré et devenu, d'aliment par excellence, poison délétère, fournit à chaque instant l'expérience la plus démonstrative au point de vue de la puissance pathogénique de l'encombrement, combien la viciation de l'atmosphère sera autrement intense et rapide autour de l'homme malade! La viciation sera d'autant plus intense, d'autant plus rapide, que la maladie aura entraîné des changements plus considérables dans la quantité et la qualité des produits expulsés et absorbés. D'une part, dit Axenfeld, le cours du sang étant précipité, les membranes exhalantes étant le siége de lésions morbides qui en exaltent les fonctions, ce ne sera plus une quantité infinitésimale de matières putrescibles mêlée à l'eau qui se trouvera éliminée. Des substances toxiques reçues dans la masse des liquides et dans la trame des organes chercheront à se frayer une issue par toutes les voies d'élimination que présentent les surfaces muqueuses et cutanées. Les poisons, tantôt conservant leur caractère primitif, tantôt modifiés par une élaboration mystérieuse, changés quant à leur nature, mais n'ayant souvent rien perdu de leur énergie, seront entraînés au dehors, les uns avec la transpiration pulmonaire et cutanée, les autres avec les gaz et les liquides du

[1] Poumet. *Mémoire sur la ventilation dans les hôpitaux. Annales d'hygiène publique*, 1844.
[2] Boudin. *Annales d'hygiène publique*, 1852.
[3] Fleury. *Cours d'hygiène*. Paris, 1852.
[4] Axenfeld, *loc. cit.*

tube digestif, avec les urines, ou sortiront par toutes ces voies ensemble.

Quant à l'absorption, elle reportera à l'organisme qui se refuse à les conserver tous ces produits délétères; elle sera d'autant plus active qu'il s'agira d'un sujet exténué par des excrétions copieuses, par une longue abstinence. En même temps les surfaces absorbantes se seront multipliées; il s'y ajoutera toutes celles que la maladie aura créées, toutes celles que l'art lui-même se sera ingénié de produire.

Réunissons cette double condition d'une élimination accrue dans son activité et modifiée quant à la nature des produits rejetés, d'une absorption plus énergique et s'opérant sur des surfaces plus nombreuses, et nous comprendrons quel danger il y a pour un malade, fût-il seul, à séjourner dans une atmosphère insuffisamment renouvelée.

Que sera-ce quand au lieu d'un malade confiné dans un étroit espace il y en aura vingt, trente, cent et même davantage! L'atmosphère assignée à chacun d'eux touchera à celle de son voisin, si elle n'empiète pas sur elle; il s'opérera un échange perpétuel d'émanations putrides: il y aura prêt et emprunt d'agents miasmatiques.

On comprendra sans peine, d'après ce rapide exposé, combien le milieu nosocomial devient facilement et rapidement infectieux.

Du milieu nosocomial contagieux. — Sans vouloir ici aborder cette question si obscure encore de la spontanéité des maladies contagieuses, sans vouloir rechercher si le milieu infectieux seul peut créer de toutes pièces la contagion, nous prendrons la contagion toute faite.

Voici un malade atteint d'une affection contagieuse, vous le placez au milieu d'une salle contenant dix, vingt, trente individus atteints de maladies, aiguës, chroniques, en convalescence. Que faites-vous? Vous semez cette maladie contagieuse dans un terrain admirablement bien préparé pour la recevoir, car ces individus sont doués alors d'aptitudes particulières à la réceptivité.

Quand dans une salle d'hôpital se déclare une affection contagieuse, en n'isolant pas le malade on observe, cela va sans dire, les mêmes résultats. Nous dirons plus, par suite d'une élaboration particulière, l'agent spécifique semble, dans bien des cas, puiser une intensité progressive en fructifiant.

Ainsi ce qu'on appelait la fièvre puerpérale tue bien plus rapidement ses victimes quand elle règne depuis quelque temps dans un hôpital qu'au moment de son apparition.

La salubrité nosocomiale dépend presque tout entière des conditions

du milieu où sont placés les malades. Tous les éléments du service hospitalier, importance du régime, des méthodes curatives, du mode de pansement, des soins, de la composition du mobilier, sont dominés par la nécessité d'un air pur. Réunis au degré de la perfection idéale, si l'air est vicié d'une façon permanente ou s'il est insuffisant, ce qui revient au même, ils ne changeront point les chances du traitement, ils ne diminueront point la mortalité.

Jusque dans les hôpitaux les mieux réglés de l'intérieur, le médecin militaire assiste à une succession non interrompue de formes épidémiques : en temps de paix, les petites épidémies, fièvres palustres, fièvres typhoïdes, méningites cérébro-spinales, affections catarrhales, oreillons, stomatites ulcéro-membraneuses, diphthérites ; en temps de guerre : dysenterie, scorbut, typhus ; en tout temps choléra[1].

Ainsi, l'infection et la contagion : tels sont les deux grands ennemis du milieu nosocomial ; c'est par leur concours qu'on voit s'y étendre et s'y multiplier les plus graves affections. Combien d'individus entrés pour une blessure sans gravité dans une salle de chirurgie enlevés par l'érysipèle ou l'infection purulente ! Combien de femmes jeunes, ayant tous les attributs de la force et de la santé, venant accoucher dans un hôpital, emportées par la fièvre puerpérale ! Combien d'enfants entrant pour une diarrhée ou une bronchite, enlevés par la diphthérite ! Combien, hélas ! faut-il le dire, d'enfants *sains* placés aux Enfants Assistés parce que leurs parents sont à l'hôpital ou ailleurs n'en sortent plus ou n'en sortent qu'aveugles par suite d'ophthalmie !

Mais indépendamment de la contagion et de l'infection les maladies se multiplient encore dans les hôpitaux et y revêtent un caractère d'*épidémicité*, par cela seul que des conditions identiques sont imposées à une foule d'individus à la fois. On en voit un exemple frappant dans ce fait de stomatites plus ou moins graves, se déclarant sur un grand nombre de femmes, dans une des salles de la Pitié, après qu'on y eut fait des fumigations mercurielles[2].

Les influences nosocomiales agissent plus ou moins sur les individus, suivant l'âge, le sexe, la constitution et surtout le genre de maladie dont ils sont atteints.

Nous n'avons que des données fort vagues à propos du sexe et de la constitution. Mais il n'en est pas de même de l'âge et du genre de maladies.

On peut admettre comme proposition générale que la tolérance du séjour nosocomial est en raison inverse de l'âge. Les chances mauvaises

[1] Michel Lévy. *Discours sur la salubrité des hôpitaux.*
[2] Axenfeld, *loc. cit.*

qu'y rencontrent les adultes sont assez faibles, si on les compare à celles que l'enfance trouve dans ses asiles spéciaux. Le peu de résistance vitale, la disposition particulière aux maladies contagieuses et infectieuses, s'y ajoutent à de déplorables conditions hygiéniques et à la multiplicité des causes morbides.

De là une mortalité tout exceptionnelle. « Les causes antihygiéniques, disent MM. Rilliet et Barthez, sont toutes-puissantes dans le jeune âge. Sous ce rapport, il existe une assez grande différence entre les maladies des enfants qu'on observe au sein de leur famille et celles des jeunes sujets couchés dans les salles des hôpitaux spéciaux. Ces établissements, ceux surtout qui sont consacrés aux tout jeunes enfants, sont une cause permanente de maladies infectieuses. Sous l'influence d'une détestable hygiène, on voit naître et se propager cette interminable série de maladies graves que l'on retrouve bien rarement en ville. Quelques-unes de ces affections sont évidemment le résultat du séjour prolongé dans des salles encombrées. Nous avions jadis créé pour elles un mot qu'on nous permettra de rappeler ici, bien que son étymologie ne soit pas rigoureusement grammaticale, celui d'*hôpitalité*. Il en est des maladies comme des productions de la nature. Par des artifices de culture, de température et de terrain, on peut modifier profondément les caractères des plantes, favoriser le développement de certains organes, en atrophier d'autres, changer leurs formes et leurs couleurs. De même dans les hôpitaux d'enfants et surtout d'enfants nouveau-nés, l'atmosphère miasmatique, la réunion des causes antihygiéniques, créent un véritable climat pathologique : c'est bien le mot qui traduit le mieux notre pensée, et ce climat fait germer certains produits morbides qui ne se seraient pas développés dans d'autres conditions. »

Ne pouvant étudier successivement l'influence nosocomiale sur toutes les maladies, nous n'étudierons ici que les influences nosocomiales dans leurs rapports avec les suites de couches.

Pour les affections chirurgicales, des statistiques, portant sur les mêmes éléments, et faites en ville et à l'hôpital, pourraient seules démontrer d'une façon mathématique la différence qui existe, au point de vue du résultat, entre les opérations pratiquées dans ces deux conditions. Mais ces statistiques manquent. Nous ne possédons que des statistiques sur l'influence nosocomiale comparée d'hôpital à hôpital, et il est toujours possible d'interpréter leurs résultats de différentes façons, ainsi que l'a prouvé cette longue et si vive discussion de l'Académie de médecine sur la salubrité des hôpitaux, 1866.

Tout le monde connaît l'influence désastreuse du milieu nosocomial

sur les plaies. Aujourd'hui, il n'est pas un chirurgien qui fasse une amputation sans chercher par tous les moyens possibles à isoler sinon le malade, au moins la plaie (pansement ouaté, pansement de Lister). Il n'en est aucun, croyons-nous, qui consentirait à pratiquer une ovariotomie dans une salle remplie de malades.

On sait enfin que l'opération césarienne peut être pratiquée avec succès en province et surtout hors des hôpitaux, tandis que dans les hôpitaux de Paris personne n'ose plus la tenter.

Mais où l'influence nocive du milieu nosocomial peut être démontrée mathématiquement et preuves en mains, c'est seulement à propos des femmes en couches. Ici les facteurs sont absolument les mêmes à l'hôpital qu'en ville ; les chiffres sont tellement écrasants, tellement éloquents, que nous ne donnerons pas d'autre démonstration. Cette démonstration, nous la devons à M. Tarnier, qui, par des statistiques faites en ville et à l'hôpital, attira l'attention des médecins sur cette question si importante.

« En 1856, dit-il, il y eut à la Maternité de Paris, où j'étais interne, 2257 accouchements, et 132 femmes succombèrent : 1 sur 17. On admettait alors que, la maladie puerpérale étant avant tout de nature épidémique, la mortalité devait être aussi grande en ville qu'à l'hôpital ; les faits que j'observais me parurent en contradiction avec l'opinion commune, et pour éclaircir mes doutes, je fis une statistique où j'ai comparé la mortalité de la ville pour le 12e arrondissement, et celle de la Maternité qui se trouve dans le même arrondissement (ancien 12e). Tous les éléments de cette statistique se trouvent dans ma thèse inaugurale[1] et dans un mémoire publié peu après[2]. Sans entrer ici dans les détails, il me suffira de consigner le résultat effrayant auquel je suis arrivé : *La mortalité est 17 fois plus considérable à la Maternité qu'en ville.*

Voici les résultats d'après lesquels j'ai établi cette comparaison :

1856	En ville.	5,222 accouchements	10 1/522 décès	
	A la Maternité.	5,257 —	132 1/19 —	

Ces chiffres étaient si étranges que M. Velpeau les crut erronés, et quand l'Académie de médecine discuta la question de la fièvre puerpérale, ce chirurgien les fit contrôler par M. Trébuchet, qui arriva à peu

[1] *Recherches sur l'état puerpéral et sur les maladies des femmes en couches.* — Thèse de 1857.

[2] *De la fièvre puerpérale observée à l'hospice de la Maternité.*

près aux mêmes conclusions que moi. Suivant M. Trébuchet, la mortalité des accouchées pour Paris tout entier serait en effet de 1 sur 250. Les autres hôpitaux ne sont pas mieux partagés que la Maternité. En province comme à Paris, la mortalité des hôpitaux est relativement considérable.

De toutes les statistiques, la plus importante est celle qui est publiée dans le rapport de M. Malgaigne[1]; elle comprend tous les accouchements de Paris pour les années 1861 et 1862 et met en regard le nombre des accouchements et des décès : 1° dans les hôpitaux; 2° dans les bureaux de bienfaisance; 3° en ville, en dehors des bureaux. Voici ces tableaux qui ont été dressés par M. Husson :

		Accouchements.	Décès.	Proportion.
1861	Dans les hôpitaux.	7 226	695	1 sur 10.42
	Bureaux de bienfaisance.	6 212	32	1 — 194.12
	En ville, en dehors des bureaux.	44 481	262	1 — 169.80
1862	Dans les hôpitaux.	6 971	476	1 — 14.64
	Bureaux de bienfaisance.	6 422	39	1 — 164.66
	En ville, en dehors des bureaux.	42 796	226	1 — 160.88

En groupant ces chiffres, on trouve pour l'ensemble des deux années :

Dans les hôpitaux, 14 197 accouchements, 1169 décès. En ville et dans les bureaux, 99 991 accouchements, 559 décès.

Si la mortalité n'avait pas été plus forte dans les hôpitaux que dans la ville, on y compterait à peine 80 décès au lieu de 1169.

Mille quatre-vingt-dix femmes en deux années, ou *cinq cent quarante-cinq* par an, frappées de mort à l'hôpital, et qui probablement auraient été épargnées, si elles avaient pu accoucher en ville. Ces chiffres dépassent toute vraisemblance ; on hésite avant de les écrire. Une pareille mortalité devient une véritable calamité publique. A peine soupçonnée, il y a quelques années, il faut qu'elle disparaisse du jour où elle est connue[2]. »

Les statistiques si nombreuses et si éloquemment présentées par M. le professeur Lefort, dans son livre sur les Maternités[3], nous montrent que dans toute l'Europe les résultats sont absolument les mêmes.

Depuis 1864, époque où M. Tarnier publiait les lignes que nous venons de citer, les résultats sont-ils toujours les mêmes? On en jugera

[1] Rapport inséré au *Bulletin officiel du ministère de l'intérieur*, 1864, n° 7, p. 155.
[2] Tarnier. *Mémoire sur l'hygiène des hôpitaux de femmes en couches.*
[3] *Des Maternités.* Paris, 1866.

par la statistique suivante, publiée par les soins de l'administration de l'assistance publique :

		Accouchements.	Décès.	Proportion.
1874	Dans les hôpitaux.	6 084	228	3.74 pour 100 1 sur 26.6
	A domicile, par des sages-femmes du bureau de bienfaisance. . .	10 990	15	0.13 pour 100 1 sur 727
	Femmes envoyées par l'administration, pendant neuf jours, chez les sages-femmes.	2 189	7	0.31 pour 100 1 sur 313
1875	Dans les hôpitaux.	6 028	174	1 sur 34.6
	A domicile, par des sages-femmes du bureau de bienfaisance. . .	10 455	11	1 sur 950
	Femmes envoyées par l'administration, pendant neuf jours, chez les sages-femmes.	2 063	1	

De l'hygiène hospitalière envisagée au point de vue des influences nosocomiales. — Si au point de vue historique nous sommes à peu près renseignés quant à l'époque où apparurent les premiers hôpitaux, si l'on peut suivre leur développement depuis ce moment jusqu'à nos jours, nous pouvons dire qu'au point de vue des influences nosocomiales l'histoire reste à peu près muette. Nous ne possédons quelques documents relatifs à cette question que depuis le siècle dernier.

Le plus complet et le plus connu en même temps, nous le devons à Tenon[1]. Vers la moitié du dix-huitième siècle, l'Hôtel-Dieu se trouvait dans des conditions antihygiéniques tellement déplorables, que non-seulement les réclamations du corps médical devenaient incessantes, mais encore que les malades eux-mêmes fuyaient la capitale pour aller demander secours dans les hôpitaux de province. Ce fut, dit-on, à la suite d'une visite faite à l'Hôtel-Dieu par un prince étranger[2], que le gouvernement autorisa la publication de mémoires ayant pour objet la reconstruction de l'Hôtel-Dieu, et sa translation à l'île des Cygnes, située à l'occident de Paris.

Parmi ces mémoires, les plus importants furent ceux de Poyet et de Coqueau. Celui de Poyet fut présenté à l'Académie des sciences, qui nomma une commission chargée d'examiner le projet et d'en faire un rapport. Les membres de la commission étaient Lassone, Tenon, d'Aubenton, Tillet, Bailly, Lavoisier, La Place, D'Arcet et Coulomb.

Tenon, qui fut le rapporteur de la commission, rassembla d'immenses matériaux, étudia non-seulement les hôpitaux de France, mais encore

[1] Tenon. *Mémoires sur les hôpitaux de Paris*, 1788.
[2] *Journal des sciences et des arts*, 1787.

ceux de l'étranger et en particulier ceux de l'Angleterre. On reste frappé d'admiration en voyant avec quelle élévation d'idées, quel esprit scientifique, Tenon procéda.

« Il n'existe aucun ouvrage sur la *formation* et sur la *distribution* des hôpitaux, et l'on n'a pas encore rassemblé les principes qui mettent en état de juger de leur perfection et de leur imperfection : il fallait donc commencer par se les procurer.

Quelle méthode suivre dans ces recherches pour se conduire utilement? Après y avoir réfléchi autant que me l'ont permis mes faibles lumières, je crus devoir faire présider à mes observations les connaissances anatomiques et les connaissances pathologiques.

Il s'agissait de l'homme, et de l'homme malade : sa stature règle la longueur du lit, la largeur des salles; son pas moins étendu, moins libre que celui de l'homme sain, donne la hauteur des marches, comme la longueur du brancard, sur lequel on le transporte, détermine la largeur des escaliers des hôpitaux. D'ailleurs, consommant plus ou moins d'air dans un temps donné, selon que ses maladies l'obligent à des inspirations plus ou moins fréquentes et plus ou moins amples, il demande des salles de dimensions différentes; ajoutez que ses yeux, sensibles aux impressions de la lumière durant les inflammations de la dure-mère et les violentes ophthalmies, exigent des attentions, relativement à la position tant des lits que des croisées.

Les détails allaient se multiplier, leur comparaison est utile, leur multiplicité embarrassante : il fallait donc profiter de l'une, se délivrer de l'autre, en réduisant le tout à des résultats généraux....., car il s'agissait d'étudier les hôpitaux dans les hôpitaux mêmes, et d'y saisir ce qu'une longue expérience avait indiqué comme nuisible ou marqué du sceau de l'utilité. »

A propos de l'Hôtel-Dieu, Tenon nous montre les conditions hygiéniques qui entouraient les malades.

« A l'Hôtel-Dieu, il y a 1219 lits, dont 733 grands, ou de 52 pouces de largeur, et 486 petits, ou de 3 pieds, distribués sur 2, 3 ou 4 rangs, les rangs blancs et les rangs noirs suivant qu'ils sont plus ou moins éclairés....

Dans plusieurs salles, chaque malade n'a même pas une toise cube à respirer.... Si l'on excepte les hommes variolés, les autres contagions, à commencer par les *variolées*, sont confondues dans les mêmes salles, dans les mêmes lits avec des personnes dont les maladies ne sont pas contagieuses....

Dans les salles destinées aux accouchées et aux femmes grosses, on

trouve 67 grands lits et 39 petits; on couche trois ou quatre par grand lit, les femmes enceintes saines avec les malades, les accouchées malades avec celles qui ne le sont point.

Et les opérés, ils partagent l'air corrompu de la salle Saint-Paul, ils sont enveloppés de départements infects; on fait en leur présence les opérations qu'ils viennent d'endurer ou qu'ils vont subir[1]! »

La commission adressa à l'Académie des sciences trois rapports, et, chose bien curieuse, il se trouve qu'à la fin du troisième rapport où il décrit minutieusement le plan d'un hôpital pouvant contenir 1200 malades, ce plan est celui de l'hôpital Lariboisière, ainsi que le faisait remarquer M. Tardieu à l'Académie[2]. En effet, dit le rapport :

On a placé sur le front, à la façade, tous les bâtiments accessoires et relatifs à l'entrée et à la réception des malades. Les deux moitiés de cet hôpital sont semblables, l'une est réservée aux hommes, l'autre aux femmes. Le corps de l'hôpital est composé de pavillons rangés par deux files : l'une à droite, l'autre à gauche ; l'une pour les hommes, l'autre pour les femmes. Ces deux files sont séparées par une vaste cour de 28 toises de large, sur plus de 120 de longueur : c'est une grande masse d'air placée au centre. Les pavillons sont tous semblables; il suffira d'en décrire un.

Les salles, ayant environ 18 toises de long (soit 36 mètres) (celles de Lariboisière en ont 38), contiendront 34 à 36 lits sur deux rangs (celles de Lariboisière en contiennent 32); la hauteur des salles sera de 14 à 15 pieds (elle est de 15 pieds, soit 5^{m} 20, à Lariboisière).

Les pavillons auront trois rangs de salles. Chaque salle sera accompagnée de latrines à l'anglaise, d'un lavoir, d'un réchauffoir pour les aliments et les tisanes, d'une petite salle de bains; d'une chambre ou pièce de retraite pour la sœur qui présidera la salle.

Chaque pavillon sera séparé des autres pavillons par un espace, ou un jardin de deux toises de large sur toute la longueur du bâtiment, c'est-à-dire sur 28 toises environ. Cet espace sera le promenoir particulier des malades de ce bâtiment. Ces différents bâtiments seront liés les uns aux autres par une galerie de communication, qui fera tout le tour de la cour intérieure et passera au pied de l'escalier de chaque pavillon. Elle ne s'élèvera pas au-dessus du rez-de-chaussée et n'interceptera point, par conséquent, la circulation de l'air.

[1] *Mémoire sur les hôpitaux.*
[2] *Bulletin de l'Académie.*

La chapelle sera au fond et à l'extrémité de la cour intérieure ; elle aura d'un côté le logement des prêtres (à Lariboisière, la communauté), et de l'autre l'amphithéâtre, où se feront les démonstrations anatomiques ; derrière seront les chambres des morts.

L'analogie est saisissante, absolue.

« Nous avons à prévenir le reproche qu'on pourrait nous faire d'avoir changé de principe dans la distribution des salles, et nous devons dire les raisons qui nous y ont déterminé.

Nous avons établi dans notre premier rapport que nous ne mettions des salles de malades qu'au rez-de-chaussée et au premier étage.

Ici nous avons trois rangs de salles, et nous plaçons des malades non-seulement au rez-de-chaussée et au premier, mais aussi dans l'étage supérieur. Nous avons changé en croyant faire mieux ; nous avons sacrifié le bien à un autre bien plus grand.

Nous avons reconnu que le premier moyen d'obtenir la salubrité dans un hôpital est de ne réunir dans une même salle que le moindre nombre possible de malades. Nous nous sommes proposé de le fixer à peu près à 30. L'expérience des Anglais a confirmé notre principe. Le principe de réduire les salles, la nécessité de faciliter le service en resserrant l'étendue de l'hôpital, l'avantage de l'économie dans les constructions, nous ont donc fait prendre le parti d'établir trois rangs de salle.

Un bâtiment isolé, destiné à 100 malades, partagé en trois étages ou salles, chacun de 34 lits, forme un bâtiment suffisamment sain.

Voilà ce qu'enseigne la théorie, et si l'on veut consulter l'expérience, nous dirons que les hôpitaux d'Angleterre, tous en général assez salubres, ont trois rangs de salles et trois étages.

Mais il n'est aucun des hôpitaux de France et d'Angleterre, et nous dirons de l'Europe entière (en exceptant celui de Plymouth), où les bâtiments destinés à recevoir des malades soient chacun en particulier aussi aérés et aussi complétement isolés. »

A partir de l'époque où parurent les mémoires de Tenon, on s'occupa, sinon de la reconstruction de l'Hôtel-Dieu, au moins de placer l'ancien dans de meilleures conditions de salubrité. Chaque accouchée eut alors un lit pour elle seule et, par un décret du 25 messidor an III (13 juillet 1795), la Convention créait un établissement destiné à recevoir les femmes en couches, qu'on ne voulait plus voir accoucher au milieu de toutes les maladies (La Maternité).

Voici en résumé par quelle série d'améliorations successives passa l'Hôtel-Dieu, pour arriver à être quarante années plus tard, sous l'en-

semble de toutes les conditions hygiéniques, le premier parmi les hôpitaux de Paris, d'après M. Bouchardat[1].

Dès 1790, on supprima la tuerie et la fabrication des chandelles. Les lits à plusieurs places furent divisés par une cloison. En 1801, les aliénés des deux sexes furent évacués à Charenton et ailleurs; il fut créé des hôpitaux spéciaux pour les femmes en couches, les enfants malades, les vénériens. La population ordinaire de l'Hôtel-Dieu fut réduite à 1800, puis à 1200, puis enfin à 1000. Enfin, on supprima définitivement les lits à 2 places et on établit des lits en fer munis de rideaux de coton; on classa les malades par sexe et par service de médecine et de chirurgie, et l'on perfectionna successivement le système de chauffage.

D'après les chiffres établis par M. Bouchardat, on voit que dans les salles de chirurgie, chaque malade a en moyenne de 50 à 80 mètres cubes d'air à respirer : en médecine, de 43 à 54.

Les salles destinées à la chirurgie, dit M. Bouchardat, sont vastes, bien aérées, ont une très-belle exposition, les lits sont convenablement espacés, et cependant les grandes opérations chirurgicales ont, à différentes époques, une terminaison fatale, malgré l'habileté si connue des opérateurs; on a accusé le voisinage de la Seine bien à tort, je crois; je suis convaincu que l'accumulation de malades opérés dans les mêmes salles est une condition plus défavorable à leur opération que le voisinage d'une eau courante. Ainsi, quand il s'agira d'établir un hôpital, je crois que *les salles de chirurgie devront contenir le moins de lits possible.*

Enfin, on ne se contente plus de donner un lit à chaque malade, de séparer ces derniers par sexe, de créer des hôpitaux spéciaux, d'établir des services de médecine, de chirurgie et d'obstétrique, mais maintenant les hygiénistes ont mis le doigt sur la plaie, ils vont lutter corps à corps avec l'ennemi par excellence : l'influence nosocomiale.

L'hôpital Lariboisière fut construit *réalisant tous les progrès conçus depuis un demi-siècle.*

Au point de vue architectural, il n'en est aucun qui le surpasse, rien n'a été épargné pour le plaisir des yeux; ce sont des colonnes, des portiques, des arcades; c'est une cour d'honneur qu'envierait le palais des rois[2].

Au point de vue hygiénique, constate-t-on le même luxe? Nous répondrons par les chiffres suivants que nous empruntons à Malgaigne[3] :

[1] Bouchardat. *Mémoire sur l'hygiène des hôpitaux et hospices civils de Paris*, in *Annales d'hygiène publique*, t. XVIII, 1re partie.
[2] Malgaigne. *Discours à l'Académie.*
[3] *Loc. cit.*

« Depuis 7 ans qu'il est ouvert, Lariboisière a perdu 1 femme en couches sur 21.

Pour la chirurgie, j'ai prié M. Trélat de me donner la mortalité dans cet hôpital ; en bloc, sur 100 amputations, il y eut 59 morts.

La statistique pour l'ensemble de nos hôpitaux donne 47 pour 100. Et pourtant on a adopté un puissant système de ventilation dans cet hôpital, l'aération ne semble rien laisser à désirer! »

Depuis la construction de Lariboisière, les modifications hygiéniques ne portèrent, nous ne craignons pas de l'affirmer, que sur des questions de détail. Malgré les travaux de Reveil, de M. Devergie, de M. Chauveau, de Chalvet, qui mirent si bien en relief les facteurs malfaisants, qui démontrèrent ces poussières, ces *germes*, se répandant dans l'atmosphère des salles et infectant les malades, on continua à placer le même nombre de malades dans chaque salle. C'est alors qu'eurent lieu les deux mémorables discussions sur l'hygiène et la salubrité des hôpitaux ; l'une à l'Académie de médecine en 1862 ; l'autre à la Société de chirurgie.

Parmi tous les discours prononcés à l'Académie, celui qui porte avec lui le plus d'enseignement, celui qui démontre le mieux l'influence nosocomiale et en même temps qui met en relief les moyens d'y remédier, est celui de Renaut, ancien directeur d'Alfort.

« L'école d'Alfort, dit-il, n'a pas toujours eu pour infirmerie les belles écuries qui existent maintenant. Avant 1828, les chevaux malades, ceux affectés de plaies suppurantes, comme ceux atteints de maladies internes, étaient logés ensemble dans des écuries à un seul rang, longues, étroites, sombres, ayant à peine 3 mètres $^1/_2$ de hauteur, et percées sur une de leurs faces seulement de petites fenêtres, qu'on n'ouvrait presque jamais. Le sol était en pavés très-anciens et mal joints par de la terre ; de sorte que les urines, le sang, les matières purulentes de toutes sortes, y avaient pénétré depuis longtemps, s'y étaient altérés, et en dégageaient incessamment des miasmes infects. Mangeoires, râteliers, stalles, tout était à l'avenant. Faute d'abri extérieur, force était, pour peu qu'il plût où qu'il fît froid, de faire tous les pansements dans l'infirmerie même. Aussi même en plein jour, quand les portes étaient ouvertes, l'air qu'on respirait dans ces écuries avait-il une odeur fétide et pénétrante qui, la nuit, devenait littéralement insupportable. Eh bien, je n'exagère rien en disant que la plupart des blessures, mêmes légères, que la plupart des opérations même simples s'y compliquaient souvent des accidents les plus redoutables. Rien n'y était plus ordinaire que de voir une simple saignée, quand

elle avait été suivie du moindre épanchement sanguin sous la peau, donner naissance à des engorgements de mauvaise nature ou à des phlébites suppurées. La castration elle-même, cette opération que l'on voit journellement pratiquer avec succès dans les campagnes par d'ignorants empiriques, n'y réussissait en quelque sorte qu'exceptionnellement, à ce point qu'on hésitait à la pratiquer et qu'on ne la pratiquait qu'à la condition que l'animal, après l'avoir subie, ne resterait pas dans les hôpitaux de l'école.

C'était aussi chose ordinaire que les complications typhoïdes ou les terminaisons gangréneuses des angines, des pneumonies et de la plupart des autres phlegmasies. J'étais chef de service à la clinique d'Alfort, et ce fut alors que je commençai, n'ayant que l'embarras du choix, à recueillir les nombreux matériaux qui m'ont servi, plus tard, à composer les mémoires que j'ai publiés sur les résorptions purulentes et la gangrène septique.

Devenu directeur, j'eus à donner un programme à l'architecte pour la construction de nouvelles écuries qu'on édifia en 1859. Voici les proportions que je leur fis donner et comment j'en fis composer les aménagements, pour les rendre aussi salubres que possible :

Chaque écurie principale contient un *maximum de huit chevaux* placés sur deux rangs et occupant chacun une place de 1^m 60 de largeur; chaque rang de quatre chevaux est séparé par une allée de 4 mètres de largeur. La hauteur du sol au plafond est de 6^m 25, ce qui donne 56 mètres cubes par cheval. L'aération se fait par une large porte à deux battants, qui correspond à l'extrémité d'entrée de l'allée médiane qui sépare les deux rangs et ouvre sur une vaste cour.

De plus, six grandes fenêtres à bascule centrale faciles à ouvrir et à fermer sont percées trois de chaque côté à 5 mètres du sol; ce qui permet une ventilation facile et aussi complète qu'on veut, sans produire de courant d'air sur les malades. Ces diverses ouvertures donnent en même temps une abondante lumière dans l'écurie.

Au lieu d'être formé de pavés ordinaires, laissant toujours entre eux, quoi qu'on fasse, des intervalles par lesquels le sang, le pus, les eaux des pansements, l'urine, etc., pénètrent dans la terre qui les joint, le sol est formé de briques de Bourgogne, placées de champ, jointes à ciment romain parfaitement impénétrable aux liquides; il est légèrement incliné dans son ensemble, de manière à permettre le facile écoulement de l'urine ou autres liquides. Le poli de sa surface, qui ne présente nulle part aucune dépression ou cavité, empêche aucune matière d'y séjourner et de s'y altérer, et le rend très-facile à

nettoyer complétement et instantanément avec quelques seaux d'eau. Les mangeoires, au lieu d'être en bois et à fond plat sur lequel les bords se relèvent à angle droit, sont en fonte polie, ce qui les rend tout à fait imperméables; et à fond arrondi en cuvette, ce qui en rend le nettoyage très-facile avec un peu d'eau et une éponge. Ainsi en est-il de la surface qui sépare la mangeoire du râtelier et qui correspond à la tête du cheval; elle est en marbre commun, de sorte que la salive, la matière du jetage, etc., n'y adhèrent que très-peu, ne la pénètrent pas, et peuvent être instantanément enlevées d'un coup d'éponge. J'ai fait prendre une autre précaution. J'avais remarqué qu'une des grandes causes d'infection dans nos hôpitaux était la présence, dans une écurie renfermant un certain nombre d'animaux, d'un ou de plusieurs d'entre eux affectés soit de plaies abondamment suppurantes, soit de gangrène septique, soit de pneumonies gangréneuses, soit de diarrhées fétides, soit d'eaux aux jambes, etc. Pour y parer, j'ai fait établir à quelque distance des écuries à 8 chevaux des boxes à 1 ou 2 chevaux, pour y placer les malades atteints de ces affections infectieuses.

Ai-je besoin de dire que les animaux atteints de maladies contagieuses sont placés dans des écuries particulières éloignées des autres, à la distance desquelles elles sont d'une centaine de mètres?

Et M. Bouley, qui m'a succédé dans la chaire de clinique, s'il avait à rédiger aujourd'hui les mémoires sur les infections purulentes et les gangrènes septiques que j'ai faits à une autre époque avec les nombreux matériaux que me fournissaient nos hôpitaux, aurait grand peine à y recueillir en plusieurs années autant de faits de ce genre qu'il m'était donné alors d'en observer en quelques mois. »

Quel est donc le chirurgien à l'heure actuelle qui ne serait heureux de pouvoir prononcer de telles paroles?

La Société de Chirurgie de Paris, voulant continuer, dans la mesure de ses efforts, à soustraire la pratique de l'art à la funeste influence des complications nosocomiales et à dégager pour l'avenir la responsabilité de la science, a jugé opportun, à propos de la reconstruction de l'Hôtel-Dieu, de rappeler ou d'établir les principes suivants :

I. Un hôpital doit être placé dans un lieu découvert, sur un sol sec et sur un terrain déclive. Ce terrain doit être vaste. Un espace superficiel de 50 mètres carrés par malade représente un minimum qui devra, autant que possible, être dépassé, et qui d'ailleurs doit croître progressivement avec le nombre des malades.

II. L'atmosphère d'un hôpital sera d'autant plus pure, qu'il sera plus

éloigné des agglomérations populeuses. On ne devrait conserver au centre des villes que des hôpitaux d'urgence nécessairement restreints et des hôpitaux d'enseignement. Cette mesure de salubrité serait en même temps une mesure d'économie, et permettrait aux grandes villes comme Paris d'installer leurs hôpitaux sur de vastes terrains peu coûteux.

III. De bonnes dispositions hygiéniques sont faciles à obtenir dans des hôpitaux de 200 à 250 malades. Elles deviennent à peu près impossibles à réaliser dans les grandes villes, si l'on dépasse le double de ce chiffre. Dans ces limites de nombre, les dépenses de toute nature ne sont pas plus élevées que pour des hôpitaux plus populeux.

IV. Les éléments de l'atmosphère se mélangent surtout dans le sens horizontal ; il faut combattre par l'espacement les effets de contact et de proximité qui constituent l'encombrement et qui se produisent de malade à malade, de salle à salle, de bâtiment à bâtiment.

V. Ce n'est pas seulement en augmentant l'espace cubique alloué à chaque malade, mais encore et surtout en augmentant l'espace superficiel, aujourd'hui insuffisant dans nos hôpitaux civils, qu'on luttera efficacement contre les influences contagieuses. Pour des motifs de même ordre, il est indiqué de ne pas multiplier les étages, chacun de ceux-ci engendrant une couche atmosphérique plus ou moins viciée. Au point de vue rigoureux de l'hygiène, on ne devrait jamais superposer plus de deux rangées de malades.

VI. Ce serait une illusion de croire qu'un large cube d'air à l'intérieur des salles remplace le manque d'espace et d'aération extérieurs, de croire qu'une abondante ventilation supplée à l'une ou à l'autre des conditions précédentes. Rien ne supplée à l'insuffisance ou au défaut de l'aération naturelle.

VII. Les bâtiments complétement isolés, ayant tous la même orientation, exposés sans aucun obstacle aux rayons du soleil, à l'action de la pluie et des vents, seront disposés sur une seule ligne ou en lignes parallèles, à larges intervalles de 80 à 100 mètres, de manière à obtenir une séparation efficace et une libre et facile aération extérieure.

VIII. De petites salles de 15 à 20 lits sont faciles à surveiller au point de vue des soins; la gêne réciproque des malades y est moins grande, les chances de contagion directe moindres aussi ; l'enlèvement de toutes les impuretés plus rapide. Elles doivent être préférées pour les services ordinaires, sans préjudice des dispositions spéciales à adopter pour certaines catégories de malades qui réclament un plus large espace et l'isolement dans des chambres séparées.

IX. Le mobilier des salles ne doit apporter aucun obstacle à la circulation de l'air. Il est nécessaire que les chefs de service aient le droit de faire supprimer les rideaux de lits lorsqu'ils le jugent convenable.

X. Les salles seront séparées par les paliers et les pièces de service commun. Il serait avantageux que l'une d'elles pût recevoir pendant le jour et pour les repas tous les malades qui se lèvent. Ce serait une évacuation incomplète, mais quotidienne, de la salle.

XI. L'évacuation périodique et régulière des salles et leur repos pendant un temps de plusieurs mois donnent dans les hôpitaux militaires français et dans les hôpitaux étrangers des résultats qui indiquent l'adoption générale de cette mesure, particulièrement impérieuse en temps d'épidémie.

XII. Tout sera disposé pour que les matières odorantes et infectantes, déjections, objets de pansement, eaux de lavage, etc., puissent être rapidement détruites ou enlevées, qu'elles ne séjournent jamais à l'intérieur ou à proximité des pièces occupées par les malades et ne donnent lieu à aucune émanation appréciable.

DES MATERNITÉS.

On a pu voir d'après le rapport de Tenon dans quel milieu nosocomial étaient placées les femmes qui venaient accoucher à l'Hôtel-Dieu, et quelle était la mortalité : 1 sur 12. A partir de ce moment, chaque accouchée eut son lit. Mais dans tous les hôpitaux on continua à accumuler un certain nombre de lits dans une même salle destinée aux femmes en couches.

Les conditions étaient meilleures assurément qu'en 1785, mais les résultats continuèrent à se montrer désastreux. En effet, si l'encombrement avait disparu, le milieu contagieux survivait comme par le passé. En face de chaque nouvelle épidémie, on courbait la tête devant ce τὸ θεῖον, ce *quid divinum*, ce principe épidémique enfin, aussi inconnu dans sa source et son essence que le choléra[1]. On admettait même que les femmes succombaient sans présenter de lésions à l'autopsie.

De plus, pour disculper les maternités, on racontait dans les discussions académiques et ailleurs que bien souvent l'épidémie se montrait en ville avant d'apparaître dans les hôpitaux.

Ce fut seulement en 1857, ainsi qu'on l'a vu plus haut, que M. Tar-

[1] Dubois, in *Dictionnaire* en 30 vol., t. XXVI, p. 559.

nier démontra à l'aide d'une statistique comparative la disproportion effrayante de la mortalité, suivant qu'on observe en ville ou dans les Maternités.

Pour l'année 1856, M. Tarnier établit que la mortalité avait été 17 fois plus considérable à la Maternité qu'en ville[1].

En 1864, Malgaigne donnait une statistique dont les résultats concordaient absolument avec ceux fournis par M. Tarnier[2].

Enfin, M. le professeur Lefort, dans son remarquable livre sur les Maternités, a rassemblé assez de matériaux en France et à l'étranger pour baser sa statistique sur 1,843,093 accouchements, et pour montrer qu'en ville, sur 955,781 accouchements, la mortalité n'avait été que de 1 femme sur 212, tandis que sur 888,512 femmes accouchées dans les hôpitaux ou les Maternités, il en était mort 1 sur 29[3].

A quelle influence désastreuse attribuer cette différence? A l'épidémicité, l'encombrement, l'infection ou la contagion?

A l'épidémicité? Mais alors comment admettre une épidémie qui ne dépasse jamais, ni nulle part, les murs de l'hôpital!

A l'encombrement? A l'infection? Mais on a construit à Cochin et ailleurs de petites Maternités où les salles sont grandes, et les accouchées peu nombreuses, au nombre de 6, 8 ou 10. On a pris toutes les précautions possibles, sauf une seule, l'*isolement*, et les résultats ne sont guère plus satisfaisants que ceux observés dans les grandes Maternités.

Il nous reste le véritable facteur dont la puissance pathogénique croît en se multipliant : la *contagion*.

Admise depuis longtemps en Angleterre, elle ne le fut en France, tout d'abord, que par M. Tarnier. Bientôt MM. Lefort[4], Trelat[5], Hervieux[6], vinrent soutenir et affirmer la même opinion. Aujourd'hui, presque tous les médecins, pour ne pas dire tous, sont contagionistes, ainsi qu'on peut s'en convaincre en lisant l'intéressant rapport de M. Bourdon[7], et le compte rendu de la Société médicale des hôpitaux[8].

En 1865, sur la proposition de M. Lefort, qui avait pu constater *de*

[1] Tarnier. Thèse de Paris, 1857.
[2] Malgaigne, *loc. cit.*
[3] Lefort. *Des Maternités*, 1866.
[4] Idem, *ibid.*
[5] Trélat. *Bulletin de la Société de chirurgie*. Paris, 1866.
[6] Hervieux. *Traité des maladies puerpérales*. Paris, 1870.
[7] Bourdon. Rapport lu à la Société médicale des hôpitaux de Paris. *Union médicale*. Paris, 1870.
[8] Comptes-rendus de la Société médicale des hôpitaux. *Union médicale*. Paris, 1870.

visu les avantages que donne la polyclinique à l'étranger, l'administration envoya chez les sages-femmes de la ville les femmes se présentant pour accoucher à la Maternité ; les résultats qu'elle a obtenus sont consignés dans le tableau que nous reproduisons plus loin.

Avant de confier des accouchées aux sages-femmes qui en font la demande, l'administration s'assure que les postulantes possèdent un logement salubre, les ressources suffisantes en literie, linge, etc. Si une accouchée vient à succomber, la sage-femme cesse, pendant un temps qui n'est pas moindre d'un mois, de recevoir des pensionnaires, afin de permettre la désinfection du logement et des objets mobiliers. Si une accouchée a besoin du secours d'un médecin, la sage-femme prévient le bureau de bienfaisance de l'arrondissement, qui lui envoie un des médecins attachés au service du traitement à domicile des malades indigents.

TABLEAU RELATIF AU PLACEMENT DES FEMMES EN COUCHES CHEZ LES SAGES-FEMMES

ANNÉES.	NOMBRE D'ACCOUCHEMENTS.	NOMBRE DES CAS DE MORT.	PROPORTION DE LA MORTALITÉ POUR 100 ACCOUCHEMENTS.
1867	45	»	»
1868	26	»	»
1869	498	4	0,80 p. 100
1870	1,832	9	0,49 —
1871	689	1	0,14 —
1872	2,255	7	0,31 —
1873	1,784	17	0,95 —
1874	2,089	7	0,31 —
1875	2,065	1	0.04 —

Dans le tableau précédent, en additionnant les chiffres de chaque colonne, on trouve 11,359 accouchements, sur lesquels il y a eu 46 cas de mort, c'est-à-dire, 0,40 pour 100.

Il est facile, pour les mêmes années, de comparer cette mortalité avec celle des bureaux de bienfaisance, celle des femmes placées chez les sages-femmes et la mortalité des hôpitaux :

TABLEAU DE LA MORTALITÉ DES FEMMES ACCOUCHÉES A PARIS PENDANT LES 9 ANNÉES COMPRISES ENTRE 1866 ET 1876.

LIEUX DE L'ACCOUCHEMENT.	NOMBRE DES ACCOUCHEMENTS.	NOMBRE DES CAS DE MORT.	PROPORTION DE LA MORTALITÉ POUR 100 ACCOUCHEMENTS.
Dans les bureaux de bienfaisance.	93,000	278	0,29 —
Chez les sages-femmes . .	11,359	46	0,40 —
Dans les hôpitaux	58,061	2,626	3,90 —

Chez les sages-femmes, la mortalité est donc beaucoup moins forte qu'à l'hôpital; elle se rapproche de la mortalité du domicile privé.

En présence de ce résultat, l'administration de l'Assistance publique est résolue à donner toute l'extension possible au placement des femmes en couches chez les sages-femmes qu'elle avait inauguré en 1865.

Depuis longtemps, M. Tarnier poursuit cette idée, qui n'est pas nouvelle assurément, mais qui n'avait jamais été réalisée d'une façon complète : placer les femmes à l'hôpital absolument dans les mêmes conditions hygiéniques que celles qui accouchent chez elles, c'est-à-dire donner à chaque femme une chambre particulière avec isolement complet.

Après avoir étudié cette question dans plusieurs publications successives[1], M. Tarnier a pensé qu'on pouvait soustraire les femmes en couches aux effets de l'encombrement, de l'infection et de la contagion, que celle-ci s'exerce soit par la contamination directe des femmes bien portantes par les accouchées malades, soit par la transmission du poison puerpéral par les murs ou le mobilier, soit enfin par l'intermédiaire du personnel. Dans ce but il a proposé de placer chaque femme en couches dans une chambre particulière, dont toutes

[1] Tarnier. *De la fièvre puerpérale observée à la Maternité*. Paris, 1858. — Du même. *Mémoire sur l'hygiène des femmes en couches*. Paris, 1864. — Du même. *Communication à la Société de chirurgie*. Paris, 1866. — Du même. *Discours prononcé à la Société médicale des hôpitaux. Union médicale*. Paris, 1870.

les fenêtres et toutes les portes s'ouvriraient directement au dehors et seraient constamment balayées par tous les vents. Dans ce système, les chambres seraient absolument séparées les unes des autres et ne communiqueraient avec aucun corridor intermédiaire.

La Société médicale des hôpitaux a suivi M. Tarnier dans cette voie; elle a donné son approbation[1] au dernier plan qu'il lui a présenté, et l'administration de l'Assistance publique l'a adopté. Les travaux de construction furent commencés en 1873. Depuis cette époque, le Congrès médical de Bruxelles s'est prononcé en faveur de la même idée[2]. Nous donnons ici la description du pavillon isolé, à chambres séparées, que M. Tarnier vient de faire établir à la Maternité.

Le nouveau pavillon d'accouchement est situé à l'extrémité des vastes jardins de la Maternité de Paris, dans ces emplacements où l'air circule de tous côtés. Il est entouré d'une palissade qui forme clôture; on y arrive par une avenue et une porte charretières. En temps de pluie, les voitures pourraient donc déposer les malades sous la marquise vitrée qui couvre le vestibule.

Ce pavillon comprend un rez-de-chaussée et un premier étage. Il a la forme d'un parallélogramme rectangulaire et mesure quatorze mètres vingt centimètres de long sur sept mètres quatre-vingts centimètres de large. Ses deux façades sont orientées au nord et au midi; les deux pignons regardent le levant et le couchant.

Deux murs de refend, allant du sol au comble et d'une façade à l'autre, séparent le bâtiment en trois parties : l'une médiane, les deux autres terminales. Chacune de celles-ci est divisée en deux moitiés par une cloison parallèle aux façades. De sorte que chaque étage se trouve divisé en cinq compartiments : l'un central et les autres dispersés aux quatre coins du pavillon. Les quatre derniers compartiments sont destinés à être occupés par les femmes en couches.

Rez-de-chaussée. — Au rez-de-chaussée, le compartiment placé au centre du pavillon a été séparé en deux parties, communiquant entre elles : l'une sert de vestibule, l'autre de chambre de surveillance et d'office.

Dans le vestibule se trouve l'entrée de l'escalier conduisant au premier étage; on y voit, indépendamment de la porte principale, trois portes intérieures qui conduisent : la première à un cabinet d'aisances;

[1] Compte rendu de la Société médicale des hôpitaux. *Union médicale*. Paris. 1870, p. 701.
[2] Compte rendu du congrès médical de Bruxelles. 1875.

la seconde à un vidoir ; la troisième à l'office. Ce vestibule est éclairé par deux fenêtres donnant sur la façade exposée au nord.

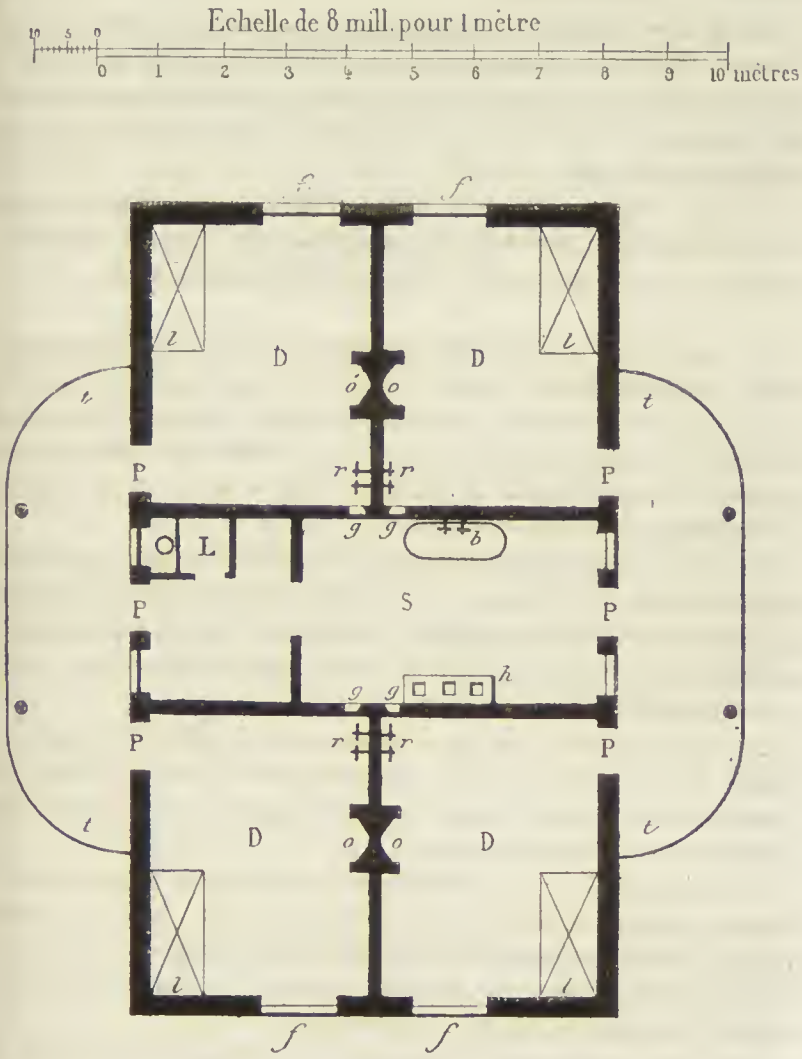

D D. Chambres des femmes.
P P. Portes.
f f. Fenêtres
l l. Lits.
o o. Cheminées.
r r. Robinets.
g g. Glaces dormantes.
S S. Surveillants.
b b. Baignoires.
h h. Fourneaux.
L L. Latrines.
t t. Trottoirs sous les marquises.

L'office ou chambre de surveillance, habituellement occupée par le personnel nécessaire au service, contient un fourneau, une baignoire mobile, une table, des chaises et des armoires.

Elle est éclairée par deux fenêtres s'ouvrant sur la façade regardant au midi. A ses deux extrémités se trouve une porte qui conduit soit au vestibule, soit au dehors.

Les quatre chambres d'accouchement sont indépendantes l'une de l'autre; elles ne communiquent ni avec le vestibule, ni avec l'office. Chacune d'elles a une porte et une fenêtre. La porte s'ouvre sur l'une des façades, la fenêtre sur l'un des pignons. Cette fenêtre descend jusqu'au niveau du sol.

Premier étage. — Le premier étage offre la même disposition que le rez-de-chaussée; mais les portes des chambres d'accouchement donnent sur un large balcon qui sert de voie de communication.

Les deux étages sont protégés sur chaque façade, par une marquise vitrée, qui met les gens de service à l'abri de la pluie. Cette marquise monte jusqu'à l'avant-toit, mais elle n'est pas appliquée directement contre le mur dont elle reste séparée par un intervalle suffisant pour assurer le renouvellement de l'air placé sous le vitrage de la marquise et chauffé par les rayons du soleil.

Les chambres d'accouchement sont au nombre de huit, quatre par étage. Chacune d'elles mesure : en hauteur, trois mètres, en longueur, quatre mètres trente centimètres, en largeur, trois mètres cinquante centimètres, le cubage de l'air y est de quarante-cinq mètres cubes, cent cinquante décimètres cubes.

Au rez-de-chaussée, les quatre chambres ont leur sol recouvert d'asphalte. Au premier étage, deux chambres sont dallées en pierre, les deux autres en ardoises coupées en larges plaques. L'avenir apprendra quel est le meilleur de ces pavages.

Dans les huit chambres, les murs, les cloisons et le plafond sont recouverts de stuc et peints à l'huile. On peut donc, avec une grande facilité, nettoyer et laver toutes les chambres à grande eau, car le pavage y est incliné vers un caniveau aboutissant à une ouverture qui conduit l'eau dans un tuyau relié à l'égout.

Pour prévenir les amas de poussière ou l'infiltration de l'eau, tous les angles formés à la réunion des murs, des cloisons et du plafond, sont à courbes arrondies.

Dans chaque chambre se trouve une cheminée et une glace sans tain, enchâssée dans le mur de refend répondant à l'office. Cette glace permet aux personnes placées dans l'office de surveiller ce qui se passe dans les chambres, et réciproquement les femmes en couches peuvent depuis leur lit voir ce qui se passe dans l'office et faire signe aux gens

de service. De cette façon, la surveillance est sauvegardée sans nuire au principe de l'isolement.

Le mobilier de chaque chambre se compose :

1° D'un lit en fer ;

2° D'un sommier fait uniquement avec ressorts et des lames métalliques ;

3° D'un traversin, d'un oreiller et d'un matelas remplis de balle d'avoine ;

4° De couvertures de laine et de coton ;

5° D'une table de nuit en fer ;

6° D'un fauteuil en fer ;

7° D'une chaise en fer ;

8° D'un tabouret en fer ;

9° D'une petite table ronde en fer ;

10° D'un berceau en fer avec la literie nécessaire pour le garnir.

A chaque lit aboutit un cordon de sonnette, dont le fil après avoir passé sous la marquise rentre dans l'office. Cette sonnette permet aux femmes d'appeler les gens de service.

Dans chaque chambre se trouvent, au-dessus d'un lavabo, deux robinets, l'un d'eau froide, l'autre d'eau chaude. Ces robinets sont alimentés par des réservoirs placés sous les combles. L'eau chaude provient des fourneaux des offices.

Le personnel attaché au service du pavillon est logé dans un bâtiment séparé, qui présente un rez-de-chaussée, un dortoir et un réfectoire pour les infirmières. Le premier étage contient deux logements pour une sage-femme et une sous-surveillante.

Dans la mise en activité de ce service, quand une chambre d'isolement est vacante, elle devra être occupée par la première femme qui se présentera à la Maternité pour y accoucher. La sage-femme du pavillon procède à l'examen de cette femme et la reçoit si elle est en travail. Dans le cas contraire, la femme est envoyée dans la grande salle de la Maternité ; mais elle ne pourra plus rentrer au pavillon, car celui-ci ne prend que les femmes qui viennent directement du dehors.

La femme admise au pavillon accouche dans la chambre et dans le lit qui lui sont destinés pour tout le temps de ses couches.

Quand elle est convalescente, elle peut se promener dans le jardin réservé qui entoure immédiatement le pavillon. Lorsqu'elle est rétablie et qu'elle demande son *exeat*, la chambre qu'elle occupait est ventilée

et pour ainsi dire remise à neuf. Pour cela on la vide de tout son mobilier et toutes les parois : sol, murs, cloisons et plafond sont lavés à grande eau avec une brosse, une éponge et une lance creuse amorcée sur la conduite d'eau qui dessert le pavillon.

Le mobilier, qui est tout en fer, subit un lavage analogue, fait avec le plus grand soin.

La balle d'avoine qui remplissait les matelas, le traversin et l'oreiller, est brûlée.

Les taches de la literie et des couvertures sont lavées à la buanderie. Rien ne doit échapper au lavage et au lessivage.

Après un nettoyage de ce genre, la chambre, dont toutes les parois sont impénétrables est bientôt sèche et peut alors recevoir une nouvelle femme en couches.

Toutes les semaines les façades et les pignons du pavillon sont lavés à l'extérieur par un jet d'eau qui y est projeté.

L'isolement du pavillon, la séparation absolue des accouchées, le nettoyage complet des chambres, le lavage du mobilier, le lessivage de la literie, semblent devoir mettre les femmes à l'abri des effets pernicieux qu'on a attribués à l'encombrement, à l'infection et à la contagion directe d'une femme bien portante, par une accouchée malade.

Il reste à énumérer les précautions prises contre la contagion qui se ferait par l'intermédiaire du personnel.

Actuellement, le service du chirurgien de la Maternité ne se compose que de femmes enceintes ou en travail d'accouchement : on peut donc, sans inconvénient, le charger du service du pavillon. Il en est de même de l'interne du service de chirurgie. Toutes les autres personnes accouchées au pavillon sont logées dans un bâtiment spécial. Elles ne doivent sous aucun prétexte aller dans la salle de la grande maternité.

Les accouchées du pavillon sont visitées par l'aumônier de l'hôpital du Midi, hôpital très-voisin de la Maternité et qui ne reçoit que des hommes.

Quand une femme du pavillon deviendra malade, la porte de sa chambre sera rigoureusement interdite au personnel ordinairement chargé du service. Un des médecins de l'hôpital du Midi sera prié de se transporter au pavillon d'accouchement pour y soigner cette malade, à laquelle on donnera, par exception, une garde spéciale, avec défense pour celle-ci de pénétrer dans les autres chambres.

S'il est nécessaire, un prêtre de la paroisse voisine, se transportera au pavillon comme à un domicile particulier.

A l'hôpital Ménilmontant, encore inachevé, la Maternité est construite absolument d'après le plan de M. Tarnier, sauf quelques modifications de peu d'importance.

En résumé, ce n'est pas seulement en donnant à chaque femme un lit pour elle seule, en plaçant exclusivement les femmes en couches dans une même salle ou dans un même hôpital, qu'on pourra détruire l'influence nosocomiale. Non, pour cela, au point de vue absolu, il faudrait détruire les hôpitaux, ou bien alors les transformer complétement, c'est-à-dire remplir ces deux conditions en apparence paradoxales : réunir les malades, mais les isoler.

TENTES ET BARAQUES-HÔPITAUX

Il serait difficile, dit M. Husson[1], d'assigner une origine exacte à l'idée de placer les malades et surtout les blessés dans des baraques de bois ou sous la tente, dans le but de les amener plus sûrement et plus rapidement à la guérison.

Bell, dans la guerre d'Espagne, a traité un grand nombre de blessés par cette méthode. En 1847, à New-York, on plaça, pendant une épidémie de typhus, les malades sous la tente.

Le point de départ vraiment scientifique de cette pratique semble être la guerre de Crimée. Mais l'impulsion réelle et décisive est venue des États-Unis. Pendant la guerre du Sud, de véritables hôpitaux sous tentes furent installés partout où l'on combattait.

Les magnifiques résultats obtenus par les Américains après les amputations excitèrent bientôt l'attention des chirurgiens européens. En 1864, à Berlin, l'hôpital de Bethome transférait, pendant l'été, son service de chirurgie sous tente.

La guerre de 1866 généralisa cette pratique en Allemagne. Aujourd'hui la plupart des hôpitaux allemands soignent, pendant l'été, les malades sous la tente.

En 1868, sur la demande et les indications de M. Lefort, l'Assistance publique fit construire à l'hôpital Cochin une tente-hôpital.

Cette tente est munie d'un faux toit pour favoriser la ventilation.

Elle se compose de deux toiles partout séparées l'une de l'autre, et qui livrent passage à une couche d'air sans cesse renouvelée.

La toile extérieure perméable à l'air, mais imperméable à la pluie, peut jusqu'à la partie inférieure du toit être relevée horizonta

[1] Husson. *Des tentes et baraques*, in *Mémoires de l'Académie de médecine.*

et former alors une galerie couverte, qui permet aux malades de s'asseoir à l'abri du soleil. La toile inférieure figure un plafond horizontal, fendu au centre, dans toute sa longueur, pour le passage de l'air. Sur les côtés elle retombe en rideaux, qui, glissants à volonté sur des tringles de fer, permettent de donner à la tente la forme d'un toit terminé par un auvent horizontal, et de mettre ainsi les malades tout à fait en plein air pendant la chaleur du jour.

Les deux petites tentes établies sur le modèle des tentes d'isolement ou des hôpitaux-tentes de campagne sont une modification de la tente américaine. L'une sert de salle d'opération et de salle de garde, pour l'interne de service, l'autre, divisée en deux compartiments par une cloison verticale, forme un cabinet pour la religieuse et une salle pour les gens de service.

Depuis cette époque, de nouveaux spécimens de tente ou de baraque-hôpital furent essayés. M. Lefort, le premier, eut l'idée de chauffer les tentes afin qu'elles pussent servir l'hiver; et cette idée fut assez bien réalisée pour que la température extérieure étant à — 14°, le thermomètre marquât à l'intérieur + 12°.

Des baraques entièrement en bois furent construites aussi bien en France qu'à l'étranger, et, depuis la guerre de 1870, quelques-uns de nos hôpitaux en possèdent encore.

Mais bien que de nombreuses statistiques publiées soit en Europe, soit en Amérique, aient démontré la supériorité au point de vue hygiénique des tentes et baraques-hôpital sur les hôpitaux monumentaux; sans vouloir en aucune façon nier les services qu'on en peut retirer en temps de guerre ou d'épidémie, tout en constatant le progrès accompli, nous pensons que leur application ne pourra guère se généraliser; d'ailleurs, sur ce point, la science n'a pas dit son dernier mot.

DE LA VENTILATION, DU CHAUFFAGE, DE L'ÉCLAIRAGE DES HABITATIONS PRIVÉES ET DES ÉDIFICES PUBLICS. — LATRINES. — LOGEMENTS INSALUBRES

Il est indispensable de renouveler, par la *ventilation*, l'air des édifices habités. Les exigences de la santé demandent une certaine somme d'oxygène, au-dessous de laquelle, si la vie est possible, l'organisme s'étiole et dépérit. Il est incontestable que, même dans les pays les plus civilisés, le renouvellement de l'air laisse à désirer dans un grand nombre d'habitations privées et même dans certains édifices publics. Nous

nous proposons d'étudier ici les principaux moyens dont on dispose dans l'Europe occidentale, et spécialement en France, pour remplir ce but.

Le moyen le plus simple, et en même temps le plus efficace pour opérer la ventilation, consiste à percer un édifice de larges fenêtres et à les ouvrir libéralement. Par ce moyen, comme nous l'avons déjà montré, on réduit presque immédiatement l'excès d'acide carbonique à la proportion normale. On dissipe moins facilement les miasmes organiques et les ferments pathologiques par des procédés aussi simples. Mais, dans nos climats à moitié froids, il faut pourvoir à la ventilation par d'autres moyens que l'ouverture des fenêtres, et le problème à résoudre peut se résumer en deux mots : renouveler l'air sans abaisser la température.

Dans les maisons privées, les cheminées à feu ouvert et possédant un bon tirage sont l'un des meilleurs moyens de ventilation que l'on puisse employer, à la condition cependant que la prise d'air se fasse par les interstices des portes et des fenêtres, créant ainsi des courants d'air qui traversent l'atmosphère de l'appartement. Quand la prise d'air se fait directement à l'extérieur, par des tuyaux qui, perçant le mur, aboutissent d'un côté au foyer de combustion, de l'autre à la rue, la ventilation ne s'opère pas, à moins que par un système de canaux l'air échauffé par le feu ne soit rejeté par des bouches de chaleur au dedans de l'appartement; et ces courants d'air chaud contractent presque toujours une odeur désagréable par la combustion des matières organiques qui flottent dans l'atmosphère des lieux habités. Il faut nous occuper, par conséquent, des moyens de ventilation artificielle qui suppléent à l'insuffisance des conditions ordinaires; et ces moyens, qui peuvent être employés dans les habitations privées, seront étudiés avec bien plus d'avantage dans les édifices publics où ils prennent leur entier développement.

Commençons par nous occuper de la quantité d'air nécessaire pour maintenir l'atmosphère dans un état de pureté suffisant[1]. D'après Parkes, on pourrait prendre la quantité d'acide carbonique que contient l'air d'une pièce pour mesure de l'impureté générale de l'atmosphère. En effet, la quantité de matières organiques suspendues dans l'air d'une chambre habitée est, en général, proportionnelle à la quantité d'acide

[1] *Rapport de la Commission sur le chauffage et la ventilation du Palais de justice.* Paris, 1860.

carbonique que renferme l'air; et si cette règle est loin d'être sans exception, elle est du moins applicable à la grande majorité des cas. Or, comme il est très-facile d'apprécier la proportion d'acide carbonique, très-difficile, au contraire, de doser les matières organiques, il est extrêmement commode, en pratique, de réduire ces deux opérations à une seule.

D'après l'observateur que nous venons de cîter, on peut tolérer, sans inconvénient, une proportion de 0,6 par 1,000 d'acide carbonique dans l'atmosphère d'une chambre habitée. Au delà de ce point, l'air commence à prendre une odeur de renfermé. Quand on arrive à la proportion de un millième, l'odeur devient positivement désagréable. Il est bien entendu que pour percevoir cette sensation, il faut arriver de l'extérieur. Dès qu'on a séjourné quelques instants dans une pièce, on est acclimaté.

Il faudrait donc se tenir dans les limites que nous venons d'indiquer. Pour atteindre ce but, d'après de nombreuses expériences et des calculs que nous ne rapportons pas ici, Parkes établit le chiffre de 2,000 pieds cubes d'air frais par tête et par heure (environ 59 mètres cubes).

Le général Morin donne les chiffres suivants :

Casernes, de jour	30	mètres cubes
— de nuit	60	—
Ateliers	60	—
Écoles	30	—
Hôpitaux	80	—
— en temps d'épidémie	160	—

Dans les mines, on injecte environ 40 mètres cubes par tête et par heure, et lorsqu'on craint le feu grisou, ce chiffre est quelquefois porté à 160 mètres. Notons en passant que les animaux consomment aussi une quantité d'air proportionnée à leur masse. Un cheval exige environ 70 mètres cubes d'air par heure; mais il est évident que ce chiffre doit varier avec la taille. Il faut aussi tenir compte de l'éclairage et du chauffage qui absorbent de l'oxygène.

Les proportions que nous venons d'indiquer ne s'appliquent qu'aux hommes et aux animaux en bonne santé. Les conditions sont tellement changées en cas de maladies, qu'il est à peu près impossible de fixer un minimum. Tout ce que l'on peut dire, c'est que l'on n'a jamais assez d'air, à moins d'en avoir trop.

Il est évident, d'après ce qui précède, que la quantité d'air nécessaire à chaque individu étant toujours la même dans un temps déter-

miné, plus l'espace dans lequel il est enfermé sera grand, moins il sera nécessaire de renouveler l'air, et réciproquement.

Or le renouvellement rapide de l'atmosphère d'une chambre produit nécessairement des *courants d'air*. Leur intensité est proportionnelle à la rapidité du mouvement, à l'étroitesse de l'ouverture, et (au point de vue de la sensation perçue), à la différence de température entre l'intérieur et l'extérieur.

On peut admettre qu'à une température de 15°, un courant d'air dont la vitesse est de 0,50 par seconde est imperceptible ; quand la vitesse est doublée, on commence à le percevoir. Toute vitesse supérieure à 1 mètre par seconde détermine une sensation plus ou moins pénible.

On le voit, trois éléments concourent à la production du phénomène. Aussi, pour avoir une ventilation parfaite, il faut des chambres spacieuses, un appel d'air régulier, et une bonne température. Lorsque ces deux dernières conditions sont observées, on peut se dispenser de la première. C'est ainsi que le laboratoire de Pettenkofer, à Munich, dont le cubage n'est que de 424 pieds cubes, reçoit, à l'aide d'une machine à vapeur, 2,640 pieds cubes d'air frais par heure, et cela sans qu'il se produise aucun courant d'air perceptible. L'air est donc renouvelé, dans cet étroit espace, 6 fois par heure. Mais les moyens mécaniques employés pour obtenir ce résultat sont trop dispendieux pour être généralement adoptés.

Il est extrêmement important, et en même temps fort difficile, de distribuer également dans toutes les parties d'un appartement l'air frais qui vient de l'extérieur. Dans une vaste salle, dans un hôpital, par exemple, on ne saurait négliger cette condition sans exposer certains individus à respirer constamment de l'air à peine renouvelé, tandis que leurs voisins, plus ou moins éloignés, recevraient de l'air froid. Il est impossible de formuler aucune règle générale à cet égard ; tout ce que l'on peut dire, c'est que l'air de la salle doit être expulsé par en haut, tandis que l'air frais doit arriver par en bas. En effet, l'air respiré, en raison de sa température, tend à s'élever vers le plafond, ce qui facilite le travail. On a proposé de renverser le courant, d'attirer en bas l'air contenu dans la salle, et de faire arriver l'air pur par en haut. Cette méthode est la plus parfaite au point de vue de la température, car l'air froid venu de l'extérieur a le temps de s'échauffer avant de descendre jusqu'aux lits ou aux siéges occupés par les personnes qui habitent l'appartement. Mais, par malheur, il faut une force bien plus considérable et une dépense plus sérieuse pour

obtenir ce résultat, puisqu'on agit en sens inverse de la pesanteur.

Nous avons exposé les principes généraux sur lesquels repose la théorie de la ventilation, occupons-nous maintenant des principaux procédés qui ont été mis en usage. Nous serons brefs sur ce point, car c'est à des médecins et non à des ingénieurs que cet ouvrage est destiné.

La résistance des murs et des cloisons à la diffusion des gaz est beaucoup moins considérable qu'on ne le suppose généralement. Un mur de pierre ou de brique de plusieurs centimètres d'épaisseur laisse assez facilement circuler les gaz, de telle sorte qu'après un certain espace de temps la composition de l'air intérieur deviendrait identique à celle de l'air extérieur. Le vent perce facilement des cloisons de bois et des murs peu épais de brique ou de pierre. Une curieuse expérience de Pettenkofer sert à mettre ce fait en lumière. Un mur de brique, partiellement recouvert de cire (mur de Pettenkofer), laisse passer le vent, à travers un point dénudé, avec une telle facilité qu'on peut souffler une bougie de l'autre côté de la cloison. Pour atteindre ce résultat, il faut que l'air contenu dans l'intérieur de la brique soit amené à un état de tension considérable.

D'après Märcker, la quantité d'air qui passe en une heure à travers un mur d'un mètre carré d'épaisseur pour une différence de température de 1° est la suivante :

Grès	$1^{m.c.},69$
Pierre calcaire	$2^{m.c.},52$
Brique	$2^{m.c.},85$
Tuf	$5^{m.c.},64$
Brique poreuse	$5^{m.c.},12$

Quand les pierres sont humides, le passage de l'air est considérablement diminué. Il est presque entièrement aboli par l'application de plâtre ou de stuc et surtout des papiers peints qui tapissent la plupart de nos appartements.

Dans nos climats froids on craint la pénétration directe de l'air extérieur. Dans les pays chauds au contraire, les maisons sont habituellement construites en matériaux légers et poreux qui laissent filtrer une atmosphère tiède et produisent ainsi la meilleure et la plus agréable de toutes les ventilations. Dans l'Inde transgangétique, on construit des maisons dont les murs sont en treillage de bambou tapissé de nattes; l'air y circule librement, sans produire de courant, grâce aux mille obstacles contre lesquels il se brise en entrant. Dans d'autres pays, on laisse, à la partie supérieure des pièces habitées, de larges ou-

vertures qui font communiquer les appartements avec l'air extérieur. Mais il est évident que de tels procédés ne sont applicables qu'aux climats privilégiés de la zone tropicale et que c'est à d'autres moyens qu'il faut recourir dans les pays soi-disant tempérés.

Le vent est un agent de ventilation des plus puissants. Supposons, dit Parkes, qu'une masse d'air marchant avec une vitesse de deux milles par heure, environ 1 mètre par seconde, passe librement à travers un espace d'une section de 20 pieds carrés, l'air de cet espace sera changé 528 fois en une heure. On voit par là l'immense avantage que présente la ventilation qu'on obtient en ouvrant simultanément les portes et les fenêtres. Aucun autre moyen ne lui est comparable.

Il est une autre manière par laquelle le vent agit sur la ventilation d'un appartement, soit pour la faciliter, soit au contraire pour lui opposer une résistance souvent insurmontable. On sait qu'un courant d'air met en mouvement une portion considérable de l'atmosphère. Pour peu que le courant soit intense, il refoule l'air devant lui et produit un vide derrière lui vers lequel l'air ambiant se précipite. Il en résulte que l'air qui souffle au-dessous d'un tube ouvert et plus particulièrement d'une cheminée, produit un appel, un tirage, qui varient suivant sa rapidité. D'un autre côté, la même force peut contrarier le tirage et renverser le sens des courants par une résistance directe. C'est là l'écueil de presque tous les systèmes artificiels appliqués au renouvellement de l'air. Ils fonctionnent admirablement tant que l'atmosphère est calme. Ils échouent misérablement quand ils ont à lutter contre la résistance souvent formidable du vent.

On a souvent utilisé la force du vent comme moyen de ventilation. On dispose des cheminées dont l'ouverture mobile se tourne vers les courants d'air de manière à les capter; l'air descend alors dans les caves où il est chauffé par des calorifères. Il remonte ensuite pour être distribué dans les pièces habitées de l'appartement, et s'échappe par des cheminées dont le sommet se tourne directement en sens opposé du vent. L'un des principaux inconvénients de ce système est qu'il cesse de fonctionner quand l'air est tranquille. Il faut alors user de moyens artificiels (propulsion) pour le remplacer. Sur mer, des procédés analogues, mais beaucoup moins compliqués sont employés pour ventiler la cale et l'entrepont du navire.

La force du vent ne peut être utilisée que comme moyen accessoire. Pour assurer un fonctionnement régulier, il faut des appareils spéciaux dont nous allons dire quelques mots. Deux systèmes principaux résument tous les procédés employés. Dans le premier, l'air est *aspiré*, dans

le second il est *refoulé*. Les deux systèmes fonctionnent côte à côte à l'hôpital Lariboisière.

Les salles d'hommes de cet hôpital sont ventilées par la *propulsion* mécanique; ce système a été inventé il y a un siècle et demi par Desaguliers (1734) qui employait dans ce but une roue à palettes enfermée dans une boîte. L'air pénétrait par l'axe de la roue et se trouvait propulsé dans un grand tube par le mouvement des palettes. Ce système a servi de point de départ à tous ceux qui ont été employés depuis.

L'appareil de Thomas et Laurens qui fonctionne à Lariboisière a pour élément caractéristique un ventilateur qui, mis en mouvement par une machine à vapeur, aspire de l'air pris dans un point élevé et le pousse dans un tuyau qui se ramifie dans toutes les pièces à ventiler; au moment où il entre dans les salles, cet air s'échauffe au contact des tuyaux de vapeur et des poêles à eau chaude.

On ajoute à cet appareil un fourneau d'office à feu nu, placé au rez-de-chaussée de chaque pavillon, et dont la cheminée, montant des caves jusqu'aux combles, opère la ventilation des cabinets d'aisances par un appel établi au moyen d'un canal souterrain.

L'air est porté à chaque étage par des canaux en maçonnerie, couverts de plaques de fonte, dans lesquels circulent des tuyaux à vapeur qui vont chauffer des poêles à eau, placés dans chaque salle. Il s'échappe par des grilles ménagées dans des plaques de fonte qui correspondent à l'intérieur des poêles. L'air vicié sort par des ouvertures d'appel disposées en haut et en bas des murs. D'après M. Grassi, la moitié de l'air qui circule dans le tuyau porte-vent est puisée dans des caves, mais à l'aide de quelques modifications, on pourrait n'envoyer dans les salles que de l'air puisé à une grande hauteur dans l'atmosphère.

Les salles du premier pavillon reçoivent 152 mètres cubes d'air pur par heure et par malade. Le pavillon n° 2 reçoit 120 mètres cubes; le 3e pavillon, 88 mètres cubes. L'air sortant a donné à l'analyse 0,0011 d'acide carbonique.

Enfin, lorsqu'on trouve l'air trop sec, on peut facilement augmenter son degré hygrométrique par un courant de vapeur d'eau que l'on injecte dans le ventilateur. On peut considérer ce système comme un type de la méthode par *propulsion* qui est employée dans un grand nombre d'édifices publics et d'usines.

Il existe plusieurs autres systèmes dont nous ne croyons pas utile de donner ici la description et dont le plus important est celui de Van

Hecke. Une étude plus approfondie de ce sujet nous entraînerait au delà des limites qui nous sont imposées.

Le système *par aspiration*, depuis longtemps employé, a été considérablement amélioré par M. Léon Duvoir. Nous indiquerons plus loin les moyens de chauffage que comporte cet appareil. Disons seulement qu'au point de vue de la ventilation le procédé consiste surtout à faire arriver l'air chaud par la partie supérieure de la pièce, ce qui permet d'égaliser la température. Pour attirer l'air de haut en bas, on pratique une aspiration constante au niveau du plancher, à l'aide d'une bouche d'appel qui communique avec le foyer du calorifère. Les parties de l'édifice situées à plus de 30 mètres de l'appareil sont ventilées par des tuyaux particuliers qui, partant du fond du réservoir supérieur, descendent dans un des angles des pièces échauffées et finissent par se réunir au retour d'eau dans la partie inférieure de la chaudière. Ces tuyaux de ventilation sont logés dans une enveloppe de zinc percée d'ouvertures au niveau du plancher des chambres. L'air vicié sort par là, se dilate au contact du tuyau d'eau chaude, et s'élève jusqu'aux combles où il est rejeté au dehors. Le reflux de l'air vicié d'une chambre dans une autre est empêché à l'aide de cloisons qui partagent la cavité intermédiaire entre l'enveloppe de zinc et le tuyau en autant de compartiments qu'il y a de pièces à ventiler. Lorsque la température extérieure n'exige point de chauffage, comme en été, le système de M. Léon Duvoir permet encore de ventiler, l'air frais étant appelé par le déplacement de l'air vicié dont la température est plus élevée. Au reste, en été, c'est par l'ouverture des portes et fenêtres qu'on subvient le mieux aux besoins de la ventilation.

Les appareils de M. Léon Duvoir, tels qu'ils fonctionnent à Lariboisière, ont certainement l'inconvénient de ne fournir qu'une ventilation insuffisante. Heureusement que dans ce grand hôpital la disposition des fenêtres permet d'éviter les inconvénients qui résulteraient d'un pareil état de choses.

Dans les établissements *chauffés par le gaz*, les théâtres par exemple, on profite de la chaleur que développe le mode d'éclairage pour ventiler la salle.

On y parvient au moyen d'un tirage opéré par une cheminée d'appel placée au-dessus du lustre; la chaleur de celui-ci dilatant la colonne d'air qui le baigne, en détermine l'ascension; les canaux de communication entre cette cheminée et le plafond des différentes loges contribuent au renouvellement de l'air de celles-ci; l'air nouveau qui vient du dehors remplacer celui qui s'écoule ne doit pas s'y précipiter de manière

à former des courants d'air incommodes; c'est pourquoi l'on divise les canaux destinés à le fournir de manière à le faire pénétrer dans la salle au-devant du plafond de chaque loge.

On devra faire en sorte que l'air introduit soit à 15° et à demi saturé d'humidité.

Ce mode de ventilation peut sembler simple, mais le problème est bien plus complexe. M. Joly fait en effet remarquer que, si la ventilation est facile dans une enceinte close ordinaire, il n'en est plus de même du théâtre, cette capacité unique composée de trois autres capacités à températures très-différentes, la salle, la scène et les corridors.

M. Joly propose donc de rétrécir la cheminée du lustre au moyen de trappes mobiles, puis d'installer dans les sous-sols un petit moteur à gaz ou à vapeur de la force d'un ou deux chevaux pour aspirer l'air pur du dehors et l'injecter, au moyen d'une machine foulante, soit dans les corniches, soit sur le devant des loges.

On arrive à un résultat satisfaisant par la méthode aspiratrice au nouvel Opéra, dans cette salle où plus de 2,000 spectateurs peuvent se placer. La ventilation y est produite par 14 calorifères à eau chaude et à air chaud donnant un renouvellement d'air équivalent à 80,000 mètres cubes par heure.

On a proposé de produire une aspiration par l'impulsion d'un jet de vapeur dans l'intérieur d'une cheminée. Le cône de vapeur met en mouvement une masse d'air qui représente 217 fois son volume. Cette méthode a été employée pendant quelque temps, à Londres, à la Chambre des pairs, mais elle est abandonnée aujourd'hui.

Enfin on a proposé d'extraire l'air vicié à l'aide d'une vis d'Archimède. Cette méthode est surtout employée dans les mines de houille. C'est ainsi que dans le pays de Galles, aux mines d'Aberearn, le ventilateur ayant 14 pieds de diamètre, lorsqu'il se produit 60 révolutions par minute, le courant d'air obtenu parcourt 782 pieds par minute, ce qui donne une extraction de 45,000 pieds cubes d'air.

Nous ne poursuivrons pas plus loin cette étude. Qu'il nous suffise de faire observer que toutes les ventilations artificielles se rattachent à l'aspiration et à la propulsion, ou à une combinaison plus ou moins ingénieuse de ces deux systèmes.

Le chauffage intérieur des maisons et le simple fait de la présence de l'homme et des animaux élèvent leur température, en hiver, fort au-dessus de l'air extérieur; il en résulte une différence de densité qui est toujours utilisée par les architectes pour favoriser le renouvellement de l'air. Il s'agit pour atteindre ce but de disposer convenablement

les ouvertures qui doivent servir au passage de l'air, soit à l'entrée, soit à la sortie. Il n'entre pas dans notre plan de donner ici les règles qu'il convient d'observer : elles sont connues des constructeurs et des architectes, et ne doivent point nous occuper ici.

CHAUFFAGE.

Nous nous proposons, dans cet article, d'étudier rapidement les principaux moyens de chauffage employés dans notre pays. Cette question étant intimement liée à celle de la ventilation, nous pourrons peut-être nous dispenser d'entrer dans d'aussi longs détails.

Le procédé primitif employé pour chauffer les lieux habités consiste à allumer du feu sur le sol, au milieu de l'habitation, et à laisser la fumée s'échapper par une ouverture ménagée dans le toit. C'est le procédé des Indiens d'Amérique, celui des peuplades primitives et des sauvages que la rigueur de leur climat oblige à faire perpétuellement du feu. D'après Darwin, les Fuégiens, ou habitants de la Terre de feu, très-incomplétement vêtus sous une température des plus sévères, cherchent à résister au froid par des brasiers allumés qu'ils transportent partout, et même à l'intérieur de leurs bateaux de pêche. Nos aïeux, en plein moyen âge, ne connaissaient guère de meilleur procédé. Une ouverture pratiquée au plafond laissait échapper la fumée d'un feu allumé au beau milieu de la salle. C'est beaucoup plus tard que l'usage des cheminées se répandit.

En Espagne et en Italie, on employait des brasiers, *braseros*, sortes de bassines en cuivre dans lesquelles on brûlait du charbon. Il est évident qu'un tel procédé n'est applicable que dans les pays chauds, où le mauvais état des clôtures, et souvent l'absence de vitres aux fenêtres, permettent à l'acide carbonique de s'échapper librement.

Chez les Romains, les habitations des riches étaient chauffées par le sol, dans lequel se trouvaient des tuyaux en briques traversés par la fumée d'un foyer placé en contre-bas (*hypocaustum*). Un procédé analogue est actuellement employé par les trappeurs américains pour réchauffer leurs tentes. On creuse devant l'entrée un trou peu profond qui aboutit à un tuyau souterrain qui traverse le sol de la tente dans toute sa longueur, et qui s'ouvre au dehors derrière celle-ci. On allume le feu, on le recouvre ; et la fumée, s'échappant par la seule ouverture qui lui est laissée, entretient une chaleur suffisante pendant une nuit entière.

Quant aux cheminées, leur existence ne peut être fixée avec certitude avant l'année 1347. Une inscription trouvée à Venise, et portant cette date, nous apprend qu'un tremblement de terre en renversa un grand nombre. C'était là incontestablement un grand perfectionnement; mais pendant tout le moyen âge la disposition des foyers était extrêmement vicieuse, la forme carrée du foyer ne se prêtait nullement à la réflexion du calorique. L'ampleur de la cheminée ne permettait guère à la chaleur de rayonner dans l'appartement : elle était entraînée presque tout entière au dehors, et ce qui le prouve c'est qu'on prenait plaisir à installer des siéges dans l'intérieur de la cheminée elle-même pour jouir plus directement de la chaleur du feu. C'était probablement la seule place un peu chaude dans toute l'étendue de la salle.

Les progrès réalisés sous ce rapport ont complétement modifié l'état de la question. Nous allons indiquer les principaux appareils de chauffage employés en France, en discutant leur valeur comparative.

Le chauffage se fait par des cheminées, par des poêles, par des calorifères, par la circulation de l'air chaud, de la vapeur et de l'eau chaude.

Les *cheminées* se composent d'une cavité de forme variable adossée aux murs ou creusée dans leur épaisseur, et au-dessus de laquelle s'élève un tuyau qui monte verticalement, autant que possible, pour déboucher à l'extérieur. Nous avons vu plus haut que les cheminées sont un agent actif de ventilation; les gaz qui résultent de la combustion, plus légers que l'air en raison de leur température, s'élèvent rapidement et provoquent un appel d'air qui pénètre par tous les maljoints des portes, des fenêtres, etc. On peut aussi puiser l'air à l'extérieur par un tuyau spécial qui le verse en avant du foyer.

Le plus grave inconvénient des cheminées provient de la perte de calorique qui résulte de ce mode de chauffage. Nous ne voulons pas entrer ici dans les considérations de physique et de mathématique que soulève cette question; disons seulement que, d'après M. Coulier, la proportion de chaleur utilisée ne s'élève, pour le bois, qu'à 1/16 environ de la chaleur totale. Les 15/16 sont employés à chauffer l'air qui s'échappe par le tuyau. Le charbon de bois, le charbon de terre, et surtout le coke, utilisent 1/8 de la chaleur totale. Pour augmenter le rayonnement, on a placé autour du foyer des pans inclinés de faïence blanche qui réfléchissent vers l'appartement le calorique qui vient les frapper. Enfin l'usage des bûches économiques rend de grands services à cet égard. Celles-ci s'échauffent au contact du combustible, et, comme son pouvoir rayonnant est considérable, elles transforment le calorique de contact en calorique rayonnant, et par conséquent utilisable. Rien n'est

plus agréable que le chauffage par les cheminées ouvertes; mais il n'est réellement pratique que lorsqu'on ne vise pas à l'économie.

Lorsqu'on veut utiliser une plus grande proportion de la chaleur produite, il faut recourir à d'autres appareils, et principalement aux *poêles*. Ce sont des appareils de chauffage dans lesquels la combustion se produit dans une capacité close. La fumée s'échappe par un tuyau qu'on engage dans une cheminée ou qui traverse l'appartement. Leur disposition intérieure est toujours à peu près la même. Le combustible est retenu par une grille qui laisse arriver l'air nécessaire à la combustion et laisse passage aux cendres. Une porte à coulisse établit la communication avec l'air extérieur et permet de régler le feu. Plongé au milieu de l'atmosphère d'une chambre, le poêle, qu'il soit en maçonnerie, en faïence ou en métal, rend à l'atmosphère une proportion beaucoup plus considérable de la chaleur qui s'y développe que ne peuvent le faire les cheminées les mieux construites.

Nous empruntons à M. Coulier le tableau suivant dans lequel on a inscrit le poids de combustibles nécessaire pour dégager une même quantité de chaleur dans l'appartement avec différents appareils de chauffage.

Cheminée ordinaire	100
— Rumford	39
— Desarneau	33
Poêle Curandeau, en tôle	21
— Desarneau, tôle et fonte	16

Les *poêles métalliques* ont l'inconvénient de chauffer très-rapidement, ce qui est quelquefois un avantage; mais comme ils n'ont point de réservoirs de calorique, la température s'abaisse très-vite dès que le feu est éteint. En outre, il est certain que l'air subit une certaine altération, soit par la combustion des poussières organiques, soit par l'altération de son état hygrométrique, soit enfin par la diffusion de l'oxyde de carbone qui traverse les parois des poêles en fonte, lorsqu'elles sont portées à une température élevée. On sait, en effet, qu'il peut pénétrer dans la fonte portée au rouge, comme un gaz soluble pénètre dans l'eau. Des appareils fort ingénieux ont été construits pour avertir de la présence de l'oxyde de carbone. Une sonnette d'alarme, mise en mouvement par un appareil électrique, s'agite dès que ce gaz pénètre dans l'appareil. Il faut, en effet, avoir soin d'employer des précautions contre la diffusion de ce gaz dans l'atmosphère, en raison de son pouvoir toxique bien connu.

Les *poêles* en *terre* ou en *faïence* diffèrent des poêles en *métal* par le peu de conductibilité de leur paroi et par la lenteur beaucoup plus grande avec laquelle l'échauffement se produit. Ces appareils donnent beaucoup moins de chaleur que les poêles en fonte, mais ont l'avantage de garder le calorique plus longtemps. C'est pourquoi, dans les pays vraiment froids, en Russie, en Suède, on leur donne la préférence. Dans l'Engadine on voit, au milieu de toutes les pièces d'une habitation, un meuble en bois de forme carrée, qui va du haut en bas de la pièce : c'est le revêtement extérieur d'un poêle qui règne dans toute la hauteur de la maison, et sert à y maintenir une température constante.

D'après Peclet, le nom de *calorifère* doit être donné aux appareils qui puisent au dehors l'air qu'ils échauffent. Selon M. Coulier, ce nom doit être réservé aux appareils dans lesquels le foyer est loin de la pièce à chauffer, de telle sorte que la chaleur est portée du premier à la seconde. Le transport du calorique s'effectue en chauffant un gaz ou un liquide qui circule à l'aide de tubes dans l'intérieur des appartements. Il existe quatre systèmes principaux : ce sont les calorifères à air, les calorifères à eau, les calorifères à vapeur, enfin les calorifères mixtes.

Quelle que soit la méthode adoptée, les calorifères présentent le triple avantage de réaliser une grande économie de combustible, de ne jamais donner de fumée et de pouvoir entretenir une température égale dans toutes les pièces d'un grand établissement (hôpitaux, colléges, amphithéâtres, etc.).

Les *calorifères à air chaud* consistent essentiellement en un foyer placé dans le sous-sol et traversé par un tube qui aboutit d'une part à l'extérieur, d'autre part à l'intérieur des appartements. Il faut ménager, en outre, une sortie pour l'air vicié. Il y a donc deux tirages distincts dans l'appareil : celui de l'air et celui de la fumée. S'il n'existait aucune fuite dans ces tuyaux, les choses marcheraient toujours régulièrement ; mais c'est par les joints du tuyau à air, plus ou moins altéré par l'usage, que s'opère le mélange des deux gaz, et, suivant que l'un ou l'autre des deux tirages l'emporte, de l'air pénètre dans le foyer ou de la fumée s'introduit dans l'air. Il faut donc disposer les choses de telle sorte que le tirage du tuyau à fumée soit toujours le plus énergique, de manière à ce que les habitants ne puissent jamais être incommodés. On comprend facilement que l'air venu de l'extérieur, au lieu de traverser simplement le foyer, devra faire, dans son intérieur, plusieurs circuits pour s'échauffer davantage ; c'est donc surtout sur

l'agencement des tubes et les circuits qu'on leur fait parcourir que repose la différence entre les principaux appareils fondés sur le principe de l'air chaud. Il nous paraît inutile d'entrer ici dans de plus grands détails ; nous ne voulons point sortir des limites de l'hygiène proprement dite.

Notons seulement que les calorifères à air les mieux construits présentent, au point de vue de l'hygiène, toutes les qualités et tous les défauts des poêles. Construits en maçonnerie, ils s'échauffent lentement, mais conservent longtemps la chaleur, même après l'extinction des feux. Sont-ils construits, au contraire, en tôle ou en fonte, c'est le phénomène inverse qui se produit. Leur principal défaut consiste à dessécher l'air trop énergiquement. On lutte contre cet inconvénient par une variété d'appareils qui ne peuvent y remédier que très-imparfaitement. On leur reproche d'ailleurs de dégrader les appartements, en laissant déposer de la vapeur d'eau condensée sur les carreaux des fenêtres, ainsi que sur les murs. Aussi les constructeurs sont-ils peu favorables à leur emploi.

Les *calorifères à eau chaude* sont à *haute* ou à *basse* pression, selon qu'ils communiquent ou ne communiquent pas avec l'atmosphère.

Supposons une chaudière en cuivre, se terminant à sa partie supérieure par un vase ouvert. Un tube part des parois de cette chaudière pour se répandre dans l'appartement et finit par revenir en un point inférieur de ce même réservoir. Lorsqu'on chauffe l'eau contenue dans l'appareil, elle s'élève dans le vase d'expansion, pénètre dans le tube supérieur, le parcourt dans toute son étendue et revient à la chaudière après avoir perdu la plus grande partie de sa chaleur. On peut faire décrire au tube à eau chaude une série de courbes variées qui dirigent l'eau sur les points où elle est utile. Enfin, lorsqu'on veut obtenir une chaleur plus élevée sur un point, on peut contourner le tube en spirale de manière à accumuler la chaleur à l'endroit voulu. Cette disposition porte le nom de *poêle d'eau*. On entoure le tube contourné d'un cylindre en fonte ou en tôle ; on ne doit pas employer le cuivre poli qui réduit considérablement la force de rayonnement.

Ce système offre de nombreux avantages. En effet, la chaleur spécifique de l'eau étant très-grande, elle est éminemment propre à remplir le rôle de réservoir de chaleur. Le tableau suivant, que nous empruntons à M. Coulier, met en lumière cette propriété avec la dernière évidence.

TABLEAU

INDIQUANT LE POIDS ET LE VOLUME DE DIFFÉRENTES SUBSTANCES ÉQUIVALENTES LORSQU'ON LES CONSIDÈRE COMME RÉSERVOIRS DU CALORIQUE

DÉNOMINATION.	POIDS EN KILOGRAMMES.	VOLUME EN DÉCIMÈTRES CUBES.
Eau	1.000	1.000
Marbre-craie	4.760	1.760
Verre	5,050	2.020
Plâtre	5.100	2,518
Fonte	7,700	1.070
Zinc	10,400	1,450
Cuivre	10,400	1,175
Mercure	30,500	2,228

Le principal inconvénient de cet appareil est la pression énorme que subissent les tubes en raison de la hauteur à laquelle ils doivent souvent s'élever. Quand leur résistance n'est pas suffisante, ils peuvent éclater. C'est ce qui est arrivé il y a quelques années à Saint-Sulpice, lorsqu'un poêle d'eau ayant cédé, un jet d'eau bouillante alla frapper plusieurs personnes dont quelques-unes succombèrent à leurs brûlures. Il faut donc donner aux tubes une solidité exceptionnelle.

Les *calorifères à eau chaude* et à *haute pression* qui ne communiquent pas avec l'atmosphère laissent la température du liquide s'élever fort au-dessus de 100°, ce qui permet de réduire d'autant le volume des appareils. Les poêles d'eau sont remplacés par des tubes en spirale qui peuvent supporter une pression considérable. Ils sont essayés à la pression de 200 atmosphères. Néanmoins des explosions se produisent trop souvent pour qu'il soit possible de recommander l'usage de ces appareils.

Les *calorifères à vapeur* se composent d'une chaudière placée dans le sous-sol, et de tuyaux qui vont porter la vapeur au loin. Ils doivent être disposés de manière à ce que l'eau qui résulte de leur condensation fasse retour à la chaudière. Le principal avantage de ce système résulte de la grande quantité de calorique que dégage la vapeur lorsqu'elle passe à l'état liquide. Il se prête mieux que les calorifères à eau à un chauffage rapide ; ils sont donc préférables lorsque le chauffage doit

être intermittent; lorsqu'au contraire il doit être continu, il faut établir des poêles d'eau sur les points où ils peuvent être utiles pour fournir de la chaleur pendant la nuit. L'appareil prend alors le nom de *calorifère mixte*. On peut aussi chauffer la chaudière d'un calorifère à eau à l'aide d'un serpentin qui la traverse et dans lequel on dirige un courant de vapeur, c'est le système adopté à Mazas.

Tels sont les principaux moyens de chauffage employés en France.

L'un des plus parfaits est l'appareil Léon Duvoir qui fonctionne dans une moitié de l'hôpital Lariboisière, et qui, depuis, a été adopté dans plusieurs bâtiments publics. Il est fondé sur ce principe connu que le changement de densité que l'eau éprouve par l'élévation de sa température a pour effet de la mettre en mouvement. On installe une chaudière dans le sous-sol et un réservoir dans les combles. Deux systèmes de tuyaux servent, le premier, à conduire l'eau jusqu'au réservoir, le second, à la ramener à la chaudière. Ces conduits secondaires partant du réservoir sont munis de robinets qui permettent d'augmenter ou de diminuer le chauffage sur un point déterminé. Les parois du tube sont enveloppées de matériaux peu conducteurs (foin, plâtre, etc.). Afin d'utiliser toute la chaleur produite, on emploie le chauffage à air chaud pour les pièces voisines du calorifère, et pour les conduits plus éloignés, le chauffage par l'eau chaude.

Dans les pièces que l'on chauffe au niveau du plancher et qu'on ventile par l'arrivée de l'air froid à leur partie inférieure, les pieds des habitants sont refroidis par une couche d'air glacé, tandis que la tête est échauffée par une atmosphère à une température beaucoup plus élevée. Dans un espace de $6^m,50$ de hauteur, des thermomètres centigrades échelonnés par intervalles de $0^m,65$, ont fourni les indications suivantes :

Au niveau du plancher	18°,36
A la hauteur de $0^m,65$	19°,69
— $1^m,30$	21°,12
— $1^m,95$	22°,75
— $2^m,60$	24°,30
— $3^m,25$	26°,97
— $3^m,90$	27°,37
— $4^m,55$	30°,00
— $5^m,20$	32°,18
— $5^m,85$	34°,52

Pour obtenir une température à peu près uniforme dans toutes les pièces, M. Léon Duvoir a donc fait arriver l'air chaud par en haut; cet

air descend par nappes horizontales, poussé d'un côté par l'arrivée de nouvelles masses d'air chaud, et de l'autre, par l'aspiration qui se fait au niveau du plancher, à l'aide d'une bouche d'appel, communiquant avec le foyer du calorifère. On obtient de cette manière une température à peu près uniforme dans la pièce; mais, comme l'a constaté M. Grassi, la ventilation est insuffisante. Nous nous sommes déjà expliqué sur ce point plus haut.

Il ne suffit pas de produire et de répandre la chaleur dans les appartements, il importe de la conserver. Indépendamment de l'arrivée de nouvelles masses d'air, absolument indispensables pour la respiration, la déperdition qui s'opère par les parois des maisons soustrait plus ou moins rapidement le calorique. Supposons une pièce fortement chauffée et plus ou moins hermétiquement fermée; c'est surtout par les fenêtres qu'aura lieu la perte de chaleur. C'est, en effet, une plaque de verre de quelques millimètres d'épaisseur, qui sépare l'air intérieur de l'air extérieur. Aussi dans les temps froids voit-on des aiguilles de givre, des fleurs de glace se développer sur les carreaux, en raison de la condensation de la vapeur d'eau contenue dans l'atmosphère de la chambre. Dans les pays du Nord on obvie à cet inconvénient en établissant des fenêtres doubles, séparées par une certaine étendue d'air qu'on dessèche en répandant du sel ou tout autre corps hygrométrique entre les deux carreaux.

Quant aux parois des maisons, leur résistance à la déperdition de la chaleur dépend de la substance dont elles sont construites et de leur épaisseur. Il en résulte que dans la plupart des maisons de Paris, les étages supérieurs sont beaucoup plus difficiles à chauffer que les étages inférieurs. Les architectes, en effet, proportionnent l'épaisseur des murs au poids qu'ils ont à supporter, et telle maison dont les parois ont une épaisseur d'un mètre au rez-de-chaussée, ne présente que des murs de $0^{m},50$ ou de $0^{m},25$ à la partie la plus élevée. En un mot, la question a été résolue plutôt au point de vue de la solidité des bâtisses qu'au point de vue de l'hygiène et de la santé des locataires. Il faudrait, pour tout concilier, construire les étages supérieurs avec des matériaux plus légers ou plus mauvais conducteurs du calorique. Sous ce rapport, les briques creuses dont l'intérieur se prête à la circulation de l'air et qui présentent avec un poids inférieur une solidité égale à celle des briques pleines, sont appelées à rendre de grands services. On comprend, en effet, que les habitants des étages supérieurs, exposés par le peu d'épaisseur qui les entourent à sentir

bien plus vivement les vicissitudes de la température extérieure, sont dans des conditions analogues à celles des climats extrêmes, le Japon, la Chine, la Sibérie, l'Amérique du Nord, le Canada, où la chaleur des étés et le froid des hivers sont également insupportables, tandis que les locataires des étages inférieurs, mieux protégés par les parois épaisses de leurs habitations, se trouvent placés par le fait dans un climat tempéré, comme celui de la France, de la Californie ou du Chili. Il faudrait étendre ces avantages à tous les habitants d'une seule et même maison. Tel est du moins le vœu que peut former un hygiéniste. C'est aux constructeurs qu'il appartient de le réaliser [1].

ÉCLAIRAGE.

La question de l'*éclairage* peut être étudiée à des points de vue extrêmement divers. La construction des appareils, la nature des substances employées comme combustibles, les procédés divers à l'aide desquels on parvient à augmenter, à modérer ou à répandre la lumière, sont des questions du plus haut intérêt, mais qui ne relèvent pas directement de l'hygiène.

En se plaçant au point de vue des résultats qu'il s'agit d'obtenir, on peut dire que l'on cherche à se procurer le plus de lumière possible, avec le moins de frais possible, et dans les conditions les plus favorables à la santé. Ce dernier point il faut bien le dire, est celui dont on se préoccupe le moins en général. En effet, les constructeurs, les architectes, les ingénieurs, qui s'occupent de l'éclairage des édifices publics, ne songent que fort médiocrement à la question hygiénique. On peut ajouter qu'ils ne possèdent pas en général les connaissances nécessaires pour la résoudre. Beaucoup de lumière à bon marché, telle est leur devise. Elle ne saurait être la nôtre, et l'on verra bientôt pourquoi.

Nous avons examiné dans plusieurs des chapitres précédents, les altérations diverses que fait subir à l'atmosphère la combustion des diverses substances employées dans le but d'obtenir de la lumière. Nous nous proposons donc de n'étudier ici que les effets produits par les diverses espèces de lumières sur l'appareil de la vision.

On sait que la lumière solaire la mieux accommodée aux conditions

[1] On reconnaît sans peine les nombreux emprunts que nous avons faits à l'excellent travail de M. Coulier (Art. *Chauffage*, in *Dict. encyclopédique*, etc.).

de la vie, est constituée par des rayons de diverses réfrangibilités et doués de plusieurs propriétés : éclairante, calorifique et chimique. Les rayons qui se rapprochent de la partie jaune du spectre solaire sont surtout éclairants ; d'autres sont surtout échauffants ; ils se rattachent principalement aux rayons rouges, et l'on sait que dans la partie obscure du spectre qui s'étend au delà, on trouve des rayons possédant des propriétés calorifiques, exerçant une influence sur le thermomètre. D'autres rayons enfin ont surtout une action chimique. Ils se groupent principalement autour de la partie violette du spectre solaire.

Combinés dans de justes proportions comme ils le sont dans la lumière du soleil, ces divers rayons jouent un rôle des plus importants au point de vue de la vie et surtout au point de vue de l'excitation physiologique de l'appareil visuel. L'œil a besoin de lumière pour ne point s'atrophier et la clarté du jour lui fournit ce stimulant indispensable. Mais les divers appareils dont se sert l'homme pour remplacer la lumière solaire ont tous, au point de vue hygiénique, des inconvénients plus ou moins manifestes. Aussi les gens de la campagne qui n'abusent point de l'éclairage artificiel paraissent conserver presque toujours jusque dans un âge très-avancé, une vue beaucoup plus nette que les habitants des villes.

Cependant les divers procédés d'éclairage, qui tous au point de vue hygiénique sont défectueux, ne présentent pas à ce point de vue les mêmes inconvénients. Les plus avantageux sont ceux qui fournissent la plus grande quantité de lumière jaune ; les plus nuisibles sont ceux qui joignent à leur pouvoir éclairant une puissante action calorifique et chimique. En effet, si la lumière est le stimulant naturel de la rétine, la chaleur et le pouvoir chimique lui sont inutiles sinon nuisibles, le dernier surtout, quand il se trouve en excès ; et les propriétés physiques des milieux de l'œil correspondent au besoin physiologique de l'organe. On sait, en effet, que toutes les substances ne possèdent pas la même diathermanéité. Or les milieux de l'œil, loin d'être opaques, sont extrêmement transparents. Ils laissent passer les rayons éclairants ; mais, comme l'a démontré M. Janssen, ils sont en même temps notablement athermanes et fluorescents (J. Regnauld), c'est-à-dire qu'ils protégent les parties profondes de l'œil contre l'invasion des rayons doués surtout de propriétés caloriques et de propriétés chimiques, dont l'action est inutile à la vision et peut même lui être nuisible. Or, de toutes les substances employées pour l'éclairage artificiel, celles dont la combustion donne le

plus de lumière jaune, proportionnellement à la lumière rouge ou violette, sont les corps gras, d'origine animale ou végétale : la cire, l'huile, les bougies, etc. L'éclairage le plus parfait, à notre point de vue bien entendu, est donc celui d'une bonne lampe alimentée par une huile suffisamment pure, ou bien celui de plusieurs bougies stéariques. Toutefois le prix considérable et toujours croissant de ces substances tend à leur faire substituer de plus en plus la lumière obtenue par des hydrocarbures d'un prix beaucoup moins élevé. C'est ainsi que le pétrole, et surtout le gaz de l'éclairage tendent à se substituer aux anciens procédés. Or la lumière qu'on obtient avec ces diverses substances, et surtout le gaz, est extrêmement riche en rayons doués principalement de propriétés calorifiques, et tend, par conséquent, à congestionner le globe oculaire. Il n'est donc pas douteux que l'éclairage au gaz est une cause puissante d'affaiblissement de la vue. Qu'on fasse usage de ces moyens économiques et puissants dans les édifices publics, dans les théâtres, dans les vastes salles où se réunit un public nombreux, enfin sur nos places publiques et dans nos carrefours : le mal est moins grand, en raison même de la diffusion extrême de cette lumière. Mais nous ne saurions assez blâmer l'emploi du gaz, surtout s'il n'est pas soumis à un régulateur, dans les salles d'études, dans les amphithéâtres, et chez les particuliers qui travaillent le soir. Aussi est-ce avec le plus vif regret que nous voyons cette méthode importée d'Amérique se généraliser dans les pensions et les colléges, où l'on a cru sans doute réaliser un progrès, en substituant l'éclairage au gaz aux lampes à l'huile dont on se servait autrefois.

Quant à la lumière de l'arc électrique dont on fait un grand usage pour les travaux publics, elle soulève les mêmes objections, mais avec plus de force encore. Elle est riche, en effet, en rayons dont l'action sur les milieux de l'œil est encore plus pernicieuse que celle des rayons calorifiques. Aussi bon nombre des ouvriers employés à ces travaux nocturnes ont-ils perdu la vue par suite de cet éclairage profondément dangereux Nous ne saurions donc nous ranger à l'opinion de M. le docteur Gallard, qui, dans un article récent[1], se demande si dans l'avenir « on ne trouvera pas moyen de répartir la lumière électrique, ou magnésienne, ou toute autre analogue, de façon à ce qu'elle puisse être *avantageusement* substituée à celle du gaz pour l'éclairage public

Cette combinaison pourrait être *avantageuse* sous le rapport pécu-

[1] *Dict. de médecine et de chirurgie pratiques* (art. *Éclairage*).

niaire; mais au point de vue de l'hygiène, elle ne présenterait aucun avantage sérieux et pourrait multiplier le nombre des amaurotiques chez les habitants des villes où elle serait adoptée.

LATRINES. — FOSSES D'AISANCES.

L'une des plus grandes difficultés que rencontre l'hygiéniste en présence des conditions qu'engendre la densité toujours croissante de la population d'une grande ville, c'est l'enlèvement des excréments solides et liquides qui résultent chaque jour de l'agglomération d'un grand nombre d'individus.

La quantité totale des excréments solides chez un adulte du sexe masculin (en Europe), s'élève à 125 onces par jour; la sécrétion urinaire qui est très-variable, comme on le sait, peut être estimée à 12 ou 1500 grammes. Les femmes et les enfants produisent naturellement une quantité moindre d'excréments, et, en prenant une moyenne, on arriverait à un chiffre très-inférieur.

D'après Letheby, la moyenne par tête est de 2 onces 784 de matières fécales et 31 onces 851 d'urine; on peut donc estimer qu'une population de 1000 personnes produirait dans une année 25 tonnes de matières fécales et 14 646 pieds cubes d'urine (Parkes). En multipliant ce chiffre par 2000, on aurait à peu près le chiffre annuel de l'excrément de la ville de Paris.

Il faut remarquer que les populations qui se nourrissent de substances végétales produisent une quantité beaucoup plus considérable de matières fécales. C'est ainsi que les observateurs anglais ont trouvé dans les prisons de l'Inde une moyenne de 360 onces par jour et par tête.

Dans un pays comme la France, où l'alimentation est extrêmement variable, les calculs, comme on le voit, ne peuvent être qu'approximatifs. Cependant les chiffres que nous venons d'indiquer suffisent pour faire comprendre l'importance du sujet et la difficulté qu'on éprouve à le traiter.

Le système qui se présente le premier à l'esprit, qui semble incontestablement le plus commode et le plus correct, c'est le déversement des excréments solides et liquides dans des égouts qui les transportent au dehors. C'est la méthode dite *anglaise*: le système des *water closets* qui règne effectivement à Londres et dans une grande partie des villes populeuses de l'Angleterre. Ce système est fondé surtout,

sur la présence d'une grande quantité d'eau dans les maisons. Des tuyaux particuliers font communiquer les water closets, les cuisines, les cabinets de toilette et les cours avec un égout qui passe dans la rue.

Aujourd'hui presque toutes les maisons sont drainées par ce système. L'égout lui-même est de brique à profil d'œuf et se déverse dans un ancien affluent de la Tamise. Pour éviter le reflux des gaz de l'égout dans l'intérieur des maisons, on emploie un système de soupapes plus ou moins compliquées dont le type est le siphon. Qu'on suppose un tube partant de la cuvette des latrines, se recourbant pour remonter après un trajet descendant et s'unir au tuyau perpendiculaire qui communique avec l'égout ; qu'on y joigne un réservoir d'eau prêt à inonder la cuvette au premier appel, et l'on aura une idée générale de ce système. En effet, les matières tombent d'abord dans la courbure, sont ensuite entraînées par l'eau qui arrive en abondance, et laissent derrière elles un espace plein d'eau qui ferme hermétiquement le passage aux gaz. Cette méthode primitive a reçu de nombreux perfectionnements qu'il nous paraît inutile de décrire ici.

Ainsi le système des latrines anglaises se lie à une circulation d'eau très-abondande et à la perte des eaux qui ont été employées. Le courant d'eau pure nécessite un écoulement d'eaux infectes, et c'est là que nous trouverons le principal écueil du système. En effet, sans parler des intérêts de l'agriculture, qui pourrait utiliser une masse d'engrais qui, par ce procédé, sont perdus sans retour, il faut, comme le dit Parkes, pour bien apprécier les inconvénients de ce système, envisager les égouts, non pas à leur origine, mais à leur terminaison.

Comment se débarrasser de ce torrent d'eau impure que les water closets déversent dans les égouts? On peut la recevoir dans des réservoirs spéciaux où les matières solides se déposent, tandis que les liquides s'écoulent soit dans une rivière, soit à la surface du sol. Ce procédé, on le comprend aisément, n'est applicable qu'à de très-petites localités, et, même dans ces conditions, il offre de grands inconvénients.

On peut, et c'est le système généralement adopté en Angleterre, laisser arriver directement dans les rivières le contenu des égouts. Nous avons assez longuement insisté sur les inconvénients de la pollution des rivières pour ne point discuter un procédé qui est universellement condamné, même en Angleterre. Les résultats désastreux, que produit l'introduction dans la Seine des eaux de fabriques et des eaux que transportent les égouts, sont doublés en Angleterre par l'adjonction des matières fécales. Il est souvent arrivé que les dépôts ainsi formés

ont considérablement gêné l'écoulement de l'eau et ont partiellement obstrué le lit des rivières. Il nous paraît inutile d'insister davantage sur ce point.

Quand il s'agit des villes situées le long des côtes, on peut conduire les eaux d'égout jusqu'à la mer. Mais, contrairement à ce que l'on pourrait supposer, il se produit dans certaines localités une infection qui s'étend à tout le voisinage; d'ailleurs le flux et le reflux des marées tend à mélanger, dans l'intérieur même des égouts, les eaux de la mer avec les eaux chargées de matières fécales, et il en résulte un grand dégagement d'odeurs putrides, un obstacle passager à l'écoulement des matières, et même, dans certains cas, la formation d'un dépôt qui cause une obstruction permanente. On voit, par conséquent, que même dans les conditions les plus favorables, c'est-à-dire dans le voisinage immédiat de la mer, le procédé dont il s'agit est susceptible de présenter les plus grands inconvénients.

Enfin on a eu recours à divers procédés chimiques et mécaniques pour précipiter une partie des matières, en laissant écouler la partie fluide, et, dans ce dernier temps, on s'est beaucoup occupé de l'application directe des eaux d'égout à l'agriculture. Cette question ayant été étudiée plus haut, nous n'y reviendrons pas. Contentons-nous de faire observer qu'il est infiniment plus difficile d'obtenir par ces moyens des résultats favorables, lorsqu'on admet dans les égouts les matières excrémentitielles que fournit une nombreuse population.

Mais ce serait une erreur de croire que les inconvénients du système ne se rencontrent absolument qu'à la sortie. Les égouts eux-mêmes sont souvent une cause d'infection dans les villes qu'ils traversent. Il est, en effet, difficile de les construire en matériaux parfaitement étanches. D'ailleurs, lorsque les tuyaux sont profondément placés, la pression de la masse d'eau souterraine qui les entoure de toutes parts produit souvent des infiltrations imprévues. Ainsi à Francfort, dans des égouts construits avec des briques et du ciment de choix, Pettenkofer trouva un courant d'eau avant qu'on eût laissé passer du liquide dans les égouts. D'un autre côté, à Munich, dans un égout également construit avec des briques et du ciment, l'eau sortait avec assez de rapidité pour remplir en un quart d'heure un vase de 750^{cc}.

Au reste, ce n'est pas seulement l'infection de l'eau et du sol, mais aussi l'infection de l'air que l'on peut redouter. En effet, le système qui établit une communication générale entre toutes les maisons d'une même ville par le moyen de ces tubes qui aboutissent à un égout collecteur et qui partent de toutes les habitations particulières permet

facilement aux causes d'infection qui règnent dans une maison de pénétrer dans l'une des maisons voisines.

En somme, bien que la mortalité paraisse avoir diminué dans la plupart des villes où cette méthode a été mise en pratique, les hygiénistes anglais sont les premiers à en reconnaître les inconvénients, et Parkes, dont le nom fait autorité en pareille matière, se demande si, dans le cas où il serait possible d'établir une nouvelle organisation, il ne vaudrait pas mieux renoncer à ce système (*loc. cit.*, page 540).

Nous allons maintenant nous occuper des systèmes généralement employés à Paris. Jusque vers le commencement du seizième siècle, Paris se trouvait dans l'état où sont encore aujourd'hui plusieurs grandes villes de l'Orient. Les immondices encombraient les rues, et c'est à l'aide d'un balayage plus ou moins imparfaitement exécuté qu'on les en débarrassait.

La création des fosses d'aisances fut rendue obligatoire à Paris par un arrêt du Parlement, en date du 15 septembre 1535, confirmé de nouveau par un édit de François Ier, daté de 1539. Cette mesure fit faire un pas immense à la salubrité de la capitale.

Les *fosses d'aisances*, comme le nom l'indique, sont des cavités closes de dimensions variables, dans lesquelles se rassemblent les déjections solides et liquides des habitants d'une maison. Les réservoirs sont naturellement situés à la partie inférieure des édifices, souvent même au-dessous des caves. Dans les premiers temps, leur construction était peu soignée et souvent elles se réduisaient à de simples excavations pratiquées dans le sol. Les liquides s'infiltraient dans la terre perméable et infectaient la masse d'eau souterraine qui alimentait les puits. De plus, quand on vidait la fosse, elle se remplissait rapidement d'eau et les ouvriers étaient souvent asphyxiés par les gaz qui en sortaient.

Une ordonnance de 1809 prescrivit la création de fosses parfaitement étanches et décréta, en outre, des dispositions accessoires qui sont encore en vigueur aujourd'hui.

Mais l'accumulation des matières dans les fosses nécessite l'emploi des *vidanges*. Il faut extraire les matières déposées dans ces réservoirs pour les transporter ailleurs, et les chiffres suivants que nous empruntons au rapport qu'a fait M. Grassi, au nom d'une commission instituée en 1858, montreront combien ce travail est devenu difficile depuis l'accroissement de Paris.

On a enlevé à Paris, en 1800.	38 000	mètres	cubes	de matières
— — 1854.	102 800	—	—	
— — 1851 (popul., 1 052 262 h.).	287 642	—	—	
— — 1857.	473 278	—	—	

En présence de cette marée montante, suivant l'expression de d'Arcet, on a cherché à résoudre la difficulté par des procédés fort variables. Jusqu'en 1854, les fosses étanches devaient être vidées partiellement à la pompe et les résidus pâteux enlevés au moyen des seaux, dont on versait le contenu dans des tinettes. Les matières étaient alors charriées sur les hauteurs de Montfaucon et s'y accumulaient en de vastes étangs, où elles étaient abandonnées pendant 5 années en moyenne. Durant ce long intervalle de temps, leurs émanations gazeuses se répandaient dans Paris sous l'influence des vents du Nord, tandis que les liquides putréfiés parcourant d'immenses bassins étagés s'écoulaient par un égout spécial dans la Seine, au pont d'Austerlitz, c'est-à-dire au-dessus de Paris. Ces eaux augmentées de temps en temps par les matières pâteuses que délayaient les eaux pluviales, parcouraient la rivière dans toute la traversée de la ville.

Aujourd'hui la voirie de Montfaucon est définitivement supprimée. Une grande partie des eaux putrides qui se mélangaient à la Seine est aujourd'hui déversée à Bondy et s'écoule au delà de Saint-Denis. Mais, comme nous l'avons vu plus haut, le réservoir de Bondy est lui-même une source d'infection pour le voisinage et en même temps pour les eaux de la Seine, en aval de l'égout collecteur. On a donc cherché et l'on cherche encore par divers procédés à remédier à cet état de choses. L'un des moyens qui se présentent le plus naturellement à l'esprit est la désinfection des matières par des agents chimiques. Mais il faut bien le reconnaître, ces procédés sont loin d'avoir tenu ce qu'ils promettaient, et la question subsiste encore avec toutes ses difficultés. Il s'agit évidemment de rendre à l'agriculture les matériaux précieux que fournissent ces sortes d'engrais, sans infecter l'air de nos villes et les eaux de nos fleuves. Mais ce résultat devient chaque jour plus difficile à obtenir, en raison même de la quantité d'eau toujours plus considérable qui s'accumule dans les fosses d'aisances, en raison des systèmes de latrine actuellement adoptés et à l'usage toujours croissant des bains à domicile. On ne peut cependant pas, dit M. Grassi, dans l'intérêt si respectable de l'agriculture, décréter la malpropreté.

Comme on le voit, cette question si infime et si rebutante à tant d'égards, soulève les problèmes les plus graves, et intéresse directement la prospérité de l'agriculture, la salubrité des villes et la richesse des nations. On peut dire, sans aucune exagération, que la question des vidanges est la première et la plus importante de toutes les questions sanitaires à l'ordre du jour.

Nous avons envisagé le problème à un point de vue général, sans pou-

voir indiquer de résultats satisfaisants. Nous serons sobres pour ce qui touche aux détails intimes. Disons seulement que les fosses d'aisances peuvent se concilier avec toutes les variétés possibles de latrines. Les dispositions de la cuvette et de la soupape peuvent être les mêmes qu'en Angleterre (appareil à siphon), ou bien le tuyau de descente fermé par une soupape peut s'emboîter par un ajutage conique dans d'autres tubes plus vastes, et qui, pourvus d'un système de ventilation spéciale, sont parcourus par un courant d'air descendant qui entraîne les gaz fétides. C'est ainsi du moins que les choses devraient se passer en théorie. Mais l'expérience journalière nous apprend que c'est souvent le contraire qui a lieu et qu'un changement de température suffit pour renverser le courant et pour amener les gaz de la fosse dans l'intérieur des habitations. Ce qui caractérise surtout le système des fosses d'aisances tel qu'on le pratique actuellement à Paris, c'est l'emploi des appareils *diviseurs* qui séparent les solides des liquides. Nous croyons pouvoir nous dispenser d'entrer dans de plus amples détails à ce sujet.

La plupart des fosses d'aisances sont munies d'un tuyau d'évent, qui part de la fosse et s'élève jusqu'au-dessus des cheminées les plus élevées. Certains architectes font passer ce tuyau dans un coffre de cheminée pour échauffer l'air et déterminer un courant ascendant. Il est évident que par ce moyen on désinfecte la fosse, mais n'est-ce pas aux dépens de la pureté de l'atmosphère? Les locataires des étages supérieurs sont les premiers à en souffrir. Au lieu de respirer l'air frais du matin sur un balcon, on est assez souvent exposé, à Paris, à n'y rencontrer que les émanations d'une fosse d'aisances.

Dans les localités peu considérables, on peut employer la terre comme désinfectant. L'un des procédés les plus usités en Angleterre et aux Indes consiste à recevoir les matières dans une boîte en bois, munie d'une soupape avec une cuvette, dans laquelle de la terre sèche est précipitée sur les matières, dès qu'on soulève la soupape. La quantité de terre employée s'élève à près d'un kilogramme par jour et par tête. L'une des conditions fondamentales du succès consiste à avoir de la terre parfaitement sèche. Dès qu'elle est mouillée elle perd ses propriétés désinfectantes. Aussi le système diviseur constitue dans les appareils de ce genre une amélioration très-notable. L'emploi de la terre comme désinfectant a donné de bons résultats dans plusieurs des hôpitaux américains pendant la guerre civile. Mais il est évident que la grande difficulté qui s'oppose à l'adoption de cette méthode, c'est l'impossibilité presque absolue de se procurer une quantité suffisante de terre,

ainsi que l'encombrement qui résulte de l'accumulation de ce genre de produit. Dans une grande ville, il serait absolument impossible de réaliser cette utopie.

En résumé, on ne saurait trop appeler l'attention des ingénieurs et des hygiénistes sur cette grave question qui constitue incontestablement l'une des grandes difficultés que doit vaincre la civilisation moderne, difficulté d'autant plus grande, qu'elle va toujours en croissant, en raison même du progrès de nos habitudes et de l'augmentation si remarquable de la population de toutes les grandes villes.

LOGEMENTS INSALUBRES[1].

Les détails dans lesquels nous sommes entrés relativement à la ventilation, à la construction des édifices, à la distribution des eaux, nous permettront d'être bref sur ce chapitre. La cause principale de l'insalubrité des logements dans une grande ville, c'est le manque d'espace et la densité de la population. Étant donnée une maison, dans n'importe quelle disposition, elle sera certainement plus insalubre, si elle est habitée par 100 personnes, que lorsqu'elle ne renferme que 20 ou 30 locataires. Si donc l'état sanitaire de Londres est un peu meilleur que celui de Paris, malgré l'infériorité du climat, malgré l'abrutissante ivrognerie qui décime les classes inférieures, cela tient sans doute à ce que la population de cette immense ville, qui est presque le double de celle de Paris, se trouve disséminée dans un espace environ quatre fois plus grand.

En général, le système des habitations isolées qui prévaut en Angleterre et dans lequel chaque famille occupe une maison à part est préférable à celui des habitations collectives où la même maison renferme plusieurs appartements et qui est adopté dans la plus grande partie du continent européen. Cependant avec des soins, avec des précautions minutieuses et une propreté suffisante, on peut assurer un certain degré de salubrité à des maisons modestes habitées par une nombreuse population de locataires.

On peut admettre qu'il suffit de remplir les conditions suivantes, pour assurer la salubrité des logements.

L'habitation doit être construite dans un lieu sec et sur un terrain qui ne fournit point d'émanations nuisibles. Elle doit recevoir une

[1] Voir, pour plus de détails, le rapport de M. Du Mesnil sur les garnis insalubres de la ville de Paris, envisagés au point de vue de la législation et de l'hygiène publique.

quantité suffisante d'air et de lumière. Elle doit être abondamment pourvue d'eau; elle doit être à l'abri de l'humidité. Enfin le système des vidanges doit être assez parfait pour éviter toute mauvaise odeur.

Or ces conditions, qui très-souvent ne sont pas remplies dans des appartements d'un prix fort élevé, sont presque toujours méconnues dans les logements habités par les ouvriers, c'est-à-dire par la plus grande partie de la population. Quant à la classe la plus pauvre, elle est placée dans tous les pays dans des conditions qui excluent toute espèce de précautions hygiéniques. Lorsqu'on manque de nourriture, toutes les autres précautions disparaissent.

A Paris, l'insalubrité des logements tient le plus souvent au manque d'espace. Des familles, souvent nombreuses, sont agglomérées dans quelques pièces, quelquefois dans une seule chambre, qui sert à tous les usages; en même temps la malpropreté et la négligence des locataires, ainsi que l'impossibilité de se procurer de l'eau pour les soins de propreté les plus nécessaires, contribue à infecter l'atmosphère; enfin il est des cas nombreux où le voisinage d'une fosse d'aisances, d'un tuyau d'évent, ou d'une industrie insalubre, vient vicier l'air d'un appartement. Souvent même, dans les plus belles maisons et dans les plus beaux quartiers, il existe sous les combles, des mansardes à peine habitables, tandis que la loge du portier réunit à elle seule toutes les conditions d'insalubrité que pourrait indiquer le catalogue le plus complet.

Il existe cependant un règlement de police, rédigé par le conseil de salubrité et dont les prescriptions sont excellentes, mais il faut les regarder comme un idéal qui n'est pas souvent réalisé en pratique. L'expérience de tous les jours nous en fournit abondamment la preuve. Le véritable remède au mal serait de mettre à la disposition de la classe ouvrière un grand nombre de maisons convenablement construites et suffisamment aérées. Malheureusement les tendances actuelles de la spéculation ne permettent guère d'entrevoir dans un avenir prochain la réalisation de ce vœu.

Il faut d'ailleurs se le rappeler, dans les habitations pauvres, le principal obstacle à l'hygiène, ce sont les habitants eux-mêmes. Comme le fait observer avec raison M. Adolphe Smith, dans un article récemment publié dans la *Lancette* de Londres (1er et 8 avril 1876), les sujets en état d'inanition craignent le froid, et, dans un climat comme celui de l'Angleterre, on ne doit point s'étonner que des ouvriers sans ouvrage, des gens souvent privés de nourriture, ou dont l'alimentation est complétement insuffisante, désirent avant tout éviter l'entrée de l'air

frais dans les salles qu'ils habitent. La description que cet auteur donne des *Lodging-houses* de Londres semble prouver que, sous ce rapport, nous n'avons rien à envier à l'Angleterre.

Dans un établissement habité par 90 individus, une petite cour renfermait trois latrines dont la malpropreté défie toute description. Immédiatement en face se trouvait un plancher percé de trois ouvertures pour recevoir trois cuvettes en fer, destinées à servir aux ablutions matinales des locataires. Un seul essuie-mains était consacré à l'usage de l'établissement, qui comme nous l'avons dit, renfermait 90 personnes. L'eau était fournie par un tube placé au centre de la cour, et qui, s'élevant à une hauteur de 7 à 8 pieds, se recourbait en siphon à son extrémité supérieure. Cette partie du tube était assez flexible pour qu'on pût diriger à volonté le jet d'eau dans les latrines, dans les cuvettes servant aux usages de la toilette, ou dans un tonneau défoncé servant de réservoir d'eau potable et dans lequel on venait puiser le liquide nécessaire pour faire le thé et vaquer aux soins de la cuisine.

Les habitudes intérieures de quelques-unes de ces maisons présentent aussi quelques particularités intéressantes. D'une manière habituelle, les draps sont changés tous les quinze jours, ou, suivant l'expression consacrée, *to suit convenience*, c'est-à-dire *quand on le juge nécessaire*. La plupart de ces draps, empruntés au rebut militaire, sont composés de chiffons de toutes les formes et de toutes les dimensions, cousus ensemble de manière à constituer une pièce d'une certaine étendue. Pour éviter les soustractions, plusieurs propriétaires impriment sur leurs draps, en divers endroits, les mots : *property stolen*, c'est-à-dire *ce drap a été volé;* ce qui n'empêche cependant pas les locataires de les emporter très-souvent ou de les déchirer pour s'en faire des bandages lorsqu'ils sont affligés d'ulcères variqueux.

On comprend d'ailleurs cette parcimonie de la part des propriétaires, lorsqu'on songe à la malpropreté habituelle de leur clientèle : la plupart d'entre eux n'ont pas de chemise; lorsque, par hasard, ils en possèdent une, ils la gardent précieusement sur eux jusqu'au moment où elle tombe en lambeaux ; on s'en débarrasse alors pour la vendre aux chiffonniers, mais il n'est jamais question de la blanchir. On comprend qu'il serait difficile de fournir des draps blancs à un personnel dont les habitudes ne comportent guère ce genre de luxe.

Au reste, les habitants de ces repaires ne sont pas gênés par des scrupules excessifs, et la plupart d'entre eux sont en délicatesse avec la police. Aussi l'un des inspecteurs, qui pénétrait pour la première fois dans la salle commune d'une de ces maisons, vit-il certains in-

dividus se précipiter sous la table : on le prenait pour un agent. D'ailleurs la visite de ces fonctionnaires est aussi désagréable pour le locataire la nuit que le jour, car il est d'usage, en s'approchant des dormeurs, de relever brusquement les draps pour voir ce qui se passe. La plupart de ces établissements sont pourvus d'une salle commune, ou lieu de réunion, qui est invariablement la cuisine de l'établissement. Dans une de ces maisons, dit un inspecteur, la salle commune était une cave parfaitement obscure et humide, chauffée par un mauvais feu de coke, et dans laquelle il était impossible de se tenir debout, la hauteur moyenne étant d'environ cinq pieds. Une vingtaine d'hommes se rassemblaient dans cette pièce sur des bancs de bois, autour d'une table. On doit ajouter, pour rendre justice au propriétaire de l'établissement, que, par suite des observations qui lui furent adressées, il consentit à creuser de trois pieds le sol de la cave-cuisine, de manière à en porter la dimension verticale à 8 pieds.

Ce coup d'œil rapide, jeté dans les coulisses de la civilisation anglaise, suffira peut-être pour montrer que si les nations voisines nous accusent volontiers d'être dégénérés, elles ne sont pas elles-mêmes entièrement à l'abri des critiques sous le rapport de l'hygiène, de la propreté et de l'organisation sociale.

ONZIÈME PARTIE

HYGIÈNE DES VILLES ET DES CAMPAGNES

Bibliographie. — Parent-Duchatelet. — *Des obstacles que les préjugés médicaux apportent dans quelques cas à l'assainissement des villes.* 1835. — Monfalcon et De Polinière. *Traité de la salubrité dans les grandes villes, suivi de l'hygiène de Lyon.* 1846. — *The health and Sickness of town population London.* 1846. — Ostrowski. *Études d'hygiène publique sur l'Angleterre.* 1847. — Roche. *Pavage de Paris.* 1849. — Chevallier. *Notice historique sur le nettoiement de la ville de Paris depuis 1814 jusqu'à l'époque actuelle.* 1849. — Darcy. *Rapport sur le pavage et le macadamisage des chaussées de Londres et de Paris.* 1850. — Boudin. *Rapport pour le pavage et le macadamisage.* 1851. — Chevreul. *Mém. sur plusieurs réactions chimiques qui intéressent l'hygiène des cités populeuses.* 1855. — Mille. *Rapport sur le mode d'assainissement des villes en Angleterre et en Écosse.* 1854. — Freycinet. *Principes de l'assainissement des villes.* 1870. — Fonssagrives. *Hygiène et assainissement des villes.* 1874.

Ce serait une profonde erreur de croire que le hasard a présidé à la distribution de l'espèce humaine sur le globe. De tout temps, il s'est rencontré des localités plus favorisées que les autres par la nature, qui de bonne heure ont invité les hommes à s'y fixer, et qui plus tard sont devenues l'objet des plus ardentes convoitises et le théâtre des grandes luttes historiques. La Chine, l'Inde, l'Égypte, nous apparaissent dans l'antiquité comme les pays bénis du ciel, que les diverses familles de la race humaine se sont longtemps disputées les armes à la main, et l'histoire moderne est remplie tout entière des luttes des diverses races qui peuplent notre continent pour la possession de ces provinces de l'Europe occidentale, qui constituent l'un des plus beaux séjours du globe.

Mais à l'attrait de la fertilité succède le besoin de sécurité. De tout temps, l'habitant d'un pays riche a dû se défendre contre les convoitises de ses voisins. De là, l'importance attachée à la possession de lieux escarpés, stériles, quelquefois insalubres, mais d'un accès difficile. La plupart des fondateurs de cités, aux époques reculées et dans les temps troublés, ont cédé à cette préoccupation.

D'un autre côté, le développement de la civilisation, le besoin des échanges, enfin l'essor du commerce, ont fait rechercher les situations facilement abordables et placées sur le trajet des grandes voies de communication naturelle. Voilà pourquoi tant de villes sont situées sur les bords des fleuves, ou dans les parties les plus favorablement disposées des côtes maritimes. L'immense majorité des grandes villes commerciales se trouve placée dans le voisinage immédiat de l'eau. Les deux conditions dont nous parlons se trouvaient souvent réunies dans les grandes cités de l'antiquité, et c'est ainsi qu'aux beaux jours de la Grèce, presque toutes les grandes villes situées auprès de la mer correspondaient avec un port plus ou moins éloigné. Ce dernier répondait aux besoins du commerce, tandis que l'enceinte fortifiée, placée à quelque distance de la mer, offrait aux habitants une sécurité qu'ils n'auraient point trouvée sur le rivage. C'est ainsi qu'Athènes avait le Pirée, c'est ainsi qu'Argos avait Nauplie, et que presque toutes les capitales de ces petits États obéissaient à ce dualisme singulier.

Il est enfin des circonstances qu'on pourrait dire artificielles, qui créent la prospérité d'une ville, en la rendant le centre où se réunissent des éléments importants de commerce. Quelquefois le voisinage d'un district minier, d'autres fois la réunion d'abord fortuite, plus tard calculée, de grandes manufactures, enfin le simple fait de se trouver sur la ligne et dans la direction que prend le commerce suffisent pour créer un centre de population dans une localité que rien ne désignait dans le principe pour un semblable choix.

On le voit, l'emplacement des villes se trouve déterminé par des considérations dans lesquelles l'hygiène ne prend aucune part. On ne recherche point sans doute les localités insalubres, mais on ne songe nullement à les éviter, lorsqu'elles paraissent réunir de certains avantages. Il en résulte qu'au point de vue de l'*hygiène des villes*, il est deux points à considérer, d'abord les règles générales qui doivent gouverner la police sanitaire de toute agglomération nombreuse, ensuite les conditions particulières qui résultent pour chaque localité de la configuration des terrains et des autres circonstances dans lesquelles elle est placée.

Mais dans aucun pays, même dans ceux où l'industrie est portée à son plus haut degré de développement, dans aucun pays, disons-nous, la population urbaine ne constitue la majorité. Les campagnes renferment une population infiniment moins dense, occupée principalement aux travaux agricoles, réunie habituellement dans de petits centres, et habitant quelquefois des fermes complétement isolées. Les conditions

de l'hygiène sont entièrement différentes en pareil cas de celles que nous rencontrons dans les villes. Sous beaucoup de rapports, sans doute, la santé des habitants y gagne, mais tout n'est pas profit dans l'existence du paysan, et comme nous le verrons plus loin, la vie à la campagne présente aussi des causes d'insalubrité. Nous aurons donc à envisager séparément ces deux conditions de vie si différentes, et c'est par l'hygiène des villes que nous commencerons cette étude.

HYGIÈNE DES VILLES.

On admet généralement qu'il faut ranger dans la population rurale tous les groupes de moins de 2000 âmes. En acceptant cette division évidemment artificielle, on pourrait admettre qu'en Europe, il existe en moyenne 3 paysans pour 1 citadin. La population, au reste, est extrêmement variable suivant les divers pays.

D'après M. Fonssagrives, en 1861, les divers États de l'Europe présentaient les chiffres suivants :

France	2,4	paysans pour	1 citadin.
Belgique	3,3	—	—
Espagne	10,2	—	—
Prusse	6,6	—	—
Suède	10,6	—	—
Russie d'Europe	12,	—	—
Grande-Bretagne (Angleterre, Écosse)	3,4	—	—
Irlande	6,8	—	—

On voit, par conséquent, que la France est l'un des pays de l'Europe qui renferment le moins de paysans relativement aux citadins.

Dans tous les pays du monde, la population des villes tend à s'accroître rapidement, et sans chercher à en découvrir la cause dans des considérations transcendantes, nous nous bornerons à signaler ce fait que la facilité des communications et la diffusion des lumières apprennent au paysan qu'il peut gagner davantage dans les villes. Il nous paraît inutile d'invoquer d'autre cause pour expliquer ce déplacement.

On connaît l'énorme développement qu'ont pris dans ces derniers temps les grandes capitales de l'Europe occidentale. Londres n'avait en 1801 que 958 863 habitants; la population de cette ville est presque quadruplée aujourd'hui. Celle de Paris qui s'élevait à 627 000 habitants au commencement du siècle, a plus que triplé, car elle est aujourd'hui (1877) de 1 986 748, et les autres capitales de l'Europe ont également suivi un mouvement progressif.

Les causes qui président à ce grand déplacement sont de l'ordre de celles que l'on constate sans pouvoir les modifier. Qu'on applaudisse à cette concentration, ou bien qu'on la déplore, il est impossible de remonter le courant. Il s'agit pour l'hygiéniste d'en régulariser les effets et d'obtenir les meilleurs résultats que comportent les circonstances dans lesquelles il est placé.

Lorsqu'on étudie l'hygiène des villes, il faut en considérer tout d'abord la *situation*, l'*altitude*, la *constitution du sol*, la *distribution des eaux* et la *prédominance des vents régnants*. Chacune de ces considérations exerce une influence considérable sur la santé des habitants.

D'après M. Fonssagrives, on peut les diviser en villes de plaine, villes de vallée, villes pélasgiennes ou maritimes, villes fluviatiles, villes lacustres et villes paludéennes.

Les villes *de plaine* sont celles qui reposent sur un sol peu élevé au-dessus du niveau de la mer et qui, se trouvant en pays plat et à une assez grande distance des cours d'eau, ont pu se déployer à l'aise sans obéir à des nécessités de configuration. On pourrait indiquer Chartres comme un type, à cet égard, bien que la présence de l'Eure puisse le ranger parmi les villes fluviatiles. Mais ce cours d'eau n'a pas en cet endroit l'importance qu'il aura plus tard. En thèse générale, les villes de plaine jouissent de conditions hygiéniques favorables, à la condition que le sol y soit disposé de manière à empêcher la stagnation des eaux.

Les villes *de vallée* sont situées dans des couloirs plus ou moins étroits qui ne reçoivent que très-imparfaitement les rayons solaires. Plus la vallée est étroite et profonde, plus elle est insalubre, et il n'est pas douteux que le crétinisme et le goître, que l'on rencontre des degrés divers dans toutes les localités de cet ordre, ne soient dus en partie à l'action de cette cause fondamentale.

Les villes *maritimes* se trouvent placées au contraire dans des conditions absolument opposées. Elles offrent, comme le dit M. Fonssagrives, les avantages et les inconvénients du bord de la mer sous le rapport de la température, de la pureté et de l'humidité de l'air, du régime des vents et des émanations pélasgiennes. Les villes maritimes sont tantôt placées sur des mers qui offrent de grandes variations de niveau, tantôt au contraire, dans des endroits où la marée ne se fait pas sentir. Le mouvement de l'eau occasionne un grand apport de matières organiques, qui se putréfient sur le rivage en empoisonnant l'atmosphère. Elles sont plus malsaines que celles qui sont situées aux bords des mers qui n'ont pas de marée, à moins cependant que la

disposition du port ne soit un obstacle à l'aménagement convenable du régime des égouts. C'est ce qui existe à Marseille par exemple, où l'infection du port est devenue l'une des principales préoccupations de la cité.

Les villes *fluviatiles* sont quelquefois situées sur un seul côté d'un fleuve, quelquefois sur les deux côtés, quelquefois au milieu sur une île environnée par les eaux. Telle a été l'origine de Lutèce qui, se développant plus tard sur les deux rives du fleuve, est devenue Paris. En thèse générale, la présence d'un fleuve est pour une ville un élément de salubrité; il crée, en effet, dans le sens du courant un déplacement d'air qui correspond à une cheminée d'appel, et constitue un agent de ventilation des plus énergiques. En même temps la présence d'un cours d'eau est une ressource précieuse pour l'approvisionnement de la ville, aussi longtemps que son développement ne devient pas disproportionné aux dimensions du fleuve qui la traverse. Mais lorsque le fleuve est converti en égout par toute les déjections d'une population nombreuse, par toutes les immondices d'une grande ville, il devient une cause d'insalubrité, non-seulement pour les villes qu'il traverse, mais encore et surtout pour les localités situées au-dessous du grand foyer d'infection. Nous avons eu l'occasion d'étudier ce sujet à propos de la pollution toujours croissante de la Tamise à Londres, et de la Seine à Paris.

Les villes *lacustres*, situées au bord d'un lac ou construites sur pilotis comme Venise, se rapprochent beaucoup des villes paludéennes, avec cette différence que l'humidité y est bien plus grande et l'absence des poussières beaucoup plus remarquable. Ces influences, évidemment fâcheuses au point de vue de l'hygiène, peuvent être combattues par l'activité des vents et c'est précisément ce qui arrive à Genève, où l'action successive des vents du nord et du sud produit un climat rude, mais relativement sain. Au reste, l'influence de la température doit entrer ici en ligne de compte, car plusieurs des villes de la Hollande, situées dans des conditions presque identiques à celles de Venise, ne présentent point la même insalubrité. On critique cependant très-sérieusement la condition hygiénique de Lille et celle d'Amiens, qui sont aussi des *villes de canaux*, et qui peut-être n'offrent point toutes les garanties que devrait présenter une bonne administration.

Quant aux villes *palustres*, il est inutile d'insister sur l'insalubrité de leur situation; mais ce qu'on ne sait pas généralement, c'est que presque toutes les villes situées à l'embouchure des fleuves se trouvent plus ou moins complétement au milieu d'un marais. Du reste, il n'est

point de condition sur laquelle des travaux bien dirigés aient une influence plus puissante, et l'on sait parfaitement que les localités rendues les plus malsaines par l'influence paludéenne peuvent être assainies à coup sûr, si les capitaux ne manquent pas à l'appel.

A côté de la *situation* que peuvent occuper les villes et qui jouent un rôle si important au point de vue de leur salubrité, il faut placer leur *altitude*. Cette circonstance, dit M. Fonssagrives, influe directement sur leur hygiène et à tel point qu'il y a souvent entre deux quartiers d'une même ville, qui ont des différences de niveau de 20 à 40 mètres, des conditions d'hygiène très-dissemblables.

Le point le plus élevé du globe habité d'une manière permanente est un couvent du Thibet, placé à 5000 mètres au-dessus du niveau de la mer. La ferme d'Antisata, en Bolivie, est à 4500 mètres de hauteur. Il paraît démontré qu'une bonne santé peut fort bien coïncider avec l'habitation de ces localités. Cependant il n'est aucune ville qui soit assise à une pareille hauteur. La cité la plus élevée du globe est celle de Potosi, en Bolivie, à plus de 4000 mètres. Sa population était, dit-on, de 250 000 âmes au dix-septième siècle, à l'époque de la grande prospérité des célèbres mines d'argent qui portent son nom. Aujourd'hui, le minerai se trouve presque complétement épuisé, et la population est tombée à 20 000 âmes environ. Mais cette réduction ne paraît nullement occasionnée par l'insalubrité du climat.

Plusieurs villes dans le Pérou et la Bolivie sont situées à une hauteur de plus de 3000 mètres. La capitale de ce dernier État, La Paz, est à une hauteur de 3726 mètres. A une élévation de plus de 2000 mètres, nous trouvons Quito, capitale de l'Équateur, à une hauteur de 2908 mètres ; Santa Fé de Bogota avec une population de 72 000 âmes, à 2661 mètres ; et enfin Mexico, avec une population de plus de 200 000 habitants, à 2277 mètres au-dessus de la mer, c'est-à-dire à 400 mètres seulement au-dessous de l'hospice du grand Saint-Bernard.

Comme on le voit, toutes ces villes situées sur de hauts plateaux appartiennent au continent américain. Nous trouvons en Europe et en Asie des cités situées à une altitude considérable, mais qui est loin d'égaler celles que nous venons d'indiquer. Briançon, chef-lieu des Hautes-Alpes, à 1321 mètres au-dessus de la mer, est la ville la plus élevée de cette catégorie. Chambéry n'est en effet qu'à 1270 mètres. Ispahan, 1345, Téhéran, 1230.

On comprend que des villes aussi élevées ne sont possibles que sous des latitudes plus ou moins rapprochées de l'équateur. Le climat y est naturellement de plus en plus rigoureux à mesure qu'on s'élève vers le

nord. C'est ainsi qu'à Quito, presque immédiatement sous l'équateur, on trouve un climat plus rigoureux que celui de la France. Mais le fait capital, pour les cités fort élevées, est la diminution de la pression atmosphérique qui décroît très-rapidement, à mesure qu'on s'élève au-dessus du niveau de la mer. Il en résulte que l'atmosphère est moins oxygénée, circonstance qui amène de profondes modifications dans la santé, ainsi que l'ont démontré les travaux de plusieurs médecins qui ont étudié ces questions sur les lieux mêmes. Leur conclusion ont été confirmées par les expériences si remarquables de M. P. Bert. Nous reviendrons d'ailleurs sur cette question à propos des climats.

Quant aux cités moins élevées, comme Briançon, Pontarlier, Grenoble, Lausanne et Genève, elles offrent en général un climat rigoureux qui aguerrit les santés vigoureuses, mais qui est périlleux pour les constitutions faibles. Au reste, il faut ici tenir compte de la latitude et de la configuration du sol, qui jouent un rôle immense au point de vue de la température. Quant à la pression de l'air, elle n'est pas suffisamment diminuée à ces hauteurs relativement médiocres pour qu'il soit possible d'en tenir compte.

L'altitude ne paraît jouer aucun rôle appréciable au point de vue du climat, lorsqu'il s'agit de villes dont l'élévation varie entre 50 et 300 mètres. Il en est autrement lorsque le niveau descend à quelques mètres au-dessus de la mer et même à quelques mètres au-dessous. C'est la condition qui se rencontre dans quelques villes de France et dans une grande partie des villes du nord de l'Europe. C'est ainsi que Nantes, Bordeaux, Caen, Narbonne, sont à peine élevées de quelques mètres au-dessus du niveau marin. Saint-Brieuc, la moins élevée de toutes les villes de France, n'a que 2 mètres au-dessus du niveau de la mer. La plupart des villes de la Prusse sont à une très-médiocre hauteur, et Berlin n'a que 34 mètres au-dessus du niveau de la mer. Tout le littoral des Pays-Bas et de la Belgique est dominé par la mer qui s'élève à un mètre au-dessus du niveau d'Ostende et qui domine la Hollande tout entière à une hauteur moyenne de 4 mètres. Les cités placées dans ces conditions sont exposées naturellement aux inconvénients d'un climat humide. Elles sont situées en général dans des climats pluvieux, et le peu d'élévation du sol rend difficile l'écoulement des eaux. A part ces causes d'insalubrité elles ne paraissent point avoir de notables inconvénients pour la santé. Toutefois, comme nous le verrons plus loin, les climats de ce genre prédisposent au développement du tempérament lymphatique et scrofuleux.

L'altitude n'est qu'un élément qui influe puissamment sur la salu-

brité des villes, mais qui joue un rôle beaucoup moins important que la *nature* et la *disposition des terrains* sur lesquelles elles sont assises.

Au point de vue géologique, M. Foussagrives divise les villes en cinq catégories : villes *rocheuses*, villes *sablonneuses*, villes *argileuses* et *alluvionnaires*, villes *assises sur des terrains artificiels*, villes *sur pilotis*. Il est incontestable que les villes assises sur le roc sont les plus salubres de toutes, pourvu que d'autres conditions ne viennent point altérer la santé des habitants. En effet l'imperméabilité du sol ne permet pas au terrain de s'imprégner de matières infectieuses. Quant aux villes assises sur un fond sablonneux, elles sont saines si le sous-sol est perméable. Lorsqu'au contraire il est argileux, la stagnation des eaux peut infecter le sol. On conçoit, par conséquent, que la salubrité de ces villes soit très-inférieure à celle des cités bâties sur le roc. Les villes situées sur des terrains d'alluvion présentent, comme nous l'avons déjà dit, tous les inconvénients des localités marécageuses. Leur position est incontestablement insalubre. Toutefois, c'est ici que l'art peut le plus aisément corriger la nature et l'on sait, par exemple, quel progrès ont fait faire à la santé publique les travaux entrepris à Calcutta par le gouvernement anglais. Les villes assises sur des terrains artificiels ont ordinairement un terrain poreux, humide et sujet à s'infecter soit par les détritus qui pénètrent dans le sol, soit par la nature même de ces terrains artificiels. Plusieurs quartiers de Calcutta sont bâtis sur des élévations de terrains produites par l'accumulation des immondices de cette ville. Mais, au dire de certains observateurs, ces détritus organiques mêlés de poussières minérales prennent très-rapidement l'aspect de la terre et perdent leurs propriétés délétères au bout d'un court espace de temps. Il n'en est pas ainsi pour le sol factice constitué par les cendres des savonneries, sur lequel s'élèvent certains quartiers de Marseille. Ces résidus sont constitués par un mélange de sulfate de chaux, de sulfate de calcium, de craie et de fragments de houille. Dans un intéressant mémoire, M. le docteur Maurin caractérise de la manière suivante les effets produits par ces détritus industriels : « Si l'on utilise ces cendres pour remblayer des terrains, toute trace de végétation disparaît, et pendant les premières années, de petits feux volcaniques apparaissent çà et là sur leur surface. Les flammes résultent de l'excessive chaleur produite sur certains points, par la réaction qui s'opère sous l'influence de l'humidité et de la combustibilité du gaz sulfhydrique qui en est le produit. Plus tard, ces volcans en miniature, ne se rencontrent plus.

Les sulfures des résidus de la couche extérieure exposés à l'action de l'air ambiant, de l'humidité et de la lumière, perdent leurs caractères physiques et leur action spéciale. Les terres qui constituent cette couche extérieure désagrégée, blanchâtre, ne conservent pas moins, malgré cette transformation, des propriétés malfaisantes. »

Quant aux villes bâties sur pilotis, elles ne peuvent conserver un certain degré de salubrité, que grâce à des travaux incessants et à une police sévère, qui entretient une propreté absolument indispensable, dans de pareilles conditions, à la santé publique.

Une condition des plus importantes, nous le fait justement remarquer M. Fonssagrives, est la situation des villes par *rapport aux eaux souterraines*. Une ville placée au fond d'une cuvette, dominée par les hauteurs qui l'entourent, est nécessairement humide. Mais il en sera nécessairement de même, quelle que soit la situation de la cité, quand la première couche imperméable est superficielle. L'eau retenue à une faible profondeur remonte aisément jusqu'à la surface où elle entretient une végétation d'ordre inférieur ; lorsqu'au contraire, la couche argileuse est profonde, les eaux souterraines sont assez éloignées de la surface du sol pour n'y exercer aucune influence fâcheuse. On peut donc dire, avec M. Fonssagrives, que la profondeur des puits d'une ville est la mesure de la salubrité du sol.

Occupons-nous maintenant des conditions que doit remplir toute ville, quel que soit le terrain géologique sur lequel elle repose, pour jouir d'une salubrité au moins relative.

Il est à peine nécessaire de rappeler que le premier de tous les éléments de l'hygiène est la propreté. Des soins assidus, une surveillance et un volume d'eau proportionné aux besoins de la ville, sont des conditions que rien ne peut remplacer. Ces données une fois établies, voyons quelles sont au point de vue théorique les meilleures dispositions à prendre.

Une ville se compose essentiellement de rues et de maisons. Nous avons déjà parlé des règles qui doivent présider, au point de vue hygiénique, à la construction des édifices privés et publics. Il nous reste à étudier les voies de communication qui les relient. Une *rue* est en général un intervalle laissé entre deux rangées de maisons. Des dispositions accessoires peuvent en modifier l'économie générale. Mais d'une manière habituelle, les rues répondent à la définition que nous venons de donner ; leurs dispositions seront donc subordonnées en grande partie à la construction des maisons, aux mœurs des habitants et aux besoins du climat.

Dans la plupart des villes d'Orient, des couloirs étroits, tortueux, irréguliers et malpropres séparent les maisons qui n'ont point accès sur la rue, si ce n'est par une porte basse, et dont les fenêtres donnent sur une cour intérieure. Cet état de choses, qui se rattache en partie au climat, en partie aux mœurs et à l'état de civilisation ne diffère pas sensiblement de celui que présentaient au moyen âge les cités les plus importantes de l'Europe. Des maisons irrégulièrement construites, souvent disposées de manière à empiéter, par leurs étages supérieurs, sur le peu d'air et de lumière que laissaient les parois par trop rapprochées, une chaussée non pavée, des immondices partout, telle était la physionomie de la plupart des villes, même les plus célèbres, il y a quelques siècles, et les vestiges de cet état de choses nous entourent encore aujourd'hui. Parcourez les vieux quartiers d'Édimbourg, ou les quartiers pauvres de Londres, et vous y trouverez, à quelques pas des constructions les plus splendides, les restes d'un état de choses qui tend à disparaître. A Paris même, malgré les améliorations incontestables qui s'y sont produites depuis quelques années, on trouve encore des rues étroites, au point de nous paraître inhabitables, au centre des quartiers les plus opulents. Nous nous contenterons d'en citer un seul exemple : la rue Visconti, où mourut Jean Racine, ne semble guère faite maintenant pour loger un honnête bourgeois de Paris.

Aujourd'hui, dans toutes les villes d'origine nouvelle, ainsi que dans les quartiers nouveaux des villes anciennes, on s'est occupé de donner un développement suffisant aux voies de communication qui servent à la circulation urbaine et l'on a cherché, par des travaux régulièrement poursuivis, à améliorer les dispositions déjà existantes. Pour étudier cette question dans tous les détails qu'elle comporte, nous suivrons la division adoptée par M. Fonssagrives, et nous examinerons successivement la longueur des rues, leur largeur, leur profondeur, leur forme, leur pente, la nature de leur revêtement, enfin, les accessoires.

La *longueur* habituelle des *rues* dans les grandes villes varie de 500 mètres à 1 kilomètre. Il en est cependant plusieurs, soit à Paris, Londres, Saint-Pétersbourg, etc., qui dépassent considérablement ces proportions, surtout si l'on tient compte des rues, qui, s'ajoutant les unes aux autres et poursuivant toujours la même direction, finissent par constituer, sous des noms divers, un canal d'une longueur presque indéfinie. Cette disposition n'est pas sans offrir quelques inconvénients pour l'hygiène. La ventilation se fait mal dans ces longs couloirs, malgré les rues transversales qui les coupent. Il faudrait, sous le rapport

de l'hygiène, que des jardins, des squares, des places vinssent interrompre de temps en temps la continuité de cette ligne droite. Cette condition, qui se trouve à peu près remplie pour la rue de Rivoli, n'est que très-imparfaitement observée pour la plupart des longues rues de Paris.

Si la longueur des rues peut, dans une certaine mesure, être abandonnée aux inspirations individuelles, il est évident que leur *largeur* est soumise à des règles plus étroites. Il est incontestable que dans le Nord, des rues spacieuses sont indispensables à la salubrité d'une ville, leur ouverture favorise l'évaporation, vient en aide à la ventilation et permet à la lumière dont le climat est avare, de pénétrer jusqu'au fond des cours et des maisons. Des conditions différentes semblent être préférées dans le Midi. Ici l'on recherche, là, on évite le soleil; aussi les rues des villes méridionales sont-elles en général beaucoup plus étroites que dans les pays du Nord. Il est cependant probable qu'avec le développement de la civilisation et l'augmentation du mouvement, on tendra toujours de plus en plus à élargir le diamètre des voies urbaines. D'après M. Fonssagrives, dans les pays chauds, le maximum de largeur d'une rue ne doit pas dépasser 12 mètres; lorsqu'elle est portée au delà de ce chiffre, elle doit être bordée d'arcades latérales, comme celles de la rue de Rivoli, qui ménagent aux passants un abri contre les ardeurs du soleil. Dans les pays froids, il ne saurait évidemment y avoir aucune limite hygiénique à la largeur des voies publiques. Quant aux *impasses* et aux *passages*, qui jouent encore un très-grand rôle à Paris, l'hygiène doit les proscrire, ce sont des réservoirs d'air confiné, qui ne présentent, au point de vue de la salubrité, que des inconvénients sans aucune compensation.

La *profondeur* des rues est déterminée par la hauteur des maisons. Comme le dit M. Fonssagrives, « les maisons transforment une rue en une vallée plus ou moins creuse, dont le fond est figuré par la chaussée, le gave par les ruisseaux, les collines adjacentes par les maisons. » Or, comme les vallées encaissées sont notoirement insalubres, on doit évidemment établir une proportion convenable entre la hauteur des maisons riveraines et la largeur de la chaussée. En thèse générale, les maisons les plus élevées se trouvent dans les villes dont la population, pour un motif quelconque, a dû se concentrer sur place sans pouvoir s'étendre librement en plaine. C'est ce qui arrive, par exemple, à Genève, à Lyon, à Édimbourg. Cette dernière ville est, dans le monde entier, celle qui a les maisons les plus hautes, surtout dans les vieux quartiers. La proportion adoptée à Paris, qui est extrêmement varia-

ble, est fixée, au maximum, à $17^m,54$ pour les maisons qui bordent une rue de $9^m,42$. La proportion, comme on le voit, est à peu près de 2 à 1. A Londres, les maisons sont moins hautes et les rues plus larges qu'à Paris. C'est ce qui explique peut-être, dans une certaine mesure, le chiffre sensiblement inférieur de la mortalité dans la métropole anglaise.

Il est indispensable qu'une rue présente une *pente* qui puisse permettre l'écoulement des eaux. On admet que cette pente doit être, au minimum, de 5 millimètres par mètre. Il n'existe aucun avantage à exagérer cette inclinaison, qui détermine chez les piétons un certain degré de fatigue musculaire. Au reste, on sera guidé, sous ce rapport, par la configuration du terrain.

Mais toutes les conditions dont nous venons de parler n'offrent qu'un intérêt secondaire par rapport à la question principale. Nous voulons parler du *revêtement de la chaussée*. Il est incontestable qu'un bon pavage est une condition absolue de salubrité pour les maisons qui bordent une rue. Chose étrange, et qui montre bien la susceptibilité de l'organisme à certaines influences : on a vu les travaux de démolition, entrepris à Paris sur une vaste échelle, il y a vingt ans, déterminer des fièvres intermittentes dont quelques-unes ont été pernicieuses chez une population qui paraissait jouir à cet égard d'une indemnité presque absolue. Ce seul fait suffirait pour montrer combien sont grands les inconvénients d'un mauvais *pavage*. Il nous paraît inutile d'étudier les systèmes en usage chez les anciens; nous nous contenterons de faire observer que Philippe-Auguste, en 1185, fit paver pour la première fois quelques-unes des rues de Paris. Le pavé était alors composé de grosses dalles en grès de 3 pieds 1/2 environ en longueur et en largeur sur 6 pouces d'épaisseur. On appelait ces pierres des carreaux. Malgré ce commencement d'exécution, l'idée de Philippe-Auguste ne fut complétement réalisée que longtemps après, car, sous Louis XIII, il existait encore des rues non pavées. Aujourd'hui, des travaux non interrompus ont achevé tout ce qui restait à faire sous ce rapport ; mais les systèmes employés ont été fort différents.

Il s'agit de créer une chaussée solide, pouvant résister à l'usure que produisent les roues des voitures et les poids souvent considérables dont celles-ci sont chargées. Il s'agit aussi d'obtenir, autant que possible, une surface unie et qui évite le cahotement. Disons-le tout d'abord, en présence d'un énorme trafic, il n'est pour ainsi dire aucun genre de pavé qui présente une solidité suffisante. Dans le Poultry de Londres, on a successivement essayé la pierre, le bois, le macadam, la

fonte. Aucun de ces pavages n'a pu résister à la fatigue qui lui était imposée.

En France, le pavage des chaussées consiste habituellement en pierres assez dures, le grès de Fontainebleau, par exemple, et qui ont été de forme cu ique jusqu'en 1830. A partir de cette époque, on a préféré employer des pierres rectangulaires d'une plus petite dimension. On place le pavé par rangs perpendiculaires à l'axe de la chaussée, pour éviter la production de sillons longitudinaux parallèles. On doit asseoir le pavage sur un lit uniformément résistant; c'est ce qu'on cherche à obtenir à l'aide d'une couche de sable qu'on peut remplacer par des pierres cassées, fortement comprimées et recouvertes d'une mince épaisseur de sable. Enfin, on cherche à lier les pavés pour empêcher l'infiltration des eaux en remplissant les joints par du mortier hydraulique; mais, en thèse générale, ce système a été abandonné, sauf pour la partie immédiatement voisine du trottoir.

Le *pavage en grès* dure de 20 à 60 ans, suivant les circonstances; il exige des réparations fréquentes et présente, en outre, des inconvénients qu'il est facile d'apprécier et qui ont fait chercher d'autres moyens. Dans certains pays, en Hollande et à Venise, on emploie des *briques*; en Russie et en Angleterre, on fait usage du *bois*; nous avons quelques spécimens de ce pavage à Paris, mais ce système paraît avoir échoué. On a essayé aussi un pavage en *fonte*, constitué par des tubes placés de champ, remplis de cailloutis et reliés ensemble. Enfin, un système qui a pris une grande extension, surtout en Angleterre, est l'empierrement ou *macadam*. Ce procédé n'a pas donné, à Paris du moins, des résultats satisfaisants. Dans une ville où la circulation est si active, l'usure en est très-rapide. En outre, il est nécessaire de procéder à un balayage très-exact en temps humide, et pendant les sécheresses, il faut arroser le macadam pour empêcher la désagrégation des éléments qui le constituent; aussi ce genre de pavage qui donne de la boue en hiver, de la poussière en été, et qui exige à Paris un renouvellement complet tous les 3 ans, ne paraît satisfaire à aucune des conditions de propreté et d'économie qu'une bonne administration cherche à réaliser. D'après M. Fonssagrives, les villes du Midi, qui ne disposent que de pierres calcaires très-friables, doivent au macadam d'être couvertes d'une poussière qui détermine des maladies des yeux, du larynx et des poumons.

Citons enfin une dernière catégorie de chaussées, ce sont celles qui sont recouvertes d'*asphalte* ou de *ciment*. L'asphalte est un calcaire bitumineux qui contient environ 7 à 15 pour 100 de matière bitumineuse.

Il faut, pour s'en servir, procéder au macadamisage de la voie. On se servait autrefois d'un béton calcaire, méthode abandonnée aujourd'hui en raison des boursouflures qui peuvent se produire dans la fondation et qui altèrent le revêtement. Nous ne décrirons pas les divers modes d'emploi de ce nouveau pavage, qui présente l'avantage de fournir des chaussées unies, exemptes de poussière et peu glissantes, quand on a soin d'enlever, par de fréquents lavages, la boue qui s'y accumule. Enfin la traction y est facile, surtout par les temps froids ; c'est un grand avantage sur le macadam, qui offre, lorsqu'il est récent, une grande résistance à la progression des voitures. Les inconvénients de l'asphalte sont sa fusibilité, sa fragilité et la propriété singulière qu'il offre de se ramollir quand il est atteint par une fuite de gaz. On constate que les frais de pose et d'entretien sont à peu près équivalents à ceux du macadam.

On doit rapprocher des chaussées asphaltées celles qui sont revêtues du *ciment de Portland ;* ce moyen de revêtement est employé tantôt pour les trottoirs, tantôt pour la chaussée. Il est utilisé dans plusieurs rues de Grenoble.

En résumé, le pavage en grès, malgré ses inconvénients, est peut-être encore le meilleur que nous connaissions. Il est cependant possible que, lorsqu'on aura perfectionné l'asphalte, ce dernier procédé parvienne à remplacer l'ancien système.

Au point de vue de la *forme*, il est évident que la chaussée ne doit pas être absolument plate, elle doit offrir une inclinaison pour l'écoulement des eaux. Autrefois elle présentait une concavité centrale qui réunissait les eaux de la rue en un seul ruisseau. Aujourd'hui on adopte en général le système inverse ; la chaussée est légèrement bombée, et les eaux se partagent en deux ruisseaux qui coulent le long des trottoirs. Nous ne discuterons pas les avantages ou les inconvénients de ces deux systèmes qui sont diversement appréciés. Quant aux accessoires de la voie publique, ce sont surtout des moyens d'irrigation ; nous en avons parlé plus haut, nous n'y reviendrons pas ici.

Entretien de la voie publique. — La propreté de la voie publique ne peut être entretenue que par des soins incessants. On s'est depuis longtemps préoccupé à Paris de cette question, qui a motivé un grand nombre d'ordonnances royales. On contraignait autrefois chaque habitant à nettoyer la portion de la rue située devant sa propre demeure, et ce système est encore en vigueur pour les temps de neige et de verglas. Mais l'enlèvement des boues est régularisé par un service de balayage qui constitue l'une des grosses dépenses du budget muni-

cipal. Le balayage débarrasse la chaussée des immondices de toutes sortes, de la neige, de la boue, de la poussière, enfin des résidus domestiques. Il serait important de faire transporter les déchets de cette espèce aux tombereaux qui doivent les enlever; mais, comme le dit M. Fonssagrives, « les prescriptions municipales se sont toujours heurtées à Paris à une corporation fort jalouse de ses priviléges; je veux parler de celle des chiffonniers, qui constitue une industrie représentée par près de 7000 individus, qui remue avec son crochet des produits atteignant une valeur de 4 millions par an, et alimente la fabrication du papier, du carton, du noir de fumée, etc. Il a donc fallu céder aux réclamations de ces Diogènes de la rue, et continuer à permettre, au grand préjudice des yeux, de l'odorat et de la santé, le jet sur la voie publique, vers le soir, des débris de toute sorte, disposés en tas, dans lesquels ces industriels jouent du crochet. Les chiffonniers y tiennent et l'on ménage une puissance. »

On sait que l'*enlèvement* des *boues* et des *neiges*, opération autrefois dispendieuse, est devenue lucrative par l'emploi qu'on en fait comme engrais pour la culture maraîchère. Le pouvoir fertilisant de ces substances s'explique assez par l'énorme proportion de matières organiques qu'elles renferment (plus de 10 pour 100), et cette seule considération suffit pour montrer combien l'enlèvement régulier de ces substances est nécessaire à la santé publique.

Il est à remarquer qu'au point de vue des procédés pratiques mis en usage, la ville de Paris offre une supériorité marquée sur toutes les autres capitales de l'Europe, en raison du développement immense de ses égouts. On peut alors y projeter les boues qui encombrent la chaussée, tandis que, à Londres, et dans les autres capitales, on est obligé d'employer de lourdes charrettes pour cet usage. Nous ne parlons pas, bien entendu, des villes comme Constantinople, où la boue reste stagnante dans les rues et où les chiens sont chargés d'entretenir la propreté de la voie publique, en se nourrissant de toutes les immondices qu'ils y rencontrent. A la Vera-Cruz cette office est rempli par d'affreux petits vautours qu'on nomme des *zopilotes*, et qu'il est défendu de tuer sous peine d'amende, en raison des immenses services qu'ils rendent à l'hygiène publique. Aussi la Vera-Cruz, première patrie de la fièvre jaune, est-elle justement considérée comme l'une des cités les plus insalubres du monde entier.

A côté des soins indispensables pour le bon entretien de la voie publique, il est des conditions qui en améliorent sensiblement la tenue au point de vue de l'hygiène et de l'agrément. Dans plusieurs villes on

s'est plu à créer de belles *promenades* ornées de grands végétaux qui sont un lieu de rendez-vous pour les habitants et qui entretiennent par leur action bienfaisante la pureté de l'atmosphère. L'immense cité de Londres a réservé de vastes espaces pour servir de parcs; à Paris les jardins publics sont beaucoup moins étendus, mais le grand nombre d'arbres qui bordent les principales artères, les remplacent avantageusement, en transportant un peu partout les agents purificateurs de l'atmosphère qui manquent complétement à Londres dans les quartiers populeux. Il est vrai que les arbres de nos rues ne peuvent jamais atteindre un grand développement en raison du sol dans lequel plongent leurs racines. Tels qu'ils sont, ils rendent d'éminents services et reposent agréablement la vue.

Mais si l'on veut voir prospérer ces plantations, il est absolument nécessaire de combattre les poussières qui flottent dans l'air en temps de sécheresse et qui ne sont pas moins nuisibles aux végétaux qu'à l'homme. On leur attribue une fâcheuse influence sur le développement de la phthisie, des affections pulmonaires et de plusieurs autres maladies. On a probablement exagéré leur rôle, mais il est bien certain qu'elles prédisposent tout au moins à ces ophtalmies qui sont si fréquentes à Berlin, en raison de cette poussière abondante qui rend cette ville l'un des séjours les plus désagréables de l'Europe. Pour se préserver de la poussière dans les rues, il faut choisir autant que possible, les matériaux de la chaussée, qui fourniront d'autant moins de molécules pulvérulentes qu'ils seront moins friables. On pourra, par des plantations bien choisies, s'opposer à l'arrivée du sable qui est apporté par les vents. Il est fort utile de paver les routes qui conduisent directement aux centres populeux. Enfin, l'on doit veiller à l'enlèvement des boues qui, comme le dit M. Fonssagrives, constituent pour les jours de sécheresse, un approvisionnement dont rien ne se perd. Mais toutes ces précautions sont insuffisantes, lorsqu'on n'y joint pas un bon système d'*arrosage*, dont les moyens pratiques peuvent être laissés au choix des municipalités et varient suivant les climats.

Enfin, il est absolument nécessaire dans toute grande ville d'établir des *urinoirs* et des *water-closets* publics en nombre suffisant, pour parer aux besoins immédiats, afin que la malpropreté n'ait point d'excuse. Comme le dit M. Fonssagrives « il est des quartiers dans certaines grandes villes du Midi, dans lesquels les latrines sont considérées comme une superfluité vaniteuse, et où les vidanges s'accomplissent par le procédé sommaire dont une fenêtre et une porte ouverte font tous les frais.... L'Angleterre elle-même, si soucieuse de propreté et

de bien-être, laisse beaucoup à désirer pour la propreté des rues, si nous en croyons les rapports des médecins du Conseil privé qui ont constaté au centre même des villes, des rues, où la vidange se fait comme du temps des Pharaons, un peu au hasard, dans le jardin, les cours, les rues écartées, le seuil des portes. »

On voit en somme, que la grande abondance de ces refuges qui nous est si souvent reprochée par nos voisins, est loin d'être indifférente à la santé et à la propreté publique, comme le témoigne l'exemple des Anglais eux-mêmes. Ajoutons, enfin, qu'une police sévère est absolument indispensable à cet égard, car sans elle toutes les précautions que peut suggérer l'hygiène resteront absolument superflues.

ÉGOUTS.

Recevoir les eaux qui coulent à la surface du sol, enlever les impuretés qui encombrent la voie publique pour les transporter au loin, et débarrasser une grande ville de toutes les immondices qui viennent en encombrer les rues, tel est le rôle des *égouts*. On leur en a attribué un autre dans beaucoup de pays : celui de déversoir des matières fécales. Cette dernière fonction doit-elle être confiée aux égouts ? Convient-il au contraire d'appliquer à l'enlèvement des matières excrémentitielles des procédés à part? Quel est enfin le meilleur moyen d'utiliser ces eaux impures et d'éviter l'infection des cours d'eau voisins ? Ce sont là des questions que nous avons déjà étudiées en détail et sur lesquelles nous ne croyons pas devoir revenir ici. Nous allons donc nous occuper exclusivement de la disposition, de la distribution des égouts, des matériaux qu'il convient d'employer pour les construire et des autres questions qui se rattachent accessoirement à ces problèmes fondamentaux.

Dès la plus haute antiquité, les grandes villes ont été pourvues d'égouts. C'est une nécessité à laquelle toute agglomération humaine doit satisfaire. Babylone avait d'immenses égouts qui communiquaient avec les maisons par des tuyaux particuliers. Les villes grecques et siciliennes avaient aussi leur système. Enfin, les égouts de Rome sont longtemps restés au point de vue de l'étendue, de la perfection et des résultats obtenus, le type des constructions de ce genre. Paris possède aujourd'hui les égouts les plus spacieux et les mieux construits du monde entier. Le *grand collecteur* d'Asnières dépasse par ses proportions la *cloaca maxima* de Rome. Ses dimensions sont en longueur $5^{km}154$, sa hauteur $4^{m},40$ et sa largeur $5^{m},60$. Il est muni de deux trot-

toirs de 90 centimètres, entre lesquels s'étend une cuvette dont la largeur varie de $1^m,20$ à $3^m,80$. Ce grand collecteur communique avec de nombreux embranchements qui reçoivent des tuyaux moins étendus, lesquels communiquent en dernière analyse avec les maisons particulières. La section de ces canaux est généralement ovoïde.

Pour ce qui touche au choix des *matériaux de construction* qu'il convient d'employer, on est placé en présence de cette alternative : faut-il rechercher dans les égouts la perméabilité ou l'imperméabilité? Lorsqu'on veut obtenir des égouts perméables, on emploie des briques plus ou moins poreuses, soigneusement reliées entre elles par du ciment et qui, d'après les défenseurs de ce système, reçoivent les eaux industrielles et domestiques par leur canal et les eaux du sol par leur porosité, sans laisser transsuder les matières putrides qu'ils renferment. C'est une sorte de drainage appliqué en grand aux égouts. C'est le système opposé qui prévaut à Paris et qui est de beaucoup le plus généralement adopté. On construit alors les murs de l'égout en bonne maçonnerie cimentée avec soin, et l'on préfère les pierres siliceuses aux pierres calcaires qui présentent moins d'imperméabilité au point de vue physique et moins de résistance au point de vue chimique. Car, ne l'oublions pas, les eaux industrielles renferment très-souvent des principes corrosifs parfaitement capables d'attaquer les carbonates de chaux. Il ne paraît pas nécessaire de donner aux murs une grande *épaisseur* pour les rendre imperméables, lorsqu'ils sont bien construits ; il faut donc à ce point de vue se préoccuper exclusivement de leur solidité, et donner aux murs l'épaisseur qu'il faut pour en assurer la durée. Quant à la *forme* qui a beaucoup varié, on s'accorde généralement aujourd'hui à adopter une section ovoïde, la petite extrémité de l'œuf étant tournée en haut. C'est le type des égouts de Paris et on lui trouve le triple avantage d'offrir la plus grande solidité, le plus d'économie et le moins de frottement possible.

Leurs *dimensions* sont naturellement très-variables, mais on a renoncé aujourd'hui aux petits égouts, et l'on n'en construit guère qui aient moins de 1 mètre 1/2 de hauteur sur 1 mètre de largeur. Il est donc toujours possible d'y introduire un ouvrier pour procéder au curage. On doit naturellement veiller à ce qu'ils aient des proportions spacieuses pour éviter l'engorgement en temps de pluie. Mais il y a, sous ce rapport, une proportion à établir entre le cubage de l'égout et la *pente* qu'il présente et qui détermine un écoulement plus ou moins rapide de son contenu. A Paris la pente est relativement faible, elle ne s'élève pas au-dessus de $0^m,50$ par kilomètre, c'est-à-dire un demi-millième. Or, il est

admis par beaucoup d'auteurs qu'une pente au moins dix fois plus forte est sinon nécessaire, au moins utile au bon fonctionnement de l'égout. Il est indispensable de les placer à une certaine profondeur, et de plus, il est nécessaire d'éviter la possibilité du reflux des eaux qu'ils contiennent, dans les caves des maisons, accident qui se produisait autrefois très-souvent à Londres et auquel on a remédié par une pente plus considérable.

Les égouts *communiquent* par une de leurs ouvertures avec la rue ; par l'autre ils vont se déverser dans un embranchement plus ou moins considérable qui lui-même se termine au grand collecteur. Souvent cette communication entre l'air de la rue et l'air de l'égout est directe, disposition dont les inconvénients sautent aux yeux sans qu'il soit nécessaire de les signaler. On a donc cherché à les combattre par divers appareils qui consistent principalement en cuvettes à bascule qui se renversent sous le poids des eaux de pluie et reviennent sur elles-mêmes après s'être dégorgées. Dans diverses villes de France et à l'étranger, des modifications diverses de ce système ont été adoptées, mais à Paris la *communication libre* est établie. Si les égouts sont construits dans des conditions telles que les produits qui s'y trouvent n'y séjournent pas plus de vingt-quatre heures, cette disposition n'offre pas de grands inconvénients, mais pour peu que la circulation y soit arrêtée, soit par défaut de pente, soit par tout autre motif, une odeur désagréable se répand par la bouche de l'égout et vient infecter l'atmosphère de la ville. Cet inconvénient, peu sensible à Paris, l'est davantage à Lyon et dans certaines autres localités de France; il est surtout évident à Naples où la municipalité a construit de grands canaux souterrains sans disposer de l'eau nécessaire pour les inonder et emporter les matières qui s'y corrompent. La bouche du principal égout de Naples s'ouvre juste en face d'un des hôtels de cette ville, d'un hôtel autrefois très-fréquenté par les étrangers et qui a perdu la plus grande partie de sa clientèle depuis que de nombreux cas de fièvre typhoïde s'y sont déclarés. Il a paru difficile de ne pas établir entre ces deux faits un certain rapport de causalité.

Il est donc contraire aux principes d'une bonne hygiène de laisser une communication libre entre l'air des égouts et celui des rues. Comme le dit M. Fonssagrives, des égouts ouverts sont aux rues ce que des latrines sans obturation sont aux maisons.

Les *systèmes à cuvette* exigent, pour bien fonctionner, de grandes précautions. D'abord ils n'atteignent le but que lorsqu'ils contiennent de l'eau, et souvent il leur arrive de rester vides ; ensuite les averses

et toutes les autres causes qui entraînent un flot le long des rues, apportent des immondices, des pierres, de la terre, qui chargent la bascule et l'empêchent de se refermer. On a proposé pour éviter ce dernier inconvénient de protéger les ouvertures par des *grilles* qui retiendraient les corps étrangers, mais encore faudrait-il les désobstruer avec soin à des époques très-rapprochées. En somme, ce problème est toujours à l'étude et un bon système de fermeture est encore à trouver.

L'ouverture de rejet ou *déversoir* aboutit nécessairement à un cours d'eau qui emporte les liquides auxquels l'égout servait de canal. C'est là un des points les plus délicats de la question qui nous occupe. Il est indispensable que l'écoulement des eaux soit toujours libre et ne rencontre point d'obstacles. Or, quand l'égout se déverse dans une rivière assez voisine de la mer pour que la marée se fasse sentir, comme à Londres, ou dans la mer elle-même comme à Marseille, à Brest et à Toulon, il est indispensable d'installer une écluse à l'ouverture, sans quoi l'eau peut entrer par un mouvement rétrograde dans les collecteurs, en faire refluer le contenu dans les caves des maisons, et produire une inondation des rues. Il est donc nécessaire de pouvoir fermer l'ouverture au moment de l'élévation de la marée, mais la conséquence inévitable de cet arrangement est d'amener la stagnation des matières. On a cherché à parer à cet inconvénient en construisant des bassins dans lesquels les eaux d'égout coulent pendant la marée haute.

Quant aux égouts qui se déversent dans des rivières, il est nécessaire que la pente soit rapide; sans cela, les eaux peuvent être refoulées ou maintenues stagnantes pendant un certain temps.

Mais, comme nous l'avons vu, la stagnation des eaux, leur retour en arrière, n'est pas le seul inconvénient que présente la communication des égouts avec les fleuves ou la mer. Les fleuves sont empoisonnés, les ports sont infectés, et l'abondance des matières solides peut même créer des bancs qui gênent le cours des fleuves, ou qui modifient l'assiette du fond de la mer. Il faudrait donc désinfecter et filtrer les eaux d'égout avant de les abandonner. Nous avons indiqué plus haut les procédés qu'il convient d'employer dans ce but.

Quant à la *ventilation*, il est facile de comprendre que l'atmosphère des égouts est un danger permanent pour la salubrité publique. Il est donc très-imprudent de laisser communiquer librement leur cavité intérieure avec la surface du sol, comme cela se fait à Paris. D'ailleurs, les ouvriers qui circulent dans leur intérieur pourraient être asphyxiés, comme l'étaient autrefois les vidangeurs qui pratiquaient le curage des fosses d'aisances mal entretenues. Si donc on laisse communiquer

les bouches de l'égout avec l'extérieur, il faudrait, comme dans plusieurs villes d'Angleterre, forcer l'air qui s'en échappe à traverser une couche de charbon de bois qui le désinfecte. Il faut ensuite avoir soin de maintenir libre l'ouverture de rejet, sans quoi les gaz ne pouvant sortir par une bouche que l'eau remplit, refluant en arrière, viendraient infecter l'atmosphère des villes et des maisons particulières. Enfin, si l'on adopte le principe de la clôture des bouches d'égout, il faut songer à en désinfecter l'atmosphère par des moyens chimiques et à y renouveler l'air par des moyens mécaniques, comme dans les puits de mines bien entretenus.

Les égouts doivent avoir des *banquettes* ou trottoirs servant à la circulation, et qu'on entretiendra dans un état de propreté bien soigné. Il faut y ménager des *refuges* pour assurer la sécurité des ouvriers, lorsque des pluies torrentielles viennent subitement inonder le canal. Plus l'égout est habilement construit, plus il assure un écoulement rapide aux eaux répandues à la surface du sol, et plus il est sujet, en raison même de ces dispositions à être inondé. Aussi a-t-on vu à Paris des égoutiers être noyés pendant leur travail et lorsqu'une de ces averses torrentielles, qui pendant l'été se produisent si souvent dans cette ville, versaient de toutes parts des masses d'eau formidables dans l'égout, où ils étaient occupés. Il a suffi plus d'une fois, paraît-il, de quelques secondes pour remplir complétement la lumière du canal. Aussi, la fuite devient-elle impossible et des refuges sont-ils absolument indispensables.

Enfin, il doit exister *des regards*, qui à Paris sont ménagés de 50 en 50 mètres et munis d'une échelle de fer.

Nous ne dirons que peu de mots de l'*assainissement* des égouts. Il est nécessaire d'abord que l'égout soit construit dans des conditions qui permettent aux eaux de le parcourir rapidement. C'est ainsi que les pluies peuvent en opérer le *lavage naturel*. L'irruption d'une grande quantité d'eau pure délaie les matières, et par le seul fait de la pression mécanique les entraîne rapidement au dehors, si les dispositions de l'égout s'y prêtent. Un fait remarquable, c'est que pendant les pluies torrentielles, les bouches d'égout exhalent très-souvent une odeur des plus fétides ; cela tient à ce que l'irruption soudaine de l'eau déplace les gaz qui, s'échappant partout où ils se trouvent une sortie, viennent répandre dans les rues l'odeur qui règne naturellement dans ces conduits souterrains.

Le lavage naturel reste insuffisant dans la plupart des cas. Il devient donc nécessaire d'y suppléer par des moyens *artificiels*. On y parvient,

soit en établissant des barrages qui permettent de retenir une partie des eaux et de les lancer ensuite à un moment donné avec plus de violence, soit en introduisant dans le canal de l'égout de l'eau puisée dans des fleuves ou dans des réservoirs spéciaux. En Angleterre, on utilise dans ce but l'eau de pluie qui tombe des toits dans des citernes destinées à l'irrigation des égouts.

Quant au *nettoyage*, il s'opère à Paris, par des wagons glissant sur des rails et munis d'une vanne qui chasse devant elle les boues et les immondices. Dans le grand collecteur, cet office est confié à un bateau spécial.

Enfin, la *ventillation* dont nous avons déjà parlé est utile partout, mais surtout indispensable dans les villes qui ont un mauvais système d'égout ; c'est ce qui a lieu à Vienne, et l'on a proposé de les assainir en divisant en plusieurs sections indépendantes les égouts de la ville, de manière à pouvoir aspirer séparément et successivement l'air impur contenu dans chacune de ces sections. On y parviendrait au moyen de cheminées d'appel munies de fourneau. L'air de l'égout, appelé par aspiration, passerait sur des charbons incandescents qui brûleraient les matières organiques et la plupart des gaz délétères, et, devenu plus léger par l'élévation de la température, il irait se mélanger à l'atmosphère à une très-grande hauteur. Tel est le procédé proposé par un ingénieur autrichien, M. Friedmann. Il n'a pas encore été mis en pratique. Dans plusieurs villes anglaises on aspire l'air des égouts au moyen d'une vis d'Archimède, et on le répand dans l'atmosphère au-dessus des maisons. A Liverpool, plus de 1200 de ces appareils sont actuellement en fonction.

En somme, la construction des égouts ne repose pas toujours, même à Paris, sur les principes d'une bonne hygiène. Les procédés irréprochables sont encore à trouver, et tout ce que nous pouvons dire, c'est que dans l'état actuel de nos connaissances, *pour bien faire*, il s'agit surtout *de faire grand*. Beaucoup d'eau, beaucoup d'air, beaucoup d'espace, telles sont les trois conditions fondamentales qui assureront, au moins dans une certaine mesure, la salubrité des égouts. Il faut y joindre un écoulement rapide, une propreté minutieuse et une surveillance des plus attentives.

DES VOIRIES.

Les grandes agglomérations humaines produisent des accumulations d'immondices, dont on cherche à se débarrasser dans toutes les sociétés

civilisées par une multitude de procédés, qui, toujours semblables quant au but, diffèrent, quant aux moyens employés.

S'il était possible de supprimer directement les produits de ce genre, on obtiendrait une solution très-favorable au point de vue de l'hygiène, mais critiquable au point de vue industriel. Dans l'état actuel des choses, il n'existe, en réalité, que trois moyens de disposer de ces substances putrescibles. On peut les verser dans les cours d'eau ou dans le sein de la mer, c'est le système le plus généralement adopté en Angleterre et dans les villes du littoral français. On peut les utiliser pour l'agriculture, et c'est ce qui se fait régulièrement en Chine ou au Japon, au grand profit de la culture, mais au détriment de la pureté de l'atmosphère. Les essais tentés en Europe sont extrêmement limités et ne sauraient être assimilés à ce qui se pratique en grand dans l'extrême Orient. Enfin, l'on peut accumuler ces produits dans des réservoirs spéciaux, en attendant qu'on ait pu les utiliser ou s'en débarrasser par les moyens les plus variés. Les réservoirs destinés à cet usage prennent le nom de *voiries*.

On les divise en trois espèces principales : *voiries d'immondices*, *voiries d'animaux morts* et *voiries de matières fécales*. Chacune de ces trois espèces de dépôts se prête à des considérations spéciales. Nous n'avons pas l'intention de donner à ce sujet une extension considérable. Nous nous contenterons d'exposer les principes généraux qui doivent régir la matière, et nous renvoyons le lecteur qui désire, à cet égard, avoir des détails plus complets, à l'excellente thèse de M. le professeur Tardieu[1].

On comprend sous le nom d'*immondices* les résidus organiques et minéraux qui se déposent sur la voie publique, la boue, les débris végétaux et animaux provenant des halles, des marchés, des restaurants, des cuisines particulières, enfin, des résidus d'une foule de petites industries. « Les amas de ces matières répandent, en fermentant, des émanations extrêmement infectes; ce n'est qu'après cette fermentation putride que les cultivateurs les étendent sur la terre; ils disent alors qu'elles sont *faites*[2] »

Les voiries d'immondices doivent être pavées au fond, garnies d'un parapet et disposées de manière à offrir un écoulement facile à l'eau que renferment les immondices. Il est utile de les enfouir pendant longtemps pour les convertir en terreau. Mais on doit interdire leur amoncellement prolongé à l'air libre. Il serait préférable de les em-

[1] *Des voiries et cimetières*. Thèse de concours, 1852.
[2] Michel Lévy. *Traité d'hygiène*, t. II, 448.

ployer immédiatement. Mais, comme nous l'avons dit tout à l'heure, on leur attribue une action fertilisante plus énergique après leur putréfaction. Quoi qu'il en soit, on doit prendre les précautions d'usage contre les gaz qui peuvent se dégager de ces matières en fermentation.

Depuis 1831, il n'existe plus de voiries d'immondices à Paris, l'enlèvement de ces produits est confié à un entrepreneur qui traite avec les agriculteurs de la banlieue; ceux-ci s'engagent à les transporter à deux kilomètres des barrières pour les disséminer sur leurs champs.

Mais s'il n'existe plus de grandes collections d'immondices à Paris, on trouve, dans certains quartiers, de véritables foyers d'infection disséminés par l'industrie privée sur divers points de la ville. Les magasins des chiffonniers renferment des chiffons malpropres, des os, et d'autres substances putrescibles, qui peuvent par leurs émanations incommoder sérieusement les habitants du voisinage. Il serait à désirer que cette industrie malpropre fût supprimée, ou tout au moins soumise à des règlements sévères.

Voiries de matières fécales. Est-il utile de créer dans le voisinage immédiat d'une grande ville un immense dépôt d'engrais humain? Cette question peut être diversement résolue, mais une fois le principe admis, on peut s'efforcer d'organiser ces établissements suivant les règles de l'art et de manière à satisfaire le plus possible aux exigences légitimes de l'hygiène publique. La voirie de Montfaucon, supprimée depuis longtemps, était incontestablement un grand foyer d'infection pour l'atmosphère. Aujourd'hui, la voirie de Paris se compose d'un dépotoir situé au port d'embarquement de la Villette, qui sert au déversement et à la séparation des matières de vidange, ensuite d'une voirie placée dans la forêt de Bondy, et qui reçoit d'une part les matières liquides par un tuyau souterrain, d'autre part, les matières solides par la navigation du canal.

Le *dépotoir* se compose d'un bâtiment central flanqué de deux pavillons. Ce bâtiment central présente un système de galeries parallèles, superposées à des citernes qui aboutissent à une vaste cuvette; deux machines à vapeur de la force de dix à douze chevaux mettent en jeu trois pompes, destinées à aspirer soit l'eau de l'Ourcq prise dans le port, soit les liquides contenus dans les citernes.

Lorsqu'une voiture chargée de matières liquides arrive au dépotoir, elle verse son contenu dans un égout qui communique avec la citerne médiane et fait avancer les matières dans celle des citernes qui a été évacuée la nuit précédente; les pompes chassent alors les liquides dans une

conduite qui les déverse à Bondy. En même temps, un ventilateur aspire avec force l'air extérieur et pousse l'air infect dans les foyers des chaudières où il est brûlé. L'opération terminée, on pousse les dépôts qui se sont formés dans les citernes, dans des tonnes disposées pour les recevoir, d'où elles glissent sur des rails jusqu'au port, pour y être embarquées avec les autres matières solides.

La *voirie de Bondy* est située dans la forêt, au bord du canal; une chaussée médiane, qui sert de débarcadère, est flanquée de chaque côté par une série de bassins qui reçoivent, les uns les matières solides qui sont converties en poudrette, les autres les matières liquides, qui, après avoir été transportées par un canal à ciel ouvert dans une fabrique de sels ammoniacaux, sont enfin rejetés dans la Seine, près de Saint-Denis. Toutes les matières solides ou liquides apportées au dépotoir ont été préalablement désinfectées dans les fosses d'aisance. Cette précaution, jointe à la séparation des matières solides et des matières liquides, diminue l'intensité de la fermentation et atténue considérablement l'odeur qui en résulte.

Nous avons indiqué les procédés employés à Paris dans un dépotoir de création récente, et qui soulève cependant, depuis quelques années, de nombreuses réclamations. On assure que le réservoir de Bondy, bien qu'il ait un kilomètre de longueur, est devenu insuffisant pour contenir les matières qui s'y déversent, que les bassins sont remplis jusqu'à déborder, et que les émanations qui s'en dégagent infectent le voisinage. Il appartient à la municipalité d'aviser au moyen de faire disparaître ou d'atténuer ces inconvénients. Mais que dirons-nous des voiries particulières établies dans un grand nombre de localités, et plus spécialement dans le nord de la France, où l'utilisation de l'engrais humain est devenu l'un des procédés courants de l'agriculture? Il est évident que de tels dépôts, quel que soit le mode d'exploitation, doivent infecter l'atmosphère à un bien autre degré. S'ils sont tolérés, cela tient d'une part aux habitudes prises depuis longtemps par la population, d'autre part à la quantité infiniment moins grande de ces produits dangereux.

Voiries d'animaux morts. — Les cadavres des animaux, soit qu'ils appartiennent à des espèces non comestibles, soit que pour cause d'insalubrité on les ait exclus du commerce de la boucherie, sont soumis à des opérations destinées à les convertir en produits utiles; leur nombre est extrêmement grand. En 1869, Michel Lévy estimait le nombre des cadavres d'animaux transportés à l'abattoir municipal d'Aubervilliers à 6 ou 8000 chevaux par an, et à 10 ou 15 000 chiens et chats.

L'accroissement de la population, depuis cette époque, a sans doute augmenté la quantité de ces débris.

Transportés à l'*abattoir*, les animaux vivants sont assommés, leur sang est recueilli, desséché dans des chaudières de fonte, et vendu à l'état de poudre inodore aux fabricants de produits chimiques. Les animaux morts sont déposés immédiatement dans des stalles d'abattage; les peaux sont enlevées pour être expédiées aux tanneries; les intestins sont crevés pour en extraire le crottin, que l'on mêle aux engrais fabriqués; les chairs, les os et les viscères subissent une cuisson de 8 à 9 heures, dans de grands cylindres de fonte verticaux qui reçoivent la vapeur s'échappant d'un générateur commun. Celle-ci, condensée, redescend dans un double-fond avec la graisse liquéfiée qu'on recueille dans des barils; le bouillon s'écoule dans la rivière. Quant aux résidus solides, ils sont transformés en sels ammoniacaux, en gélatine, en huile, en noir animal et en engrais.

On reproche à l'abattoir municipal les exhalaisons infectes qui s'en dégagent; on l'accuse aussi de représenter une industrie des plus insalubres. Les animaux morts donnent lieu, pendant leur dépècement, à des exhalaisons putrides d'une grande puissance. D'ailleurs, les chevaux atteints de morve ou de farcin, les animaux morts du charbon y sont amenés en grand nombre et produisent des accidents d'infection, quelquefois mortels, chez les ouvriers.

Enfin, il est des voiries placées dans des conditions infiniment plus défavorables; celles, par exemple, où l'on recueille le sang pour le putréfier, celles surtout où l'on expose les intestins des animaux à l'air libre pour engendrer les asticots destinés à la pêche à la ligne. Ces industries devraient être prohibées par les règlements de police. Quant aux cadavres d'animaux, il serait peut-être préférable de les détruire immédiatement par la crémation ou par le contact de la chaux vive; l'industrie y perdrait, mais la santé publique y aurait tout à gagner. Ce sont là, d'ailleurs, des questions encore à l'étude, et qui n'ont point trouvé jusqu'à présent leur solution définitive.

INHUMATIONS ET CIMETIÈRES.

Dans tous les pays du monde, et à toutes les époques de l'histoire, l'inhumation des morts a été une cérémonie solennelle, entourée de pompes funèbres en rapport avec la position du défunt. Les prescriptions de l'hygiène se trouvaient ici complétement en accord avec les idées religieuses et les coutumes politiques, car il est évident que toute

agglomération de vivants doit faire disparaître le cadavre des morts. Au reste, il ne se présente ici de difficultés sérieuses qu'aux époques où la population s'est multipliée et a pris une densité considérable. Les peuplades qui traversent de vastes espaces à peine habités n'éprouvent aucune difficulté à disposer des cadavres; mais dès l'antiquité la plus reculée, nous trouvons des populations fort denses et relativement civilisées, en Égypte, en Chine, en Assyrie et ailleurs.

Dans tous les pays primitifs, à l'aurore de la civilisation, c'est la religion qui a fixé le mode des funérailles. Ce sont les idées de chaque peuple sur la vie future qui déterminent le genre de sépulture qu'ils choisissent pour les leurs. En Égypte, du plus loin que l'histoire puisse remonter, la pratique des embaumements nous apparaît comme une coutume officielle et consacrée par d'antiques traditions. Cette méthode d'ensevelissement, quelle que soit son origine, se trouvait admirablement en rapport avec les conditions physiques du pays, son étendue et son climat. Une bande étroite de terrain cultivé sur les deux rives du fleuve, entourée de tous côtés par des déserts arides, devait suffire à l'alimentation d'une population beaucoup plus nombreuse qu'elle ne l'est aujourd'hui. Il fallait donc de toute nécessité éviter les dangers de la décomposition des corps sous un climat torride et transporter les sépultures dans le désert, en dehors de la zone cultivée, pour économiser un terrain précieux. Telles sont les conditions fondamentales qui ont présidé au système égyptien. Quant aux additions qui, dans le cours des siècles, s'y sont ajoutées, et qui ont transformé de modestes sépultures en palais souterrains, il faut y voir l'empreinte des idées religieuses qui ont dominé ce pays célèbre pendant plus de six mille ans.

En Chine, le culte des ancêtres, qui paraît aussi ancien que les rites funéraires de l'Égypte, a déterminé l'emplacement et la disposition des tombeaux, ainsi que les soins assidus dont ils sont l'objet et qui profitent directement à l'hygiène, tout en donnant satisfaction au sentiment naturel des familles. Si nous remontons plus loin encore dans l'histoire de l'espèce, à une époque antérieure à toute civilisation connue, nous voyons les peuplades préhistoriques de l'Europe entourer de cérémonies bizarres l'inhumation de leurs morts et les ensevelir d'après des règles déjà parfaitement fixées, ainsi que l'attestent les caveaux funéraires qu'il nous ont laissés. Ce qui se passait alors, nous pouvons en juger par ce qui se pratique encore aujourd'hui chez les peuplades dont la civilisation semble être parvenue au même degré que celle des habitants primitifs des pays où vivent les européens d'aujourd'hui. En résumé, c'est la religion; c'est, si l'on veut, la mythologie qui, à

l'origine des sociétés, préside au rituel funéraire, et les prescriptions qu'elle formule sont tantôt conformes, tantôt absolument contraires aux principes de l'hygiène. Nous ne saurions qu'approuver l'embaumement pratiqué par les Égyptiens et l'ensevelissement des corps dans des terrains rocheux, sous un climat des plus secs; nous applaudissons également aux coutumes adoptées par les Chinois sous ce rapport, mais il est évident que rien ne saurait être moins digne d'éloges que l'habitude attribuée aux Perses de l'antiquité, et qui se continue encore, dit-on, chez les Guèbres, leurs descendants, et qui consiste à exposer les corps au sommet de tours élevées où ils sont déchirés par les oiseaux du ciel; nous approuverons encore moins la coutume qui règne chez les Persans modernes de se faire ensevelir dans des lieux renommés par leur sainteté, où les corps sont transportés enveloppés d'un simple suaire, sans aucune espèce de précaution, et cela plusieurs mois et même des années après leur mort. Nous blâmerons encore davantage les habitudes des descendants dégénérés de l'Égypte antique, les Coptes chrétiens, qui enterrent sous le mince plancher de leurs habitations les cadavres de plusieurs générations de leurs ancêtres.

Nous ne saurions approuver non plus la coutume des Turcs, qui placent leurs morts à fleur de terre; ce qui permet aux hyènes et aux chacals de les déterrer pour s'en repaître, d'autant mieux qu'ils ont l'habitude de laisser près de la tête une ouverture pour le dégagement des gaz putrides. Nous condamnerons enfin la pratique des populations du moyen âge, depuis longtemps abandonnée par la civilisation moderne, et qui consistait à inhumer les morts sous les dalles des églises où se réunissaient presque journellement les fidèles.

Il est moins facile de dire ce qu'il convient de faire que de montrer ce qu'il convient d'éviter. Les corps doivent être évidemment hors d'état de nuire. Il est donc nécessaire de les ensevelir promptement, de creuser profondément la terre où on les dépose, et d'éloigner dans une mesure raisonnable, les cimetières des endroits habités. Mais, dans les grands centres, à mesure que la ville s'accroît, elle atteint et dépasse ces cimetières qui, situés d'abord en dehors de la cité, finissent par se trouver incorporés dans la masse des bâtiments qui la composent. Reculer sans cesse n'est point toujours facile et d'ailleurs il est des questions de convenance qu'on ne saurait négliger. Peut-on imposer raisonnablement un trajet de plusieurs lieues aux habitants d'une ville lorsqu'ils rendent les derniers devoirs à leurs morts? A-t-on le droit d'imposer aux localités situées à une certaine distance d'une grande ville tous les inconvénients d'une nécropole immense? Enfin les condi-

tions de transport, les conséquences directes du déplacement ne sont-elles point de nature à froisser les principes d'une bonne hygiène? Telles sont les questions qui ont été soulevées par la création du grand cimetière suburbain de Méry-sur-Oise et qui ne paraissent pas encore avoir reçu une solution définitive. Hâtons-nous d'ajouter que la condition dans laquelle se trouvent les cimetières actuels de Paris nécessitait de la manière la plus urgente une réforme absolument radicale. Comment donc résoudre la difficulté? Il faut d'abord nettement poser les conditions du problème.

Dans presque toutes les parties du monde, nous voyons des villes immenses dont la population tend à s'accroître sans cesse (depuis quatre ans celle de Paris a augmenté de 135,000 âmes; celle de Londres subit un accroissement bien plus rapide encore), et qui envahissent perpétuellement les campagnes voisines. Les nécropoles, qui résument la vie de ces populations pendant plusieurs siècles, finissent toujours par devenir insuffisantes, il faut les porter plus loin. N'y a-t-il aucun moyen de limiter l'étendue consacrée au champ de repos et d'enterrer successivement plusieurs individus dans la même fosse?

On peut, par la destruction des cadavres, atteindre en partie ce but. A Naples on a disposé un cimetière où 366 fosses, ouvertes chacune un jour de l'année, consument, à l'aide de la chaux vive, les cadavres provenant des inhumations de la journée. Au bout d'un an la chaux a fait son office et la fosse peut servir de nouveau. Un autre système renouvelé des anciens a été ressuscité de nos jours, nous voulons parler de la *crémation*, pour laquelle on a proposé divers procédés, en France, en Italie, aux États-Unis, etc. Il nous paraît absolument inutile d'entrer dans des détails à ce sujet[1]. Disons seulement que le but à remplir est d'incinérer complétement les corps et de consumer en totalité les gaz qui résultent de cette opération.

Pour ménager les sentiments naturels et les préjugés que l'habitude a rendus respectables, Gratiolet avait proposé d'injecter dans les vaisseaux des cadavres des substances aptes à en prévenir la putréfaction tout en facilitant leur combustion. On se servirait d'une injection composée de trois parties d'huile lourde de houille et d'une partie de coaltar. Cette injection, qui ne coûterait que 0,40 cent., serait suivie d'un enterrement provisoire de cinq années à l'expiration desquelles on pratiquerait la crémation.

Disons-le en passant : nous ne comprenons nullement les objections

[1] Consulter, in *Annales d'hygiène*, un article de *M. Du Mesnil*. Congrès de Bruxelles, 1876.

sentimentales et religieuses qui ont été élevées contre la combustion des corps, et nous sommes étonné de voir un esprit aussi lucide que M. le professeur Fonssagrives, prêter l'appui de son talent à des réclamations aussi peu sensées que pratiques. Un seul mot suffit pour confondre les arguments de ceux qui prétendent trouver une insulte au spiritualisme dans l'emploi de ce procédé ; c'est que pendant le premier siècle de l'ère chrétienne, dans le monde greco-romain, les chrétiens ont universellement pratiqué la crémation des corps avec l'approbation et sous les yeux de l'Église dont l'orthodoxie ne saurait être suspecte à une époque aussi rapprochée de son origine. On voit par conséquent que le sentiment et la religion n'ont absolument rien à voir ici, et que tout se réduit à une question d'habitude. Pendant que les païens d'Égypte embaumaient leurs morts suivant la coutume des ancêtres, les chrétiens réduisaient en cendres le corps de leurs parents. Comment s'expliquer qu'on puisse, au dix-neuvième siècle, s'élever contre de telles pratiques au nom des doctrines spiritualistes?

Mais il est un argument bien plus sérieux qu'on oppose aux partisans de la crémation : c'est que bien souvent il serait impossible de saisir la trace d'un crime si le corps de la victime avait été brûlé. C'est là, sans contredit un argument des plus graves et auquel nous ne saurions opposer aucune réponse satisfaisante. Tout au plus pourrait-on dire qu'en cas d'encombrement des cimetières, l'intérêt public exigerait peut-être que des considérations de cet ordre fussent abandonnées.

Un autre moyen de réduire l'espace occupé par les corps sans les détruire consisterait à les embaumer par des procédés économiques analogues à ceux qu'on employait en Égypte et qui permettraient de conserver dans un espace très-restreint une immense quantité de cadavres sans aucun danger pour la santé publique.

Mais il est certain qu'en France et dans l'état actuel des choses aucun de ces procédés n'a la moindre chance d'être généralement adopté ; il faut donc s'occuper de l'*inhumation* des corps et rechercher les conditions dans lesquelles elle pourra se faire avec le moins d'inconvénient possible.

Un décret du 23 prairial an XII a défendu les inhumations dans tous les endroits consacrés au culte ainsi que dans l'enceinte des villes, bourgs et villages. En même temps il est décidé qu'il y aura, à la distance de 35 ou 40 mètres au moins de leur enceinte, des terrains consacrés à l'inhumation des morts, que les terrains les plus élevés et exposés au nord seront choisis de préférence, qu'ils seront clos de murs de 2 mètres d'élévation au moins et abrités d'arbres. Chaque inhuma-

tion aura lieu dans une fosse séparée de 1^{m},50 à 2 mètres de profondeur sur 8 décimètres de largeur, laquelle sera remplie ensuite de terre bien foulée. Les fosses seront distantes les unes des autres de 3 à 4 décimètres sur les côtés et de 3 à 5 décimètres à la tête et aux pieds. Enfin l'ouverture des fosses n'aura lieu pour de nouvelles sépultures que de cinq en cinq ans, et par conséquent les terrains destinés à servir de sépulture devront être cinq fois plus etendus que l'espace nécessaire pour y déposer le nombre annuel des morts. On autorise cependant, par exception, certaines inhumations dans les églises et les monuments publics ainsi que dans les propriétés privées. D'autres règlements établissent qu'il est défendu de construire des habitations dans le voisinage des cimetières à moins de 100 mètres de distance. Quant aux cimetières supprimés, il est établi que le terrain ne pourra être mis dans le commerce que dix ans après les dernières inhumations.

Ces dispositions qui témoignent de la sollicitude éclairée du législateur, sont néanmoins très-insuffisantes en raison peut-être des modifications imprévues qu'ont amenées les circonstances et surtout l'augmentation de la population. Nous exposerons donc, d'après M. le professeur Tardieu, les principales conditions qui doivent être remplies au point de vue de l'hygiène, dans la pratique des inhumations. C'est un type dont il faudrait autant que possible se rapprocher.

On doit *placer* les cimetières au nord et à l'est des villes auxquelles ils sont annexés et autant que possible à l'abri de montagnes ou de forêts. En effet, il s'agit d'atténuer l'intensité des miasmes qui s'échappent des terrains des inhumations et de les mettre en rapport avec des vents froids et secs, dont l'influence est infiniment moins nuisible que celle des vents chauds et humides (vents du sud et de l'ouest), qui augmentent l'activité de la putréfaction. Il est toujours bon d'établir entre un cimetière et une ville, des plantations d'arbres pour servir de rideau. Le cours d'une rivière entre une ville et un cimetière serait encore une protection très-utile. On doit aussi tenir compte de la nature des terrains destinés à l'inhumation. On doit préférer les endroits élevés, secs et aérés, aux terrains bas et humides. Mais il est surtout nécessaire de ne point ouvrir une fosse pour de nouvelles inhumations avant que la décomposition des cadavres ne soit complétement accomplie. Cette condition est loin d'être remplie dans beaucoup de cimetières de province et dans un grand nombre de capitales étrangères.

La *nature chimique* des terrains est l'un des éléments les plus importants du problème. Les terrains argileux agissent moins rapidement

que les terres calcaires. Les expériences bien connues d'Orfila ont démontré que la putréfaction est beaucoup plus lente dans le sable et beaucoup plus prompte dans le terreau que partout ailleurs; mais qu'au moment où il s'est formé du gras de cadavres (adipocire) le travail de décomposition devient beaucoup plus lent.

Il faut donc choisir autant que possible des terrains aptes à hâter la décomposition et ne point leur permettre d'arriver à ce point de saturation où ils deviennent incapables d'absorber les produits de la décomposition. Il faut également tenir compte de la nature du sous-sol. La proximité d'une couche d'eau ou d'un roc dur sont deux conditions également défavorables et qu'il faut soigneusement éviter. Il faut, en outre s'assurer que le niveau du cimetière, par rapport aux cours d'eau voisins, est suffisamment élevé pour mettre à l'abri de toute inondation.

Certains terrains ont la propriété curieuse de momifier spontanément les corps. La nature sablonneuse des terrains de l'Égypte a puissamment contribué à la conservation des momies qu'on y retrouve en si grand nombre et dont quelques-unes remontent à une distance de plusieurs milliers d'années. Au mont Saint-Bernard, les corps des religieux sont réunis dans une salle funéraire où ils se montrent dans un parfait état de conservation. L'action du froid n'y est sans doute pas étrangère. On prétend qu'en Sibérie les corps se conservent presque indéfiniment dans la terre gelée. Il y a quelques années, en pratiquant des fouilles, on découvrit le corps du prince Mentschikoff, l'ancien favori de Pierre le Grand, qui mourut exilé dans ce pays. Le cadavre revêtu d'un brillant uniforme et déposé directement dans la terre gelée, était dans un parfait état de conservation. Enfin, d'après le professeur Maggiorani de Rome, le cimetière de Ferentillo, dans les anciens États du pape, jouirait de la propriété de conserver indéfiniment les corps en les desséchant et en les momifiant, de telle sorte qu'en prenant un cadavre par la pointe des pieds, on peut le soulever et le tenir sans peine à la main, car il est léger comme du carton sec, et la conservation des traits est assez parfaite pour qu'on puisse facilement reconnaître la ressemblance des ancêtres éloignés à ceux de leurs descendants qui vivent encore dans le pays.

Le degré de *profondeur* et de *largeur des fosses* a été dans presque tous les pays fixé par des règlements administratifs.

Voici quelle est la profondeur réglementaire des fosses dans divers pays de l'Europe : Autriche, 6 pieds 2 pouces; Hesse-Darmstadt, de 5 pieds 7 pouces à 6 pieds 1/2 ; Munich, 6 pieds 7 pouces; Francfort, 4 pieds 7 pouces; Stuttgard, 6 pieds 6 pouces, pour les adultes, 5 pieds

4 pouces pour les enfants ; Russie, de 6 à 10 pieds. L'évêque de Londres prescrit de 4 à 5 pieds. D'après le docteur Sutherland, dans certaines parties de l'Allemagne, la profondeur des fosses irait jusqu'à 11 pieds.

Il est généralement admis que les *plantations* dans un cimetière sont utiles à l'assainissement du sol et l'usage presque universel de tous les pays du monde semble justifier cette opinion. « Les arbres dans les cimetières, dit M. Fonssagrives, ne sont pas seulement une tradition poétique, ils répondent aussi à un intérêt de salubrité de premier ordre. »

On admet aussi que le *drainage* du sol des cimetières est une précaution fort utile pour prévenir tous les inconvénients qui résultent d'un terrain humide.

Il est nécessaire dans toutes les localités à population dense de réitérer les inhumations dans les mêmes emplacements. L'époque à laquelle ces inhumations successives peuvent être pratiquées est fixée par des règlements.

On appelle *concession de terrain*, le laps de temps durant lequel il est interdit de rouvrir une ancienne sépulture pour y procéder à de nouvelles inhumations. Dans certains pays, il existe des concessions à perpétuité, qui sont respectées aussi longtemps qu'il existe des membres de la famille pouvant entourer de leurs soins pieux la sépulture des ancêtres. A l'extinction de la famille, le terrain revient (à Paris) au domaine public. Dans d'autres endroits, comme à Genève, la durée d'une concession à perpétuité est limitée à cent ans. Passé ce délai, les sépultures sont rendues à l'usage public. L'exemple, dit-on, aurait été donné par Calvin lui-même, qui défendit formellement que sa sépulture fût marquée par aucun signe extérieur pouvant servir à la distinguer des autres et la soustraire ainsi au sort commun.

Mais le plus grand nombre des ensevelissements, à Paris surtout, se font dans des tranchées auxquelles on donne le nom de fosses communes. Les cadavres n'y sont inhumés que pour cinq ans, durée évidemment insuffisante et qui paraît cependant justifiée par les besoins de la population. En effet, les inhumations trop nombreuses et trop rapprochées ont l'inconvénient de produire ce qu'on appelle la saturation, condition qui provient de ce que des cadavres nouveaux étant incessamment inhumés avant que les cadavres plus anciens n'aient été détruits, le sol devient impropre à les consommer. « Dans plusieurs cimetières que j'ai visités moi-même, dit Sutherland, le sol semble uniquement formé d'os écrasés et d'un terreau animal onctueux. Je voyais, il y a peu de jours, creuser une fosse dans un cimetière de

Whitecross-street; cette fosse avait 6 pieds de profondeur et semblait avoir été creusée dans une muraille d'os humains.... Les ossements autour de moi, qui paraissaient appartenir à bien des squelettes différents, étaient tellement frais, qu'il semblait que les parties molles vinssent à peine d'en être détachées. Les sacristains me disaient pourtant qu'on n'avait pas touché depuis longtemps à cette partie du cimetière. »

Il est démontré que lorsque la terre est en quantité insuffisante par rapport à la masse de cadavres qu'elle renferme, les corps subissent une saponification plus ou moins complète. Ce phénomène se produit surtout dans les fosses communes et plus spécialement dans les couches inférieures de cadavres. Il paraît donc certain qu'à un moment donné, le sol des cimetières est saturé et ne peut plus remplir son office. Dans ces conditions, il abandonne à l'atmosphère des émanations nauséabondes et nuisibles, qui peuvent porter un préjudice sérieux à la santé des habitants.

On comprend que les observations précédentes s'appliquent avec plus de force encore aux *caveaux*, aux *sépultures isolées*, aux *monuments de famille*. Lorsque plusieurs corps sont réunis dans un même espace, l'atmosphère du caveau peut devenir extrêmement insalubre, et l'on reconnaît généralement qu'il est dangereux d'ouvrir les anciennes sépultures et de remuer le terrain des vieux cimetières. Nos connaissances en chimie organique ne sont pas encore assez avancées pour nous apprendre ce qui se passe en pareil cas, mais il est certain que ces conditions déterminent la formation de composés organiques, qui, maintenus par des conditions artificielles dans un état de conservation presque indéfinie, peuvent subsister pendant des siècles et se révéler tout à coup par leurs effets délétères, quand on vient à pénétrer dans les cavités qui les renferment, ou lorsqu'on remue le terrain des anciens cimetières.

Il est évident qu'une grande partie des inconvénients que nous venons de signaler tiennent à la mauvaise conservation des *cercueils*. Les bières doivent être construites en vue de l'usage auquel elles doivent servir. Veut-on que le cadavre se décompose rapidement, abandonnant ses éléments à la terre qui l'entoure, il faut l'ensevelir dans une bière en bois léger, à parois minces et placée directement en contact avec la terre. Veut-on, au contraire, le conserver, ou le transporter, il faut l'envelopper d'un ou de deux cercueils dont le plus extérieur doit être en plomb avec des jointures soigneusement soudées et qui ne laissent échapper aucune vapeur délétère à l'extérieur. La loi française prescrit

en outre l'introduction dans le cercueil même d'une quantité suffisante de sciure de bois, pour absorber tous les liquides du cadavre, et des matières désinfectantes destinées à en neutraliser les émanations. Il vaudrait mieux, à notre avis, puisqu'on veut conserver les cadavres, pratiquer des injections peu coûteuses qui serviraient à les préserver de la décomposition putride, et qui s'opposeraient à la plupart des inconvénients que nous venons de signaler. Conservation ou destruction, tels sont les deux termes auxquels doit tendre toute bonne police hygiénique en matière d'inhumation. Un cadavre qui tombe en poussière a cessé d'être dangereux; réduit à l'état de momie, il est également inoffensif. Ce sont les conditions intermédiaires qu'il s'agit surtout d'éviter.

Ces considérations nous amènent à discuter l'utilité des *dépôts mortuaires*, qui existent encore dans plusieurs villes d'Allemagne. Leur utilité, d'ailleurs très-contestable, consisterait à éviter les inhumations précipitées. Les inconvénients qu'ils présentent nous paraissent plus certains; ils résultent de la conservation d'un grand nombre de cadavres, accumulés dans un même local. Quelles que soient les précautions sanitaires prises à cet égard, il est difficile d'éviter les émanations nuisibles et cela surtout en temps d'épidémie.

Cependant on peut se demander s'il ne vaut pas encore mieux transporter un corps dans un lieu spécial pour y attendre son inhumation, que de le laisser pendant plusieurs jours dans la maison mortuaire, où sa présence peut déterminer des accidents infectieux, et cela surtout dans les classes inférieures de la société, où plusieurs personnes partagent la même chambre. Aussi condamnons-nous sans réserve l'habitude anglaise, qui consiste à garder la bière pendant une huitaine de jours après la mort, en attendant l'inhumation. Nos voisins critiquent l'empressement peu convenable (*indecent haste*) avec lequel les morts sont enterrés en France. Nous estimons, au contraire, que s'il est dur de se séparer aussi brusquement des restes de ceux que nous avons aimés, il n'en est pas moins vrai qu'au point de vue de l'hygiène, les dispositions de la loi française qui prescrit l'inhumation quarante-huit heures après la mort sont absolument justifiées et ne sauraient être violées qu'au détriment de la santé publique.

Sur les champs de bataille, l'inhumation précipitée des cadavres, qui laisse beaucoup à désirer à tous les points de vue, a souvent laissé près de la surface du sol une immense quantité d'ossements. On s'en est quelquefois servi pour construire des *ossuaires*, les uns établis dans un esprit de vénération et de pieux souvenir, comme ceux que

les Italiens ont élevés à Magenta et à Solferino, les autres en signe de victoire, comme l'ossuaire de Morat, construit par les Suisses après la défaite de Charles le Téméraire, ou dans un but d'intimidation, comme les pyramides de crânes que les conquérants tartares avaient coutume d'élever aux portes des villes qu'ils avaient prises d'assaut.

On peut se demander si, à notre époque, des monuments de ce genre ont une utilité réelle. En tout cas, l'encombrement des cimetières oblige nécessairement les villes à construire des dépôts d'ossements semblables à ceux qui remplissent les catacombes de Paris. Peut-être vaudrait-il mieux restituer ces débris au sol, que de les conserver sous une forme qui ne rappelle plus aucun souvenir pieux et qui ne peut offrir aux yeux qu'un spectacle affligeant.

HYGIÈNE DES CAMPAGNES.

Le coup d'œil que nous venons de jeter sur l'organisation des villes et en particulier sur les règles d'hygiène qui sont observées à Paris nous a montré un tableau bien différent de celui que présentent les petites localités, auxquelles on donne le nom de *bourgs* et de *villages*.

D'un côté, nous voyons de vastes agglomérations où des millions d'êtres humains se disputent l'air, l'espace et la lumière, souillent les cours d'eau de leurs déjections, ou les corrompent par l'écoulement des produits de leur industrie et modifient profondément l'ensemble des conditions naturelles, où l'homme est placé pour vivre. Mais en même temps des efforts continus, progressifs et de plus en plus intelligents, luttent contre les inconvénients d'un pareil état de choses. Des dépenses considérables sont affectées à la construction et à l'assainissement des égouts, à l'amélioration et à l'entretien de la voie publique, à l'hygiène des édifices publics et privés, aux mesures préventives contre les épidémies, enfin au bien-être moral et matériel de la population.

De l'autre côté, que voyons-nous? L'homme abandonné à lui-même lutte avec ses ressources individuelles contre les difficultés de la vie, il s'abrite comme il veut, se nourrit comme il peut et n'obéit qu'à ses propres instincts pour ce qui touche à la propreté, à l'assainissement des habitations, à l'économie intérieure. Il en résulte de profondes différences dans la manière d'être des habitants de la campagne, non-seulement dans les divers pays d'Europe, mais au sein même de notre France où les plus grandes différences existent entre la population des divers départements. Ici, le paysan se rapproche par ses habitudes, par ses goûts, par sa manière de vivre de l'habitant des grandes villes. Là,

c'est presque un sauvage dont la demeure est à peine préférable à celle des Peaux-Rouges d'Amérique, et dont l'intelligence est au niveau du confortable qu'il s'accorde. Dans la fertile et verte Normandie, l'alimentation est non-seulement abondante, mais excessive. Le paysan y commet des excès qui développent très-souvent la goutte, chez les habitants de ces contrées ; son voisin de Bretagne se nourrit au contraire de sarrasin et de laitage et se contente d'exporter ses meilleurs produits au lieu de les consommer. Les campagnes de la Beauce renferment une population aisée qui vit dans l'abondance. Les montagnes de l'Auvergne sont habitées par une race industrieuse et frugale, mais aux mœurs primitives, et qui, dans bien des cantons, vit presque exclusivement de chataignes bouillies. Il y a, dans ces différences d'habitudes, d'alimentation et d'installation, il y a, disons-nous, bien plus qu'une différence de climat, il y a une différence de civilisation.

Il ne faut point oublier d'ailleurs que les conditions physiques au milieu desquelles vit le paysan varient considérablement suivant les localités. La France est un pays sain, dans presque toute son étendue ; cependant elle renferme des contrées insalubres : il nous suffira de citer la Sologne avec ses marais, les hautes vallées de la Savoie avec leurs crétins, certaines contrées du Midi avec leurs races dégénérées. Dans des pays aussi maltraités par la nature, d'immenses travaux d'art seraient nécessaires pour rendre le pays habitable, et malheureusement personne ne semble avoir un intérêt direct à les réaliser.

On comprend dès lors qu'il est difficile, pour ne pas dire impossible, de comparer entre elles des conditions si différentes et de formuler des règles générales pouvant s'appliquer à tous les cas particuliers. Il est cependant des principes que l'on peut toujours énoncer, puisqu'ils répondent à la nature même des choses. C'est ce que nous essayerons de faire, en considérant d'une manière générale les règles d'hygiène qu'on doit observer à la campagne.

L'habitant des villes souffre du manque d'espace qui le prive naturellement d'air et de lumière ; le paysan vit au milieu des champs, il y respire un air pur ; mais, rentré chez lui, il se blottit souvent dans une tanière malpropre qu'il partage avec ses bestiaux. Le fumier qui s'accumule à la porte, les ordures qui s'entassent à l'intérieur même du logis, l'absence de fenêtres, font de ces cabanes des habitations bien plus malsaines que les logements les plus insalubres de nos villes. Heureusement on n'y passe que la nuit ; mais la propreté de la voie publique, mais les soins les plus élémentaires de l'hygiène font absolument défaut dans ces ruelles étroites et tortueuses où,

comme on l'a dit avec raison, tout est cloaque et latrines. Le purin des étables, formé principalement par l'urine des bestiaux, s'accumule dans des cavités d'où il s'écoule par regorgement, soit pour imbiber le sol en infectant les puits, soit pour se rendre à la mare la plus voisine, celle où l'on abreuve les bestiaux. Par un préjugé assez singulier, on prétend, dans certaines campagnes ou dans certaines localités, que les animaux préfèrent l'eau ainsi souillée. Il est cependant probable qu'on ne leur laisse pas le choix.

L'abatage des animaux, les conditions dans lesquelles a lieu le commerce de la boucherie sont souvent aussi une cause d'infection pour les villages. Les locaux n'étant pas convenablement disposés, le sang des animaux s'écoule sur le sol où il se putréfie, leurs entrailles sont abandonnées sur la voie publique où ces débris corrompus attirent des essaims de mouches et peuvent devenir un moyen de propagation des maladies infectieuses.

Un autre point sur lequel l'hygiène du paysan laisse énormément à désirer, c'est la nourriture. La grossièreté des aliments, l'insuffisance de l'alimentation ne sont pas toujours le résultat de la misère, c'est souvent un esprit d'économie sordide qui pousse l'habitant des campagnes à vendre ses produits au lieu de les consommer. Au reste, il est incontestable qu'en plein air une nourriture des plus élémentaires peut suffire à l'entretien de la santé. Dans les régions les plus montagneuses de la Suisse, il est des vallées extrêmement élevées qu'on nomme *Alpes* (*Alpen*); on y transporte les bestiaux pour brouter l'herbe qui s'y trouve en été, quelquefois même on y transporte les moutons à dos d'homme quand l'abord en est trop escarpé. Une fois l'hiver venu, bêtes et gens redescendent dans la vallée. L'existence des bergers qui gardent ces troupeaux se compose donc de deux parties : en hiver, ils vivent dans des localités habitées; en été, ils passent leur temps dans la solitude la plus absolue, abrités par un modeste châlet, et presque entièrement privés de vivres. Leur alimentation se compose presque exclusivement du lait de leurs troupeaux, ainsi que du beurre et du fromage qu'ils peuvent en retirer. Le pain lui-même n'y figure que pour une part minime. On l'emporte, au commencement de l'été, du fond des vallées jusque dans ces localités alpestres, et on ne renouvelle pas la provision avant six mois. Il devient tellement dur qu'il faut le couper à la hache, et les bergers n'en consomment que quelques fragments destinés, pour ainsi dire, à assaisonner le lait qu'ils boivent. Et cependant ces hommes, comme on le sait, sont d'une haute stature, d'une robuste santé et d'une vigueur peu commune.

Le paysan peut donc se contenter d'une nourriture très-imparfaite; il n'en est pas moins vrai que si l'individu ne semble pas en souffrir, la race a souvent une tendance à dégénérer, surtout lorsque d'autres conditions fâcheuses viennent se joindre à l'insuffisance de l'alimentation.

Enfin, parmi les causes des maladies qui frappent le plus souvent l'habitant des campagnes, il faut placer le froid et l'humidité contre lesquels il ne cherche presque pas à se garantir. Dans les provinces les plus fertiles de la France, dans les pays où le campagnard jouit d'une certaine aisance, les maisons n'ont presque jamais qu'un seul étage, et les habitants couchent au rez-de-chaussée dans des pièces où le plancher se compose de terre battue. En outre, ainsi que nous l'avons constaté nous-même, les paysans normands prennent plaisir de bâtir leurs maisons en contre-bas de la route ou sur le point le plus déclive de la propriété qu'ils cultivent. Un fermier fort intelligent, que j'interrogeais à cet égard, me disait que c'était dans le but d'obtenir plus facilement de l'eau pour abreuver les bestiaux et servir aux usages domestiques. Malheureusement, avec l'eau qui s'amasse dans les parties déclives, viennent aussi les rhumatismes dont presque tous nos vieux paysans sont perclus.

Si cependant on habite la campagne en grand seigneur, en joignant à la pureté de l'air, aux exercices virils, à l'absence de fatigues intellectuelles tous les avantages d'un grand confortable, d'une maison bien construite et d'une nourriture excellente, il est incontestable que la vie rustique est très-favorable à la santé. Mais ce genre d'existence n'étant pas à la portée des masses, il est impossible de faire entrer les résultats qu'il donne dans une statistique bien ordonnée.

Ce qui distingue surtout le paysan du citadin, c'est l'absence de surexcitation cérébrale et nerveuse. L'ouvrier le plus modeste, au sein d'une grande ville, participe, dans une certaine mesure, au mouvement qui l'entoure et subit l'entraînement qui en résulte. Il devient nerveux par rapport à l'habitant des champs, dont la vie s'écoule dans une tranquillité monotone qui laisse reposer l'esprit et dont l'estomac est le premier à profiter. Et cependant, sous l'influence de certaines excitations, nous avons vu des accidents hystériques et névropathiques se développer dans la population des campagnes. C'est ainsi que l'épidémie de monomanie de Morzine est venue nous rappeler les souvenirs du moyen âge. C'est ainsi que les extatiques, les voyantes et les stigmatisées, presque toutes filles de la campagne, nous ont démontré que, même chez les paysans, le système nerveux n'a point abdiqué.

Malgré toutes les causes d'insalubrité que présentent les habitations rurales, la durée moyenne de la vie est un peu plus longue à la campagne qu'à la ville. Il faut ajouter que le développement de l'individu est moins précoce, que les femmes y sont plus tard nubiles et arrivent plus tard à l'âge critique. Il faut ajouter que, même en jouissant d'une bonne santé, l'extérieur du paysan se dégrade plus rapidement que celui du citadin. Presque toujours, si vous comparez deux hommes et surtout deux femmes du même âge, l'habitant des champs paraîtra plus âgé et même beaucoup plus âgé que l'habitant des villes. Ce sont là d'ailleurs des changements qui n'atteignent que l'écorce extérieure et qui ne touchent pas au fond même de la santé.

Établir une comparaison comme on l'a fait entre la taille, la force, et l'acuité sensorielle des paysans et des citadins, c'est chercher, pour ainsi dire, au hasard la solution d'un problème qui veut être plus méthodiquement poursuivie. Effectivement il faut avant toute chose tenir compte, dans l'étude de ces questions, de l'élément de race, dont l'importance est fondamentale, et dans les endroits où la population est stationnaire, on rencontre, dans certains cantons très-limités, des populations offrant un type des mieux caractérisés et fort différent de celui que présentent leurs voisins immédiats.

En ce qui concerne la vue, la myopie est beaucoup plus fréquente chez les citadins que chez les paysans, l'habitude des horizons rapprochés, comme le sont ceux des villes, et surtout la pratique constante et presque inconsciente de la lecture expliquent suffisamment cette différence. Ajoutons aussi que la vue se conserve plus longtemps chez les paysans, ce qui tient sans doute à ce qu'ils ne travaillent presque jamais à la lumière artificielle.

Le suicide et la criminalité sont moins fréquents à la campagne qu'à la ville; quant à l'aliénation mentale, elle est plus commune à la campagne qu'à la ville, si l'on tient compte des crétins et des idiots; en les défalquant, la proportion serait absolument renversée.

Les mariages consanguins sont naturellement plus fréquents à la campagne qu'à la ville, ce qui s'explique, dans certains cas, par la limitation presque forcée des choix. Quand il s'agit de populations saines et vigoureuses, ce rapprochement ne paraît point offrir d'inconvénient pour la santé des produits. Dans les vallées de montagnes, il arrive souvent que tous les habitants portent le même nom, ou bien que deux ou trois noms représentent toute la population. C'est ainsi que dans la vallée des Ormonts, dans le canton de Vaud, tous les indi-

gènes portent le nom d'Aviolat, et que dans la vallée de Joux, trois noms se partagent toutes les familles du pays.

Est-il possible d'améliorer, au point de vue de l'hygiène, le sort des campagnes, et l'autorité a-t-elle le droit et le devoir d'intervenir comme elle le fait pour les villes? Il est évident qu'ici comme ailleurs, les règles de l'hygiène sont invariables. Lorsqu'il s'agit de les appliquer à toute l'étendue d'un pays, c'est une œuvre de temps ; tout au moins peut-on formuler les vœux qu'on doit former à cet égard. Il faudrait que les habitations fussent reconstruites d'après des principes rationnels, que des fontaines fussent établies dans tous les endroits qui manquent d'eau, que les fumiers fussent transportés au loin pour engraisser immédiatement les champs au lieu de corrompre l'atmosphère des habitations, que des abattoirs et des voiries fussent établis dans des conditions régulières; enfin, que les mœurs des habitants devenant moins primitives, un certain degré de bien-être se répandît jusque sous le toit du plus humble paysan.

DOUZIÈME PARTIE

CLIMATOLOGIE
DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE DES MALADIES
ACCLIMATEMENT

Bibliographie. — Hippocrate. *Des airs, des eaux et des lieux.* — De Montesquieu. *Esprit des lois*, l. XVI et XVII. 1748. — Voltaire. Art. *Climat*, in *Dictionnaire philosophique.* — F. J. Double. *Quelques considérations sur l'influence des climats sur les maladies*, in *Journ. gén. de méd.*, t. XXVII. 1810. — Davy. *Sur la température du corps humain dans les divers climats* (*Ann. de physique*, 1823). — Hawkins (F. Bisset). *Elements of medical statistics illustrative the comparative salubrity*, etc., *in the principal countries and cities of the civilized world.* London, 1829. — J. Clark. *The sanative influence of climate.* London, 1841. — Arago. *Différence de température des deux hémisphères, différence qui se montre dans les latitudes faibles aussi bien que dans les hautes latitudes.* 1835.— *Traités d'hygiène* et *Dictionnaires de médecine*, art. *Climats.* — Boudin. *Etudes géographiques et statistiques sur le crétinisme, le goître, etc.* (*Ann. d'hygiène*, 1856. — Boudin. *Recherches sur l'acclimatement des races humaines sur divers points du globe* (*Ann. d'hygiène*, 1860). — Boudin. *Essai de pathologie ethnique* (*Ann. d'hygiène*, 1861). — Bertillon. *Etudes statistiques de géographie pathologique* (*Ann. d'hygiène*, 1862. — Bertillon. Art. *Acclimatement* et Art. *Mésologie*, in *Dict. encycl. des sciences médicales.*— Leroy de Méricourt. *Revue de pathologie exotique* (*Arch. gén. de méd.*, 1864). — J. Rochard. *Étude synthétique sur les maladies endémiques* (*Arch. de méd. navale*, 1871. — J. Rochard. Art. *Climats* et Art. *Acclimatement*, in *Nouveau dict. de méd. et de chirurg. pratiques.* — H. Rey. Art. *Géographie médicale*, in *Dict de méd. et de chirurg. pratiques.* — Fonssagrives. Art. *Climats*, in *Dict. encyclop. des sciences médicales.* — Leroy de Méricourt. Collection des *Archives de médecine navale.* — Armand. *Traité de climatologie générale du globe.* 1873. — Pauly. *Esquisses de climatologie comparée.* — Marie Davy. *Les mouvements de l'atmosphère et des mers.* — Lacassagne. *Précis d'hygiène privée et sociale.* 1876.

CHAPITRE PREMIER

DÉFINITION DU CLIMAT

L'influence des climats paraît avoir présidé de tout temps à la marche de la civilisation. Elle apparaît, en effet, d'abord dans les contrées tropicales ou subtropicales; l'Égypte et l'Inde sont ses berceaux dans l'ancien monde; dans le nouveau, elle naît au Pérou, au

Mexique, se propage en Babylonie, en Phénicie, pour arriver enfin en Grèce et en Italie, puis, poursuivant sa marche constante vers le nord, elle gagnera la France, les Pays-Bas, l'Angleterre, l'Allemagne.

Nous pouvons accepter encore aujourd'hui la définition du climat, telle que la donnait Hippocrate : *Le climat est l'ensemble des circonstances physiques attachées à chaque localité, envisagé dans son rapport avec les êtres organisés.*

Les anciens géographes désignaient par ce nom une bande de terre renfermée entre deux cercles, parallèles à l'équateur, et ils avaient divisé l'espace compris entre l'équateur et le pôle en 30 climats, appelés astronomiques ou mathématiques; 24 étant compris entre l'équateur et le cercle polaire, et les 6 autres entre le cercle et le pôle. Les premiers portaient le nom de climats de demi-heure; les seconds étaient appelés climats de mois, parce que, pour les uns, la durée du jour était plus longue d'une demi-heure, pour les autres, elle dépassait d'un mois celle du climat précédent. Cet accroissement se poursuivait graduellement jusqu'au pôle, où le jour et la nuit ont une durée égale de 6 mois.

Les géographes modernes partagent l'espace compris entre le pôle et l'équateur en 90°, et déterminent par l'altitude, la latitude et la longitude, la position géographique de chacun des points du globe.

Cependant ces notions, même celle de l'altitude, ne sont pas absolument suffisantes pour préciser le climat d'un point quelconque; il faut réserver ce nom de climat à une étendue de pays dont les divers points sont placés dans des conditions météorologiques similaires, surtout sous le rapport de la température. Humboldt a rendu, en 1817, un service important à la climatologie, en traçant ses lignes isothermes, isothères et isochimènes.

Pour les botanistes, c'est la flore, c'est-à-dire la présence de certains végétaux propres à une zone spéciale, qui établit la distinction des climats.

Les agriculteurs prennent surtout en considération les végétaux cultivés. Les zoologistes se basent sur la faune, c'est-à-dire la distribution géographique des animaux.

Pour nous, qui avons spécialement en vue l'étude de l'homme, nos recherches doivent consister à déterminer quels sont les points du globe, qui, soumis à des influences plus ou moins identiques, exercent sur les êtres organisés une action semblable ou à peu près semblable; la climatologie est donc pour nous ce que l'avait définie Hippocrate : l'étude simultanée de l'air, des eaux et des lieux.

Cette étude touche aux plus grands intérêts des nations. Elle peut indiquer à chaque race quel est le pays qui convient à son développement, diriger les peuples dans leurs mouvements migratoires, enfin, c'est d'après ces lois que doit être accomplie toute entreprise de colonisation.

Les Romains méconnurent ces règles, lorsque pendant sept siècles ils travaillèrent à asseoir dans l'Afrique carthaginoise une domination dont il ne reste rien aujourd'hui.

En un siècle, les Vandales disparurent d'Afrique. Il fallut à peine ce temps pour qu'il n'existât plus un Goth en Italie.

Les Hébreux, les Perses, les Romains, les Arabes, les Français, les Anglais, les Turcs, ont successivement occupé l'Égypte et y ont assis leur conquête, et, cependant, à travers ces invasions, ces dominations séculaires, la race primitive a seule persisté, et l'Égyptien actuel est le même que celui dont le souvenir était perpétué jadis sur le granit des tombeaux. Ce n'est que grâce au renouvellement incessant de l'immigration étrangère qu'une colonie ne s'éteint pas complétement en Égypte. La race indo-européenne n'a jamais pu s'y acclimater.

Les enfants des Européens et des Turcs, dit Pruner-Bey, parviennent rarement malgré les soins les plus assidus à franchir la première enfance. Ceux qui ont échappé à la dysenterie succombent à la méningite ; cependant, si ces nouveau-nés sont envoyés en Europe, on les élève facilement.

En revanche, nous avons vu 4 à 500 Français émigrés en 1671, en Acadie (Nouvelle-Écosse), sous la même latitude (45°) que le midi de la France, mais à peu près dans une même bande isotherme que le Danemark, le nord de la Prusse et de l'Écosse, constituer aujourd'hui, après avoir subi de longues calamités, 70,000 indigènes.

Au Canada, les Français émigrés au nombre de 10,000 de 1665 à 1760, sont arrivés à plus de 1,000,000, malgré les désastres de la guerre des colonies, et une forte et incessante émigration aux États-Unis[1].

[1] Rameau, *la France aux colonies.*

CHAPITRE II

DES DIVERS ÉLÉMENTS QUI ENTRENT DANS LA CONSTITUTION DES CLIMATS

TEMPÉRATURE.

La chaleur terrestre, qui aux premiers âges de la terre jouait un rôle prépondérant, se trouve aujourd'hui confinée dans les couches profondes du globe. La couche solide actuellement refroidie ne laisse arriver à la surface que des quantités de calorique insuffisantes pour en modifier sensiblement la température; c'est dans la chaleur extérieure et surtout dans la chaleur solaire que nous devons trouver la source de la température qui règne à la surface de la terre.

Pouillet estime que le degré thermométrique des espaces interplanétaires doit être d'environ 140 au-dessous du point de fusion de la glace; d'après ses expériences et ses calculs, si le soleil ne faisait pas sentir son action sur notre globe, la température y serait partout uniforme, et de 89° au-dessous de zéro; ce premier passage d'un froid de 140° à un froid moins excessif de 89°, serait dû aux radiations de toutes les étoiles qui peuplent le firmament; chacune d'elles est un soleil, et si leur influence est infiniment réduite par la distance, leur nombre est infini.

Les expériences de Pouillet l'ont conduit d'autre part à ce résultat, que si la chaleur qui nous est versée annuellement par le soleil était uniformément répandue à la surface de la terre, elle serait capable d'y fondre une couche de glace d'une épaisseur de 31 mètres environ.

Les astres rayonnent donc de la chaleur dont une partie est reçue par la terre, mais à son tour, la terre rayonne vers les espaces.

Un équilibre dont les éléments varient sans cesse tend à s'établir, suivant lequel la température s'élève ou s'abaisse; or, dans ce mutuel échange, si l'atmosphère intercepte une partie des rayons qui arrivent vers la terre, elle arrête une proportion bien plus considérable de ceux qui s'élèvent vers les espaces.

La *latitude* a une influence considérable sur la distribution de la chaleur à la surface du globe. La température décroît rapidement de l'équateur vers les pôles, sans toutefois que la loi de décroissance suive une

marche régulièrement décroissante, et des points situés sur un même parallèle ont souvent des températures très-inégales. Cela tient à ce que la chaleur reçue est différemment employée suivant les régions dans lesquelles elle tombe. Les mers s'échauffent moins que les continents; les terres humides ou qui sont chargées d'une riche végétation, consomment par l'évaporation de l'eau et par la croissance des plantes qu'elles nourrissent, plus de chaleur, que les terres sèches et arides. La chaleur disponible y étant moins considérable exige une moindre élévation de température pour s'écouler au dehors. En outre, les vents et les courants marins emportent avec eux une notable portion de la chaleur fournie aux régions équatoriales, et la distribuent très-inégalement sur les régions tempérées et sur la zone glaciale. C'est ce double mouvement qui constitue ce que l'on a appelé la *circulation atmosphérique* et la *circulation maritime*, questions très-importantes qui nous entraîneront à quelques développements.

Maury commence par réduire de 41 jours à 24 la route des États-Unis à l'Équateur. Il ramena à 135, puis à 100 jours, la traversée des États-Unis en Californie, qui en exigeait plus de 180, mais le plus remarquable de ces exemples est fourni par le résultat qu'il a obtenu pour la traversée d'Australie.

Un navire guidé par les anciennes instructions ne mettait pas moins de 125 jours pour aller de l'Angleterre à Sydney. Le retour était d'une durée à peu près égale, le voyage total était donc d'environ 250 jours. Maury signala aux marins l'immense avantage qu'il y aurait à faire du voyage d'Australie une véritable circumnavigation du globe, c'est-à-dire doubler le cap de Bonne-Espérance en venant d'Europe, pour opérer ensuite le retour par le cap Horn. Ce tour a été accompli en 150 jours, ainsi que l'avait prédit Maury.

Le merveilleux résultat obtenu par Maury s'expliquait par la connaissance des circulations atmosphérique et maritime; en effet, dans les latitudes élevées, le mouvement général de l'atmosphère porte à l'est.

CIRCULATION ATMOSPHÉRIQUE.

L'air, fortement échauffé sur la zone équatoriale, s'élève en masse vers les hautes régions de l'atmosphère; parvenue à une certaine hauteur, la nappe ascendante se divise en deux parties qui s'étalent dans la direction des pôles; ce mouvement ascensionnel donne lieu à un appel d'air des deux côtés de l'équateur thermique, et deux nappes rasant la surface du sol, se dirigent des régions tempérées vers cette

ligne; suivons ce courant dans l'atmosphère nord. Il est parti des régions tropicales et a marché vers l'équateur; situé dans les régions inférieures de l'atmosphère, et à la surface du globe, il constitue les *alizés* de l'hémisphère nord, il se redresse bientôt vers les hauteurs de l'atmosphère, et lorsqu'il a atteint un certain niveau, il reprend une direction sensiblement horizontale vers le pôle.

C'est cette branche que Maury a désignée sous le nom de *contre-alizé* supérieur.

Nous empruntons en partie et en la résumant l'excellente description que M. Marié-Davy a donnée, dans ses *Mouvements de l'atmosphère*, de cette circulation : Si la terre était immobile, dit-il, et qu'elle fût éclairée partout à la fois, si, de plus, sa surface était partout homogène, la réunion des deux branches horizontales s'opérerait sans doute vers le nord, comme elle a lieu vers le sud, sauf le renversement du sens du mouvement. Le contre-alizé supérieur s'infléchirait vers le sol pour venir se relier à l'alizé et la circulation de l'atmosphère se trouverait presque exclusivement renfermée entre des latitudes peu élevées.

Remarquons toutefois que l'origine première du mouvement se trouvant à l'équateur, ce mouvement y sera régulier comme la cause qui le produit; l'alizé, le contre-alizé participeront eux-mêmes de cette régularité dans le voisinage de la ligne équinoxiale, mais à mesure qu'on s'écartera de cette ligne, l'action motrice agira d'une manière de moins en moins directe, la nappe descendante sera donc plus diffuse, moins bien limitée et moins fixe que la nappe ascendante; sa position moyenne dépendra de l'activité du tirage équatorial et de la hauteur à laquelle atteindra le contre-alizé.

Une circulation quelque peu régulière qu'on la suppose, ne peut s'établir au sein d'une atmosphère mobile, comme la nôtre, sans que la partie non directement comprise dans le mouvement en subisse le contre-coup. La décroissance de la température s'étend d'ailleurs jusque vers les pôles et des mouvements atmosphériques en sont la conséquence obligée, à ces hautes latitudes. Deux circonstances principales, la rotation de la terre sur son axe et autour du soleil, et la distribution des terres et des mers à la surface du globe modifient cette circulation atmosphérique, dont les vents ne sont que les effets.

Cette étude est d'autant plus importante que, comme on l'a dit, le vent semble porter avec lui sur ses ailes toutes les qualités du climat; il est en grande partie l'expression définitive de toutes les causes qui affectent le climat d'une localité. La variabilité du climat se trouve liée à la variété des vents; aussi Hippocrate recommandait-il d'en faire pour

chaque localité une étude approfondie. Cette étude, quoique encore peu avancée, a donné lieu à des travaux importants, parmi lesquels nous citerons ceux de Maury, H. Dove, Mühry, Mahlmann, Berghaus et Petermann.

D'après ces divers travaux, on peut tracer ainsi la direction générale des mouvements de l'atmosphère.

Les courants inférieurs, vents polaires, vents de nord dans notre hémisphère, arrivent successivement, en se rapprochant de l'équateur, à des latitudes, où la vitesse de rotation diurne qui emporte la terre de l'ouest à l'est va sans cesse en s'accroissant, et comme cette vitesse leur devient de plus en plus étrangère, ils produisent un courant opposé qui, allant de l'ouest à l'est, modifie leur direction primitive, et donne naissance à ces vents d'est, connus sous le nom de *vents alizés*.

Les courants supérieurs, au contraire, qui retournent au pôle, sont animés à leur départ, de la vitesse de rotation diurne de la terre, de l'ouest à l'est, et en se rapprochant des pôles, ils trouvent des latitudes où cette vitesse va sans cesse en diminuant; ils prennent donc, en s'avançant, la direction d'un vent d'ouest, et comme ils se refroidissent, ces courants s'abaissent de plus en plus, et tendent à communiquer aux couches inférieures de l'atmosphère le mouvement ouest qui les anime.

L'influence des continents et des mers n'est pas moins saisissante; en effet, les rayons du soleil pénètrent sans réverbération sensible jusque dans la profondeur des mers, et l'évaporation constante de leur surface s'oppose à ce que la chaleur s'y accumule; les continents, au contraire, qui présentent aux rayons solaires une surface opaque et peu conductrice, permettent une accumulation de chaleur considérable.

Sur mer, la température de l'air ne dépasse pas 32°; sur terre, elle s'élève jusqu'à 46; ajoutons que pendant la nuit, la terre peut subir un refroidissement très-intense, surtout lorsque la pureté de l'atmosphère permet un rayonnement considérable. L'air de la terre plus chaud le jour que celui de la mer, est plus froid pendant la nuit; c'est pourquoi le vent, qui durant le jour souffle de la mer à la terre, se produit la nuit sur toutes les côtes au contraire de la terre à la mer. Ce phénomène donne l'explication des *moussons*[1]. De grands plateaux fortement chauffés par le soleil pendant l'été, donnent lieu à une aspiration

[1] Le mot mousson paraît dériver de *mausim*, mot arabe qui veut dire saison; les Grecs ont eu connaissance des moussons par l'expédition d'Alexandre, et Aristote décrit d'une manière précise l'alternative régulière des vents dans les mers indiennes. Sidi Ali, dans son livre mohit, *Sur la navigation de l'océan Indien*, publié en 1554, donne l'époque du commencement de la mousson pour cinquante lieux différents.

des couches inférieures de l'atmosphère, et lorsque pendant l'hiver ils sont refroidis au-dessous de la température des mers, ces mêmes vents reviennent dans une direction opposée à la première.

Le phénomène de la mousson atteint des proportions très-remarquables dans les bassins de la mer des Indes qui baignent les côtes de l'Asie.

Tous les plateaux de ce continent bordent au nord le passage des vents alizés, et deux fois par an ils les font dériver de leur cours ; quand ces plateaux sont surréchauffés, ils aspirent avec eux l'humidité des mers et donnent naissance à une saison de pluies ; lorsqu'ils sont refroidis, ils produisent par contre-aspiration une saison sèche[1].

Les anciens avaient reconnu l'existence de véritables moussons à la surface de la Méditerranée orientale et leur avaient donné le nom de vents étésiens (*de* ἔτος, *saison*). En effet, au milieu d'accidents multiples, on y distingue encore l'influence du Sahara ; ce désert ne contenant que de rares oasis faiblement arrosées, se compose presque uniquement de sable et de cailloux roulés ; sa température moyenne est de plus de 30°, tandis que la Méditerranée s'échauffe proportionnellement beaucoup moins.

Cependant on ne rencontre plus ici la forme et la constance des moussons de l'océan Indien, et la Méditerranée se trouve déjà dans le cercle d'action des vents variables.

Nous nous occuperons maintenant de la marche des *vents généraux* et *périodiques*, dont Maury a exposé ainsi le trajet.

Les courants d'air froid, en partant du pôle nord, marchent dans les couches supérieures de l'atmosphère, jusqu'à la hauteur du tropique du cancer ; ils y rencontrent un courant en sens opposé, que nous allons bientôt retrouver, qui les oblige à descendre à la surface de la terre ; ils continuent à suivre leur direction première et deviennent les vents alizés de l'hémisphère nord. En approchant de l'équateur, ils rencontrent les vents alizés de l'hémisphère sud, et de l'opposition de ces deux courants, résulte une première zone de calmes, celle des *calmes équatoriaux*.

Le courant que nous suivons depuis le pôle nord, remonte alors et se dirige vers le pôle sud dans les régions supérieures. A la hauteur du

[1] Dans tout l'océan Indien et sur les côtes de l'Asie, on distingue avec peu de variations d'avril à octobre, la mousson du sud-ouest, saison des pluies, et d'octobre à avril la mousson du nord-est, saison des sécheresses. Au contraire, sur les côtes de Mozambique et sur celles de l'Australie, côtes qui aspirent du côté du sud, on trouve des moussons renversées ; le golfe de Guinée, celui du Mexique, offrent aussi d'une manière remarquable le phénomène des moussons.

tropique du Capricorne, il rencontre un courant venant du pôle sud, qui le contraint de descendre vers la terre, à la surface de laquelle il continue sous forme de vent de N.-O., sa course vers le pôle, où convergent tous les courants analogues partis de l'équateur. Il remonte alors et suit du sud au nord un trajet analogue à celui que nous venons de décrire, mais en sens inverse. Il parcourt les régions supérieures jusqu'au tropique du Capricorne, descend vers la terre, devient le vent alizé de l'hémisphère sud, remonte au niveau de la zone des calmes équatoriaux, passe au-dessus de l'alizé de l'hémisphère nord, rencontre le courant venant du pôle nord, qui nous a servi de point de départ, descend alors et constitue les vents généraux du sud-ouest de notre hémisphère. Tous ces courants représentent dans leur ensemble deux huit de chiffre (8), se touchant à l'équateur et ayant leur autre extrémité aux pôles. Il en résulte quatre vents généraux opposés, deux pour chaque hémisphère et cinq zones de calmes à leur point de rencontre, une sous l'équateur, deux à la hauteur des tropiques et deux au niveau des pôles où tous les courants convergent.

Cette circulation atmosphérique n'est d'ailleurs que l'expression générale d'un fait soumis à des variations multiples. La seule partie du trajet qui soit à peu près constante, est celle suivie par les vents alizés; ces vents, qui furent une énigme pour les météorologistes et les navigateurs, ne sont plus, comme on le voit, qu'un résultat naturel des lois de la distribution de la chaleur à la surface du globe. Ils forment l'un des éléments de la grande circulation atmosphérique que nous venons de décrire. Christophe Colomb se sentait protégé par la régularité de ces brises, lorsqu'après avoir sillonné l'immense étendue des mers, il s'avançait tranquillement vers le continent de l'Amérique.

La constance de ces vents, exceptionnelle au milieu de l'incessante variabilité des mouvements atmosphériques dans les latitudes moyennes, n'est cependant pas absolue.

Les perturbations atmosphériques, peu fréquentes et peu durables dans les régions intertropicales occupées par les alizés, acquièrent, lorsqu'elles s'y produisent, une incomparable violence. En dehors des orages qui pendant la saison des pluies sont presque quotidiens dans la zone comprise entre les alizés, et y atteignent des proportions généralement inconnues dans nos climats, il y a aux Indes orientales de véritables tempêtes tropicales qui ont été l'objet de longues études de la part de Piddington; elles sont appelées *typhons*.

Piddington les décrit sous le nom de *cyclones*, exprimant ainsi la loi la plus remarquable de leur développement; le cyclone est constitué

par une masse d'air considérable animée d'un mouvement de rotation rapide autour d'un axe à peu près vertical. Dans les Antilles, on les appelle ouragans; ce sont encore des cyclones.

Nous ne pouvons qu'énumérer des vents dont la sphère d'action est plus restreinte : le *Kamsin* en Égypte; le *Semoun* du Sahara; le *Samiel* de l'Arabie; le *Harmattan* ou l'alizé qui vient du Sahara, et souffle l'hiver en Guinée où il dévore la végétation; le *Sirocco* d'Italie; le vent de *Médine*, en Andalousie; enfin, dans le sud de l'Europe, ces vents froids qui descendent des Alpes et qu'on désigne en Dalmatie sous le nom de *Bora*, dans la vallée du Rhône, sous celui de *Mistral* et qui prend en Espagne le nom de *Gallego*.

CIRCULATION MARITIME.

La circulation maritime a une influence considérable sur la température de certaines parties du globe. Maury, dans sa géographie physique de la mer, a bien précisé la direction de ces courants; nous allons successivement les passer en revue.

Le *grand courant équatorial* porte sa température sur toutes les côtes de l'ouest. Dans l'Atlantique, depuis la côte d'Afrique jusqu'à la mer des Antilles, dans une étendue de 7400 kilomètres, il s'avance avec la vitesse quotidienne de 55 kilomètres et une température de 25 à 30°; ce courant se bifurque au sud et au nord. Au sud, il produit le *courant de Saint-Roch*, qui longe l'Amérique du Sud jusqu'au cap Horn, et un courant refoulé par les eaux froides qui longe la côte de Guinée.

L'autre branche, après avoir baigné les côtes de la mer des Antilles et du golfe du Mexique, donne naissance au *Gulf-Stream*, véritable fleuve d'eau chaude dans l'océan, qui ressort par le détroit des Florides avec une vitesse de 10 kilomètres à l'heure, et un volume d'eau que l'on estime à près de 4000 fois le volume des eaux de l'Amazone, pour se précipiter vers les mers arctiques.

Le Gulf-Stream aux eaux bleues s'avance en refoulant les eaux plus pâles de l'Océan et en diminuant de vitesse jusqu'au banc de Terre-Neuve; là, il obéit à la force qui le ramène vers les côtes de l'Est; il se bifurque : son bras gauche va, comme courant sous-marin, partie dans a mer de Baffin, partie entre l'Islande et la Norvége, réchauffer les mers du pôle; son bras droit touche aux côtes d'Irlande et d'Angleterre et revient sous le nom de *courant de Rennel* parallèlement aux côtes de France et d'Espagne, se perdre vers la côte d'Afrique. La température à la surface atteint parfois 30°, et se trouve toujours de plusieurs

CARTE DES CLIMATS ET DES

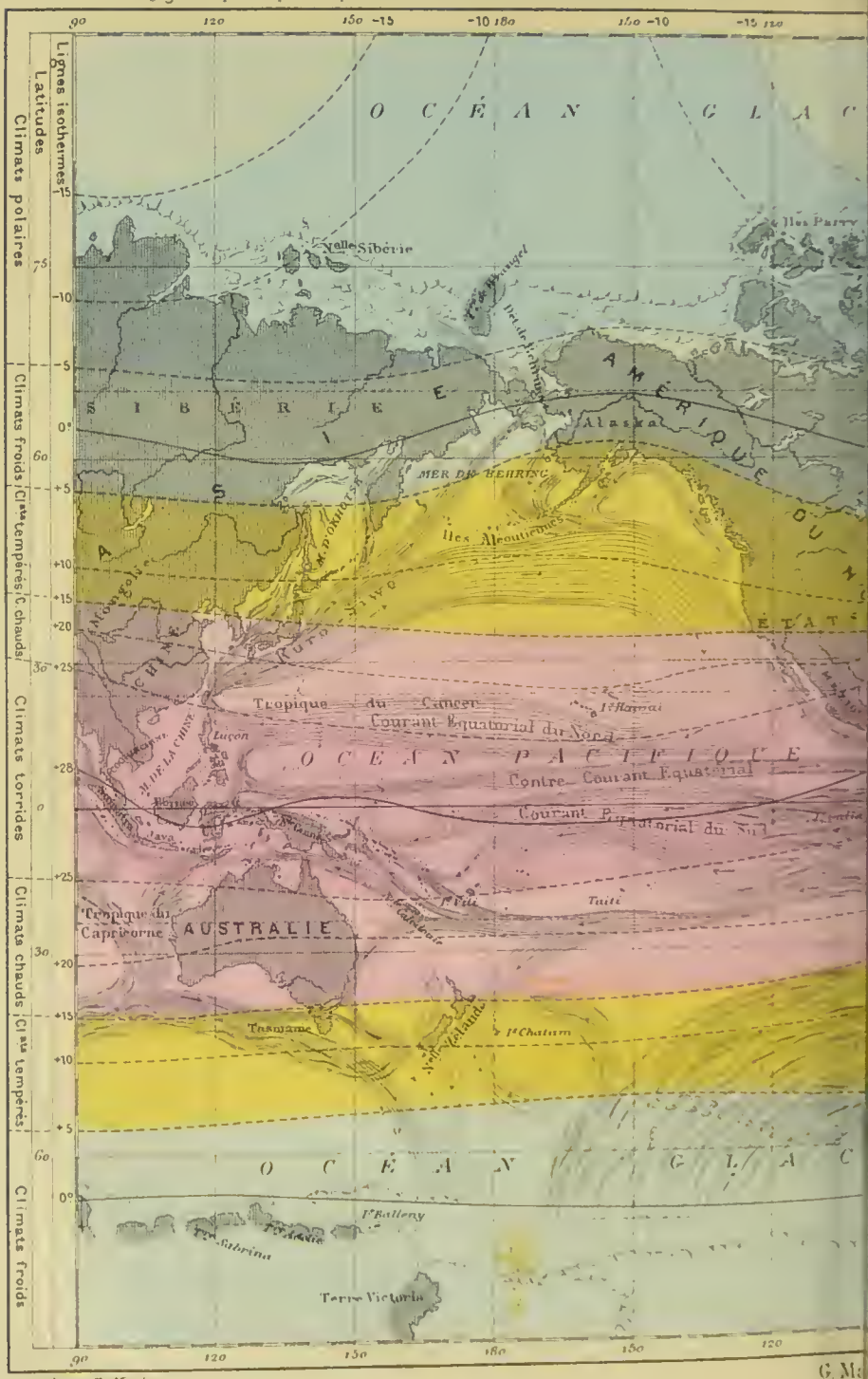

Gravé par E. Morieu.

G. Ma

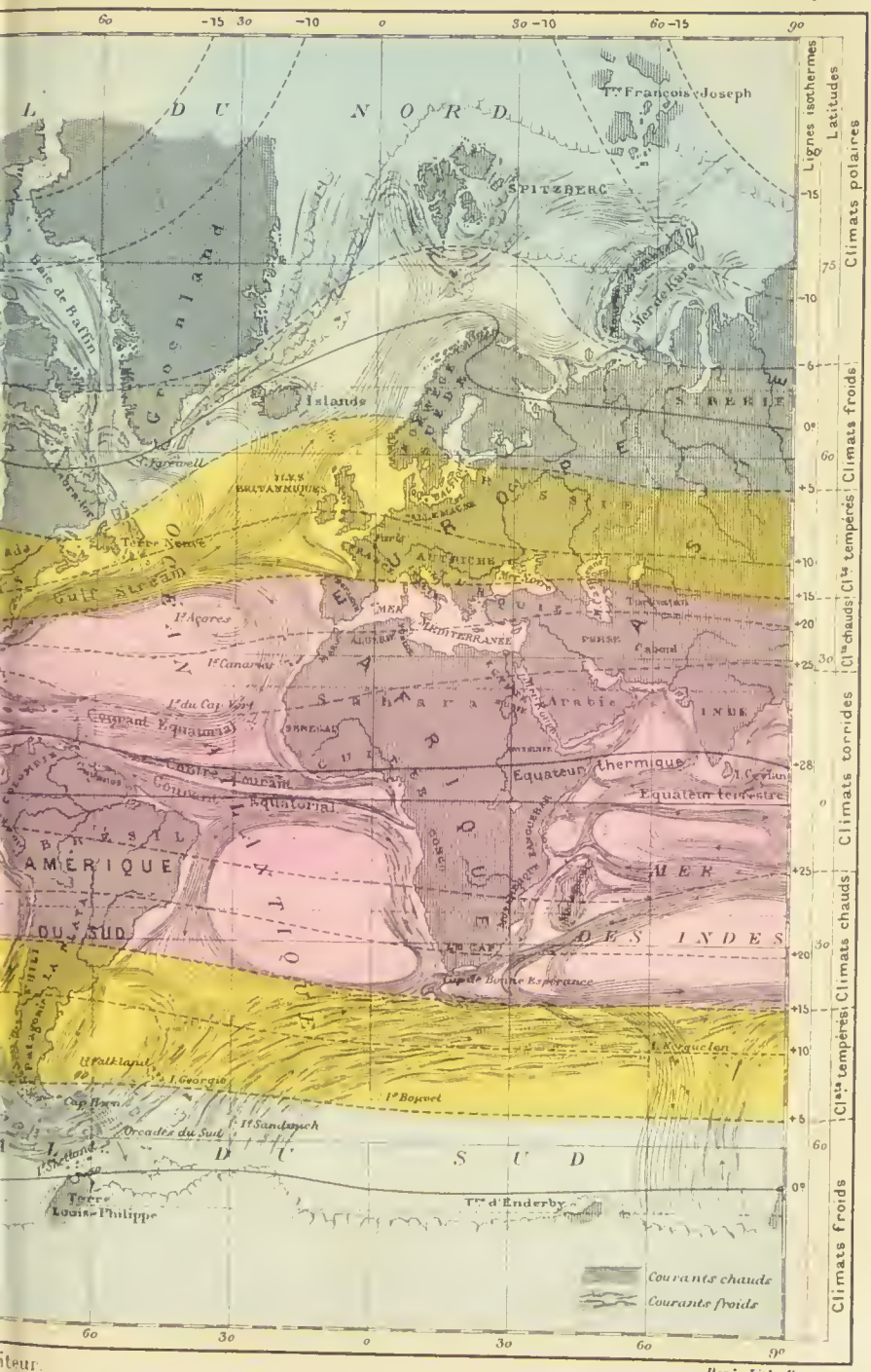

iteur.

Paris. Lith. Becquet

degrés supérieure à la température des mers qu'il traverse, il réchauffe toutes les côtes septentrionales qu'il visite et leur apporte des graines arrachées aux climats des Antilles.

Dans l'océan Indien, dont la température atteint souvent 32°, le courant équatorial se précipite vers le sud, où la mer est ouverte pour former le grand *courant de Mozambique* qui va se heurter avec les courants froids du pôle sud à la région des tempêtes qui enveloppent le cap de Bonne-Espérance.

Vers le Nord, le courant équatorial indien, après avoir réchauffé la mer Rouge, le golfe Persique et les mers du Bengale, va produire le *courant de Malacca* et celui des mers de Chine.

Dans l'océan Pacifique, le courant équatorial abandonne les côtes occidentales de l'Amérique et se trouve remplacé au sud par le grand courant des eaux froides du pôle sud, qui, sous le nom de *courant de Humboldt*, vient baigner et rafraîchir toutes les côtes du Chili et du Pérou; il est remplacé au nord par le courant d'eau froide qui, parti du détroit de Behring, se fait sentir jusqu'en Californie. Ces eaux fraîches, les premières surtout, marquent souvent 15°, quand les eaux chaudes qu'elles repoussent s'élèvent à 27°.

Le courant équatorial, plus libre dans sa marche et plus large dans le Pacifique, s'avance lentement vers les côtes d'Asie; là, il contribue à former à la hauteur du Japon le *courant noir*, ainsi nommé de la couleur foncée de ses eaux, qui relève de quelques degrés la température des côtes est du Japon et qui, accomplissant son grand mouvement de spirale, revient en touchant les côtes du Mexique se perdre vers l'équateur.

L'océan Pacifique ne trouvant pas d'obstacle vers le sud s'y déverse en une nappe immense pendant que les eaux du pôle antarctique, ne rencontrant partout que des côtes peu étendues, s'avancent librement à leur rencontre jusqu'au tropique et souvent le dépassent.

Les eaux froides se composent de courants opposés et égaux qui forment des couches à différentes profondeurs de l'océan, et qui souvent apparaissent à la surface; c'est le courant dont nous avons déjà parlé, qui, parti du détroit de Behring, se bifurque pour arroser d'un côté les côtes de l'Amérique du Nord jusqu'en Californie, de l'autre toutes les côtes de l'Asie orientale jusqu'au tropique du Cancer; c'est le grand courant arctique du nord de l'Europe, s'étendant jusqu'aux côtes du Groënland, du Labrador et de Terre-Neuve, où il paraît se précipiter sous les eaux du Gulf-Stream; son autre branche, longeant les côtes de l'Europe, va se perdre sur celles de l'Afrique.

Cette double circulation atmosphérique et maritime explique les inégalités de température que l'on observe à des mêmes latitudes sur les deux continents. Lorsque les habitants de la Grande-Bretagne fondèrent sur le littoral des États-Unis d'Amérique leur première colonie durable, les colons qui vinrent s'établir entre la Caroline du sud et l'embouchure du fleuve Saint-Laurent s'étonnèrent d'avoir traversé des hivers beaucoup plus froids que ceux de l'Italie, de la France et de l'Écosse, placés cependant sous les mêmes latitudes.

En effet, Québec et Christiania sont situés à peu près sur la même ligne isotherme de 5°, et cependant Christiania est à 12° plus au nord. L'avantage en faveur des côtes ouest d'Europe est encore beaucoup plus sensible pendant l'hiver. Ces différences, que l'on ne peut attribuer à la seule proximité des eaux, sont produites surtout, comme le fait observer M. Marié-Davy, par les courants établis à la surface des mers et dans l'atmosphère.

INFLUENCE DE L'ALTITUDE.

A mesure que le sol s'élève au-dessus du niveau des mers, la température décroît rapidement. Les glaces perpétuelles se rencontrent même sous les zones torrides; mais, tandis qu'on les trouve à une hauteur de 720 mètres, au-dessus du niveau de la mer, en Norvége, sous une latitude de 71° nord, dans les Alpes et les Pyrénées elles ne descendent pas au-dessous de 2700 mètres, et sont à 4800 mètres à Quito, sous l'équateur.

De Saussure passa 17 jours au col du Géant (3428 mètres), tandis que l'on observait simultanément le thermomètre à Chamonnix (1044 mètres) et à Genève (407 mètres). Cette série d'expériences a permis de constater d'assez grandes variations dans la décroissance de la température d'un jour et même d'une heure à l'autre. La hauteur moyenne correspondant à une différence de 1°, dans les températures simultanées, a été trouvée de 142 mètres à cinq heures du soir et de 210 à quatre heures du matin. La rapidité de cette décroissance n'a pas été constante, quoiqu'elle reste comprise entre des limites à peu près semblables aux diverses latitudes. L'heure, la saison, l'état du ciel, la direction des vents, l'abondance de la vapeur d'eau sont autant d'éléments qui, sans cesse variables, produisent de nombreuses oscillations.

Les mêmes effets s'observent dans les ascensions. Gay-Lussac, en 1804, ressentit, à une hauteur de 7000 mètres, un froid de près de 10°;

Dans la cour de l'Observatoire, le thermomètre marquait 28°; l'abaissement de température se trouvait donc de 38°. En 1850, MM. Barral et Bixio éprouvèrent, à une hauteur de 7000 mètres environ, une température inférieure à celle de 39° au-dessous de zéro.

Ainsi donc, la décroissance de la température, en raison de l'élévation, n'est pas constamment régulière; on trouve presque toujours dans l'atmosphère, jusqu'à une hauteur de 5 à 6 kilomètres, des couches d'air relativement chaudes, dont l'épaisseur varie de 300 à 3000 mètres, et dont l'excès de température peut aller de 1 à 10°.

VARIATIONS ANNUELLES DE TEMPÉRATURE.

Cette figure, que nous empruntons, comme les suivantes, à M. Marié-Davy, montre l'influence de la latitude sur la variation annuelle du thermomètre à la surface des mers. De l'équateur à 10° de latitude

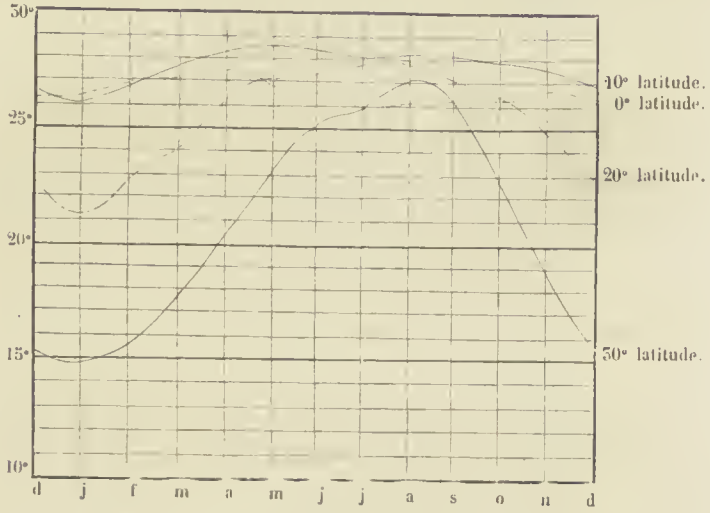

Variations mensuelles de la température moyenne dans la partie nord de la zone torride.

nord, les températures moyennes des mois varient à peine de 2 ou 3°. L'oscillation est plus marquée à 20° nord, plus encore à 30°, et son amplitude augmente ainsi jusque dans le voisinage des pôles. Tandis que les courbes sont très-rapprochées l'une de l'autre pendant le mois d'août, on les voit s'écarter de quantités qui atteignent à 11° dans le mois de janvier.

Une autre figure nous montre les différences énormes de température annuelle dans la zone glaciale. La terre de Boothia-Félix est située

dans le nord de l'Amérique septentrionale, au delà du 72 degré. Matotschkin est encore un peu plus rapproché du pôle, mais dans la Nouvelle-Zemble, aux extrémités nord de la Russie d'Europe. A ces hautes

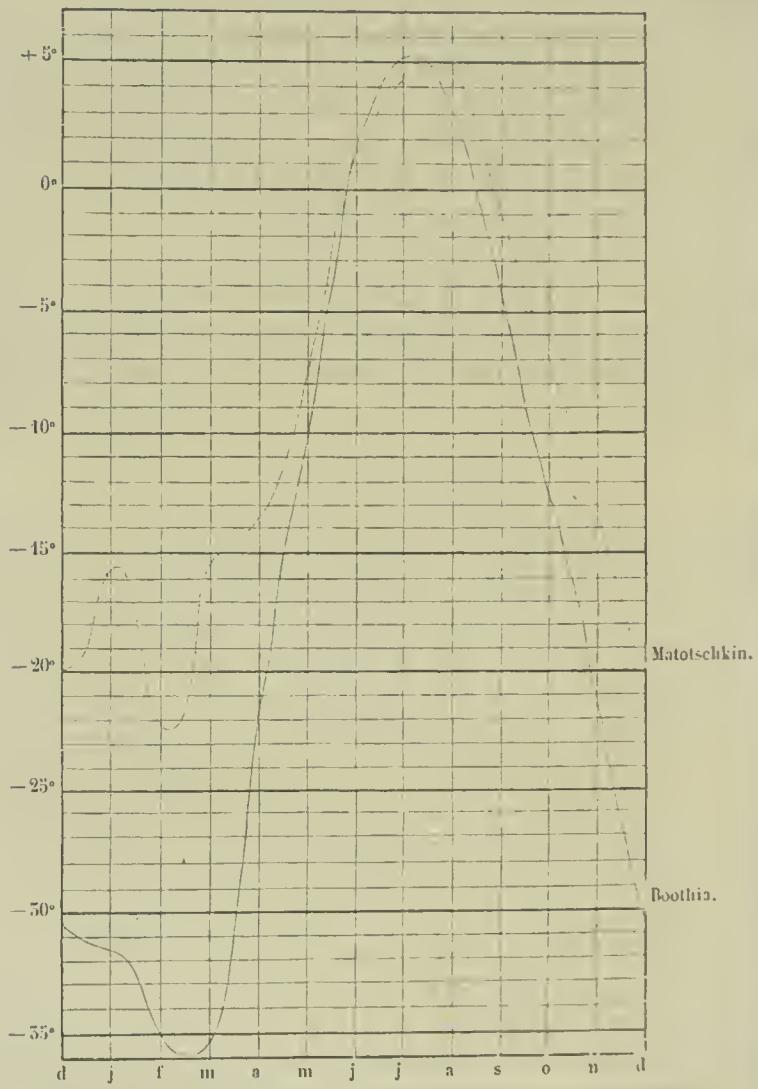

Variations mensuelles de la température moyenne à Matotschkin et à Boothia-Félix

latitudes, le jour se prolonge pendant des mois entiers, et pendant des mois également, la nuit n'est interrompue que par de longs crépuscules ou par l'éclat phosphorescent des aurores boréales. La température moyenne des mois de juillet ou d'août est encore d'environ 5° dans la terre de Boothia et à Matotschkin; mais à Matotschkin, situé dans

les eaux de l'Atlantique nord, la température moyenne du mois de février descend à 22° de froid, et dans la terre de Boothia, loin des mers ouvertes, à 36° au-dessous de 0. Sur mer, en effet, comme nous l'avons déjà vu, les conditions de température ne sont plus les mêmes que sur

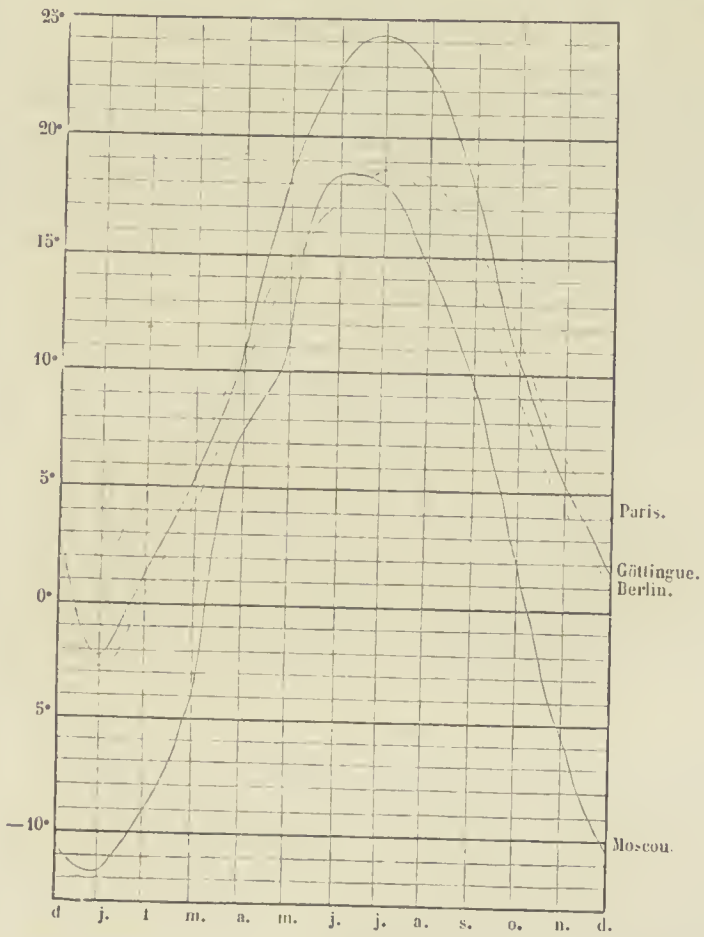

Variations mensuelles de la température à Paris, Göttingue, Berlin et Moscou.

les continents; à grande distance des côtes, les amplitudes journalières de la température des eaux de la mer sont bien moins fortes que les amplitudes sur les continents de même latitude.

Sous l'équateur, la différence entre le maximum et le minimum du jour atteint rarement 1 ou 2°, et dans les régions tempérées 3 ou 4°. Sous la zone torride, la surface des mers a une température moyenne de 27 à 28°, très-rarement 30 ou 32.

La température décroît avec la profondeur, et, quoique troublée par les courants d'eau chaude et froide qui vont au pôle et en reviennent, elle atteint en général, vers 2000 mètres, la température de 4°. Dans les bassins des mers qui environnent les deux pôles, la série est renversée. La surface de la mer a une température de —2°, de —1°, et de 0, et les couches plus profondes se réchauffent jusqu'à +4°. Scoresby, Parry, Franklin, John Ross, Martins et Bravais dans les mers du nord, James Ross dans les mers du sud, ont constaté ce résultat général.

Le voisinage des mers exerce sur les continents, et surtout sur les îles qu'elles enveloppent, une action puissante de réchauffement pendant l'hiver et de rafraîchissement pendant l'été. Aussi les côtes baignées par les mers participent à la modération plus grande des tem-

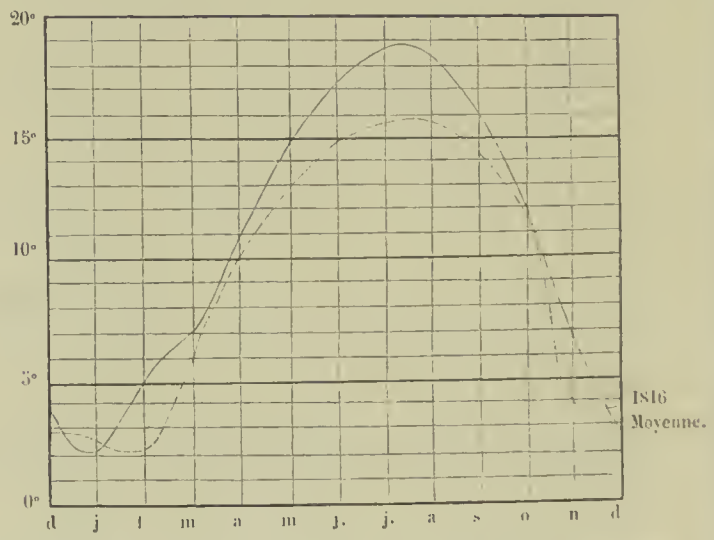

Variations mensuelles de la température moyenne, déduites en 20 années, à Paris, comparées aux variations de l'année 1816.

pératures maritimes, et le pôle sud présente, en raison de cette cause, des températures bien moins extrêmes que le pôle nord.

La figure placée à la page précédente montre les courbes des températures de 4 villes, situées à des latitudes peu différentes, mais à des distances très-inégales des mers : ce sont Moscou, Berlin, Gœttingue et Paris. L'amplitude de l'oscillation annuelle dépasse 30° à Moscou ; à Paris, elle est inférieure à 17°, et cependant les mois d'été sont également chauds dans ces deux villes.

Nous donnons une figure qui montre la courbe d'une année prise en particulier ; elle figure à côté de l'année moyenne à Paris, l'année 1816,

qui a été des plus défavorables à l'agriculture; pendant presque toute sa durée, la température mensuelle a été inférieure à sa valeur moyenne, et la différence a été sensible, surtout pendant la saison chaude.

VARIATIONS DIURNES.

La période *diurne* amène, pour la température, des variations analogues à celles que l'on observe dans la période *annuelle*. Les divers résultats obtenus indiquent un maximum et un minimum; en moyenne le minimum a lieu une demi-heure avant le lever du soleil, le maximum vers 2 heures de l'après-midi. Pour la période annuelle, le maximum moyen de la chaleur a lieu vers le 15 juillet, alors que, depuis plus de trois semaines, le soleil a commencé à retourner vers l'hémisphère austral. Le minimum moyen tombe vers le 15 janvier, lorsque déjà les jours se sont notablement agrandis; ce phénomène s'explique ainsi : La température cesse de monter, non pas lorsque l'intensité des rayons solaires commence à faiblir, mais lorsque l'afflux de chaleur cesse de surpasser la déperdition.

Au milieu du jour, ou au solstice d'été, le gain surpasse la perte, la température monte. La perte continue donc à croître, lorsque déjà le gain faiblit peu à peu; l'égalité s'établit bientôt, c'est l'heure du maximum; plus tard, la perte l'emporte et la température baisse. La figure suivante donne quelques exemples de ces variations diurnes de la température.

Les mois extrêmes de janvier et de juillet sont pris comme exemple. L'heure du maximum varie peu; l'heure du minimum au contraire suit les heures du coucher du soleil; l'oscillation diurne est plus forte dans les pays chauds et dans l'intérieur des continents que dans les pays froids ou dans le voisinage des côtes. En dehors de l'influence des mers qui reste à peu près la même, la distance de l'équateur agit d'une manière opposée sur les oscillations du thermomètre. L'oscillation annuelle augmente à mesure que l'on approche du pôle, c'est un effet de la longue durée des nuits d'hiver et des jours d'été; l'oscillation diurne augmente en se rapprochant de l'équateur dans l'intérieur des continents, c'est le résultat de l'ardeur des rayons solaires pendant le jour, et de la grande pureté du ciel pendant les nuits tropicales.

Enfin, il existe certaines causes locales ou accidentelles des variations de température : à latitude égale, les hauts plateaux sont toujours plus froids que les plaines basses; les terres et les mers sont alternativement

plus chaudes et plus froides les unes que les autres; ces différences produisent dans l'atmosphère des courants doués quelquefois d'une grande énergie; ces brises à leur tour, en transportant l'air d'une région à l'autre, ou en mélangeant les couches de l'atmosphère, modifient la température des lieux où elles passent.

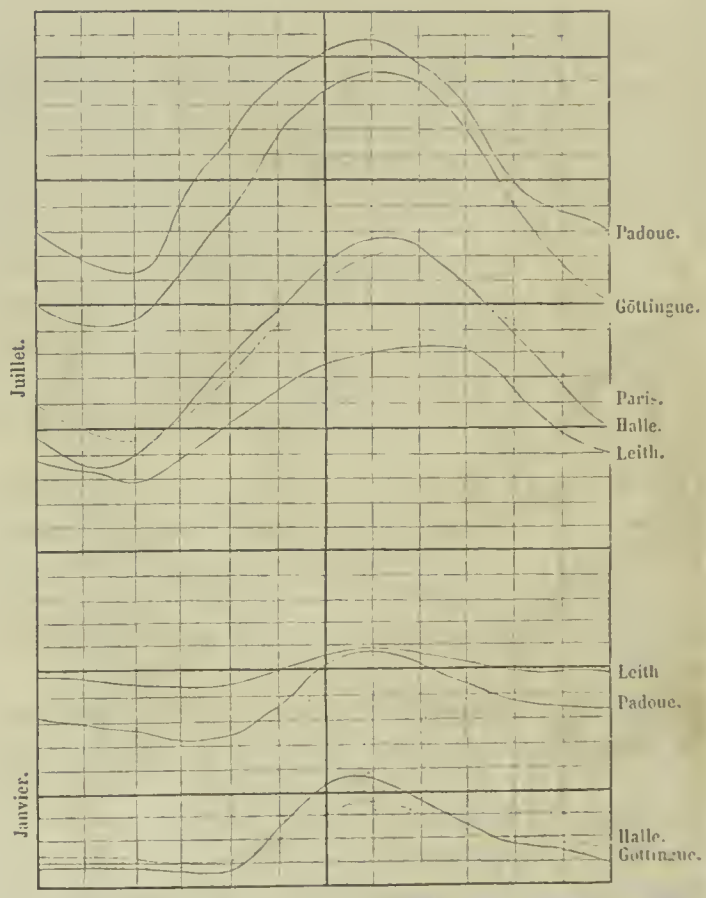

Variations horaires de la température moyenne à Padoue, Göttingue, Paris, Halle, Leith, pendant les mois de juillet et de janvier.

Partout où l'évaporation est active, la végétation abondante, il se fait une grande consommation de chaleur, et la température s'en trouve abaissée; les déserts de l'Arabie sont les lieux les plus chauds du globe parce que la végétation et l'évaporation y sont presque nulles, que le terrain sablonneux possède une faible capacité calorifique et conduit mal la chaleur; la chaleur y est tout entière employée à échauffer le sol et l'air qui le recouvre; la distribution des courants de l'atmosphère

et des mers, le transport des nuages, la pluie, la neige, la grêle, sont autant de causes de la grande diversité des climats.

On a eu l'idée de réunir par un système de lignes tous les points du globe dont les températures moyennes sont égales. De Humboldt a le

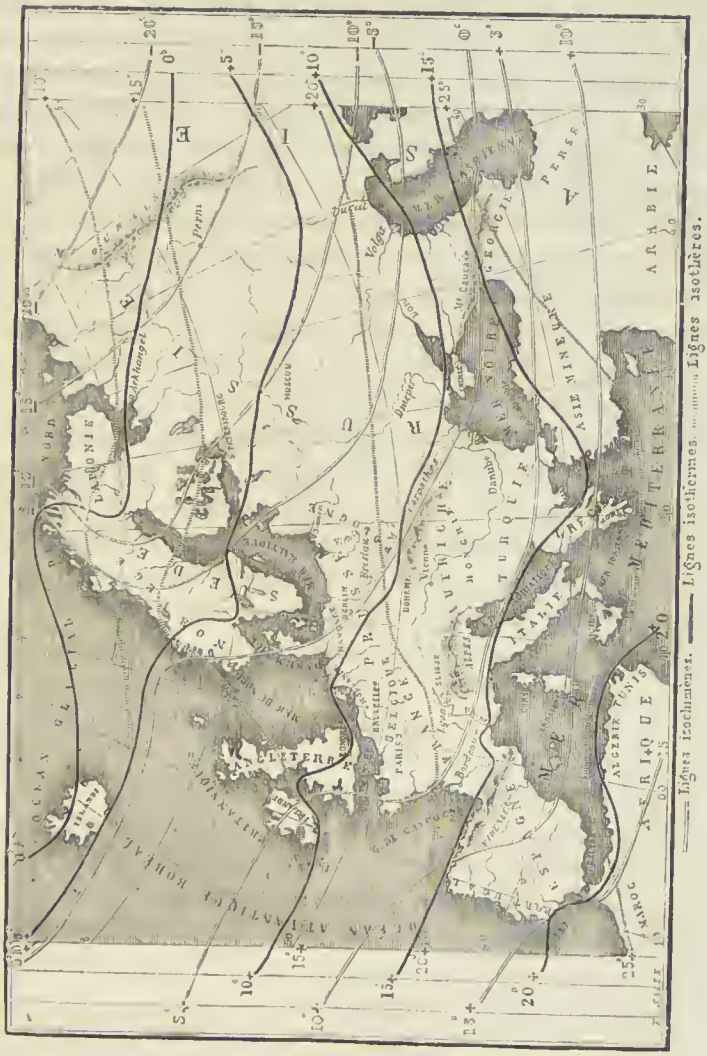

premier réalisé ce travail, qui a été continué depuis par un certain nombre de météorologistes; nous citerons entre autres: Dove; Kaëmtz, en 1831; Berghaus, en 1838, pour l'hémisphère austral; enfin, en 1857, Boudin, qui publièrent successivement de nouvelles cartes. Sur la carte de Boudin, 524 points, dont 16 de l'hémisphère austral,

sont déterminés d'une façon précise. On peut constater que les *isothermes* sont extrêmement sinueuses.

Aux environs de l'équateur, une zone dont la température moyenne annuelle est supérieure à 25° est comprise entre deux lignes marquées du même chiffre + 25°. Entre ces deux isothermes, de + 25°, se trouve l'équateur thermique; ce n'est pas une isotherme, car la température moyenne n'est pas la même en tous ces points, mais elle passe par tous les lieux où la température de chaque méridien est maximum; cette ligne s'écarte d'une manière notable de l'équateur terrestre, particulièrement sur les deux continents; son élévation vers le nord, dans la mer des Antilles, est due à l'existence du grand courant marin qui transporte les eaux équatoriales de l'Atlantique dans les parages de ces îles; les déserts du Sahara, les déserts de l'Arabie et le développement de l'Asie méridionale transversalement située au bord de l'océan Indien, joints à l'existence dans les régions équatoriales du Pacifique d'un courant marin analogue à celui de l'Atlantique, produisent l'inflexion vers le nord que l'on remarque à la surface de l'Afrique et des mers de l'Inde.

L'irrégularité des lignes isothermes devient de plus en plus prononcée à mesure que l'on s'avance vers le nord; elle paraît diminuer au contraire en s'approchant du pôle austral; les terres sont peu étendues dans cette dernière portion de la surface du globe, tandis qu'elles prédominent sur le pourtour du pôle boréal.

Dans l'hémisphère nord se trouvent deux régions : l'une au nord de l'Amérique, l'autre au nord de la Sibérie, où la température moyenne annuelle est inférieure à 15° au-dessous du point de fusion de la glace. Ces régions sont limitées par une courbe marquée — 15 ; une région semblable se rencontre dans l'hémisphère austral.

Les lignes isothermes placées entre les lignes extrêmes + 25 et — 15 sont très-rapprochées à la surface des continents, et plus écartées à la surface des mers et des côtes qu'elles baignent.

A ces lignes *isothermes* on a ajouté les lignes *isothères* et *isochimènes*, et la figure placée à la page précédente montre sur une même carte, pour l'Europe, la réunion de ces trois lignes.

INFLUENCE DE L'HUMIDITÉ.

L'humidité de l'air a une part considérable dans les effets que peut faire éprouver à l'homme une même température dans des conditions déterminées. Ainsi, dans la région des alizés, des brises vivifiantes tempèrent l'ardeur d'un soleil presque vertical. L'air y est

d'une dizaine de degrés au-dessous de la température de notre corps et il est *incomplétement saturé*. Son renouvellement rapide autour de nous favorise la déperdition de la chaleur que nous produisons en excès et qui est emportée soit par le contact de l'air, soit par l'évaporation.

Au contraire, dans la zone des calmes, la brise est molle et incertaine, l'atmosphère est étouffante; on y éprouve un invincible sentiment de lassitude; la température s'est cependant à peine élevée de quelques degrés, mais *l'air est presque entièrement saturé;* sa puissance d'évaporation est à peu près annulée et la cause la plus active de déperdition de calorique dans ces chaudes régions ayant disparu, nous souffrons de la chaleur qui ne cesse de se produire dans nos organes. L'insalubrité de la zone des calmes est très-redoutée des navires chargés d'émigrants, qui y laissent plus d'une victime.

De même sur les continents, la température est beaucoup plus élevée qu'en pleine mer, mais pendant la saison sèche l'air y est aussi beaucoup plus éloigné de son point de saturation ; on peut alors supporter sans trop de fatigue une température diurne de 40 ou 45° ; au contraire, pendant la saison humide, une température de 30 ou 35° devient intolérable pour nous. J'ai observé ces effets dans la ville de Recht, sur les bords de la mer Caspienne, et dans presque tout le Ghilan, quoique la chaleur ne fût pas très-élevée. L'eau dont le sol est sans cesse imprégné, jointe à la haute température, donne lieu dans les forêts du Ghilan à une végétation d'une merveilleuse richesse, qui par sa luxuriante apparence peut mériter le nom de végétation tropicale.

L'humidité de l'atmosphère en un lieu est une donnée d'une grande importance. Neuber à Apenrade, Kaemtz à Halle, Kupffer à Pétersbourg, ont exécuté des séries d'observations hygrométriques à des heures assez rapprochées et pendant une période de temps assez longue, pour donner une idée exacte de la marche du phénomène.

Au milieu des continents, le sol est toujours pourvu d'une certaine quantité d'eau dont l'évaporation est d'autant plus active que la température est plus élevée, et la végétation plus abondante; la quantité de vapeur contenue dans l'air s'accroît donc pendant le jour, et si l'atmosphère était complétement en repos, la vapeur augmenterait jusqu'à ce que les progrès du refroidissement nocturne produisissent un dépôt de rosée à la surface du sol; mais durant les heures les plus chaudes, des courants ascendants tendent à s'établir, transportant vers les hautes régions de l'atmosphère l'air des couches inférieures et la vapeur qu'il a reçue du sol.

Le soir, et surtout pendant la nuit, l'évaporation se ralentit, l'abais-

sement de température détermine même très-souvent un dépôt de rosée, ou l'apparition des brouillards, du serein et de la pluie. La tension de la vapeur devient moindre, elle diminue encore par le renversement des courants ascendants, et par l'arrivée de l'air sec et froid des hautes régions à la surface du sol.

L'amplitude et le sens de la variation moyennement éprouvée par la tension de la vapeur, pendant la période diurne, varient donc beaucoup d'un lieu à l'autre, suivant la nature des localités environnantes et la direction des mouvements qui en résultent dans l'atmosphère.

Les variations du degré hygrométrique (ou humidité relative) de l'air présentent plus d'uniformité que celles de la tension de la vapeur (ou quantité absolue de vapeur contenue dans l'air). Une nouvelle donnée intervient alors : la température de l'air. A mesure que cette température monte, la capacité de l'air pour la vapeur augmente rapidement, et si la quantité de vapeur contenue dans l'atmosphère n'augmente pas dans la même proportion, l'air semblera plus sec, son degré hygrométrique baissera. Presque partout, l'état hygrométrique moyen suit dans ses variations une marche inverse à celle de la température moyenne ; cette opposition est nettement accusée dans la figure suivante. (La courbe pleine et les chiffres placés à gauche se rapportent aux degrés hygrométriques comptés de 0, degré de sécheresse absolue à 100, qui exprime la saturation. La courbe ponctuée et les chiffres placés à droite se rapportent au thermomètre.)

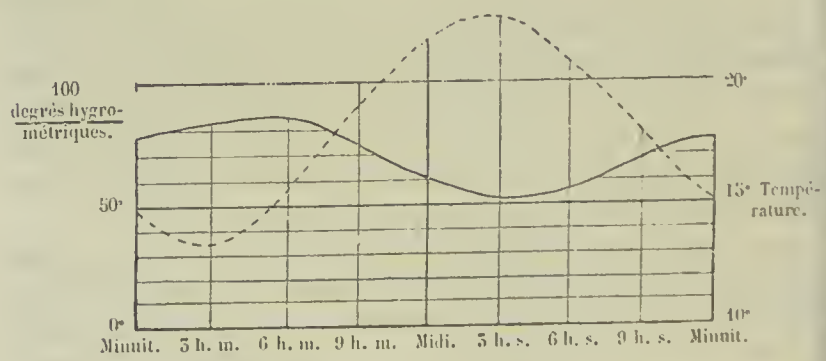

Marche comparative du thermomètre et de l'hygromètre en juillet à Halle.

On a souvent discuté sur la loi suivant laquelle varie l'humidité de l'air avec la hauteur. Une seule chose est à peu près constante, c'est la diminution de la quantité absolue d'eau contenue sous forme de vapeur dans l'air, à mesure que l'on s'élève dans l'atmosphère. L'oscillation annuelle des températures moyennes est accompagnée d'une oscil-

lation inverse des degrés hygrométriques moyens au niveau du sol, et dans nos climats, l'atmosphère paraît généralement moins humide en été qu'en hiver. Il en est tout autrement si l'on envisage non plus l'humidité relative, mais la quantité de vapeur réellement contenue dans l'air.

Les vents exercent une certaine influence sur l'humidité de l'air. L'humidité relative est assez uniformément distribuée à la surface des grandes mers. L'air y est toujours très-près du point de saturation, surtout à une certaine distance des côtes. La quantité réelle de vapeur contenue dans l'air y varie donc comme la température et, d'une manière générale, elle décroît de l'équateur vers les pôles. La décroissance est assez régulière avec la latitude dans la région intertropicale; mais au delà elle se trouve inégalement répartie, suivant les longitudes, par l'effet des courants marins d'origine équatoriale, tels que le gulf-stream sur l'Atlantique nord, le courant noir sur le Pacifique nord, et par l'effet des courants de dérive d'origine polaire; les premiers, étant chauds, donnent des vapeurs abondantes que l'air ne peut pas toujours contenir; de là des brouillards épais, observés sur leur parcours vers le nord, particulièrement dans l'hiver; les derniers, beaucoup plus froids, ont moins de tendance à sursaturer l'air dans la région des vents variables.

L'atmosphère est sans cesse traversée par des courants de direction et de température inégales dans un air presque saturé; les alternatives de froid et de chaleur, même quand elles sont peu prononcées, amènent inévitablement des condensations et des pluies fréquentes. Les continents fournissent à l'atmosphère moins de vapeur que les mers, si ce n'est aux époques de pluies prolongées; l'état hygrométrique y est donc généralement moins élevé, il y varie aussi dans des limites plus étendues, suivant que les vents soufflent de la mer ou de l'intérieur des terres. L'oscillation de l'hygromètre est surtout prononcée dans le voisinage des côtes, parce que les vents marins y conservent toute leur humidité; ces vents s'en dépouillent au contraire peu à peu, à mesure qu'ils pénètrent dans l'intérieur des continents où les pluies deviennent plus rares et l'air plus ordinairement sec. Cette règle générale se confirme dans les vastes prairies des États-Unis de l'Amérique, au milieu des plaines de l'Orénoque, dans les steppes de la Russie, dans les déserts de l'Asie et de l'Afrique, dans les parties centrales de la Nouvelle-Hollande.

A mesure que le gulf-stream s'avance vers le nord, sa température baisse beaucoup moins rapidement que celle des régions atmosphé-

riques sous lesquelles il s'avance ; il fournit donc à l'air plus de vapeur que celui-ci n'en peut contenir ; de là les brouillards épais et persistants qui recouvrent les mers tourmentées du nord de l'Atlantique, et rendent la navigation si laborieuse dans ces eaux et les atterrissages du Canada si dangereux. Ces brouillards s'étendent jusque sur l'Irlande et l'Angleterre, et quelquefois jusque sur la plus grande partie de l'Europe, lorsque les vents les poussent dans cette direction. C'est là le *poumon marin* des navigateurs antiques, qui passait pour envelopper d'une brume épaisse les extrémités de la terre.

DE L'INFLUENCE DES PLUIES.

La zone des calmes équatoriaux est connue des navigateurs par ses *pluies* fréquentes et torrentielles, sa voûte de nuages perpétuels, l'atmosphère lourde qu'on y respire, ses orages nombreux et violents. Les marins anglais et américains la désignent sous le nom de *cloud ring* (anneaux de nuage). Nos marins l'appellent le *pot au noir*. Là viennent s'accumuler toutes les vapeurs amassées par les alizés dans leur long parcours à la surface de l'Océan. Ces vapeurs sont entraînées par la nappe équatoriale ascendante dans les hautes régions de l'atmosphère, où elles trouvent des températures de plus en plus basses ; elles s'y condensent en grande partie et forment cette voûte de nuages qui, vers l'équateur, entourent la terre comme d'un anneau obscur, et dont la largeur s'étend au delà des limites des calmes ; tout ce qui ne se résout pas en pluie se déverse latéralement, entraîné par les contre-alizés ; mais ces nuages interceptent les rayons solaires, ils s'échauffent de toute la chaleur qui, sans eux, arriverait jusqu'à la surface de l'Océan, ils se fondent graduellement, à mesure qu'ils s'écartent de l'anneau central, et quelques lambeaux seulement passent au-dessus des régions où règnent les alizés.

Les contre-alizés, chargés de ces vapeurs marchant vers des latitudes où la température est de moins en moins élevée, finissent par se saturer, et vers les tropiques on voit reparaître deux autres anneaux de nuages moins continus cependant, et moins abondants que dans la zone des calmes équatoriaux.

Dans cette dernière, toutefois, les pluies ne sont pas continues ; les variations diurnes de la température et les mouvements de l'atmosphère qui en sont la conséquence y produisent quelques intermittences. Le ciel est assez souvent clair le matin au lever du soleil, souvent aussi

les nuits s'écoulent sans pluie ; c'est de 4 heures du matin à 4 heures du soir que l'eau tombe en plus grande abondance.

La zone des calmes équatoriaux se déplaçant annuellement à la surface du globe à la suite du soleil, la région pluvieuse éprouve un déplacement semblable ; entre les limites extrêmes de leur parcours, à Bogota, par exemple, il existe annuellement deux saisons pluvieuses et deux saisons sèches.

En s'avançant vers ces limites, les deux saisons pluvieuses se rapprochent, et aux limites mêmes elles se confondent en une seule saison pluvieuse, alternant avec une saison sèche et commençant à une époque d'autant plus tardive que l'on remonte plus haut vers les tropiques.

A Panama, les pluies commencent dans les premiers jours de mars ; sur les bords de l'Orénoque, elles n'arrivent guère avant la fin d'avril, et vers le milieu de juin à Samblas en Californie. A la Havane, dans l'île de Cuba, à Rio-de-Janeiro, on est déjà sorti des limites des pluies équatoriales, les conditions climatériques y ont quelques analogies avec celles des hautes latitudes.

Au Sénégal, la saison des pluies dure depuis le commencement de juin jusqu'au commencement de novembre. Dans l'Inde, le régime des pluies est sous la dépendance des moussons. La côte occidentale de la presqu'île est pluvieuse tant que dure la mousson du sud-ouest. La saison sèche y règne pendant la mousson du nord-est. L'inverse a lieu pour la mousson de la côte orientale, mais les pluies sont moins abondantes sur les côtes du Coromandel que sur celles de Malabar, parce que le golfe du Bengale est moins étendu que celui de l'océan Indien. Le plateau du Dekkan participe du climat des deux côtes ; un régime analogue est produit dans l'Indo-Chine par des causes semblables.

Les pluies intertropicales sont d'une abondance sans exemple dans nos climats. La hauteur moyenne d'eau recueillie annuellement dans les environs de Paris est de cinq ou six dixièmes de mètre. A Saint-Benoist, dans l'île de la Réunion, la moyenne annuelle, de 1846 à 1850, a été de $4^m,1$. Le mois de janvier, à lui seul, en a donné $0^m,74$, c'est-à-dire autant qu'il en tombe à Paris pendant toute la durée de l'année la plus mouillée.

Dans l'Inde, la quantité d'eau annuelle varie de 2 à 3 mètres ; elle est à peu près la même dans l'Amérique méridionale et la Sénégambie. Si l'on remarque qu'il ne pleut que pendant quelques mois, et, chaque jour, que durant quelques heures, le contraste avec les pluies de nos climats semblera plus frappant. Les gouttes d'eau sont énormes, très-serrées, et arrivent à terre avec une grande force ; une seule averse

peut donner 40 millimètres d'eau, ce qui, dans nos pays, produirait de véritables désastres.

Les nuages et les pluies reparaissent au moment où les nappes tropicales descendantes se partagent entre les alizés et les courants équatoriaux. La ligne d'abaissement des alizés supérieurs suit à peu près, dans ses oscillations annuelles, la zone des calmes et des pluies de l'équateur, tout en restant à une distance de 25 à 30° de cette dernière. L'arc parcouru par ces zones n'étant que de 10 à 15 degrés au maximum à la surface de l'Atlantique et du Pacifique, il en résulte qu'il existe sur ces océans des bandes plus ou moins larges et régulières où ne pénètrent ni les pluies équatoriales, ni les pluies tropicales, et où il pleut rarement et seulement par accident. Ces bandes se prolongent à la surface des continents et les pluies y deviennent encore plus rares, elles y constituent les *déserts*.

La ligne des déserts du tropique nord commence à l'ouest de l'ancien continent, à une petite distance des côtes de l'Océan. Les côtes reçoivent un peu d'eau apportée par les brises de la mer; cette ligne traverse l'Afrique dans toute sa largeur, et n'y est interrompue que par de rares oasis et par la vallée du Nil; elle couvre une grande partie de l'Arabie, le sud de la Perse, la Boukharie et la Mongolie, jusqu'au mont King-Ham. La position du Sahara et des déserts d'Arabie est régulière; à mesure qu'on pénètre dans l'Asie, la région sans eau se relève vers le nord.

Cette déviation tient, d'une part, à l'existence de l'océan Indien et aux moussons qui le traversent, et, de l'autre, à l'énorme étendue des terres qui séparent l'Atlantique de l'Asie centrale.

Les vapeurs apportées par la mousson du sud-ouest sont condensées sur l'Inde et sur les plateaux de l'Himalaya et du Thibet. L'air apporté de l'Atlantique par les courants équatoriaux prolongés sur l'Asie passe par de hautes latitudes où le froid l'a dépouillé de sa vapeur.

L'eau ne peut donc arriver ni par le sud, ni par le nord ou l'ouest, sur le désert de Gobi, les vents d'est n'y sont eux-mêmes que des transformations des courants polaires.

Le nouveau continent dans ces régions tropicales est trop étroitement resserré entre les deux grands océans, pour que les déserts y aient une bien grande étendue; on en retrouve toutefois des traces, au nord dans la vieille Californie et au sud dans le désert nord de la Plata.

Ces différentes observations, que nous empruntons à M. Marié Davy, montrent l'influence considérable que la circulation générale de l'atmosphère exerce sur les climats du globe. La configuration des conti-

nents et des mers, les grandes saillies du sol et les modifications qui en résultent dans le détail du régime des vents apportent la variété au milieu de ces grandes lignes de la climatologie, mais sans pouvoir en effacer les caractères essentiels.

Dans notre hémisphère, au sud du tropique du Cancer ou de la zone des déserts qui lui correspond, les pluies sont estivales, elles surviennent dans la saison où le soleil est le plus rapproché du zénith. Au nord, mais à une faible distance de cette zone, elles tombent au contraire dans la saison d'hiver, au moins dans les parties occidentales des continents : une opposition semblable se présente des deux côtés du tropique de l'hémisphère austral ; à mesure que l'on s'avance vers les pôles, le régime des pluies devient moins régulier, la sécheresse de l'été disparaît peu à peu, les pluies sont plus diffuses dans le cours de l'année et l'on voit même un renversement se produire dans leur mode de répartition annuelle.

Dans la région des Apennins et sur les côtes de Provence, le minimum d'été est encore très-marqué, mais l'automne offre à côté un maximum tout aussi caractérisé. Sur la France occidentale et sur l'Angleterre, le minimum d'été est remplacé par un minimum de printemps; sur la France orientale, l'Allemagne, la Russie septentrionale, le minimum de pluie tombe en hiver, le maximum en été.

La figure suivante donne les courbes des quantités d'eau recueillies mensuellement à Paris, dans le cours de deux années; l'une

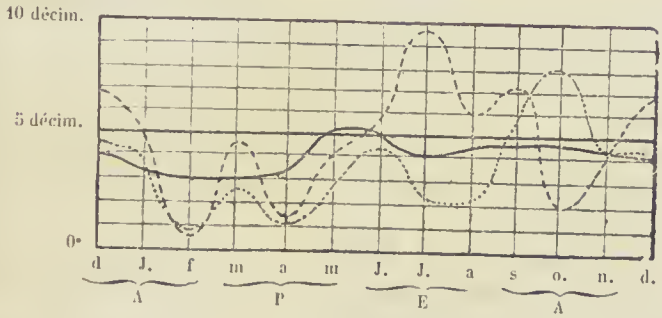

Distribution des pluies mensuelles.

——— Année moyenne.
– – – – Année 1816.
..... Année 1863.

1816, réputée très-humide, l'autre 1863, réputée très-sèche; nous y avons joint la courbe des pluies moyennes dans la même ville; la moyenne annuelle est de 50 centimètres environ sur la terrasse de

l'Observatoire; cette hauteur d'eau est descendue à 45 centimètres en 1863 et s'est élevé à 57 centimètres en 1816.

INFLUENCE DE LA PRESSION.

La *pression atmosphérique* est un élément important dans la constitution des climats; la hauteur du baromètre ne dépend pas seulement de l'état de la couche d'air dans laquelle il est placé, elle représente la somme des pressions de toutes les couches superposées jusqu'aux limites de l'atmosphère. Dans une atmosphère mouvementée comme la nôtre, le baromètre, dit le maréchal Vaillant, est un dynamomètre ou un manomètre bien plus encore qu'une balance.

On a cru pendant longtemps que la hauteur moyenne du baromètre était la même sur toute la surface des mers. Le nombre des observations n'étant pas suffisant pour résoudre la question, on invoquait des considérations théoriques; les conditions d'équilibre de l'océan aérien ne permettaient pas d'admettre l'inégalité des pressions aux diverses latitudes, on oubliait que cet équilibre prétendu n'existe nulle part. Depuis les travaux de Maury, les observations se sont multipliées à la surface des mers et des continents, et la pression moyenne a été déterminée dans un grand nombre de lieux.

Les résultats principaux auxquels on est parvenu sont les suivants, d'après Kaemtz; ce sont encore des moyennes, mais prises à diverses latitudes.

1° On peut admettre que la pression moyenne à la surface des mers considérées dans leur ensemble est de $761^{mil},55$.

2° A l'équateur, elle n'est plus que de 758 millimètres, ou un peu au-dessus.

3° A partir de 10° de latitude nord, la pression augmente, et entre le 30e et le 40e degré elle atteint son maximum; elle s'y élève à 762 ou 764 millimètres.

4° A partir de cette zone elle diminue, et vers le 50e degré elle n'est plus que de 760 millimètres; dans les contrées plus septentrionales, elle descend à 756 millimètres environ.

Les mouvements du baromètre sont d'une grande régularité entre les tropiques; toujours très-faibles, ils se reproduisent à peu près invariablement chaque jour aux mêmes heures; en dehors des tropiques et à mesure que l'on se rapproche des pôles, les phénomènes deviennent d'une irrégularité de plus en plus grande. Entre des époques très-rapprochées, la pression subit des écarts considérables.

Le baromètre varie peu d'un mois à l'autre de l'année, dans les régions équatoriales des deux océans, où le régime des vents est régulier et bien établi ; il n'en est plus de même sur les continents où des renversements ont souvent lieu dans la direction des courants d'air ; dans l'Inde en particulier, à Benarès et à Calcutta, l'oscillation de la colonne mercurielle est d'environ 16 millimètres de juillet en janvier. Elle devient très-irrégulière dans nos climats, comme l'indique la figure suivante pour Halle, Paris, Berlin, Pétersbourg.

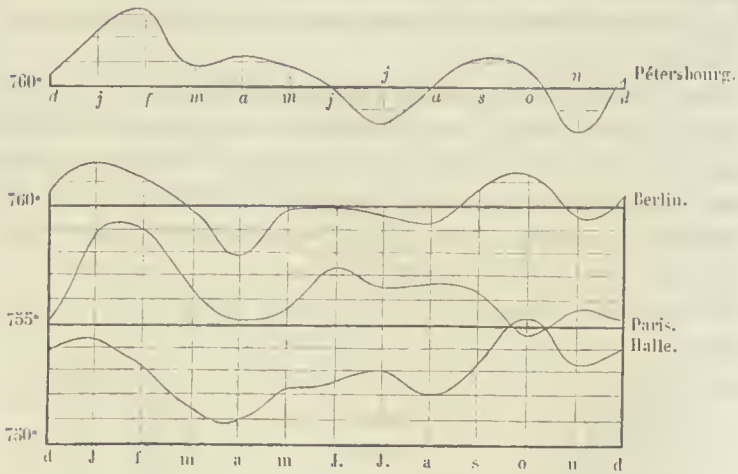

Variations mensuelles du baromètre à Halle, Paris, Berlin, Pétersbourg.

D'une manière générale et en négligeant les fluctuations secondaires, on reconnaît que la pression atmosphérique totale exercée sur l'hémisphère nord augmente en hiver et diminue en été. L'inverse a lieu sur l'hémisphère austral où la même formule est applicable, mais où les saisons sont renversées. Cette variation de la hauteur moyenne du mercure dans les divers mois de l'année est le résultat naturel du balancement des températures sur les deux hémisphères et du transport de la masse gazeuse de l'un à l'autre, suivant les saisons.

L'oscillation diurne de la température en chaque lieu produit une oscillation correspondante dans la hauteur de la colonne mercurielle ; c'est encore à l'équateur et dans les régions voisines que le phénomène acquiert le plus d'ampleur et de régularité.

D'une manière générale, le baromètre baisse lentement depuis 10 heures du matin jusqu'à 3 ou 5 heures du soir, suivant les saisons.

Après avoir atteint un premier minimum, il remonte jusque vers 9 heures ou 11 heures du soir, où il atteint un premier maximum ; il

baisse de nouveau, et l'on observe un second minimum vers 4 heures du matin, et un second maximum vers 10 heures. Très-prononcées vers l'équateur, ces oscillations le deviennent beaucoup moins à nos latitudes. Les heures de maximum et de minimum appelées *heures tropiques* varient avec la saison, la latitude et la hauteur.

Les oscillations régulières du baromètre vont en décroissant de l'équateur vers les pôles; l'inverse a lieu pour les variations accidentelles; presque nulles dans les régions équatoriales, sauf les cas exceptionnels de grande perturbation, elles sont au contraire très-considérables dans les hautes latitudes.

Une baisse anormale du baromètre sous l'équateur est menaçante quand elle atteint quelques millimètres qui passent ordinairement inaperçus dans nos climats. Dans les grandes tempêtes, le baromètre peut descendre ou remonter de 25 ou 30 millimètres, en un petit nombre de jours, sous toutes les latitudes; quelques chiffres donneront une idée des variations du baromètre aux diverses latitudes.

L'amplitude moyenne des oscillations barométriques mensuelles est :

A Batavia	2,7	millimètres
A Rome	10,2	—
A Paris	17,2	—
A Bruxelles	18,9	—
A Pétersbourg	20	—
A Nairn, dans le Labrador	24,4	—

A latitude égale, cette amplitude est moindre dans l'intérieur des continents que dans le voisinage des côtes, elle diminue rapidement à mesure qu'on s'élève dans l'atmosphère et c'est surtout dans les couches inférieures de l'air que les oscillations se manifestent.

La diminution exagérée de la pression atmosphérique exerce sur l'organisme humain une influence funeste. C'est aux effets de cette diminution de pression que l'on doit rapporter ce qui se passe dans les ascensions de montagnes, dans lesquelles on s'élève à des hauteurs où la pression barométrique descend à 50, 40 et 30 centimètres.

Un fait constant a été signalé dans la plupart de ces ascensions à grande hauteur: l'existence de sensations particulières, d'accidents constituant ce que l'on appelle le *mal des montagnes* (fatigue extrême, céphalalgie, nausées, vomissements, syncopes). L'explication du mal des montagnes a été cherchée dans une fatigue considérable produite par l'ascension même; mais comment expliquer qu'un repos de quelques instants fit disparaître ces symptômes, les forces musculaires ne pouvant être récupérées aussi rapidement? L'interprétation de M. Gavarret s'appuie sur

des bases réellement scientifiques. M. Gavarret, calculant le travail effectué par un homme qui gravit une montagne, travail qu'il évalue à 150,000 kilogrammètres pour une ascension de 2000 mètres, cherche la quantité de carbone qui a dû être brûlée dans l'organisme pour produire ce travail, et il trouve que cette combustion donne naissance par heure à un excès de 65 litres d'acide carbonique. Ce serait, d'après M. Gavarret, à l'exhalaison incomplète de ce gaz qui se trouverait alors dans le sang en quantité plus grande qu'à l'état normal, qu'il faudrait attribuer les symptômes observés. Le repos, en permettant le dégagement de cet excès de gaz carbonique, sans production d'une nouvelle quantité, ramènerait le sang à l'état normal et supprimerait la gêne, les nausées, etc.; on a aussi attribué (Le Roy de Méricourt) les effets que nous relatons au froid extrême qui fut observé dans certaines ascensions; mais il résulte de diverses expériences faites à la Sorbonne par M. Bert, que la diminution de pression seule produit les mêmes accidents.

Sivel et Crocé-Spinelli, les mêmes qui ont succombé dans la terrible catastrophe du *Zénith*, ont ressenti les premiers symptômes du mal des montagnes, étant au repos, soumis à une température de + 13° dans une cloche de la Sorbonne : ils éprouvèrent ces mêmes effets dans une ascension qu'ils exécutèrent le 22 mars 1874, alors que la pression fut réduite à 30 centimètres comme elle l'avait été dans la cloche.

Enfin, sans que rien fût modifié dans la température ni dans la quantité d'acide carbonique exhalé dans l'un et l'autre cas, la respiration d'un air suroxygéné fit disparaître les sensations douloureuses. Il semble donc établi que le mal des montagnes a pour cause principale la diminution de la masse d'oxygène dans le sang, état provenant de la diminution de pression effective de ce gaz dans l'air ambiant.

D'autres circonstances extérieures, telles que le froid, la sécheresse de l'air, la réverbération par la neige des rayons solaires, les émanations gazeuses résultant de l'action de ces rayons, peuvent ajouter leur influence à celle de la désoxygénation.

Ce n'est pas la première fois que la désoxygénation du sang est signalée comme la cause, ou tout au moins comme l'une des causes principales du mal des montagnes. Lombard (de Genève), MM. Ch. Martins et Jourdanet, en 1861, avaient insisté sur cette concomitance de la diminution de la quantité d'oxygène avec la production du mal des montagnes.

Mais cette idée a été surtout soutenue par M. Jourdanet, qui l'a étayée sur de longues observations recueillies au Mexique. Le point de départ

de ses travaux se trouve dans cette idée : qu'une diminution notable de la pression atmosphérique amène un changement dans la composition des gaz qui existent dans le sang; que, particulièrement, l'oxygène se trouvant en moindre quantité, les combustions qui ont lieu dans l'organisme sont moins vives, et que les fonctions vitales s'en trouvent affaiblies dans toutes leurs manifestations. Il se produit une anémie, mais une anémie d'une espèce particulière que l'auteur désigne sous le nom d'*anoxyhémie*.

M. Jourdanet distingue les *climats d'altitude* des *climats de montagne;* il désigne sous le nom de climats d'altitude « ceux qu'une élévation suffisante, combinée avec la distance de l'équateur, caractérise par les signes certains de l'altération respiratoire comme conséquence de la diminution de densité de l'air ambiant. » Les climats d'altitude, dans les régions équatoriales, dépassent 2000 mètres d'élévation.

Il donne comme limite des accidents anoxyhémiques la demi-distance entre le niveau de la mer et la hauteur où commencent les neiges éternelles; cette limite est celle qui sépare les climats d'altitude des climats de montagne. L'anoxyhémie paraît démontrée, pour M. Jourdanet, par la faiblesse musculaire des habitants des hauts plateaux et par une impuissance très-marquée à resister aux diverses affections qui les atteignent. Il a observé l'existence de ces caractères chez les habitants des plateaux de l'Anahuac, et il les signale comme décrits par M. d'Abadie, chez les habitants des régions élevées de l'Abyssinie, et par M. Samper, chez ceux de la Nouvelle-Grenade.

Tous les auteurs sont loin d'accepter complètement les idées de M. Jourdanet, qui ont été surtout combattues par Coindet. Nous ferons remarquer, toutefois, qu'elles se trouvent confirmées par les expériences physiologiques de M. Paul Bert.

ÉLECTRICITÉ ATMOSPHÉRIQUE.

L'influence de l'*électricité atmosphérique* normale sur l'organisme est peu connue et offre peu d'intérêt pratique. Nous ne nous arrêterons que quelques instants sur cette étude.

L'atmosphère, même complétement dégagée de nuages, renferme toujours de l'électricité. Le Monnier fit à Saint-Germain, dès la fin de septembre 1752, une série de recherches intéressantes à ce sujet, en employant la barre de Franklin. De Saussure se servit, dans ses ex-

cursions sur les montagnes, d'un petit électroscope à balle de sureau.

Quel que soit l'instrument employé, on ne trouve d'ordinaire aucun signe d'électricité dans des lieux bas, dominés par des arbres ou par des édifices et dans les rues des villes. En rase campagne, et même sur les hauts plateaux, c'est seulement à quelques mètres du sol que les électroscopes commencent à donner des signes sensibles, et que le galvanomètre accuse l'existence de courants appréciables; mais les nombreuses expériences faites par de Saussure lui ont montré la tension électrique de l'atmosphère d'autant plus grande, qu'il la mesurait plus haut sur les flancs des montagnes. D'un autre côté, MM. Becquerel et Breschet sont arrivés aux mêmes conclusions sur les plateaux du mont Saint-Bernard.

On ignore les variations que peut éprouver dans sa quantité l'électricité totale de notre atmosphère. Aucune expérience n'a pu être établie d'une manière permanente à de très-grandes hauteurs; mais on sait que dans les couches inférieures elle subit une double oscillation annuelle et diurne, et, de plus, des oscillations accidentelles acquièrent quelquefois une grande amplitude.

De Saussure et Schlüber ont démontré que les signes électriques passent chaque jour par un premier maximum de 6 à 7 heures du matin en été et de 10 heures à midi en hiver, qu'ils faiblissent ensuite pour atteindre un premier minimum entre 5 et 6 heures du soir en été et vers 3 heures en hiver; qu'ils repassent par un second maximum au coucher du soleil, pour décroître de nouveau pendant la nuit jusqu'au lever du jour, où la proportion de l'électricité redevient ascendante; cette double oscillation est liée aux variations de l'état hygrométrique de l'air.

L'électricité atmosphérique subit également des variations annuelles. Un maximum très-marqué a lieu en hiver, et un minimum dans la saison chaude; c'est surtout lorsque le ciel se couvre de nuages, que les phénomènes électriques acquièrent le plus de mobilité. Toutes ces variations agissent puissamment sur nous; l'anxiété et l'agitation nerveuse que l'on éprouve souvent à l'approche d'un orage ou pendant sa durée n'ont pas d'autre origine. Les personnes d'un tempérament nerveux, les rhumatisants, ceux qui ont été affaiblis par la maladie, y sont particulièrement exposés.

L'*orage* éclate lorsque des nuages parvenus à un certain degré d'électrisation se trouvent à proximité d'autres nuages ou des objets terrestres sur lesquels ils peuvent se décharger de leur fluide en excès. La hauteur des nuées orageuses est très-variable. Bouguer, dans les Cor-

dillières; de Saussure, dans les Alpes; Peytier et Hossard, dans les Pyrénées, ont observé des orages développés à 4868, 4500 et 3200 mètres au-dessus du niveau de la mer; dans les steppes de la Sibérie, l'abbé Chappe a constaté que des nuées orageuses atteignaient à une hauteur de 3470 mètres; il décrit d'autres orages dans lesquels les nuages n'étaient pas à plus de 214 mètres au-dessus du niveau de la mer.

La foudre agit sur notre corps de différentes façons; si le fluide parcourt les parties externes du corps, il y creuse un sillon et y produit des brûlures profondes et douloureuses. S'il pénètre à l'intérieur, il désorganise le système nerveux, provoque des paralysies[1], et quelquefois la commotion amène instantanément la mort. Le choc direct n'est pas indispensable, il suffit du choc en retour.

Les orages sont très-fréquents sous la zone torride, et, nulle part ailleurs, ils ne montrent une aussi formidable énergie. Dans la région dite des *calmes*, sous l'immense anneau formé par les nuages épais qui signalent au loin la nappe équatoriale ascendante, le roulement du tonnerre est presque continuel. Ses éclats se répercutent de nuage en nuage, en échos prolongés comme au milieu de nos grandes chaînes de montagnes. A mesure qu'on s'éloigne des régions tropicales, l'électricité atmosphérique devient moins abondante et ses manifestations bruyantes sont plus rares. En Europe, les orages exigent, pour se produire, des circonstances particulières qui ne s'y réalisent que d'une manière accidentelle.

On admettait autrefois que les orages étaient des phénomènes locaux, éclatant aux lieux mêmes où ils s'étaient formés, ou à peu de distance de ces lieux; mais depuis la publication des cartes météorologiques, depuis l'institution des commissions cantonales et départementales chargées de discuter les documents recueillis dans leur circonscription, il paraît nettement établi que les orages ne sont point des phénomènes localisés; ils s'étendent toujours sur une région plus ou moins vaste, et quelquefois la traversent dans toute son étendue sur une ligne plus ou moins large, mais dépassant 2 ou 300 lieues en longueur.

La formation des orages exige une préparation de l'atmosphère qui permet de prévoir leur arrivée; ils accompagnent constamment les mouvements tournants de l'air. Ces mouvements ont d'autant moins

[1] J'ai eu dans mon service, à l'hôpital Saint-Antoine, en 1876, un malade qui, après avoir été ébloui par un éclair, avait présenté de l'hémiplégie faciale, de la paralysie de la langue, et ce trouble particulier du langage qui mérite le nom d'*alalie mécanique* (*V.* mon mémoire sur l'*Aphasie*. Arch. gén. de méd., 1872). Ces symptômes ont successivement disparu chez ce malade, qui a complètement guéri.

besoin d'être fortement caractérisés pour déterminer l'orage, que la température est plus élevée et l'air plus chargé de vapeurs.

Les ondulations du sol ont une influence très-marquée sur la répartition des orages en France, mais la nature du sol et du sous-sol, leur degré d'humidité, la nature des végétaux qui les recouvrent, ont une action non moins grande probablement sur les chutes de grêle et de foudre; c'est là, d'ailleurs, un point très-obscur de la science (Marié-Davy).

OZONE.

Les observations de Schoënbein, de Bérigny de Versailles, et de Jacolot permettent d'établir que la quantité d'*ozone* augmente par les temps couverts et pluvieux, et qu'elle est fortement influencée par l'état d'agitation de l'atmosphère. L'ozone paraît surtout abondant les jours où la pluie est accompagnée d'un grand vent. Un accroissement dans la densité de l'air est suivi d'une légère augmentation dans le chiffre de l'ozone, et Jacolot a vu en Islande le chiffre de l'ozone s'élever sous l'influence des aurores boréales.

On a voulu établir un rapport entre l'excès de l'ozone et la production des maladies de poitrine, et particulièrement de la phthisie pulmonaire (Schoënbein et Boëckel). On a prétendu que l'abaissement du chiffre de l'ozone était une cause de l'apparition du choléra, des fièvres intermittentes et des affections gastriques. Ces observations, faites par des médecins allemands, n'ont pas été confirmées.

CHAPITRE III

DIVISION DES CLIMATS

La plupart des auteurs, Michel Lévy, Fleury, etc., divisent les climats en climats chauds, froids et tempérés. M. Rochard a montré les inconvénients de cette classification mal définie, et qui s'en tient encore à la latitude et à la vieille division en trois zones.

Avec le savant inspecteur général, nous partagerons donc l'espace compris entre l'équateur et les pôles en cinq zones climatériques, séparées par des lignes isothermes, présentant entre elles une différence de 10° de température, et nous admettrons cinq climats :

1° Les climats *torrides* s'étendant de l'équateur thermal à la ligne isotherme de + 25°.

2° Les climats *chauds* de la ligne de + 25° à celle de + 15°.

3° Les climats *tempérés*, pris entre celles de + 15° et de + 5°.

4° Les climats *froids* entre celle de + 5° et celle de — 5°.

5° Les climats *polaires* entre —5° et — 15°.

CHAPITRE IV

CARACTÈRES DES DIVERS CLIMATS. — LEUR INFLUENCE SUR L'HOMME. DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE DES MALADIES.

I. CLIMATS TORRIDES.

La zone des *climats torrides* qui comprend l'espace limité dans les deux hémisphères, par l'isotherme de + 25°, représente plus d'un tiers de la surface du globe. Son domaine s'étend sur quatre parties du monde ; l'Europe seule reste en dehors. En Asie, à l'Occident, la zone torride va de la mer Rouge à l'Indus, elle embrasse l'Arabie, le sud de la Perse et le Beloutchistan. Au centre, elle s'étend de l'Himalaya à la mer, renfermant l'Hindoustan. A l'Orient, elle comprend l'Indo-Chine (empire Birman, royaume de Siam, et empire d'Annam).

En Afrique, à l'Occident, elle comprend la région étendue du cap Blanc au cap Negro, c'est-à-dire la Sénégambie, la Guinée et le Congo. Au centre, le Sahara, le Fezzan et le Soudan. A l'Orient, la région étendue du tropique du Cancer à l'embouchure du Zambèse, renfermant la Nubie, l'Abyssinie, les royaumes d'Ajan, de Zanguebar, et de Mozambique, Madagascar et les îles voisines.

En Amérique, dans l'Amérique du Nord, le Mexique, l'Amérique centrale et les Antilles ; dans l'Amérique du Sud, la Colombie, les Guyanes et le nord du Brésil.

En Océanie : 1° en Malaisie, les îles de la Sonde, les Philippines, les Célèbes, les Moluques et la Nouvelle-Guinée. En Polynésie, les archipels des Carolines, des Navigateurs, les îles de la Société, les Marquises.

La zone torride est surtout remarquable par la constance et l'uniformité des influences atmosphériques[1].

[1] Lorsque nous avons étudié les divers éléments constitutifs des climats, nous avons insisté sur les caractères météorologiques de la zone torride, tant au point de vue de la

Les conditions telluriques y sont dans bien des points les mêmes ; elles sont caractérisées surtout dans l'Amérique centrale et aux Antilles. Dans l'Amérique centrale du huitième au dix-septième degré de latitude, le pays présente, le long de la mer Orientale, une côte basse, très-plate, souvent d'une telle horizontalité, que les fleuves descendant de la Cordillière y prennent un cours ralenti ; les pluies périodiques torrentielles entraînent vers leur embouchure des quantités considérables de matières terreuses, sédimentaires, et des amas d'arbres, reliés les uns aux autres par ces lianes et ces épiphytes qui sont le trait dominant de la forêt vierge des tropiques. Il en résulte des barres aux bouches des fleuves, des flèches de sédiments qui se créent entre le vrai rivage et la haute mer, de vastes lagunes, des levées de sable entre le continent et la haute mer, qui atteignent plusieurs centaines de kilomètres.

Les rivières, dans leur trajet à travers la plaine, se partagent en une foule de branches qui, s'anastomosant avec celles des rivières les plus voisines, viennent former un réseau presque inextricable de canaux qui souvent n'ont pas de courant. La largeur de la plaine est très-limitée, et l'on voit surgir d'une manière abrupte les cimes de la Cordillière. Ces hautes cimes séparent l'*enfer des terres chaudes* des régions heureuses de l'intérieur, doucement inclinées vers le Pacifique. Il pleut à peu près toute l'année sur la côte ouest. On comprend quelle peut être la richesse d'un pareil sol d'alluvions, et on ne doit pas être surpris de la splendeur des forêts sur le versant Atlantique.

En effet, des bois impénétrables s'étendent partout. Les palétuviers du rivage se dressent dans les lagunes. Il faudrait une longue énumération pour donner une idée des arbres qui, le long des cours d'eau, forment des murailles de 100 pieds de hauteur, serrés et reliés les uns aux autres par une multitude de lianes. Les vents régnant du nord-est sont arrêtés dans leur essor par la haute barrière de la Cordillière.

Il en résulte un obstacle à la propulsion des couches d'air et un défaut de circulation active au niveau des plaines basses du littoral ; en dehors de la brise de mer et des ouragans, on ne trouve plus ici que de faibles oscillations de l'atmosphère.

Les Européens ne peuvent s'acclimater sur cette côte, funeste d'ailleurs à tous les émigrés ; il est passé en proverbe, en Amérique, que le chemin de fer de Panama a coûté une vie d'homme par traverse posée sur la voie ; les Chinois y meurent par centaines. On raconte qu'au

température que de l'humidité, de la pression, de l'électricité ; nous n'avons donc pas à y revenir.

plus fort de l'épidémie une multitude de ces pauvres expatriés allèrent s'asseoir à la chute du jour sur les sables de la baie de Panama à la marée basse, et là, les yeux fixés à l'ouest, se laissèrent noyer par le retour du flot[1].

Les phénomènes que nous avons observés pour l'Amérique centrale, se reproduisent dans les autres régions : un sol formé d'alluvions, un régime de cours d'eau caractérisé par des débordements périodiques au milieu de forêts épaisses, après des pluies torrentielles et avec une chaleur extrêmement élevée, une côte basse et plate, la formation de barres, de flèches, de sédiments, provenant du conflit des eaux douces limoneuses du continent et de la houle constante du large, enfin la stagnation de l'atmosphère, constituent les phénomènes caractéristiques des climats torrides, qui peuvent être considérés comme les causes des endémies que l'on rencontre en si grand nombre dans tous les pays appartenant à cette zone.

Une des influences les plus actives du climat torride sur l'organisme consiste dans l'exagération des exhalations pulmonaire et cutanée[2]. Elle amène une diminution de quantité dans la production de la chaleur animale, et par suite une plus faible proportion d'acide carbonique. Le ralentissement de la fonction respiratoire fait que le carbone qui devait être brûlé dans le poumon est éliminé par une autre voie : de là l'activité fonctionnelle plus grande du foie. Il existe une débilité musculaire, une tendance à l'atonie générale qui explique le désir d'une alimentation excitante. Sous ces climats, les populations sont molles, inertes, paresseuses; elles sont peu belliqueuses et souvent manquent complétement de courage.

On voit de grandes nations recevoir avec indifférence le choc des conquérants étrangers; l'Égypte elle-même, après avoir accompli ses transformations intérieures et vu s'éteindre la caste guerrière qui faisait sa force, est tombée aux mains des étrangers, qui l'ont ensanglantée de

[1] Reclus, *Nouvelle-Grenade*, et Pauly, *Esquisses de climatologie comparée*.

[2] Le pigment des parties directement insolées est augmenté, sans que toutefois cette modification soit héréditaire. Le soleil d'Afrique a été impuissant à bronzer la peau des générations des Kabyles blonds, qui, depuis bien des milliers d'années, habitent les frontières orientales de l'Algérie. Les modifications anatomiques de quantité, de couleur et de forme que le pelage des animaux subit sous l'influence de la température des divers climats sont évidentes : notre mouton, sous les tropiques, perd sa laine, qui est remplacée par un poil droit et roide de même nature que celui qui lui recouvre le nez et les pattes; et inversement, les toisons lisses des tropiques deviennent laineuses sous notre ciel; le froid, l'exposition à l'intempérie des saisons, chez le porc et le sanglier, augmentent dans des proportions considérables les villosités pileuses de la peau. Ces modifications se prononcent et se consolident par l'hérédité dans la suite des générations. Les modifications du plumage ne sont pas moins évidentes que celles du pelage

leurs luttes et dont la succession fait toute son histoire. En Asie, il n'y a point à proprement parler de zone tempérée, et par là même point d'intermédiaire entre les races mobiles et entreprenantes du nord et les races amollies du sud. L'extrême pauvreté à côté de l'extrême abondance, la force voisine de la faiblesse, nous expliquent cette longue succession d'empires, qui couvrit de ruines l'Asie méridionale et qui la fit tant de fois changer de maîtres. Et les mêmes causes agissant toujours dans le même sens, nous comprenons pourquoi ces conquêtes n'amenaient aucun changement durable, et comment les vainqueurs, prenant les mœurs des peuples vaincus et subissant la même influence, se préparaient les mêmes destinées. La race vigoureuse des Perses ne s'établit sur les bords du Tigre et de l'Euphrate que pour succomber au jour marqué devant l'invasion des Grecs; les successeurs d'Alexandre ne font que préparer les voies aux Romains.

Il en est de même lorsqu'on jette les yeux sur l'Inde; la religion y a pour dogme le néant du monde, l'inutilité de la vie humaine, pour morale l'indifférence et l'inertie. L'influence du climat, la facilité de la vie et en même temps le retour des grands fléaux qui la rendent précaire, le goût de la contemplation oisive, la splendeur souvent accablante d'une nature presque toujours supérieure aux forces de l'homme, ont contribué à développer outre mesure parmi des imaginations à la fois molles et ardentes cette partie de l'intelligence qu'on a nommée de nos jours le sens religieux.

Cet ensemble de conditions physiques et morales fait aisément prévoir les différences qui séparent, au point de vue pathologique, les climats torrides de toutes les autres régions du globe. On y rencontre en effet des maladies spéciales propres au climat, ainsi que des affections communes à tous les pays, mais qui, sous l'influence de la température, acquièrent quelquefois un caractère particulier.

Les maladies que l'on peut observer sous les climats torrides sont de divers ordres : 1° les unes sont communes à tous les pays, comme la variole, la rougeole, la scarlatine, les maladies nerveuses, la diphthérie, l'emphysème pulmonaire, l'épilepsie, la phthisie, le rhumatisme et la goutte[1], offrant cependant dans leur marche, leur durée et leur terminaison, quelques traits différents. On a beaucoup exagéré l'influence heureuse de la chaleur sur la marche de la phthisie. Dans la Guyane, la phthisie aiguë enlève un tiers de la population, et, ainsi que le dit Laure, les phthisiques ne guérissent pas sous l'équateur. M. Rochard

[1] Charcot, *Maladies des vieillards.*

a démontré, d'après une foule de documents français et étrangers et d'après ses observations personnelles, que, chez les sujets prédisposés, la maladie se développe et marche avec beaucoup plus de violence et de rapidité dans les régions équatoriales que dans les climats tempérés. Rien de plus commun dans les pays chauds que la forme galopante : la durée totale de la maladie n'est en général que de quelques mois. Elle paraît se multiplier et prendre une force d'expansion considérable dans les localités qui semblent salubres comme l'Océanie et le Pérou. Au contraire, les pays élevés, les climats du nord, seraient indemnes.

2° D'autres affections, observables dans la plupart des climats, revêtent sous la zone torride des caractères si particuliers, une telle gravité, que ce sont pour ainsi dire d'autres maladies. Ainsi, toutes les affections palustres, les dysenteries, les hépatites.

3° Enfin, une dernière classe d'affections est propre à la zone torride ; quelques-unes de ces maladies y naissent et peuvent être transportées plus tard dans d'autres pays. Je citerai, comme exemples, la fièvre jaune et le choléra.

Le degré de gravité des *affections palustres* est en rapport avec la nature du sol ; elle se trouve atténuée sur de hauts plateaux boisés, ou sur un sol exempt de marécages ; mais dans ces pays, l'homme étant plus directement en rapport avec les influences atmosphériques et telluriques, dont la température augmente l'énergie, subit davantage l'action des exhalaisons du sol[1]. Si donc nous rencontrons des conditions telluriques semblables à celles que nous avons décrites pour l'Amérique centrale, l'intoxication paludéenne se montrera sous ses formes les plus redoutables, c'est-à-dire la fièvre pernicieuse et la cachexie palustre. Elle imprime en outre son cachet à toutes les autres maladies.

Dans les parages à saisons bien tranchées, c'est à l'époque des pluies que l'on voit apparaître les fièvres ; c'est à la période suivante, alors que les marais commencent à se dessécher, qu'elles atteignent leur plus haut degré d'intensité, puis leur fréquence va en diminuant et elles cessent presque complétement à la fin de la saison fraîche.

Dans la partie nord du golfe de Guinée, dans les golfes de Benin et de Biafra, les fièvres sont de la dernière gravité pendant la durée des vents du nord-est (en novembre et en décembre), qui coïncident avec l'élévation de la température et la cessation des pluies. C'est alors que

[1] Il peut arriver, toutefois, que les longues sécheresses et l'intensité de la radiation solaire dessèchent et momifient les émanations putrides des matières animales décomposées, et atténuent ainsi leur action nocive.

les mouillages de Clarence à Fernando-Po, de Saint-Antoine à l'île du Prince, sont si dangereux.

Le type de la fièvre varie suivant les saisons et les localités ; la fièvre tierce se manifeste dans les parages les moins insalubres. La fièvre quotidienne règne seule dans les lieux les plus infectés, et dans la mauvaise saison.

Les typhus rémittents, pseudo-continus et continus, sont de plus en plus fréquents à mesure que l'on se rapproche de l'équateur ; la fièvre bilieuse hématurique, que l'on observe aussi dans les postes du fleuve et même à Saint-Louis, fait les plus grands ravages dans les comptoirs d'Assinie et du Grand-Bassam. Cette affection redoutable se montre surtout après la saison des pluies ; la fréquence des accès pernicieux est en raison directe de l'insalubrité des lieux.

Les formes les plus communes à la côte occidentale sont, dans leur ordre de fréquence, la délirante, la comateuse, la dysentérique, la cholérique et la syncopale.

Quel que soit le type de la fièvre à son début, elle ne tarde pas à le perdre, pour affecter une marche irrégulière, dans laquelle on voit souvent les accès se reproduire au bout de 7 jours ; la cachexie paludéenne apparaît toujours rapidement.

La Guyane, comme l'Afrique tropicale, offre au plus haut degré tous les types connus de l'intoxication palustre. Dans les années ordinaires, la fièvre paludéenne représente les trois quarts du chiffre total des maladies externes et internes, et détermine le tiers de la mortalité générale.

L'impaludation des nouveaux arrivés est tellement rapide sur quelques points de cette colonie, qu'il suffit d'un mois, de quelques jours même, pour déterminer l'anémie la plus profonde, et cela au bout de quelques accès de fièvre simple seulement (Saint-Pair).

Plus ordinairement, la fièvre simple est remplacée par les fièvres rémittentes, bilieuses, ictériques, algides, cholériformes ; un premier accès méconnu, le suivant devient pernicieux. Les phénomènes pernicieux sont : 1° le délire et le coma, la congestion cérébrale et la stupeur, les convulsions, le tétanos ; 2° la pneumonie, la syncope, la cardialgie, la cyanose, l'asphyxie ; 3° les vomissements, les flux bilieux, l'evacuation dysentérique ou cholériforme, l'algidité, les sudamina, la diaphorèse, la jaunisse et l'urine sanguinolente (J. Laure).

L'Indo-Chine doit être rangée parmi les contrées où l'on rencontre le plus l'infection palustre (Thorel). Elle constitue un cinquième des décès dans ce pays où les trois quarts des terres cultivées sont

des rizières, où l'abondance des pluies transforme pendant 6 mois toutes les vallées, toutes les excavations et même toutes les plaines en marécages.

Aucune localité de la Basse-Cochinchine n'est exemptée. Dans la Haute-Cochinchine et jusqu'à 800 mètres d'altitude, les maladies paludéennes ont la même fréquence et la même gravité. Entre 1200 et 1500 mètres elles paraissent diminuer d'intensité; cependant elles règnent encore dans le fond des vallées de l'Yunnan, sur les populations issues de Chinois et d'indigènes qui habitent ces hauteurs. Ce n'est qu'à une altitude de 2000 mètres qu'elles sont en véritable décroissance. Les types les plus divers se trouvent représentés. Le type quotidien est plus fréquent chez les Européens; chez les Annamites au contraire, on observe le plus souvent le type tierce. Les fièvres intermittentes simples règnent presque également toute l'année, et la saison sèche n'amène qu'une faible diminution dans leur nombre. Les formes de la fièvre sont très-variées, depuis l'accès simple régulier jusqu'à l'anémie et la cachexie paludéenne la plus prononcée, jusqu'aux formes larvées et aux formes pernicieuses les plus diverses et les plus rapides. Les formes pernicieuses les plus ordinaires sont la forme encéphalique, la forme ataxique et l'algide; les accès pernicieux éclatent en général subitement sans que rien, pas même un accès antérieur, l'ait annoncé.

De toutes les endémies des pays chauds, c'est la *dysenterie* qui fait partout le plus de victimes.

Au Sénégal, les fièvres intermittentes ne figurent que pour 31 pour 100 dans la mortalité générale, tandis que la dysenterie y entre pour 37,16.

La fréquence de la dysenterie est d'ailleurs en rapport direct avec celle des fièvres intermittentes, sévissant surtout sur les bords empestés des rivières; toutefois, ces deux maladies ne règnent pas à la même époque : la dysenterie se montre après les fièvres.

Sur la côte occidentale de l'Afrique, les vents de nord-est et les variations brusques de température ont une influence marquée sur sa production; elle se présente rarement avec une marche franchement aiguë, son début est lent et insidieux, la diarrhée la précède le plus souvent, les formes bilieuses et mucoso-bilieuses sont celles qu'elle affecte de préférence; nulle part aussi elle n'offre une plus grande tendance à la récidive.

A la Guyane, la dysenterie est permanente; elle sévit dans les localités où la fraîcheur des nuits contraste le plus avec la chaleur diurne.

La dysenterie primitive existe souvent en dehors du paludisme, ainsi qu'on le voit aux îles de Remires et du Salut.

L'*hépatite* est encore une des endémies de la zone torride, et l'Afrique tropicale est surtout son pays de prédilection. Il n'est guère d'Européen qui puisse séjourner à la côte occidentale, sans être atteint d'hypérémie du foie.

L'hépatite est le plus souvent liée à la fièvre intermittente et surtout à la dysenterie, qui la précède très-souvent et dont elle affecte la marche insidieuse. Il n'est pas rare de voir des abcès se produire et acquérir un volume considérable chez des individus qui semblent à peine malades, et qui continuent à vaquer à leurs occupations jusqu'au moment où leur abcès vient à s'ouvrir. Au Sénégal, l'hépatite entre pour un quart environ dans la statistique des décès.

La *colique sèche* est rattachée encore par un certain nombre de médecins (Laure entre autres) à l'endémie palustre ; elle règne exclusivement, dit-il, dans les pays marécageux situés sous le tropique, et la fièvre intermittente à laquelle on la voit succéder paraît ordinairement en être le point de départ. Elle atteint les sujets débilités, qui ont subi l'influence des marais, les anémiques disposés aux maladies du foie, à l'intermittence, à la cachexie. Toutefois, d'après les travaux de Lefebvre, trop de raisons portent aujourd'hui à considérer cette maladie comme un empoisonnement saturnin, pour qu'on puisse la compter au nombre des intoxications palustres.

On observe également, sous la zone torride, certaines affections qui offrent quelques caractères communs avec les maladies du même genre qui existent dans nos pays. Le *typhus des hauts plateaux* qui se rencontre partout au Mexique, endémique seulement sur l'Anahuac, serait, d'après M. Jourdanet, le typhus à forme hémorrhagique qui, sous le nom de *matazahualt*, fièvre rouge des Astèques, aurait, à diverses époques, exercé d'affreux ravages parmi les Indiens des Cordillières. Coindet fait observer que, si le typhus est plus fréquent sur le plateau central, cela tient à ce qu'à des niveaux inférieurs les conditions climatériques permettent l'habitation dans des localités mieux aérées, que les ruisseaux, les rivières, les lacs y sont permanents, tandis que sur les hauteurs ils se dessèchent à certaines saisons, laissant au milieu des villes et des villages de vastes dépôts d'immondices.

D'autres maladies semblent affecter, sous le climat torride, un caractère particulier, distinctif des mêmes maladies observées dans nos contrées. Ainsi l'*anémie du Gabon* paraît parfois être une affection essentielle, propre au pays même; elle peut se développer sans être la

conséquence d'aucune autre maladie, et il n'est pas rare de voir des hommes qui n'ont jamais présenté les symptômes caractéristiques de la fièvre paludéenne, ou de toute autre affection endémique, dépérir progressivement et souvent très-rapidement (anémie galopante), sans qu'on puisse attribuer à autre chose qu'à une anémie essentielle le brusque changement opéré dans leur santé. Ces cas sont toujours très-graves et il faut rapatrier les malades d'urgence, car la rentrée dans les climats tempérés est la seule chance de salut (Aude).

La fréquence des *calculs vésicaux* est très-grande, tant dans les provinces centrales que dans les provinces supérieures de l'Inde; elle a été observée par Currant, entre Calcutta et Peschaver. D'après cet auteur, elle paraît augmenter à mesure que l'on approche des hauts plateaux. Les natifs de l'Inde s'accroupissent sur les talons pendant l'acte de la miction, au lieu de se tenir debout comme nous le faisons en Europe, et il n'est pas douteux, dit Currant, que cette attitude ne soit défavorable à l'évacuation complète et facile du contenu de la vessie.

Les grandes *plaies* guérissent en Abyssinie avec une remarquable facilité, comme cela s'observe à la suite des supplices de la castration, de l'amputation du pied ou de la main, qui sont largement pratiqués sur les vaincus et sur les criminels.

Les températures excessives que rencontrent dans la mer Rouge les navires qui la parcourent donnent lieu parfois à des accidents graves d'*asphyxie*. Texier cite quatre cas mortels sur le transport-écurie *la Garonne*, en juillet 1862[1].

En Sénégambie, la singulière maladie qui a reçu le nom de *maladie du sommeil*, *sleeping dropsy*, *n'tonzy*, des indigènes (hypnosie), est particulière aux noirs de la côte occidentale d'Afrique. Cependant, M. Chasseniot dit avoir vu en 1859, à Gorée, un mulâtre de Saint-Louis succomber à cette affection.

Depuis l'occupation du Sénégal, il était notoire, parmi les colons de Saint-Louis et de Gorée, que, chaque année, un certain nombre d'esclaves (surtout à Gorée) en était atteint; on l'y nommait maladie de Gorée. C'est sur les noirs du Congo que l'hypnosie a été le plus souvent observée. M. Guérin l'a étudiée à la Martinique, mais les hommes at-

[1] La température, sur le pont, était de 39 degrés à l'ombre; dans l'intérieur du navire, elle a dépassé 45 degrés dans le faux-pont supérieur, et est arrivée à 52 degrés dans le compartiment des chevaux. La chaleur était presque aussi intense le soir que dans l'après-midi. Ce n'est qu'après neuf heures et pendant la nuit, que l'on ressentait un abaissement notable. En même temps que se produisaient ces morts subites, on observait aussi des syncopes, des étouffements. La chaleur était telle que tout le monde restait sur le pont; on éprouvait une grande gêne à respirer, une faiblesse générale, une soif intolérable.

teints étaient des noirs africains ayant au plus cinq à huit ans de séjour aux Antilles; jusqu'à présent cette maladie n'a pas été vue sur les noirs nés aux Antilles et purs de tout mélange, fait qui, pour certains auteurs, semble établir son origine africaine. L'hypnosie attaque tous les âges, et les deux sexes à peu près indistinctement; d'après M. Guérin, l'âge de prédilection serait de 12 à 18 ans : elle est relativement plus rare dans l'enfance.

Au Soudan, Quintin donne le nom d'*acrodynie* à une affection dont il a observé quelques cas et qui présentait les symptômes suivants : desquamation de la peau avec engourdissement et fourmillement dans les extrémités; altération de la sensibilité tactile, complication d'embarras gastrique; les malades se plaignaient de ne pouvoir poser les pieds par terre sans éprouver une vive sensation de brûlure. On a noté comme causes, la nourriture malsaine et insuffisante, l'humidité des habitations, enfin l'usage du maïs. Pour M. Rey, cet état paraît tenir à la fois de la pellagre et de cette affection récemment décrite (Le Roy de Méricourt) sous le nom *burning of the feet* (sensation de brûlure aux pieds).

En 1865, on a observé à la Réunion une épidémie de *fièvre à rechute* (relapsing fever), typhus récurrent (Mac-Auliffe). Sur 121 cas il y a eu 47 décès, ce qui donne une mortalité de plus de 38 pour 100.

L'*hématurie chyleuse* est endémique dans certaines contrées tropicales, au Brésil, au cap de Bonne-Espérance, dans l'Inde, à l'île de la Réunion, à l'île Maurice et à Madagascar. Salesse (de l'île Maurice) affirme que les trois quarts des enfants de cette île en sont affectés. Cassien n'a rien observé de semblable à la Réunion; les enfants y sont quelquefois atteints d'hématurie, mais dans une proportion beaucoup plus faible que celle indiquée par les médecins de l'île Maurice; ils sont généralement affectés d'hématurie simple idiopathique. Le caractère chyleux de l'urine n'apparaît que dans un âge plus avancé et lorsque l'affection est déjà ancienne. A la Réunion, l'âge adulte et le sexe masculin paraissent prédisposés à cette maladie; elle attaque de préférence les individus de la classe aisée; les Européens qui viennent dans l'âge adulte habiter le pays, ainsi que les créoles, y sont surtout prédisposés, et parmi ces derniers les individus d'un tempérament lymphatique. L'hématurie chyleuse, assez fréquente sur le littoral, ne se développe jamais dans les localités élevées.

Au dire de Kæmpfer, il existerait dans l'Inde une forme d'*hydrocèle* nommée par les naturels *andrum*.

L'*andrum* commence par un érysipèle au scrotum, qui se reproduit

dit-on, tous les mois à la nouvelle lune ; il laisse après lui une tuméfaction causée par l'épanchement d'une matière séreuse dont la quantité augmente de jour en jour et exige des ponctions ou des scarifications. Cette maladie attaque les indigènes et les Européens ; il suffit d'un séjour de quelques années pour y être sujet, elle est incurable pour les habitants. Si l'on change de climat, la tumeur diminue et finit par disparaître (Boudin).

Les *affections cutanées* sont très-fréquentes et très-variées sous les climats torrides. Nous allons en passer quelques-unes en revue.

A la Guyane, l'*ulcère phagédénique des pays chauds* est très-fréquent. Suivant Chapuis, le nombre des individus atteints d'ulcère est dans la proportion de 22 pour 100 sur le total des malades admis dans les hôpitaux. L'ulcère phagédénique n'épargne aucune race ; on le rencontre non-seulement chez les transportés de race blanche et de race noire, mais au moins aussi souvent chez les immigrants coolies. Les Madériens, les Chinois, en sont également affectés, ces derniers peut-être moins souvent. Cet ulcère semble épargner les Indiens aborigènes.

En Sénégambie, les moindres égratignures deviennent l'origine de l'ulcère phagédénique des pays chauds, que l'on appelle ici *ulcère de Kéniéba*. Le poste de ce nom est dans le Bambouk, entre les rivières Sénégal et Falémé.

Sur les bords de la mer Rouge, on observe la *plaie de l'Yémen* qui vient compliquer les blessures comme en Arabie, quoique plus rarement.

Azéma a décrit sous le nom d'*ulcère de Mozambique* une des formes de l'ulcère phagédénique des pays chauds. Il se montre fréquemment sur les Caffres des diverses tribus. Les Makoias l'appellent *kilouda* (plaie). Cette lésion se rencontre aussi aux îles Comores, notamment à Anjouan et à Madagascar ; chez les Malgaches, elle a souvent pour origine une plaie produite par la piqûre d'un fragment de corail ou d'un aiguillon de raquette, alors que la plaie a été en contact avec l'eau de mer. L'ulcère de Mozambique se développe presque exclusivement aux membres inférieurs.

Le *bouton d'Alep* ou ulcère d'Orient se voit très-souvent le long du Tigre et à Bagdad ; on l'a observé aux environs de Damas, suivant Volney, et au pied du Liban d'après M. Suquet. La côte nord du golfe Persique paraît être la limite de cette affection, qui remonte jusqu'au 37e degré de latitude nord et s'étend entre 34 et 60 degrés de longitude est. Les variétés de forme sont nombreuses.

En Océanie, dans la Malaisie, le *bouton d'Amboine* est endémique ; dans l'archipel des Moluques, il a été décrit pour la première fois par

Bontius, qui avait déjà reconnu son analogie avec la maladie vénérienne.

Des recherches plus récentes ont prouvé que le bouton d'Amboine n'était autre chose que la frambæsia et qu'il dépendait de la syphilis; il atteint plus particulièrement, d'après Van Leent, les individus de race nègre ou malaise, et les métis provenant du mélange de ces races ou de leur croisement avec les Européens. Ceux-ci ne sont pas toujours épargnés; les cas les plus fréquents et les plus graves s'observent chez les enfants indigènes, depuis la naissance jusqu'à l'âge de 10 à 12 ans. Le bouton d'Amboine est contagieux, inoculable et surtout transmissible par voie d'hérédité.

Dans le pays des Mandingues, en Sénégambie, on observe aussi la *frambæsia* (Yawes).

Sur la côte de Guinée, les maladies de la peau sont très-répandues; la gale, appelée *krakra*, est très-commune; on constate les diverses formes de *pian*, le *psoriasis palmaire*, beaucoup d'éruptions herpétiques; il n'est pas rare de rencontrer des ulcères du nez, des lèvres, de la face, etc.

Aux Antilles, le *pian*, le *crabe*, le *lota* et diverses autres taches de la peau sont des formes syphilitiques propres à la race nègre.

L'*ulcère phagédénique* se déclare souvent chez les travailleurs aux membres inférieurs.

Les *bourbouilles* (lichen tropicus) sont surtout le partage des inacclimatés, mais n'épargnent pas les créoles.

Les affections cutanées sont également nombreuses à la Réunion.

Au Mexique, un petit insecte, appelé par les Indiens *tlasahuate*, attaque l'homme et se fixe presque toujours aux paupières, aux aisselles, au nombril, etc.; sa présence est annoncée par la démangeaison, puis surviennent de la rougeur, du gonflement et quelquefois de la suppuration : ces symptômes restent toujours locaux. Il suffit d'enlever l'insecte pour que les phénomènes morbides cessent; les Mexicains se servent ordinairement, pour cela, d'une aiguille ou d'une tige de graminée.

C'est à la Guyane que Coquerel a étudié la mouche à laquelle il a donné le nom de *Lucilia hominivorax*. Les accidents graves, les cas de mort, produits par la présence et le développement de ses œufs dans les fosses nasales, ne sont nullement rares, surtout chez les transportés et chez ceux qui vivent au voisinage des chantiers près des bois (Audouit).

La puce pénétrante ou *chique* est très-fréquente en terre basse, et assez rare dans les régions un peu élevées (Bonnet). Elle habite exclusivement les parties comprises dans la zone torride des deux Améri-

ques ; elle est excessivement fréquente au Brésil, à la Guyane, au Mexique ; on la rencontre aussi dans les républiques équatoriales du Nouveau-Monde et dans les îles du golfe du Mexique.

La piqûre *des scorpions de la Nouvelle-Grenade*, d'après Posada-Arango, produit, outre la douleur locale, une petite plaque érythémateuse dure, avec un point ecchymotique au centre, un peu d'angoisse, de malaise vague, d'étourdissement, et, ce qui est caractéristique, un engourdissement très-marqué de la langue, une sorte de paralysie incomplète de cet organe. Les mêmes phénomènes ont été observés à Guayaquil par S. Duran, et dans quelques cas il a noté de légères convulsions cloniques ; ordinairement les accidents disparaissaient en moins de vingt-quatre heures, mais chez des personnes affaiblies et chez des enfants la mort peut survenir.

Les médecins espagnols ont signalé dans la campagne de 1863 aux Antilles, campagne faite par des troupes acclimatées, venant de deux îles voisines, Porto-Rico et la Havane, des ulcérations multiples sur les diverses parties de la surface cutanée. Chez les soldats venant de la province de Seybo, ces ulcères ou *rampanos* sont attribués à la piqûre d'un insecte appelé *colorado*, que les uns considèrent comme le *Pulex penetrans*, qui existe en certains lieux de Saint-Domingue, d'autres comme une fourmi rouge, dont la piqûre détermine une vésicule ombiliquée avec prurit excessif et suivie d'ulcération.

Au Sénégal, on rencontre souvent dans les postes du fleuve, et même à Saint-Louis, des hommes atteints de *filaire de Médine* au pied, à la jambe et à la cuisse. Les sujets, pour la plupart indigènes, racontent qu'ils ont été atteints du ver, après avoir traversé à gué des flaques d'eau croupissante.

Au Sénégal, on observe également l'*éléphantiasis des Arabes* et le *dragonneau*.

En Mozambique, les indigènes désignent sous le nom d'*itaca* (ce qui signifie en langage *macua* force, violence) une maladie fébrile à symptômes complexes et qui ne saurait être acceptée comme une forme pyrétique spéciale à cette contrée.

A Rios de Senna, on appelle *fièvre de carrapato* une pyrexie qui attaque surtout les nouveaux arrivés. Cette fièvre est souvent accompagnée de délire ; on l'attribue généralement à la morsure d'un insecte commun dans cette localité, et qu'on nomme carrapato (?).

Matunica ou *mapute* est le nom, en langue *landine*, d'une espèce *d'angine diphthéritique* qui apparut pour la première fois en 1857, à Laurenço-Marquez, et qu'on suppose avoir été importée de la côte

de Natal. En 1858 et 1859, cette maladie devint épidémique et fit de grands ravages; depuis elle est restée endémique et s'est étendue au nord du Laurenço-Marquez (Rey).

La *lèpre* existe encore dans toutes les parties du monde. Afin de ne pas scinder la distribution géographique de cette maladie, nous dirons immédiatement tous les points du globe où elle se montre, bien qu'ils soient loin d'appartenir tous à la zone torride.

En Islande, elle règne sous le nom de spedalsked. Le nombre des lépreux, était en 1857, d'environ 150 sur 52 000 habitants (Guérault). Aux îles Féroé, il était en 1846 de 66.

La lèpre est très-répandue dans la partie sud-est de la Russie d'Europe, à l'est de la Crimée, sur le littoral de la mer d'Azov, le long du Caucase jusqu'à Astrakan, près de la presqu'île de Cherson, sur les bords du Don, ainsi que dans l'Oural. Elle existe aussi dans quelques localités des provinces baltiques, particulièrement en Finlande, en Esthonie, en Courlande, et cela, non-seulement parmi les habitants des côtes, mais aussi, d'après Meyer, parmi la population des villes situées plus à l'intérieur.

En Suède, la lèpre s'observe dans la province de Helsingelande. Cette maladie est endémique sur les rives du grand fleuve de Ljusnam. Le nombre des lépreux est considérable en Norvége, principalement dans certains districts des environs de Bergen. Au dénombrement de 1846, on comptait 1 lépreux sur 95 habitants; il existait dans toute la Norvege 1122 spedalsques dans les provinces, et 196 internés dans les hôpitaux spéciaux de Bergen, Drontheim, Molde et Christiania. Ces chiffres sont aujourd'hui (1857) au-dessous de la vérité et, d'après Boëck et Danielsen[1], la maladie a fait des progrès dans ces dernières années (Guérault).

En Italie, la lèpre est endémique dans quelques localités du littoral, sur la côte orientale, à Comacchio, située dans les lagunes de Ferrare; elle est un peu plus fréquente sur le littoral du golfe de Gênes, depuis Chiavari jusqu'à Nice.

La lèpre, d'après Hennen, règne endémiquement dans un village de Céphalonie. Elle se rencontre dans quelques îles grecques ainsi que dans plusieurs villages d'Eubée et d'Andros, mais particulièrement dans les îles turques, Tenedos, Patmos, Samos et surtout à Candie. Elle s'observe également en Syrie et en Palestine.

[1] Danielsen et Boëck. *Traité de la spedalsked ou éléphantiasis des Grecs*. Paris, 1848, in-8 et atlas in-folio.

La lèpre est endémique dans quelques régions de la Perse; on rencontre des lépreux à Tabris, à Zendjam, à Hamadan.

Elle est très-commune à Bombay, à Madras; elle s'y montre sous toutes les formes.

A Foo-Chow (Chine), la lèpre est très-répandue; les lépreux sont cantonnés et nourris dans des léproseries.

A l'île Sitka (Amérique), on rencontre la lèpre tuberculeuse.

D'après Hoest, Lemprière et Jackson, elle règne au Maroc; les lépreux sont en grand nombre et habitent un quartier séparé, bien que restant en relations habituelles avec la population.

Suivant les observations de Prosper Alpin, de Larrey, de Pruner, de Griesinger et les rapports de tous les voyageurs, la lèpre règne endémiquement sur toute la vallée du Nil, sur le littoral méditerranéen et sur celui de la mer Rouge; il en serait de même pour l'Abyssinie, où elle n'est pas seulement limitée au littoral et aux plaines, mais où on l'observe fréquemment aussi sur les plateaux. Elle serait inconnue au Sennaar; en revanche elle est commune au Darfour. Cette maladie est également endémique le long de la côte septentrionale d'Afrique; elle serait plus rare dans le pays des dattes que dans les autres régions. Elle est aussi répandue en Sénégambie. On la rencontre en suivant la côte ouest d'Afrique depuis Sierra Leone jusqu'à la côte du Congo; il existe à la colonie du Cap deux léproseries. On signale la fréquence de la lèpre à Madagascar, à la côte de Mozambique, à Maurice et à la Réunion. Elle est fort commune à Madère; elle règne endémiquement aux Açores. Elle a été constatée à Sainte-Hélène.

La lèpre se rencontre dans beaucoup de localités du Mexique; elle est de préférence endémique parmi les tribus indiennes. Elle ne s'est pas seulement montrée sur le littoral et dans les plaines, mais encore, d'après les observations de Cheyne, sur beaucoup de points des terres hautes (Colombie).

Elle règne dans les anciennes possessions espagnoles de l'Amérique du Sud qui forment la Nouvelle-Grenade et le Venezuela.

Dans la république de l'Équateur, elle est très-répandue.

Ulloa a appelé l'attention sur son extension à Carthagène et aux environs. Restreppo mentionne son endémicité à Bogota, Tunga, Casanare, Socorro, Pamplona, etc., et Etcheverria, qui lui-même était lépreux, a donné des renseignements sur la léproserie de Quito. Aux Antilles, la lèpre, connue sous le nom de *cocubea* (*cacabay*), sévit principalement sur les nègres et les hommes de couleur, et ne se montre pas dans toutes les îles avec la même intensité.

Au Brésil la lèpre, connue sous le nom de *morphéa*, est extrêmement fréquente. A l'exception des provinces de Rio-Grande et de Maranhao qui, selon Rendu et Plagge, en seraient à peu près exemptes, la maladie règne endémiquement dans cette contrée, mais de préférence dans les provinces de l'intérieur de Matto-Grosso et Minas-Geraes. Au dire de Tschudi, on rencontre des localités dans cette province où chaque famille est lépreuse (Hirsch).

En 1758, la lèpre est apparue dans la baie de Mizamichi (Nouveau Brunswick) et a fait assez de ravages pour que l'on ait entrepris de parquer les lépreux dans une léproserie (à Tracadie).

A Bornéo, dans les kampongs des indigènes, on voit quelques individus atteints de la lèpre. Les cas graves sont relégués dans une cabane au bord de l'eau [1].

Presque tous les médecins qui ont observé la lèpre dans ces pays nient qu'elle soit contagieuse.

Cette contradiction apparente entre le passé et le présent a été différemment interprétée. On a prétendu que la lèpre pouvait avoir perdu son caractère contagieux. M. Bazin soutient cette opinion, ajoutant « qu'elle n'a pour l'esprit rien de choquant. » D'autres auteurs croient que la lèpre du moyen âge est un type extrêmement complexe dans lequel ont été confondus un grand nombre d'états morbides, la syphilis entre autres.

Cependant des faits plus récents, et qui ont été communiqués à un comité anglais institué en 1863 pour recueillir les travaux qui ont paru sur la lèpre, paraissent donner plus de vraisemblance à l'opinion favorable à la contagion.

Quelques observations ont été recueillies, qui établiraient la transmission par inoculation directe du pus ulcéreux, ou par contact de ce pus. Le docteur Pollard, à la Guyane, prétend que les enfants d'une famille européenne ont contracté la maladie en jouant avec un jeune nègre. Les docteurs Duffey, Carney, Van Holst, citent des faits où la transmission se serait produite entre personnes ayant couché dans le même lit. Les médecins du Bengale ont fait connaître des cas semblables. A Honolulu, dans les îles Sandwich, la lèpre inconnue jusqu'alors y fut importée par les Chinois en 1848; depuis ce temps la propagation a été telle qu'un recensement a signalé 250 lépreux. H. Haeser [2], qui relate ces faits, ajoute que, d'après les rapports envoyés au comité, les

[1] Ces détails sur la distribution géographique de la lèpre ont été donnés par Hirsch et par M. Rey. (*Géographie médicale.*)

[2] H. Haeser. *Geschichte der epidemischen Krankheiten.* Iena, 1865.

lépreux sont partout évités, et que là où l'isolement est complet la maladie diminue, tandis qu'elle paraît s'accroître dans des conditions inverses.

A la Guyane, depuis l'émancipation, la lèpre envahit les familles blanches. Elle se propage avec une telle rapidité, qu'un dixième de la population en est infecté (Laure).

A la Réunion, la lèpre grecque n'est pas rare et présente une grande bizarrerie dans son mode de transmission.

A Santa-Fé, la lèpre est assez répandue pour y avoir nécessité la création d'un hôpital spécial. On la considère comme contagieuse.

A l'archipel des Amis (Tonga-Tabou, Océanie), M. Barthe, médecin de la *Sibylle*, a vu des lésions qui, d'après les missionnaires, seraient liées à la maladie lépreuse. Dans ce pays, la maladie passe pour contagieuse; les individus atteints de cette affection sont mis en quarantaine, à quelque caste qu'ils appartiennent. Ils se tiennent eux-mêmes à l'écart, et cachent le plus possible leur infirmité[1].

Toutefois d'autres faits semblent contredire ceux que nous venons de citer :

Chose curieuse, à la léproserie de la Désirade, où il a été difficile d'empêcher entièrement le rapprochement des sexes, la plupart des enfants nés de père et mère lépreux n'ont pas présenté la lèpre.

En Abyssinie, les lépreux ne sont pas séquestrés. Dans quelques familles, les mâles sont tous atteints, et les femmes restent indemnes bien qu'elles donnent naissance à des enfants lépreux (Carré).

La question ne saurait être tranchée par aucun de ces exemples.

Toutefois je suis entré dans ces détails, parce que la plupart de ces faits m'ont paru curieux par leur opposition avec une opinion généralement acceptée. Mais nous n'avons pas à craindre en ce moment l'importation de la lèpre, et il faudrait bien d'autres exemples et beaucoup plus concluants pour qu'on songeât à prendre contre cette maladie une mesure restrictive quelconque.

Je m'arrêterai peu sur la *dengue* (*dengue fever*[2]), quoique l'histoire

[1] M. Laycock vient d'appeler l'attention des hygiénistes anglais sur la fréquence de la lèpre chez les marins, et sur quelques circonstances qui semblent établir l'importation de cette affection en Angleterre. Le nombre des cas observés est assez considérable pour donner des inquiétudes. Le docteur Laycock, après avoir essayé d'établir le caractère contagieux de la maladie, dit qu'elle présente une longue période d'incubation, et demande, pour se manifester, des conditions particulières de santé. Il exprime le désir qu'on essaye l'inoculation sur des animaux. Les expériences devraient être pratiquées sur un grand nombre d'animaux qui seraient soumis à des observations pendant des mois et des années.

[2] La *dengue* est une affection fébrile, *sui generis*, avec début soudain, s'accompagnant

de cette maladie semble indiquer qu'elle se propage avec les courants humains et qu'elle suit les diverses voies de communication. Elle paraît avoir été observée pour la première fois à Rangoon, en mai 1824, et s'être propagée plus tard à Calcutta. Stedman note son arrivée à Saint-Thomas. Elle fut observée aussi aux îles Baléares et à la Jamaïque; on l'a vue plus tard en Amérique et dans les Indes occidentales. Elle a sévi plusieurs fois sur nos possessions du Sénégal (1845, 1848, 1856 et 1865), et, ce qui est plus important pour nous, elle a éclaté brusquement dans le sud de l'Espagne : dans une seule ville, à Cadix, 1400 personnes ont été frappées. Enfin, le docteur Sparrow, en notant les avantages qu'il a retirés de l'isolement et de la séquestration des malades, paraît confirmer la transmissibilité de la dengue.

Il incomberait donc à la prophylaxie de prévenir le mal et d'en restreindre les ravages. Cependant l'histoire et le caractère de cette affection sont trop peu connus pour qu'il soit possible de formuler en ce moment aucune règle sanitaire.

II. — CLIMATS CHAUDS.

Les climats chauds forment deux zones comprises entre les lignes isothermes de +25 et de +15°, et qui sont séparées par la zone torride; l'une est située dans l'hémisphère nord et l'autre dans l'hémisphère sud.

Dans l'hémisphère nord, l'isotherme de + 25° prend son point de départ vers le 13e degré de latitude (180° longitude ouest), laisse au nord les îles Sandwich, vient aborder la côte du Mexique au sud de

de douleurs intenses dans les grandes et petites articulations; vers le troisième jour, éruption cutanée particulière (efflorescence), paraissant sur la paume des mains, s'étendant rapidement sur toute la surface du corps, mais n'étant appréciable que rarement au delà de vingt-quatre heures. Il y a alors une rémission évidente des symptômes. Les rechutes sont nombreuses, et la maladie peut persister ainsi pendant deux mois à peu près, caractérisée par la prostration et la cachexie, et subissant par intervalle des exacerbations ou rechutes caractérisées elles-mêmes par des phénomènes rhumatoïdes ou névralgiques. Jusqu'à présent, d'après W. Dunkley, cette maladie a toujours été bénigne.

Voir, pour plus de détails : un rapport fait par le docteur Elliot et publié en 1865; un rapport fait par la commission spéciale de la fièvre (fièvre épidémique du Bengale), par les docteurs F. Anderson, C. Palmer et J. Elliot, publié dans la *Gazette de Calcutta* (2 mars 1870) par David Smith.

Voir aussi un travail par W. Aitken sur la dengue (*dandy fever*); une observation de Sparrow (*Madras Monthly Journal of Med. sciences*, mai 1872); William Anstie (*System of medecine*, edited by Reynold, *Dengue or dandy fever*, 1866); H. Rey (*Archives de médecine navale*, 1868); et Jules Rochard (*Nouveau dictionnaire de médecine et de chirurgie*, art. *Dengue*, 1869).

Colima, passe par Orizaba et Vera-Cruz, coupe la pointe du Yucatan, court le long de la côte sud de Cuba, passe par Port-au-Prince (Haïti), et va sortir de la mer des Antilles entre la Guadeloupe et la Dominique ; dans son trajet vers le continent africain, elle passe au milieu des îles du Cap-Vert; de là elle prend une direction ascensionnelle, passe au nord de Saint-Louis (Sénégal), gagne au nord le tropique du Cancer, et poursuit son trajet à peu près parallèle au 26e degré de latitude jusqu'à la mer Rouge, en passant par Mourzouk et Luxor. Elle traverse l'Hedjaz au nord de Médine, la Perse au sud de Chiraz, passe dans l'Hindoustan entre Delhi et Agra, descend par Benarès vers les embouchures du Gange, rencontre Ava (Birmanie), traverse le Laos, le Tonkin, par Ketcho, l'île d'Haïnan, celle de Luçon, au nord de Manille, se relève en laissant au nord les Mariannes, et se retrouve enfin à son origine, en passant au nord des Carolines et du groupe des îles Marshall.

La ligne isotherme + 15°, dans l'hémisphère nord, a la direction suivante (point de départ 180° longitude, 38° latitude nord) : elle traverse le continent américain, suivant une ligne qui joindrait San Francisco (Californie), au cap Hatteras ; passe au nord des Bermudes et des Açores et entre en Europe au sommet de l'angle que forme le golfe de Gascogne; à partir de là, elle a le trajet suivant :

Après avoir longé la chaîne des Pyrénées et le littoral méditerranéen de Perpignan à Gênes, traversé l'Italie parallèlement au cours du Pô, et en passant par Modène, elle suit la côte est de l'Adriatique, passe au nord de Corfou, gagne Volo, l'île Skiros, Mételin, passe au nord de Smyrne, monte pour atteindre et couper la chaîne du Caucase, passe par la mer d'Aral et Khiva; une ligne menée de ce point, à la pointe sud de la Corée, continue par le sud du Japon et s'élève pour aller rejoindre son point d'origine.

La zone des climats chauds de l'hémisphère nord, limitée par les deux isothermes que nous venons de tracer, comprend les pays suivants :

En Europe, les contrées méridionales : l'Espagne, le littoral méditerranéen de la France, la Corse, l'Italie maritime et la Grèce;

En Asie, à l'occident, le nord de l'Arabie, la Turquie d'Asie, l'Arménie et le nord de la Perse; au centre, l'Afghanistan, le Turkestan et le Pendjab ; à l'orient, la Chine méridionale;

En Afrique, à l'occident, l'empire du Maroc, l'Algérie et la régence de Tunis; à l'orient, la régence de Tripoli et l'Égypte;

En Amérique, le nord du Mexique et les États-Unis du sud ;

En Océanie, la Polynésie septentrionale (îles Mariannes, archipel de Magellan et îles Sandwich).

La zone des climats chauds de l'hémisphère sud est limitée par les deux lignes isothermes suivantes :

1° La ligne isotherme de l'hémisphère sud de + de 25° qui commence au nord des îles Tonga (par 18° de latitude environ), et passe ensuite par Tahïti et l'archipel des Pomotou. Elle se relève pour entrer dans l'Amérique méridionale, au sud de Payta, passe au nord de la Bolivie, descend obliquement à travers les immenses espaces du Brésil et vient sortir dans le sud de Bahia (vers le 15e degré de latitude). Dans son trajet à travers l'Atlantique, elle passe entre l'île de l'Ascension et celle de Sainte-Hélène.

Une ligne étendue de Saint-Philippe de Benguela aux embouchures du Zambèze marque son trajet en Afrique.

Au delà du canal de Mozambique, elle coupe l'île de Madagascar au sud de Tananarive, passe par la Réunion et Maurice. Elle s'élève ensuite insensiblement et, par le détroit de la Sonde, entre Java et Sumatra, passe au sud des Célèbes, descend par le détroit de Torrès, laisse au nord les îles de la Louisiane et l'archipel de la Pérouse, au sud les Nouvelles-Hébrides et les îles Viti, au delà desquelles les deux extrémités de l'isotherme se rejoignent.

2° La ligne isotherme + 15° de l'hémisphère sud, en prenant pour point de départ 38° de latitude sud, vient passer au nord des îles Juan-Fernandez, traverse le Chili au nord de Valparaiso et vient sortir de l'Amérique méridionale au cap Corrientès; elle marche parallèlement au 40e degré de latitude sud, passe par les îles Amsterdam et Saint-Paul, le détroit de Bass, coupe la pointe nord de la Nouvelle-Zélande et rejoint son point d'origine.

La zone des climats chauds de l'hémisphère sud, renfermée dans les limites que nous venons de tracer, comprend, en Afrique, le gouvernement du Cap et le pays des Hottentots; en Amérique, le Pérou et le Brésil; en Océanie, l'Australie et la Nouvelle-Calédonie.

La moyenne annuelle de température des *climats chauds* est inférieure de 7 à 8° à celle des climats torrides. Cette différence n'est pas constamment la même, et varie suivant les rapports de la terre et du soleil. Lorsque le soleil remonte dans l'hémisphère septentrional, la zone des climats chauds de cet hémisphère éprouve des chaleurs identiques à celles des climats torrides ; mais s'il descend dans l'hémisphère austral, il y a abaissement de température, et l'on s'explique ainsi l'infériorité de la moyenne annuelle. Dans ces climats commencent

les divisions des saisons. On peut y reconnaître l'hiver, le printemps et l'automne, qui, à peine sensibles sous la zone torride, s'accentuent d'une façon évidente en laissant à l'été sa prépondérance.

Placés, comme nous l'avons vu, entre la zone torride et les climats tempérés, les climats chauds présentent certains caractères intermédiaires de ces deux zones.

Les habitants de ces pays présentent en général une activité et une énergie de caractère très-supérieures à celles qu'on rencontre dans les climats torrides : ils sont actifs, vigoureux, intelligents et d'un tempérament nerveux très-prononcé. Ils présentent cependant moins de résistance à la fatigue et moins de persévérance dans le caractère que les habitants de la zone tempérée. L'activité du foie leur donne une tendance prononcée au tempérament bilieux et l'ardeur du soleil développe chez eux l'élément pigmentaire et leur donne une teinte olivâtre. Presque tous ont les cheveux bruns et le système pileux abondamment développé, au moins chez les peuples de race caucasique. C'est dans les climats de cette zone que se sont développées les plus brillantes civilisations de l'antiquité. C'est là que se sont montrés le plus grand nombre d'hommes supérieurs, et s'il fallait, parmi tant d'exemples mémorables, choisir un type qui résume, avec toutes ses qualités et ses défauts, l'organisation méridionale, nous citerions Napoléon, homme du midi s'il en fut jamais, dont la puissante organisation, les ardeurs fébriles et les défaillances soudaines résument les traits principaux de ces races si bien douées à tant d'égards, et cependant imparfaites sous un grand nombre de rapports.

Les affections qui prédominent dans les climats de cet ordre, sans sortir du cadre pathologique qui nous est familier, présentent cependant un cachet particulier. Dans beaucoup de localités, en effet, les endémies y rappellent celles des régions intertropicales (endémies palustres, peste, affections abdominales, affections cutanées). D'autres, situées plus au nord dans notre hémisphère, revêtent le caractère des affections catarrhales et rhumatismales.

La petite portion du territoire français comprise dans la zone des pays chauds renferme nos stations hivernales maritimes : Hyères, Cannes, Nice, Menton, Villefranche. L'espace occupé par ces villes est largement ouvert aux brises de la Méditerranée. Abrité contre les vents du nord par les Alpes, contre ceux de l'est par l'Apennin, il reste exposé au mistral, qui, toutefois, s'y fait sentir beaucoup moins violemment que dans la vallée du Rhône et sur le reste du littoral. Le mistral

est assez fréquent à Hyères, où il pénètre par une brèche que présentent les collines auxquelles la ville est adossée. Il est plus rare à Nice, où sa durée n'excède presque jamais vingt-quatre heures. On ne le ressent à Cannes que lorsqu'il se déchaîne dans la vallée du Rhône. Enfin, à Menton et à Villefranche, il est à peu près inconnu. Les vents qui y dominent sont ceux du sud et de l'est, oscillant du sud-est au nord-est, et les brises de terre et de mer y soufflent régulièrement.

La température, assez variable à Nice, est plus uniforme à Hyères; à Cannes, à Menton, à Villefranche, malgré les perturbations qu'occasionne le mistral, elle est d'une douceur et d'une égalité remarquables. La moyenne annuelle, pour l'ensemble de ces localités, est de 16°; l'estivale, de 23°,8; l'hibernale de 9°,5.

La pression barométrique oscille entre 745 et 772; le nombre des jours pluvieux entre 56 (Cannes), et 78 (Menton); il est de 65 en moyenne.

La quantité d'eau varie de 677 millimètres (Cannes) à 1380 millimètres (Nice); elle est, en moyenne, de 887 millimètres. Les brouillards, assez communs à Hyères et à Nice, où ils apparaissent surtout le matin, sont à peu près inconnus à Menton et à Villefranche.

M. Rochard, auquel nous empruntons ces détails météorologiques, accorde aux stations de Villefranche, de Menton et de Cannes une supériorité importante sur Hyères et surtout sur Nice dont le climat, beaucoup plus variable, éloigne les valétudinaires.

Occupons-nous maintenant des *endémies des climats chauds*. Aux États-Unis, les affections endémiques ont leur maximum d'intensité au sud et à l'ouest, leur minimum au nord et à l'est; les *fièvres paludéennes*, inconnues dans la zone nord, y forment 4,39 pour 100 de la mortalité générale. A latitude égale, elles donnent deux fois plus de décès à l'ouest qu'à l'est, et pour une même région trois fois plus de décès au sud qu'au nord. Les *diarrhées* et les *dysenteries* ont un chiffre plus élevé, 5,20 pour 100; la diarrhée est surtout funeste dans la zone tempérée de l'Atlantique, la dysenterie dans la partie sud de la région du Mississipi.

En Algérie, les *fièvres intermittentes* sont fréquemment observées, et règnent souvent à l'état épidémique; elles revêtent alors le type rémittent, à forme tantôt céphalique, tantôt gastrique, et sont fréquemment suivies d'accès pernicieux très-graves. L'anémie, la cachexie paludéenne, l'hydropisie, surviennent rapidement sous ce climat à la suite des fièvres.

Les fièvres paludéennes apparaissent souvent dans la péninsule ibérique; c'est dans la partie sud-ouest, et surtout dans la basse Andalousie, sur les bords du Guadalquivir, aux environs de Grenade, dans les plaines sablonneuses de l'Algarve et de l'Alentejo, qu'on les rencontre le plus souvent et qu'elles revêtent les formes graves. Dans la sierra de Guadarrama, à la limite des deux Castilles, à des altitudes variées, entre 1400 et 2700 mètres, des fièvres intermittentes à forme grave ont régné épidémiquement, en 1861 et 1862, sur les ouvriers qui travaillaient au chemin de fer de Madrid à Avila. Pendant les chaleurs de l'été, l'épidémie se manifestait avec la plus grande violence; elle atteignait son *summum* d'intensité à la fin du mois d'août et en septembre.

Les deux versants du Guadarrama n'étaient pas également éprouvés par la fièvre. Sur le versant du nord, les formes bénignes étaient prédominantes, et l'on n'observait guère que l'intermittente simple tierce ou quotidienne, avec des signes de gastricité ou d'état bilieux. Au contraire, sur le versant méridional, dans les sections de Las Navas et de l'Escurial, la fièvre pernicieuse s'est manifestée sous les formes les plus redoutables (V. Meunier).

Il est peu de points du littoral de la mer Noire où les fièvres paludéennes ne règnent habituellement.

J'ai constaté ce grand nombre des manifestations palustres sur les bords du Rion (ancien Phase). Leur fréquence et leur tenacité s'expliquent aisément par les conditions telluriques. Ces caractères m'ont frappé lorsque j'ai suivi la route de Koutais à Poti. Dans cette ville, à Sinope, à Trébizonde, les fièvres règnent en grand nombre.

A Besika, à l'entrée des Dardanelles, M. Rey les a observées devant ces champs où fut Troie (*Campos ubi Troja fuit*), et qui sont aujourd'hui de vastes surfaces d'émanations palustres. Pendant le séjour qu'y fit notre escadre en 1854, les équipages eurent beaucoup à en souffrir. Au mouillage de Marmorique, la division turque fut décimée par les fièvres paludéennes et la dysenterie. Les fièvres de marais ont presque partout deux maxima d'intensité dans le cours de l'année : l'un au printemps, l'autre au commencement de l'automne; le mois de septembre est le plus dangereux.

La fièvre intermittente existe aux environs de Tabris (Perse); elle s'attaque aux indigènes aussi bien qu'aux étrangers; la fièvre du Ghilan emporte les malades au troisième accès. J'ai observé sur les bords de la mer Caspienne, à Lenkoran, à Astara et à Recht, la fréquence et la gravité des maladies palustres.

M. Vauvray a signalé en 1871, à Port-Saïd, une épidémie de *fièvre des dattes*, ainsi nommée, sans doute, parce qu'elle se présente au moment de la récolte de ces fruits; pour lui, cette maladie n'est autre chose que la dengue.

D'après les écrits de Pruner, la maladie existe dans la basse Égypte. Selon le chroniqueur Gabarti, elle a régné l'an 1193 de l'hégire (ère chrétienne 1779) au Caire et dans ses environs, avec une grande intensité; on l'y voit encore en août 1845, et plus tard elle se montre à Alexandrie. Pruner l'avait vue en 1835 sur la côte arabique (Hirsch).

Les *affections cutanées* s'observent également sous les climats chauds. A Biskra et dans toute la région des Zibans on observe, particulièrement à l'époque des grandes chaleurs, l'affection tuberculo-ulcéreuse connue sous le nom de *bouton de Biskra ou des Zibans;* elle attaque les hommes de toutes les races, elle règne endémiquement au Maroc et dans un grand nombre de localités de l'Algérie, aux environs de Daya, à Laghouat, à Tuggurt, dans le Sahara (J. Rochard).

En Égypte, le *bouton du Nil* ou stamoun el Nil est fort commun. D'après Godard, cette maladie ne doit pas être désignée par un nom unique, car elle présente deux formes principales très-différentes : l'une amène une sorte d'ulcère, qui paraît être l'ulcère phagédénique des pays chauds; l'autre est constituée par de petites vésicules; c'est un herpès de nature fugace, survenant brusquement, disparaissant de même. Cette affection n'est durable que chez ceux qui font des excès de régime. Tous les sexes, tous les âges, les indigènes comme les Européens, peuvent en être atteints. Cette éruption n'est pas générale : elle survient surtout au front et à la tête chez les personnes chauves, à la partie antérieure du cou, au dos, sur l'abdomen, à la face interne du bras, au poignet (E. Godard).

Le bouton dit *bouton d'Alep* règne endémiquement dans cette ville, ainsi qu'à Bagdad, sur les bords du Tigre, de l'Euphrate, dans toutes les villes situées entre Bagdad et Alep, telles que Mossoul, Diarbékir, Mesdin, Orfa.

La gale bédouine (*lichen tropicus*) s'observe en Algérie, où elle atteint principalement les hommes vigoureux, les tempéraments sanguins. Le *tænia solium* est également endémique dans toute l'étendue de nos possessions algériennes; il y est 23 fois plus fréquent qu'en France (Boudin).

Dans certaines localités de la Perse on rencontre une espèce de

lupus (*lupus typicus benignus*) (Mühry), extrêmement répandu à Ispahan, Caschan et Téhéran; la maladie est contagieuse, elle ne s'attaque qu'une fois au même individu, et sa durée est d'environ une année, d'où le nom de *salek*, qui veut dire *mal d'un an*.

A Téhéran, la maladie cutanée appelée bouton d'Alep est très-fréquente. J'ai vu à Bakou un bouton offrant aussi les mêmes caractères.

Polak décrit une forme d'urticaire qui serait particulière à la Perse; elle serait due à la piqûre d'une petite mouche des sables. Cette maladie s'appelle dans le pays *nabot el leyl* et aussi *ihr*.

Le *filaire* ne se voit en Perse que chez ceux qui l'ont contracté sur le littoral du golfe Persique.

A Bokhara, le *ver de Médine*, appelé *risthe* dans le pays, atteint environ un dixième de la population (A. Vambéry).

Au Pérou, il règne en toute saison une endémie spéciale connue sous le nom de *verruga;* il y a à peine vingt-six ans que cette maladie a été étudiée, mais il n'est pas douteux qu'elle n'ait toujours existé dans les vallées des Andes : la tradition indienne conserve le souvenir de plusieurs personnages célèbres qui en furent atteints (Dounon).

A la Plata, la *chique* est fréquente; le *rouget*, très-commun dans l'Entre-Rios, est plus terrible encore, couvrant le corps, les jambes surtout, et déterminant des démangeaisons insupportables.

A la Nouvelle-Calédonie, d'après Girard, les maladies de la *poitrine* et de l'*abdomen* sont fréquentes chez les Canaques, en raison de leur costume qui ne les garantit en aucune façon des intempéries des saisons; ils sont en général nus jusqu'à la ceinture, et ne portent pour tout vêtement qu'un langouti ou une pièce d'étoffe très-petite destinée à cacher leurs parties sexuelles (Rey).

On n'observe pas d'*endémies palustres* dans la Nouvelle-Calédonie: on a cherché à expliquer, par la présence de l'eucalyptus, l'innocuité des nombreux marais de ce pays et de quelques îles océaniennes où poussent les espèces voisines de l'*eucalyptus :* le *melaleuca viridiflora* et le *melaleuca leucodendron*, par exemple, qui, sans avoir la croissance rapide de l'eucalyptus, et par suite son pouvoir absorbant, émettent les vapeurs d'une essence connue sous le nom de *niaouli*, et qui rappelle toutes les propriétés de l'huile de cazéput.

Le *tonga*, affection propre aux Néo-Calédoniens, a été vu par Rochas aux îles Figgi, peuplées par la race noire; il l'a observé également aux îles Willis et Tonga-Tabou, habitées par la race jaune polynésienne. Le tonga se rapproche beaucoup du frambœsia, du pian, et paraît devoir être rattaché aux affections syphiloïdes. Ce sont de larges

papules qui laissent suinter un liquide séreux, lequel se concrète et forme une pellicule jaune, épaisse, parcheminée (Rochas et Le Roy de Méricourt).

Aux îles Gambier (Océanie), sous le nom générique de *cohivi* les indigènes désignent un grand nombre de maladies, et plus particulièrement des douleurs lombaires et spinales d'un caractère particulier. Le Borgne pense que cette affection est de nature rhumatismale ; il considère que la pêche de la nacre n'est pas sans influence sur son développement.

III. — CLIMATS TEMPÉRÉS.

Les zones des *climats tempérés* sont comprises dans les deux hémisphères entre les lignes isothermes de + 15° et de + 5°. Nous avons précédemment indiqué les limites de l'isotherme + 15°. Quant à l'isotherme + 5°, il commence, pour l'hémisphère nord, au 48e degré de latitude (longitude 180°), s'élève immédiatement en laissant au nord les îles Aléoutiennes, pour gagner le littoral de la presqu'île Alaska, décrit ensuite une grande courbe à convexité dirigée vers le sud, atteint ainsi jusqu'au 47e degré de latitude (longitude 90°), et se relève pour gagner l'embouchure du Saint-Laurent (Canada). Après avoir passé par Saint-Pierre-Miquelon, cette ligne suit une direction rapidement ascendante vers l'Europe, passe au nord des îles Feroë et descend par Christiania aux îles Aland, en passant au nord de Stockholm. De l'entrée du golfe de Finlande, une ligne menée vers le sud jusqu'au sommet de l'Altaï donnera sa direction à travers l'Europe et jusque vers l'Asie centrale ; elle marche ensuite parallèlement au 50e degré de latitude et va rejoindre son point d'origine en passant au nord des Kouriles.

La zone des climats tempérés de l'hémisphère nord renferme en Europe les îles Britanniques, la presqu'île Scandinave, le Danemark, la Belgique, la Hollande, la France, l'Italie continentale, l'Allemagne, la Suisse, la Russie méridionale et la Turquie d'Europe. En Asie, elle renferme le pays des Kirghizes, la Dzoungarie, la Mongolie, la Chine septentrionale et le Japon. En Amérique : les États-Unis du nord.

Dans l'hémisphère sud, elle est également limitée par les lignes isothermes, + 15 et + 5. Nous connaissons déjà la première. La seconde est sensiblement parallèle sur tout son parcours au 50e degré de latitude ; une seule fois elle s'infléchit de quelques degrés pour doubler le cap Horn. La zone des climats tempérés de l'hémisphère sud comprend

donc : en Amérique, le Chili, les États de la Plata et la Patagonie ; en Océanie, la Tasmanie et la Nouvelle-Zélande.

Des différents pays compris dans la zone tempérée, l'Europe et en Europe la France nous occuperont plus particulièrement. L'Europe, dit de Humboldt, représente un prolongement péninsulaire de l'Asie ; elle doit la douceur de son climat à sa configuration richement articulée, à l'Océan qui baigne ses côtes occidentales, au gulf stream qui déverse ses eaux chaudes dans la mer du Nord, à la mer libre de glaces qui la sépare des régions polaires, et surtout à l'existence et à la situation du continent africain, dont les régions intertropicales rayonnent abondamment et provoquent l'ascension d'un immense courant d'air chaud.

Ces heureuses influences vont en diminuant de l'ouest à l'est ; et lorsqu'on parcourt sur un même parallèle la France, l'Allemagne, la Pologne et la Russie jusqu'aux monts Ourals, on voit les températures moyennes suivre une série décroissante. La forme du continent est devenue de plus en plus compacte, on sent moins l'influence de la mer et des vents d'ouest. Les vents deviennent au delà de l'Oural des vents de terre ; ils ne sont arrivés dans ces régions qu'après avoir parcouru d'immenses surfaces glacées. L'influence des montagnes est également évidente. Ainsi, sur la côte occidentale de la Norvége, l'hiver est d'une douceur remarquable, tandis qu'au delà des Alpes scandinaves on rencontre le climat âpre et continental qui caractérise la Russie.

D'une manière générale, on peut rattacher les régions de l'Europe tempérée à deux groupes climatériques : l'un qui renferme les contrées occidentales avec leur climat océanien, doux uniforme et humide ; et l'autre, comprenant les contrées du centre et de l'est, dont le climat continental se ressent de plus en plus de l'éloignement de la mer et du voisinage de l'Asie centrale.

La ligne de démarcation qui sépare ces deux groupes est assez exactement représentée par une courbe sinueuse qui part du fond du golfe de Bothnie pour aboutir à l'Adriatique, en passant par la Baltique et la mer du Nord, en suivant le cours du Rhin et des Alpes.

La France reproduit sur une moindre échelle les conditions que nous venons d'indiquer pour l'Europe. Les montagnes sont concentrées à l'est et n'opposent aucun obstacle au passage des vents de mer. Elles courent du nord-est au sud-ouest et forment la ligne de partage des eaux.

Le versant occidental les dirige vers le golfe de Gascogne, l'océan Atlantique, la Manche et la mer du Nord ; l'oriental les porte à la Méditerranée. La France a l'immense avantage de réunir toutes les variétés

de climat dont les types existent dans les pays voisins. C'est, dit M. Martins, la cause la plus réelle de sa richesse, c'est le secret de sa puissance. La division donnée par M. Martins, qui partage la France en cinq régions climatériques, est devenue classique.

Elle comprend :

1° Le climat vosgien ou du nord-est. Il embrasse toute la région comprise entre le Rhin, la Côte-d'Or, les sources de la Saône et la chaîne qui s'étend de Mézières à Auxerre. La température moyenne est de 9°,6 dans les villes. Les hivers y sont plus froids et les étés plus chauds, à latitude égale, que dans l'ouest. La différence moyenne entre ces deux saisons est de 18°, le nombre des jours de gelée, de 70, année commune; la quantité moyenne de pluie, 669 millimètres, le nombre des jours de pluie, de 137. Les pluies d'été l'emportent sur celles d'automne; on compte annuellement de 20 à 25 orages. Les vents du sud-ouest et du nord-est dominent.

2° Le climat séquanien ou du nord-ouest. Il comprend toute la frontière du nord depuis Mézières jusqu'à la mer d'un côté, et de l'autre le cours de la Loire et du Cher jusqu'à Auxerre. La température moyenne de l'année est de 10°,9; la différence entre celle de l'été et celle de l'hiver est de 13°,6, moindre, par conséquent, que dans la région précédente. Le nombre des jours de gelée est de 50 ; la quantité annuelle de pluie, de 548 millimètres, répartis entre 140 jours. On y compte de 12 à 20 orages ; le sud-ouest y souffle pendant un tiers de l'année.

3° Le climat girondin, ou du sud-ouest, s'étend depuis la Loire et le Cher jusqu'aux Pyrénées. Il a pour moyenne annuelle 12°,7 ; la différence entre l'été et l'hiver est 15°,7. On y compte 130 jours pluvieux, 586 millimètres d'eau et 15 à 20 orages. Les vents du sud-ouest y dominent encore.

4° Le climat rhodanien ou du sud-est, comprend toute la vallée de la Saône et du Rhône. Moyenne annuelle de température : 11°; différence entre l'hiver et l'été, 18°,8 ; nombre annuel de jours pluvieux, 120 à 130; quantité d'eau que reçoit le sol, 946 millimètres. On y compte de 25 à 30 orages, et les tremblements de terre y sont plus fréquents que dans le reste de la France. Les vents qui dominent sont ceux du nord et du sud.

5° Le climat méditerranéen, ou provençal, comprend le triangle formé par Montpellier, Marseille et Viviers[1]. C'est le climat le plus chaud

[1] Nous avons parlé précédemment, p. 678, de la petite portion du territoire français comprise dans la zone des *climats chauds*.

de la France; sa moyenne annuelle de température est de 14°,8; la différence entre l'été et l'hiver est de 16°,1; la quantité moyenne de pluie s'élève à 651 millimètres, mais on n'y compte que 55 jours pluvieux. L'été est d'une sécheresse extrême; les orages sont rares. Leur nombre varie de 11 à 25. Le mistral domine dans le côté oriental de cette région; le vent d'ouest dans la partie occidentale.

Les conditions météorologiques des climats tempérés contrastent par leur mobilité avec le caractère uniforme que nous avons observé dans la zone torride et qui se retrouve sous les climats polaires. Placés à égale distance des pôles et de l'équateur, ces pays ne connaissent en effet ni les chaleurs énervantes de la zone torride, ni l'action dépressive des froids polaires; cette mobilité des éléments météorologiques fait qu'il est impossible de soumettre l'amplitude des variations à des lois générales. Ainsi, tandis que dans certaines localités les moyennes des mois extrêmes présentent à peine une différence de 7°, il en est d'autres où l'écart va jusqu'à 40°. La même variation s'observe dans les oscillations quotidiennes. Les saisons offrent une ligne de démarcation bien évidente, et leur durée est à peu près semblable. Sous la zone torride et dans les climats polaires, l'automne et le printemps ont une courte durée. Sous les climats tempérés, ces deux saisons sont l'époque des perturbations atmosphériques.

Les climats tempérés sont situés au-dessous de la limite des grands courants généraux, dans la zone des vents variables; et, parmi ces derniers, il en est qui l'emportent de beaucoup sur les autres. La prédominance des vents du sud-ouest se fait sentir dans l'hémisphère nord jusqu'au pôle boréal; ils dominent dans toute l'Europe. Dans l'hémisphère sud, la marche des vents généraux est diamétralement opposée. Les pluies sont moins régulières et beaucoup moins abondantes que dans les régions plus rapprochées de l'équateur. Ainsi, tandis qu'entre les tropiques il tombe en moyenne 2456 millimètres d'eau par an, dans la zone tempérée de l'hémisphère nord il n'en tombe que 947, et 676 seulement dans celle de l'hémisphère sud.

Les climats tempérés n'ont point de règne pathologique spécial; il s'y modifie suivant les influences saisonnières, et présente une mobilité qui suit celle du climat. Aussi les *constitutions médicales* y sont nettement accusées; le froid et l'humidité font prédominer les *affections inflammatoires* et *catarrhales*, dans les régions humides et pendant les saisons froides. Toutefois, les pays tempérés sont, d'une manière générale, remarquables par leur salubrité.

C'est sous leur influence que notre race se développe dans toute sa puissance, subissant la mortalité la plus faible, présentant la natalité la plus considérable.

Ils présentent toutefois certaines *endémies*. L'*infection palustre* que nous avons vue régner avec des caractères redoutables sous les climats torrides, et même sous les climats chauds, fait ici encore un grand nombre de victimes.

En Hollande, les fièvres de marais se développent surtout et sont plus dangereuses dans les régions situées au-dessous du niveau de la mer; ainsi, dans les provinces de Groningue, de la Frise, en Zélande, aux embouchures de la Meuse et de l'Escaut, on voit de vastes marais nommés *polders*, qui sont des sources incessantes de miasmes paludéens. Amsterdam, Rotterdam, souffrent de la fièvre.

L'Italie est un des pays où la fièvre paludéenne se rencontre sur un plus grand nombre de points. Nous la trouvons à l'état endémique dans la haute Italie, surtout dans les pays plats, où se fait sur une grande échelle la culture du chanvre et celle du riz. De Livourne jusqu'à Naples existe sur le bord occidental de l'Italie la fièvre en permanence.

A partir des maremmes de Toscane s'étend une plaine, depuis Sienne jusqu'aux anciennes frontières des États de l'Église et jusqu'au pied de l'Apennin, dans laquelle règnent les fièvres paludéennes les plus graves. La campagne de Rome qui fait suite aux maremmes commence à Ronciglione, se joint dans le sud aux marais Pontins et comprend tout le littoral entre l'embouchure de la Marta et Terracine. C'était autrefois une contrée florissante; depuis plusieurs siècles, la fièvre y règne en souveraine. Ostie, Rome, Albano, ont la fièvre intermittente; elle existe aussi à Frascati, Palestrine et Frosinone.

En Allemagne, elle occupe des contrées immenses, elle règne sur une étendue considérable de la plaine du nord, spécialement dans sa partie occidentale. Sur la côte occidentale du Holstein et du Sleswig, elle est connue sous le nom de *fièvre de chaume*.

En Russie, les fièvres de marais règnent endémiquement sur les côtes de l'Esthonie, et, dans les parties basses de la Livonie, il existe une vaste région de fièvres: c'est la grande plaine de l'ouest au milieu de laquelle sont les marais de Pinsk. Cette région comprend les gouvernements de Grodno, Minsk et Volhynie. Les fièvres sont communes en Pologne; elles règnent dans le sud, sur les bords des grands fleuves, Dniester, Dnieper, Don, Volga. J'ai observé la fièvre paludéenne sur les bords de la mer Noire, de la mer Caspienne; elle revêt dans ces régions des formes très-graves connues sous le nom de *fièvre de Crimée*,

fièvre de Tauris, *fièvre du Caucase*; en parcourant le sud du Caucase, depuis Bakou jusqu'à Poti, et passant par Tiflis, j'ai pu constater que toute cette région était le siége de l'infection palustre.

Dans la vallée de la Dobrutcha en Turquie, à Rassowa, près de Varna, tous les habitants, depuis l'enfant à la mamelle jusqu'au vieillard, portent les signes de la cachexie paludéenne.

En Chine, également, les Européens ont beaucoup à souffrir, à l'époque des chaleurs, des fièvres de marais; Wong relate une épidémie de fièvre palustre qui fut très-intense vers la fin de 1858 à Canton; il insiste sur la fréquence des hydropisies, suites de cachexies palustres.

Pendant les années 1864-1865, Saint-Pétersbourg et quelques provinces voisines présentèrent une épidémie de *fièvre récurrente*. Déjà cette fièvre à rechute s'était montrée en Russie. En 1840, elle avait sévi à Moscou; Bernstein l'avait observée à Odessa. En 1864, à Saint-Pétersbourg, elle se développa en juin et juillet et continua de sévir pendant l'automne et l'hiver. Il y eut 12 777 entrées aux hôpitaux, et 1623 décès, ce qui donne une mortalité de 12,7 pour 100. M. Morache a observé à Pékin une épidémie de fièvre récurrente ou fièvre à rechutes (relapsing fever).

Malgré les progrès de la civilisation moderne, et bien que nous soyons sous les climats tempérés, et même en Europe, une *épidémie de famine* a désolé les Flandres en 1846-1847. Ces malheureuses populations étaient réduites à faire des repas avec des aliments qu'auraient dédaignés les derniers animaux. Cette épidémie de famine a coûté aux deux Flandres 25 000 décès supplémentaires et les a frustrées d'un nombre au moins égal de naissances. La famine elle-même a été pour les trois cinquièmes dans ce mouvement rétrograde de la population. Le reste est l'effet des épidémies que la famine a traînées à sa suite : dysenterie, typhus et variole. On se serait cru dans l'extrême Orient, où les déprédations des bandes de Taïpings, où la destruction des récoltes, amènent parfois des famines affreuses dans certaines populations très-condensées de la Chine.

La *pellagre*, qui existe aussi sous les climats chauds, s'observe ici avec une fréquence qui a varié suivant les lieux et suivant les années dans six départements qui appartiennent à la région sud-ouest de la France.

La constatation de ce fait date de 1829, et, quoique certaines observations permettent d'en reculer l'origine jusqu'au commencement de ce siècle, il n'a été mis dans tout son jour qu'à partir de 1845. Les

pays à pellagre du sud-ouest de la France peuvent être partagés en trois contrées particulières : la première, qui comprend plusieurs cantons de la Gironde et les deux tiers du département des Landes, est limitée par le cours de la Gironde au nord, par celui de l'Adour au sud, à l'est par les collines du Bazadais et de l'Agenais. C'est la région de la pellagre des Landes.

La seconde région, celle de Lauraguais, s'étend dans l'Aude sur une partie de l'arrondissement de Castelnaudary, et dans la Haute-Garonne, sur une grande partie des cantons de Villefranche et de Caraman.

La troisième, ou région sud pyrénéenne, comprend au pied de la chaîne des Pyrénées, et à partir du massif de la Maladetta, le bassin supérieur de l'Adour et le bassin du Gave de Pau, entre Bagnères de Bigorre et la plaine de Nay (Th. Roussel).

La pellagre s'observe également en Roumanie, où les premiers faits bien constatés ont été observés vers 1830 par Bärensprung.

L'*ergotisme* passe pour endémique en Sologne. C'est en effet la province où on l'observe le plus fréquemment. Mais on l'a vu régner également en Touraine, en Picardie, dans l'Aunis, l'Angoumois, l'Artois, le Dauphiné, la Savoie et la Haute-Savoie. Il n'est guère de partie de la France où il ne se soit montré (J. Rochard).

Le *sibbens* d'Écosse, le *scherlievo*, la *radesyge*, ne paraissent être que des manifestations syphilitiques dans différents pays.

Le sibbens d'Écosse est une maladie particulière à la région occidentale de ce pays, et surtout aux provinces de Galloway, d'Airshire et de Dumfries; elle y règne depuis la fin du dix-septième siècle, et les soldats de Cromwell sont accusés de l'y avoir importée. Gilchrist en a parlé le premier en 1754, John Bell l'a décrite d'une manière très-complète; elle attaque surtout les enfants, qui la transmettent à leurs nourrices, et présentent pour symptôme particulier une excroissance fongueuse de couleur cuivrée avec une inflammation du voile du palais, accompagnée ou non d'ulcérations et d'aphthes de la muqueuse buccale. Tous les médecins qui ont observé cette maladie, et notamment Swediaur et Wills, la rapportent à la syphilis.

C'est en Istrie qu'on a signalé la syphilide endémique, désignée sous le nom de *scherlievo*, ou *mal di Brenta*. *Scherlievo* est le nom du village situé à huit milles à l'est de Fiume, à trois milles des côtes de l'Adriatique, où cette maladie fut observée en mai 1800. Cambieri, envoyé par le gouvernement pour l'étudier, ne douta pas de la nature syphilitique de la maladie. Toutefois, il paraît résulter d'observations

récentes que des maladies très-diverses, et principalement plusieurs affections scrofuleuses ou scorbutiques, sont confondues par les gens du pays avec le scherlievo (J. Rollet).

La province de Bahus, située le long des côtes de la mer du Nord, est connue depuis longtemps pour être le siége principal de la maladie désignée sous le nom de *radesyge*. Cette maladie dont le nom, d'après Kjerrulf (1850), signifie en langue norvégienne maladie impure, n'aurait rien de commun avec la syphilis; mais aujourd'hui la radesyge est considérée généralement comme une maladie syphiloïde. Bœck lui-même, en 1844, a soutenu que la radesyge était une maladie particulière, bien distincte de la syphilis; il a depuis reconnu son erreur. Cette forme morbide se retrouve, mais sous un autre nom, dans le Jutland, dans le Holstein, suivant Van Deurs, et en Esthonie, d'après Erdmann.

Le *ringworm* de Londres, auquel Ozanam consacre un chapitre spécial, est un herpès tonsurans (J. Rochard).

On observe en Pologne cette singulière affection du cuir chevelu et des cheveux qu'on appelle la *plique polonaise*. Guensburg découvrit en 1848 le *mycoderme* ou *trichomaphyte* de cette maladie, espèce du genre tricophyton.

La plique polonaise est donc une affection parasitaire. On la rencontre sur les territoires de l'ancienne Pologne, depuis la Vistule jusque dans les monts Karpathes; elle est surtout très-répandue à l'ouest, dans le grand duché de Posen, et à l'est de la Pologne, en Lithuanie; elle règne également dans la Gallicie, la Volhynie, l'Ukraine; elle a été observée à l'état sporadique en Silésie, en Bohême, en Souabe, et en Saxe; elle est si répandue en Pologne, que La Fontaine la trouvait en 1808 chez les paysans, les mendiants et les juifs, dans la proportion de 2 sur 10; chez les nobles et chez les riches, dans celle de 2 sur 30 ou 40. En 1844, Szokalski est arrivé, à l'aide de calculs très-approximatifs, à établir que le nombre des cas de plique pour la Pologne tout entière devait osciller entre 100 000 et 150 000. On ne sait pas d'une manière précise à quelle époque elle y est apparue. Quelques auteurs prétendent qu'elle y a été importée de l'Orient à la suite de la troisième invasion des Tartares, et qu'elle y est connue depuis 1825 (J. Rochard).

Le *bothriocéphale* est très-répandu dans la Bothnie septentrionale. On l'observe particulièrement chez les habitants des côtes du golfe de Bothnie. La maladie suit le bord de la mer et remonte le long des rives des fleuves, jusque dans l'intérieur. Elle disparaît aux limites où commence le pays montagneux. Les indigènes l'attribuent à l'alimentation, composée presque exclusivement de poisson et surtout de sau-

mon. C'est un fait très-remarquable que la présence du bothriocéphale, à l'exclusion du tænia, sur les bords de la Baltique et du golfe de Bothnie; cet entozoaire est fréquent en Esthonie, en Livonie, en Finlande. A Pétersbourg, d'après l'estimation d'Altenhofer, 15 pour 100 des habitants en sont atteints. Il est plus rare dans l'intérieur; on l'observe également en Pologne (Hirsch). Le bothriocéphale est très-fréquent dans la Suisse occidentale.

La *trichinose* a régné à l'état épidémique longtemps avant l'époque où on a pu lui assigner une cause; la découverte du *trichina spiralis* fut faite à Dresde, par Zenker, en 1860. De 1860 à 1865, on ne compte pas moins de 40 épidémies de trichinose, ayant sévi dans plus de 30 localités différentes; la plus meurtrière a été celle de Heldersleben. D'après Lebert de Breslau, on y a observé 400 malades et enregistré 100 décès, sur une population de 2000 âmes environ. La dernière a eu lieu à la fin de 1869 à Schœnbeck. Hamon émet l'opinion que la trichinose est devenue endémique en Allemagne. Les statistiques les plus modestes portent à 2000 au moins les cas de trichinose qui se sont produits de 1865 à 1870. C'est d'ailleurs le seul pays où elle se soit montrée sous forme épidémique.

Sa fréquence tient d'une part à ce que l'usage de la viande de porc y est très-répandue, surtout parmi les classes ouvrières, qui la mangent le plus souvent à l'état cru, ou après une cuisson insuffisante pour faire périr les trichines, et que de l'autre ce parasite est assez commun chez les porcs de ce pays. Or, il a suffi d'un seul porc trichiné pour causer l'épidémie d'Heldersleben (J. Rochard).

Le *senki* du Japon est une maladie qui n'est connue que par les descriptions de Kaempfer (1715); on ne sait au juste quelle est la nature de cette affection, et les médecins de la marine qui ont étudié les maladies du Japon depuis quelques années n'ont vu, d'après M. Rochard, aucune trace de *senki*.

Le *béribéri* s'observe à Nagasaki; au dire des Japonais, des centaines d'individus succomberaient annuellement à cette maladie. On prétend qu'elle est surtout fréquente dans le nord-est du Kiou-Siou.

IV. CLIMATS FROIDS.

Les *climats froids* ont pour limites les lignes isothermes de + 5 et de — 5°. Dans l'hémisphère nord l'isotherme de — 5° commence par 65° de latitude (longitude 180°), traverse le détroit de Behring, suit la

côte arctique de l'Amérique jusqu'à l'embouchure du fleuve Mackenzie, s'abaisse ensuite vers la baie d'Hudson, sort de l'Amérique par la côte nord du Labrador, et traverse le détroit de Davis pour entrer dans le Groënland.

De Frederikshaab au golfe de l'Obi (Russie), elle forme les deux côtés d'un angle dont le sommet serait à la pointe sud du Spitzberg. En prolongeant le côté droit de cet angle depuis l'embouchure de l'Obi jusqu'à Okhotsk, on a le parcours de cette ligne isotherme sur le continent asiatique ; elle rejoint ensuite le détroit de Behring, en laissant dans le sud le Kamtschatka et touchant l'embouchure du fleuve Anadyr.

L'isotherme de — 5° dans l'hémisphère sud n'est pas encore connue.

En Europe, l'Islande, le nord de la presqu'île scandinave, la Laponie et la Russie septentrionale ; en Asie, la Sibérie et le Kamtschatka ; en Amérique, l'Amérique russe et la Nouvelle-Bretagne, le Labrador, le Canada et l'île de Terre-Neuve, sont compris dans la zone des climats froids de l'hémisphère nord. Dans l'hémisphère sud, ces climats ne couvrent guère que la mer et quelques terres désertes ou peu connues : îles Powell, Shetland du sud, terres de Graham, de Palme, Amélie, Louis-Philippe.

La moyenne hibernale de température se maintient au-dessous de 0° et descend sur certains points jusqu'à — 27°, la moyenne estivale oscille suivant les lieux entre 6 et 20°. Dans une même localité, l'amplitude des oscillations annuelles peut dépasser 33°. La température sous les climats froids permet la culture de certaines espèces végétales, et la terre peut encore y nourrir ses habitants. On parvient même, dans une certaine mesure, à y acclimater les céréales ; le gouvernement russe et le gouvernement danois ont fait dans ce sens de louables efforts, l'un en Sibérie, l'autre en Islande. Le printemps et l'automne ont disparu, ils se confondent avec l'été qui a lui-même une durée fort courte. Dans la Laponie suédoise il est de deux mois : la neige fond à la fin de juin et reparaît à la fin d'août. Durant ces deux mois, la végétation suit son cycle régulier avec une rapidité surprenante. En Russie, le printemps apparaît en quelques jours.

En Islande, les jours dépassent vingt heures. A une latitude plus élevée, il y a une période durant laquelle le soleil ne se couche pas ; il s'approche de l'horizon vers minuit, mais il se relève bientôt pour décrire un nouveau cercle. Plus tard, il disparaît quelques instants, puis le temps de sa retraite se prolongeant, la durée du jour décroît jusqu'à l'approche de l'hiver ; le soleil décrit alors des arcs de cercle de

plus en plus petits; enfin, il cesse de se montrer et le pays reste plongé dans l'obscurité; ces longues nuits sont ordinairement illuminées par l'éclat des aurores boréales. M. Rochard les a observées à la côte de Terre-Neuve sous le cinquantième parallèle. Les pluies sont rares et remplacées par la neige. On observe très-peu d'éclairs. Un silence profond règne sur ces immenses étendues couvertes d'un manteau de neige ou de glace, ou d'une végétation presque aussi triste.

On ne rencontre pas, dans ces régions, de ces endémies redoutables qui sévissent dans les zones torrides. Cependant quelques accidents y sont comparables à ceux des pays chauds.

Pendant l'été, les baies de Saint-Pierre de Miquelon sont infestées par une légion de moustiques dont les piqûres déterminent une vive inflammation avec un *œdème* circonscrit. E. Cheval cite un cas de mort provoquée par ces piqûres. Pendant la saison chaude, les moustiques infestent les régions les plus froides de la Sibérie; un voyageur américain prétend que sur les bords de l'Anadyr les froids rigoureux de l'hiver sont moins pénibles à supporter que les piqûres de ces insectes. Les fièvres *paludéennes* sont rares et ne s'observent qu'en été, dans les points où la moyenne estivale s'élève jusqu'à 15°.

D'après Mühry, on pourrait admettre comme limite de la *malaria* en Asie la ligne qui passe par tous les points dont la température moyenne estivale est de 20° et dont la température annuelle est supérieure à + 2°,5. La fièvre paludéenne règne dans certains points de la Sibérie méridionale.

D'après M. Rochard, elle ne remonte pas au delà de l'isotherme de + 5°. Sa limite boréale peut être représentée par une ligne partant de Québec pour atteindre la côte de Norvége à la hauteur du 59e degré. La fièvre est inconnue dans le Nord, aux Hébrides, aux Orcades, aux Shetland; il n'y en a pas un cas en Islande, ainsi que l'a observé Torteinson, médecin islandais, qui ne l'a vue que chez des marins étrangers ou des voyageurs. Des médecins de notre marine ont également constaté que la fièvre intermittente guérit rapidement en Islande.

L'influence du froid engendre une espèce d'ophthalmie particulière aux régions polaires et que l'on nomme *ophthalmie des neiges*; elle est déterminée par l'éblouissante blancheur du sol et occasionne à la longue des lésions plus ou moins sérieuses de la vision. On l'observe en Sibérie; il ne faut pas la confondre avec les inflammations chroniques des yeux, auxquelles sont sujets les habitants des îles Aléoutiennes et qui ont pour cause l'atmosphère enfumée des huttes. Cependant les indi-

gènes de la Sibérie jouissent d'une acuité visuelle extraordinaire, et qui dépasse celle des autres races humaines.

La *grippe* acquiert dans ces hautes latitudes un degré de gravité inconnu dans nos pays. A l'île Sitka il se déclare chaque année une épidémie de grippe. En Islande, l'influenza appelée *quef* dans le pays règne à peu près tous les ans. Aux îles Féroë, la grippe (*krugm*) se montre au moins une fois par an. En 1838 sa manifestation épidémique doubla presque le nombre moyen des décès.

La *phthisie* paraît beaucoup moins fréquente qu'on ne l'a cru sous les climats froids. Cependant d'après E. Cheval, à Terre-Neuve, les pêcheurs vivant au milieu de conditions hygiéniques déplorables, sans cesse mouillés par l'eau de mer et les pluies, contractent des bronchites qui sont trop souvent le prélude de la phthisie pulmonaire; d'après Gras, la phthisie serait à Miquelon plus redoutable qu'aucune autre maladie : il faudrait lui rapporter les trois quarts de la mortalité de cette île.

Aux îles Aléoutiennes, la majeure partie des métis de Russes et d'Aléoutiennes, épuisés par la débauche et l'ivrognerie, meurent de phthisie. Au Canada les Indiens y sont sujets : suivant Landry de Québec, la population métisse du bas Canada, provenant du croisement des Anglais et des Indiennes, serait sérieusement éprouvée ; mais d'un autre côté la phthisie au Canada est plus rare sur les troupes anglaises en station, que dans le Royaume-Uni. Dans les populations blanches du haut Canada, elle est, dit-on, presque inconnue (Orton.)

On ne l'observe ni aux îles Féroë, ni dans le Finmark. Enfin, à Pétersbourg même, elle est, d'après Dubois d'Amiens, beaucoup plus rare qu'en Angleterre. Toutefois, selon M. Rochard, il ne faudrait pas conclure de ces faits que le séjour de ces contrées puisse convenir aux tuberculeux nés sous un climat plus doux.

Pendant un séjour de quelques mois que la frégate *la Psyché* a fait dans la mer Blanche, en 1855, Gallerand a vu l'état de ces phthisiques s'aggraver rapidement. Par contre, les habitants des régions polaires deviennent tuberculeux lorsqu'on les transporte dans des climats plus tempérés : c'est ainsi que les Esquimaux deviennent phthisiques à New-York.

Ces faits et d'autres pourraient, dans une certaine mesure, justifier la conduite des médecins américains et allemands qui envoient souvent les poitrinaires dans des pays extrêmement froids, mais à température peu variable. On sait que la station de Saint-Moritz, dans l'Engadine, jouit d'une faveur toute particulière à cet égard. En Amérique,

on envoie depuis longtemps les phthisiques à Saint-Paul, dans le Minnesota, où règne un froid excessif, mais régulier. Cette petite ville, qui compte aujourd'hui plus de 20 000 habitants, est peuplée de médecins phthisiques, d'avocats phthisiques, de pasteurs phthisiques et de poitrinaires de toutes les professions, venus de tous les États de l'Union Américaine, et qui ont fini par s'y acclimater et jouir d'une assez bonne santé. Il est évident toutefois que les climats rigoureux ne sauraient convenir à tous les poitrinaires, et qu'il y a, sous ce rapport, des catégories bien tranchées à établir.

Le rhumatisme et la goutte sont aussi des affections beaucoup moins communes dans les pays froids que dans les climats tempérés.

On voit donc que le froid, porté à un degré excessif, produit sur l'économie des accidents d'une tout autre nature que lorsqu'il agit, pour ainsi dire, à faible dose. Dans les climats tempérés, il semble produire surtout des affections thoraciques et rhumatismales; dans les pays vraiment froids, au contraire, lorsqu'il frappe, il tue : c'est la mort par *congélation*. Cet accident, qui se produit dans tous les pays froids, se montre en Islande avec une certaine fréquence. On constate aussi, sous la moindre influence, des troubles cérébraux et une sorte de délire particulier.

En Laponie, un jeune officier du navire sur lequel était Gallerand s'égara dans les neiges, aux environs d'Hammerfest. Lorsqu'on le retrouva mourant de froid et de faim, il était en proie à ce que l'on pourrait appeler le *rugle* des neiges, à des hallucinations.

Gmelin a désigné sous le nom de *tara de Sibérie* une maladie épidémique contagieuse qui règne ordinairement aux mois de juin et juillet dans la ville de Tara et sur les bords de l'Irtisch. Aux îles Shetland, Samuel Hilbert (1822) parle d'une maladie convulsive qui s'y perpétue depuis un siècle. Il s'agit d'une chorée épidémique par imitation ; ce sont les femmes qui en sont le plus souvent atteintes.

Schleissner a décrit en Islande, sous le nom de *handardofi* ou *naladofi*, une espèce de névralgie de la partie extérieure des bras, affectant surtout les femmes. La douleur est aiguë ou brûlante, elle se propage le long du bras; si l'accès se prolonge, il survient une sorte d'anesthésie de la peau et de paralysie du muscle. N'est-ce pas là tout simplement une névralgie ou une névrite du plexus brachial?

La maladie *hydatique* atteint en Islande un degré de fréquence qu'elle ne présente dans aucune partie de l'Europe. D'après certaines évaluations 1 individu sur 7, et même sur 6, en est affecté. D'après d'autres,

la proportion ne serait que de 1 sur 20; mais cette moyenne est beaucoup au-dessous de la réalité (Iljaltelin).

Bien que le foie en soit le siége le plus ordinaire, on trouve des hydatides dans tous les viscères abdominaux : dans les plèvres, dans les poumons, dans la cavité crânienne et même sous la peau.

Ce mal est beaucoup plus fréquent dans l'intérieur du pays que sur les côtes; il est commun aux deux sexes (Guérault). On pourrait l'attribuer à l'usage presque exclusif du poisson séché comme nourriture.

Le *scorbut* autrefois endémique, paraît-il, aux îles Féroë est, d'après Manieus, devenu excessivement rare (Hirsch). Toutefois, il est répandu à Touroukhansk (Sibérie), et s'observe dans la région glaciale de la Sibérie, particulièrement au printemps; on a remarqué que les *Tongouses* étaient moins souvent atteints que les *Ostiakes*. Le remède populaire contre cette maladie est le sang du renne ou de tout autre animal, que l'on boit chaud.

En Islande, Nielly appelait *ulcère du sel*, ou des saleurs, une ulcération de couleur noire cendrée, sèche, le plus souvent indolore, ayant son siége à la pulpe des doigts. Il n'existe que chez les saleurs de morue, et ne guérit qu'autant que le malade renonce à sa profession.

On a signalé aussi chez les hommes des bâtiments de pêche un ulcère de nature particulière que ces pêcheurs appellent *fleurs d'Islande*. Il se développe sur les mains et les avant-bras; c'est une sorte de *pemphigus* dont les bulles apparaissent sous les manchettes de cuir avec lesquelles ils se recouvrent les avant-bras, pour les protéger contre le frottement de la ligne de pêche (Chastang).

On a observé en 1770 et 1780, au Canada et principalement à la baie Saint-Paul, une endémo-épidémie que l'on avait décorée du nom de *maladie nouvelle* et qui n'est autre, comme l'admettent MM. Rollet et Rey, qu'une maladie syphilitique. Elle se communique souvent en dehors de tout rapport sexuel et plus volontiers à la période secondaire, c'est-à-dire quand les accidents syphilitiques ont envahi la bouche et le gosier. Les habitants appellent cette maladie le *mal anglais*, parce qu'ils prétendent la tenir des Anglais. On la connaît à la baie de Saint-Paul sous le nom de *maladie des éboulements*; à Boucherville, sous celui de *lustra cruo*, et à Sorel, sous celui de *mal de Chicot*; dans plusieurs districts on l'appelle simplement le *mauvais mal*, ou le *vilain mal* (Swediaur).

V. CLIMATS POLAIRES.

Les climats polaires sont limités par les lignes isothermes de — 5° et de — 15°. On a décrit dans l'hémisphère nord deux pôles : pôle glacial américain (latitude 82°, longitude ouest 105°), pôle glacial asiatique (latitude 79°, longitude est 121°).

L'isotherme de — 15° commence pour le pôle américain par 79°, descend au sud jusqu'au 69e degré de latitude, passant par la terre de Banks, la terre du Prince-Albert, Victoria et le sommet de la presqu'île Melville, puis se relève pour traverser la terre de Baffin et gagner le Groënland; au delà de cette limite, son parcours est inconnu.

Pour obtenir l'isotherme de — 15° du pôle asiatique, on trace une ligne courbe qui, partant du parallèle de 80°, par le méridien de 90° est, vient le rejoindre par 165° de longitude en passant par le littoral arctique de la Sibérie.

Les climats polaires de l'hémisphère nord comprennent le Spitzberg, la Nouvelle-Zemble, la partie la plus septentrionale de la Sibérie et de la Nouvelle-Bretagne, la terre de Baffin, le Groënland et les îles de la mer Polaire.

L'hémisphère sud dont les isothermes ne sont pas décrites ne renferme aucune terre connue dépendant de la zone polaire.

Dans ces solitudes l'on ne rencontre que des mers immobiles, que des glaciers surplombant d'immenses champs de neige. Le soleil ne s'y montre que sous forme de rayons obliques qui traversent avec peine d'immenses brumes et n'éclairent ces régions que d'une lueur vague. Les ténèbres des nuits polaires sont dissipées de temps à autre par le magnifique spectacle des aurores boréales dont l'éclat est réfléchi par les neiges et les glaces. Des jours de plusieurs mois succèdent à ces longues nuits. Franklin, Parry, Ross, Back, ont éprouvé un froid de 38°,6 par 66°,11′ de latitude nord; 49°,7 par 64°,30; 50°,8 par 69°,59; 56°,7 par 62°,46.

John Ross a séjourné pendant quatre ans (1828 à 1833), avec vingt-trois hommes d'équipage, entre le 70e et le 74e degré de latitude; il a enregistré chaque jour ses observations météorologiques. La moyenne de la température a été de — 13°,9; pour les six mois les plus chauds, de — 4°,5 et — 23,3° durant les plus froids.

Le maximum du froid atteint parfois jusqu'à 57° (Scoresby). Le capitaine Back, en 1834, a noté au fort Reliance — 56°,7. Dans ces climats

les variations annuelles de température sont très-fréquentes; toutefois les oscillations diurnes sont relativement peu marquées. Franklin, qui, en 1820, a observé un minimum de — 50°, a également assisté à un maximum de + 31°, c'est-à-dire une différence de 81°. Le calme qui règne dans ces contrées est interrompu par de violentes bourrasques qui s'élèvent de temps à autre. Parry raconte qu'à l'île Melville ses compagnons pouvaient se promener à l'air libre par une température de 46°, mais la brise la plus légère leur faisait éprouver à la face une brûlure cuisante, suivie d'une céphalalgie très-intense.

Le baromètre suit une marche diamétralement opposée à celle qu'il a dans les zones tropicales. Au delà du 60e degré de latitude, il n'y a plus de variations périodiques; mais les variations générales augmentent avec la latitude.

En dehors des aurores boréales, on ne constate plus dans ces climats de phénomènes électriques; les vents soufflent ordinairement du nord-est et du sud-ouest.

Au Spitzberg, dans le Groënland et l'île Melville, comme sur les cimes des Alpes et des Pyrénées, on ne trouve guère que des cryptogames, une flore chétive et rare qui se compose surtout de glumacées, de fougères et d'éricinées. En quelques semaines, la végétation a parcouru toutes ses phases.

Les animaux ont un aspect, une structure caractéristiques; ceux qu'on importe succombent.

Le Spitzberg n'est point habité, et c'est à peine si un poste de chasseurs peut s'y maintenir pendant quelques mois.

Au Groënland, les populations vivent par groupes, transportant leurs campements ou édifiant leurs huttes de neige suivant les besoins de la chasse aux morses ou les différences des saisons.

Les Esquimaux qui, comme les Lapons et les Samoyèdes, sont beaucoup plus petits que les autres hommes, passent l'hiver dans des demeures souterraines ou dans des huttes de pierre, et l'été sous des tentes de peau.

Kotzebue a passé quatre ans dans les mers arctiques, sur le navire russe *le Rurik*, et n'a pas perdu un seul de ses vingt-sept compagnons. Sur les vingt-trois hommes qui composaient son équipage, Ross n'en a perdu que trois. M. Rochard fait observer l'absence à peu près complète des maladies de poitrine dans ces contrées inhabitables. Toutefois, lorsque la température s'élève au-dessus de 0°, et que l'humidité de l'atmosphère se prononce davantage, il n'est pas rare de voir survenir des bronchites.

L'éclat de la lumière réfléchie par la neige, l'impétuosité des vents, la fumée qui remplit les huttes, rendent les ophthalmies graves et fréquentes. M. Fonssagrives distingue deux espèces d'*ophthalmie des neiges* (snow-blindness) : l'une, consistant dans la lésion de la rétine et déterminée par la réflexion de la lumière sur la neige, par l'éclat du ciel et des aurores boréales ; l'autre, toute mécanique, causée par l'impression du vent froid, l'introduction de la neige entre les paupières et l'agglutination des cils par les larmes congelées. Tous les Esquimaux ont les paupières rouges, tuméfiées et ulcérées. Ils peuvent à peine soutenir l'éclat du jour, et marchent en plaçant la main au bas du front pour éviter l'impression des rayons solaires.

Déjà nous avons fait connaître les effets du froid extrême sous les *climats froids :* la *congélation* peut être générale et amener la mort, ou partielle, et produire des gangrènes qui séparent du corps un ou plusieurs membres, le nez, les lèvres, les joues ; les *engelures*, les *gerçures* de la peau et des muqueuses sont très-fréquentes et y deviennent la cause de douleurs très-vives, d'hémorragies plus ou moins graves.

Parry, Kane, Hayes, Bellot, qui ont parcouru ces régions, ont tous eu à souffrir du *scorbut*. Les expéditions de *la Psyché* et de *la Cléopâtre*, en 1854, furent signalées par de graves épidémies de scorbut. Mack Clintoch le mentionne également.

La *syphilis* n'est pas complétement inconnue au Groënland. Sur plusieurs points de la côte, les baleiniers l'auraient importée parmi quelques tribus ; toutefois, elle ne paraît pas avoir pénétré ou du moins s'être maintenue dans les établissements danois.

Les *affections intestinales* sont également observables dans ces climats et s'expliquent par les alternatives d'abondance et de pénurie, de jeûnes et d'excès, de fatigues excessives et de stagnation auxquelles sont exposés les Esquimaux. Au temps des excursions à travers les glaces et les neiges, ils souffrent de la faim et de la soif, et endurent des fatigues inouïes. Aux longs jours d'abstinence forcée succèdent les excès de nourriture grossière et de boissons irritantes.

VI. — Influence des climats sur le traumatisme et les opérations chirurgicales.

Il est hors de doute que les circonstances extérieures, la température, le degré d'humidité de l'air, l'altitude, les vents dominants et d'autres causes moins connues ont une immense influence sur la mar-

che des *affections chirurgicales* et sur le résultat des *opérations*. A la campagne, on le sait depuis longtemps, les plaies, les blessures, les amputations, guérissent avec une facilité surprenante par comparaison avec les résultats désastreux de la pratique des plus habiles chirurgiens dans les grandes villes, et surtout à Paris.

Certains pays paraissent évidemment plus favorisés que d'autres sous ce rapport. Les chirurgiens anglais s'efforcent encore d'obtenir dans leurs opérations la réunion par première intention, depuis longtemps abandonnée par la chirurgie française à cause des résultats si peu satisfaisants que donnent de pareilles tentatives dans notre pays.

L'infection purulente semblerait beaucoup moins fréquente en Angleterre qu'en France. Enfin ces résultats étonnants, obtenus par certains chirurgiens américains, font croire que le climat du Nouveau-Monde, et en particulier de certaines localités, est beaucoup plus favorable aux opérés que ne le sont les conditions climatériques de notre vieille Europe. La Nouvelle-Orléans, pays insalubre à tant d'égards, serait, dit-on, particulièrement favorisée sous ce rapport.

On se demande s'il ne faut pas faire ici une large part aux influences qui dérivent de la race plutôt que du climat. Il n'est pas douteux que les divers groupes de la famille humaine diffèrent considérablement dans leur aptitude à supporter le traumatisme. Les Français sont au nombre des moins favorisés. Les hommes du Nord paraissent offrir une résistance vitale bien plus grande pour ce qui touche aux lésions chirurgicales. Enfin les races noires semblent offrir à cet égard une incontestable supériorité. Comment en serait-il autrement, puisque les maladies qui sévissent sur ces races diverses sont, à bien des égards, différentes? Nous savons avec quelles difficultés le typhus s'introduit en France, tandis qu'en Allemagne, en Angleterre, en Amérique, cette maladie règne à l'état endémique. La race nègre, rebelle à la syphilis et à l'influence palustre, est particulièrement prédisposée à l'érysipèle et à la phthisie pulmonaire. Enfin n'est-il pas permis de dire que le campagnard, avec ses goûts, ses habitudes, sa nourriture et son genre de vie, est un homme d'une race différente de l'être nerveux qui s'agite convulsivement au sein des grandes villes? D'ailleurs, M. le professeur Verneuil a insisté avec beaucoup de raison sur l'influence énorme qu'exercent les maladies diathésiques sur la marche des traumatismes. Or, les diathèses ne sont-elles pas essentiellement différentes selon les pays? Qui ne sait, par exemple, que la goutte, la gravelle et les anévrysmes sont infiniment plus fréquents en Angleterre qu'en France?

Tout récemment, l'un des élèves de la Faculté de Paris, M. Maurice Longuet, sous l'inspiration de M. Verneuil, insistait sur l'influence que les maladies du foie exercent sur la marche des traumatismes. Or, nous savons que dans certains pays la tendance aux affections hépatiques est infiniment plus prononcée que dans d'autres. Ces réserves une fois établies, il n'est point douteux que l'influence des climats, qui constitue à la longue le principal facteur dans l'évolution des races humaines, se fait sentir aussi chez les individus momentanément transplantés d'un pays dans un autre. Aussi voit-on les Européens qui fréquentent les diverses régions du globe éprouver des accidents fort différents, suivant les latitudes sous lesquelles ils se trouvent momentanément placés. M. Rochard vient de communiquer à l'Académie de médecine un intéressant travail sur la géographie médicale au point de vue des blessures.

Pour obtenir des résultats plus tranchés, il les a étudiées sous les latitudes extrêmes, dans la région polaire et dans la zone torride.

Dans la région polaire, le froid seul entre en ligne de compte, et ce froid continu est très-nuisible à la marche des plaies. Les érosions, les blessures légères s'irritent, s'ulcèrent, se compliquent souvent d'érysipèle et d'angioleucite, et souvent le scorbut vient en augmenter la gravité. L'évolution des plaies et leur cicatrisation sont très-lentes. Les pertes de substance qui succèdent aux congélations mettent un temps fort long à se réparer. Toutefois la guérison est la règle, les complications ne sont pas à craindre et le tétanos, quoi qu'on en ait dit, n'est pas plus commun dans ces régions que sous les latitudes tempérées. Ce qui a accrédité l'opinion contraire, c'est l'extrême fréquence du trismus des nouveau-nés en Islande. L'auteur appuie son opinion sur des exemples empruntés aux expéditions polaires, et notamment à celle que les Anglais viennent d'effectuer.

L'influence des climats torrides est plus complexe; il faut y tenir compte de la température, des maladies endémiques et de la race.

L'action d'une température élevée est très-favorable à la marche des blessures. Sous les tropiques, les plaies se cicatrisent plus rapidement, les opérations chirurgicales réussissent mieux qu'en Europe. L'auteur le prouve à l'aide d'exemples empruntés à nos expéditions du Sénégal, à celle que les Anglais ont récemment accomplie contre les Ashantis et à la guerre des Hollandais contre l'empire d'Atchin. Les complications qui emportent les blessés ne sont pas les mêmes. En Europe, ils meurent le plus souvent d'infection purulente ou d'accidents inflammatoires; sous la zone torride, c'est le tétanos qui les enlève, ou bien les

hémorrhagies. M. Rochard donne des chiffres qui établissent l'extrême fréquence du tétanos dans les régions équatoriales, surtout à la Guyane et dans l'Inde, et cite des exemples qui prouvent le danger des hémorrhagies. La fièvre traumatique y est moins intense et dure moins qu'en Europe. Les érysipèles, les phlegmons diffus, l'infection purulente, y sont extrêmement rares ; pourtant l'auteur en a trouvé quelques observations dans les documents qu'il a dépouillés.

L'influence des maladies endémiques sur la marche des traumatismes avait pour M. Rochard un intérêt tout particulier, en raison des observations importantes faites dans ces derniers temps par M. Verneuil. Ses recherches lui ont donné les résultats suivants : dans les contrées paludéennes, les lésions traumatiques ont pour résultat fréquent de faire reparaître les accès de fièvre intermittente chez les blessés qui en ont été antérieurement affectés. Chez eux, la fièvre traumatique revêt très-souvent le caractère intermittent. Ces accès entravent la cicatrisation des plaies et leur donnent un fâcheux aspect. La chloro-anémie avec infiltration des extrémités est plus fâcheuse encore. Sous son influence, les moindres érosions aux jambes donnent lieu à des ulcères interminables, et quelques observateurs pensent que les ulcères phagédéniques des pays chauds ne reconnaissent pas d'autre cause. M. Rochard ne partage pas cette opinion. La dysenterie chronique affaiblit l'économie et ajoute ses chances de mort à celles du traumatisme. Quant aux maladies du foie que M. Verneuil regarde comme particulièrement fatales, dans le cas où il survient une blessure, M. Rochard n'a pu trouver ni dans les écrits des médecins de nos colonies, ni dans ceux des médecins de l'Inde anglaise, aucune observation, aucune remarque relative à cette corrélation, que M. Verneuil aura le mérite d'avoir découverte, si l'exactitude s'en vérifie.

En ce qui a trait à la race, M. Rochard a borné ses observations aux nègres de la côte d'Afrique et des Antilles, aux Chinois, aux Annamites et aux Kanaks de l'Océanie. Elles lui ont permis de vérifier un double fait signalé depuis longtemps par les médecins de la marine : la force de résistance que les races des colonies opposent aux traumatismes et le peu d'intensité de la réaction qui en résulte. En ce qui touche au premier fait, l'auteur a accumulé, pour le démontrer, les chiffres et les exemples. En ce qui concerne le second, il pense qu'on a été trop loin en niant l'existence de la fièvre traumatique chez les races colorées. Il cite des observations dans lesquelles la température axillaire a été notée avec soin, et où on a constaté 39°8, 40° et même 40°8, et cela pendant plusieurs jours.

CHAPITRE V

ACCLIMATEMENT

On entend par *acclimatement* la faculté que possède l'homme de s'adapter, de façonner son organisme, de s'habituer, en un mot, à un climat différent de son pays natal. L'action de l'art qui surveille et protége ces mouvements de transformation successive chez l'individu se nomme *acclimatation*.

Pour certains auteurs le mot acclimatement ne saurait s'adresser à un individu isolé, mais seulement à une suite de générations. M. Bertillon ne considère comme acclimaté que l'individu dont une longue descendance a présenté des caractères suffisants de résistance, de viabilité, suivant que la différence du climat d'origine au climat d'adoption est plus ou moins sensible.

Le mot *indigénisation* doit caractériser la transformation de la race immigrante en race indigène, par suite de croisements répétés de la première avec la seconde.

La question de l'acclimatement a soulevé bien des controverses. Certaines races sont-elles si étroitement liées au sol qu'elles habitent qu'elles ne puissent en être éloignées sous peine de mort ou de dépérissement forcé? Au contraire l'immigrant sera-t-il capable de s'assimiler à l'indigène et de se perpétuer sous un ciel étranger? Il faut que la race se maintienne riche de son propre fonds, et que le chiffre des naissances, par conséquent, égale ou dépasse celui des décès.

D'après Boudin un tel acclimatement est impossible. L'opinion inverse a pour représentant de Humboldt. « L'homme, dit de Humboldt, a une merveilleuse flexibilité d'organisation qui se plie à tous les climats. »

Pour juger sainement la question d'acclimatement, disent MM. Jacquot, Folley et Martin, il faut écarter des conditions essentielles du pays des conditions accidentelles qui s'annihilent ou se mitigent par des sacrifices de temps, d'hommes et d'argent. Or, les arguments invoqués par Boudin se rattachent tous aux conditions accidentelles, c'est-à-dire : influence paludique, défrichement, misère, fatigue, alimentation insuffisante, oubli de toutes les règles de l'hygiène. Enlevez à une région les influences accidentelles, et elle rentrera dans la catégorie des pays qui ne sont soumis qu'aux conditions climatologiques essentielles, et la mortalité diminuera d'un tiers, un demi et même des deux

tiers. Ces auteurs citent l'îlot volcanique de Gorée, situé à peu de distance et sous le même parallèle que Saint-Louis, et beaucoup plus salubre. Enfin, ajoutent-ils, si la mortalité est de 483 pour 1000 à Sierra-Leone, elle n'est que de 14,1 pour 1000 au Cap.

Des problèmes aussi complexes ne sont guère susceptibles d'une solution générale; l'assainissement des régions torrides de l'Afrique nous paraît actuellement une utopie.

M. Bertillon considère que l'acclimatement obéit à certaines lois que les observations tirées de l'histoire ont universellement consacrées :

1° Tout mouvement migratoire à marche séculaire, résultant de l'extension des populations de proche en proche, aboutit certainement à l'acclimatement, quelque loin qu'il s'étende. (Migration indo-européenne.)

2° Une migration rapide ne peut constituer une colonie durable et prospère que si elle a lieu sur la même bande isotherme ou un peu au nord de cette bande. Le succès sera d'autant plus compromis que l'émigration s'éloignera davantage de cette zone pour se porter vers le sud.

3° Les croisements avec les races aborigènes, s'ils sont eugénésiques, favorisent et accélèrent sans doute l'acclimatement, tandis que la sélection séculaire qui les suit le consolide.

4° La race indo-européenne s'est constamment trouvée inacclimatable dans ses nombreuses et persévérantes tentatives sur les versants méditerranéens de la côte d'Afrique, et plus particulièrement en Égypte.

Les colonies helléniques qui s'établirent sur les côtes de l'Europe ou de l'Asie Mineure, c'est-à-dire dans des pays presque isothermes avec la Grèce, n'ayant à surmonter que le *petit acclimatement*, eurent un succès complet; la plupart subsistent encore aujourd'hui; mais celles qui s'aventurèrent sur le rivage d'Afrique périrent misérablement, ou n'eurent qu'une existence éphémère due aux recrues incessantes de la métropole[1].

L'Italie continue ce mouvement non-seulement sur les bords de la Méditerranée, en Sicile, en Espagne, mais encore, ce qui démontre une fois de plus le facile acclimatement des méridionaux dans les pays froids, elle peuple des régions situées plus au nord, telles que la Gaule, les rives du Danube, la Bretagne.

[1] Cette proposition de M. Bertillon nous paraît comporter quelques réserves. Nous nous contenterons de citer l'exemple de Cyrène, colonie grecque sur la côte de Libye, qui eut une existence prospère pendant de longs siècles, et ne périt que par l'invasion des barbares.

En résumé, dit M. Bertillon, les innombrables expériences de nos ancêtres concluent à ce fait que les peuples ne doivent tenter que le petit acclimatement, en l'assurant encore par le croisement avec les aborigènes.

Pour les races européennes, l'acclimatement est beaucoup plus facile lorsqu'elles se dirigent du côté des pôles que lorsqu'elles descendent vers l'équateur; cette remarque avait déjà été faite par Vitruve, il y a près de deux mille ans. Nous avons dit, à propos des climats polaires, que l'équipage John Ross, les expéditions envoyées à la recherche de Franklin, avaient supporté sans péril les froids les plus excessifs. Les factoreries établies au Spitzberg par les Hollandais dans le courant du dix-septième siècle ont donné les mêmes résultats. Le fait est encore plus évident pour les populations méridionales. Dans l'armée de Russie, où tous les pays de l'Europe étaient représentés, ce furent, dit Larrey, les Italiens, les Espagnols, les Portugais, les Français du Midi, et même les créoles, qui résistèrent le mieux au froid pendant la retraite; les Allemands, les Hollandais et les Russes succombèrent dans une plus grande proportion.

Toutefois, il faut remarquer dans ces régions la grande mortalité des nouveau-nés. A Pétersbourg elle est telle que les décès y surpassent constamment les naissances. Cette mortalité de la première enfance semble indiquer que l'on touche au terme où l'acclimatement de la race aryenne va cesser d'être possible (Bertillon).

En Islande, la population de race scandinave ou aryenne s'est considérablement raréfiée. Elle était de plus de 100 000 habitants autrefois, et elle est réduite à 60 000 aujourd'hui. Les femmes y sont partout très-fécondes; mais la fréquente mortalité des enfants dans les premières années de la vie, la dégradation qui paraît frapper les adultes eux-mêmes, l'aspect maladif général qui règne dans ce pays, y révèlent hautement l'insuccès de l'acclimatement [1].

Avant de faire un examen analytique par région, nous remarquerons que généralement sous la zone torride l'hémisphère sud est beaucoup plus salubre que l'hémisphère nord; c'est dans ce dernier que se rencontrent les localités les plus malsaines, et cependant, grâce à leur plus grande proximité de l'Europe, c'est là qu'ont été fondées la plupart des colonies.

[1] Certains climats, rigoureux pour les races européennes, peuvent favoriser d'autres types. Ainsi l'Égypte et presque tout le littoral occidental et les terres circompolaires (le Groënland), si meurtriers pour nous, sont tutélaires pour les types humains qui y habitent aujourd'hui.

Les Européens ne se sont encore acclimatés dans aucune des régions de la zone intertropicale de l'Asie : Bengale, Hindoustan, empire Birman, royaume de Siam et Cochinchine. Ce dernier pays, que nous occupons depuis quelque temps, est plat, traversé par de nombreuses rivières, et présente un sol complétement palustre. Il en est de même de la Birmanie, qui dans ses provinces méridionales offre des caractères identiques. Le Bengale est également insalubre au plus haut degré, comme nous l'avons vu en décrivant les régions torrides ; les fièvres paludéennes, les dysenteries, les hépatites, y existent à l'état endémique. La mortalité des troupes y est trois ou quatre fois plus élevée qu'en Angleterre, et dans la presqu'île du Gange, dit le docteur Twinning, la troisième génération de race pure n'existe pas.

Déjà nous avons vu l'Afrique funeste à toutes les migrations européennes. Les faits contemporains, sauf quelques exceptions, ne font que confirmer cette opinion. A Madagascar, nous avons quelques comptoirs et quelques îles : Mayotte, Sainte-Marie, Nossibé ; nos garnisons peuvent à peine y tenir une année ; un plus long séjour les exposerait à une rapide destruction.

Au Sénégal, il n'y a jamais eu acclimatement des Anglais et des Français ; nous n'avons là que des comptoirs, nous n'y cultivons pas, et notre mortalité y est considérable. Nous y souffrons des fièvres paludéennes, des dysenteries, des hépatites et de la fièvre jaune. Les Européens n'y peuvent faire souche ; on n'y a jamais vu un produit de la troisième génération. Le vent du Sahara y est particulièrement funeste. La mortalité de nos troupes s'y élève à près de 11 pour 100, et dans quelques épidémies elle a dépassé la moitié de l'effectif (Dutroulau).

Les comptoirs anglais ne sont pas plus épargnés, et, à Sierra Leone, la mortalité moyenne s'élève à 48,3 pour 100, et au cap Coast 66,8 pour 100 (Bondin).

C'est pour l'Algérie qu'a eu lieu surtout la discussion dont nous avons parlé entre Boudin d'un côté, et Martin et Folley de l'autre. M. Rochard fait observer avec raison que l'occupation de l'Algérie est bien récente pour qu'on puisse tirer des conclusions définitives des faits qui y ont été observés. Il signale toutefois comme grave le chiffre très-élevé de la mortalité qui pèse sur l'enfance et qui ne s'est point encore abaissé. D'autre part, il cite en faveur de l'acclimatement possible des Européens dans le nord de l'Afrique l'exemple des Kabyles blonds qui se maintiennent depuis plus de deux mille ans dans l'Auress, fait que M. Broca a cité à la Société d'Anthropologie. Nous ajou-

terons que dans ce pays les races espagnoles et maltaises sont de beaucoup les plus prospères.

Il ressort de travaux d'Aubert Roche que le premier degré de l'acclimatement, celui qui concerne l'individu adulte, est beaucoup plus facile dans l'isthme de Suez que dans la vallée du Nil. Les terres marécageuses de l'isthme jouissent de la même immunité miasmatique que celle que nous rencontrons dans quelques îles de l'Océanie (Hawaï, Taïti, Nouvelle-Calédonie).

Mais ce qui est beaucoup plus remarquable, c'est que les Canaries et Madère, situées sous une latitude qui se rapproche du Sénégal, ont été peuplées par des Espagnols et par des Portugais qui y prospèrent, quoiqu'ils cultivent le sol. De même Gorée, comme nous l'avons déjà vu, située à quelques lieues de la côte du Sénégal, jouit d'une salubrité relative. A Sainte-Hélène, à Maurice, à la Réunion, on paraît observer l'acclimatement des Européens. La température de Maurice et de la Réunion est très-élevée, elle est au moins égale à celle de Cuba et du Sénégal; ces îles sont presque complétement indemnes de fièvre intermittente. La mortalité de la garnison anglaise à Maurice est de 0,022; celle de notre garnison de la Réunion de 0,020; et on rencontre, dans l'intérieur de l'île, une population remarquable, descendants non croisés, dit le docteur Yvan, des premiers colons français, et connus sous le nom de petits blancs. Ils vivent loin des villes, dans le haut pays, échelonnés sur les étroites vallées du centre de l'île, et s'y perpétuent ainsi depuis près de deux siècles.

Les faits contraires à ceux qui se produisent pour notre race sont observables pour la race Éthiopienne, qui ne peut s'acclimater dans le nord. Lorsque Méhémet-Ali recrutait son armée avec des nègres du Sennaar, ils succombaient presque tous. Les noirs de l'intérieur de l'Afrique transplantés en Arabie y sont décimés par la fièvre, par la dysenterie, et en Europe ils meurent de phthisie.

Boudin a cité à la Société d'Anthropologie l'exemple d'un régiment anglais, composé de 1800 noirs, envoyé en garnison à Gibraltar en 1817; il fut presque entièrement détruit par la phthisie en moins de quinze mois. M. Rochard observa un fait semblable au bagne de Brest sur les forçats de cette race provenant des colonies; la tuberculisation pulmonaire en enlevait un cinquième tous les ans.

Nous avons vu précédemment la prospérité des colonisations françaises dans la Nouvelle-Écosse et au Canada. Il n'en est pas de même aux Antilles: la mortalité de la garnison française est quatre fois et demie plus considérable à la Martinique qu'en France. Les résultats

sont aussi déplorables à la Guadeloupe et à la Guyane française. La race anglo-saxonne échoue comme la nôtre dans ces régions, mais la race espagnole a un sort tout différent[1]; il paraît se faire en sa faveur un véritable acclimatement par sélection. Tous ceux dont l'organisation n'est pas appropriée au climat disparaissent: les autres présentent des conditions de prospérité et de fécondité remarquables.

Les races noires s'acclimatent aussi aux Antilles. Toutefois, dans les colonies anglaises, il y a dépopulation pour les hommes de couleur; dans les colonies françaises, il y a équilibre; dans les Antilles espagnoles, la population de couleur prospère et se multiplie. Sur les hauts plateaux de l'Amérique centrale et méridionale, Mexique, Nouvelle-Grenade, Bolivie, Pérou, les Espagnols paraissent être parfaitement acclimatés. L'acclimatement des Portugais au Brésil, et des Espagnols au Chili, est un fait évident.

L'Amérique du Sud est très-favorable aux Européens. Les Espagnols et les Portugais y prospèrent depuis plusieurs siècles; les Allemands eux-mêmes s'y maintiennent et s'y multiplient. La petite colonie allemande de San Leopoldo, fondée en 1824 par 120 familles, dans la province brésilienne de Rio-Grando-Sud, compte aujourd'hui 12 000 habitants, vivant exclusivement de l'agriculture. Le Paraguay, situé entre le 20e et le 28e degré de latitude sud, présente une puissance d'acclimatement considérable. A partir de 1817, Francia, devenu dictateur, a interrompu toute communication entre le Paraguay et le reste du monde, et cependant la population y serait aujourd'hui très-nombreuse, sans la guerre récente qui a dépeuplé ce beau pays.

L'Océanie, à l'exception des îles de la Sonde, se montre assez généralement hospitalière aux Européens. Les Anglais prospèrent à Sydney, où ils sont cependant exposés à une chaleur très-analogue à celle de nos côtes algériennes. Malgré ses marécages, ses marais salants et sa température élevée, la Nouvelle-Calédonie est très-salubre. Notre petite garnison y a fait des terrassements; elle n'a pas eu une seule fièvre intermittente, et la mortalité a été inférieure à celle qu'on observe en France. Un certain nombre d'îles de l'Océanie jouissent de ce privilége de ne pas engendrer la fièvre intermittente malgré leurs nombreux marais, leur situation et leur température tropicale. Telles sont Nouka-Hiva, les îles Taïti, Havaï.

[1] A Cuba, les races espagnoles ont une mortalité moindre qu'en Espagne; les naissances donnent un excès constant sur les décès, et la natalité est bien supérieure à ce qu'elle est en Espagne.

Une race s'est distinguée entre toutes les autres par sa prodigieuse puissance d'acclimatement et a même surpassé la race aryenne : la race juive, dit Boudin, a résolu le problème de l'ubiquité; c'est la seule qui se montre véritablement cosmopolite. Ce rameau syro-arabe s'est autrefois développé en Égypte; les Juifs en émigrèrent et s'établirent en Palestine pour dix-huit siècles; ils y rencontrèrent les températures les plus variables : dans la vallée du Jourdain, 24 degrés de température moyenne; près de Jérusalem, il n'y a que 17 degrés, et sur les sommets du Liban des neiges perpétuelles. Dans son pays, le Juif possédait donc toutes les variétés de climat; aujourd'hui on voit la population juive prospérer et se multiplier sur les bords de la Méditerranée et même en Égypte. De là aux climats tropicaux, il n'y a qu'un pas; c'est, comme le fait observer M. Bertillon, du petit acclimatement. Les expériences manquent au Sénégal et à Madagascar. Mais les Juifs prospèrent aux Antilles et aux Guyanes; on en compte 3000 anglais et hollandais. L'Inde et Cochin, entre autres, possèdent depuis bien des siècles des colonies juives. La Suède en comptait 815 en 1825, et 1000 en 1860; mais on les rencontre exclusivement dans la Suède méridionale.

Pour M. Bertillon, toutefois, l'acclimatement des Juifs ne dépasse pas beaucoup celui dont les Aryens nous ont donné des exemples lorsqu'ils se sont trouvés placés dans des conditions aussi favorables. En effet, dit-il, le Juif émigre surtout de proche en proche ; il ne se hasarde pas dans les colonies nouvelles, ne se répand point sur un sol neuf pour le défricher ni le cultiver; il ne s'emploie point aux travaux rudes et périlleux, mais il cherche les sociétés assises, organisées, surtout dans l'abri des villes. Pour M. Bertillon encore, le type juif, par le fait même de son point de départ (Égypte et Syrie), n'a eu qu'à subir le petit acclimatement pour s'adapter à la zone torride; le seul grand acclimatement qu'il ait eu à tenter s'est trouvé dirigé des climats chauds vers les régions froides, c'est-à-dire dans une direction qui a toujours été pour les Aryens l'acclimatement le plus facile et le moins périlleux. Cependant, si l'on excepte les Hindous et les Espagnols, la race juive paraît mieux s'adapter aux climats tropicaux que la race aryenne pure. Elle offre son maximum de densité sur les bandes isothermes chaudes (Afrique septentrionale, Espagne, Italie, Australie) et sur les bandes isothermes moyennes (France, Allemagne, Hollande, Pologne, Russie centrale, Angleterre). Dans le haut Nord, en Suède et au Canada, elle n'a pas atteint les mêmes limites que la race aryenne.

Dans le type mongolique, les Chinois jouissent de la plus grande

puissance d'acclimatement ; on les trouve partout en Asie, conservant leur type, leurs mœurs. Ils sont très-nombreux dans l'Inde, en Birmanie, au Cap, à Maurice ; toutefois, il y en a peu à Bourbon, et ceux qu'on y a envoyés comme travailleurs n'y ont pas réussi.

Il est difficile de déterminer quelles sont les lois qui régissent l'acclimatement de la race nègre. Tantôt des nègres transportés d'une côte africaine sur une autre côte du même littoral située à quelques degrés de distance également sous les tropiques sont décimés comme à la Réunion, à Maurice, en Algérie, en Égypte. D'autre part, ils se multiplient au Brésil, dans certaines régions de l'Amérique du Nord, dans la Nouvelle-Écosse. D'après Rameau, ces nègres supporteraient assez bien le rude climat de l'Acadie.

Le gouvernement français poursuit, depuis plusieurs années, une expérience qui pourra jeter un jour quelque lumière sur la question de l'aptitude relative des races mongolique et éthiopique à s'acclimater dans les pays chauds. L'émancipation avait placé nos colonies dans la situation la plus critique. Les noirs ne voulaient plus travailler et les bras manquaient à la culture ; il fallait remédier à cet état de choses, et le 25 mars 1852 un décret sur l'émigration d'Europe et hors d'Europe à destination des colonies françaises vint autoriser des compagnies à transporter aux Antilles, à la Guyane et à la Réunion, des engagés volontaires enrôlés pour un temps déterminé et pris en Chine, dans l'Inde et à la côte occidentale d'Afrique.

L'émigration a introduit de cette façon dans nos colonies environ 30 000 travailleurs dont les deux tiers d'Indiens pris à la côte de Coromandel, un tiers de nègres du Congo et du Loango et 600 à 700 Chinois.

Jusqu'ici l'expérience est toute en faveur des noirs. Ils réussissent beaucoup mieux que les Indiens dans les colonies occidentales, ils travaillent davantage et meurent dans une moindre proportion. Les Indiens, au contraire, ont donné de bons résultats à Bourbon ; les Chinois n'ont réussi dans aucune de nos colonies ; on n'a pu les faire travailler, leur mortalité a été considérable. Toutefois, il faudrait se garder de conclusions prématurées, car les Anglais au contraire se sont très-bien trouvés des Chinois. A la Trinidad, à Sainte-Lucie, à Demerary, on les préfère aux Indiens comme travailleurs malgré leur violence et leurs excès. Là, comme partout, ils se font remarquer par leur intelligence, leur esprit d'industrie, et leur goût pour le commerce. A la Trinidad, ils sont parvenus à dessécher des terres marécageuses qu'on leur avait concédées et à y cultiver des fruits et des légumes qu'ils viennent vendre à la ville. Ils trouvent

facilement à se marier dans le pays avec les négresses et les mulâtresses, qui repoussent au contraire les Indiens ; leurs métis conservent le type chinois à peine modifié par le croisement avec la race nègre.

Ainsi donc, en résumé, les Juifs sont répandus et acclimatés dans toutes les parties du monde, de Stockholm à l'Atlas, du Canada à Buenos-Ayres et en Australie. Les Germains, les Anglais, les Français, prospèrent au Canada, aux États-Unis, au Cap, en Australie ; les Espagnols et les Portugais se sont acclimatés aux Antilles, au Mexique, dans toute l'Amérique méridionale et en Algérie. Mais les Antilles, la Guyane, les Indes, le Sénégal, l'Égypte, paraissent opposer à l'acclimatement des Français, des Anglais et des Germains, des obstacles presque insurmontables. Quant à l'acclimatement des Français et des Germains en Algérie, il n'est pas encore établi. Nous trouvons avec M. Bertillon que l'activité agricole n'est pas une condition nécessaire d'acclimatement, comme le demande Boudin. Il faudrait alors refuser aux Juifs, aux Bohémiens, la qualité d'acclimatés. Que le soudra, le fellah, le copte, le Kabyle, le nègre, le mulâtre, le Chinois, soient agriculteurs, que le Juif soit banquier, négociant et musicien, l'Aryen, artisan, ingénieur, législateur et savant ; si chacun de ces groupes, dit M. Bertillon, subsiste, progresse et se multiplie, tous auront prouvé leur acclimatement.

Lorsqu'un Européen arrive sous un climat torride, après quelque temps son appétit, son activité, décroissent, les fonctions de la peau et du foie s'exagèrent, tandis que l'hématose et la nutrition languissent. Bientôt le dépérissement augmente, on voit survenir une dyspepsie absolue et de la gastralgie, l'anémie s'aggrave et s'accompagne de troubles nerveux multiples, c'est l'*anémie des pays chauds ;* on peut retarder la marche rapide de ces phénomènes en envoyant l'Européen sur des points élevés, comme au camp Jacob par exemple.

Dans les pays froids l'on voit apparaître le typhus, le scorbut.

Ces phénomènes sont dus aux conditions atmosphériques ; mais quelquefois il s'y joint d'autres causes qui tiennent au sol et vont constituer de véritables foyers d'infection : la fièvre intermittente, l'hépatite, la dysenterie, et, dans certains pays, le choléra et la fièvre jaune. Alors, comme l'a dit Périer, la trame organique s'use, des rides apparaissent, l'individu vieillit, il vieillit vite, et l'on voit survenir les affections dont nous avons parlé.

Si même l'immigrant a bien supporté les premières épreuves du changement de pays, ce n'est néanmoins que plus tard que le fait de son acclimatement est acquis.

Tous les observateurs signalent une mortalité considérable des en-

fants du premier âge, chez les Européens, transportés dans les pays chauds. Les enfants des Mamelucks mouraient dans une telle proportion, que leur caste ne pouvait se maintenir en Égypte qu'à la faveur de renforts annuels. Sur 94 enfants Mehémet-Ali n'est parvenu à en conserver que 2. Nos observations, disent Martin et Folley, nous ont permis de constater que les enfants amenés en Afrique avant l'âge de deux ans et demi ou trois ans n'ont presque aucune chance d'y vivre. A Constantine, dit Vital, à 650 mètres d'élévation et malgré l'absence presque complète de fièvre, les enfants de père et de mère européens sont impitoyablement moissonnés. L'Européen qui persiste au travers de ces chances de mortalité peut encore subir bien des causes de dégradation avant que son acclimatement soit consacré.

Certains médecins considèrent l'état d'anémie tropicale que nous avons décrit comme le cachet de l'habitude pathologique, comme une épreuve salutaire, une garantie contre l'action du climat. Aussi, voulant en favoriser la production, ils prescrivent aux nouveaux arrivés un régime débilitant; quelques-uns conseillent même aux Européens de régler leur genre de vie sur celui des indigènes et de se soumettre à ces précautions longtemps avant le départ et pendant la traversée. Nous croyons, avec M. Rochard, que ces prescriptions sont inutiles et que quelques-unes ne sont point exemptes de danger. Les Anglais ont renoncé à échelonner leurs garnisons sur la route des colonies, et notre gouvernement ne l'a jamais fait.

L'assuétude pour les maladies endémiques est bien loin d'être démontrée; une première attaque de dysenterie loin d'en empêcher une seconde y prédispose, et, si l'on ne quitte pas le climat, la dysenterie devient chronique, elle est presque toujours fatale; il en est de même de l'hépatite. La congestion du foie qui la précède ne peut que s'aggraver sous l'influence du climat torride, et les chances d'inflammation ne font que s'accroître.

On a discuté davantage sur l'assuétude du miasme palustre; Boudin, Ceile, Jourdanet, ne l'admettent pas. Martin et Folley lui attribuent la moindre mortalité des soldats provenant des départements du centre de la France. Dutroulau l'accepte avec réserve, et M. Fonssagrives y croit en la décorant du nom de mithridatisme palustre. M. Rochard ne la rejette pas absolument; ce qui prouve, dit-il, que l'assuétude au miasme palustre est possible dans une certaine mesure, c'est que les indigènes, lorsqu'ils arrivent accidentellement dans ces foyers d'infection, en subissent l'influence, mais qu'ils finissent par s'y accoutumer. Les Hovas qui habitent les hauts plateaux de

l'intérieur de Madagascar contractent la fièvre quand ils viennent sur le littoral. Il en est de même des Indiens et des Malgaches transportés à Mayotte : à leur arrivée, ils comptent autant de malades et même de morts que les Européens ; mais au bout de deux ou trois ans ils rentrent les conditions de résistance au miasme qui sont particulières à leur race. Toutefois, malgré cette croyance mitigée à l'assuétude des effluves marécageux, M. Rochard donne un ensemble de mesures beaucoup plus propres que ces étapes à préserver nos soldats des maladies endémiques qu'ils sont susceptibles de contracter en arrivant aux Antilles ou au Sénégal. Il conseille de ne renouveler les garnisons qu'après l'hivernage, c'est-à-dire au mois de décembre dans l'hémisphère nord, au mois de juin dans l'hémisphère sud ; il conseille aussi avec beaucoup de raison d'éviter d'envoyer de nouveaux contingents pendant la durée d'une épidémie de fièvre jaune. C'est, comme nous l'avons montré ailleurs, donner à la maladie un aliment et renforcer l'épidémie.

Il faut aussi pendant la période épidémique faire caserner les troupes sur les hauteurs ; nous avons déjà signalé à ce sujet les heureux effets du camp Jacob. Les garnisons doivent être renouvelées d'autant plus fréquemment que la contrée est plus insalubre.

Enfin, il faut rapatrier aussi vite que possible les convalescents et envoyer se refaire sous un ciel moins brûlant ceux qui paraissent souffrir de l'ardeur du climat. Les Anglais sont parvenus à diminuer d'une façon considérable la mortalité de leurs troupes dans l'Inde et le docteur Dickson a fait connaître à la conférence de Vienne les heureux résultats que l'Angleterre a obtenus dans ce pays.

M. Rochard donne également sur l'hygiène individuelle des indications précieuses : il défend de se réduire au mode d'alimentation des Indiens, des Birmans, des Arabes et des nègres ; cette extrême frugalité, dit-il, ne convient ni au tempérament ni aux habitudes des Européens. Loin de les débiliter, il faut soutenir leurs forces, lutter contre l'anémie tropicale, avant-coureur de maladies endémiques, se préserver de la chaleur du soleil dans le milieu du jour, du froid des nuits, de l'humidité des savanes et des pluies diluviennes de l'hivernage, éviter les excès de tout genre. Un régime réparateur sans être trop stimulant, l'usage modéré des vins de France aux repas, du café noir le matin à jeun, le gilet de flanelle, une ceinture de laine, des bains fréquents et surtout des bains froids, l'exercice, l'équitation et la distraction : tels sont les préceptes de conduite que donne M. Rochard à ceux qui quittent la France pour aller vivre dans les pays chauds et qui sont basés sur son expérience personnelle.

TREIZIÈME PARTIE

MALADIES VIRULENTES ET MIASMATIQUES. ÉTIOLOGIE ET PROPHYLAXIE

Bibliographie. — Paré (Ambroise). *Traité de la peste, de la petite vérole et rougeole*, 1568. — Linné. *Amœnitates academicæ*, t. V et VII, *Mundus invisibilis. Exanthemata viva*. — Lind. *Mémoire sur les fièvres et sur la contagion*, trad. de Fouquet, 1780. — Hecker. *Die grossen Volkskrankheiten des Mittelalters*. Berlin, 1805. — Ozanam. *Histoire générale et particulière des maladies épidémiques, contagieuses et épizootiques*. — Fodéré. *Leçons sur les épidémies et l'hygiène publique*. Paris, 1813. — Angladà. *Traité de la contagion, pour servir à l'histoire des maladies contagieuses et des épidémies*. Paris, 1853. — Peter. *Des maladies virulentes*. Thèse d'agrégation, Paris, 1865. — Chauffard (Em.). *De la spontanéité et de la spécificité dans les maladies*. — Chauveau. *Leçons sur les virus*, revue des cours scientifiques. 1871. — Pasteur. *Recherches sur les fermentations*, passim in Comptes rendus de l'Acad. des sciences. — Colin. *Des épidémies et des milieux épidémiques*. (*Annales d'hygiène*, 1874.)

Lancisi. *De obnoxiis paludum effluviis. Opera omnia*. Genevæ, 1718. — Torti. *Therapeutica specialis ad Febres periodicas perniciosas*, etc. 1712. — Boudin. *Traité des fièvres intermittentes*. Paris, 1842. — Colin. *Traité des fièvres intermittentes*. Paris, 1870. — Louis. *Recherches anatomiques, pathologiques et thérapeutiques sur la maladie connue sous le nom de fièvre typhoïde*. Paris, 1841. — Jenner. *On the identity or non-identity of the specif. cause of typhus* (*Med. chirurg. transact.* London, 1850). — Murchison (Ch.). *A treatise on the continued fevers of Great-Britain*, 2e édit London. 1873. — Fauvel (A.), Chauffard. Discussion sur le typhus, à l'Académie de médecine. 1872.

Consulter en outre les traités généraux de pathologie interne de Bémer et Hardy, de Grisolle, de Jaccoud, le *Handbuch* de Virchow et celui de Ziemssen, et les articles *Contagion, Épidémie, Miasme, Fièvre* des divers Dictionnaires. Voir aussi : Hirsch (A.) *Handb. der Histor. geograph. Path.* Berlin, 1859.— Boudin. *Traité de géographie et de statistique médicales*. Paris, 1857. — Dutroulau. *Traité des maladies des Européens dans les pays chauds*, 2e édit. Paris, 1868. — Griesinger. *Traité des maladies infectieuses* 2e édit., par Vallin. Paris, 1877.

CHAPITRE PREMIER

DES MALADIES INFECTIEUSES ET CONTAGIEUSES EN GÉNÉRAL

En dehors des trois grandes maladies infectieuses et contagieuses : le choléra, la fièvre jaune et la peste, dont nous parlerons plus loin, il est d'autres affections de même nature, quoique relativement moins

redoutables, qui reconnaissent en partie les mêmes indications prophylactiques et qui, à ce titre, intéressent directement l'hygiéniste ; c'est d'elles que nous allons nous occuper.

S'il est, en effet, une classe de maladies où la prophylaxie, quand elle est bien entendue, peut surtout devenir efficace, c'est assurément celle des *affections infectieuses et contagieuses;* aussi leur étude est-elle proprement du ressort de l'hygiène. Mais avant de l'aborder, pour l'intelligence de ce qui va suivre et pour éviter des confusions de mots qui trop souvent entraînent des erreurs de faits, nous croyons utile de bien définir la valeur des termes *infection*, *contagion*, *miasmes*, *virus*, etc. Ces notions de pathologie générale bien posées, l'exposé des faits particuliers gagnera en netteté et en précision.

En se plaçant au point de vue étiologique, qui seul nous intéresse ici, les maladies qui atteignent l'homme reconnaissent des catégories de causes différentes. Les unes tiennent à l'action nocive des milieux, à l'influence du froid, de la chaleur, de l'humidité, à la mauvaise qualité ou à l'insuffisance des aliments, à la fatigue, etc. Ainsi naissent la plupart des maladies qui constituent le fonds commun de la nosologie, pour la production desquelles ces causes, dites *banales*, suffisent amplement.

Il est d'autres maladies où l'intervention des sollicitations extérieures est moins apparente, et qui paraissent surtout résulter d'une disposition générale de l'économie, héréditaire ou acquise, d'une *diathèse* en un mot; tels sont le cancer, la scrofule, la goutte, etc. Quelques-unes des conditions qui président au développement de ces diathèses ont pu être scientifiquement déterminées, et l'hygiène, à cet égard, fournit des données prophylactiques précieuses.

Enfin, il est une dernière classe de maladies, dont il sera uniquement question dans ce chapitre, qui évoluent d'une façon toute spéciale, qui naissent dans un foyer, plus ou moins restreint d'abord, qui peuvent se propager ensuite par des modes de dissémination variables, et frapper les habitants de toute une contrée ou de tout un continent; qui, après avoir exercé ces ravages, s'éteignent ensuite, complétement ou imparfaitement, pour renaître plus tard, quand les conditions seront de nouveau favorables à leur éclosion et à leur dissémination. A tous ces caractères on a reconnu la classe des maladies *infectieuses* et *contagieuses*. Les anciens, frappés de leur allure en apparence si étrange, leur avaient attribué un caractère spécial de mystère et d'obscurité, *aliquid obscurum et divinum*. La science moderne, mieux avisée, a déterminé d'une façon rigoureuse la genèse et le mode de

propagation de ces maladies et, en les dépouillant du voile mystérieux qui les enveloppait, elle nous a appris à les prévenir et à les mieux combattre.

Par maladies *infectieuses* on désigne des maladies produites à la suite de l'imprégnation, de l'*infection* de l'organisme par certaines substances nuisibles, qui diffèrent des poisons ordinaires en ce qu'elles sont douées d'un pouvoir de reproduction et de multiplication pour ainsi dire indéfini. De là un mode de dissémination tout spécial de ces maladies, qui procèdent le plus souvent par *endémie* ou par *épidémie;* de là aussi une symptomatologie, une marche particulière, un ensemble, en un mot, de caractères qui en font une classe de maladies à part.

Ce qui les distingue tout d'abord, au point de vue étiologique, c'est la *spécificité*. Une maladie est dite spécifique quand elle ne naît que sous l'influence d'une cause unique, nécessaire et suffisante pour la déterminer, et quand cette cause ne saurait amener d'autre maladie que celle en question. C'est ainsi que la syphilis, la variole, ne peuvent prendre naissance que par la contamination d'un individu par le poison syphilitique et variolique, et par nul autre agent; inversement, l'inoculation du virus syphilitique ne pourra engendrer que la syphilis, celle de la variole, la variole uniquement, etc. Ces maladies reconnaissent donc une cause unique et constante qui seule est capable de les engendrer; bien différentes en cela des maladies communes, telles que la pneumonie, la pleurésie, la bronchite, qui sont produites tantôt par le froid, tantôt par un traumatisme, ou bien par des irritations mécaniques, en un mot par les causes les plus variées et souvent en apparence les plus opposées.

De par leur spécificité, dans le sens que nous venons d'assigner à ce mot, les maladies infectieuses se rapprochent des *empoisonnements*, où il s'agit également d'une cause bien connue, bien palpable, produisant des effets certains et toujours constants. Aussi, de tout temps, a-t-on attribué ces maladies infectieuses à la pénétration d'un *poison* dans l'organisme, et a-t-on parlé de poison typhique, poison syphilitique, etc. Mais quels sont les attributs de cette substance nuisible, de ce poison? C'est là que commencent les divergences.

Comme nous l'avons dit en définissant les maladies infectieuses, elles diffèrent des empoisonnements proprement dits, d'abord par l'absence de poison sensible et tangible, chimiquement démontrable; elles en diffèrent encore et surtout par ce fait que les poisons n'agissent qu'en proportion de la dose à laquelle ils sont ingérés; qu'ils bornent leur action au sujet qui les a absorbés et qu'il ne saurait pour eux être question

de propagation indéfinie et de repullulation. Il en est autrement pour les maladies infectieuses. Ici la question de *dose* est moins importante; tout dépend de la *qualité* de l'agent. Une quantité infinitésimale de virus suffit pour inoculer la variole ou la syphilis à un individu et pour ensuite la propager à une série indéfinie de sujets. Mais quel est cet agent spécial, quel est son principe, sa constitution et son origine?

De tout temps on a eu une tendance marquée à attribuer l'origine des maladies infectieuses à un contage animé, à des organismes inférieurs vivant en parasites chez les sujets infectés. La découverte des infusoires par Leuwenhoeck parut donner une base sérieuse à ces simples vues de l'esprit, et la doctrine parasitaire fut acceptée, sans restriction, par Kircher, Lancisi, Réaumur et Linné.

La question fut reprise, avec plus de curiosité et de passion que de véritable science, par Raspail, dont les exagérations compromirent singulièrement la doctrine. Celle-ci était presque totalement tombée dans le discrédit, quand les belles recherches de M. Pasteur sur les fermentations vinrent introduire dans le problème un élément nouveau et décisif. Il démontra que l'air atmosphérique est le réceptacle d'une infinité de germes vivants qui par leur prolifération et leur multiplication si active déterminent les phénomènes de fermentation et de putréfaction. De là à l'idée, déjà anciennement présentée par Van Helmont, que les maladies infectieuses et contagieuses de l'homme ne sont elles-mêmes que des zymoses, il n'y avait qu'un pas et l'on peut dire qu'aujourd'hui la *pathologie animée* non-seulement a regagné tout le terrain qu'elle avait perdu, mais qu'elle est définitivement et scientifiquement établie; malgré de nombreuses lacunes, c'est encore elle qui répond le mieux aux exigences théoriques et même pratiques de la science actuelle.

En effet, au point de vue théorique, il n'y a que l'hypothèse d'un agent vivant, quelle que soit sa nature, microphyte ou microzoaire, qui puisse rendre compte de la puissance de reproduction illimitée qui caractérise les virus. Un poison chimique, si subtil qu'il soit, ne procède jamais ainsi.

Du reste, ce n'est pas uniquement sur le raisonnement et sur des considérations théoriques que se base la doctrine des zymoses ; un certain nombre de faits bien établis sont là qui prouvent que tel ou tel organisme inférieur est la cause nécessaire et suffisante pour la production de telle ou telle maladie. C'est ainsi que les recherches de M. Davaine, confirmées par celles de Brauell, de M. Vulpian, de M. Raimbert, ont montré que le charbon coïncide avec la présence dans le sang

de filaments bacillaires allongés, *les bactéridies*. Le rôle que des organismes analogues, les *bactéries*, jouent dans la production de la pyémie, de la fièvre typhoïde etc., quoique moins nettement déterminé, ne laisse pas, dans l'état actuel de la science, que d'être prépondérant Sans doute les données absolument précises nous font encore défaut[1], en ce sens qu'il serait prématuré, à l'exemple de Hallier, de vouloir spécifier dès aujourd'hui quel microphyte engendre la variole, quel autre la scarlatine, et de ne faire, pour ainsi dire, de tout le cadre des maladies infectieuses qu'une annexe de la botanique ; de pareilles exagérations seraient capables de compromettre la plus sage des doctrines. L'histoire de certaines maladies, aujourd'hui bien connues et acceptées par tout le monde comme étant franchement parasitaires, telles que la gale, la teigne, est instructive au point de vue qui nous occupe ; en effet, les anciens les considéraient comme étant la manifestation cutanée d'un vice interne, inconnu dans son essence, et chacun sait le rôle que la diathèse psorique a joué dans l'ancienne pathologie ; la découverte de l'acarus a coupé court à toutes ces rêveries.

Ces notions, nous le répétons, sont non-seulement intéressantes au point de vue doctrinal, mais leur portée prophylactique et thérapeutique n'est pas moindre, et c'est à ce point de vue surtout qu'elles regardent l'hygiéniste. Maintenant que nous savons que le choléra ne peut dériver que d'un germe cholérique, que la peste ne provient jamais, chez nous du moins, que de la peste, que la fièvre jaune demande toujours pour son éclosion en Europe, l'importation du germe de la fièvre jaune ; maintenant que nous n'acceptons plus l'origine banale de toutes ces maladies, et que nous nous refusons à admettre que l'usage de fruits malsains engendre le choléra ; maintenant, dis-je, forts de ces notions précises de spécificité, nous savons mieux prévenir ces maladies et nous opposer à leur propagation. Les mesures de désinfection, les quarantaines, la surveillance médicale des foyers d'origine de ces grandes maladies infectieuses, s'imposent actuellement à l'esprit

[1] M. Chauveau a examiné, avec l'habileté qu'on lui connaît, le contenu des pustules de variole, de vaccine, de clavelée, de morve, et, comme bien d'autres observateurs, il n'a pu constater aucun élément morphologique spécial, caractéristique, de chacune de ces infections. Cependant ses recherches par la dialyse ont montré que la puissance virulente des liquides pathologiques ne réside ni dans le sérum, ni dans les globules de pus, mais est fixée « aux granulations élémentaires de protoplasma » que contiennent ces produits pathologiques. Mais, encore une fois, ces granulations ne diffèrent en rien, pour leur aspect et leurs propriétés, des granulations analogues que contient le pus de bonne nature ; en un mot, aucun caractère, ni microscopique, ni histochimique, ne permet de distinguer une granulation élémentaire virulente d'une autre qui ne l'est pas (Chauveau, *Leçons sur les virus*, cours scient. 1871). — Ces différences doivent exister cependant, et c'est à les déterminer que la science actuelle doit s'appliquer.

de tout médecin instruit, comme une nécessité tout aussi flagrante que celle de surveiller les progrès de la syphilis, par exemple. Sans la notion de la spécificité (et celle du contage animé s'y rattache étroitement), la police sanitaire perdrait toute raison d'être logique, toute base scientifique, toute conviction et partant toute autorité.

En thérapeutique, l'importance de ces données est tout aussi considérable et nous n'en voulons pour exemple que l'histoire de la pyémie. Depuis que l'on connaît mieux les causes de ce redoutable processus, depuis que son caractère zymotique est généralement accepté, des méthodes thérapeutiques nouvelles ont surgi, ou du moins ont été appliquées avec une rigueur et une persévérance inconnues jusque-là ; et personne n'ignore les services que rendent actuellement les pansements antiseptiques, les pansements ouatés et autres pratiques ayant pour but de mettre les plaies à l'abri des milliers de germes qui engendrent la putridité et la septicémie.

Il est temps maintenant de laisser de côté la nature intime des maladies qui nous occupent et d'aborder leur étude par quelques-unes de leurs propriétés plus apparentes et mieux connues. De tout temps on a distingué ces agents en deux grandes classes, les *miasmes* et les *virus*.

Par *miasme*, on entendait primitivement tout germe morbide disséminé dans l'air et capable de déterminer des maladies. C'est ainsi qu'on parlait du miasme scarlatineux, rubéoleux, etc., et l'on voulait simplement indiquer par ces mots que l'agent de ces pyrexies pouvait circuler et être transmis par l'intermédiaire de l'air. Aujourd'hui, la plupart des auteurs emploient ce mot dans une acception plus restreinte, et l'opposent au terme de *virus* et de *contage*. Par miasme, on entend un agent morbide spécifique, se produisant en dehors de l'économie humaine et sans l'intervention de celle-ci, qui est incapable de l'engendrer et de le propager. Tel est le miasme paludéen, qui se produit dans certaines conditions déterminées et qui provoque chez l'homme des accidents que celui-ci ne peut, en aucune manière, transmettre à l'homme sain.

Par *virus*, au contraire, ou *contage*, on désigne un principe morbide provenant d'un organisme déjà malade et capable de propager cette même maladie à un individu sain. Le fait de cette propagation constitue la *contagion*. La rougeole, la variole, la syphilis, la morve, sont des maladies virulentes et se gagnent par contagion[1].

[1] Plusieurs auteurs, les Allemands notamment, établissent une classe mixte de maladies infectieuses, qu'ils nomment *miasmatico-contagieuses*, et qui comprend le choléra,

Les virus sont *fixes* ou *volatils*. Par virus fixes, on comprend ceux dont le transport ne s'effectue pas par l'intermédiaire de l'air, mais directement d'individu à individu, soit par contact, soit par inoculation, soit par dépôt à la surface d'une plaie ou d'une muqueuse absorbante, soit encore par l'intermédiaire d'objets tels que vêtements, instruments, cuillers, etc. C'est ce qui a lieu pour les virus syphilitique, morveux, carbonculeux, etc. Le virus est dit volatil quand le transfert, à une distance souvent considérable, peut s'effectuer par l'entremise de l'air. Il ne faudrait cependant pas prendre le terme de volatil au pied de la lettre et dans la rigueur de son acception physique; il ne veut pas dire que le virus puisse affecter l'état gazeux, mais simplement qu'il peut être réduit en particules tellement fines, que l'air lui sert facilement de véhicule. C'est ce qui a lieu pour les fièvres exanthématiques, le typhus, la diphthérie, etc.

Le principe actif de certains virus peut se conserver intact pendant plusieurs années (le vaccin par exemple, contenu dans des tubes); des peaux préparées depuis fort longtemps ont transmis le charbon ou la morve; on connaît des épidémies de variole qui ont pris naissance par suite de l'exhumation de cadavres de variolés déterrés plusieurs années après leur mort; les virus de la scarlatine, de la rougeole, de la fièvre typhoïde, paraissent moins tenaces et moins résistants. Mais de ce fait découle la nécessité de désinfecter, de nettoyer les murs et les planchers de salles ayant renfermé des varioleux ou des cholériques, même plusieurs mois après leur évacuation[1].

La muqueuse digestive et surtout la muqueuse respiratoire, dont la puissance d'absorption est si grande, servent habituellement de porte d'entrée aux miasmes et aux virus; d'autres virus, celui de la syphilis par exemple, ou de la vaccine, ne pénètrent que par une solution de continuité, artificielle ou accidentelle; ils n'entrent dans l'économie que par *effraction* (Ricord).

Les virus, une fois déposés à la surface d'une muqueuse ou d'une plaie, sont rapidement absorbés; et le contage une fois opéré, on a

la dysenterie et la fièvre typhoïde. Ces maladies ne se transmettent pas directement d'un sujet malade à un sujet sain; elles ne sont donc pas proprement contagieuses. Le transport se fait à l'aide des déjections le plus souvent, et, chose remarquable, non pas à l'aide de déjections fraîches, mais de celles qui ont séjourné pendant quelque temps dans les latrines ou dans les fosses, et qui ont ainsi subi une sorte d'élaboration analogue à celle qui donne naissance aux miasmes. Et cependant ces maladies ne sont pas toujours miasmatiques dans le sens rigoureux du mot, puisque le principe morbide peut provenir, comme le virus, d'un individu déjà malade.

[1] En Angleterre, il existe un service spécial chargé de désinfecter les appartements où des maladies contagieuses (scarlatine, variole, etc.) se sont développées.

beau, au bout de quelque temps, cautériser ou exciser le point d'insertion, l'infection de l'économie n'en éclatera pas moins (syphilis, vaccine). Cependant certaines maladies virulentes sont locales d'abord et ne se généralisent qu'au bout d'un temps plus ou moins long; c'est ainsi que si par une cautérisation on détruit la pustule maligne, on empêche le passage des bactéridies carbonculeuses dans la masse du sang et la maladie charbonneuse est conjurée. Il est même des maladies virulentes qui sont des affections proprement locales et qui ne se généralisent jamais ; par exemple la blennorrhagie[1], le chancre mou.

Entre le moment où le principe infectieux est absorbé et celui où ses effets se manifestent, il s'écoule un certain temps pendant lequel le sujet contaminé demeure en apparence entièrement sain; c'est ce qu'on appelle l'*incubation*. Il est probable que l'agent morbide exige ce temps pour se multiplier et impressionner l'économie; et c'est encore là un des points qui séparent les maladies infectieuses des empoisonnements qui ne reconnaissent pas d'incubation. La durée de l'incubation varie selon les diverses maladies; elle est de 8 à 15 jours pour les pyrexies exanthématiques, de 15 jours à 3 semaines pour la syphilis; pour la rage, elle peut dépasser une année.

Dans l'étude des maladies infectieuses, il y a à considérer non-seulement l'agent infectieux, mais aussi la réceptivité variable de l'individu qui reçoit la contagion. Il est un certain nombre de sujets qui peuvent impunément être soumis à l'action d'un contage ; on dit alors qu'ils jouissent de l'*immunité* à l'égard de cette maladie. Cette immunité tient quelquefois à des conditions tout individuelles et qu'il est impossible de déterminer. Dans d'autres cas, on peut citer certaines circonstances qui, sans expliquer l'immunité ni l'assurer à coup sûr, la rendent fréquente et probable. C'est ainsi que, d'une façon générale, les enfants et les jeunes sujets sont bien plus exposés à la contamination que les vieillards[2]; les sujets faibles et mal nourris, que les sujets vigoureux. Cependant, il n'y a pas de règle absolue à formuler à cet égard. Une première atteinte d'une maladie virulente confère généralement (mais non toujours) l'immunité vis-à-vis de cette maladie. Il est rare qu'un

[1] La blennorrhagie peut bien se porter sur d'autres muqueuses, sur la vessie, le rectum, la conjonctive; mais c'est là un fait de transport et de réinoculation du virus, et non la généralisation dyscrasique d'une maladie: quant au rhumatisme blennorrhagique, sa signification est encore trop obscure pour qu'il soit permis de se baser sur son existence pour ranger la blennorrhagie parmi les maladies *totius substantiæ*.

[2] Il est vrai que souvent l'immunité des vieillards ne tient à autre chose qu'à une atteinte antérieure de la maladie; c'est ce qui a lieu surtout pour les maladies éruptives (Observations de Panum, aux îles Feroë, relativement à la rougeole).

même sujet soit atteint plus d'une fois de variole, de scarlatine, de rougeole, de fièvre typhoïde ; cependant, le choléra, la dysenterie, la fièvre jaune, ne donnent pas l'immunité ; une première atteinte de malaria, loin de rendre le sujet réfractaire, le rend plus accessible à une nouvelle intoxication.

C'est sur l'immunité conférée par une atteinte, même légère, de la variole que repose l'ancienne pratique de l'*inoculation* : on choisissait un virus varioleux aussi bénin que possible, et on l'inoculait à un jeune sujet ; il en résultait le plus souvent une varioloïde légère, et le plus souvent aussi l'individu inoculé était désormais à l'abri de la petite vérole.

Chose remarquable, l'immunité vis-à-vis de la variole ne s'acquiert pas uniquement par une variole antécédente, mais encore par le fait de l'inoculation, à l'homme, du virus du cow-pox, qui est une zoonose bovine se rapprochant beaucoup de la variole humaine. L'usage et la merveilleuse efficacité du vaccin jennérien reposent sur cette notion.

Tantôt l'immunité est totale et absolue, tantôt elle n'est *qu'imparfaite ;* le sujet sera pris une seconde, une troisième fois de la maladie, mais celle-ci sera remarquable par sa bénignité ; ce sera une forme légère, atténuée, une varioloïde ou une fébricule typhoïde. L'immunité conférée par une atteinte antérieure peut n'être que *temporaire ;* c'est ce qui a lieu pour le vaccin notamment : d'où découle l'opportunité de la *revaccination.*

Certaines races jouissent d'une immunité, du moins relative, vis-à-vis quelques maladies ; il est hors de doute que les noirs sont moins sujets que les blancs à la malaria et qu'ils sont presque totalement réfractaires à la fièvre jaune ; il est vrai que le problème est plus complexe qu'il ne paraît de prime abord, et que souvent on a attribué à l'influence de la race une immunité qui résulte surtout du fait de l'acclimatement. On a accordé à certaines professions le privilège de conférer diverses immunités. C'est ainsi que les corroyeurs, les fabricants de suif seraient à l'abri du typhus (Murchison), les ouvriers en cuivre à l'abri du choléra ; mais ces propositions ne doivent être acceptées qu'avec les plus sérieuses réserves.

Si nous avons insisté aussi longuement sur ces points qui appartiennent proprement à la pathologie générale, c'est parce que nous avons la conviction que ces notions sont de la plus haute importance pour l'appréciation exacte de la pathogénie et de la prophylaxie des maladies infectieuses. C'est faute de précision dans les termes et partant dans les idées qu'ils traduisent, que tant de malentendus et de

logomachies règnent encore parmi les épidémiologistes. Beaucoup d'excellents esprits, subissant encore l'influence des doctrines broussaisiennes et les tendances anatomiques exclusives qui régnaient au commencement de ce siècle, n'attachent pas à la notion de la spécificité toute la portée qu'il convient de lui attribuer. Et cependant c'est là une donnée fondamentale, comme nous espérons l'avoir suffisamment établi, donnée sans laquelle toute hygiène prophylactique et toute police sanitaire deviennent illusoires.

Tout ce qui touche aux *maladies populaires* offre un puissant intérêt, non-seulement au point de vue de l'histoire de la médecine, mais encore au point de vue social et à celui de l'histoire générale de l'humanité. La peste d'Athènes décrite par Thucydide; les grandes pandémies bibliques; la peste noire, célèbre par les récits de Boccace; la lèpre au moyen âge; la syphilis lors de la Renaissance; la petite vérole au commencement du siècle dernier; de nos jours le choléra, sont de grands événements qui intéressent l'histoire à un plus haut degré que les révolutions et les batailles. C'est une vérité devenue banale aujourd'hui, que les armées en campagne perdent plus de soldats par les maladies et les épidémies que par le feu de l'ennemi. C'est à l'hygiène à prévenir l'éclosion de ces maladies, à en arrêter les progrès une fois qu'elles se sont développées; et, chose remarquable, c'est précisément dans les affections autrefois considérées comme si mystérieuses et pour la genèse desquelles on ne trouvait d'autre explication que la colère divine, c'est là précisément que la prophylaxie peut intervenir avec le plus de puissance et souvent avec une efficacité absolue. Ce n'est pas ici le lieu de traiter des différents moyens dont l'hygiène dispose en pareil cas; ces détails seront mieux placés aux paragraphes consacrés à chacune de ces maladies.

Mais, sans entrer dans le détail, ce qui par-dessus tout prouve l'action directe et énergique qu'exercent l'hygiène et tous les auxiliaires dont elle dispose sur le développement des maladies infectieuses, c'est l'histoire même de ces maladies, et surtout de celles qui après avoir affligé l'humanité ont finalement disparu devant le progrès du bien-être et de la civilisation. La peste, la grande maladie populaire de l'antiquité et du moyen âge, a quitté définitivement l'Europe et même son ancien foyer classique, l'Égypte, et n'existe plus que dans quelques points limités de la vallée du Tigre et de l'Euphrate. La suette anglaise, cette terrible maladie qui, née en Angleterre à la suite de la désastreuse guerre civile des Deux Roses, a décimé tout le nord-ouest de l'Europe au milieu du seizième siècle, a définitivement disparu du cadre noso-

logique. Si l'on compare les ravages actuels produits par la syphilis à ceux qu'elle occasionnait il y a trois siècles, on ne peut méconnaître un progrès énorme. Si la pratique de la vaccination se faisait avec toutes les précautions que la science recommande, il ne serait plus question de la variole. Ces exemples, qu'il serait aisé de multiplier, prouvent surabondamment que si les maladies infectieuses et contagieuses sont l'un des plus cruels fléaux de l'humanité, ce sont aussi des maladies sur lesquelles nous avons le plus de prise pour en arrêter les progrès et peut-être même pour en détruire définitivement les germes.

CHAPITRE II

FIÈVRES PALUDÉENNES. — MALADIES DES MARAIS

Les *maladies palustres*, quelles que soient les formes qu'elles affectent (fièvre intermittente, rémittente, pernicieuse, larvée, mélanémie, cachexie sans fièvres), reconnaissent toutes pour cause l'intoxication par le *miasme paludéen*. C'est l'étude des conditions qui président au développement de ce miasme et qui favorisent son action sur l'économie que nous avons surtout à envisager ici.

La distribution géographique des affections palustres suffit pour faire pressentir le rôle prépondérant que la chaleur et l'humidité réunies jouent dans la production du miasme de la malaria. L'impaludisme, en effet, domine pour ainsi dire toute la pathologie des zones torrides ; à mesure qu'on se rapproche du pôle, la fréquence et la gravité des fièvres intermittentes, comme nous l'avons vu à l'article *Climat*, vont en diminuant ; en Europe, au delà du 62° de latitude, en Amérique, au delà du 47°, la fièvre des marais ne règne plus. Dans les pays civilisés, elle perd tous les jours du terrain, grâce aux travaux de drainage et d'endiguement et aux heureux effets de la culture. Ainsi, en France, la Bresse, la Sologne, la Charente, étaient autrefois le siége d'endémies palustres redoutables qui, dans ces derniers temps, ont notablement perdu de leur gravité. Il en est de même de l'Irlande, de la Hollande et des côtes septentrionales de l'Allemagne.

C'est dans les péninsules méridionales de l'Europe, en Turquie, en Grèce, en Italie, que les maladies palustres continuent à jouer, dans la pathologie, un rôle tristement prépondérant ; il suffit de rappeler à cet

égard la campagne romaine, que le gouvernement italien est occupé à assainir en ce moment, et les marais Pontins. En Algérie, dans les Indes, en Cochinchine, au Mexique, dans les Antilles, dans la Guyane, c'est encore l'endémie palustre qui prédomine et qui, seule ou combinée à la dysenterie, agit de la façon la plus désastreuse tant sur les indigènes que sur les Européens.

Il résulte de l'étude de la répartition géographique des fièvres à malaria, que c'est là une maladie proprement palustre, devenant de plus en plus grave et plus fréquente à mesure qu'on s'abaisse des pôles à l'équateur. Cependant il faut savoir qu'il n'y a pas de lois absolues : d'une part, des pays relativement froids, comme les côtes de la Baltique, peuvent être le siége d'endémies paludéennes graves ; d'autre part, des contrées torrides, réunissant en apparence toutes les conditions nécessaires à la production du miasme fébrigène, peuvent en être indemnes. Tous les marais ne sont pas fébrigènes (Boudin) ; en revanche, des pays non marécageux, dans l'acception étroite du mot, peuvent être, dans certaines conditions, affligés de fièvres intermittentes.

Ainsi, dans les îles de l'Océanie, en Australie, à Taïti, à la Nouvelle-Calédonie, les maladies palustres sont rares. Et cependant, comme le fait remarquer Dutroulau, dans cette dernière colonie, il existe des marais réunissant, en apparence, les caractères les plus accusés des marais fébrigènes. « Flore, faune, météorologie et géologie, rien n'explique l'immunité singulière qu'offre cette contrée. »

Si tous les marais ne sont pas fiévreux, les fièvres de marais peuvent se développer dans des pays non marécageux. Mais il faut s'entendre; une localité, sans offrir les caractères objectifs grossiers du marais, peut cependant en recéler, d'une façon permanente ou transitoire, tous les germes nuisibles et toutes les influences nocives. Comme le fait observer Griesinger, beaucoup de pays à fièvres paraissent au premier abord secs et non marécageux; mais sous leur écorce desséchée on trouve bientôt des terrains humides qui donnent lieu au développement d'effluves souterrains (Algérie, Brabant, oasis du désert). Des contrées en apparence placées dans des conditions diamétralement opposées au développement des affections palustres, les plateaux des sierras en Espagne, quelques sommets du Pérou, présentent la fièvre dite des montagnes, qui n'est autre qu'une véritable intermittente. « On peut supposer que ces lieux ont un fond essentiellement poreux et humide, et offrent par conséquent les conditions ordinaires qui engendrent le miasme de la fièvre. » (Griesinger.)

Des conditions purement locales et transitoires peuvent, dans des contrées nullement palustres, créer en quelque sorte de toutes pièces le miasme paludéen ; c'est ainsi qu'agissent des irrigations mal faites, des alternatives de pluie et de chaleur, et surtout les travaux de terrassement et les grands mouvements de terrains : c'est à des causes de ce genre qu'il faut attribuer les épidémies de fièvre qui régnèrent à Paris lors de l'établissement des fortifications, et, plus récemment, lors du percement des grandes voies nouvelles et de la construction des nouveaux forts. En un mot, outre les marais véritables, il existe mille circonstances qui donnent naissance à des marais locaux, limités à l'emplacement d'une cave, d'un fossé, d'une tranchée, d'une flaque d'eau, etc. La cale des vaisseaux en pleine mer peut, d'après certaines observations qui paraissent concluantes, donner naissance au miasme et le navire est ainsi transformé en un véritable marais flottant.

Il est encore d'autres données qui sont importantes à connaître pour comprendre le mode de production du miasme paludéen et ses allures spéciales. Dans les contrées à fièvres, où celles-ci sont *endémiques*, elle y règnent pendant toute l'année, présentant cependant des exacerbations à certaines époques déterminées, au printemps et surtout au commencement des pluies d'automne (août, septembre), alors que le sol des marais est alternativement desséché par le soleil et détrempé par les pluies. Ce sont ces alternatives dans le degré d'imbibition du terrain et les variations de la nappe liquide qui tantôt recouvre, tantôt découvre le sol, qui sont éminemment aptes à la production du miasme. Aussi, pour rendre un marais inoffensif, il existe deux procédés d'une efficacité à peu près égale : ou bien de le supprimer par une immersion continue sous une couche d'eau suffisamment épaisse, ou bien de recourir à un desséchement complet et définitif.

Outre les recrudescences saisonnières des endémies, on en observe d'autres liées à des causes moins régulières, mais cependant appréciables, telles que des pluies excessives, des inondations, surtout des inondations d'eau de mer ; d'endémique qu'elle est habituellement, la maladie devient alors endémo-épidémique.

Mais la fièvre peut quelquefois affecter les véritables allures d'une maladie épidémique, en ce sens qu'elle s'étend au delà de ses foyers originels et habituels et se montre dans des contrées qui en sont habituellement exemptes. Quelques-unes de ces épidémies sont particulièrement remarquables par leur grande extension ; telle est la pandémie palustre qui a régné sur la majeure partie de l'Europe de 1808 à 1811. Ces apparitions dans des lieux respectés d'ordinaire tiennent-

elles à la production généralisée de foyers transitoires d'émanations, ou bien au transport du miasme loin des lieux qui lui ont donné naissance? C'est là un point qu'il est difficile de décider.

Cette rapide dissémination est d'autant plus obscure à expliquer, que le miasme palustre paraît de sa nature peu transportable; il s'élève à peu de hauteur au-dessus du sol et offre peu de tendance à se propager loin de son foyer de production; il stagne là où il s'engendre, et le moindre accident de terrain, une colline, une muraille, un bouquet d'arbres, constituent souvent une barrière suffisante pour s'opposer à ses progrès.

Ceci nous amène à la discussion, tant de fois renouvelée, de la nature du miasme paludéen. Que l'impaludisme tienne à une cause *spécifique*, à une intoxication spéciale, et qu'elle ne résulte point de causes banales, telles que le refroidissement ou l'action de la chaleur humide, c'est ce qui n'est plus mis en doute par personne. Mais c'est sur la nature et le mode d'action intime de cette cause que les discussions subsistent.

C'est sous l'action combinée de la chaleur, de l'humidité et de la décomposition des matières organiques, partant des matières végétales, que le miasme prend naissance. Le mélange des eaux douces et de l'eau de mer, en amenant à la fois la destruction des espèces marines et de celles d'eau douce (Dutroulau), est une condition favorable entre toutes à la production des effluves; de là la fréquence et la gravité des affections palustres à l'embouchure des grands fleuves, dans les deltas et les estuaires.

M. L. Colin, qui a observé dans la campagne de Rome, a bien mis en lumière l'influence qu'exercent l'incurie et l'absence de culture sur un sol autrefois le siége d'une civilisation brillante. Mais la conclusion qu'il en tire est trop absolue: pour lui, le miasme palustre, qu'il appelle *miasme tellurique*, ne serait autre chose qu'une déviation de « la force végétative du sol » qui ne trouve pas son emploi. Nous ne voyons pas trop ce que le savant professeur du Val-de-Grâce veut désigner par le mot de « force végétative du sol »; car il est constant que les fièvres intermittentes les plus redoutables s'observent précisément là où la puissance végétative du sol arrive à son suprême développement, au milieu de la flore exubérante des zones torrides. Comme le fait remarquer avec justesse M. A. Laveran, ce n'est pas en épuisant la puissance de végétation du sol, pure abstraction et être de raison, qu'agit la civilisation; mais c'est en assainissant le sol, en desséchant les marais, en endiguant les fleuves; les moissons et les plantations contri-

buent à cette œuvre en drainant le sol par leurs racines[1]. Là, et non ailleurs, se trouve l'explication de la fréquence des fièvres palustres dans les pays actuellement déserts, et qui autrefois étaient les foyers d'une civilisation active et prospère.

Quant à la nature, à la constitution morphologique ou chimique du poison, on peut dire qu'elle est encore imparfaitement connue. Est-ce un poison agissant à la façon des gaz toxiques? Cela est peu probable si l'on envisage les manifestations de l'impaludisme, et surtout l'incubation souvent très-longue de la fièvre intermittente, fait qui la rapproche des maladies zymotiques. La théorie des ferments morbides est plus séduisante; et sans accepter les résultats des expériences plus que contestables du docteur Salisbury, d'après lesquelles les fièvres intermittentes et rémittentes seraient dues à une algue du genre *Palmella*, il est permis de conclure à l'existence d'un miasme animé, agissant à la façon d'un ferment et lié probablement à des décompositions de matières végétales. Cependant, à plusieurs égards, les maladies paludéennes s'écartent du type qu'affectent les maladies proprement zymotiques. Les zymoses ont pour caractère de se limiter, de se terminer dans un temps plus ou moins long; la maladie paludéenne est chronique par excellence; sous ce rapport, ses allures rappellent plutôt celles d'une intoxication due à un poison qui se fixe et s'élimine lentement.

Le miasme paludéen est-il unique, ou en est-il de différentes espèces? Ce problème est tout aussi insoluble dans l'état actuel de nos connaissances que celui de la nature intime de cet agent. Les différentes variétés des manifestations de l'intoxication palustre tiennent-elles à des différences correspondantes de *qualité* du poison? ou bien est-ce une question de *dose*, de quantité? ou bien encore une façon variable de réagir des divers individus? C'est ce qu'il est impossible de décider. Mais si l'on songe qu'un même foyer palustre peut donner naissance aux diverses formes de l'intoxication paludéenne; bien plus, si l'on considère qu'un même sujet, soumis à l'action délétère d'un foyer unique, peut successivement présenter ces formes multiples, on sera enclin à conclure à l'*unicité* du miasme paludéen.

Quant au mode de diffusion de ce miasme, il est certain que c'est surtout l'air qui lui sert de véhicule, et que la voie par laquelle il pénètre de préférence c'est la muqueuse respiratoire. Il est cependant un fait devenu célèbre et relaté par Boudin, qui tend à prouver que les

[1] *Traité des maladies et épidémies des armées*, p. 164. Paris, 1875.

eaux marécageuses, ingérées comme boisson, peuvent donner la fièvre intermittente. En 1834, le transport *l'Argo* rapatrie 120 militaires d'Algérie en France; les soldats font usage d'une eau puisée à la hâte à Bone, dans un endroit marécageux, tandis que l'équipage, composé de marins sardes, ne consomme que de l'eau de bonne qualité. 13 soldats succombent à la suite d'accès fébriles très-violents, pendant la traversée; 98, au débarquement, entrent l'hôpital du lazaret de Marseille, atteints de fièvre intermittente de type variable; l'équipage, au contraire, était demeuré absolument sain. « Ce fait démontre péremptoirement, conclut Boudin, que la matière paludéenne, à l'état liquide comme à l'état gazeux, absorbée par la surface gastro-intestinale comme par la surface pulmonaire, provoque également l'intoxication[1]. » Un autre fait qui vient à l'appui de cette opinion est le suivant. Pendant un voyage en Abyssinie, le docteur Ch. Blanc a constamment réussi à se préserver des fièvres si fréquentes dans cette contrée, en ayant soin de filtrer ou de faire bouillir l'eau qu'il buvait; ceux de ses compagnons qui n'avaient pas recours à la même précaution furent pris de fièvre intermittente ou de dysenterie[2].

Il n'existe, à l'égard du miasme paludéen, aucune immunité établie; tous les âges y participent, depuis la première enfance jusqu'à la vieillesse; cependant l'enfance et la jeunesse y sont particulièrement prédisposées (Griesinger). Quant à l'influence des races, il est certain que les sujets de race nègre offrent une puissance de résistance bien plus considérable que les Européens. Dans l'expédition anglaise du Niger, sur 145 blancs, 130 tombèrent malades, 40 moururent; sur 185 noirs, 11 seulement furent atteints, et tous guérirent (M. William). Dans la campagne du Mexique, les troupes noires employées à notre service ont admirablement supporté le séjour des terres chaudes. Le climat marécageux de Madagascar est mortel pour les hommes de race blanche; les noirs y prospèrent.

Un point important à signaler et qui distingue la maladie paludéenne des maladies zymotiques proprement dites, comme la variole ou la fièvre typhoïde, c'est qu'une première atteinte, loin de conférer l'immunité vis-à-vis d'une atteinte nouvelle, ne fait que créer une prédisposition de plus.

C'est à propos des fièvres paludéennes surtout que s'est posée la question de l'antagonisme, surtout depuis les travaux bien connus de

[1] *Traité des fièvres intermittentes*, p. 66. Paris, 1848.
[2] *Notes médicales recueillies pendant un voyage en Abyssinie*. In *Gaz. hebd.*, 1874, 10 avril.

Boudin. D'après ce médecin, les pays à malaria seraient remarquables par le petit nombre de cas de phthisie et de fièvre typhoïde qui s'y développent ; mais les recherches ultérieures ont démontré le peu de fondement de cette assertion. En revanche, il est certain que la dysenterie et le choléra d'une part, et les intermittentes de l'autre, règnent souvent ensemble, tant à l'état endémique qu'à l'état épidémique, et que les deux maladies peuvent évoluer simultanément chez le même malade.

Toutes ces notions, dans le développement desquelles nous n'avons pas craint d'entrer, intéressent directement l'hygiéniste ; car, nous le répétons, c'est en connaissant les allures et les causes qui président au développement d'une maladie, qu'on apprend à la prévenir.

Dessécher les marais constitue évidemment le moyen le plus radical pour prévenir les maladies paludéennes. On y parvient en endiguant les rivières, en drainant les terres et en les couvrant de plantations.

En Europe et aux États-Unis, le domaine des affections à marais se restreint de plus en plus devant les progrès croissants de la culture et du défrichement. A l'époque de Morton et de Sydenham, Londres était encore infecté par une endémie de fièvre intermittente, qui aujourd'hui a complétement disparu ; il en est de même de beaucoup de villes du littoral hollandais et des contrées rhénanes ; dans la Sologne et la Bresse, les fièvres intermittentes sont plus rares et moins graves qu'autrefois.

Dans ces derniers temps, une ressource nouvelle et précieuse est venue faciliter l'assainissement des marais dans les pays chauds ; nous voulons parler de la culture en grand de l'*Eucalyptus globulus*. Grâce à sa croissance si puissante et à son étonnante rapidité de développement, cet arbre constitue un vigoureux moyen de drainage ; dans plusieurs colonies anglaises, on réussit ainsi littéralement à supprimer la malaria. Si le desséchement d'un marais est impossible, mieux vaut l'inonder en permanence et le transformer en étang, pour éviter les alternatives de desséchement et d'humidité si propices au développement du miasme. S'il est nécessaire de construire des habitations dans le voisinage d'un marais, il importe de choisir l'altitude la plus grande et l'abri d'une colline ou d'un accident de terrain qui arrête les émanations palustres.

Les individus qui habitent un pays marécageux, surtout s'ils sont nouveaux venus, devront éviter de sortir à la tombée de la nuit et au lever du jour, alors que la rosée condense les miasmes et les dépose à la surface du sol. Ils devront éviter les refroidissements, les indiges-

tions, les diarrhées, en un mot toutes les causes débilitantes qui augmentent la réceptivité à l'égard des miasmes. On aura soin de filtrer ou de faire bouillir les eaux avant de s'en servir.

Il ne saurait être question de l'acclimatement des Européens à la malaria des pays chauds; leur mortalité croît dans les pays palustres avec la durée de séjour (A. Laveran). De là l'indication de renouveler souvent les troupes qui tiennent garnison dans ces pays; quant à la population civile, elle fera sagement de se retirer sur les hauteurs pendant la saison des fièvres. Aux Indes, les Anglais ont établi sur les plateaux de l'Himalaya des stations sanitaires (*sanatoria*) qui rendent les plus grands services; à la Guadeloupe, le camp Jacob remplit un but analogue.

Les propriétés prophylactiques du sulfate de quinine ou de quinquina ont été généralement contestées; cependant les médecins américains et anglais (van Buren, Wood) s'accordent à reconnaître les bons effets préventifs de ce médicament; dans la marine anglaise, le vin de quinquina, ou mieux le sulfate de quinine à la dose de $0^{gr},25$ dans un verre d'eau-de-vie, sont administrés quotidiennement aux hommes qui débarquent dans les régions tropicales, et les médecins s'accordent à vanter les bons effets de cette pratique.

Le café noir est également utile dans les pays à fièvre; ce serait même, d'après M. L. Colin, un prophylactique préférable au quinquina.

CHAPITRE III

DYSENTERIE ÉPIDÉMIQUE

La *dysenterie épidémique* se distingue de la sporadique, non par les symptômes, ni par les lésions anatomiques, qui sont identiques, mais par la cause qui est franchement spécifique dans un cas, commune et banale (refroidissements, indigestions, etc.) dans l'autre. Le caractère endémo-épidémique de la maladie, sa contagiosité, les exemples certains d'importation, sont des preuves incontestables de sa spécificité.

La dysenterie est, par excellence, une maladie des pays chauds; les Indes orientales, la Cochinchine, la côte orientale de l'Afrique, l'Algérie, l'Égypte, l'Amérique intertropicale, sont des foyers perpétuels d'endémies dysentériques; celles-ci règnent également dans le sud de

l'Europe, en Grèce, en Sicile, en Espagne. L'influence de la chaleur, surtout de la chaleur humide, sur la production du poison dysentérique n'est donc pas contestable; or, comme cette même influence favorise également la malaria, on s'explique aisément que dysenterie et fièvres palustres soient fréquemment endémiques dans les mêmes localités. Mais il ne faudrait pas partir de là pour rattacher l'une de ces maladies à l'autre, et considérer la dysenterie comme une des manifestations de l'influence palustre, comme l'ont fait Boudin, Bailly, Haspel, Cambay; il est des contrées palustres au premier chef où la dysenterie ne règne point, et la réciproque se rencontre tout aussi souvent.

Dans les zones tempérées, la dysenterie est également une maladie des saisons chaudes, et c'est en été et au commencement de l'automne qu'elle fait ses apparitions épidémiques. Mais ce sont surtout les alternatives brusques d'une journée chaude avec une nuit froide, comme cela se rencontre si souvent dans les pays chauds qui favorisent l'éclosion de la maladie. L'encombrement, les fatigues, la mauvaise alimentation, l'usage immodéré de fruits mal mûrs (Zimmermann), jouent un rôle analogue. C'est sous l'influence combinée de ces agents divers que le poison dysentérique prend naissance et que la maladie règne endémiquement dans les pays chauds, d'une façon transitoire dans les zones tempérées, où elle sévit surtout sur les grandes accumulations humaines, dans les camps, dans les armées, dans les villes assiégées. A ce point de vue, son étiologie se rapproche sensiblement de celle du typhus.

Ce qui prouve bien que la dysenterie épidémique est due à une cause particulière, spécifique et non à une cause banale, telles que les alternatives des saisons, les indigestions, etc., c'est le fait bien avéré de la contagion de cette maladie. Le mode de propagation d'une épidémie de dysenterie dans une ville montre qu'il existe de véritables foyers d'où la maladie irradie et se propage suivant certaines rues, certains quartiers, dans une direction bien déterminée. Le contage a lieu non pas directement, mais très-probablement par l'intermédiaire des déjections, comme cela se voit dans le choléra et dans la fièvre typhoïde. La dysenterie peut aussi être importée d'une localité où elle règne dans une autre jusque-là indemne. Deyner, qui observait à Nimègue, relate plusieurs faits où la dysenterie fut propagée de cette ville dans les villages environnants par des sujets malades; en 1794, l'hôpital d'Ostende fut le siège d'une épidémie dysentérique importée par des soldats malades[1]. Néanmoins, il faut bien reconnaître que le pouvoir conta-

[1] Fournier et Vaidy, art. *Dysenterie, Dict. des sc. méd.*

gieux de la dysenterie est faible, ainsi que le prouve, dans nos pays, la délimitation habituelle des foyers, et ce fait, d'observation vulgaire, que la dysenterie des armées se communique rarement à la population civile.

Les indications prophylactiques et hygiéniques se rapprochent de celles des maladies palustres et du typhus, et nous ne saurions nous y appesantir, sous peine de tomber dans des redites. Dans les pays chauds, se prémunir contre le refroidissement nocturne, se munir de vêtements de laine et de ceinture de flanelle, s'abstenir de boire les eaux stagnantes sans préalablement les filtrer ou les faire bouillir, éviter les excès de boissons et d'aliments, surtout de fruits non mûrs, tels sont les préceptes qui découlent de l'étiologie de la maladie[1].

La propreté des camps, la désinfection des déjections, l'enfouissement méthodique des cadavres d'hommes et d'animaux, la ventilation des tentes et des abris, préviendront l'apparition de la dysenterie dans les armées, ou en enrayeront la propagation.

CHAPITRE IV

MALADIES TYPHIQUES

Les anciens, se plaçant surtout au point de vue séméiologique, confondaient volontiers dans une classe unique toutes les maladies fébriles s'accompagnant de délire, d'adynamie, de sécheresse de la langue, en un mot de l'appareil symptomatique désigné sous le nom de *typhoïde*. Bientôt on s'aperçut que cette caractéristique symptomatique était trompeuse et forçait à réunir les maladies les plus disparates, puisque en réalité il n'est pas une maladie fébrile, depuis l'érysipèle et les fièvres éruptives jusqu'à la pneumonie et la tuberculose aiguë, qui ne puisse

[1] Les considérations prophylactiques relatives à la dysenterie des pays chauds s'appliquent directement aux *hépatites* et aux *abcès du foie* si fréquemment observés dans ces mêmes pays. Il est en effet à peu près établi que le même agent qui détermine la dysenterie préside aussi au développement de l'hépatite, et cela par deux procédés différents : tantôt (et le plus souvent) l'hépatite est consécutive à la lésion du gros intestin ; il semble, dans ce cas, que la substance toxique agisse d'abord sur la muqueuse intestinale, puis, franchissant cette première étape et cheminant le long de la veine porte, atteigne secondairement l'organe hépatique. D'autres fois, l'hépatite est primitive et n'est pas précédée de dysenterie ; on peut admettre, dans ce cas, que le principe toxique a été absorbé sans impressionner la muqueuse intestinale et a porté uniquement et entièrement son action sur le foie.

revêtir l'aspect typhoïde. Force fut donc de chercher un autre critérium, et celui que l'on invoqua fut fourni par l'anatomie pathologique. La découverte de la lésion intestinale de la fièvre typhoïde, due à l'école anatomique française, devint le point de départ d'une véritable révolution, et le cadre de la fièvre typhoïde, tel que l'ont fait les travaux de Petit et Serres, de Louis et de Chomel, parut comprendre, pendant près de la première moitié de ce siècle, la totalité des fièvres continues de nos climats. Ce n'est qu'à partir de 1850, grâce surtout aux médecins anglais, que cette unité factice fut brisée et la distinction du *typhus* et de la *fièvre typhoïde* nettement et définitivement établie; bientôt une troisième maladie, mieux étudiée à son tour, le *typhus récurrent* et *bilieux*, affirma son autonomie et gagna droit de cité dans la nosographie; et ainsi, au lieu et place de l'unicisme primitif et artificiel, se dégagea la notion de trois maladies bien distinctes, tant au point de vue de la symptomatologie que des lésions et de l'étiologie.

Les détails dans lesquels nous entrerons plus loin montreront amplement la spécificité de chacune de ces maladies distinctes; mais maintenant que le travail de démembrement est effectué et que les différences qui existent entre ces maladies sont bien établies, il importe aussi de ne pas méconnaître les liens nombreux qui les réunissent, qui leur donnent une parenté étroite, et qui, en leur adjoignant une quatrième maladie, heureusement éteinte aujourd'hui en Europe, la *peste*, permet de constituer un groupe naturel, celui des *maladies typhiques*.

Nous n'avons pas à nous occuper ici des nombreux caractères, tant symptomatiques qu'anatomiques, qui marquent cette parenté générique des maladies typhiques. C'est, d'une part, la forme de la fièvre, sa marche typique, cyclique, à moins qu'elle ne soit troublée par des complications qui en altèrent le type; c'est, au point de vue anatomique, l'altération prédominante du sang et des organes hématopoiétiques, la tuméfaction de la rate et des appareils lymphoïdes, plaques de Peyer, ganglions mésentériques, bubons externes de la peste. Mais c'est surtout la nature de la cause, l'étiologie, qui, de même qu'elle marque l'indépendance spécifique de chacune de ces pyrexies, établit du même coup leur analogie générique.

Toutes, en effet, sont contagieuses, depuis la fièvre typhoïde, qui l'est fort peu, jusqu'au typhus et à la peste, qui le sont à un haut degré; tantôt cette contagion s'établit par le contact direct, comme cela s'observe pour la peste; tantôt par l'intermédiaire de l'air ou des eaux (fièvre typhoïde, typhus).

Mais de ce que ces maladies se transmettent souvent par contage, c'est-à-dire, soit directement, soit indirectement, d'un sujet malade à un sujet sain, il ne s'ensuit pas, comme pour la variole et la plupart des fièvres éruptives, qu'elles ne puissent s'engendrer spontanément, sous l'influence combinée d'un certain nombre de conditions dont quelques-unes du moins sont bien connues.

Pour la fièvre typhoïde, cette cause paraît surtout tenir à l'adultération des eaux par des matières animales en putréfaction, par des déjections et des infiltrations provenant des latrines; et c'est par les eaux aussi que s'opère surtout le transport de la cause morbigène.

Pour le typhus, c'est l'encombrement, joint à la misère et aux conditions dépressives de toute nature, qui joue le rôle étiologique prédominant; enfin, pour le typhus récurrent et bilieux, c'est, avant tout et surtout, la disette et la famine.

Misère, malpropreté et encombrement, tels sont les trois facteurs qui engendrent ces maladies, qui favorisent surtout leur dissémination, et qu'on trouve au berceau de toutes les grandes épidémies typhiques. Que la disette à elle seule ne suffise pas pour toujours entraîner à sa suite le typhus pétéchial ou le typhus récurrent, c'est ce que démontre l'histoire d'un grand nombre de famines. En Irlande, au rapport de Kennedy, la famine régna de 1725 à 1727, sans fièvre épidémique; dans la famine du Spessart, en 1852, étudiée par Virchow, il n'y a pas eu de typhus. « Nous n'avons pas, dit Virchow, observé de typhus, mais un état particulier d'épuisement et de faiblesse, accompagné de céphalalgie, le plus souvent sans fièvre. C'est ce que j'appelle l'état famélique[1]. » Nos médecins militaires, M. Périer notamment, ont constaté le même fait dans la dernière épidémie famélique d'Algérie; les Arabes affamés succombaient à la cachexie, à la dysenterie, à des côlites graves, mais non au typhus pétéchial, qui, chose incroyable, se développait de préférence chez les Européens bien nourris qui donnaient leurs soins à ces malheureux[2].

Mais si la famine et la misère ne suffisent pas à elles seules pour engendrer les maladies typhiques, au moins entrent-elles comme un des facteurs essentiels dans l'étiologie de ces maladies; les preuves à cet égard surabondent; les épidémies irlandaises de typhus ont toujours coïncidé avec de mauvaises récoltes, et surtout avec la maladie des pommes de terre, aliment presque exclusif de ces malheureuses popu-

[1] Virchow. *Die Noth im Spessart*. Wurzbourg, 1852.

[2] J. Périer. *Effets de la misère et typhus dans la province d'Alger en* 1868. (*Recueil méd. et pharm. milit.*, 1869-1870.)

lations. En Crimée, dans les premiers temps de la guerre, les pertes de l'armée anglaise, alors très-mal pourvue, étaient incomparablement supérieures à celles des Français; plus tard, quand les Anglais eurent amélioré leur organisation, la proportion devint précisément inverse (F. Jacquot).

Du reste, famine et encombrement marchent volontiers de front et s'appellent réciproquement; quand de grandes agglomérations humaines sont cantonnées dans un espace restreint, les ressources locales s'épuisent rapidement et la disette est là promptement. D'autre part, quand la famine règne dans un pays, les habitants de la campagne affluent instinctivement vers les villes, où ils espèrent obtenir des secours, et où l'encombrement est inévitable. Cette attraction des villes sur les populations rurales, par les temps de misère et de typhus, est éloquemment mise en lumière dans les leçons de Graves; en Algérie, lors de la dernière guerre, le même fait fut observé.

Ces considérations étiologiques sont des plus importantes au point de vue de l'hygiène sociale et de la prophylaxie. L'amélioration des latrines et des égouts, la canalisation des villes, l'emploi d'eau potable non souillée par des déjections organiques, sont les meilleurs moyens à opposer à la plus fréquente des maladies typhiques, à la fièvre typhoïde. Quant au typhus pétéchial et à la fièvre récurrente, c'est à des mesures plus générales et malheureusement plus difficiles à réaliser qu'il faudrait demander leur extinction. Comme on l'a dit, l'histoire des maladies des peuples ne peut plus être séparée de l'histoire de la civilisation. C'est en faisant cesser le paupérisme, c'est en attaquant l'ignorance, l'intempérance et l'imprévoyance qu'il entraîne à sa suite que l'on évitera ces grandes épidémies famélques dont le typhus est l'inséparable cortége. Sous ce rapport, de grands progrès ont été déjà réalisés, et il y aurait injustice à les méconnaître: cependant, l'Irlande et la Prusse orientale sont toujours sous l'imminence des mêmes désastres, et il suffit d'une mauvaise récolte pour placer ces populations sous le coup de la disette et du typhus. Hors de l'Europe, les conditions sont bien plus déplorables; en Algérie, l'incurie et le fatalisme des Arabes les exposent perpétuellement à la disette et à ses tristes conséquences; le typhus algérien de 1869 en est un lamentable exemple. Des conditions analogues, mais sur une échelle bien plus vaste, se retrouvent dans les Indes orientales, où la vie de plus de 200 millions d'individus dépend du hasard d'une récolte de riz. Il va de l'honneur de la France ainsi que de la Grande-Bretagne de chercher, dans la mesure du possible, à prévenir ces grandes ca-

tastrophes, qui placent sous la menace constante de la famine et du typhus une portion notable de l'humanité.

I. FIÈVRE TYPHOÏDE, TYPHUS ABDOMINAL

Fidèle au plan que nous nous sommes imposé, nous nous garderons soigneusement de toute excursion dans le domaine de la pathologie, n'empruntant à celle-ci que les données directement afférentes à l'hygiène et à la santé publique. Mais telle est l'importance qui s'attache à la question, toujours débattue, de la genèse et de la propagation de la fièvre typhoïde, que nous croyons devoir, à ce sujet, entrer dans quelques détails.

Nous n'avons pas à aborder le problème, aujourd'hui définitivement résolu, de la distinction de la fièvre typhoïde et du typhus ; la doctrine uniciste ne compte, pour ainsi dire, plus un défenseur autorisé. Mieux, du reste, que les lésions anatomo-pathologiques et que les symptômes, les caractères étiologiques des deux maladies, que seuls nous devons envisager, en accusent nettement la différence ; or, de toutes les divisions que reconnaissent les maladies, celles qui ont pour base l'étiologie, la cause productrice, sont, à coup sûr, les plus légitimes et les moins contestables. Il nous paraît également superflu d'aborder la question de l'origine récente de la fièvre typhoïde ; la collection hippocratique contient quelques observations qui paraissent s'y rapporter (Hœser), et Morgagni en décrit minutieusement les lésions (lettre XXXI, 2); nouvelle preuve du danger de l'erreur qui consiste à confondre la date de l'apparition d'une maladie avec celle de sa première description méthodique. Cependant, il est probable qu'antérieurement la fièvre typhoïde était moins répandue que de nos jours, sans toutefois qu'on puisse l'affirmer d'une façon absolue, ni surtout rattacher ce fait à celui de la décroissance progressive du typhus et de la variole.

Quoi qu'il en soit, la fièvre typhoïde est actuellement la plus fréquente des fièvres continues et la plus répandue ; elle règne presque exclusivement dans l'Europe centrale et méridionale, concurremment avec le typhus dans les Iles Britanniques et dans le bassin méridional de la Baltique. Elle règne dans les deux Amériques, sur le littoral méditerranéen de l'Afrique, aux Indes, en Océanie ; et les pays intertropicaux sont loin d'en être indemnes ; cependant le typhus abdominal, considéré dans son ensemble, est plutôt une maladie du Nord que du Sud (Griesinger), et surtout une affection des climats tempérés.

Alors que l'école broussaisienne niait toute spécificité, et que la fièvre typhoïde n'était autre chose qu'une entérite folliculeuse, il ne pouvait évidemment être question de sa contagiosité. Plus tard encore, celle-ci a été vivement contestée, surtout par les médecins observant dans les grands centres, où la filiation des cas particuliers est impossible à établir. Les médecins des petites localités, mieux placés à cet égard, ont fait définitivement triompher la transmission par contagion de la maladie. Ce point n'est plus contestable ni contesté ; mais c'est sur le mode de contagion, sur les voies et les moyens qu'elle exige, sur les conditions qui la favorisent, que de récentes et intéressantes recherches ont été instituées.

Un premier point, capital au point de vue qui nous occupe, est celui de la *spontanéité* de la fièvre typhoïde ; nous savons déjà ce qu'il faut entendre par ce mot : un cas de fièvre typhoïde donné provient-il toujours (par voie directe ou indirecte, peu importe pour le moment) d'une fièvre typhoïde antérieure, ou bien, au contraire, le poison typhique peut-il être engendré de toutes pièces, en un mot, se développer spontanément? Jusque dans ces derniers temps, la plupart des auteurs se rangeaient à cette dernière opinion. L'encombrement, la misère, le surmenage et la malpropreté étaient considérés comme des causes suffisantes pour la production du « miasme » typhique, et Griesinger et Murchison s'accordent pour admettre que l'absorption de substances putrides, surtout de provenance animale, suffit pour provoquer la fièvre typhoïde[1].

Pour Griesinger, « le développement de la fièvre typhoïde peut tenir à l'action d'émanations putrides, de celles qui proviennent des fosses d'aisances, de la stagnation prolongée des excréments dans les cloaques, dans les égouts, etc. » L'usage de viandes corrompues pourrait avoir la même conséquence ; et à ce sujet Griesinger invoque l'épidémie devenue célèbre d'Adelfingen[2]. On a même invoqué l'analogie des effets expérimentaux produits par l'injection de matières putrides dans le sang des animaux, comme un argument en faveur de l'origine purement septique de la fièvre typhoïde.

[1] De là le nom de *fièvre pythogène* (produite par la putréfaction) proposé par Murchison pour désigner la fièvre typhoïde.

[2] Il s'agit d'une petite localité du canton de Zurich, dont la population fit usage, en 1859, de viande corrompue ; 500 personnes tombèrent malades, atteintes de « fièvre typhoïde », dont 10 succombèrent. Liebermeister a soumis récemment (*Deutsch Arch. f. klin. med.* 1867, p. 223) cette épidémie à une critique rétrospective, d'où il résulte qu'il ne s'agissait pas de fièvre typhoïde ni de trichinose, mais d'un véritable empoisonnement par les viandes corrompues, comme il en existe plusieurs exemples en Allemagne, notamment dans le Wurtemberg (bautulisme).

Il y a là, dans une certaine mesure, une confusion évidente. Les matières septiques, quels que soient leur provenance et leur mode d'ingestion, produisent des intoxications, des états septicémiques se traduisant par de la fièvre, de la diarrhée, des hémorrhagies intestinales ; en un mot, par un ensemble de symptômes et de lésions qui peuvent rappeler de loin la fièvre typhoïde, mais qui ne sont pas la fièvre typhoïde[1]. L'épidémie d'Adelfingen, tant de fois invoquée à l'appui de la production de toutes pièces de la fièvre typhoïde, est une simple entérite par intoxication. Chacun sait qu'il ne suffit pas d'être exposé aux émanations des fosses d'aisances, quelque intenses qu'elles soient, pour gagner let yphus abdominal. Il n'y a pas un rapport forcé, fatal, entre le degré de malpropreté d'une ville ou d'une maison et la fréquence de la fièvre typhoïde ; et si les émanations de matières animales en putréfaction étaient la cause *suffisante* de la production de la maladie, celle-ci régnerait en permanence dans les villages, où la fosse à purin est contiguë à chaque maison. Si cette théorie était vraie, peu de vidangeurs échapperaient à la fièvre typhoïde.

En face de cette opinion, qui ne tend à rien moins qu'à confondre la fièvre typhoïde avec les états septicémiques, s'est élevée, dans ces derniers temps surtout, une doctrine opposée, niant toute origine spontanée de la fièvre typhoïde et lui attribuant une spécificité, une unicité étiologique analogue à celle des fièvres éruptives.

« Il est, en effet, dit Liebermeister, de plus en plus démontré qu'une localité, jusque-là indemne de fièvre typhoïde, ne verra jamais se développer cette maladie par le fait seul de la décomposition des matières organiques, par la stagnation des latrines et l'exhalaison des cloaques ; pour qu'elle fasse apparition dans cette localité jusque-là épargnée, *il faut qu'il y ait importation de la maladie.* »

Conséquents avec eux-mêmes, les partisans de cette doctrine se sont surtout appliqués à mettre en lumière le fait de l'*importation* de la fièvre typhoïde, et Liebermeister cite à cet égard quelques cas d'épidémies observés dans des villages où le fait de l'importation par un cas unique, extérieur, est palpable. Mais si ces observations, recueillies avec grand soin, il faut le reconnaître, prouvent que la fièvre typhoïde est contagieuse (ce que personne ne met plus en doute), elles ne démontrent point qu'elle naît toujours et nécessairement de cette manière, et qu'elle ne puisse s'engendrer spontanément dans certaines

[1] C'est par une erreur du même genre que, dans leurs expériences remarquables, MM. Coze et Feltz, en injectant des substances putrides à des animaux, provoquèrent des états septiques qu'ils rattachent, à tort, à la fièvre typhoïde et même aux fièvres éruptives.

conditions données. Liebermeister a dépensé beaucoup de talent et de conviction à soutenir cette thèse de la spécificité absolue de la fièvre typhoïde; et s'il n'est pas parvenu à la démontrer; si même, ainsi que nous continuons à l'admettre avec Trousseau, Murchison, Griesinger, etc., la fièvre typhoïde peut naître de toutes pièces dans certaines conditions déterminées, les recherches du médecin bâlois n'en sont pas moins intéressantes, en ce sens qu'elles établissent une fois de plus, et d'une façon irréfutable, la contagiosité de la fièvre typhoïde.

Si l'on a si longtemps nié la contagiosité de cette maladie, cela tient à ce fait, qui est vrai, c'est qu'elle ne se transmet pas *directement* de l'individu malade à l'individu sain, comme cela a lieu, au contraire, très-nettement pour le typhus ou les fièvres éruptives. On peut approcher, toucher, visiter impunément un malade atteint de fièvre typhoïde, respirer le même air que lui, sans gagner les germes de la maladie. Ces germes, comme Liebermeister nous paraît l'avoir établi avec beaucoup de netteté[1], résident surtout dans les selles du malade, comme cela s'observe également pour le choléra. La puissance infectieuse de ces selles est moins considérable au moment où elles sont émises que plus tard, quand elles ont séjourné quelque temps, soit sur les linges du malade, soit dans les fosses d'aisance; il se produit là un travail de fermentation et de putréfaction qui engendre et multiplie l'agent infectieux.

Ce mode de transmission spécial, par les déjections intestinales, explique d'une manière très-satisfaisante les allures qu'affectent les épidémies de fièvre typhoïde. Comme le choléra, comme la dysenterie, elle procède par *foyers*, localisés soit dans une maison, soit dans un îlot de maisons, soit dans un quartier. Même dans les épidémies urbaines ce fait se dégage nettement; Griesinger insiste beaucoup sur le développement du typhus comme *maladie de la maison* (Hauskrankheit). « Sur 463 fièvres typhoïdes que j'ai traitées, dans ces trois dernières années, à l'hôpital de Zurich, il y a eu 133 cas, c'est-à-dire 29 pour 100, dans lesquels il fut constaté que les malades venaient de maisons où un ou plusieurs individus étaient atteints de fièvre typhoïde; d'une seule maison nous en reçûmes même 13; de deux, 7, etc...[2]. »

Les moyens par lesquels s'effectue l'infection sont l'air et l'eau po-

[1] Liebermeister, art. *Abdominaltyphus*, in *Ziemssen's Handb. d. sp. Path. u. Ther.*, t. II, 1re partie, p. 50 et suiv. Leipzig, 1874.

[2] Griesinger, *Traité des maladies infectieuses*, trad. franç., p. 187. Paris, 1868.

table. Le mode de transmission par l'intermédiaire de l'air, quoique le moins habituel peut-être, n'est pas contestable. Nous n'en voulons pour preuve que le fait suivant, relevé par Murchison. Une épidémie de fièvre typhoïde éclate dans une école, et l'on remarque que le nombre des cas ainsi que leur intensité est en rapport direct avec la proximité des enfants avec des latrines dont les émanations se dégagent dans la salle; les plus rapprochés furent pris les premiers, plus gravement et en plus grand nombre que ceux dont la place était plus éloignée. Comme le fait observer Liebermeister, cela n'implique pas la nature gazeuse du contage, mais simplement sa dissémination en particules assez fines pour être tenues en suspension dans l'air. Cependant cette dissémination par l'air ne s'étend jamais très-loin du foyer originel, et il est douteux qu'elle puisse dépasser les limites d'une pièce ou d'une maison, et franchir une rue, comme cela s'observe pour le choléra. C'est grâce au peu de diffusibilité du principe typhique dans l'air que l'on n'a jamais affaire à des pandémies de fièvre typhoïde.

Les linges souillés par les déjections peuvent aussi servir de moyen de transport. De là la fréquence, généralement reconnue, de la fièvre typhoïde chez les blanchisseuses.

Mais c'est surtout par les eaux servant de boisson que l'infection s'opère. Les puits qui reçoivent les eaux d'infiltration du sol sont, dans beaucoup de maisons, presque contigus aux fosses d'aisances; celles-ci, moins profondément situées, envoient leurs infiltrations directement dans le puits, qui devient ainsi un véritable foyer d'infection. Cette disposition a été maintes fois constatée dans les épidémies domiciliaires, à Zurich et à Bâle notamment (Biermer, Liebermeister).

Si la contamination d'un puits ne devient généralement l'occasion que d'une épidémie tout à fait locale, d'un foyer domiciliaire, il en est autrement quand c'est une source ou une conduite d'eau qui est souillée; alors on constate de véritables épidémies frappant précisément les quartiers desservis par ces conduites, tandis que les habitants qui puisent ailleurs leur eau demeurent indemnes. Liebermeister et surtout Biermer[1], à Zurich, ont bien étudié ce mode de propagation de la fièvre typhoïde, et leurs recherches ne laissent subsister aucun doute à cet égard. L'étude de ces petites épidémies des villes suisses est particulièrement instructive, par la netteté des résultats et par la compétence des médecins qui les ont obtenus.

[1] Biermer, *Ueber Entstehung und Verbreitung des Abdominaltyphus. Volkmann's Vorträge*, 1873, n° 53.

Ceci nous ramène à la question si vivement débattue de la relation qui existe entre la genèse de la fièvre typhoïde et l'altitude de la nappe d'eau souterraine. Buhl et Pettenkofer, observant à Munich, ont noté, depuis nombre d'années, une coïncidence fidèle entre cette altitude et le développement de la fièvre typhoïde. Celle-ci est à son maximum de fréquence lorsque le niveau de la nappe souterraine s'abaisse; au fur et à mesure que le niveau monte, le nombre des cas de typhus diminue. Pettenkofer n'hésita pas à ériger cette coïncidence en loi, et à faire dériver directement les variations des épidémies typhiques des variations parallèles de la nappe souterraine elle-même.

Les mathématiciens eux-mêmes[1] ici sont intervenus. Se basant sur le calcul des probabilités, ils viennent apporter un appoint à la théorie, et énoncer qu'il y avait 36 000 probabilités contre 1 pour admettre un lien de causalité entre la hauteur de la couche d'eau souterraine, d'une part, la fréquence de la fièvre typhoïde, de l'autre[2].

Mais les recherches de contrôle instituées de toutes parts ne tardèrent pas à montrer que cette loi, acceptable pour certaines localités, ne l'est aucunement pour d'autres localités. A Zurich, elle n'a jamais pu se vérifier (Biermer); ainsi de Bâle, de Winterthur, où la nappe d'eau est située à une profondeur de 60 pieds, et par conséquent dans l'impossibilité d'influencer en quoi que ce soit ce qui se passe à la surface du sol.

La théorie qui fait dépendre la fréquence, et partant la production de la fièvre typhoïde, de la hauteur de la nappe d'eau souterraine, ne saurait donc être généralisée, ni donner la clef de l'étiologie de cette maladie. Tout ce que l'on peut affirmer, c'est qu'une localité court d'autant plus de risques d'être affligée d'épidémies typhi-

[1] Cité par Biermer, *loc. cit.* p. 427.

[2] L'explication donnée par Pettenkofer est la suivante : En s'abaissant, la nappe d'eau abandonne des couches de terrain imprégnées d'une multitude de débris organiques qui, au contact de l'air, fermentent, se putréfient et dégagent l'agent typhique. Quand, au contraire, les eaux montent, ces couches sont submergées et les phénomènes de putréfaction sont suspendus. Liebermeister a fourni une interprétation qui nous paraît plus plausible. La hauteur de la nappe liquide est mesurée par la hauteur de l'eau dans les puits; de sorte que la loi de coïncidence de Pettenkofer peut s'énoncer de la façon suivante : quand l'eau s'élève dans les puits, la fréquence de la fièvre typhoïde diminue; quand elle s'abaisse, les cas deviennent plus nombreux. Si l'on admet que la fièvre typhoïde résulte de germes contenus dans l'eau des puits, l'explication sera facile. Quand le puits renferme peu d'eau, l'agent morbide, possédant moins de véhicule, sera plus concentré, et partant plus actif; quand, au contraire, le puits se remplit, la dilution du poison sera plus grande et ses effets diminués d'autant. L'explication est ingénieuse, mais elle tombe devant ce fait, constaté à Munich et ailleurs : c'est que les variations de la nappe d'eau souterraine n'agissent pas comme facteur typhogène en influençant l'eau potable; car cette action subsiste, même quand cette eau n'est pas empruntée à la nappe souterraine, et par conséquent n'est pas solidaire de ses fluctuations.

ques que sa distribution d'eau est défectueuse et que les infiltrations des fosses d'aisances vers les puits ou les conduites d'eau sont faciles.

Il est d'autres causes adjuvantes qui favorisent l'évolution et l'extension de la fièvre typhoïde ; en tête, il faut placer l'influence saisonnière ; dans nos climats, le minimum de fréquence de la fièvre typhoïde correspond au mois de mars ; à partir de ce moment, elle augmente graduellement et atteint son maximum en octobre, pour ensuite présenter une courbe décroissante jusqu'en mars. Les causes de ces oscillations saisonnières échappent complétement.

Comme circonstances prédisposantes individuelles, il faut surtout noter le jeune âge : passé cinquante ans, la fièvre typhoïde est rare ; la grossesse, la puerpéralité, une première atteinte de la maladie, confèrent une certaine immunité, moins grande cependant que celle qu'on constate, dans des conditions analogues, pour les fièvres éruptives.

Vu l'énorme diffusion actuelle de la fièvre typhoïde, qui est endémique presque partout, il serait presque puéril de vouloir prendre des mesures préventives contre son importation. Mais un cas isolé étant donné, il existe des moyens efficaces pour prévenir la formation de *foyers* et la dissémination du mal. L'isolement du malade est inutile ; car nous avons vu que la fièvre typhoïde n'est guère contagieuse directement, mais simplement par l'intermédiaire des selles, surtout des selles subissant la putréfaction. C'est donc surtout les déjections qu'il importe de surveiller, et c'est à empêcher l'infection des latrines, des fosses à purin et des fosses d'aisances que l'on doit principalement s'appliquer. Le moyen le plus efficace consiste dans leur désinfection immédiate, par l'addition d'une certaine quantité de sulfate de fer, dans le bassin qui les reçoit, au moment même de l'exonération. Si au lieu de les déverser dans les fosses d'aisances, il y a possibilité de les enfouir, dans un champ, par exemple, la sécurité n'en serait que plus grande. Les linges souillés doivent être renouvelés fréquemment et pareillement désinfectés. Bref, toutes les précautions employées contre le choléra doivent aussi être opposées à la propagation épidémique de la fièvre typhoïde.

La question des eaux potables réclame, au point de vue qui nous occupe, la plus sévère sollicitude. Nous avons déjà vu quelles sont les principales conditions que doit remplir une bonne distribution d'eau. Il faut, à tout prix, éviter la contamination des eaux par l'infiltration des matières contenues dans les égouts ; et ce but ne peut être obtenu

que par la double surveillance des conduites d'eau et des puits, d'une part ; des égouts, de l'autre. Dès qu'un puits ou une fontaine est soupçonné d'infection, la police interdira l'usage des eaux qui en proviennent et fera procéder à la désinfection. Le curage et la désinfection rapides des fosses d'aisances ont souvent réussi à couper court à une épidémie. Le fait mentionné par Liebermeister est surtout démonstratif à cet égard. En automne 1867, le choléra régnait à Zurich ; on eut la précaution, à Bâle, de recourir à des moyens préventifs énergiques, consistant en désinfection des latrines, lavages des cloaques, etc. Malgré les rapports si fréquents existant entre les deux villes, Bâle fut complétement épargné par le choléra. Mais en même temps, chose remarquable, la fréquence de la fièvre typhoïde baissa singulièrement dans la ville, si bien qu'à l'hôpital il n'entra, de novembre 1867 au mois d'avril 1868, que 30 individus atteints de fièvre typhoïde ; tandis que, les deux années précédentes, pendant les mois correspondants, on en avait admis 130[1]. Il est permis d'accepter que les mesures employées contre le choléra ont, dans ce cas spécial, exercé une influence salutaire sur le développement de la fièvre typhoïde.

II. TYPHUS. — TYPHUS EXANTHÉMATIQUE, PÉTÉCHIAL

Symptomatologie, anatomie pathologique et surtout étiologie, tout sépare le *typhus* de la fièvre typhoïde, et cette distinction, naguère encore discutée, est aujourd'hui admise par l'universalité des médecins.

L'histoire du typhus est intéressante ; il semble que ce soit une maladie relativement récente ; toujours est-il que la première description en est due à Fracastor, et la première épidémie considérable est celle qui ravagea l'armée de Lautrec devant Naples. Le typhus, à partir de ce moment, domine la pyrétologie du dix-septième et du dix-huitième siècle, et pendant les grandes guerres du premier Empire, il régna sur presque toute l'Europe. A partir de 1814, il disparaît de France, au point que la plupart de nos médecins nièrent son existence, malgré quelques épidémies locales observées dans les bagnes et dans les prisons.

En Europe, le typhus reconnut deux foyers principaux, l'Irlande et la Silésie (Hirsch). Il n'a jamais cessé de régner en Irlande, et partout où l'émigration irlandaise a porté ses pas, le typhus a suivi ; c'est ainsi

[1] Liebermeister, *op. cit.* p. 204.

qu'il a envahi et qu'il se montre dans les grands ports de l'Angleterre et dans l'Amérique du Nord.

De son deuxième foyer européen, la Silésie, le typhus rayonne vers les côtes russes de la Baltique, la Prusse orientale, la Suède et le Danemark.

Pendant la guerre de Crimée, les armées russes et alliées furent décimées par le typhus qui fut importé jusqu'au Val-de-Grâce par nos soldats, mais ne prit pas pied en France. En 1868, à la suite de la famine, l'Algérie fut ravagée par une épouvantable épidémie typhique. Pendant la dernière guerre, le typhus ne s'est montré ni à Paris, ni à Metz, non plus chez les assiégés que chez les assiégeants.

Autant la contagion de la fièvre typhoïde est faible et obscure, autant celle du typhus est éclatante ; dans les hôpitaux et dans les armées en campagne, la maladie éprouve cruellement les médecins et les infirmiers. En Crimée, sur 450 médecins, 58 sont morts du typhus ; en Irlande, dans une période de 25 années, sur 1220 médecins attachés aux établissements publics, 560 ont été frappés du typhus ; 132 en sont morts (Murchison). Le séjour prolongé dans un foyer favorise la contagion, mais celle-ci s'observe aussi à la suite de quelques instants de visite et par le simple fait de traverser une salle. Les linges, les vêtements (J. Franck) peuvent être le véhicule du contage.

Les conditions qui favorisent la propagation (et qui peut-être déterminent l'éclosion) du typhus sont la misère, l'encombrement, les souffrances physiques et morales (typhus de la faim, des prisons, des navires). La dissémination des malades amène l'extension de l'épidémie.

Les circonstances que nous venons d'énumérer sont-elles purement adjuvantes, ou bien peuvent-elles, soit réunies, soit isolées, engendrer de toutes pièces le typhus? Telle est la question encore en litige. Pour un certain nombre d'auteurs, Budd, M. Chauffard, et récemment Lebert[1], le typhus ne naîtrait jamais spontanément ; et lorsqu'il se développe, ce serait toujours à la suite d'une importation ; la faim, l'encombrement ne seraient là que comme causes prédisposantes et adjuvantes. Malgré le talent et l'autorité de ses défenseurs, cette opinion est difficilement soutenable, et les arguments sur lesquels elle repose prêtent à la critique. Si le typhus, pendant la dernière guerre, n'a éclaté ni à Paris ni à Metz, malgré l'encombrement et les privations, cela ne prouve point qu'il ne puisse prendre naissance sans importation, mais simplement que dans ces villes toutes les conditions nécessaires à son éclosion n'étaient pas réunies.

[1] Art. *Flecktyphus*, in *Ziemssen's Handbuch*, t. II, 1re partie, p. 304.

Sans doute, les épidémies de l'Angleterre, des États-Unis, peuvent s'expliquer par des importations irlandaises, et celle de Crimée peut être rattachée, par l'intermédiaire des Russes, à l'endémie silésienne. Mais l'épidémie famélique d'Algérie (1868), les épidémies du bagne de Toulon, des prisons de Reims (Landouzy), de Strasbourg (Forget), où certes l'importation ne joue aucun rôle ; celles que l'on a maintes fois vues naître à bord des vaisseaux en pleine mer, alors qu'aucun malade n'avait pu apporter le germe morbide, tous ces faits militent bien en faveur de la possibilité d'une génération autochthone du typhus. Cette opinion est, du reste, celle que professent des hommes éminents, notamment Griesinger, M. Fauvel et M. Bouchardat.

Existe-t-il, pour le typhus, comme on l'a prétendu, des immunités de races ? cela est peu probable. Si le typhus est endémique en Irlande et en Silésie, cela tient à la misère et à la mauvaise hygiène de ces populations, bien plutôt qu'à leur origine.

Le typhus est une des maladies contre lesquelles l'hygiène a le plus de prise. C'est surtout dans les grands encombrements, dans les armées, dans les villes assiégées que la maladie éclate, et son éclosion peut être prévenue par la bonne installation des tentes et des habitations, par une alimentation convenable, en un mot par les précautions banales qu'enseigne l'hygiène courante. Quand le typhus a fait son apparition, c'est à sa propagation par contagion qu'il faut s'opposer. Pour cela, il faut isoler les typhiques dans des hôpitaux spéciaux où l'on ne placera ni blessés, ni autres malades. On sait, en effet, combien dans les hôpitaux où ces mesures ne sont pas appliquées, sont nombreux les cas intérieurs. C'est ainsi que M. Fauvel donne, pour les hôpitaux de Constantinople, pendant un seul mois (février) le chiffre formidable de 1235 cas intérieurs de typhus, le nombre total des cas étant de 2848.

Le personnel hospitalier, autant que possible, devra se recruter parmi des sujets ayant déjà subi la maladie, et par conséquent, ayant acquis à peu près une immunité certaine.

III. TYPHUS RÉCURRENT, A RECHUTE (RELAPSING FEVER) TYPHOÏDE BILIEUSE

Le *typhus récurrent* a été introduit récemment dans le cadre nosologique ; c'est en 1843 qu'un médecin d'Édimbourg, Henderson, émit pour la première fois, d'une façon formelle, l'opinion « qu'en dehors

de la fièvre typhoïde et du typhus, il existe une autre maladie typhique distincte de la première par l'absence de lésions intestinales ; de la seconde par l'absence de pétéchies et caractérisée spécialement par des récidives survenant tout à coup après une apparente guérison. » Il désigna la maladie sous le nom de *relapsing fever*, qui lui est resté depuis. L'attention une fois éveillée sur ce point, on reconnut dans les observations des épidémiologues anciens de l'Irlande et de l'Écosse des descriptions se rapportant exactement au typhus récurrent (Berker, 1741 ; Cheyne, 1816-1821 ; O'Beirn, 1820). De 1840 à 1848, le typhus récurrent sévit avec intensité aux Iles Britanniques ; en 1847, on l'observa dans la Haute-Silésie et en Bohême. W. Jenner, en 1850, donna une excellente description des cas sporadiques et épidémiques recueillis à Londres. En 1864, une grande épidémie de récurrente sévit à Saint-Pétersbourg ; elle fut observée par MM. Botkin et Hermann ; M. le professeur Charcot l'a fait connaître parmi nous[1]. A partir de ce moment, la maladie paraît être restée endémique sur les côtes de la Baltique ; en 1868 et 1869, elle règne à Breslau et à Berlin, où elle reparaît en 1872 et 1873. En 1867, M. J. Arnould a observé une petite épidémie de typhus à rechute au pénitencier d'Aïn-el-Bey.

Telle est, à grands traits, l'histoire du typhus récurrent. Nous n'avons pas ici à exposer les symptômes de cette maladie ; rappelons seulement qu'elle est caractérisée par un accès de fièvre intense, qui dure pendant plusieurs jours (*five days fever* des Anglais) pendant lesquels le sujet présente tous les symptômes typhiques ; puis la maladie paraît se juger définitivement par une rémission brusque et complète. Cette convalescence apparente dure 4, 7, 10, 20 jours, puis éclate un second accès qui se termine comme le premier et le plus souvent par la convalescence définitive ; un troisième accès est rare ; plus rares encore un quatrième et un cinquième. La mortalité est faible, 3 0/0 en moyenne, rarement au delà de 10 0/0 ; la mort survient ordinairement pendant le second accès.

Les lésions anatomiques essentielles sont la tuméfaction énorme et rapide de la rate, qui souvent est le siège d'infarctus et même de suppuration siégeant dans les follicules de Malpighi ; le foie est également congestionné ; les plaques de Peyer sont saines, mais les ganglions mésentériques habituellement infiltrés.

L'ictère est un symptôme fréquent (*mild yellow fever*). Dans certaines épidémies, notamment dans celle que Larrey a observée au

[1] *Gaz. hebdom.*, 1865.

Caire en 1800 et que Griesinger y a retrouvée en 1853 ; dans l'épidémie de Kœnigsberg en 1850 et dans celle de Saint-Pétersbourg en 1865, les phénomènes ictériques étaient très-accusés, au point de dominer la scène morbide et de simuler soit la rémittente bilieuse des pays chauds, soit l'ictère grave. C'est à cette variété qu'on a donné le nom de *typhus bilieux*, mais il faut bien savoir qu'elle n'est autre que la récurrente avec prédominance de symptômes ictériques et uro-cholémiques.

Quoique le typhus récurrent soit pour ainsi dire inconnu parmi nous, il constitue cependant une maladie intéressante pour l'épidémiologiste, vu son étiologie et sa propagation. Pour ce qui est de l'étiologie, tous les observateurs s'accordent à reconnaître la misère comme la principale cause de la maladie; de là le nom significatif de *typhus de la faim* (hunger typhus) qui lui a été imposé. « Si une maladie typhoïde mérite le nom de typhus de famine, c'est bien assurément celle-là, » dit Griesinger; et Murchison n'est pas moins affirmatif. « Les épidémies de typhus récurrent, dit-il, se montrent toujours sous l'influence des privations et de la faim. » De là sa fréquence dans les foyers permanents de misère, tels que l'Irlande, l'Égypte et les côtes de la Baltique.

La fièvre récurrente est éminemment contagieuse, à un degré plus accusé que le typhus pétéchial (Murchison, Griesinger). La propagation de la maladie par foyers a été bien étudiée lors de la dernière épidémie de Breslau, par Bock et Wyss et par Lebert[1]. Elle frappe tous les âges, mais de préférence les enfants et les adolescents ; quand elle règne d'une façon épidémique, elle n'épargne pas les sujets vigoureux et bien nourris, et c'est uniquement à ce point de vue que Lebert a pu soutenir que la récurrente n'est pas une maladie de misère.

Chose remarquable, une première atteinte ne confère point l'immunité; il arrive fréquemment, d'après Jenner, qu'un individu soit atteint deux fois dans l'espace de quelques mois ; Christison a été pris de la maladie trois fois dans l'espace de 15 mois.

Fréquemment, la fièvre récurrente règne en même temps que le typhus exanthématique; aussi un certain nombre d'auteurs l'ont-ils regardé comme une simple variété de ce dernier, comme une forme bénigne du typhus ; d'après eux, le typhus frapperait de préférence les gens riches, bien nourris; la récurrente, les sujets jeunes et les

[1] Voy. Lebert, art. *Rückfalltyphus*, in *Ziemssen's Handbuch*, 1874, t. II, 1re partie, p. 268.

pauvres. C'est là une erreur manifeste, le typhus et la fièvre récurrente sont bien deux maladies distinctes et non pas deux formes de la même maladie, tenant aux conditions individuelles des sujets atteints ; et ce qui le prouve, c'est le fait, souvent constaté, que dans une seule et même épidémie, un individu était successivement atteint de fièvre récurrente et de typhus et que l'une ne confère pas l'immunité vis-à-vis de l'autre. En Écosse et en Irlande, le typhus règne en permanence ; la récurrente, au contraire, n'y apparaît que de temps en temps, pour disparaître ensuite (Griesinger). Cet auteur, tout en proclamant la spécificité de la fièvre récurrente, n'est cependant pas éloigné d'admettre qu'il puisse exister des formes mixtes, hybrides, de cette maladie combinée avec le typhus.

Le typhus récurrent comporte les mêmes indications prophylactiques que le typhus ; nous n'avons donc pas à nous y appesantir. La maladie, dans le centre et dans l'occident de l'Europe est le plus souvent importée, les foyers originaires paraissant limités aux Iles Britanniques et au bassin méridional de la Baltique ; du reste, vu le peu de gravité relative de la maladie, elle ne nécessite pas la même sollicitude prophylactique que le typhus, ni surtout les mesures rigoureuses qu'exige le choléra, malgré cependant la grande contagiosité dont elle est douée. Si nous avons insisté sur son histoire, c'est surtout à cause de son importance comme maladie d'origine famélique, et de la possibilité de son importation dans des pays où, comme en France, elle a été à peu près inconnue jusqu'ici.

CHAPITRE V

MÉNINGITE CÉRÉBRO-SPINALE

La *méningite cérébro-spinale épidémique* est évidemment à ranger parmi les maladies infectieuses, où elle occupe une place intéressante vu la localisation exceptionnelle des lésions anatomiques sur les méninges cérébro-rachidiennes. La première mention de la maladie est due à Vieusseux, de Genève, et remonte à 1805. Depuis lors elle a été observée à différentes reprises et dans divers pays, mais en France particulièrement (Comte de Grenoble, Boudin, Faure-Villars, Chauffard, Simonin, Tourdes de Strasbourg, L. Laveran, etc.).

L'affection a été constatée particulièrement dans l'armée, sous forme d'épidémies localisées dans une caserne ou disséminées dans toute une garnison. Plus récemment, la maladie a sévi en Allemagne, en Angleterre, en Italie, en Espagne, en Algérie, dans l'Amérique du Nord, en Suède, où, en 1854 notamment, elle présenta une gravité exceptionnelle.

Actuellement encore, pour ce qui est de l'étiologie et de la nature même de la maladie, nous pouvons maintenir l'opinion formulée par M. Chauffard : « L'étiologie de cette affection est enveloppée d'ombres impénétrables. » Un seul point est hors de doute : la nature contagieuse du mal. Mais, quant à la constitution du poison et à la place précise à assigner à la maladie dans le cadre nosologique, nous ne possédons aucune donnée sérieuse.

On a voulu faire de cette affection une variété des maladies typhiques ou typhoïdes, à tort assurément, car rien dans les principaux symptômes, non plus que dans les lésions, ne rappelle ce qui se passe dans les maladies proprement typhiques (pas de lésions de la rate ni des appareils lymphoïdes, pas de marche typique de la température, etc.).

L'origine maremmatique de la maladie est encore moins soutenable. Il faut donc se résigner à y voir une espèce spéciale et exceptionnelle de maladie infectieuse.

Récemment, un jeune médecin distingué, M. Laveran, a cru pouvoir considérer la méningite cérébro-spinale comme une forme fruste et maligne de scarlatine ; mais les arguments qu'il donne sont loin de nous paraître satisfaisants. Les conditions de climat, de sol, de température, ne sauraient davantage être invoquées, puisque la méningite cérébro-spinale épidémique a été observée sous toutes les latitudes et chez les races les plus diverses.

Les épidémies les plus fréquentes sont celles d'hiver et de printemps, et le jeune âge est particulièrement prédisposé. L'encombrement, la fatigue, les privations jouent un rôle analogue, ce qui explique la grande prédominance de l'affection chez les soldats et surtout chez les recrues.

Vu l'ignorance complète où nous sommes sur l'origine réelle de la maladie, les réflexions prophylactiques qu'elle suggère rentrent dans le cadre banal des précautions que nécessite toute maladie contagieuse, et nous n'avons pas à insister.

CHAPITRE VI

FIÈVRES ÉRUPTIVES

I. VARIOLE. — INOCULATION. — VACCINE. — REVACCINATION. SYPHILIS VACCINALE

La *variole* est la plus contagieuse et la plus grave des fièvres éruptives; elle a été, pendant de longs siècles, une des plus grandes calamités pour l'espèce humaine et ç'a été le triomphe de la médecine prophylactique de trouver un moyen sûr et commode de se mettre à l'abri de cette maladie. Grâce à l'*inoculation* d'abord, ensuite et surtout à la *vaccine*, la science possède actuellement un procédé certain de conférer l'immunité vis-à-vis de la variole, pourvu toutefois que l'on ait soin de se conformer à quelques précautions, malheureusement trop souvent négligées. De là résulte que la variole n'est pas encore actuellement ce qu'elle devrait être dans nos pays, une maladie définitivement éteinte. De là ces nombreuses et récentes épidémies qui ont au moins eu ce résultat de faire cesser une sécurité excessive qui conduisait droit à la négligence; de là aussi, pour le médecin et pour l'hygiéniste, la nécessité d'être bien familiarisé d'une part avec les allures de la maladie varioleuse, d'autre part avec toutes les conditions que doivent remplir les mesures prophylactiques pour qu'elles jouissent de toute leur efficacité. L'importance de la question justifie donc pleinement les détails dans lesquels nous allons entrer.

Nous ne discuterons pas la question de l'ancienneté plus ou moins reculée de la variole; elle ne paraît avoir régné ni chez les Grecs ni chez les Romains, et ceux qui ont cru en trouver la description dans quelques passages d'Hippocrate et de Galien se sont laissé tromper par de fausses analogies. En revanche, elle semble avoir existé de temps immémorial en Chine et dans les Indes, et d'après Moore, les annales de ces pays en feraient mention 1200 ans déjà avant Jésus-Christ. Ce fut au sixième siècle de notre ère qu'elle fit son apparition en Europe, importée par les Sarrasins qui la tenaient sans doute eux-mêmes de source égyptienne ou abyssine. La première description où elle soit nettement reconnaissable est due à Grégoire de Tours qui l'observa dans les Gaules et la décrivit sous le nom de *lues cum vesicis*, *pusula*, *pustulæ;* il n'a garde de la confondre avec sa contemporaine la peste, ou *morbus inguinarius*.

La variole, à partir de ce moment, prit pied définitivement en Eu-

rope; les croisades contribuèrent beaucoup à la propager et les médecins arabes, Rhazès entre autres, en donnèrent d'excellentes descriptions et la firent entrer définitivement dans le cadre nosologique; ils s'appliquèrent en outre à distinguer cette grande maladie éruptive (*morbus*, maladie par excellence) de la rougeole et de la scarlatine, auxquelles ils n'attribuèrent qu'une importance secondaire (*morbilli*)[1].

Une fois implantée à la surface du globe, la variole, dit J. Franck, a causé de plus grands ravages que la peste. Au dix-septième siècle et au commencement du dix-huitième, elle avait pris les proportions d'une véritable calamité publique; toute la descendance directe de Louis XIV (un enfant de cinq ans, plus tard Louis XV, excepté) y succomba dans un court espace de temps; et il faut lire les mémoires contemporains, ceux de Saint-Simon par exemple, pour se rendre compte de la terreur qu'inspirait justement cette redoutable maladie. Dans les pays où elle faisait apparition pour la première fois et qui étaient vierges jusque-là d'infection variolique, ses ravages étaient plus grands encore. Lorsque la variole fut importée au Mexique par les compagnons de Narvaez, il mourut 3 millions et demi d'habitants! et il en périt encore 800 000 dans une autre éruption qui eut lieu quelque temps après. Plus que les cruautés des Espagnols et de l'Inquisition, plus que l'eau-de-vie et l'invasion anglo-saxonne, la variole a contribué à la destruction des populations indigènes des deux Amériques. Un rapide coup d'œil jeté sur l'étiologie et le mode de propagation de la petite vérole est indispensable pour la connaissance exacte de la nature de cette maladie et des moyens prophylactiques dont on dispose contre elle.

Jamais, dans les conditions actuelles, la variole ne naît spontanément. Elle naît toujours par contagion, c'est-à-dire que pour qu'un sujet sain soit atteint de variole, il faut toujours qu'il soit mis en contact avec un principe virulent provenant d'un individu atteint de cette maladie. La contagion s'effectue par voie immédiate et médiate : immédiatement, par le contact direct de la peau et des muqueuses; médiatement, par l'intermédiaire de l'air qui environne le variolifère, par le séjour plus ou moins prolongé dans la pièce où il réside, par le contact d'objets sur lesquels le poison s'est fixé (vêtements, ustensiles, etc.). Des personnes saines et à l'abri de la variole peuvent transporter le contage par leurs vêtements et le transmettre à des sujets prédisposés.

[1] Voici, d'après Hirsch, l'époque d'apparition de la variole dans différentes contrées : France, 580; Angleterre, douzième siècle; Islande, 1241; Allemagne, 1493; Amérique, 1500; Danemark, 1527; Suède, 1578; Groënland, 1733; Kamtchatka, 1767.

La variole est contagieuse à toutes les périodes, de son évolution; cependant elle l'est surtout au stade d'éruption, lors de l'éclosion et au début de la dessiccation de l'exanthème. Elle continue à le demeurer en plein stade de dessiccation, et c'est même en prisant la poussière des croûtes varioleuses que les Chinois avaient pris l'habitude d'inoculer la maladie.

On ignore si l'inoculation des produits de sécrétion physiologique, du lait, de la salive, de l'urine, sont capables de transmettre la petite vérole, comme le fait le liquide des pustules; les tentatives instituées dans cette direction ont toujours échoué; cependant, d'après Osiander et Zülzer [1], le sang des varioleux inoculé à un sujet sain lui transmettrait la maladie. De toutes façons, il est bien démontré, par de nombreuses observations, que la variole se transmet de la mère au fœtus, chez lequel elle évolue à peu près comme elle le fait pendant la vie extra-utérine; et l'on ne voit guère que le sang maternel qui, dans ce cas spécial, ait pu servir de véhicule au contage.

L'agent contagieux, quand il se propage par la voie aérienne, consiste probablement en particules très-fines, provenant des produits de sécrétion de l'éruption, et tenues en suspension dans l'air. La transpiration cutanée à odeur si caractéristique des varioleux est-elle douée du pouvoir virulent, c'est ce qu'il est aussi difficile de prouver que de nier; quelques observations cependant tendraient à faire admettre que la variole est déjà contagieuse et inoculable pendant le stade d'incubation, c'est-à-dire alors qu'aucune éruption ni même aucun symptôme morbide quelconque ne se sont encore manifestés (?).

Le poison varioleux est très-tenace et peut rester longtemps fixé à des objets inertes (murs d'une maison, meubles, vêtements, instruments), sans rien perdre de sa puissance. De là aussi l'extrême ténacité de la maladie qui, malgré l'énergie des moyens préventifs, s'éternise parmi nous et existe toujours dans les villes, du moins à l'état sporadique.

L'infection s'opère probablement par la voie respiratoire; il est douteux que le poison puisse être absorbé par la voie digestive; cependant Camper prétend avoir observé un cas de variole grave à la suite de l'ingestion par la bouche de pus varioleux, et c'est de cette façon, paraît-il, que l'inoculation se pratiquait autrefois dans l'Inde. Il n'est pas probable que l'agent virulent puisse être absorbé par la peau *intacte*.

Aucun âge, aucune race [2], aucun climat, ne sont à l'abri de la con-

[1] Cités par Curschmann, art. *Variole*, in *Ziemssen's Handbuch*, t. II, 2e partie, p. 511.
[2] La race nègre y paraît particulièrement prédisposée.

tagion de la variole; l'enfant dans le sein de sa mère y est sujet aussi bien que le vieillard arrivé au terme de la sénilité. L'existence d'une maladie chronique ou aiguë, de la fièvre typhoïde, d'une pneumonie, d'une maladie éruptive même, ne met pas à l'abri de la variole.

Une seule condition confère une immunité très-grande, c'est une variole antécédente. En règle générale, le même sujet n'est atteint qu'une fois de variole; du moins cette loi est vraie dans la proportion de dix mille cas positifs contre une exception (Condamine).

Quand un sujet ayant déjà eu la variole la gagne une seconde fois, le plus souvent il ne présente qu'une forme mitigée de la maladie, dans laquelle l'éruption n'arrive pas à suppuration : c'est la *varioloïde*. Même dans ce cas, par conséquent, si la première atteinte ne confère pas une immunité absolue, au moins donne-t-elle une immunité relative. C'est sur cette notion fondamentale que repose la pratique de l'inoculation et de la vaccination.

Enfin, quelques sujets, en vertu d'une disposition inexplicable, sont réfractaires vis-à-vis de la variole, sans qu'on puisse invoquer aucune atteinte antérieure, même pendant la vie fœtale. Du reste, l'histoire de toutes les maladies virulentes nous offre des exemples de ces immunités individuelles.

Nous avons déjà parlé de l'intensité et de la gravité des épidémies varioliques, et si, heureusement, nous n'en sommes plus témoins aujourd'hui, nous devons ce résultat à deux méthodes préservatrices successivement mises en usage, l'*inoculation* d'abord, remplacée plus tard avec des avantages incalculables par la *vaccine*.

Inoculation variolique. — « En voyant la terreur qui s'emparait de toutes les classes de la société à chaque épidémie de variole, dit J. Franck, on ne s'étonnera assurément point de tous les efforts que l'on a faits pour mettre des limites à un aussi grand fléau.... Aussi les hommes, pour apaiser du moins un ennemi qu'ils ne pouvaient vaincre, se livrèrent volontairement entre ses mains par l'*achat* et l'inoculation de la variole. » Lorsqu'une épidémie était bénigne, pour acquérir le bénéfice même de cette bénignité, les parents avaient coutume d'acheter à prix d'argent l'avantage d'exposer leurs enfants, qui n'avaient pas encore eu la variole, à la contagion. Mais on devine tous les inconvénients de cette méthode; la variole ne se gagne pas ainsi à volonté, et souvent, au lieu de l'affection bénigne qu'on recherchait, on provoquait une forme grave et mortelle.

L'inoculation constitua un progrès énorme; on sait qu'elle se pratiquait de temps immémorial en Chine, en Géorgie et dans l'Orient; im-

portée en Europe par lady Montague, elle ne tarda pas à s'y répandre rapidement, malgré de vives oppositions, et à la fin du siècle dernier elle était généralement pratiquée, tant en Angleterre que sur le continent. Cette pratique, qui a fourni de précieux résultats, repose sur deux faits d'observation : d'une part, qu'une première atteinte de la variole, si bénigne qu'elle soit, confère généralement l'immunité; d'autre part, que le fait de l'*inoculation* de la variole, c'est-à-dire la pénétration brusque et artificielle du virus dans une économie non préparée à son évolution, donne habituellement naissance à une forme très-mitigée, très-atténuée de la maladie, surtout si le virus qu'on choisit comme variolifère est recueilli, par une sorte de sélection, sur un individu atteint lui-même d'une variole bénigne.

L'inoculation se pratiquait pendant les premiers mois de la vie, en soulevant l'épiderme du bras au moyen d'une lancette ou d'un vésicatoire et en y introduisant le pus d'une variole bénigne. Au bout de deux jours apparaissait une papule acuminée surmontée bientôt d'une vésicule qui au septième jour se convertissait en pustule. En même temps, elle s'entoure d'une auréole rouge qui s'accroît les jours suivants; sur cette auréole se disposent un certain nombre de petites pustules, moins développées que la pustule mère (boutons satellites, Trousseau). En même temps, on voit apparaître un engorgement des ganglions de la région. Vers le neuvième ou le dixième jour, mal de tête, douleurs lombaires, frissons comme au début de la variole; la fièvre s'allume et au onzième ou douzième jour apparaît une éruption générale, très-discrète, évoluant comme une variole bénigne ou même passant directement à la dessiccation sans suppuration préalable (varioloïde). L'individu jouissait désormais de l'immunité vis-à-vis de la variole.

Pour avoir une idée de l'étendue du bienfait réalisé par la pratique de l'inoculation, il suffit de mentionner les chiffres suivants, recueillis par un médecin anglais, F. Addington, au commencement de ce siècle. La variole, dit-il, attaque la moitié du genre humain et fait mourir 1 malade sur 6; elle tue donc un douzième du genre humain; elle en défigure une autre notable fraction, sans compter ceux qu'elle frappe de surdité, de cécité, qu'elle prédispose à la scrofule, à la phthisie, etc.

La variole inoculée est généralement bénigne; sur 300 inoculés, il n'en meurt qu'un seul; un seul sur 30 ou 40 éprouve cette maladie sous une forme dangereuse[1].

On voit par ces chiffres l'admirable utilité de l'inoculation; mais on

[1] Consulter ce tableau curieux *in extenso* dans J. Frank, *Traité de pathol. interne*, trad. fr. de Bayle, t. II, p. 188.

voit aussi que la méthode est loin d'être à l'abri de tout reproche; la maladie qu'elle communique, quoique habituellement insignifiante, est parfois grave, exceptionnellement même mortelle. Loin d'éteindre les germes du mal, elle les propage au contraire volontairement par une sorte de culture, et comme la variole inoculée est contagieuse autant que la variole spontanée, et qu'on peut ainsi gagner des formes graves aussi bien que bénignes, on multiplie ainsi volontairement les causes de contagion et l'on s'expose à créer des foyers permanents et des épidémies constantes de variole.

Malgré tous ces inconvénients, l'inoculation n'en a pas moins été un véritable bienfait pour l'humanité et elle serait encore actuellement d'un usage courant, si elle n'avait été détrônée par une méthode bien supérieure, la vaccine.

Vaccine. — Nous n'aborderons pas l'historique de la vaccine; il est incontestable que c'est à Jenner que revient tout l'honneur de cette admirable découverte. Sans doute, longtemps avant lui, on avait, de différents côtés, constaté que les individus qui contractaient auprès des vaches la maladie appelée cow-pox ou picote, jouissaient de l'immunité vis-à-vis de la variole; mais nul n'avait songé à l'inoculer artificiellement à l'homme, ni surtout à transmettre la maladie artificielle, ainsi provoquée, de l'homme à l'homme. C'est ce que fit Jenner, et grâce à ses efforts persévérants, la vaccine remplaça rapidement l'inoculation, et dès le commencement de ce siècle se répandit dans tout le monde civilisé.

La *vaccine* est la maladie développée chez l'homme par l'inoculation du virus du cow-pox de la vache. Du moins, telle est la première origine du vaccin; mais la zoonose ainsi développée a la propriété remarquable de se transmettre indéfiniment par inoculation de l'homme à l'homme, sans perdre de ses propriétés d'une manière appréciable. La vaccine telle qu'elle se pratique habituellement, la vaccine jennérienne est donc la maladie produite par l'inoculation du virus cow-pox *humanisé* à travers de nombreuses générations. Nous n'avons pas à faire ici la description de l'éruption vaccinale, ni la façon dont on s'y prend pour inoculer le virus et pour le conserver, soit dans des tubes soit dans des plaques; ces notions sont banales et se trouvent partout. Notre but est d'insister sur quelques points spéciaux de l'histoire de la vaccine, points encore litigieux et qui intéressent particulièrement l'hygiène et la médecine publique.

Sources de la vaccine. — Une première question intéressante est celle des *origines de la vaccine*. Il n'est, en effet, pas indifférent de connaître la source exacte de la maladie préservatrice, pour pouvoir y

puiser le cas échéant, soit quand le virus jennérien vient à faire défaut, soit pour d'autres motifs que nous exposerons plus loin.

C'est par l'inoculation du virus *cow-pox* que Jenner et ses successeurs ont créé la vaccine commune, la vaccine jennérienne; c'est là l'origine principale, sinon unique, de la maladie. Le cow-pox est une zoonose de l'espèce bovine, se rapprochant beaucoup de l'affection variolense éruptive de l'homme. Cette maladie, peu grave et, somme toute, assez rare, est caractérisée par du malaise, de la fièvre et au bout de trois ou quatre jours par l'apparition sur les mamelles, les lèvres de la vulve, les naseaux de la vache, les bourses et le périnée du mâle, d'une éruption de pustules ombiliquées à leur centre, qui s'entourent d'une auréole inflammatoire; puis crèvent, se dessèchent sous forme de croûtes laissant à leur place des cicatrices permanentes.

Le cow-pox est-il une maladie propre à l'espèce bovine ou bien provient-il d'une autre espèce animale ou de l'espèce humaine elle-même? Telle est la question qui a été longuement débattue et qui mérite quelques développements.

Pour Jenner, le cow-pox n'était pas une maladie autochthone de la vache, mais résulterait de l'inoculation à celle-ci du virus d'une maladie équine, qu'il désigne sous le nom de *sore-heals* (mal de sabot), que les maréchaux, en Angleterre, nomment *grease*, et qu'en France on a cru reconnaître dans les maladies que les hippiatres appellent *eaux-aux-jambes*. Mais les recherches ultérieures ont montré que le cow-pox naît le plus souvent spontanément chez la vache, et qu'il n'est pas nécessaire, pour sa production, qu'il y ait promiscuité de chevaux et de vaches dans la même étable, ou que ces animaux d'espèce différente soient soignés par les mêmes personnes. Le cow-pox est bien une maladie d'origine bovine, et en outre, de toutes les zoonoses varioleuses, c'est celle qui se transmet le plus facilement à l'homme et qui lui confère l'immunité la plus grande contre la variole; c'est donc la vraie et la meilleure source du vaccin.

Le cheval, il est vrai, est sujet lui aussi à une fièvre éruptive pustuleuse, mais qui n'est pas ce qu'on appelle vulgairement les eaux-aux-jambes, sore-heals ou grease [1], ainsi que cela résulte des observations de MM. Sarrans et Lafosse, de Toulouse, confirmées par celles de

[1] La grease ou eaux-aux-jambes est une maladie du cheval caractérisée par un engorgement considérable des extrémités, et l'apparition de nombreuses vésicules qui en crevant laissent une surface rouge, chagrinée, donnant un liquide séreux et fétide. Ce liquide n'a aucune propriété vaccinogène.

On a aussi invoqué la *clavelée* des moutons comme source du cow-pox et par conséquent de la vaccine ; c'est une erreur : jamais, malgré toutes les précautions employées, on n'a pu inoculer la clavelée à d'autres animaux qu'au mouton (Leblanc). La vac-

M. H. Bouley ; c'est une véritable pyrexie éruptive, occupant toute la surface cutanée, quoique de préférence les extrémités et les orifices muqueux et constituant ce que M. Bouley a heureusement désigné du nom de *horse-pox*.

Le horse-pox est inoculable à la vache et produit chez elle une maladie analogue au cow-pox, mais différente et moins accusée ; le virus du horse-pox peut aussi s'inoculer à l'homme, chez lequel il détermine une véritable vaccine, mais dont les propriétés préservatrices, quoique réelles, sont probablement inférieures à celles de la vraie vaccine. Le horse-pox peut aussi se transmettre à l'homme par l'intermédiaire de la vache, mais ses propriétés sont atténuées par le fait de cette interposition. Disons, enfin, que le horse-pox, inoculé à la vache, lui confère l'immunité vis-à-vis le cow-pox.

En résumé, la source réelle du vaccin, c'est le cow-pox ; celui-ci est une maladie propre à l'espèce bovine et non le résultat du passage sur le bœuf du horse-pox qui cependant jouit également de propriétés vaccinogènes, mais moins puissantes que le cow-pox.

Une autre origine a été attribuée au cow-pox, et on a voulu en faire une maladie produite par le passage de la variole humaine dans l'organisme de la vache, de sorte que le vaccin ne serait autre chose que l'inoculation du virus de la variole humaine, mais modifié par son passage sur l'espèce bovine. La vaccine dans ce cas et la variole ne seraient que deux formes d'une seule et même maladie. Cette opinion s'appuye surtout sur les expériences de Ceely et de Thielé de Kasan, qui, en inoculant le virus variolique de l'homme à la vache, prétendent avoir déterminé un véritable cow-pox qui, en faisant retour à l'homme, engendrerait la vaccine. Les expériences de contrôle, instituées par un grand nombre d'observateurs, n'ont pas confirmé ces résultats ; les recherches de la commission lyonnaise à cet égard nous paraissent tout à fait décisives en faveur de l'autonomie absolue du cow-pox. En effet, en inoculant la variole humaine au bœuf ou au cheval, on ne provoque pas une maladie générale fébrile et éruptive, comme l'est le horse-pox ou le cow-pox, mais une éruption purement locale, papulo-pustuleuse. Si l'on reporte sur l'homme la sécrétion de ces pustules, on produit chez lui, non pas la vaccine, mais la variole, quelquefois même (expériences de Chauveau), une variole mortelle[1].

cine, inoculée aux moutons, ne les préserve pas de la clavelée (Hurtrel d'Arboval). La clavelée, au point de vue qui nous occupe, n'a donc rien de commun avec les maladies varioleuses de l'homme, de la vache et du cheval.

[1] A. Chauveau, *De l'autonomie de la vaccine* (*Annales de dermatologie et de syphiliographie*, t. II, p. 325-368).

Un point intéressant établi par ces expériences et par celles de la Commission de Lyon est le suivant. De même que la vaccination protége l'homme contre la variole, de même la variolation met généralement le cheval et le bœuf à l'abri du cow-pox et du horse-pox. Tous ces faits établissent bien l'autonomie de la vaccine et de la variole.

Propriétés de la vaccine. — Jenner et ses contemporains inclinaient à croire que l'immunité conférée par la vaccine vis-à-vis de la variole était absolue et définitive; de cruelles épidémies n'épargnant nullement des sujets bien et dûment vaccinés ont montré qu'il n'en était pas ainsi et que l'efficacité protectrice de la vaccine va en s'atténuant au fur et à mesure qu'on s'éloigne du moment de l'inoculation. Il est difficile, d'une façon absolue, de fixer la durée de cette action préservatrice; on peut dire, en moyenne, qu'elle oscille entre 10 et 25 ans. Quant aux moyens à opposer à la disparition de la faculté préservatrice du vaccin, il n'est autre que la *revaccination*. Cette mesure est de la plus haute importance, non-seulement en temps d'épidémie, mais dans les conditions habituelles et précisément comme moyen d'empêcher le retour de ces épidémies. En règle générale, tout sujet vacciné depuis 15 à 18 ans devra être revacciné; et si la réinoculation échoue une première fois, il sera prudent d'y revenir chaque année suivante, surtout au moment des épidémies. A cette condition seule les populations seront sûrement à l'abri de la petite vérole. L'utilité des revaccinations est bien prouvée par ce qui se passe dans les armées, où, comme dans l'armée prussienne, elle constitue une mesure générale et obligatoire; pendant que la population civile est cruellement atteinte par la variole, l'armée est respectée, quoique, par le fait du casernement et de l'encombrement, elle prête bien mieux que le reste de la population à la propagation de toutes les maladies contagieuses.

Des conditions que doit remplir une bonne vaccine. — On a dit que le vaccin avait dégénéré; que par son passage à travers des séries innombrables de générations humaines, le virus avait perdu de son efficacité. Ce fait est vrai et incontestable, mais les conséquences qu'on en a voulu tirer sont excessives et erronées. On a cru qu'il fallait de toute nécessité revenir au cow-pox, seul moyen de remédier à la dégénérescence du vaccin jennérien.

Cette dégénérescence n'est malheureusement pas contestable; mais les causes dont elle dérive tiennent non pas au fait du passage du virus sur de nombreuses séries humaines, mais uniquement à ce que l'on a trop négligé de se procurer et de conserver un virus actif, jouissant de la plénitude de sa puissance et de son efficacité. Si le vaccin a

dégénéré incontestablement, c'est que l'on s'est servi de toute lymphe vaccinale, sans s'inquiéter, comme le dit Trousseau, de l'âge, du développement et de la beauté des pustules. On ne saurait être trop attentif au choix de la lymphe vaccinale; c'est au cinquième et au sixième jour qui suit l'inoculation que cette lymphe jouit de son maximum d'activité; c'est donc avec une lymphe de cet âge qu'il faut vacciner, et non pas par septenaire, comme cela se pratique habituellement. En usant simplement de cette précaution, on produira une vaccine véritablement régénérée, des boutons plus précoces, plus gros, entourés d'une auréole inflammatoire plus accusée et mettant un jour ou deux de plus à se dessécher.

Le vaccinifère devra être un sujet sain, vigoureux, un enfant plutôt qu'un adulte, mais âgé de 4 à 6 mois au moins; au-dessous de cet âge, les nourrissons sont trop chétifs et ne donnent que des boutons médiocres. C'est en pratiquant ainsi la *sélection* et la culture du virus, qu'on parviendra rapidement à le régénérer et à restituer au vaccin jennérien toute l'énergie native du cow-pox[1].

Si cependant le médecin a la bonne fortune, rare du reste, d'avoir sous la main du cow-pox *naturel*, il aura tout intérêt à en profiter et à s'en servir pour vacciner, de préférence au vaccin jennérien; mais, nous le répétons, ce sont là de véritables bonnes fortunes et sur lesquelles il ne faut pas compter.

Ceci nous amène à la question, si vivement débattue dans ces derniers temps, du *vaccin de génisse*. L'emploi de cette pratique a été, sous l'influence de la crainte d'un accident sur lequel nous aurons à revenir, de la syphilis vaccinale, l'objet d'un véritable engouement, et le problème mérite d'être sérieusement discuté.

Comme le cow-pox naturel, spontané, est rare, on a eu l'idée de l'inoculer artificiellement à des génisses ou à des veaux et l'on se servit du liquide des pustules ainsi développées pour pratiquer la vaccination. On a attribué à « ce vaccin de génisse » une efficacité plus grande qu'au vaccin jennérien; les expériences effectuées en grand dans les hôpitaux de Paris ont prouvé la fausseté de cette assertion, et tout concorde à attribuer, au contraire, la préférence à la vaccine humaine, si toutefois elle est méthodiquement pratiquée. Sans doute le cow-pox

[1] Le nombre de piqûres n'est pas indifférent pour l'immunité plus ou moins grande contérée par la vaccine : il en faut 6; 8 seraient mieux encore; il résulte en effet des chiffres recueillis par Eichhorn et Marson que le nombre des cas de variole, chez les sujets vaccinés, est d'autant plus fréquent, et les formes d'autant plus graves, que le nombre des pustules d'insertion est plus faible. (Voy. Trousseau, *Clinique*, 2e édit., t. II, p. 68.)

naturel est plus efficace que le vaccin, mais il faut bien savoir que ce n'est pas ce cow-pox que l'on inocule d'après la trop fameuse méthode de Lanoix. De même que la variole sur l'homme s'affaiblit par le fait de l'inoculation, d'où l'origine même de cette ancienne méthode préventive ; de même, si l'on transmet artificiellement, violemment, si je puis pire, le cow-pox par inoculation à des génisses, ce ne sera pas le cow-pox vrai que l'on se procurera, mais une forme atténuée, abâtardie de la maladie ; inférieure, nous le répétons, à l'énergie du vaccin[1]. C'est faute d'avoir fait ces remarques que beaucoup de bons esprits ont cédé à l'entraînement général, et ont préconisé, à tort, cette méthode plus dispendieuse, moins pratique et, somme toute, moins sûre que la vaccine.

En résumé, le médecin, quand il aura cette chance heureuse de rencontrer le cow-pox *spontané*, ne devra jamais la négliger, et user de cette belle et puissante source vaccinogène ; mais, à son défaut, il devra s'appliquer à régénérer le vaccin humain, par la sélection et la culture, selon les préceptes que nous avons établis plus haut. C'est une mesure bien préférable à celle qui consiste à cultiver et à recueillir le virus par des inoculations de cow-pox ou de vaccin pratiquées sur la génisse.

Procès de la vaccine. — Syphilis vaccinale. — Comme toutes les grandes découvertes, la vaccine devait trouver des détracteurs ; mais il faut bien reconnaître que la plupart des arguments élevés contre elle méritent à peine la discussion. Considérant la variole comme un émonctoire utile, une sorte de dépuration bienfaisante du sang, quelques auteurs ont attribué à la vaccine le fait d'une prétendue fréquence plus considérable d'affections telles que les maladies utérines, la fièvre typhoïde, etc. Trousseau a facilement réfuté ces assertions singulières et a démontré que ces maladies ne sont pas plus fréquentes depuis la vaccine, mais simplement qu'on a mieux appris à les reconnaître à peu près à partir de cette époque. On a aussi reproché à la vaccine, et certains statisticiens ont insisté sur ce reproche spécieux, de diminuer il est vrai la mortalité de la première enfance, mais pour grever d'autant celle de l'adolescence et de l'âge mûr ; en un mot d'augmenter la mortalité des hommes faits, plus coûteux et plus précieux à la société que les enfants en bas âge. De fait, cette objection est la plus illogique de toutes, car elle peut s'appliquer à toutes les maladies infantiles, qui

[1] Cela est d'autant plus vrai, comme le fait justement remarquer M. Gallard, que le cow-pox frappe surtout les vaches laitières, et non les veaux et les génisses, qui y paraissent fort peu prédisposés.

toutes, à ce point de vue, peuvent être considérées comme allégeant la mortalité des âges suivants, et toutes, par conséquent, pourraient être déclarées plus avantageuses que nuisibles.

On a cru aussi que certaines diathèses, la scrofulose, la tuberculose, etc., pouvaient se transmettre par le vaccin ; rien ne prouve la réalité de cette assertion ; sans doute il faut autant que possible faire choix de vaccinifères vigoureux et bien portants, mais plutôt pour produire une vaccine bien venue et efficace, que dans la crainte de transmettre une prédisposition morbide.

Une question plus grave, et qui mérite toute notre sollicitude, est celle de la *syphilis vaccinale*. Des faits, malheureusement trop nombreux et trop bien établis, prouvent que la syphilis peut se transmettre par le vaccin pris sur un sujet syphilitique et inoculé à un sujet sain. Il importe peu que la maladie se transmette par le pus du bouton vaccinal ou par son mélange avec une gouttelette de sang du vaccinifère syphilitique (Viennois), puisque rien ne met l'opérateur le plus habile à l'abri du danger de ce mélange si difficile à éviter. Ce point de la question, intéressant au point de vue doctrinal, l'est beaucoup moins dans la pratique. Il faut donc éviter avec grand soin de se servir d'un sujet syphilitique ou pouvant être soupçonné de syphilis comme vaccinifère. Dans ce but, il faut, autant que possible, rejeter comme vaccinifères, les adultes, et ne prendre, parmi les enfants, que ceux âgés de 5 mois au moins. On sait, en effet, que la syphilis congénitale met rarement plus de temps à se manifester par des signes extérieurs faciles à constater. Il faut toujours avoir la précaution d'examiner avec une grande attention l'enfant qui fournit le vaccin, de le découvrir complétement, afin de s'assurer de l'absence de toute manifestation syphilitique. C'est à la négligence de cette précaution élémentaire que bon nombre de cas de syphilis vaccinale doivent leur origine.

Il est certain que si, grâce à ces signes faciles à reconnaître, la syphilis vaccinale n'était facile aussi à éviter, ce serait là un grave inconvénient de la méthode et il y aurait intérêt à ne se servir que de vaccin ayant passé par l'organisme de l'espèce bovine, du vaccin de génisse, par exemple. Celui-ci, en effet, met complétement à l'abri de la contamination syphilitique, car l'on sait que la syphilis n'est pas transmissible aux animaux. Mais, nous le répétons, le danger de la syphilis vaccinale n'est pas aussi grand qu'on a bien voulu le dire, et il suffit d'un peu de prudence pour le conjurer en toute sûreté de cause[1].

[1] Du reste, si le cow-pox ou le horse-pox ne transmettent jamais la syphilis, le premier pourrait communiquer le charbon, le second le charbon et la morve, et il n'est pas

Voici, sous forme d'aphorismes, les principales propositions qui découlent de cet exposé :

1° Le meilleur préservatif de la variole est la vaccine jennérienne ;

2° Il faut vacciner avec de la lymphe du cinquième ou sixième jour et non pas septenaire ;

3° Il est utile de pratiquer 6 à 8 piqûres au minimum ;

4° Le vaccinifère doit être âgé d'au moins 5 mois (les boutons sont plus beaux et la syphilis, si elle existe, est manifeste);

5° Quinze ans après la première vaccination, il est sage de procéder à la revaccination; si celle-ci échoue, y revenir tous les ans, si cela est possible.

En temps d'épidémie de variole, revacciner indifféremment tout le monde ;

6° Comme la vaccination est une mesure d'utilité publique, elle doit être obligatoire[1].

II. ROUGEOLE.

La rougeole, comme la scarlatine, est loin d'offrir, pour l'hygiéniste, l'importance qui s'attache à la variole ; aussi pourrons-nous être plus sobre de détails.

La *rougeole* paraît avoir fait son apparition en Europe à peu près à la même époque que la variole ; elle était bien connue et elle est bien décrite par les Arabes et notamment par Rhazès, sous le nom de Hasbah ; elle n'a cessé d'être endémique dans nos pays. C'est une maladie franchement contagieuse, et son origine spontanée, sans contagion préalable, n'a jamais pu être rigoureusement démontrée. Aussi existe-t-il des pays où son existence n'a pas encore été constatée, témoin l'Australie. Dans d'autres contrées, elle n'a présenté que quelques épidémies, puis s'est éteinte pour ne reparaître qu'à la suite d'une nouvelle importation ; c'est ce qui a lieu pour des îles éloignées, telles que l'Islande, les îles Feroë qui, en raison de leur éloignement même, n'ont que des relations restreintes avec le continent. A cet égard, l'épidémie qui a régné en 1847 aux îles Feroë, et qui a été décrite par un médecin danois distingué, Panum[2], est particulièrement instruc-

douteux que si la vaccine animale venait à se répandre dans la même proportion que la vaccine jennérienne, on n'ait à déplorer des accidents de ce genre. Même à ce point de vue donc, le virus jennérien mérite la préférence.

[1] Elle l'est en Allemagne, ainsi que la revaccination à l'âge de douze ans, dans les écoles.

[2] *Virchow's Arch.*, 1848, t. I.

tive. Depuis 65 ans, la rougeole n'y avait été observée ; aussi fit-elle de grands ravages quand, importée par un cas provenant du continent, elle se répandit sur une population vierge de cette maladie : tous les individus âgés de moins de 65 ans et qui n'avaient pas acquis l'immunité par une atteinte antérieure, furent frappés, et sur 7782 habitants, 6000 tombèrent malades.

Cette épidémie des îles Feroë établit très-nettement qu'aucun âge ne fait cesser l'aptitude à contracter la rougeole ; et si, parmi nous, c'est surtout une maladie de l'enfance et de la jeunesse, cela tient uniquement à ce que les sujets plus âgés ont déjà payé leur tribut à la maladie et ont ainsi gagné l'immunité.

La rougeole, en effet, frappe rarement deux fois de suite le même individu, quoique des faits authentiques d'une seconde atteinte aient été signalés par Rayer, Horne, Stiebel, Béhier, etc.

La rougeole est inoculable, par le produit de l'exfoliation épidermique, par la sécrétion des éruptions miliaires si fréquentes dans cette maladie, par la sécrétion de la muqueuse nasale ou conjonctivale insérée sous l'épiderme ou simplement déposée à la surface de la membrane pituitaire, par la salive même, dit-on. Le sang rubéoleux inoculé transmet également la maladie, ainsi que le prouvent les expériences de Home, de Speranza, de Locatelli, de Mayer et surtout celles de Michaël (de Katona). Ce médecin hongrois, se trouvant, en 1847, en présence d'une épidémie étendue et grave de rougeole, pratiqua un grand nombre (jusqu'à 1122) d'inoculations à l'aide de sang rubéoleux. 7 0/0 seulement des inoculations ne furent pas suivies d'effet ; les autres amenèrent toutes une rougeole très-bénigne, sans aucun cas de mort ; il n'hésite pas à recommander l'inoculation par ce procédé, comme un moyen prophylactique utile en temps d'épidémie, surtout quand celle-ci affecte un caractère sérieux. L'incubation de la maladie inoculée est de 7 jours ; elle est un peu plus prolongée (10 à 14 jours) dans la marche naturelle de la rougeole.

Il serait puéril, à notre sens, d'insister à l'égard de la rougeole sur une prophylaxie trop sévère ; car si, par l'isolement, on parvient à sauvegarder un enfant pendant une ou plusieurs épidémies, il n'en sera pas moins presque fatalement exposé à toutes les chances d'une contagion ultérieure, puisqu'une première atteinte seule met à l'abri du mal.

III. SCARLATINE

La *scarlatine* se recommande à notre attention malheureusement plutôt par la gravité de la maladie que par la puissance des moyens prophylactiques dont nous disposons pour la combattre : maladie essentiellement variable dans ses manifestations ; tantôt d'une bénignité rare, tantôt d'une gravité redoutable. Sydenham lui contestait même le nom de maladie. Les médecins écossais de la fin du siècle dernier, Bretonneau, Trousseau, nous ont appris « à la redouter à l'égal du typhus et de la peste ».

La scarlatine est particulièrement une maladie anglaise. Elle sévit cruellement à Londres, et elle a une part très-importante dans la mortalité générale de cette ville.

Jamais cette maladie ne naît spontanément, toujours elle est engendrée par contagion. C'est un fait dont on a pu surtout s'assurer pour les contrées reculées, pour les îles lointaines, et peu en communication avec le continent. Ce n'est que depuis 1827 que la scarlatine a été observée en Islande. En 1848, elle fut importée au Groënland ; en 1829, dans l'Amérique du Sud ; actuellement elle a gagné les Indes et l'Australie.

La réceptivité pour la scarlatine est loin d'être aussi grande que pour la rougeole. Presque tous les humains ont payé leur tribut à cette dernière maladie. La plupart échappent à la scarlatine. La contagion s'opère par le contact médiat ou par la voie miasmatique. Un très-court séjour auprès ou dans le voisinage des sujets contaminés suffit pour l'infection. L'inoculation du liquide de l'exanthème et des produits épidermiques a réussi (Williams, Miquel, Stoll). Des objets inanimés (lettres, châles, linges de corps, pianos) peuvent servir d'intermédiaire. Des personnes saines, sans être atteintes de la maladie, ont transmis la scarlatine. Il n'est pas encore bien prouvé que les squames, les lamelles épidermiques, lors de la période de desquamation, soient doués de l'aptitude virulente. Le contage est d'une grande ténacité : des appartements, des lits, évacués depuis trois mois, ont déterminé des infections nouvelles.

De toutes les fièvres éruptives, la scarlatine est celle dont l'incubation est la plus variable ; parfois très-courte (un jour, Trousseau); le plus souvent de quatre, cinq, douze ou quatorze jours.

L'enfance constitue une prédisposition notable. La maladie est sur-

tout fréquente vers l'âge de deux à cinq ans. Les nourrissons et les vieillards sont très-réfractaires. La puerpéralité y prédispose, et fournit des cas généralement très-graves. L'immunité conférée par une première atteinte est presque absolue.

La prophylaxie de la scarlatine mérite une sollicitude toute spéciale; en effet, nous avons vu que, contrairement à ce qui se passe pour la rougeole, tout le monde ne subit pas la scarlatine. La réceptivité pour la maladie est faible en dehors de l'enfance, quoique cependant elle soit loin d'épargner toujours les adultes. Il y a donc intérêt à écarter des jeunes enfants les dangers de la contagion de la scarlatine, auxquels ils auront grande chance d'échapper plus tard par le seul fait de leur âge plus avancé. La gravité de la maladie est un motif de plus de chercher à y soustraire les jeunes sujets. Lors donc qu'un cas de scarlatine se déclare dans une famille, et surtout dans une école, il est essentiel d'isoler le malade; le plus sage, s'il s'agit d'un établissement public, sera de fermer momentanément l'école, pour éviter une épidémie qui toujours, même dans les conditions les plus favorables, compte des cas malheureux.

CHAPITRE VII

DIPHTHÉRIE

Quoique le nom et la notion de cette maladie générale soient de date récente et ne remontent pas au delà de Bretonneau, l'affection décrite par ce dernier sous le nom de *diphthérie* date cependant de la plus haute antiquité. M. Littré, en interprétant avec une grande perspicacité des observations de paralysies angineuses relatées dans Hippocrate, a montré qu'il s'agit là de paralysies diphthéritiques types. Les épouvantables épidémies de l'époque de la Renaissance décrites par les médecins espagnols sous le nom de *garrotillo*, par les Italiens sous le nom de *male in canna*, s'appliquent incontestablement à la même maladie. Mais il a fallu tout le génie observateur de Bretonneau pour établir d'une façon décisive qu'il existe une maladie générale, infectieuse, contagieuse, caractérisée anatomiquement par la production de fausses membranes fibrineuses (διφθέρα. peau), siégeant sur les muqueuses ou sur la peau dénudée; maladie une dans son essence,

mais singulièrement diverse dans ses manifestations, qui peuvent se borner à une simple angine couenneuse, constituant à peine une légère indisposition ; tandis que, dans d'autres cas, elle comporte la gravité et la marche foudroyante des maladies les plus pestilentielles.

La diphthérie est une affection éminemment contagieuse. Elle participe à cet égard de toutes les particularités de la variole, par exemple, en ce sens qu'un cas des plus bénins peut transmettre les formes les plus graves, absolument comme d'une varioloïde légère peut naître une variole confluente ou hémorrhagique. C'est là une preuve éclatante de l'unité étiologique du type morbide établi par Bretonneau. Qu'il s'agit bien là d'une affection générale, *totius substantiæ*, et non pas d'un processus local, c'est ce qui résulte, non-seulement de l'étude des symptômes mêmes de l'affection, mais encore de ses conséquences et de ses suites : dans le cours même de l'affection, quelque bénigne qu'elle soit en apparence, l'albuminurie est fréquente; enfin, comme après la variole, comme après la fièvre typhoïde, et à une époque plus ou moins avancée de la convalescence, on voit survenir des accidents nerveux, et notamment des paralysies, qui témoignent de l'atteinte profonde subie par l'organisme. Nous tenons à bien dégager la portée de cette conception si vraie de la diphthérie, pour protester, à notre tour, contre la confusion déplorable introduite dans la science par l'école allemande, qui a détourné le mot de diphthérie de son acception vraie et clinique, pour n'en faire qu'une simple modalité anatomique.

La diphthérie procède habituellement par épidémie. Nous avons déjà mentionné les terribles épidémies des côtes méditerranéennes observées vers le quinzième et vers le seizième siècle. Tout le monde connaît les épidémies des bords de la Loire, dont Bretonneau et Trousseau furent les éloquents historiens. Il semble que les épidémies actuelles ont perdu de la malignité profonde qui les caractérisait à cette époque ; mais, en revanche, si le mal paraît avoir diminué en intensité, à coup sûr il a gagné en étendue. La diphthérie, qui était surtout cantonnée dans certaines régions, même encore au premier tiers de ce siècle, est actuellement en pleine période de diffusion ; elle existe un peu partout, ne procédant plus par pandémie, mais par foyers extrêmement multiples, permanents, avec recrudescence fréquente, le plus souvent saisonnière (automne, printemps). Cependant l'affection se montre surtout dans les pays humides et froids. Toutefois, les régions méridionales sont atteintes aussi ; l'Italie, l'Orient, longtemps épargnés, sont envahis. En un mot, la diphthérie s'est généralisée;

elle est endémique dans la plupart des villes, épidémique dans les petites localités, où l'on peut surtout en suivre les étapes et le mode de propagation.

La contagion, pour s'effectuer, nécessite le contact ou l'inoculation. C'est le plus souvent par le transport de particules provenant des fausses membranes et déposées soit à la surface des muqueuses, soit sur la peau dénudée, que la transmission s'effectue. Il suffit de rappeler à ce sujet le tribut payé par le corps médical à cette redoutable affection. Valleix, Blache fils, Gillette, Cintrat, Carrère, succombèrent en donnant des soins à des sujets atteints de croup ou d'angine diphthérique. Il n'est pas encore prouvé que la transmission puisse se faire par voie miasmatique, sans contact ou sans inoculation directe. Le plus souvent la porte d'entrée est une muqueuse, quelquefois cette voie de pénétration est tout à fait insolite. Le professeur Sée cite le fait de la contagion d'une nourrice par son nourrisson, la porte d'entrée étant le mamelon. Dans un cas, c'est une blessure de l'index qui se recouvrit de fausses membranes dont la nature diphthérique s'affirma par l'apparition ultérieure d'une paralysie. De courageux observateurs, parmi lesquels nous citerons le professeur Péter, s'inoculèrent la maladie, et si cette inoculation n'a pas heureusement été suivie de résultat positif, cela prouve, non pas que l'affection n'est pas inoculable, mais uniquement que les expérimentateurs ne possédaient pas la réceptivité nécessaire.

Quelle est la nature du poison diphthérique? Le sang est manifestement altéré, et M. Millard, le premier, signala sa consistance poisseuse (gelée de groseille). Dans ces derniers temps, Letzerich, Œrtel, Nasiloff, Eberth, ont constaté dans le sang l'existence de micrococcus (*zygodesmus fuscus*), dont ils font les agents spécifiques de la maladie. Mais ces faits demandent à être confirmés par de nouvelles recherches.

Au point de vue de la prophylaxie, nous n'insisterons que sur deux points : d'une part, étant donnée la nature éminemment contagieuse du mal, la nécessité de recourir à tous les moyens d'isolement et de désinfection que nécessitent toutes les maladies infectieuses. Il est surtout regrettable de voir, dans les hôpitaux d'enfants, des cas de croup ou d'angine couenneuse être placés dans les salles communes. Les instances encore récemment formulées à ce sujet par MM. Bergeron et Besnier n'ont malheureusement pas reçu de sanction administrative. D'un autre côté, ces mesures préventives doivent s'appliquer non-seulement aux cas graves (croup confirmé, diphthérie maligne),

mais encore aux formes légères, douteuses (diphthéroïdes, Gubler), puisque nous savons qu'elles sont capables d'engendrer les formes les plus pernicieuses.

Rappelons enfin qu'une première atteinte du mal ne confère pas l'immunité.

CHAPITRE VIII

ZOONOSES

Il est un certain nombre de maladies animales qui sont capables d'être transmises de l'animal à l'homme, soit par inoculation, soit par tout autre mode : c'est là la classe des *zoonoses*. Nous avons déjà eu occasion de nous occuper d'une zoonose provoquée dans un but prophylactique, et qui n'est autre chose que le cowpox et la vaccine ; les maladies d'origine animale dont il nous reste à parler sont, au contraire, pour la plupart, remarquables par leur gravité ; elles sont non-seulement transmissibles de l'animal à l'homme, mais parfois de l'homme à l'homme et de l'homme à l'animal.

Ces maladies sont au nombre de trois principales : la *rage*, la *morve* et le *farcin* et le *charbon*. Un certain nombre de pathologistes rangent aussi parmi les zoonoses la trichinose, les cysticerques, etc. Mais c'est là une véritable erreur de taxonomie. Méritent seules le nom de zoonoses les maladies offrant l'ensemble ou du moins un certain nombre des caractères propres aux maladies dites infectieuses et empruntant à celles-ci leur mode de propagation et de transmission spécial, soit par inoculation, soit par voie miasmatique ou autre, qui constitue l'acte de la contagion ; une autre particularité des zoonoses, dans le sens rigoureux que nous attachons à ce mot, c'est d'engendrer chez l'homme un processus morbide, sinon identique, du moins singulièrement rapproché de la maladie observée sur l'animal même qui lui a donné naissance. Or, les choses se passent tout différemment pour la trichinose, par exemple ; c'est une véritable maladie parasitaire, résultant de la pénétration, dans l'intérieur du corps de l'homme, d'un certain nombre de nématodes qui, par leur multiplication et leurs migrations, provoquent l'ensemble des symptômes morbides qui constituent la trichinose humaine. Mais ce n'est pas là une zoonose pro-

prement, pas plus qu'on ne désignerait sous ce nom les affections cutanées que produit la transplantation, artificielle ou spontanée, de tel ou tel parasite vivant habituellement sur un animal, sur le tégument humain. Ce sont là des faits d'un tout autre ordre, dont les uns relèvent du parasitisme vrai, tandis que les autres ressortissent à la contagion proprement dite. C'est précisément parce que cette distinction est trop souvent méconnue, et que la confusion ainsi produite porte non-seulement sur les mots, mais aussi sur la conception exacte des choses, que nous nous sommes permis cette courte digression doctrinale.

Au point de vue propre de l'hygiène, les zoonoses sont particulièrement importantes, en ce sens que là, plus que pour les maladies humaines, le problème prophylactique comporte des données nettes et précises ; tel moyen de destruction du germe morbide, inapplicable dans la pathologie humaine, peut trouver son emploi, dans toute sa vigueur et, partant aussi, dans toute son efficacité, dans les zoonoses. Mais la prophylaxie de ces maladies implique aussi, de la part de l'hygiéniste, non-seulement la notion de la maladie telle qu'elle évolue chez l'homme, mais surtout le pouvoir de la reconnaître chez l'animal et de prévenir, par conséquent, à temps, sa transmission à l'homme. Dans les paragraphes qui vont suivre, nous aurons donc, à propos de chaque zoonose, à esquisser les particularités de la maladie, telle qu'elle évolue et chez l'animal et chez l'homme ; et, étant donné le point de vue surtout prophylactique auquel nous devons nous placer, la partie vétérinaire, on le devine aussitôt, sera celle qui fixera surtout notre attention.

I. — RAGE.

La *rage* est une maladie se développant originairement sur l'espèce canine (chien, loup, chacal, etc.) et se transmettant, par inoculation, à l'homme, soit par la morsure du chien, soit par celle d'un animal d'une autre espèce, servant d'intermédiaire, tel que le bœuf, le mouton, le cheval, etc. ; elle résulte donc toujours, chez l'homme, de la morsure d'un animal enragé. La dénomination d'hydrophobie est vicieuse, car tout homme hydrophobe n'est pas atteint de rage et, quant aux chiens rabiques, ils ne sont pas hydrophobes (Bouley).

Au point de vue pathologique pur, la rage présente un grand intérêt, en ce qu'elle diffère, par un certain nombre de points, des maladies inoculables, par sa longue incubation, qui atteint et dépasse parfois

une année, et enfin par sa symptomatologie même, qui rappelle plutôt les névroses qu'une maladie infectieuse. Mais n'empiétons pas sur la pathologie.

Il est plus que douteux qu'Hippocrate ait connu la rage. Aristote signale la rage canine et la possibilité de sa transmission du chien à d'autres animaux, mais, chose remarquable, il la déclare transmissible « à tous les animaux, sauf l'homme ». Celse, en revanche, décrit la maladie, telle qu'on la constate chez l'homme, avec sa netteté et son exactitude habituelles : *Miserrimum genus morbi, in quo æger et siti et aquæ metu cruciatur.* Il recommande, contre la morsure, la succion, les ventouses et la cautérisation. Galien et C. Aurelianus n'ajoutèrent guère à ces notions fondamentales, et pendant toute la durée du moyen âge et jusqu'au milieu du siècle dernier, l'étude de la rage ne réalise aucun progrès important. C'est aux remarquables travaux de Chabert, de J. Hunter, de Youatt et de Meynell que l'on doit des notions plus précises, non-seulement sur les symptômes de la maladie observée chez l'homme, mais chez l'animal, et surtout sur les conditions qui président à la transmission, et que l'expérimentation permet d'établir. Magendie, Breschet, Faber, Bouley, Virchow, etc., ont achevé d'élucider cette étude, si importante au point de vue de l'hygiène; M. Bouley a résumé les travaux de ses prédécesseurs et les siens propres, dans la magistrale monographie de la rage chez les animaux, qu'il a publiée dans le *Dictionnaire encyclopédique;* mentionnons aussi l'excellent article sur la rage humaine, paru dans le même recueil, et dû à la plume de M. Brouardel.

Rage canine. — Il est inutile d'insister sur la nécessité de reconnaître la rage chez le chien, surtout dans ses prodromes, alors qu'elle ne s'affirme encore que par des signes peu accusés. Le public et même un certain nombre de médecins vivent encore sur l'ancienne et déplorable erreur qui consiste à croire que la rage, chez le chien, se manifeste toujours par des symptômes formidables, par l'égarement du regard, l'écume sanglante, etc., tableau singulièrement exagéré, comme nous le verrons.

La rage est propre aux races canines et félines, aux races canines surtout; elle est *toujours* transmise, par inoculation, aux herbivores, aux omnivores, aux oiseaux et à l'homme.

La rage peut-elle se développer *spontanément*, sans contagion préalable, dans l'espèce canine, tel est le premier point qu'il faut examiner. On a admis que la rage pouvait apparaître chez le chien sous certaines influences telluriques, saisonnières ou de température ; la con-

tinence forcée résultant pour beaucoup de mâles de l'infériorité numérique des femelles (Leblanc, Grave) ; l'alimentation insuffisante, les mauvais traitements, ont été également invoqués ; mais toutes ces données étiologiques sont plus que contestables. On a même admis que des chiens surexcités peuvent devenir temporairement enragés sous l'influence de la colère et transmettre par la morsure une rage mortelle, alors qu'eux-mêmes guérissent (Tardieu). Mais ces faits, très-exceptionnels, sont suspects et comportent d'autres interprétations.

Bref, et sans entrer dans le détail, la spontanéité de la rage chez le chien est extrêmement douteuse ; la contagion seule est prouvée (Bouley) ; les causes mentionnées comme présidant au développement de la rage spontanée ne jouent que le rôle de causes prédisposantes. Il est important d'insister sur le peu de fondement de la théorie de la spontanéité, car c'est sur le fait de la nécessité et de la constance de la contagion que repose la prophylaxie de la maladie.

La rage, chez le chien, présente deux formes cliniques qui, quoique identiques par leur nature, diffèrent cependant notablement au point de vue symptômatique : c'est, d'une part, la *rage commune*, et, d'autre part, la *rage muette* ou *mue*, ou forme paralytique de l'affection. Nous allons étudier rapidement ces deux formes, car, nous le répétons, pour prévenir la transmission de la rage à l'homme, il faut savoir la reconnaître chez le chien, non-seulement alors qu'elle s'affirme par des signes évidents et incontestables, mais dans ses formes moins franches, et dès le début, alors que la maladie est encore mal exprimée, mais que la morsure est tout aussi virulente que dans les stades ultérieurs du mal.

La *rage commune* du chien présente, en effet, deux périodes : l'une initiale, prodromique ; l'autre, période rabique proprement dite, période confirmée de la maladie.

La période initiale, appelée encore par les vétérinaires le stade de mélancolie, est caractérisée par une tristesse et un abattement particulier ; l'animal se cache, recherche l'obscurité, il est agité, inquiet, tressaille au moindre bruit, au moindre attouchement : parfois il éprouve de véritables hallucinations des sens, se met en arrêt devant un objet imaginaire, mord l'air, aboie et s'élance sans motif. Mais toujours il reconnaît et caresse son maître et parfois manifeste pour lui une affection démonstrative et outrée ; du reste, ainsi que le fait remarquer M. Bouley, même pendant la période rabique confirmée, l'animal est encore calmé par la voix du maître, il le mord rarement et l'épargne en quelque sorte. Cependant, l'irritabilité de l'animal ne

tarde pas à s'accuser, surtout chez les chiens hargneux qui, dès ce premier stade, mordent volontiers, d'une façon sournoise et traîtresse. Fait important, loin qu'il y ait de l'hydrophobie, le chien boit avidement, et, d'une façon générale, l'appréhension des liquides n'existe à aucun moment de la maladie.

L'anorexie est la règle dès le début; elle s'accompagne habituellement de perversion de l'appétit ; les chiens avalent des pierres, du bois, du sable, de la laine, ils happent leur urine, et il faut toujours se méfier d'un chien qui présente ces dépravations de l'appétit.

Si l'on analyse le timbre de la voix, on constate, dès le début aussi, une modification caractéristique ; l'aboiement devient rauque, change de timbre et rappelle celui du chien « qui donne de la voix » (Bouley) ; cette modification est déjà pathognomonique pour une oreille exercée, autant que le sera plus tard le hurlement rabique.

A cette période, le chien, qui tolère encore la présence de l'homme, montre une irritabilité extrême à l'approche d'un autre chien, auquel il inspire une terreur étrange et profonde ; le moindre roquet rabique met en fuite le plus puissant molosse ; c'est ce qui a fait dire à M. Bouley qu'un bon réactif de la rage, au début, est précisément cette crainte que l'animal rabique inspire à ses semblables.

La période initiale, ainsi caractérisée, dure de deux à trois jours ; puis la maladie s'affirme, elle passe au stade d'irritation, stade maniaque ou rabique proprement dit. L'animal devient méchant, furieux ; ses yeux, si doux d'habitude, s'allument et prennent une expression féroce ; c'est alors qu'apparaissent les signes évidents et classiques de la maladie, le besoin insatiable et étrange de locomotion, les pérégrinations lointaines et désordonnées, le besoin de mordre ; l'animal parcourt les routes, mordant silencieusement les pierres, les bâtons qu'on lui tend, les animaux qu'il rencontre, plus rarement les hommes, épargnant encore son maître et les familiers. C'est alors que la voix prend un timbre caractéristique, effrayant, enroué, intermédiaire entre l'aboiement et le hurlement.

On croit vulgairement que la rage du chien s'accuse par une attitude particulière de la queue, tenue basse et entre les cuisses ; il n'en est rien. La queue ne s'affaisse que dans le stade ultime, paralytique. L'hydrophobie, la photophobie font également défaut chez le chien ; enfin, l'écoulement de bave par la gueule et l'écume sanguinolente sont loin d'être aussi fréquents et aussi caractéristiques qu'on le pense généralement, et ne se manifestent aussi qu'au stade paralytique de la maladie.

C'est, en effet, par un affaiblissement et une véritable paralysie progressive et envahissante, débutant par le train postérieur, que se termine la scène ; l'animal se couche épuisé dans un fossé où il demeure immobile, l'œil entr'ouvert, toujours inquiet et aux aguets, et prêt à mordre ; dans quelques cas, comme poussé par un instinct, il retourne au gîte, maigre, le poil sec, hérissé, l'œil enfoncé, avec un aspect lamentable et terrible. Peu à peu la paralysie gagne les mâchoires, la langue est pendante, la déglutition impossible, et l'animal succombe à une asphyxie graduelle, ou en présentant quelques convulsions, partielles ou générales, vers le quatrième ou cinquième, au plus tard vers le dixième jour de la maladie.

La *rage-mue* ou *muette*, plus rare que la première forme, plus insidieuse, est encore plus dangereuse pour l'homme, par cela même qu'elle est plus mal exprimée et qu'elle inspire moins de défiance. Dans cette forme, les phénomènes d'excitation font défaut ; il n'existe pas de symptômes *rabiques* à proprement parler, le stade mélancolique et de dépression passe graduellement au stade paralytique. L'animal est triste, son aspect inspire la pitié et non la terreur (Bouley) ; la paralysie s'installe rapidement, débutant toujours par les membres postérieurs, gagnant rapidement le tronc et les muscles de la tête ; la bouche et la langue pendent inertes, les masséters incapables de se contracter, ne permettent pas la morsure, l'aboiement même est impossible, l'animal est silencieux (rage muette) et la mort survient rapidement en moins de trois ou quatre jours.

Pendant toute la durée de la maladie, l'animal ne *veut* pas mordre, et le voulût-il, qu'il serait dans l'impossibilité de le faire, vu l'affaiblissement des muscles des mâchoires (Bouley). Et cependant, les approches de l'animal sont dangereuses, car sa bave est virulente ; il existe plus d'une observation de rage contractée à la suite de l'exploration de la gorge de l'animal, pratiquée par le vétérinaire ou par le maître de l'animal ; en effet, le tableau de la rage-mue rappelle souvent à s'y méprendre celui du chien présentant l'arrêt d'un os dans le fond du pharynx ou de l'œsophage, et alors, pendant les manipulations de l'exploration, la moindre écorchure existant sur les mains ou le simple fait d'être léché par l'animal, peuvent servir de porte d'entrée au virus.

Les animaux domestiques : le cheval, le bœuf, le mouton, le porc, les animaux de basse-cour eux-mêmes, peuvent être atteints de rage, à la suite de la morsure de chiens enragés ; ils peuvent en outre, s'ils viennent à mordre l'homme, lui communiquer la maladie. Les espèces

canines sauvages : le loup, le renard, la martre, le chacal, l'hyène, présentent la rage, et peuvent la communiquer au chien et à l'homme. Mais ces faits, ainsi que la rage féline, quoique intéressants au point de vue de l'histoire générale des affections rabiques, ne sauraient nous arrêter, la rage du chien étant surtout utile à connaître au point de vue pratique et à celui de la police sanitaire.

Notre but ne saurait être également d'exposer les caractères de la rage humaine, ce qui serait faire une digression dans le domaine de la pathologie. Mais ce qui a trait directement à l'objet de nos études, c'est le mode de transmission de la maladie rabique des animaux et particulièrement du chien à l'homme.

De la rage humaine. — Si la rage spontanée du chien est très-contestable, celle de l'homme peut être niée d'une façon absolue. Elle résulte toujours de l'*inoculation* du virus rabique provenant d'un animal atteint de la même affection ; il faut donc une plaie, une solution de continuité du tégument externe ou des orifices muqueux permettant l'entrée et l'absorption du virus. Il faut bien savoir que la morsure n'est pas nécessaire et qu'un chien atteint de rage, en caressant et en léchant la main de son maître, peut, en déposant une parcelle de bave sur une écorchure, lui communiquer la terrible maladie dont il est atteint.

La cause la plus fréquente, mais non exclusive, de la rage, chez l'homme, est la morsure du chien rabique ; sur 796 cas de morts par rage recueillis en France, dans le Wurtemberg et dans le Milanais, 716 provenaient d'une morsure de chien, 30 d'une morsure de chat, 31 de morsures de loup, 19 de renard et 1 cas était consécutif à une morsure de vache. En Russie, en Gallicie, en Autriche, la proportion des cas de rage développés à la suite de morsures de loup est plus considérable ; dans l'Inde, la rage s'observe fréquemment à la suite des morsures de chacal.

Le virus réside dans la *bave* de l'animal, qui, comme l'on sait, est un mélange de sécrétion salivaire et de mucus bronchique ; il est probable que c'est la salive qui possède particulièrement l'aptitude virulente, quoique récemment M. Féréol l'ait revendiquée pour l'écume bronchique. Il est douteux que les muqueuses saines, intactes, puissent absorber le virus.

La morsure d'un animal enragé n'entraîne pas fatalement la rage chez l'homme, soit que le virus ne soit pas absorbé, qu'il ait été essuyé par les vêtements, soit qu'il existe une immunité particulière de l'individu mordu. Du reste, cette immunité se constate aussi dans l'espèce

canine, et on l'a maintes fois constatée chez des chiens qui furent soumis, sans danger, et à plusieurs reprises, à la morsure d'animaux rabiques.

Le *siége* de la morsure, chez l'homme, joue un certain rôle sur le plus ou moins de danger de contracter la rage. Sur 495 cas de rage recueillis par M. Tardieu et Thamhayn, 263 résultaient de morsures aux extrémités supérieures (53 %), 110 de morsures au visage (22 %), 108 aux extrémités inférieures (22 %), et 14 au tronc (3 %). Les morsures exercées sur les parties découvertes, telles que le visage, les mains, sont bien plus fréquemment suivies de rage que celles qui portent sur les parties recouvertes de vêtements, le virus pouvant être retenu et essuyé par ceux-ci.

Il existe dans la science une observation d'un élève vétérinaire de Copenhague qui, faisant une autopsie de chien rabique, alors qu'il portait une éraillure au doigt, succomba, six semaines après, de la rage[1].

Les cas de rage s'observent plus fréquemment chez les enfants que chez l'homme, plus fréquemment chez l'homme que chez la femme (Tardieu).

La chair des animaux rabiques peut être impunément ingérée par le chien; M. Decroix pratiqua sur lui-même une expérience analogue et ingéra de la viande rôtie et même crue provenant d'un chien enragé ; il éprouva de l'insomnie, un peu d'agitation, une légère difficulté de la déglutition et de la phonation, mais tout se borna à cela[2].

La rage est-elle transmissible de l'homme à l'homme? C'était une croyance généralement répandue autrefois, et qui fut la source de bien des pratiques cruelles. On admettait non-seulement la transmission par le fait de morsures, mais même à la suite du coït. Il n'existe que trois observations bien avérées de morsures provenant d'individus rabiques, et aucune ne fut suivie d'accidents. Cependant Busnont, Magendie, Breschet, en inoculant le liquide provenant des glandes salivaires de sujets atteints de rage à des chiens, purent ainsi communiquer la rage. Celle-ci est donc capable de faire retour de l'homme à l'animal.

Quelles sont les conclusions prophylactiques et les indications de police sanitaire qu'il importe de tirer des détails dans lesquels nous sommes entrés ; telle est la dernière et la plus importante partie de cette étude.

[1] *Tidskrift for veterinaire*, 1859, t. VIII, p. 276.
[2] *Recueil de méd. vétér.*, 1864, p. 171.

Si l'on envisage la fréquence relative de la rage humaine, et surtout l'effrayante gravité de cette maladie, on comprendra que tous les moyens capables de la restreindre et de la prévenir méritent la plus grande sollicitude. En tête de ces moyens, il faut placer une police sanitaire rigoureuse sur la race canine.

D'une façon générale, le but de l'administration doit être de restreindre, autant que possible, le *nombre des chiens;* celui-ci est incontestablement trop grand pour les besoins réels de la vie sociale actuelle, si l'on réfléchit que, dans l'Europe centrale, on compte 1 chien par 16 habitants. L'imposition des chiens de luxe, appliquée avec une rigueur croissante, est le seul moyen de lutter contre cet excès, qui constitue un réel danger.

La police sévère, la recherche et l'extermination des chiens errants et de tout chien non muni de collier est également une mesure essentielle ; tout chien errant est un chien suspect qui doit être capturé et dont il est prudent de se défaire.

La muselière obligatoire portée par tout chien libre, ou non tenu en laisse, constitue un moyen très-efficace, à condition cependant, ainsi que le fait observer M. Bouley, que la muselière soit bien construite et que le musellement soit effectif et non uniquement une pure formalité. C'est à tort que l'on a contesté l'utilité de cette mesure, en invoquant la prétendue immunité de la rage des pays où la police sanitaire des chiens n'existe pas, de la Turquie notamment; la vérité est que la rage existe à Constantinople (Fauvel). Le musellement fut imposé d'une façon rigoureuse à Berlin pendant neuf ans, et aucun cas de rage ne fut observé pendant cette longue période de temps. Il est clair que le musellement, utile en tout temps, est surtout indiqué en temps d'épidémie rabique.

Dès qu'un chien présente des phénomènes propres à faire redouter la rage, il faut l'abattre, ainsi que les chiens et les animaux sur lesquels il a exercé des morsures. Que si, au contraire, c'est un homme qui a été mordu, il sera bon de séquestrer l'animal pour l'observer tout à l'aise et s'assurer si réellement on a affaire à un cas de rage.

Vu la longue durée de l'incubation rabique, chez le chien aussi bien que chez l'homme, il est prudent de mettre à mort tout animal mordu par un chien enragé ou soupçonné simplement de rage. Si le propriétaire s'oppose à ce moyen radical, il faudra séquestrer le chien pendant plusieurs mois et rendre le propriétaire responsable de toute infraction à la mesure de séquestration.

On a encore proposé l'émasculation obligatoire des chiens, d'après

l'idée erronée de la genèse spontanée de la maladie sous l'influence des désirs vénériens inassouvis et de la continence forcée. Ce moyen est tout aussi inapplicable et tout aussi inefficace que la proposition qui a été également émise d'user les canines des chiens, pensant ainsi rendre leur morsure inoffensive.

La rage canine se renouvelle, pour ainsi dire, indéfiniment par suite de la transmission de la maladie des espèces sauvages, du renard, du loup, du chacal, au chien. La destruction de ces espèces nuisibles à tant de titres est un remède malheureusement plus facile à recommander qu'à appliquer.

Mais, par-dessus tout, il est nécessaire de redresser les idées erronées que l'on se fait des signes de la rage chez le chien, symptômes qui sont loin d'offrir constamment la physionomie outrée et violente qu'on se plaît à leur attribuer.

C'est par la notion plus exacte des symptômes réels que la rage présente à ses différentes périodes et dans ses formes diverses que l'on constatera à temps le danger et que l'on pourra le prévenir. C'est surtout en vue de cette notion fondamentale que nous nous sommes étendu si longuement sur la description de cette redoutable maladie de l'espèce canine.

II. — MORVE, FARCIN.

La *morve* (malleus humidus) et le *farcin* (malleus farciminosus) constituent deux manifestations diverses d'une seule et même maladie (maliasme), propre aux solipèdes, transmissible du cheval à l'homme et déterminant chez ce dernier des états aigus ou chroniques, extrêmement graves, le plus souvent mortels. Quelques détails sur les conditions qui président au développement de la morve et du farcin chez les solipèdes, sont une introduction indispensable à l'étude des conditions de transmission de cette maladie des solipèdes à l'homme.

Morve et farcin chez le cheval (et l'âne). — La morve ainsi que le farcin sont caractérisés anatomiquement par le dépôt, soit à la surface des muqueuses, de la muqueuse nasale notamment, soit sous la peau, dans le tissu conjonctif sous-cutané et dans les réseaux lymphatiques, de *tubercules morveux*. Ces tubercules se rapprochent, pour la constitution histologique aussi bien que pour le mode d'évolution de la granulation tuberculeuse d'une part, des néoplasies syphilitiques (gommes), et lépreuses de l'autre (Virchow). Cette parenté anatomique entre ces différentes maladies n'avait pas échappé aux anciens observateurs;

quelques-uns même, s'exagérant ces analogies incontestables, avaient conclu à l'identité de ces diverses affections, opinion qui n'appartient plus qu'à l'histoire.

La *morve*, chez le cheval, est caractérisée par une rhinite due à la formation et à l'ulcération de tubercules spécifiques, d'où un écoulement sanieux, puriforme, sanguinolent (jetage) et la destruction ulcéreuse de la membrane de Schneider, avec ou sans nécrose des os et des cartilages du nez. En même temps, on constate habituellement un engorgement des ganglions sous-maxillaires et cervicaux (bubons morveux), qui aboutissent souvent à la caséification et à l'abcédation.

La morve, chez le cheval, est chronique ou aiguë. Le type chronique est le plus fréquent ; la durée varie de plusieurs mois à un an. Pendant quelque temps, sauf le jetage, l'animal paraît bien portant et ne présente pas de fièvre ; puis il maigrit, la fièvre s'allume, et il succombe soit aux progrès de la cachexie, soit à la suite de localisations trachéales ou pulmonaires de la maladie (pneumonie morveuse) ; ou bien encore, la morve chronique se termine par la morve aiguë.

La morve aiguë, qu'elle soit primitive ou qu'elle succède à la morve chronique, est caractérisée par une rhinite suraiguë, par un jetage intense et sanguinolent, par l'ulcération rapide des fosses nasales, par une adénopathie étendue, par une fièvre intense ; la mort a lieu en quelques jours, au plus tard en quelques semaines ; à l'autopsie on constate, outre les lésions de la muqueuse nasale, l'existence d'abcès morveux dans le poumon, dans le foie, dans la rate, etc.

Le *farcin* constitue une autre localisation du maliasme, où ce n'est plus la muqueuse nasale mais le tissu conjonctif et les lymphatiques sous-cutanés qui sont le siège de la détermination du mal ; sous la peau des membres, du cou, de la poitrine, se développent des nodosités, des boutons pouvant atteindre le volume d'un œuf de pigeon ou d'une noix ; ces nodosités se dissipent parfois (farcin volant) ou bien s'ulcèrent et donnent une sécrétion séro-purulente de mauvaise nature. Bientôt les vaisseaux lymphatiques de la région se prennent, il se développe une lymphite et une périlymphite, d'où des nodosités échelonnées sur le trajet des vaisseaux lymphatiques qui se dessinent sous la peau sous la forme de cordons noueux, moniliformes : de là le nom de farcin (*farcimen*).

Les ganglions ne tardent pas à se prendre à leur tour, et à s'abcéder. Comme la morve, le farcin est tantôt chronique, tantôt aigu ou subaigu ; « les animaux farcimineux meurent tantôt cachectiques, tantôt par le développement final d'une véritable morve, c'est-à-dire d'une af-

fection pulmonaire et nasale nodulcuse et ulcéreuse, avec tous les symptômes qui sont le propre de cette maladie. » (Virchow.)

Tels sont, en substance, les symptômes du maliasme chez le cheval; l'âne, le mulet y sont également sujets, et chez eux la maladie affecte le plus souvent une forme plus grave et plus rapidement mortelle.

La morve est une maladie spécifique, éminemment contagieuse, transmissible, non-seulement du solipède au solipède, mais encore à d'autres animaux (mouton, chèvre, etc.) et à l'homme, transmissible aussi de l'homme à l'homme, et capable de faire retour de l'homme au solipède, par voie d'inoculation.

La contagion de la morve dans l'espèce chevaline n'est plus contestée; la transmission s'opère soit par le dépôt de la substance morveuse sur la peau ou sur la muqueuse nasale, saine ou excoriée, soit par voie miasmatique, par le séjour des animaux dans la même étable, sans contact immédiat (Viborg, Gerlach, Bouley). Les mangeoires, les auges, les harnais peuvent servir de véhicule au virus.

La morve peut-elle se développer spontanément chez le solipède, c'est-à-dire sous l'influence de causes banales telles que le surmenage, les privations, le rhumatisme, et en dehors de l'action d'un principe spécifique : telle est la question qui a été longuement débattue et qui est de la plus haute importance, au point de vue de la prophylaxie et de la police vétérinaire. On connaît la célèbre expérience de Renault et Bouley qui virent la morve se développer chez un cheval après l'injection dans les veines d'une certaine quantité de pus de bonne nature; Erdt, Laisné, Vines ont publié des faits analogues.

Hornig, Goubaux, Küttner, Gerlach ont soumis ces faits à une critique attentive, et il résulte de leurs travaux et de leurs recherches de contrôle que la genèse spontanée de la morve est plus que douteuse et que les cas invoqués se rapportent soit à de la septicémie ou à de l'infection purulente, soit à des faits de morve où la contagion est intervenue à l'insu de l'expérimentateur.

Quelle est la nature du poison morveux? C'est là un point dont la solution, quoique activement poursuivie, est loin d'être encore élucidée. D'après Christot et Kiener, Rindfleisch, etc., le liquide du jetage et les abcès morveux contiendraient des vibrions et des bactéries, qui seraient l'agent virulent; Bollinger, dans de récentes recherches, n'a pu vérifier ces données. Selon M. Chauveau, se basant sur des expériences de diffusion, le principe morbide des liquides morveux résiderait, non dans le sérum, mais dans les granulations élémentaires que renferment ces liquides. Quoi qu'il en soit, la virulence réside non-seulement dans

le produit du jetage, mais aussi dans le sang; la ténacité et la résistance du virus sont considérables; il résiste à la dessiccation : de là le danger des écuries contaminées, même quand elles ont été évacuées depuis de longs mois.

De la morve et du farcin chez l'homme. — La première observation, quoique incomplète, de « communication du farcin des chevaux aux hommes » remonte à 1812[1], et est due à un médecin militaire français, Lorin. D'autres faits, plus importants, ont été recueillis par Schilling, de Berlin (1821), par Rust et Weiss, par Travers, Elliotson, etc. Mais ce fut surtout à la suite de la monographie fondamentale de Rayer[2] (1837) que la maladie entra définitivement dans le cadre de la pathologie humaine; la thèse de Vigla (1839) et le travail de M. le professeur Tardieu ont achevé de faire mieux connaître et de vulgariser l'étude de cette épouvantable maladie.

La morve, chez l'homme, lui est toujours transmise par contagion, la morve spontanée de l'homme (Tessier, Trousseau) étant encore bien plus contestable que celle des solipèdes.

Ainsi que le fait remarquer Rayer, la morve se communique du solipède à l'homme de deux façons différentes, tantôt par inoculation tantôt par infection. « Dans le premier cas, les accidents que l'on observe d'abord sont ceux d'une angioleucite, d'une phlébite locale, d'une inflammation diffuse du tissu cellulaire dans une région du corps, et le plus souvent dans l'un des bras; puis surviennent les symptômes et les lésions de la morve. Dans le second, au début, on ne remarque pas ces symptômes locaux d'inoculation, mais tout d'abord se manifestent ceux d'une infection générale. »

Nous n'avons pas à indiquer ici les symptômes ni les lésions caractéristiques de l'affection morveuse chez l'homme, que l'on trouvera exposés tout au long dans les traités de pathologie. Rappelons seulement que l'affection chez l'homme se présente, comme chez le cheval, sous la forme de morve et sous la forme de farcin, qui évoluent tantôt d'une façon aiguë, tantôt d'une façon chronique. La morve humaine se distingue surtout du farcin par l'existence de localisations sur la muqueuse nasale, qui font défaut dans le farcin. Du reste, dans la morve comme dans le farcin, les lésions portent surtout sur la peau (érysipèle, œdème purulent, pustules, bulles), sur le tissu conjonctif, le périoste, le larynx, la trachée, les poumons. Même dans le farcin aigu ou chronique, les engorgements ganglionnaires sont moins accusés que chez le

[1] *Journ. de méd. chir. et pharm.* 1812.
[2] *Mém. de l'Acad. de médecine*, t. VI.

cheval (Tardieu). La morve et le farcin aigus sont constamment mortels, les sujets succombent généralement au bout de deux à trois semaines. Le farcin et la morve chroniques durent des mois et même des années (onze ans dans un cas, Tardieu) ; ils se terminent par la mort à la suite de la suppuration profuse, ou par une poussée de morve aiguë ; il existe quelques cas de guérison.

Anatomiquement, le maliasme humain est surtout caractérisé par la formation d'abcès multiples de mauvaise nature, mais qui ne rappellent qu'imparfaitement la forme franchement tuberculeuse de la lésion morveuse chez le solipède (Virchow, Cornil, Bollinger).

C'est de la pyoémie d'une part, de la scrofule de l'autre que la morve et le farcin humain se rapprochent surtout, cliniquement aussi bien qu'anatomiquement. C'est d'avec ces maladies qu'il importe surtout de les distinguer, comme aussi d'avec la fièvre typhoïde et le rhumatisme articulaire aigu.

Ce sont les conditions étiologiques, les anamnestiques, la profession du sujet qui mettent surtout sur la voie du diagnostic ; ce sont aussi ces conditions qui intéressent particulièrement au point de vue de la prophylaxie et de l'hygiène, et c'est sur ce point qu'il nous faut insister.

La morve et le farcin se communiquent à l'homme, le plus souvent par une inoculation (par une plaie, une gerçure, une piqûre), quelquefois par simple infection sans solution de continuité de la peau ou des muqueuses. Des harnais, des couvertures, de la paille souillée par le jetage de chevaux malades peuvent communiquer la maladie.

La morve est surtout une maladie professionnelle, frappant les individus habituellement en contact avec les chevaux, les palefreniers, les cochers, les équarrisseurs, les vétérinaires, les soldats, les maquignons. De là sa rareté chez la femme et chez l'enfant. Elle est transmissible de l'homme à l'homme ; un élève du service d'A. Bérard, à l'hôpital Necker, chargé de panser un sujet farcineux, succomba à la morve.

La viande d'animaux morveux, ingérée dans l'estomac, paraît ne pas provoquer d'accidents ; le vétérinaire Decroix en ingéra impunément tant à l'état de viande cuite que sous forme de viande crue ; cependant, il ne faudrait pas trop se fier à ces résultats ; on a constaté dans quelques cas la morve chez des lions nourris dans les ménageries avec de la viande morveuse (Bollinger).

La morve humaine, inoculée au solipède, reproduit la morve ; c'est là un moyen de diagnostic auquel il faut toujours recourir dans les cas douteux.

Le meilleur moyen de prévenir cette terrible affection chez l'homme est de la combattre et de la restreindre dans l'espèce chevaline. Ce point est du ressort de l'hygiène vétérinaire ; une police sanitaire rigoureuse, la mise à mort de tout cheval morveux ou soupçonné de morve sont des mesures qui s'imposent d'elles-mêmes. Rappelons à ce sujet que, dans l'armée française, alors que la contagion était mise en doute par les vétérinaires, 4 % des chevaux succombaient, par an, à la morve ; cette mortalité tomba à 2 % quand, la contagion démontrée, on eut recours à des mesures plus rigoureuses. En Bavière, sur 400000 chevaux, pendant une période de neuf ans, 175 seulement périrent de morve, soit 0,04 % ; en Prusse, cette proportion tomba à 0,07 %.

« Il importe, dit Grisolle, pour prévenir le développement de la morve chez l'homme, que les individus chargés de soigner les chevaux malades soient prévenus des dangers qu'ils courent. Ils ne devront se livrer au pansement des chevaux qu'après s'être assurés qu'ils n'ont aucune écorchure aux mains. S'ils se piquent avec un objet infecté, ils devront à l'instant faire soigner la plaie et la cautériser avec le fer rouge ou avec la pâte de Vienne.... Les individus ne resteront à l'écurie que le temps nécessaire ; ils n'y prendront jamais leurs repas ; ils n'y coucheront point et ne se serviront d'aucun objet à l'usage des chevaux malades.... Peut-être il conviendrait, eu égard à l'incurie de ces hommes et à la facilité avec laquelle ils peuvent se blesser sans même en avoir conscience, que leurs mains fussent protégées par des gants de peau toutes les fois qu'ils pansent les animaux. Mais, quoi qu'on fasse, la cupidité des uns, l'incurie, l'insouciance des autres empêcheront toujours que les individus en contact avec les animaux malades ne prennent les précautions nécessaires pour se garantir de la contagion : aussi est-il à désirer que l'autorité ordonne, dans l'intérêt de tous, que les chevaux morveux et farcineux soient isolés dans des infirmeries spéciales, ou même qu'ils soient abattus dès que leur maladie est bien caractérisée[1]. »

III. — PUSTULE MALIGNE, CHARBON, ŒDÈME MALIN.

La *maladie charbonneuse* est une affection toujours identique à elle-même au point de vue étiologique, se développant chez le cheval (où elle est décrite sous le nom de *fièvre charbonneuse*), dans l'espèce bo-

[1] Grisolle, *Traité de pathol. interne*, 9e édit., t. II, p. 115.

vine (*fièvre ataxique*), chez le mouton (*sang de la rate*), et transmissible de ces animaux à l'homme.

La maladie charbonneuse des animaux se développe sous l'influence de certaines conditions encore mal connues, telles qu'une alimentation défectueuse, l'usage de fourrages humides ou avariés, etc. La maladie est surtout fréquente dans certaines localités, en Bourgogne, en Champagne, dans la Beauce, en Russie, en Sibérie, en Hongrie. En Russie, dans le seul gouvernement de Novogorod, de 1867 à 1870, 56 000 individus de l'espèce chevaline, bovine et ovine et 528 hommes succombèrent au charbon (Grimm).

On sait aujourd'hui, grâce surtout aux beaux travaux de M. Davaine, que le principe carbonculeux est constitué par un élément figuré, du genre des protistes, par une bactérie spéciale, immobile, *bactéridie* (Davaine), *bacillus anthracis* (Cohn). Ces éléments se rencontrent en nombre infini dans le sang des animaux atteints de charbon, aussi bien que dans le liquide des localisations de la maladie. M. Davaine a montré que c'est à la présence de ces protorganismes que les produits carbonculeux empruntent leur virulence; la température de 60°, l'eau chlorurée, l'acide phénique, détruisent leur activité; il en est de même de la fermentation putride, qui donne naissance à d'autres éléments bacillaires, capables d'engendrer la septicémie, mais non le charbon (Davaine, Pasteur).

Cependant, il faut reconnaître que si les remarquables travaux de M. Davaine ont été confirmés par les recherches de Pollender, de Brauell (de Dorpat), de Cohn, de Raimbert, de Bollinger, la spécificité étroite de la bactéridie a été contestée par les expériences de M. le professeur Vulpian et celles de M. Signol, qui a retrouvé les mêmes algues dans le sang des solipèdes atteints de la maladie dite des jeunes chevaux, et même dans le sang de chevaux tués simplement par asphyxie. Mais si la bactéridie n'est pas spéciale à la maladie charbonneuse, ce qui ressort cependant des recherches de M. Davaine, c'est la constance de ces protorganismes dans le sang des animaux ainsi que de l'homme atteints de charbon; il est donc difficile de ne pas admettre entre cette altération hématologique et la maladie elle-même une certaine relation.

Un fait très-important au point de vue de l'étiologie de la maladie et de son mode de propagation, c'est l'énorme ténacité du virus. Du sang charbonneux, après vingt-deux mois de dessiccation, reproduisit la maladie par inoculation. Le vétérinaire Einike, cité par Bollinger[1],

[1] *Ziemssen's Handb. der. Path. und Ther.*, art. *Milzbrand*, t. III, p. 467.

relate un fait significatif et qui établit bien la terrible ténacité du virus : un bœuf succombe au charbon dans l'automne de 1852; deux personnes ayant mangé de la chair de l'animal, meurent de la même affection; au printemps suivant, la peau de l'animal est plongée pendant quelque temps dans l'eau d'une mare, puis manipulée par un sellier qui en confectionne des harnais de chevaux. Le sellier est atteint de charbon; un troupeau de moutons s'étant baigné dans la mare, vingt d'entre eux furent enlevés par le sang de rate ; enfin, deux chevaux qui portèrent pendant quatre jours les harnais en question, périrent du charbon en moins de deux jours!

Du charbon chez l'homme. — La production spontanée du charbon chez l'homme, quoique soutenue par Bayle, doit être définitivement rejetée; il s'agit toujours de cas de transmission, soit immédiate, soit médiate, de la maladie de l'animal à l'homme. Le mode le plus fréquent d'infection est l'inoculation du sang charbonneux frais ou desséché et fixé sur des substances le plus souvent d'origine animale. De là la fréquence de la maladie chez les bergers, les bouchers, les tanneurs, les matelassiers, les ouvriers en laine. Fournier, dès 1769, signalait la fréquence du charbon chez les ouvriers d'une manufacture de tapis de laine à Montpellier; Trousseau cite le cas d'une femme qui fut atteinte d'anthrax malin, en préparant des crins provenant de Buénos-Ayres. M. le professeur Broca a observé un certain nombre de cas de pustule maligne chez des ouvriers tanneurs; ces pustules siégeaient, le plus souvent, sur les parties latérales du cou, régions sur lesquelles ces ouvriers placent les peaux qu'ils sont en train de transporter[1].

Les piqûres des mouches dont les pattes ou les suçoirs sont imprégnés de virus peuvent transmettre la maladie; c'est là un fait que les expériences décisives de MM. Davaine et Raimbert ont mis hors de doute.

L'usage de la viande d'animaux charbonneux produit, quoique exceptionnellement, la maladie chez l'homme, la cuisson détruisant en général le principe virulent. Enfin on admet des cas de charbon infectieux proprement dit, dans lesquels le virus serait absorbé sans inoculation, soit par la peau intacte, soit par les muqueuses respiratoires ou digestives. On sait que, dans ces derniers temps, Buhl, Waldeyer, Wagner ont publié, sous le nom de *mycosis intestinal*, des affections des organes digestifs, avec état septicémique concomitant, et

[1] *Bulletin de l'Acad. de méd.*, 1868, t. XXXIII, p. 367.

qui, pour certains observateurs, ne seraient autres que des cas de charbons internes. Quoi qu'il en soit, c'est par inoculation que, dans l'immense majorité des cas, la maladie est transmise à l'homme, ainsi que le prouve le siége même des accidents, qui, 84 fois pour 100, d'après Virchow, occupent les parties habituellement découvertes.

Nous n'avons pas à décrire ici les symptômes ni les lésions qui caractérisent le charbon humain dans ses trois formes cliniques (*pustule maligne*, *œdème malin*, *charbon interne*, *mycosis intestinal*); qu'il nous suffise de rappeler que, chez l'homme également, c'est la bactéridie qui constitue la caractéristique anatomique du mal. Il résulte des belles recherches de M. Davaine, que ces organismes inférieurs s'observent d'abord au niveau et dans le voisinage immédiat de l'accident local; ce n'est que plus tard, quand les symptômes généraux éclatent, que le sang lui-même en est infesté, et alors l'issue fatale est certaine.

La prophylaxie est exclusivement du ressort de la police vétérinaire. Dès que la maladie éclate dans une contrée, il faut procéder à l'abatage des animaux atteints et prescrire leur enfouissement. Il faut surtout lutter contre la cupidité ou l'incurie des propriétaire et interdire l'usage, non-seulement des viandes contaminées, mais encore et surtout celui des peaux, de la laine, etc. Les professions énumérées plus haut doivent être l'objet de la sollicitude spéciale du médecin ; alors que, chez ceux qui les exercent, l'on voit apparaître une affection pustuleuse ou furonculeuse, une cautérisation immédiate et énergique est nécessaire.

CHAPITRE IX

TRICHINOSE

La trichine enkystée dans les muscles de l'homme fut signalée pour la première fois, en 1835, par Hilton. Owen, Bristowe, Rainey, Henle, Leydy, Luschka, Leukekart et Küchenmeister, etc., l'étudièrent au point de vue de l'histoire naturelle, et en constatèrent l'existence chez le porc, le rat et d'autres animaux. Mais jusque-là on n'y attachait qu'un intérêt de pure curiosité. Aussi grand fut l'émoi dans le monde médical, quand en 1860 Zenker montra que la présence de ce nématode dans le corps de l'homme provoque une maladie des plus graves.

souvent mortelle, la *trichinose*. Le professeur de Dresde établit avec une perspicacité remarquable non-seulement l'histoire clinique et anatomo-pathologique de cette nouvelle maladie, mais encore les conditions étiologiques dans lesquelles elle se développe; et les travaux ultérieurs de Virchow, de Leuckart, de Pagenstecher, ainsi que l'étude des différentes épidémies de trichinose, sur lesquelles nous aurons à revenir, confirmèrent, tout en les complétant, les données premières établies par Zenker. Pour certains auteurs, les épidémies de suette anglaise, et de cette affection mystérieuse qui porte le nom d'acrodynie (Leroy de Mericourt), ne seraient autres que des épidémies de trichinose méconnues.

La trichinose est une maladie provoquée chez l'homme par l'ingestion de la viande trichineuse du porc. On sait que la trichine (*trichina spiralis*, Owen) est un nématode bisexué, dont la femelle, plus grande que le mâle, donne naissance à un grand nombre de larves vivantes qui percent l'intestin et font invasion dans les muscles striés. Elles pénètrent dans la gaîne du sarcolemme et développent autour d'elles une véritable myosite aboutissant à l'enkystement du ver. Le plus souvent l'enveloppe du kyste devient calcaire, et alors il apparaît sous la forme de petits points blancs jaunâtres, visibles à l'œil nu et tachetant le muscle. C'est là la trichine musculaire, enkystée, telle qu'on la rencontre dans la viande trichineuse du porc, telle qu'on la rencontre aussi dans les cas de trichinose anciens, guéris, de l'homme. Si l'on fait ingérer à l'homme (ou expérimentalement à un animal) de la viande ainsi altérée, le suc gastrique dissout la capsule d'enveloppe de la trichine; celle-ci se sexue dans l'intestin, s'accouple et donne naissance à une couvée de petits qui traversent les parois intestinales, émigrent dans les muscles et s'y fixent, passant aussi par les mêmes phases et les mêmes migrations que les trichines mères.

L'ingestion de viande trichineuse provoque chez l'homme une série de manifestations morbides qui correspondent, pour ainsi dire, exactement aux diverses étapes du pullulement parasitaire. La trichinose humaine, en effet, consiste en un premier stade d'entérite, coïncidant avec le développement des trichines ingérées; vient ensuite un deuxième stade, stade de myosite, qui répond à l'émigration des jeunes couvées de larves trichineuses; enfin, l'on peut admettre dans les cas qui ne sont pas mortels et qui arrivent lentement à guérison, un troisième stade, amenant l'enkystement définitif du nématode.

Nous n'avons pas à entrer ici dans le détail des symptômes de la maladie trichineuse de l'homme, symptômes qui se rapprochent de la

fièvre typhoïde et du rhumatisme articulaire aigu, affections avec lesquelles la trichinose devait surtout être confondue avant les travaux de Zenker. On sait que ce fut sur une jeune fille entrée et soignée à l'hôpital sous la rubrique de fièvre typhoïde, que Zenker, alors occupé à rechercher la moysite typhique, constata le premier fait clinique de trichinose aiguë chez l'homme.

La trichinose humaine résulte toujours de l'ingestion de la viande trichineuse du porc. C'est une maladie assez commune chez cet animal, surtout dans certaines contrées, dans l'Allemagne, dans l'Amérique du Nord. Dans la ville de Brunswick, où l'examen microscopique de la chair de tout porc abattu est pratiqué, sur 93 099 porcs examinés de 1866 à 1872, on trouva 18 sujets trichineux (soit 1 sur 5172); à Blankenburg, dans le même espace de temps, sur 17 933 porcs, 7 trichineux (soit 1 sur 2562). En Suède, la proportion des porcs trichinosés paraît osciller entre 0,38 à 1,6 pour 100 (Axel Key).

Dans l'Amérique du Nord la race porcine paraît être atteinte dans des proportions plus graves encore, et le fait intéresse même les Européens, vu l'importation de plus en plus grande de jambons de provenance américaine. Sur 622 jambons américains examinés à Rostock, 12 furent trouvés trichineux; en 1875, à Brème, 40 personnes furent atteintes de trichinose pour avoir mangé d'un jambon d'importation américaine.

Il est du plus haut intérêt de connaître la façon dont le porc devient trichineux. On a remarqué que dans les foyers de trichinose les rats sont fréquemment trichineux; on a supposé que le porc qui, comme l'on sait, est omnivore, gagnait la maladie en mangeant les rats. C'est Leuckart surtout qui s'est fait le défenseur de cette opinion. Mais Zenker, par des recherches attentives, montra que cette théorie est erronée, et qu'en réalité c'est le porc qui est, par excellence, l'animal trichineux et que c'est lui qui est la source où l'homme, ainsi que le rat et le chat, puisent la maladie. En effet, c'est surtout dans les endroits où le rat est en contact avec des détritus animaux, chez les rats d'équarrissage, de boucherie, que la trichinose est fréquente, ce qui prouve bien qu'il gagne et non pas qu'il donne la maladie. C'est ainsi que les rats vivant dans les enclos d'équarrissage sont trichineux dans la proportion de 22 pour 100; les rats de boucherie, dans celle de 2,3 pour 100; les rats pris au hasard un peu partout, seulement dans la proportion de 0,3 pour 100.

Il est probable que la trichinose se perpétue et se transmet chez le porc par le fait qu'il dévore tout ce qu'il trouve, des déchets de viande,

(trichinée), des matières fécales, d'origine humaine ou porcine, contenant des trichines libres, femelles et fécondées, etc. En Allemagne, les équarrisseurs élèvent tous des porcs qu'ils nourrissent de viandes de toutes sortes, et les enclos d'équarrissage constituent, selon l'expression de Zenk, de véritables foyers de culture de la trichine.

Depuis le peu de temps que l'on sait reconnaître la trichine chez l'homme, on a eu malheureusement de trop fréquentes occasions de l'observer à l'état sporadique et surtout à l'état de véritables épidémies. La plus redoutable fut celle de Hœdersleben en 1865 ; dans cette localité de 2000 habitants, 337 tombèrent malades, 101 succombèrent ! C'est surtout une maladie germanique ; en Angleterre, en France, elle n'a encore été constatée qu'à l'état sporadique ; il est probable, quoique les documents précis fassent défaut à cet égard, qu'elle est fréquente dans l'Amérique du Nord.

La prophylaxie ressort directement et à la fois de l'hygiène publique et de l'hygiène privée. A l'hygiène publique incombe la mission d'empêcher le débit et l'importation de la viande trichineuse. La trichinose est une maladie légère et bien supportée par le porc, et l'examen à l'œil nu de la chair, sauf dans les cas très-intenses, ne révèle pas la lésion. L'examen microcospique est absolument indispensable. Il ne nécessite du reste qu'une technique assez facile à acquérir, quoique cependant l'examen ne puisse guère être pratiqué que par un homme du métier (médecin, pharmacien ou vétérinaire). Dans certaines villes d'Allemagne, à Brunswick notamment, la chair de tout porc abattu est réglementairement examinée au microscope. Les parties de l'animal qu'il faut surtout inspecter sont le diaphragme, les muscles de l'œil et le larynx, siéges de prédilection des nématodes ; quand ces muscles ne contiennent pas de trichines, on peut affirmer, d'une façon presque absolue, que l'animal entier est sain. On trouvera dans les traités spéciaux l'indication des altérations musculaires (sporospermes de Rainey, corpuscules de guanine de Virchow), qui, à un examen superficiel, pourraient être confondues avec la myosite trichineuse.

L'hygiène privée fournit aussi un certain nombre d'indications prophylactiques. Il faut s'abstenir absolument de l'usage de la viande de porc crue ou mal cuite, et c'est assurément à l'habitude germanique de consommer la viande de cette manière que doit être attribuée en partie la fréquence des épidémies trichineuses d'Allemagne. Il ne faut pas se contenter d'une cuisson superficielle ; mais il est nécessaire de porter les parties profondes de la viande aussi bien que les parties périphéri-

ques à une température de 55 à 60°, température qui amène la mort des nématodes. En règle générale la viande ne doit pas être rosée, ni surtout saignante, mais blanche ou grise par le fait de la cuisson.

On sait que la viande de porc est utilisée non-seulement à l'état frais, mais encore conservée soit par le fumage, soit par la salaison. Il paraît que la salaison suffisamment prolongée tue les trichines. Cependant il existe dans la science deux cas de trichinose après l'ingestion de viandes salées depuis dix et même depuis trente-cinq jours. La fumigation prolongée et chaude, est efficace, mais il faut se méfier de ces jambons superficiellement fumés et surtout de ceux où l'action de la fumée est remplacée par un simple badigeonnage d'eau créosotée.

Il est en outre nécessaire de recourir à tous les moyens capables d'empêcher la production de la trichine chez le porc et d'en restreindre la propagation. Nous avons vu plus haut que la trichinose du porc lui est transmise par le porc lui-même et presque toujours par l'ingestion de détritus ou de viandes provenant d'un sujet préalablement infecté.

Il importe donc de prévenir les éleveurs de la nécessité de ne jamais, comme cela se pratique habituellement, faire entrer dans l'alimentation du porc des débris (boyaux, lavures de sang) provenant d'un porc que l'on vient de sacrifier. Comme le dit Zenker, « quand un fermier tue un cochon, pas la moindre parcelle de son corps ne doit entrer dans l'alimentation des autres porcs. » Il va de soi que quand il existe un foyer avéré de trichinose porcine, il faut sacrifier les individus contaminés et les enfouir profondément, de façon à empêcher les rats de les dévorer. Vu la fréquence incontestable de la trichine chez le rat, il faut autant que possible aussi en purger les étables à porcs.

CHAPITRE X

SCORBUT

Nous n'avons pas ici à signaler les symptômes du *scorbut*[1], ni l'histoire des nombreuses épidémies qui décimèrent les armées, les villes assiégées, ou les équipages de la marine ; mais il nous faut dire quel-

[1] Les discussions qui ont eu lieu récemment à l'Académie sur la contagion du scorbut, nous ont engagé à dire quelques mots de cette maladie dans ce chapitre, bien que le scorbut reste pour nous une *maladie d'alimentation*.

ques mots sur l'étiologie et la nature probable de l'affection, ainsi que sur les moyens prophylactiques dont nous disposons contre elle.

Lind, dans sa magistrale monographie, invoquait surtout l'influence de l'air froid et humide, « et c'est parce que les vaisseaux sont le logement le plus humide qui se puisse imaginer que le scorbut y règne si souvent. » Pour lui, la privation de végétaux frais ne joue qu'un rôle de moindre importance; le scorbut de terre (armées, villes assiégées, prisonniers, etc.) reconnaît le plus souvent la même étiologie; cependant, comme le scorbut se montre sur les plages arides de l'Égypte, ou dans les plaines de l'Algérie, aussi bien que sur le littoral de la Baltique, on voit que l'humidité n'est pas une condition indispensable. Pour M. Fauvel, le scorbut dérive surtout d'un régime alimentaire défectueux et de la privation de végétaux frais; de là la fréquence de cette maladie dans notre armée de Crimée. On sait, du reste, les résultats remarquables obtenus, à la fin du siècle dernier déjà par le célèbre capitaine Cook, par l'usage à bord de ses navires de la choucroute dans l'alimentation du matelot. Il put ainsi faire impunément plusieurs voyages de circumnavigation sans que son équipage fût frappé du scorbut. L'emploi du jus de citron, actuellement ordonné dans presque toutes les marines, donne encore de meilleurs résultats. C'est également à la privation de légumes frais qu'il faut attribuer les cas de scorbut observés à Paris à la fin du siége (Lasègue et Legroux); la fatigue, le froid humide n'intervenaient que comme causes prédisposantes. La viande fraîche elle-même, substituée à la viande salée ou fumée, ne saurait suppléer à l'absence de légumes.

On a parlé d'un *scorbut végétal*, se développant à la suite d'une alimentation purement végétale; ces faits sont à reléguer dans le domaine de la fable. Le scorbut n'a jamais été observé à la Trappe (Leroy de Méricourt, Foussagrives).

On trouve dans les auteurs anciens de nombreuses relations de faits de contagion de scorbut; mais la plupart de ces cas tiennent à la confusion qui existait avant Lind entre le scorbut et le typhus pétéchial. Tout récemment, M. le professeur Villemin a tenté, avec un talent incontestable, de faire revivre l'idée de la contagiosité du scorbut; mais son opinion ne nous paraît pas conforme à la réalité des faits. « Est-il besoin de démontrer que le scorbut n'est pas contagieux? Où donc a-t-on vu un médecin prendre le scorbut au contact des malades qui en sont affectés? En Crimée, les médecins militaires ont été décimés par le typhus; aucun n'est mort du scorbut; à bord des navires, les

officiers, mieux nourris que les soldats, sont épargnés par le scorbut; dans les épidémies de prison, les gardiens n'ont rien à redouter de leurs rapports continuels avec les scorbutiques; si autrefois on a pu soutenir la contagion, c'est que le scorbut était confondu avec le typhus pétéchial. » (A. Laveran[1].)

Le scorbut est donc décidément une maladie d'alimentation, due surtout à la privation de fruits et de légumes frais. Sont-ce les sels de potasse contenus dans ces végétaux (Garrod, Chalvet), ou bien les acides organiques, malique, citrique, etc., ou bien l'albumine végétale elle-même, qui constituent la propriété antiscorbutique des végétaux frais? c'est là un point dont la solution n'est pas encore trouvée. A coup sûr ces principes chimiques, à eux seuls, ne possèdent point cette vertu préventive, puisque le citrate de potasse est sans efficacité, alors, au contraire, que les oranges en nature ou le *lime juice* sont souverains.

Le scorbut est prévenu par une alimentation suffisante, et surtout par l'usage des légumes frais. Une fois déclaré, il guérit par les mêmes soins diététiques (Lind, Bouchardat, Brouardel). Tous les fruits, tous les végétaux frais entrant dans l'alimentation des marins, des prisonniers, des assiégés, etc., sont d'excellents antiscorbutiques; ils préviennent à la fois la maladie et la guérissent. La pomme de terre, grâce à sa facile conservation et à son bas prix, est à citer en première ligne, et son usage est précieux à bord des navires et dans les prisons. Le *lime juice*, sorte de citronnade additionnée d'un peu d'alcool, entre à bord des navires anglais dans l'alimentation régulière et quotidienne du marin. Il est donc administré à titre d'agent prophylactique. Dans notre marine, on ne le donne malheureusement qu'à titre de médicament, le scorbut une fois déclaré (Leroy de Méricourt). La viande fraîche est assurément préférable aux salaisons, et ne saurait remplacer l'usage de légumes frais. Le vin bouilli, qui renferme beaucoup de bitartrate de potasse, est efficace et pour la prophylaxie et pour le traitement de la maladie (Brouardel).

Il va de soi qu'une bonne ventilation des cabines et des casemates, l'absence d'humidité, l'exercice, etc., préviennent également les cas de scorbut, et contribuent singulièrement à la guérison des cas une fois déclarés.

[1] *Traité des maladies et épidémies des armées*. Paris, 1875, p. 496.

QUATORZIÈME PARTIE

HYGIÈNE INTERNATIONALE

Bibliographie. — Prus. *Rapport sur la peste et les quarantaines.* Paris, 1846. — A. Hirsch. *Handbuch der historich-geographischen Pathologie.* Erlangen, 1860. — Hœser. *Geschichte der epidemischen Krankheiten.* Iena, 1865. — Mélier. *Rapport sur l'épidémie de Saint-Nazaire de* 1861. Paris, 1865. — Fauvel. *Le choléra; étiologie et prophylaxie.* 1868. — Briquet. *Rapport sur les épidémies de choléra morbus qui ont régné de* 1817 *à* 1850. (Mémoires de l'Académie de médecine, 1867-68.) — Tardieu. *Dictionnaire d'hygiène publique.* Paris, 1862. — *Recueil des travaux du Comité consultatif d'hygiène publique de France.* 1872-1876. — *Conférence sanitaire internationale de Constantinople.* 1865. — *Conférence sanitaire internationale de Vienne.* 1874. — Reynal, *Traité de la police sanitaire des animaux domestiques.* Paris, 1875. — A. Proust. *Essai sur l'hygiène internationale, ses applications contre la peste, la fièvre jaune et le choléra asiatique.* Paris, 1875.

Presque toutes les questions importantes concernant l'étiologie et la prophylaxie des trois maladies qui ressortissent à l'*hygiène internationale*, la *peste*, la *fièvre jaune* et le *choléra*, ont été traitées dans l'ouvrage que j'ai publié il y a quatre ans sur cette matière[1]. Ces indications n'ont pas varié depuis cette époque, et le problème est toujours le même. Je renvoie donc à ce travail le lecteur qui désirerait avoir sur ce sujet des détails plus complets.

Cependant, depuis la publication de mon ouvrage deux événements importants se sont produits relativement à la *police sanitaire*.

En premier lieu, une *Conférence* a été convoquée à Vienne en 1874, sur l'initiative du gouvernement austro-hongrois. Cette conférence composée de médecins et de diplomates qui réunissait des délégués de tous les États de l'Europe, et un délégué de Perse, avait pour but d'étudier

[1] Chez les animaux, la *peste bovine* présente, avec les trois maladies qui ressortissent chez l'homme à l'hygiène internationale, de très-grandes analogies au point de vue de l'importation et de la transmissibilité : elle réclame également des moyens de désinfection et des mesures protectrices; mais la tâche de la médecine vétérinaire est rendue beaucoup plus aisée par les procédés sommaires auxquels elle peut facilement se livrer.

l'étiologie et la prophylaxie du choléra. J'ai été adjoint à M. Fauvel pour représenter notre pays à cette réunion. M. de Ring, premier secrétaire de l'ambassade de France à Vienne, y assistait comme diplomate. Nous donnons ici le relevé des conclusions adoptées par la conférence sanitaire internationale de Vienne.

Le second acte consiste dans un décret du Président de la République, en date du 22 février de l'an dernier, décret qui modifie les conditions antérieures de nos règlements sanitaires.

Je donne également *in extenso* ce *nouveau règlement*, et je renvoie pour la connaissance complète de cet important document au rapport dû à la plume de notre savant inspecteur général des services sanitaires, M. Fauvel. Ce rapport est un excellent commentaire du règlement[1].

Mais avant de faire connaître ces documents, il nous paraît utile d'exposer aussi brièvement que possible le bilan de notre situation sanitaire depuis 1873.

Le choléra est éteint en Europe depuis trois ans, mais l'étiologie de l'épidémie qui a sévi sur cette partie du monde pendant ces dernières années est encore enveloppée d'obscurités. La fièvre jaune n'a donné lieu à aucune épidémie en Europe, depuis plusieurs années, mais elle tend à prendre en Amérique une expansion considérable qui peut nous intéresser à notre tour. La peste enfin ne s'est pas montrée chez nous depuis longtemps, mais elle a offert ces derniers temps trois foyers, dont l'un, qui a persisté tout l'hiver, vient de reprendre une nouvelle extension, il y a quelques semaines, et peut avoir pour nous des conséquences redoutables, s'il n'est pas attentivement surveillé et sérieusement circonscrit. Nous passerons donc successivement en revue, et à ce point de vue seulement, le choléra, la fièvre jaune et la peste.

Choléra. — La question pour le *choléra* consiste à rechercher si l'épidémie qui a sévi en Europe pendant ces dernières années, et qui semble avoir eu son point de départ à Kiew, en 1869, est le fait d'une nouvelle importation venant de Perse, ou bien le résultat d'une *révi-*

[1] Le rapport du comité d'hygiène publique, présenté à l'appui du règlement général de police sanitaire maritime, avait été préparé par une commission composée de MM. Ozenne, *président*, Amé, Bergeron, Dumoustier de Fredilly, Legouest, Meurand, Roux, Tardieu, Proust, *secrétaire*, et Fauvel, *rapporteur*.

Une première commission, nommée par le ministre en 1874, s'était occupée uniquement des points de nos règlements sur lesquels le commerce avait des remarques ou des objections à produire. Cette première commission était composée de MM. Tardieu, *président*, Dumoustier de Fredilly, Meurand, Bergeron, Fauvel, Legouest, Roux, Proust, *secrétaire*. MM. Baour, Gros et Robert-Quesnel représentaient les chambres de commerce de Bordeaux, de Marseille et du Havre. MM. Denion-Dupin, Girette et Leroy représentaient les compagnies des messageries maritimes et des transatlantiques.

vification de la maladie en Russie où elle n'était pas entièrement éteinte depuis 1865.

Dans le premier cas, la nouvelle manifestation épidémique rentrait dans la règle et excluait toute idée d'acclimatement et de développement spontané du choléra asiatique en Russie. Dans le second cas, au contraire, on pouvait craindre que définitivement le choléra ne fût acclimaté en Russie, et n'y trouvât des conditions favorables à son développement spontané, sans importation nouvelle. M. Lenz a fait à ce sujet à la conférence de Vienne une communication qui, suivant la remarque de M. Fauvel, n'a pas eu toute la précision désirable. Selon M. Lenz, l'épidémie de 1865 n'était pas entièrement éteinte en 1867 dans toute la Russie, ni dans la Pologne. Elle y était toutefois très-atténuée.

L'année suivante, 1868, une petite épidémie cholérique eut lieu dans deux villages du gouvernement de Kiew ; et c'est dans ce même gouvernement qu'au mois de mai 1869 débuta l'épidémie qui devait prendre tant d'extension et envahir une grande partie de l'Europe.

M. Lenz, s'appuyant sur les recherches d'un médecin russe, le docteur Arkangelsky, est d'avis que de même que l'épidémie cholérique de 1852 ne fut qu'une recrudescence de celle qui régnait depuis 1846, celle de 1869 n'a été également qu'une reprise de l'épidémie importée en 1865, sans qu'on soit autorisé à y voir les suites d'une importation nouvelle. M. Lenz n'en conclut pas qu'il faille y trouver la démonstration du développement spontané d'une épidémie cholérique en Russie. Il y voit seulement que les germes cholériques peuvent persister pendant un temps assez long en Russie et ailleurs en Europe, sous l'influence de conditions favorables, et s'y ranimer pour donner lieu à une nouvelle manifestation épidémique.

Cette interprétation donnée aux faits est assurément très-rationnelle ; elle permet d'espérer que le choléra n'est pas encore endémique en Russie, et qu'il s'y éteindra peu à peu complétement, si aucune importation nouvelle ne vient l'y faire renaître. Toutefois cette ténacité du choléra en Russie et les recrudescences épidémiques qu'on y observe ne sont pas de nature à éloigner la crainte d'un acclimatement définitif (Fauvel).

D'un autre côté, l'interprétation donnée à la dernière épidémie par les médecins russes n'est pas acceptée par tout le monde. Des renseignements parvenus à Constantinople tendraient à établir que l'épidémie russe de 1869 est de provenance persane, et qu'elle a été importée en Russie par les marchands qui s'étaient rendus à la foire de Nidjni-

Nowgorod. Cette thèse devait être soutenue à la Conférence par les délégués de la Turquie. Mais ils arrivèrent trop tard. La question avait été tranchée dès la seconde séance de la conférence.

Je ferai remarquer toutefois que me trouvant à Nidjni-Nowgorod, le 22 août 1869, il n'y était pas question de choléra. J'ai descendu le Volga, traversé la mer Caspienne, débarqué à Bakou d'abord, puis à Enselli, et ce n'est qu'à Kasbine, le 14 septembre, que j'ai vu le choléra.

Fièvre jaune. — J'ai peu de chose à dire également de la *fièvre jaune.* Je ferai observer seulement que cette maladie originaire du golfe du Mexique et qui y restait en quelque sorte confinée comme maladie endémique, tend à prendre de plus en plus en Amérique une extension considérable. Il résulte en effet d'un rapport de M. Fauvel au comité d'hygiène, que non-seulement la fièvre jaune est en progrès et a de la tendance à se propager et à s'acclimater sur les côtes de la région chaude de l'Amérique, où autrefois elle ne faisait que de rares et courtes apparitions, mais qu'elle ne limite plus comme auparavant ses ravages à la zone maritime et peut pénétrer très-loin à l'intérieur des terres.

Cette extension considérable du domaine de la fièvre jaune coïncidant avec l'extension et la rapidité des relations commerciales, est une menace incessante pour l'Europe et exige de sérieuses précautions.

Toutefois, parmi les contrées envahies, toutes n'offrent pas pour nous le même péril. Les saisons jouent un rôle important sur l'apparition de la fièvre jaune et sur le danger de son importation. Le froid fait ordinairement cesser les épidémies.

Les hivers et les étés dans l'hémisphère austral de l'Amérique sont opposés aux nôtres. Au Brésil et à la Plata, la fièvre jaune se montre donc vers la fin de l'année et se prolonge jusqu'au mois de juin. C'est l'époque où, pour nous, l'importation de la maladie est le moins à redouter.

Les influences saisonnières se manifestent à une époque opposée pour la partie de l'hémisphère nord, qui est située au delà de la zone torride. Aussi, avons-nous beaucoup plus à craindre, au point de vue de l'importation de la fièvre jaune, les provenances du golfe du Mexique, de Cuba et de la côte atlantique des États-Unis.

Enfin, nous avons peu à redouter les provenances du littoral africain, où la maladie est plus fréquente dans les derniers mois de l'année.

La conclusion à tirer pour l'avenir, ajoute M. Fauvel, c'est que si

FOYERS RÉCENTS DE PESTE EN CYRÉN

Gravé par E. Morieu

G. Masse

UE, EN ARABIE, ET EN MÉSOPOTAMIE.

diteur

Paris. Lith. Becquet

la fièvre jaune venait à se généraliser et à s'acclimater dans une grande partie des États de l'Amérique du Nord, il serait difficile pour l'Europe d'échapper à une invasion et peut-être à un acclimatement de la maladie.

Peste. — Les épidémies récentes de *peste* méritent de nous arrêter plus longtemps. Nous examinerons successivement les foyers de la Cyrénaïque, de l'Arabie et de la Mésopotamie (Irak Arabie)[1].

Avant de décrire la peste[2] de la Cyrénaïque, de 1874, il nous paraît utile de donner quelques renseignements sur le pays qui en a été le théâtre.

Située dans le Pachalik de Tripoli et de Barbarie, la Cyrénaïque présente une étendue considérable, elle est bordée à l'est par l'Égypte, à l'ouest par le golfe de la Grande-Syrte; les monts Dergbi-Dagh l'occupent au sud; la Méditerranée la baigne au nord. La partie visitée par le fléau se trouve ainsi circonscrite; au nord, la Méditerranée, au couchant le golfe de la Syrte, le pays des Oulads-Aly à l'Orient, le désert Libyque au midi. Cette région est aujourd'hui fort peu habitée. On y rencontre cependant à chaque pas les traces d'opulentes cités, dont les nombreuses ruines presque intactes indiquent assez le degré de civilisation qu'avait atteint l'ancienne Cyrénaïque, connue aujourd'hui sous le nom de plateau de Barca.

Les deux principaux ports placés sur le littoral sont, à l'ouest, Benghazi, et à l'est Derna. On voit aussi à l'est de Derna quelques agglomérations de misérables huttes, telles que Tobrouk et Bomba. Enfin, entre Derna et Benghazi, on rencontre des grottes creusées dans le roc et habitées par des Bédouins, à Ptolémèta, Souca, Toukra, Boujarac, Bersès.

En gravissant le plateau on arrive au village de Merdje. A l'intérieur de ce plateau existent aussi des zaouyas (monastères arabes). Autour de ces monastères se groupent quelques mauvaises habitations. Pour être complet, il faut signaler le fort de Guégnep. Le reste du pays est occupé par des campements de Bédouins qui se déplacent avec la plus grande facilité.

Il est assez difficile de préciser exactement l'époque de l'apparition de la peste de 1874. Toutefois les deux premiers foyers paraissent s'être montrés dans deux campements, dont l'un appartenait aux

[1] Voir la carte. Les trois foyers de peste sont teintés en bistre. A l'angle inférieur de ce plan, se trouve une carte plus détaillée de l'Irak Arab.

[2] La peste à bubons porte, en langue turque, le nom d'*ouebba*, et en langue arabe le nom de *khobba*.

Orphas, et l'autre à *Ferig-el-Hassan*. Ces deux campements étaient situés à deux heures et demie du village de Merdje. Celui des Orphas était composé environ de huit tentes. Dix attaques de peste se produisirent chez ces Bédouins qui étaient au nombre de vingt-quatre. Il y eut sept décès. Le fléau se manifesta presque en même temps sous les tentes de Ferig-el-Hassan. Il y avait 62 habitants, il y eut 55 attaques et 22 victimes. La peste ne tarda pas à se propager dans un monastère arabe, à Kéfauta, et envahit aussi les tentes du voisinage.

Des Bédouins du campement des Orphas importèrent la maladie dans le village de Merdje, chef-lieu du canton.

Merdje est à vingt heures de Benghazi; c'est le rendez-vous des Arabes du plateau de Barca; il est situé à l'est de l'antique Bérénice.

Il résulte, en effet, du premier rapport du docteur Laval que des Bédouins ayant eu la peste vinrent camper à 1 kilomètre de Merdje, et qu'ils descendirent quelques jours après dans ce village, emmenant avec eux trois convalescents, qui portaient encore des traces de bubons. C'est onze jours après l'arrivée de ces Bédouins que la peste éclata à Merdje.

C'est à Merdje que succomba le docteur Laval. Il était dans ce village le seul Européen et le seul médecin, il prodiguait ces soins à cette population, lorsqu'il fut enlevé par la maladie en 6 jours, ayant offert quatre bubons. L'impression produite par la mort de ce médecin français a été des plus profondes, et à Benghazi, où un service a été célébré, toute la population a donné par sa présence une preuve éclatante et publique des sentiments que la conduite du docteur Laval lui avait inspirés.

Quelques cas se manifestèrent ensuite dans la montagne à Segba.

Dans les ruines de l'ancienne *Teuchera*, le fléau vint s'abattre sur quelques tentes, et de là, s'étendit jusqu'aux campements connus sous le nom *Aït-Zekri* et *Aït-Brakha*. Il apparut ensuite à *Aït-Ahmet*, de la tribu *Kmeil*, et dans la tribu des *Abides*, en dernier lieu.

En résumé, la peste de la Cyrénaïque dont nous devons la description aux rapports de notre médecin sanitaire à Constantinople. M. Marroin, et aux docteurs Laval et Arnaud, envoyés en mission dans le pays, a sévi :

1° Sur deux campements de la tribu des Orsas et des Dursas;

2° Sur les monastères de Laonya, de Kéfauta, ainsi que sur quelques maisons et tentes environnantes;

3° Sur le village de Merdje;

4° Sur un campement de Férig-el-Hassan;

5° A Segba;
6° A Aït-Zekri;
7° A Aït-Arachta;
8° A Tokra;
9° A Aït-Ahmet (tribu Kmeil);
10° A Aït-Abida.

Grâce à des mesures locales énergiques et à un assainissement de tous les foyers, grâce à la docilité des Bédouins de la Cyrénaïque, instruits par les désastres de la peste de 1858-59, l'expansion de l'épidémie a été limitée sans trop de difficultés, de telle sorte que les ports de Benghazi et de Derna, seuls ouverts à la navigation, ont pu être préservés.

Tous les symptômes de la peste, bubons, charbon et pétéchies, se trouvent réunis dans la maladie de la Cyrénaïque. Les malades présentèrent toujours des bubons, souvent des anthrax et des pétéchies. Les charbons n'apparurent que dans les cas graves.

Il y eut en effet deux formes, une légère, et une forme grave.

La maladie frappa tout âge sans distinction de sexe, et la mort arriva habituellement avant le commencement du second septenaire.

Sur une population de 734 individus (la ville de Merdje étant comptée pour 310, les Orphas pour 34, etc.), il y eut 533 attaques, 208 morts et 325 guérisons. La mortalité a donc été assez considérable, et l'on a remarqué que dans les localités de Merdje et de Kefauta, où se trouvaient des habitations en maçonnerie, les victimes ont été plus nombreuses que sous les tentes élevées en plein air.

La peste de la Cyrénaïque ne paraît pas due à l'éclosion d'anciens germes.

En effet, de la première épidémie à la seconde, qui eut lieu en 1858, et dont nous devons la relation aux rapports de M. le docteur Fauvel, il y a un intervalle de 40 ans, et de celle-ci à celle de 1874, un intervalle de 16 ans; en outre, la peste a éclaté dans un petit campement de Bédouins, et s'il y avait eu éclosion d'anciens germes, la maladie se serait montrée plutôt dans un centre comme Benghazi.

Elle n'a pas non plus été importée, car, lorsqu'elle a éclaté dans le campement des Orphas, il n'existait aucun cas de peste dans aucune région en rapport avec le campement.

Elle a donc apparu spontanément, et son développement paraît dû aux conditions particulières de misère, de disette, que nous allons maintenant examiner.

Bien que le sol de la Pentapole africaine soit généralement fertile

(dans l'antiquité, le territoire de la Cyrénaïque fut souvent mis à contribution pour servir aux approvisionnements de Rome), la maladie a succédé à une très-grande famine qui durait depuis près de cinq ans. Des épidémies de variole de typhus, des épizooties paraissent avoir préparé un terrain à la peste, qui attaqua facilement des organismes déjà épuisés par cette misère excessive.

En 1869, la récolte fut mauvaise; en 1870, elle manqua presque complétement. La famine se montra. Les campements de nomades affluèrent vers les centres, et, chaque jour, dans les rues de Benghazi et de Derna on trouvait des Bédouins morts de faim.

En 1871, la disette augmenta encore. En 1872 et 1873, les récoltes donnèrent des produits insignifiants. Pendant ces cinq années, la misère fut affreuse. Les Arabes se nourrissaient de racines et d'herbes qu'ils se disputaient dans les champs.

Leur état social et leur hygiène laissent d'ailleurs, même en temps ordinaire, beaucoup à désirer. Leur alimentation est tout à fait insuffisante, ils se contentent pour toute nourriture de *bazine*, c'est-à-dire de farine d'orge délayée avec de l'eau chaude.

Il faut noter cependant qu'en 1874 le sol s'est montré des plus fertiles, mais on doit remarquer que ces abondantes récoltes ne se produisent dans ce pays qu'à la suite de pluies torrentielles qui transforment alors toute la contrée en véritables marais boueux. On peut se demander s'il y a quelque analogie entre ces pluies pour les plaines de la Cyrénaïque, et les inondations du Nil pour les fécondes vallées de l'Égypte. On a même remarqué dans le village de Merdje et dans les campements voisins, une recrudescence dans le nombre des attaques lorsqu'il y avait d'épais brouillards ou à la suite de pluies torrentielles. L'état hygrométrique de l'air paraîtrait ainsi agir, comme cause adjuvante, non-seulement dans la production de la peste, mais aussi dans la marche de l'épidémie.

Les inhumations aussi ne sont pas sans inconvénients. A Merdje surtout, le cimetière est placé d'une façon déplorable.

Situé sur une éminence, à peu de distance, il sert de sépulture à la population qui a la fâcheuse habitude de ne donner aux tombes qu'un pied de profondeur et de ne recouvrir les cadavres qu'avec un peu de gravier et de terre. Aussi les chacals viennent-ils facilement déterrer les corps. Près du cimetière se trouvent des puits ordinairement à sec en été, mais remplis en hiver par la pluie. L'eau descendant à torrent du cimetière enlève la terre, et souvent laisse les corps à découvert, entraînant des matières organiques en décomposition qui

empoisonnent les puits. Les indigènes et leurs bestiaux n'ont pas d'autre eau à boire.

Nous ferons remarquer que les circonstances qui précédèrent la peste de 1874 avaient déjà été signalées avant la peste de 1858. La maladie, à ces deux époques, naquit presque dans les mêmes conditions. Dans une année ou après une affreuse famine, les récoltes avaient été surabondantes.

Il faut encore noter que la peste se montra, en 1874, dans la province de Benghazi dans le même mois qu'en 1858 (fin mars et commencement d'avril); mais une différence importante doit être signalée entre ces deux épidémies. En 1874, la peste n'a pas gagné les deux ports de Benghazi et de Derna, et la durée de l'épidémie a été moindre.

Cet heureux résultat paraît dû aux mesures énergiques qui, prises dès le début, ont empêché la peste d'arriver jusqu'au littoral.

Quoi qu'il en soit, l'origine, le siége de l'épidémie de la Cyrénaïque de 1874 présente un très-grand intérêt, dont M. Fauvel a fait ressortir toute l'importance pour l'épidémie de 1858. Dans les deux cas, la peste a pris naissance inopinément loin de l'Égypte, loin de tout fleuve, dans un pays aride, sans qu'on puisse la rattacher à une épidémie antérieure, et elle a été probablement la conséquence d'une famine. Pariset aurait été bien surpris d'entendre énoncer de pareilles assertions, aujourd'hui cependant absolument démontrées par les faits. Nous arrivons à la peste de l'Arabie, qui s'est montrée aussi en 1874.

Entre le Nedj, le Hedjaz et l'Yémen s'étend un vaste territoire qui est le pays proprement dit d'Assyr. De hautes montagnes couvrent la contrée commençant vers le nord au torrent de Tabalah, à 20° 20′ de latitude septentrionale; l'Assyr s'étend au midi, vers le 17° 20′, borné du nord-est au sud-ouest par le torrent de Bychef et la mer. Ce pays renferme une population de soixante mille âmes. Ces tribus n'ont de relations qu'entre elles; composées de wahabites, elles s'isolent complétement des vrais croyants; les conditions locales semblent donc contredire l'idée de l'importation, et l'origine de l'épidémie reste jusqu'ici mystérieuse.

Cependant, à ce moment, la peste régnait en Mésopotamie; mais il ne paraît pas probable qu'elle ait été transportée à une aussi grande distance, quoique les communications soient assez fréquentes entre la Mésopotamie et l'Arabie.

Nous avons donc probablement assisté là encore au développement d'un foyer spontané.

En effet nous ne pouvons guère songer ici à l'éclosion d'anciens

germes, car depuis 1814 la peste n'avait pas paru en Arabie. A cette époque, elle avait été importée par les troupes égyptiennes et avait fait de nombreuses victimes parmi les pèlerins de la Mecque. L'épidémie de 1814 a été observée par Burckardt.

Quoi qu'il en soit, c'est dans ces montagnes, sur le plateau de Toumouna, que la maladie paraît avoir eu son début. D'après M. le docteur Pasqua, envoyé en mission dans l'Assyr, le premier cas (mars 1874) fut observé chez une femme de la tribu d'Ali-Sadi, tribu composée de 65 maisons et renfermant 325 individus.

« D'Ali-Sadi, dit le cheik de cette tribu, la maladie s'est propagée, après quelques jours, à une heure de distance, dans la tribu de Dali-Dachman; puis à Dachma, village distant d'une demi-heure du précédent; poursuivant toujours sa direction vers le nord, c'est-à-dire vers le plateau de Namaz, elle fut transportée à Ali-Marcke, pour atteindre, sur ce plateau de Namaz, Beni-Menichour; enfin elle éclata à Ali-Amr, village situé à dix journées de marche de la Mecque ; c'est la dernière étape qu'elle ait pu franchir. »

L'existence de la peste au milieu des montagnes de l'Assyr, dans un district qui n'est qu'à quatre jours de la Mecque, devait inspirer de sérieuses inquiétudes. Là, en effet, chaque année, au mois de moharrem, 150 000 musulmans se réunissent à l'Arafat et dans la vallée de Mina, au milieu de conditions hygiéniques déplorables. La peste, éclatant au milieu du pèlerinage, aurait pu être importée par les Hadjis au moment de leur retour. On eût assisté alors à des événements semblables à ceux de 1865, et au lieu d'une épidémie de choléra, on eût été menacé d'une épidémie de peste.

Mais si le pèlerinage de la Mecque de 1875 se présentait sous des auspices redoutables et par l'existence de la peste en Arabie et dans la Cyrénaïque, en revanche jamais il n'avait été entouré de mesures protectrices plus sérieuses, jamais pareille vigilance n'avait présidé à son début.

Heureusement toutes ces précautions devinrent inutiles. Comme en Cyrénaïque, la peste s'éteignit dans l'Arabie avant la fin de 1874. Le 22 octobre, en effet, le docteur Agop-Effendi annonçait la disparition de la maladie de l'Assyr.

Depuis deux ans, aucun cas nouveau de peste ne s'est manifesté, soit dans la Cyrénaïque, ou dans l'Arabie. Nous n'avons donc rien en ce moment à redouter de ce côté; il n'en est pas de même de la Mésopotamie.

Depuis un demi-siècle environ, la peste semblait avoir disparu de la province de Bagdad; la tradition y conserve le souvenir de la grande

peste qui y régna en 1773, et qui s'étendit même sur les deux rives du golfe Persique.

En 1802, la maladie se montra de nouveau, mais elle ne fit qu'un nombre restreint de victimes.

En 1831, il y eut une nouvelle apparition du fléau, et la maladie revêtit une violence remarquable. Sur une population de 150 000 individus, à Bagdad, 60 000 périrent. L'année suivante, l'épidémie n'était pas encore complétement éteinte.

En 1867, elle se montra parmi les habitants campés sur le canal de Hindié, mais elle ne prit pas un grand développement.

Nous citerons encore, à cause de son voisinage de la Mésopotamie, en 1865, l'épidémie de Makiù, petit district montagneux du nord-ouest de la Perse, près du mont Ararat. Enfin, en 1870, la peste se montra dans le Kurdistan persan ; elle ne franchit pas la frontière turque.

Les épidémies de 1874-75-76-77 eurent pour siége l'Irak-Arabie, qui forme la partie la plus méridionale de la Mésopotamie, pays qui rivalise, avec l'Égypte, pour frapper l'imagination par la grandeur et l'antiquité des souvenirs.

Le docteur Colvill, chirurgien de l'armée anglaise, envoyé en mission en Mésopotamie en 1876, a joint à son rapport un plan du pays, faisant remarquer que les cartes qu'il avait consultées étaient défectueuses et souvent erronées. Ainsi, des cités qui, depuis longtemps, ont cessé d'exister, sont marquées en grosses lettres, tandis que des villes, construites récemment, font défaut. De larges canaux avec de grands lacs permanents existant de toute antiquité, s'y trouvent en blanc, et l'Euphrate, au point de sa jonction avec le Tigre, figure sur ces cartes comme un fleuve considérable, quoique actuellement il disparaisse déjà entre Divanieh et Samavah.

L'observation d'une épidémie dans ce pays offre de bien sérieuses difficultés : « A mon arrivée à Um-Nedjeris, dit le docteur Colvill, on comptait 60 attaques et 40 décès. Je supposais que la peste y existait encore. Mais les chefs du village, voyant de mauvais œil mon intention de visiter les malades, me déclarèrent que des femmes seules étaient attaquées, afin que je n'insiste pas pour les voir. »

Nous essayerons cependant de donner une esquisse succincte de l'épidémie.

Le début de la peste de la Mésopotamie semble avoir eu lieu quelques jours avant les fêtes du Courban-Bayram (vers la fin de décembre 1873) dans le district de Daghara où elle resta confinée pendant trois

mois; ignorée à Divanieh jusqu'à la date du 8 avril 1874, elle envahit successivement les autres parties de la province.

L'épidémie[1] fut circonscrite entre la province de Hillé et celle de Hindié. La ville de Kerbellah, à l'ouest, et celle de Daghara, à l'est, furent les deux points extrêmes où la maladie se montra.

De Daghara, elle s'est propagée à Affidj, à Divanieh, à Djerböie, à Sultan-Mansour, à Midhadié (ancien Azeyadé), à Hum-el-Bahrour, à Nedjeff, à Tuériteh, et peut-être à Kerbellah.

La peste s'éteignit, comme il est de tradition, au moment des grandes chaleurs, et vers le mois de juin de 1874, elle avait cessé partout.

La peste reparut en Mésopotamie au printemps de 1875.

Elle s'étendit dans la tribu des Moutefixes, occupant une étendue de 40 lieues environ; l'épidémie a été surtout intense à Suk, forteresse située sur le canal Satra. On a compté aussi un assez grand nombre de décès à Divanieh et dans les localités voisines de Semafié, où sur 1000 habitants il y a eu 108 décès.

La peste s'éteignit encore pendant les grandes chaleurs; mais en 1876, elle prit un nouveau développement et s'étendit à Bagdad.

L'épidémie de Bagdad[2] fut remarquable par son importance et sa léthalité. Je citerai comme exemple la troisième semaine du mois de mai (du 14 au 20). Pendant ces sept jours, il y eut 457 attaques et 234 décès, sur une population de 80 000 âmes environ.

La mortalité de Bagdad, pour 1876, est évaluée à 4000 décès, et l'on a remarqué que certaines maisons étaient plus spécialement atteintes. Nous retrouvons encore là un exemple de ces épidémies de maisons sur lesquelles Griésinger a insisté pour d'autres maladies.

Des cas évidents de peste se sont manifestés également dans diverses villes de la province, telles que Nedjeff et Kut-el-Amara.

Au mois d'août, lorsque la température, à Bagdad, s'élevait jusqu'à

[1] Nous ferons remarquer qu'un des symptômes les plus évidents de cette épidémie a consisté dans l'existence de vomissements noirs.

[2] L'épidémie de Bagdad de 1876 paraît se rattacher par filiation à celle de Hillah.

L'opinion générale est qu'un chamelier, parti de Hillah au mois de février, vint succomber de la peste à Bagdad dans un quartier situé sur la rive droite du Tigre. Sa femme mourut; quelques jours après, la maladie se répandit dans le voisinage; elle resta circonscrite pendant trois semaines dans certains quartiers sur la rive droite; on suivit sa propagation de maison en maison, d'une rue à une autre; plus tard, les attaques se sont disséminées.

Le charbon n'a pas été observé en 1876.

La mort survint entre le second et le septième jour.

Pendant la première moitié de l'épidémie, la mortalité a été de 95 à 95 p. 100. Pendant la seconde moitié, le plus grand nombre guérissait.

Le nombre des attaques a paru augmenter avec le vent du sud et diminuer avec le vent du nord.

49° et se maintenait à 46°, l'épidémie s'éteignit; elle ne disparut pas toutefois comme les années précédentes, car pendant tout l'hiver on observa dans cette ville quelques cas de peste.

La peste qui, en 1876, a affligé la Mésopotamie n'est donc pas éteinte, et des dépêches toutes récentes nous apprennent une nouvelle explosion de la maladie à Bagdad. L'extension de l'épidémie a coïncidé avec une inondation du Tigre, qui fait en ce moment de Bagdad un véritable îlot. Il a fallu, par suite, transporter dans l'intérieur de la ville les baraques qui avaient été placées aux environs pour l'isolement des pestiférés et des personnes suspectes.

D'ailleurs, l'épidémie n'est pas restée limitée à la Mésopotamie. A l'est, elle a envahi le territoire persan et s'est manifestée à Schuster et probablement dans les pays environnants. Aux dernières nouvelles, elle n'avait pas encore atteint le littoral du golfe Persique.

Au milieu de quelles conditions s'est développée la peste de la Mésopotamie et quelle peut en être la cause?

Il est d'abord nécessaire de jeter un coup d'œil rapide sur le pays qui a été le théâtre de cette épidémie.

La Mésopotamie, et en particulier l'Irak-Arabie, où viennent converger les deux grands fleuves, le Tigre et l'Euphrate, sont le siége d'un vaste système d'irrigation. Ces eaux étaient anciennement contrôlées et régularisées; mais depuis, l'arrosage des terres ayant été négligé et le drainage abandonné, l'eau des canaux a débordé sur tout le pays et y a engendré des marais. Lorsque l'Euphrate et le Tigre débordent, la situation s'aggrave encore.

Il faut joindre à ces conditions malheureuses la famine, qui est la suite de ces débordements, et l'imprégnation séculaire d'une grande partie du sol, par suite des inhumations superficielles qui s'y opèrent.

Les habitants de cette contrée sont Arabes, ils logent dans des espèces de tanières infectes à moitié creusées sous la terre, ceintes de boue et couvertes de roseaux fournis en abondance par les marais voisins. Pour pénétrer dans ces masures, il faut passer par l'unique ouverture qu'on y a pratiquée à fleur de terre et l'on n'y parvient qu'en rampant. Une natte à moitié pourrie leur sert de lit; c'est le seul meuble qu'on rencontre et qui les sépare du sol toujours humide. C'est dans ces espèces de terriers que sont parqués les habitants avec leurs troupeaux, leurs chevaux et leurs chiens.

Ainsi donc, la position géographique de l'Irak-Arabie entre le Tigre et l'Euphrate; les nombreux canaux qui sillonnent ce pays, la chaleur excessive de son climat, les inondations périodiques, la misère et la

malpropreté des habitants, leurs logements à moitié enfonis sous la terre et environnés d'immondices; l'action nocive des matières animales et végétales en putréfaction, au milieu des eaux qui ont submergé toute la plaine de Daghara et des villages environnants pendant tout l'hiver et jusqu'à la fin d'avril, voilà une série de causes qui montrent que tout était préparé, hommes et pays, pour aider au développement de la peste.

L'hiver 1872-1873 avait été très-rude et les habitants de Daghara en avaient souffert. Une épizootie sur les chèvres avait sévi dans tout l'Irak-Arabie, deux mois avant l'apparition de la maladie, et les habitants se sont nourris de la viande des animaux morts[1].

Nous ferons remarquer encore que, dans le courant de 1873, plus de 12 000 cadavres, venant de Perse, ont été transportés à Nedjeff et à Kerbellah. Nedjeff, ville de 4000 habitants, voit quelquefois doubler et même tripler sa population à l'occasion des grands pèlerinages. Il existe à Nedjeff, dans l'enceinte même de la mosquée, un grand caveau réservé aux cadavres des riches Schiites, qu'on transporte dans la ville sainte. Ce caveau a plus de 300 mètres carrés de surface sur 80 de profondeur. On y remarque trois étages distincts et séparés. Qu'on s'imagine les émanations fétides qui s'exhalent de cette fosse chaque fois qu'on est obligé de l'ouvrir.

On comprend tout le danger de ces translations de cadavres et il faut avoir rencontré quelques-unes de ces caravanes pour avoir une idée des miasmes infects que dégagent ces cadavres récemment exhumés et enveloppés dans des feutres d'où suinte la matière organique en putréfaction.

Toutefois, malgré toutes ces conditions fâcheuses et multiples, il est bien difficile de préciser la cause de l'épidémie de la Mésopotamie. Il paraît cependant probable que la peste n'a pas été importée, qu'elle n'a pas succédé à l'éclosion d'anciens germes; elle semble avoir été spontanée à Daghara, et son origine doit être recherchée au milieu des nombreuses circonstances locales que nous venons d'énumérer. En somme, la peste s'est développée au milieu de populations dégradées par une profonde misère physique et morale. C'est la condition essentielle qui a engendré la peste en Mésopotamie, comme dans les deux foyers de la Cyrénaïque et de l'Arabie, mais son développement a été influencé par des circonstances accessoires dont il est difficile de formuler le mode d'action.

[1] Cependant, à Daghara même, malgré l'inondation extraordinaire de l'hiver précédent, la récolte du blé et du riz a été très-abondante, et l'on peut dire que ces tribus ouissaient d'une aisance relative lorsque la peste s'est déclarée.

Quoi qu'il en soit de cette étiologie complexe, un fait doit surtout nous frapper. La peste paraissait éteinte en Orient et n'inspirait aucune crainte à l'Europe. Elle était reléguée à l'état de souvenir historique. Or, elle vient de réapparaître dans trois foyers distincts et son éclosion coïncide avec des circonstances politiques graves, avec la guerre, dont les conséquences fatales, la misère et la famine, sont surtout redoutables en Orient. L'Europe peut de nouveau être menacée.

De ces trois foyers, deux, ceux de la Cyrénaïque et de l'Arabie, sont éteints, mais le troisième, celui de la Mésopotamie, produit déjà de nouveaux éclats. Nous avons donc à songer à notre garantie contre son extension possible.

Quelles sont les précautions que l'Europe doit prendre pour se protéger contre la peste de la Mésopotamie? Ces précautions ont déjà été formulées par M. Fauvel dans un rapport au Comité d'hygiène. Nous avons peu à redouter du côté de la Syrie, qui est séparée du foyer pestilentiel par de grands déserts. De ce côté, le désert est la meilleure de toutes les barrières.

Mais qu'arriverait-il, si la peste remontant le cours du Tigre, atteignait Diarbékir ou si, ce qui est moins probable, elle remontait l'Euphrate jusqu'à Biredjuk? Il y aurait alors de sérieux dangers d'invasion pour l'Asie Mineure et pour le nord de la Syrie du côté d'Alep. Toutefois ce n'est pas de ce côté qu'est le plus grand péril.

Si la peste envahissait Tauris et Téhéran, il y aurait beaucoup à craindre qu'elle ne gagnât le littoral de la mer Caspienne et de là ne menaçât très-sérieusement la Russie par Bakou et Astrakan.

Le véritable point pour l'arrêter sur la mer Caspienne est Bakou. J'ai pu, dans une mission sanitaire qui m'a été confiée en 1869, vérifier sur place l'importance pour la Russie et, par suite, pour l'Europe, de cette position stratégique de Bakou, contre l'invasion des maladies pestilentielles venant de la Perse. J'ai eu la satisfaction, à la conférence sanitaire de Vienne, en 1874, d'entendre les délégués russes confirmer sur ce point mes déclarations.

Mais le danger le plus redoutable pour l'Europe, et sur lequel M. Fauvel a surtout insisté, la voie par laquelle la peste peut surtout être importée dans le bassin de la Méditerranée, est la voie maritime.

De ce côté, c'est-à-dire par les provenances du golfe Persique, la peste peut être importée directement en Égypte, soit par des malades, soit par des marchandises, surtout par les laines, qui sont le principal objet de trafic sur ce golfe. Or, si la peste est importée en Égypte, où elle rencontrerait toutes les conditions favorables à son ex-

tension, non-seulement les pays du littoral de la Méditerranée seraient menacés, mais par le fait des mesures prises contre l'importation de la maladie, il s'ensuivrait une perturbation commerciale dont, dit M. Fauvel, les quarantaines d'autrefois ne sauraient donner une idée. Il y a donc un intérêt de premier ordre pour l'Europe à ce que l'Égypte soit, par des mesures sévères, préservée contre le fléau. Pour cela, il ne suffit pas d'une stricte observation à Aden, mais il faut encore que tous les navires de provenance infectée ou suspecte soient, à leur arrivée sur le littoral égyptien, assujettis sans exception à des précautions efficaces. Ces mesures sont d'autant plus nécessaires que le foyer arabique, dont nous avons parlé précédemment, peut renaître, et qu'il est une nouvelle menace pour l'Égypte, surtout en raison des communications incessantes de l'Arabie centrale avec la Mésopotamie et le golfe Persique.

Les gouvernements européens doivent donc s'unir pour soutenir le gouvernement égyptien dans ses efforts, pour se défendre contre l'importation de la peste, et c'est à Alexandrie, et non à Constantinople, qu'il faut surtout concentrer l'action commune des gouvernements européens.

Déjà, d'ailleurs, l'Angleterre s'émeut de ce foyer de peste en Mésopotamie, et la mission du docteur Colvill n'a eu d'autre but que de sauvegarder les Indes anglaises. Pour garantir ce pays, dit ce médecin, il est absolument nécessaire d'établir la quarantaine, tout le long des côtes de l'Hindoustan.

« Un autre fait, dit-il, qui touche indirectement l'Angleterre, consiste dans l'exportation de la laine, qui peut devenir une cause de péril. »

Si donc l'Angleterre, qui s'est montrée si rebelle jusqu'à présent à toutes les mesures préventives destinées à empêcher la propagation du choléra, si l'Angleterre elle-même ne craint pas de prescrire des mesures restrictives, nous serions imprudents et téméraires en n'insistant pas de tout notre pouvoir pour l'engager, dans un intérêt général, à défendre avec nous l'Europe en Égypte contre l'introduction de la peste par la voie maritime.

•

Comme nous l'avons annoncé précédemment, nous donnons ici textuellement, à cause de leur importance, le relevé des conclusions de la *Conférence sanitaire internationale* de Vienne de 1874 et le nouveau règlement français de *police sanitaire maritime*.

RELEVÉ DES CONCLUSIONS

ADOPTÉES PAR LA

CONFÉRENCE SANITAIRE INTERNATIONALE DE VIENNE

FAIT PAR UNE COMMISSION COMPOSÉE

DE MM. D'ALBER GLANSTATTEN (Autriche), VAN CAPPELLE (Pays-Bas), A. PROUST (France).

PREMIÈRE PARTIE

QUESTIONS SCIENTIFIQUES

I. — ORIGINE ET GENÈSE DU CHOLÉRA; ENDÉMICITÉ ET ÉPIDÉMICITÉ DE CETTE MALADIE DANS L'INDE.

Le choléra asiatique, susceptible de s'étendre (épidémique), se développe spontanément dans l'Inde, et c'est toujours du dehors qu'il arrive, quand il éclate dans d'autres pays.

Il ne revêt pas le caractère endémique dans d'autres pays que l'Inde.

II. — QUESTIONS DE TRANSMISSIBILITÉ.

1° *Transmissibilité par l'homme.* — La Conférence accepte la transmissibilité du choléra par l'homme venant d'un milieu infecté; elle ne considère l'homme comme pouvant être la cause spécifique, qu'en dehors de l'influence de la localité infectée; en outre, elle le regarde comme le propagateur du choléra, lorsqu'il vient d'un endroit où le germe de la maladie existe déjà.

2° *Transmissibilité par les effets à usage.* — Le choléra peut être transmis par les effets à usage provenant d'un lieu infecté, et spécialement par ceux qui ont servi aux cholériques; et même il résulte de certains faits, que la maladie peut être importée au loin par ces mêmes effets renfermés à l'abri du contact de l'air libre.

3° *Transmissibilité par les aliments et les boissons.* — *Aliments.* — La Conférence ne possédant pas de preuves concluantes pour la transmission du choléra par les aliments, ne se croit pas autorisée à prendre une décision à cet égard.

Boissons. — Le choléra peut être propagé par les boissons, particulièrement par l'eau.

4° *Transmissibilité par les animaux.* — On ne connaît aucun fait probant de la transmissibilité du choléra par les animaux à l'homme, mais il est très-rationnel d'en admettre la possibilité.

5° *De la transmissibilité par les marchandises.* — Tout en constatant, à l'unanimité, l'absence de preuves à l'appui de la transmission du choléra par les marchandises, la Conférence a admis la possibilité du fait dans certaines conditions.

6° *Transmissibilité par les cadavres cholériques.* — Bien qu'il ne soit pas prouvé par des faits concluants que les cadavres de cholériques puissent transmettre le choléra, il est prudent de les considérer comme dangereux

7° *Transmissibilité par l'atmosphère seule.* — Aucun fait n'est venu prouver jusqu'ici que le choléra puisse se propager au loin par l'atmosphère seule, dans quelque condition qu'elle soit; en outre, c'est une loi, sans exception, que jamais une épidémie

de choléra ne s'est propagée d'un point à un autre dans un temps plus court que celui nécessaire à l'homme pour s'y transporter.

L'air ambiant est le véhicule principal de l'agent générateur du choléra; mais la transmission de la maladie par l'atmosphère reste, dans l'immense majorité des cas, limitée à une distance très-rapprochée du foyer d'émission. Quant aux faits cités de transport par l'atmosphère à un ou plusieurs milles de distance, ils ne sont pas suffisamment concluants.

8° *Action de l'air sur la transmissibilité.* — Il résulte de l'étude des faits qu'à l'air libre le principe générateur du choléra perd rapidement son activité morbifique, telle est la règle; mais, dans certaines conditions particulières de confinement, cette activité peut se conserver pendant un temps indéterminé.

Le choléra peut être transmis par les effets à usage provenant d'un lieu infecté et spécialement par ceux qui ont servi aux cholériques; et même il résulte de certains faits que la maladie peut être importée au loin par ces mêmes effets renfermés à l'abri du contact de l'air libre.

Les grands déserts sont une barrière très-efficace contre la propagation du choléra, et il est sans exemple que cette maladie ait été importée en Égypte ou en Syrie, à travers le désert, par les caravanes parties de la Mecque.

III. — DURÉE DE L'INCUBATION.

Dans presque tous les cas, la période d'incubation, c'est-à-dire le temps écoulé entre le moment où un individu a pu contracter l'intoxication cholérique et le début de la diarrhée prémonitoire ou du choléra confirmé, ne dépasse pas quelques jours. Tous les faits cités d'une incubation plus longue se rapportent à des cas qui ne sont pas concluants, ou bien parce que la diarrhée prémonitoire a été comprise dans la période d'incubation, ou bien parce que la contamination a pu avoir lieu après le départ du lieu infecté.

L'observation montre que la durée de la diarrhée cholérique, dite prémonitoire, qu'il ne faut pas confondre avec toutes les diarrhées qui existent en temps de choléra, ne dépasse pas quelques jours.

Les faits cités comme exceptionnels ne prouvent pas que les cas de diarrhée qui se prolongent au delà appartiennent au choléra et soient susceptibles de transmettre la maladie, quand l'individu atteint a été soustrait à toute cause de contamination.

IV. — QUESTIONS DE LA DÉSINFECTION.

La science ne connaît pas encore de moyens désinfectants certains et spécifiques: en conséquence, la Conférence reconnaît une grande valeur aux mesures hygiéniques telles que: aération, lotions profondes, nettoyage, etc., combinées avec l'emploi des substances regardées actuellement comme désinfectantes.

DEUXIÈME PARTIE

QUESTIONS DES QUARANTAINES

I. — Quarantaines de terre.

Considérant que les quarantaines de terre sont inexécutables et inutiles, vu les nombreux moyens de communication qui augmentent de jour en jour; considérant en outre qu'elles portent des atteintes graves aux intérêts commerciaux, la Conférence rejette les quarantaines de terre.

II. — Quarantaines maritimes.

I. — MESURES A PRENDRE EN DEHORS DE L'EUROPE.

En vue de prévenir de nouvelles invasions du choléra en Europe, la Conférence approuve les mesures recommandées par la Conférence de Constantinople, notamment les quarantaines dans la mer Rouge et dans la mer Caspienne.

Ces quarantaines devront être instituées et organisées d'une manière complète et satisfaisante, selon les maximes d'hygiène les plus rigoureuses.

II. — MESURES A PRENDRE DANS LES PORTS DE L'EUROPE.

Lorsque le choléra a fait invasion en Europe, la Conférence recommande le système d'inspection médicale ; mais pour les États qui préfèrent maintenir les quarantaines, elle établit les bases d'un règlement quarantenaire.

Système de l'inspection médicale.

§ 1. Il y aura, dans chaque port ouvert au commerce, une autorité sanitaire composée de médecins et d'administrateurs, aidés par un personnel de service. Le nombre des membres de ces différentes catégories variera dans chaque port selon l'importance du mouvement maritime, mais il devra être suffisant pour pouvoir accomplir dans toutes les circonstances et avec rapidité les mesures exigées pour les navires, les équipages et les passagers.

Le chef de ce service sera toujours tenu au courant par des communications officielles de l'état sanitaire de tous les ports infectés de choléra.

§ 2. Les navires provenant d'un port net, n'ayant (d'après la déclaration sous serment du capitaine) touché dans leur voyage aucun port intermédiaire suspect, ni communiqué directement avec aucun navire suspect, et sur lesquels durant le voyage on n'aura constaté aucun cas suspect ou confirmé de choléra, auront la libre pratique.

§ 3. Les navires provenant d'un port suspect ou infecté et ceux provenant de ports non suspects, mais qui ont eu dans le voyage des relations intermédiaires compromettantes ou sur lesquels il y a eu durant la traversée des cas suspects de maladie ou de mort du choléra, seront soumis dès leur arrivée à une visite médicale rigoureuse pour constater l'état sanitaire du bord.

§ 4. S'il résulte de la visite médicale qu'il n'existe parmi les hommes de l'équipage et les passagers aucun cas suspect de maladie ou de mort de choléra, le navire, avec tout ce qu'il renferme, sera admis à la libre pratique. Mais si des cas de choléra ou de nature suspecte se sont manifestés à bord durant la traversée, le navire, les vêtements et les effets à usage des gens de l'équipage et des passagers seront soumis à une désinfection rigoureuse, bien que l'équipage et les passagers aient été trouvés indemnes du choléra dans le port.

§ 5. S'il y a à l'arrivée des cas suspects de maladie ou de mort de choléra, les malades seront immédiatement transportés dans un lazaret ou dans un local isolé pouvant en tenir lieu et prêt à les recevoir ; les cadavres seront jetés à la mer avec les précautions d'usage ou ensevelis après avoir été convenablement désinfectés ; les passagers et l'équipage seront soumis à une désinfection rigoureuse et le navire lui-même sera désinfecté, après qu'on en aura éloigné les passagers et la partie du personnel de l'équipage qui n'est pas nécessaire à la désinfection et à la surveillance.

Les vêtements et les effets à usage des malades et même des passagers sains seront assujettis, dans un local spécial et sous le contrôle rigoureux de l'autorité sanitaire, à une radicale désinfection.

Après cette désinfection, les effets seront rendus aux passagers et aux personnes de l'équipage qui seront admis à libre pratique.

§ 6. Les marchandises débarquées seront admises à libre pratique, à l'exception

des chiffons et autres objets susceptibles, que l'on devra soumettre à une radicale désinfection.

Système des quarantaines.

Provenances de ports infectés. — 1° Les provenances de ports *infectés* seront soumises à une observation variant de un à sept jours pleins, selon les cas. Dans les ports des États orientaux de l'Europe, et ailleurs dans certains cas exceptionnels seulement, la durée de l'observation peut être portée à dix jours.

Navires suspects.

2° Si l'autorité sanitaire a la preuve suffisante qu'aucun cas de choléra ou de nature suspecte n'a eu lieu à bord durant la traversée, la durée de l'observation est de trois à sept jours à dater de l'inspection médicale.

Si, dans ces conditions, la traversée a duré au moins sept jours, l'observation est réduite à vingt-quatre heures pour les constatations et les désinfections qui pourraient être jugées nécessaires.

Dans les cas de cette catégorie, la quarantaine d'observation peut être purgée à bord, tant qu'aucun cas de choléra ou d'accidents suspects ne s'est manifesté et si les conditions hygiéniques du navire le permettent.

Dans ces cas le déchargement du navire n'est point obligatoire.

Navires infectés.

3° *En cas de choléra ou d'accidents suspects soit durant la traversée, soit après l'arrivée*, la durée de l'observation pour les personnes malades est de sept jours pleins, à dater de leur isolement dans un lazaret ou dans un endroit pouvant en tenir lieu.

Les malades sont débarqués et reçoivent les soins convenables dans un local isolé et séparé des personnes en observation.

Le navire et tous les objets susceptibles sont soumis à une désinfection rigoureuse, après laquelle les personnes restées à bord du navire sont assujetties à une observation de sept jours.

Provenances de ports suspects. — 4° La provenance des ports *suspects*, c'est-à-dire voisins d'un port où règne le choléra et ayant des relations avec ce port, peuvent être soumises à une observation, qui n'excédera pas cinq jours, si aucun accident suspect ne s'est produit à bord.

Dispositions diverses. — 5° Les navires chargés d'émigrants, de pèlerins et, en général, tous les navires jugés particulièrement dangereux pour la santé publique, peuvent, dans les conditions mentionnées précédemment, être l'objet de précautions spéciales que déterminera l'autorité sanitaire du port d'arrivée.

6° Lorsque les ressources locales ne permettent pas d'exécuter les mesures ci-dessus prescrites, le navire infecté est dirigé sur le plus prochain lazaret, après avoir reçu tous les secours que réclame sa position.

7° Un navire provenant d'un port infecté, qui a fait escale dans un port intermédiaire et y a reçu libre pratique sans avoir fait de quarantaine, est considéré et traité comme provenant d'un port infecté.

8° Dans les cas de simple suspicion, les mesures de désinfection ne sont pas de rigueur, mais elles peuvent être pratiquées toutes les fois que l'autorité sanitaire le juge convenable.

9° Un port où le choléra règne épidémiquement ne doit plus appliquer de quarantaine proprement dite, mais doit pratiquer seulement des mesures de désinfection.

Dispositions communes aux deux systèmes : Inspection médicale. Quarantaines.

§ 1. Le capitaine, le médecin et les officiers du bord sont tenus de déclarer à l'autorité sanitaire tout ce qu'ils peuvent savoir d'apparition suspecte de maladie parmi l'équipage et les passagers.

En cas de fausse déclaration ou de réticence calculée, ils sont passibles des peines édictées par les lois sanitaires. Il serait à désirer qu'une entente internationale s'établît à ce sujet.

La désinfection soit des effets à usage, soit des navires, sera opérée par les procédés que les autorités compétentes de chaque pays jugeront les mieux appropriés aux circonstances.

La Conférence exprime le vœu qu'une loi pénale applicable aux contraventions sanitaires, soit édictée dans l'empire ottoman.

III. — Quarantaines fluviales.

Toutes les raisons produites, pour démontrer que les quarantaines par terre sont impraticables et inutiles pour empêcher la propagation du choléra, sont également valables pour les quarantaines dans le cours des fleuves.

Toutefois les mesures recommandées dans le système de l'inspection médicale adopté par la Conférence peuvent y être appliquées aux navires ayant le choléra à bord.

Quant aux ports de l'embouchure, ils rentrent dans la catégorie des ports maritimes, et par conséquent les mêmes mesures y sont applicables.

TROISIÈME PARTIE

Projet de création d'une Commission internationale permanente des épidémies.

I. But. — Utilité. — Il sera institué à Vienne une Commission sanitaire internationale permanente ayant pour objet l'étude des maladies épidémiques.

II. Attributions. — Les attributions de cette Commission seront purement scientifiques; elle pourra être consultée dans les questions scientifiques.

La Commission aura pour tâche principale l'étude du choléra, au point de vue de l'étiologie et de la prophylaxie.

Néanmoins elle pourra comprendre dans ces études les autres maladies épidémiques.

A cet effet, elle tracera un programme comprenant les recherches devant être entreprises d'une manière uniforme pour tous les États contractants, sur l'étiologie et la prophylaxie du choléra et des autres maladies épidémiques.

Elle fera connaître le résultat de ses travaux.

Enfin elle pourra proposer la convocation de Conférences sanitaires internationales, et elle sera chargée d'élaborer le programme de ces Conférences.

III. — Composition. — Fonctionnement. — La Commission sera composée de médecins délégués par les Gouvernements participants. Il y aura au siége de la Commission un bureau à résidence fixe, chargé de centraliser les travaux et de donner suite aux délibérations de la Commission générale. La nomination, et la composition de ce bureau sont laissées aux soins de la Commission générale. Les Gouvernements des États participants donneront à leurs autorités sanitaires et à leurs Conseils d'hygiène publique les instructions nécessaires pour fournir à la Commission internationale tous les renseignements relatifs aux questions qui rentrent dans le cercle de ses études.

Dans les pays où des Conseils sanitaires internationaux sont établis, ceux-ci fourniront tous les renseignements qu'ils possèdent, et prescriront les recherches nécessaires.

IV. Voies et moyens. — Les frais nécessités pour le fonctionnement de la Commission internationale seront répartis entre les divers États intéressés, et seront réglés par voie diplomatique.

V. Postes et Missions. — Dans les pays où il n'y a pas de service sanitaire organisé, les études seront faites, avec l'assentiment du Gouvernement local, par des missions temporaires ou par des médecins en résidence fixe.

Ces missions et ces postes sanitaires fixes, institués par voie internationale, seront créés d'après les indications de la Commission internationale, recevront d'elle leurs instructions, et lui rendront compte de leurs travaux.

Article additionnel. — Il serait à désirer qu'un Conseil de santé international, analogue à ceux qui fonctionnent avec tant d'avantage à Constantinople et à Alexandrie, fût institué en Perse.

Un tel Conseil contribuerait beaucoup par l'autorité de ses avis, donnés en connaissance de cause, à améliorer les conditions sanitaires de ce pays, et serait en même temps un puissant moyen de protection contre l'invasion des épidémies en Europe.

Annexe à l'article II du projet de création d'une Commission internationale des épidémies.

Comme premières recherches, la Commission pourrait s'occuper des questions suivantes :

1° L'étude régulière et suivie de la quantité de pluie et de la quantité d'eau d'évaporation pendant l'année dans les stations suivantes : Bender-Bouschir, Ispahan, Téhéran, Tauris, Suez, Alexandrie, Astrakan, Bakou, Tiflis ;

2° L'étude scientifique des conditions telluriques de ces différentes villes ;

3° L'examen plus exact, et entrepris avec plus d'esprit d'analyse, qu'il ne l'a été jusqu'ici, de l'apparition et de la propagation du choléra sur les vaisseaux ;

Les recherches porteront provisoirement sur quelques lignes très-fréquentées :

Calcutta-Maurice, Alexandrie-Malte, Alexandrie-Marseille, Southampton-Amérique du Nord, Hambourg-New-York, Singapoor-Aden-Djeddah, Calcutta-Aden-Djeddah, Bombay-Aden-Djeddah, Naples-Venise ;

4° Faire constater les premiers cas de chaque épidémie de choléra qui éclatent dans les différentes localités et spécialement dans les ports maritimes de l'Europe, et réunir tous les éléments d'une statistique complète relative à la marche du choléra en Europe ;

5° Déterminer par des faits scientifiques la durée précise de l'incubation du choléra.

QUATRIÈME PARTIE

La Conférence a entendu plusieurs communications sur la fièvre jaune, mais elle a décidé à l'unanimité que cette question devait être renvoyée à la Commission internationale permanente des épidémies dont elle a proposé la création.

RÈGLEMENT FRANÇAIS

DE

POLICE SANITAIRE MARITIME

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

Le Président de la République française, sur le rapport du ministre de l'agriculture et du commerce,

Vu la loi du 3 mars 1822 ;

Vu l'ordonnance royale du 7 août 1822 et les décrets des 24 décembre 1859, 4 juin 1853, 7 septembre 1863 et 23 juin 1866 ;

Vu le rapport de la Commission instituée par arrêté du ministre de l'agriculture et du commerce, du 13 avril 1874 ;

Vu l'avis du Comité consultatif d'hygiène publique,

Décrète :

Titre Ier. — *Des maladies qui sont l'objet principal de la police sanitaire maritime.*

Art. 1er. — Le choléra, la fièvre jaune et la peste sont les seules maladies pestilentielles exotiques qui, en France, déterminent l'application des mesures sanitaires permanentes contre les provenances par mer des pays où règnent ces maladies.

Art. 2. — D'autres maladies graves, transmissibles et importables, notamment le typhus, la variole, peuvent toutefois être l'objet de précautions exceptionnelles ; mais, dans ce cas, les mesures prises ne sont applicables qu'à la provenance contaminée.

Art. 3. — Des mesures de précaution peuvent toujours être prises contre un navire dont les conditions hygiéniques sont jugées dangereuses, quelle que soit la provenance de ce navire.

Titre II. — *De la reconnaissance et de l'arraisonnement des navires.*

Art. 4. — Tout navire qui arrive dans un port français doit, avant toute communication, être reconnu par l'autorité sanitaire.

Art. 5. — Cette formalité obligatoire a pour objet de constater la provenance du navire et les conditions sanitaires dans lesquelles il se présente.

Elle consiste en un interrogatoire qui est formulé dans l'annexe n° 5, et dans la présentation, s'il y a lieu, d'une patente de santé.

Réduite à une opération sommaire pour les navires notoirement exempts de suspicion, cette formalité constitue la *reconnaissance* proprement dite. Dans les cas qui exigent un examen plus approfondi, cette formalité prend le nom d'*arraisonnement*, et comporte alors, quand l'autorité compétente le juge nécessaire, des investigations qui sont indiquées plus loin (titre VI).

L'arraisonnement peut motiver une inspection médicale.

Art. 6. — Les résultats de la reconnaissance et de l'arraisonnement sont relevés par écrit et consignés dans un registre spécial.

Art. 7. Sont dispensés de la reconnaissance : les bateaux qui font la petite pêche sur les côtes de France, les bâtiments de la douane, les bateaux pilotes, les navires garde-côtes, et en général les bateaux qui s'écartent peu du rivage et qui peuvent être reconnus à la simple inspection.

Titre III. — *De la patente de santé.*

Art. 8. — La présentation d'une patente de santé, à l'arrivée dans un port de France, est obligatoire *en tout temps* pour les navires provenant des côtes orientales de la Turquie d'Europe, du littoral de la mer Noire et de tous les pays situés hors de l'Europe, l'Algérie exceptée.

Art. 9. — A. *En tout temps*, sont dispensés de se munir d'une patente de santé, à moins de prescription exceptionnelle, les navires faisant le cabotage de port français à port français, l'Algérie comprise.

B. *En temps ordinaire*, c'est-à-dire quand aucune épidémie pestilentielle n'est signalée dans aucun pays du nord de l'Europe, sont dispensés de présenter une patente de santé, à leur arrivée dans un port de France, les navires provenant de la Grande-Bretagne, de la Belgique, de la Hollande, de l'Allemagne, du Danemark, de la Norvége, de la Suède et de la Russie.

C. *En temps ordinaire*, c'est-à-dire quand aucune épidémie pestilentielle n'est signalée dans aucun des pays qui bordent le bassin de la Méditerranée, la même dispense est accordée aux navires provenant du littoral de l'Espagne sur cette mer, de l'Italie, de Malte, de tout le littoral de l'Adriatique et de la Grèce.

D. *En temps ordinaire*, c'est-à-dire quand aucune épidémie pestilentielle n'est signalée en Espagne ou en Portugal, ou sur la côte d'Afrique au delà du 30e degré de latitude nord, la même dispense est accordée aux navires provenant des ports de l'Espagne situés sur l'Océan, de Gibraltar et des ports du Portugal.

Art. 10. — En dehors du temps ordinaire, tel qu'il vient d'être défini pour chacune des trois régions ci-dessus déterminées, la patente de santé devient obligatoire pour les navires provenant de tous les pays ou d'une partie des pays situés dans la région contaminée.

Dans ce cas, l'obligation de la patente de santé, pour les navires partant de tel ou tel pays, est notifiée sans retard à qui de droit par l'autorité supérieure.

Art. 11. — La dispense de la patente de santé n'exempte pas de la reconnaissance à l'arrivée, ni de l'arraisonnement quand celui-ci est jugé nécessaire.

Art. 12. — La patente de santé doit mentionner, dans une formule précise, l'état sanitaire du pays de provenance et particulièrement la présence ou l'absence des maladies qui motivent des précautions sanitaires. Elle doit en outre donner le nom du navire, celui du capitaine, et des renseignements exacts relatifs au tonnage, à la nature de la cargaison, à l'effectif de l'équipage et au nombre des passagers, ainsi qu'à l'état hygiénique et sanitaire du bord au moment du départ.

Art. 13. — *En France*, la patente de santé, conforme au modèle annexé au présent règlement (annexe n° 4), est délivrée gratuitement par l'autorité sanitaire à tout capitaine qui en fait la demande.

Art. 14. — *A l'étranger*, pour les navires français à destination de France, la patente de santé est délivrée par le consul français du port de départ ou, à défaut de consul, par l'autorité locale.

Pour les navires étrangers à destination de France, la patente peut être délivrée par l'autorité locale; mais dans ce cas elle doit être visée, dans sa teneur, par le consul français.

Art. 15. — La patente de santé délivrée au port de départ doit être visée à chaque escale que fait le navire et conservée jusqu'au port de destination définitive. Il est du devoir du capitaine de ne pas s'en dessaisir.

A cet effet, si le navire fait escale, le consul français du port de relâche doit seulement apposer sur la patente délivrée au point de départ un *visa* relatant l'état sanitaire de sa résidence; mais ni le consul ni l'autorité locale n'ont le droit de retenir cette patente, ni de la remplacer par une autre.

Art. 16. — Des dispenses, relativement à l'obligation du *visa* de la patente à chaque

escale, peuvent être accordées pour les navires qui font un service régulier dans les mers d'Europe.

Art. 17. — Un navire ne doit avoir qu'une seule patente de santé.

Art. 18. — La patente de santé n'est valable que si elle a été délivrée dans les quarante-huit heures qui ont précédé le départ du navire.

Art. 19. — Le capitaine d'un navire dépourvu de patente de santé, alors qu'à raison de sa provenance il devrait en être muni, ou ayant une patente irrégulière, tombe, à son arrivée dans un port français, sous le coup de l'article 14 de la loi du 3 mars 1822, sans préjudice de la quarantaine, à laquelle le navire peut être assujetti par le fait de sa provenance et des poursuites qui pourraient être exercées en cas de fraude.

Art. 20. — La patente de santé est *nette* ou *brute*. Elle est *nette* quand elle constate l'absence de toute maladie pestilentielle dans le pays ou les pays d'où vient le navire; elle est *brute* quand la présence d'une maladie de cette nature y est signalée.

Le caractère net ou brut de la patente est apprécié par l'autorité sanitaire du port d'arrivée.

Titre IV. — *Des mesures sanitaires au point de départ.*

Art. 21. — Lorsqu'une maladie pestilentielle (peste, fièvre jaune, choléra) vient à éclater dans un port ou ses environs, le devoir de l'autorité sanitaire de ce port est de constater la maladie, d'en faire immédiatement la déclaration officielle, et de signaler le fait sur la patente de santé qu'elle délivre.

La cessation complète de la maladie doit de même être annoncée officiellement et mentionnée sur la patente de santé, avec la date de la cessation.

Art. 22. — En temps d'épidémie, l'autorité sanitaire, avant de délivrer la patente de santé, vérifie l'état sanitaire et hygiénique des navires français en partance, et signale à l'autorité compétente les infractions aux prescriptions hygiéniques des règlements maritimes. A cet effet, tout armateur, consignataire, capitaine, s'apprêtant à charger son navire ou à le faire partir sur lest, est tenu d'en faire la déclaration à l'autorité sanitaire.

Le permis nécessaire pour commencer le chargement ne sera délivré par la douane que sur le vu d'un bulletin constatant que la formalité ci-dessus indiquée a été remplie.

L'autorité sanitaire a le devoir de s'opposer à l'embarquement d'une personne atteinte d'une des maladies visées par le présent règlement, et de toute substance qui, par sa nature ou son état de corruption, serait nuisible à la santé du bord.

Quant aux navires étrangers en partance qui désirent être munis d'une patente de santé française, ils ne peuvent l'obtenir qu'après avoir été soumis à la vérification dont il s'agit, quand l'autorité sanitaire le juge nécessaire.

Titre V. — *Des mesures sanitaires pendant la traversée.*

Art. 23. — Les navires affectés au transport de nombreux voyageurs et qui font des trajets dont la durée, pour atteindre le point extrême de la ligne, dépasse, en moyenne, quarante-huit heures, sont tenus d'avoir à bord un médecin pourvu du diplôme de docteur ou d'officier de santé.

Les médecins embarqués peuvent être commissionnés par le ministre de l'agriculture et du commerce, et ils prennent alors le titre de *médecins commissionnés*.

Art. 24. — Le médecin embarqué, outre qu'il doit veiller à la santé des voyageurs et de l'équipage, a pour obligation de faire observer à bord les règles de l'hygiène, de protester au besoin contre l'embarquement des substances nuisibles, de tenir note exacte, sur un registre *ad hoc*, de tous les cas de maladie survenus pendant le voyage, avec les détails essentiels que comporte la nature de chaque cas, et d'y consigner également les communications qui peuvent avoir eu lieu en mer.

Art. 25. — Pour les navires qui n'ont pas de médecin, les renseignements relatifs à l'état sanitaire et aux communications en mer sont recueillis par le capitaine et inscrits par lui sur son livre de bord.

Art. 26. — En cas de maladie pestilentielle ou suspecte à bord, les malades doivent, autant que possible, être isolés dans une partie bien aérée du navire; tout ce qui aura servi à leur usage doit être détruit ou soumis à une désinfection rigoureuse. Des mesures convenables de désinfection doivent être appliquées à toutes les parties suspectes du navire, et surtout à celle qui sert ou a servi d'hôpital pour les malades.

Titre VI. — *Des mesures sanitaires à l'arrivée.*

Art. 27. — Tout capitaine arrivant dans un port français est tenu :

1° D'empêcher toute communication, tout déchargement de son navire avant que celui-ci ait été reconnu et admis à libre pratique;

2° De se conformer aux règles de la police sanitaire, ainsi qu'aux ordres qui lui sont donnés par les autorités chargées de cette police;

3° De produire auxdites autorités tous les papiers de bord; de répondre, après avoir prêté serment de dire la vérité, à l'interrogatoire sanitaire, et de déclarer tous les faits, de donner tous les renseignements venus à sa connaissance pouvant intéresser la santé publique.

Art. 28. — Peuvent être soumis à de semblables interrogatoires et obligés, sous serment, à de semblables déclarations, les gens de l'équipage et les passagers, toutes les fois qu'il est jugé nécessaire.

Art. 29. — Le médecin embarqué, commissionné ou non, est tenu de répondre à l'interrogatoire de l'autorité sanitaire, et, lorsque celle-ci le demande, de présenter par écrit un compte rendu de toutes les circonstances du voyage ayant de l'intérêt pour la santé publique.

Art. 30. — Des règlements locaux déterminent les formalités particulières de la police sanitaire à l'arrivée des navires dans nos principaux ports.

Art. 31. — Les navires dispensés de produire une patente de santé sont admis à la libre pratique immédiatement après la reconnaissance sanitaire, à moins d'accidents ou de communications de nature suspecte survenus depuis le départ.

Art. 32. — La reconnaissance doit être opérée sans délai, de manière à occasionner le moins de retard possible aux navires.

Elle est pratiquée de nuit toutes les fois que les circonstances le permettent. Cependant, s'il y a suspicion sur la provenance ou sur les conditions sanitaires du navire, l'arraisonnement et l'inspection médicale ne peuvent avoir lieu que de jour.

Art. 33. — Les navires munis d'une patente de santé *nette* sont admis immédiatement à la libre pratique, après la reconnaissance ou l'arraisonnement, sauf dans les cas mentionnés ci-après :

A. Lorsqu'un navire, porteur d'une patente nette, a eu à bord pendant la traversée des accidents certains ou suspects de peste, de fièvre jaune ou de choléra, ou une maladie grave réputée importable;

B. Lorsque le navire a eu en mer des communications compromettantes;

C. Lorsqu'il présente à l'arrivée des conditions hygiéniques dangereuses;

D. Lorsque l'autorité sanitaire a des motifs sérieux de contester la sincérité de la teneur de la patente de santé;

E. Lorsque le navire provient d'un port qui entretient des relations libres avec une localité voisine où règne soit la peste, soit la fièvre jaune, soit le choléra;

F. Lorsque le navire, provenant d'un port où régnait peu auparavant l'une de ces trois maladies, a quitté ce port avant le délai suffisant pour que le pays soit déclaré net.

Dans ces différents cas, le navire, bien que muni d'une patente nette, peut être assujetti au régime de la patente brute.

Titre VII. — *Des mesures de quarantaine.*

Art. 34. — Tout navire arrivant avec patente brute, ou dans l'un des cas énumérés à l'article précédent, est passible de quarantaine.

Art. 35. — La mise en quarantaine est notifiée par écrit au capitaine dans le plus bref délai possible ; toutefois la teneur de la décision notifiée reste sujette à modifications jusqu'à la fin de la quarantaine, selon les éventualités.

Les mesures de quarantaine sont variables selon les cas.

Elles peuvent différer pour les passagers, l'équipage, les marchandises, le navire.

Dans les ports de l'Océan et de la Manche, les mesures de quarantaine peuvent être différentes de celles appliquées, pour les mêmes maladies, dans les ports de la Méditerranée.

Art. 36. — Les navires passibles de quarantaine pour l'un des motifs énumérés plus haut se présentent dans deux conditions :

Ou bien le navire arrive avec une déclaration du capitaine ou du médecin qu'aucun incident de la maladie en question n'a eu lieu à bord depuis le départ, et, dans ce cas, si l'inspection médicale à l'arrivée confirme cette déclaration, il est considéré comme étant simplement *suspect;*

Ou bien des accidents certains ou probables de la maladie pestilentielle ont eu lieu à bord, soit au port de départ, soit en cours de traversée, soit à l'arrivée, et alors le navire est considéré comme *infecté*.

Art. 37. — La quarantaine se distingue en quarantaine *d'observation* et en quarantaine *de rigueur*.

Art. 38. — La quarantaine *d'observation*, ou de simple suspicion, est applicable aux navires en patente brute ou jugés en état brut, qui n'ont eu à bord aucun accident pestilentiel ou de nature suspecte.

Elle consiste à tenir en observation, pendant un temps déterminé, le bâtiment, l'équipage et les passagers.

Elle comporte une inspection médicale.

Pour les passagers, elle peut être purgée à bord du navire, mais de préférence dans un lazaret.

Elle n'entraîne pas nécessairement le déchargement des marchandises au lazaret, ni les mesures de désinfection générale (sauf pour les provenances de peste), à moins de conditions jugées dangereuses par la nature de la cargaison, le nombre et la qualité des passagers, l'état hygiénique du bord.

L'autorité sanitaire est juge de la nécessité du déchargement sanitaire et de la désinfection dans tous les cas de quarantaine d'observation, excepté pour les provenances de peste.

Le déchargement du navire ne peut être opéré pendant la durée de l'observation, si les passagers restent à bord, à moins que le navire ne fasse qu'une simple escale et ne reparte avec ses passagers en état de quarantaine. Dans ce cas, le débarquement des marchandises est opéré avec les précautions voulues.

Si la désinfection du navire et des marchandises est jugée nécessaire, on y procède comme dans la quarantaine de rigueur, après le débarquement des passagers.

La quarantaine d'observation simple, sans désinfection générale, date, pour le navire et pour les personnes restées sur le navire, du moment où la surveillance est installée à bord.

Art. 39. — La quarantaine *de rigueur* est applicable au cas où le navire a eu à bord, soit au port de provenance, soit en cours de traversée, soit depuis son arrivée, des accidents certains ou seulement suspects d'une des trois maladies pestilentielles.

La quarantaine de rigueur ne peut être purgée que dans un port à lazaret ; elle nécessite, avant toute opération de déchargement du navire, le débarquement au lazaret des passagers et de toutes les personnes inutiles à bord. Elle comporte ensuite le déchargement dit *sanitaire*, c'est-à-dire opéré, selon la nature de la cargaison, soit au lazaret, soit sur des allèges avec les purifications convenables ; elle exige la désinfection des effets à usage et celle du navire.

La quarantaine de rigueur date, pour les passagers, de leur entrée au lazaret ; elle commence, pour les personnes restées à bord, quand la désinfection du navire est terminée.

Les navires passibles de la quarantaine de rigueur, qui ne font qu'une simple escale sans prendre pratique, peuvent débarquer leurs passagers et leurs marchandises au lazaret avec les précautions convenables.

Art. 40. — Tout navire en quarantaine doit être tenu à l'écart dans un mouillage déterminé et surveillé par un nombre suffisant de gardes de santé.

Art. 41. — Si, pendant la durée de l'observation simple, un cas de la maladie suspectée se manifeste parmi les quarantaines, l'observation se transforme en quarantaine de rigueur.

Si, dans le cours d'une quarantaine de rigueur, le fait se produit, la quarantaine recommence pour le groupe des personnes restées en libre communication avec la personne atteinte.

Art. 42. — Un navire mis en quarantaine peut reprendre la mer. Dans ce cas, la patente de santé lui est rendue avec un *visa* mentionnant les conditions dans lesquelles il part.

Art. 43. — Un navire ayant à bord la peste, la fièvre jaune ou le choléra, qui se présente dans un port où n'existe qu'un lazaret de second ordre, est envoyé, de droit, au grand lazaret le plus voisin, après avoir débarqué ses malades et reçu les secours dont il peut avoir besoin.

Art. 44. — Un paquebot étranger, à destination étrangère, qui se présente en état de patente brute dans un port à lazaret pour y faire quarantaine, peut, s'il doit en résulter un danger pour les autres quarantenaires, ne pas être admis à débarquer ses passagers au lazaret, et être invité à continuer sa route pour sa plus prochaine destination, après avoir reçu tous les secours nécessaires.

S'il y a des cas de maladie pestilentielle à bord, les malades seront, autant que faire se pourra, débarqués à l'infirmerie du lazaret.

Art. 45. — Les navires chargés d'émigrants, de pèlerins, de corps de troupe, et en général tous les navires trouvés dangereux par une agglomération d'hommes dans de mauvaises conditions, peuvent, en tout temps, être l'objet de précautions spéciales que détermine l'autorité sanitaire du port d'arrivée.

Art. 46. — Outre les quarantaines prévues et les mesures spécifiées précédemment, l'autorité sanitaire d'un port a le droit, en présence d'un danger imminent et en dehors de toute prévision, de prescrire provisoirement telles mesures qu'elle juge indispensables pour garantir la santé publique, sauf à en informer dans le plus bref délai le ministre compétent qui statue sur la conduite à tenir.

Titre VIII. — *Des mesures de désinfection.*

Art. 47. — Les mesures de désinfection peuvent être appliquées aux hardes et effets à usage, à la cargaison et au navire lui-même.

Art. 48. — Les marchandises et objets de toute sorte arrivant par un navire en patente nette et en bon état hygiénique, qui n'a eu ni mort ni malade suspects, sont dispensés de tout traitement sanitaire et admis immédiatement, à la libre pratique, comme le bâtiment lui-même, l'équipage et les passagers.

Art. 49. — Sont exceptés les drilles, les chiffons, les cuirs, les crins, et en général tous les débris d'animaux qui, même en patente nette, peuvent être l'objet de mesures de désinfection que déterminera l'autorité sanitaire.

Sont également exceptées les matières organiques en état de décomposition. Dans ce dernier cas, s'il y a impossibilité de désinfecter ces matières et danger de leur donner libre pratique, l'autorité sanitaire en ordonne la destruction, après avoir fait constater par procès-verbal (conformément à l'article 5 de la loi du 5 mars 1822) la nécessité de la mesure, et consigner sur ledit procès-verbal les observations du propriétaire ou de son représentant.

Art. 50. — Les marchandises et objets de toute sorte arrivant par un navire en patente brute, ou dans des conditions hygiéniques dangereuses, ou, à plus forte raison,

par un navire qui a eu pendant la traversée des accidents de maladie réputée importable, peuvent être soumis à des mesures de désinfection.

Art. 51. — Sauf le cas de peste, de fièvre jaune, de choléra, de variole, de typhus, à bord, ces mesures ne sont point obligatoires ; la nécessité de leur application est laissée au jugement de l'autorité sanitaire.

Art. 52. — Ces mesures elles-mêmes sont variables selon les cas et la nature des objets à désinfecter.

Art. 53. — Sous ce rapport, les marchandises et objets divers sont rangés dans trois classes :

La première est composée d'objets dits *susceptibles*, et, à ce titre, soumis à une désinfection obligatoire. Elle comprend les hardes et tous effets à usage ; les drilles, chiffons, cuirs, peaux, plumes, crins, les débris d'animaux en général, la laine, les matières de soie.

La seconde, composée de matières moins compromettantes et pour lesquelles la désinfection est facultative, comprend le coton, le lin, le chanvre à l'état brut.

La troisième, formée d'objets ou de substances considérés comme *non susceptibles*, est exempte de désinfection. Elle comprend les objets neufs manufacturés, les grains et autres substances alimentaires, les bois, les résines, les métaux, enfin toutes les marchandises et objets qui ne rentrent pas dans les deux premières classes.

Art. 54. — En cas de patente brute ou d'infection à bord, les lettres, papiers et paquets sont soumis aux purifications d'usage. Toutefois, des papiers ou objets quelconques, provenant d'un pays sain et embarqués sur un navire en patente brute, pourront être admis immédiatement à libre pratique, après purification extérieure, si le tout est contenu dans une enveloppe scellée officiellement.

Art. 55. — Le droit est réservé à l'administration des postes de se faire représenter à la purification des lettres et des dépêches qui lui sont confiées ; le même droit est réservé aux consuls et aux autres représentants des puissances étrangères pour les lettres et dépêches officielles.

Art. 56. — Les animaux vivants peuvent être l'objet de mesures de désinfection.

Des certificats d'origine peuvent être exigés pour les animaux embarqués sur un navire provenant d'un port au voisinage duquel règne une épizootie.

Des certificats analogues peuvent être délivrés pour des animaux embarqués en France.

Lorsque des cuirs verts, des peaux ou débris frais d'animaux sont expédiés de France à l'étranger, ils peuvent, à la demande de l'expéditeur, être l'objet de certificats d'origine délivrés d'après la déclaration d'un vétérinaire assermenté.

Art. 57. — Les procédés de désinfection sont appropriés à la nature des objets auxquels on les applique, depuis l'objet de prix qu'il faut désinfecter sans l'altérer, jusqu'à la substance sans valeur qu'il peut être convenable de détruire.

Des instructions déterminent les procédés à mettre en pratique.

Titre IX. — *Lazarets.*

Art. 58. — Il y a des lazarets de premier et de second ordre.

Art. 59. — Les lazarets de premier ordre sont ceux dans lesquels, en règle générale, doivent être accomplies toutes les quarantaines de rigueur qui exigent le débarquement des passagers, avec désinfection des marchandises et du navire.

Art. 60. — La distribution intérieure des lazarets de premier ordre doit être telle que les personnes et les choses, appartenant à des quarantaines de dates différentes, puissent être séparées.

Un corps de bâtiment isolé, et à distance convenable, y est affecté aux malades.

Art. 61. — Des parloirs doivent y être disposés de manière à recevoir, avec les précautions nécessaires pour éviter la contamination, les personnes du dehors qui viennent visiter les quarantenaires.

Art. 62. — Les lazarets de premier ordre doivent être pourvus de magasins destinés à recevoir les marchandises et objets à purifier, et de magasins distincts pour servir de dépôt aux marchandises et objets purifiés.

Art. 63. — Tout lazaret doit être pourvu d'eau saine, en quantité suffisante pour tous les besoins du service.

Art. 64. — Les lazarets de second ordre sont des établissements restreints, permanents ou temporaires, destinés, en cas d'urgence, à recevoir un petit nombre de malades atteints d'une des affections réputées importables.

Ils permettent ainsi à un navire infecté de débarquer ses malades avant de se rendre au grand lazaret le plus voisin pour y purger la quarantaine de rigueur.

Ces mêmes lazarets peuvent aussi, par exception, être affectés à la quarantaine de rigueur, quand le nombre des personnes non malades à débarquer n'excède pas celui des places disponibles.

Art. 65. — Quand le nombre des places disponibles est insuffisant, dans un lazaret quelconque, pour recevoir à la fois le nombre des personnes qui doivent accomplir la quarantaine de rigueur, le navire sur lequel sont les personnes en excédant, est invité à se rendre au lazaret le plus proche, à moins qu'il ne préfère attendre que les occupants aient achevé leur quarantaine.

Art. 66. — Les endroits réservés à la quarantaine des navires, les lazarets destinés à celle des passagers et des marchandises, et les établissements quarantenaires en général, sont placés sous l'autorité immédiate des agents du service sanitaire.

Art. 67. — La police supérieure de chaque lazaret et de ses dépendances est exercée par un directeur ou agent responsable, assisté d'un nombre d'employés suffisant pour assurer la discipline sanitaire, et de gardes de santé chargés d'exécuter ou de faire exécuter les mesures prescrites.

Art. 68. — Un médecin est attaché à chaque lazaret de premier ordre pour visiter, soigner les quarantenaires, constater leur état de santé à l'expiration de la quarantaine et veiller à l'exacte exécution des mesures sanitaires.

Art. 69. — Les malades reçoivent dans les lazarets, sous le rapport religieux et médical, tous les secours et tous les soins qu'ils trouveraient dans un établissement hospitalier ordinaire. Les personnes venues du dehors pour les visiter ou leur donner des soins sont, en cas de compromission, constituées en quarantaine.

Art. 70. — Chaque malade a la faculté de se faire traiter par un médecin de son choix, sous la même condition.

Art. 71. — Les visites réglementaires du médecin du lazaret sont gratuites. Les quarantenaires ne payent que les soins étrangers au service sanitaire proprement dit.

Art. 72. — Les frais pour soins particuliers donnés aux quarantenaires (garde-malade, médicaments, nourriture) sont à la charge de ceux-ci.

Art. 73. — Pour les émigrants, les pèlerins, qui voyagent en vertu d'un contrat, les frais de séjour au lazaret et autres sont à la charge de l'armement; pour les militaires et les marins, ces frais incombent à l'autorité dont ils relèvent.

Art. 74. — Les indigents, et en général les personnes exemptées du droit de séjour au lazaret (art. 82), sont traités et nourris gratuitement.

Art. 75. — Dans chaque lazaret de premier ordre, un tarif pour la nourriture des quarantenaires est établi par l'autorité compétente et revisé chaque année.

Art. 76. — Les meubles et objets de première nécessité à l'usage des quarantenaires leur sont fournis par l'administration.

Art. 77. — Outre ces règles générales, des règlements locaux, établis par les autorités sanitaires locales et approuvés par le ministre de l'agriculture et du commerce, visent certaines particularités de la police de chaque lazaret.

Art. 78. — Les règlements locaux déterminent, autour de chaque lazaret, une zone réservée dans laquelle sont interdits le stationnement des navires en libre pratique, les habitations particulières et les rassemblements quelconques.

Titre X. — *Des droits sanitaires.*

Art. 79. — Les droits sanitaires comprendront les taxes suivantes :

A. *Droit de reconnaissance à l'arrivée*, payable par tous les navires, sauf les exceptions indiquées plus loin :

Navires naviguant au cabotage, de port français à port français, d'une mer à l'autre, par tonneau. . . . . 5 c.

Navires naviguant au cabotage étranger, par tonneau . . . . . 10 c.

Navires naviguant au long cours, par tonneau . . . . . 15 c.

Paquebots arrivant, à jour fixe, d'un port européen dans un port de la Manche ou de l'Océan, par tonneau. . . . . 5 c.

Paquebots venant d'un port étranger dans un port français de la Méditerranée, si la durée habituelle et totale de la navigation n'excède pas douze heures, par tonneau, 5 c.

Les paquebots appartenant à ces deux dernières catégories pourront contracter des abonnements de six mois ou d'un an. L'abonnement sera calculé à raison de 50 centimes par tonneau et par an, quel que soit le nombre des voyages.

B. *Droit de station*, payable par les navires soumis à une quarantaine, par tonneau, pour chaque jour de quarantaine . . . . . 5 c.

C. *Droit de séjour au lazaret*, par jour et par personne, sauf les exceptions indiquées plus loin.

1re classe	2 fr.
2e classe	1 fr.
3e classe	50 c.

D. *Droits pour la désinfection des marchandises :*

Marchandises emballées, par 100 kilogrammes. . . . . 50 c.

Cuirs, les 100 pièces. . . . . 1 fr.

Petites peaux non emballées, les 100 peaux . . . . . 50 c.

Pour les chiffons et les drilles, les frais occasionnés par la désinfection et la manipulation sont au compte de la marchandise.

Les dépenses résultant de la désinfection des navires sont à la charge de l'armement.

Art. 80. — Les navires naviguant de port français à port français dans la même mer sont exemptés du droit de reconnaissance.

Art. 81. — Les navires qui, pendant le cours d'une même opération, *entreront successivement* dans plusieurs ports situés sur la même mer, ne payeront le droit de reconnaissance qu'une seule fois au port de première arrivée.

Art. 82. — Sont dispensés du droit de séjour au lazaret : les enfants au-dessous de sept ans ; les indigents embarqués aux frais du Gouvernement ou d'office par les consuls ; toute personne qui aura été transportée au lazaret par ordre de l'autorité sanitaire.

Art. 83. — Sont exemptés de tous les droits sanitaires déterminés par les articles précédents : 1° les bâtiments de guerre ; 2° les bâtiments en relâche forcée, même lorsqu'ils sont admis à libre pratique, pourvu qu'ils ne se livrent à aucune opération de commerce dans le port où ils abordent ; 3° les bateaux de pêche français ou étrangers, pourvu qu'ils ne fassent pas d'opération de commerce dans le port de relâche.

Titre XI. — *Des autorités sanitaires.*

Art. 84. — La police sanitaire du littoral est exercée par des agents relevant du pouvoir central et par des conseils locaux, dont les attributions respectives sont ci-après déterminées.

Art. 85. — Le littoral est divisé en circonscriptions sanitaires dont le nombre et l'étendue sont fixés par un arrêté du ministre de l'agriculture et du commerce.

Art. 86. — Dans chaque circonscription est placé un agent supérieur qui prend le titre de *directeur de la santé.*

Il y a de plus des agents principaux, des agents ordinaires et des sous-agents répartis dans les différents ports. Ces divers agents relèvent tous du directeur de la santé, de qui ils reçoivent des instructions.

Chaque direction comporte en outre un personnel d'officiers, d'employés et de gardes en nombre proportionné aux besoins du service.

Art. 87. — Le directeur de la santé et tous les agents placés sur le littoral sont chargés de veiller à l'exécution des règlements et instructions sanitaires.

Ils reconnaissent ou font reconnaître l'état sanitaire des provenances et leur donnent la libre pratique, s'il y a lieu. Ils font exécuter les règlements ou décisions qui déterminent la mise en quarantaine et les précautions particulières auxquelles les provenances infectées ou suspectées doivent être soumises. Ils sont tenus de s'opposer, par tous les moyens en leur pouvoir, aux infractions sanitaires et de constater les contraventions par procès-verbal. Dans les cas urgents et imprévus, ils pourvoient aux dispositions provisoires qu'exige la santé publique, en provoquant une décision de l'autorité supérieure.

Ils délivrent ou visent les patentes de santé.

Art. 88. — Le directeur de la santé est pris dans le corps médical; il est le chef du service dans sa circonscription. Tous les employés et agents sont sous ses ordres. Ceux-ci, dans les cas imprévus ou difficiles, doivent prendre ses instructions.

Art. 89. — Le directeur de la santé demande et reçoit directement les ordres du ministre pour toutes les questions qui intéressent la santé publique. Il doit se tenir bien informé de l'état sanitaire de sa circonscription et des pays étrangers avec lesquels celle-ci est en relations.

Art. 90. — En cas de circonstance menaçante et imprévue, il peut prendre d'urgence telle mesure qu'il juge propre à garantir la santé publique, sauf à en référer immédiatement au ministre.

Art. 91. — Les directeurs de la santé doivent se communiquer réciproquement les informations sanitaires qui intéressent leur service.

Art. 92. — Ont droit de requérir la force publique, pour le service qui leur est confié : les directeurs de la santé, les agents principaux et ordinaires du service sanitaire.

Les mêmes ont le droit de requérir, mais seulement dans les cas d'urgence et pour un service momentané, la coopération des officiers et employés de la marine, des employés des douanes et des contributions indirectes, des officiers des ports de commerce, des commissaires de police, des gardes champêtres et forestiers, et, au besoin, de tous les citoyens.

Ne pourront, lesdites réquisitions d'urgence, enlever à leurs fonctions habituelles des individus attachés à un service public, à moins d'un danger assez pressant pour exiger le sacrifice de tout autre intérêt.

Art. 93. — Les agents principaux et ordinaires du service sanitaire sont pris, autant que possible, parmi les agents du service des douanes; ils reçoivent en qualité d'agents sanitaires, une indemnité sur les fonds affectés aux dépenses sanitaires.

Art. 94. — Les directeurs de la santé, les agents principaux du service sanitaire, les capitaines de lazaret et les receveurs des droits sanitaires sont nommés par le ministre de l'agriculture et du commerce. Si les candidats appartiennent au service des douanes, leur nomination a lieu sur la désignation du ministre des finances.

Art. 95. — Les agents ordinaires sont nommés par le préfet sur la présentation du directeur de la santé ou de l'agent principal, et du consentement du directeur des douanes, si l'agent désigné appartient à ce service.

Art. 96. — Les autres employés, à divers titres, du service sanitaire sont nommés par le préfet sur la présentation du directeur de la santé.

Art. 97. — Les médecins attachés au service sanitaire des lazarets ou du littoral sont nommés par le ministre de l'agriculture et du commerce.

Art. 98. — Les agents des lazarets exclusivement réservés pour les bâtiments de guerre sont nommés par le ministre de l'agriculture et du commerce sur la désignation du ministre de la marine.

Art. 99. — Les médecins sanitaires établis dans le Levant complètent, par leurs informations sur l'état sanitaire des pays où ils résident, les garanties données par les précautions prises sur le littoral français. Les patentes de santé sont délivrées ou visées par nos consuls, sur leur rapport.

Art. 100. — Dans chaque circonscription sanitaire, il y a un conseil sanitaire au moins. Ce conseil est institué au port le plus important et, au besoin, dans plusieurs des ports de la circonscription.

Art. 101. — Les conseils sanitaires représentent les intérêts locaux; ils sont composés des divers éléments administratifs, scientifiques et commerciaux qui peuvent le mieux concourir à émettre un jugement éclairé dans les questions maritimes concernant la santé publique.

Art. 102. — Font partie de droit des conseils sanitaires;

1° Le directeur de la santé ou l'agent principal du service sanitaire;

2° Le maire;

3° Le plus élevé en grade parmi les officiers généraux ou supérieurs attachés à un commandement territorial;

4° Dans les ports de commerce, le commissaire chargé du service maritime, et dans les ports militaires, le préfet maritime, le major général, et le médecin le plus élevé en grade du service de santé de la marine;

5° Le directeur ou inspecteur des douanes, ou, à défaut, le plus élevé en grade des employés dans ledit service;

6° L'ingénieur en chef ou ordinaire attaché au service maritime du port;

7° Dans les chefs-lieux de préfecture, deux conseillers de préfecture.

Art. 103. — Chaque conseil renferme, en outre, trois membres au moins et six au plus désignés par l'élection, savoir: un tiers nommé par le conseil municipal, un tiers par la chambre de commerce, ou, à son défaut, par le tribunal de commerce du ressort, et un tiers par le conseil d'hygiène et de salubrité de la circonscription.

Les choix ne peuvent porter que sur des personnes faisant partie du corps qui les nomme et ayant leur résidence dans le lieu où siége le conseil.

S'il n'existe ni chambre ni tribunal de commerce dans la localité, le conseil municipal nomme, outre les membres choisis dans son sein, un tiers des membres élus du conseil, choisis parmi les négociants.

S'il n'existe pas de conseil d'hygiène, le conseil municipal est également chargé de nommer le dernier tiers, choisi parmi les médecins.

Art. 104. — Les membres élus du conseil sanitaire sont nommés pour trois ans et renouvelés par tiers chaque année. Pendant les deux premières années, les membres sortants sont désignés par le sort, et ensuite par l'ancienneté. Ils sont indéfiniment rééligibles.

Art. 105. — Le corps consulaire du port où siége le conseil sanitaire peut déléguer un de ses membres, pour prendre part aux délibérations dudit conseil avec voix consultative.

Art. 106. — Les préfets et sous-préfets sont présidents-nés des conseils sanitaires établis au siége de leur résidence. Ils peuvent déléguer cette fonction.

Art. 107. — Les conseils sanitaires ont des réunions périodiques dont le nombre est fixé par le préfet. Ces réunions ont lieu au moins quatre fois par an. Les conseils sanitaires sont, en outre, convoqués d'urgence toutes les fois qu'une circonstance de nature à intéresser la santé publique paraît l'exiger.

Art. 108. — Le procès-verbal de chaque séance est transmis, par les soins du préfet, au ministre de l'agriculture et du commerce.

Art. 109. — Les conseils sanitaires exercent une surveillance générale sur le service sanitaire de leur circonscription. Ils ont pour mission d'éclairer le directeur ou agent

sur les questions qui intéressent spécialement leur ressort; de lui donner des avis sur les mesures à prendre en cas d'invasion ou de menace d'une maladie pestilentielle; de veiller à l'exécution des règlements généraux et locaux relatifs à la police sanitaire, et, au besoin, de signaler au Gouvernement les infractions ou omissions.

Art. 110. — Ils sont consultés, en cas de difficulté, sur les mesures qu'il convient de prendre, dans les limites tracées par les règlements, à l'égard d'un navire mis en quarantaine; sur les questions relatives au régime intérieur des lazarets, au choix des emplacements affectés aux navires en quarantaine, aux mesures extraordinaires à prendre; enfin sur les plans et projets de constructions à faire dans les lazarets ou autres établissements sanitaires.

Art. 111. — Ils proposent au préfet pour être soumis au ministre de l'agriculture et du commerce, les changements ou additions à introduire dans les règlements locaux concernant le service sanitaire de leur circonscription.

Art. 112. — En cas de dissidence entre le directeur ou agent et le conseil sanitaire, il en est immédiatement référé au ministre; toutefois, s'il y a urgence, le directeur ou agent pourvoit aux dispositions provisoires qu'il juge nécessaires pour garantir la santé publique.

Titre XII. — *Des attributions des autorités sanitaires en matière de police judiciaire et d'état civil*

Art. 113. — Les fonctions d'officiers de police judiciaire, attribuées par l'article 17 de la loi du 3 mars 1822 aux autorités sanitaires, seront exercées par les directeurs, agents principaux et ordinaires du service sanitaire, et concurremment avec eux, par les capitaines de lazaret.

Art. 114. — Ces divers agents ne pourront exercer lesdites fonctions qu'après avoir prêté serment devant le tribunal civil.

Art. 115. — La nature et l'étendue de ces fonctions sont spécifiées dans les chapitres Ier, II, IV et V du livre Ier du Code d'instruction criminelle.

Art. 116. — Les articles 53 et 54 du Code d'instruction criminelle déterminent la marche à suivre, par les autorités sanitaires, toutes les fois qu'il ne s'agira point d'une infraction de nature à être jugée par lesdites autorités elles-mêmes.

Art. 117. — Les jugements à rendre par les autorités sanitaires en matière de simple police, et en vertu de l'article 18 de la loi du 3 mars 1822, seront rendus par le directeur de la santé ou l'agent principal, assisté de deux délégués du conseil sanitaire, les fonctions du ministère public étant remplies par un troisième délégué dudit conseil, et celles de greffier par un agent ou employé du service sanitaire.

Art. 118. — Les citations aux contrevenants et aux témoins seront faites conformément aux articles 169 et 170 du Code d'instruction criminelle, et par un simple avertissement écrit du directeur de la santé ou agent principal.

Art. 119. — Le contrevenant devra comparaître par lui-même ou par un fondé de pouvoirs. En cas de non-comparution, si elle n'est point occasionnée par un empêchement résultant des règles sanitaires, il sera jugé par défaut. Si le contrevenant est empêché par cette cause, il sera sursis au jugement jusqu'à la fin de la quarantaine. Au cas où le contrevenant serait un employé du lazaret, ou de tout autre lieu réservé, obligé par la nature de ses fonctions à une séquestration habituelle, s'il n'a pas désigné de fondé de pouvoirs, il lui en sera donné un d'office.

Art. 120. — Un garde de santé, commissionné à cet effet par le directeur de la santé ou agent principal, sera chargé de notifier les citations et les jugements.

Art. 121. — Conformément à l'article 14 de la loi du 3 mars 1822, les simples contraventions en matière sanitaire (celles qui sont de la compétence des autorités sanitaires) peuvent être punies d'un emprisonnement de trois à quinze jours et d'une amende de 5 à 50 fr.

Art. 122. — Seront au surplus observés, en tout ce qui ne sera pas contraire au

titre III de la loi du 3 mars 1822 et aux présentes dispositions, les articles 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164 et 165 du Code d'instruction criminelle.

Art. 123. — Les fonctions de l'état civil, énoncées dans l'article 19 de la loi du 3 mars 1822, seront remplies, conformément aux dispositions dudit article, par le directeur de la santé ou agent principal.

Titre XIII. — *Dispositions générales.*

Art. 124. — Il est enjoint à tous les agents de la France au dehors de se tenir bien informés de l'état sanitaire du pays où ils résident et de transmettre au ministre de l'agriculture et du commerce, par la voie du département dont ils relèvent, les renseignements qui importeront à la police sanitaire et à la santé publique de la France. S'il y a péril, ils doivent, en même temps, avertir l'autorité française la plus voisine ou la plus à portée des lieux qu'ils jugeraient menacés.

Art. 125. — Les chambres de commerce, les capitaines et patrons de navires arrivant de l'étranger, et généralement toutes les personnes ayant des renseignements de nature à intéresser la santé publique, sont invités à les communiquer aux autorités sanitaires.

Art. 126. — Tous les dépositaires de l'autorité et de la force publique, tous les agents de l'autorité, soit au dehors, soit au dedans, qui seraient avertis d'infractions aux lois et règlements sanitaires, sont tenus d'employer les moyens en leur pouvoir pour y mettre fin, pour en arrêter les effets et pour en amener la répression.

Art. 127. — Sont abrogés tous les règlements généraux et spéciaux de police sanitaire maritime antérieurs au présent règlement.

Art. 128. — Les règlements locaux de police sanitaire seront revisés, s'il y a lieu, de manière à être mis en harmonie avec les besoins nouveaux du service local et avec les prescriptions du présent règlement général.

Art. 129. — Les mesures de police sanitaire maritime applicables contre le choléra, la fièvre jaune et la peste sont déterminés par des règlements spéciaux annexés au présent décret.

Art. 130. — Le ministre de l'agriculture et du commerce et les ministres des finances, des affaires étrangères, de la guerre et de la marine, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

M^al^ de Mac-Mahon, duc de Magenta.

Le ministre de l'agriculture et du commerce, C. de Meaux

Annexe n° 1. — *Règlement contre le choléra.*

A. Mesures sanitaires applicables aux provenances de choléra dans les ports de la Méditerranée.

1° *Navires suspects.* — Les navires suspects (art. 36 du règlement général) sont soumis à une quarantaine d'observation qui, pour les personnes, peut varier de trois à sept jours pleins, à dater de l'inspection médicale.

Toutefois, si l'autorité sanitaire a la preuve suffisante qu'aucun accident de nature suspecte n'a eu lieu à bord pendant toute la traversée, et si celle-ci a duré plus de sept jours, si d'ailleurs le navire est dans de bonnes conditions hygiéniques, l'observation peut être réduite à vingt-quatre heures pour les constatations et la désinfection des effets à usage.

En cas de simple suspicion, le déchargement sanitaire du navire et la désinfection générale ne sont point obligatoires, mais peuvent être prescrits par l'autorité sanitaire. Dans ce dernier cas, la quarantaine des personnes restées à bord commence quand ces

opérations sont terminées et peut varier dans les limites indiquées au premier paragraphe.

Dans les cas de cette catégorie, à défaut de lazaret, la quarantaine d'observation pour les passagers peut être purgée à bord, tant qu'aucun accident de choléra ne s'est manifesté et si les conditions hygiéniques du navire le permettent ; autrement le navire devrait être envoyé dans un port à lazaret pour y purger la quarantaine de rigueur.

2° *Navires infectés.* — Tout navire infecté (art. 36 du règlement général), c'est-à-dire à bord duquel des accidents certains ou seulement probables de choléra ont eu lieu pendant la traversée, quelle qu'en ait été la durée, ou bien sont constatés à l'arrivée, est soumis à la quarantaine de rigueur.

Cette quarantaine est de sept jours pleins pour les personnes, à dater de leur isolement au lazaret; dans certains cas exceptionnels elle peut être portée à dix jours, sur l'avis du conseil sanitaire.

Si le lazaret est de second ordre, c'est-à-dire n'est organisé que pour recevoir des malades, ceux-ci seuls y sont débarqués, et le navire, avec ses passagers non malades et sa cargaison, est envoyé au grand lazaret le plus proche.

Les effets à usage et objets susceptibles sont désinfectés; il est procédé au déchargement sanitaire après le débarquement des passagers, et le navire est soumis à une désinfection aussi complète que possible, après laquelle les personnes restées à bord sont assujetties à une quarantaine de trois à sept jours pleins.

B. MESURES SANITAIRES APPLICABLES AUX PROVENANCES DE CHOLÉRA DANS LES PORTS DE LA MANCHE ET DE L'OCÉAN.

1° *Navires suspects.* — Les navires de cette catégorie (art. 36 du règlement général) ne sont admis à libre pratique qu'après une observation de vingt-quatre heures dans l'isolement et une inspection médicale ayant permis de constater l'absence d'accidents cholériques à bord.

L'observation pendant vingt-quatre heures pour les personnes et l'inspection médicale sont de rigueur dans tous les cas, quelle que soit la durée de la traversée et nonobstant la présence d'un médecin commissionné à bord. Les mesures de désinfection sont facultatives. Quand elles sont prescrites, elles peuvent faire retarder l'admission à libre pratique du navire jusqu'à leur complet achèvement.

2° *Navires infectés.* — Tout navire infecté (art. 36 du règlement général), c'est-à-dire à bord duquel des accidents certains ou seulement probables de choléra ont eu lieu pendant la traversée, quelle qu'en ait été la durée, ou bien sont constatés par l'inspection médicale, est soumis à la quarantaine de rigueur. Dans ce cas, s'il y a des malades à bord, ils sont, si faire se peut, débarqués immédiatement au lazaret ou dans un local isolé pouvant en tenir lieu. Les personnes non malades sont soumises dans l'isolement à une quarantaine qui peut varier de un à sept jours pleins, selon les circonstances.

Les effets à usage, les objets dits susceptibles et le navire sont soumis à une désinfection aussi complète que possible, conformément aux règles suivies dans la quarantaine de rigueur. Pour les personnes restées à bord pendant la désinfection du navire, la quarantaine ne commence qu'après l'opération terminée.

Une décision de l'autorité sanitaire détermine, dans les limites ci-dessus fixées, la durée de la quarantaine pour chaque cas particulier. En cas de réclamation contre une quarantaine qui excède trois jours, le conseil sanitaire est consulté.

ANNEXE N° 2. — *Règlement contre la fièvre jaune.*

A. MESURES SANITAIRES APPLICABLES AUX PROVENANCES DE FIÈVRE JAUNE DANS LES PORTS DE LA MÉDITERRANÉE.

1° *Navires suspects.* — Pour les navires de cette catégorie (art. 36 du règlement général), si la traversée a duré plus de quatorze jours, et si les conditions hygiéniques

du bord sont satisfaisantes, la quarantaine d'observation des personnes peut varier de trois à cinq jours pleins; si la traversée a duré moins de quinze jours, l'observation peut être portée à sept jours pleins.

La quarantaine pour les passagers sera purgée dans un lazaret; mais, à défaut de lazaret, elle pourra être accomplie à bord selon les règles voulues.

Dans les cas de cette catégorie, une décision motivée de l'autorité sanitaire peut prescrire toutes les mesures de désinfection qu'elle jugera nécessaires.

Lorsque la désinfection générale est prescrite, les personnes restées à bord sont astreintes à une quarantaine de trois à cinq jours après l'opération terminée.

2° *Navires infectés.* — Tout navire infecté, c'est-à-dire ayant eu ou ayant encore la fièvre jaune à bord (art. 36 du règlement général), est soumis à la quarantaine de rigueur.

S'il y a des malades à bord, ils sont immédiatement débarqués au lazaret.

La quarantaine des personnes non malades peut varier de sept à dix jours pleins, à dater de leur entrée au lazaret.

Si le lazaret est de second ordre, c'est-à-dire n'est organisé que pour recevoir des malades, ceux-ci seuls y sont débarqués et le navire, avec ses passagers non malades et sa cargaison, est envoyé au grand lazaret le plus proche.

S'il est établi que la terminaison des derniers accidents de fièvre jaune à bord remonte à plus de quatorze jours, et que des mesures hygiéniques convenables ont été prises depuis, la quarantaine, pour les personnes isolées au lazaret, peut être réduite à cinq jours pleins.

Dans tous les cas de cette catégorie, le déchargement sanitaire, la désinfection des effets à usage, celle des objets susceptibles et du navire sont obligatoires. Quant aux personnes restées à bord, elles sont soumises à une quarantaine de cinq à sept jours pleins, qui ne commence que quand la désinfection du navire est achevée.

B. MESURES SANITAIRES APPLICABLES AUX PROVENANCES DE FIÈVRE JAUNE DANS LES PORTS DE LA MANCHE ET DE L'OCÉAN.

1° *Navires suspects.* — Si la traversée a duré plus de quatorze jours et si, depuis le départ, aucun accident suspect de fièvre jaune n'a eu lieu à bord, les navires de cette catégorie (art. 36 du règlement général) sont admis à libre pratique, après une inspection médicale ayant permis de constater l'absence de tout accident suspect à bord.

Si la traversée a duré moins de quinze jours dans les mêmes conditions, les passagers sont soumis à une quarantaine de un à cinq jours, soit au lazaret, soit à bord à défaut de lazaret suffisant. Dans ce dernier cas, le déchargement du navire ne doit commencer qu'après la quarantaine expirée.

La désinfection du navire et des objets susceptibles est facultative dans tous les cas de simple suspicion. Une décision de l'autorité sanitaire peut la prescrire. Dans ce cas, la quarantaine des personnes restées à bord pendant l'opération ne commence que quand celle-ci est terminée; elle peut varier de un à trois jours selon les circonstances.

2° *Navires infectés.* — Tout navire infecté (art. 36 du règlement général) est soumis à la quarantaine de rigueur.

S'il y a des malades à bord, ils sont immédiatement débarqués au lazaret ou dans un local isolé pouvant en tenir lieu. La quarantaine, pour les personnes non malades, peut varier de trois à sept jours pleins à dater de leur entrée au lazaret. Toutefois, s'il est établi que la terminaison des derniers accidents de fièvre jaune à bord remonte à plus de quatorze jours et que des mesures hygiéniques convenables ont été prises depuis, la quarantaine, pour les personnes débarquées au lazaret, peut être réduite à vingt-quatre heures. Les effets à usage et les objets susceptibles sont désinfectés.

Quant aux personnes restées à bord, la quarantaine ne commence pour elles que quand le déchargement sanitaire et la désinfection du navire sont terminés; elle est de trois à cinq jours pleins.

Le conseil sanitaire est consulté, en cas de réclamation contre une quarantaine qu excède trois jours pleins.

Annexe n° 3. — *Règlement contre la peste.*

A. Mesures sanitaires applicables aux provenances de peste dans les ports de la Méditerranée.

1° *Navires suspects.* — Les navires suspects (art. 36 du règlement général), c'est-à-dire n'ayant eu aucun accident de peste constaté pendant la traversée, sont soumis à une quarantaine qui ne peut être purgée que dans un port à lazaret.

Pour les personnes, la quarantaine d'observation est de cinq à dix jours pleins soit au lazaret, soit à bord si le lazaret est insuffisant.

Le déchargement sanitaire, la désinfection des effets à usage, des objets susceptibles, et celle du navire sont obligatoires.

La quarantaine des personnes restées à bord pendant le déchargement est de cinq à dix jours pleins et ne commence que quand la désinfection du navire est terminée.

2° *Navires infectés.* — Pour les navires ayant eu ou ayant encore des accidents de peste à bord (art. 36 du règlement général), s'il y a des malades, ils sont immédiatement débarqués au lazaret; les personnes non malades sont soumises à une quarantaine de dix à quinze jours pleins à dater de leur entrée au lazaret.

Le déchargement sanitaire, la désinfection aussi complète que possible des effets à usage, des objets susceptibles, et celle du navire, sont de rigueur.

La quarantaine des personnes restées à bord est de dix à quinze jours pleins; elle ne commence que quand la désinfection du navire est achevée.

B. Mesures sanitaires applicables aux provenances de peste dans les ports de la Manche et de l'Océan.

1° *Navires suspects.* — Les navires de cette catégorie (art. 36 du règlement général), c'est-à-dire n'ayant eu aucun accident de peste constaté pendant la traversée, sont soumis à une quarantaine qui doit être purgée dans un port à lazaret.

La quarantaine d'observation pour les personnes, soit au lazaret, soit à bord, est de trois à cinq jours pleins.

La désinfection des effets à usage, des objets susceptibles, celle du navire, le déchargement sanitaire sont obligatoires.

La quarantaine des personnes restées à bord pendant le déchargement ne commence que quand la désinfection du navire est terminée; elle est de trois à cinq jours pleins.

2° *Navires infectés.* — Pour les navires ayant eu ou ayant encore des accidents de peste à bord (art. 36 du règlement général), s'il y a des malades, ils sont immédiatement débarqués au lazaret.

Les personnes non malades sont soumises à une quarantaine de cinq à dix jours pleins à dater de leur entrée au lazaret.

Le déchargement sanitaire, la désinfection aussi complète que possible des effets à usage, des objets susceptibles, et celle du navire sont de rigueur.

La quarantaine des personnes restées à bord pendant le déchargement est de cinq à dix jours pleins, et ne commence que quand la désinfection du navire est terminée.

ANNEXE N° 1.

PATENTE DE SANTÉ

Nom du bâtiment. . . . . .
Nature du bâtiment . . . . . .
Pavillon. . . . . .
Tonneaux . . . . . .
Canons . . . . . .
Appartenant au port d .
Destination . . . . . .
Nom du capitaine . . . . . .
Nom du médecin. . . . . .
Équipage (tout compris) . . . .
Passagers . . . . . .
Cargaison. . . . . .
État hygiénique du navire. . .
État hygiénique de l'équipage. (Couchage, vêtements, etc.). .
État hygiénique des passagers. .
Vivres et approvisionnements divers . . . . . .
Eau. . . . . .
Malades à bord . . . . . }
État sanitaire du pays et des environs . . . . . .
On constate cas de. . { peste. fièvre jaune. choléra indien.
Délivrée le du mois d 187 .
à heure du .

ADMIN. SANIT. DE FRANCE.

N° RÉPUBLIQUE FRANÇAISE PORT d

ADMINISTRATION SANITAIRE

PATENTE DE SANTÉ

Nous, de la santé à , certifions que le bâtiment ci-après désigné part de ce port dans les conditions suivantes, dûment constatées :

Nom du bâtiment . . . . . .
Nature du bâtiment . . . . . .
Pavillon . . . . . .
Tonneaux . . . . . .
Canons. . . . . .
Appartenant au port d .
Destination. . . . . .
Nom du capitaine . . . . . .
Nom du médecin . . . . . .
Équipage (tout compris). . . .
Passagers . . . . . .
Cargaison . . . . . .

Malades à bord . . . . . }
État hygiénique du navire . . . . . .
État hygiénique de l'équipage. (Couchage, vêtements, etc.) . . . . . .
État hygiénique des passagers . . . . . .
Vivres et approvisionnements divers . . .
Eau. . . . . .

Nous certifions, en outre, que l'état sanitaire du pays et de ses environs est et qu'on constate cas. . . . . { de choléra indien. de fièvre jaune. de peste.

En foi de quoi, nous avons délivré la présente patente, à le du mois d 187 à heure du

L'expéditionnaire de la patente, *Sceau de l'Administration.* Le de la santé,

PRESCRIPTIONS EXTRAITES DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE POLICE SANITAIRE MARITIME.

1° Tout navire qui arrive dans un port français doit, avant toute communication, être reconnu par l'autorité sanitaire. (Art. 4 du règlement.)

2° La présentation d'une patente de santé, à l'arrivée dans un port de France, est obligatoire *en tout temps*, pour les navires provenant des côtes orientales de la Turquie d'Europe, du littoral de la mer Noire et de tous les pays situés hors de l'Europe, l'Algérie exceptée. (Art. 8.)

3° Pour les provenances autres que celles mentionnées précédemment, la patente de santé n'est obligatoire qu'*en temps d'épidémie* régnante dans le pays ou le voisinage du pays d'où provient le navire. (Art. 9 et 10.)

4° *A l'étranger*, pour les navires français à destination de France, la patente est délivrée par le consul français du port de départ ou, à défaut de consul, par l'autorité locale.

Pour les navires étrangers à destination de France, la patente peut être délivrée par l'autorité locale; mais, dans ce cas, elle doit être visée, *dans sa teneur*, par le consul français. (Art. 14.)

5° La patente de santé délivrée au port de départ doit être visée à chaque escale que fait le navire et conservée jusqu'au port de destination définitive. Il est du devoir du capitaine de ne pas s'en dessaisir; à cet effet, si le navire fait escale, le consul français du port de relâche doit seulement apposer sur la patente délivrée au point de départ un *visa* relatant l'état sanitaire de sa résidence; mais ni le consul ni l'autorité locale n'ont le droit de retenir cette patente ni de la remplacer par une autre. (Art. 15.)

6° Un navire ne doit avoir qu'une seule patente de santé. (Art. 17.)

7° La patente de santé n'est valable que si elle a été délivrée dans les quarante-huit heures qui ont précédé le départ du navire. (Art. 18.)

8° Le capitaine d'un navire dépourvu de patente de santé, alors qu'à raison de sa provenance il devrait en être muni, ou ayant une patente irrégulière, tombe à son arrivée dans un port français, sous le coup de l'article 14 de la loi du 3 mars 1822, sans préjudice de la quarantaine à laquelle le navire peut être assujetti par le fait de sa provenance, ni des poursuites qui pourraient être exercées en cas de fraude. (Art. 19.)

ANNEXE N° 5. — *Modèle d'interrogation pour la reconnaissance sanitaire.*

1. D'où venez-vous?
2. Avez-vous une patente de santé?
3. Quels sont vos nom, prénoms et qualité?
4. Quel est le nom, le pavillon et le tonnage de votre navire?
5. De quoi se compose votre cargaison?
6. Quel jour êtes-vous parti?
7. Quel était l'état de la santé publique à l'époque de votre départ?
8. Avez-vous le même nombre d'hommes que vous aviez au départ, et sont-ce les mêmes hommes?
9. Avez-vous eu, pendant votre séjour, pendant la traversée, des malades à bord? En avez-vous actuellement?
10. Est-il mort quelqu'un pendant votre séjour, soit à bord, soit à terre, ou pendant votre traversée?
11. Avez-vous relâché quelque part? Où? A quelle époque?
12. Avez-vous eu quelque communication pendant la traversée? N'avez-vous rien recueilli en mer?

Nota. — Dans la pratique, cet interrogatoire peut être abrégé pour les navires venant de ports français ou de pays notoirement sains.

Dans le cas de suspicion, les autorités sanitaires peuvent faire, indépendamment des questions ci-dessus spécifiées, toutes les autres interrogations qu'elles jugent nécessaires pour s'éclairer sur les conditions sanitaires du navire, notamment celles relatives aux cas de maladie ou de mort observés pendant la traversée. Elles peuvent exiger l'exhibition du rôle de l'équipage et des passagers, ainsi que tous les documents qui permettent de contrôler le nombre des personnes présentes à bord au moment de l'arrivée.

TABLE DES MATIÈRES

Préface 1

PREMIÈRE PARTIE

Anthropologie. — De l'homme considéré en général.

I. Anthropologie générale. — De l'ethnographie humaine. 1
II. Ethnogénie de la France. 12

DEUXIÈME PARTIE

Démographie.

I. Population statique. 26
Population statique de la France. 26
— spécifique. 27
— urbaine et rurale 27
Ménages, maisons 28
Population selon l'origine et selon la nationalité. 28
— suivant les cultes 29
— classée d'après le degré d'instruction. 29
— par sexe et par état civil. 30
— par âges. 31
Age moyen de la population française. 31
Population selon les professions. 32
— des principaux États du globe. 35
II. Mouvement de la population. 36
Chapitre premier. — *Matrimonialité*. 36
Fréquence du mariage. 36
Mariage considéré au point de vue de l'âge des conjoints. 41
Influence du mariage sur la criminalité. 43
— sur l'aliénation mentale 43
— sur le suicide. 44
— sur la mortalité. 44
Degré d'instruction élémentaire. 46
Mariages consanguins 47
Légitimations d'enfants. 47
Chapitre II. — *Natalité*. 48
Lois de la natalité. 49
Natalité de la France. 49
Natalité comparée de la France et des divers pays de l'Europe. 53

Influence des mois sur la natalité. 59
Rapport des naissances des deux sexes. 59
Influence de l'âge des époux, de la durée du mariage, de la légitimité et de l'illégitimité sur le sexe des nouveau-nés 60
Enfants naturels 61
Naissances multiples. 63
Chapitre III. — *Mortalité*. 64
Mortalité par âge 67
— de la première enfance 67
Mort-nés 69
Mortalité des enfants de 0 à 1 an. 74
— de la première année de la vie. 74
— comparée des enfants légitimes et illégitimes. 75
Influence des saisons sur la mortalité de la première enfance. 75
— des mois sur la mortalité de 1 à 5 ans 76
— des sexes sur la mortalité. 76
— de l'habitation à la ville et à la campagne. 77
— de la séquestration 78
— de l'aisance. 78
— de la profession. 79
Chapitre IV. — *Rapport de la natalité et de la mortalité*. 81
Vie moyenne en France (tableau). 84
Accroissement annuel de la population en France (tableau) 85
Chapitre V. — *Armée. — Recrutement. — Durée du service, etc*. 92
Armée française sur le pied de paix (tableau) 92
Ressources mises à la disposition de l'armée en temps de guerre par la loi du 27 juillet 1872 (tableau) 93
Rapport de l'armée à la population (tableau) 93
— au territoire (tableau) 93
Age. 94
Taille. 95
Minimums de la taille exigés dans les armées romaines (tableau). 97
— de taille exigés dans l'armée française depuis 1691 (tableau). . 98
Répartition de la taille en France suivant les races (tableau) 98
Taille minima dans les principales armées (tableau) 99
Infirmités. 101

TROISIÈME PARTIE

De l'homme considéré comme individu.

I. De l'homme considéré suivant les âges. 105
Hygiène de la première enfance. 108
Pathologie du nouveau-né et de l'enfant. 121
Age adulte. — Vieillesse. 125
II. De l'individu envisagé suivant le sexe. 126
III. L'homme considéré au point de vue des professions. — Hygiène professionnelle et industrielle 130
Chapitre premier. — *Éruptions professionnelles de cause externe. — Professions provoquant des colorations anormales et des altérations de la peau*. . 131
Chapitre II. — *Éruptions professionnelles d'origine interne. — Professions provoquant des éruptions par absorption* 139
Chapitre III. — *Déformations et attitudes vicieuses professionnelles. — Professions qui les provoquent*. 146
Chapitre IV. — *Troubles professionnels du côté des muscles, des aponévroses, des gaînes tendineuses, des articulations, des os. — Professions qui provoquent ces troubles*. 150

CHAPITRE V. — *Accidents professionnels du côté de l'appareil respiratoire, et professions qui les provoquent* 151

A. — Accidents pulmonaires succédant à l'inhalation des poussières. . . 152

I. — Affections pulmonaires succédant à l'inhalation des poussières végétales 156

1° Affections pulmonaires succédant à l'inhalation de la poussière de charbon. — Anthracosis. — Pneumoconiose anthracosique. 156

2° Affections pulmonaires succédant à l'inhalation de poussières de tabac. — Tabacosis. 166

3° Affections pulmonaires succédant à l'inhalation des poussières de coton. — Byssinosis. 171

4° Des accidents pulmonaires succédant à l'inhalation des poussières de lin et de chanvre. — Rouissage. 174

5° Affections pulmonaires succédant à l'inhalation de la poussière de bois, — de bois colorants de campêche, de santal, — de chicorée, — de garance, — de blé, — de farine. — (Scieurs de bois. — Menuisiers. — Ébénistes. — Tourneurs. — Tonneliers. — Charpentiers. — Batteurs en grange. — Vanneurs. Boulangers.) 177

II. — Affections pulmonaires succédant à l'inhalation des poussières animales. 181

1° Affections pulmonaires succédant à l'inhalation des poussières de laine. 181

2° Affections pulmonaires succédant à l'inhalation de la soie. . . 182

3° Affections pulmonaires succédant à l'inhalation des poussières de cheveux, poils, plumes, os, nacre.. 184

III. — Affections pulmonaires succédant à l'inhalation de poussières minérales et métalliques. 186

1° Affections pulmonaires succédant à l'inhalation de la poussière de fer. — Siderosis 186

2° Affections pulmonaires succédant à l'inhalation des poussières de fer et de silice. — Siderosis et chalicosis. 189

3° Affections pulmonaires succédant à l'inhalation des poussières de silice. — Chalicosis. 195

IV. — Affections pulmonaires succédant à l'inhalation d'un mélange de poussières organiques et inorganiques 197

1° Affections pulmonaires succédant à l'inhalation de la poussière de verre et de cristal. 197

2° Affections pulmonaires succédant à l'inhalation de poussières chez les carriers et les ouvriers employés aux fours à chaux. 199

3° Affections pulmonaires succédant à l'inhalation de la poussière d'argile.. 199

4° Affections pulmonaires succédant à l'inhalation de différentes poussières (bleu d'outremer, bichromates) 201

5° Affections pulmonaires succédant à l'inhalation des poussières de plomb. 203

6° Affections pulmonaires succédant à l'inhalation des poussières de cuivre. 203

7° Affections pulmonaires succédant à l'inhalation des poussières d'engrais et à l'inhalation des poussières chez les chiffonniers. 204

B. — Accidents pulmonaires succédant à l'inhalation de vapeurs ou de gaz irritants, et professions qui les provoquent. 204

1° Vapeurs sulfureuses. (Fabricants de chapeaux de paille. — Ouvriers blanchisseurs de soies, de laines et de plumes . - Ouvriers des chambres de plomb. — Tonneliers, etc.— Fabricants d'allumettes. — Affinage.) 205

2° Vapeurs nitreuses. (Joailliers. — Orfèvres. — Ouvriers des fabriques de nitro-benzine. — Dorure au trempé et dorure au mercure. — Décapage.) 207
3° Ammoniaque 208
4° Chlore. (Ouvriers qui fabriquent le bichlorure de chaux. — Blanchisseurs de coton.) 208
5° Acide chlorhydrique. (Ouvriers qui fabriquent la soude et le sulfate de soude.) 209
6° Prophylaxie. — Méthodes de fumivorité. 209

CHAPITRE VI. — *Troubles professionnels du côté des appareils circulatoire, digestif, nerveux, génito-urinaire, et professions qui les provoquent.* . . 213

CHAPITRE VII. — *Troubles professionnels du côté de l'organe de la vision, et professions qui les provoquent. — Influence de l'école sur la vue.* 214

CHAPITRE VIII. — *Accidents professionnels succédant à une intoxication, et professions qui les provoquent* 240
1. Le saturnisme professionnel 240
I. — Mines de plomb. 241
II. — Ouvriers fabriquant les diverses préparations de plomb. . . . 241
III. — Travaux professionnels dans lesquels le plomb est employé en nature ou sous forme de préparations diverses. 244
2. Accidents professionnels provoqués par le cuivre. 260
3. — provoqués par le zinc. 268
4. L'hydrargyrisme professionnel 270
5. L'arsenicisme professionnel 277
6. Le phosphorisme professionnel. 283
7. Accidents professionnels provoqués par la benzine, la nitro-benzine, la fuchsine, l'aniline 289
8. Accidents professionnels provoqués par le sulfure de carbone. . . . 295
9. — provoqués par l'oxyde de carbone. 298
10. — provoqués par l'acide carbonique 300
11. Accidents professionnels provoqués par l'hydrogène sulfuré et par un mélange d'hydrogène sulfuré et d'acide carbonique. 302
12. Accidents professionnels provoqués par le gaz d'éclairage. 303
13. Accidents professionnels provoqués par les vapeurs alcooliques et par l'alcool dénaturé par le méthylène impur. 305
14. Accidents professionnels produits par la dégustation du thé. 309

CHAPITRE IX. — *Accidents professionnels et professions ne rentrant dans aucune des classes précédentes* 309
Gaz hydrogène et azote. — Mines. 309
Émanations provenant de matières animales 314
Matières résineuses. — Térébenthine. 316
Poudre et amorces fulminantes 316
Accidents auxquels sont exposés les ouvriers raffineurs. 319
— causés par les machines. 319
Établissements insalubres 320
Hygiène militaire. — Hygiène navale. — Hygiène des professions libérales. 321

QUATRIÈME PARTIE

De l'air.

De l'air en général. 328
1. Impuretés de l'air 331
2. Substances gazeuses 338

CINQUIÈME PARTIE

Des aliments et de l'alimentation.

CHAPITRE PREMIER. — *Des aliments en général. — Caractères d'un aliment* 345
CHAPITRE II. — *Principes alimentaires* 347
A. Matières quaternaires ou azotées 347
B. Matières ternaires. 350
C. Matières minérales. 350
CHAPITRE III. — *Aliments classés d'après leur origine* 351
A. Aliments d'origine minérale. 351
B. Aliments d'origine végétale 351
C. Aliments d'origine animale. 356
CHAPITRE IV. — *Aliments usuels*. 361
Aliments solides. 361
Farine 361
Pain 362
Viande 364
Extraits de viande 370
Œufs 371
Aliments liquides 372
Lait 372
Alcool. 380
Vin. 385
Bière. 387
Thé, café 389
Chocolat. 390
Condiments. 391
CHAPITRE V. — *Préparation et conservation des aliments* 391
CHAPITRE VI. — *Règles générales d'alimentation* 396
CHAPITRE VII. — *Digestibilité des aliments* 400
Appendice à la cinquième partie. — Nutrition. — Chaleur animale. 402

SIXIÈME PARTIE

De l'eau.

De l'eau en général 410
CHAPITRE PREMIER. — *Composition des eaux potables*. 412
Eaux courantes 412
Eaux de sources. 412
Eaux stagnantes. 418
Eaux de citernes. 418
Puits 419
Caractères des eaux potables 420
Caractères tirés de l'inspection des eaux. 422
Examen microscopique des eaux. 424
Analyse chimique 426
Tableau des eaux ordinaires 429
Tableau de l'essai des eaux 430

Chapitre II. — *Quantité d'eau nécessaire pour l'usage journalier dans les diverses conditions de la vie* 430
Chapitre III. — *Moyens pratiques de conserver et de distribuer les eaux* . . . 435
Conservation des eaux 435
Distribution des eaux 435
Chapitre IV. — *Étude des eaux impures ou malsaines. — Eaux d'égout. — Eaux industrielles. — Eaux de marais* 438
Eaux d'égout 438
Composition chimique des eaux d'égout de Paris. — Résumé des analyses. 440
Eaux industrielles 454
Eaux d'étangs et de marais 461
Chapitre V. — *Effets pathologiques déterminés par l'usage des eaux malsaines* 462

SEPTIÈME PARTIE

Des vêtements.

Des vêtements 465

HUITIÈME PARTIE

Des bains.

Des bains 481
Des bains publics 489

NEUVIÈME PARTIE

De la gymnastique.

De la gymnastique 495

DIXIÈME PARTIE

Habitations privées. — Édifices publics. — Hôpitaux et maternités.

Considérations générales 507
Habitations privées 512
Édifices publics 517
Édifices religieux 517
Théâtres 518
Écoles et lycées 519
Casernes 519
Prisons 520
Hôpitaux 521
Maternités 542
Tentes et baraques-hôpitaux 551
Ventilation 552
Chauffage 561
Éclairage 569
Latrines. — Fosses d'aisances 572
Logements insalubres 578

ONZIÈME PARTIE

Hygiène des villes et des campagnes.

Hygiène des villes 582
Égouts 598
Voiries 603
Inhumations et cimetières 607
Hygiène des campagnes 617

DOUZIÈME PARTIE

Climatologie. — Distribution géographique des maladies. — Acclimatement.

Chapitre premier. — *Définition du climat* 623
Chapitre II. — *Des divers éléments qui entrent dans la constitution des climats.* 626
Température 626
Circulation atmosphérique 627
Circulation maritime 632
Influence de l'altitude 634
Variations annuelles de température 635
Variations diurnes 639
Influence de l'humidité 642
De l'influence des pluies 646
Influence de la pression 650
Électricité atmosphérique 654
Ozone 657
Chapitre III. — *Division des climats* 657
Chapitre IV. — *Caractères des divers climats. — Leur influence sur l'homme. — Distribution géographique des maladies* 658
I. Climats torrides 658
II. Climats chauds 675
III. Climats tempérés 683
IV. Climats froids 691
V. Climats polaires 697
VI. Influence des climats sur le traumatisme et les opérations chirurgicales 699
Chapitre V. — *Acclimatement* 705

TREIZIÈME PARTIE

Maladies virulentes et miasmatiques. — Étiologie et prophylaxie.

Chapitre premier. — *Des maladies infectieuses et contagieuses en général* . . 714
Chapitre II. — *Fièvres paludéennes. — Maladies des marais* 724
Chapitre III. — *Dysenterie épidémique* 731
Chapitre IV. — *Maladies typhiques* 733
I. — Fièvre typhoïde, typhus abdominal 737
II. — Typhus. — Typhus exanthématique, pétéchial 744
III. — Typhus récurrent, à rechute (relapsing fever), typhoïde bilieuse. 746
Chapitre V. — *Méningite cérébro-spinale* 749

Chapitre VI. — *Fièvres éruptives* 751
I. — Variole. — Inoculation. — Vaccine. — Revaccination. — Syphilis vaccinale 751
II. — Rougeole 765
III. — Scarlatine 765
Chapitre VII. — *Diphthérie* 766
Chapitre VIII. — *Zoonoses* 769
I. — Rage 770
II. — Morve, farcin 778
III. — Pustule maligne, charbon, œdème malin 785
Chapitre IX. — *Trichinose* 786
Chapitre X. — *Scorbut* 790

QUATORZIÈME PARTIE

Hygiène internationale.

Hygiène internationale 793
Choléra 794
Fièvre jaune 796
Peste 797
Conclusions adoptées par la conférence sanitaire internationale de Vienne 809
Règlement français de police sanitaire maritime 815

WELLCOME LIBRARY INSTITUTE

Typographie Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.